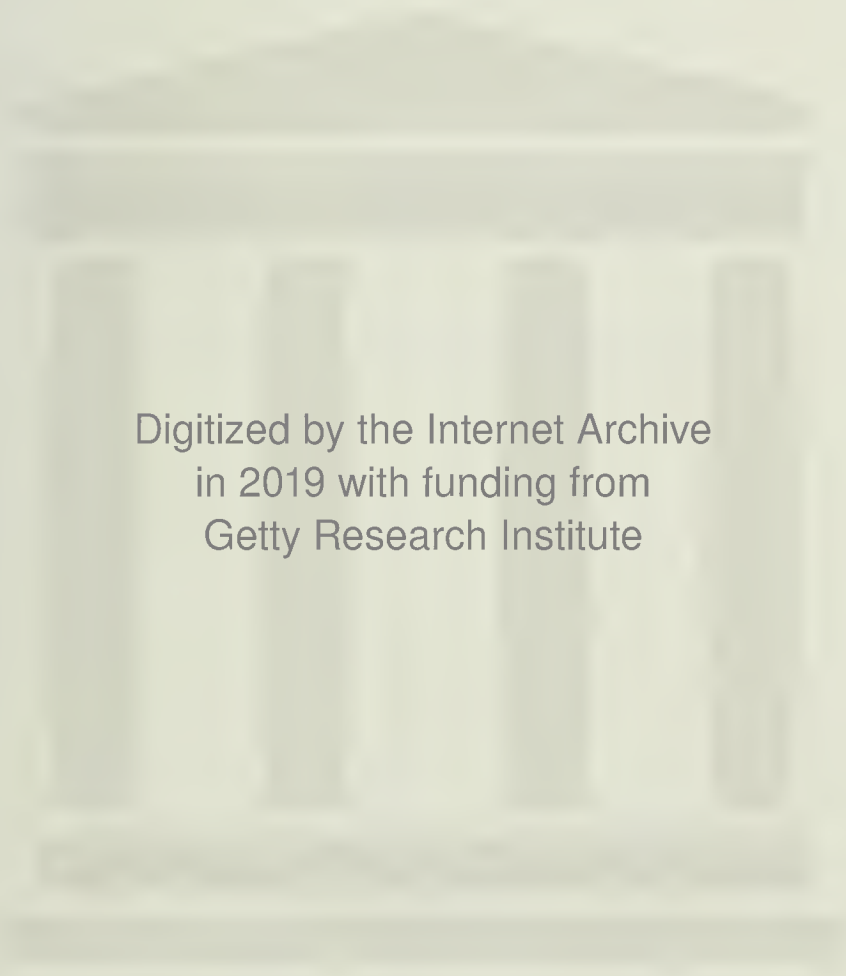

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoiresdelasoci3681soci

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

VI. – 8

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX IN VITAM
BAR-LE-DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME VI.

BAR-LE-DUC.
CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1897.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des statuts).

THE GETTY CENTER
LIBRARY

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1896

Séance du 8 Janvier 1896.

Présidence de M. Bonnabelle, *Président.*

Sont présents : MM. Bailly, Barrois, Berteaux, Boinette, Bonnabelle, Ch. Collin, Dannreuther, Demoget, P. Despiques, C. Fistié, Konarski, Albert Pernet, l'abbé Plauche et le Dr Voirin ; — M. Baumann, membre correspondant.

MM. le commandant Brocard et Laurent adressent leurs excuses.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 1895 est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Albert Pernet, maire de Bar-le-Duc, et Baumann, procureur de la République, nos nouveaux confrères. Il exprime les sentiments de satisfaction que cause à la Société la promotion au grade d'officier de l'Instruction publique, conférée à M. Saillïet, membre correspondant, président de la Commission météorologique de la Meuse.

Il donne ensuite lecture des lettres par lesquelles Mlle Marie François, de Ligny, et Mme Pauline Jacques, en religion sœur Marie-Albert, des Dominicaines de Bar-le-Duc, toutes deux lauréates du

Concours de Poésie, remercient la Société des volumes qui leur ont été adressés à titre de prix.

Lettre de M. l'abbé BENOÎT, curé de Tronville, remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

Ouvrages reçus (1) :

Sainte-Marie-Majeure, patronne de l'abbaye de Pont-à-Mousson, par M. Léon GERMAIN, 29 pp. et 4 pl., 1895 ; — *Deux projets de tombeaux de l'École des Richier,* par le même, 11 pp. et 2 pl., 1895 ; — *Bibliographie : Pèlerinage à N.-D. de Bon-Secours,* par le même, 7 pp. ; — *L'acte de consécration du maître-autel de l'église Saint-Christophe, de Neufchâteau,* par le même, 3 pp. ; — *Recherche sur l'époque de deux chartes du cartulaire d'Orval, à propos de Gilles de Cons,* par le même, 11 pp. ; — *Le cinquantenaire de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg,* par le même, 8 pp. ; — *Le Glaive de justice du Musée lorrain et l'Évangile selon saint Jean,* par le même, 5 pp.

Don, par M. BOINETTE, du *Bull. de la Soc. des agricult. de France,* 15 déc. 1895 et 1er janv. 1896.

Sont délégués pour représenter la Société au Congrès des sociétés savantes de 1896, MM. MAXE-WERLY, l'abbé PLAUCHE et ZURCHER.

Sont présentés, au titre de membres correspondants, MM. Charles PORIQUET, propriétaire à Bar-le-Duc (par MM. l'abbé PLAUCHE et DESPIQUES), et Frédéric REISCHMANN, directeur de l'Usine de Vieux-Jeand'heurs (l'abbé PLAUCHE et KONARSKI).

Lectures et communications :

M. DESPIQUES donne lecture d'une note de M. LABOURASSE sur *Jeanne Bécu.* Dans la monographie de Vaucouleurs insérée dans nos *Mémoires* de 1879 (1re série, t. VIII, p. 69), M. BONNABELLE avait déjà signalé le véritable acte de naissance de la Du Barry, acte auquel fut substitué, lors du mariage de la célèbre favorite, une pièce falsifiée qui lui donnait pour père un sieur Gomard de Vaubernier. M. LABOURASSE, en reproduisant, après M. BONNABELLE, le baptistaire authentique qui existe encore aux archives de Vaucouleurs ainsi qu'au greffe de Saint-Mihiel et qui restitue à Jeanne Bécu son ascendance réelle en faisant d'elle la fille naturelle d'Anne Bécu, issue elle-même d'un cuisinier de bonne maison, ajoute d'intéressants renseignements sur les circonstances

(1) Ne figurent ici que les *dons.* — Pour les envois des Sociétés correspondantes et du ministère de l'Instruction publique, la liste en est reproduite à la suite des procès-verbaux, p. xxx.

qui accompagnèrent et complétèrent cette falsification d'état civil.

Dans une courte note sur l'*Ancien hôtel Prudhomme à la Ville-Haute de Bar-le-Duc*, M. Fourier de Bacourt indique comme ayant été l'habitation de Jean Prudhomme, receveur général du Barrois dans la première moitié du XVI^e^ siècle, une maison de la Ville-Haute, sise à l'intersection des rues Chavée et des Grangettes, et bien remarquable aujourd'hui encore sous son manteau de misère par les consoles surmontées de dais gracieusement sculptés qui décorent l'une de ses façades.

Deux monuments relatifs à *la famille Jannel dans le département de la Meuse*, ont suggéré à M. Léon Germain quelques observations que M. Dannreuther transmet à la Société. Il s'agit d'une « taque » de foyer signalée à Waly et à Senard par M. Maxe-Werly et d'un fragment de monument funéraire en marbre blanc appartenant à M. Maronnier, de Bar-le-Duc, et précédemment à M. Oudet, conservateur du Musée de cette ville. Les armoiries de ces deux pièces, curieuses en raison de la couronne murale qui les surmonte et d'une devise (*Patria salva, Galas in fuga*) relative à la défense de Saint-Jean-de-Losne en 1636, appartiennent à une famille originaire de Bourgogne, les Jannel, dont un des membres s'illustra lors du siège de cette place par les Impériaux de Gallas. Quelque descendant de ce personnage a dû habiter au XVIII^e^ siècle, le Barrois ou le Clermontois, M. L. Germain compte poursuivre ses recherches afin de déterminer plus exactement celui des membres de la famille *de Jannel* auquel il convient d'attribuer les taques et la pierre tombale qui lui ont été signalées.

M. le commandant Brocard transmet deux communications relatives, l'une aux instruments enregistreurs de la station météorologique de Bar-le-Duc, l'autre aux oscillations diurnes de la pression barométrique à Bar. Notre confrère nous fait, en outre, espérer une prochaine communication sur la spéléologie de la Meuse, et termine en nous annonçant que, sur sa demande, des recherches sont entreprises à La Haye et à Bois-le-Duc pour tâcher d'obtenir de nouveaux renseignements au sujet de la Biographie d'Albert Girard, ébauchée par M. Dannreuther dans les *Mémoires* de la Société pour 1893.

M. Konarski fait connaître les décisions de la Commission de publication au sujet des manuscrits à insérer dans les *Mémoires* de 1896. La Commission, limitée cette année dans son choix en raison de l'étendue de la plupart des travaux couronnés à la suite des Concours jugés au mois de décembre, a voté l'impression : du *Château de Bar-le-Duc*, de M. l'abbé Renard (sous réserve de quelques suppressions), — de la *Monographie de Troyon*, de M. Labourasse, — de la *Monographie de Contrisson*, de M. Prudhomme, — de la pièce de vers de M^lle^ Marie

François : *Ligier Richier*. Elle a admis en outre, les *Fouilles d'un cimetière franco-mérovingien à Breux*, de M. Houzelle. Les autres mémoires présentés ont dû être ajournés.

M. Konarski, rappelant que quatre des sujets indiqués pour le dernier concours, et qui n'ont provoqué aucun envoi, ont été maintenus jusqu'au 31 décembre 1897, propose d'instituer de nouveau une épreuve portant sur un sujet d'études intéressant le Barrois et laissé au choix des travailleurs. La Société accueille en principe cette motion, dont elle remet l'examen plus détaillé à la prochaine séance.

Sont désignés comme rapporteurs : de la candidature de M. Poriquet, M. Boinette, et de la candidature de M. Reischmann, M. Renauld.

Enfin il est procédé, après lecture des rapports, à l'élection de MM. l'abbé Renard, Gaston Léger, Gabriel Leloup, le Dr Camille Fistié, Albert Duvaux, Henri Aubry et Claude Jeannin, présentés dans la séance extraordinaire du 21 décembre 1895. Tous les sept sont admis au nombre des membres correspondants de la Société.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 5 Février 1896.

Présidence de M. Dannreuther, *vice-Président.*

Sont présents : MM. Bailly, Berteaux, Boinette, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Demoget, Despiques, C. Fistié, Konarski, Laurent, A. Pernet, l'abbé Plauche, Renauld ; — MM. le Dr Fistié, Leloup et Toussaint, membres correspondants.

M. Bonnabelle se fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance du 8 janvier est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. le Dr Fistié, Leloup et Toussaint, et communique les lettres de remerciements adressées par MM. l'abbé Renard et Cl. Jeannin, élus à la dernière réunion.

Ouvrages reçus :

Une inscription funéraire de Geoffroy de Kaysersberg à Pont-à-Mousson, par M. Arthur Benoît, 1895, in-12 ; — *Notes sur différentes découvertes archéologiques,* par M. Léon Morel, 1895, in-8° ; — *Annuaire de la Meuse pour* 1896, par M. Bonnabelle ; — *Hiatus et lacune : Vestiges de la période de transition dans la grotte du Mas-d'Azil,* par M. Ed. Piette, 1895, in-8° ; — *Histoire numismatique du Barrois :*

Monnaies des Comtes et Ducs de Bar, par M. MAXE-WERLY, 1895, in-8°, fig. ; — *La Légende du siège de Dun en 1533*, par M. L. GERMAIN, Montmédy, 1896 ; — *Les chants du Sanctuaire*, recueil de musique religieuse par M. Alfred YUNG, gr. in-8°.

L'*Apiculteur*, année 1894 (don de M. BOINETTE).

Sont présentés : en qualité de membre titulaire, M. Amédée PRINCE, commissionnaire-exportateur, à Paris (MM. BONNABELLE et BOINETTE) ; — en qualité de membres correspondants, M. Charles JACQUINOT, ancien magistrat, à Saint-Dizier (MM. JACOB et J. BAUDOT), et M. l'abbé MAUJEAN, curé de Longeville, secrétaire général de la Société d'Apiculture de la Meuse (MM. l'abbé PLAUCHE et BOINETTE).

M. DEMOGET signale l'existence chez notre concitoyen M. DE MARNE, d'un recueil manuscrit de fabliaux de nature à intéresser la Société ; M. l'abbé PLAUCHE veut bien accepter d'entrer en pourparlers à ce sujet.

M. le Président, au nom d'un de nos confrères désireux de garder l'anonyme demande sur quels documents ou sur quelles raisons s'appuient certains membres de la Société qui, rompant avec la tradition suivie jusqu'à ce jour, écrivent avec deux *r* le mot « barrisien ». — M. DESPIQUES et M. KONARSKI répondent que, en ce qui les concerne, ils obéissent aux règles les plus élémentaires de l'étymologie : *Barrum Barrivilla, Barrensis, Barrisius, Barrois.*

M. l'abbé PLAUCHE, rappelant la proposition formulée par M. le commandant BROCARD, dans la séance de janvier, insiste pour qu'une demande soit adressée au Conseil municipal dans le but de faire donner à l'une des rues de Bar le nom de Louis JOBLOT, dont les travaux ont fait l'objet d'une notice parue dans le dernier volume de nos *Mémoires*. M. Albert PERNET déclare qu'en sa qualité de maire il appuiera de tout son pouvoir cette proposition.

Après lecture d'une note détaillée de M. GÉRARD, instituteur à Dainville, sur le résultat très fructueux de fouilles archéologiques pratiquées dans des ruines gallo-romaines situées sur la route de Liffol-le-Grand, à peu de distance de Grand (Vosges), M. le Président communique un travail dans lequel M. L. GERMAIN, répondant à la demande d'un de nos confrères, relate d'intéressantes observations sur une « taque » de la collection Ponsignon, à Bar-le-Duc. L'étude des armoiries représentées lui permet de les attribuer avec certitude à un membre de la famille *Savary*, probablement à Mathurin SAVARY, abbé de Chéhéry, en Ardenne, et de Lisle-en-Barrois, mort en 1698 à Séez, dont il occupa le siège épiscopal. Ces armoiries, sommées d'une mitre et d'une crosse abbatiales, sont : écartelé aux 1 et 4 d'or à la croix

engrelée de gueules ; aux 2 et 3 contréeartelé, au lambel à trois pendants.

Dans une seconde communieation, M. L. Germain étudie une autre taque non moins intéressante, aux éeussons de *Jacques Busselot* et de *Judith Gauvain* sa femme (XVII^e s.) et reconstitue à l'aide de ee doeument la biographie de ces personnages et l'histoire de leurs familles. Jaeques ou Jacob *Busselot*, III^e du nom, appartenait à une famille de Saint-Mihiel anoblie en 1578. Son père avait émigré à Metz avec plusieurs de ses eoneitoyens pour y pratiquer librement la religion réformée. Lui-même devint dans eette ville Treize et Conseiller, et y épousa en 1601 Judith Gauvain, d'une famille de maîtres de forges de Moyeuvre. La taque objet de eette étude, fort remarquable et très déeorative, a sans doute été fondue dans ees ateliers de Moyeuvre. M. Germain suppose, d'après les supports et le eimier, que le moule primitif avait dû être exécuté pour la famille de Lenoneourt, à qui appartiennent ees attributs ; le fondeur semble avoir substitué à l'éeu eentral, des Lenoncourt, les écussons accolés des familles Busselot et Gauvain.

M. le commandant Brocard annonce que des reeherehes déjà mentionnées à une précédente séanee, ont été faites sur sa demande dans les arehives de La Haye et de Bois-le-Duc pour retrouver la traee d'Albert Girard, de Saint-Mihiel, comme ingénieur militaire ; elles n'ont donné aucun résultat. Par eontre, il doit à l'obligeanee de M. Korteweg, recteur de l'Université d'Amsterdam, communieation d'un extrait de la *Laudatio funebris Jacobi Golii*, par Gronovius (1668), duquel il résulte que Golius, né en 1596, avait été en relations épistolaires avec Albert Girard en 1616, et qu'à cette époque Girard, âgé de 21 ans, était déjà un mathématicien illustre doublé d'un musicien de talent. Puisse-t-on retrouver la eorrespondance scientifique échangée entre ees deux savants.

L'ordre du jour appelle la rédaction définitive du programme des eoncours institués ou, plus exactement, prorogés par la Société jusqu'à la fin de 1897. Ce programme sera incessamment adressé à nos eonfrères. A ee propos, M. Dannreuther émet l'idée d'un nouveau eoncours dont l'objet serait la confection d'une sorte de reeueil iconographique de l'ancienne province de Barrois. Après une eourte discussion l'assemblée estime qu'il est urgent d'arrêter et de publier le plus tôt possible le programme des concours dont la prorogation a été décidée dans une préeédente séance. La proposition de M. Dannreuther, unanimement accueillie en principe, est renvoyée, pour l'étude des voies et moyens, à l'examen de M. Demoget qui fera un rapport à ce sujet.

Après désignation de MM. Forget, Bailly et J. Baudot en qualité de rapporteurs des candidatures de MM. Charles Jacquinot, l'abbé Maujean et Amédée Prince, il est procédé, sur les rapports de MM. Renauld et Boinette à l'élection de MM. Frédéric Reischmann et Charles Poriquet au titre de membres correspondants.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 4 mars 1896.

Présidence de M. Bonnabelle, *Président.*

Sont présents : MM. Bailly, Barrois, Baudot, Berteaux, Bonnabelle, Boinette, Ch. Busselot, Dannreuther, Despiques, Ch. Collin, C. Fistié, Forget, Konarski, Albert Pernet, l'Abbé Plauche et Renauld ; — M. Duvaux, membre correspondant.

S'excusent, MM. Brocard, Bungener, Demoget et Laurent.

Après avoir donné lecture d'une lettre de M. Ch. Poriquet, remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Albert Duvaux, élu dans une des précédentes séances.

Ouvrages reçus :

Le Sentiment religieux dans l'œuvre de Richard Wagner, par l'abbé M. Hébert ; Paris, 1892, in-12. — *Les Médard, luthiers lorrains,* par M. Albert Jacquot ; Paris, 1896, in-8°. — *Les cachets de Nasium,* par M. l'Abbé Thédenat ; 1896, in-8°. — *Le lit d'Antoine, duc de Lorraine, au Musée lorrain,* par M. Léon Germain ; Nancy, 1895, in-8°.

Bull. Soc. Agricul. de France, janv. et févr. 1896 (don de M. Boinette).

Sur la demande de M. Bailly, M. Maxe, ancien architecte à Bar, a bien voulu offrir à la Société une photographie de l'Église de Ribeaucourt dans l'état où elle était avant sa restauration récente, et trois gravures représentant les tombeaux de Jean de Nettancourt, dans l'église de Vaubecourt, de Georges-Frédéric du Hautoy, et de François du Hautoy, dans l'église de Nubécourt.

M. le Président, s'adressant ensuite à notre confrère, M. A. Pernet, maire de Bar, le prie d'agréer pour lui-même et de transmettre l'expression de la vive reconnaissance de la Société au Conseil municipal qui, accueillant le vœu émis dans une de nos dernières séances, vient

de décider que l'une des principales rues de la ville porterait à l'avenir le nom de Louis Joblot. A ce propos, M. Bonnabelle rappelle, aux applaudissements de l'assemblée, la décision par laquelle la municipalité barrisienne a déjà, il y a un an, sauvegardé les derniers vestiges des Halles de la Ville-Haute, dont les appareils et les exercices d'une Société de gymnastique compromettaient gravement la conservation.

Sont présentés : en qualité de membre titulaire, M. Prélat, Inspecteur d'académie de la Meuse (par MM. Dannreuther et Berteaux), et en qualité de membre correspondant, M. le docteur Meunier, à Lavoye (par MM. Bonnabelle et Konarski).

L'ordre du jour appelle le compte-rendu de la situation financière de la Société. M. le Trésorier s'excuse de n'avoir pu préparer le travail, en raison de l'état de sa santé.

Dans une note lue par M. Dannreuther, M. L. Germain signale, dans la collection de M. L. Edme, à Neufchâteau, un exemplaire de la pièce rarissime, imprimée à Saint-Nicolas de Port en 1511 (v. st.) par Nicolas Symon, diacre. Ce placard in-f°, orné de très nombreuses figures de monnaies, a malheureusement été découpé dans un cahier. M. Germain appelle l'attention sur la curieuse devise-rébus, la même que celle de Pierre Jacobi, déjà portée par Guy Marchand, libraire à Paris : « *Sola fides sufficit.* »

M. L. Maxe-Werly communique, par l'intermédiaire de M. Dannreuther, un *Inventaire,* inédit, *du mobilier laissé par Yolande de Flandre, comtesse de Bar,* après son décès survenu le 12 décembre 1395. Cette acte énumère un grand nombre d'objets précieux, tels que vaisselle d'or et d'argent, ornements de chapelle, broderies apportées de Flandre à Bar, ainsi que le mobilier luxueux d'une « chambre blanche à compas d'or » et d'une « chambre verde », toutes deux remarquables par des tapisseries dont les sujets sont décrits dans la teneur de cet inventaire.

M. Despiques s'excuse de ne pouvoir présenter son analyse critique, portée à l'ordre du jour, de la *Numismatique du Barrois,* de M. Maxe-Werly. Ce travail est ajourné à la prochaine réunion. Notre confrère remplace cette lecture par celle du compte-rendu, très consciencieux et, à l'occasion, très humoristique de notre séance extraordinaire du 21 décembre dernier et de la fête artistique et littéraire dont elle a été suivie. Cette petite page mémorable de nos annales particulières figurera dans le volume de nos *Mémoires* actuellement à l'impression.

MM. Amédée Prince, président de la Chambre des commissionnaires-exportateurs, à Paris, Charles Jacquinot, ancien magistrat, à Saint-Dizier, et l'abbé Maujean, curé de Longeville, sont élus, le premier

membre titulaire et les deux derniers, membres correspondants, sur les rapports de MM. J. Baudot, Forget et Bailly.

Sont désignés comme rapporteurs : de la candidature de M. Prélat, M. Castaigne, — et de la candidature de M. le docteur Meunier, M. l'abbé Plauche. *Le Secrétaire,* Wlodimir Konarski.

Séance du 1er Avril 1896.

Présidence de M. Bonnabelle, *Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Boinette, Bonnabelle, Berteaux, Bungener, Dannreuther, Demoget, C. Fistié, Forget, Konarski et Laurent.

M. Pernet se fait excuser.

Lettres de remerciements de M. Ch. Jacquinot et de M. l'abbé Maujean, admis au cours de la précédente séance.

MM. l'abbé Plauche et Bonnabelle présentent, en qualité de membre correspondant, M. Henri Ferrette, avocat, docteur en droit, à Bar-le-Duc.

Ouvrages reçus :

Le P. Antoine Hautcolas, curé de Vadonville (1657-1709), par H. Labourasse, br. in-8°. — *Une école primaire au début du XIXe siècle,* par M. Despiques, br. in-8°.

Sont, en outre, offerts à la Société : 1° par le département de Meurthe-et-Moselle, l'*Invent. somm. des Arch. départements.*, par M. Duvernoy, t. VII, série E ; supplément, t. I, arrond. de Briey ; 2° par M. Bonnabelle : 80 brochures ou volumes (thèses de licence et de doctorat en droit), avec leur catalogue en fiches ; 3° par M. P. Chuquet : les *Chroniques barroises du IVe au XIVe siècle,* par X... (le commandant Baillot), 1847, in-8°.

M. le Président se fait l'interprète des félicitations, mais aussi des regrets de la Société à propos du départ de M. Castaigne, nommé censeur du Lycée de Bordeaux.

Communications et lectures :

Dans son récent ouvrage sur Jeanne d'Arc, M. Léon Mougenot s'est attaché à démontrer l'erreur du P. Benoît Picard, qui place la mort de Robert de Baudricourt en 1432, tandis que ce personnage vivait encore 22 ans après. M. Léon Germain, dans une *Note sur le décès de Robert de Baudricourt*, fait remarquer que le P. Anselme indiquait

déjà le décès du capitaine de Vaucouleurs en 1454. Notre confrère a dressé un catalogue des actes et mentions précises qu'il a pu retrouver sur Baudricourt pour la période de 1432 à 1454; le nombre s'en élève à 34. M. Germain, par cette communication, a moins l'intention de compléter le travail de M. Mougenot que de faire connaître davantage sur ce point les conclusions d'un livre peu répandu dans le public.

Les armes de France sur les portes de la ville de Bar-le-Duc et sur les vitraux de Saint-Pierre (*XV^e s.*), tel est le titre d'une communication dans laquelle M. Maxe-Werly essaie de démontrer que la dénomination de Porte *de l'Armurier* donnée à la porte située autrefois au haut de la côte de l'Horloge vient non pas de l'établissement en cet endroit de fabricants d'armes, mais bien d'un trophée d'armoiries qui y avait été placé vers 1482, lors de l'occupation de Bar par les troupes du roi Louis XI. Après avoir rapporté le fait de la destruction de ce trophée et diverses circonstances de l'enquête à laquelle cet incident donna lieu, M. Maxe-Werly fait connaître la récente découverte dans les manuscrits de Joly de Fleury, à la Bibliothèque Nationale, d'un dessin colorié représentant les armes de France, et d'un autre, fait au lavis, d'une statue placée sur le parvis de l'église Saint-Pierre, lavis offrant, selon Joly de Fleury, la reproduction de l'image en pied du roi Louis XI, tel que le représentent les estampes du temps.

M. Demoget, après avoir rappelé les communications qu'il a déjà faites dans les séances antérieures, sur le Calvaire de Briey, attribué à Ligier Richier, signale une note publiée sur ce point, par M. G. Save, dans le *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*, de mars 1896. Il donne, en outre, lecture d'un mandement du 21 novembre 1534, par lequel Augustin de Rozières, coadjuteur du Cardinal de Lorraine, accorde 40 jours d'indulgences aux fidèles qui viendront faire leurs dévotions aux pieds du Calvaire de Briey. C'est à la prière de notre confrère, M. Alexandre Laurent, que son neveu, M. Auguste Laurent, de Briey, a bien voulu rechercher l'original de cette pièce dans les Archives communales de Briey et en transmettre la copie à la Société.

Sur la proposition de plusieurs membres présents, la subvention accordée pour un an et à titre tout provisoire à la Société française de Spéléologie est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

M. Renauld est désigné comme rapporteur de la candidature de M. Ferrette.

Sur les rapports de M. Castaigne et de M. l'abbé Plauche, M. Prélat, inspecteur d'Académie, à Bar-le-Duc, est élu membre titulaire, et M. Meunier, docteur en médecine, à Lavoye, est élu membre correspondant. *Le Secrétaire,* Wlodimir Konarski.

Séance du 6 Mai 1896.

Présidence de M. Bonnabelle, *Président.*

Sonts présents : MM. Berteaux, Boinette, Bonnabelle, Brocard, Bungener, Charles Collin, Dannreuther, Despiques, Fistié, l'abbé Plauche, Prélat, Renauld et Zurcher.

MM. Demoget, Konarski, Laurent et Pernet se font excuser.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Prélat, inspecteur d'Académie de la Meuse, élu membre titulaire dans la dernière séance. Il adresse aussi au nom de la Société, toutes ses félicitations à l'un de nos membres correspondants les plus actifs, M. Léon Germain, de Nancy, qui vient, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes, d'être nommé officier de l'Instruction publique.

Ouvrages reçus :

a) *Grands et petits Chevaux de Lorraine,* par M. Léon Germain, 8 pp., 1896 ; — b) *Les anciennes cloches de Fontaines* (Saône-et-Loire), 1515, 1634, 1781, par le même, 15 pp., 1896 ; — c) *Une question de géographie historique : Riste-sur-Feste,* par le même, 24 pp., 1896 ; — d) *Taque de fourneau au Musée de Longwy représentant la Crucifixion* (XVII^e siècle), par le même, br. in-8°, 1896 ; — Commission météorologique de la Meuse, 1895. *Compte-rendu des observations faites à Bar-le-Duc et sur différents points de la Meuse...,* 13^e année ; — *Tunis, port-de-mer : Notes humoristiques d'un curieux,* par Jacques de la Forge (L. Jacquinot-Boulanger, membre correspondant) ; — a) *Les loups dans l'ancien comté de Saarwerden (Alsace) pendant la Révolution,* par A. Benoit, membre correspondant, br. in-8°, 1895 ; — b) *Note sur l'histoire religieuse du diocèse de Strasbourg,* par le même, br. in-8°, 1896.

Don de M. Boinette :

Journ. mensuel de l'Ac. nat. agr., manufact. et comm., janv.-avr. 1896.

Correspondance :

Lettre de M. l'abbé Renard, lauréat du dernier concours de la Société des lettres, pour remercier la Société de l'autorisation qui lui a été donnée à propos du tirage à part de son *Château de Bar.*

Présentation d'un membre :

Est présenté aux suffrages de la Société en qualité de membre correspondant : M. A. CONTANT-LAGUERRE, imprimeur-éditeur, à Bar-le-Duc, par MM. DANNREUTHER et BERTEAUX.

Lectures et communications :

M. DANNREUTHER communique un exemplaire qui lui a été confié pour quelques jours, par la Bibliothèque royale de Hanovre, de l'*Introductio ad linguam gallicam* (Francfort, 1600), par Daniel Cachedenier, barrisien, sieur de Nicey. Il fait appel au concours de ses confrères pour l'aider à reconstituer la biographie de ce personnage qui mena une vie fort errante. Étudiant à Heidelberg, soldat pendant les guerres de religion, émigré en Allemagne vers la fin du XVI^e^ siècle, Daniel Cachedenier devint, par goût ou par nécessité, maître de français à l'Académie nürembergeoise d'Altdorf, et peut-être à l'Université d'Iéna. Il se maria avec la fille d'un gentilhomme saxon nommé d'Etzdorf, pour les affaires duquel il fit en 1612 un séjour à Paris, où il mourut. Il serait intéressant de réunir les éléments d'une notice sur cet auteur dont le livre n'est pas sans intérêt au point de vue philologique, et que les biographes lorrains mentionnent à peine en passant.

Dans la vente d'une collection de tableaux faite récemment à Strasbourg, on mentionnait « un portrait de Jacques Vanloo, représentant un lieutenant général de Saint-Mihiel, Louis-Joseph de Wara, seigneur de Liouville, âgé de 45 ans, daté de 1665, avec ses armoiries au coin de la toile ». M. Léon GERMAIN a recueilli quelques renseignements sur cette famille, dont les lettres de noblesse datent seulement de 1721. Il fait remarquer qu'elle n'est pas citée dans le *Nobiliaire de Saint-Mihiel,* ni dans les tables de l'*Histoire* de cette ville par Dumont où L.-J. de Wara ne figure pas dans la liste des lieutenants généraux (t. III, p. 191).

La communication de M. MAXE-VERLY, faite à la séance d'avril, sur *les Armes de France appliquées aux portes de la ville de Bar,* provoque de la part de M. KONARSKI une note dont il est donné lecture. M. MAXE estime que le nom de Porte de l'*Armurier,* sous lequel on désigne aujourd'hui l'accès de la Ville-Haute ouvert autrefois à l'intersection des côtes Saint-Jean et de l'Horloge, n'a aucune raison d'être. Le langage populaire aurait altéré peu à peu l'appellation originaire. La véritable dénomination a dû être, dans le principe, Porte de l'*Armerie,* de l'*Armairie* ou de l'*Armoirie,* et provenait non pas, comme le dit Bellot-Herment, des ateliers d'armuriers établis dans

les siècles passés aux abords de ce monument, mais des armes de France sculptées sur l'une de ses façades par ordre de Louis XI, en 1482, lors de l'occupation de Bar par les troupes du roi de France.

C'est contre cette opinion que s'élève M. Konarski. Après quelques détails donnés sur la topographie des lieux et sur les trois portes successives — dont l'une s'appelait plus spécialement la porte *Tohier* — englobées sous la dénomination unique de « *Porte de l'Armurier* », il cite des textes, remontant jusqu'à 1551, où les termes « porte, ou portes (au pluriel) de l'*Armurier* » sont invariablement employés sans équivoque possible sur ce dernier mot. Il montre, d'autre part, les anciens comptes donnant très fréquemment le titre d'*armuriers* aux portiers de la ville, dont la tâche comportait ainsi, sans aucun doute, la confection et la réparation de l'appareil métallique — herses, chaînes des ponts-levis, gonds, barres, ferrures diverses — de la porte confiée à leur surveillance et, peut-être encore, de l'équipement et de l'armement des miliciens du quartier. Il se demande, à ce propos, s'il n'y aurait pas quelque rapport entre ces gardiens de la forteresse et le nom du plus formidable des remparts de la Ville-Haute. Au surplus, fonctionnaires préposés à l'entretien d'un ouvrage de défense ou bien ouvriers travaillant pour le public, des armuriers habitaient les abords de la Porte de l'Armurier ou ses dépendances : le *Stemmatum Lotharingiæ* de François de Rosières ne permet aucun doute sur ce point. Le t. VI de cet ouvrage débute par une préface consacrée en partie à une description singulièrement intéressante du Bar féodal. Rosières n'a garde d'oublier les portes de la ville : la Porte Tête-fendue, aujourd'hui Porte de la Couronne : « *Fissi capitis dicta, quod, quondam sceleris conscius ibi capitis sit damnatus...* ». (Au xviii^e^ siècle, le Bourreau demeurait encore tout auprès, rue de Véel). Puis les portes de la Ville-Haute : « *portæque primum quatuor apertæ, una* « *Nemorosa dicta* (la P.-aux-Bois) ; *secunda Vinconia* (la P.-Vinchon) ; *tertia Armata* (la P. de l'Armurier), ab Armorum fabris qui ejus « inhabitant mantiunculas ; *quarta Pilippina* » (la P. Phelpin). F. de Rosières, dont ce chapitre débute par un véritable hymne d'amour au pays natal, était né à Bar, en 1534, d'une famille établie dans cette ville depuis le xiv^e^ siècle. Jamais, sauf pendant sa captivité, il ne quitta la Lorraine. Étant donnée l'époque où il vécut, il devait savoir lui, d'où la Porte de l'Armurier tirait sa dénomination. Il le savait même mieux que par une tradition encore récente et certaine ; il parle au présent : « *inhabitant mantiunculas* ». Il semble difficile d'admettre, en face de ce témoignage, la supposition purement gratuite de M. Maxe-Werly.

M. ZURCHER, délégué avec M. l'abbé PLAUCHE, au Congrès des Sociétés savantes, lit à la Société un compte-rendu des séances du Congrès, auxquelles il a assisté. Dans une forme humoristique et enjouée, M. ZURCHER s'excuse d'abord de son incompétence, il est un délégué, mais un savant, non pas; en réalité, et comme pour donner tort à sa modestie, il nous avoue tout de suite qu'il a suivi de près l'exposition des questions d'histoire et de philologie et termine par un éloge bien senti de ces vaillantes sociétés de province, dont l'œuvre mérite de plus en plus d'être encouragée.

M. DESPIQUES fait part à la Société d'une trouvaille faite dans le fonds Servais. Il s'agit de trois lettres originales, écrites par le conventionnel Courtois au Préfet de la Meuse, en 1816, au moment où il était poursuivi comme régicide par le gouvernement de la Restauration. On sait que Courtois détenait les derniers papiers de Marie-Antoinette, qui lui furent ravis dans ces perquisitions. M. Welvert a écrit à ce sujet une brochure très intéressante, *La saisie des papiers du conventionnel Courtois* (1816), Bourloton, Paris, s. date, in-8°, qui ne se trouve pas à notre bibliothèque. Deux des lettres, découvertes par M. DESPIQUES, viennent compléter et éclairer la brochure de M. Welvert; il annonce leur publication prochaine dans le numéro du 14 mai 1896, de la *Révolution française,* revue d'histoire, moderne et contemporaine, dirigée par M. Aulard.

M. RENAULD, avoué, est désigné comme rapporteur de la candidature de M. CONTANT-LAGUERRE.

Après audition du rapport verbal de M. RENAULD, M. FERRETTE, avocat à Bar-le-Duc, est élu membre correspondant de la Société.

On passe enfin à l'élection d'un Trésorier en remplacement de M. BAILLY, démissionnaire pour cause de santé; M. Lucien ROUSSELLE est élu.

Le Secrétaire-adjoint, Paul DESPIQUES.

Séance du 3 Juin 1896.

Présidence de M. BONNABELLE, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BERTEAUX, BOINETTE, BONNABELLE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DESPIQUES, FISTIÉ, LAURENT, PERNET, RENAULD et ROUSSELLE.

Se font excuser MM. BROCARD, KONARSKI et PLAUCHE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Rousselle remercie la Société de l'avoir choisi comme trésorier et déclare qu'il fera tous ses efforts pour la bonne gestion de notre budget. M. le Président lui exprime en retour la reconnaissance de la Société.

Sont présentés comme membres correspondants : par MM. Rénauld et Plauche, M. Audiat, lieutenant au 94e de ligne et M. André Varin, étudiant en droit à Nancy; — par MM. Collin et Laurent, M. Pourcines, inspecteur du travail des enfants et des femmes dans les manufactures, à Bar-le-Duc.

Ouvrages reçus :

Oudinot et Marbot, à propos de la publication du « Journal de marche du grenadier Pils », par M. Paul Despiques, secr.-adj. de la Société, br. in-8°, 74 pp., — *Précis hist. des Assemblées parlementaires et des Hautes-Cours de justice en France de 1789 à 1895, d'après les doc. offic.*, par M. Léon Muel, membre corr., 1896, in-8°, 232 pp.; — *La saisie des papiers du conventionnel Courtois*, 1816, par Paul Despiques (*dans le n° II, du 14 mai 1896, de la Révolution française*) ; — *La vérité vraie sur la plantation et le revenu des pins dans les terres crayeuses de l'arr. d'Arcis-sur-Aube et de la Champagne*, par H. Labourasse (Extr. de *l'Ann. de l'Aube*, 1896) ; — *Un sculpteur italien à Bar-le-Duc en 1463*, par M. Maxe-Werly (Extr. des *Comptes-rendus de l'Ac. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1896) ; — *Saint-Montan (près Montmédy), cimetière mérovingien, notice hist.*, par F. Houzelle, Nancy, 1896, 8 pp. in-8°.

Dons de M. Bonnabelle :

Œuvres de S. François de Sales, de Bourdaloue et de Massillon, 22 vol. in-8° ; — *Congrès scientif. de France, 17e session tenue à Nancy en sept. 1850*, 2 vol. in-8° ; — *Étude hist. et litt. sur S. Basile, suivie de l'Hexaméron*, trad. en français, par Eug. Fialon, prof. au lycée de Reims, Paris, 1865, in-8° de 525 pp.; — *La vérité sur le budget du culte catholique*, par E. Terrasse, Paris, 1882, br. in-8° ; — *Testament du marquis de Villette : Question de fidéicommis; M. de Montreuil contre Mgr de Dreux-Brézé, év. de Moulins; Plaidoirie de Me Berryer*, Paris, 1860, br. in-8°.

Correspondance :

Lettre de M. l'abbé Plauche, qui propose un vote de félicitations à M. Weiss, médecin à Cousances-aux-Forges à propos d'une distinc-

tion qu'il vient de recevoir de l'Administration supérieure. La proposition est adoptée.

Lettre ministérielle qui annonce et règle les détails de la 21e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui doit se tenir à la Sorbonne, *le 20 avril 1897*. Les mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés à la Direction des Beaux-Arts avant *le 1er février 1897, terme de rigueur*.

Il est rappelé aux auteurs qu'il leur est accordé vingt minutes au plus pour lire ou résumer leurs travaux. « Les mémoires qui, à l'im-« pression, exigeraient plus de vingt pages du format du Compte-« rendu devraient être l'objet de suppressions qui seraient demandées « aux auteurs avant la mise sous presse. »

« ..... En dehors des personnes qui auront à faire des communications, chaque Société ne pourra désigner, pour la représenter, que trois de ses membres, qui devront, dès l'ouverture de la session, inscrire leur adresse à Paris, sur un registre déposé à la porte de la salle où se tiendra la Section. »

La liste des délégués devra être envoyée avant *le 1er février 1897*.

Communications et lectures :

M. Dannreuther lit un travail de M. Léon Germain, intitulé « *L'enseigne* Aux Trois Rois ». L'auteur établit par des textes nombreux, depuis le XIIe siècle, la popularité de cette expression *les* Trois Rois, pour désigner les Rois Mages, et, ce dont il explique les raisons, la fréquence de cette enseigne d'hôtellerie par toute l'Europe chrétienne. Il prouve ainsi qu'un écrivain local s'est trompé en la considérant comme spéciale à la ville de Verdun et en y rappelant le séjour des trois rois fils de Louis le Débonnaire. — M. Germain parle aussi de l'enseigne Aux Trois Maures, qui se rapporte également aux Mages et qui existe encore à Verdun. — En terminant, il fait allusion à la descendance légendaire des Rois Mages, brillamment représentée de nos jours à l'Académie française.

— M. Maxe-Werly communique à la Société des lettres un exemplaire du 1er numéro de la *Revue historique des provinces* de M. H. Carnoy; l'échange est proposé par M. le Président et adopté par la Société.

Après un rapport verbal de M. Renauld, sur la candidature de M. Contant-Laguerre, ce dernier est élu membre correspondant.

Le Secrétaire-adjoint, Paul Despiques.

Séance du 1er Juillet 1896.

Présidence de M. Bonnabelle, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Boinette, Bonnabelle, Brocard, Bungener, Dannreuther, Despiques, Fistié, Laurent, l'abbé Plauche, Renauld. — M. Leloup, membre correspondant assiste à la séance.

MM. Konarski, Pernet, Prélat, A. Prince, L. Rousselle, se font excuser.

Ouvrages reçus :

La terre de Hey et le ban de Blaincourt, par H. Lefebvre, membre correspondant, br. in-8° de 19 p., 1896 ; — *Discours de la distr. des prix au Lycée de Bar-le-Duc en 1895* par M. Despiques.

Correspondance :

M. le Président communique une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui fixe au 20 avril 1897 le Congrès des Sociétés savantes et avertit que les travaux destinés à la lecture doivent être envoyés avant *le 30 janvier prochain.*

M. le Président annonce qu'à la suite des démarches faites par lui, près de M. Amédée Prince, il a reçu de notre collègue une somme de *cent francs* pour un prix à décerner à l'occasion des concours ouverts pour l'année 1897. La Société vote à M. Prince de très vifs remerciements, prie le Secrétaire de se faire son interprète près du généreux donateur et ajourne à sa prochaine séance sa décision sur l'affectation de ce prix.

Don de M. Boinette :

L'Apiculteur, Journ. des cultivateurs d'abeilles, 39e année.

Lectures et communications :

M. Dannreuther présente l'analyse d'une *Monographie d'un manuscrit ou album offert au prince Charles de Lorraine, évêque de Verdun (1611-1622)*, travail très intéressant de M. de Pimodan, mais dont la publication comporterait la reproduction de plusieurs miniatures, qui serait très coûteuse.

M. Despiques, secrétaire-adjoint, lit une note de M. Labourasse,

membre correspondant, *Le luxe au Presbytère avant 1789.* Il s'agit d'un carnet de dépenses de M. l'abbé Barrois, curé de Vouthon-Haut, de 1769 à 1786, dont la lecture fournit des indications curieuses aux historiens de l'ancien régime. Après cette lecture, qui a été très goûtée, il est décidé que l'on demandera ledit mémoire à M. LABOURASSE pour le volume annuel de la Société.

M. le commandant BROCARD lit une communication au sujet des rayons X du Dr Rœntgen; il expose un programme d'expériences à instituer à l'effet de préciser la place que doivent occuper dans le spectre les rayons X, aussi bien que d'autres radiations connues ou supposées ou restant à découvrir. Il insiste notamment sur les moyens à expérimenter pour l'utilisation de ces rayons à la vision dans l'obscurité.

M. Léon GERMAIN, continuant l'étude des anciennes *taques* de foyer dont notre région offre des types si divers, décrit en la comparant à deux autres pièces faisant partie des collections du Musée lorrain, une *taque* appartenant à M. Coliez, de Longwy. Les *Trois Saintes* qui y sont figurées paraissent être des moulages d'anciennes statuettes. D'autres figurines, des têtes de clous rosacées, des écussons armoriés jetés sur le fond, sans symétrie, achèvent de donner à l'ensemble un caractère très original. Les armoiries représentées sont celles de *Godfroy de Presseux*, abbé d'Orval (1530-1540) et de deux familles luxembourgeoises : les *Busleyden* et les *de Naves*, ce qui permet d'attribuer aux ateliers d'Orval la fabrication de cette plaque métallique. Dans un travail récent, notre confrère M. MAXE-WERLY ne croyait pas pouvoir faire remonter au delà de 1543 la première apparition des plaques de fonte dans les foyers. M. Léon GERMAIN démontre, à l'aide des photographies jointes à son étude, qu'il faudrait reculer cette date jusqu'au premier quart du XVIe et peut-être jusqu'à la fin du XVe siècle.

M. Léon GERMAIN appelle l'attention sur le Saint-Juratoire de Metz, manuscrit de 1491, en vente à la librairie Lortic, à Paris, et sur la publication qui vient d'en être faite, précédée d'une notice par M. J. Chappé. M. GERMAIN s'attache spécialement à examiner ce document au point de vue de la mystique, dont l'éditeur ne s'est pas occupé. Il signale le choix des fragments évangéliques, formant un ensemble connu par des livres d'heures. Les trois miniatures primitives lui paraissent d'un grand intérêt. L'une offre le *Christ de Pitié;* une autre, l'Enfant Jésus entouré des instruments de la Passion avec un agneau porte-étendard, curieuse composition qui évoque la prophétie du vieillard Siméon, mais y joint l'emblême de la Résurrection; la première enfin représente, à la Crucifixion, la Vierge ayant la poitrine

percée de *cinq* glaives, motif très nouveau, qui fait allusion aux cinq plaies du Christ, vers la même époque où, à ce qu'il semble, commençait en Flandre, la figuration de la Vierge aux sept glaives, rappelant les sept douleurs de Notre-Dame.

Après audition du rapport de M. Dannreuther, M. Pourcines, inspecteur du travail des enfants et des femmes, à Bar-le-Duc, est élu membre titulaire ; de même, MM. Audiat, lieutenant au 94e de ligne, et André Varin, sont élus membres correspondants après lecture des rapports de MM. Despiques et Camille Fistié.

Le Secrétaire-adjoint, Paul Despiques.

Séance du 5 Août 1896.

Présidence de M. Bonnabelle, *Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Berteaux, Boinette, Bonnabelle, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Despiques, Konarski, Laurent, Pernet, Prélat, Pourcines, — et M. le Dr Weiss, membre correspondant.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Pourcines et Weiss, tout récemment admis au nombre des membres de la Société.

Sont présentés en qualité de membres correspondants : M. Chavanne, officier de cavalerie, par MM. l'abbé Plauche et Renauld, et M. le Dr Villard, membre de la Société Philomatique de Verdun, par M. Bonnabelle et M. le Commandant Brocard.

Ouvrages reçus :

Note sur D. Benoît Didelot, Bénédictin, par M. A. Benoît, 1897, in-8°, 7 pp.; — *Le Château de Bar, autrefois et aujourd'hui*, par M. l'abbé Renard, 1896, in-8°, pl. et fig.; — *Un cimetière franc-mérovingien à Aubermont* (Breux), par M. Houzelle, in-8°, 24 pp., pl.

Dons :

Par M. Labourasse : *La Saisie des papiers du Conventionnel Courtois (1816)*, par E. Welvert; — Par M. Am. Prince : *Ann. de la Presse franç. et du monde politique*, 1896 ; — Par M. Boinette : *Bull. Soc. des Agricult. de France*, 4e fasc., 1895 ; — Par la ville de Verdun : *Catal. de la Bibl. publ. de Verdun, — Histoire, — Belles-Lettres*, — par M. l'abbé Frizon, 2 v. in-8°.

Communications et lectures :

Sous le titre : *La Légende de l'Eunuque,* M. L. GERMAIN retrace, avec des détails variés, la tradition populaire qui explique la disparition des Comtes de Chiny. Parmi les légendes qui se rattachent à la construction de la belle église de Senon, près Étain, bâtie au XVI^e^ siècle par le protonotaire Léonard Waltrin, il en retrouve une, d'après laquelle un cardinal, ayant capté l'héritage d'un eunuque, se serait décidé, accablé de remords, à l'employer à l'érection de cet édifice religieux. M. GERMAIN estime que des variantes de cette tradition doivent exister ailleurs et engage nos confrères à les rechercher.

Communication est donnée ensuite d'une notice sur *les Marais de Saint-Gond* (Marne), par notre confrère M. DENIZET. L'auteur, après avoir décrit ces marais, passe à l'étude des nombreuses grottes qui les avoisinent et donne d'abondants détails sur les fouilles pratiquées dans les sépultures qu'elles renferment, fouilles d'où sont résultées des trouvailles pleines d'intérêt au point de vue de l'archéologie et de l'anthropologie. D'utiles renseignements sur les tourbières de Saint-Gond, leur mode d'exploitation et les ressources qu'elles offrent terminent ce travail.

Après ces lectures, M. KONARSKI rappelle que, ainsi que le relate le procès-verbal de la séance de juillet, M. Amédée PRINCE a fait don à la Société d'une somme de cent francs pour un prix à décerner à l'occasion de l'un quelconque des concours ouverts jusqu'au 30 décembre 1897. M. KONARSKI demande que ce prix soit dès à présent affecté au concours sur « un sujet intéressant le Barrois ou le Département de « la Meuse, sujet laissé au choix des concurrents. » La Société décide en principe cette affectation, sous réserve de l'assentiment de M. PRINCE, que M. KONARSKI est chargé d'entretenir de ce projet.

M. J. BAUDOT est, ensuite, désigné comme rapporteur de la candidature de M. CHAVANNE ; de même pour la candidature de M. le D^r^ VILLARD, M. DESPIQUES.

Le Secrétaire, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 2 Septembre 1896.

Présidence de M. BONNABELLE, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BOINETTE, BONNABELLE, DANNREUTHER, KONARSKI, LAURENT, PERNET et POURCINES. Se font excuser MM. le Commandant BROCARD, DESPIQUES et A. PRINCE.

Ouvrages reçus :

Monographie de la commune de Troyon (Meuse), par M. Labourasse, lauréat de la Société des Lettres, 1896, in-8°, 132 pp.; — *Monographie de la seigneurie de Diedelange ou Mont-Saint-Jean,* par M. J.-C. Kohn ; — *Rapport sur le VI^e^ Concours international de Médecine vétérinaire en 1895*, par M. Alex. Laurent.

Don de M. Boinette :

Bull. Soc. Agric. de France, du 15 mars au 15 août 1896.

Correspondance :

M. le Président annonce qu'il vient de recevoir de M^lle^ M. François, de Ligny, lauréate du prix de Poésie de notre dernier concours, une somme de *deux cents francs* pour être attribuée à l'un des concours ouverts par la Société et être décernée sous le titre de « Prix Auguste François », en mémoire de l'oncle de la donatrice, décédé membre de la Société après avoir exercé pendant de longues années les fonctions de Directeur de l'École nationale des Beaux-Arts du Chili. — La Société charge son Président de transmettre à M^lle^ François l'expression de toute sa reconnaissance et remet à une séance postérieure sa décision sur l'affectation définitive de ce prix.

M. Dannreuther communique, d'après les pièces originales, qui font partie des manuscrits de feu V. Servais, à la Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc, deux *Procès-verbaux de l'incendie et du pillage de Saint-Joire en 1636*. La dévastation de ce village fut commencée le 22 juillet par un parti de cavalerie lorraine qui pilla l'église et la maison seigneuriale, et brûla trente-six maisons. Pour comble de malheur, un détachement de troupes suédoises vint occuper Saint-Joire la veille de Noël de la même année, et y prit ses quartiers d'hiver. Le peu de vivres et de fourrages qui restait fut consommé, les charpentes des maisons furent transformées en bois de chauffage, et la forge qui appartenait à l'abbaye d'Évaux-en-Ornois, fut dévastée et ruinée, ainsi que le haut-fourneau. Il ne reste plus que quarante maisons habitables, et encore sont-elles en un triste état. La population est réduite à quarante habitants, qui font dresser un nouveau procès-verbal, afin de faire constater officiellement leur misère, et de soustraire, si possible, à l'avidité du fisc, les derniers débris de leur avoir.

M. Konarski, rendant compte d'une mission qu'il a reçue à la séance précédente, fait connaître que notre confrère M. Amédée Prince en-

tend laisser la Société absolument libre de déterminer à son gré l'affectation du prix de cent francs par lui donné en vue du concours dont le terme expire à la fin de 1897. — La Société décide, en conséquence, que ce prix sera attribué à l'un des lauréats du concours ouvert sur une *Étude intéressant le Barrois, au choix des concurrents,* concours pour lequel un premier prix de deux cents francs a été institué par la Société.

Communications et Lectures :

Dans un compte rendu de l'ouvrage de M. MAXE-VERLY, — *Histoire Numismatique du Barrois* (Bruxelles, J. Gœmare, 1895) — M. DESPIQUES fait ressortir l'à-propos avec lequel notre confrère a classé les monnaies émises par nos Souverains non par espèces, mais par ordre chronologique, seul moyen d'en tirer des éclaircissements pour l'histoire politique. A dater du XIII^e^ siècle, époque de la première apparition des monnaies du Barrois, M. MAXE en étudie tous les spécimens, les différencie, cite tous les documents qui les mentionnent et les ateliers d'où ils sont sortis. Il arrive ainsi, notamment à cette conclusion que l'histoire monétaire suit les variations de l'histoire politique ou économique. A ce double point de vue, le Barrois reste d'abord soumis à l'influence française et imite les monnaies royales. Puis, en raison de ses étroits rapports commerciaux avec les pays du Nord, il imite aussi la monnaie des Comtes de Luxembourg. Enfin, quand le Barrois va se fondre avec la Lorraine, les pièces barroises prennent un aspect lorrain, pour disparaître sous René II.

Après les rapports présentés sur leurs candidatures par MM. Jules BAUDOT et DESPIQUES, M. CHAVANNE, officier de cavalerie, et M. le D^r^ VILLARD, sont admis au titre de membres correspondants.

Le Secrétaire, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 7 octobre 1896.

Présidence de M. BERTEAUX, *vice-Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, le commandant BROCARD, BUNGENER, CHARAUX, membre honoraire, DANNREUTHER, DESPIQUES, C. FISTIÉ, M. l'abbé PLAUCHE. M. Paul CHUQUET, membre correspondant, assiste à la séance.

MM. DEMOGET et KONARSKI se font excuser.

Ouvrages reçus :

M. l'abbé Gillant : *Louis le Géant, curé d'Auzéville, 1668-1754,* Verdun, Laurent, 1896, broch. in-8°. — M. Léon Germain : *Haussonville,* Compte-rendu critique, Nancy, Sidot, 1896, in-8°, 27 pp. — *Id. : Les grands et petits Chevaux de Lorraine,* Saint-Amand, Destenay, 1896, broch. in-8°, 8 pp. — *Id. : Les anciennes cloches de Fontaines (Saône-et-Loire),* Nancy, Sidot, 1896, br. in-8°, 16 pp. — *Id. : Une question de géographie historique : Riste-sur-Feste,* Nancy, Sidot, 1896, br. in-8°, 24 pp.

Après la lecture du procès-verbal, M. Berteaux, vice-Président, rappelle la perte que vient de faire la Société des Lettres dans la personne de son Président, le regretté M. Bonnabelle. Il y occupait une place si importante, il s'en était constitué le zélateur si dévoué qu'il serait difficile d'exposer tout ce qu'il a fait en quelques mots ; mais les membres actuels de la Société conserveront toujours le souvenir de ses éminents services et M. Berteaux exprime en terminant le vœu qu'un jour M. Bonnabelle trouve parmi nous un biographe digne de son activité et de ses mérites.

Il souhaite en même temps la bienvenue à M. Paul Chuquet, membre correspondant qui assiste pour la première fois à la séance.

M. Berteaux donne ensuite la parole à M. Despiques, secrétaire-adjoint, qui lit les lettres et cartes de visite reçues par la Société des Lettres à propos de la mort de son Président ; l'Assemblée et le Bureau expriment par la voie du procès-verbal tous leurs remerciements à ces correspondants.

Communications et lectures :

M. Léon Germain dépose sur le bureau un travail sur la *Sépulture de Charles le Téméraire dans l'église Saint-Georges, à Nancy.* L'auteur appelle l'attention sur la chronique d'Etterlin, chronique suisse contemporaine, dont M. Ch. Pfister vient de publier, à Nancy, le passage qui se rapporte à la bataille du 5 janvier 1477. Quelques mots de ce document fixent, avec une grande précision, l'endroit où fut inhumé le corps du Téméraire. En rapprochant ce texte des vagues renseignements fournis par d'autres documents et par les historiens, M. Léon Germain conclut que le monument funéraire s'adossait au mur à l'entrée du chœur du côté de l'Évangile, tout près de l'entrée du transept nord et de l'autel de saint Sébastien qui s'y trouvait. Mais la sépulture était à quelque distance au-devant du tombeau, près du tabernacle, qui existait, du même côté, un peu en avant de l'autel.

Reprenant après M. G. SAVE, la question d'authenticité du corps retrouvé en 1550 lors du transfert à Bruges, notre confrère ne peut s'empêcher de partager, en partie pour d'autres motifs, les doutes soulevés. Il estime que la fouille de 1550 a été faite trop près du monument et que le corps dépourvu d'apparence des blessures qu'avait reçues le duc de Bourgogne et retrouvé près du monument, du côté de l'autel de saint Sébastien, pourrait être, comme le pense M. SAVE, celui du sire de Bièvres. Enfin, il résulte des constatations faites sur le terrain, à l'aide de travaux récemment exécutés, que l'emplacement de la sépulture tomberait dans la cour des écuries de la Division militaire. Une fouille opérée sur ce terrain amènerait peut-être d'intéressantes découvertes.

M. BROCARD demande l'inscription à l'ordre du jour de la nomination d'une commission pour présenter un programme des questions scientifiques, sur lesquelles les candidats pourraient être appelés à produire des travaux. La nomination de cette commission est renvoyée à une date postérieure.

De même aussi, la fixation définitive du prix fondé aux concours de la Société des Lettres à la mémoire d'Auguste François.

Le Secrétaire-adjoint, Paul DESPIQUES.

Séance du 4 Novembre 1896.

Présidence de M. DANNREUTHER, *vice-Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BRAIBANT, BROCARD, BUNGENER, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, FISTIÉ, MAXE-WERLY, PERNET, PRÉLAT, RENAULD, ROUSSELLE.

M. CHUQUET, membre correspondant, assiste à la séance.

MM. DESPIQUES et KONARSKI se font excuser.

En l'absence des Secrétaires, et sur la demande du Président, M. BROCARD remplit les fonctions de secrétaire.

Ouvrages reçus :

L. GERMAIN, *La Souche et l'Orange, emblèmes du roi René,* in-8°, Caen, 1896. — L. MAXE-WERLY, *Note sur des plombs antiques trouvés en Gaule,* in-8°, Paris, 1896. — L. WIENER, *Essai de cartographie de la Lorraine,* in-8°, Nancy, 1896. — *Journal de Montmédy,* oct. 1896.

Correspondance :

Lettre de remerciements de M. CHAVANNE, récemment élu membre correspondant. — La Société reçoit la lettre de démission de M. DUVAUX, qui doit prochainement quitter Bar-le-Duc. Elle a reçu également une lettre de M. DESPIQUES, se démettant de ses fonctions de secrétaire-adjoint, et décide à l'unanimité qu'une démarche sera faite auprès de notre honorable collègue pour le prier de revenir sur cette regrettable détermination.

Communications et lectures :

M. MAXE-WERLY, poursuivant l'étude qu'il avait commencée dans la séance du 4 janvier 1893, entretient la Société de *Jean Crocq*, sculpteur barrisien, dont le nom presque ignoré dans notre pays fut cependant celui d'un artiste célèbre, auquel, dans les premières années du XVI^e^ siècle, René II confiait l'exécution du tombeau qu'il avait résolu de faire élever à la mémoire de Charles le Téméraire. M. MAXE-WERLY a découvert dans les collections de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford un dessin de ce monument aujourd'hui disparu, qui permet de se faire une idée du style et du talent de notre imagier, déjà très en renom en 1487, attaché à la personne de René II, et chargé par lui d'instruire dans l'art de tailler le bois et la pierre, les pensionnaires dont ce prince lui confiait l'éducation artistique.

M. DESPIQUES expose comment, dans un voyage récent à Saint-Étienne, et après une visite au Musée d'armes de cette ville, formé de la collection du maréchal Oudinot, il eut l'idée de rechercher les papiers concernant cette acquisition. Il trouva dans le Catalogue de la Bibliothèque municipale la mention d'une *Notice sur le Maréchal Oudinot, duc de Reggio* (*1767-1847*), manuscrit autographe du général Victor Oudinot, en forme d'album de 0^m^,18 de long sur 0^m^,23 de large, comprenant 184 pages. C'est bien une biographie du Maréchal, due à son fils. Au moment de la vente des collections d'armes à la ville de Saint-Étienne, écrit l'auteur au début, il se dit que la gloire d'Oudinot pouvait rester ignorée en une contrée si lointaine. Il a donc écrit, pour les visiteurs du Musée, une notice sur les hauts faits de son père. C'est un récit où l'on retrouve toutes les anecdotes déjà connues par les *Souvenirs de la Maréchale* et par le *Journal de marche du grenadier Pils*; au point de vue anecdotique, il n'offre donc que peu d'intérêt. Mais Victor a accompagné son père dès l'âge de neuf ans. Il a assisté à nombre de ses combats, et son manuscrit devient, dès lors, pour l'historien une source précieuse. Il a permis, en particulier, à M.

Despiques de vérifier des points de détail de la vie militaire d'Oudinot qu'il n'avait pu établir auparavant qu'après de nombreuses lectures. Il est donc heureux de signaler à la Société cette source importante pour la biographie définitive d'une des plus grandes gloires de notre Barrois.

M. Dannreuther communique sur *Dom Claude de Nicey, abbé d'Ecurey* († *1546*) quelques renseignements à l'appui de ceux donnés par M. A. Benoît, dans le t. IX (1894) de nos *Mémoires*. Il fait passer sous les yeux des membres présents un plat d'étain du Musée de Bar-le-Duc, poinçonné aux initiales et aux armes de ce personnage. La famille de Nicey, d'origine bourguignonne, se transmit, du XV^e^ au XVII^e^ siècle, des bénéfices importants dans l'Ordre de Cîteaux, notamment dans l'abbaye barroise d'Ecurey. Il signale, également au Musée, une belle *taque* de foyer, datée de 1657, aux armes d'un dignitaire ecclésiastique, membre de la même famille.

M. Léon Germain adresse un travail intitulé *Le Chapelet, emblème du roi René,* et divisé en trois parties. Dans la première, il rappelle les interprétations fort différentes et incertaines que les chroniqueurs et quelques historiens ont données de cet emblème ; il s'attache à en donner des exemples et à en déterminer la nature : le chapelet ou dizain, formait le corps d'une devise, dont l'âme était : *Dévot lui suis.* Dans la seconde partie, il met en doute, faute de preuve, l'assimilation, souvent faite entre le chapelet et le collier avec croix à double croisillon qui, à l'époque du roi René, semble avoir été mis parfois au cou des aigles-supports de ses armes, et dont certains ducs de Lorraine ont fait un usage analogue. Enfin, dans la troisième partie de sa communication, M. Germain recherche les relations qui pourraient exister entre ce chapelet et celui, accompagné des mots *Or devinez*, qui figure sur des monuments relatifs à la légende du duc Ferri III, emprisonné dans la tour de Maxéville.

M. Brocard exprime le désir que la Société inscrive dans le programme de ses concours des sujets de travaux scientifiques. Il pense que ces sujets, touchant principalement aux sciences naturelles, pourraient être spécialisés à notre département ou à notre région. Il serait donc utile d'avoir un programme tout prêt, à l'élaboration duquel on pourrait inviter quelques-uns de nos collègues. Cette proposition est adoptée, et la Société délègue à MM. Brocard, Bungener et Collin la mission de préparer pour une de nos prochaines réunions, le programme des sujets scientifiques à proposer.

Pour le Secrétaire : Brocard.

Séance du 2 Décembre 1896.

Présidence de M. BERTEAUX, *vice-Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BAUDOT, BERTEAUX, BOINETTE, BROCARD, BUNGENER, BUSSELOT, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, DESPIQUES, FISTIÉ, FORGET, KONARSKI, LAURENT, MERCERON, PERNET, l'abbé PLAUCHE, POURCINES, RENAULD et ZURCHER.

MM. PRÉLAT et ROUSSELLE, trésorier, se font excuser.

M. DESPIQUES, à la prière de la Société, consent à retirer sa démission des fonctions de secrétaire-adjoint.

M. le Président fait part du décès de deux de nos confrères, M. LANGROGNET, qui fut à plusieurs reprises notre président, et M. Ph. PIERROT, de Montmédy ; il rappelle l'affection et le dévouement dont le premier a toujours fait preuve envers la Société et les nombreux travaux relatifs à l'histoire de la région de Montmédy que le second a semés, au cours de sa laborieuse carrière, aussi bien dans le Journal dont il était le propriétaire et le rédacteur en chef que dans diverses autres publications.

Lecture est ensuite donnée, au nom de M. le Trésorier, du compte rendu des opérations financières de la Société pendant l'année 1896 :

Recettes :

Reliquat de l'exercice 1895	2.523f 20c
Produit des cotisations	2.052 »
Somme à la disposition de M. MAXE-WERLY	267 70
Intérêts des fonds placés	144 80
Versement de M. Prince, pour un prix	100 »
— de Mlle François, pour un prix	200 »
Vente de quatre volumes *Mémoires*	26 »
Boni sur la fête du 21 décembre 1895	5 45
Total des recettes	5.319f 15c

Dépenses :

Lettres de Convocations aux séances et divers	219f 95c
Frais d'administration, de correspondance, d'envois de volumes des *Mémoires*, etc	145 05
A reporter	365f »

Report.....	365f »
Frais de recouvrement des quittances.....	36 40
Impressions des *Mémoires* (Tome V, 3e série).....	2.389 80
Photogravures.....	30 85
Couronne pour les obsèques de M. BONNABELLE.....	34 »
Souscription au monument de LA MOTHE.....	40 »
Versé à M. Florentin, frais d'écritures, 1895 et 1896..	72 10
Indemnité au Concierge de la Mairie, 1895 et 1896...	60 10
Frais de recouvrement, en 1895.....	9 10
Total des dépenses.....	3.037f 35c
Le montant des recettes étant de.....	5.319f 15c
Et le montant des dépenses de.....	3.037f 35c
L'encaisse, au 1er décembre 1896, est de..	2.281f 80c

L'avoir de la Société au 31 décembre 1895 se compose donc, sous réserve des sommes affectées à M. MAXE-WERLY et aux prix Prince et François, de :

Un livret de caisse d'épargne n° 47.507.....	932f 20c
— — n° 68.344.....	711 »
En dépôt à la banque Varin-Bernier.....	568 10
Espèces en caisse.....	70 50
Total.....	2.281f 80c

Ce compte-rendu est approuvé.

Sont présentés au titre de membres correspondants : M. LIGNOT, ancien magistrat, maire de Nettancourt, par MM. RENAULD et l'abbé PLAUCHE ; — et M. le Comte DE NETTANCOURT, propriétaire à Tillombois, par MM. JACOB et DANNREUTHER.

Ouvrages reçus :

Par M. Ph. PIERROT, *Journal de Montmédy,* nov. 1896 ; — par M. DESPIQUES, *Mém. Soc. Eduenne*, 1893, t. XXI ; — par M. BOINETTE, *Ann. de la Soc. d'Apicult., de la Meuse,* 1897, et *Le Phylloxéra vastatrix,* de MAX-CORNU, Paris, 1878.

DONS :

M. le Dr MEUNIER : *Les Bases de la Biologie*, Paris, 1896. — M. le Dr MAGNANT, de Gondrecourt : Romans : *Les Révoltes du Cœur,* et *Noblesse et Roture ;* Poésies : *Mes pensées, — Ma Lorraine, — Angela, — Échos lointains, — Mes nouvelles Pensées.*

M. Konarski remet, au nom de notre confrère, M. Freünd-Deschamps, quatre pièces manuscrites. — L'une, sans date, est une réfutation par l'historien Gabriel de La Cour, des théories de l'académicien Giry sur l'histoire de Lorraine. Il y montre que, jusqu'à Charles IV « présentement régnant », la loi salique a toujours régi la succession en Lorraine. — La seconde pièce, revêtue de la signature autographe du Duc Charles III est une ordonnance sur requête du 25 novembre 1583, faisant remise de bail au meunier du moulin du Bourg de Bar. — La troisième pièce, particulièrement intéressante, est une lettre autographe de l'avocat général H.-F. d'Aguesseau (27 janvier 1702), rendant compte au chancelier de Pontchartrain des mobiles qui lui ont dicté ses conclusions dans le procès criminel intenté au Parlement de Paris à plusieurs individus de Bar soupçonnés d'avoir brisé les Armes de France placées dans le voisinage de la Porte de l'Armurier. — La dernière pièce est une note signée du premier président Ach. de Harlay, relatant brièvement ce qui s'est passé à l'audience où a été plaidé ce procès.

Lectures et communications :

M. le Commandant Brocard expose à la Société les raisons qui l'ont déterminé à entreprendre une *Bibliographie des Courbes géométriques.* Cette même question préoccupe depuis longtemps les personnes qui s'intéressent à l'étude et à l'histoire des Mathématiques, et une solution en a été demandée à diverses reprises et tout récemment encore dans l'*Intermédiaire des Mathématiciens.* Notre confrère a déjà réuni de nombreux renseignements bibliographiques qu'il se propose d'utiliser à bref délai. Il termine sa communication par un rapide énoncé des principales propriétés géométriques de deux courbes célèbres, la *cycloïde* et la *chaînette.*

Après la désignation de M. J. Baudot comme rapporteur de la candidature de M. Lignot, et de M. Demoget pour celle de M. le Comte de Nettancourt, il est procédé au renouvellement de ceux des membres du Bureau dont les pouvoirs sont expirés.

Sont élus : *président,* M. L. Maxe-Werly ; — *vice-présidents,* MM. Demoget et Camille Fistié ; — *trésorier,* M. Lucien Rousselle ; — *secrétaire-adjoint,* M. Despiques.

Sont élus, d'autre part, *membres de la Commission de publication,* MM. Dannreuther, Forget et Zurcher.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

reçues pendant le cours de l'année 1896.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux; — ann. 1895.

Annalen des K. K. Naturhistorischen Hofmuseums in Wien; — ann. 1895.

Annales de la Soc. Acad. de Nantes; — ann. 1895.

Ann. de l'Est; — ann. 1896.

Ann. de l'Instit. archéol. de Luxembourg; — ann. 1895.

Ann. du Musée Guimet; — ann. 1896.

Ann. de la Soc. d'archéol. et d'Hist. lorr. de Metz; — ann. 1895.

Annual Report of the public Museum of Milwaukee; — sept. 1894-août 1895.

Bull. de la Soc. des Études litt., scient. et art. du Lot; — ann. 1895.

Bull. de la Soc. acad. de l'Oise; — ann. 1895.

Bull. de la Soc. lorraine de Photographie; — ann. 1896.

Bull. de la Soc. art. scient. et litt. de Béziers; — ann. 1895.

Bull. de la Soc. Belfortaine d'émulation; — ann. 1896.

Bull. de la Soc. de Géogr. de l'Est; — ann. 1895, fasc. 4; ann. 1896.

Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest; — ann. 1895, 3e trim.; ann. 1896, 1 à 8.

Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie; — ann. 1895 et 1896.

Bull. de la Soc. des Amateurs natural. du Nord de la Meuse; — ann. 1895, fasc. 9 à 12; ann. 1896.

Bull. de l'Institut égyptien; — ann. 1895, fasc. 8 et 9; ann. 1896.

Bull. de la Soc. d'études archéol. de Draguignan; — ann. 1895.

Bull. de la Soc. d'archéol. de Saintonge et Aunis; — ann. 1896.

Bull. de la Soc. philomat. vosgienne; — ann. 1895-1896.

Bull. de la Soc. d'agricult., Sc. et Arts de la Haute-Savoie; — IIIe série, nº 26.

Bull. de la Soc. des Sc. natur. de l'Ouest; — ann. 1895 et 1896.

Bull. de la Soc. impér. des Natural. de Moscou; — ann. 1895, fasc. 1 à 3.

Jahrbuch für geschichte sprache und litteratur Elsass-Lothringens; — ann. 1896.

Mélusine; — ann. 1894-1895.

Mémoires de l'Acad. de Caen; — ann. 1895.

Mém. de l'Acad. de Metz; — ann. 1892 à 1895.

Mém. de l'Acad. des Sc., Belles-Lettres et Arts de Lyon; — ann. 1895.

Mém. de l'Acad. des Sc., Belles-Lettres et Arts de Besançon; — ann. 1895.

Mém. de l'Acad. d'Amiens; — ann. 1895.

Mém. de l'Acad. Stanislas, de Nancy; — ann. 1896.

Mém. de l'Acad. Delphinale; — ann. 1896.

Mém. de la Soc. des Sc. et Lett. de Maine-et-Loire; — ann. 1895.

Mém. de la Soc. Acad. de l'Aube; — ann. 1895.

Mém. de la Soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer; — ann. 1894-1895.

Mém. de la Soc. Acad. du Var; — ann. 1895 et 1896.

Mém. de la Soc. d'Émulat. de Montbéliard; — ann. 1895, fasc. 2; ann. 1896.

Mém. de la Soc. des Sc. mor., Lett. et Arts de Seine-et-Oise; — ann. 1895.

Mém. de la Soc. d'Agric., Sc. et Arts de la Marne; — ann. 1895.

Mém. de la Soc. d'Arch. lorraine; — ann. 1895.

Mém. de la Soc. des Antiq. de France; — ann. 1893 et 1894.

Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre; — ann. 1895.

Mém. de la Soc. philomat. de Verdun; — ann. 1896.

Mém. de la Soc. de Spéléologie; — ann. 1895, fasc. 11 à 13; ann. 1896.

Ons Heemecht; — ann. 1895 et 1896.

Revue d'Ardenne et d'Argonne; — ann. 1896.

Rev. Bénédictine; — ann. 1896, fasc. 1 à 5.

Rev. de l'Histoire des Religions; — ann. 1896, fasc. 1 à 4.

Rev. archéol. de Saint-Pétersbourg; — ann. 1894.

Rev. de l'Art. chrétien; — ann. 1892 à 1896.

Travaux de l'Acad. nation. de Reims; — ann. 1893-1894.

University of California : 1° *Bull. of Géology*, nos 1-11 ; — 2° *Register of the University*, 1894-1895 ; — 3° *Annual Report of the Secretary to the board of Regents...*, 1895 ; — 4° *First Report of the board of state horticultural commissioners*, 1885 ; — 5° *First annal Report of the board et state viticultural commissioners*, 1881, 1882, 1884, 1888, 1890-1894 ; — 6° *Treatise on wisse production...*, appendix B for, 1894-1895 ; — 7° *Biennal Report of the President of the University*, 1895 ; — 8° *The oaks of Berkeley and some of their insect inhabitants*, 1887 ; — 9° *Bull. Univers. of California : agricultural experiment station*.

Envois du Ministère de l'Instruction publique.

Bull. archéol. du Comité des travaux historiques ; — ann. 1895.

Bull. hist. et philolog. du Comité ; — ann. 1895.

Bull. de la Section des Sc. économ. et Soc. du Comité ; — ann. 1895.

Revue des travaux scientifiques ; — ann. 1895 et 1896.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

INSTRUCTIONS

POUR

LE CLASSEMENT DES OBJETS MOBILIERS

La loi du 30 mars 1887 dispose (chap. II, art. VIII) : « *qu'il sera fait, par les soins du ministre de l'instruc-* « *tion publique et des beaux-arts, un classement des ob-* « *jets mobiliers appartenant à l'État, aux communes,* « *aux fabriques, et autres établissements publics, dont la* « *conservation présente, au point de vue de l'histoire ou* « *de l'art, un intérêt national* ».

Le but de ce classement est de sauvegarder les richesses artistiques de notre pays, de les mettre à l'abri

des dangers que l'ignorance ou la cupidité peuvent leur faire courir, et des dégradations auxquelles le zèle inintelligent de leurs détenteurs peut parfois les exposer.

Il y a donc un intérêt patriotique à faciliter, par tous les moyens, le classement exigé par la loi.

La Commission des monuments historiques a reçu mission de procéder à ce classement, mais elle ne saurait se flatter de mener promptement cette œuvre à bonne fin, si elle ne doit compter que sur ses seules ressources.

C'est pourquoi elle fait appel à toutes les personnes de bonne volonté qui s'intéressent à nos anciens monuments, qui ont étudié l'histoire de leur province, qui connaissent les œuvres d'art éparses dans les diverses localités de la région qu'elles habitent. C'est particulièrement aux érudits, aux archivistes et bibliothécaires, aux ecclésiastiques, aux architectes, aux membres des sociétés savantes, que la Commission s'adrésse. Elle leur sera reconnaissante de vouloir bien lui envoyer la liste des objets qui leur paraissent dignes d'être classés.

Les correspondants qui voudront bien lui prêter leur concours devront se rappeler qu'il est bon d'interpréter la loi dans le sens le plus large. Ils devront donc faire figurer dans leurs propositions, non seulement les objets mobiliers proprement dits, tels que :

Châsses, reliquaires, calices, custodes, et autres pièces d'orfèvrerie; chandeliers, encensoirs, lutrins, cloches anciennes ou curieuses par leurs inscriptions; chasubles,

chapes, mitres, et autres ornements remarquables par leur antiquité ou leur belle exécution; tableaux, tapisseries, broderies et tentures de tout genre; mais encore les objets qui rentrent dans la catégorie des immeubles par destination, et qui sont exposés, tout comme les précédents, à être déplacés, et par suite à disparaître; tels sont :

Les vitraux, autels, rétables, jubés, stalles, fonts baptismaux, bénitiers, tombeaux, dalles funéraires, statues et autres sculptures sur pierre ou sur bois.

Accessoirement on pourrait profiter de la circonstance pour signaler à la Commission les édifices, ou portions d'édifices, qui ne figurent point encore sur les listes officielles de classement et qui mériteraient d'y trouver place en tout ou en partie.

Il convient enfin de rappeler que la loi ne prétend pas seulement sauvegarder les œuvres d'art, elle entend protéger de la même façon tous les monuments intéressants pour notre histoire. Une inscription curieuse pourra donc être classée aussi bien qu'un tableau de maître.

Pour donner le plus d'unité possible au travail, il conviendrait de se conformer, dans la rédaction des notes à soumettre à la Commission, au modèle ci-joint et de ranger toujours dans le même ordre les indications essentielles :

LIEU (1) ET ÉDIFICE (2) où L'OBJET EST CONSERVÉ	DESCRIPTION SOMMAIRE de L'OBJET (1)	MATIÈRE et DIMENSIONS (1)	DATE de L'OBJET (1)	RÉFÉRENCES PERMETTANT D'IDENTIFIER L'OBJET (1)	PROPRIÉTAIRE de L'OBJET
(1) S'il s'agit d'une simple commune, indiquer le canton. (2) S'il s'agit d'un édifice considérable, dire la place qu'occupe l'objet dans l'édifice.	(1) On ne demande pas de descriptions minutieuses. Il suffit de donner brièvement les indications nécessaires pour identifier l'objet.	(1) Donner au moins des mesures approximatives si on ne peut donner les dimensions exactes.	(1) Il ne s'agit, bien entendu, que de la date approximative, à moins que l'objet ne soit à date certaine.	(1) Envoyer, si c'est possible, une photographie de l'objet à classer. A défaut, il conviendra, s'il en existe une reproduction dans quelque ouvrage, d'en donner l'indication précise.	

NOTA. On peut, sans inconvénient, envoyer les propositions de classement sur fiches en tenant compte des indications ci-dessus.

Les exemples suivants feront comprendre comment doivent être appliquées ces instructions :

LIEU ET ÉDIFICE où L'OBJET EST CONSERVÉ.	DESCRIPTION SOMMAIRE de L'OBJET.	MATIÈRE et DIMENSIONS.	DATE de L'OBJET.	RÉFÉRENCES PERMETTANT D'IDENTIFIER L'OBJET.	PROPRIÉTAIRE de L'OBJET.
AMIENS (Somme) Église Saint-Remi.	Tombe plate de Pierre Kavengnaus, avec son effigie gravée au trait et une courte inscription en français. - (2).	Pierre. H., 2m06. L., 0m80.	XVIe siècle	Photographie.	La commune.
CHÉRENG (Nord), con de Lannoy. Église paroissiale.	Cloche sur laquelle est figurée une danse des morts. — (2.)	Bronze. (?)	XVe siècle	Dessinédans le *Bull. de la Comm. hist. du Nord*, t. II, p. 87.	La fabrique.
DIJON (Côte-d'Or), Hospice Sainte-Anne, dans la Chapelle, à droite de l'entrée.	Statue de priant représentant Georges Joly baron de Blaisy. (1.)	Marbre H., 1m30 L., 1m78	1679	(?)	L'hospice Sainte-Anne
SAINT-LÉONARD (Pas-de-Calais), con de Samer. Église.	Fonts baptismaux dont la base seule est ancienne. — (3.)	Pierre. (?)	XIIe siècle	(?)	La commune.

Il est difficile d'indiquer jusqu'où doivent aller les propositions de classement. Toutefois, il n'y a point d'inconvénient à les faire très étendues, puisque la Commission des monuments historiques pourra toujours écarter des listes définitives les objets dont l'importance historique ou la valeur artistique paraît trop minime. Pour faciliter la sélection à laquelle la Commission devra se livrer, les auteurs des propositions sont priés d'indiquer par un chiffre entre parenthèses, comme on l'a fait ci-dessus, le degré d'importance qu'ils attachent aux objets signalés par eux.

Ils donneront le n° 1 aux objets d'un intérêt historique ou artistique incontestable, et qu'aucune personne compétente ne peut hésiter à classer;

Ils donneront le n° 2 aux objets d'un intérêt moins marqué ou d'une valeur artistique moins évidente, mais que personnellement ils croient dignes d'être classés.

Le n° 3 sera attribué aux objets d'un intérêt moindre encore, que l'on croit devoir signaler par acquit de conscience, mais dont on ne juge pas le classement indispensable.

La dernière colonne du tableau ci-dessus est consacrée à l'indication du propriétaire de l'objet signalé. Les correspondants sont instamment priés de fournir à cet égard des renseignements aussi précis que possible.

La Commission sera particulièrement reconnaissante aux personnes qui voudront bien lui donner le relevé com-

plet de tout ce qui existe dans une région déterminée, département, arrondissement, canton, ville; mais elle accueillera également avec empressement les renseignements isolés ne portant que sur un petit nombre d'objets, voire même sur un monument unique.

MÉMOIRES

JEAN CROCQ

DE BAR-LE-DUC

SCULPTEUR IMAGIER

ET SA FAMILLE

Depuis quelques années, de nombreuses publications ont fait connaître les œuvres attribuées au grand artiste sanmihielois et à sa famille ; tout morceau de sculpture de l'époque de la Renaissance, retable ou statue, qui, dans l'étendue de l'ancien Barrois et des pays voisins, offrait un caractère artistique et ne pouvait être attribué à un maître connu, a été l'objet de longues dissertations, plus ou moins savantes, établissant que les dites œuvres appartenaient à Ligier Richier ou à son école.

Or, sur ce point nous ne partageons aucunement les opinions émises par les auteurs pour qui toutes les œuvres sculptées de la région proviennent de la seule école sanmihieloise ; nous croyons fermement avec M. Eug. Véron que si « en Lorraine on attribue volontiers à Ligier Richier une foule d'œuvres qui ne lui appartiennent certainement pas » (1), bon nombre d'entre elles

(1) *L'École des Richier*, par Marcel Lallemend, Bar-le-Duc, 1887, grand in-8°, p. 6.

peuvent être sorties des mains d'artistes essentiellement barrois, dont les auteurs auxquels nous faisons allusion ne paraissent point avoir soupçonné l'existence.

Il suffit, en effet, de parcourir l'*Inventaire sommaire des archives départementales de la Meuse* pour acquérir la preuve de l'existence, à une époque voisine de la Renaissance, de toute une pléiade de véritables artistes. Sculpteurs, peintres, verriers, employés à embellir les résidences de nos princes, à enrichir les églises de leurs travaux, ils ont joui en leur temps d'une réputation au moins provinciale et leurs noms méritent d'être tirés de l'oubli.

Sans doute, il est difficile de se faire une idée bien exacte du talent de ces artistes ou artisans, illustres ignorés dont l'histoire devrait occuper une large place dans le livre d'or de nos célébrités locales ; les œuvres qui les signalaient autrefois à l'attention de leurs contemporains ne portent point leurs noms et sont pour la plupart détruites ou inconnues aujourd'hui. Toutefois les documents contemporains permettent de retracer quelques pages de leur existence, de réparer envers eux le plus injuste des oublis et d'établir par une série d'actes authentiques la valeur réelle de ces prédécesseurs de l'*École dite des Richier*.

Grâce à la protection dont nos ducs ne cessent de les entourer, ces sculpteurs, ces peintres, ces verriers, devenus pour la plupart leurs pensionnaires, formèrent des apprentis; leur nombre dut être considérable en raison des travaux entrepris à cette époque. Patrie naturelle ou adoptive d'artistes en tous genres, demeurés pour la plupart inconnus, le Barrois vit grandir alors toute une génération d'imagiers dont l'histoire est encore à faire. Ce que nos devanciers ont négligé d'entreprendre, nous voulons le tenter pour l'un d'eux demeuré presque ignoré des historiens du Barrois, puis démontrer que, si trop longtemps méconnu, le talent de Ligier Richier est aujourd'hui remis en honneur, il ne faut pas cependant attribuer à son seul génie l'éclosion de l'art de la statuaire dans le Barrois. Ce serait être injuste envers Jean Crocq, imagier autrefois célèbre, domicilié à Bar-le-Duc dès la fin du XV^e^ siècle, dont le nom mérite de survivre.

Il ne saurait être établi que les imagiers dont on rencontre les noms dans les comptes du XV^e^ siècle aient été tous des sculpteurs de haut mérite. A cette époque les mentions trop écourtées qui nous les font connaître ne permettent point de discerner l'artiste véritable du simple ouvrier; tous demeurent confondus sous les mêmes dénominations. Comment, en effet, distinguer des modestes artisans exerçant le même métier, les peintres, verriers, maçons ou imagiers qui dans leur art produisaient de véritables chefs-d'œuvre? Il n'existait au moyen âge aucune distinction entre ce que l'on appelle de nos jours les beaux-arts et les arts industriels; tous les imagiers de cette époque se qualifiaient artisans, aucun d'eux ne rêvait un titre plus élevé.

Cependant il est permis de croire qu'appelés à travailler à l'embellissement des demeures ducales, le plus grand nombre de ces artisans, gens habiles, ayant fait preuve de goût et de savoir, étaient désignés à l'attention de nos princes par une notoriété justement établie. Dès lors, on peut conclure avec M. l'archiviste de la Meuse que « dès avant la Renaissance les beaux-arts florissaient dans notre pays et que nos artistes du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles n'eurent qu'à marcher sur les traces de leurs aînés (1) ».

Nous n'avons point la prétention de rédiger sur Jean Crocq une étude de la valeur de celles que MM. l'abbé Souhaut et Marcel Lallemend ont consacrées au grand artiste sanmihielois; notre rôle sera plus modeste. N'ayant point à nous occuper de la question d'art, puisque nous n'avons retrouvé en nature aucune œuvre qui puisse être attribuée à cet imagier, nous tentons de coordonner ce que l'on sait de notre artiste barrois et de sa famille, en faisant de nombreux emprunts aux dépouillements d'archives publiés çà et là par le regretté et savant Henri Lepage dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*. C'est en transcrivant jadis les renseignements recueillis par l'éminent archiviste que nous est venue l'idée

(1) *Introduction au tome premier de l'Inventaire sommaire des Archives départementales de la Meuse*, p. VI.

de rechercher quels avaient été, antérieurement à l'époque de la Renaissance, les artistes employés par nos ducs.

OEuvre de pure compilation, cette étude sera forcément bien aride puisqu'il nous faudra nous borner à faire connaître par ordre de date tous les actes concernant cet imagier, aucun autre moyen ne nous étant donné d'établir la valeur artistique de Jean Crocq, le précurseur de l'école des Richier.

I

JEAN CROCQ

(1487-1510).

Parmi les noms de tant d'artistes ou artisans demeurés si longtemps perdus dans l'oubli des temps passés, celui de Crocq, qui devait se perpétuer en Lorraine et être porté avec honneur par toute une famille durant près de deux siècles, n'apparaît point dans les comptes avant l'année 1487 (1).

Le Barrois ne saurait s'enorgueillir d'avoir donné naissance à cet artiste, mais il en fut le pays d'adoption ; tous les actes en effet le dénomment *Jean Crocq de Bar-le-Duc* et il faut admettre qu'étranger à notre province, il était venu s'y fixer de bonne heure et avait fait de Bar sa nouvelle patrie.

Le nom de Crocq étant, selon toute apparence, d'origine flamande, nous avons dû recourir à l'obligeance de plusieurs de nos correspondants de Belgique, les priant de faire à notre intention quelques recherches. Nous devons à MM. C. Picqué, de Bruxelles, et L. de Barbure, d'Anvers, les renseignements suivants, recueillis par eux et leurs collègues dans les archives historiques de la Gilde Anversoise de Saint-Luc qui, s'ils n'autorisent point à rattacher notre Jean Crocq à l'une des familles dont ils nous ont fait connaître les noms, méritent, croyons-nous, d'être rapportés dans cette étude.

Dans la liste des confrères de la Gilde de Saint-Luc, il est fait mention en 1453 (à la page 4) d'un Jan Croock, *borduerwerker*, qualification traduite par celle de brodeur, mais qui pourrait

(1) Ce nom se retrouve indifféremment sous les formes, Crocq, Crocques, Crock, Kroc.

également signifier *ornemaniste* faiseur d'encadrements. Dans la liste de 1458 Jean Croock est désigné comme régent de Saint-Luc; il avait encore cette qualité en 1463, époque à laquelle il reçoit dans cette corporation son fils Jacob Croock qualifié également *borduerwerker*. C'est encore avec le titre de régent qu'on le retrouve dans les *Liggere* en 1466, en 1470 et en 1479; depuis cette dernière époque son nom ne figure plus dans les archives.

Selon M. le chevalier Léon de Barbure, Jean Croock, doyen de la corporation artistique de Saint-Luc, était fils d'un autre Jean Croock déjà décédé en 1466; son frère Guillaume Croock était orfèvre. Il laissa un fils nommé Jacques qui, comme son père, fut *bordurier* et s'occupa spécialement de sculpter les encadrements ou dentelures dont, à cette époque, on encadrait les triptyques à plusieurs sujets divisés.

Ce nom de Croock se retrouve fréquemment dans les archives que nos correspondants ont bien voulu consulter pour nous. Le compte de la recette des enlumineurs de Bruges leur a révélé l'existence d'un certain Crockt en 1455, de Ghislain Croec en 1467, de Peerinckin ou *Petitpierre* Crooxs en 1468, enfin celle de Ghelein de Croc qui est probablement le même que Ghislain de Croec ou de Croc.

De notre côté nous avons rencontré un Ghelyn ou Guislain de Croock inscrit parmi les libraires de Bruges en 1471-1478; son fils Hubert de Croock, établi comme imprimeur à Bruges, vers 1508, était aussi tailleur d'images et sans doute aussi relieur; il imprimait encore en 1526 (1).

Parmi les *verriers* cités au nombre des artistes du Nord de la France et du Midi de la Belgique aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^

(1) Né vers 1490, Hubert avait débuté par être graveur sur bois; on lui attribue un monogramme formé des lettres H. D. C. Une requête qu'il adressa, en 1546, au Conseil privé nous fait connaître qu'il gravait et imprimait toutes sortes d'images propres à la dévotion du peuple et qu'il en faisait un grand commerce dans toutes les villes situées au Nord et à l'Ouest de la Flandre. Voir Al. Pinchart, *Messager des sciences historiques, des arts, et de la Bibliographie de la Belgique*, 1854, p. 448; 1859, p. 291.

siècles (1) nous remarquons les noms de Joachim du Crocq en 1543, de Mathieu du Crocq en 1564; puis, sous la dénomination de *charpentiers*, nous relevons ceux de Éloy du Crocq et de Jehan du Crocq, en 1511 et 1513.

De ce qui précède on ne saurait, il est vrai, conclure que notre Jean Crocq ait appartenu à l'une de ces familles d'artistes; toutefois il est permis de conjecturer avec assez de vraisemblance qu'ils avaient tous une origine commune. Pour nous, Jean Crocq appartenait à ce pays de Flandres dont l'influence artistique rayonna particulièrement sur la région du Nord-Est de la France surtout au xv^e^ siècle, sans cependant avoir été prédominante dans le Barrois, où plusieurs courants créés par les relations politiques, commerciales et artistiques devaient chacun faire sentir leur influence.

Nous ignorons l'époque précise à laquelle Jean Crocq vint s'établir dans le Barrois pour y exercer son métier d'imagier; les documents ne révèlent point sa présence à Bar antérieurement à l'année 1487; mais on doit croire qu'il habitait cette ville depuis un certain nombre d'années, puisqu'à cette date il avait déjà acquis un certain renom et conquis par ses travaux ses droits de citoyen.

Nous admettons que notre artiste, en quête d'ouvrage ou désireux de voir du pays, avait quitté sa ville natale, allant d'un lieu dans un autre, s'arrêtant partout où il trouvait à exercer son talent d'imagier, et cela jusqu'au jour où il s'établit à Bar. Peut-être y avait-il été retenu par René? Le roi de Sicile, qui employait à Angers des artistes flamands et faisait venir pour achever son tombeau les maîtres sculpteurs du mausolée de Jean de Berry (2), peut avoir appelé pour orner

(1) Durant tout le xv^e^ siècle, le Barrois fut constamment traversé par les artistes, artisans et ouvriers flamands qui se rendaient à la cour des ducs de Bourgogne; c'était un va-et-vient continuel entre ce pays et celui des Flandres. Aussi ne saurait-on être surpris de voir un imagier flamand prendre la route suivie par ses devanciers, s'arrêter à mi-chemin et se fixer à Bar.

(2) A. Giry, *Notes sur l'influence artistique du roi René*, Paris, 1875, p. 7.

ses châteaux du Barrois des artistes étrangers, sculpteurs et imagiers, peintres et miniaturistes, car, s'il séjourna le plus souvent dans son duché d'Anjou et dans son comté de Provence, il n'avait jamais abandonné son duché du Barrois.

Durant le séjour qu'il y fit avec toute sa famille et sa cour, du 14 juin 1463 au 27 août 1464, le roi René avait fait travailler à l'embellissement de son château de Bar et de la Collégiale de Saint-Maxe. Pierre de Milan, qui l'avait accompagné, exécuta sur son ordre et peut-être aussi sous sa direction, diverses œuvres de sculpture dont il est fait mention dans les comptes du temps. On ignore si cet artiste demeura dans notre Duché après le départ du roi de Sicile, mais on peut croire que son séjour dans la capitale du Barrois exerça une heureuse influence sur les imagiers qui travaillaient avec lui dans son atelier établi dans le voisinage de l'église Saint-Pierre (1).

Les documents de l'époque fournissent très peu de renseignements sur les imagiers employés par nos souverains avant l'année 1487 ; on ne sait à qui attribuer les œuvres de sculpture exécutées à Bar antérieurement à cette date, telles que les tombeaux de Robert, de Marie de France et d'Edouard, pour lesquels René d'Anjou consacra une somme de 100 florins (2),

(1) *Un sculpteur italien à Bar-le-Duc en 1463*, par L. Maxe-Werly. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1896, p. 54-62. = *Notes et Documents pour servir à l'Histoire de l'art et des artistes dans le Barrois antérieurement à l'époque de la Renaissance*, par L. Maxe-Werly. Paris, 1896, gr. in-8°.

(2) René fait délivrer le 21 novembre 1466 aux « doyen, chanoines « et chappitre de la Collégiale Saint-Maxe..., la somme de cent florins « du Rin ou monnaye dessus dite à la valeur pour faire faire trois « tombes de marbre taillées comme il appartient sur les corps de feuz « Robert et Edouard, nos prédecesseurs ducz de Bar, et Dame Marie « de France, femme dudit feu duc Robert que Dieu absoille, inhumez « en nôtre d. Eglise, entre le mur et le grant autel d'ycelle, par ainsy « que lesd. Doyen, chanoines et chapitre promettrons et s'obligeront « en notre chambre des comptes à Bar de faire et asscoir lesd. tom- « beaux ainsy et en la forme et manière qu'il sera advisé de faire par « les gens de notre d. chambre. » (Bibl. nat. : Collection lorraine, n° 68, f° 139).

puis la statue en pied du roi Louis XI, élevée sur le portail de l'église Saint-Pierre, de 1480 à 1483 (1).

Si les tombeaux commandés par René ne peuvent avoir été exécutés par Pierre de Milan, s'il n'est point possible de les attribuer à un artiste connu, soit à Husson *l'imagier*, soit à Maître Tristan *tailleur d'images*, rien toutefois ne s'oppose à ce que la statue de Louis XI et les armoiries de France, placées en 1480 sur toutes les portes de la ville de Bar, puissent être l'œuvre de Jean Crocq, que nous croyons établi à Bar déjà à cette époque.

Nous trouvons dans un compte d'Antoine Warin, receveur général du Duché de Bar, pour l'année 1487-1488, la mention suivante :

« 6 fr. = payez par le dict receveur à Jehan Crocq, ymageur « et graveur, pour par luy avoir fait les ouvraiges cy-apres de- « clairés. C'est assavoir pour avoir reffeait les imaches de la « sépulture du Conte Henri (IV) et les pilliers d'environ, levé « et rasseis les imaiges à l'entour de ladite sépulture estant en « l'église Sainct Maxe de Bar (2), avoir reffaict et mise une « pièce de clare-voye en la belle cheminée de la petite salle du « château dudit Bar, reffait les esles de deux oyseaux d'icelle « cheminée qui estoit derompue. Pour ce, par marchié fait à « luy, ladite somme, appert par le tesmoignage dudit clerc juré « rendu-cy (3). »

(1) Bibl. nat. : Fonds français. Coll. Joly de Fleury, n° 1354.

(2) C'est à des maîtres flamands que, durant le XIV^e^ et le XV^e^ siècles, les grands seigneurs de France et nos rois s'adressent de préférence, qu'il s'agisse de l'embellissement de leurs résidences favorites ou de l'exécution de leurs tombeaux, leurs demeures dernières. En 1376, Louis d'Anjou fait commencer à Angers les fameuses tapisseries de l'Apocalypse dont les patrons sont demandés à Hennequin de Bruges. Cette prédilection de ce prince ami éclairé des arts fut partagée par René I^er^ et René II et, dès lors, on ne peut s'étonner de l'estime en laquelle était tenu Jean Crocq qui appartenait à cette école flamande si réputée à cette époque.

(3) Arch. Meuse : B. 514.

Ce monument et celui de Iolande de Flandre étaient placés dans la chapelle Saint-Jean ; les statues du comte et de sa femme étaient de marbre blanc, couchées sur une table de marbre noir ; il était haut de quatre pieds et fermé au-dessus par une grille de fer qui fut réparée à la même époque par « Nicolas le Sarrier demorant audit Bar (1) ».

De cette première mention, on doit pouvoir conclure que l'habileté de Jean Crocq, alors bien établie, l'avait désigné pour faire les réparations mentionnées dans ce compte.

Sa réputation d'artiste et sans doute aussi ses œuvres attirèrent, peu après, sur Jean Crocq la faveur d'un prince protecteur des arts. Par lettres-patentes datées de l'année 1488, René II affranchit de toutes tailles, aides et subsides notre sculpteur qui, qualifié dans cet acte « tailleur et maistre de pourtraictures et ymaiges », prend l'engagement de faire à Bar « sa demeurance et résidence continuelle (2) ».

« Affranchissement et exemption octroyés par Monseigneur « le Duc à Jehan Crock, tailleur et maistre de pourtraictures et « ymaiges, de toutes tailles, aydes, subsides, prières, subven- « tions, exactions et servitudes imposées ou à imposer et mec- « tre sus ez pays de mond. Seigneur, et généralement de tous « débitz et subjections quelconques, et sans ce qu'il soit pour ce « subject de soy armes tenir, ne en point pour servir en armes « ne autres choses faire esquelles sont abstrains et subjets lez « autres franches gens du pays de mond. Seigneur et de la

(1) Arch. Meuse : B. 514 = « 4$^{\text{H}}$ à Nicolas le Sarrier demorant aud. « Bar pour avoir par luy reffait et mis a point les barreaulx de fer estans « sur la sepulture de feu le conte Henry de Bar et dame Yoland de « Flandres, sa femme, cui Dieu absoille, estant en l'église Sainct Maxe « de Bar devant l'autel Sainct Jehan, lesquels barreaux estoient tous « derompus et en plusieurs lieux y a mis des verges nuefves pour ce « par marchié fait avec lui par Jehan Aubert et Jehan Dupuis ladite « somme ».

(2) C'est ainsi que Ligier Richier « ymaigier, natif et à présent demeurant en cette ville de Saint-Mihiel » fut, en 1530, exempté de toutes charges par le duc Antoine. En 1503, obligation est faite à Henri Brigaudinnier, orfèvre de Bar, de prendre domicile à Nancy par suite de sa nomination à l'office de tailleur en la monnaie de cette ville.

« ville de Bar; pourveu toutesfois qu'en icelle fera sa demeu-
« rance et résidence continuelle. »

« Donné à Bar le XX^e^ jour de jung mil iiij^e^ iiij^xx^ et huict.
« = Signé René = Par monseigneur le Duc : S^r^ de la Jaille,
« confesseur, bailly de Joinville, gens des comptes et autres
« présens. » MICHIEL.

Cette faveur accordée à Jean Crocq, puis l'obligation consentie par lui de ne point s'éloigner de la capitale du Barrois montrent que déjà, depuis plusieurs années, notre imagier était attaché au service du prince qui l'employait soit au château de Bar où bien souvent il séjournait, soit à différents travaux et désirait l'avoir constamment à sa disposition.

On ignore quel pouvait être en 1488 l'âge de Jean Crocq, ainsi qu'il en est hélas! trop souvent pour quantité de célébrités de cette époque; une seule période de la vie de cet artiste, celle qui comprend les années 1488 à 1510, nous est connue. Toutefois on peut croire qu'alors notre sculpteur était dans toute la force de l'âge et du talent. Il travaillait la pierre, le bois et le marbre selon les circonstances, sans autre préoccupation que celle de nourrir sa famille; il acceptait toutes besognes, même les plus vulgaires et parfois aussi accomplissait de véritables chefs-d'œuvre, sans songer à la renommée qui devait plus tard s'attacher à son nom. C'était un imagier et rien de plus, car en ce temps on ignorait la recherche du langage et cette qualification d'artiste dont aujourd'hui on est si prodigue (1).

Les ouvrages sortis de ses mains n'étaient point tous des œuvres d'art dans la haute acception de ce mot, puisque les comptes nous montrent Jean Crocq acceptant les commandes les plus humbles. Cependant il avait la préoccupation cons-

(1) Les tailleurs d'images ne dédaignaient pas de faire les modèles des carreaux vernissés dont, au moyen âge, on pavait les églises, les abbayes et les demeures des riches. En 1447, Jehannin Fouquerel, de Dijon, dessine les estampilles des carreaux de l'hôtel du chancelier Rollin et de l'hôpital de Baune.

tante, par amour du beau, d'exécuter avec perfection les moindres travaux, surtout quand il y était invité par le prince.

Vivant au milieu des siens, il leur transmettait les principes de son art et quelque chose de son talent, car il serait bien difficile de ne point reconnaître comme appartenant à sa famille, à un degré quelconque, fils ou neveux, Martin Crocq et Claude Crocq qui, après lui, jouirent d'une certaine renommée à la Cour de Lorraine et furent employés par nos ducs, l'un comme sculpteur, architecte ou machiniste, l'autre comme peintre décorateur.

Alors que la profession du chef de famille était considérée par ses descendants comme une propriété, un héritage qui devait se transmettre de génération en génération, les enfants avant d'exercer le métier paternel s'en appropriaient instinctivement la théorie en la voyant pratiquer chaque jour, mêlés aux compagnons et aux apprentis. Tous travaillaient dans l'atelier sous les yeux du maître qui ne leur épargnait ni les leçons, ni les conseils.

C'est à Bar, dans son atelier, que Jean Crocq apprit aux siens à tailler le bois et la pierre, à peindre et à colorier ses « ymaiges », car à cette époque les œuvres de sculpture, même les plus parfaites, qu'elles fussent de pierre ou de bois, réclamaient le concours de la peinture; la dénomination d'imagier « d'entailleur d'images » s'appliquant surtout au sculpteur qui savait peindre et dorer les figures et ornements sortis de ses mains. L'usage voulait alors que les statues, les bas-reliefs fussent revêtus de brillantes couleurs (1).

(1) En 1526, il est payé à Me Hugues de la Faye, concierge « à pain-« dre huit ymaiges de terre cuyte, douze frans. Plus à dorer et à ar-« genter de fines couleurs deux moyennes cheyères pour Madame, dix « frans, et pour deux autres grandes chèyères vernyes et brenyes, dix « huit gros ».

Bulletin de la Société d'Archéologie Lorraine (B. S. A. L.), tome I, 106, note.

« A Jaquet François faiseur d'imaiges, et Jehan Bourdichon, paintre « enlumineur, la somme de cent neuf livres ung sol huit deniers tour-« noys, a eulx ordonnée par ledit seigneur (Louis XI) au mois d'avril « ensuivant (1478) en XVIII escus d'or. C'est assavoir, audit Jaquet

Les archives du temps ne fournissent aucun renseignement sur la nature des ouvrages entrepris par Jean Crocq pour le Duc avant l'année 1495, époque à laquelle nous voyons notre sculpteur faire deux grands sièges avec pupitre pour la bibliothèque du palais ducal de Nancy. « A Jehan Crocq, ymageur, pour avoir faictes deux chaières de boys pour le Roy, marchié fait à luy, par Pellegrin pour sept florins d'or (1) ».

« A dater de cette époque, dit H. Lepage, on voit cet artiste « sculpter des meubles pour le Duc, lequel en 1499, lui donne « deux florins d'or pour l'aider à faire un voyage en France = « à Jehan Crocq, ymageur, que le Roy luy a donné à son par- « tement de Bar pour aller en France deux florins (2). »

Nous ne trouvons point dans les Comptes de renseignements sur le motif qui amena Jean Crocq à solliciter du prince l'autorisation de se rendre dans les États du roi Charles VIII. S'il n'entreprit point ce voyage pour se perfectionner dans son art, peut-être se proposait-il d'aller étudier à Paris ou ailleurs le projet d'un tombeau dont René voulait lui confier l'exécution (3).

Cette même année, voulant témoigner à notre sculpteur sa

« pour une imaige de bois de Monseigneur Saint-Martin à cheval et « le povre, qu'il a fait et livré, par l'ordonnance dudit seigneur, durant « le mois de mars, ondit an, pour mectre en la chapelle du Plessis du « Parc XVIII escus d'or. Audit Bourdichon, pour avoir estoffé et pain « ledit Saint Martin, le cheval, le povre, de fin or moulu et de fin azur « et autres couleurs riches, XX escus d'or ». — 1480, Comptes de la Chambre de Louis XI.

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 994.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 996.

(3) A diverses reprises nos princes envoyèrent leurs artistes privilégiés au dehors de leurs États pour terminer leur éducation. François Boursier, qui apprenait à Paris aux frais de René l'art d'enlumineur, reçut en deux fois la somme de quatorze florins d'or (*Bull. Soc. Arch. Lorr.* : IV, 15). En 1545 nous verrons « Médard Chupin et Claudin Crocq peintres de Monseigneur » se rendre en Italie aux frais du duc François (*idem* IV, 27). Plus tard Balthazar Crocq, recevra du duc Charles III « la somme de cent dix-huict francs neuf gros », en considération du voyage qu'il délibère faire en Italie, à l'effet de suivre l'état de peintre (*idem* IV, 31).

satisfaction, le Duc lui avait accordé une pension de six livres, ainsi qu'il résulte d'un compte de Oudet de Chesaux, receveur général pour le duché de Bar :

« Vj livres à Jehan Krocq, ymaigeur demourant à Bar « auquel le Roy de Sicille a ordonné lui estre payé par chacun « an ladite somme de vj frans par manière de pension jusques « à son bon plaisir. Compte cy-luy avoir payé pour l'année « de ce présent compte iiij^{xx} et xix, appert par la coppie dudict « mandement dudit seigneur roy, avec quittance dudit Jehan « Crocq (1). »

Jean Crocq était encore à Bar en 1505, puisqu'à cette époque sur l'ordre du prince, nous le voyons exécuter pour la collégiale de Nancy deux statues en bois qui lui furent payées vingt livres :

« Payé vingt frans à Jehan Crocq, ymaigeur, pour deux « ymaiges de bois qu'il a fait en représentation de Saint- « George et de Saint-Moris par ordonnance du Roy et envoyé « en l'église Saint-George de Nancy (2). »

Henri Lepage avait proposé de voir dans les deux statues en question celles qui devaient accompagner le mausolée du duc de Bourgogne; on verra plus loin que cette supposition est inacceptable.

Depuis le jour où René avait attaché Jean Crocq à son service, le talent de notre sculpteur n'avait cessé de s'affirmer dans les différentes œuvres exécutées pour ce prince. Son mérite s'était sans doute encore accru puisque cette même année le Duc lui confiait, pour une durée de sept ans, « afin de luy apprendre et enseignier le mestier d'ymageur », un apprenti du nom de François, fils de Jehan Bourée, lui accordant par an pour le « norissement » de celui-ci une indemnité de dix livres, plus pareille somme « pour le drap d'une robbe que ledit seigneur luy a taxé et ordonné estre paiée ».

« xx livres paiez par ledit (Christophe Liétard, receveur « général du Barrois) à Jehan Crocq, ymaigeur, demorant à

(1) Arch. Meuse : B. 524, p. 135.
(2) Arch. M.-et-M., B. 1006.

« Bar, pour le premier paiement de pareille somme que le « Roy a ordonné pour estre paiez par ledit receveur de quel- « conques deniers de sa recepte ordinaire ou extraordinaire « par le tems, terme et espace de sept années, commençant à « Pasques mil v^c et cinq, assavoir x frans pour le norissement « de François, fils de Jehan Bourée, mareschal, son apprenti, « et autres x frans pour le drap d'une robbe que ledit seigneur « luy a taxé et ordonné estre paiez, pour luy apprendre et « enseignier le mestier d'ymageur durant ledit temps de sept « années, qu'il est loué audit Jehan Crocq. Comme il appert « par le mandement signé de la main dudit seigneur Roy et « signé de son secrétaire D. Dupuis. Puis avec la quittance « dudit Jehan Crocq signée de sa main de ladite somme »(1).

Cet espace de sept années, fixé pour la durée de l'apprentissage de la profession de sculpteur imagier, n'a rien qui doive surprendre. D'abord simple apprenti, puis élevé ensuite au titre de compagnon après un stage de six à huit années, l'artisan ne pouvait autrefois parvenir à la maîtrise sans avoir subi un rigoureux examen et produit, dans l'art qu'il avait adopté, ce qu'alors on appelait un chef-d'œuvre. Quant à la somme de dix livres accordée pour la nourriture d'un apprenti, il faut remarquer que la valeur intrinsèque de la livre était d'environ 5 fr. 20 et que le rapport de l'argent étant alors au-dessus de son rapport actuel dans la proportion de 6, cette somme de dix livres équivaudrait aujourd'hui à 312 francs de notre monnaie (2).

(1) Arch. Meuse. B. 524, f° 157. — Nul cependant ne pouvait exercer la profession d'imagier ou de tailleur d'images sans avoir fait un apprentissage : « Et ce ont ordené et establi les preudeshomes du mestier, pour la réson de ce que il ne leur semble pas que hom pust souffisant aprendre autre (autrement) elmestier desus dit, se il ne l'eust après de mestre au mains (moins) le terme devant dit ». — V. Étienne Boileau, *Le livre des métiers*.

(2) En 1507, René prend sous sa protection le fils de Georges Goybault, son enlumineur, et paie pour le « nourissement » de cet enfant la somme de huit francs (*Bull. Soc. Arch. Lorr.* : IV-12).

Quant à la robe donnée à notre imagier, c'était un présent qu'à cette époque on était dans l'usage de faire aux personnages d'une certaine importance; ce don constituait les seuls honoraires qu'ils touchassent en dehors de leur salaire et venait, sous la forme d'indemnité de vêtement, s'adjoindre à la pension que leur accordait le prince. Déjà au XIII^e^ siècle les comptes des dépenses faites par Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, font mention de sommes considérables données aux agents du roi en plus de leur traitement fixe (1). Eudes de Montreuil, le plus grand architecte de ce temps, recevait « C^s^ pour robbe » à titre d'indemnité annuelle en dehors de ses gages et, en 1474, il était alloué à Antoine Colas, maître des œuvres de la cathédrale de Troyes, chaque année, une somme évaluée à 149 francs « pour le drap d'une robe ». M. Adolphe Lance, à qui nous empruntons cette citation, croyait qu'à dater de la fin du XV^e^ siècle cette gratification avait dû se confondre avec la pension proprement dite; elle était encore en usage dans notre région au commencement du XVI^e^ (2).

Ce présent d'une robe ne s'adressait pas seulement aux artistes et aux serviteurs à gages; pareil don était fait en 1392 par le duc de Touraine à Henri de Bar, au sire de Coucy, à Louis de Sancerre. En 1393 le duc d'Orléans fait présent d'une houppelande au roi de France, au roi de Navarre, au comte de Nevers, à Henri de Bar, à Louis de Bavière, au sire de Coucy, au maréchal de Boucicaut et à Guy (3).

En 1385, à l'occasion de la pose de la première pierre du chœur de la cathédrale de Troyes, *six paires de gants*, furent distribuées entre les maîtres et les principaux ouvriers (4).

(1) Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 127 et 343.

(2) Le compte de Jean Gerlet (1509-1510) fait mention d'une somme de dix florins d'or payée à Jean de Valleroy, conseiller et auditeur des comptes de Lorraine « que monseigneur luy a ordonné pour une robbe en contemplation des peines qu'il a eues à accoustrer es comptes en la neufve chambre des comptes » (Archives de Lorraine).

(3) Catalogue Joursanvaux. H^re^ G^le^ de France. Costume.

(4) 9 février 1429 : « payé 2 fr. 7 gr. à un marchand de Bar pour

Jusqu'alors les œuvres commandées à Jean Crocq, que nous venons de mentionner d'après les comptes, sont de trop peu d'importance pour donner une idée exacte du talent de notre imagier, de la réputation dont il jouissait alors; une commande plus importante va nous montrer en quelle estime il était tenu à la cour de Lorraine.

Peu de temps après son voyage en France, accompli, comme nous l'avons rapporté plus haut, dans le courant de l'année 1499, le duc René, désireux de faire élever à Charles le Téméraire un tombeau dont la magnificence témoignât hautement de ses sentiments envers le vaincu de l'étang Saint-Jean, confiait, probablement vers cette époque, à Jean Crocq l'exécution de ce monument destiné à la collégiale Saint-Georges. « C'était, dit M. Lepage, une œuvre considérable puisqu'il se composait non seulement du cénotaphe orné d'écussons, sur lequel reposait l'effigie du duc de Bourgogne, mais encore d'un *tabernacle* placé au-dessus de la tête du prince, de deux grands lions tenant son timbre et de deux *ymaiges* de saint Georges et de saint André (1).

Les diverses descriptions qui nous sont parvenues de cette œuvre capitale, la seule qui puisse sérieusement établir la réputation dont Jean Crocq jouissait dès la fin du XV^e^ siècle, ne sont pas toutes identiques; c'est ce que M. Lepage a constaté dans sa *Notice sur l'insigne église collégiale de Saint-Georges de Nancy,* travail duquel nous avons extrait quantité de renseignements relatifs à Jean Crocq.

3 aunes et demi de camelin pour faire une robe pour Colet des Bordes, valet de chambre de Louis Mgr. ».

4 janvier 1429 : « le duc donne 12 aunes de drap rouge à ses valets de chambre et autres officiers de sa maison pour en faire chacun une paire de chausses pour leurs étrennes ».

(1) *Bull. Soc. Arch. Lorr. :* IV, 25. — « Après qu'il fut congneu le « bon duc Regne le fist porter à Nancy en moult grant triumphe et fut « convoyé solennellement où il le fist ensepvelir ainsi que à ung tel « prince appartenoit y emploiant du sien bien largement. Et sus luy fist « faire ung moult beau tombeau où ledit Charles est eslevé avec toutes « ses armes bien richement ». Symphorien Champier, *Le Recueil ou Chronique des histoires du Royaume d'Austrasie ou France Orientale dite à présent Lorraine,* Lyon, in-f°, 1509.

De plus, les deux représentations que nous possédons ne paraissant pas exactes, il devient nécessaire, pour faciliter l'étude de cette pièce capitale, de rapporter ici les récits qui en ont été faits à différentes époques et de reproduire les dessins qu'en donnent la *Nancéïde* et le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, I, pl. IV.

Ici se place tout d'abord l'extrait du compte du receveur général de Lorraine, pour 1506-1507, qui nous renseigne sur les conditions stipulées lors de la commande faite à Jean Crocq :

« Despence à Jehan Crocque, ymaigeur, demeurant à Bar « pour la parpay (parfait paiement) de la sépulture de feu mon- « seigneur le duc Charles de Bourgongne à Nancy.

« Il avoit esté marchandé à Jehan Crocque, ymaigeur et « tailleur en pierre et bois, de faire une sépulture sur feu, « Monseigneur de Bourgongne, lequel est inhumé à Sainct- « George de Nancei, toute de pierres, et en icelle sera le gi- « sant dudict seigneur de Bourgongne avec un tabernacle des- « sus sa teste et deux grans lyons tenant le tymbre du dict feu « seigneur de Bourgongne, ensemble deux ymaiges, c'est as- « savoir Sainct Andreu et Sainct George qui seront aux deux « boutz de la dicte sépulture, XVII escussons où les armes de « tous ses pays seront, et la dicte sépulture selon le volume et « pourtraict (1) qu'il a faict en la grant maison de Vaudemont « a Nancei.

« Et en fournissant toute la pierre et autres nécessaires doit « avoir pour ledict ouvraige ij^{c}xxv fr., sur quoi il en a reçeu « par François M^{e} de Monnoye cL fr. et le reste monte à lxxv « fr. Depuis ladite sépulture estre faicte par ordonnance dudit

(1) Autrefois cette expression était souvent employée comme synonyme de plan et même de modèle ; elle avait une signification beaucoup plus étendue et s'appliquait à toutes sortes de projets, de dessins et de patrons. En 1513, Marguerite d'Autriche fait payer à Michel Colombe, tailleur d'images, la somme de 200 livres « afin de le contenter de certains patrons ou portraits en terre qu'il a faicts pour l'église et le couvent de Broux ».

« Seigneur a été visitée par ouvriers qui ont réduict lesdits « lxxv fr. à lx fr. Comme le tout appert par le marchié, les payes « ordinaires et tesmoignaiges cy rendus, lesquelx lx fr. ledit « receveur a payé audit Jean Croc » (1).

Nous étudierons plus loin les conditions et règlement de ce contrat.

Dans son poème de la *Nancéïde* (2), publié en 1518, Pierre de Blaru, qui mieux que tout autre aurait pu nous donner une description fidèle de ce tombeau qu'il avait dû voir (3), lui a seulement consacré les vers suivants :

« Sponte Renatus enim Clemens : ad funera tanti
« Prineipis adjieiam (dixit) nec durus omittam
« Solemnem posthae tumulum, nec deerit honesta
« Magnifieo effigies Heroi et Marti amica.
« Litis erit testis nostre hec eterna reique
« Hujus apud nostram volumus monumenta manere
« Iugia Naneeium et seclo miranda futuro (4). »

(1) Areh. M.-et-M., B. 1007. — Dans un contrat passé en janvier 1519 entre le chapitre de la cathédrale de Chartres et Jehan Soulas, maître imagier demeurant à Paris, pour l'exécution de quatre bas-reliefs destinés à la Cour du Chœur de cette église, l'imagier s'engage à exécuter ces bas-reliefs conformes à la description que mentionne le contrat : « Et en la quatriesme histoire sera figurée sainte Anne couchée au liet « et une femme qui tiendra la Vierge Marie, et deux autres femmes, « l'une tenant ung pot, en façon d'argent, deseouvert, et l'autre faisant « de la bouillie, et en dessoubz du liet une euvette, et au cousté du liet, « joignant le bort, sur une scabelle, aiant un linge dessus, un bassin à « l'entour des pilliers en façon de rideaulx du liet, et au dessus ung « ciel, où il y a des campanes pendantes au long du liet ».

(2) *Liber Nanceidos*, imprimé à Saint-Nicolas-du-Port, par Pierre Jacobi en 1518-1519. Voir livre VI.

(3) Pierre de Blaru mourut en 1510.

(4) Car René, toujours généreux, a dit : « Ce n'est pas assez de « cette pompe funèbre pour un si grand prince ; je n'aurai pas la cruauté « de lui refuser un riche mausolée ; l'image du fils de Mars, du héros « intrépide, s'élèvera sur son sépulcre ; elle sera le monument éternel « de notre guerre, elle consacrera dans la postérité le souvenir de ses « combats et méritera l'admiration des siècles ». Traduction de M. Ferdinand Sehütz : *La Nancéïde ou la guerre de Nancy*, poème latin de Pierre de Blaru. Nancy, 1840.

Le duc de Bourgogne reposait depuis près d'un demi-siècle sous le monument que lui avait élevé René II, lorsqu'en 1550, la régente des Pays-Bas, Marie de Hongrie, entama une négociation avec la duchesse douairière de Lorraine, afin d'en obtenir la restitution. Le moment était propice, car la Lorraine était alors gouvernée par Christine de Danemark, nièce de l'empereur Charles-Quint et de Marie de Hongrie; les États de Lorraine accordèrent sans difficultés cette autorisation.

Sur l'avis qui l'informait de cette décision, la régente des Pays-Bas chargea Martin de Cupère, abbé de Crespin, évêque de Calcédoine et suffragant de Cambrai, avec Christophe de Schauwenbourg, justicier des nobles de Luxembourg, et Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes, dit *Toison d'or*, de se rendre à Nancy où ils arrivèrent le 19 septembre pour procéder à l'exhumation des restes du Duc (1).

Nous empruntons au rapport adressé, par Antoine de Beaulaincourt, au Conseil d'État de l'Empire, la description du tombeau de Charles le Téméraire, œuvre de Jean Crocq.

« Sépulture magnificquement érigée contre et en la muraille « de ladicte église....., en la haulteur de deux piedz et demy « ou environ, sur quoy y a ung personnaige couché aiant les « mains jointes et desconnfites (2), armé au surplus de toutes « piesches, la visière de son cabasset levée, ledict cabasset fait « en telle forme que princes ou capitaines généraulx ont accous- « tumé porter, sans pardessus son dict hernatz avoir quelque « cotte d'armes; au deseure de quoy y a certainne vaulsure du « tout enclavée en ladicte muraille au fons de laquelle sont les « armes du dict feu de très recommandée mémoire duc Charles « de Bourgongne portées par deux lions d'or et thimbrées d'une

(1) Voir dans l'*Inventaire de Lorraine,* t. III, f° 673, trois lettres relatives à la délivrance des ossements du duc de Bourgogne qui, transportés d'abord à Luxembourg, furent plus tard déposés à Bruges dans le magnifique mausolée exécuté par Jacques Jongheling d'Anvers, sur l'ordre de Philippe II.

(2) Vaincues, désormais inertes : (Godefroy : *Glossaire.*)

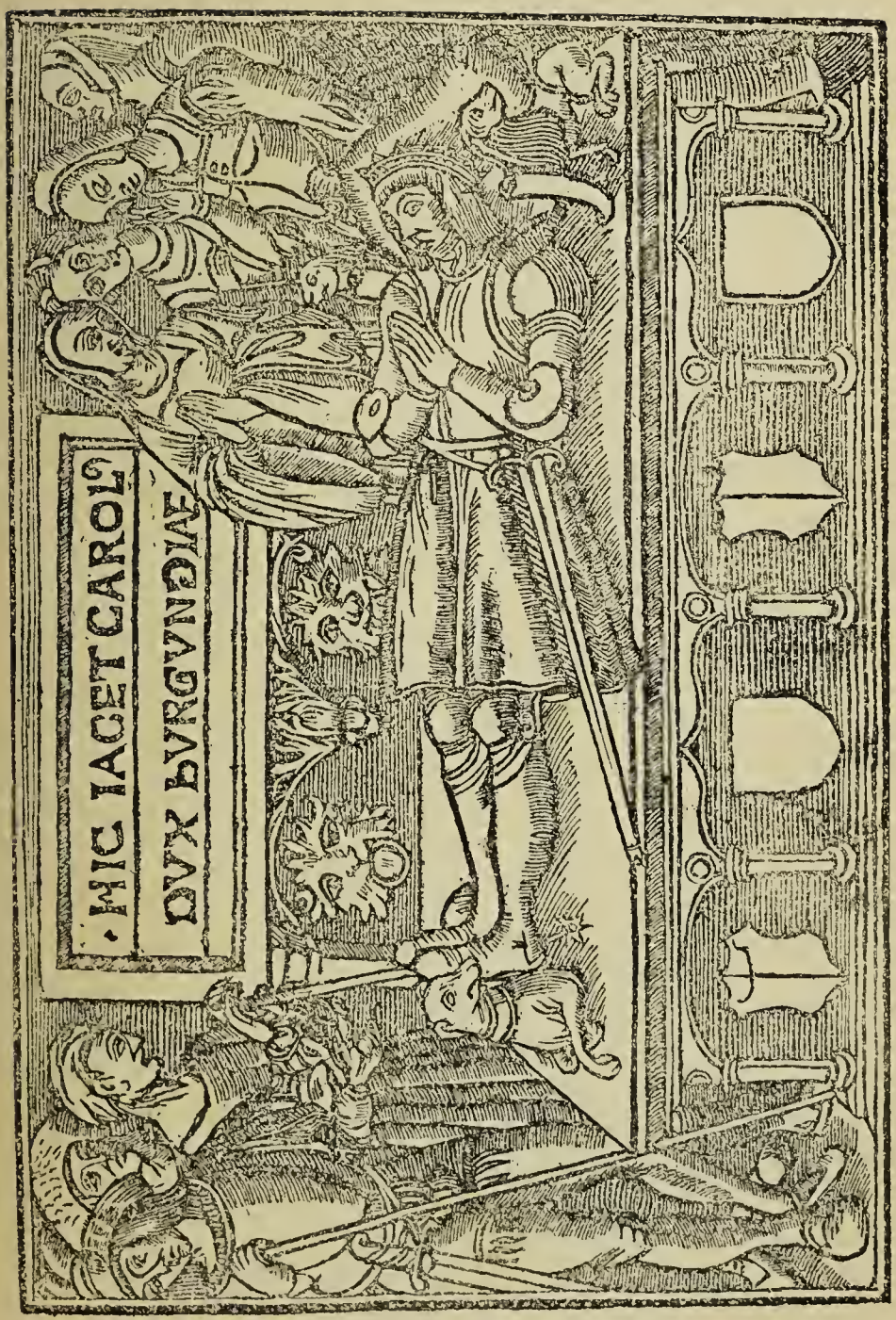
HIC IACET CAROL⁹
DVX BVRGVNDIAE

« double fleur de lys, le tout eslevé, et audeseure de ladicte « vaulsure y a plusieurs capiteaulx ou pilereaux procédant de « la molure de devant d'icelle vaulsure, sur ou à l'endroit de « la devanture desquelz y a plusieurs armoiries des quartiers « et seigneuries dudict feu duc, et à chascun costé d'icelle sé- « pulture en dehors de ladicte vaulsure y a divers épitaphes « escrips de grosses lettres d'or sur noir, de le meismes en l'œu- « vre d'icelle sépulture et au devant de laquelle y a de grans « rideaulx ou courtines de toille noire pendans depuis environ « le dessoubz ou pied des orghes d'icelle église, et ce pour con- « server et guarder de poussière et aultres les dictz sépulture et « épitaphes » (1).

Les épitaphes qui se voyaient sur ce monument ont été relevées par le jeune prince de Saxe-Weimar lors du voyage qu'il fit à Nancy, en 1613, et transcrites ainsi dans ses notes (2) :

« Le monument, dit-il, est en marbre et se trouve sous l'or- « gue. Le défunt repose sur une pierre carrée, les mains jointes, « la tête sur un coussin. On lit sur le marbre noir de l'épitaphe « ces vers gravés en deux inscriptions :

I.

« Carolus hoc busto Burgundiae gloria gentis
Conditur, Europae qui fuit ante timor,
Ganda rebellatrix hoc plebs domitore crematas[A]
Post patriae leges, perpete pressa jugo est.
Nec minus hunc sensit Tellus Leodina cruentum,
Cum ferro et flammis Urbs populata fuit.

(1) *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : V, 62. *Translation des restes de Charles le Téméraire,* article de Ch. de Linas.

(2) *Voyages recueillis par J. V. Neumayer de Ramsla* (en allemand), Leipzig, 1620, in-4°. La traduction de la partie du voyage en Lorraine a été publiée par M. A. Benoitz dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine en 1876*, t. XXVI, p. 152.

Monte sub Heritio, Francas eum Rege cohortes
Imparidam[B] valido truserat ense fugam
Hostibus expulsis, Eduardum in regna locavit
Anglica, primaevo restituens solio[C].
Bella Dueum, Regum[D], et Caesaris omnia spernens
Totus in effuso sanguine laetus erat.
Denique dum solitis fidit Temerarius armis
Atque Lotharingo cum Duce bella movet,
Sanguineam vomuit[E] media inter praelia vitam.
Aurea qui hostili vellera liquit humo.
Ergo triumphator longaeva in saecla Renatus
Palmam de tanto Principe vietor habet.
O Tibi, qui terras quaesisti, Carole, coelum,
Det Deus, et spretas antea paeis opes.
Nune dic, Nanceios cernens ex aethere muros,
O elemente ferox hoste sepulehror ibi
Diseite terrenis quid sit eonfidere rebus,
Hic toties victor, denique vietus *adest* » (1).

(1) « Sous ce marbre repose Charles, la gloire de la Bourgogne et « jadis la terreur de l'Europe. Le peuple de Gand révolté vit brûler, « par la main vietorieuse de ce prince, ses antiques privilèges, et eourba « la tête sous le poids d'un joug éternel. La ville de Liège éprouva « aussi ses vengeances sanguinaires, lorsqu'il porta le fer et le feu dans « les murs de cette eité. Déjà à Montlhéry, sa formidable épée avait mis « en fuite les cohortes françaises, commandées par leur roi lui-même. « Après avoir chassé les ennemis d'Edouard, il rétablit ee monarque « dans son royaume d'Angleterre, et lui rendit le trône de ses aneêtres. « Méprisant les armes des ducs, des rois et de l'empereur, il ne se plai- « sait qu'au milieu des flots de sang. Mais enfin, lorsque par une con- « fiance téméraire dans la prospérité de scs armes, il alluma la guerre « contre le duc de Lorraine, il exhala son âme sanguinaire au milieu « des combats, et laissa sur une terre ennemie le glorieux insigne de « la Toison d'or. Ainsi René victorieux a remporté sur ec grand prince « la palme d'un triomphe qui vivra dans les siècles à venir. O toi, qui « cherchas l'empire de la terre ! Charles ! que Dieu te donne le eiel et « les trésors d'une paix que tu as autrefois dédaignée ! Aujourd'hui « abaissant de la voûte céleste un regard sur les murs de Naney, tu « dois t'éerier : là, guerrier cruel, je reçois un tombeau d'un ennemi « généreux. Apprenez combien peu on doit se confier aux choses de la « terre ? Un prince tant de fois vainqueur est ici vaincu à son tour » *Bull. Soc. Arch. Lorr.* (I, 201).

II.

« Dux jacet [F]hic Carolus Belgarum illa ignea[G] virtus,
Cui Mayors dederat bella gerenda pater,
Quem timuit subitis animosus Gallus in armis,
Cuique Allemanorum[H] terga dedere duces;
Quique animum Hesperias bellis agitabat in urbes;
Sed subito invertit sors truculenta[I] viam.
Nam cum Ranerium bello sibi provocat hostem,
Occubuit fuso milite stratus humi;
Et ne tanti[K] Viri laus intesta[ta] jaceret,
Hoc victor victi condidit ossa loco. »

Puis au-dessous en chronogramme :

eCCe Leo Ce CIDIt IaMpaX qVaesIta VIgebIt (1)

(Voici le lion mort, maintenant la paix tant désirée règnera).

(1) « Ici repose Charles, le Héros de la Bourgogne, qui eut une âme « de feu, et à qui Mars, son père, inspira le goût des batailles. Il fut « redouté des Français, brave et impétueux, et les généraux de l'Alle- « magne reculèrent devant ses armes. Il rêvait la conquête de toutes « les cités de l'Occident, mais la mort cruelle le renversa tout à coup « au milieu de la carrière. René dont il avait provoqué les armes, mit « ses guerriers en fuite et lui fit mordre la poussière. Pour rendre « témoignage à la gloire d'un aussi grand prince, le vainqueur a fait « déposer ici les restes de son ennemi vaincu ». (Traduction de M. de Villeneuve-Bargemont)

MCCCCLXVIIIIII (1476)

Selon M. Lepage, cette inscription aurait été composée par un autre auteur que la première note. Nous croyons devoir signaler les variantes suivantes que l'on remarque dans le texte de ces inscriptions publiées par Dom Calmet et M. A. Benoit : A = remotas (A B) — B = in pavidam (D-C) — C = folio (D-C) — D = regumque (D-C) — E = romuit (A-B) — F = En jacet (A-B) — G = inclyta (A-B) — H = Allemannorum (D-C = A-B) — I = temulenta (D-C) — K = tanta (D-C).

Georges Aulbery, ancien secrétaire de Charles III, qui écrivit la *Vie de saint Sigisbert roy d'Austrasie et de Metz*, imprimée à Nancy en 1617, nous a laissé la description suivante :

« Et à gauche dudit chœur sur un autre tombeau eslevé « soubs une petite arcade qui est prinse dans la muraille, se « voient les armes et la statue couchée de Charles dernier duc « de Bourgogne, somtueux et magnifique autant que le temps « et la qualité d'un tel prince pouvoit porter, avec un très élé- « gant épitaphe latin tesmoignant et la valeur nompareille de « ce prince là et le charitable office d'un ennemy vrayment « chrestien... Son épitaphe est si élégant et si grave qu'il m'a « prins envie de le coucher ici :

Carolo hoc busto Burgundae, etc. » (1).

Lionnois s'exprime ainsi : « Le lendemain de sa victoire, « René fit apporter dans sa capitale le corps du duc de Bour-

(1) Les deux derniers vers de la première inscription et la seconde tout entière n'ont point été reproduits par Aulbery.

Dans son Epitome des gestes de soixante-trois ducs de Lorraine (manuscrit de la Bibliothèque de Nancy) Jean d'Aucy rapporte que : « Sur la sépulture furent engravés deux versets en tesmoignage de sa « vie, lesquels furent composés par un orateur lorrain et préférés à « plusieurs autres épitaphes que les gens savants de ce temps-là y pré- « sentèrent, et chantent en cette sorte :

« Te pacis piguit, te tæduit atque quietis,
« Carole, sicque jaces, jamque quiesce tibi. »

La paix te pesa, tu t'ennuyas aussi du repos,
Charles te voilà enterré, repose maintenant.

En parlant des deux lames de plomb placées de chaque côté des monuments, sur lesquelles on lisait les deux inscriptions en vers latins, l'une de douze, l'autre de cinq distiques, M. A. Collignon suppose que ces lames ou tableaux furent posés plusieurs années après l'achèvement du monument. « C'est, dit-il, ce qui paraît résulter de la note suivante des comptes de Georges des Moynes, pour 1512-1513 : payé par le célerier à Claude le serrurier pour deux crampons pour pendre le tableau de la sépulture du feu duc de Bourgogne..... 2 gros ».

(*Souvenirs artistiques et littéraires de la bataille de Nancy = Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1894, p. 291.)

HIC IACET CAROLVS
DVX BVRGVNDIAE

« gogne et lui fit faire, pour conserver la mémoire de son triom-
« phe, *qui dans tous les temps fera la gloire de la maison de*
« *Lorraine et l'honneur de la nation,* un superbe mausolée pour
« le temps, embelli des armes de Bourgogne, des 17 provinces,
« ses souverainetés et de ses alliances, lequel étoit placé de-
« vant la chapelle de Saint-Sébastien, qui étoit devenue celle
« de Saint-Michel pour les marchands, où l'on voyoit sa sta-
« tue, avec ces vers sur deux lames de plomb placées aux deux
« côtés de ce monument : *Carolo hoc* » etc., etc. (1).

Enfin M. de Villeneuve, qui ne fait point connaître la source où il a puisé la description qu'il a donnée, s'exprimait ainsi : « On voyait, placé à l'entrée de la chapelle Saint-Sébastien, « l'effigie de Charles le Téméraire, de grandeur naturelle, les « mains jointes devant la poitrine, la tête posée sur un coussin « soutenu par deux lévriers. Le duc de Bourgogne était repré-« senté en tunique et sans cotte d'armes, comme vaincu. Il por-« tait l'épée ceinte au côté, dans le fourreau. Ses genoux, ses « jambes, ses pieds paraissaient revêtus de fer, et les talons, « armés de longues molettes, s'appuyaient sur un chien couché. « Le sarcophage, séparé de la muraille par un intervalle de co-« lonnettes et d'arcades à ogives, était entouré de divers blasons « de la puissante maison de Bourgogne, et les écussons émaillés « de ses dix-sept provinces ou alliances annonçaient combien « avait été redoutable le souverain trouvé gisant dans un chétif « ruisseau » (2).

Nous ignorons quels peuvent être les « autres documents restés inédits jusqu'à ce jour qui, selon le rapport de M. Lepage, nous apprennent que la *sépulture* de Charles le Téméraire était en pierre et non en bronze comme quelques-uns l'ont supposé » (3).

(1) *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, 1811.

(2) *Bull. Soc. Arch. Lorr. :* I, 198.

(3) *Idem :* I, 199. — C'est par erreur que l'auteur inconnu des *Observations faites pendant le cours de mon voyage*, en 1753, indiquait le tombeau de Charles le Téméraire dans la chapelle des Cordeliers :

Aucune des relations précédemment rapportées ne fait allusion à l'emploi du métal dans l'édification de la sépulture du duc de Bourgogne. *Toute de pierre* dit le contrat passé avec Jean Crocq, et si, dans le récit de son voyage en Lorraine, le prince de Saxe-Weimar dit que le monument est en marbre, on peut croire qu'en cette circonstance il dut être induit en erreur par l'aspect brillant et poli de la pierre employée. Enfin dans le « Détail de ce qui s'est passé dans la démolition de l'église », dressé, le 15 juin 1717, par les chanoines du chapitre de Saint-Georges, le rédacteur de ce rapport, qui prend le soin d'indiquer la nature du mausolée de Jean d'Anjou et de Nicolas d'Anjou « construit en marbre noir », n'aurait eu garde d'omettre une telle particularité si certaines parties du tombeau de Charles le Téméraire avaient été en bronze.

Remarquons en outre que dans ces descriptions on ne voit point « aux deux boutz de ladite sépulture », comme il est dit dans le règlement de compte, « les deux ymaiges de Sainct-« Andreu et de Sainct-George »; si elles furent réellement exécutées, ces deux statues n'occupèrent pas longtemps la place qui primitivement leur était assignée; on ne les retrouve point dans la *Nancéïde* imprimée en 1518 (1).

Il n'est point facile de préciser l'époque à laquelle le duc de Lorraine confia à Jean Crocq le soin d'exécuter le tombeau sur lequel devait reposer la statue du duc de Bourgogne. M. Lepage indique la date de 1506 (2). Mais en raison de l'importance

« sous cette chapelle on voit dans un caveau les corps des différents princes et empereurs rangés dans des cercueils de plomb ; les différents mausolées et effigies de ces princes sont dans la chapelle dont j'ay parlé.

« Le mausolée sur la droite est celuy de Charles le Téméraire, ses seules entrailles sont dans ce caveau, car son corps est à Dijon..... ». (Manuscrit de la bibliothèque de M. L. Petit de Vausse).

(1) Les bois de la *Nancéïde* n'offrent aucun monogramme, aucune marque qui puissent permettre de les attribuer à un graveur connu. M. G. Save croit que ces bois ont été exécutés à Bâle par un artiste de l'école d'Holbein.

(2) *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : IV, 25.

de cette œuvre considérable, de la nécessité où se trouvait notre sculpteur de veiller par lui-même à l'achat des matériaux et peut-être aussi à leur transport (1), on doit admettre que ce mausolée, terminé dans le cours de l'exercice 1506-1507, c'est-à-dire dans les dernières années du règne de René, mort le 10 décembre 1508 (2) avait été commencé depuis plusieurs années.

L'indication d'un premier paiement de 150 livres fait pendant le cours des travaux, par François Thun, maître de la monnaie (3), aurait pu nous venir en aide dans cette recherche, si, dans le compte définitif dressé par le receveur général, il avait été rappelé l'époque à laquelle il avait eu lieu. Or, les archives de Lorraine ne fournissent aucun renseignement à cet égard et, malgré nos recherches et celles de M. L. Germain, il ne nous est pas permis de résoudre cette question.

De l'examen du compte de 1506-1507 il semble résulter que, malgré la réputation dont Mansuy Gauvain jouissait à la cour de Lorraine, le talent bien reconnu de notre imagier barrois lui fit confier de préférence l'exécution de cette œuvre capitale, à laquelle René attachait une si grande importance; avant d'en recevoir la commande, Jean Crocq avait dû soumettre au prince, non seulement plan et devis, mais encore produire en petit un modèle de cette sépulture.

A cette époque, les imagiers ou entailleurs d'images étaient à la fois les inventeurs et les artisans de leurs œuvres. Artistes essentiellement créateurs, ils concevaient les projets, traçaient

(1) 1511-1512. Payé par lediet Receveur audiet Mansuy ymageur pour la marchandie faicte avec lui d'avoir esté au lieu de Savonnières en Partoy faire rayer des pierres de taille et taillié le pourtraiet de monseigneur qui est à eheval sur le portal de la diete maison sur la grant Rue, ainsi qu'il se monstre du tout à ses fraiz..... pour ce... LXVj fr. (*Bull. Soc. Arch. Lorr.* : I. 103).

(2) *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : I, 199.

(3) François Thun, orfèvre, maître de la monnaie de Lorraine occupait eette eharge dès 1492-1493 ; le dernier eompte rendu par lui, qui nous soit parvenu, porte la mention de *septième* (1499-1500) ; les suivants relatifs aux années postérieures ont disparu et on ignore à quelle époque ce maître de la monnaie quitta sa eharge.

les plans, dressaient les devis; ils allaient soit à la carrière, soit au chantier, faire choix des matériaux, en prendre livraison et veiller à leur transport; ils dirigeaient les travaux accessoires tels que ceux des huches ou grands meubles dont ils devaient faire les sculptures; ils s'occupaient des moindres détails de la construction et de la mise en place des monuments qu'ils avaient à décorer, taillaient eux-mêmes la pierre et le bois, puis suivant la mode du temps, ils coloriaient leurs œuvres.

Si on veut se faire une idée exacte de l'œuvre capitale exécutée par Jean Crocq, il est bien difficile, en lisant les nombreuses descriptions qui en ont été faites, d'accepter comme fidèles les représentations reproduites dans la *Nancéïde* et le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine;* sur quelques points seulement, récits et images paraissent être d'accord (1).

C'est ce qu'a fait remarquer avec autorité M. Ch. de Linas dans l'examen comparatif des descriptions si différentes entre elles, d'Antoine de Beaulaincourt et de M. de Villeneuve. Ce dernier s'est inspiré de la gravure de la *Nancéïde* pour décrire un monument détruit un siècle avant lui, sans prendre garde que ce bois ne présentait point de sérieuses garanties d'exactitude, ce dont il était facile de se convaincre en examinant les autres gravures contenues dans cet ouvrage. Le premier, au contraire, nous dépeint le monument tel qu'il l'a vu en 1550, lors de la translation des restes du duc de Bourgogne. Son récit nous montre le *gisant* couché sur une dalle, sous une voussure, arcade ou tabernacle, sorte d'arche *prinse* dans la muraille; il est armé de *toutes piesches*, la *visière de son cabasset levée*, afin de laisser voir le visage, *sans pardessus son dit harnatz*, c'est-à-dire sans tunique sur son armure. Au fond on voyait les *armes du feu duc portées par deux lions d'or et thimbrées d'une double fleur de lys.*

Or rien de tout ce qu'a vu le Roy d'armes n'apparaît sur le

(1) « Il faut observer, disait M. Digot, que le dessin ne s'accorde « guère avec les détails contenus dans le compte du receveur géné« ral ». *Histoire de Lorraine,* t. III, p. 356.

bois de 1518 : le duc porte une *couronne* sur la tête au lieu du « casque fait en telle forme que princes et capitaines généraux ont accoustumé porter » ; près du coussin sur lequel elle repose se tiennent *deux lions assis ; une épée est suspendue* à son ceinturon ; son armure est recouverte d'une tunique et ses pieds, *munis d'éperons à molettes*, s'appuyent sur un levrier qui ne saurait être à sa place sur le tombeau d'un chevalier ; enfin, au-dessus du gisant, sont reproduits, fixés à la muraille *deux mufles de lion, un anneau entre les dents* (?) puis, au lieu de l'écu aux armes du duc, un *simple cartouche* sur lequel on lit :

· HIC · IACET CAROL'
· DVX · BVRGVNƆIAE

La dissemblance la plus grande existe entre ces deux récits ; il y a loin entre ces deux mufles de lions assez semblables à des heurtoirs et les *deux grans lyons tenant le tymbre du feu duc de Bourgogne* dont il est fait mention dans le compte réglé à Jean Crocq.

Si, continuant cet examen, nous étudions la décoration de la voussure sous laquelle repose le corps de Charles le Téméraire, nous voyons l'arche creusée dans la muraille, décorée, dit Beaulaincourt, *des diverses armoiries des quartiers et seigneuries dudict feu duc*, de XVII *escussons où les armes de tous ses pays devaient être*, selon les termes du compte de 1506-1507, quand le bois de la *Nancéïde* nous montre seulement quatre écussons sans armoiries sur le coffre du sarcophage.

La reproduction de ce bois par M. Al. Melin, lithographiée par L. Christophe, est une mauvaise copie qui modifie sensiblement l'œuvre originale ; un calque eût été préférable, car rien ne justifie les divers changements apportés dans cette reproduction. La gravure faite en 1518 n'étant pas une image fidèle du tombeau exécuté par Jean Crocq, la planche insérée dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, n'est point de nature à nous donner une haute idée de l'œuvre de notre

imagier « qui devait, comme le fait dire à René l'auteur de la *Nancéïde*, mériter l'admiration des siècles ».

Les différences que présentent entre elles les diverses relations rapportées ci-dessus peuvent-elles autoriser à croire avec M. Digot que, Jean Crocq n'ayant pas reçu la somme promise, on avait sans doute modifié le plan primitif pendant l'exécution du monument?

Une telle supposition ne saurait être admise; elle ne repose sur aucune preuve, car on ne connaît point les termes précis du contrat, mais seulement ce qui en est rappelé dans la mention de la dépense portée au compte de l'exercice 1506-1507. Or, dans le passage en question, il n'est fait aucune allusion à une modification apportée dans l'exécution du plan dressé par Jean Crocq ; il est seulement dit que, sur le rapport des experts chargés de recevoir ledit monument, il avait été décidé une retenue de XV livres sur la somme de LXXV qui restait à payer.

Nous n'acceptons pas non plus comme exacte l'opinion émise par H. Lepage « que ces travaux avaient été exécutés d'une manière assez médiocre, du moins sous le rapport de la solidité, car plus tard (1511-1512), on était obligé de faire des restaurations assez importantes à la statue » (1).

Si, après sa mise en place dans l'église de Saint-Georges, Mansuy Gauvain dut, cinq ans après, y faire une aussi importante réparation que celle de « deux jambes neufves en la représentacion du feu duc de Bourgogne... et radoubé aucunes petites pièces de ladicte sépulture », on ne saurait attribuer ce fait à un défaut de solidité, mais à un grave accident, à un choc dans lequel les jambes de la statue auraient été brisées (2).

La supposition émise par H. Lepage ne saurait donc être

(1) *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : I, 200.

(2) « Payé par le célerier à Mansuy imaigeur par appoinctement à « lui fait d'avoir taillé et mis deux jambes neufves en la représentacion « du feu duc de Bourgongne estant en l'église Sainct George est radoubé « aucunes petites pièces de ladicte sépulture ». (*Ibid.* : I, 201).

prise en considération et on ne peut admettre qu'un défaut de solidité ait pu, au lendemain de sa mise en place compromettre ce monument. S'il en avait été ainsi en 1512, dans quel état de dégradation aurait-il été lors de l'enlèvement des restes de Charles le Téméraire en 1550, et surtout au XVIII^e siècle? Remarquons qu'au jour de la destruction de la collégiale de Saint-Georges, en 1717, rien n'indique que le tombeau ait été en mauvais état de conservation. Il est dit dans le procès-verbal dressé par les soins du chapitre : « On avait cru que ce fameux « monument, éternellement glorieux à la Lorraine, serait au « moins respecté, mais il a été compris dans la ruine des autres « et de l'église dont bientôt il ne restera pas même le souvenir. « C'est pourquoi pour conserver dans ce chapitre la mémoire « d'un monument de la protection de la main toute-puissante de « Dieu, et pour la gloire de cette église, d'avoir eu en dépôt « les restes d'un héros qui a fait la terreur d'une partie de l'Eu- « rope, Messieurs ont ordonné de décrire sur le registre les vers « qui accompagnent ce mausolée. Le duc René le fit faire et « mettre au côté droit du grand autel, sous les orgues. On y « voyait la statue du duc de Bourgogne et tout autour étaient « les armoiries sur des écussons blasonnés des pays qui lui « appartenaient » (1).

Quant à la réduction de quinze livres sur le montant du prix convenu lors du devis établi par Jean Crocq, elle résulte d'un usage en vigueur à cette époque par lequel, lors de la réception de l'œuvre, l'ensemble de tout travail un peu important était soumis à d'autres maîtres qui venaient examiner et contrôler l'ouvrage de leur confrère (2).

(1) *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : I, 188.

(2) En 1491, Geoffroy Courtois de Gondrecourt, maçon, est nommé « regardeur sur les œuvres de maçonnerie au bailliage de Bassigny pour corriger les abus et amendes rapporter aux officiers des lieux ». En 1496, Simon Boussart était « maistre visiteur du mestier de maçonnerie » dans le duché de Lorraine. En 1506, Martin Chambiges était contrôlé à la cathédrale de Troyes par « ung nommé Michel maistre maçon de Saint Nicolas en Lorraine ». Voir A. Lance, *Dict. des architectes français.*

Ce monument continua à décorer la chapelle princière de Saint-Georges après que le corps du duc de Bourgogne eut été rendu en 1550, à la sœur de Charles-Quint. « Le mausolée « devenu vide perdit sans doute la majeure partie de son intérêt. « Toutefois, avec les bannières bourguignonnes qui flottaient au- « dessus, c'était un trophée élevé à la gloire nationale et un pré- « cieux spécimen de l'état des arts en Lorraine à la fin du XV^e^ « siècle. Mais l'année 1742 le vit disparaître sans retour, avec « l'édifice entier qui le renfermait....., et ce qui demeure inex- « plicable c'est l'ignorance où l'on est encore de ce qu'ont pu de- « venir les débris de « *cette moult belle tombe* » élevée par la « noble générosité de René » (1).

L'œuvre de destruction commencée par Léopold en 1717 ayant été consommée par Stanislas, aucun des souvenirs précieux que renfermait la Collégiale de Saint-Georges n'échappa à la ruine ; avec eux disparut sans laisser de trace l'œuvre de Jean Crocq (2).

Quoique la présence de notre imagier à Nancy eut été rendue nécessaire pour l'exécution de ce grand travail, Jean Crocq était de retour à Bar dans le cours de l'année 1506-1507, puisqu'il est rapporté qu'il reçut alors « v frans pour avoir fait à « neuf marmousels aux trois chayères faites par Jennin des « Fontaines, concierge du château de Bar, dans la chapelle « Notre-Dame à Saint-Maxe, là où le seigneur roi se tient dans « les services » (3).

(1) *Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 1839, p. 189.

(2) Il n'attendit point l'époque de la tourmente révolutionnaire à laquelle trop souvent on attribue, bien à tort, la destruction de tant de chefs-d'œuvre disparus à une époque antérieure, alors que, dans une ardeur réactionnaire contre le moyen âge et la Renaissance, on expulsait des églises quantité d'œuvres d'art et de monuments funèbres pour moderniser tout à la romaine.

Voir dans l'*Ami des Monuments et des Arts...*, l'article de M. Oudet publié par nos soins sous le titre, « *État de l'art en France et le vandalisme dans la Meuse au XIX^e^ siècle* ».

(3) Arch. Meuse : B. 530, f° 126. = « Marmousets petites figures grimaçantes ou grotesques dont on ornait l'extrémité des bras de fauteuil ».

1507 « 53 fr. 4, par le receveur à Jennin de Fontainnes, concierge

Cette qualification de *concierge* donnée à plusieurs grands artistes éveille en nous l'idée qu'au moyen âge ce nom signifiait chargé de la conservation; Hugues de la Faye, peintre du duc Antoine, avait la charge de *Concierge du Palais ducal* qu'il avait obtenue en 1536 à la mort de Jacquot de Vaucouleurs, maître-maçon de Lorraine (1).

Pour s'attacher plus particulièrement les artistes qu'ils avaient remarqués, nos princes confiaient à bon nombre d'entre eux certaines fonctions domestiques alors très en honneur. Indépendamment du titre de *valet de chambre* accordé par René II à Guillaume Hanes, orfèvre, tailleur et essayeur à la Monnaie de Nancy, de celui *d'escuier de cuisine de Monseigneur* donné à Nicolas de Troyes, monnayeur à Nancy, plusieurs imagiers reçurent le titre de *concierge*, sorte de charge publique qui les faisait considérer à l'égal des officiers des maisons royales ou ducales.

On ne saurait s'étonner de voir des artistes de cette valeur exercer, il est vrai en apparence, des charges si contraires à la nature de leurs talents quand les comptes nous montrent Raymond du Temple et Jean Aubelet, maîtres constructeurs de Charles V qualifiés « *sergents d'armes du roi* », puis Baptiste Androuet, sieur du Cerceau, dénommé « *conseiller du roy* », titre qui fut accordé à un grand nombre de ses successeurs. Ne voit-on pas Jean Perréal, dit Jean de Paris, peintre du roi Charles VIII, être nommé par celui-ci « *son valet de chambre et chirurgien ordinaire* »! Ce dernier titre, qui aurait lieu de surprendre puisque cet artiste n'avait aucune connaissance dans l'art de la médecine, montre avec toute vraisemblance qu'il s'agissait d'une charge purement honorifique (2).

« du château de Bar, que la royne de Sicile notre très redoubtée dame « lui a ordonné estre paicez pour les parties qu'il a fournies pour faire « une chaière pour ladite dame ». 6e compte de Xphe Liétard.

En mai 1508, marché passé avec Michellet Descambert, imagier, pour « faire entailler tous les marmousets de bois des lices du jardin, au château de Gaillon, à raison de V sous pièce ». *Comptes des bâtiments du Roi*, par M. de La Borde.

(1) *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : IV, 19.

(2) En 1389, Pierre Dubos, peintre du duc de Bourgogne, est qua-

Depuis lors, il n'est plus fait mention de travaux exécutés par Jean Crocq; M. Lepage n'en a relevé aucune trace dans les archives de Lorraine, mais dans les comptes rendus par Christophe Liétard, receveur général du bailliage de Bar, pour l'exercice de 1508 à 1509, on trouve la mention du paiement de la pension que lui faisait le prince et de celui des frais de l'entretien de l'apprenti que lui avait confié René :

« xx frs. a Jehan Croch ymaigeur demeurant à Bar pour le « iiij^me payement de pareille somme que led. receveur est tenu « luy payer de quelconques deniers de sa recepte ordinaires « ou extraordinaires par l'espace de sept années commancées à « la Pasques mil cinq cents cinq, assavoir x frs. pour le noris- « sement de François fils de Jehan Bourée mareschal son ap- « prantif et autres x fr. pour le drap d'une robbe que le Roy « nostre dict seigneur luy a taxé et ordonnez estre payez pour « lui apprendre, monstrer et enseïgner le mestier d'ymaigeur « durant et pendant led. temps desd. sept années qu'il est loué « aud. Jehan Croch, comme il est retenu et appert plus à plain « par le iiij^e compte dudit receveur pour ce compte cy luy « avoir payé ladite somme pour l'année de ce pnt compte mil « cinq cent huit. Et appert par sa quittance signée de sa main « rendue cy » (1).

A partir de cette époque tout paiement cesse, ce qui semble indiquer que la mort de René, survenue le 15 décembre de cette même année, avait enlevé à notre sculpteur tout à la fois pension et protecteur. C'est du moins ce qu'il est permis de conclure de la mention suivante extraite du 9^e compte de Christophe Liétard pour l'exercice compris entre le jour de Pâques 1510 et celui de la veille de Pâques 1511 :

« vi fr. a Jehan Crocq, ymaigeur dmt à Bar auquel led. feu

lifié « *maiztre des engins du châtel de Hesdin* » ; en 1410, Hugues de Bouloingne est élevé à la dignité de « *gouverneur de l'horloge* » de ce même château.

(1) Arch. Meuse : B. 532, f° 112. Le 4^e compte, pour 1505-1506, mentionne le même article de dépense, dans des termes identiques, sans aucune addition intéressante (B. 529, f° 15). Le nom de l'*ymaigeur* est orthographié Jehan Crocq.

« Sgr. Roy, que Dieu absoille, luy a ordonné estre payé par « chacun an la somme de six frans par manière de pension et « jusques à son bon plaisir pour ce compte et luy avoir payé « lad. somme pour l'année de ce pnt compte. »

« xx frs. audit Jehan Crocq pour le vie payement de sept « années comancées à la Pasques mil cinq cents cinq que ledit « feu Sr Roy de Cicille dernt trespassé luy a assigné et or- « donné payer par led. recepveur sur lad. recepte assavoir « x frs. pour le norrissement de Jehan (1) fils de Jehan Bou- « rée son apprantif et les autres x frs. pour le drap d'une « robbe pour luy apprandre et monstrer le mestier d'ymaigeur « durant lesd. années pour ce compte cy et pour l'adve- « nir » (2).

Or, comme il est porté en marge de ces deux paragraphes :

« Rayé parce qu'il n'est en compte »,
« Rayé parce qu'il n'a ordonnance de la Royne »,

on peut également admettre que la mort de René avait précédé de peu celle de notre imagier; c'est à cette dernière supposition que nous nous arrêtons de préférence.

« Aucun document, dit H. Lepage, ne permet de fixer « d'une manière approximative l'époque de la mort de cet « artiste ». Or, un autre imagier célèbre, Mansuy Gauvain, ayant été chargé en 1511-1512 de la restauration du mausolée de Charles le Téméraire, ne doit-on pas pouvoir conclure de ce fait qu'à cette époque Jean Crocq avait cessé de vivre.

Quoi qu'il en soit, à dater de l'année 1510-1511, ni les comptes de Lorraine, ni les archives du Barrois ne fournissent de renseignements sur Jean Crocq; il n'est plus fait mention de paiements à notre artiste qui paraît avoir cessé de travailler;

(1) L'écrivain qui transcrivait ce compte a commis une erreur en écrivant le nom de Jehan, au lieu de celui de François (Voir B. 529, f° 157).

(2) *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : B. 617, f° 100.

peut-être son habile ciseau s'était-il pour toujours échappé de ses mains (1).

Désormais dans les comptes il ne sera plus question que de Martin, de Claude Crocq et de leurs descendants.

(1) Dans une brochure devenue très rare : *Le duc Anthoine de Lorraine au Musée de Bar : Statue équestre par J. Viard, statuaire à Nancy,* Bar-le-Duc, 1852, in-8°, M. Th. Oudet attribuait à « Jean Crock, frère de Claude Crock, painctre de Monseigneur, tailleur d'imaiges du duc Anthoine à Bar-le-Duc » la sculpture d'une cheminée de l'ancienne chambre des Comptes, détruite en 1846, dont un bas-relief fut placé « en surélévation de la grande cheminée renaissance » dans le grand salon de peinture du Musée.

Nous ne pouvons à notre grand regret ajouter aucune confiance au récit de l'ancien conservateur du Musée de Bar ; il ne fournit aucune preuve à l'appui de son assertion et ne paraît pas avoir formé son opinion aux sources de l'histoire. Claude Crocq ne peut avoir été le frère de Jean Crocq et s'il fut le peintre en titre du duc Anthoine, qui fit son entrée à Bar, le 6 mars 1508 (1509 n/style), nous n'avons aucune preuve qu'il ait jamais fait œuvre de sculpture pour ce prince.

II

TOMBEAU DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

Dans le précédent chapitre, rédigé depuis quelques années (1), nous avons cherché à établir par des textes empruntés aux comptes du temps, aux récits des voyageurs, quel était l'ensemble de l'œuvre de Jéan Crocq; en l'absence de tout morceau de sculpture qui pût lui être attribué, nous avons dû nous appuyer sur des documents écrits pour faire partager la haute opinion que nous avions de la valeur artistique de notre sculpteur barrois, et déclarer inexactement reproduites les deux représentations du tombeau de Charles le Téméraire. Aujourd'hui il va nous être permis d'étudier à notre aise l'œuvre principale du maître.

En parcourant dans les *Annales archéologiques* de Didron (2), le rapport de M. Henri Gérente sur la précieuse collection des cartons de Gaignières conservés à Oxford, dans la Bibliothèque Bodleienne (3), je fus frappé par la rédaction du passage suivant : « tombeau de marbre blanc et noir dans le chœur, « à gauche, de l'église de Saint-Georges à Nancy : chevalier « couché, la tête surmontée d'un tabernacle; le tombeau logé « dans une espèce d'alcôve gothique du XV^e^ siècle; armoiries « du duché de Bourgogne ».

(1) Ce chapitre avait été lu en séance de la Société des Lettres.

(2) Tome X, p. 332.

(3) De 1781 à 1784, plusieurs portefeuilles de Gaignières contenant des dessins à la plume d'anciens mausolées et tombeaux de seigneurs, tant ecclésiastiques que barons, furent soustraits à la bibliothèque du roi par une personne préposée à leur garde.

Il n'était point indiqué que ce tombeau fût celui du célèbre duc de Bourgogne, mais cela ne pouvait être un seul instant l'objet d'un doute ; j'allais pouvoir enfin comparer les deux mauvaises représentations qui en ont été données avec le dessin fait, à la fin du XVII^e^ siècle, par un des dessinateurs employés par Gaignières. Une copie devait se trouver à la bibliothèque nationale, l'administration ayant fait prendre à la Bibliothèque Bodleienne des calques des dessins volés autrefois dans les cartons de Gaignières, pour les réintégrer au département des Estampes et remplacer ainsi les originaux perdus.

Ne retrouvant point alors le dessin du tombeau qui nous occupe dans les cartons obligeamment mis à notre disposition, je m'adressai à la direction de la Bibliothèque Bodleienne et quelques jours après je reçus une épreuve du dessin que je suis heureux de soumettre à nos confrères.

Avant d'étudier le monument dans tous ses détails, il convient, croyons-nous, de consacrer quelques instants à l'examen du dessin original exécuté, non pour Gaignières, comme nous l'avait fait croire le rapport de M. Henri Gérente, mais bien pour Pierre Palliot, dont les travaux manuscrits et les dessins arrivèrent après sa mort, en 1698, à Antoine Joly, marquis de Blaisy, premier président à la cour du Parlement de Paris.

Au bas du dessin fait pour Palliot, on lit :

« M̄s de Paliot à M. le président de Blaisy, t. 7, p. 164. »

A cette époque Gaignières, qui depuis vingt ans désirait avoir en communication les précieux manuscrits de Palliot, s'empressa de mettre à profit la bienveillance du marquis de Blaisy et fit prendre par son copiste Boudan les calques des dessins dont il avait besoin pour ses collections. Nous ignorons si le croquis original du tombeau de l'église Saint-Georges est de la main même de Palliot qui, à la fois imprimeur, libraire, graveur en taille douce et orfèvre, avait parcouru en tous sens la Bourgogne pour reproduire ceux des monuments qui pou-

vaient servir à l'histoire généalogique des familles (1); peut-être s'était-il adressé à un artiste lorrain pour se procurer le dessin de ce tombeau si riche en écussons armoriés.

Cette reproduction du mausolée élevé à la mémoire de Charles le Téméraire doit inspirer toute confiance — au moins d'une manière générale; — et si nous avons à relever quelques inexactitudes faciles à rectifier, certaines irrégularités dont on aura sans doute peine à découvrir la cause, du moins dans son ensemble la copie que nous possédons est suffisamment bien faite pour donner une idée assez exacte du talent de Jean Crocq : toutefois, il faut tenir compte ici de la manière dont, à cette époque, on reproduisait les monuments de ce genre et prendre en considération les prix plus que modestes accordés aux artistes chargés de ces sortes de travaux.

« Pour les armoiries à l'encre, deux liards la pièce; pour les « armoiries enluminées, un sol; pour les tombes dessinées, « neuf sols et pour les tombeaux surchargés d'ouvrages ex- « traordinaires, colorés et dorés, trente sols » (2).

La gravure sur bois insérée dans la *Nancéïde* étant une œuvre d'imagination, il s'ensuit que les diverses descriptions faites de nos jours, de ce monument élevé à la mémoire de Charles le Téméraire, sont toutes inexactes. Une seule, celle d'Antoine de Beaulaincourt pouvait donner une juste idée de l'œuvre de Jean Crocq; elle seule aurait dû servir de guide dans les tentatives de reconstitution présentées par nos devanciers.

En tout conforme au dessin de Palliot, le rapport du roi d'Armes de la Toison d'or nous montre le duc couché sur son cénotaphe, armé de toutes pièces, la visière de son casque relevée, les mains jointes et découvertes; sa tête repose sur un

(1) Palliot a publié en 1662 : *La vraye et parfaite science des armoiries ou l'indice armorial de feu maistre Louvan Geliot, advocat au Parlement de Bourgongne.*

(2) Ernest Petit, *Roger de Gaignières et Pierre Palliot : Lettre à M. Léopold Delisle.* (*Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire,* année 1894).

coussin placé devant un dais ou tabernacle; ses pieds s'appuyent sur un lion couché (1). Au fond de l'arche, sur une tablette encastrée dans la muraille, se dressent deux lions supportant les armoiries du défunt, ayant pour cimier un heaume à six grilles que surmonte la couronne ducale dans un entourage de lambrequins.

Au-dessous se voit le briquet de Bourgogne.

Le sarcophage est placé sous une arcade en accolade, garnie de belles feuilles recourbées que couronne un panache pédiculé; cette arcature est accostée d'un double contrefort dont les sommiers sont surmontés de pinacles élancés ornés de crochets. Au-dessus du monument, et couvrant la muraille dans toute la largeur de l'arcade, règne un fénestrage formé de neuf baies, dans le remplage duquel figurent alternativement les armes de France et de Bourgogne ancien, de France et de Bourgogne moderne.

De chaque côté du panache, qui surmonte l'arcade, sont placées sur des culs-de-lampe, aux armes de l'Empire, deux statues dans l'une desquelles on peut reconnaître Charlemagne. Entre les colonnettes des contreforts sont également deux autres statues, de dimensions plus grandes, représentant l'une saint André ayant devant lui l'instrument de son supplice, l'autre un ange ailé tenant sur sa poitrine l'écusson de Bourgogne. Les armoiries des dix-sept villes et provinces qui constituaient le vaste domaine de Charles le Téméraire sont disséminées en diverses places de ce monument, sur les bases des pinacles, les culs-de-lampe et dans les écoinsons au-dessus de l'arc en accolade. Au sommet de ces écussons, sur un listel flottant, était inscrit le nom de la ville ou de la province.

Le dessin de Palliot reproduit par Gaignières n'est point assurément d'une fidélité irréprochable; cependant tel qu'il est,

(1) Il y a loin de la réalité à la description qui nous montre le prince « sans heaume, ni cuirasse, pour marquer sa défaite et cruelle injure, les pieds appuyés non sur le lion mort auquel a droit tout chevalier, mais sur un chien, comme pour les effigies des dames ». La *Lorraine artiste*, 1893 : — *Les restes du Téméraire sont-ils à Bruges ou à Nancy?*

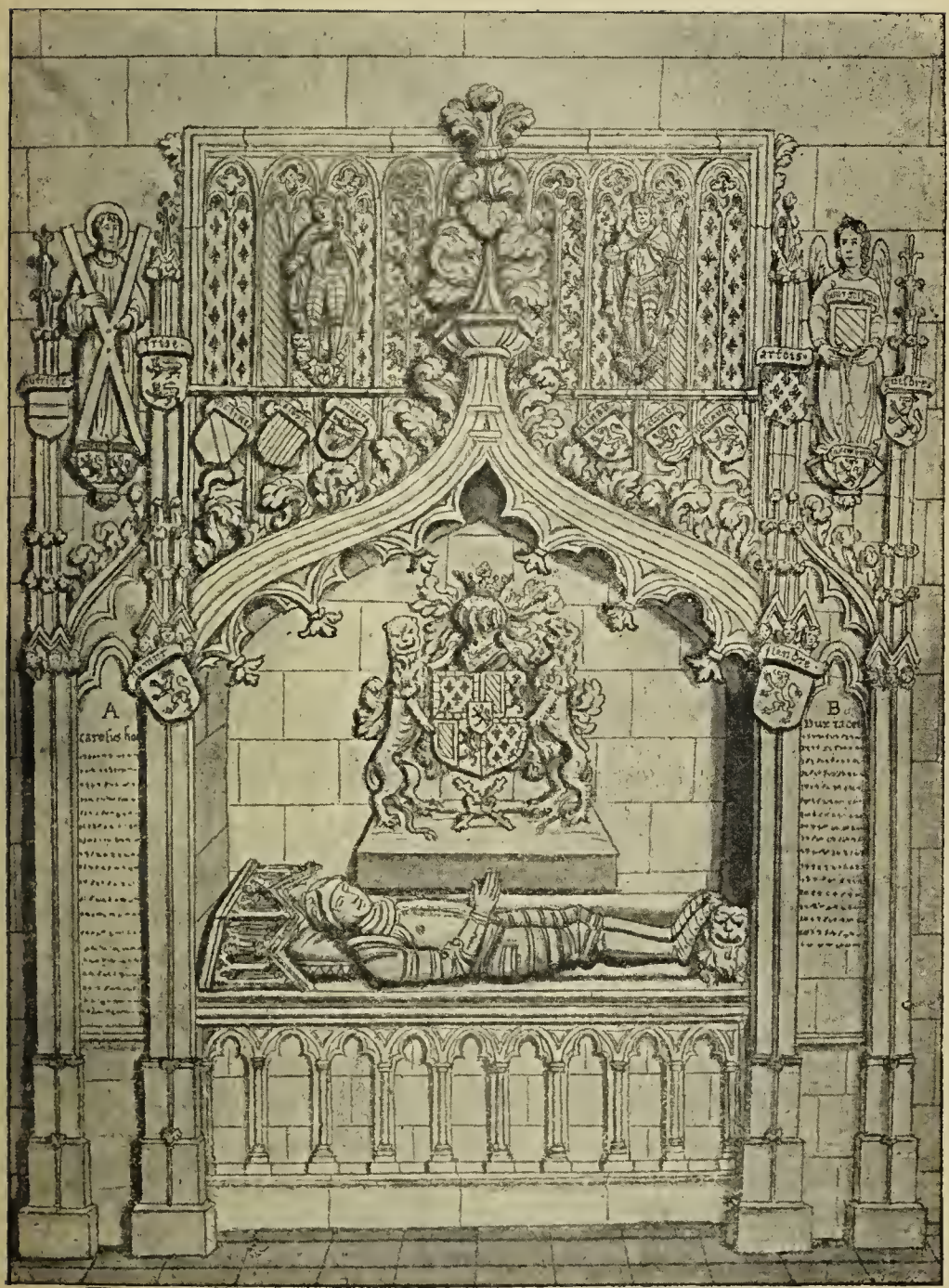
A
B

il est suffisant pour donner une idée assez juste de l'œuvre de Jean Crocq. On peut croire que les baies du fénestrage avaient une forme plus ogivale, ce à quoi le dessinateur n'a pas pris garde; de plus, quand il a reproduit les armoiries des dix-sept villes et provinces soumises au puissant duc de Bourgogne, il a par inadvertance inscrit le nom de Maestricht au-dessus de l'écusson de Malines qui porte « d'or à trois pals de gueules », puis mis le nom de cette ville sur l'écusson de la seigneurie de Salins, dont les armes étaient « de gueules à la bande d'or » (1).

(1) Sur un sceau appendu à un acte du 13 octobre 1467, Charles le Téméraire est désigné : Duc de Bourgogne, de Lorraine, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins (*de Salinis*) et de Malines.

L'écusson de Salins est gravé sur un sceau de Charles-Quint de l'année 1515 (Vredius, *Sigilla comitum Flandriae,* Bruges, 1639).

III

MARTIN CROQ

(14..-154.).

N'ayant point l'intention de rédiger sur chacun des artistes du nom de Crocq — devenus désormais lorrains — une étude semblable à celle que nous avons consacrée au chef de cette famille, nous nous contenterons de rapporter ce que nous avons rencontré, au cours de nos recherches, dans l'Inventaire des Archives de Meurthe-et-Moselle, sur ces personnages étrangers au Barrois, laissant à ceux de nos confrères, désireux de s'occuper plus particulièrement de l'un de ces artistes, le soin de compléter les renseignements que nous avons recueillis.

Dans les actes cités précédemment, tous relatifs à Jean Crocq, il n'est aucunement fait mention des membres de la famille de cet artiste, et cependant quelques biographes se sont crus autorisés à lui donner pour fils deux personnages du même nom : Martin et Claude, l'un sculpteur, l'autre peintre, travaillant tous deux de leur art à la cour de Lorraine.

Il se peut que Martin soit le fils de Jean Crocq ; ce que l'on sait de notre imagier ne contredit pas cette hypothèse, mais il ne saurait, croyons-nous, en être de même de Claude qui eût été bien âgé lorsque, en 1569, il entreprit la restauration de la Galerie des Cerfs. On peut accepter, et c'était l'opinion de M. A. de Montaiglon, que Claude devait être non le frère de Martin, mais bien son neveu ou son cousin. Nous reviendrons sur cette proposition de notre regretté confrère et ami, car il se peut que les dates que nous aurons à citer dans cette rapide

étude sur la famille de Jean Crocq nous autorisent à émettre une tout autre opinion.

Le nom de Martin Crocq n'apparaît point dans les comptes du Barrois et ce que l'on sait de cet artiste se réduit à peu de chose. On n'est point fixé d'une manière précise sur son degré de parenté avec Jean Crocq ; toutefois rien ne s'oppose à ce que nous le considérions comme étant le fils de cet artiste.

Pendant tout le temps de son séjour dans le duché de Bar, — car nous admettons qu'il travailla avec son père — Martin dut produire quantité d'œuvres de diverses natures et prendre part à l'exécution des commandes faites à Jean Crocq : travaux pour le prince, pour les couvents, les églises et les particuliers.

Le tableau sculpté qui se voit à l'église de Notre-Dame de Bar, dans la chapelle du Rosaire, étant une œuvre des premières années du XVI^e^ siècle, il est permis de se demander si Martin Crocq n'en serait pas l'auteur. Aucun document ne nous renseigne sur l'époque à laquelle cet artiste quitta notre ville pour aller s'établir à Nancy, où vraisemblablement il avait dû se rendre en différentes occasions et venir en aide à Jean Crocq lors de l'érection du monument élevé à Charles le Téméraire. Nous ignorons si ce fut seulement après la mort de son père qu'il se fixa dans la capitale de la Lorraine où les documents nous le montrent habitant en 1531 sur « le fossé des chevaux du « costé du cymetière Notre-Dame, dans l'ancienne rue des Morts « (aujourd'hui des États), montant vers l'artillerie (l'arsenal), « une boutique qu'il tenait à cens moyennant une redevance « annuelle de 30 gros ».

« Martin Crocque, ymaigier....., doit chacun an audit terme « Sainct Remy, trente gros sur une bouticle qu'il tient de la « ville par ascensement, joindant à la précédente (celle de Fran- « çoys le fourbisseur) d'une part et Laurent le sellier demeurant « audit Nancy, d'aultre part » (1).

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 7247.

On ne connaît point les travaux qu'alors il eut à exécuter pour le duc de Lorraine, mais sa réputation de sculpteur paraît avoir été bien établie, puisque ce prince lui confiait en 1536 l'éducation d'un jeune homme qu'il avait pris sous sa protection.

« A Martin Crocq ymaigier demeurant à Nancy vingt frans « que Monseigneur luy a ordonné bailler pour l'entretenement « du fils d'un tourneur de Neufchastel et qu'il a faict appoincter « avec luy ung demy an à commencer à la S^t^-George prochain « venant et en finissant le demy an révolu, affin de luy mons- « trer à besongner de son art et tailler..... vj^l^viij^s^ » (1).

En 1540, à l'occasion du mariage de la princesse Anne, fille du duc Antoine, avec René de Châlons, prince d'Orange (dont Ligier Richier devait sculpter le tombeau), il y eut de grandes fêtes à Nancy, lors de l'entrée dans cette ville des jeunes époux. On leur offrit le spectacle d'un tournoi et d'un ballet dont les principales machines furent exécutées par Martin Crocq.

« A Martin Crocq, ymager, la somme de vingt frans, mon- « noye de Lorraine, pour avoir faict une gallée avec deux bra- « gantaulx qui ont servy à faire une mommerye le soir des « noces de Madame la princesse d'Orenges. Par mandement « donné à Bar le XXVIII^e^ jour d'aoust v^c^ xl. » (2).

Dans le cours de l'année 1541, notre sculpteur fit deux grands chandeliers et en répara un autre, ce qui prouve qu'alors les meilleurs artistes ne se refusaient nullement à produire ce qui leur était commandé, mais encore à réparer les objets endommagés :

« A Martin Croq, ymaigier, demourant à Nancey pour deux

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1058.

(2) Arch. de M.-et-M., B. 1063.

En 1431, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avait fait venir de Metz, où il demeurait, un certain Pierre Arendel, natif des environs de Mayence, lequel faisait de son métier (de charpentier) de merveilleuses machines.

Jean Perreal, dit Jean de Paris, peint le chariot qui devait servir à François de Paule ; ce fut lui qui, dès 1485, fut à Lyon l'organisateur des fêtes et des cérémonies publiques.

« grans chandelliers de noyer et tillot de sale ouvrez et pour « en avoir radoubé ung autre, par marchié à luy fait, comme « appert par tesmoingnage cy rendu. . . . . xv frs. » (1).

De concert avec Pierre des Marets il avait sculpté, en 1540, la fontaine élevée dans l'intérieur du palais ducal, et en avait fourni la pierre :

« A Martin Crocq, ymaigier, demourant à Nancey, pour six « piedz piere de Sorcey, à faire les vazes du pillier de lad. « fontaine, comme il appert par le tesmoingnage ci rendu « xxvii gr. » (2).

En 1542, notre sculpteur habitait encore la même boutique que dix ans auparavant, ainsi que le fait savoir la mention suivante :

« Martin Croque, ymagier, doit chacun an au terme Sainct « Remy trente gros sur une boutique qu'il tient par ascensce- « ment de la ville sur les fossez des chevaulz » (3).

Peu de temps après il quittait cette demeure. C'est du moins ce qui paraît résulter d'un compte de 1545-1546 indiquant le « cens dû par Martin Crocq, imagier, sur sa maison en allant « à la rue Neuve » (4).

Cette mention est la dernière qui soit faite de Martin Crocq; son nom n'apparaît plus dans les registres du trésorier ou du receveur-général de Lorraine, ce qui permet de présumer qu'il mourut vers cette époque (5).

En 1551-1553 sa veuve habitait une des maisons de la rue Neuve, aujourd'hui la Carrière.

Enfin dans un compte de 1562 à 1566 nous trouvons l'indication d'un versement fait par « la veuve de Martin Crocx, vivant VERRIER (?) à Nancy, pour sa maison à l'Écu de France, rue des Trois Pucelles » (6).

(1) Arch. de M.-et-M., B. 7268.
(2) *Ibid.* : B. 7628.
(3) *Ibid.* : B. 7250.
(4) *Ibid.* : G. 628.
(5) Aug. Digot dit qu'il mourut en 1542. *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : IV, p. 132.
(6) Arch. de M.-et-M., B. 8933.

IV

CLAUDE CROCQ I

(15..-157.).

Claude ou Claudin Crocq ne peut être le fils de Jean Crocq, comme le croyaient MM. A. Digot et A. Jacquot. Mais si les documents fournis par les archives ne renseignent point sur le degré de parenté qui existait entre Jean, Martin et Claude, rien toutefois ne s'oppose à ce que Martin, mort en 1542, puisse être le père de Claude.

Le nom de ce dernier n'apparaît point antérieurement à l'année 1540. Nous le voyons dès cette époque chargé de peindre le cabinet construit sur l'ordre du duc derrière son appartement particulier « avec une galerie prenant audit cabinet, et à la grande galerie tendant sur le jeu de paume » (1). Il était jeune alors, mais déjà il jouissait d'une certaine renommée puisque, remarqué par le prince qui l'avait attaché à sa personne, il ne cessa depuis de prendre part à tous les travaux entrepris pour l'agrandissement et les réparations du palais ducal.

Lors des fêtes données en 1541, à l'occasion de la réception de Christine de Danemark épouse de François, duc de Bar, depuis duc de Lorraine, Claude Crocq peignit les écussons destinés à garnir la cour du Palais et les murailles du jeu de Paume (2). Cette même année il est payé la somme de xxxij frs à « Claude Crocx, peintre de monseigneur le duc et trois « aultres peintres qui ont vacqué par xvj jours à paindre le

(1) Arch. M.-et-M., B. 1064-7268.
(2) *Ibid.* : B. 7268, f° xxix.

« jeu de paulmes de ladite maison à raison de VI gros chacun « d'eulx par jour » (1).

L'année suivante, le crépi des murs de cette salle étant tombé en plusieurs endroits, on dut les recouvrir d'un nouvel enduit et refaire les peintures qui avaient disparu par suite de ces réparations; notre peintre fut chargé de ce travail :

« Payé iiij l. f. a Claudin Crock pour diverses parties et « ouvrages de son art, savoir plusieurs tableaux dont monsei- « gneur a donné une partie et les autres ont été mis au Rond « (garde-meuble) que Claudine a en garde » (2).

Vers ce temps nous voyons Claude Crocq s'adjoindre un artiste de mérite, Médard Chuppin, peintre de son état, qui devint son associé et, comme tel, prit part à tous les travaux qu'il eut à entreprendre.

En 1543, il est payé par le receveur « à Claude Crock et à « Médard Chuppin, painctres, par mandement de monseigneur « donné à Nancy le XX^e^ jour d'avril, la somme de vingt frans « monnoie de Lorraine, pour avoir refaict ce que pour lors « estoit nécessaire de refaire à la paincture de la Galerie des « Cerfs de la maison de monseigneur à Nancy et fourny toutes « étoffes, réservé l'or, l'azur et l'huile » (3).

Désormais devenus inséparables et tous deux en grande faveur à la cour de Lorraine, Claudin Crocq et Médard Chuppin sont envoyés en Italie en 1545, aux frais du duc François afin de s'y perfectionner dans l'art de la peinture; ce prince voulut subvenir aux frais de leur voyage (4). Leur absence se prolongea jusqu'aux approches de l'année 1550, où nous rencontrons ces deux artistes « racoustrant » les peintures de la Galerie des Cerfs :

« XXVj frans viij gros pour dix libvres d'azur que ledict « Denys Dieu a vendu et délivré à M^es^ Mydas (Médard) « et Claudin painctres pour employer à racoustrer et repain-

(1) Arch. M.-et-M., B. 7628.
(2) *Ibid.* : B. 1069.
(3) *Ibid.* : B. 1071.
(4) *Ibid.* : B. 1077.

« dre la paincture de la salle aux cerfs de l'hôtel Monsei-
« gneur (1). »

« A Didier Loilyer, demeurant à Nancy, pour iiij quartes
« d'huille de nois qu'il a vendu et délivré à Maistres Mydas et
« Claudin painctres de Monseigneur, pour employer et remettre
« à poinct les painctures de la salle aux cerfz » (2).

De nouveaux travaux ayant été entrepris en 1553, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette galerie, il fut payé « vj fr. à De-
« nys Dieu pour deux cens d'or fin qu'il vendit et délivra à Mé-
« dart et Claudin, painctres de Monseigneur, pour racoustrer la
« galerie des cerfz » (3), puis à « Jehan Jacquot, dict de la
« Monnoie, vj f. x gros pour un cent d'or battu qu'il a délivré
« à maistres Médart et Claudin painctres, pour employer à ra-
« coustrer la galerie des cerfs » (4).

En 1555, Claude travaillait encore à la restauration de cette même galerie; il habitait alors une maison de la rue Saint-Michel (5). C'est là qu'il reçut les lettres patentes par lesquelles Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, régent du duché pendant la minorité de son neveu Charles III, l'anoblissait en récompense de son mérite. Dans ces lettres datées de Nancy, le 17 janvier 1556, il est dit que :

« Claude Crocq depuis l'espace de dix huit ans ou environ
« auroit toujours continué de son état au service des feus, en
« très heureuse mémoire, les bons ducs Antoine et François,
« (que Dieu absolve!) nos très chers père et frère, comme encore
« il continue de présent au service de nostre très cher neveu,
« à leur grand contentement et au nostre; désirant à ces causes
« le traiter favorablement et lui donner d'autant meilleur cou-
« rage et plus grande occasion à persévérer dans ledit of-

(1) Arch. M.-et-M., B. 7638.
(2) *Bull. Soc. Arch. Lorr. :* I, 109.
(3) *Ibid. :* III, 56, note.
(4) Arch. de M.-et-M., B. 1101.
(5) Cette même année il peignit avec Médard Chuppin « cinq pan-
« nonceaux de fer blanc pour pendre devant les maisons des passagers
« et receveurs de Nancy, Chateau-Salins, Saint-Nicolas, etc. » (Arch. M.-et-M. : B. 7643).

« fice... » puis suit l'acte d'anoblissement avec l'indication des armoiries qui lui étaient attribuées :

D'azur à la face d'or, accompagnée de trois écussons d'argent, deux en chef et un en pointe (1).

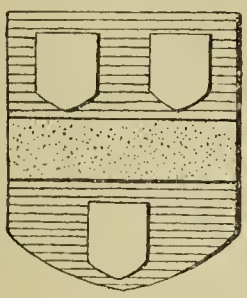

Nous retrouvons l'année suivante Claude Crocq « besoignant de son art » en compagnie de Chuppin au château de Solrupt (2), puis en 1559, lors de l'arrivée à Nancy de Claude de France, femme de Charles III « racoustrant des écussons iceulx mis parmy la court (au palais ducal) avec chappeaulx de triumphes pour ladicte entrée » (3).

En 1562, les deux associés peignaient 81 aunes de toile large, façon du Barrois, pour « servir de traveure en la chambre du grand à vix » (4); ils travaillaient ensemble en 1565 pour la décoration du baptême du prince Henri (5).

La plus grande partie de l'existence des deux intimes, Claude et Médard, paraît avoir été employée presque uniquement à l'entretien des châteaux et du palais ducal. Les diverses mentions que fournissent les archives sur ces deux artistes nous les montrent travaillant, en 1567 et en 1568, au château

(1) A. Jacquot, *Comptes-rendus de la session des Beaux-Arts*, 1885, p. 124. — Arch. de M.-et-M., B. 31.

(2) *Bull. Soc. Arch. Lorr. :* III, p. 58, note ; — *Dict. de la Meurthe*, t. II, p. 520 ; — M.-et-M., B. 1112. A cette époque il est délivré à Claudin Crocq, peintre du duc, le bois « pour réparer une maison qu'il avait à Gondreville » (B. 7859).

(3) R. de Magnienville, *Claude de France duchesse de Lorraine*, 1885, p. 165.

(4) *Bull. Soc. Arch. Lorr. :* III, p. 62. Traveure : grenier à foin ; *Dict. wallon.*

(5) *Ibid. :* III, p. 64, note.

de Blamont (B. 1147 et 3277), puis recevant, en 1569, un premier versement sur les travaux qu'ils venaient d'entreprendre dans la galerie des Cerfs.

« 1569... A Claude Crock et Médard paintres, la somme de « quatre cens frans monnoye de Lorraine, et ce sur payement « de la somme de sept cens frans qu'ilz ont convenu de marché « avec Monsieur de Melay, grant maistre, pour le racoustre- « ment de la gallerie des cerfz, le tout à leurs frais et despens, « fors et excepté quinze livres d'azur pour besongner à huille « et six livres en destrempe et le surplus leur sera payé après « la dicte besongne faicte » (1).

Après avoir fourni pendant trente ans de nombreux renseignements sur Claude Crocq, les archives cessent tout à coup d'en procurer à dater de cette dernière mention. On ignore quand mourut cet artiste et il se peut que, dans les dernières années de son existence, il se soit trouvé dans la nécessité de recourir à la bienveillance du duc de Lorraine, si, comme nous le croyons, le document suivant est postérieur à l'année 1570 : « Plaise à la benigne grâce de nostre souverain prince se vou- « loir souvenir que en l'an passé, à la remonstrance de son très « humble serviteur et painctre Claude Crocq, il commende à « son contreroleur g^al lui dire que en considération de l'insuf- « fisance de ses gages pour s'entretenir, il lui feroit despescher « à la fin de l'année jusqu'à meilleure provision un mandement « de quelque deniers davantage. Et suyvant ceste sa tant hu- « maine et juste intention, maintenant en commender leffet « afin que ledict suppliant se puisse mieulx accommoder au « service de nostre souverain prince » (2).

On peut croire qu'à cette époque les forces physiques ne permettaient plus à Claude Crocq de continuer avec la même ardeur à s'occuper de son art, car, dès l'année 1570, Médard

(1) Arch. de M.-et-M., B. 1155.

(2) Bibl. nat., Coll. lorraine, t. XLVI, p. 19. Sur le repli, *Claudin paitre*, sans date.

Chuppin avait dû s'adjoindre Didier Richier, dit de Vic, qui demeura son associé jusqu'en 1579. Cependant notre artiste produisit encore quelques œuvres en collaboration avec son ami. Dans les comptes de la trésorerie générale on trouve la mention suivante :

« Audit Médard et la vefve de feu Claude Crocq..... deux « cens frans pour deux peintures de la personne de feue Ma- « dame..... qu'ils avoient faict en l'année 1573 et desquels feue « ma dicte dame fait don aux S^rs^ Comte de Salm et de Me- « lay » (1). Puis celle-ci :

« Encor à luy trois cens quatre vingtz frans pour peinc- « tures faictes et fournies par ledit Medard et feu Claudin « Crocq » (2).

Claude Crocq avait épousé Mangeon Husson, veuve de noble Jean Bousseron, pourvoyeur en l'État de Lorraine. M. A. Bérard lui donne deux fils : Balthazar et Charles (3). Mangeon Husson vivait encore en 1588-1590 (4). A cette époque les gens des comptes rendent leur sentence sur le procès « démené par devant la justice de Saint-Nicolas entre Pierre et Nicolas Woieriot, dit de Bouzey, demeurant à Damblain, et la veuve de Claude Crocq, demeurant à Nancy » (5).

Un tableau de Claude Crocq, de la collection de feu M. Rollin de Nancy, représentait François I^er^, duc de Lorraine, et sa gouvernante (6).

(1) Année 1577.

(2) Année 1576.

(3) *Dict. biographique des artistes français du XII^e^ au XVII^e^ siècle.* Paris, 1873.

Ce que l'auteur rapporte de ce prétendu personnage « peintre d'histoire remarqué par le duc de Lorraine, envoyé en 1580 en Italie, nommé en 1585 poursuivant d'armes », s'applique à Balthazar et non à un artiste du nom de Charles Crocq dont l'existence n'est point constatée dans les documents de l'époque.

(4) Arch. de M.-et-M., B. 7296.

(5) Arch. de M.-et-M., B. 8950.

(6) *Bull. Soc. Arch. Lorr. :* IV, p. 97.

V

BALTHAZAR CROCQ

(vers 155.-16..).

A la mort de Claudin Crocq, arrivée vers l'année 1473, le duc Charles ordonna de continuer à sa veuve le paiement de la pension qu'il avait accordée à son peintre privilégié, et que celui-ci avait touchée pour la dernière fois en 1572 :

« A Mengeon Husson, veuve de feu Claude Crocq, cy-devant « peintre de Monseigneur, cent frans de pension chacun an pour « entretenir aux estudes Balthazar Crocq, son filz, par quatre « années, icy pour la première qu'est la precédente » (1).

« Encore à elle pour la seconde année de sa dite pension... « c. fr. » (2).

Nous ne connaissons aucun des travaux commandés à Balthazar Crocq ou exécutés par lui avant son départ pour l'Italie, où il se rendit en 1581. Désireux de lui faciliter les moyens de se perfectionner dans son art, et voulant contribuer aux frais de son séjour à l'étranger, le duc de Lorraine ordonnait de payer :

« A Balthazar Crocq, filz de feu Claude Crocq, jadis peintre « de Monseigneur, la somme de cent dix huict frans neuf « gros, en considération du voyage qu'il délibère faire en Italie « à l'effet de suivre l'état de peintre » (3).

Balthazar était de retour à Nancy en 1585. A cette époque, reconnaissant les mérites de son protégé, le duc l'élevait à la

(1) Comptes de la trésorerie, 1573-1574.
(2) Comptes de la trésorerie, 1574-1575.
(3) Arch. de M.-et-M., B. 1188.

dignité de poursuivant d'armes au titre de Clermont, office que venait de remplir Didier Richier (1).

« Charles, etc. Comme pour le service et décoration de nostre « estat, il soit expédient et bienséant nous pourvoir de pour- « suivantz d'armes capables, ydoines et suffisans, pour tant en « l'absence comme en présence du Roy d'armes et des héraulx « entendre et vacquer aux affaires qui nous surviendront dep- « pendans et concernant ceste charge, y faire les functions et « debvoirs qui y appartiennent, scavoir faisons que pour le bon « rapport et relation que faict nous a esté des sens, preudhomie, « loyaulté, fidélité, expérience et bonne diligence estans en la « personne de nostre cher et bien amé Balthazar Crocq, natif « et demeurant en ceste nostre ville de Nancy, mesmes qu'il a « hanté et fréquenté par plusieurs années les païs estranges et « nommesment les Italles, conversé, pendant le séjour qu'il y au- « roit faict, avec les meilleurs espritz de son art, tant pour avoir « la congnoissance de la peincture, escripture, que cronicques et « généalogies de noz prédecesseurs, pour nous en faire service, « tellement que par ce moien il s'est peu rendre tant mieulx « capable à la congnoissance de ce qui consiste tant le blason « des armoiries, cronicques, cérémonies et légations qui peu- « vent deppendre du debvoir des rois d'armes, héraulx et « poursuivantz d'armes. Pour ces causes et autres justes et « raisonnables à ce nous mouvantes, avons iceluy Balthazart « Crocq retenu et retenons par cestes en l'estat et office de pour- « suyvant d'armes au tiltre de Clermont...

« Données en nostre ville de Nancy, le 16e jour d'aoust « 1585 ».

Le 4 décembre 1594, à la mort de Pierre Richier, poursuivant d'armes au titre de Vaudémont, Balthazar lui succédait dans cette charge.

Notre artiste ne paraît point avoir suivi l'exemple de quelques-uns des hérault d'armes qui, à la fois fonctionnaires et chroniqueurs, nous ont transmis le récit des cérémonies auxquelles ils avaient assisté. M. H. Lepage n'a relevé dans les

(1) Arch. de M.-et-M., B. 54.

Archives lorraines que de rares mentions se rapportant à ce peintre.

1587. « A Balthazar Crocq poursuivant d'armes, la somme de « vingt frans pour parties par luy faictes et fournies pour le « service de Monseigneur de Vaudémont » (1).

« A Balthazard, hérault d'armes pour armoiries pour le ca- « rosse de la comtesse Christine de Salm » (2).

En 1589, Balthazar demeurait à Nancy dans la rue du Haut-Bourget, ainsi qu'il résulte du rôle des habitants dressé cette année. Il y demeurait encore en 1600 lorsque, pour des raisons demeurées inconnues, il quittait subitement la capitale de la Lorraine ayant été « pour certaines bonnes considérations des- chargé de l'estat et office de poursuivant » charge donnée à Jean Callot qui, « depuis quelques mois, pour l'absence dudit Crocq » en remplissait les fonctions (3).

On doit croire que ce départ de Balthazar Crocq et la démis- sion qui dut lui être imposée de sa charge de hérault d'armes furent la conséquence de faits assez graves ayant mis le pro- tecteur dans l'obligation de se séparer de son protégé.

Connaissant la générosité du duc Charles et la grande solli- citude dont il avait fait preuve à l'égard de Balthazar, il serait bien difficile de croire qu'une question de règlement de compte ait occasionné cette subite rupture, ce que semblerait cepen- dant faire supposer le document suivant.

« Lettres patentes par lesquelles le Roy casse et annulle les « saisies faites à la requête de Balthazar Crocq créancier du duc « de Lorraine, sur les rentes qu'il avait à Paris et revenus du « Barrois, casse et annulle pareillement toutes les sentences et « jugements obtenus par ledit Crocq au Châtelet de Paris et le « renvoie à se pourvoir par devers le duc de Lorraine.

« Henry par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre. ... « Nostre cher et très amé beau frère le duc de Lorraine nous

(1) Trésorerie générale de 1587.

(2) Arch. de M.-et-M., B. 1252.

(3) *Ibid.* : Registre des patentes de l'année 1600, à la date du 24 mars.

« a fait dire et remontrer que dès le 23e jour de juillet 1604, « sur l'advertissement qui nous auroit lors été donnée qu'un « nommé Balthazar Crocq, son sujet naturel de la ville de « Nancy, prétendant que nostre très cher beau frère luy est « redevable pour reliquat de compte en sa chambre des comptes « de Lorraine d'une certaine somme de deniers pour choses « gérées et négociées aux pays de Lorraine pour son service « durant les derniers troubles, auroit fait procéder par saisie « de l'ordonnance de son prévost de Paris ou son lieutenant « sur quelques deniers à rentes qui appartenaient à nostre très « cher beau frère. ..... »

« Arrest du Conseil du roy du 31 décembre 1607 qui casse « et annulle les saisies faites sur M. Jean Maillet, receveur « général de S. A. en Barrois, et Claude Didelot, receveur « particulier du domaine à Bar, à requeste de Balthazar Crocq « qui prétendoit estre créancier de ladite Altesse et renvoye « ledit Crocq à se pourvoir par devers sadite Altesse » (1).

On ignore ce que devint Balthazar Crocq, s'il se maria et laissa des descendants et en quelle année il mourut; l'acte de 1607 est le dernier qui fasse mention de cet artiste.

(1) Bibliothèque nationale, collection lorraine, t. 67, p. 299.

VI

DEMENGE CROCQ

(157.-1637).

Demenge ou Dominique Crocq, descendait vraisemblablement de l'une des familles de ce nom qui, originaire de Bar, était venue se fixer en Lorraine dans les premières années du XVI^e^ siècle. On ignore quel degré de parenté rattachait cet artiste à Claude Crocq. S'il fallait en croire M. Meaume, Demenge Crocq aurait eu l'insigne honneur d'enseigner à Jacques Callot les principes de son art, opinion acceptée par M. A. Jacquot qui, par erreur fait deux artistes d'un seul; Demenge étant le synonyme de Dominique (1).

M. Lepage fait observer qu'en 1604, époque à laquelle on place cet épisode de la vie de Callot, Demenge Crocq n'était pas encore, comme on l'a dit, graveur de monnaies de Lorraine; les plus anciennes mentions qui concernent cet artiste, dit-il, n'étant point antérieures à l'année 1607 (2) : « à Demenge « Crocq, orphèvre à Nancy, pour quatre marques, qu'il a faict « et gravé pour le service de S. A., de l'ordonnance de Mes- « sieurs le président et gens des comptes..... A luy encore la « somme de douze frans pour un sceau de cuivre qu'il a faict « et gravé aux armes de S. A. pour la court et tabellionage « d'Amance » (3).

(1) Comptes-rendus des séances du Comité des Beaux-Arts des départements, 1885, p. 124.

(2) Cependant dans les registres de la paroisse Saint-Evre il est dit que, le 27 février 1605, Demenge Crocq fut le parrain de Jacob, fils de Julien Lemaire, graveur, et de Jeanne, sa femme.

(3) Compte du domaine de Nancy, B. 7350, f° 160, v°.

1608. « A Demenge Crocq, orphebvre et graveur, la somme « de quatre vingtz trois frans, tant pour fourniture que façon « d'une *mœdalle d'or* à l'effigie de feue S. A. dont, du com- « mandement d'icelle, a esté faict don à ung gentilhommme « envoyé vers elle par Monsieur le marquis de Baden » (1).

A cette époque l'office de graveur de la monnaie étant occupé par Jean Le Poivre, que son grand âge empêchait de le remplir convenablement, le duc Henri instruit de l'habileté de Demenge Crocq et satisfait sans doute des premiers travaux qu'il lui avait confiés, le nomma son graveur ordinaire.

Dans le rapport dressé en 1611 par les gens de la Cour des comptes en faveur de Demenge Crocx il est dit : « Que son « Altesse ayant recognu estre nécessaire d'establir de nouveau « un graveur en sa monnoye de ce lieu, tant à cause de la ca- « ducité de feu Me Jean Le Poivre, lors graveur en icelle, que « pour l'absence presque continuelle de Me Nicolas Briot, « prouveu de l'estat de graveur général des monnoyes de sa « dicte Altesse, il luy auroit pleu, deuëment informée de l'ex- « périence et suffisance du remonstrant, le créer et establir, « par ses lettres du dixième jour de décembre mil six cent « unze, graveur ordinaire en sadicte Monnoye, aux gages de « deux cent frans par an, droictz, proffictz, franchises, émolu- « mens, libertez et immunités y appartenans, telles et sembla- « bles dont jouissoit ledict Le Poivre, voulante et entendante « en outre sadicte Altesse qu'après le décès d'iceluy et dudit « Briot, leurs dictz estatz demeurent supprimez et les gages « dudit Croc fussent dez lors accreuz et augmentez de cinquante « francs par an... à condition de faire, par ledict Croc, dez lors « en avant, tout ce qui luy seroit ordonné par le maistre des « dictes monnoyes concernant ledict estat de graveur aux mes- « mes pris et conditions que faisoient les deux susdicts gra- « veurs.

« Et comme, depuis quelques jours en ça, ledict Jean Le « Poivre est allé de vie à trespas, et depuis quatre ans et plus « que ledict Briot est absent des pays de sadicte Altesse, tra-

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1309.

« vaillant de son dict estat de graveur quelques fois à Sedan « et autres en France, et qu'à ce subject, toute la charge et fa- « tigue demeure au remonstrant, semble ausdictz des Comptes « (soub correction très humble) sadicte Altesse luy devoir ac- « croistre (selon qu'il luy est promis par ses lettres de provi- « sion) lesdictz gages de cinquante frans, à commencer l'année « présente, n'estant d'advis (soub la mesme correction) qu'elle « lui accorde la pension dudict Le Poivre, pour la conséquence « qu'autres en pourroient tirer, et pour le peu de temps qu'il « y a que ledict Croc fait service à sadicte Altesse, sur le tout « néantmoins le bon plaisir et vouloir d'icelle ».

Conformément à l'avis émis par la Chambre des comptes les gages de Demenge Crocq furent augmentés de 50 francs, mais contrairement à l'observation faite au sujet de la pension de Jean Le Poivre, le duc crut devoir accorder à notre graveur « sa vie naturelle durant » une allocation annuelle de 30 francs (1).

En 1611, Demenge Crocq, orfèvre et graveur, reçoit le paiement de la façon et fourniture « d'un estoc (coin) sur lequel est gravé un chardon servant à faire marques pour faire porter aux pauvres de la ville afin de les distinguer des forains et étrangers (2) ». On attribue également à cet artiste une plaque ovale de 44 sur 39 offrant au centre le chardon nancéien entre la date 16-14; cette plaque destinée aux pauvres de la ville de Nancy a été acquise par le comité du Musée lorrain (3).

A cette époque les indigents étaient dans l'obligation, sous peine d'être privés de l'aumône, de porter *en lieu évident* les armes de la ville empreintes sur une feuille de cuivre. Et quand, en 1615, on eut confectionné de nouvelles plaques « Messieurs du conseil enjoignirent à tous pauvres vagabonds n'ayant marque de la ville de déguerpir et de se retirer au lieu de leur naissance » (4).

(1) V. H. Lepage, *Notes et documents sur les graveurs de monnaies et médailles*, p. 132. — Arch. M.-et-M. : B. 10415.

(2) Archives de Nancy et de l'état civil, CC. de 40 à 43.

(3) *Journal Soc. Arch. lorr. :* 1870, p. 87. Voir *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr. :* t. XXII, pl. III, n. 1.

(4) *Mémoires de la soc. d'archéologie lorraine,* t. XXII, p. 284.

Dès l'année 1614, la Chambre des comptes de Nancy donnait à Demenge Crocq une preuve de la confiance qu'elle avait en ses lumières en le chargeant « de lever et percevoir tous les proffitz obtenus » dans la fabrication des espèces d'or frappées dans l'atelier de Nancy.

Dans le cours des années 1615-1617, notre artiste grave de nombreux cachets aux armes du duc pour ses secrétaires; une bague « armoyée des armes de S. A. pour servir à cacheter les lettres de la main de Sad. A. »; un coin à trois alérions pour marquer les poids qui s'ajustent en la Chambre des comptes; des sceaux et cachets pour la seigneurie de Strasbourg, les salines de Moyen-Vic, le tabellionage de Saarbourg; plusieurs médailles à l'effigie du comte de Vaudémont, du duc Henri et les « coins et poinsons des florins d'or que S. A. a ordonné estre faictz à l'effigie de S. Nicolas et de l'autre le blason des armes d'icelle » (1).

De 1618 à 1621, Demenge Crocq fournit les coins et poinçons pour faire « des demy florins d'or à l'effigie de S. Nicolas », des médailles à l'effigie de son Altesse, les chaînes d'or auxquelles celles-ci doivent être suspendues, de nombreux cachets et tous les coins nécessaires à la fabrication des espèces. Si dès 1611 il remplaça de fait Jean Le Poivre et de 1614 à 1628 Nicolas Briot, graveur général des monnaies de son Altesse, *presque continuellement absent*, c'est lui qui fournit les coins « pour faire les jets de la ville en 1620, 1621 et 1622 » (2).

Il grave également « trois paires de coins aux armes de la ville de Nancy pour les jets ordonnés pour les années 1624, 1625, 1626 » et donnés aux Messieurs du conseil dans des bourses de velours bleu garnies de soie avec les cordons de cantille d'argent. En 1627, il travaille avec Jean Gérard à la confection des coins « des jets d'argent pour

(1) Arch. de M.-et-M., B. 1395.

(2) « En 1618, augmentation des gages de Demenge Crocq, gra-« veur en la monnaie, à cause du décès de Jean Le Poivre, ci-devant « graveur en la monnaie et de l'absence de Nicolas Briot, lequel avait « délaissé entièrement ses fonctions, pour être demeurant à Paris depuis « trois ans ». Arch. de M.-et-M., B. 1397.

les nouveaux conseillers et commis établis en charge » (1).

Comme graveur des monnaies, Demenge Crocq s'acquitte largement des devoirs de sa charge. De 1620 à 1634, il produit les coins des jetons de la ville de Nancy. Lors de l'avènement de Charles IV il était seul graveur de la monnaie; en 1629 on lui adjoignit Jean Racle.

De 1624 à 1625, Demenge Crocq exécute les coins de testons de Charles IV et de Nicole; il continue à graver de grandes médailles à l'effigie du souverain, des sceaux, les enseignes d'argent des forestiers et sergents de la baronnie de Turquestain. En 1628, appelé aux fonctions de contre-essayeur à la monnaie, il reçoit comme gages la somme de 150 francs qui viennent s'adjoindre aux 280 francs qui lui étaient alloués comme graveur.

En 1631, notre artiste fournit au duc dix-huit gobelets d'argent de la valeur de 727 francs 6 gros, ce qui prouve qu'il n'avait point cessé de faire le commerce d'orfèvrerie; cette même année le duc François enjoignait au trésorier général de payer à son « cher et bien aymé » Demenge Crocq la somme de 480 francs pour la fourniture et la façon d'un grand sceau d'argent pesant deux marcs six onces et demi.

En 1632, dit Lionnois, Demenge Crocq, Drouin et César Foullon, sculpteurs, furent nommés experts afin d'apprécier les ouvrages de bronze exécutés par Antoine et David Chaligny, pour la statue de Charles III qui devait être érigée sur la place du marché de la Ville-Neuve (2).

Enfin — en 1635 — il est payé à notre graveur « commis en la monnaie, la façon et la fourniture de 16 jets d'argent et d'une douzaine d'assiettes d'argent, poinçon de Paris, pour faire présent à M. de Chambley (Ferry de Haraucourt) bailli de Nancy, à son avènement » (3).

A partir de cette époque il n'est plus fait mention de Demenge Crocq; selon M. J.-A. Schmit, il serait mort en 1637 (4).

(1) Archives de Nancy et de l'état civil, CC. de 79 à 84.
(2) *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr. :* III, p. 119.
(3) Archives de Nancy et de l'état civil, CC. 102-107.
(4) *Journal Soc. Arch. lorr. :* 1872, p. 137, note 3.

De son mariage avec Françoise X... cet artiste avait eu trois fils, qui tous furent graveurs :

François, né le 19 juillet 1610, dont on ne connaît que le nom.

Claude, qui, baptisé le 19 juin 1613, se maria en 1641 (1).

Nicolas, qualifié du titre de maître orfèvre, né à une époque inconnue.

De toutes les médailles gravées par Demenge Crocq une seule offre au droit sous le buste les initiales D.C. (2).

On sait que notre artiste habitait en 1617 la rue Neuve (3).

(1) « Claude Crocx marchand orfèvre et graveur en la monnaie de « Nancy fils de *feu* honorable Dominique ».

(2) M. Lepage supposait que ces deux lettres étaient la suite de la légende MARCH. D. C. B. G. — V. Dom Calmet, pl. V, n° XCIII. — Cat. Robert, n° 1570.

(3) Archives de M.-et-M., G., 652.

VII

NICOLAS CROCQ

(16..-....).

Nicolas Crocq, fils de Dominique Crocq, né à une époque inconnue, était graveur à la monnaie de Nancy.

On sait fort peu de chose de la vie de ce personnage et les documents qui en font mention ne sont point de nature à nous éclairer sur son talent.

Les registres de la paroisse Saint-Evre indiquent, à la date du 6 août 1634, le mariage de Nicolas Crocx, orfèvre, graveur et commis en la maison de S. A., avec Françoise Hardy, veuve de Dominique Baudinot, de la paroisse Notre-Dame, de laquelle il eut Claude, né le 22 avril 1635, puis Nicolas-François, né le 24 septembre 1643.

Devenu veuf, il se remaria le 16 octobre 1644 avec Anne Royer. A cette époque la veuve de César Foulon, ayant à réclamer le paiement d'une œuvre entreprise par son mari, demandait qu'on choisît pour experts les sieurs Callot, héraut d'armes, Chaligny, fondeur, Crocx le jeune et Hardy, tous deux orfèvres (1).

En 1639, il est ordonné « à Nicolas Crox, filz de deffunct Do-« minique Crox, demeurant en la monnoye de Nancy de déli-« vrer en présence de Nicolas Méry, essayeur en icelle, à « Madame la princesse de Salm, les outilz et pièces nécessaires « à faire de la monnoye qu'elle a prié luy estre prestés... Faict « à Nancy le douzième octobre mil six cens trente neuf » (2).

(1) *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* : 1863, p. 72.

(2) Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces originales, 2619, n° 240.

La même année, le douze du mois de décembre, Nicolas Crox faisait l'essai des monnaies frappées au nom du prince de Salm dans l'atelier de Badonviller (1).

En 1640, il était encore attaché à la monnaie de Nancy (2). A partir de cette époque les documents que nous avons consultés ne citent plus son nom, si ce n'est un compte de recettes de 1680-1699, rapportant le prix de la location de la boutique tenue par Nicolas Crocx, graveur (3).

(1) Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces originales, 2619, n° 244.
(2) *Ibid.* : n° 252.
(3) Arch. de M.-et.-M., G. 788.

VIII

CLAUDE CROX II

(1613-. . . .)

Claude Crocq, deuxième du nom, était fils de Dominique Crocq et de Françoise X... ; il naquit le 19 juin 1613.

On possède peu de renseignements sur ce personnage ; ceux que nous avons à citer ne mentionnent point qu'il ait jamais gravé de coins pour les monnaies, quoique les registres de la paroisse Saint-Evre, rapportant à la date du 29 décembre 1641 le mariage de Claude Crocx, marchand orfèvre, avec Anne, fille de Jean Hardy, potier d'étain, de la paroisse Notre-Dame, le qualifient du titre de graveur en la monnaie de Nancy. Il paraît s'être plus spécialement occupé de la gravure des sceaux.

Dans le compte du domaine de Nancy pour l'année 1646, il est dit : « Faict dépense de trente frans qu'il a payé au « sieur Croc pour avoir gravé quatre sceaux pour servir (1) aux « tabellionages de Longwy, Sancy, Briey et Norroy le Sec. »

En 1655, il grave un grand cachet sur argent fin aux armes de la ville de Nancy, pour servir aux expéditions qui se font par le Conseil (2) ; puis, en 1668, il renforce et grave de nouveau le grand sceau des armes de la ville, en y ajoutant le milliaire de l'an 1594, date de l'établissement du conseil de ville (3). Vers cette époque, Claude Crocq II habitait une maison de la rue Neuve « qui fut à Gabriel le peintre » (4).

(1) Arch. de M.-et-M., B. 7472, f° 66.
(2) *Ibid.* : C. C. 167-169.
(3) *Ibid.* : C. 176-181.
(4) *Ibid.* : G. 700.

En 1661, Claude Crocq grave, conjointement avec Racle, plusieurs sceaux de tabellionage (1). « Ce sont, dit M. Lepage, « les seuls de ses ouvrages dont il soit parlé dans les comptes « consultés par lui. »

De son mariage avec Anne Hardy, il eut Jean-Claude, qui naquit le 24 octobre 1654 et eut pour parrain Charles Chassel, maître sculpteur, puis, à une époque non indiquée, un autre fils, Ignace-Nicolas Crocq, maître orfèvre, décédé le 26 mars 1695, et qui fut père de François Crocq.

On ignore l'époque de la mort de Claude Crocq, deuxième du nom.

C'est à ce graveur que nous attribuons le coin du jeton de la ville de Nancy à la légende : FAMA. SVA. CIRCVIT. ORBEM.

(1) Arch. de M.-et-M., B. 7516.

IX

FRANÇOIS CROCQ

(1670-1727)

François Crocq, né en 1670 sur la paroisse Saint-Evre, était fils de Ignace-Nicolas Crocq, maître orfèvre, et petit-fils de Claude Crocq II et d'Anne Hardy son épouse; mais si comme eux, orfèvre de son métier, il s'exerça dans l'art de la gravure, on doit reconnaître qu'il leur fut bien inférieur en talent.

A la mort de Claude Hardy, arrivée en 1702, François Crocq prétendit succéder à cet artiste dont le goût et l'intelligence pouvaient faire prévoir le succès; il ne put réussir dans ses démarches et se vit préférer Saint-Urbain, qui entra en fonctions dès l'année 1704.

Les quatre médailles qu'il avait gravées à l'occasion de la pose de la première pierre de l'église primatiale de Nancy représentaient Son Altesse Royale le duc Léopold, la duchesse son épouse et les princes Charles et François (1). Leur exécution fort médiocre ne pouvait que faire mieux sentir la perte de Hardy et justifier le choix de son successeur. « Peut-on se l'i-« maginer, dit Mory d'Elvange, l'art informe de Crock précéda « d'un instant la plus belle époque, j'ai presque dit la perfection « de la gravure en creux ».

Telle n'était point l'opinion de Lionnois qui reconnaît cependant que « ces médailles non sans quelque mérite, sont bien éloignées d'être de la beauté du célèbre Saint-Urbain ».

(1) Arch. de M.-et-M., G. 310. J'ai les dessins de trois de ces médailles qui se trouvaient autrefois dans le médailler de M. Nicolas fils, marchand à Nancy; je n'ai pu me procurer le dessin de celle du prince François.

En 1703, François reçoit le paiement d'une canne garnie d'une pomme d'argent que la ville avait offerte au sieur Yves des Ours, directeur des jardins et fontaines de S. A. R., pour les peines qu'il s'était données lors du rétablissement de quelques fontaines de la ville (1).

En 1704, il grave et garnit une canne offerte à M. le maréchal de Lambertye, comme lui étant due en qualité de bailli de Nancy et que la Chambre était en retard de lui avoir présentée (2).

Le nom de François Crocq « orfèvre en charge » en 1713, se trouve gravé sur une lame de cuivre contenant les noms et surnoms des maîtres orfèvres de Nancy, avec l'empreinte de leurs poinçons (3).

En 1718, veuf de Thérèse-Françoise Vuillemin, François Crocq, alors âgé de 48 ans, épouse le 16 novembre, Charlotte, fille du sieur Nicolas George, orfèvre de S. A. R.

C'est sans doute à lui que s'appliquait la mention suivante consignée dans le compte de la dépense de l'hôtel de Léopold : « Fait despence le comptable de la somme de 33 livres 6 sols « 8 deniers, payée au sieur Croc, graveur, par ordre de S. A. « R. et de M. Rutant, contrôleur général, en date du 17 février « 1721 » (4).

François, qualifié maître graveur, mourut le 10 janvier 1727, à l'âge de 57 ans et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Nancy.

Il avait eu de sa première femme, Dlle Thérèse-Françoise Vuillemin, Marie-Anne, mariée le 12 janvier 1717 à Louis Tarlant, orfèvre et graveur natif de la paroisse Saint-Nicolas d'Uguy-le-Jard, diocèse de Soissons, âgée de 26 ans, en présence de haut et puissant Seigneur Messire Charles-Henri comte de Ficquelmont, Chambellan de S. A. R (paroisse St.-Evre).

(1) Arch. de M.-et-M., C. C. 281, 283. — G. 744.
(2) *Ibidem :* C. C. 284, 289.
(3) *Ibidem :* B. 10967.
(4) A. Lepage, *Graveurs de monnaies et de médailles,* p. 187.

Au cours de mes recherches j'ai rencontré les noms suivants :

N. Croq « homme d'arme en la compaignie de Monseigneur le Duc » lequel reçut la somme de 40 francs qui lui fut donnée en 1520 pour subvenir à sa maladie (1).

Raoullin Croq « imagier » cité en 1542 dans la liste des chefs de famille de la ville de Ligny (2).

Israel Crocq (Croex) de Nancy qui figure dans la liste des étudiants immatriculés à l'Université de Heidelberg, à la date du 20 janvier 1586.

Vincent Crocq. — En 1598, dans la liste des taverniers et cabaretiers demeurant à la Ville-Haute de Bar, est mentionnée Catherine Lesgaré « vefve de feu Vincent Crocq » (3).

Enfin dans l'explication du Médaillon que le P. Marion fit graver par Saint-Urbain en l'honneur du duc Léopold, au sujet de la Construction nouvelle des ponts et chaussées dans les duchés de Lorraine et de Bar (4), la gravure reproduisant les deux faces de ce médaillon est signée ainsi : S. CROX FECIT (5).

Léon Maxe-Werly.

(1) Arch. de M.-et M. : B. 1026, f° 83, v°. — *Journal Soc. Arch. lorr. :* 1881, p. 64.
(2) Arch. de la ville de Ligny.
(3) Arch. de la ville de Bar.
(4) Nancy. — François Midon, 1726.
(5) *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr. :* XVII, p. 29.

Pierre sculptée et peinte offrant le nom de COLIN MASSEY

(Musée de Bar-le-Duc)

UN MONUMENT LAPIDAIRE

DU

MUSÉE DE BAR-LE-DUC

LA PIERRE TOMBALE DE COLIN MASSEY[1]

(XV^e siècle.)

Si modeste que soit le Musée municipal de Bar-le-Duc, il renferme cependant, à défaut de monuments de premier ordre, un certain nombre de pièces intéressantes qui, pour être appréciées à leur juste valeur, réclament une étude spéciale à laquelle un simple visiteur ne saurait se livrer et que la Commission du Musée devrait entreprendre pour l'instruction de tous.

Classer avec méthode, dans des salles spécialement réservées aux antiquités d'une même époque, les monuments offerts à cet établissement a été jusqu'à ce jour le but constant des efforts de la section d'Archéologie. Cependant, il faut le reconnaître, le mode de classification adopté peut ne point satisfaire certains de ses membres plus soucieux de mieux faire qu'une exposition de nos petites richesses locales. La trop laconique inscription qui accompagne chaque objet et le signale

(1) Ce mémoire a été lu dans la séance de la Société du 3 juillet 1895.

à l'attention du public peut, pour bon nombre d'entre eux, paraître insuffisante et ne point contenter la curiosité des visiteurs. C'est pourquoi, avant d'entreprendre la rédaction définitive du catalogue en préparation, il serait nécessaire d'étudier chacun des dons offerts au Musée, afin d'être en mesure de faire ressortir l'importance archéologique et historique des pièces les plus importantes.

Déjà précédemment la Société des Lettres, Sciences et Arts a bien voulu insérer dans ses *Mémoires* plusieurs articles concernant l'*Épée de bronze trouvée à Fains*, si généreusement offerte par M. le Conservateur, les *Cachets de bronze romain* provenant du don Colson, le *Graffite de Grand*, la *Dalle funéraire de Jehan de Troussey*. Quelques autres études destinées à faire connaître la *Stèle de Naix*, les *Plaques tumulaires de Guy de Sailly et de Phelippin, bailli de Clermont, les Monuments découverts aux Ronchers*, les nombreux objets francs et gallo-romains recueillis par M. E. Pierre (de Houdelaincourt), notre confrère et ami, dans les *Fouilles de Gondrecourt et de Grand*, ont été publiées dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, la *Revue archéologique* ou par la Société des Antiquaires de France.

Or, comme il reste encore beaucoup à faire, la Commission de la section d'Archéologie du Musée ne saurait accomplir la tâche de décrire tout, de tout expliquer, si elle devait compter sur ses seuls efforts. Aussi fait-elle appel au concours de tous les membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts, pour lui faciliter l'accomplissement de la tâche un peu lourde qu'elle a entreprise, et lui venir tout particulièrement en aide dans l'étude d'un petit monument, jusqu'alors peu remarqué, dont l'inscription incomplète doit se rapporter à un fait historique non mentionné dans les *Annales du Barrois* et qu'il s'agit de découvrir.

Dans le courant de l'année 1865, en opérant quelques réfections dans le chœur de l'église Notre-Dame, on rencontra, encastrée dans la muraille et sous une couche épaisse de

mortier, une dalle en partie brisée que l'architecte, M. Birglin, fit déposer au Musée dont alors, il était le conservateur. Le livre d'entrée ne fait aucune mention de l'envoi de cette dalle; les rares papiers laissés par cet administrateur ne renseignent nullement sur les circonstances particulières dans lesquelles se fit cette découverte intéressante, dont cependant le public barrisien fut informé par un article publié dans le journal l'*Echo de l'Est*.

Il se peut cependant que M. Birglin ait un moment songé à étudier ce petit monument, car il avait pris soin d'en faire un croquis très exact.

Ce qu'il n'a pu faire — le temps qu'il consacrait à ses multiples fonctions d'architecte et d'industriel ne lui laissant point le temps de s'occuper du Musée confié à ses soins — je vais essayer de le tenter, si toutefois je puis être aidé dans cette entreprise par ceux de nos confrères qui sont en situation de joindre leurs recherches aux miennes.

Ce fragment d'une dalle dont on possède seulement les deux tiers provient d'un tableau qui, dans son entier, mesurait $1^{m},60$ de longueur sur $0^{m},52$ de largeur. L'encadrement est fait d'une partie plate portant une inscription gothique gravée en creux, d'un chanfrein et d'une gorge sur laquelle sont sculptées en relief des fers d'entraves entr'ouverts et des rosaces. La partie centrale, creusée à environ $0^{m},08$, offre un panneau peint à l'œuf où à l'huile représentant la scène bien connue des artistes du moyen âge : Saint Georges délivrant une jeune fille des atteintes d'un dragon.

Sur le premier plan, au milieu d'un paysage qui ne manque point de perspective, le saint, en costume militaire du XV^e^ siècle, s'apprête à frapper de sa lourde épée un quadrupède monstrueux que son cheval lancé au galop foule aux pieds. Sur la droite se tient agenouillée une jeune fille, les mains jointes, les yeux fixés sur son libérateur; sa coiffure rappelle celle des dames de la cour de Charles VII; auprès d'elle se tient debout un petit agneau.

Au dernier plan on aperçoit une ville fortifiée dont la porte ouverte laisse passer quelques spectateurs; deux personnages, un homme et une femme, bien reconnaissables à leurs coiffures et dont les têtes, d'une dimension exagérée, apparaissant au-dessus du rempart, semblent prêter toute leur attention à la scène qui se passe sous leurs yeux.

On sait que déjà, dans l'antiquité, l'art grec avait adopté l'usage de personnifier par une femme les provinces et les villes. Ici, la jeune fille qui attend de saint Georges sa délivrance est une figure allégorique représentant soit une forteresse, une ville, une province au pouvoir de l'ennemi, soit une région en proie à l'hérésie, à la peste, à un fléau quelconque. Le dragon qui s'élance vers elle est le péril auquel elle semble ne pouvoir échapper; saint Georges est le libérateur, le sauveur attendu qui doit assurer sa délivrance.

Cette représentation était fréquente au moyen âge sur les tapisseries, les couvertures de livres, les sujets religieux, les ivoires, les meubles, les objets de dinanderie (1); elle est conforme à la légende apocryphe et déclarée telle par le Concile de Nicée, d'après laquelle un monstre, caché dans un étang voisin de Lydie, dévastait toute la contrée et menaçait la ville; pour l'apaiser on lui donnait à dévorer des moutons, puis des êtres humains. Après avoir immolé au monstre tous leurs enfants, les habitants sommèrent le roi de livrer à son tour sa fille unique; il ne pouvait s'y refuser puisque c'était de lui qu'était venue la pensée d'offrir en pâture au dragon les enfants, puis les jeunes gens de la cité. « Ayant fait prendre ses « plus beaux habits à la princesse, le roi la conduisit hors de « la ville. Cependant le peuple était aux portes et sur les murs « pour voir ce qu'il en adviendrait; le roi et la reine s'y por- « tèrent aussi. Le tribun Georges vint à passer et voyant la « princesse en pleurs, il lui demanda pourquoi elle pleurait et

(1) J'ai remarqué au Musée d'Angers un plateau en cuivre, du XVIe siècle, représentant saint Georges terrassant le dragon et défendant l'église sous la forme d'une femme : WAR DER IN FRIED GEN. *Veille, toi qui es dans la paix* (Catalogue dressé en 1884, par M. Godard Faultrier, n° 47)

« ce qu'elle faisait là. Elle d'adjurer Georges de s'éloigner pour « n'être point dévoré avec elle par le dragon, Aussitôt le « monstre de paraître et Georges de monter à cheval pour le « combattre. Il se signe, le perce de sa lance et la princesse « est délivrée ».

Tel est en quelques lignes l'extrait tiré de la Vie des Saints de Pierre de Natalibus (1). En tête de la vie de saint Georges le saint guerrier est représenté en chevalier du moyen âge, enfonçant sa pique dans la gueule du dragon ; au second plan la jeune fille est debout.

Le Père Giry, dans sa *Vie des Saints*, au 23 avril (2), jour de saint Georges, explique ainsi cette scène, lui donnant une signification mystique : « On représente ordinairement saint « Georges en cavalier qui attaque un dragon pour la défense « d'une fille qui implore son secours. Mais c'est plutôt un sym- « bole qu'une histoire, pour dire que cet illustre martyr a « purgé la province, représentée par cette fille, de l'idolâtrie « figurée par ce dragon sorti des enfers ».

Cette explication est d'autant plus acceptable que dans les temps antiques, surtout chez les Grecs, l'esprit malfaisant est presque toujours figuré par un dragon, serpent ou reptile monstrueux, qu'il faut combattre pour délivrer Andromède, Hésione, Alceste, bâtir la ville de Thèbes ou conquérir la Toison d'Or. L'hydre vaincue par Hercule est une allégorie destinée à peindre l'effet mortel que produisait l'air empesté des marais de Lerne, desséchés par ce héros. Au moyen âge, la tarasque de sainte Marthe, la gargouille de Rouen, le bailla de Reims, le grauli de Metz, le dragon ailé de saint Vannes de Verdun étaient autant d'images destinées à représenter le triomphe de la religion sur l'idolâtrie.

Or cette représentation de saint Georges en costume militaire, perçant de sa lance un reptile que sa monture foule aux pieds, serait, paraît-il, la continuation chrétienne d'un type iconographique jadis très populaire sur les bords du Nil, montrant

(1) *Catalogus sanctorum*, etc., in-4°, publié à Lyon en 1584.

(2) Saint Georges de Cappadoce, martyr, vers 303.

Horus *hiérocouphole* (à tête d'épervier) en costume d'officier romain, de tribun militaire. M. Clermont-Ganneau, membre de l'Institut, a publié sur cette assimilation un savant mémoire et fait voir dans une conférence à la Sorbonne, au cours de l'année 1882-1883, une série de représentations d'Horus par la sculpture qui donnaient à sa thèse un caractère de vraisemblance très saisissant (1).

Sur des amulettes anciens d'origine byzantine, on remarque fréquemment l'image du roi Salomon à cheval, la tête nimbée, perçant de sa lance un corps de femme couchée sur le sol, figurant le démon femelle de la maladie ou du maléfice que l'on voulait conjurer. C'est, on le voit, une représentation du type de saint Georges, tel qu'il apparaît sur les monuments du moyen âge.

Un amulette de cuivre argenté, de la collection de mon ami, M. G. Schlumberger, offre les inscriptions suivantes écrites en caractères grecs, dont voici la traduction :

Sceau de Salomon, écarte tout mal de celui qui te porte.
Fuis! la détestée, Salomon te chasse. Sisinnius Sisinnarius (2).

La dévotion à saint Georges était autrefois très populaire dans nombre de paroisses de la région de l'Est ; les tableaux, les statues représentant ce saint terrassant un dragon s'y rencontraient fréquemment sur les autels de nos églises aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. C'était le patron des ducs de Lorraine et de Bar, celui des arbalétriers de Saint-Mihiel (3), de la Collégiale de Nancy fondée en 1339 ; quantité d'églises étaient placées sous son vocable.

On sait que le roi René ayant obtenu du cardinal de Foix, légat du Saint-Siège, l'os d'une des cuisses de saint Georges,

(1) *Horus et saint Georges : Revue archéologique ;* — et *Note additionnelle,* livraison de janvier 1877.

(2) *Amulettes byzantins anciens destinés à combattre les maléfices et les maladies*, par Gustave Schlumberger, membre de l'Institut, Paris, 1892.

(3) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel,* t. I, p. 287.

en fit présent au trésor de la Collégiale de Nancy. La remise de cette relique se fit le 10 janvier 1461, « dans la chambre neuve « du parement du Chastel de Bar » par Gérard de Haraucourt, sénéchal du duché, en présence d'un grand nombre de seigneurs et d'ecclésiastiques.

En 1492, le duc René II fit frapper un ducat d'or au type de saint Georges aux légendes : *S. Georgius* = *M* (oneta) *Nova. facta i* (n) *Scto* (sancto) *Deodato*. En 1634 la duchesse Nicole fit présent à Notre-Dame de Chartres d'une pièce fort précieuse tirée de son cabinet, qui se trouve décrite ainsi :

« Un saint Georges à cheval, de vermeil doré, percans un « dragon avec une lance. Il est comme dans un désert, remply « de quantité d'animaux venimeux, parmi lesquels l'on voit à « genoux Cette fille qui devoit servir de proye à cet effroyable « monstre dont l'Afrique estois infectée et qui en fut délivrée « par ce généreux soldat ». Au bas de cette pièce d'orfèvrerie, haute de quinze pouces sur douze de large (0,40 = 0,32) on lisait : « NICOLE DVCHESSE DE LORRAINE M'A DONNÉ » (1).

Le culte de saint Georges ayant pris naissance en Asie Mineure, on ne saurait être surpris de retrouver le prototype de sa plus ancienne représentation allégorique dans l'image d'Horus que nous montre une médaille de bronze de la collection Schlumberger, dont je possède un fac-simile, ou dans celle du roi Salomon reproduite sur bon nombre d'amulettes byzantins. Toutefois, en se vulgarisant dans les pays occidentaux, cette interprétation du type primitif s'est modifiée selon l'inspiration des artistes ; le costume du saint, celui de la jeune fille, qui varient selon les temps, suivant les pays, permettent de dater certaines œuvres et de déterminer à quel art elles appartiennent.

Si presque toujours saint Georges est représenté à cheval et armé d'une lance, il est arrivé parfois que, rompant avec la

(1) F. de Mély, *Trésor de Chartres.*

tradition, l'artiste — peintre, sculpteur ou imagier — lui a donné pour arme une grande épée, comme le montre la fresque de Notre-Dame, ou lui a mis un épieu entre les mains.

Les représentations de saint Georges sont très nombreuses ; elles apparaissent dès le haut moyen âge sur les ivoires des trityques grecs, les sceaux byzantins, les verrières des églises. Tout le monde a pu admirer au Louvre, dans la section consacrée à l'époque de la Renaissance, un grand relief en marbre, provenant de la chapelle du château de Gaillon, montrant saint Georges terrassant le dragon; chef-d'œuvre sorti des mains de Michel Coulombe. Le saint perce le monstre de sa lance.

C'est, en effet, le plus souvent à l'aide d'une lance que le saint sort vainqueur du combat; toutefois, il faut bien reconnaître que la scène décrite et reproduite dans le *Catalogus sanctorum* a été diversement rendue, à toutes les époques, par les nombreux artistes qui l'ont interprétée. Parfois, la mère de la jeune fille est seule, agenouillée sur le sommet du rempart (coll. Spitzer, n° 294, cuivre du XIV^e^ siècle); ailleurs, le roi et la reine apparaissent à demi-corps ou montrent la tête seulement au-dessus des murs (1).

Sur un incunable de la bibliothèque de Lyon (n° 882) imprimé à Paris, *in vico Sorbone*, en 1494, j'ai relevé un fer de relieur qui offre un détail fort intéressant. Dans une prairie toute fleurie et plantée d'arbres, saint Georges, revêtu d'une armure de fer, plonge *des deux mains* une longue lance dans la gueule du dragon renversé sous les pieds de sa monture. Dans le haut de la scène, à l'horizon, sous un ciel parsemé d'étoiles, on aperçoit sur la droite, au-dessus des murs d'une forteresse, les têtes couronnées de deux personnages; puis, sur la gauche, la jeune princesse également couronnée, agenouillée, les mains jointes sur la poitrine, et près d'elle un agneau qu'elle tient en laisse. Dans l'encadrement se lit l'inscription gothique :

(1) Havard, *Dict. de l'ameublement et de la menuiserie*, au mot *Menuiserie*.

Ab occultis meis munda me domine et ab alienis parce servo tuo. (Ps. XVIII, V. 13 et 14).

(Purifiez-moi, Seigneur, de ceux de mes péchés qui me sont cachés et préservez votre serviteur de la corruption des peuples étrangers).

La présence de l'agneau rappelle ce passage de la légende où il est dit que tout d'abord on avait donné au monstre des moutons à dévorer (1). Je retrouve cet animal sur une plaque d'argent, en forme de médaillon, que le chef maïeur de la corporation de la paroisse de Saint-Georges de Cambrai portait au cou dans les processions solennelles.

« Médaillon de 60 $^{m}/_{m}$ de diamètre montrant au premier « plan saint Georges à cheval, couvert de la *Lorica* romaine, « coiffé d'un casque à panache. Le bras droit, protégé par une « manche de mailles, est armé non pas d'une lance, mais « d'une forte épée qu'il brandit au-dessus de sa tête. Le che- « val en se cabrant foule à ses pieds un dragon aux mou- « vements tourmentés ; à droite, au second plan, est une gra- « cieuse princesse, calme, les mains croisées sur la poitrine, « ayant à ses pieds la brebis symbolique. Dans le fond, des « ciselures représentant une ville, ainsi que le terrain et les « herbes. Toutes les figures sont très expressives de physio- « nomie et d'allure, les détails finement rendus avec un grand « sentiment de l'art; il est facile aussi de reconnaître aux « proportions courtes et robustes des personnages une œuvre « de l'école franco-allemande.

« Au revers sont gravés le millésime 1560 et les noms de « Simon Chrétien et de Jehay Dehay qui en furent peut-être « les donateurs ou deux rois successifs du serment des archers « de cette époque » (2).

(1) Suivant la *Légende dorée*, pour apaiser la voracité du monstre, on lui offrait chaque jour deux brebis, puis ensuite, quand ces dernières devinrent rares, un jeune homme et une bête ; puis, enfin, on lui livra des enfants, filles ou garçons, jusqu'au jour où le roi dut se résoudre à sacrifier sa propre fille.

(2) *Revue des Sociétés savantes*, 1873, p. 61.

L'abbé Robert Charles rapporte qu'en 1597 le curé de Saint-Georges de Lacoué (Sarthe) marchanda « à Mathieu Dionise, « maître sculpteur au Mans, une image équestre de saint « Georges qui devait être accompagnée de la jeune fille, du « mouton et du dragon terrassé sous les pieds du cheval » (1).

Sur la fresque de l'église de Cazeaux de Larboust (Haute-Garonne) « saint Georges est représenté à cheval, coiffé d'une « toque rouge à bords relevés; son corps est recouvert d'un « mantelet, espèce de dalmatique rouge; sur le devant se des- « sine une large croix blanche. De la main gauche il tient la « bride de son cheval, tandis que de la droite il plonge sa « lance dans le corps du monstre qui se tord sous l'étreinte de « la douleur. Le dragon est représenté sur le bord d'un lac « duquel il s'élance pour dévorer la fille du roi de Lydie; à « peu de distance on aperçoit la jeune princesse à genoux, les « mains jointes, invoquant le secours du ciel pour elle et la « bénédiction pour son libérateur » (2).

Cette scène a été reproduite par Raphaël et Michel-Ange.

Je ne puis énumérer ici toutes les œuvres qui reproduisent l'image de saint Georges, mais avant de clore la liste des représentations de la scène qu'offre le tableau de pierre du Musée de Bar je citerai encore :

1° Les ampoules en plomb du XIII^e^ siècle où le saint tient une épée et parfois une lance avec pennon;

2° Une enseigne de la fin du XV^e^ siècle montrant saint Georges revêtu d'une armure complète, l'écu chargé de la croix, perçant de sa lance la tête du dragon (3).

3° Des sceaux byzantins ou le saint, rarement à cheval suivant les époques, combat le dragon soit avec une lance, soit avec une épée ;

(1) *Revue des Sociétés savantes,* 1882, p. 299.

(2) *Notice sur les fresques* (*XV^e^ siècle*) *de l'église de Cazeaux de Larboust*, par M. B. Bernard.

(3) Forgeais : *Plombs historiés.* — *Imagerie religieuse,* t. IV, p. 73, 76, 79, 102.

4° Un ivoire de la collection Spitzer (n° 153), datant du XV^e^ siècle, où l'artiste nous montre le saint perçant de son épée le monstre qu'il foule aux pieds de son cheval; le roi et la reine de Lydie se tiennent sur une des tours du château;

5° Un émail de Gouly Nouailhier (n° 83, même collection) sur lequel saint Georges revêtu d'une armure moitié antique, moitié renaissance, tient dans la main droite un épieu, et où se remarque la scène de l'agneau;

6° Un moule à gâteaux du Musée de Buda-Pesth dont je possède la gravure. Sur cette pièce sculptée sur bois du XVII^e^ siècle, le roi figure seul au sommet des remparts de la ville; un agneau se tient aux genoux de la jeune fille coiffée d'une toque à plumes;

7° Enfin l'autel de l'église de Nubécourt (Meuse) détruit en 1885, dont le rétable du XVI^e^ siècle montrait saint Georges perçant de sa lance le dragon prêt à dévorer la princesse exposée à sa fureur (1).

Si, de la description de la scène peinte au centre de la dalle provenant de Notre-Dame, on passe à l'examen des renseignements fournis par l'encadrement du tableau, il devient permis de supposer que ce fragment, pierre funéraire ou ex-voto, se rapporte à un fait historique auquel prit une large part Collin Massey, — et non *Malley* comme l'indiquent MM. Birglin et Servais, — homme d'armes au service du seigneur de Neufchâtel, alors gouverneur du Barrois.

La partie brisée, en faisant disparaître près de la moitié de l'inscription, ne laisse deviner ni le commencement, ni la fin de la légende qui, pour être complète, demanderait environ soixante-dix lettres. Le nom de Collin Massey ne se rencontre point dans les annales du Barrois, dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, époque à laquelle dut se passer l'événement en question; toutefois celui de son maître, le seigneur de Neufchâtel, apparaît fréquemment dans l'histoire de Lorraine.

(1) L. Germain : L'*Église de Nubécourt,* Nancy, 1886.

Sur la partie plane de l'encadrement du tableau, on lit, tracée en lettres gothiques très artistement exécutées, l'inscription suivante :

. . . . e · colin · massey · home · darmes · soubs · la · charge · mōseig · de · nuefchatel · gouverur · de · barrois · qui · trespa. . . . . .

« On peut conjecturer, dit M. Servais, que l'épitaphe est « celle de la femme de Collin Malley et que les mots qui man- « quent sont ceux-ci : *Cy-gist..... femme Collin Malley* ou « *femme de Collin Malley*, etc. Cette dame a dû être inhumée « dans l'église et c'est en sa mémoire, sans doute, que le mo- « nument a été érigé » (1).

N'ayant pu consulter les archives de la fabrique de Notre-Dame, je ne sais ce qu'il faut croire de la proposition émise par notre très regretté confrère ; je ne puis toutefois partager son opinion au sujet de l'intention qu'il prêtait à l'artiste : « Une circonstance qui semble ajouter beaucoup à son inté- « rêt c'est, dit-il, que la forteresse représentée au fond du ta- « bleau pourrait bien être la ville-haute de Bar et l'entrée à « portée de laquelle se passe l'événement décrit plus haut, la « porte nommée autrefois la *Porte au Bois* ».

Sur le tableau du Crucifiement que possède l'église de Saint-Étienne, la vue représentée au dernier plan est, il est vrai, celle de l'ancien château de Bar, tel qu'il existait vers le milieu du XVII^e^ siècle, mais quel document, historique ou archéologique, permet de supposer que le sculpteur imagier ait songé à reproduire sur l'ex-voto déposé aujourd'hui au Musée la porte sur laquelle, à cette époque, reposait la statue de Notre-Dame de Paix, dénommée plus tard Notre-Dame du Guet ?

(1) Journal l'*Écho de l'Est*, 19 septembre 1865.

De plus à quel événement, arrivé en cette partie de l'enceinte fortifiée de la Ville-Haute, M. Servais paraît-il faire allusion? Serait-ce à celui du secours miraculeux qui permit, à une époque non déterminée par la légende, de mettre en fuite les ennemis déja maîtres des approches de la forteresse? Mais alors pourquoi la statue de Notre-Dame du Guet ne figure-t-elle pas sur cette porte et quel rapport (1) a pu exister entre cet événement et la femme de Collin Massey?

Dans sa *Dissertation sur l'ancienne chevalerie lorraine*, Berman a donné une liste des lieutenants-généraux au gouvernement du duché de Bar. Or, sa nomenclature est loin d'être complète puisqu'il a omis d'y comprendre Henry, seigneur de Neufchâtel, de Châtel-sur-Moselle et d'Épinal, conseiller et chambellan du roi de France, qui a rempli les fonctions de gouverneur de Bar depuis le 6 août 1480 jusqu'en mars 1483.

En raison du rôle que remplit ce personnage à l'époque de la prise de possession de la prévôté de Bar par le roi de France, peut-être n'est-il pas inutile de consigner ici le résumé des notes que j'ai recueillies sur ce gouverneur de la ville et du château durant l'occupation française.

Henri de Neufchâtel, frère d'Antoine de Neufchâtel, évêque de Toul (1460-1495), était fils de Thibaut de Neufchâtel maréchal et bailli du comte de Bourgogne, conseiller et chambellan du roi Charles VII, devenu, par son mariage avec Alix de Vaudémont, seigneur de Châtel-sur-Moselle, de Bainville et de Chaligny.

A la mort de son père (1463 ou 1469), Henri de Neufchâtel, héritier de nombreux fiefs lorrains, suivit le parti du duc de Bourgogne et refusa de rendre hommage au duc de Lorraine dont, à la tête de trois mille hommes, il ravagea les États.

(1) « D'après le témoignage des historiens, dit M. Servais, Bar n'a essuyé aucun siège pendant le XV^e^ siècle. » *Ibidem.*

Cet acte de rebellion contre son souverain et les cruautés qu'il commit dans le duché de Bar ayant amené la confiscation de ses seigneuries de Châtel et de Bainville, Henri, en 1470, demanda à faire la paix par la médiation du duc de Bourgogne, promettant de reconnaître le duc Jean de Calabre pour son souverain légitime. En 1471, le roi René I^{er}, duc de Bar, donnait procuration à Nicolas, duc de Lorraine, de recevoir à foi et hommage Henri pour les seigneuries de Châtel et de Bainville qui lui furent rendues en 1472.

Cette soumission fut de courte durée puisque, fait prisonnier à la bataille de l'étang Saint-Jean, en 1477, le seigneur de Neufchâtel fut dépouillé de nouveau par René II, de sa terre de Chaligny, donnée à Oswald de Thierstein, puis de celle de Bainville et du ban de Tantimont que le duc de Lorraine donna à Petitjean de Vaudémont. Henri de Neufchâtel recouvra sa liberté seulement en 1479, sur la promesse que les terres de Châtel, de Bainville et de Chaligny ne seraient ouvertes à personne si ce n'est du consentement du duc de Lorraine.

Au mois de janvier 1480, le roi de Sicile ayant cédé à bail à Louis XI, pour six années, la ville et la prévôté de Bar sous la condition de prendre à sa charge l'entretien des fortifications de la ville (1), celui-ci envoya le 6 août suivant Henri de Neufchâtel pour commander à Bar en son nom : « 24 X^{bre} 1481. « Henri seigneur de Neufchastel, de Châtel-sur-Moselle et « d'Épinal, conseiller et chambellan du roi notre sire (Louis XI) « et gouverneur pour lui de son duché de Bar » (2). C'est donc à tort que M. Bellot-Herment indique, en 1482, Henri de Neufchâtel comme gouverneur de la ville pour le duc René II.

On possède peu de renseignements de cette époque sur la prise de possession de la ville et de la prévôté de Bar par le roi Louis XI, période durant laquelle Henri de Neufchâtel prend dans les actes le titre de gouverneur du *duché* de Bar et autorise les habitants « de lever sur eux la So^{e} de 200 livres « tournois pour satisfaire aux frais et dépens par eux faits

(1) D. Calmet, V, 394.
(2) Cartulaire de Lisle-en-Barrois, t. II, p. 463.

« pour 2 voyages qu'il aurait convenu faire par les députés « ded. habitans pour aller à Sens aux États qui se te- « naient » (1).

Le duc René II ayant peu après repris possession de la ville de Bar, c'est donc entre le 6 août 1480 et le 13 mars 1483 que dut se passer l'événement auquel se rapporte le tableau de pierre peint et sculpté du Musée de Bar.

L. Maxe-Werly.

(1) (15 janvier 1482 — Mss. de Hubert de Vendières. Archives de la Meuse et l'Inventaire manuscrit des pièces concernant la Ville-Haute).

UNE CHARTE DE 1151

CONCERNANT

LA FORÊT DE BAUDONVILLIERS

En 1229 les habitants de Baudonvilliers ayant labouré sans l'aveu des religieux de Trois-Fontaines et semé dans une partie de la forêt appartenant à l'abbaye — partie qui avait été mise en *défense* ou vulgairement en *deffois* — et ayant vendu cette portion, il s'ensuivit un procès, puis un arbitrage dans lequel Jean de Chancenay et Nicolas de Baudonvilliers rendirent le jugement suivant :

« Les habitants de Baudonvilliers reconnaissant le droit de l'abbaye déclarent ne pouvoir essarter, ni labourer, ni semer dans la *défense* des religieux. Ils reconnaissent que les religieux peuvent faire une *défense* partout où ils voudront dans la forêt de Baudonvilliers dans laquelle les habitants avaient alors leurs usages, en sorte toutefois qu'ils le feront paisiblement selon la quantité de l'ancienne. Si ledit fossé subsistait au delà de 10 ans et si ladite église ne vendait pas ladite *défense* dans ces dix années ou plus, les habitants après ce délai recevraient des religieux le merain qui pourrait leur être nécessaire pour bâtir des maisons tels que poutres et chevrons ; que ce droit n'appartiendrait cependant qu'à ceux demeurant à Baudonvilliers ou à ceux qui y seraient nés. Que si la *défense* était vendue dans les 10 ans ou plus, les habitants ne pourront faire d'objection ni rien y prendre, ni rien réclamer pendant la vente.

« Les habitants domiciliés dans le village ou qui y sont nés,

continueront à avoir leur usage dans la forêt commune ainsi qu'ils l'avaient avant ce procès, mais ils ne pourront ni donner, ni vendre leurs usages propres, ni faire du charbon, ni les aliéner. S'ils veulent essarter, ils pourront le faire avec la permission des religieux, si ce n'est au temps de la feuillée. Dans le cas où ils essarteraient quelque partie, ils devront extirper les racines de manière à pouvoir ensuite cultiver la terre. Autrement ils ne pourront faire aucun essart.

« Les étrangers demeurant au village n'auront aucun usage dans la forêt et n'en pourront avoir, excepté le curé qui néanmoins ne pourra essarter, mais seulement recevoir le bois convenable pour brûler, à son usage.

« En outre, touchant les masures, les habitants ont reconnu en présence des arbitres que les religieux ne sont pas tenus de livrer leurs masures malgré leur volonté soit à ceux qui sont nés dans le village, soit à ceux qui y restent.

« Au sujet des *essones* (1) de prés, les habitants reconnaissent qu'ils ne peuvent faire de prés dans les bois sans le consentement des religieux, à moins qu'ils ne donnent pour entrée ce que leurs frères jugeront à propos et la rente annuelle selon ce qui est établi depuis longtemps sur les prés. »

Le jugement rendu par les arbitres, Jean de Chancenay et Nicolas de Baudonvilliers, s'appuyait sur les termes d'une charte demeurée inédite, dont notre confrère M. Maurice Prou nous a offert gracieusement une reproduction héliogravée, qu'à notre tour nous sommes heureux de déposer dans les archives de la Société des Lettres (2).

Cette charte, très-intéressante, mérite, croyons-nous, d'être reproduite *in extenso :*

(1) *Essone, Essoine, Essoigne, Essoingne,* v° Du Cange et Godefroy. — Droit seigneurial que payaient les héritiers d'un tenancier mourant sur le domaine du seigneur. — Dans un autre sens : besoin, besoin urgent, et, en général, affaire. Il semble que ce soit dans cette dernière acception que le mot est pris ici : Les habitants reconnaissent que, quand ils voudront faire des prés dans les bois, ils ne le pourront..., etc., etc.

(2) *Nouveau recueil de fac similes d'ecritures du XII au XVII^e siècles.*

Quoniam vita hominum brevis est labilisque memoria, decrevit antiquitas res gestas custudie commendare litterarum. Proinde ego Nicolaus prior sancte Margarete communi consensu totius capituli nostri et subscriptarum personarum testimonio ex præcepto tamen domni P. Clun^{s}. Abbatis donamus ecclesiæ beatæ Mariæ de Tribus fontibus et confirmamus quicquid filia nostra ecclesia nostra de Baudovillari habebat à parte Trium fontium usque ad fontem qui dicitur Berarsartum ita ut a prædicto fonte sit meta via Rothberti Hyspaniæ usque ad Caladiam de Roncheriis quæ est via ultra veterem capellam et ultra viam Salinariam et inde usque ad territorium de Chanseniaco, ita ut præfati monasterii de Tribus fontibus sit quicquid est infra terminos istos sine omni costumia ad annuum censum decem solidorum proviniensis monetæ qui reddentur singulis annis in die Ascensionis Domini domni de Baudovillari.

In hac autem terra monachi de Tribus fontibus in plurimis locis habebant tertiam partem qui et dederunt nobis quamdam partem terræ quam habebant extra fontem Berarsarti videlicet quicquid ibi habebant. Ita tamen factum est hoc quod monachi nostri de Baudovillari excolent ibi terram quam excolere solebant vallem illam

Attendu que la vie des hommes est courte et la mémoire prompte à s'effacer, l'antiquité a résolu de confier à la garde des lettres les choses accomplies. C'est pourquoi moi, Nicolas, prieur de Sainte-Marguerite, avec le consentement unanime de tout notre chapitre et le témoignage des personnes ci-dessous nommées, d'après le commandement toutefois du seigneur abbé Pierre (*le Vénérable*) (1), nous donnons à l'église Notre-Dame de Trois-Fontaines, et nous confirmons, tout ce que notre fille l'église de Baudonvilliers avait du côté de Trois-Fontaines jusqu'à la fontaine dite de Berarsart, de telle sorte qu'à partir de ladite fontaine la borne-limite soit le chemin de Robert-Espagne jusqu'à la Chalaide de Ronchères qui est la voie au-delà de la vieille chapelle et au-delà du chemin Saulnier, et de là jusqu'au territoire de Chancenay, de telle sorte qu'appartienne audit monastère de Trois-Fontaines tout ce qui est compris entre ces limites sans aucune coutume (nonobstant toute coutume contraire??), moyennant un cens annuel de dix sous, monnaie de Provins, qui seront payés chaque année à la maison de Baudonvilliers.

Or, sur cette terre, les moines de Trois-Fontaines avaient en beaucoup d'endroits la tierce part et ils nous ont donné une partie de la terre qu'ils avaient au delà

(1) Pierre le *Vénérable* était alors abbé de Cluny.

de la fontaine de Berarsart, c'est-à-dire tout ce qu'ils avaient en cet endroit. Ceci toutefois a été arrangé de telle façon que nos moines de Baudonvilliers y cultiveront la terre qu'ils avaient coutume de cultiver, c'est-à-dire cette vallée qui est entre la vieille chapelle et le pré et tout le long jusqu'à la voie Chalaide que nous avons mentionnée plus haut et rien de plus.

Que si les moines se défont de cette terre, ils ne pourront la donner qu'au monastère de Trois-Fontaines. Ils y auront aussi l'usage de la forêt en toutes choses, en propriété (ou pour le besoin propre) de leur maison et la vaine (commune)pâture sur tout le finage de Trois-Fontaines pour tout leur bétail et les moines de Trois-Fontaines pareillement sur tout leur finage pour tout leur bétail.

Mais de peur que ceci, par suite de la longueur du temps ou de la perversité de quelqu'un, fût changé ou détruit, nous l'avons muni de ce présent titre chirographe.

Ceci a été fait l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur, onze cent cinquante et un.

Signatures :

Lambert, sous-prieur.
Nicolas, cellerier.
Hatton, prieur de Baudonvilliers.
Odon.

quæ est inter veterem capellam et pratum et in longum usque ad viam caladiam quam supra diximus et nichil amplius. Quod si terram illam demiserint monicha non poterunt eam dare nisi monasterio de Tribus fontibus.

Habebunt etiam ibi usuarium nemoris in omnibus ad proprietatem domus suæ et communem pasturam in omnibus finibus Trium fontium ad omnia pecora sua et monachi de Tribus fontibus similiter in omnibus finibus eorum ad omnia pecora sua.

Ne autem hoc aliqua temporum vetustate vel alicujus hominis perversitate aut mutarctur aut depereret præsentis chyrographi pagina munivimus.

Actum hoc ab incarnatione domini millesimo centesimo quinquagesimo primo.

Signum :

Lamberti, subprioris.
Nicolai, cellararii.
Hattonis, prioris de Baudovillari.
Odonis.

L. Maxe-Werly.

LE LUXE
AU PRESBYTÈRE
AVANT 1789[1]

Je ne sais plus qui a dit : « L'histoire est un vaste roman semé de quelques vérités ». Sans souscrire à cette humoristique boutade, on conviendra que l'histoire, même des temps les plus rapprochés de nous, contient et perpétue, malgré les documents et les faits qui les démentent, de nombreuses erreurs que couvre une sorte de prescription. Quelques-unes même sont coulées en bronze : Parmentier et Rouget de l'Isle ont leurs statues, l'un pour avoir *introduit* la pomme de terre en France, l'autre pour avoir composé de toutes pièces et en une nuit *la Marseillaise*, et l'on risquerait fort de passer pour un imposteur si l'on s'avisait d'avancer et de soutenir le contraire (2).

Que de fois n'a-t-on pas dépeint le curé de campagne d'a-

(1) Mémoire lu à la séance de juillet 1896.

(2) En 1891, le regretté M. Puton, directeur de l'École forestière de Nancy et président de l'Académie de Stanislas, m'écrivait : « Mon grand-père maternel était pharmacien à l'armée de Moreau, sous les ordres de Parmentier, et je l'ai entendu bien souvent se moquer de son chef et de son invention, disant qu'il n'était que *le vulgarisateur d'une chose déjà vulgaire* ».

Quant à l'air de *la Marseillaise*, il est emprunté à l'oratorio d'*Esther*, œuvre de Grison, chef de maîtrise à la cathédrale de Saint-Omer, exécutée avant 1789. Grison exerça ces fonctions de 1775 à 1787.

vant la Révolution, vivant grassement de sa dîme prélevée sur la misère de ses ouailles? La vérité certaine, c'est que, forcément occupé d'assurer son existence matérielle, de surveiller et de défendre ses intérêts, quelquefois contre ses propres paroissiens, il était moins indépendant et moins respecté que ne le sont aujourd'hui ses successeurs, malgré la parcimonie de l'État vis-à-vis d'eux.

Il m'a suffi, pour m'en convaincre, de feuilleter le carnet sur lequel, il y a cent ans, un de ces bons curés qui, d'après la légende, s'engraissaient des sueurs du peuple, inscrivit jour par jour, durant dix-huit ans (1769-1786), ses moindres dépenses sans se douter, l'excellent homme, qu'un siècle plus tard un indiscret y chercherait des indices sur son caractère, ses goûts, ses mœurs et ses occupations pour les révéler au public.

L'abbé Barrois, curé de Vouthon-haut (1), est l'auteur de ce carnet, tenu avec l'exactitude d'un comptable, et qui atteste l'ordre et l'économie qui régnaient à son presbytère, aussi bien que la méthode qu'il devait apporter en toutes choses. Il passait pour être instruit, malgré son orthographe un peu capricieuse, et trois ouvrages dont ses comptes relatent l'acquisition, les *Nuits d'Young*, *Bourdalone* et *Commentarii totam Scripturæ*, en 2 vol., de Menochius, indiquent un esprit froid et posé.

Sa vieille mère, décédée en 1776, habitait avec lui et le servait; elle dut être remplacée par sa fille, car les comptes ne mentionnent aucuns gages de domestiques. On y trouve même fort peu de journées d'ouvrières. Tout se faisait donc en famille avec la plus stricte économie.

N'étant pas réduit, comme beaucoup de ses confrères, à une portion congrue de cinq à six cents francs souvent contestée par les collateurs de la cure, l'abbé Barrois jouissait, suivant l'usage d'alors, d'une partie des dîmes de sa paroisse. En 1785, il s'avisa de vouloir dîmer les pommes de terre, attaqua

(1) Né à Sepvigny (Meuse) en 1740, décédé à Vouthon-haut, le 4 février 1813.

dans ce but tous ses paroissiens en la personne des sieurs Labourasse et Royer, notables, fut débouté de sa demande, et dut payer, pour frais de son procès, la somme de 73 livres 7 sous et 3 deniers (1).

A titre de décimateur, il récoltait des grains, du chanvre et du foin. Battu à la journée par un manœuvre, le blé était moulu au *casse-noisettes* le plus proche, puis la farine passée au sas, et le pain cuit à la maison. C'était ce que l'on nomme aujourd'hui du pain complet, un peu grisâtre, dont le plus gros du son avait été seul éliminé. Le chanvre était roui, teillé, affiné et filé sur place : seuls les frais d'affinage et de tissage figurent aux comptes. On rouissait le chanvre à Greux (Vosges) ou aux Roises, dont le nom signifie routoirs ; on le teillait à la main, et après affinage, on le filait au rouet. Le fil était ensuite remis au *tissier* (tisserand), qui, suivant le plus ou moins d'habileté de la fileuse, en fabriquait une toile plus ou moins grossière, que l'on faisait blanchir en l'exposant à la rosée, étendue sur les éteules ou sur un pré.

Du foin, de la paille, de l'avoine et de l'orge provenant de la dîme, l'abbé Barrois devait nourrir une vache, car je ne trouve aucune dépense pour achat de lait, tandis qu'il en existe pour achat de foin naturel, très rare à Vouthon-haut. Le fumier allait au jardin.

L'abbé Barrois possédait, à Épiez et à Sepvigny, quelques vignes dont il payait la dîme et qu'il faisait cultiver à façon ; il en vendait les produits sur place, et achetait dans les localités plus rapprochées des Vouthons le vin à son usage. Il avait également des prés à Burey-la-Côte et à Brixey-aux-Chanoines (2).

Les affouages lui fournissaient le bois de chauffage qui lui était nécessaire ; quelquefois pourtant ils sont insuffisants, et le curé doit se pourvoir de bois ailleurs. Il lui faut pour cela

(1) Labourasse, *Vouthon-haut et ses Seigneurs*, p. 73. — La livre, qui valait 20 sous et chaque sou 12 deniers, est représentée en francs par la fraction 0,987654321, très facile à retenir en ce qu'elle se compose de la série des 9 chiffres placés dans l'ordre décroissant.

(2) Ces quatre communes font partie du canton de Vaucouleurs.

payer quelque redevance à la gruerie (1), ce qu'il fait d'ailleurs d'assez mauvaise grâce.

Il était chargé de l'entretien d'un presbytère insuffisant, puisqu'il louait, pour engranger sans doute ses dîmes et ses récoltes, un bâtiment assez considérable, si l'on en juge par le prix du loyer.

Quels étaients les goûts de l'abbé Barrois et ses occupations en dehors de son ministère dans ses deux paroisses des Vouthons? Il avait, ainsi qu'on l'a vu, tous les soucis d'un propriétaire. Il vivait sobrement et dépensait douze sols à Gondrecourt pour son repas; une fois pourtant, mais c'est la seule, il donne à Neufchâteau 46 sous 6 deniers pour un dîner. Il n'était par chiche pour cela : économiser pour bien faire les choses à l'occasion devait être sa devise, car il consacre à la réception de ses confrères, lors d'un *Synode* paroissial, une somme de 93 livres. Cette réunion avait lieu sans doute à tour de rôle dans chaque presbytère, car la dépense qu'elle a occasionnée ne figure qu'une fois au carnet.

Sans être recherchée, la nourriture était abondante mais peu variée au presbytère. La viande de boucherie, assez difficile à se procurer à la campagne, et le porc, nourri à la maison ou acheté dans le voisinage, puis salé à sec, étaient la base de l'alimentation. Le poisson figurait rarement sur la table du pasteur, ainsi que la volaille, si l'on s'en réfère au carnet, mais il est probable que le curé avait ses poules comme tous les gens du village. Le café y était inconnu. La sobriété entretenait la santé au presbytère : les frais de médecin et de pharmacien montent à peine chaque année à une livre en moyenne.

Un article assez coûteux, c'est le vêtement du curé, ami sur ce point du confortable. Son mobilier devait aussi être décent, car on y voit adjoindre, en 1781, une commode coûtant

(1) Le mot *gruerie* a plusieurs acceptions. Il doit signifier ici le droit que le roi s'attribuait sur les bois et forêts, et qui, outre les amendes, lui assurait une part dans les coupes d'affouage et de quarts en réserve.

100 livres, somme importante pour l'objet et pour l'époque

Comme beaucoup de ses confrères, l'abbé Barrois se livrait à l'éducation des abeilles, occupation intéressante et fructueuse, bien qu'il suivît les vieux errements. Le miel, à la campagne, était alors une précieuse ressource, une sorte de panacée dont on faisait un grand usage. Les prêtres d'alors possédaient quelques notions de médecine et de pharmacie, et donnaient les premiers soins aux malades avant la visite du médecin, appelé comme aujourd'hui le plus tard possible.

La seule dépense de luxe que se permît l'abbé Barrois était l'usage du tabac en poudre. Une fois pourtant il acheta du tabac en carotte, peut-être pour l'employer en décoction. Il possédait un vieux fusil, mais il ne figure au carnet que de la poudre... pour les cheveux. Le violon semble avoir été sa distraction principale. Enfin il jouait quelquefois. A trois reprises il inscrivit sa perte au jeu, et l'on trouve une dépense de 3 livres 17 sous 6 deniers avec cette mention « pour la loterie ».

Avec des goûts simples, un intérieur bien réglé, le curé Barrois réalisait des économies, améliorait peu à peu sa situation financière, prêtait quelque argent à intérêt, achetait du bien, faisait l'aumône en nature, mais quelquefois aussi en argent. A plusieurs reprises sont inscrits des dons volontaires assez élevés sans autre désignation, et des prêts gratuits à ses paroissiens, qu'ils lui remboursaient par petites sommes.

Il est regrettable qu'aux dépenses on ne puisse comparer les recettes du presbytère. Le revenu de la cure montait officiellement à 800 fr. en moyenne, tout compris. Ajoutant à cela 300 messes par année à 60 cent. l'une, au maximum (1), quelques oblations, le petit casuel, le revenu de son patrimoine, le curé pouvait réunir, bon an mal an, la somme de 1.300 à 1.400 fr., sur laquelle il dut payer pendant plusieurs années à M. Dordelu, son prédécesseur, dont il avait été vi-

(1) Il existait une fondation *des Salles* de vingt-cinq messes par année, et de 1766 à 1781 inclusivement, le curé Barrois dit 2.620 messes pour les défunts de la paroisse Saint-Eustache de Paris. Ces messes lui furent payées d'abord 50 cent., puis 60 cent. Il les disait et les notait exactement.

caire et qui résigna en sa faveur, une pension de 400 livres.

J'ai relevé, pour huit ans, article par article, les dépenses de l'abbé Barrois, et je suis arrivé aux résultats suivants :

Bois d'œuvre et de chauffage			254f 75
Façon des vignes			398 20
Aequisition de biens, frais, etc			213 06
Réparations au presbytère			300 45
Loyer d'une maison			620 00
Ouvriers, batteurs en grange, voituriers, laboureurs.			829 45
Chanvre, fil, façon toile			327 40
Achat de mobilier			342 70
— vêtements			679 55
Frais de synode			104 35
Dons et aumônes en numéraire			397 00
Abeilles			41 50
Tabac			100 55
Nourriture.	Blé	522f 20	
	Viande	558 55	
	Volaille	13 70	
	Poisson	20 55	1.597 30
	Fruits et desserts	68 65	
	Beurre et œufs	15 45	
	Boissons : vin, bière, etc.	398 20	
Total des dépenses pour 8 ans			6.206f 26
Moyenne par année			775 75

Dans cette somme ne figurent ni les placements de fonds, ni les remboursements d'emprunts, ni la pension Dordelu, ni de menues dépenses de ménage, sel, savon, femmes de journées, etc. — Pour dix-huit années, la dépense moyenne annuelle, *tout compris*, est de 1.025 fr.

Je donne ci-après un extrait du carnet de dépenses, non seulement pour justifier ce que j'ai dit plus haut, mais aussi pour faire connaître les prix de l'époque, variables chaque année pour certains objets, comme le blé, le vin, la viande, suivant leur plus ou moins d'abondance. Je respecte l'orthographe de l'original, et j'y joins quelques notes explicatives.

EXTRAIT DU CARNET DE DÉPENSES

1769.

Deux voyages de bois	2[l]	»[s]	»[d]
Une *vanne* (1) d'*ételles* (2)	1	10	6
Pour un chariot de bois et le voyage	3	8	»
— du bois de *supplément* (3)	4	18	»
— une poule	»	11	»
— des souliers	4	10	»
— un porc	19	7	6
Au *tissier* (4)	6	»	»
Pour un bonnet de *cotton*	1	8	»
Acheté de l'étoffe pour une culotte et une veste	10	10	»
Aux chanvriers	2	14	6
Pour un chapeau	13	»	»

Dépense totale de l'année : 531 livres 6 sous 3 deniers.

1770.

Pour un *resal* (5) de blé	19[l]	»[s]	»[d]
— un baromètre	2	»	»
— deux resaux de blé	48	»	»
— des escarpins	4	6	»
— un *directoire* (ordo)	»	8	»
— des boucles et un bourdaloue	3	10	»
— 1 livre de tabac	3	4	»
— 7 *bichets* (6) de fruits	10	10	»
— 5 *charges* (7) de vin	65	2	»

(1) *Benne*, panier occupant toute la longueur d'un chariot et qui sert au transport du charbon de bois.

(2) *Ételle*, tout éclat de bois enlevé à la hache par le bûcheron, le charpentier, etc.

(3) *Supplément*, futaie comprise dans un lot d'affouage.

(4) Tisserand.

(5) Le resal, râclé, valait à Gondrecourt, 133 litres 40 cent.

(6) Le bichet valait 66 litres 70. Les fruits se vendaient *au comble*.

(7) La *charge* valait 16 *pots* de 2 litres et demi ou 4 *brocs* de 10 litres; aujourd'hui on la compte de 40 litres. C'est le cinquième de la *pièce*.

Pour une armoire et un fauteuil.....	40[l]	»[s]	»[d]
— 2 *livres* (1) de *ris*.....	1	»	»
— 1 *pinte* (2) de sel.....	»	4	6

Dépense totale de l'année : 611 livres 10 sous 9 deniers.

1771.

Pour une culotte.....	11[l]	»	»
— *filasse* (filage) d'une livre de laine.....	»	18[s]	»[d]
— des souliers.....	4	14	»
— une huche.....	9	»	»
— un seau à eau.....	»	6	»
Payé au sabotier (3).....	16	14	»
Pour un porc.....	1	14	»
— une anguille.....	»	15	6
— une poule.....	»	12	»
— une montre.....	77	10	»
— une soutane et une culotte.....	30	10	»
— un bichet de blé.....	8	»	»

Dépense totale de l'année : 495 livres 15 sols.

1772.

Pour 7 resaux de blé.....	108[l]	10[s]	»[d]
— façon d'un bois de lit.....	3	»	»
— une bêche.....	1	7	»
— une paire de souliers.....	4	13	»
— une *pièce* (4) de *bierre*.....	61	3	»
— de la poudre d'*opérateur* (5).....		14	6
— des cordes de violon (en deux fois).....	»	19	»

(1) La *livre* ne pesait alors que 489 grammes 50 cent.

(2) La *pinte* de sel pesait 1 livre environ.

(3) Le curé fit faire des sabots du hêtre de son affouage. Le 18 août 1771, il en vendit pour 27 livres 2 sols 6 deniers, une autre fois pour 4 livres, et enfin pour 10 livres, soit en tout pour 41 livres 2 sols 6 deniers. C'est une nouvelle preuve de sa bonne administration.

(4) La *pièce* valait environ 200 litres.

(5) On nommait *opérateur* ou *baldajou* (de Val-d'Ajol) le charlatan qui vantait et vendait ses drogues sur les places publiques.

Pour culottes de peau	7l	14s	»d
— ma tonsure	1	»	»
— 2 tonneaux	4	4	»
— les *Nuits* d'Young (1)	2	11	6
— 9 voyages de bois	9	»	»
— la loterie	3	17	3
— un tâte-vin	»	10	»
— des *pattins* (pantoufles)	»	10	»
— 2 oyes	2	10	»
— 13 charges de vin	69	10	»
— des boucles d'argent	23	5	»

Dépense totale de l'année : 748 livres 7 sous 6 deniers.

1773.

Pour 3 livres de figues et 3 livres de *raisins de caisse* (2)	3l	12s	»d
— un tire-bouchon	»	8	»
— un bonnet pour ma mère	1	19	»
— 4 paniers de mouches à miel	36	»	»
— des bottes	4	10	»
— une livre de poudre	»	18	»
— des escarpins	4	10	»
— loyer de maison	93	»	»
— 3 paniers à mouches (vides)	1	10	»
— 7 voyages de bois	7	»	»
— façon d'*essandres* (3)	1	4	6
— une paire de poulets	»	14	»
— 18 *aunes* (4) de serge	36	»	»
— mon dîner à Neufchâteau	2	6	6
— des fraises	1	»	»
— 12 livres de beurre	7	4	»
— culture de l'enclos	3	17	6
— 1 cent de marrons	»	14	6

Dépense totale de l'année : 614 livres 11 sous 6 deniers.

(1) *Young* (Édouard), poète anglais, 1681-1765.

(2) Raisins secs.

(3) Bardeaux, ais de chêne dont on couvre les murs pour les protéger contre la pluie.

(4) Il s'agit ici de l'*aune de Paris*, longue de 1m,188 environ.

1774.

Pour 8 livres de tabac	20[l]	»[s]	»
— façon de 180 fagots	2	2	»
— tabac en carotte	3	7	»
— des boucles pour ma sœur	7	15	»
— une livre de savon	»	18	»
— une friponnerie de la gruerie	10	10	»
— 2 bichets de pommes	10	»	»
— 4 bichets d'orge	16	»	»

Dépense totale de l'année : 613 livres 9 deniers.

1775.

Pour une culotte de peau	7[l]	15[s]	»[d]
— un cordon de montre	»	10	»
— une paire de gants de peau de daim	3	17	6
— 5 resaux de blé	100	»	»
— 1 *carte* de pois et une de lentilles (1)	»	16	»
— 1 couteau *à deux manches* (2)	1	»	»
— 6 livres de sucre à 19 sols	5	10	6
— 12 rabats	3	»	»
A Maxey-sur-Vaise pour un veau	7	15	»
Pour une chaîne de montre	2	6	6
— une tabatière	»	16	3

Dépense totale de l'année : 853 livres 2 sous 3 deniers.

1776.

Pour 2 livres de chandelle	1[l]	13[s]	»
— 2 cages et les verres	3	»	»
— 1 journée (?) et demie de paille	9	»	»
— 2 paires de poulets	1	8	»
— 1 journée à un fauchcur (nourri)	»	8	»

(1) La *carte* ou mieux la *quarte* valait 2 pintes ou 2 l. 48.

(2) Cet instrument, nommé aussi *couteau à deux mains*, se compose d'une lame munie d'une poignée à chaque bout, et dont on se sert pour planer, pour aiguiser, avec le banc dit *à planer*.

Au maître d'école pour funérailles de ma mère...	5[l]	»[s]	»
Au fossoyeur.....	1	»	»
Pour cinq planches de sapin	2	10	»
— façon du cercueil.....	»	10	»
— des cierges.....	7	13	»
— un grand ressort à ma montre.....	7	1	»
— une pièce de vin.....	35	»	»
— 4 paires de pigeonneaux.....	1	11	»
— 8 paniers à mouches.....	2	»	»
— façon d'un *ballon* (1).....	2	»	»
— 4 livres de plume.....	9	»	»
— un *Gérard* (2).....	»	10	»

Dépense totale de l'année : 719 livres 16 sous.

1777.

Pour jeu.....	1[l]	9[s]	6[d]
— 7 livres de sucre à 1 livre 5 sols l'une.....	9	2	»
— 115 *bouchots* (3) de chanvre.....	13	16	»
— 5 resaux moins un quart de blé à 14[l], 10[s] l'un.....	106	12	»

Dépense totale de l'année : 460 livres 12 sous 3 deniers.

1778.

Pour une paire de souliers.....	4[l]	13[s]	»[d]
— 3 livres de morue.....	1	4	»
Pour la gazette.....	3	17	6
La moitié de la pension de M. Dordelu.....	200	»	»
Une brouette.....	3	»	»
Un cent de grenouilles	»	10	»
Façon d'une paire de gants.....	»	12	»

(1) On nomme *ballon* ou *bellon*, dans le Barrois, une sorte de cuve oblongue dans laquelle on ramène la vendange à la maison.

(2) Le *girâ* ou *Gérard* est un grand gobelet de terre qui résiste au feu. Ailleurs on le nomme *Chauvot*. Ces noms sont ceux du fabricant.

(3) *Bouchot*, petite botte de chanvre non teillé ayant environ 50 cent. de tour.

Pour *coupure* (1) de mes mouches	1[l]	4[s]	»
Sinode (2)	4	2	»

Dépense totale de l'année : 693 livres 4 sous.

1779.

3 bonnets de coton	3[l]	17[s]	6[d]
21 livres de plume à 45 sols	47	5	»
12 charges et demie de vin	77	10	»
Jeu	2	»	»
4 *pains* (3) de *feînes*	8	»	»
2 aunes un quart de drap à 22 livres de France l'un	63	»	»
Sept quarts (d'aune) de velours	15	10	»
6 livres de sucre	7	16	»
Façon de soutane et culotte	5	8	6

Dépense totale de l'année : 774 livres 3 sous.

1780.

Au bailliage de La Marche	84[l]	»[s]	»
1 livre de tabac	5	3	»
Pour le repas synodal	93	»	»
Pour les sonneurs	3	10	»
Façon de 8 *cordes* de toile (4)	12	»	»
Pour une visite dans la cure	20	»	»
3 aunes de serge d'Angleterre	15	10	»
J'ai rendu à M. de Laigle de Maxey-sur-Vayse	372	»	»
Façon de mes vignes d'Épiez	12	8	»
6 charges de vin à 4 livres l'une	24	»	»

(1) *Couper les mouches*, c'est châtrer les ruches, c'est-à-dire leur enlever, au moyen d'un couteau spécial, la cire et le miel surabondants.

(2) Le synode était une réunion d'ecclésiastiques, convoqués par un supérieur pour traiter d'affaires religieuses déterminées.

(3) Un *pain*, c'est la quantité de colza, de chènevis, de faînes, etc., que l'huilier presse en une fois. Il était de 8 quartes, et est encore de 20 litres.

(4) La *corde* de toile valait 7 aunes de tisserand d'environ 80 cent., ou 5[m],60. Plus le fil était fin, moins il en fallait pour la corde. La quantité variait de 3 à 5 livres.

Au couvreur de la maison de cure	62[l]	»[s]	»
Des peaux pour une culotte	8	3	»
Pour semer mes terres de Vouthon-haut	10	17	»
Façon (affinage) de 74 livres de chanvre	5	12	»
1 cent de bouteilles	16	14	»
Acquisition d'un *jour* (1) de terre	124	»	»
A Lapierre (Pierre Norguin) pour charroi de dîmes.	68	10	»
Labour des terres du *bouverot* (2)	14	»	»
A la gruerie	3	»	»
Pour mener *roiser* (rouir) mon chanvre à Greux et le ramener	3	»	»
Conduite de 14 tombereaux de terre	2	»	»

Dépense totale de l'année : 2.072 livres 12 sous 3 deniers (3).

1781.

Rendu à M. le curé d'Amanty	124[l]	»[s]	»
Don gratuit	54	»	»
Dixième de bois à Vouthon-bas	1	5	»
Passation d'un contrat à Uruffe (4)	18	»	»
3 livres de carpe	1	10	»
2 charges 6 pots d'eau-de-vie	47	10	»
Aux *massons* pour la maison de cure	100	15	»
4 aunes et demie de futaine à 4 l.	18	»	»
16 livres de crin à 1[l]. 4[s]	19	4	»
Une commode, voyage et frais	108	14	»
Rendu à M. le curé d'Amanty	124	»	»
Une livre de poudre, une main de papier	»	18	»

(1) La superficie du *jour* différait suivant les localités. A Vouthon-haut, le jour valait 21 ares 35 centiares, ainsi que la fauchée de pré.

(2) Le *bouvrot* ou *bouverot* était un lot de terres et de prés, plus ou moins considérable, primitivement mis en réserve pour le revenu être affecté à l'achat et à l'entretien des reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine. Le revenu appartenait au curé, qui en avait aussi les charges, mais le concile de Trente réforma ce singulier usage ; le curé conserva le bouvrot moyennant une redevance aux habitants. D'après le *Pouillé de Toul*, le bouvrot de Vouthon-haut comprenait deux jours de terre et deux fauchées de pré.

(3) Les dépenses du presbytère augmentent. Curé en titre depuis 1778, M. Barrois est plus à l'aise : il se liquide de quelques emprunts, achète du bien, complète son mobilier, etc., sans rien changer à sa vie sobre et réglée.

(4) Meurthe-et-Moselle, canton de Colombey-les-Belles.

Une crédence	28l	»s	»
Culture d'un jour de terre en orge	4	1	»
3 *levraux*	2	»	»
Façon d'une paire de culottes de peau	1	4	»
Une serpe, un tirant et un sergent	4	3	»
Façon de mes vignes à Sepvigny et à Épiez	37	»	»
1 paire de *marmousets* (chenets)	3	4	»
1 chaudron d'airain	7	15	»
Pelle à feu, pinces, *tire-braise* (1)	4	13	»
1 aune de mousseline	9	10	»
Façon d'une paire de bas	2	»	»
Façon d'une paire de gants	»	12	»
Pour le journal	8	10	»

Dépense totale de l'année : 1.868 livres 6 sous.

1782.

Messes de la chapelle (2)	8l	»s	»d
Payement d'une terre avec la rente	99	2	»
Façon d'une livre et demie de fil	2	11	»
Pour une horloge et sa boîte	95	18	»
1 livre de tabac de France	5	3	»
Don gratuit	54	»	»
1 demi-rame de papier	4	»	»
Reliure de trois bréviaires	2	12	»
6 mouchoirs de toile	7	15	»
Un parapluie	20	13	6
2 paires de poulets de l'année dernière	1	10	»
6 chaises de paille	12	9	»
1 douzaine de pains d'épice	»	12	»
1 demi-fauchée de pré	236	11	»
Au fils du maître d'école de Sepvigny	2	6	6
J'ai acheté *Menochius* (3) pour	7	15	»

Dépense totale de l'année : 1.654 livres 7 sous 6 deniers.

(1) Instrument en forme de crochet, pour attiser le feu, qui accompagnait, dans le coin du foyer, la pelle à feu et les pincettes.

(2) Cette dépense paraît plusieurs fois. Il s'agit sans doute d'un petit bénéfice que l'abbé Barrois faisait desservir par quelque confrère.

(3) Menochius (Jean-Étienne), savant jésuite, né à Pavie, 1531-1607.

1783.

Pour un porc gras	38[l]	15[s]	»
Deux resaux de blé	46	10	»
400 (livres) de foin	10	»	»
2 *tandelins* (1)	3	15	»
Fait reteindre deux chapeaux (2)	1	»	»
Pour des *ramassures* sur la route	1	11	»
Un flacon et 12 gobelets	1	»	»
Labour de 5 jours un quart de terres pour les blés.	29	1	»
Façon d'un puits	33	13	»
Le *but* (margelle) dudit puits	7	14	»

Dépense de l'année : 2.337 livres 10 sous 6 deniers.

1784.

10 livres et demie de viande à Vouthon-bas	3[l]	3[s]	»[d]
Chaîne de puits avec la corde	2	4	»
Pour façon *tournant* (3) et monture en bois de mon puits	1	11	»
Journée à une fille	1	»	»
Une *queue* (4) et demie de chaux	5	16	9
Achat d'une *demie corde* (5) de bois	3	»	»
300 clous de latte	»	18	»
Un arrosoir	3	17	6
Une grande cuiller	»	10	»
Pour un *quart* (6) de vigne à Épiez	183	»	»

(1) Sorte de hotte étanche en sapin qui sert à transporter la vendange et le vin.

(2) Vouthon-Haut possédait alors un *reteindeux* de chapeaux.

(3) Treuil avec sa manivelle, maintenu dans un cadre de charpente en bois.

(4) La queue de chaux représentait à peu près un demi-mètre cube, et comprenait 16 *charpagnettes*. La charpagnette était la contenance du panier nommé *charpagne* dans le pays, et *ertine* ailleurs.

(5) La corde de bois de chauffage avait 7 pieds (2[m],34) de long sur 3 pieds et demi de large (1[m],17) et autant de hauteur. La longueur des bûches était égale à la largeur du tas. La corde, qui aujourd'hui contient 3 stères, valait alors 2[m],34 × 1[m],17 × 1[m],17ou 3 mètres cubes 20 centièmes.

(6) Le jour, à Épiez, était de 34 ares, et le quart de 8[a],50.

Les vins (pots-de-vin).....	6[l]	4[s]	»
Une *carte* (1) de sel.....	»	16	»
2 bichets de poires de *pilotes* (2).....	4	4	»
3 chariots de bois.....	17	»	»
12 arbres quenouilles.....	4	16	»
Un porc gras.....	46	10	»

Dépense totale de l'année : 1.738 livres 8 sous 6 deniers.

1785.

Trois-quarts de corde de bois.....	4[l]	10[s]	»[d]
6 charges de vin à 7[l]14 sous l'une.....	46	10	»
Achat d'un fusil.....	11	12	6
Cent paisseaux pour la vigne.....	3	10	»
7 harengs.....	»	14	»
4 livres de viande de veau.....	1	6	»
Une tête de veau et les pieds.....	»	12	»
Façon de 8 cordes de toile à 36 sous.....	14	8	»
2 cabris.....	3	4	»
Frais de procès pour les pommes de terre.....	73	7	3
Un chapeau.....	13	7	»
Tresse et *padoue* (3).....	»	8	»
Coquotte (4) de fer-blanc.....	»	18	»
1200 noix.....	1	16	»
Une voiture de *laves* (5) pour la chambre à four..	1	5	»
A mon *voleur* de *paulier* (6).....	18	15	»
4 *oyes*.....	6	»	»

Dépense totale de l'année : 1.035 livres 18 sous 6 deniers.

(1) La carte ou quarte de sel pesait deux kilog. environ.

(2) Sorte de poires d'automne, de couleur jaunâtre et de forme ronde, qui blettissent volontiers. Aux Vouthons on les nomme *rousselles*.

(3) *Padou*, ruban tissu moitié fil et moitié soie.

(4) Sorte de marmite, le plus souvent en fonte, ayant une queue et trois pieds, munie d'un couvercle, appelée quelquefois *coquelle*.

(5) *Laves* ou *lèves*, pierres plates dont la plupart des maisons de Vouthon-Haut étaient couvertes.

(6) Homme chargé de prélever les dîmes en gerbes. Il les portait deux par deux, l'une devant, l'autre derrière, à la façon des porteurs d'eau, à l'aide d'un long bâton, nommé aussi *paulier*, qu'il plaçait sur son épaule.

1786.

6 cartes de sel	4[l]	17[s]	»[d]
8 messes à M. le curé des Roises	4	»	»
Façon de 7 pots d'eau-de-vie	2	6	6
L'obit de ma tante Libaire, 1785	3	10	»
Achat d'un rasoir	1	11	»
3 aunes un quart de *perce* (perse) fine	10	6	6
Un *cas* pour bêcher (1)	1	»	»
Façon de 9 hausses de paniers à mouches	3	2	»
1 miroir	»	14	6
Paire de souliers	5	»	»
2 paires de pigeonneaux	»	14	6
14 livres de sucre	14	10	»
1 *hallebrand* (halbran, jeune canard sauvage)	1	8	»
5 livres de viande à Vouthon-bas	1	10	»

Dépense totale de l'année : 622 livres 15 sous.

H. Labourasse.

(1) Sorte de houe à deux dents propre à extirper les mauvaises herbes.

JACQUES LA GABBE

RECEVEUR DES FINANCES

DU COMTÉ DE LIGNY

(1677-1760) [1]

Le fermier général Vaultier écrit dans son livre de raison, à la date du 29 juin 1760 : « On apprend la mort quasi subite du sieur Lagabe l'ancien agent de Lorraine à Ligny et qu'il n'y laisse guère plus de 10.000 livres à sa fille (2) ». Il s'agit ici de Jacques La Gabbe que son dévouement aux princes lorrains a rendu presque célèbre et qu'une mort prématurée surprit au monastère de Freyberg, le 23 juin 1760. Faire sa biographie, c'est faire l'historique des événements qui contribuèrent à hâter l'annexion du comté de Ligny au domaine ducal.

C'est à Morlaincourt, dont les seigneurs se qualifiaient *premiers vassaux* du comté, qu'il faut chercher l'origine de la famille La Gabbe. De Sébastien La Gabbe, caporal en la garnison de Ligny, et de Jeanne Roger, naquit celui qui, le premier, fit sortir son nom de l'obscurité (3). Jean La Gabbe (1652-1717) était, en effet, « l'homme le plus délié que pût céler le dehors d'un campagnard sans malice. Il avoit débuté dans l'of-

(1) Lu à la séance de la Société du 6 mars 1895.

(2) Marie-Anne La Gabbe, décédée célibataire à Ligny, le 1er septembre 1788.

(3) La plupart des renseignements qui suivent nous ont été fournis par notre regretté confrère de la Société des Lettres Sciences et Arts de Bar-le-Duc, M. Ch. de La Gabbe, mort en 1891.

fice de trucheman entre les officiers étrangers et les habitants indigènes qui ne parloient guères que la langue du païs, ce qui lui permit de se créer des amitiés qui furent assez fortes dans la suite pour faire croire qu'il étoit indispensable, ce qui lui valut la place de maïeur pour l'Altesse où il fit, et son fils encore plus, grand tort à ceux qui tenoient pour S. M. ». Ce parti du roi, très puissant alors que les ducs de Luxembourg se donnaient la peine de le diriger, allait à la dérive depuis la mort du vainqueur de Nerwinde; non pas qu'il eût perdu en hommes mais les chefs manquaient. Il ne pouvait, en effet, compter sur les descendants de ses anciens protecteurs, presque tous émigrés ou ralliés, ni sur l'appui du fils du maréchal, occupé ailleurs, ni sur le duc de Béon-Luxembourg, étranger au pays et sans influence aucune. Les hommes résolus qui auraient pu prendre la tête du mouvement ou se combattaient mutuellement, ou n'étaient point de force à se mesurer avec le *leader* du parti lorrain, Me Dordelu, conseiller à la cour souveraine (1).

Je viens de nommer l'un des citoyens les plus remarquables qu'ait produits le Barrois, qui, par son talent et son habileté, s'éleva aux plus hauts emplois, justifiant par un dévouement infatigable la confiance que lui témoignaient ses souverains. Auteur d'un travail magistral dans lequel il attaquait violemment et pied à pied les droits prétendus ou exercés par la famille de Luxembourg dans le comté de Ligny, Dordelu avait été obligé de quitter cette ville ; mais il y laissait deux auxiliaires précieux encore qu'inavoués : Jean La Gabbe et Jacques La Gabbe, son fils, né le 23 octobre 1677.

Jacques La Gabbe, dont le duc Léopold devait payer les services par des lettres d'anoblissement en 1721 (2), avait, au témoignage de ses contemporains, tout ce qu'il fallait pour réus-

(1) Claude Dordelu, né à Ligny, en 1629, successivement syndic de cette ville, prévôt, conseiller à la cour souveraine de Nancy, marié à Louise Chevrier, anobli en 1672, mort à Nancy, le 13 avril 1714. Sa postérité éteinte dès la seconde moitié du siècle dernier, ne doit pas être confondue avec une autre famille Dordelu, de Ligny, non noble.

(2) Armoiries : *D'azur, à une levrette d'argent, au chef d'argent chargé de deux étoiles d'azur.*

sir : l'ambition, le flair des bonnes occasions, le sang-froid, le mépris tout à la fois des intrigues secrètes et de l'argent, avec un attrait inné pour l'opposition bruyante, ce qui faisait dire autour de lui que si Dordelu était la *tête* du parti, La Gabbe en était le *gosier* (1).

Commencée au collège de Ligny, l'éducation de Jacques La Gabbe avait été brillamment complétée à l'Université de Pont-à-Mousson. Il était à peine reçu avocat (1701) que Claude Dordelu, chargé par Léopold de le défendre devant le conseil du roi contre les prétentions du duc de Luxembourg, l'appelait à Paris. Les qualités qu'il fit paraître engagèrent le prince lorrain à l'adjoindre officiellement à Dordelu pour traiter du rachat du comté de Ligny. Les négociations n'aboutirent pas et Jacques La Gabbe revint à Ligny, où Charles-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, désireux de s'attacher le jeune jurisconsulte, le nomma juge en garde des haute, moyenne et basse justices des seigneuries de Mauvages, Braux, Broussey et Naives-en-Blois. Premier syndic de la ville de Ligny en 1710, Jacques La Gabbe en fut élu maire l'année suivante (2).

Depuis la suppression des mayeurs jaunes en 1637, l'ancien régime municipal avait été rétabli à Ligny; il comportait l'élection par les habitants de trois des leurs pour occuper les fonctions de syndic, premier échevin et maire : ce dernier était choisi par le duc de Luxembourg. Ainsi fut-il procédé pour La Gabbe; mais la faveur dont il était l'objet ne pouvait modifier ses convictions et, dans une séance où il s'agissait d'un arrêté des comtes de Ligny sur la chasse, le nouveau maire prit une attitude si résolument hostile à l'égard de son seigneur, que celui-ci lui fit demander sa démission. Jacques La Gabbe, l'ayant refusée, se vit remplacé d'office par Charles Louis Viard, avocat au Parlement. Il ne craignit pas d'en ap-

(1) On retrouve la même pensée dans cette méchante satire d'un rimailleur peu estimé du siècle dernier, Pierre-Henri Thiébaut de Nattes de la Calmontière :

La Gabbe de Ligny surexcite la gabbe,
La gabbe de Ligny fait croasser La Gabbe.

Gabbe en vieux français signifie : moquerie, dérision.

(2) Après M. de Fleury, lieutenant-général en la Prévôté.

peler aux habitants, les convoqua en assemblée extraordinaire et fit voter par six cents d'entre eux l'envoi au duc de Luxembourg d'un délégué chargé de très humbles remontrances. L'accueil que reçut cet ambassadeur découragea les mécontents, mais non leur chef, qui n'attendait que l'occasion de manifester bruyamment : elle se présenta bientôt.

Le 8 octobre 1713, en présence des échevins, conseillers et notables bourgeois de Ligny, le maire Viard exposa que le duc de Luxembourg venait d'obtenir du Parlement de Paris deux arrêts, l'un déchargeant le comte d'un impôt très onéreux, l'autre élargissant plusieurs meneurs détenus à Bar. N'était-il pas, dès lors, du devoir des Linéens d'offrir, en reconnaissance de ce double bienfait, un don volontaire de 6.000 livres? Le vote de la proposition exaspéra La Gabbe. Assuré du concours bienveillant des autorités barrisiennes, il en appela à la cour des comptes du Barrois, qui délégua un enquêteur, M. de Vendières (1). L'arrivée de ce magistrat suscita une émeute, les partisans de La Gabbe l'abandonnèrent : en face du *Baricot*, il ne se trouva plus que des *Linotiers* déterminés. Étrange conséquence d'une rancune séculaire! Ceux-là même qui se réclamaient le plus résolument du duc de Lorraine n'admettaient pas qu'il commandât chez eux à titre de duc de Bar. « Toute la nuit les quarteniers, sergents, officiers éloignés, personnes ordinaires, bourgeois courent de porte en porte pour convenir de ne se point trouver à l'assemblée, et, l'heure venue, on trouva la porte de l'église fermée et les cordes des cloches tirées à la hauteur de la tour pour empêcher qu'on ne les sonnât. A peine dans le cimetière où se tiennent ordinairement les assemblées, ceux de Bar furent repoussés, pendant que les enfants criaient pour tout couvrir : « le Roy! le Roy! Sus! Sus! Baricots! » et insultaient M. de Vendières, commissaire, qui fut obligé de partir comme il était venu » (30 septembre 1714) (2).

(1) Hubert de Vendières, né à Morley le 26 janvier 1676, mort à Bar le 11 mai 1770, procureur général à la chambre des comptes du Barrois et conseiller d'Etat, l'un des plus grands magistrats dont s'honore la Lorraine.

(2) *Arch. La Gabbe* et *Bib. nationale,* Coll. Lorr., t. 512.

Maître de la situation, le duc de Luxembourg n'y alla pas par quatre chemins : il fit appréhender La Gabbe qui pérorait dans une réunion et l'écroua dans la prison de Saint-Dizier.

A vrai dire, le prince était en droit d'agir ainsi : depuis deux ans il avait entre les mains un arrêt de prise de corps rendu par le lieutenant criminel de Saint-Dizier contre le magistrat linéen (1) et, s'il n'en avait pas fait usage jusque-là, c'est qu'il espérait vaincre l'obstiné à force de patience et de bons traitements. Pendant la détention de celui-ci, il lui fit offrir son élargissement et la prévôté de Ligny; mais La Gabbe qui venait de recevoir du comte de Curel, avec de magnifiques promesses, une bague en or ornée de la miniature du duc Léopold, La Gabbe, dis-je, refusa avec hauteur et voulut purger entièrement sa condamnation.

Revenu à Ligny, l'agent de Léopold n'y attendit pas longtemps les faveurs du souverain. Nommé secrétaire des Commandements et Finances de Lorraine au comté de Ligny le 3 août 1715, receveur des finances du comté l'année suivante, puis contrôleur des sujets lorrains de retenue dans le bailliage de Bar en 1717, Jacques La Gabbe fut anobli le 24 décembre 1721 (2).

Dès le 6 novembre 1719, le comté de Ligny avait été vendu à Léopold par Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg : une action en retrait lignager intentée par le duc de Châtillon, frère du vendeur, ne réussit pas « grâce, disent les patentes d'anoblissement, aux soings et recherches » de La Gabbe « à ce qu'elle soit déclarée nulle par arrest du conseil de S. M. T. C. du moys de may 1720 ».

Bien qu'il fût entouré à Ligny d'une particulière considération, M. La Gabbe, qui était le fils de ses œuvres, constata en plusieurs circonstances la vérité de l'adage : *Nul n'est prophète en son pays*. Il le quitta donc volontiers en 1734 pour s'instal-

(1) L'arrêt est du 10 mars 1712.

(2) Les patentes sont datées de Lunéville : « Comme nous sommes informé que notre ami et féal Jacques La Gabbe avocat, demeurant en notre ville de Ligny, remplissant les fonctions de maire du dit Ligny en l'année 1711, en a soutenu en toutes occasions les devoirs avec une très rare intégrité... » etc.

ler à Neufchâteau, où, le 8 juillet 1706, il était venu épouser Marie-Anne Herbel, fille unique de noble Sébastien Herbel, gruyer de Neufchâteau et Châtenois. En 1736, un décret de la duchesse douairière de Lorraine lui attribua la place de conseiller d'épée au bailliage de Neufchâteau.

Jusqu'à l'âge le plus avancé Jacques La Gabbe conserva une merveilleuse activité d'esprit et une santé parfaite : il se trouvait au monastère de Freyberg quand une mort subite l'enleva le 23 juin 1760 (1).

Dans la liste qu'il a dressée des Linéens marquants, Villeterque place l'anobli La Gabbe avec cette rubrique : « Un des plus grands remuants de ces années-là. Il y a trouvé son compte. A comparer avec le vertueux Lécaille son ami (2), même honnêteté, plus d'éclat, moins de désintéressement et moins de sensibilité ». La sensibilité était à la mode quand écrivait Villeterque : si La Gabbe en a manqué, c'est qu'en aucun temps elle n'a aidé les hommes à parvenir; quant au désintéressement, c'est une vertu très rare permise seulement, dit Stendhal, à ceux qui n'ont pas d'enfants.

Des treize qu'il avait eus d'Anne Herbel, morte en 1744, Jacques La Gabbe n'en vit grandir que six :

1° Jean-Sébastien, né à Ligny le 30 novembre 1707, fut chanoine de la Collégiale Notre-Dame, curé de Ligny en 1741 et mourut dans le premier accès d'une fièvre maligne le 9 mai 1748 (3);

2° Jacques-Dominique (1709-1748) fut conseiller au bailliage de Saint-Mihiel;

3° Marie-Anne (1712-1788) habita constamment Ligny-en-Barrois;

4° Marguerite-Thérèse (1726-1778) épousa Me Dardenne,

(1) Il fut inhumé dans l'église de Neufchâteau contre l'autel de sainte Anne.

(2) Jacques Lécaille (1679-1754), avocat fiscal au Comté, maire de Ligny, prévôt et gruyer de Stainville, marié à Marguerite Tabernat, de Saint-Dizier, puis à Louise Savoye. Il fut anobli le 10 août 1736 ; portait : de sinople à trois cailles d'or.

(3) « Il administra avec tout le zèle, la prudence, la charité que l'on peut désirer d'un bon pasteur » (*Archiv. munic. de Ligny*).

Sr de Jubainville, et capitaine au régiment de Tournaisis;

5° Marie-Françoise (1728-1782) mariée à M. Le Febvre, écuyer, avocat à Bar (1);

6° Joseph-François (1725-1790) épousa en 1768 Charlotte-Françoise, fille de noble Nicolas-François Rouyer, ancien chevau-léger de la garde de Léopold. Leur fils Augustin (1770-1825) eut de Dᵉˡˡᵉ Victoire-Henry de Tillancourt : Alexandre de La Gabbe (1797-1862), président du tribunal de Neufchâteau et chevalier de la Légion d'honneur, qui fut marié à Dᵉˡˡᵉ Charlotte-Élisabeth Beaudet de Morlet.

De cette union naquit, le 14 février 1825, Charles-François de La Gabbe, dont la fin prématurée a causé autour de lui les plus durables regrets.

Après nombre d'années consacrées au service de son pays dans l'administration des finances, M. de La Gabbe avait pris sa retraite en 1883. Fixé à Bar-le-Duc, où l'attiraient à la fois les obligations que lui créait la famille (2), et par son goût pour l'archéologie locale, il s'y livra à de nombreuses recherches sur l'origine, les alliances, le rôle des anciennes familles barroises, dont il estimait avec raison que l'histoire était celle du pays lui-même. M. de La Gabbe avait, d'ailleurs, entre les mains de précieux manuscrits annotés et complétés à l'aide des indications que lui fournissaient les registres paroissiaux de la région (3); ces manuscrits il les destinait à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc à laquelle il ne marchanda jamais ni son temps ni son dévouement. Ce dévouement se traduisait par ces belles qualités d'exactitude, d'inépuisable obligeance, de consciencieux travail et aussi par cet aimable entrain qui ont rendu nos relations si cordiales. Notre laborieux collègue

(1) Devenu veuf, J.-F. Le Febvre se remaria à Élisabeth-Éléonore de La Morre.

(2) M. de La Gabbe avait épousé à Bar, le 6 avril 1853, Dᵉˡˡᵉ Marie-Louise, fille du colonel du génie Hyacinthe Boucher de Morlaincourt, chevalier de saint Louis, commandeur de la Légion d'honneur, et de Marie-Louise-Emma de Beaufort d'Hautpoul. Il en a eu un fils unique actuellement capitaine d'artillerie à Toul.

(3) Quelques-uns de ces manuscrits provenaient de la riche bibliothèque de M. de Bonneval.

n'a rien publié malgré l'abondance des documents qu'il avait recueillis : sa modestie, qui n'eut d'égale que son aversion pour les travaux incorrects ou incomplets, le rendait réservé, et l'empêcha trop souvent de montrer tout à la fois ce qu'il valait et ce qu'il savait. Mais cette modestie ne pouvait abuser ses confrères, et les regrets unanimes dont ils ont accompagné le brusque départ de ce travailleur infatigable ont prouvé une fois de plus que si trop de gens se croient utiles sans l'être, d'autres, du moins, le sont sans le savoir.

FOURIER DE BACOURT.

L'ANCIEN
HÔTEL PREUDHOMME
A LA VILLE-HAUTE DE BAR-LE-DUC (1)

Dans sa promenade à travers les rues de la Ville-Haute, l'historien de Bar, Bellot-Herment, signale une maison ancienne dont la façade est ornée de sculptures. « *Le retour de la rue Chavée vers celle des Grangettes offre à la hauteur du premier étage... deux dais joliment sculptés et trois consoles où posaient dans les siècles passés, des statues de saints. On ne sait plus les noms de ces simulacres* (2) ».

Nous nous intéressons davantage au nom de la maison elle-même, que nous croyons être l'ancien hôtel Prudhomme.

Dans les dernières années du XV^e^ siècle, Jean le Preudhomme était procureur du sénéchal du Barrois. Conseiller à la Cour des Comptes le 12 octobre 1508, anobli le 7 novembre 1510, il fut nommé en 1523 receveur général des domaines du Barrois.

Au début de l'an 1527, Jean Preudhomme profita de la présence du duc Antoine de Lorraine, venu à Bar à l'occasion des couches de la duchesse, pour présenter au souverain une requête dans laquelle il remontre que « sa maison où il fait sa demeurance située et assise en notre dite ville de Bar *entre la maison de Clasquin de Thionville, hôtelier, et la rue Chavée*,

(1) Mémoire lu à la séance de janvier 1896.

(2) Bellot-Herment, *Hist. de la ville de Bar-le-Duc*, p. 366 et 367.

d'autre part, est fort vieille et ruinée et que, pour être logé un peu plus au large et en plus grosse seureté désirerait volontiers la *faire bâtir et réediffier de nouveau* ».

Le bon duc Antoine « passant par là » reconnut que la modification demandée « serait la décoration et embellissement tant de la grand rue que de la rue Chavée » et « observant longs et anciens et actuels services » du solliciteur, il lui permit « de pouvoir faire avancer (la maison ancienne) sur la grand rue un pied et demi depuis le coin de la croisée de la fenestre de la chambre basse où il se tient, joindant à la maison dudit Clasquin jusque à l'entrée de l'huis (1) de la petite maison qu'il a naguère acquestée de Jehan Servais, portier de la porte Phelepin, et depuis ladite entrée *jusque au bout de sa dite maison tirant à la rue dite Les Grangettes* de six pieds, et que de ce moyen il ferait faire un pan de muraille de pierre de taille tout du front et de la largeur de sa dite maison depuis les fondemens jusqu'à la toiture d'icelle qui serait l'embellissement de toute la rue (2) ».

Jean Prudhomme conserva ses fonctions de receveur général jusqu'au milieu de l'an 1547, époque à laquelle lui succéda Vanault Collesson (3). De son mariage avec Barbe de Neuville naquirent plusieurs fils, dont plusieurs descendants habitèrent Bar jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle. Les Prudhomme se sont perpétués jusqu'à nos jours en Lorraine avec le titre de comtes de Fontenoy.

FOURIER DE BACOURT.

(1) Huys, *porte*.

(2) 30 avril 1527. Patentes enregistrées par Wanault Colleson et Jehan Garniche, jurés et établis à ce faire de par notre seigneur le duc de Bar en son tabellionage de Bar (*Mss. lorrain*, LXVII, *Bibl. nationale*).

(3) Il dut mourir cette année-là. Le 1^er^ janvier 1541 il avait fondé à Notre-Dame de Bar la chapelle de Notre-Dame de Lorette, bien connue encore de nos jours sous le nom de chapelle des Prudhomme.

LES PROCÈS-VERBAUX

DE LA

RECHERCHE DE DIDIER RICHIER

DANS LE BARROIS [1]

(1580)

En publiant l'armorial de la *Recherche* de Didier Richier d'après un des manuscrits que l'on croit posséder de ce poursuivant d'armes, M. des Godins de Souhesmes a ouvert un vaste champ d'études aux curieux de généalogies lorraines. C'est répondre au vœu exprimé par le savant secrétaire de la Société d'Archéologie lui-même que d'apporter à l'œuvre déjà connue le bénéfice de découvertes destinées à la reconstituer peu à peu dans son entier.

On connaît les circonstances qui provoquèrent la mission de Richier. « Les gentils hommes réunis aux Assises le 10 décembre 1576 demandèrent au duc Charles III de prescrire une recherche de tous les nobles du pays. Le prince retarda tant qu'il put l'exécution de cette mesure et ce fut à la dernière limite, le 12 septembre 1577, quatre jours avant la session annuelle des Assises, qu'il donna commission aux maréchaux de Lorraine et de Barrois pour rechercher les nobles qui faisaient acte de roture, prenaient les titres d'honoré seigneur et d'écuyer, grillaient leurs heaumes, écartelaient leurs armes ou

(1) Lu à la séance de la Société, en octobre 1895.

usurpaient les noms et armes des maisons éteintes de l'ancienne chevalerie... Ce fut seulement le 16 avril 1578 que le maréchal de Lorraine délégua ses pouvoirs à Didier Richier... (1) ». African d'Haussonville, maréchal de Barrois, attendit pour le faire jusqu'au 20 février 1580 et l'enquête n'eut lieu dans son gouvernement qu'en juin et juillet de l'année suivante (2). Elle fut remise au printemps de 1582. Quand elle fut terminée, Richier réunit ses procès-verbaux en trois registres qu'il déposa chez son mandant.

En 1613, Pierre Le Fournier, sergent royal privilège d'exploits par tout le royaume de France, demeurant à Triaucourt, ayant à établir une reconnaissance de noblesse, eut à consulter les procès-verbaux de Richier (3). Il se présenta donc au château de Vaubecourt, accompagné de Pierre Pérignon, greffier héréditaire en l'élection de Sainte-Menehould, et requit Me Jean de Nettancourt, grand maître des Eaux et Forêts du Duché de Bar, « d'exhiber les livres et tiltres qu'il a de la noblesse dudit Duché de Bar qui sont de la succession de honoré seigneur Me Affriquant de Haussonville (4) chevalier, baron du dit lieu,

(1) *Armorial de la Recherche de Didier Richier (1577-1581)*, Nancy, Crépin-Leblond, 1894, p. 9 et suiv.

(2) Ce qui précède ne donne pas une très haute idée de l'administration de ce temps-là, non plus que le choix d'un simple poursuivant d'armes dont la naïveté, l'insouciance et le peu de prestige rendirent l'information incomplète.

(3) A la requête de Pierre de Saint-Remy, procureur d'Agathe Mathias, veuve de Richard Purlot, de Triaucourt, de Barthelemy le Clairy, d'Étain, et de Jeanne Mathias sa femme. (Nobiliaire de Lorraine, anc. man. de la Bibl. nationale, article Lescaille).

(4) African d'Haussonville, eut de son mariage avec Marguerite de Choiseul : 1) Ursule, mariée le 29 novembre 1573 à Jean IV de Nettancourt ; 2) Jean, baron d'Haussonville, gouverneur de Verdun, qui, n'ayant pas d'enfant de Chrétienne du Châtelet son épouse, adopta son petit-neveu Nicolas de Nettancourt « à la charge et condition de prendre le nom et les armes d'Haussonville ».

C'est de Jean V qu'il s'agit ici. Ce Jean V, fils de Jean IV et d'Ursule d'Haussonville, fut gouverneur pour S. M. du comté de Beaulieu, de la ville de Châlons, lieutenant général au gouvernement du comté et évêché de Verdun, grand maître des Eaux et Forêts du duché de Bar, chevalier des ordres du Roi. Par contrat du 1er juillet 1599, il épousa Catherine de Savigny. Leur fils Nicolas, lieutenant général au gouvernement de Metz, adopté par Jean d'Haussonville, mourut en 1678.

d'Orne, seigneur de Turquestin en partie, premier pair en l'evesché et comté de Verdun, maréchal de Barrois, son grand père maternel; lequel M. Wabecour m'a exhibé trois gros livres couverts de couvertures de cuir noir, intitulé chacun d'eux LIVRE DE LA RECHERCHE ET RECUEIL DES NOBLES, et au commencement de chacun des dits trois livres sont insérées les lettres patentes dont la teneur suit... », etc.

Après avoir pris copie de ces lettres-patentes de 1577, par lesquelles le duc Charles III donne mission aux deux maréchaux de s'informer des abus commis, Le Fournier passe à l'examen des registres (1). La description minutieuse qu'il en fait est des plus intéressantes.

« 1° L'un d'iceulx (registres) contient deux cens vingt troiz feuilletz tant escriptz que non escriptz oultre lesquels deux cens vingt troiz feuilletz y a encore au bout de la dicte cotte dix huict feuilletz blancz le tout à beau et grand papier.

« 2° L'autre des dictz liures s'est trouvé cotté deux cens soixante feuilletz escripts oultre ceulx qui sont cottéz et marquéz y a encore dix feuilletz blancz au bout de la dicte cotte.

« 3° Et en l'autre liure se sont trouvéz deux cens quatre vingt six feuilletz tant blancz qu'escriptz bien cottéz, et encore douze feuilletz blancz après lesdictz deux cens quatre vingt°, lesquelz douze feuilletz sont mal cottéz et marquéz.

« Et lesdicts liures chascun d'iceulx signéz en fin Richier dict Clermont savoir : celluy contenant deux cens vingt trois feuilletz cottéz au deux cens dix sept° : celluy contenant deux cens soixante feuilletz cottéz signéz en fin du dict Richier dict Clermont au deux cens cinquante trois° feuillet, et celluy contenant deux cens quatre vingt six feuilletz bien marqués et cottéz avecque... (2) non bien cottéz ni marquéz est signé dudict Richier dict Clermont au deux cens quatre vingt quatre° feuillet verso.

(1) Tout porte à croire que ces registres sont perdus depuis longtemps. Nous n'en avons pu retrouver même la mention dans les différents inventaires de la maison de Nettancourt (Arch. nationales. Arch. de Châlons, Bib. de l'Arsenal).

(2) Chiffre non marqué.

« Ez quelz trois liures se sont trouvées escriptes et marquéez les généalogies, noms, surnoms, qualités et armoiries de tous ceux du dict duché de Bar qui prétendaient être nobles avecque les preuves et informations des tiltres par eux représentés au sieur com^re^ (commissaire) à ce depputé consistant ledict duché de Bar au marquisat du Pont-à-Mousson, baillage de Sainct-Mihiel, Hacton le Chastel, Clermont et Bar, et en prévostés qui ensuivent : prévosté de la Chaussée, de Conflans en Jarnisy, d'Estain, Nourroy le Secq et terre de Amermont, Briey, Sancy, Poully, Longuyon, Sathenay, Dung le Chastel, Saint-Mihiel, Trougnon, Bouconville, Mandre aux quatre Tours et Richecourt, Foulx, Hactonchastel, Sainct-Mihiel, Varennes, Clermont, Souillères, Bar, Rambercourt sur Orne, Vassincourt, Contrisson, Reuigny, Villiers aux Vents, Louppy le Chastel, Petit Louppy, Longeville (1). »

Ces trois précieux registres contenaient évidemment les procès-verbaux *originaux* de la recherche de Didier Richier dans toute l'étendue du duché de Bar. En liasse, ou reliés en trois tomes sous ce titre unique et suffisant pour leur distinction :

(1) On remarquera la profonde différence qui existe entre ces trois registres où toutes les prévôtés du duché de Bar sont réunies *sous un titre unique et bref*, et les quatre registres du Barrois conservés au siège du gouvernement et dont nous devons la description à l'obligeance de M. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle (Arch. B. 435) (Le procès-verbal du 4 août 1793 les désigne imparfaitement).

(A) Registre coté sur le dos *BAR* et sur le premier feuillet : Livre de la Recherche et du recueil des nobles du duché de Bar qui contient l'abus qui a été par aucun se qualifiant nobles commis en cette qualité fait par Didier Richier dit Clermont poursuivant d'armes de S. A. par commission expresse de Mgr le comte de Salm, maréchal de Lorraine, gouverneur de Nancy, etc., suyvant celle que pour cest effect luy a été dirigée par ladicte Altesse le 12 de septembre 1577, 193 feuillet dont 190 écrits (A noter l'inexactitude du rédacteur, le comte de Salm n'ayant pas reçu commission pour le duché de Bar : le nom d'African d'Haussonville, maréchal du Barrois n'est cité qu'au tome II de la Recherche dans le bailliage de Saint-Mihiel !)

(B) Registre coté sur la couverture : Bailliage de *CLERMONT*, et sur le premier feuillet : Bailliage de Clermont, etc., 314 feuillets.

(C) Registre coté sur le dos : *SAINT-MIHIEL*, etc., 246 feuillets.

(D) Autre registre relié en veau (rel. moderne) coté sur le dos : Héraut d'armes du bailliage de *SAINT-MIHIEL*, etc., 306 feuillets. Les cotes et le nombre des feuillets ne correspondent pas aux nôtres (V. aussi Lepage, *Trésor des chartes de Lorraine*, p. 164, note 1).

LIVRE DE LA RECHERCHE ET RECUEIL DES NOBLES, ces procès-verbaux furent remis à la fin de l'enquête au baron d'Haussonville. Il convenait en effet que le maréchal du Barrois chargé de faire procéder à cette enquête dans son gouvernement en possédât le premier, et chez lui, les éléments et les comptes-rendus.

Outre les trois registres des procès-verbaux de la recherche *dans le Barrois*, le chartrier de Jean de Nettancourt-Vaubecourt, petit-fils du baron d'Haussonville, possédait en 1613 un registre de procès-verbaux de la recherche *en Lorraine* : « Plus m'a le dict seigneur de Wabecourt monstré et exhibé ung aultre liure couvert de parchemin contenant deux cens vingt six feuilletz de papier escriptz et trois feuilletz de papier blanc non cottez intitulé : « *Le liure de la Recherche et du Recueil des nobles du duché de Lorraine qui contient l'abus qui a esté par aucuns se qualifiant nobles commis en ceste qualité, faict par Didier Richier dict Clermont poursuyvant d'armes de Son Altesse par commission expresse de Monseignenr le comte de Salm mareschal de Lorraine gouverneur de Nancy et suyvant celle que pour cest effect luy a esté dirigée par Sadicte Altesse le vingt deux*° *de septembre* (1) *l'an mil cinq cens septante sept* ».

On voit d'ici la différence : celle des intitulés est suffisamment probante. L'intitulé de cet exemplaire lorrain répond mot pour mot à celui des exemplaires officiels conservés jusqu'à la Révolution à la Chambre des Comptes de Lorraine (2). Ces exemplaires étaient au nombre de cinq : un pour la Lorraine (241 feuillets), et quatre pour le Barrois, bien soignés et étiquetés : Bar (190), Saint-Mihiel (264), Clermontois (314), Saint-Mihiel (double 301) (3). Les registres des procès ver-

(1) Il y a là une erreur du copiste, car Pierre Le Fournier lève une expédition de la commission du duc au comte de Salm dans laquelle la date du *12 septembre* est mentionnée comme il convient.

(2) V. page précédente, note 2.

(3) Inventaire des titres de noblesse extraits de la ci-devant Chambre des Comptes pour être brûlés conformément à la loi du 24 juin 1792. V. Lepage, *Le trésor des chartes de Lorraine*. p. 162. Nous ne faisons que reproduire ici les chiffres donnés par l'inventaire officiel.

baux barrois signalés par D. Calmet (1), Cayon (2), Michel (3), Dumont (4), Lepage et Léon Germain (5) ne peuvent être que des copies du recueil d'African d'Haussonville. Je dis *copies*, à moins que, postérieurement à 1613, les trois tomes de Vaubecourt aient été pour ainsi dire *dépécés* et les pièces originales extraites et reliées telles qu'on les trouve encore, du moins en partie. Pour l'instant, force est de nous en tenir à deux affrmations très autorisées, celle de Lepage : « Les originaux de Richier sont perdus (6) », et celle de Souhesmes : « Le poursuivant d'armes (Richier) paraît avoir remanié plusieurs fois ses procès-verbaux... il en existait plusieurs expéditions collationnées par le poursuivant d'armes lui-même (7) ». Les originaux restaient aux mains des deux maréchaux enquêteurs : Jean, comte de Salm, et African d'Haussonville (8).

La collection lorraine tirée des archives de Nancy et envoyée à Paris, où elle se trouve à la Bibliothèque nationale, possède un ancien nobiliaire manuscrit qui reproduit souvent, longuement et très exactement la rédaction de Richier. A l'article *Yvonnet d'Erval* il est dit que la production de cet anobli est rapportée au fol. 66 du volume de la Recherche des nobles du bailliage de Bar. A l'article *Lescamoussier* on lit que « la copie prinse à l'original est cy jointe cotté fol. 199 de la II^e^

(1) *Dissertation, Hist. de Lorraine* (1752) V. col. 236.

(2) *Anc. chevalerie de Lorraine*, p. 12.

(3) *Biographie des hommes marquants de la Lorraine*, p. 44 et 227.

(4) Cet auteur va jusqu'à écrire : « Le cabinet de M. le baron de Salis, à Metz, entr'autres richesses, a conservé par un sacrifice proportionné à ses habitudes grandioses le précieux volume original contenant la Recherche officielle des nobles du Barrois... » *Nobil. de Saint-Mihiel*, I, 7.

(5) *Complém. au Nob. de Dom Pelletier, Dissertat.*, p. 11.

(6) *Les offices du duché de Lorraine et de Bar* (*Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, année 1869, p. 380).

(7) *Armorial de la recherche de Didier Richier*, p. 18 et 19.

(8) Dans son *Armorial des écuyers du bailliage de Bar* (*Mém. de la Soc. des Lettres de Bar-le-Duc*, année 1894, p. 177 et s.). M. Léon Germain rappelle la vente en 1885 d'un gros volume intitulé : *Livre de la recherche et recueil des nobles de la duchié de Lorraine...* « volume fort épais qui comprenait non pas une rédaction définitive, mais une quantité de pièces diverses, actes légalisés, documents généalogiques, etc.; l'authenticité a paru incontestable. » Ne serait-ce pas le recueil original, pendant lorrain du recueil barrois laissé chez African d'Haussonville?

partie ». *Payen* figure au fol. 67, *Rauloi* au fol. 83. Ces cotes prises au hasard suffisent à démontrer que l'on ne possède plus le tome primitif de la Recherche à Bar (1).

II.

Non content d'inventorier les trois registres de Richier trente et un ans après la recherche de celui-ci, Le Fournier, se reportant au chapitre de la prévôté d'Étain, copie, à la requête de Pierre de Saint-Remy, procureur à Sainte-Menehould, l'un des procès-verbaux du poursuivant d'armes de Son Altesse. Cette pièce, qui donne une idée de la *manière* de Richier, provoque plusieurs observations. La principale porte sur la différence des blasons : les descriptions de Didier Richier ne concordent pas toujours avec celles du manuscrit Salis, édité par M. des Godins de Souhesmes.

« Le dix-huitième jour dudict mois estant arrivé à Estaing et m'ayant transporté vers M. le prévot dudict lieu appelé Nicolas Rifvetaire (2) luy ayant donné lecture d'une commission après laquelle veue luy ai requis en vertu d'icelle me donner par déclaration tous les nobles, tant demeurant audict Estaing qu'en sa prévôté, escrite avec surnoms d'autant qu'ils se disent gentilshommes desquels je n'ay connaissance pour n'estre enregistrés ni avoir leurs armoiries, dont il m'en aurait donné la déclaration comme on suit :

« Et premier François de Constant demeurant à Estaing m'a dit estre fils de Louis Constant en son vivant demeurant audit lieu qui fut joinct par mariage avec dam^elle^ Anne Bernard fille du sieur Henry Bernard, en son vivant gouverneur et capitaine de Damvilliers ; ledit Louis estoit fils de François Constant aussy en son vivant demeurant audit Estaing (3) le-

(1) Arch. Nat., *Coll. Lorr.*, Ms., t. 577 et 578.

(2) Nicolas Rivetard, prévôt gruyer et receveur d'Étain de 1572 à 1617.

(3) Il était page du bâtard de Vaudémont quand il fut anobli sans finances par lettres de René II en mai 1489. Ces patentes le dénomment *Conten.*

quel en premières noces épousa Perrette de Saint-Belin (1), laquelle Perrette fut anoblie par le feu roy de Sicile le 9e de décembre 1492, et ledit François de Constant son mary fut anobli en mai 1489 (2). De ce premier mariage sortirent trois fils savoir : Jean, Nicolas (3), et Louis père au susdit François à présent vivant et à costé de ce que dessubs en marge droite est escrit pour ce qui touche ledit François de Constant : Armes des Constant; au dessoulx y a une armoirie *au champ d'azur et au-dessus dudit champ d'azur une teste de bœuf noir à champ d'argent* (4), et à costé est escrit : Armes de la dite Perrette, et au dessoulx une armoirie d'*ung agnus Dei à champ d'azur* (5). Et en secondes nopces il espousa Anne Hocart fille du feu prévôt Hocart de Sainte-Menehould (6) duquel deuxiesme mariage seraient yssus Louis Constant et deux filles, savoir : Guillemette et Nicolle. Et à costé en la marge droicte est escript : Armoiries du capitaine Bernard de Damvillers et y a au dessoulx de cet escript une armoirie : *Moytié d'icelle deux demy chevrons rompus de gueules en champ d'or et l'autre moytié un sauvaye d'argent à champ de gueules* (7), et à costé d'icelle armoirie est escript : Armes des fillières, au dessous duquel escript y a une armoirie *de flammes et des testes de more au dessus des dictes flammes et au dessous d'icelle flamme une estoile en champ de gueules* (8).

« Louis Constant ney de ce deuxième mariage espousa damelle Marie Godet fille de feu le lieutenant Godet de Saincte-Me-

(1) Fille naturelle d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, et d'Isabeau de Saint-Belin.

(2) Simple constatation. L'anoblissement de Pierrette porte « et par mesme moyen annoblit son marit futur » (Lepage et Léon Germain, *Complém. au nobil.*, p. 254).

(3) Nicolas fut, d'après Dom Pelletier, curé de Varville.

(4) L'*Armorial de la Recherche* dit : d'azur au chef d'argent chargé d'un bouc naissant de sable (p. 62, 41-2).

(5) *Id.* D'azur au bélier d'argent chargé d'une croix de Lorraine d'or entre les cornes (p. 62, 41-1).

(6) Jean Hocquart avait épousé Guillemette de Récourt.

(7) Parti à d'extre d'or à deux bandes de gueules, à senestre de gueules au sauvage d'argent (*Armor. de la Recherche*, p. 62, 41-3).

(8) De gueules à l'étoile d'or au chef pointillé de même surnuagé et cannelé d'argent (*Armorial...*, p. 62, 41-4).

nehould desquels sortirent en leur mariage trois fils scavoir Pierre, Antoine et Claude, et trois filles (1). Et au costé droit en marge est escript : Armes des Godetz, lesquelles armes sont painctes au-dessous, l'une d'icelle *ung chevron rompu d'argent à champ d'azur et trois pommes de pin ou trois raisins* (2), plus à costé une aultre armoirie où il y a *ung chevron rompu d'or à champ d'azur, une pomme d'or au bas de l'écusson et dessus le chevron rompu deux pieds de chevaux d'or* (3). Guillemette est mariée avec le seigneur Jules de Fer (4), Nicole a espousé feu M^e^ Blaise Prudhomme (5) en son vivant lieutenant de Clermont (6). »

Le procès-verbal de Le Fournier se termine ainsi :

« Avant que de remettre en mains dudict seigneur de Wabecourt lesdicts liures jay attendu lesdicts Thiebault Michel et consort (parties adverses) affin qu'ils eussent à voir lesdicts liures où il y a une infinité d'autres armoiries et généalogies desdictz nobles personnes tant de ceux de l'ancienne chevalerie que de ceux nouvellement annoblis ès dictz duchés de Lorraine et de Bar. »

D'après tout ce qui précède nous savons désormais à quoi nous en tenir sur les volumes des procès-verbaux originaux de la Recherche de 1581 dans le duché de Bar, leur nombre, leur

(1) Dom Pelletier ne cite que deux fils, Claude et Nicolas, et une fille mariée à Nicolas de Rarécourt. Claude, s^r^ de Moranville, aurait épousé en 1608 Catherine Dumont.

(2) D'azur au chevron d'argent accompagné de trois pommes de pin d'or (*Armorial...*, p. 62, 41-5).

(3) D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux pieds de porc, le premier contourné, et en pointe d'un besan, le tout d'or (*Armorial de la Recherche...*, p. 62, 41-6).

(4) Guillemette aurait éte veuve de Bernardin de Vaudrey quand elle épousa Jules de Fer, écuyer d'écurie du roi, demeurant à Etain. Il ne fit pas ses preuves et ses armes ne sont pas mentionnées par Richier (V. *Armorial*, etc., R. de Shouesmes, p. 114).

(5) Nicole de Constant comparut aux Etats de Bar en 1579 : elle épousa Blaise Prudhomme, fils de Jean, receveur général du Barrois.

(6) Si l'on veut bien se donner la peine de dresser une petite généalogie d'après ce procès-verbal on aura bientôt reconnu le ridicule et l'incohérence de la production de François Constant. Il y a, en outre, un blason dont le bon Richier ne s'est pas soucié d'expliquer la provenance.

pagination, leur rédaction, toutes indications précieuses pour ce sujet spécial : la mission de Didier Richier. De nos jours on prend cette mission beaucoup plus au sérieux que semblent l'avoir prise les contemporains de Richier et le duc Charles en personne. Son édit est du 12 septembre 1577; c'est seulement trois ans après que le maréchal de Barrois se décide à commissionner non pas un héraut d'armes, personnage important, qui « tenait registre de noblesse, enregistrait les lettres, blasonnait les armoiries, dressait les généalogies, déclarait la guerre et publiait la paix », mais un simple « poursuivant », indolent et sans prestige, qui met quinze mois avant de commencer son information dans le Barrois, et quelle information! La preuve qu'elle fut trop rapide, c'est le nombre des anoblis omis ou non comparants; l'une des preuves que l'enquêteur ne contrôlait guère, c'est que — nous venons de le constater — la description de ses blasons ne concorde pas toujours avec celle des patentes d'anoblissement. Sur ces deux points Dom Calmet a raison de maltraiter Richier. Telle qu'elle est, néanmoins, l'œuvre du poursuivant d'armes présente un très grand intérêt pour l'histoire des anciennes familles du pays; il suffit, pour le constater, de parcourir l'*Armorial de la Recherche*, dont la publication a été accueillie avec gratitude par tous les érudits lorrains.

FOURIER DE BACOURT.

UNE
INSCRIPTION LAPIDAIRE

SUR

LE SIÈGE DE LIGNY-EN-BARROIS

EN DÉCEMBRE 1652.

Sur le revêtement du mur de ville, à l'entrée du parc et derrière l'une des maisons construites sur l'emplacement de la collégiale de Ligny(1), M. Bonnabelle avait relevé en 1880 une inscription lapidaire dont, en 1895, M. Maxe-Werly n'a plus retrouvé que ce fragment :

A L'ABSENCE DE MONSR
LE DUX DE LVXENBOVRS
MONSIEVR DE VILLEMAVR
CAPITAINE GOVVERNEVR
DE LA VILLE ET CHATEAV
DE LIGNY MARECHAL
DE BATAIL DES ARME

D'après Bonnabelle elle était ainsi terminée :

Es *du Roy a fait rétablir*
ceste brèche par la dite ville
maistre Jean Husson mayeur
le 16e avril 1615.

(1m de haut sur 0m,69).

(1) Derrière la maison Vivenot-Noël.

La perte de cette seconde partie de l'inscription est regrettable : si nous la possédions encore entière, il serait facile de rectifier la date de 1615 proposée par M. Bonnabelle. Il faut lire non 1615, mais 1655 ou mieux encore 1653 (1).

Au commencement de l'hiver (novembre 1652), l'armée des princes sous la conduite de Condé s'était emparée de Sainte-Menehould, Bar-le-Duc, Ligny, Commercy et Void. Le duc d'Elbeuf, qui commandait l'armée royale avec les maréchaux de Turenne, d'Aumont et de la Ferté, se porta aussitôt sur la Lorraine pour rejeter l'ennemi vers le Luxembourg et vint assiéger Ligny. Persuadé que l'on pouvait prendre la ville d'emblée, le duc d'Elbeuf fit apprêter des échelles ; quatre cents hommes donnèrent l'assaut, les uns par une brèche, les autres par escalade. « Les ennemis croyant que, pourvu qu'ils gardassent la brèche, on ne les forceroit pas, ne s'opposèrent point ailleurs. Là, le capitaine et le lieutenant de Rambure, qui menoient les enfants perdus, furent tués avec plusieurs bons soldats, sans qu'on pût faire reculer les assiégés. Pendant cela, on planta les échelles le long des murailles où les hommes détachés du régiment de Longueville se signalèrent à la vue de toute l'armée. Les capitaines Bellefosse, Vieuxfumé et le chevalier de Bellegarde montèrent les premiers sur le rempart avec plusieurs de nos soldats, tandis que beaucoup d'autres demeurèrent embourbés dans le fossé. Sitôt que nos gens furent maîtres des murailles *ils allèrent occuper la place*, ce qui étonna ceux qui gardoient la brèche au point qu'ils l'abandonnèrent *pour se retirer dans le château*. Alors la plupart de l'armée entra et la ville fut pillée. Nous nous logeâmes le jour même près du château mais comme ses murailles étoient assez bonnes et que nous n'avions que de petites pièces, *l'on n'y put faire brèche* ».

Les généraux laissèrent quelques régiments pour continuer le siège du château et allèrent attaquer Bar-le-Duc (6 décembre). Dès la prise de la Ville-Basse, le duc d'Elbeuf et le

(1) L'historien Bonnabelle croyait que cette inscription se rapporte à la réparation de la brèche faite *au siècle précédent* (1544) par l'artillerie de Fernand de Gonzague. Inutile d'insister sur l'étrangeté de cette assertion.

maréchal de Turenne allèrent se loger à Revigny et le maréchal de la Ferté Senneterre demeura pour commander au siège de la Ville-Haute, qui capitula dès qu'il y eut une brèche raisonnable (19 décembre 1652)(1).

« Le château de Ligny tenoit toujours. Le cardinal de Mazarin fort irrité de cette résistance y renvoya M. Turenne qui passa à la rive dextre de la rivière, gagna la mi-hauteur de la route de Toul par laquelle s'en étoit venu le détachement du Mal Laferté de Saint-Nectair(2) et de ce poste jeta une volée de boulets qui ouvrit une brèche au mur du château qui décida les assiégés à rendre la place » (25 décembre 1652).

Ces détails peu connus, tirés des *Mémoires de messire Henri de Campion du Fenguerei* et de l'*Histoire de la ville de Ligny*, œuvre manuscrite et incomplète du prévôt Dordelu, ces détails témoignent qu'au cours de ce siège, qui devait être le dernier, une brèche fut ouverte dans le mur d'enceinte de *la ville* de Ligny, près de la place, c'est-à-dire à l'ouest, et une autre dans le mur d'enceinte *du château*, du côté de la route de Toul et dans le voisinage immédiat de l'endroit, sinon à l'endroit même où se trouve l'inscription relevée par M. Maxe-Werly, c'est-à-dire à l'est.

La ville se rendit le 25 décembre 1652. Or, sur les registres de l'état civil, à la date du 28, nous voyons paraître le nom du nouveau gouverneur, *Jacques de Bretault de Villemeur, sr de Pailhas* (3). Évidemment son premier soin dut être de réparer les maux causés par le siège et de pourvoir au rétablissement des murs d'enceinte. Voilà pourquoi nous adoptons la date de 1653, bien qu'en 1655 Villemur fût encore gouverneur de Ligny; il le resta jusqu'en 1660 époque à laquelle il fut remplacé par François Duchat de Parvillers.

(1) Turenne y perdit son lieutenant général Charles-Henri du Tot. « Nous n'eûmes qu'un enseigne blessé et quelques soldats tués, les ennemis ne faisant nulles sorties » (Campion).

(2) Campion avait dit « Nous allâmes par Toul et Saint-Mihiel..., et nos généraux vinrent assiéger Ligny ».

(3) Villemur, Villemeur, Villemaur, originaire du Languedoc. *Ecartelé au 1 et 4 d'or à trois pals de gueules, au 2 et 3 de gueules au lion armé et lampassé d'or.*

Avant d'en être le gouverneur, M. de Villemur n'était pas un inconnu dans la ville de Ligny, où il était déjà venu comme maréchal de logis de la compagnie de chevau-légers de M. du Hallier (1640) (1), cornette de la compagnie de M. de Mespas (1642) et capitaine d'une compagnie de chevau-légers pour le service du Roi (1650). En 1653, il épousa à Ligny D^elle^ Isabeau Pierre, dont il eut trois fils : *Jean-Baptiste-Elie-Pierre* (1654-1715), conseiller et garde des sceaux de la chancellerie du parlement de Metz ; *Jean-Henri* (1664-1742), commandant de Thionville, et *Jacques-Antoine-Alexandre*, né à Longeville le 29 avril 1666, conseiller au parlement de Metz. A la suite de graves démêlés avec le duc de Montmorency-Luxembourg, comte de Ligny, qui le fit poursuivre comme concussionnaire (2), il se retira à Bar où il mourut le 8 janvier 1673 (3).

La liste des maires de Ligny que nous avons dressée ne mentionne pas Jean Husson. Il y eut bien un *maître Jean Husson* qui, lors de son mariage avec Françoise de Naix (novembre 1646), se qualifie « échevin de Ligny ». Parvint-il au mayorat, c'est possible, car les fonctions de maire étaient parfois très éphémères.

Nous ne saurions mieux faire pour compléter cet article que d'énumérer les noms des gouverneurs et des mayeurs de Ligny pendant toute la durée du XVII^e^ siècle.

GOUVERNEURS.

Jacques de la Faye (1598).
Mathias Mengeot (1609) (4).
François de Riguet (1614).
Jacques de la Motte (1615) (5).

(1) État civil de Ligny. V° Dumont : *Histoire de Saint-Mihiel*, I, 76 (1641).

(2) Collection Jolly de Fleury, tome 1368. Mss. de Lorraine, Bibliothèque nationale, tome 619. Dans les poursuites est impliqué Jean Thoussenel, ancien maire de Ligny, anobli par le duc de Lorraine en 1662.

(3) Son nom figure sur la liste des nobles suspects (réfugié à Bar) liste dressée par le maréchal de Créqui en 1671 (Bellot-Herment, *Hist. de Bar*, p. 147). Il habitait la ville Neuve.

(4) Fils de Didier, gruyer du comté, anobli en 1578 et de Jeanne Fobelot. Il mourut le 12 octobre 1616.

(5) Maître d'hôtel d'Henri de Luxembourg. Poursuivi après le décès de ce prince dont il avait emporté le trésor.

Louis-François Duhamel (1616).
Jean-Baptiste Simon, s[r] de la Loge (1617).
Jean-Louis de la Loge (1619).
Charles Leclerc (1625).
Paul de la Fare (1628).
Henri de Clermont (1634).
Thomas de Férand (1636).
Charles d'Aubonne (1637).
Philippe de Bérard (1639).
N. de Seorailles (1645).
De 1646 à 1652 un major, Jean Coquet lieutenant d'infanterie pour le Roi puis capitaine des Irlandais pour S. M. commanda à Ligny « au nom néanmoins de M. de Clermont-Tonnerre (1) ».
Jacques de Villemeur (1652-1660).
François du Chat (1660).
René de Varanges (1661-1682).
Gabriel de Bérauville (1682-1696).
Pol-Louis de Varanges (1696-1704).

MAYEURS.

La liste ne peut en être dressée que par rang d'ancienneté, les titulaires ayant occupé leurs fonctions à plusieurs reprises et pendant des périodes plus ou moins longues.

Jacques Mourot (1600), avril (2).	(Louise Lamy).
Pierre Hautpoulain (1600), juillet.	(Mlle Collot).
Didier Mesguillot.	(Mlle Barthelemy).
Jean Varnesson.	
Jaeques Vaultier.	(Antoinette Collot).
Pâris ou Pierre Husson.	(Mlle Migay).
François Vaultier.	(Mlle Hannel).
Simon Hautpoulain.	(Mlle Raguet).
Pierre Hanel.	(Jeanne Lescaille et Catherine Didier).
Victor Mareschal.	(Jeanne N.).
Pierre Hautpoulin.	(Marie Husson).
Jean Lescaille (1615).	(Marie Fisson).
Didier Fleury.	(Françoise Barre).
Pierre Fleury.	(Marie Collin et Françoise Vaultier).
Pierre Hannel.	(Didière de Naix).

(1) Devenu duc de Luxembourg par son mariage avec Marguerite-Charlotte, héritière de ce nom.

(2) Il est question de Jacques Mourot et de son successeur dans l'*Étude d'une Plaque de Foyer* (Maxe-Werly. — Paris, Plon, 1895).

Jean Dordelu.	(Isabeau Nicolas).
Georges Notta.	(Barbe Mocaveine).
Jean Mocaveine.	(Marie Cuny).
Gérard Haraucourt.	(Mlle Mocaveine).
Nicolas Parisot.	(Catherine Bournon).
Louis Hurault.	(Anne Mocaveine et Claude Hannel).
Louis de Hesteau.	(Marie Husson).
François de L'Escale.	(Claude Cuny).
Claude Mercier.	(Françoise Lamassonne).
François Cuny.	(Louise Léger).
Christophe Cuny.	(Marguerite Massu).
Georges Notta.	(Barbe Mocaveine).
Nicolas Gallois.	(Barbe Husson).
Charles Barisien (février 1653).	(Marie Lespinard).
Jean Thoussenel.	(Marie Millot).
Florentin Florentin.	(Barbe Hardel).
Gérard Lorrain *dit* Chateauneuf.	(Anne de Montargis).
Jacques Viart.	(Mlle Collin et Mle Dordelu).
Laurent Ferret.	(Marie Parmentier).
Jacques de L'Escale.	(Mlle de Fleury).
Jacques Lescaille.	(Barbe Longeau).
Claude Lescaille.	(Barbe Samson).

Si nous avons joint aux noms des mayeurs ceux de leurs femmes, c'est qu'un très grand nombre d'entre eux appartenaient à la noblesse ou y parvinrent, et les généalogistes ne peuvent que nous savoir gré de cette attention.

Fourier de Bacourt.

ÉTIENNE GRATAS DU LYS

MAITRE-MAÇON DU DUCHÉ DE BAR

Mᵉˡˡᵉ Boucher de Morlaincourt, morte presque centenaire à Bar-le-Duc le 6 juin 1879 (1), assurait « tenir de ses anciens » que les maisons sculptées de cette ville avaient été, pour la plupart, bâties par un parent de Jeanne d'Arc, lequel habitait l'une d'elles rue du Bourg. On est si peu habitué, de nos jours, à tenir compte des traditions orales, fussent-elles apportées par le représentant le plus autorisé d'une des plus anciennes familles du pays, que l'assertion de Mᵉˡˡᵉ de Morlaincourt ne rencontrait que des incrédules (2). Seul, M. Maxe-Werly affirmait qu'elle n'avait pu être inventée et il encouragea des recherches dont le résultat fait encore plus d'honneur à sa sagacité qu'à la patience de celui qui les a entreprises.

La pittoresque ville-haute de Bar, dont les touristes emportent un souvenir inoubliable, présentait, dans les dernières années du xvɪᵉ siècle, un spectacle peu riant. Les habitations y etaient en mauvais état, les habitants rares et pauvres; le 2 janvier 1589 ils adressent au duc de Lorraine, Charles III, une demande d'exemption dans laquelle il est dit :

« L'assiette du lieu de la ville haute vous est bien congnue.

(1) Elle était née à Bar, le 1ᵉʳ octobre 1781, de Jean-François-Josepb, avocat général à la Cour des Comptes, et de Anne-Félicité-Gabrielle Vayeur.

(2) M. de La Gabbe, très proche parent de Mᵉˡˡᵉ Hortense de Morlaincourt, et qui de ses investigations dans les séries non inventoriées des archives de la Meuse, avait rapporté de nombreuses notes sur les Gratas, leurs signatures et leurs travaux dans le Barrois, M. de La Gabbe ignora l'importance de ce nom qui ne lui disait rien.

En lieu rude, montueux espineux et stérile, loing de toutes comodités, de l'église, des moulins, de la rivière, et dont l'accès et abord est très difficile principalement au charroy qui apporte les vivres et comodités ailleurs, à ceste cause elle a esté dès longtemps douée de plusieurs beaux privilèges (1) et sans lesquelz elle demeurerait sans habitation..... Vous voyé les meilleures maisons délaissées et leurs bâtimens sans habitation, les rentes qui y soulaient entrer d'ancienneté transportées ailleurs, les autres ruynées, tesmoings en sont la maison dès Boudets qui est aujourdhuy esteinte et le batyment en ruyne, la maison des La Mothe, Escarnelotz, Contrisson, ailleurs la maison des Cousin *et une infinité d'autres* (2) ».

Le 6 septembre de la même année, le maréchal d'Aumont faisait canonner la ville de Bar et notamment la ville-haute (3), ce qui dut en augmenter le délabrement.

A cette époque vivait dans le Barrois une famille de *maîtres-maçons*, architectes et sculpteurs tout à la fois, dont le chef, Jean Gratas, était maître des œuvres du duché de Bar (4). Son fils, Antoine, s'était fait connaître à Pont-à-Mousson par l'achèvement du fameux pont et la construction de l'hôtel de ville (1580) (5). Dès cette année 1589, il vient à Bar et y exécute divers travaux (6) : on l'y trouve désigné *maître-maçon du duché de Bar*. Les patentes de 1629 semblent prouver qu'il s'y fixa.

Claude Gratas, fils du précédent, était déjà maître-maçon du Barrois quand, en 1598, il dirige la construction et la décoration des bâtiments neufs du château ducal (7). De 1598 à

(1) V. Collect. lorr., Bib. nationale, mss. : T. 67 *bis*, 68, 351, 352, 353.

(2) Bibl. nationale, Collect. lorr., mss. T. 351.

(3) V. Maxe-Werly, *Le siège de Bar en 1589* (*Journal de la Soc. d'Arch. lorraine*, mai 1897).

(4) Arch. Meurthe-Moselle : B. 541, 103. Cette pièce établit la filiation suivante : *Jean, Antoine, Claude, Etienne.*

(5) Arch. Meurthe-et-Moselle : B. 859. — Lepage : *Communes de la Meurthe*, II, 339. *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1863, p. 41. — Ory : *Hist. de la ville de Pont-à-Mousson.*

(6) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 569.

(7) *Idem.*, B. 578.

1628 nous le trouvons à la tête d'ouvrages importants exécutés tant à Pont-à-Mousson (1599, 1608) qu'à Saint-Mihiel (1603, 1604) à Bar (1598 à 1604, 1607, 1608 à 1612) et à Toul (1614, 1625, 1627), sous les dénominations de maître-maçon du duché de Bar, architecte, maître des œuvres du Barrois, ingénieur du Barrois, et même, en 1628, ingénieur du Roi (1). A cette date il demeurait à Toul, où l'avait attiré son mariage avec Sébastienne Hordal du Lys, connue comme petite-nièce de la Pucelle (2).

Fille d'Erard Hordal et de noble Claude Frémyn, de Toul, Sébastienne était aussi la nièce du grand-doyen de la cathédrale, Étienne Hordal (3), à qui elle demanda d'être le parrain de son premier-né, *Étienne Gratas*. Cet heureux choix décida de la fortune de l'enfant, car, dès qu'il fut en âge de cultiver les dispositions naturelles qu'il montrait pour la géométrie et le dessin, le doyen l'envoya à Paris. Il n'y demeura pas très longtemps, puisqu'en 1622 nous le trouvons associé à Drouin, de Nancy (4). Sous la direction de maîtres habiles, Étienne Gratas fit de grands progrès dans l'art de l'architecture. Il débute à Toul par la construction du palais décanal et, rentré à Bar, il reçoit du grand bailli, Antoine de Stainville (5), la mission de relever le château de Couvonges, dont la réputation de magnificence a survécu à sa destruction. Collaborateur de son père

(1) Arch. Meurthe : H. 2123, B. 94. — Arch. Meuse E, titres de familles. — Arch. municip. de Toul. 1612-1616, 1623-1627. Les lettres-patentes de 1629 (31 mars) le dénomment *maître Claude Gratas, dudit Bar*, ce qui paraît établir qu'il était né dans cette ville, ou qu'il y avait son principal établissement. Son père, Antoine, habitait à Pont-à-Mousson en 1614. Jean, l'aïeul, y était mort en 1631.

(2) Cette alliance avait anobli de plein droit Claude Gratas, au nom duquel ses descendants ajoutèrent celui de *du Lys*.

(3) Etienne Hordal, neveu de cet autre Étienne Hordal dont il avait hérité le titre et les fonctions décanales. Il mourut en 1636 (De Braux et de Bouteiller : *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 109).

(4) Probablement Jessé Drouin (*Mém. soc. d'arch.*, an. 1863, p. 47) qui, le 20 février 1620, était parrain à Nancy de Claude, fils d'Antoine Gratas, sculpteur (Reg. de la paroisse Saint-Sébastien, 1594-1613).

(5) Fils de Charles et de Françoise du Châtelet, Antoine de Stainville, bailli, gouverneur et grand gruyer de Bar, marié à Bonne Françoise de Montpezat et à Ève de Pullenoy.

à Bar dès 1624, il semble lui avoir succédé l'année suivante dans la direction des travaux exécutés dans cette ville (1). Trois ans après (27 décembre 1628), Claude, désirant déposer la charge d'*ingénieur du Duché*, présentait au duc Charles IV pour la recueillir le jeune « *maître architecte et sculpteur demeurant à Bar-le-Duc* ».

Qu'était donc alors cette charge d'ingénieur dont les Gratas tenaient à s'assurer le monopole dans notre pays, et quelle supériorité avait-elle sur la charge de *masson?* Une requête manuscrite d'un ingénieur contemporain, Jean Lhoste, va nous l'apprendre (2).

« Ce qui est accordé par marché porte son prix et ce qu'il fait hors marché le masson en a moing de congnoissance que l'ingénieur, car les choses recevant prix de plus ou de moins, l'ingénieur peut mieux et plus sainement s'informer que non pas le masson, d'autant qu'ils sont tous unis par un serment qu'ils ont entre eux que *personne ne sçait le secret s'il n'a passé maistrise* (3). Et par la livraison, le masson ou autre n'y entend rien que par amprunt de la géométrie qu'est la science de l'ingénieur, pourquoy estant sur les ouvrages il peut les livrer luy mesme ou faire deuement jetter la toise en sa présence en payant un toiseur ou livreur de sa journée d'ung manœuvre (4) ».

La fonction d'ingénieur-maître-maçon du duché était, avant tout, de « pourveoir aux abus et malversations qu'y s'y peuvent commettre au fait du massonnage (5) ». L'importance et les avantages de cette mission font comprendre ce qui va suivre.

(1) Projet d'appointement sur les plaintes de Jacques Héraudel marchand et Claudine Audinot touchant les travaux aux murs de ville par les Gratard *le jeune*, sous le jardin de Me Maillet coadjuteur de la comanderie de céans, *Arch. Meuse*, E (La Gabbe). Outre la forme *Gratard* on trouve encore *Grata*, *Grantar* (Arch. munic. Bar) *Grattard* et même *Gretta* (Lepage, *Les archives de Nancy*, III, 247).

(2) Jean Lhoste, fameux ingénieur des fortifications de Nancy.

(3) Passage intéressant pour l'histoire de la franc-maçonnerie en Lorraine.

(4) Biblioth. nationale, Coll. lorr., T. 465, f. 82.

(5) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 94.

Consultée par Charles IV sur les suites qu'il convenait de donner à la pétition de Claude Gratas, la Chambre des Comptes de Bar réunit pour enquête tous les maçons de la ville. Le résultat n'était pas favorable : « Claude Gratas a fort abusé de l'authorité de la dite charge, pressé grand nombre de mercenaires ignorants en l'art de massonnerie, lesquels par leur incapacité ont causé plusieurs procès puisqu'il les a molestés par beuvettes et argent qu'il a exhibés d'eux (1). On ne peut rien dire d'Estienne Gratas *parce qu'il sort des champs.* Il est vrai qu'il discourt bien de géométrie mais il faut sçavoir s'il a autant de pratique que de parole... ». L'enquête proposait cet arrangement : choix de trois maîtres-maçons par trois ans, ou adjonction à Claude Gratas de deux ou trois maçons de réputation pour juger de la capacité de celui qui voudrait être élu maître (2).

Messieurs des Comptes, qui avaient vu à l'œuvre le jeune architecte et en faisaient grands cas, ordonnèrent une contre-enquête, dont Étienne Gratas n'eut qu'à se louer (3). Elle établit, en effet, que le doyen de Toul « a fait construire une très belle et très puissante maison à Toul par la conduite et direction de ce jeune homme, son neveu, aussi l'a ton veu travailler en ces quartiers, nommément au château de Couvonges où ce qu'il a commencé est très bien fait et fort proprement, son travail estant en la fasson de France où il apprit cet art duquel il rend très pertinentes raisons même sur inventions et modelles, et de faict l'on tient qu'il en sçait plus long que son père et qu'il luy en ferait bien lesson et à bonne partie de massons de ce lieu les-

(1) Se rapporter à ce que nous avons dit des fonctions de maître-maçon.

(2) Bibl. nat., Coll. lorr., mss., T. 465.

(3) « Nous avons non seulement recogneu les pièces que le suppliant nous a voulu produire mais aussi donné communication d'icelles aux meilleurs massons de celieu de Bar et les enquis sur la capacité dudit suppliant, lesquels aulieu de répondre à la demande que leur en aurions faict faire se sont avec passion jeté en invectives contre le père dudict suppliant, et de là tirent une conséquence que le suppliant (Étienne Gratas) parvenu audict office imittant les traces de son père en pourra faire de mesme, partant qu'il ne l'y fault admettre. L'animosité des dicts massons nous a occasionné d'ouyr d'autres particuliers... ».

quels se bandent plus contre ses prétentions par envie que par raison » (1).

La Cour des Comptes appuya la candidature d'Étienne Gratas, se bornant à émettre le vœu qu'il ne pût recevoir aucun maître sans l'avis de deux ou trois maîtres-maçons de réputation de Bar (2) (12 mars 1629) (3); les conclusions de la Chambre des Comptes de Bar furent admises et consacrées par lettres-patentes d'investiture en date du 31 mars (4). En conséquence Étienne Gratas prêta serment en présence de Jean d'Aurillot (5) lieutenant général en la grande gruerie du duché de Bar et garde du scel dudit duché (5 juillet 1629) (6).

Que devint Étienne Gratas, dont M. de La Gabbe a rencontré plusieurs fois la signature aux archives de la Meuse et dans les chartriers des notaires barrisiens? D'après M. de Braux, l'érudit généalogiste de la famille de Jeanne d'Arc, Étienne Gratas, « qui avoit eslevé plusieurs des plus riches hostels de la ville » fut ingénieur du roi, architecte général des duchés de Lorraine et de Bar, et mourut sans alliance (7). Les archives municipales de Ligny nous apprennent, au contraire, qu'il y épousa Claude Hannel, dont il eut postérité. Dans un *état* de la ville de Bar-le-Duc, dressé le 17 août 1640 (8), Gratas figure au nombre des habitants du Bourg. Ce titre authentique corrobore la tradition. Sa maison fut pillée lors de la reprise de la ville en 1652 : il y résidait encore le 10 décembre 1674,

(1) Bibl. nat., Coll. lorraine, T. 465.

(2) « Lesquelz seront aussy tenus de luy donner gratis et sans pouvoir exiger aulcun droict pour leur dict advis, à faulte de quoy ledict Estienne passera oultre à la réception dudict prétendant s'il le juge digne et capable, voulant et entendant semblablement qu'il demeurera de libre de révoquer. »

(3) Signé : Maillet, Bournon, Marlorat, l'Église, Mouzin, G. Marlorat, Lescamoussier, Le Grand, Colliquet, Maucervel, G. Maillet, Baudoulx, Gallet, Le Mosleur et Poupart.

(4) Bib. nat., Coll. lorr., T. 465. « *Fiat* aux conclusions de la Chambre ».

(5) Jean d'Aurillot, seigneur de Lisle-en-Rigault, gentilhomme servant du duc Henri II, grand-gruyer du duché de Bar, mort en 1640, sans enfant mâle d'Adrienne des Errards.

(6) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 451.

(7) De Braux et de Bouteiller : *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 140.

(8) Bibl. nat., Coll. lorr., T. 351.

époque à laquelle le mayeur de Ligny, Jacques Viard, dresse le contrôle général des vaillances du Domaine du Comté (1).

De son mariage avec Claude Hannel le dernier « architecte général des duchés de Lorraine et Barrois » laissa quatre enfants :

1° *François*, reçu le 17 mars 1660 chanoine du chapitre noble de Saint-Maxe de Bar (2), y mourut d'hydropisie le 13 avril 1696 (3).

2° *Anne*, née à Bar-le-Duc le 27 octobre 1647, épousa Jean Colin, seigneur de Contrisson, maréchal des logis de la Grande Fauconnerie du Roi. Elle mourut à Loisey le 28 juillet 1726 (4).

3° *Antoinette*, née à Bar-le-Duc le 13 mai 1649 (5). Le 16 janvier 1693 elle est marraine, à Ligny, d'Antoine, fils de noble Claude Vaultier et de Marguerite André (6) : elle signe « Antoinette du Lys (7) ».

4° *Étienne*, né à Bar-le-Duc, le 20 mars 1651, mourut sans alliance (8).

(1) *Ibid.*, T. 139 p. 271. « Femmes de corps qui doivent à Monseigneur le Comte une poule de reconnaissance pour s'être mariées à Bar : Catherine (l'état civil dit Claude) Hannel, femme à maître Estienne de Gratas... Gabrielle Hannel, femme de maître Dom. Aubry, avocat..; Mlle J. Leger, veuve de M. Lescamoussier; Mme Antoine Morison; Mme Fleury ».

(2) Bibl. de Bar, fonds Servais. — *Mém. Soc. des lettres de Bar*, an. 1896, p. 265 : *Le Château de Bar*, par l'abbé Renard.

(3) État civil de Bar-le-Duc. — Mss. Vendières.

(4) État civil de Loisey. Il était déjà veuf de Madeleine Cornu de la Chapelle.

(5) État civil de Bar-le-Duc.

(6) État civil de Ligny-en-Barrois.

(7) Elle vivait encore en 1708, époque à laquelle elle reçoit de l'administrateur de l'hospice de Bar « 40 francs pour apprendre le métier de couturière à une orpheline » (Arch. Meuse, B. 940).

(8) Étienne Gratas du Lys, maître-maçon du duché de Bar, eut deux frères : l'un, *Antoine*, fut écolâtre de la Primatiale de Nancy; l'autre, *Claude-François*, seigneur de Saint-Julien, vit en 1688 sa noblesse contestée par Caumartin. Il se pourvut au Conseil d'État qui, par arrêt du 15 mai 1670, le maintint dans sa qualité de noble comme fils d'une Hordal (V. De Bouteiller et de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 140).

Le dernier représentant de la branche non noble mourut à Nancy le 28 oc-

Étienne de Gratas du Lys, arrière-neveu de Jeanne d'Arc, fut donc un architecte barrisien très renommé. Aujourd'hui que l'accord est fait sur son nom entre la tradition et l'histoire, il faut souhaiter que les archives et les chartriers des notaires de la Meuse nous révèlent sur ses travaux des détails qui seront d'autant plus intéressants que la ville de Bar en montre encore de fort beaux spécimens.

tobre 1691. Il se nommait Léger Gratas, fils d'honorable Benoit, maître maçon, et de Barbe Poirel, s'était marié en 1670 avec Catherine Marchal et laissa la réputation d'un sculpteur de mérite (V. Lepage, *Archives de Nancy*, t. III, 297).

FOURIER DE BACOURT.

UNE IDENTIFICATION ERRONÉE

EUVILLE ET VENIZY[1]

Considérant la dénomination de *seigneurie de Commercy et de Venisey*, qui se trouve dans Wassebourg, comme l'équivalent de celle, plus moderne, de *principauté de Commercy et d'Euville*, M. Liénard s'est cru autorisé à considérer le nom de *Venisey* comme une forme ancienne du nom d'Euville (Cf. *Dict. topogr. du dép. de la Meuse*, p. 81).

Cette identification nous avait toujours surpris. Nous croyons pouvoir la déclarer erronée.

Nous avons eu sous les yeux, à la Bibliothèque Nationale (Ms. Lorr. 434, fol. 165), l'original d'une transaction passée le 9 août 1401 *sous le scel de la prevosté de Saint-Florentin* entre Jean et Colas Clochepié, *frères, demeurant à Esvrolles*, et *monseigneur Amé de Sarrebruche, chevalier, seigneur de Commarcy et de Venisy..., pour cause et raison de ce que ycellui seigneur les disoit estre ses hommes à cause de sa terre de Venisy.*

Saint-Florentin est le chef-lieu d'un des cantons de l'arrondissement d'Auxerre. *Esvrolles* est une des anciennes formes (Cf. Quantin, *Dict. topogr. du dép. de l'Yonne*) du nom d'Avrolles, commune comprise dans ce canton. Enfin, le département de l'Yonne possède, à quatre kilomètres au nord de Saint-Florentin, la commune de Venisy (arrondissement de Joigny, canton de Brienon) qui n'est autre, à n'en pas douter, que le chef-lieu de la seigneurie jadis possédée par les seigneurs de Commercy.

Paul Marichal.

(1) Communiqué à la séance du 7 août 1895.

LE PILLAGE

DU

VILLAGE DE SAINT-JOIRE

PAR LES LORRAINS ET LES SUÉDOIS

(1636) [1]

Bien que des documents nombreux aient été publiés sur les malheurs de la Lorraine et du Barrois durant la guerre de Trente Ans, il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici deux pièces dont les originaux font partie de la collection Servais, à la Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc (MS. 189, carton XXI).

Ce sont deux procès-verbaux dressés à la requête des habitants de Saint-Joire (2) après la dévastation de leur village, commencée le 22 juillet 1636 par un parti de cavalerie lorraine sous les ordres de M. d'Hagecourt, capitaine des gardes du duc Charles IV, et achevée, quelques mois plus tard, par un détachement de troupes suédoises. Les cavaliers lorrains, ou « Crouastes », considérant le village comme pays ennemi, « au subject qu'il est de France et du bailliage de Chaumont, » brûlèrent trente-six maisons et mirent au pillage l'église et la maison seigneuriale où les habitants avaient, selon l'usage, déposé des coffres contenant leurs effets les plus précieux. Voici le texte du procès-verbal qui relate cet événement :

(1) Lu à la séance du 2 septembre 1896.

(2) Saint-Joire, sur l'Ornain, arrondissement de Commercy (Meuse).

« Incendie du village de St Geoire de ses grains et dixmes, et ruine totale dudit village.

« L'an *mil-six-cent-trente-six*, le seizième jour du mois d'aoust par devant nous Nicolas Jacquemin ancien praticien au prevosté de Tréveray exerçant jurisdiction au lieu de St Geoire, tant pour l'absence des juges ordinaires que mal contagieux qui est de présent au dict Tréveray, estant audict St Geoire en présence de maistre Pierre Vaultier greffier ordinaire audict Prévosté de présent réfugié audict St Geoire à cause dudict mal, et du procureur fiscal audict Prévosté comparant par maistre Jean Rouyer son substitut, sont comparus les manantz et habitans dudict St Geoire, par Georges Briot et Claude Guignot leurs eschevins et sindicq en personne assistés de Me Matthieu Barré mayeur et Jean Richard greffier en la mayrie dudict St Geoire, honorable homme Jean Olry, Me Didier Taillefumier, Gérard Rouyer, Théodore, Jean et Demange les Garnier et plusieurs autres principaux habitans soubsignés en personnes, qui nous on dict et remonstré, que outre les ravaiges des gens de guerre, entre autre les nommez *Crouastes* leurs font journellement, tant par la prise leurs bestiaux, empeschement a leurs vaccations et affaires, et aultrement, dont ils sont de jour en jour grandement tourmentez, seroit arrivé que le jour de feste Ste Marye Magdeleine dernier [le 22 juillet] seroit arrivé audict St Geoire, une compaignie de cent chevaux nommez *Crouaste,* conduicte par ung nommé *Daigecourt* (1), soyt disant leur chef, qui auroit non seulement, outre leurs nourritures, pillé et emporté tout leurs meilleurs meubles qu'il y avoit dans les logis des habitans dudict St Geoire, mais encore entré de force dans l'église dudict St Geoire et Maison seigneurialle d'illecq, où lesdicts habitans avoient mis en assurance les meilleurs de leurs biens meubles, lesquels pareillement ils ont pillez et emportez et pour ce faire, rompuz les barreaux d'une fenestre, vitres et porte de *la dicte église* et *Maison seigneurialle* (2), les coffres que lesdicts habitans y avoient, dans lesquels ils avoient serrez leurs dicts meubles, mesmement la

(1) D'Hagecourt, capitaine des gardes de Charles IV, envoyé par ce prince en 1631 pour traiter de la neutralité d'Épinal, et chargé par lui de plusieurs missions.

(2) L'église actuelle de Saint-Joire est de construction récente. Il n'y a plus de traces de l'ancien édifice, non plus que de la maison seigneuriale.

fenestre du ciboire de ladicte église, dans laquelle ils auroient, ensemble les meubles de ladicte église, les meilleurs desquels ils auroient emportez, et nom contant de ce, poursuivant la mauvaise volonté qu'ils tesmoingnoient et disoient avoir sur lesdicts villaiges et habitans, au subject qu'il est de France, comme il est baillage de Chaumont, et de l'élection dudict lieu, auroient, ayant la force en main les dictes gens de guerre au nombre que l'on disoit estre de cinq centz chevaulx, du moing aulcuns d'iceulx, assistés du surplus mit le feu en quatre divers endroits dudict village, deux desquels endroits auroient esté secourus sy que le feu n'avoit allumé, les deux autres qui furent au logis de Claude Thouand et Jean Adam le Jeune en la rue du Pont n'ayant pu estre secourus auroient allumé et fait une embrasement et insandye sy grandes que trente-deux maisons dudict St Jouaire seroient esté entierement artes et bruslées, et entierement consommées, dont ne seroit resté aucuns matériaux, ny de tous meubles qui pouvoient estre dans lesdicts logis, que quelques pierres et blocailles ores que dans les dictz logis il ait jà les foings et une grande partie des bleds moissonnés en la présente année jà engrangez, qui monte à une grande quantité pour estre lesdicts logis bruslé, la pluspart logis de laboureurs, et a environ sept vingt muids de bled, et cent milliers de foing qui ont esté entièrement arts et bruslés et sont lesdictes maisons appartenaut à Claude Thouand, Jean Garnier, Claude Taillefumier, Charles Abraham, Jean Adam le Jeune, Pierre Taillefumier, Demenge Taillefumier et Jean Jeanniot, tous laboureurs, Demenge le Jeune lequel admodiateur des dismes dudict St Geoire, qui les auroit engrangées en son dict logis Marye Alexandre, Jeanne Taillefumier, les enfants de Nicolas Foliot, les enfants de la vefue Anthoine Adam, Cuny François, Sébastien Bouchot, Jean Haupelon, Claude Guignot, la vefue Jean Guignot, Claude Monginot le Jeune, Pierre Monginot, Gillon David, Mougeotte Guiot, Didellot Menginot, Claude Jacob, Anthoine Thiery, la vefue de Demenge Picard et ses enfants, la vefue de Demenge Maury et les hoirs dudict Maury, Pierre Jeanniot, Marguerite Pliat, Jean Olry, la vefue de Jean Menginot, et encore deux granges l'une appartenant à Charles Abraham, et Claude Taillefumier et une maison appartenant à Jacques Bourlier qui sont entièrement bruslées, qui portent une grande perte et dommage notable audict St Geoire, qui a ce moyen, et de l'absence de la pluspart desdicts habitans, est diminuée d'un tiers et près de la moictié, pour quoy ils nous ont requis vouloir dresser le présent procès-verbal et pour ce tant mieulx nous faire voir la vérité de leurs plaintes, nous requiert nous acheminer en ladicte église, maison seigneurialle et dans

lesdiets logis bruslés et en reconnaître l'estat, et de tout leur en bailler aete, pour leur servir ee que de raison, auxquelles requestes inclinant, et nous requerrant lesdicts habitans, sommes avec lesdiets offieiers, procureur et habitans comparans comme dessus, acheminés et diete église, maison seigneurialle, où estant, en presenee mesme de domp Pierre Froussotte, religieux et gruyer de l'abbaye *Nostre Dame des Vaux en Ornoy,* proche dudiet St Geoire, Me Sébastien Husson, licentié es loy, advocat au baillage de Chaumont et garde justice en ladicte abbaye, et de Me Franeois Martin, sergent royal demeurant à Vaucouleurs, présent en personne, nous ont les diets habitans fait veoire, et avons reeognu premièrement ladicte église, le voutillon de la fenestre dudict siboire rompu, les eoffres des habitans dudiet St Geoire qui estoit en ladicte église rompu et vuides, dans lesquels lesdiets habitans nous ont dict leur avoir esté pris leurs meubles, ensemble les draps et linges de ladicte église qui auroient entré en icelle par une fenestre d'icelle, les barreaux de laquelle ils ont ostez pour leur faeiliter l'entrée, et eomme l'avons reconnu. Seeondement en ladiete Maison seigneurialle ou pareillement, sont trouvez plusieurs eoffres ouverts, que lesdiets habitans ont diet leurs appartenir et dans iceulx leurs avoir esté pris quantité de meubles par lesdietes gens de guerre qui pour ee faire et facilliter l'entrée en ladiete maison, avoient forcé les portes et foreé une fenestre au derrière de ladicte maison, et delà sommes, et en présence, et assisté comme que dessus, mesme desdiets Froussotte, Husson et Martin acheminés sur et audedans desdicts logis bruslés, situés au diet St Geoire en la rue du Pont, lesquels avons reeognus estre en nombre de *trente deux* tout récentement bruslez, dans lesquelles ne s'est trouvé resté aucuns matériaux tant gros que petits hors quelques pierres bruslées et autant qu'il apparoisse qu'il y avoit quantité de foing, grains, et meubles que lesdiets habitans Vaultier, Royer, Froussotte, Husson et Martin nous ont diet avoir esté bruslés le dict jour Ste Marye Magdeleine, dont et de quoy nous avons dressé le présent proeès-verbal, ee requerant lesdiets habitants, auxquels leurs avons octroyé aete, mesme eulx se requerant, de ce que ledict Martin a dict et attesté..... »

Ici s'arrête le premier de nos deux documents.

Les habitants de Saint-Joire n'étaient pas au bout de leurs misères. En plein hiver, la veille de Noël de la même année, un détachement de troupes suédoises vint occuper le village à-demi ruiné, et y resta durant quarante jours. Les Suédois

étaient, il est vrai, des alliés de la France, mais leur séjour ne fut guère moins calamiteux pour les pauvres habitants que n'avait été le passage des Lorrains. Le peu de vivres et de fourrages qui restaient furent consommés, les charpentes des maisons transformées en bois de chauffage, et, pour comble de ruine, la forge et le haut-fourneau exploités par les moines d'Evaux et qui donnaient quelque aisance au pays furent entièrement dévastés. La guerre, qui devait durer encore une dizaine d'années, sema dans presque toute la province des calamités semblables. Plusieurs villages disparurent complètement à cette époque, et d'autres en ont gardé jusqu'à nos jours un aspect misérable. A Saint-Joire il ne restait plus que quarante maisons habitables, et encore sont-elles en un triste état. La population était réduite à quarante habitants qui firent dresser un nouveau procès-verbal de leur ruine afin de soustraire, si possible, à l'avidité du fisc, les derniers débris de leur avoir.

« Arrivée des Suédois. Incendie des maisons de St Joire. Perte des bestiailles, du labourage et ruine totalle du village de St Geoire.

« Lan mil six cent trente sept le samedy septième jour du mois de mars sont comparus pardevant nous Louys de Hestau, escuyer sieur de Nuysement, prevost de Tréveray, Saint-Joyre, La Neuville, le proeureur fiscal dudit prévosté par M^re^ Jean Rouyer, son substitut François le Cler et Claude Laurent sindicq des habitants et communauté dud. St-Joire et La Neufville, assisté de M^e^ Mathieu Barré, mayeur de St-Joire, lesquels nous ont dit que à cause des grandes ruines arrivées esd. lieux par les troupes du duc Charles, conduites par le sieur *D'Aigecourt,* lesquelles le jour de feste saincte Marye Magdelaine dernier, après avoir pillé le village dudit St-Joire, Chasteau et église d'icelluy, ravys et emmenez les chevaux et autres bestiailles y auraient mis le feu, dont trente six maisons ou granges auraient esté bruslées, lesdites maisons et granges appartenant à Claude Thouand, Jean Garnier, Claude Taillefumier, Marye Alexandre, les hoirs de Demenge Abraham, Charles Abraham, François Adam le jeune, les hoirs feu Anthoine Adam, les enffans de deffunet Nicolas Foliot, Demenge Taillefumier, Pierre Taillefumier, Demenge le Jeune l'aisné, les hoirs

de Demenge Jacquemin, les enfants Nicolas Rouyer, Cuny François, Jean Jeanniot, Sébastien Bouchot, Jean Hauplong, Claude Guignot, la vefve Jean Guignot, Jacques Bourlier, Gillon David, Pierre Menginot, les hoirs Georges Bouchot, Mengeottc Guyot, Didellot Menginot, Claude Jacob, la veuve Demenge Picquart, les hoirs Demenge Piquart, la vefve Demange Maulry, Pierre Jeannot, Marguerite Plyat, et la veufve de Jean Menginot,

Que par le faict des troupes suédoises qui auraient arrivé la veille de Noël dernier et y demeurèrent et séjournèrent l'espace de quarante jours pendant lequel temps dix huit autres maisons y auroient esté brûlées et consommées, ensemble la forge, halle, hallage, chambre, chambreit et ce qu'il en despend, et auroient lesdits Suédois mangez, consommez et destruictz tous les grains, bestiailles et autres provisions qui restoient, mesmes, les grains appartenant ausdits seigneur et dame esdits lieux de Treveray, St-Joire, la Neufville et consommez tous les meubles et bois, planches, sollives, charrettes, charues, partyes des toitures, arrachées et emportées toutes les ferraillcs, sy bien que tous les habitans ou la plus grande partye sont réduictz à mendicité, sans aucun moyen d'exercer le labourage pour en payer leurs tailles royales et redevances seigneurialles, ainsy qu'il est notoire par tout le voisinage, et payer lesdites dernières maisons bruslées par lesdits Suédois, appartenant à Jean Bigart, Jean Husson, Demenge Henryet, Claude Boyer, la veufve Anthoine Jacob..... Garnier, la veufve Nicolas..... Pierre Taillefumier, Demenge Taillefumier, Demenge Garnier, Jean Olry, Mathieu Barré, Georges Briot, la vefve Jean Chevaillier, la vefve Pierre Picquart, Jean Briot, Estiennc Garnier, nous requérant de ce nostre attestation affin de la joindre à la requeste qu'ilz entendent présenter au roy ou à son conseil, à monseigneur le comte de Ligney et à madame la baronne de Treveray seigneur et dame dudit Treveray, St-Joyre, et la Neufville, à quoy acquiessant nous nous sommes avec M^re^ Pierre Vaultier notre greffier ledit procureur comparant comme dessus transportez audict Sainct-Joire, La Neufville *et forge*, veu et recongneu cinquante-troiz maisons entièrement bruslées et consommées, une partie de l'église, deux granges de la maison seigneuriallc, et ladite forge, halle de hallage entièrement, le hault fourneau aussy ruiné ne restant plus esdictz lieux que quarante maisons ausquelles ayant entré avons aussy recongneu icelles estre desmolyes et ruinées pour la plus part, de sollives, planchers et autres meubles et bois. Sy ont tous habitants restants desdits lieux en nombre de quarante qu'avons faict convoquer au son de la cloche desclarez et affirmez après le serment par eux faictz lexposé que dessus estre véritable,

ce qu'ils nont plus aucuns chevaulx ny autres bestiailles ny ustencilles de labourage et que tous les grains qu'ilz avoient pour leurs provisions et semailles ont esté bruslez, et entièrement mangez par lesdits Suédois, ce qui a esté aussy attesté par Domp Pierre Froussotte religieux et gruyer de ladit abbaye [*d'Evaux en Ornois*], Me Demenge Georges lieutenant et Me Claude Gombert, procureur fiscal en la justice de ladite abbaye, dont et de quoy avons auxdits procureur et sindicq octroyé acte..... qu'avons veu cy dessus et que tel en estoit le bruit commun, par tous les pays et villages voisins où les Suédois ont logés semblables ruynes là sont arrivées et ont lesdits Froussotte, Georges, Gombert, Leclerc, Rouyer soubsignés sur ladite minutte des présentes. Et notre greffier s'est joint..... signé enfin P. Vaultier avec paraphe.

Conforme à l'original escrit sur papier demeurant ès mains de noble Me François Husson qui a signé avec nous le 9 septembre 1639. *F. Husson. J. Fleury, Sauuigny nott.* »

***

Rien, dans les documents imprimés, ou dans les traditions locales ne vient compléter les renseignements sommaires de ces procès-verbaux et leur témoignage officiel des douloureux événements de l'an 1636.

H. Dannreuther.

INSCRIPTIONS

RELATIVES AU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

PREMIÈRE PARTIE

ARRONDISSEMENT DE COMMERCY

(*Suite*) (1)

Par M. A. BENOIT

Membre de la *Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.*

J'ai encore eu recours pour ce travail à nos vieux auteurs Hugo, Calmet, Belhomme, Dieudonné (de Metz), Roussel, Lyonnois et Grandidier (de Strasbourg), et à nos écrivains contemporains défunts : Bonnabelle, Chanteau, Clesse, Dumont, Fériel, Widranges, les abbés Dubois, Guillaume, Lacroix et Vanier.

Cette fois-ci je cite l'inscription funéraire du cardinal de Retz, de deux évêques de Verdun, du dernier abbé de Senones, de curés de Metz, d'abbés romains, etc., enfin de seigneurs d'Apremont, du Châtelet, des Salles, etc.

Les cathédrales de Toul, Metz, Verdun et Strasbourg m'ont fourni des inscriptions ainsi que les abbayes bénédictines de Saint-Mihiel, de Senones, de Moyen-Moutier, de Saint-Léopold

(1) V. *Mém. de la Soc. des Lettres de Bar,* 3e série, t. III, 1894, pp. 97 et suiv. C'est à tort que j'ai mentionné (p. 112) Jennette du Châtelet, femme de Jean de Watronville, morte en 1315, comme dame de Gondrecourt, chef-lieu de canton, c'est de Gondrecourt, canton de Conflans, arrondissement de Briey qu'il s'agit.

de Nancy et de Saint-Denis, les abbayes cisterciennes de Clairvaux, de Morimont et de Montigny-les-Vesoul, l'abbaye Saint-Victor de Paris, les Cordeliers de Neufchâteau, etc., et notamment dans le département de la Meuse les églises de Rigny-la-Salle, d'Ugny et de Benoîte-Vaux.

Il ne reste plus, je crois, que seize inscriptions, cinq dans le département de la Meuse; la pierre de fondation du Breuil, les pierres tombales de Rigny, d'Ugny et de Benoîte-Vaux; huit dans la Meurthe, quatre à la cathédrale de Toul, celles de Blénod-les-Toul et de Pont-à-Mousson, les Vitraux d'Ormes; trois dans les Vosges, la tombe de l'abbé Lombard, la cloche de Senones, le calice de Rouceux; une dans la Haute-Saône, la pierre tombale d'Helwis de Joinville, et enfin la tombe du cardinal de Retz à Saint-Denis.

Ces inscriptions se subdivisent ainsi :

Cantons de :			
Commercy.	Commercy.	18	19
	Aulnois-sous-Vertuzey . .	1	
Gondrecourt.	Tréveray.	1	1
Pierrefitte.	Pierrefitte.	6	9
	Courouvre.	1	
	Longchamps :	2	
Saint-Mihiel.	Saint-Mihiel.	2	9
	Apremont.	3	
	Han-sur-Meuse	1	
	Maizey	1	
	Richecourt	2	
Vaucouleurs.	Vaucouleurs	7	11
	Maxey-sur-Vaise	1	
	Rigny-la-Salle	1	
	Ugny	2	
Vigneulles.	Hattonchâtel	1	2
	Senonville	1	
Void.	Ménil-la-Horgne.	3	3
	TOTAL.		54

CANTON DE COMMERCY.

I.

COMMERCY.

1.

Sur un vase en vermeil contenant des reliques de saint Pantaléon, jadis à l'église paroissiale.

I. D. O. M.

Frater Claudius Riquechier, Commercianus, Sacræ Theologiæ Doctor et Abbatiæ Sancti Apri Prior, Reliquias Beati Pantaleonis Martyris, sibi ab Illustrissimo Principe et Reverendissimo Episcopo Virdunensi D. D. Errico à Lotharingia concessas, hoc vasculo recondit et ecclesiæ commercianæ eidem Martyri sacræ, donat, Anno 1601 (1).

Ces reliques de saint Pantaléon consistaient en un os de sa main et en un petit fragment de son crâne. Elles avaient été données à Dom Riquechier par l'évêque de Verdun Erric de Lorraine.

Le sceau en argent de la fabrique représentait saint Pantaléon debout, une palme à la main : En exergue... COMMERCIENSIS, et de chaque côté du saint : S. P.

2.

Chapelle Sainte-Lucie à Sampigny.

Sur un tableau :

II. Ci-git Messire Jean d'Urre, chevalier, seigneur de Thessière et de Commercy pour la part de Sarrebruche, lequel trépassa le 11 décembre 1587.

Et dame Antoinette de Larban dite de Villeneuve, laquelle trépassa le 29 octobre 1570 (2).

Priez Dieu pour eux.

Marie, épouse de Bertrand de Mauléon, seigneur de la Bastide, morte en 1579.

(1) DOM CALMET, notice, I, 249.

(2) DUMONT. On dépensa d'après cet auteur, aux obsèques de cette dernière

Jean d'Urre et sa femme étaient représentés à genoux sur le tableau. Ils étaient grands bienfaiteurs du pèlerinage de Sainte-Lucie.

3.

Église abbatiale de Saint-Mihiel.

Dans les grottes de l'abbaye :

III. Condonandum, pii ceneres, si vota vestra, immoderatior pietas supergressa, Caroli de Thessières, Domini de Commercy, cujus estis æternæ memoriæ. Quin injuriosum latere stemmata de Durre hactenus Galliæ Lotharingiæ que valida præsidia quibus vos non degeneres primis ad penetralia consilia apud duces etiam legatione ad imperatorem claruistis. Eo in omnibus integritate quæ cœlo fixa solo major; honorem agmen simul proprias fortunas aspernaretur, inhexausta in usus pios liberalitate. Tanto vir fidei æquitatis, religionis, ut missas perituris, ad perennatura totus iret, totus miserorum omnium comploratione cara tessera perveniret.

15 Calend Aug. an. 1629, ætatis 70.

Le défunt dans un « superbe mausolée », était représenté à genoux, ayant derrière lui son confesseur Dom Antoine de Ména de l'ordre des Chartreux qui le présentait à Jésus-Christ.

4.

Église des religieuses de l' « Ave Maria » *à Metz.*

Au milieu de la nef, en face le sanctuaire :

IV. ..... Seigneur Messire Jacques de Raigecourt, chevalier, seigneur de Marly pour..... ville de Commercy et Dame Renée d'Urre de Tessière, sa femme.....

Requiescat inter parentes Carolus à Raigecourt, mortuus 17ª Augusti Anno 1655 (1).

Cette fille de Charles d'Urre et de Marie de Marcossey, n'eut pas d'enfants de son mari.

dame, 53 francs pour les prêtres et le luminaire; 52 francs pour une chapelle ardente à Commercy; 83 francs pour des oies et des dindes pour l'obit et 31 francs pour du gibier.

(1) Dom Dieudonné. Épitaphes des églises de Metz (Manuscrit de la bibliothèque de cette ville).

5.

Église des Visitandines à Nancy.

V. Ici est le cœur d'Anne-Thérèse, fille de Monseig^r^ François de Lorraine, prince de Lislebonne, et de Mada^e^ Anne de Lorraine, son épouse, et est décédée le 16 septembre 1671, agée de 8 ans, 4 mois, dans ce monastère de la Visitation de Sainte Marie de Nancy (1).

Cette petite princesse fille du Damoiseau de Commercy était née le 1^er^ mai 1663.

6.

Église des Chartreux de Bosserville.

Derrière le grand autel, on montrait incrustés dans le mur, les cœurs du fils du duc Charles IV, le prince de Vaudémont et de sa femme contenus dans des boîtes de plomb recouverts d'argent.

VI. Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, souverain de Commercy, capitaine général des Armées d'Espagne, et chevalier de la Toison d'Or, mort le 14 janvier 1723, agé de 74 ans.

VII. Le cœur de très haute et très puissante princesse Anne-Élisabeth de Lorraine, princesse de Vaudémont, souveraine de Commercy, déeédée audit lieu le 5 août 1714 (2).

Les deux cercueils se trouvaient dans les caveaux de l'église.

7.

Église abbatiale de Saint-Denis.

Près l'entrée du chœur du côté de l'épître, contre la grille de fer de la croisée était enterré le cardinal de Retz. L'inscription se trouvait sur une lame de cuivre placée sur le cercueil. Comme rien ne désignait le corps du prélat, sa sépulture resta intacte à la Révolution :

(1) Lionnois, II, 335.
(2) Lionnois, I, 643.

✻

VIII. Dans ce cercueil repose
Le corps de Monseigneur l'Eminentissime
Jean-François-Paul de Gondi,
ancien archevêque de Paris,
Cardinal de la S. E. R. du titre de S^te^ Marie de la Minerve,
surnommé de Retz,
Abbé de Saint-Denis en France,
Damoiseau souverain de Commercy, prince d'Euville,
âgé de 65 ans, XI mois,
Décédé à Paris à l'hôtel de Lesdiguières.
Le 24 août 1679 (1).

8.

Église des Bénédictines du Calvaire à Paris.

Du côté de l'évangile :

Le bas-relief, avec une bordure de marbre de Campan représentait la Force appuyée d'une main sur la tablette portant l'inscription et de l'autre tenant un cœur. Au-dessus on voyait les armoiries du cardinal, avec croix archiépiscopale, chapeau de cardinal, manteau et couronne ducale. Derrière, il y avait des livres, une crosse, la croix archiépiscopale, une mitre, etc. Ce monument disparut à la Révolution comme tant d'autres :

IX. Ci dessous git le cœur
d'Eminentissime Prince
Jean-François-Paul de Gondi
Cardinal prêtre de la S^te^ Église romaine
Du titre de S^te^ Marie de la Minerve,
Surnommé de Retz,
Ancien archevêque de Paris.
Abbé de Saint-Denys en France
Supérieur majeur des Religieuses Bénédictines,
De la Congrégation du Calvaire
Docteur en théologie
De la Maison et Société de Sorbonne,

(1) Dumont, *Hist. de Commercy.*

Illustre Damoiscau de Commercy
Souverain d'Euville
Décédé à Paris
Agé de 65 ans, 11 mois, quelques jours,
Le 24 du mois d'août de l'année 1679,
Son corps repose
Dans l'abbaye de Saint-Denys en France.
Requiescat in pace.

9.

Église des Bénédictins à Nancy.

Dans la nef devant la porte grillée de chœur :

X. ✻ Hic quiescit perillustris Dominus Franciscus-Anna, Comes Dupuy, Dynasta in Domgermain, Arrainville et Vasscourt, Eques Sancti Spiritus à Monte Pessulano dicti, à sanctioribus Consiliis Regiis Ducis Lotharingiæ et Principis Valdemontii, libellorum supplicum Magister, in Supremâ Curiâ Commerciensis Præses et in Nancciana Senator, scientiarum parens alter, eloquentia sublimis, justitiæ propagnaculum, viduarum, pupillorum et lugentium defensor accerrimus, sana doctrina et pietate spectabilis, summis et imis affabilis, tandem acris ingenii sui præclara monumenta relinquens plenus dierum et meritis a vita cessit anno 1742, ætatis 77 (1).

Monumentum posuit venerabilis Dominus Gabriel-Franciscus Dupuy, Ecclesiæ Cathedralis Tullensis Canonicus.

Le président, non cité par Dumont, reposait sous une grande tombe de marbre noir, au haut de laquelle étaient les armoiries du défunt entre deux lions.

10.

Église des Prémontrés à Nancy.

Pierre tombale attachée au mur avec armoiries et tête de mort ailée au-dessous. Au milieu de la nef :

(1) Lionnois, III, 115.

XI. Primogenitus eorum, Petrus de Rutant, Eques Salsuciarum, Pulneti aliorumque locorum Dominator, Comes de Tumejus, Centurio Carolæ Aurelianensis Lotharinglæ Duccissæ, supremæ que Commercii Primus Stabuli Magister decessit vita 14e januarii 1759, annos natus 54.

Vitam quoque cum Morte Commutavit Maria-Claudia de Rutant, ejus consobrina et conjux, die octava Maii 1761.

Funebre hoc monumentum optimis Parentibus gementes posuere Augustinus, Joannes, Nicolaus de Rutant filii (1).

11.

Église des Minimes à Nancy.

Dans une chapelle latérale :

XII. Hic jacet Illustrissimus et Rever. mus D. D. Joannes Franciscus ex Baronibus de Mahuet, in Lixiniensi Principatu Vicarius apostolicus, Stultzbronnensis Abbas commendatarius, in suprema Lotharingia Barrensi Curia Consiliarus infulatus, Carolæ Elisabethæ Aurelianensis, Loth. Barrique Ducissæ atque Summæ Commercii Principissæ Eleemonisarius primus, post abdicatam magnam Sti Georgii Nanceiani Præposituram, Magnus San. Deodatensis Ecclesiæ Præpositus, qui XI Decembris MDCCXL in hoc sacello tumulatus, Nanceii obiit (2).

L'inscription se trouvait sur une table de marbre noir, ayant à sa partie supérieure une mitre placée au-dessus des armoiries, une tête de mort au-dessous.

Un des plus beaux titres à la reconnaissance publique de ce grand aumônier de la principauté de Commercy, vicaire apostolique en la principauté de Lixheim (en 1740, à sa mort, l'évêque de Metz, M. de Saint-Simon réunit purement et simplement la principauté à son diocèse sans attendre les bulles de Rome), ce fut sa grande charité comme on le voit par cette inscription :

(1) Lionnois, II, 244.
(2) Lionnois, II, 296.

12.

Chapelle de l'hôpital Saint-Julien à Nancy.

Près de la chaire, inscription aux Armes :

✻

XIII. Messire Jean François de Mahuet, son fils, Prévot de S^t^ George, abbé de Stultzbronn, Prieur de Froville, vicaire apostolique de Lixheim, Conseiller prélat en la Cour souveraine, Coadjuteur de la grande prévoté de S. Diez et l'un des directeurs de cette maison, a donné le 2 septembre 1719, sept mille livres pour la fondation de deux lits et un anniversaire à perpétuité qui consiste aux vigile, une messe haute et deux messes pour le repos de son âme après son décès, et celui de Dame Philippe Claire, sa sœur, décédée le 19 août 1719 (1).

13.

Église du prieuré des Bénédictins de Flavigny.

A l'entrée de la chapelle actuelle de saint Eustaise :

XIV. ✻ Obiit R. P. D. Arnulphus Psaume hujus loci religiosus, undecimo novembris, anno 1671 (2).

Cette modeste tombe qui existe encore doit être celle d'un parent du célèbre bibliophile Psaume.

14.

Église paroissiale Saint-Jean et Saint-Vit à Metz.

Dans le cimetière derrière le chœur se voyait cette tombe à la citadelle.

XV. Hic jacet venerabilis Dominus Desiderius Didelot (3), Sacræ Theologiæ licentiatus, Commerciensis Canonicus, hujus ecclesiæ rector, Pestiferis sacramenta administrans peste percussus, animam cœlo, corpus terræ reddidit quinta Augusti an. 1623. Precare, Viator,
Requiescat in pace.

(1) Lionnois.

(2) Guillaume.

(3) Dumont ne parle pas de ce chanoine; il cite en 1627 son neveu Jacques Didelot.

Il mourut en digne prêtre en administrant les sacrements aux pestiférés.

15.

Église paroissiale Saint-Simplice à Metz.

Au milieu du chœur. L'inscription était sur une lame de cuivre. Le curé Verdelet, qui fut 48 ans dans sa paroisse, écrivit de curieuses notes sur ses registres paroissiaux :

XVI. Hic jacet Dⁿᵘˢ Nicolaus Verdelet, Commerciensis qui diligenter functus pastorali officio in hâc ecclesiâ, ætatis suæ 82, obiit 21ª mensis decembris 1684.

Requiescat in pace (1).

16.

Prieuré des Bénédictins du Breuil.

Sur une lame de plomb dans les fondations du couvent :

XVII.

D. O. M.
D. V. M. et P. P. P. R
Anno Nativitate Domini 1714
A Pontif. Clementis XI, 14.
A Regno Leopoldi Iⁱ Loth. et Barri, etc. Ducis XV,
ab hujus monasterii fundatione 618,
ab introducta Reformatione 95,
Per manus D. Ludov. de Rehez d'Issoncourt,
Comitis de Sampigny, quœstoris, œrar. Urbis, etc.
Principatus Commerc. Prœtoris, Duci à Loth. etc.
Principi a sanctior. et secretior. Consil.
Carolus Henric. à Lothar. Princeps de Vaudemont,
Urbis et Principatus Commerc., d'Euville,
Sampigny, etc., Supremus Comes de Falkenstein,
et Woilhaim, dominus de Flobecq, Lessiner,
Ninone, Vars, etc. primum hujus monasterii,
Ord. S. Benedicti, Congreg. S. S. Vittoni
et Hydulphi, cura et opera D. Hilarii Rutant
Prioris et cœterorum ascetarum Benedict.
Reædificandi et amplandi, lapidem posuit
Die 17 novembris (2).

(1) Dieudonné.
(2) Clesse, *Journal de la société d'archéolog. Lorr.*, Nancy, 1853, 95.

17.

Église des Cordeliers de Toul.

Dom Calmet, dans sa *Bibliothèque lorraine*, en citant l'inscription tumulaire de l'architecte du portail de la cathédrale de Toul, Jacquemin de Commercy, dit qu'on ne voyait plus « deux ou trois mots » du distique gravé autour de la pierre parce qu'ils étaient effacés, la tombe étant près du bénitier.

M. Gaston Save, dans sa remarquable étude sur *Jean Pélerin le Viateur, chanoine de Saint-Dié, de Nancy et de Toul* paru dans le *Bulletin de la société philomatique de Saint-Dié*, 1897 (265-355), dit qu'il faut lire ainsi ces vers :

Qui usent d'art et useront,
Ouvriers nommez sont et seront.

et le savant archéologue fait observer avec raison que la date de la mort de l'architecte a été mal lue; c'est 1491 que l'on doit lire et non 1446 d'après l'inscription de Dom Calmet que j'ai reproduite (1).

Le portail de la cathédrale fut commencé le 22 septembre 1460 et en 1492, on voit dans les comptes du duché de Lorraine « ce qui fut payer aux valets de feu maître Jacquemin demeurant à Toul » pour l'ouvrage qu'ils avaient fait au portail de la cathédrale.

Ainsi la date de la mort doit être 1491 ou 1492 au plus tard.

En outre, l'inscription donnée par Calmet serait due au chanoine de Toul, Jean Pélerin le Viateur, d'après M. G. Save; car, dans son ouvrage intitulé la *Perspective artistique*, il écrit ce distique plus correct que le précédent sous une vue que notre confrère croit être de la Sainte Chapelle de Paris :

Qui usent d'art, et useront,
Ouvriers nommés (2) sont et seront.

(1) *Mémoires de la Soc. des Lett. de Bar*, 1894, p. 103.
(2) *Nommés* est pris ici pour *renommés* afin de faire le vers (G. Save).

18.

Cathédrale de Toul.

XVIII. Ci gist Hinzelin de ..... noble et poussant signour Monsires ..... Amey de Sarbruch, signour de Lonwy .... l'an M. CCCC. Deu li fasse merci de ses peschiés. Amen.

Amé de Saarbruck, damoiseau de Commercy, était fils de Jean III et de Marie d'Arcelles.

II.

AULNOIS-SOUS-VERTUZEY.

Cathédrale de Toul.

XIX. .... Miserere creaturæ tuæ fragilis Gerardi de Alneto presbyteri, olim hujus Ecclesiæ Tullensis canonici, archidiaconi de Portu in eadem hic sepulti, anno incarnationis Dominicæ millesimo quadringentesimo, XIII, vicesimo nono mensis Augusti. Cujus anima requiescat in pace. Amen.

Sur une bandelette.

Miserere mei Deus, secundum magnam misericordiam tuam (1).

CANTON DE GONDRECOURT.

III.

TRÉVERAY.

Cathédrale de Strasbourg.

XX.

D. O. M.
A la mémoire
de Haut et Puissant Seigneur
Antoine Prosper, marquis de Jacquot et
d'Andelarre,
Baron de Rosey, Seigneur de Vennois,
etc. etc. etc.
issu d'une illustre et ancienne maison
du comté de Bourgogne,

(1) Guillaume, 223. Un fragment d'inscription porte ..... *Cormarceis* ..... *qui fut chanoine* (226).

chevalier de l'Ordre royal de S[t] Louis,
capitaine de grenadiers.
Dans le régiment de Coincy,
Il mourut à Strabourg, le V avril 1747,
Agé de soixante et sept ans,
Dans le district de la paroisse de S[t] Laurent,
Priés Dieu pour lui.
Charles-Antoine-François Marquis
de Jaquot et d'Andelarre, capitaine de dragons
du Régiment de Beauffremont
son fils,
héritier de son nom et de ses biens
lui a fait élever
Ce monument de sa piété et de sa tendresse (1).

Dans les *Nouvelles œuvres inédites de l'abbé Grandidier*, par le R. P. Ingold (Colmar, 1897, 237); il y a un passage du célèbre abbé, dans lequel il raconte qu'en 1786 il rencontra à Moutterholz, en Alsace, chez la baronne de Ratzamhausen, madame de Ratzamhausen, chanoinesse de Remiremont, et le marquis d'Andelarre son cousin. « Les soins que je me donnai, « dit-il, pour lui obtenir la permission d'établir le monument « de son père dans la Cathédrale, me procurèrent la connais- « sance de cet aimable gentilhomme ». Il y a tout lieu de croire que l'épitaphe du marquis d'Andelarre est dûe à l'abbé Grandidier.

CANTON DE PIERREFITTE.

IV.

PIERREFITTE.

1.

Église des Cordeliers de Neufchâteau.

Sur un pilier, à l'entrée d'une chapelle à droite du grand autel. La pierre tumulaire portait un chevalier, nu-tête, armé

(1) Grandidier, *Essais historiques sur la cathédrale de Strasbourg*, 1868, 10.

de toutes pièces, tenant en son bras droit une bannière aux armes des Du Chatelet :

XXI. Cy gist noble et puissant seigneur Messire Erard du Chatelet Chevalier, jadis seigneur du Chatelet, Deuilly et Bulgnéville, et maréchal de Lorraine qui trespassa l'an mil quatre cent LIX le XVIII[e] jour d'aoust, Dieu luy fasse mercy. Amen. Lequel fit édifier cette présente chapelle.

Il avait été chambellan du bon roi René et fut un des plus puissants seigneurs du pays. Au mois de juillet 1437, Rodolphe comte de Linange, lui vendit la châtellenie et prévôté de Pierrefitte, dont dépendaient en partie Érize-la-Brûlée, Érize-saint-Dizier, etc., pour 8.000 vieux florins du Rhin.

Erard devint ainsi aux États de Bar le premier vassal du duché.

Le 15 novembre 1437, il consentit que ses hommes de Pierrefitte, qui résidaient dans le Barrois, contribuassent aux aides et débits comme les autres sujets du duc.

Il avait épousé en premières noces Alix de Saint-Eulien ou de Cirey. Il prit une seconde alliance avec Marguerite de Grancey, veuve de Jean de Dinteville, qui décéda le 25 octobre 1456 et fut enterrée près de son mari à Neufchâteau. Sur sa pierre tombale, elle est représentée en costume de veuve, les mains jointes :

XXII. ✻ Cy gist noble et honorée dame Marguerite de Chatelet, Dame du Chatelet et des Chesnés, qui fut épouse de feu honoré seigneur messire Erard du Chatelet, seigneur dudit lieu, laquelle trespassa le XXV[e] jour d'octobre 1466. Priez Dieu pour elle (1).

2.

a) Église abbatiale de Saint-Victor de Paris.

XXIII. ✻ Cy gist noble chevalier Philbert du Chatelet, baron de Cirey, seigneur de Saint-Eulien, Autignémont, Pierrefitte, Dom Julien et de Bulgnéville, etc., colonel de Reitres pour le service du Roy, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, qui décéda le XIII[e] de mai, M. D. LXVIII, âgé de XXXI ans.

(1) Dom Calmet a donné le dessin de ces deux tombes ainsi que des suivantes.

Le défunt était représenté armé de toutes pièces, sur sa pierre tombale, avec des armoiries au-dessus de sa tête et, aux quatre coins de la tombe, les blasons des du Chatelet, et de Ville, — de Béthune et d'Anglure. Philbert était, en outre, chevalier des ordres du roi.

b) Même église.

XXIV. ✠ Iei reposent hauts et puissants seigneurs Messires Godefroi du Chatelet, fils de haut et puissant seigneur Messire Louis du Chatelet, lequel après avoir servi le Roi en qualité d'Aide de ses Camps et Armées, décéda le VIII[e] may M. DC. L. agé de XXI ans.

Et Claude Antoine du Chatelet, marquis de Pierrefitte, baron de Fresne, baron de Marbéville, S. Remy, Avesnes, Fresnois, Pierrepont, Verdure, Richeburg, la Vaequerie et autres lieux, commandant en différent tems de Metz et de Douai, gouverneur de Graveline. Colonel du Régiment Royal Infanterie, maréchal des Camps et Armées du Roi, lequel décéda le XIII avril M. DCLXXX, agé de XLIX ans. Priez pour lui.

Il repose près de son oncle Godefroi du Chatelet. Sur le tombeau, des anges tiennent les deux guerriers à moitié nus.

3.

Église paroissiale de Dunkerque.

La tombe se trouvait devant le grand autel, au-dessus deux blasons sur le manteau ducal :

XXV. Cy gist haute et puissante Dame, Madame Marie Gabrielle du Chatelet Pierrefitte en son vivant, épouse de haut et puissant seigneur Messire Florent du Chatelet, comte de Lomont, Lieutenant général des Armées du Roi, Commandeur de Saint-Louis, Commandant pour Sa Majesté au Gouvernement de Dunkerque, décédée le XII août MDCCV, agée de XXVII ans. Priez Dieu pour son âme.

Elle avait hérité du marquisat de Pierrefitte, qu'elle apporta en dot à son cousin le 15 mars 1692.

4.

Église des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève à Semur.

CY-GIST.

XXVI. Florent du Chatelet, comte de Lomont,
Lieutenant-Général des Armées du Roy,
Grand Croix de l'ordre Royal et Militaire de S^{t}
Louis, Gouverneur de Semur, Grand Bailli d'Auxois,
et de Sarlouis, cy devant commandant à Namur, Dunkerque et mort agé de 81 ans le 27 janvier 1732.
Moins chargé d'ans que de gloire,
Il descendoit de mâle en mâle,
des ducs de Lorraine.
Ses vertus plus que sa fortune
répondirent à sa naissance (1).

Outre le marquisat de Pierrefitte, sa femme, dont on a vu l'inscription plus haut, lui apporta les terres de Cirey en Champagne (2), et la baronnie de Fresne qu'elle avait eue de sa mère Marie de Neuville. Son mari servit la France avec honneur, commanda dans le Havre, puis à Saint-Malo, enfin il défendit Namur. Il se retira sur ses vieux jours dans son gouvernement de Semur, il y fut enterré avec sa fille aînée M^{lle} d'Origny.

Son tombeau, dessiné par les soins de Dom Calmet, est remarquable par la profusion d'instruments militaires, de drapeaux, etc., surmontés d'une urne funéraire et ayant au-dessus de l'épitaphe les armoiries de la famille, entre deux dragons couronnés.

Ce Florent du Chatelet est le père du marquis, le mari de l'amie de Voltaire et l'aïeul du duc du Chatelet-Haraucourt, qui porta sa tête sur l'échafaud pendant la Terreur, titré en 1789, seigneur du comté de Ligny et de la seigneurie de Pierrefitte.

(1) Calmet, 120, 152.

(2) Cirey-le-Château, canton de Doulevant, arrondissement de Vassy (Haute-Marne). C'est là que demeura Voltaire avec la marquise du Chatelet, et non à Cirey-sur-Vesouze (Meurthe-et-Moselle), comme quelques-uns ont le tort de le croire et de vouloir le persuader.

V.

COUROUVRE.

Église abbatiale de Senones.

Dans les orgues :

XXVII. Nicolaus Platel, Parochus de Courouvre, Tullen, diocæs. Henricus Henrioni nepos ipsius Platel, fecerunt sub Reverendo Abbate Domino Joanne Lignario, 1598 (1).

En 1745, dom Calmet fit faire un nouveau jeu d'orgues, il conserva quelques anciens jeux dus à cet habitant de Courouvre.

VI.

LONGCHAMPS.

1.

Église de l'hôpital de Saint-Esprit à Rome.

XXVIII. Hic jacet Rebaldon, signor de l'Escalle,
qui trépassa à li VIII de Julis del
Incarnacion nostre signor M.CCC.XX.

Cette inscription, gravée sur marbre, n'existe plus; elle était un des rares monuments de la langue française à Rome dit Mgr Lacroix (2). Le latin, l'italien et le français y sont entremêlés. L'inscription a été copiée sur un manuscrit de la Bibliothèque Farnèse donné en 1715 à la Vaticane par le pape Clément XI.

Le P. Vautrot, de Verdun, donne une autre inscription d'un l'Escale enterré à Benoîte-Vaux.

2.

Église de Benoite-Vaux (3).

Sur une table de marbre, avec armoiries au-dessus de l'inscription :

(1) D. Calmet, *Histoire de l'abbaye de Senones*, 291.
(2) *La Lorraine chrétienne à Rome*, Nancy, 1853.
(3) L'armorial de 1696 porte ce blason : « d'azur à une Vierge couronnée,

XXIX. Cy gisent les corps d'honorables personnes Messire Antoine de l'Escale, seigneur de Longchamps, qui mourut le 20e mars 1698.

Et de dame Marguerite de Condé son espouse morte le 8 septembre 1696.

Lesquels sont enterrez dans cette église dont ils sont les singuliers bienfaiteurs en y fondant des places pour trois religieux qui, par reconnaissance, ont mis cette tombe pour servir de monument perpétuel à la postérité.

Priez Dieu pour le repos de leurs âmes ! (1).

CANTON DE SAINT-MIHIEL.

VII.

SAINT-MIHIEL.

Église paroissiale Saint-Livier à Metz.

Dans le sanctuaire à gauche :

XXX. Cy gist hault et puissant Seigneur, messire Henry de Gournay, chevalier et comte de Marcheville, Baron de Montlouet, seigneur de Genicourt et conseiller du Roy en ses conseils, son ambassadeur en Turquie Allemagne, etc., Gouverneur de leurs altesscs Royale et Sérénissime d'Orléans et de Lorraine, lieutenant général des armées du Roy, mestre de camp d'un régiment d'infanterie pour son service, Baillif, gouverneur et surintendant des villes et provinces de l'Évéché de Metz et de St Mihiel et d'Hadonchatel, lequel a désiré être enterré dans ce lieu pour l'alliance au glorieux Patron (2).

1663.

Priez Dieu pour son âme.

Il fut le gouverneur de Charles IV, duc de Lorraine, et de Gaston duc d'Orléans. Marcheville fut érigé en comté en 1622 en son honneur. Il y fonda un couvent à la même date pour huit oratoriens sur l'emplacement actuel du presbytère. Le couvent fut remplacé, en 1622, par des minimes. Il était fils de

l'enfant Jésus sur son bras senestre et une pomme d'or dans la main dextre, le tout d'or sur une terrasse de même ».

(1) Dumont, *L'Etanche et Benoite-Vaux*, 237.

(2) Dieudonné. Les Gournai se prétendaient descendre de saint Livier.

Renaud de Gournai, gendre de Gobert d'Apremont aux Merlettes.

Voici une inscription qui ne fait pas partie de celles recueillies pour l'arrondissement de Commercy, mais nous croyons l'adjoindre à notre travail à cause que Hannonville-sous-les-Côtes dépendait, avant 1790, du bailliage royal de Saint-Mihiel, et à cause du rang que tenait la défunte : c'était la femme de l'Intendant Calonne, devenu, comme on le sait, ministre d'État et contrôleur général des finances, comte d'Hannonville, etc., seigneurie qu'il avait acquise en 1770 sur les héritiers de M. de Nicolaï évêque de Verdun :

VII.

HANNONVILLE-SOUS-LES-CÔTES.

Église paroissiale Saint-Livier à Metz.

XXXI. Cy gist haute et puissante Dame madame Marie-Anne Joséphine Marquet, épouse de haut et puissant seigneur messire Charles. Alexandre de Calonne, Chevalier, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, Seigneur du Comté d'Hannonville. Intendant des trois Évêchés, laquelle est décédée, après avoir mis avec des douleurs extrêmes, son premier enfant au monde qui est un fils, le 21 d'août 1770, elle fut enterrée le lendemain 22 en sa paroisse de Saint-Livier à Metz (1).

VIII.

APREMONT.

1.

Dans le chœur de la cathédrale de Metz.

XXXII. Hujus enim fuerat, quod habent hoc tempore raro,
Mitis in vita, manus munda, pudica caro.

Une tombe de marbre couvrait les restes de Jean d'Apre-

(1) Dieudonné.

mont, évêque de Verdun de 1217 à 1224, et ensuite de Metz; il mourut dans sa ville épiscopale le 10 décembre 1238. Son éloge était bien mérité. Il était fils de Geoffroy I^er^ d'Apremont et d'Élisabeth de Dampierre (1).

2.

Église paroissiale d'Ormes.

Dans la chapelle dite des Princes, aujourd'hui transformée en sacristie, se trouvaient des verrières représentant les seigneurs du village, en autres :

XXXIII. Hesse ✠ comte de Lynange et de Dasbourg seigneur d'Aprement ✠

Maréchal du Barrois, 1529.

et

et Madame ✠ Madgdeleine

de Gra ✠ nt ✠ prés ✠ sa ✠ fème (2).

Ces deux vitraux, vers 1847, furent vendus à M. le comte Ludovic de Bourcier, au château de Bathlémont, commune de Saint-Médard, canton de Dieuze où ils se trouvent encore.

Le comte à genoux, est armé de toutes pièces, sous une arcade Renaissance. Il porte toute sa barbe et a de longs cheveux. Son blason est à ses pieds. Sa femme, également à genoux, porte un riche costume du temps sous une arcade Renaissance. Son blason est mi-parti avec celui de son époux.

Dumont raconte qu'il partit, en 1501, pour aller voir son père au château de Dabo, avec 5 serviteurs, 1 maréchal sellier, 1 cuisinier, 1 boulanger, 2 charretons et 4 domestiques, au total 16 personnes. Cela montre comme les routes étaient sûres ; avant il avait donné 1 gros à un barbier pour lui laver la tête, etc.

(1) Roussel, *Hist. de Verdun,* nouvelle édition, I, 294.

(2) Vers cette époque, V. de Bouillé a lithographié chez Christophe, à Nancy, ces deux vitraux. Dessins devenus rares.

3.

Église Saint-Martin (des jésuites) *à Pont-à-Mousson.*

Devant l'autel Saint-Ignace :

XXXIV.

Deo Opt. Max.
Et memoriæ
Estheris Asperimontanæ
feminæ religiossisimœ
ob merita ejus
ex Autoritate præpositi socie
tat. Jesu universæ in hoc deæ
sepultæ conjugis carissimæ
fidelissimæ cum qûâ vixit annos
XX sine querela Joanes Porcelle
tus Maillanœ in Provincia,
Vallei, Gasseinville et Gensenvil
læ in Lotharingia Dominus
Caroli III Lothar. Ducis, Copiarum
Marescallus ac Tulli Gubernator
et Episcopatus Metensis sub Carolo
II Cardinale Lotharingo Ballivius.
Maritus mærens bene merenti
H. M. Posuit
vixit annos XLVIII obiit VII. id. Mart.
AN. CIↃ. IↃ. XCII.
bene vale qui legis, et mortuis
bene precare dum vivis
quod feceris et tibi alius facict.
Requiescat in pace (1).

Une tête de mort au-dessus de l'inscription en marbre noir; de chaque côté les statuettes : *Castitas* et *Confidentia;* puis les armoiries des Alliances : Apremont, des Armoises, Choiseul Aviller, du Chatelet, Haraucourt, Billy, Autel, Ludre, Sampigny, Lenoncourt, Savigny, Roussy, Blécourt, la Beauve et

(1) Sansonnetti, *L'ancienne église des Antonistes de Pont-à-Mousson,* Nancy, 1844, p. 10.

Senlis et les armoiries mi-parti de Maillane et d'Apremont entre.

IX.

HAN-SUR-MEUSE.

Église Saint-Jean du Mont (*Vosges*).

Sous le portique :

*

XXXV. Lector, siste gradus, hominum quoque discito casus
Nam quod es fueram sumque quod ipse fies
Hic jacet in Senone olim abbas Lombard, sancti Benedicti
Ordinis ille decus deliciæque fuit
Splendit ingenio, necnon decoramine morum
Fratribus acceptus, notus apud proceres
Ornamento infantum animorum cuncta relinquit
Huic igitur pateant limina sacra Poli
Obiit ætatis 78, anno 1815, die XI januarii.

Dom Jean-François Lombard était né à Han-sur-Meuse, le 4 décembre 1733. Chassé de son monastère par la Révolution, il se retira en Suisse, puis à l'abbaye Saint-Blaise de la Forêt Noire. Au concordat, il se fit nommer curé de Saint-Jean-du-Mont relevant jadis de son abbaye; et il réunit huit bénédictins avec lesquels il reprit la règle de Saint-Benoît. Il avait juré de ne reparaître à Senones que le jour du rétablissement de son ordre. Il tint parole, se contentant de contempler de loin les vastes bâtiments de son monastère.

C'était un véritable bénédictin, parlant huit langues et les anciennes, syriaque, hébraïque, etc. On continuait à l'appeler « Monsieur l'Abbé ». A son décès, parmi les prêtres qui y assistaient, était un ancien bénédictin qui avait voulu rendre ce dernier devoir à un abbé de son ordre. Il est à remarquer que les trois derniers abbés de Senones étaient tous de l'arrondissement de Commercy.

X.

MAIZEY.

Cathédrale de Toul.

Dans le cloître :

XXXVI. Cy gist Jehan de Masey masson de Céans qui trépassa l'an M.CCCC. et (*l'épitaphe n'a pas été achevée*).

A cette époque, les maçons étaient les architectes.

XI.

RICHECOURT.

1.

Cathédrale de Verdun.

XXXVII. ✻ Inclita progenies Asper. Mons qua decoratur
Ut sub nube dies, hic præsul Jo. tumulatur,
Per famam gratus suscepit pontificatus
A Papa sedem, modicam qui nunc habet œdem,
Exemplar morum fuit et tutela bonorum
Et pacis cultor, odii, vitiique sepultor,
Hic acquisivit, bene solvit, vivere scivit,
Cum magnis magnus, cum parvis mitis et agnus,
Annis M. C. ter cum binis arduus œther
Hunc sublimavit et sanctis associavit,
Ultima lux Martis suscepit in œdibus arctis
Membra Joannis, ubi jungitur et sibi frater (1).

Le tombeau de Jean de Richecourt orné de son effigie était dans la Chapelle de N. D. de Bonsecours. Il gouverna l'église de Verdun de 1296 à 1302.

A côté de la précédente tombe était la pierre tombale du frère du prélat, Jean de Richecourt, prévôt de la Madeleine, archidiacre de la Voivre :

(1) Roussel, 318, 319.

XXXVIII. Asper Mons matre, Richecuria patre,
Guillelmum genuit, Magdala præposuit.

CANTON DE VAUCOULEURS.

XII.

VAUCOULEURS.

1.

Au pied d'un calice :

XXXIX. Ce calice a été donné à Messire Gabriel d'Olivier, commandeur du Saint-Esprit de Vaucouleurs par Messire le comte de Rorté pour une cloche du dit Saint-Esprit qui est au château de Montbras, au mois de mars mil sept cent deux.

Calice d'argent avec sa patène dont la coupe et le dedans étaient dorés, avec la croix de l'ordre du Saint-Esprit et l'inscription. En 1731, ce calice se trouvait dans le dessous de l'autel Saint-Augustin (1).

On voyait la croix de l'ordre sur les bornes des propriétés de l'hôpital.

2.

Abbaye des Cisterciens de Clairvaux.

Près des portes, contre le mur au Nord.

XL. Hic jacet nobilis vir Gaufridus Dominus Joinvillæ.

Dom Guitton donne une autre inscription de Geoffroy III de Joinville, dit le Gros, sénéchal de Joinville, d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Benoit-en-Voivre.

Diex sirc tout-puissan, je vos prie que vos faciez bon mercy à Geoffroy I^er^, seigneur de Joinville qui cy gist, à qui vos donates tant de grâces en ce monde qui vos fonda plusieurs églises de son temps, Escurey (2), etc.

(1) F. de Chanteau, *Notice sur l'hôpital de Saint-Esprit de Vaucouleurs*, Nancy, 1881. Le calice et les papiers de l'hôpital du Saint-Esprit sont à Rouceux, près Neufchâteau.

(2) Par des moines de Vaux-en-Ornois de la filiation de la Chreste (Morimond).

D'après Feriel, cette dernière inscription serait due à Jean sire de Joinville qui trouvait la première trop brève.

3.

Église abbatiale des nobles clarisses de Montigny.

XLI. ✻ Ci gist noble dame Helvis de Joinville, dame de Faucogney dans son temp qui... fonday ceste maison sur son héritage et trespassa en l'an nostre Seigneur M. CCC.XII. Priez Dieu pour l'âme de li (1).

Cette belle tombe est bien conservée, Helvis est représentée en costume de veuve ; entre le blason de son mari et le sien, sous une arcade richement ornée, au-dessus de sa tête, est la représentation, fort usitée au moyen âge, de l'âme s'envolant au ciel ; une petite femme complètement nue, à mi-corps, les mains jointes et les cheveux pendants, sortant d'un voile tenu par deux anges, Helvis était la femme de Jean de Faucogney, vicomte de Vesoul, et le couvent avait été fondé par elle.

4.

Église abbatiale de Morimond.

In *Capitulo.*

XLII. ✻ Cy gist Alix de Joinville, dame de Sailly, femme de Renard, sire de Bourbonne, qui trépassa l'an M.CCC.XXX.

✻ Cy gist noble homme Messire Reniers de Choiseul, sire de Bourbonne (2).

En 1626, en réparant la collégiale Saint-Laurent de Joinville, on trouva une lame de cuivre avec une inscription moderne en l'honneur du bon sire de Joinville, le féal ami de saint Louis, œuvre de quelque chanoine, cette inscription ne mérite pas d'être rapportée.

(1) Vanier, *Histoire de Montigny-les-Vesoul,* 1877, 88, dessin de la tombe.

(2) Dubois, *Hist. de Morimond,* Paris, 1852, 474.

5.

Église paroissiale de Blénod-les-Toul (Meurthe-et-Moselle).

Dans le chœur côté de l'épître.

XLIII.

✠
Ici repose
le corps de vénérable messire
François Léopold Vosgien
prêtre et curé de Blénod
et Bulligny son annexe
docteur en Sorbonne
décédé le 12 septembre 1776.
Priez Dieu pour son âme.

M. Vosgien était chanoine de la collégiale de Vaucouleurs, lorsqu'il fut nommé à la cure de Blénod par l'abbé de Saint-Mansui-les-Toul, collateur en remplacement d'un autre docteur en Sorbonne, Grégeois de Toul (septembre 1754) (1). M. Vosgien n'avait que 52 ans quand il mourut.

Il est bien connu par le dictionnaire géographique qui porte son nom, et dont les nombreuses notes pour une nouvelle édition ont été vendues après sa mort par ses héritiers et malheureusement dispersées et perdues. « Une nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée » était sous presse lorsqu'il fut nommé à Blénod. Cette édition parut en 1755 à Paris chez l'imprimeur Didot (XVI. 625) (On sait que Vosgien a traduit en grande partie le *Dictionnaire anglais* d'Eichard).

Je ne puis résister au plaisir de donner l'article sur Vaucouleurs, l'endroit natal du chanoine :

« Vaucouleurs, *Vallis Color*, petite et ancienne ville de France en Champagne, dans le Bassigny (ainsi nommé de sa charmante situation), chef-lieu d'une Prévôté Royale. C'était autrefois une souveraineté possédée par les Princes de Joinville. Philippe de Valois l'acquit en 1335 de Jean de Joinville

(1) Guillaume, *Histoire du Blénod*, Nancy, 1843, 88.

à cause de l'importance de son passage et Charles V l'unit inséparablement à la couronne en 1365, en lui conservant tous ses privilèges en considérations des services que lui et ses prédécesseurs en avaient reçus (ce sont ses termes). Il y a une collégiale composée d'un doyen et de dix chanoines, un couvent d'Annonciades et un de Picpus et un prieuré simple. Cette ville est fort connue par la célèbre *Pucelle d'Orléans*, qui naquit dans un village nommé *Domremy* (1), qui était alors de sa dépendance. M. de Lisle, père du savant géographe de ce nom, et plusieurs autres hommes illustres ont pris naissance dans cette ville. Elle est sur le penchant d'une colline au pied de laquelle est une prairie à perte de vue et arrosée par la Meuse, qui passe auprès de la ville.

« On trouve à une portée de fusil de Vaucouleurs, Tusey, *Tussiacum*, maison de plaisance où nos rois avaient autrefois un château et où il s'est tenu un Concile très célèbre, nommé communément le Concile de *Tousy*, mais les habitants du lieu disent *Tusey*.

« On voit encore entre Tusey et Vaucouleurs de grosses pierres que l'empereur Albert et Philippe le Bel firent planter pour servir de bornes à leurs Empires, lorsqu'ils s'abouchèrent à Vaucouleurs en 1299. »

D'après Dom Calmet, l'abbé Hugo d'Etival aurait composé un factum imprimé à La Haye en 1697, intitulé *Défense de la Lorraine contre les Prétentions de la France*, dans lequel il parle de *bornes d'airain* posées sur la Meuse depuis Vaucouleurs jusqu'à Mouzon, séparatives des deux États. Un inconnu mit à ce passage cette note manuscrite : « Les Français les ont « fait arracher du temps du cardinal de Richelieu et l'on en a « caché encore que l'on garde ».

Je crois bien que ces bornes d'airain posées depuis Vaucouleurs jusqu'à Mouzon étaient tout simplement comme l'imprime le chanoine Vosgien « de grosses pierres ». L'auteur était sur place; il devait bien savoir ce qu'il écrivait sur sa ville natale.

(1) *Village du Barrois mouvant.*

XII[1].

BERNIQUÉVILLE.

6.

A l'église de l'hôpital Saint-Jean à Nancy.

Devant l'autel :

D. O. M.

XLIV. ✠ Cy gist M. Jacques Antoine Girault de Salme, écuyer, seigneur de Burniquéville, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis lieutenant-colonel du régiment de Rouergue, décédé en cette maison, muni de tous les sacrements de l'église, âgé de 65 ans, le dernier jour de l'an 1758.

Requiescat in pace (1).

XII[2].

GOMBERVAUX.

8.

Église abbatiale de Moyenmoutier.

XLV. Cy gist Religieuse personne Damp Guerard de Gomberval vivant abbé de céans, qui trépassa l'an mil. Vc. XXIV. Le XI de may. Priez Dieu pour luy. Amen (2).

Il fut élu abbé en 1488, et il est regardé comme un des meilleurs prélats qui gouvernèrent le monastère.

XIII.

MAXEY-SUR-VAISE.

Cordeliers de Neufchâteau.

XLVI. Cy gist haut et puissant Seigneur Messire Renault du Chatelet, seigneur dudit lieu. Enseigne de la Compagnie de Monseigneur

(1) Lionnois, II, 320.

(2) Belhomme, *Historia Mediani in Monte Vosago Monasterii.....* Argentorati. M.DCC. XXIV, in-4°, 379.

le Duc de Lorraine, lequel trépassa l'an de grâce M DLVII, le IV[e] de février (1).

Époux de Marie de Fresneau, il donna, en 1556, le dénombrement de sa seigneurie de Maxey. Il se qualifie de chevalier.

XIV.

RIGNY-LA-SALLE (2).

Chapelle castrale.

XLVII. Anne Chevalier de Malpierre, épouse de Claude des Salles, mariés le 16 janvier 1618, fille de François Chevalier, Sieur de Malpierre, Daillecourt, Fouraille et gentilhomme du Roy, gouverneur de Vaucouleurs, et de Claude de Choiseul Beaupré.

C'est Hugo, dans son *Histoire de la Maison des Salles*, qui donne cette inscription et les deux suivantes.

XV.

UGNY.

a) *Église paroissiale.*

XLVIII. Cy gist Dame Anne de Maulgiron, femme de Honoré Seigneur Philippe des Salles, Escuyer, seigneur de Gombervaux qui trespassa l'an 1550, le 30 septembre.

C'était la première femme de ce seigneur d'après Hugo, Philippe des Salles, gouverneur de Neufchâteau, accompagna le duc Antoine dans la guerre contre les Rustauds.

(1) Dom Calmet, 185.

(2) Le château a été incendié, il y a un très beau parc (1838).

b) *Même église.*

XLIX. Cy gist Honorée Dame Guillemette des Salles, vivant Dame d'Ugny et Girauvillers, épouse en premières noces d'Honoré Seigneur Messire René de Beauvau, Chevalier des ordres du Roi et capitaine de cent chevau légers pour le service de sa majesté, Baron de Rorté et seigneur de Merigny et autres lieux et en secondes noces de honoré seigneur, messire Jean de Laverdin, chevalier des ordres du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Plessis-Bourotte, laquelle décéda à Abainville l'an 1607. Priez Dieu pour le repos de son âme (1).

Ce fut le 28 juin 1596 que Guillemette se remaria.

CANTON DE VIGNEULLES.

XVI.

HATTONCHATEL.

Abbaye de Senones.

La grosse cloche de l'abbaye porte :

L. Hæc campana renovata est curante R. R. P. P. D. Fanget abbate Senoniensi, et benedicta, adstantibus religiosis hujusdem monasterii Senoniensis et populo, anno M. D. CCCLXXXII.

Au bas de la cloche, on lisait : *Aubert fecit.*

C'est la seule cloche qui reste des sept cloches des moines.

Le sceau de Dom Fangé (2) portait les insignes de sa dignité et en exergue : *Sigillum Abbat. S. Petri Senoniensis.*

Son verre est au musée d'Épinal. Il représente Dom Fangé quand il dit la messe et on lit : *Dom Augustin Fangé, abbé de Senones*, 1757.

(1) La tombe n'est presque plus lisible.

(2) Sur la plaque en marbre à Senones contenant la liste des abbés, on lit cette mention toute moderne : *R̄d̄us* in X$\overline{\text{ρο}}$ *Pater D. Augustinus Fangé, D. Aug. Calmet coadjutor et nepos, electus XXV oct. 1757, obiit an 1781.*

Son portrait est au musée lorrain à Nancy et Dumont en a fait faire une lithographie.

XVII.

SÉNONVILLE.

Église Saint-Louis des Français à Rome.

LI.

D. O. M.
Joanni Gousselet
Lotharingo. Senonville
ad hattonis castrum
Orto, canonico meten.
Et regri. litterarum
apostolicarum, scriptori
viro integerrimo
Ioannes Gousselet
Patruo de se bene
merito ex testamento
Hæres p. c.
vixit annos XLVI
obiit idib. julii
m. D. LXIX.

D'après l'abbé Pierre Lacroix, Jean Gousselet (de Sénonville) était chanoine de Metz et expéditionnaire des lettres apostoliques; il mourut le 15 juillet 1569 âgé de 46 ans.

CANTON DE VOID.

VOID.

Nous avons vainement cherché dans la cathédrale de Toul la tombe du Chanoine Jacques Mengin de Void qui demanda a être enterré près de son oncle Raulin Henry, chanoine de Verdun, après avoir cédé par testament le 23 mai 1532 tous ses biens de Troussey à la fabrique de cette cathédrale.

XVIII.

SORBEY.

Village détruit (Ménil-la-Horgne).

En 1730, le curé Guillemin mit cette pierre devant sa maison détruite depuis longtemps :

LII. Sorbey de vérité
Bati 500 ans avant la Nativité (1).

XVIII.

MÉNIL-LA-HORGNE.

Abbayes de Senones.

D. O. M.

LIII. Virgini Deiparæ SS. Apost. Petro et
Paulo B. B. Gundelberto et Simeoni
Epis. monast. Senonien. Patronis

Hunc primum Domus abbat. lapidem ponunt D. C. D. Augustinus Calmet abbas Senonien, cum priore subp. Decano, Cæterisque fratibus numero XXX. Anno salutis MDCCXXX, Rom. sed. vacante, Francisci III. Lotharing. Ducis an I.

Die vero 1 Junii (2).

Pierre posée avec une médaille du duc de Lorraine, Charles V, une de saint Pierre et de saint Paul et une de saint Benoît, toutes en cuivre, lors de la construction de l'abbatiale (démolie plus tard).

Sur une grosse cloche fondue le 6 mai 1747 :

LIV. D. O. M. et Virgini Deiparæ et SS. Apostolis Petri et Paulo Patronis hujus Monasterii S. hoc signum denuo fusum est R. P. D. Augustino Calmet, Abbate Senoniens totoque conventu assistente, die 7 maii anno 1747.

(1) De Widranges, *Notice sur des antiquités trouvées à Sorbey* (*Journ. de la Société d'archéologie lorraine*, X, 8).

(2) Histoire de l'Abbaye de Senones (*Bull. de la Soc. phil. vosgienne.* S. Dié, 188, 418).

Terminons par ce quatrain que Voltaire composa pour l'épitaphe du savant abbé de Senones :

Des oracles sacrés que Dieu daigna nous rendre
Son travail assidu perça l'obscurité,
Il fit plus, il les crut avec simplicité
Et fut par ses vertus digne de les entendre.

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES

		Pages.
Apremont.....	Jean d'.....	167
—	Esther d'.....	169
Aulnois.....	Gérard d'.....	160
Calmet.....	Dom Augustin.....	180
Commercy.....	Jacquemin de.....	159
Condé.....	Marguerite de.....	166
Des Salles.....	Anne.....	178
Didelot.....	Désiré.....	157
Dupuy.....	Fois Anne, *Comte*.....	155
Du Chatelet.....	Claude Antoine.....	163
—	Erard.....	162
—	Florent.....	164
—	Godefroi.....	163
—	Marguerite.....	162
—	Marie Gabrielle.....	163
—	Philbert.....	162
—	Renault.....	176
Fangé.....	Dom Augustin.....	178
Giraud de Salme...	Jacq. Antoine.....	176
Gombervaux.....	Dom Guérard de.....	176
Gournai.....	Henri de.....	166
Gousselot.....	Jean.....	179
Grandprey.....	Madeleine de.....	168
Jacquot d'Andelarre.	Antoine Prosper.....	160
Joinville.....	Alix de.....	173
—	Godefroi de.....	172
—	Helvis de.....	173

		Pages.
Larban.....	Antoinette de.....	151
Lescale.....	Antoine de.....	166
—	Renaldon de.....	165
Linange.....	Hesse, *comte* de.....	168
Lombard.....	Dom François.....	170
Lorraine.....	Anne. Elisabeth de	157
—	Anne. Thérèse de.....	157
—	Charles. Henri de.....	157
Mahuet.....	Jean. F^{ois} de.....	156
Maisey.....	Jean de.....	170
Malpierre.....	Anne, *Chevalier* de.....	177
Marquet.....	Marie-Anne-Joséphine.....	167
Maugiron.....	Anne de.....	177
Olivier.....	Gabriel d'.....	172
Platel.....	Nicolas.....	165
Psaume.....	Dom Arnould.....	157
Raigecourt.....	Jacques de.....	152
Retz.....	Cardinal de.....	154
Richecourt.....	Guillaume de.....	157
—	Jean de.....	171
Rutant.....	Pierre de.....	156
Riquechier.....	Claude.....	151
Sarrebruck.....	Aimé de.....	160
Urre.....	Charles d'.....	152
—	Jean d'.....	151
—	Marie d'.....	151
—	Renée d'.....	152
Verdelet.....	Nicolas.....	152
Vosgien.....	Léopold.....	174

UNE TAQUE DE FOYER

AUX ÉCUSSONS DE

JACQUES III BUSSELOT

ET DE

JUDITH GAUVAIN, SA FEMME

(XVII[e] siècle) (1)

M. le D[r] E. Coliez, médecin à Longwy, membre de la Société d'Archéologie lorraine, s'est, depuis quelques années, attaché particulièrement à la recherche des taques de foyer ou plaques de fourneaux historiées; déjà il en a réuni une petite mais fort curieuse collection. Son beau-père, M. Berveiller, à Metz, en a recueilli en plus grand nombre encore et qui, pour la plupart, offrent des sujets très variés et très nouveaux. J'en ai eu connaissance par des photographies que M. Coliez a eu l'obligeance de me communiquer et, parmi elles, j'ai remarqué tout d'abord la belle taque héraldique que je me propose d'étudier ici. Elle était de nature à m'intéresser plus qu'aucune autre par les deux écus d'alliance qu'elle représente et dont le premier m'a paru être évidemment de la famille Busselot, plus tard de Busselot, originaire de Saint-Mihiel où elle fut anoblie en 1578. J'ai habité cette ville pendant plusieurs années, et l'une de mes ancêtres maternelles appartenait à la famille dont il s'agit.

(1) Lu en la séance de février 1896.

Mon premier soin fut naturellement de rechercher dans le *Nobiliaire de Lorraine*, par Dom Pelletier, à quel mariage pouvait se rapporter l'écu d'alliance. Ce fut en vain ; mais je savais qu'une branche de la famille, ayant embrassé la Réforme, s'était rendue dans le pays messin et ne figure pas dans le *Nobiliaire;* en outre l'écu, sauf une altération de pièces, comme il s'en trouve tant sur les taques, me paraissait devoir être attribué à la famille Gauvain, anoblie par le duc de Lorraine, en 1663.

Je résolus de consulter M. le pasteur H. Dannreuther, versé dans la généalogie des anciennes familles protestantes ; il put tout de suite m'indiquer l'alliance de Jacques Busselot avec Judith Gauvain, tout au début du XVII^e^ siècle ; l'attribution est donc certaine.

Toutefois, il restait encore un problème à résoudre : la famille Busselot a pour cimier une ancre, et elle a pris pour supports, apparemment à une époque assez moderne, deux levriers (1). Or, tout différents sont, sur la taque, les supports, savoir un griffon et un lion, ainsi que le cimier, qui ressemble à un énorme besant au milieu d'un vol, c'est-à-dire deux ailes, surmontant un armet de profil. Mais je reconnus là les ornements extérieurs des armoiries de l'illustre maison de Lenoncourt, ornements que, comme je le dirai plus loin, j'ai rencontrés sur plusieurs autres taques : le fondeur, qui possédait le moule-matrice de ce sujet, a dû s'en servir souvent pour différentes familles, se bornant à remplacer l'écu ou les deux écus primitifs par ceux qu'on lui demandait d'y substituer. Cette circonstance donne, à ce qu'il me semble, un intérêt de plus à la taque dont je m'occupe et dont le style héraldique est fort majestueux. Je vais la décrire sommairement, puis je parlerai des personnages dont elle offre les écussons, et de leur famille; enfin, j'en rapprocherai les autres taques sur lesquelles j'ai rencontré le timbre et les supports de la maison de Lenoncourt.

(1) Cachet de la famille Busselot, appartenant à mon oncle maternel, M. de Maidy, à Nancy.

Mesurant $0^{m},96$ de haut sur 1 mètre de large et pesant 200 kilogrammes, la plaque de foyer, de forme rectangulaire, représente deux écus accolés, supportés par un griffon et un lion, ayant tous deux la queue passée entre les jambes. Le timbre consiste en un casque ou armet de profil, à quatre grilles apparentes, garni d'un bourlet et de lambrequins, qui descendent pour meubler le large espace laissé libre au-dessous des écus, entre les deux supports. Ce casque est surmonté, pour cimier, d'une meule de moulin, avec anille, percée d'un trou à peine visible et posée entre les deux ailes d'un *vol* issant. Les angles supérieurs offrent deux écus, *parti* de France et de Navarre, surmontés de la couronne de France. — En haut et latéralement, existe un encadrement mouluré, garni de billettes ou modillons; au bas, il n'y a qu'un simple chanfrein.

Des deux écus, le premier, de forme ordinaire, est *à la voile*, le champ semé d'étoiles; le second, en losange, offre un triangle taillé en pointe de diamant, accompagné de trois étoiles, 2 et 1. — Il est facile de voir que ces écus n'ont pas été moulés avec la même matrice; le raccord, aux pattes des animaux supports, se constate aisément, et, de plus, pour placer la matrice du premier écu, il a fallu ébrécher le bas du casque.

Cette taque, appartenant à M. Berveiller à Metz, provient, m'a dit M. Coliez, de Habay-la-Neuve (Luxembourg belge).

II.

Dom Pelletier mentionne comme suit l'anoblissement de la famille à laquelle se rapporte le premier écusson :

« BUSSELOT (Jacques *ou* Jacob et Jean), frères germains, licenciés en droit, avocats en la cour des grands-jours de St. Mihiel, et fils de Jacques Busselot et de Françoise Barber,

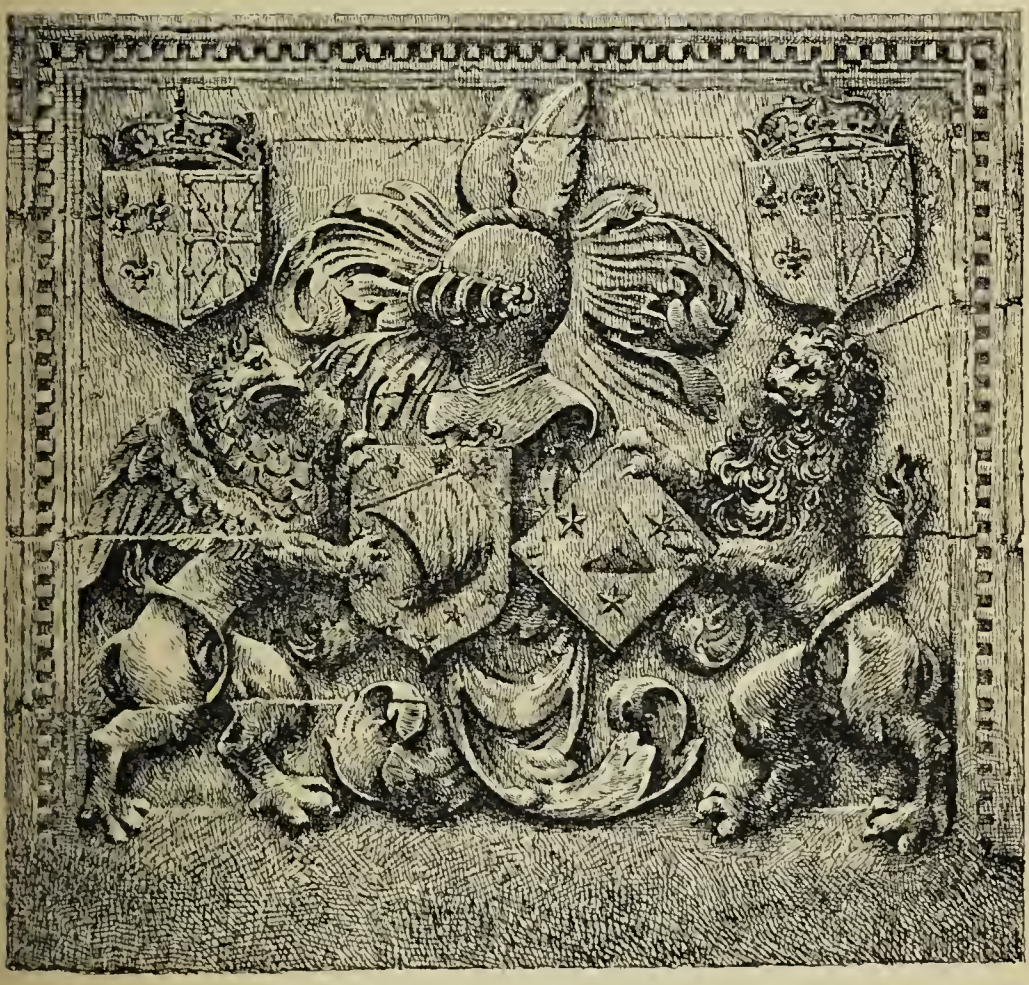

Taque de Foyer

aux écussons

de Jacques III BUSSELOT

et de Judith GAUVAIN, sa femme

(XVII^e siècle)

furent annoblis par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 15 février 1778. Portent d'azur, à la voile d'argent, périe en pal, l'écu semé d'étoiles d'or ; et pour cimier une ancre d'argent, bâtonnée et cordée d'or. *Fol. 63, régist. 1578.* Jussion d'entérinement du même mois et de la même année. *Laïette cottée annoblissemens*, n. 47.

« Jacques Busselot épousa : 1° Antoinette de la Grange, dont il eut : 1° Jean et Jacques Busselot, et 2° Pentecoste Thomassin, dont il eut : 1° Christophe, et 2° Joseph qui suit, comme il se voit par un acte de tutelle du dernier novembre 1593.

« Joseph Busselot, seigneur du Dordal..... »

Dom Pelletier ne s'occupe plus, dans la suite, que de la postérité de ce Joseph Busselot. — Ce sont très probablement les deux fils de l'anobli et leur père, celui-ci nommé le premier, qui figurent, avec chacun la qualification d'avocat, dans la pétition de 1560 adressée au duc par un grand nombre d'habitants de Saint-Mihiel pour demander la liberté du culte réformé :

« . . . . . .
« Jacques Busselot, avocat.
« Jean La Gorge (*id.*).
« Jacob Busselot (*id.*).
« Jean Busselot (*id.*). »

« Busselot » et « La Gorge » paraissent en tête des quatre signataires du texte même de la pétition.

M. H. Dannreuther, qui a publié cette pièce, a mis la note suivante au nom du premier de ces personnages :

« Jacques Busselot fut un des chefs du mouvement religieux à Saint-Mihiel. C'est lui qui signe le premier, et qui rédigea peut-être la pétition. Il occupait une situation considérable dans la ville ; en 1539, il avait « charge du collège et escolle « érigée au lieu de Saint-Mihiel » (*Arch. de la Meuse*, B. 1084, f° 105). En 1550, il était maire. Il abandonna ses biens pour se réfugier à Metz avec sa femme et ses enfants, le 30 mai 1562, n'emportant que 80 francs barrois. Reçu bourgeois, il s'associa

avec Odinot Basset de Lyon et Jean Darras de *Ville-sur-Iron* (1), pour établir à Metz une imprimerie d'où sortirent des livres de propagande protestante. Il mourut en 1567. — Jacob et Jean Busselot, dont les noms suivent, paraissent être restés à Saint-Mihiel. Le premier représentait les intérêts de différents seigneurs aux Grands-Jours de 1571 ; le second était, en 1594, procureur fiscal de la prévôté-moine de Saint-Mihiel (2). »

Jean Busselot demeura certainement à Saint-Mihiel et, par conséquent, resta fidèle à la religion catholique ; mais il paraît que Jacob, suivant l'exemple de son père, quitta cette ville après 1578 pour aller s'établir à Metz, où il devint Treize et conseiller ; il y épousa Judith Gauvain, qui lui apporta la seigneurie de Montigny-la-Grange (3). Ils eurent pour fils un quatrième Jacques Busselot, au sujet duquel M. Clesse a parlé de la famille qui nous intéresse. Je tiens à reproduire ses propres paroles : « ... Pendant les malheurs de la guerre de Trente-Ans, dit-il, les seigneurs lorrains ayant organisé, en 1635, une guerre de partisans contre l'invasion française, le capitaine messin Busselot vint surprendre et piller Gondrecourt (4) et Fléville (5), le 21 octobre, et en emmena tout le bétail à Montigny-la-Grange, où il s'était établi et où il le fit vendre au plus offrant (6) ». L'auteur ajoute en note : « Le capitaine Jacques ou Jacob Busselot, de la religion réformée, né en 1604, de *Jacques Busselot*, seigneur de Montigny, Treize et conseiller à Metz, et de *Judith Gauvain*, avait épousé Claude d'Ingenheim, sa parente par les Gauvain, qui lui survécut et qui épousa, en secondes noces, Claude de Saint-Pol, général-major, puis lieutenant-général des armées bavaroises. Montigny-la-Grange appartenait à la famille Gauvain. C'est là qu'il se retira chez son oncle du côté maternel, après son expédition sur Fléville,

(1) Ville-sur-Yron, canton de Conflans, arr. de Briey.

(2) Dannreuther, *Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel*, Bar-le-Duc, 1883, p. 13.

(3) Ferme et château, commune d'Amanvillers, anc. 1er canton de Metz.

(4) Canton de Conflans, arr. de Briey.

(5) *Idem*.

(6) Cela paraît tiré du *Journal de Jean Bauchez*, qui sera cité plus loin.

et c'est là qu'il mourut, le 25 octobre 1636, des suites de blessures reçues antérieurement. Jacques Busselot, son grand-père, fut un des chefs de la Réforme à Saint-Mihiel... ». M. Clesse reproduit ici entre guillemets le passage cité plus haut de l'article de M. Dannreuther (1).

D'après le journal de Jean Bauchez, un « capitaine nommé Monsieur Buselat » (*alias* Busselat) qui semble être Jacques III Busselot... prit part, lui aussi, à ces guerres et y aurait trouvé la mort en la même année. Mais n'y aurait-il pas là une confusion entre ces deux personnages, père et fils, de semblable prénom? Quoi qu'il en soit, suivant cette chronique, me dit M. Dannreuther, Jacques III « aurait fait une sortie en 1635 pour s'opposer aux pillages des Croates, vers Warize (2). Fait prisonnier, il est réclamé par le roi, et rendu moyennant une rançon de 500 rixdales. Un de ses jeunes frères est tué. Lui-même est tué, le 27 juillet 1636, par Maillard, partisan lorrain, près de Blettange (3).

« Les notes généalogiques de M. Cuvier indiquent que Jacques Busselot, sieur de Montigny, épousa, le 23 février 1601, Judith Gauvain, veuve de Ferry de Gray, de Malmédy, dont il eut :

Joseph, né le 7 octobre 1601 ;
Jacob, né le 4 janvier 1604 ;
David, né le 6 février 1605 ;
Marie, née le 4 juin 1606 ;
Paul, né le 9 juillet 1608 ;
Susanne, née le 1 octobre 1610.

« Quant à Judith Gauvain, fille de Louys Gauvain, maître des forges de Moyeuvre, et de Jacqueline Maupassant, elle aurait (d'après M. Cuvier) épousé successivement :

(1) Clesse, *Le Canton de Conflans*, 1890, t. II, p. 181.

(2) Varize, anc. canton de Boulay, arr. de Metz.

(3) Hameau, commune de Bousse, anc. canton de Metzerwisse, arr. de Thionville.

V., sur les différentes expéditions de ce chef de partisans, le *Journal de Jean Bauchez, greffier de Plappeville au dix-septième siècle*, publié par MM. Ch. Abel et E. de Bouteiller; Metz, 1868, p. 230, 260, 262, 263, 271, 328.

1° le 25 août 1596, Ferry de Gray, de Malmédy ;

2° le 24 févr. 1601, Jacques Busselot, en Vincentrue (1);

3° . . . . . , Jean de Stouff, sieur de Ringau, Hay, Juvigny, Hugne, etc. ».

III.

Il nous faut dire quelques mots de cette famille Gauvain, dont la taque nous offre les armoiries à une époque qui paraît antérieure à son anoblissement.

François Gauvain, qui paraît être le frère de Judith, acquit la terre de Champel (2) et fut anobli par le duc Charles IV de Lorraine, en 1663. Mais, en 1710, il demanda au duc Léopold des lettres de gentillesse, ce qui supposait une noblesse d'au moins trois générations. Ces lettres, mentionnées, comme on le verra, par Dom Pelletier, sont ainsi analysées dans une note manuscrite de M. H. Lepage, relative aux gentilshommes reconnus :

« 2 septembre 1710. — Gauvain, François, ci-devant seigneur de Champey, d'une ancienne famille noble, dont les titres avaient été perdus, et qui dut prendre des lettres de noblesse, qu'il obtint en 1663. » (Cf. *Complément au Nobiliaire*, p. 354, n° 2125) :

Que faut-il penser de ces prétentions? Le duc Léopold était fort complaisant, et je n'ai pas trouvé de titres antérieurs à 1663 où les Gauvains soient qualifiés nobles hommes. Il est toutefois certain que la famille jouissait d'un rang distingué, et, ce semble, d'une fortune assez importante, acquise ou fort augmentée par l'industrie métallurgique. La généalogie dressée par Dom Pelletier, sans doute d'après les lettres de 1663 ou celles de 1710, remonte, en effet, à l'aïeul de François,

(1) Étymologiquement *Vincent-rue,* par pléonasme et altération *rue Vincenrue,* à Metz.

(2) Dom Pelletier écrit *Champé;* la note d'H. Lepage, qu'on lira un peu plus loin, porte *Champey,* nom d'une commune du canton de Pont-à-Mousson. Mais je pense qu'il s'agit de *Champel,* ferme, commune de Mécleuves, ancien canton de Verny, arrondissement de Metz : le *Dict. topogr.,* donne la forme *Champé* en 1609 et 1689.

maître des forges de Moyeuvre (1). Je vais reproduire, à titre de document, ce commencement de l'article du *Nobiliaire* (p. 285) :

« GAUVAIN (François), seigneur de Champé, fut annobli par lettres de Charles IV, duc de Lorraine, données le 20 janv. 1663, et vérifiées le 3 février suivant. Porte d'azur, au triangle d'or, accompagné de trois molettes d'éperon de même, posées deux et une. *Heraulderie de Lorraine.*

« Louis Gauvain, maître des forges de Moïeuvre, est mentionné dans une vente de grains, cire et frans-vins de la recette d'Étain, faite à son profit, pour l'espace de quatre années, par contrat du 25 juin 1589. Il fut affranchi de toutes tailles et subsides, par lettres données à Nancy, le 25 octobre 1595, et avoit épousé Marie des Godins, dont il eut, entr'autres enfans, Louis Gauvain qui suit, et, je crois, Jeanne Gauvain, qui épousa par contrat passé le 10 septembre 1597, devant Gergone Feriet, Aman de l'Arche S^t^. Martin à Metz, Jean Simmerer, fils de noble Jean Simmerer, seig. de Niedbruck (2), demeurant à Strasbourg, et calviniste.

« Louis Gauvain, II du nom, épousa Jacqueline de (3) Maupassant, de laquelle il eut, entr'autres enfans, Melchior Gauvain, qui s'allia à Sara Chavo, dont-il eut François qui suit; Marthe Gauvain, mariée à Auguste le Goulon, écuïer, seigneur de Coin, et quelques autres.

« François Gauvain, natif de Champé, acquit cette terre, et se fit annoblir en 1663, comme nous l'avons dit ci-dessus. Il obtint des lettres de gentilhomme du duc Léopold, le 2 septembre 1710, sur l'exposé qu'il fit : « Que lorsqu'il s'étoit fait « annoblir, il ne connaissoit pas la noblesse dont il étoit « issu, etc. ». Il épousa, le 1^er^ août 1648, Barbe Philbert, veuve, selon quelques mémoires, de François Jobal (4), dont il eut.... » etc.

(1) Moyeuvre-Grande et Moyeuvre-Petite, ancien canton de Thionville.
(2) Pontigny, hameau, commune de Condé, anc. canton de Boulay.
(3) Cette particule me paraît de complaisance.
(4) Il y a là une erreur, d'après une note communiquée par M. H. de l'Isle, de Jeand'heurs : François Jobal, marié à Barbe Philbert, ne mourut que le 20 octobre 1690 (*Biogr. du parlement de Metz*, p. 246).

Pour terminer sur l'état nobiliaire de cette famille, qui existe encore, je transcris cette mention du *Complément* publié par M. H. Lepage et moi-même en 1885 (p. 188) :

« GAUVAIN (André-François), avocat au Parlement de Nancy, fut maintenu aux droit et possession de se qualifier écuyer, par arrêt de la Chambre des Comptes du 9 mars 1789. — Reg. B. 269, nº 27.

« Généalogie depuis noble Louis Gauvain, seigneur de Boutilly (1), dont le fils, appelé aussi Louis, se maria en 1557. »

Il y aurait à rechercher quelle pouvait être cette problématique seigneurie de Boutilly. Mais Louis II Gauvain, père de Judith, que Dom Pelletier n'a pas citée, est connu par d'autres documents :

La table de l'Inventaire Dufourny, de Nancy, mentionne :

« Gauvin (Louis) maître des forges de Moyeuvre ; copie de son bail de 1588, t. V, p. 142 ; t. V, p. 558. — Ascence les moulins d'Étain en 1595, p. 618. *Ibid.* »

H. Lepage, dans l'*Inventaire sommaire des Archives de Meurthe-et-Moselle,* au sujet d'une liasse de la Chambre des Comptes, de 1591 (B. 7301), signale une « déclaration du fer en bandes envoyé par Louis Gauvain, maître des forges de Moyeuvre, pour l'arsenal de Nancy ».

A propos de ces célèbres forges et des fils de Louis Gauvain, M. A. Durand ajoute : « Ce dernier, seigneur de Montigny-la-Grange et de Flévy (2), longtemps maître des forges de S. A. à Moyeuvre et, vers la fin de son bail, professeur (3) par engagement sous condition de rachat des moulins d'Étain (1595), commençait en 1587 à Saint-Privat (4), Sainte-Marie-aux-Chênes (5) et Montois-la-Montagne (6), la longue série de ses acquisitions foncières. Il avait quitté vers 1597 la direc-

(1) Ce nom m'est inconnu ; il s'agit peut-être de Batilly, canton de Conflans.
(2) Ancien canton de Vigny, arrondissement de Metz.
(3) Faut-il lire *possesseur* ?
(4) Sans doute Saint-Privat-la-Montagne, ancien canton de Briey.
(5) Ancien même canton.
(6) *Idem.*

tion des forges et s'était retiré dans la maison de Montois construite en 1589 (1) ».

Enfin, je ne sais si c'est à lui, ou plutôt à l'un de ses fils, que se rapporte ce passage du journal de Marlorat :

« *Moyeuvre.* — Ce 29e octobre 1612, le bail fait à..... Govain de la forge de Moieuvre, prévosté de Varennes (2)....., par S. A., a esté entériné en nostre chambre... (3). »

Il serait superflu de pousser plus loin cette recherche de documents.

L'écu de Judith Gauvain, sur notre plaque de foyer, n'est pas absolument conforme à la description du *Nobiliaire :* le triangle fait saillie, taillé en pointe de diamant ; au lieu de molettes, il y a des étoiles, à cinq rais. Cette dernière différence est seule importante, mais ne peut, je crois, constituer un obstacle à l'attribution ; il y a souvent, sur les monuments de tous genres, des altérations plus graves; et, comme la taque doit être antérieure aux lettres d'anoblissement, nous ne savons si ces étoiles n'étaient pas une variante admise par la famille : les molettes n'apparaissent guère dans le blason qu'à l'époque de la Renaissance, à laquelle les étoiles, qui auparavant avaient eu d'habitude six rais, n'en gardèrent plus, en général, que cinq (4). Il semble probable que parfois les molettes sont une transformation des étoiles à six rais, et qu'au temps de la transition indiquée, les confusions ont dû être assez fréquentes (5).

IV.

Il me reste à parler des ornements extérieurs qui, sur la taque, environnent les écus accolés : je veux dire le cimier et

(1) Anatole Durand, *Les bords de l'Orne,* dans les *Mém. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle,* t. VI, 1864, p. 140.

(2) Je ne me rends pas compte comment Moyeuvre a pu être, en 1612, rattaché à la prévôté de Varennes.

(3) *Journal de Gabriel le Marlorat* (Bar-le-Duc, 1892), p. 78.

(4) Sur l'un des cachets de la famille Busselot, le plus moderne que je connaisse, les étoiles semant le champ ont *six* rais, au lieu de cinq. Ce cachet appartient également à mon oncle maternel.

(5) V. mon travail : *Les anciennes cloches de Saugues* (Nancy, 1890), p. 56, note 2.

les supports. Ils appartiennent, ai-je dit, à la maison de Lenoncourt.

Le plus ancien monument que j'aie à citer est une plaque de foyer, dont une esquisse sommaire (1) m'a été adressée, il y a quelques années, par M. Beauzée-Pinsart, de Stenay. Cette taque, me disait-il, existe « dans la maison de M. Willemet, ancien notaire à Montigny-devant-Sassey (2), maison construite sur l'emplacement de l'ancien château ». La forme est un rectangle, mesurant environ 1 mètre de large, sur 0m,75 de haut. Deux écus accolés, l'un *à la croix engrelée*, l'autre en losange, *à trois macles*, sont supportés par un griffon et un lion ; le timbre représente le casque et le cimier des Lenoncourt ; deux écus égaux, bizarrement déchiquetés à la partie supérieure, sont mi-parti aux armes décrites ; ils surmontent les supports, et chacun est accosté des lettres I B. Enfin, au-dessus du cimier, on lit la date 1577. Je n'ai pas encore pu déterminer à quelle famille, et par conséquent à quelle alliance de la maison de Lenoncourt, se rapporte l'écu aux trois macles.

En second lieu, une grande taque carrée du Musée lorrain, dont je reproduis ici une gravure, représente l'écu de Lenoncourt entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel avec le joyau ; les supports sont les mêmes, ainsi que le cimier, qui est *contourné*, c'est-à-dire tourné à sénestre ; de plus, la meule a son centre très distinctement percé, et une croisette décore chacune des ailes. Quatre fleurs de lis garnissent les angles supérieurs et les vides laissés à côté du joyau. Une large bordure renferme cette inscription rétrograde, en caractères gothiques et dont plusieurs lettres sont mises la tête en bas : *Bernardu(s · de · Lenonc)ourt | Eques Torquatus · Regiæ · Militi|ae · Francorū*, puis quatre ou cinq mots qu'il m'a été impossible de lire ; ensuite, on voit la date, également rétrograde : 1.6.O.Z.

Le personnage auquel se rapporte cette taque est évidem-

(1) Plus récemment, une photographie de pareille taque m'a été offerte par M. Berveiller ; cela m'a permis de compléter la description et de voir, comme je le dirai plus loin, que, sauf les écussons, cette taque est semblable à celle qui fait l'objet du présent article.

(2) Canton de Dun, arr. de Montmédy.

Taque de Foyer

aux armoiries

de Bernardin II de LENONCOURT, baron de Neuvron

(1602)

ment Bernardin II de Lenoncourt, « baron de Neuvron (1), seigneur de Gondrecourt (2), Olley (3), Saulmoucey (4) et la Neuville au Bois (5) en partie, chevalier de l'ordre du roi », bailli de Saint-Mihiel, mort en 1605 (Le P. Anselme, II, 62, art. *Lenoncourt*, br. de Gondrecourt, degré X). Bernardin fut aussi chevalier de la Toison d'Or, dès 1579 (Chartes de Clervaux, n° 2250). Jusqu'à présent, les généalogistes ne lui connaissaient qu'une femme, Claudine de Choiseul; mais celle-ci paraît être morte vers 1576, époque de son testament (Chartes de Clervaux, n° 2157); Bernardin se remaria, avant 1573, à Marguerite de Bemelbourg, veuve en premières noces de Bernard d'Eltz et, en secondes, de Charles Millort (*Ibid.*, n^os^ 2250, etc.).

La taque, suivant le *Catalogue* du Musée (1895, p. 225, n° 1439) provient « de l'hôtel du Primat », aujourd'hui pensionnat des Frères de la Doctrine chrétienne, dits de Saint-Joseph, qui en ont fait don au Musée. — Cette provenance s'explique facilement, Bernardin ayant eu pour second fils Antoine de Lenoncourt, second primat de Nancy (6).

Le troisième monument, aussi au Musée lorrain, est ainsi décrit dans le récent *Catalogue*, par M. L. Wiener (1895, p. 81, n° 133) :

« Partie supérieure des armoiries de la famille de Lenoncourt, plaque se rapportant à des alliances avec celles de Choiseul et de Bemelburg, dont les noms s'y trouvent gravés; sculpture sur ardoise. »

Ce travail, en très bas-relief, de fine sculpture et de fort beau style héraldique, représente, en effet, dans une couronne, l'écu de Lenoncourt, entouré du collier de la Toison d'Or, avec les

(1) Ferme, commune d'Olley, qui suit.

(2) Canton de Conflans, arr. de Briey.

(3) Même canton.

(4) Il faut sans doute lire *Saulmourey*, pour *Saulmory*, canton de Dun.

(5) F. Liénard, *Dict. topogr. de la Meuse*, indique la forme *Laneuville-aux-Bois*, en 1388, pour *Laneuville-au-Rupt*, canton de Void, arr. de Commercy.

(6) V. mon article, *L'étole de saint Charles Borromée ...*; Nancy, 1884, p. 8.

supports et le cimier, celui-ci contourné et dont chacune des ailes est ornée de la croix engrelée; latéralement, de deux petits écussons en losange armoriés, il ne reste que la partie supérieure, mais les noms sont inscrits au-dessus : CHOISEVL-BEMELBVRG. Il s'agit donc de Bernardin de Lenoncourt et de ses deux femmes; la date doit se placer entre 1573 et 1605.

C'est, je pense, vers le troisième quart du XVII[e] siècle, qu'il convient de ranger un manuscrit de la Bibliothèque nationale (1), signalé par M. V. Bouton; il en a fait usage pour la rédaction de l'*Armorial de Lorraine,* qu'il a publié dans le *Hérault d'armes :*

« Le troisième volume, dont nous nous sommes servi, dit-il, est un autre manuscrit du fonds Gaignières, portant le numéro suivant, c'est-à-dire 25,238, et intitulé : LES SEIZE QUARTIERS DE LORRAINE. Il est aussi manuscrit, colorié entièrement. Il a *le chic* des Callot. Il nous a semblé d'autant plus précieux qu'il indique des cimiers avec une négligence d'artiste très heureuse. Nous en avons autographié quelques-uns qu'on trouvera plus loin. — Nous savons que la Bibliothèque de Nancy possède de ce volume une copie de 1759 (2). »

L'auteur a précisément reproduit ce cimier de Lenoncourt; il le décrit ainsi : « Une meule de moulin d'argent, environnée d'un vol de l'écu (3) ». On ne voit pas que ce vol soit orné de la croix engrelée; mais la meule est mieux caractérisée qu'ailleurs par l'*anille* qui en occupe le milieu.

Enfin, dans l'*Histoire de la Maison des Salles* par le P. Hugo,

(1) Il y aurait lieu de voir le Catalogue des manuscrits de cet établissement.

(2) *Le Hérault d'armes,* t. II, 1877 : (Victor Bouton), *Armorial de Lorraine,* p. 371. — La copie indiquée est sans doute le manuscrit 982 de la Bibliothèque publique de Nancy : « La présente copie (dit une note au bas du titre) a été prise sur l'original qui appartenoit aux Bénédictins de Flavigny, en 1769 (*sic*), par Dominique Collin, graveur, et François Lallemant, orfèvre ». Le titre porte : « Recueil des armes et blasons de la noblesse de l'ancienne chevalerie, dédié à M. du Chastelet par Jean Callot, 1666 ». (J. Favier, *Catalogue des manuscrits de la Bibl. publ. de Nancy,* 1886, p. 278). Ce manuscrit est souvent appelé « Les blasons de Callot ».

(3) *Ibidem*, p. 400.

publiée en 1716, on trouve (p. LXXIV), une planche représentant les huit quartiers de Henri des Salles, baron de Rorté. Les armes de Lenoncourt y figurent et le cimier y offre une variante très curieuse : le casque est surmonté de la meule; mais le *vol* est supprimé, tandis qu'au-dessus de la meule s'élèvent, comme des sortes d'ailes de moulin à vent, deux pennes trapézoïdaux, divisés en deux longitudinalement.

Je doute que ce cimier bizarre ait été conservé bien longtemps après par la famille; on aurait même à rechercher s'il a été d'usage dans ses différentes branches. Mais de plus longues investigations sur ce point nous éloigneraient trop de l'objet de cette étude. Il suffit d'avoir établi l'origine des ornements extérieurs qui accompagnent si singulièrement, sur notre taque, les armoiries personnelles.

V.

Les écussons de Jacques Busselot et de Judith Gauvain ne sont pas les seuls que le fondeur ingénieux ait incrustés au milieu des supports et du cimier de la maison de Lenoncourt. Je connais trois autres taques pour lesquelles il s'est servi de la même matrice, remplaçant simplement, dans le moule, l'écu ou les écus originaux par des écus différents.

La première fait partie de la peu nombreuse, mais intéressante, collection de M. Huyaux, marbrier à Nancy (rue du Faubourg-Stanislas, n° 59 *bis*); elle est exposée auprès d'une vitrine de son atelier. C'est, m'a-t-il semblé, la même que celle de Busselot, sauf que les écussons des angles supérieurs (France-Navarre) sont reproduits l'un à côté de l'autre, au milieu.

La seconde, au Musée lorrain, est aussi pareille, excepté qu'au milieu sont deux nouveaux écussons; celui de sénestre en losange offre trois fleurs de lis, posées peu soigneusement 1 et 2, c'est-à-dire *malordonnées;* celui de dextre, surmonté d'une couronne fermée, mais assez mal venue à la fonte ou détériorée, semble écartelé : les quartiers 2 et 3 sont peu distincts; les quartiers 1 et 4 paraissent offrir cinq ou six besants surmontés

d'un autre plus volumineux, ce qui fait naturellement songer aux armes des Médicis, de même que l'écu aux trois fleurs de lis éveille immédiatement, malgré sa défectuosité, l'idée de la Maison de France. — Comme il vaut mieux, à mon avis, exposer une hypothèse risquée que rester dans l'inconnu, j'ai proposé d'attribuer ces armoiries à Cosme III de Médicis, grand-duc de Toscane, et à sa femme Marguerite-Louise d'Orléans, fille de Marguerite de Lorraine, sœur du duc Charles IV; cette attribution a été acceptée pour le catalogue du Musée (p. 228, n° 1472). Sur cette taque, la meule du cimier n'est pas distinctement percée. Quatre fleurs de lis garnissent les endroits vides.

Le prototype de cette taque aux armes de Lenoncourt paraît être celle dont jai décrit un exemplaire au commencement du § IV; primitivement, je n'avais pu m'en rendre compte, le croquis de M. Beauzée-Pinsart étant trop sommaire; mais la photographie de pareille plaque de foyer, qu'a bien voulu me donner M. Berveiller, ne laisse aucun doute à cet égard (1).

Je ne doute pas qu'on ne découvre encore d'autres taques analogues; car cette matrice héraldique, qui était sans doute l'une des plus belles faites par les forges de Moyeuvre, a dû servir un grand nombre de fois et pour plusieurs familles. Je souhaite en terminant que l'attention portée sur ce sujet fasse surgir de nouvelles découvertes et de féconds rapprochements.

Léon Germain.

(1) La hauteur indiquée par M. Beauzée-Pinsart (0^{m},75) paraît trop faible, à moins que cet exemplaire n'ait pas reçu sa hauteur normale ou ait été, comme il arrive souvent, détérioré au bas.

Taque de Foyer

aux armoiries

de Mathurin SAVARY,

abbé de Chéhéry et de Lisle-en-Barrois

(XVII^e siècle)

UNE TAQUE DE FOYER

AUX ARMOIRIES

DE LA FAMILLE SAVARY

Il y a quelque temps, M. le pasteur Dannreuther m'adressait la question suivante :

« M. Ponsignon (1), de Bar-le-Duc, a trouvé à Avocourt (Meuse) une taque portant les armes de Lenoncourt écartelées d'un blason que vous reconnaîtrez peut-être. Est-ce un abbé de Beaulieu? » Cette taque, carrée, a $0^{m},44$ de côté.

Le croquis communiqué (2) représente un écu : *écartelé : aux 1 et 4, à la croix engrelée; aux 2 et 3, contre-écartelé au lambel à trois pendants en chef; le tout entouré d'une bordure chargée de 8 besants ou tourteaux.* L'écu est sommé d'une mitre de face et d'une crosse, la volute tournée à l'intérieur; il est environné de deux palmes, liées au-dessous.

Au premier abord, cette croix engrelée rappelait, en effet, celle de la célèbre maison de Lenoncourt. Mais l'écartelure m'était inconnue. J'attendis que le hasard me révélât l'attribution de ces armoiries, ce qu'il ne tarda pas à faire sous la forme d'un *ex-libris*, retrouvé dans ma collection un jour où je la feuilletais pour tout autre chose. Voici la description de ce petit ex-libris, grossièrement gravé sur bois (Haut. de la gravure, $0^{m},041$; Larg. $0^{m},049$). Écu *écartelé : aux 1 et 4; contre écartelé*

(1) Depuis cette époque, la collection Ponsignon a passé en d'autres mains; le possesseur actuel de la taque est M. Servant, avoué à Bar-le-Duc.

(2) Je complète cette description à l'aide d'une photographie que M. Dannreuther a bien voulu m'envoyer ultérieurement.

de gueules et d'argent, au lambel à trois pendants en chef; aux 2 et 3, à la croix, bordée d'une dentelure. L'écu semble être entouré d'une *bordure chargée de 8 besants* ou *tourteaux*. Il est environné de deux palmes nouées au-dessous, et surmonté d'un chapeau ecclésiastique avec cordons terminés de chaque côté par 6 houppes. — Au-dessus, une inscription manuscrite, d'apparence contemporaine, porte : *Mr Savary Coner Clerc Et Chanoine à Metz 1697.*

Le rapprochement de cet ex-libris et de la taque me sembla prouver à l'évidence que le dernier objet se rapportait, sinon au même personnage, du moins à la même famille Savary : les quartiers sont disposés à l'inverse; mais ce fait, résultat d'une de ces distractions qui sont très fréquentes dans le blason, ne peut constituer une sérieuse difficulté.

Cependant, la famille ne figure pas dans les nobiliaires lorrains; il s'agissait donc de l'identifier. Or, j'ai trouvé, parmi mes notes, une découpure d'un journal récent, que je donne aux pièces justificatives, d'après lesquelles une famille Savary, titrée marquis de Lancosme, etc., encore existante et originaire de la Touraine, porte : *Écartelé d'argent et de sable* (V. Pièces just., n° 1). N'étaient-ce pas là la même famille et les armoiries *pures*, qui se retrouvent *brisées* d'un lambel et écartelées sur nos monuments lorrains? L'ex-libris, à la vérité, donne *gueules* au lieu de *sable*, mais cette différence peut tenir soit à une modification de branche cadette, soit mieux encore à une simplification voulue par le graveur, afin de ne point trop charger son *bois*, fort sommairement travaillé.

Cette famille ne pouvait manquer d'être mentionnée dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye-des-Bois et Badier (édition Schlesinger); elle y a effectivement un article, où la dernière date indiquée est 1777. Je vais reproduire quelques passages, et tout d'abord le commencement, laissant, bien entendu, à l'auteur la responsabilité de la haute antiquité qu'il attribue à la famille.

« SAVARY (de) en Touraine. Cette Maison a servi nos Rois et l'État dès le xie siècle, qu'elle est connue entre les plus nobles de cette province, par d'illustres alliances; des dons faits

Ex-Libris de Jean-François SAVARY

Chanoine de la Cathédrale de Metz

doyen des Conseillers-Clercs au Parlement

(N. B. — Dans cette reproduction photographique, n'est pas sorti le mot « Mr », en encre très pâle, qui commence l'inscription.)

à des abbayes du temps des croisades; par la possession de fiefs mouvants directement de la Couronne; et enfin par celle de la seigneurie de Lancosme depuis plus de 500 ans.

« Elle a donné un chevalier du Saint-Esprit, des chambellans, ambassadeurs, capitaines de cent hommes d'armes des ordonnances, et autres officiers distingués. Elle forme aujourd'hui trois branches.... »

La première est celle des marquis de Lancosme; on indique la seconde comme « établie dans la province du Perche »; enfin, la troisième, « branche de Savary-Brèves », porte différents titres de comte et de marquis; on fait remonter sa généalogie au milieu du XVI^e^ siècle, beaucoup plus haut que les deux autres branches. — Dans le tout, je ne remarque que deux personnages paraissant avoir reçu des dignités ecclésiastiques : à la première branche et devant avoir vécu au milieu du XVIII^e^ siècle, appartient : « Louis-François, appelé l'Abbé de Lancosme »; de la troisième, et vers le commencement du XVII^e^ siècle, fait partie : « GASTON-JEAN-BAPTISTE, abbé de Montmajour, de Grestin, de St-Gildas de Ruis et de Gimont, aumônier du Roi ».

Les *brisures* des armoiries, tant sur la plaque de foyer que sur l'ex-libris, désigneraient plus probablement cette dernière branche. Malheureusement le *Dictionnaire de la Noblesse* ne donne que les armes pures, dans ce dernier alinéa que je crois devoir reproduire à cause des nombreuses références, auxquelles on pourra à l'occasion recourir :

« La maison de SAVARY porte pour armes : *écartelé d'argent et de sable.* Voy. les Mémoires de l'Abbé de Marolles, t. II, p. 230; le *Mercure François*, t. I, p. 29, et t. II, p. 262; l'Histoire de Louis XIII, par Michel le Vassor, t. III, part. 1, p. 6; les Mémoires d'Histoire critique et Littérature, par l'abbé d'Artigny, t. IV, p. 345; les *Tablettes Généalogiques*, part. 5 et 7; les *Lettres du Cardinal d'Ossat;* les *Mémoires* de l'Étoile, p. 332, Édit. de 1719; la dernière édit. du *Journal de Henri III;* les Réflexions historiques sur la mort de Henri IV, dans un recueil intitulé : *Mémoires historiques et secrets concernant les Amours des Rois de France*, in-12, Holl. 1739; les *Mémoires du feu Duc*

d'Orléans, imprimés à la Haye, chez Adrien Moet-Jens, in-16, année 1685; l'*Histoire* de M. de Thou; l'*Histoire générale des Turcs*, traduite par Blaise de Vigenère, continuée par Thomas Artus et par Mézeray jusqu'en 1661, t. I, p. 891. »

Rien de tout cet article ne révèle quelque rapport de la famille Savary avec la Lorraine. Toutefois, il y avait à consulter encore la *Biographie du Parlement de Metz*, par E. Michel, où je trouvai sur notre chanoine cet important article que je transcris, à l'exception de la longue épitaphe et d'un hors-d'œuvre sur les fondations à la cathédrale de Metz.

« SAVARY (Jean-François), d'une ancienne famille de la Touraine, était prêtre du diocèse de Paris et chanoine de la cathédrale de Metz depuis l'année 1661, quand il fut reçu conseiller clerc au parlement de cette ville, le 19 juillet 1673. L'un de ses frères fut évêque de Séez.

« Le chanoine Savary devint le doyen des conseillers clercs et mourut à Metz, le 5 avril 1718, à l'âge de quatre-vingts ans. Il fut inhumé dans la cathédrale, où l'on voyait autrefois, du côté des stalles, son épitaphe ainsi conçue ... (Ici l'épitaphe, qui compte 24 lignes).

« Outre les legs pieux indiqués dans son épitaphe, le chanoine Savary fonda six *obit* avec messes chantées en musique. C'était la septième fondation faite en faveur de la musique et des musiciens de la cathédrale de Metz...

« Le portrait du chanoine Savary a été gravé dans le format in-folio, par Vallet, d'après une peinture de de Troy. Ce doyen des conseillers clercs fut remplacé au parlement par M. Marc-Sigisbert Anthoine.

« Armes du chanoine Savary, telles qu'elles ont été enregistrées à l'Armorial général de France de 1696 : *D'or à une croix dentelée de gueules, contre-écartelé d'argent et de sable, à un lambel de gueules en chef brochant sur le tout. Le grand écu bordé de sinople à huit besans d'or.* On les a blasonnées aussi : *Écartelé aux 1 et 4, d'or à la croix engrelée de gueules; aux 2 et 3, écartelé aux 1 et 4 d'or et aux 2 et 3 de sable; un lambel d'argent brochant sur le tout.* Timbre : *couronne de comte, surmontée d'un chapeau d'évêque.*

« Les armes primitives des Savary étaient : *Écartelé d'argent et de sable* (La Chesnaye-des-Bois) ».

Aucune des deux descriptions héraldiques données dans l'avant-dernier alinéa n'est tout à fait correcte ; mais on les corrige facilement en les comparant avec nos monuments lorrains. Nous retrouvons dans la première la *bordure chargée de 8 besants* que j'avais fait remarquer sur l'ex-libris. Il y aurait lieu d'examiner, pour les ornements extérieurs, les armoiries, s'il en offre, du portrait indiqué ; je n'ai pas trouvé ce portrait dans la collection d'estampes, si considérable, de la bibliothèque de la Société d'Archéologie lorraine, mais on verra plus loin que Soliman Lieutaud l'indique. Une observation à faire, c'est que E. Michel ne dit pas à quelle famille se rapporte l'écu à la croix dentelée; enfin, il place cet écu aux 1 et 4, conformément à la taque, mais contrairement à l'ex-libris, où l'écu primitif de la famille conserve sa position normale.

Les armoiries de la plaque de foyer ne sont pas celles du chanoine Savary, puisqu'il n'a pas possédé d'abbaye. Cependant on a vu que cet ecclésiastique avait un frère, évêque de Séez; cela nous transporte bien loin de la Lorraine; de plus, la crosse, tournée *à l'intérieur,* doit, à cette époque, indiquer un abbé plutôt qu'un évêque. J'ai retrouvé, peu après, que ce prélat avait été d'abord abbé de Chéhéry (arr. et c. de Sedan, Ardennes). En effet, M. le Dr J. Jailliot a publié récemment dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* 1895, d'intéressantes *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry ;* il y donne une liste des abbés, d'après la *Gallia christiana*, 1751, et j'y vois figurer :

« XIX. Mathurin Savari, conseiller et aumônier du Roi, présidait à Chéhéry en 1670 et devint évêque de Séez. Il mourut le XVII des calendes de septembre 1698 » (p. 167. V. aussi p. 173).

Une surprise plus agréable encore m'était réservée par l'ouvrage de Soliman Lieutaud, *Liste alphabétique de portraits dessinés, gravés et lithographiés de personnages nés en Lorraine, Pays messin, et de ceux qui appartiennent à l'histoire de ces deux provinces* (2e édit., Paris, 1862). Il mentionne, en effet :

« SAVARY (Mathurin), évêque de Séez, abbé de Chéry

(*sic*) et de L'ille en Barrois, aumônier de la reine, fils de *Jacques*, né en 16... à Paris, m. à Séez le 16 août 1698.

« 1. *Ferdinand* Junior pinx., G. *Edelinck* sculp. 1683, in-fol.

« 2. D'après *Nanteuil*, copie in-fol., au bas, M. DE SACY.

« SAVARY (JEAN-FRANÇ.), chanoine de l'église et doyen du parlement de Metz.

« F. *de Troy* pinx., S. *Valée* sculp., in-fol. ».

Ainsi donc Mathurin Savary a été abbé de l'Isle-en-Barrois, ce qui nous rapproche, d'une manière significative, de la région où la taque paraît avoir été rencontrée.

Son nom existe bien dans la liste des abbés du même monastère donnée par Dom Calmet (*Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. III, dissert., col. CXXX).

« 28. Mathurin Savary, évêque de Seez. Mort en 1699. »

Il y aurait cependant à comparer cette plaque de foyer avec d'autres, similaires, qui proviennent de l'abbaye ardennaise. En effet, il existait des forges à l'abbaye de Chéhéry. En 1526, l'abbé de ce monastère, « ayant fait tirer des mines dans un bois appelé *les Bois et Broussailles*, situé sur le territoire de Gesnes (canton de Montfaucon, Meuse), se vit attaquer par le chapitre de Montfaucon (seigneur de Gesnes) ; une transaction demandée par le couvent, passée le 13 avril, accorda cette contrée à l'abbé de Chéhéry et donna le bois de *Serre* audit chapitre ». M. Biguet, instituteur, auquel j'emprunte cette citation, a publié l'acte dans un *Extrait de la monographie de Gesnes*, imprimé dans le *Journal de Montmédy* (janv.-févr. 1896). C'est une sentence arbitrale, passée par devant le bailli de Vermandois, le 13 avril 1526 *avant Pâques*, c'est-à-dire 1527.

M. Henry Vincent, auteur de l'*Épigraphie de l'arrondissement de Vouziers*, à qui j'ai soumis mes conjectures et communiqué une description de la plaque de foyer, a bien voulu m'écrire qu'il connaît une taque semblable à Savigny, canton de Monthois, tout près de Vouziers ; cette taque existe dans la maison de Mme Buffet-Douzy. Mais, ajoute-t-il, elle paraît présenter quelques différences quant aux armoiries : 1 et 4 à la croix

denchée et non pas *engrelée;* aux 2 et 3, « contrécartelé, au lambel à 3 pendants, et sur le tout une bordure chargée de huit besans ou tourteaux (1) ».

A la suite de cette correspondance, les deux plaques de foyer ont été citées dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (t. III, p. 204, note 2), avec la même attribution ; il est dit, à ce propos, que ces « taques de cheminées en fonte » ont été « coulées certainement à la forge de l'abbaye » de Chéhéry.

Dans l'état de nos connaissances, il ne me paraît point téméraire d'attribuer à Mathurin Savary la taque de foyer, sujet de cette étude.

***

Postérieurement à la rédaction de ce qui précède, j'ai appris que, de la branche de l'évêque de Séez, descend l'un de mes confrères, M. le comte Ch. Lair, inspecteur de la Société française d'Archéologie. D'après la note qu'il a eu l'obligeance de m'adresser et que je reproduis aux pièces justificatives, le prélat et le chanoine étaient fils de *Guillaume Savary* et de N. *Bodeau ;* l'aïeul et les bisaïeuls se nommaient François, et leurs femmes semblent appartenir à des familles roturières. Il paraît donc que, si cette branche se rattache réellement à la famille des Savary de Lancosme et de Brèves, elle était fort déchue de sa grandeur, lorsque nos deux ecclésiastiques vinrent lui rendre quelque illustration. L'effort des généalogistes devra se porter sur le lien de cette branche avec le tronc principal.

***

J'ajouterai, à l'honneur de la famille dont nous venons de nous occuper, qu'à elle appartient François Savary, comte de Brèves, marquis de Maulévrier, célèbre diplomate, voyageur

(1) Je n'avais pas parlé de la *bordure*, non mentionnée dans la description sommaire que m'avait envoyée primitivement M. Dannreuther.

et orientaliste, ambassadeur à Constantinople, gouverneur de Gaston d'Orléans, né en 1560, mort en 1628 (V. Pièces justif., n° 3). — Dans un récent catalogue de librairie était signalée une curieuse correspondance, an XI à 1840, d'Alexandre Savary, comte de Lançosme, né en 1784, mari d'une fille du « comte de Clermont-Tonnerre, massacré le 10 août (1790) » (V. Pièces justif., n° 4).

***

Il ne me paraît point dénué d'intérêt, pour clore cette étude, de rappeler que, au nombre des monuments funéraires de l'église paroissiale de Montmédy, figure celui de Jean Tersin, mayeur de la ville, mort en 1686, et de sa femme Marguerite *Savary*, décédée en 1696. Après que j'eus publié un travail sur ces monuments, en 1882, le colonel Ch^er^ de Sailly, savant généalogiste, m'a dit que, selon lui, cette personne devait appartenir à la famille du célèbre général Savary, duc de Rovigo, né à Marcq (Ardennes) en 1774. Je crois devoir signaler incidemment cette présomption à l'attention des chercheurs.

***

Pour conclure sur l'objet même de cette note, je crois que la plaque de foyer doit se rapporter à un proche parent du chanoine Savary, de Metz, très probablement à son frère, Mathurin, au temps où il était abbé de l'Isle-en-Barrois et de Chéhéry, c'est-à-dire vers 1670, après quoi il devint évêque de Séez. Sûrement la taque appartient à cette famille Savary.

Léon Germain.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

Extrait d'une lettre de M. le comte Lair, 3 juin 1897 :

« Je vais copier dans notre livre de famille l'article qui vous intéresse :

Savary.

Famille noble fort ancienne, dont une branche (la cadette) dérogea au XVI^e^ siècle en faisant le commerce.

Les armoiries sont les mêmes que celles de Savary marquis de Lancosme, comtes de Brèves.

Originaire de Doué-la-Fontaine, au pays saumurois ; a fourni : un évêque de Séez, 1682, Mathurin Savary, aumônier de la Reine ; un chanoine, conseiller au Parlement de Metz, Jean Savary ; un seigneur d'Arbaignon, François Savary.

Plusieurs avocats en parlement sont issus de cette famille.

La famille Savary est alliée aux Delavau, Guenyveau seigneur de Challendiers comte de Gaucourt, de la Mothe, etc.

A cette famille appartenait également Jacques Savary, né à Doué-la-Fontaine, le 27 septembre 1622 ; épousa Catherine Thomas, 1650, fille d'un des plus grands négociants de Paris ; il eut une fortune brillante, grâce à Fouquet, et publia de nombreux ouvrages sur le commerce ; il était cousin-germain de l'évêque et du chanoine ; son portrait a été peint par Coypel ».

SAVARY, François;
Falaiseau, Catherine.

SAVARY, François;
Saget, Mathurine.

Savary, François;
Guenyveau, Denise.

Savary, Guillaume;
Bodeau, *N.*

Savary, Gilles, *curé d'Etioles.*

Savary, Denise, mariée à Delavau, François.

Savary, Jacques, marié à Thomas, Catherine.

Savary, Mathurin, *Évêque de Séez.*

Savary, Pierre.

Savary, Jean, *Chanoine.*

Savary, François, *Seigneur d'Arbaignon.*

N° 2.

Extrait de **la France illustrée,** *1888.*

« Nous avons le regret d'annoncer la mort de la comtesse de Lancosme, née Henriette-Cécile d'Andlau, décédée en son château de Graville (Seine-et-Marne) le 28 février 1888, dans sa 77e année.

« Cette mort si regrettable et qui met en deuil toute la contrée où la comtesse de Lancosme était la providence des pauvres, met en deuil les familles d'Orglandes, de Vaulogé, d'Andlau, de Beaumont, de la Villarmois, de Bonvouloir, de Mun, Ferray, de Sesmaisons, de Menou, de Charrin, de Chanaleilles, de Bernis, de Turenne, de Mandelot.

« Les Savary, chevaliers, barons, puis marquis de Lancosme, comtes de l'Empire, seigneurs de Montbazon, de Colombiers, de Bois-Robert, de Montcontour, de Nezières, du Moulin, de Brèves, etc., etc., appartiennent à une famille fort ancienne, originaire de Touraine, qui a donné : deux chevaliers bannerets de Touraine, un chevalier croisé en 1218, une abbesse de Beaumont-les-Tours, un chanoine chancelier de l'église de Tours, puis archevêque de Tours (1291), des conseillers et chambellans du Roi, un écuyer d'écurie et un panetier du roi Louis XI, un gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Alençon, un ambassadeur à Constantinople, un chevalier de Malte, grand prieur de la Langue-d'Auvergne, des chevaliers de Saint-Louis, un pair de France, etc., etc.

« La terre et baronnie de Lancosme fut érigée en marquisat en fa-

veur de Louis-François-Alexandre Savary, chevalier, capitaine de grenadiers au régiment de Richelieu, chevalier de Saint-Louis.

« La défunte laisse de son mariage avec feu Adolphe-Charles-Alphonse Savary, comte de Lancosme, capitaine commandant au 1er régiment de carabiniers, deux filles mariées aux comtes de Mondragon et de Sesmaisons et un fils marié à Céline de Clermont-Tonnerre.

« Armes, *Ecartelé d'argent et de sable.* »

N° 3.

Extrait du catalogue d'une vente d'autographes faite par la maison Charavay, le 12 novembre 1887 (cote 54).

Brèves (*Fr. Savary de*), célèbre diplomate, voyageur et orientaliste du XVIIe siècle, ambassadeur de France en Orient, gouverneur de Gaston d'Orléans; Tallemant des Réaux, dans ses *Historiettes,* l'accuse d'avoir voulu mourir en Turc ; né en 1560, mort en 1628. »

Let. sig. avec la souscript. aut., en italien ; Rome, 8 janvier 1611, 3/4 de p. in-fol., cachet. Rare.

Extrait de la **Revue des autographes** (*G. Charavay*), *juillet 1895* (cote 35).

Brèves (*François Savary*, comte de), marquis de Maulévrier, célèbre diplomate, voyageur et orientaliste du XVIIe siècle, ambassadeur à Constantinople, gouverneur de Gaston d'Orléans, né en 1560, mort en 1628.

Let. sig. avec la souscrip. aut. à M. de Villesavin (Jean Phélypeaux), secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis ; Arsenal de Paris, 29 octobre 1615, 1 p. 1/2 in-fol. Rare.

Très intéressante lettre. Il lui parle des « petites humeurs opiniastres » de Gaston à l'endroit de sa sœur Chrétienne, depuis duchesse de Savoie : « nous nous contenterons de continuer leurs visites et entretenir leur bonne intelligence par ambassades ». Le précepteur Dupont lui ayant dit qu'un prince devait éviter à la fois la lâcheté et la témérité, « il luy répondit qu'il aimeroit mieulx estre temeraire et hardy que poltron ny craintif ». Il espère que le maréchal de Bois-Dauphin triomphera de la révolte du prince de Condé : « nous attendons en mesme bonne devotion l'advis de l'arrivée de Mad. la princesse d'Es-

pagne (Élisabeth) à la frontière, et des eschanges de ces deux princesses, mais non encores sy tost la venu de nostre nouvelle royne (Anne d'Autriche) ».

N° 4.

Extrait d'un catalogue de la librairie A. Voisin (cote 19.210).

Lancosme (*Alexandre de Savary*, comte de), né en 1784 ; mari de Mlle de Clermont-Tonnerre (fille du comte de Clermont-Tonnerre, massacré le 10 août. — 26 lettres autog. signées (an XI à 1840), 88 pages in-8° et in-4° (*correspondance intéressante*).

Toutes ces lettres, à l'exception de trois, sont adressées à Édouard Mounier, fils du constituant. Elles sont pleines d'entrain et de gaîté (le comte de Lancosme avait à peine 20 ans), fort amicales et cancanières. Le jeune comte tient son ami au courant de tous les petits événements de la province, car ces lettres sont datées de Bretagne, mais surtout de Lancosme (Indre). — Le nom de Lancosme est celui d'une terre et seigneurie du Vendomois, qui appartenait à la maison de Savary.

NÉCROLOGIE

F. LANGROGNET — Ph. PIERROT — Cl. LALLEMAND

L'année 1896 a cruellement frappé la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. Parmi les pertes irréparables que nous avons subies nous devons signaler celle de M. Langrognet qui fut l'un des membres les plus éminents de notre Compagnie et qui, à diverses reprises, obtint de la confiance de ses collègues la présidence qu'il sut exercer avec une indiscutable compétence et un tact parfait. C'est donc un hommage d'affectueuse reconnaissance et de sincères regrets que nous rendons aujourd'hui à la mémoire d'un de nos plus distingués disparus.

François LANGROGNET naquit au village de Lieffrans (Haute-Saône) le 20 septembre 1824, d'une famille de modestes cultivateurs qui compta sept enfants, dont il était le cinquième. Sa première jeunesse se partagea entre la fréquentation de l'école primaire et sa participation aux rustiques travaux de ses parents. Mais attiré vers l'étude par une vocation prononcée, à dix-sept ans il entra à l'école normale primaire de Vesoul d'où il sortit, en 1843, muni de ses deux brevets, élémentaire et supérieur, qui lui ouvraient la carrière de l'enseignement. Il fut alors appelé au collège de Lure en qualité d'instituteur de la classe primaire.

C'est à partir de cette époque que se révèlent son énergique

et patiente volonté et son incomparable puissance de travail intellectuel.

Tout en remplissant scrupuleusement ses fonctions d'instituteur, puis de maître-répétiteur, il fait lui-même ses études secondaires, obtient successivement son baccalauréat ès-lettres; son baccalauréat ès-sciences et sa première licence ès-sciences.

Son mérite pédagogique et son aptitude professionnelle lui procurent la chaire de mathématiques dans ce même collège de Lure, où il débuta si modestement et où il passa quatorze laborieuses années de succès ininterrompus.

Mais sa légitime ambition et son amour de la science n'étaient pas satisfaits.

En 1857 il demande un congé d'un an et se rend à Besançon où il prépare sa seconde licence et son agrégation ès-sciences physiques et naturelles.

Agrégé en 1858 il est envoyé a Bastia où il enseigne la physique et la chimie pendant deux ans, qu'il emploie en outre à l'étude de la langue italienne.

L'annexion de la Savoie, en 1860, amène la création du lycée de Chambéry; une chaire de physique et de chimie y est réservée à M. Langrognet qui est chargé en même temps de l'enseignement des sciences physiques et naturelles à l'école préparatoire supérieure de la même ville; il devient deux ans plus tard directeur de cette école préparatoire supérieure dont il fait la prospérité pendant quinze ans et où son habileté lui vaut successivement les palmes d'officier d'académie et la rosette d'officier de l'instruction publique.

Nommé inspecteur d'Académie à Annecy au mois de septembre 1877, il passe en la même qualité, en février 1878, à Bar-le-Duc où il nous arrive accompagné d'une charmante femme et de cinq enfants, dont trois jolies fillettes et deux garçonnets qui forment une famille très intéressante, promettant gloire et joie à leurs parents dont ils sont déjà le gracieux entourage.

A peine entré dans la Meuse, M. Langrognet y conquiert une juste réputation de savant et d'érudit. C'est que toute sa vie précédente n'a été qu'un labeur constant et universel se-

condé par de brillantes facultés ; il a embrassé dans ses études toutes les connaissances que comportent l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire et il les possède à fond ; aussi dans ses inspections et dans les examens étonne-t-il même les spécialistes émerveillés de l'étendue, de la précision et de la variété d'un savoir que l'on rencontre très rarement chez un seul homme, et, mérite plus rare encore, ce vaste savoir se cache sous une modestie native, je dirais presque, une timidité puérile qui ne se dissipe que dans les graves circonstances où la ferme volonté impose l'accomplissement d'un rigoureux devoir professionnel.

Aussi bienveillant et habile administrateur que savant professeur, M. Langrognet gagne rapidement la confiance et l'affection de son personnel primaire qui n'attend qu'une occasion favorable de témoigner les sentiments qu'il a su lui inspirer. Aussi lorsqu'en juillet 1882 le Gouvernement décore de la Légion d'honneur le digne inspecteur d'Académie de la Meuse, le corps des instituteurs et des institutrices s'en réjouit-il cordialement et ouvre-t-il, avec une absolue discrétion, une souscription dont le produit doit être affecté à l'achat d'une croix, sertie de brillants, qu'il veut offrir à son chef comme une faible expression de sa reconnaissance et de son attachement, et au mois d'août, le jour de la réunion annuelle de la Société de secours mutuels du personnel primaire, de tous les points du département accourent à Bar-le-Duc plusieurs centaines d'instituteurs pressés de prendre part au banquet dans lequel ils affirment la parfaite union qui règne entre tous les membres de l'enseignement primaire de la Meuse, grâce à la sagesse du chef vénéré qu'ils honorent particulièrement en ce jour.

Entouré d'estime, de considération et de sympathie, M. Langrognet passe dans la Meuse douze années d'une prospérité que rien ne paraît devoir altérer.

Mais hélas! le malheur le guette et l'atteint dès 1890. Sa fille aînée, une véritable perfection physique, intellectuelle et morale, mariée depuis moins de trois mois à M. Baudot, ingénieur des télégraphes, est enlevée en quelques jours par une cruelle et subite maladie. C'est le premier coup qui frappe au

cœur le trop sensible père de famille, désormais inconsolable.

Moins de deux ans plus tard, il est mis brusquement à la retraite, alors que le travail lui était indispensable pour combattre sa profonde douleur.

En vain les succès de son fils aîné, sorti sous-lieutenant de Saint-Cyr et incorporé à son choix dans l'infanterie de marine avant d'avoir tiré au sort, apportent-ils quelque tempérament à son immense chagrin. Ce jeune et bouillant officier demande à partir pour le Tonkin, et le 27 octobre 1893 il est tué en défendant le poste de Na-Ham, près de Lang-Son. Il avait 22 ans et était lieutenant depuis vingt jours. Nouveau coup de foudre pour le pauvre père!

Pour suivre son plus jeune fils, étudiant en médecine, M. Langrognet quitte Bar-le-Duc et se fixe momentanément à Paris. Son Charles promet de devenir un médecin recommandable, mais le 18 septembre 1895 il meurt dans les bras de ses parents, après huit jours de maladie. C'en est trop!

Sans doute, de ses cinq enfants il lui reste deux filles mariées, l'une au capitaine Grivet, du 53e de ligne, l'autre à M. Garczynski, ingénieur des arts et manufactures; quoique mères elles sont impuissantes à consoler leur malheureux père en qui se tarissent les sources vives de la vie; les soins affectueux et dévoués de Mme Langrognet ne parviennent pas à prolonger l'existence brisée de son cher mari qui s'éteint doucement le 5 novembre 1896, dans l'insensibilité d'une paralysie de quelques heures.

Triste fin d'une carrière si honorablement parcourue, bien propre à nous inspirer à tous de salutaires réflexions sur la fragilité et l'instabilité des choses humaines.

BERTEAUX.

Bar-le-Duc, mars 1897.

***

Notre confrère, M. PIERROT, membre correspondant de la Société depuis le 6 décembre 1881, est décédé à Montmédy, le 16 novembre 1896.

Né en cette ville le 21 septembre 1835, Philogène-Emmanuel-Marie Pierrot, après de solides études faites au collège de Virton, prit la direction de l'imprimerie qu'il ne devait abandonner qu'à sa mort. Deux préoccupations se sont partagées sa vie tout entière : les questions politiques et sociales, l'histoire locale et les sciences naturelles.

Journaliste, il a tenu dans la presse départementale une place exceptionnelle. Peu d'écrivains ont dirigé avec autant d'autorité l'opinion de leurs lecteurs. Pas un journal n'a eu l'influence que l'humble *Journal de Montmédy* a exercée dans le nord de la Meuse. Ce crédit et cette prospérité, il les a dûs moins aux doctrines quelque peu hybrides dont il s'était constitué le soutien, qu'à la parfaite bonne foi de son rédacteur, à son incomparable courtoisie, à la loyauté, à la probité, à la modération dont sa polémique était empreinte. Maître absolu d'une feuille qui appartenait à lui seul et que sa prospérité financière mettait à l'abri des combinaisons louches, affranchi de la tutelle d'une réunion d'actionnaires, des calculs, des prudences et des servilités d'un comité de rédaction, Pierrot eut le rare bonheur de pouvoir parler librement et ne jamais accepter de telle ou telle coterie plus ou moins autorisée un mot d'ordre qui ne fût conforme à ses propres convictions. Dans l'expression de sa pensée il sut toujours mettre l'indépendance que d'autres se contentent d'arborer sur leur enseigne. A la fois sincèrement républicain — il était venu à la République en un temps où il y avait un singulier courage à le faire, — et profondément religieux — il ne s'en cacha jamais, — il prêcha pendant un quart de siècle l'alliance d'un catholicisme éclairé, tolérant et libéral avec les idées de progrès et de démocratie. La politique aujourd'hui à l'ordre du jour depuis six mois était la sienne depuis vingt-cinq ans. Ce rêve est-il réalisable? Nous n'avons pas à l'apprécier ici. A cet honnête homme allèrent les faveurs du suffrage universel, qui parfois ne s'égare pas. Conseiller municipal depuis 1870, conseiller d'arrondissement depuis 1883, maire en 1892, on a pu dire à juste titre de lui, en saluant sa dépouille mortelle, « qu'il a été dans « la Presse comme dans l'Administration la personnification

« de cet arrondissement de Montmédy, auquel il portait une « particulière tendresse et dont il épousait les intérêts avec « passion ».

Quelque absorbé qu'il fût par la direction de son imprimerie et de son journal et par l'exercice des mandats populaires dont il était investi, Ph. Pierrot ne s'en ménageait pas moins ses heures de loisir, et c'est par ce côté qu'il se rattache étroitement à nous. Cet homme politique fut un lettré. Si, aux jours où s'agita en lui « le poète mort jeune en qui l'homme « survit », il prouva une fois de plus — ce qu'un exemple venu de très haut démontrait plus récemment encore dans la Meuse — que la méditation des problèmes administratifs s'allie médiocrement avec le culte des Muses, il donna, en revanche, aux études d'histoire et d'archéologie entreprises sur le nord du département une impulsion des plus actives, et cela moins par ses travaux personnels, orientés de préférence d'un autre côté, que par le concours infatigable qu'il apporta à répandre ceux qu'on lui communiquait. Affilié à la plupart des Sociétés savantes de la région lorraine, il se tenait avec la plus constante assiduité au courant de leurs découvertes, toujours prêt à les propager. Les recherches d'érudition poursuivies sur l'ancien comté de Chiny et le Luxembourg français étaient assurées de trouver l'accueil le plus empressé dans les colonnes du *Journal de Montmédy*. C'est là que Bonnabelle fit paraître pour la première fois nombre de ses monographies communales, et que, depuis, nos confrères Houzelle et Schaudel, pour ne citer que ces deux-là, ont toujours recueilli le bénéfice de la plus bienveillante et de la plus large hospitalité.

Quant à M. Pierrot, si l'on excepte une *Histoire du bombardement de Montmédy en 1870*, que la part qu'il avait prise à la défense de la citadelle lui permettait d'écrire à bon escient, c'est à la flore montmédienne que sont consacrés tous ses travaux. La botanique, dont il s'était épris dès les bancs du collège, occupait, en effet, tous ses instants de repos. Au cours de ses excursions, qu'il multipliait à plaisir, il aimait à s'environner des instituteurs du voisinage et de leurs élèves. Il

s'était fait leur guide, et les conseils égrenés à la première heure avaient peu à peu tourné en un véritable apostolat. De ce contact presque journalier naquit sous son impulsion, en 1888, la Société des Amateurs naturalistes de la Meuse. Il en a été l'âme; il en a présidé les réunions jusqu'à son dernier jour, veillant à la préparation de son volume annuel. Et, entre des mains qui sauront, nous l'espérons tous, ne pas laisser péricliter son œuvre, la série de ces Mémoires finira par constituer un véritable monument élevé à la flore septentrionale du pays meusien. C'est dans ces fascicules que, sans compter bien d'autres notices, M. Pierrot échelonnait, quand la mort est venue le surprendre, les chapitres de son plus important ouvrage, le *Catalogue des Plantes vasculaires de l'arrondissement de Montmédy, avec indication de leurs stations, propriétés et usages* (1).

Après avoir été, pendant vingt-cinq ans, intimement mêlé aux luttes de la presse et aux besognes, parfois douteuses, de la politique, Ph. Pierrot est mort aimé et estimé de tous, laissant assurément des adversaires, mais pas un seul ennemi. Tous ceux qui l'ont connu, ne serait-ce qu'à l'occasion de ses fonctions officielles et à la faveur de relations intermittentes et passagères, ceux-là mêmes que son rêve généreux, mais un peu suranné, a pu faire quelquefois sourire, conserveront le souvenir respectueux de cette personnalité profondément originale et sympathique, pétrie d'amour pour son pays natal, de fidélité à ses convictions, de dévouement à ses concitoyens, de désintéressement, de bienveillance et de sincérité.

W. K.

(1) M. Pierrot avait auparavant publié les travaux suivants : *Les Plantes vénéneuses de l'arrondissement de Montmédy; — Les singularités des Plantes : de l'Albinisme,* Bar-le-Duc, 1877; — *Additions à la Flore de la Meuse, de Doisy,* Verdun, 1877; — *Liste des Plantes vasculaires observées dans l'arrondissement de Montmédy,* en collabor. avec M. J. Cardot; 2e édition; Montmédy, 1882; — *Quelques annotations à propos des espèces signalées par M. Théophile Durand,* Bruxelles, 1882; — *Notice sur quelques Plantes rares trouvées dans le voisinage de la frontière franco-belge, aux environs de Virton et de Montmédy,* Bruxelles, 1882.

***

Pendant que s'achevait l'impression de ce volume, notre Société faisait une perte sensible en la personne de son bibliothécaire, M. Claude LALLEMAND décédé subitement à Montigny-lès-Vaucouleurs, le 13 septembre 1897, à l'âge de 73 ans.

M. LALLEMAND était né à Bovée, arrondissement de Commercy, le 17 août 1824. Dirigé par ses goûts et par ses aptitudes vers l'enseignement de la jeunesse, il a parcouru, sans quitter notre département, une carrière exceptionnellement utile et honorable. Successivement élève, surveillant et professeur à l'École Normale de la Meuse, professeur, et plus tard directeur de l'École Rollin, fondée à Bar par M. Thirion en 1847, membre du Conseil départemental et de la Commission des examens, il a rendu, dans chacune de ces fonctions, d'éminents services, que notre confrère et délégué M. l'abbé Plauche a rappelés avec éloquence sur sa tombe.

La Société des Lettres s'honorait de compter M. Lallemand parmi ses membres depuis le 4 mai 1870. Il avait bien voulu accepter les fonctions de bibliothécaire où il se montrait d'une obligeance à toute épreuve. Lorsque, en 1895, sa santé le contraignit à abandonner la direction de l'École Rollin et à se retirer à Montigny, la Société lui demanda de rester au nombre des membres de son bureau. Notre regretté confrère était des plus assidus aux réunions mensuelles; il y prenait trop rarement la parole, mais ses observations étaient toujours aussi fines que justes. Sa modestie extrême et ses occupations absorbantes l'empêchèrent de répondre à un désir qui lui fut souvent exprimé et de rédiger les souvenirs de sa longue carrière pédagogique. Ils auraient été fort intéressants. M. Lallemand personnifiait au milieu de nous l'éducateur de jadis, dont la profession était surtout une vocation, et dont les méthodes émanaient d'une conviction et d'une expérience per-

sonnelles. Tout en reconnaissant la nécessité des transformations qui ont modifié, de nos jours, les conditions de l'enseignement en France, il est permis d'accompagner d'un regret le souvenir de ces maîtres qui, sans appui officiel, et par la seule autorité de leur caractère ont su, avec une vaillante et modeste dignité, élever la génération qui précéda la nôtre.

H. DANNREUTHER.

Septembre 1897.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

BAR-LE-DUC

(3 Novembre 1897)

ABRÉVIATIONS ET SIGNES EMPLOYÉS

Ordre de la Légion d'honneur :

— ❋, Chevalier.
— O ❋, Officier.
— C ❋, Commandeur.

Instruction publique :

— A, Officier d'Académie.
— I P, Officier de l'Instruction publique.

Ordre du Mérite agricole :

— ❋, Chevalier (Mér. agr.).
— O ❋, Officier (*id.*).

Ordre étranger : ✠

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

Composition du Bureau.

Président	M. L. Maxe-Werly, ✻, I P ◍ ;
Président honoraire	M. Antony Poincaré, ✻, A ❦ ;
Vice-présidents	M. Ch. Demoget, A ◍, ✠ ;
	M. C. Fistié ;
Secrétaire	M. Konarski, I P ◍ ;
Secrétaire-adjoint	M. Paul Despiques ;
Bibliothécaire	M. le commandant Brocard, ✻, I P ◍ ;
Trésorier	M. Lucien Rousselle, rue Voltaire, 18.

Commission de publication.

M. Dannreuther ;
M. Jules Forget, A ◍ ;
M. Charles Zurcher.

Membres honoraires.

Carriot, O ✻, I P ◍, inspecteur d'Académie, directeur de l'Enseignement primaire à la Préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

Charaux, I P ❦, docteur ès-lettres, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Giraud, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Yon, par Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).

Jacob, Alfred, ✠ (Charles III d'Espagne), archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée municipal de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 29.

Masure, ✻, I P ◍, inspecteur honoraire d'Académie, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

Date de la réception.

ANTHOUARD, (comte d'), à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19... 7 mai 1890.

*BAILLY, Joseph, chef de la comptabilité aux chemins de fer de la Meuse..... 5 déc. 1894.

BALDÉ, Louis, vice-président du conseil d'arrondissement de Montmédy, maire de Sorbey..... 6 février 1895.

BARROIS, I P ◐, inspecteur de l'Enseignement primaire, rue du Bourg, 22, à Bar-le-Duc..... 1er mars 1893.

BAUDOT, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1873.

BAUFFREMONT (le Prince DE), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87..... 2 juin 1875.

BERTEAUX, I P ◐, inspecteur primaire honoraire, rue du Bourg, 30..... 6 octobre 1880.

BISTER, Alcide, conseiller général pour le canton de Vaubecourt, industriel, à Revigny..... 5 déc. 1888.

BOINETTE, Alfred, A ◐, O ✻ (Mér. agr.), viticulteur à Bar-le-Duc..... 13 janvier 1894.

BOMPARD, Henry, ✻, ancien sénateur de la Meuse, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80..... fondateur.

BOSSU, Louis, I P ◐, procureur de la République, rue Saint-Jean, 23, à Boulogne-sur-Mer..... 9 janvier 1895.

BOULANGER, E., C ✻, sénateur de la Meuse, Premier-Président de la Cour des Comptes, rue Glück, 4, à Paris..... 2 mai 1888.

BRIEY (S. G. Mgr DE), Marie-Ange-Emmanuel, Évêque de Meaux..... 5 juin 1889.

BROCARD, ✻, I P ◐, chef de bataillon du Génie en retraite, correspondant de l'Académie des Sciences de Lisbonne, correspondant du Ministère de

Date de la réception.

l'Instruction publique, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc..... 4 avril 1894.

Bungener, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc..... 4 avril 1894.

Busselot, Charles ✻, ancien maire de la ville de Bar-le-Duc..... 1er mars 1893.

Champagne (marquis de), maire de Méniljean, au château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 25..... 6 nov. 1889.

Chévelle, Casimir, A ⚙, ancien notaire, à Vaucouleurs..... 5 janvier 1887.

Collin, André, notaire, rue du Bourg, 53..... 6 février 1889.

Collin, Charles, I P ⚙, ingénieur des Arts et Manufactures, adjoint au maire de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 48..... fondateur.

Combarieu, Abel, A ⚙, ✻ (Mér. agr.), Préfet de la Meuse, à Bar-le-Duc..... 7 avril 1897.

Dannreuther, Henri, A ⚙, pasteur de l'Église chrétienne réformée de Bar-le-Duc, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, quai Victor-Hugo, 3..... 4 mai 1881.

Demoget, Charles, A ⚙, ✻ (chev. de Saint-Sylvestre), ingénieur des Arts et Manufactures, architecte municipal, rue Sébastopol, 9..... fondateur.

Despiques, Paul, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 41.... 6 mars 1895.

Develle, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145..... 4 mai 1870.

Develle, Jules, ✻ (Mér. agr.), ✻ (grand-croix d'Alexandre Newsky de Russie, etc., etc...), ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires Étrangères, vice-président de la Chambre des députés, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 131, à Paris.. 7 déc. 1887.

Didelot, Carl, officier de marine, rue de la Rampe, 19, à Brest, et au château de Kervaly-en-Guilers, près Brest..... 2 mars 1887.

Date de la réception.

FISTIÉ, Camille, inspecteur de l'Enregistrement, en retraite, rue de la Rochelle, 81, à Bar-le-Duc. 6 avril 1881.

FORGET, Jules, A ✪, inspecteur-adjoint des Forêts, rue des Ducs-de-Bar, 71, à Bar-le-Duc..... 4 sept. 1887.

FOURIER DE BACOURT (le Comte), rue Cortambert, 56, à Paris..... 3 déc. 1890.

FREUND-DESCHAMPS, industriel au Vieux-Jean-d'heurs, maire de Lisle-en-Rigault..... 5 mai 1886.

GALLOPAIN, docteur en médecine, directeur de l'Asile départemental de Fains, par Bar-le-Duc... 5 avril 1893.

GILBERT, André, attaché au Ministère des Affaires Étrangères, rue Barbet-de-Jouy, 21, à Paris.... 3 juin 1891.

GRÉGOIRE (l'abbé Gaston), vicaire à Notre-Dame, 19, rue d'Arcole, à Paris..... 5 déc. 1888.

HORSTER, I P ✪, proviseur du Lycée, à Bar-le-Duc..... 7 févr. 1894.

IMÉCOURT, Ferdinand DE VASSINHAC (Marquis D'), à Louppy-sur-Loison et à Sassy, par Motrée (Orne). 4 juillet 1883.

KONARSKI, Wlodimir, I P ✪, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis*..... 2 nov. 1881.

LALLEMAND, Paul, ✲, conseiller honoraire de la Cour d'appel, à Bizanos, par Pau (Basses-Pyrénées)..... 4 nov. 1891.

LAURENS, Léon, avocat à Saint-Mihiel..... 6 juin 1894.

LAURENT, Alexandre, O ✲ (Mér. agr.), vétérinaire, chef du Service sanitaire du département de la Meuse, rue du Bourg, 24, à Bar-le-Duc..... 4 avril 1894.

LIGNIVILLE (le Comte Gaston DE), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Alliance, 15, à Nancy..... 7 mai 1890.

MAXE-WERLY, ✲, I P ✪, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, membre non résident du Comité des Travaux historiques, rue de Rennes, 61, à Paris..... 6 juin 1883.

MERCERON, Gaston, A ✪, ingénieur des Arts et Ma-

Date de la réception.

nufacturcs, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*. 7 mai 1884.

Pange (Comte Mauriee de), rue de Lisbonne, 53, à Paris..... 4 juillet 1883.

Pange (Marquis de), O ✻, chef d'eseadrons d'Artillerie, hôtel des Réservoirs, à Versailles..... 7 mars 1888.

Pattin, président du Conseil d'administration des ehemins de fer de la Meuse, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris..... 2 sept. 1885.

Pernet, Albert, négoeiant, maire de Bar-le-Due, rue Exelmans, 18..... 4 déc. 1895.

Pierre, Eugène, percepteur à Stainville (Meuse). 6 janvier 1892.

Pimodan de Rarécourt de la Vallée (Marquis de, Due romain), membre du Conseil d'arrondissement, maire d'Eehènay, au château d'Echènay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris..... 4 juillet 1883.

Pimodan de Rarécourt de la Vallée (Comte de, Duc romain), eapitaine breveté, attaché militaire à la légation de la République française, à Tokio (Japon)..... 3 déc. 1884.

Plauche (l'abbé Léopold), rue Lapique, à Bar.. 5 mars 1884.

Prince, Amédée, ✻, président de l'Association des négociants-commissionnaires, rue de Provence, 94, à Paris..... 4 mars 1896.

Prélat, A ✪, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, rue de la Banque, à Bar-le-Due..... 1er avril 1896.

Rattier, Léon, propriétaire, à Jeand'heurs, par Robert-Espagne (Meuse)..... 7 févr. 1894.

Renard, arehitecte départemental, ingénieur eivil, rue dc la Rochelle, 75, à Bar-lc-Due..... 4 octobre 1893.

Renauld, Albert, doeteur en droit, avoué, rue Lapique, 12, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1879.

Rouyer, percepteur de la réunion de Naives-devant-Bar, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc.... 7 août 1895.

Date de la réception.

SEILLIÈRE (le Baron Ernest), rue Pierre-Charron, 54, à Paris..... 7 déc. 1887.

SEILLIÈRE (le Baron Frédéric), ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 61, à Paris..... 6 avril 1887.

TANGRE, Ernest, notaire, rue Voltaire, à Bar-le-Duc..... 13 mai 1891.

VOIRIN, Georges, docteur en médecine, rue Rousseau, 18, à Bar-le-Duc..... 3 avril 1895.

WEIL, Maurice, ✵, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris..... 6 juin 1888.

ZURCHER, conseiller de préfecture, quai Carnot, à Bar-le-Duc..... 1er mars 1893.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

ARNOULD (l'abbé Edmond), curé de Béney, par Vigneulles..... 11 avril 1888.

AUBRY, Henry, avoué, rue Voltaire, 22, à Bar-le-Duc..... 8 janvier 1896.

AUDIAT, Étienne, lieutenant d'infanterie, à l'École de Guerre, à Paris..... 1er juillet 1896.

*BALA, ✵, ancien maire de Bar-le-Duc, rue du Pont-Triby, à Bar-le-Duc..... fondateur.

BARTHÉLÉMY (Anatole DE), ✵, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris..... 5 août 1883.

BAUMANN, ancien procureur de la République, à Vanves (Seine)..... 21 déc. 1895.

BAZOCHE, notaire honoraire, ancien conseiller général, à Commercy..... 7 avril 1897.

BEAUZÉE-PINSARD, sculpteur, à Stenay..... 8 avril 1891.

*BÉCOURT, Eugène, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée, rue Stanislas, 59, à Nancy. 4 mai 1881.

	Date de la réception.
Benoît, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine)	3 avril 1883.
Benoît (l'abbé), curé de Tronville-en-Barrois	21 déc. 1895.
Beugnet (l'abbé A.), professeur au grand séminaire de Nancy	1er juillet 1891.
Bigé (l'abbé), curé de La Chalade (Meuse)	3 nov. 1897.
Biguet, instituteur publie, à Gesnes (Meuse)	2 juin 1897.
Bizemont (Vte Arthur de), au château de Trembloy, par Bouxières-aux-Chênes (M.-et-M)	3 mars 1897.
Bonvalot, Édouard, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, place des Vosges, 2, à Paris	6 déc. 1882.
*Braibant, Maurice, A ◐, avocat, rue Thiers, 24, à Reims	7 août 1895.
Braux (le baron Charles-Gabriel de), propriétaire à Boueq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)	3 avril 1878.
Buvignier-Clouet (Mlle), rue Saint-Maur, 11, à Verdun	5 juin 1889.
Capitain, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville.	2 sept. 1885.
Champigneulle-Brasseur, ✻, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris	6 octobre 1881.
Champion, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris	6 juillet 1881.
Chanteau (Maurice de), avocat, au château de Peyrieux (Ain)	6 sept. 1882.
Chapelier (l'abbé), curé-doyen de Lamarche (Vosges)	7 avril 1886.
Charaux, Henri, rue du Camp, à Pont-à-Mousson.	4 déc. 1895.
*Chardin, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc	5 mai 1875.
*Chaussinand, Henri, docteur en médecine, directeur de l'Asile d'aliénés de Saint-Dizier	4 juillet 1883.
Chavannes, Maurice, officier de cavalerie, 11, rue Grammont à Rouen	2 sept. 1896.

Date de la réception.

*Chéry, Louis, inspecteur du travail dans l'industrie, rue Kléber, 53, à Nancy..... 3 février 1886.

Chuquet, Paul, licencié en droit, imprimeur, rue Voltaire, 4, à Bar-le-Duc..... 21 déc. 1895.

Cimochowski, Albert, I P ✠, vice-président de la Société des Gens de Lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris..... 4 avril 1883.

Cisternes (Raoul de), homme de Lettres, 61, avenue Kléber, à Paris..... 3 février 1897.

Collet, Louis [frère Valéry], professeur de littérature et d'histoire au pensionnat de Juvigny-sur-Loison (Meuse)..... 3 nov. 1897.

Contant-Laguerre, Arthur, imprimeur-libraire-éditeur, rue Rousseau, 36, à Bar-le-Duc..... 3 juin 1896.

Daval, Jules, A ✠, ancien greffier du Tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)..... 8 janvier 1890.

Denizet, Albert, instituteur communal au Meix-Tiercelin, par Sompuis (Marne)..... 2 sept. 1891.

Desseille, propriétaire, à Avioth, par Montmédy. 3 août 1883.

Dony, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun..... 4 avril 1883.

Duval, Louis, numismate, rue des Ponts, 27, à Nancy..... 3 janvier 1877.

Énard (l'abbé), curé de Gondrecourt..... 5 mars 1879.

François (René), ancien lieutenant aux chasseurs à pied, à Ligny-en-Barrois..... 3 nov. 1897.

Ferrette, Henry, docteur en droit, avocat, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..... 6 mai 1896.

Fistié, Camille, docteur en médecine, rue de la Rochelle, 20, à Bar-le-Duc..... 8 janvier 1896.

Flageollet, vice-président du Conseil de Préfecture, à Épinal..... 2 avril 1890.

Florange, Jules, numismate, quai Malaquais, 21, Paris..... 1er août 1894.

	Date de la réception.
Froussard, Victor ✵, conservateur des Hypothèques en retraite, à Andelot (Haute-Marne)....	6 août 1885.
Génin, curé, à Nant-le-Petit.....	1er juin 1887.
George-Lemaire, O ✵, conseiller à la Cour de Cassation, rue de Rennes, 99, à Paris.....	5 février 1888.
Georges (l'abbé Charles), curé de Saint-Sauveur, à Verdun.....	6 juin 1883.
*Germain, Léon, I P ⚙, ✠, membre de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy..	6 juin 1897.
Gérard, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt (Meuse).....	9 nov. 1887.
Gillant (l'abbé), curé d'Auzéville, par Clermont (Meuse).....	4 août 1885.
Gillet, Stanislas (l'abbé), élève au grand séminaire de Verdun.....	5 mai 1897.
Goujon, avoué, à Montmédy.....	8 janvier 1879.
Guyot, Ch., A ⚙, ✵ (Mér. agr.), membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'École forestière, rue Girardet, 10, à Nancy.....	5 mai 1886.
Haldat du Lys (de), membre de la Société d'Archéologie lorraine, à Nancy.....	8 avril 1891.
Hautoy (Comte du), 12, rue de la Pâture, à Amiens (Somme).....	2 juillet 1884.
Hébert (l'abbé Marcel), directeur de l'École Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris.....	5 nov. 1884.
Hébert (l'abbé Charles), curé de Juvigny-en-Perthois, par Savonnières-en-Perthois (Meuse)....	5 octobre 1892.
Henrion, Alexandre, I P ⚙, ✵ (Mér. agr.), ingénieur-architecte, avenue de la Gare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).....	7 juillet 1880.
Hérelle, Georges, professeur de philosophie au Lycée, rue de l'Alma, 5, à Cherbourg (Manche).	5 juillet 1882.
Hermerel, Jules, membre de la Société française de Numismatique, 13, rue Oberkampf, à Paris.	3 août 1881.

	Date de la réception.
*Honoré, Ernest, ✻, conservateur des Forêts, à Amiens (Somme)	5 sept. 1888.
Houzelle, instituteur, à Montmédy	5 janvier 1887.
Huber, Émile, ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, président de l'Académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 20, rue Rambuteau, à Paris	4 déc. 1889.
Jacquinot-Boulanger, Charles, ✻ (commandeur du Nicham-Iftikar et de l'Osmanié), docteur en droit, ancien procureur de la République, à Saint-Dizier (Haute-Marne)	4 mars 1896.
Jacquot, Albert, I P ❍, correspondant du Comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy...	1er févr. 1888.
Jeannin, Claude, négociant, voie Romaine, à Bar-le-Duc	8 janvier 1896.
*Humbert, contrôleur principal des contributions, en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc	fondateur.
Jéhet, Louis-Auguste (l'abbé), curé d'Abainville, par Gondrecourt (Meuse)	5 juin 1895.
Jodin de Feissolles, propriétaire, à Stenay (Meuse).	1er août 1871.
Krick, Léon, pharmacien, à Bourg-la-Reine	9 mai 1889.
Labourasse, I P ❍, inspecteur de l'Enseignement primaire, en retraite, membre correspondant de l'Académie de Stanislas, à Troyon (Meuse)...	6 juillet 1870.
Lacour (l'abbé), curé d'Heudicourt, par Vigneulles (Meuse)	2 juin 1880.
Landmann (l'abbé), aumônier du Lycée à Bar-le-Duc	7 août 1872.
Lechevallier, ✻, directeur des postes et des télégraphes, en retraite, à Villemomble, 15, rue du Chemin de fer	7 oct. 1874.
Leduc, instituteur, à Boviolles, par Ligny (Meuse).	6 déc. 1876.
Lefebvre, Henri, rue de Rigny, 17, à Nancy....	5 octobre 1892.
Léger, Gaston, inspecteur-adjoint des Forêts, rue Nève, 34, à Bar-le-Duc	8 janvier 1896.

	Date de la réception.
Legrand, curé de Gimécourt et Baudrémont, par Villotte-devant-Saint-Mihiel	4 sept. 1889.
Lehuraux, instituteur à Liny-devant-Dun (Meuse).	2 déc. 1891.
Leloup, Gabriel, licencié en droit, directeur d'Assurances, rue du Bourg, à Bar-le-Duc	8 janvier 1896.
Lemoine, instituteur primaire, à Verdun	7 nov. 1883.
Leroy (l'abbé), curé d'Archettes, par Arches (Vosges)	4 mai 1881.
L'Hoste, Louis, maire d'Hattonchâtel (Meuse)...	5 avril 1882.
Lignot, Edmond, maire, ancien magistrat, à Nettancourt (Meuse)	6 juin 1897.
Lombard, ✻, I P ⚜, membre de l'Académie de Stanislas, professeur honoraire à la Faculté de Droit, à Nancy, rue Stanislas, 82	4 octobre 1871.
Lorrain, percepteur, à Tronville-en-Barrois (Meuse).	7 mars 1894.
Madelin, Émile-Marie-Louis, agrégé de l'Université de France, membre de l'École française, Villa Médicis, à Rome	2 octobre 1895.
Marichal, Paul, A ⚜, archiviste aux Archives nationales, 47, rue Bonaparte, à Paris	6 nov. 1889.
*Martin (Alexandre), I P ⚜, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, à Mézières (Ardennes)..	6 oct. 1897.
Mathieu (l'abbé), curé de Velaines (Meuse).....	3 nov. 1897.
Maupoil (le commandant), à Vichy (Allier)....	4 mai 1870.
Maujean (l'abbé), curé de Longeville-devant-Bar.	4 mars 1896.
Mengin, Henri, avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, rue Lafayette, 8, à Nancy	3 février 1886.
Meunier, docteur en médecine, maire de Lavoye (Meuse)	1er avril 1896.
Micault, ingénieur civil, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc	fondateur.
°Micault (Mgr Jean-Eugène), prélat de la Maison du Pape, curé d'Euville; chanoine protonotaire apostolique de Saint-Marc de Venise; chanoine	

Date de la réception.

honoraire de Lorette et d'Aquin ; docteur en théologie et en droit canon ; membre de l'Académie littéraire des Arcades de Rome, à Euville (Meuse)..... 7 sept. 1893.

Mignien, Edmond, A ✪, conseiller général, notaire, à Nubécourt, par Beauzée (Meuse)..... 7 mars 1888.

Moat, Jules, industriel, à Caudebec-les-Elbeuf... 2 avril 1890.

Moreau, docteur en droit, maire de Froidos (Meuse). 4 déc. 1895.

Morel (l'abbé Émile), chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)..... 8 nov. 1871.

Morel, Léon, I P ✪, receveur des Finances, en retraite, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne).... 8 nov. 1871.

Mougenot, Léon, I P ✪, associé-correspondant national des Antiquaires de France, consul honoraire d'Espagne, à Malzéville-Nancy..... 1er oct. 1890.

*Mouilleron, peintre-verrier, rue des Ducs-de-Bar, Bar-le-Duc..... 8 janvier 1874.

Muel, A ✪, attaché à la Rédaction des procès-verbaux du Sénat, palais du Luxembourg, à Paris..... 7 janvier 1891.

Munerel, Gustave, ancien président du Tribunal de Commerce, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc... 2 nov. 1881.

Nettancourt-Vaubecourt (le Comte de), à Thillombois (Meuse)..... 6 juin 1897.

Nicolas, Jules-Paul, curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay (Meuse)..... 2 oct. 1895.

*Péroche, ✱, directeur des Contributions indirectes, en retraite, à Lille, rue Alexandre Leleu, 31... 7 janvier 1874.

*Persenot (l'abbé Raymond), curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt (Meuse)..... 2 nov. 1881.

Pierre, Émile, meunier, à Houdelaincourt (Meuse). 2 mars 1887.

Pierrot (Alfred), publiciste, directeur du *Journal de Montmédy*, à Montmédy..... 7 avril 1897.

Pierson, Martin, sculpteur à Vaucouleurs (Meuse). 5 juillet 1882.

Plauche, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun. 4 juin 1873.

Date de la réception.

*Poincaré, Antony, ✻, A ◍, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite, rue du Regard, 14, à Paris..... fondateur.

Poincaré, Raymond, ✻ (grand-croix de l'Aigle blanc de Russie), avocat à la Cour d'appel de Paris, vice-président de la Chambre des députés et du Conseil général de la Meuse, ancien ministre de l'Instruction publique, rue des Mathurins, à Paris, et à Sampigny (Meuse)..... 5 nov. 1884.

Poincaré, Lucien, A ◍, agrégé de l'Université, professeur au collège Louis-le-Grand, rue d'Assas, 17, à Paris..... 5 déc. 1888.

Poriquet, Charles, maire de Fains, rue du Bourg, à Bar-le-Duc..... 5 février 1896.

Presson, Camille, agréé près le Tribunal de Commeree, rue de la Vietoire, 2, à Saint-Dizier (Haute-Marne)..... 9 mars 1892.

Prudhomme ✻ (Mér. agr.), professeur départemental d'agrieulture, à Commerey..... 3 mai 1893.

Quintard, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy. 2 juillet 1884.

*Raulin, Jules, direeteur de l'Agence du Crédit foncier, rue de Serre, 16, à Naney..... 4 janvier 1888.

Raulin, ✻, I P ◍, professeur honoraire de Faculté, à Montfaucon-d'Argonne (Meuse)..... 7 juin 1893.

Raulin, Ernest, négociant, secrétaire général de la Société d'horticulture de la Meuse, à Verdun... 4 sept. 1895.

Reischmann, Frédérie, direeteur de l'usine du Vieux-Jeand'heurs, par Robert-Espagne (Meuse). 5 février 1896.

Renard (l'abbé Jules), aumônier des Dames Dominicaines, à Bar-le-Duc..... 8 janvier 1896.

Robineau, Georges, inspeeteur adjoint de la Banque de France, à Paris, rue de Bruxelles, 17... 7 février 1894.

Rousselle, Lucien, juge au Tribunal de Commeree, rue Voltaire, à Bar-le-Due..... 4 déc. 1895.

*Royer, Charles, architeete, rue de la Roehelle, 57, à Bar-le-Duc..... 3 avril 1878.

Date de la réception.

*Saillet, Pierre-Victor, ✻, I P ◐, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18, à Bar-le-Duc... 3 août 1881.

Saint-Joire, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Dizier, 25, à Nancy... 6 mai 1885.

Saintignon (l'abbé), prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel..... 1er sept. 1875.

Schaudel, Louis, A ◐, rédacteur principal à la Direction générale des Douanes, 13, avenue Gambetta, Paris..... 5 janvier 1887.

Simon, Théodore, ✻, conseiller général, maire de Ligny-en-Barrois..... 4 déc. 1895.

Souhaut (abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny-en-Barrois..... 6 sept. 1882.

Theuriet, André, O ✻, de l'Académie française, maire, à Bourg-la-Reine (Seine)..... 4 octobre 1871.

Thomas (l'abbé), vicaire général du diocèse, à Verdun..... 3 août 1870.

Toussaint, Oscar, inspecteur des Forêts, rue de la Banque, 34, à Bar-le-Duc..... 21 déc. 1895.

Ulrich, Raymond, ancien président du Tribunal de Commerce, rue Lapique, à Bar-le-Duc ..... 9 mai 1894.

Vacant (l'abbé), docteur en théologie, membre de l'Académie de Stanislas, professeur au grand séminaire, rue de Strasbourg, 95, à Nancy..... 6 juin 1888.

Vanson (le Général), C ✻, avenue de la Motte-Piquet, 5, à Paris..... 6 juin 1888.

Varin-Bernier, ✻, conseiller général, ancien président du Tribunal du Commerce, rue de la Banque, à Bar-le-Duc..... 2 nov. 1881.

Varin, André, rue Nève, 33, à Bar-le-Duc..... 1er juillet 1896.

Viard, président du Tribunal de Commerce, à Bar-le-Duc..... 4 mai 1892.

Villard, Émile-Cuny, A ◐, docteur en médecine, à Verdun-sur-Meuse..... 2 sept. 1896.

Date de la réception.

VINCHON, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc..... 10 janvier 1894.

WEISS, A ✪, docteur en médecine à Cousances-aux-Forges (Meuse)..... 10 janvier 1894.

WIENER, Lucien, I P ✪, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy..... 3 octobre 1883.

*YUNG, Alfred, I P ✪, professeur de musique, rue du Tribel, 48, à Bar-le-Duc..... 6 avril 1870.

ZANETTI, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse..... 5 août 1886.

SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

A. — Sociétés françaises.

Aisne.....	1. Société Académique de Laon.
—	2. Société Académique de Saint-Quentin.
Algérie.....	3. Société Archéologique de Constantine.
Ardennes.....	4. Société d'Études ardennaises, à Sedan.
Aube.....	5. Société Académique de Troyes.
Bouches-du-Rhône...	6. Académie d'Aix-en-Provence.
Calvados.....	7. Académie de Caen.
Charente-Inférieure..	8. Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes.
Cher.....	9. Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
Côte-d'Or.....	10. Académie de Dijon.
Doubs.....	11. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.
—	12. Société d'Émulation de Montbéliard.
Gard.....	13. Académie du Gard, à Nîmes.
—	14. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Gard, à Nîmes.
Gironde.....	15. Société Linéenne de Bordeaux.
Hérault.....	16. Académie des Seiences et Lettres de Montpellier.
—	17. Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers.
—	18. Société Académique de Béziers.
Isère.....	19. Académie Delphinale, à Grenoble.
—	20. Société de Statistique de l'Isère, à Grenoble.

Loire-Inférieure.....	21. Société Académique de Nantes.
—	22. Société Archéologique de Nantes.
—	23. Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.
Lot-et-Garonne.....	24. Société littéraire, scientifique et artistique du Lot, à Agen.
Maine-et-Loire.....	25. Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.
Marne.....	26. Académie de Reims.
—	27. Société industrielle de Reims.
—	28. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, à Châlons.
—	29. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.
Marne (Haute-).....	30. Société Historique et Archéologique de Langres.
—	31. Société des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier.
Meurthe-et-Moselle..	32. Académie de Stanislas, à Nancy.
—	33. Société d'Archéologie Lorraine, à Nancy.
—	34. Société de Géographie de l'Est, à Nancy.
—	35. Société de Photographie Lorraine, à Nancy.
—	36. Société Philotechnique, à Pont-à-Mousson.
Meuse.....	37. Société Philomathique de Verdun.
—	38. Société des Amateurs naturalistes, à Montmédy.
Nord.....	39. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.
—	40. Commission Historique du Nord, à Lille.
Oise.....	41. Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
—	42. Société Archéologique de Beauvais.
—	43. Comité Archéologique de Senlis.
Pas-de-Calais.....	44. Société Académique de Boulogne-s.-Mer.
Pyrénées-Orientales.	45. Société Scientifique, Agricole et Littéraire, à Perpignan.
Rhin (Haut-).....	46. Société Belfortaine d'Émulation, à Belfort.
Rhône.....	47. Académie de Lyon.

Saône (Haute-).....	48. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Vesoul.
Seine.....	49. Société des Antiquaires de France, au Louvre, à Paris.
—	50. Société française de Numismatique et d'Archéologie, 58, rue de l'Université, à Paris.
Seine-et-Oise.....	51. Société des Sciences morales et des Lettres, à Versailles.
Seine-Inférieure.....	52. Société des Sciences agricoles et horticoles du Havre.
Somme.....	53. Société Académique d'Amiens.
—	54. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Var.....	55. Société Académique du Var, à Toulon.
Vaucluse.....	56. Société Littéraire et Scientifique d'Apt.
Vienne.....	57. Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Vosges.....	58. Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
—	59. Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié.
Yonne.....	60. Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

B. — Sociétés savantes étrangères.

Alsace-Lorraine.....	61. Académie de Metz.
—	62. Société d'Archéologie de Metz.
—	63. Section Historique et Littéraire du Club Vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg.
Luxembourg (gr.-duc.de).	64. Institut Royal Grand-Ducal de Luxembourg.
—	65. Association Luxembourgeoise pour la Littérature, l'Histoire et l'Art national, à Luxembourg.
Belgique.....	66. Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon.
—	67. Revue Bénédictine, à Maredsous.
Autriche.....	68. Musée d'Histoire Naturelle de Vienne, 1, Burgring.

Russie.....	69. Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg.
—	70. Société Impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
—	71. Société Impériale des Naturalistes, à Moscou.
Suède.....	72. Université d'Upsala (Institut géologique de l').
Égypte.....	73. Institut Égyptien, au Caire.
États-Unis.....	74. Smithsonian Institution, à Washington.
—	75. Université de Californie, à San-Francisco.
Brésil.....	76. Musée National de Rio-de-Janeiro.

C. — **Envoi aux Bibliothèques, Revues, etc.**

77. Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
78. Bibliothèque de la ville de Verdun-sur-Meuse.
79. Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.
80. Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
81. Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.
82. Bibliothèque du Cercle de l'Union, à Bar-le-Duc.
83. Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
84. Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Paris, à la Sorbonne (M. Achille Luchaire, chargé du cours des sciences auxiliaires de l'Histoire à la dite Faculté).
85. Bibliothèque du Musée Guimet, place d'Iéna, à Paris.
86. *Revue historique*, dirigée par M. Gabriel Monod, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, Paris.
87. *Correspondance historique et archéologique*, dirigée par F. Bournon et F. Mazerolle, 14, rue des Poitevins, Paris.
88. *Polybiblion*, Revue, rue Saint-Simon, 7, à Paris.
89. Mélusine, *Revue des traditions populaires*, 2, rue des Chantiers, à Paris.

TABLE DES GRAVURES.

Pages.

Le Tombeau de Charles le Téméraire, par Jean Crocq, d'après une gravure sur bois de *la Nancéide*..... 21

Le même, d'après une lithographie publiée par le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine* (t. I, pl. IV)..... 26

Le même, d'après un dessin conservé à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford 43

Pierre tombale de Colin Massey, au Musée de Bar-le-Duc.... 70

Taque de foyer aux écussons de Jacques III Busselot, et de Judith Gauvain, sa femme..... 187

Taque de foyer aux armoiries de Bernardin II de Lenoncourt, baron de Neuvron..... 195

Taque de foyer aux armoiries de Mathurin Savary, abbé de Chéhéry et de Lisle-en-Barrois..... 198

Ex-libris de Jean-François Savary, chanoine de la cathédrale de Metz, doyen des conseillers-clercs au Parlement..... 201

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Extraits du Registre des Procès-verbaux de la Société pour l'année 1896 1

Instructions de la Commission des Monuments historiques pour le classement des objets mobiliers appartenant à l'État, aux Communes, aux Fabriques, etc..... XXXIII

MÉMOIRES.

L. Maxe-Werly. — Jean Crocq, de Bar-le-Duc, sculpteur imagier, et sa famille 3

L. Maxe-Werly. — Un monument lapidaire du Musée de Bar-le-Duc : la pierre tombale de Colin Massey (XV^e siècle) 71

L. Maxe-Werly. — Une charte de 1151 concernant la forêt de Baudonvilliers..... 86

H. Labourasse. — Le luxe au Presbytère avant 1789..... 90

E. Fourier de Bacourt. — Jacques La Gabbe, receveur des Finances du Comté de Ligny (1677-1760) 107

E. Fourier de Bacourt. — L'ancien hôtel Preudhomme à la ville-haute de Bar-le-Duc 115

E. Fourier de Bacourt. — Les Procès-verbaux de la Recherche de Didier Richier dans le Barrois (1580).... 117

E. Fourier de Bacourt. — Une inscription lapidaire sur le siège de Ligny-en-Barrois en 1652..... 127

Pages.

E. Fourier de Bacourt. — Étienne Gratas du Lys, maître-maçon du Duché de Bar..... 133

Paul Marichal. — Une identification erronée : Euville et Venizy.. 141

H. Dannreuther. — Le pillage du village de Saint-Joire par les Lorrains et les Suédois (1636) 142

Arthur Benoît. — Inscriptions relatives au département de la Meuse : arrondissement de Commercy (*suite*). 149

L. Germain. — Une taque de foyer aux écussons de Jacques III Busselot et de Judith Gauvain, sa femme (XVII^e siècle)..... 184

L. Germain. — Une taque de foyer aux armoiries de la famille Savary..... 199

***

Nécrologie. — MM. F. Langrognet, Ph. Pierrot, Cl. Lallemand..... 211

***

Liste des membres de la Société 221

Sociétés, Bibliothèques et Revues en correspondance..... 238

Table des gravures..... 243

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

VII.

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE

BAR-LE-DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE

TOME VII.

BAR-LE-DUC
CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1898

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1897 (1).

Séance du 6 janvier 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Boinette, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Démoget, Despiques, Fistié, Konarski, Merceron, Pernet, l'abbé Plauche, Pourcines, Renauld et Zurcher.

M. le Président communique : 1° une lettre de M. Maxe-Werly remerciant la Société de l'avoir élu pour son président; 2° une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

L'assemblée désigne pour la représenter au Congrès des sociétés savantes et des Beaux-Arts en 1897, MM. Maxe-Werly, Despiques et Pourcines.

MM. Despiques et Démoget présentent en qualité de membre correspondant M. Raoul de Cisternes, homme de lettres, 61, avenue Kléber, à Paris.

(1) Voir plus loin, à la suite des procès-verbaux, p. xxxj, la liste des ouvrages offerts à la Société ou envoyés par le ministère de l'Instruction publique et les sociétés correspondantes.

Communications et Lectures :

M. L. Germain communique un travail sur des *Formules magiques et talismaniques extraites des catalogues des manuscrits de la Bibliothèque de Luxembourg*. Ces manuscrits vont du xie au xve siècle; ils proviennent des abbayes d'Echternach et d'Orval, ainsi que d'une collection tréviroise. Par un commentaire qu'il cherchera à étendre davantage, M. Germain fait ressortir l'intérêt documentaire de ces pièces bizarres et étudie spécialement quelques textes particulièrement curieux ou d'usage fréquent, ceux surtout qu'il a précédemment rencontrés sur des cloches.

M. Pourcines, demande à M. Brocard quelques éclaircissements au sujet du plan qu'il se propose d'adopter pour la rédaction et la publication de sa *Bibliographie des courbes géométriques*. Il estime que le titre choisi est incomplet et qu'il conviendrait d'y ajouter celui de *Catalogue*. M. Brocard présente à ce sujet quelques explications ainsi que la liste d'environ 300 courbes qui ont reçu un nom particulier, et il donne lecture de divers paragraphes de la Bibliographie dont il s'occupe de coordonner les matériaux accumulés depuis trente ans.

M. Brocard présente ensuite à la Société un calque des plus importantes variations barométriques enregistrées par l'appareil Rédier, dont les graphiques sont affichés dans la cour de la mairie. Il signale à l'attention de ses confrères la variation du 12 au 13 décembre 1895, tout exceptionnelle, — la variation du 23 au 25 septembre 1896, la plus grande observée (27 mill., minimum 734) — la courbe du 3 au 10 février 1896, montrant la marée diurne atmosphérique sur laquelle une communication a été faite le 6 novembre 1895.

Enfin notre confrère, à propos de sa communication de la séance de décembre sur la « chaînette », fait observer que la propriété de cette courbe d'être la forme d'équilibre de la voûte sans poussée, est, en réalité, un cas particulier d'un théorème de statique d'après lequel à toute position d'équilibre stable sous la seule action de la pesanteur correspond une position d'équilibre instable, mais d'équilibre, en supposant la ligne retournée suivant la verticale. Une application peut se faire à la recherche expérimentale de la forme d'une voûte composée d'un nombre donné de voussoirs.

Après cette communication, M. Konarski donne lecture d'une notice de M. Labourasse, *Une curiosité bibliographique*, relative à un ouvrage intitulé *Cosmogonie ou de la formation de la terre et de l'antiquité des pétrifications, nouveaux principes de géologie*, et publié en 1824, par M. Bonnaire-Mansuy, de Saint-Mihiel. L'auteur de ce

livre, d'une hardiesse bizarre et qui rompt en visière à toutes les idées admises bien longtemps avant lui par les géologues les plus autorisés, prétend, dans sa foi religieuse, concilier les démonstrations de la science moderne avec le récit de la Genèse, en assignant aux différents fossiles une origine prompte et simultanée. M. Labourasse analyse à grands traits ce système, qui fut jadis exposé, non sans d'expresses réserves, dans un article de critique du journal l'*Ami de la Religion et du Roi*, de 1825.

Ces lectures terminées, la Société, sur les rapports de MM. J. Baudot et Démoget, prononce l'admission, au nombre des ses correspondants, de MM. Lignot, ancien magistrat, maire de Nettancourt, et le Comte de Nettancourt, propriétaire à Thillombois.

L'assemblée décide enfin, avant de lever la séance, qu'elle fera parvenir à M. André Theuriet, membre correspondant, l'expression toute spéciale des sentiments de satisfaction et d'orgueil que lui fait éprouver l'élection à l'Académie française de l'écrivain à qui les mœurs et les paysages de Bar et du Barrois ont inspiré tant de chefs-d'œuvre empreints de l'amour du pays natal, autant que de fine et délicate observation.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 3 février 1897.

Présidence de M. Fistié, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Boinette, Brocard, Bungener, Ch. Collin, Dannreuther, C. Fistié, Konarski, Pourcines, Prélat, L. Rousselle, — et M. Jacob, membre honoraire.

MM. Despiques et A. Pernet se font excuser.

Après avoir exprimé le sentiment de reconnaissance que lui fait éprouver son élection en qualité de vice-président, M. Fistié communique une lettre par laquelle M. André Theuriet remercie la Société du témoignage de sympathie qu'elle lui a fait parvenir à l'occasion de son élection à l'Académie française. M. le Président se fait également l'interprète de la vive satisfaction causée à tous nos confrères par la promotion au grade d'officier de l'Instruction publique de M. Labourasse, l'un des principaux lauréats de nos derniers concours.

M. Jacob dépose sur le bureau une lettre par laquelle M. Desseille appelle une fois encore l'attention de tous ceux qui s'intéressent à nos monuments historiques sur l'état de délabrement de l'église d'A-

vioth et prie instamment la Société d'intervenir de nouveau auprès des pouvoirs publics. Une démarche en ce sens auprès de M. le Préfet de la Meuse est décidée.

M. le Comte Gaston de Ligniville et M. Démoget présentent, au titre de membre correspondant, M. le Vicomte Arthur de Bizemont, ancien officier supérieur au château du Tremblois, par Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle). — MM. Fistié et Dannreuther présentent, au même titre, M. Garnier, agrégé de l'Université, professeur d'anglais au Lycée de Bar-le-Duc.

Sur la proposition de M. Konarski, la Société décide l'envoi, qui sera continué chaque année, de la collection complète de ses *Mémoires* à la Bibliothèque du Cercle de l'Union, de Bar-le-Duc.

Communications et Lectures :

M. Konarski communique, de la part de M. Freünd-Deschamps, deux lettres datées de Vienne, 26 janvier et 24 avril 1697, signées de François Le Bègue, doyen du chapitre de Saint-Dié, et adressées à un religieux qui semblerait être D. Calmet, alors âgé d'environ 25 ans. Le Bègue entretient son correspondant du projet qu'il voudrait voir mettre à exécution « de faire les portraits de nos Ducs en « taille douce, avec l'abrégé de leur vie derrière, pour l'éducation de « nos princes ». A ce propos, Le Bègue discute longuement la valeur respective de deux opinions alors en présence, dont l'une prétendait faire descendre les Ducs de Lorraine de Guillaume de Boulogne, frère de Godefroid de Bouillon, et, par conséquent, descendant de Charlemagne, tandis qu'une autre, plus récente à cette époque et définitivement assise aujourd'hui, leur assignait pour origine Gérard d'Alsace (V. Digot, I, pp. 282 et suiv.). — Le Bègue, sans se dissimuler que le premier système passe aux yeux du plus grand nombre pour « une hérésie », s'y range sans hésiter et développe les arguments qui militent, selon lui, en faveur de sa thèse. Il pousse vivement son correspondant à l'adopter, « l'ancienne doctrine ne convenant pas au bien de l'État ». Et, ailleurs, écrivant, ne l'oublions pas, de Vienne où il était précepteur du futur Duc Léopold, il ajoute : « on estime « icy si fort cette descendance qu'on la préfère à l'autre ; aussy on « desire que nos historiens n'entrent point dans le sentiment des « Pères Vignier et Mainbourg ; c'est ce que j'ai pris la liberté de vous « escrire comme vous l'avez désiré ».

M. Konarski donne ensuite lecture d'un travail de M. L. Germain sur *Un monument funéraire du commencement du XVII^e siècle con-*

servé dans l'Eglise paroissiale de Montmédy. C'est un bas-relief rectangulaire, en pierre noire, qui représente, agenouillés aux côtés d'un crucifix posé sur un autel, un chevalier et une dame accompagnés de leurs patrons, saint Mathias et sainte Anne. Latéralement sont les quatre quartiers de chacun des époux qui — et c'est ce que M. L. Germain s'applique à démontrer — semblent ne pouvoir être que Mathias de Noirefontaine et Anne de Gorcy. Quoiqu'il possède beaucoup de notes sur ces familles bien connues, notre confrère n'a pu retrouver de détails sur les deux personnages dont il s'agit. — Une particularité iconographique mérite, dans ce monument, de fixer l'attention : sainte Anne a auprès d'elle, non pas la Vierge enfant, mais une statuette de Marie, couronnée, les cheveux flottants et portant l'enfant Jésus nu, auquel elle paraît donner une pomme. M. Germain est persuadé que l'artiste a représenté là une statue célèbre de la région, et s'attache à établir qu'il s'agit de N. D. d'Orval, dont le bas-relief de Montmédy offre peut-être l'une des représentations les plus anciennes et les plus intéressantes.

Après cette lecture, il est procédé au vote pour l'élection de M. Raoul de Cisternes, homme de lettres, à Paris, qui est admis au nombre des membres correspondants. M. Dannreuther et M. Despiques sont respectivement désignés comme rapporteurs des candidatures de MM. de Bizemont et Garnier. Puis la séance est levée.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 3 mars 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Brocard, Dannreuther, Démoget, Despiques, Fistié, Konarski, Pernet, l'abbé Plauche et Renauld. — S'excusent : MM. Berteaux et Prélat.

M. le Président communique une lettre du Secrétaire de l'Institut géologique de l'Université d'Upsala demandant un échange de publication avec notre Société. Cet échange est accordé.

M. le Président du Cercle de l'Union de Bar-le-Duc remercie de la décision prise à la séance de février au sujet de l'envoi des *Mémoires* de la Société à la Bibliothèque du Cercle.

M. Brocard émet le vœu qu'une partie des locaux actuellement occupés par la Bibliothèque municipale soit, si les circonstances le permettent, concédée à la Société pour y déposer ses collections de

livres et de manuscrits quand la translation de la Bibliothèque publique aura été effectuée, conformément à une décision récente du Conseil municipal. Ce vœu, adopté à l'unanimité, sera transmis à M. le Maire de Bar-le-Duc.

Sont présentés aux suffrages de la Société :

1° En qualité de membre titulaire, M. Combarieu, Préfet de la Meuse, par MM. Konarski et Dannreuther ;

2° En qualité de membres correspondants, M. Bazoche, notaire honoraire, à Commercy, par MM. Baudot et Konarski, et M. Alfred Pierrot, publiciste, à Montmédy, par MM. Jacob et Berteaux.

M. Berteaux transmet, au nom de notre confrère, M. Masure, ancien Inspecteur d'Académie de la Meuse, un ouvrage intitulé : *Recherches sur les qualités hygiéniques des bons vins naturels ; la falsification des vins*, etc. L'auteur demande que ce travail, fruit de dix années d'études et d'expériences, soit soumis à l'examen d'une commission compétente et fasse ensuite l'objet d'un rapport. MM. Pernet, Boinette et Bungener sont désignés à cet effet.

Communications et Lectures :

M. Konarski commence la lecture d'un travail de M. Maxe-Werly, intitulé : *Notes et Documents pour servir à l'Histoire de l'Art et des Artistes dans le Barrois*, entièrement rédigé d'après les témoignages authentiques d'inventaires anciens ou récents, de contrats de mariage, de testaments, de chroniques contemporaines, etc. Dans la première partie de ce mémoire, consacrée à l'état des demeures ducales au Moyen-Age, l'auteur, s'attachant particulièrement aux châteaux de Bar et de Louppy, en montre le mobilier et la décoration intérieure, fait ressortir l'importance des richesses qu'ils contenaient en vaisselle précieuse, bijoux et objets d'art, et termine en rappelant le séjour à Bar et les travaux du célèbre sculpteur Pierre de Milan.

Sur les rapports de MM. Dannreuther et Despiques, M. le Vicomte de Bizemont, ancien officier supérieur, au château du Tremblois (Meurthe-et-Moselle), et M. Garnier, professeur agrégé au Lycée de Bar-le-Duc, sont élus membres correspondants.

M. Zurcher est désigné comme rapporteur de la candidature de M. Combarieu ;

MM. Démoget et Dannreuther sont chargés de la même mission en ce qui concerne MM. Bazoche et Alfred Pierrot.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 7 avril 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Boinette, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Démoget, Fistié, Konarski, Laurent, l'abbé Plauche, Fernet et Zurcher ; — M. Jacob, membre honoraire, et M. Garnier, membre correspondant.

MM. Despiques et Lignot se font excuser.

M. Labourasse remercie la Société des félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de sa promotion au grade d'Officier de l'Instruction publique. « La première, dit-il, parmi les Sociétés dont je « m'honore de faire partie, elle m'a appelé à elle dès son origine ; elle « a encouragé mes débuts, je lui dois le peu que je vaux, et la plus « large part lui revient de droit dans l'honneur qui m'a été fait ».

M. le Vicomte de Bizemont remercie la Société de son admission.

M. le Ministre de l'Instruction publique transmet des instructions pour le classement et l'inventaire qu'il poursuit, en vertu de la loi du 30 mars 1887, des objets mobiliers appartenant à l'État aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'Histoire ou de l'Art, un intérêt national. La Société, résolue à prêter tout son concours à cette œuvre, chaque jour plus nécessaire en présence du vandalisme de certaines municipalités et de certaines fabriques, fait appel à tous ses membres pour y collaborer et décide l'insertion intégrale dans son prochain volume de la circulaire ministérielle et des modèles d'inventaires qui y sont annexés.

La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne adresse à notre bibliothèque un certain nombre de fascicules s'échelonnant entre les années 1867 et 1877, et destinés à combler des lacunes existant dans la série que nous possédons de son *Bulletin*.

MM. Boinette et Konarski présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre correspondant, M. l'abbé Stanislas Gillet, élève au Grand séminaire de Verdun.

Communications et Lectures :

Un Romancier anglais à Bar-le-Duc, tel est le titre de la communication, pleine d'un singulier intérêt, par laquelle M. Garnier, membre correspondant admis à la dernière séance, paie en quelque sorte, et paie royalement sa bienvenue.

Ce n'est pas sans une vive surprise qu'en feuilletant quelques romans anglais récemment parus, notre nouveau confrère constata que l'un d'entre eux — *Le secret de Narcisse*, par M. Edmund Gosse, — avait pour théâtre Bar-le-Duc même, le Bar féodal. Narcisse, le héros de ce livre, est un petit paysan dont Ligier Richier, ayant cru deviner en lui un artiste de grand avenir, a fait son élève préféré. Mais Richier ne tarde pas à s'apercevoir qu'il s'est mépris. Le disciple ne sera jamais qu'un praticien médiocre et banal et le maître se détache peu à peu de lui. Désolé de cet abandon, Narcisse voudrait frapper une grand coup et reconquérir par un chef-d'œuvre la bienveillance de son protecteur. Un jour, en regardant le « Squelette », il veut égaler cette statue, la dépasser même. Non seulement il fera, lui aussi, son « Squelette », mais il fera de ce squelette un automate en bois de sycomore, un automate qui jouera de la viole. Narcisse se met donc à l'ouvrage dans le plus grand secret, et le joueur de viole vient d'être muni de son dernier ressort quand, à la suite d'une querelle d'amoureux, Rosalie, la maîtresse du jeune artiste laisse échapper une parole imprudente en s'épanchant dans le sein des commères du quartier. D'un bout à l'autre de la rue des Ducs le bruit va, confus d'abord, que des choses étranges se passent dans l'atelier du jeune statuaire. La clameur grossit et les faits se précisent. Du Rossignol au Tribel, toute la Ville-Haute est en émoi. Le peuple, enfin se rue chez Narcisse, brise les portes, envahit l'atelier, découvre l'automate. Et, au moment où il va être conduit au supplice, Narcisse, emprisonné sous l'inculpation de sorcellerie, tombe mort dans son cachot en apprenant que son chef-d'œuvre vient d'être brûlé avant lui sur une sentence du Prévôt de Bar.

Telle est la trame essentielle du livre de M. Gosse. Mais, ce dont une sèche analyse ne peut donner l'idée, c'est l'intérêt que présente au point de vue local ce roman dont toutes les péripéties se déroulent dans les rues du Bar d'autrefois, et dont chaque page offre un tableau de la vie barrisienne, féodale, bourgeoise ou populaire, au milieu du XVI^e^ siècle. Le cortège de la Duchesse allant prier à Saint-Maxe, un repas homérique chez le Trompette du Duc sont entre bien d'autres, au dire de M. Garnier, deux scènes traitées avec une inspiration particulièrement heureuse.

Ce roman historique à la façon de Walter-Scott retrouvera-t-il auprès du public français, actuellement si fort épris de littérature étrangère, le succès qu'il a rencontré en Angleterre? M. Garnier le pense, puisqu'il en prépare une traduction, dans laquelle il voudrait, avec l'assentiment de l'auteur, amender suivant nos goûts quelques

détails secondaires, comme, par exemple, les noms des deux amoureux, Narcisse et Rosalie, un peu faits pour provoquer aujourd'hui le sourire des lecteurs d'en deçà de la Manche, même à la Ville-Haute. Ce qu'il nous importe de connaître, c'est la genèse toute originale de cette œuvre, ce sont les circonstances qui ont pu provoquer l'éclosion aux bords de la Tamise de ce livre inopinément inspiré par la vue d'une petite ville française qui doit faire bien rarement le sujet des conversations dans le Strand et dans Regent-Street. M. Garnier n'a pas manqué d'interroger à cet égard l'auteur dont il se prépare à vulgariser le livre, et ce qu'il a appris sur ce point par une lettre de M. Gosse qu'il communique à la Société, n'est certes pas fait pour nous intéresser moins que les amours de Narcisse et de Rosalie.

Critique, romancier et poète, M. Edmund Gosse est une des figures les plus en évidence de la littérature anglaise contemporaine. L'importance de sa personnalité peut, dit M. Garnier, se résumer en deux mots : c'est le Jules Lemaître d'Outre-Manche. Venu en touriste dans les Vosges au mois de mai 1891, M. Gosse, après une semaine ou deux d'averses ininterrompues, jugea plus pratique de retrouver le brouillard et la pluie au coin de son foyer et reprit le chemin de Londres. Un incident de voyage le contraignit à s'arrêter à Bar. Il descendit dans un hôtel de la Rochelle. C'était le soir, à une heure avancée, par une nuit très sombre. Au moment de se mettre au lit il jette un coup d'œil à la fenêtre et aperçoit, « brillant dans le ciel, une planète étrange ». En bon anglais soucieux d'approfondir les choses, il rentre dans son veston et dans ses bottes, sort de l'hôtel et, guidé par l'éclat intermittent du phénomène, arrive, à travers le réseau des ruelles qui accèdent à la Ville-Haute, au pied de la tour à jamais immortalisée par notre confrère Forget. Fixé sur la nature de la planète, M. Gosse se retourne vers les venelles non moins étranges qui l'ont amené là. Il s'y engage au hasard, parvient à la Ville-Haute, erre à travers ses rues une partie de la nuit. Il y revient le lendemain. Il y est encore au bout de quatre jours — « *madly in love in the place* » — « follement amoureux de cette ville ». Il entre chez un libraire, « non loin de l'hôtel ». Il y demande d'une voix tranquille une Histoire de Bar. Le libraire lui répond que jamais les habitants n'ont ressenti la nécessité d'avoir entre les mains un semblable ouvrage. Il réplique qu'il est impossible qu'une telle ville n'ait pas son histoire; et le libraire, inquiet de l'insistance de cet homme étrange qui veut absolument connaître l'histoire de Bar, l'éconduit avec douceur en le prenant pour un fou. M. Gosse rentre à Londres, com-

pulse dans les bibliothèques tous les documents imprimés qu'il y rencontre sur la Lorraine et le Barrois, puis écrit son livre au souvenir du chef-d'œuvre de Ligier et de cette ville « où il compte bien revenir un jour ».

Ainsi naquit à Londres, comme nous l'ont conté M. Garnier et M. Gosse lui-même, *Le Secret de Narcisse*, roman barrisien. Impeccablement conçu, sans aucun doute, au point de vue de la composition et du style — la renommée littéraire de son auteur nous en est le plus sûr garant — jusqu'à quel point aura-t-il su s'inspirer de la vérité historique et archéologique? Il sera, pour nous, bien curieux de le voir, et l'avenir nous le dira. Pour le présent, une moralité se dégage de ce qui précède. En face de cet écrivain parvenu dans son pays au sommet de la hiérarchie littéraire, que rien ne rattache à notre région, que rien ne rattache à la France, que le plus inattendu des hasards jette pour une nuit dans l'auberge d'un chef-lieu ignoré, et qui, errant à travers les ruelles où le conduit sa fantaisie de touriste, s'attarde pendant des jours, « s'éprend follement » de l'humble petite ville dont le charme se dégage peu à peu à ses yeux et lui inspire un livre tout entier, n'est-il pas, en vérité, piquant d'entendre autour de nous de jeunes viveurs maudire, entre un record de bicyclette et une chanson de café-concert, le sort qui les poussa dans une ville d'une aussi banale insignifiance, à les entendre, et de voir les enfants même du pays marcher indifférents à travers ces rues, ces souvenirs et ce passé?

La Société, après avoir entendu M. Garnier, décide que le volume des *Mémoires* où figure le travail de M. l'abbé Renard, sur le Château de Bar-le-Duc, sera adressé à titre d'hommage à M. Edmund Gosse.

M. Barrois, au nom de M. Berteaux, donne lecture d'une *Notice nécrologique sur M. Langrognet*, décédé président honoraire de la Société.

Sur le rapport de M. Zurcher, M. Combarieu, préfet de la Meuse, est admis comme membre titulaire.

Sur les rapports de MM. Démoget et Dannreuther, MM. Bazoche, notaire honoraire à Commercy, et Alfred Pierrot, publiciste à Montmédy, sont élus membres correspondants.

M. l'abbé Plauche est désigné comme rapporteur de la candidature de M. l'abbé Gillet.

Vu l'heure avancée, la suite des lectures à l'ordre du jour est remise à la séance de mai.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 5 mai 1897.

Présidence de M. Maxe-Werly, *Président.*

Sont présents : MM. Baudot, Boinette, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Démoget, Despiques, Fistié, Forget, Laurent, Maxe-Werly, Pernet, l'abbé Plauche, Pourcines et Renauld.

M. Konarski se fait excuser.

M. Démoget, vice-président, prend la parole pour souhaiter la bienvenue à M. Maxe-Werly, président, qui, pour la première fois depuis son élection, assiste à la séance. Il salue en lui le continuateur des Servais, des de Widranges; il loue le collectionneur infatigable qui amassa tant de précieux matériaux pour l'iconographie, la numismatique et l'archéologie du Barrois. M. Maxe-Werly, dit-il, conserve l'âme du vieux pays barrois; à ce titre, il était naturellement désigné comme président de la Société et il est heureux de le saluer aujourd'hui, en lui cédant le fauteuil.

M. Maxe-Werly se déclare très ému de la cordiale bienvenue de M. Démoget et des sympathies qui l'entourent; il remercie en particulier les présidents qui l'ont suppléé en son absence et fait les vœux les plus ardents pour la prospérité de la Société.

Correspondance :

M. Kilian, président de la Société de statistique de l'Isère, demande l'échange des publications, qui est accordé pour les derniers fascicules.

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne organise des fêtes en l'honneur du cinquantième anniversaire de sa fondation et prie la Société des Lettres de désigner des délégués. Sont nommés par acclamation MM. Konarski et Pourcines.

M. le Bibliothécaire de l'Université d'Upsala (Suède) accuse réception des vingt volumes donnés par la Société et annonce en retour l'envoi d'un paquet assez volumineux d'ouvrages.

M. Garnier, nommé professeur au Lycée de Rouen, communique à la Société des Lettres les remerciements de M. Edmund Gosse, romancier anglais, pour l'envoi du volume des *Mémoires* qui lui a été fait. Il donne en même tempe sa démission de membre correspondant avec l'expression de tous ses regrets.

M. Léon Morel, de Reims, adresse une notice sur la découverte d'une nécropole antique à Clermont-en-Argonne. Il est décidé que

cette notice sera communiquée à la commission de publication.

M. L. Maxe-Werly lit quelques pages du chapitre qu'il consacre aux imagiers et aux « maîtres des œuvres », dans son étude sur *l'Art et les Artistes dans le Barrois*. Après avoir rappelé ce qu'étaient antérieurement à la Renaissance les tailleurs d'images et évoqué le souvenir de quelques-uns d'entre eux qui furent à la fois sculpteurs émérites, peintres, machinistes, ingénieurs et fortificateurs, notre confrère énumère rapidement les œuvres principales qui se voyaient autrefois dans les Collégiales de Saint-Maxe et de Saint-Pierre, dans les principales églises, abbayes et prieurés du Barrois, puis il fait passer sous les yeux de la Société les reproductions photographiques des monuments les plus remarquables dont il donne la description.

Après avoir attiré l'attention de nos confrères sur la nécessité de sauver de la destruction le peu qui reste encore dans nos édifices religieux des objets mobiliers intéressant l'art et l'histoire dans notre région, M. L. Maxe-Werly termine sa courte communication en témoignant son vif regret de voir le peu de zèle apporté par les fabriques à la conservation des inscriptions encastrées çà et là dans les murs des églises, des pierres tombales et autres monuments rappelant les noms des bienfaiteurs qui avaient participé à leur édification, à leur embellissement, et dont quelques-uns sont des plus importants, tant au point de vue historique qu'en raison de leur remarquable exécution.

A la suite de cette lecture et à propos de la disparition d'objets curieux qui accompagnent souvent les réparations des églises, M. Jules Baudot demande à la Société l'autorisation de s'adresser en son nom à l'autorité ecclésiastique pour faire dresser par les curés, la liste des objets mobiliers. La Société adopte le vœu de M. Baudot, et décide que la même demande sera adressée à l'administration des Forêts pour qu'il soit fait un relevé des croix, bornes et autres vestiges d'un intérêt historique qui pourraient être disséminés dans les bois.

M. Pourcines rend compte de son mandat au Congrès des sociétés savantes, auquel il a assisté, surtout à la section de photographie.

M. Léon Germain signale, dans le dernier fascicule de la *Revue numismatique*, une grande et belle médaille, des récentes acquisitions du Cabinet de France, publiée par M. H. de La Tour. Elle offre avec la date 1524 le portrait et les armes de *Renatus de Maria, abbas Sancti Michaelis*, ce que, d'après le *Gallia christiana*, M. de La Tour rapporte au Mont-Saint-Michel. M. Germain restitue cette désignation à l'abbaye de Saint-Mihiel, dont, précisément en 1524, René de Maria ou de Marye, était abbé. Il est bien connu dans l'histoire de

ce monastère par son faste et ses goûts artistiques; la plus grosse des cloches de l'église, refondue par lui à l'époque indiquée, offre son nom et son sceau, armorié identiquement à la médaille que M. de La Tour vient d'étudier.

Avant de clore la séance, M. Démoget, vice-président, adresse au nom de la Société ses félicitations les plus chaleureuses à notre président, dont M. le Ministre de l'Instruction publique a annoncé récemment, à la séance solennelle du congrès des Sociétés Savantes, la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Le ministre a voulu récompenser de longues années de travail et de dévouement à l'histoire locale, et c'est pour M. Démoget un plaisir de se faire aujourd'hui l'interprète de la joie de tous nos confrères. M. Maxe-Werly se défend des éloges qui lui sont adressés et tient à faire remarquer que c'est à titre de Président de la Société des Lettres de Bar-le-Duc que cette croix lui a été accordée.

M. le Président pense également aux autres sociétaires qu'ont récompensés les pouvoirs publics, et il est heureux d'adresser ses plus vives félicitations à M. Lucien Wiener, membre correspondant à Nancy, nommé officier de l'Instruction publique, et à M. Maurice Braibant, membre titulaire, avocat à Bar-le-Duc, nommé officier d'Académie.

Sur le rapport de M. l'abbé Plauche, M. l'abbé Gillet, élève au Grand Séminaire de Verdun, est élu membre correspondant.

M. Barrois est désigné comme rapporteur de la candidature de M. Biguet, instituteur à Gesnes, présenté par MM. Jacob et Dannreuther.

Vu l'heure avancée, la suite des lectures à l'ordre du jour est remise à la séance prochaine.

Le Secrétaire-adjoint, Paul Despiques.

Séance du 2 juin 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Baudot, Boinette, Brocard, Ch. Collin, Combarieu, Dannreuther, Démoget, Despiques, C. Fistié, Konarski, Laurent, Pernet, l'abbé Plauche et Prélat.

Correspondance :

Lettre de M. l'abbé Gillet, remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

Communications et Lectures :

M. Despiques, au nom de la Commission de publication, donne lecture du rapport annuel sur les travaux à insérer dans le prochain volume des *Mémoires* de la Société. Sont admis à l'insertion : *Jean Crocq, sculpteur de Bar-le-Duc*, par M. Maxe-Werly ; — *Pierre tombale de Colin Massey au Musée de Bar*, par le même ; — *Charte de 1151 concernant la Forêt de Baudonvilliers*, par le même ; — *Le Luxe au Presbytère avant 1789*, par M. Labourasse ; — *Les Procès-verbaux de la Recherche de Didier Richier dans le Barrois en 1581*, par M. Fourier de Bacourt ; — *Les Anoblis de Ligny : Jacques La Gabbe*, par le même ; — *L'Ancien Hôtel Prudhomme à la Ville-Haute de Bar*, par le même ; — *Une identification erronée : Euville et Venizy*, par M. P. Marichal ; — *Le Pillage de Saint-Joire par les Lorrains et les Suédois en 1636*, par M. Dannreuther ; — *Une taque de foyer aux armes des Busselot de Saint-Mihiel*, par M. L. Germain ; — *Inscriptions relatives au département de la Meuse*, par M. A. Benoit ; — *Notice sur M. Langrognet*, par M. Berteaux.

Dans une communication étendue, intitulée *La chasse à la Licorne et l'Immaculée Conception*, M. L. Germain rappelle une discussion archéologique qui a eu récemment lieu à la Société des Antiquaires de France sur l'interprétation de la légende de la Licorne combinée avec la scène de l'Annonciation et plusieurs attributs de la Vierge Marie. Il considère comme trop étroites ou trop vagues les dénominations proposées jusqu'à ce jour. La série des attributs de la Vierge est semblable à celle qui fait partie de la scène allégorique de l'Immaculée Conception aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. L'époque où ces deux représentations sont en faveur est la même. M. Germain estime donc que, dans l'entier développement qu'elle prit à cette époque, la chasse à la Licorne symbolise la pureté virginale et originelle de la mère du Christ et tend, en particulier, à figurer la croyance à l'Immaculée Conception, devenue très populaire dans le cours du XV^e^ siècle. La légende du roi de Mercie — altération contemporaine du Jugement de Pâris — qui correspond souvent à la chasse à la Licorne, corrobore ce symbolisme.

Dans une notice intitulée *J.-B. Harmand, Député de la Meuse à la Convention*, M. Despiques expose comment il est tombé entre ses mains, grâce à l'obligeance de M^lle^ Henriot de Bar-le-Duc, de nos confrères MM. Maxe-Werly et Forget, de M. Étienne Charavay et de M. Ch. Adam, professeur au Lycée de Nancy, toute une série de documents concernant Jean-Baptiste Harmand, conventionnel de la Meuse.

Il a consulté les recueils biographiques les plus divers et a pu constater les incertitudes et les inexactitudes qui fourmillent dans tout ce qui a été écrit sur le compte de J.-B. Harmand. C'est ce qui lui a donné l'idée de condenser les renseignements certains qu'il a recueillis; et, avant de mettre en œuvre ces documents, il a voulu en faire part à la Société, dans l'espérance peut-être de faire de nouvelles découvertes par l'intermédiaire de nos collègues qui s'intéresseraient à ces recherches.

M. Despiques commence donc par établir la portée de sa notice : J.-B. Harmand n'est à ses yeux qu'un personnage très secondaire de l'histoire de la Révolution ; il ne s'illusionne pas sur la valeur de son héros, mais il a été séduit par son caractère aventureux, par sa vie passionnée et tumultueuse, par un ensemble de détails qui donnent à cette figure une vive et particulière originalité.

J.-B. Harmand est né à Souilly le 10 novembre 1751, de Jean-Dieudonné Harmand, qui eut six enfants. Il importe tout d'abord de le distinguer de Nicolas-François Harmand, membre de l'Assemblée constituante, plus tard préfet et baron d'Abancourt. J.-B. Harmand fit ses études au séminaire de Verdun en même temps que ses frères. Il semble qu'il suivit ensuite les cours de l'École de droit de Reims et que, poussé par ses goûts d'aventures, il abandonna la toge pour l'uniforme. M. Despiques analyse, en effet, une lettre adressée par J.-B. Harmand à l'un de ses frères au moment de son départ pour l'armée, lettre où J.-B. Harmand laisse percer tous ses regrets du passé, ses craintes de l'avenir, et se montre sous le coup d'un abattement bien naturel chez un jeune homme de vingt-cinq ans, qui se trouve pour la première fois isolé loin des siens.

Mais brusquement, de parti-pris, Harmand a brisé tout lien entre lui et sa famille. Il s'est engagé dans l'infanterie de marine et il assiste pour ses débuts à la bataille d'Ouessant (27 juillet 1778), qu'il raconte en une longue lettre adressée à son père. Cette lettre, pleine de traits curieux, nous montre le jeune homme plus aguerri contre les difficultés de la vie. Il a pris son parti des agitations et des dangers de son existence; il est devenu un bon soldat et il raconte avec précision, avec beaucoup d'énergie et de pittoresque surtout, l'événement dont il a été le témoin. Il montre avec des chiffres à l'appui l'attitude courageuse des Français devant les Anglais; il rappelle l'ardeur et l'enthousiasme de ses camarades ; il n'oublie pas les dangers qu'il a courus, entre autres ce boulet qui lui passe entre les jambes; il évoque plaisamment le testament écrit en faveur d'un camarade auquel il laissait, en cas de décès, son butin, que la mer a ensuite

emporté. Ce sont, en un mot, des traits heureux de belle et joyeuse bravoure, qualité ordinaire de nos soldats meusiens, déjà constatée en d'autres circonstances par M. Despiques. Enfin, Harmand apporte son témoignage en faveur du duc de Chartres, qu'on accusa plus tard à la Cour d'avoir empêché par son inexpérience des choses maritimes le gain d'une victoire complète, et, en énumérant les causes qui ont arrêté les Français, il fixe un petit mais très intéressant problème d'histoire générale.

M. Despiques expose ensuite comment J.-B. Harmand songeait probablement toujours à son pays natal, car, en 1779, il subissait à Reims ses examens de licencié en droit. Cependant, il ne revint dans le Barrois que vers 1786. A partir de cette époque, M. Despiques a pour se guider une pièce émanée et signée de J.-B. Harmand lui-même : c'est une espèce de *curriculum vitæ* non daté, qui semble avoir été composé par Harmand pour accompagner une demande de poste adressée peut-être à l'empereur Napoléon. On retrouve dans ce document une imagination ardente, un penchant à l'emphase, à la vantardise. Harmand exalte son mérite, son activité, son dévouement aux idées nouvelles; il rappelle son rôle au début de la Révolution, comment il a puissamment contribué à son succès dans le Barrois, quelles luttes il a dû subir et enfin quelle a été son attitude à la Convention et dans les assemblées suivantes. M. Despiques, en passant, explique les faits auxquels fait allusion Harmand, en les corroborant soit par des documents des archives municipales, soit par des extraits des registres de délibérations de la municipalité de Bar-le-Duc ; et il conclut pour aujourd'hui non seulement en rappelant l'intérêt psychologique de telles études, mais en insistant avant tout sur les progrès que ferait l'histoire de la Révolution si une enquête sérieuse etscientifique était menée sur chacun des héros que nos provinces ont fournis à ce grand drame. Il espère donc que sa communication attirera la bienveillante attention de ses collègues de la Société des Lettres et lui permettra de pousser plus loin ses recherches.

En raison de l'heure avancée, la suite de cette communication est remise à la réunion de juillet.

Sur le rapport présenté par M. Barrois, M. Biguet, instituteur à Gesnes, est admis au titre de membre correspondant.

Avant de lever la séance, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Combarieu, préfet de la Meuse, tout récemment élu membre titulaire. M. Combarieu remercie en quelques mots. La lecture de M. Despiques qu'il vient d'entendre ne peut que l'engager à revenir souvent. S'il communiquera peu, dit-il, il demandera beaucoup et ques-

tionne dès aujourd'hui M. Démoget à propos d'une façade d'un style inusité qu'il a remarquée à Dun et qu'il croit pouvoir attribuer à l'influence des Flandres espagnoles. M. Démoget confirme cette appréciation en rappelant les événements dont le nord de la Meuse et surtout Stenay, Jametz, Montmédy ont été autrefois le théâtre, et termine par une courte conférence sur les différents styles que l'on rencontre dans les diverses régions du Barrois.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 7 juillet 1897.

Présidence de M. Fistié, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Boinette, Brocard, Dannreuther, Forget, Laurent, l'abbé Plauche.

M. Konarski se fait excuser.

M. Forget remplit les fonctions de Secrétaire.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance :

M. Guyot, président de la société d'Archéologie lorraine, remercie la Société des Lettres de Bar-le-Duc de la marque de sympathie qu'elle a bien voulu témoigner à une œuvre lorraine en déléguant un des siens, M. l'abbé Plauche, à l'inauguration du monument de La Mothe.

Communications et Lectures :

M. Maxe-Werly appelle l'attention de la Société sur la disparition progressive des substructions de l'ancien château de Mussey par suite des fouilles opérées pour l'extraction du sable. Il exprime le désir de voir centraliser entre les mains de la Société les menus objets, éperons, clefs, etc., découverts par les travaux et qui permettront, avec un relevé sommaire du plan des lieux, de reconstituer partiellement l'historique de ce château qui datait du xiiie siècle et qui paraît avoir été ruiné sur la fin du xive. La Société s'associe à ce vœu et décide que des démarches seront tentées dans ce sens auprès des personnes notables de Mussey.

M. Fourier de Bacourt communique une étude sur une *Inscription lapidaire rappelant le siège de Ligny-en-Barrois, par le maréchal*

de Turenne en décembre 1652. Cette étude est renvoyée à la Commission de publication pour qu'elle la fasse insérer dans le volume des *Mémoires*, en cours d'impression.

M. l'abbé Plauche dépose sur le bureau les deux ouvrages suivants offerts sur sa demande par leurs auteurs : l'abbé Beugnet : *Les manuscrits connus des Gesta episcoporum tullensium;* — Camille Chadenet et Victor Joly, *Chevert, lieutenant général des armées du Roi, 1695-1769*, Verdun, imp. Laurent, 1888.

M. l'abbé Plauche rend compte de la mission dont il a été chargé par la Société pour la représenter à l'inauguration du monument de La Mothe.

Pour se rendre à La Mothe, il est passé par Vaucouleurs et Domrémy. A Vaucouleurs, abstraction faite de la basilique en voie de construction, Notre-Dame des Voûtes, la chapelle castrale et la porte de France font pitié et réclament la sollicitude de tous les amis de l'art et des souvenirs. A Domrémy, au contraire, tout ce qui se rattache à Jeanne d'Arc est en pleine prospérité et les érudits les plus autorisés de la région se prononcent sans hésiter en faveur de la nationalité barroise de la Pucelle. Après avoir brièvement rappelé les principaux faits de l'histoire de La Mothe et la chute de cette citadelle, M. l'abbé Plauche décrit le monument commémoratif des trois sièges fameux. La pyramide qui le constitue repose sur une base de rochers sous laquelle ont été rassemblés les ossements retrouvés des vainqueurs et des vaincus de La Mothe. Sur la face septentrionale, au-dessous d'une croix de Lorraine, l'inscription suivante : « *Souscription publique, 1896. Ici fut La Mothe. Gloria victis, 1634, 1642, 1645* ». — Sur la face méridionale, on a gravé : *Ibi pugnantium occisorum cineres*. — La bénédiction et l'inauguration du monument furent suivies de discours au milieu desquels la poésie a tenu sa place. Au cours du déjeuner champêtre qui a clos la cérémonie, M. l'abbé Plauche, au nom de la Société qui l'avait délégué, a félicité hautement la Société d'Archéologie lorraine d'avoir ainsi consacré le souvenir des héros de La Mothe et de ceux qui, comme saint Vincent de Paul et du Bois de Riocourt, ont, après la capitulation et la ruine de la ville, appliqué tous leurs efforts à panser les plaies et à adoucir le sort de ses infortunés habitants.

A la demande de M. l'abbé Plauche, la Société appelle instamment l'attention de la Direction des Beaux-Arts sur l'urgence des réparations que nécessitent le mauvais état et les dangers de destruction des monuments historiques de Vaucouleurs, la porte de France, la chapelle castrale et Notre-Dame des Voûtes.

M. Brocard demande à formuler un vœu tendant à ce que l'édilité barrisienne décide l'installation de plaques commémoratives aux emplacements de divers édifices disparus ou transformés et sur la plupart des vestiges encore existants des anciennes fortifications.

Ces plaques pourront être provisoirement des écriteaux en bois ou des raccords en ciment sur lesquels on inscrira de brèves indications, en attendant des travaux plus dignes et d'un caractère définitif.

La Société remet à la séance d'août l'examen de ce vœu.

Jules Forget.

Séance du 4 août 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Boinette, Brocard, Combarieu, Démoget, Despiques, Konarski, Pernet, l'abbé Plauche, Prince, Dr Voirin.

M. Dannreuther se fait excuser.

M. le Président procède à l'installation de M. Prince, élu membre titulaire à la séance du 4 mars et le remercie du don généreux qu'il a fait naguère à la Société à l'occasion des concours qu'elle a ouverts pour 1897.

Correspondance :

Communication est donnée de la circulaire ministérielle et du programme relatif au Congrès des Sociétés savantes en 1898.

Communication est également donnée d'une lettre de M. le Président de la Société académique de l'Oise, annonçant que le cinquantenaire de sa fondation sera célébré le 11 octobre prochain et invitant la Société à se faire représenter à ces fêtes par un ou plusieurs délégués.

Communications :

M. Despiques continue ses recherches sur J.-B. Harmand. Il annonce qu'il a reçu de M. A. Bouillon, descendant de J.-B. Harmand, un dossier renfermant des discours du conventionnel sur la condamnation de Louis XVI, sur un nouveau projet de Constitution, et aussi des lettres adressées à Harmand par des personnes, que celui-ci avait sauvées de l'échafaud. M. Despiques, à l'aide de ces nouveaux documents, reprend la biographie d'Harmand à la date de 1792. Il ra-

conte, d'après des notes de Servais, l'élection à la Convention au moment de l'invasion prussienne, élection due surtout à l'activité et au dévouément du candidat aux idées nouvelles.

Membre de la Convention, Harmand est chargé de nombreuses missiens à l'armée de la Moselle en juillet 1793, dans les départements du Centre et de l'Ouest en octobre de la même année, où il eut beaucoup à faire pour assurer l'approvisionnement des vivres dans ce pays. De retour à Paris, il mérite un instant d'être suspect à cause de la modération de son esprit, mais à la fin de 1793, il entra au Comité de sûreté générale, nommé par la Convention : à ce titre, il s'occupait de la police et intervint en faveur d'un grand nombre de prisonniers ; il fut chargé de prévenir les troubles dans Paris après le 9 thermidor, classa les papiers de l'ex-capucin Chabot et fut nommé aussi commissaire de la Commune de Paris pour surveiller la santé du Dauphin.

Il n'assista pas à la disparition de la Convention. Il avait été envoyé en mission à Brest pour organiser une expédition qui devait s'efforcer de prendre l'Inde aux Anglais ; c'était là une grande idée de Harmand qui avait compris que l'Angleterre, inattaquable dans son île, pouvait être menacée dans ses colonies ; c'est le plan de Hoche et Humbert à propos de l'Irlande, de Bonaparte à propos de l'Égypte. M. Despiques montre l'importance de la question et d'après une brochure d'un érudit Brestois, M. Levot, expose les causes de l'échec de l'expédition.

Sous le Directoire, il est élu membre du Conseil des Anciens et le *Moniteur* est plein de ses travaux de législateur, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Toutes ces occupations ne l'empêchaient pas de suivre les événements de la vie locale à Bar : il est de ceux qui blâment les tentatives révolutionnaires de Regnault-Warin, l'agitateur barrisien ; il intervient près de Mallarmé, le représentant en mission dans le département pour faire sauver les innocents, il mérite ainsi d'être l'élu des départements du Pas-de-Calais, du Bas-Rhin, de Paris, de l'Aube, de la Charente, de la Somme « et de quelques autres », et il opte naturellement pour la Meuse.

Il accepta le coup d'État de brumaire et fut un des plus brillants collaborateurs de Napoléon comme préfet du Haut-Rhin, mais il dut abandonner son poste en 1804, à la suite d'un désaccord avec son secrétaire général. C'est dès lors un mécontent, un opposant à l'Empire et il refuse les consulats de Dantzig et de Santander, pour vivre dans la retraite à Paris, encore à la fin de l'Empire fut-il menacé de l'exil

à 40 lieues de Paris, alors qu'il était dans la situation la plus précaire.

Au milieu des troubles de la Restauration, Harmand cherche à retrouver des fonctions administratives, lorsqu'il meurt subitement dans une rue de Paris en 1816.

Tel fut J.-B. Harmand. Avec sa vie agitée, son activité dévorante, ses aventures extraordinaires, il semble n'être pas des nôtres, fils d'un pays tranquille, qui perd de plus en plus l'habitude de l'action et vit dans la contemplation de son passé, mais il se rattache à la Meuse par quelques traits particuliers. Violemment épris des idées libérales de la Révolution, J.-B. Harmand n'en abandonnera jamais une seule, mais homme pratique, sensé, positif, il sait, du milieu même de la Révolution, faire la part des choses, il discerne la partie du programme à réaliser immédiatement, quitte à faire le sacrifice du reste; il est en somme à la fois un avisé par ses actes et un romanesque par sa vie, par l'ensemble un homme intéressant, extrêmement vivant, et c'est à ce titre que M. Despiques a voulu fixer son souvenir dans les procès-verbaux de la Société des Lettres.

Après la lecture du travail de M. Despiques, la Société nomme une commission chargée d'étudier la proposition faite par M. Brocard à la séance de juillet, proposition tendant à ce que des plaques commémoratives soient posées sur l'emplacement des vestiges des fortifications et des anciens édifices historiques de Bar-le-Duc, MM. Brocard, Démoget et Konarski sont appelés à faire partie de cette commission.

Le Secrétaire. Wlodimir Konarski.

Séance du 1er septembre 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Brocard, Démoget, Despiques, Konarski, Pernet et l'abbé Plauche, ainsi que M. Biguet, membre correspondant. — M. Dannreuther se fait excuser.

Communications et Lectures :

M. Konarski donne lecture d'une notice de M. Fourier de Bacourt sur *Etienne Gratas, maître-maçon du Duché de Bar*, au XVIe siècle. L'auteur après avoir parlé de la famille et des principaux travaux de ce personnage, cherche à démontrer qu'il a dû édifier la plupart

des vieux hôtels de Bar, contemporains de l'époque où il vécut. La Société décide l'insertion de ce travail dans le volume en cours de préparation.

M. Konarski communique encore une notice de M. L. Germain sur *Une planche à gravures d'un fondeur de cloches du Bassigny;* il s'agit d'un membre de la famille Robert, qui, aujourd'hui encore, exerce cette profession depuis trois siècles au moins. La planche, dont une photographie reproduit très exactement l'aspect, est en bois de cormier, et gravée en creux. D'un côté est représentée la Crucifixion, avec saint Jean, la Vierge et Marie Magdeleine, de l'autre, apparaît un évêque, que les attributs qui l'accompagnent font présumer être saint Nicolas. D'autre part, encore, se voient l'Assomption de la Vierge, puis deux anges en adoration devant un ostensoir et, enfin, la châsse miraculeuse de saint Hubert, avec le cerf légendaire. Ces différents sujets semblent à M. L. Germain rappeler le culte, si répandu en Lorraine, de saint Hubert et de saint Nicolas, ainsi que la fête de l'Assomption et celle du Saint-Sacrement, qui, à dater du XVIe siècle, commencèrent à prendre tant de développement dans notre province. La planche dont il s'agit est donc précieuse par sa rareté et sa réelle valeur artistique autant que par l'évocation qu'elle présente des idées religieuses qui prédominaient à l'époque où elle a été gravée.

Sous le titre : *Un coignet barrisien : Victor Ponty*, M. Despiques donne lecture d'un article sur Victor Ponty. En quelques traits, il fait une rapide esquisse du pays barrois, terre de soldats avant tout, à cause de sa proximité de la frontière. Ensuite, avec les papiers de famille de Ponty et des notes d'état civil, il reconstitue le milieu de son héros ; le père était un Savoyard, colporteur, qui allait de ville en ville vendre de la mercerie et s'était ainsi fixé et marié à Bar, où il fit baptiser ses six enfants, dont V. Ponty le héros du récit.

M. Despiques évoque Bar à l'époque du premier Empire, les impressions qu'a dû ressentir alors le jeune Ponty, l'ascendant exercé alors par les grands noms d'Oudinot et d'Exelmans, il justifie de cette façon l'espèce de vocation qui pousse le jeune Ponty vers la carrière militaire. Grâce à l'intervention de M. Henrionnet, un notable de la ville, ami d'Oudinot, Ponty s'engage malgré ses dix-neuf ans, en 1808.

Ce sont ses papiers, ses lettres à ses parents, ses états de services, des fragments de correspondance, conservés dans le fonds Servais que M. Despiques se propose d'utiliser ; il voit dans cette vie obscure et passée inaperçue un exemple d'autant plus précis de ce que pouvait être la carrière du soldat de fortune de l'ancienne armée et c'est

plus la modestie même de cette destinée que son importance historique qui l'a intéressé.

Après cette communication, M. le Président annonce que M. Paul Marichal, archiviste aux Archives nationales, vient d'être nommé officier d'Académie. La Société adresse à notre confrère ses plus vives félicitations.

M. le Commandant Brocard rappelle la motion par lui présentée à la séance d'août, motion tendant à ce qu'une série d'inscriptions commémoratives rappelle l'emplacement des anciennes défenses et, en général, des anciens vestiges du vieux Bar. La Société décide que la Commission nommée précédemment pour étudier la proposition de M. Brocard aura, tout d'abord à dresser une liste des emplacements susceptibles de recevoir de semblables inscriptions.

M. Despiques fait connaître qu'un de nos confrères, désireux de garder l'anonyme, voudrait offrir à la Société un prix qui serait spécialement affecté à une Étude sur la période révolutionnaire dans le département de la Meuse, et, de préférence, dans la ville de Bar ou celle de Ligny. La Société accepte, en principe, cette proposition avec la plus vive reconnaissance, et charge M. Despiques d'en transmettre l'expression au généreux donateur et d'étudier avec lui les conditions précises du programme à donner aux concurrents.

M. l'abbé Plauche demande si la Société ne pourrait intervenir pour hâter l'achèvement des travaux de restauration du Rétable de Mognéville. Il lui est répondu que, dès l'instant que le service des monuments historiques est saisi de la question et que le Rétable est placé sous la tutelle de l'Administration, la Société ne peut qu'attendre avec patience une solution qui ne devra guère tarder, puisque les pouvoirs publics l'étudient déjà depuis trois ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 6 octobre 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Boinette, Brocard, Bungener, Charaux, Ch. Collin, Danxreuther, Démoget, Ed. Develle, Forget, Laurent et Plauche. — MM. Despiques et Konarski se font excuser.

Correspondance :

Lettre de M. H. Lallemand, informant le président de la Société du décès survenu le 13 septembre, de M. Claude Lallemand, ancien directeur de l'école Rollin, et bibliothécaire de la Société. M. le Président renouvelle au nom du Bureau les condoléances qui ont été exprimées par lettre à la famille de notre regretté collègue, et dont M. l'abbé Plauche s'est fait l'interprète sur sa tombe à Montigny-lès-Vaucouleurs, le jour des obsèques.

Lettre de M. Konarski proposant à la Société de voter les fonds nécessaires à l'érection d'une plaque commémorative sur la façade de la maison natale de Jean Errard, à l'exemple de ce qui vient d'être fait par deux associations particulières pour la demeure du maréchal Exelmans. Après l'échange de quelques observations entre les membres présents, la Société vote à l'unanimité la proposition de M. Konarski et donne charge à son vice-président, M. Démoget, de prendre les mesures convenables pour que l'inscription suivante soit placée le plus tôt possible sur la façade de la maison Contant-Laguerre, où s'élevait au XVIe siècle la demeure de Jean Errard : *Ici s'élevait la maison natale de Jean Errard de Bar-le-Duc, premier ingénieur du roi de France, Henri IV, 1554-1610.*

Communications :

M. Léon Germain envoie quelques notes sur le *Testament de Guillaume Le Roy,* abbé de Saint-Nicolas de Verdun, plus connu comme abbé de Hautefontaine en Champagne et l'un des principaux agents du mouvement janséniste dans cette province. Parmi les légataires de ce prélat, figure un jeune homme du nom de Gilles Ponton qui, en 1682 apprenait le « mestier de peintre » à Bar-le-Duc. M. Germain désirerait savoir le nom du peintre barrisien assez renommé à cette époque pour que de loin on lui envoyât des élèves, et voudrait être informé de ce que devint le jeune artiste, son protégé.

M. Dannreuther lit, au nom de M. Despiques absent, la suite de la communication sur Victor Ponty.

M. Despiques montre le jeune Ponty conscrit avec ses enthousiasmes juvéniles; il raconte d'après des lettres adressées à sa famille ses premières impressions de la vie militaire, son entrée à la caserne, son incorporation dans un régiment de la garnison de Paris ; il dévoile naïvement ses espérances, ses modestes ambitions; l'épisode de sa promotion au grade de caporal est ainsi finement conté par Ponty lui-même. Ce sont ensuite les événements ordinaires de la vie

militaire déjà racontés avec tant de bonhomie par Coignet. Ponty espère comme lui des campagnes prochaines, il n'est bruit que de départs pour l'Allemagne ou l'Espagne, en attendant il apprend son métier de soldat, il devient un homme, il a son premier duel; il pense à l'avancement, il recherche des protections pour courir plus vite aux bons endroits, ceux où l'on se bat, et il est tout fier de raconter, à ses parents, comment en revenant de Bar à Paris, il a fait la rencontre du secrétaire de la princesse de Bade, de nobles dames, qu'il a su intéresser à son sort. Or, en 1809, au plus beau moment des guerres de l'Empire, il est encore temps de se faire un avenir glorieux.

M. l'abbé Plauche offre, de la part de M. l'abbé Fave, curé de Cheminon, une copie des Lettres-Patentes délivrées à Nancy le 17 septembre 1594 en faveur de Gérard Poiresson, de Bar, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, que le duc Charles III venait de licencier, et lieutenant du sieur de Florainville, bailli de Bar. M. Fave se demande si Gérard Poiresson ne serait par un descendant des neveux de Jeanne d'Arc.

MM. René François, de Ligny, Louis Collet (frère Valéry), de Juvigny-sur-Loison, l'abbé Bigé, curé de La Chalade, l'abbé Mathieu, curé de Velaisnes sont présentés au titre de membres correspondants. MM. Despiques, Boinette, Plauche sont désignés comme rapporteurs de ces candidatures.

M. Alexandre Martin, inspecteur d'Académie à Mézières, ancien membre titulaire, est admis, sur sa demande, au titre de membre correspondant.

Pour le Secrétaire, H. Dannreuther.

Séance du 3 novembre 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Boinette, Dannreuther, Démoget, Despiques, Fistié et l'abbé Plauche. — MM. Brocard et Konarski se font excuser.

Correspondance :

M. le Président annonce le décès de M. le prince-duc de Bauffremont et exprime au nom de tous des sentiments de condoléances à l'égard de la famille.

Il annonce également la mort de M. de Lahaut, membre correspondant, à Verdun, et fait au nom de la Société l'éloge du défunt.

Lettre de remerciements de M. Martin, inspecteur d'académie des Ardennes, récemment élu membre correspondant.

Avis de la 22e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui s'ouvrira le 12 avril 1898; les mémoires préparés en vue de cette session doivent être adressés à la direction des Beaux-Arts, 3, rue de Valois, avant le 1er février 1898, terme de rigueur.

M. A. Benoit, membre correspondant, à Berthelming (Lorraine), fait connaître à la Société qu'il désirerait échanger avec des confrères des photographies de *taques,* dont il a recueilli environ 80 spécimens.

Lectures.

M. Léon Germain envoie une notice sur *le Sceau de l'Ordre du Croissant,* que M. Roman a récemment découvert, appendu à un acte de 1462 et qu'il a publié dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France.* Ce sceau représente saint Maurice tenant devant lui un écusson, au-dessous duquel est placé le croissant, insigne des chevaliers de l'Ordre, fondé en 1448, par le roi René. M. Roman a pensé que cet écusson, orné d'une escarboucle à huit rais, était de l'invention du roi René et offrait les armoiries de l'Ordre; mais cet emblème, dit M. Germain, date d'une époque fort antérieure; c'est celui que l'on attribuait à saint Maurice et aux anciens comtes d'Anjou. L'acte, auquel se trouve appendu le sceau, est l'original de la nomination, dans l'Ordre, d'un seigneur lorrain, André d'Haraucourt. M. Germain, qui connaissait depuis longtemps le fait par l'analyse d'un document complémentaire, donne quelques renseignements sur André d'Haraucourt qui, tenant des fiefs du duc de Bourgogne, suivit son parti pendant la guerre de Lorraine, mais paraît être ensuite rentré en grâce auprès du duc René II.

M. Léon Germain communique aussi à la Société les éléments d'une discussion historique et héraldique qui s'est élevée entre lui et M. l'abbé Misset, sur *les armoiries et la devise de Jeanne d'Arc.* Il fait observer que M. Misset se trompe sur deux points importants : 1° en refusant d'admettre le caractère symbolique et à double sens de la devise de la famille Thiesselin : *Vive labeur,* laquelle, choisie à cause des socs héraldiques de *labour*, signifiait d'une façon plus littérale et plus élevée : *Vive labeur, vive travail;* 2° Jeanne d'Arc ayant affirmé, au procès, qu'elle n'avait pas fait usage d'emblèmes nobiliaires, M. Misset soutient qu'elle ne porta jamais les armoiries que lui donna le roi de France. Mais M. Germain répond que ces armoiries ayant été décernées antérieurement à l'anoblissement des frères de la Pucelle, ne constituaient pas un insigne nobiliaire. Jeanne ne pouvait les refuser sans blesser le roi; elle les plaça sur son étendard; le fait est attesté non seulement par de nombreux monuments,

mais encore par un document contemporain, publié par Wallon, et dont l'importance a été mise en lumière par J. Quicherat.

M. Despiques termine sa communication sur *Victor Ponty :* il lit plusieurs lettres du jeune soldat, auquel Oudinot voulut bien s'intéresser personnellement ; il raconte ses impressions de la campagne d'Espagne sur un ton très ému ; il fait un récit anecdotique de la bataille de Dresde, mais on peut déplorer après cette date l'absence de documents intimes.

M. Despiques a pu cependant reconstituer les étapes de la vie de Ponty ; après 1815, il entra dans l'armée des Bourbons comme adjudant, y devint officier en 1822, prit part à l'expédition d'Espagne ; capitaine en 1833, décoré en 1838, retraité en 1843, sa vie ne présente plus rien d'intéressant et ne vaut que par la psychologie du soldat de l'Empire, désœuvré au milieu de l'Europe pacifique de la Restauration. C'est à ce point de vue que se place M. Despiques en racontant les amours de garnison de Ponty.

Il passe la dernière année de sa vie à Bar, dans une petite maison de la rue des Ducs. Notre confrère M. Albert Cim l'a très bien connu ; il a écrit à M. Despiques pour lui reconstituer le cadre de ses dernières années et il l'a portraituré dans trois de ses livres sous des pseudonymes différents : Pontaubry dans la *Perle du Jard*, capitaine Chopard dans *Un coin de province* et enfin dans *Entre camarades,* où Ponty, cassé par l'âge, apparaît avec ses ridicules et ses séniles illusions. Quel contraste avec ses lettres du début à sa famille!

Après lecture des rapports de MM. Jacob, Boinette et Plauche, MM. François, de Ligny, Louis Collet (frère Valéry) de Juvigny-sur-Loison, l'abbé Bigé, curé de La Chalade, l'abbé Mathieu, curé de Velaisnes, sont nommés membres correspondants.

MM. Dannreuther et Despiques proposent, à titre de membre correspondant, M. Bourgoin, commis-rédacteur à la Préfecture de la Seine (Rapporteur : M. Renault).

Le Secrétaire-adjoint, P. Despiques.

Séance du 2 décembre 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Boinette, Ch. Collin, Dannreuther, Démoget, Despiques, Forget, Konarski, Laurent, Renauld et L. Rousselle.

M. Camille Fistie se fait excuser.

Correspondance :

Lettre de remerciements de MM. l'abbé Bigé, l'abbé Mathieu et L. Collet, en religion frère Valéry et R. François, de Ligny, admis comme membres correspondants à la séance de novembre.

Comptes du Trésorier :

M. Lucien Rousselle, trésorier, donne le compte-rendu ci-après de la situation financière de la Société au 31 décembre 1897 :

Recettes :

Reliquat de l'exercice 1896.....	2.014f 10		
Somme à la disposition de M. Maxe-Werly (Allocation du min. de l'Instruct. publique)..	267 70	2.281f 80	
Produit des cotisations.....		2.077 »	
Intérêts des fonds à la Caisse d'épargne....		114 83	
— à la Banque Varin.....		31 70	
Vente de volumes des *Mémoires*.....		63 »	
		4.568f 33	ci 4.568f 33

Dépenses :

Lettres de convocations aux séances.....	250f »	
Frais d'administration, correspondance et divers.....	50 25	
Frais de recouvrements.....	41 80	
Facture H. Reymond (clichés).....	20 35	
— Sarnacki (reliure).....	3 30	
Cotisation à la Société de Spéléologie (1896-1897).....	31 »	
Versé à M. Florentin (frais d'écritures)....	36 »	
Indemnité au Concierge de la mairie.....	30 »	
	462f 70	ci 462f 70
		4.105f 63

Avoir de la Société :

L'avoir de la Société au 31 décembre 1897 se compose de :

Un livret Caisse d'épargne, n° 47.507.....	988f 66	
— n° 68.344.....	769 37	
En dépôt à la Banque Varin.....	2.299 90	
Espèces en caisse.....	47 70	
	4.105f 63	ci 4.105f 63

Il est à remarquer que dans le chiffre susénoncé des dépenses ne figurent pas les frais du volume des *Mémoires* de 1896, actuellement en cours d'impression et, par conséquent, non encore payé. De même, il importe de tenir compte, dans le chiffre de l'encaisse, d'une somme de 500 fr., don de M. J. Rattier, en vue du concours ouvert pour une Notice sur le château de Jeand'heurs, et d'une somme de 200 fr., don de Mlle François, de Ligny, laissée à la disposition de la Société en vue de l'un des prochains concours.

La Société approuve ce compte et vote à son Trésorier des remerciements pour sa gestion.

Lectures et Communications :

M. Maxe-Werly adresse à la Société, pour qu'elle soit déposée dans sa bibliothèque, une carte numismatique du Barrois indiquant tous les ateliers monétaires de la région et signalant pour chacun d'eux la période de son activité, ce qui permet de reconnaître l'importance de chaque atelier et la durée de son existence. Cette carte constitue l'un des éléments d'un atlas que notre confrère prépare depuis de longues années sur la géographie historique et archéologique du Barrois, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au moyen-âge. Dans une note jointe à cet envoi, M. Maxe-Werly rappelle brièvement les nombreux travaux qu'il a déjà publiés sur des sujets de cette nature, principalement dans nos *Mémoires* de 1885, 1886 et 1888, sur le tracé de la Chaussée romaine d'Ariola à Fines, et dans ceux de 1877 sur les différents *pagi* qui formèrent le Comté de Barrois au xe siècle. Aujourd'hui, à l'aide des différents matériaux qu'il a recueillis dans ce but, il se propose de rechercher quels étaient, au temps de Frédéric Ier, duc de la Haute-Lorraine, les divers domaines qui lui servirent à former l'état féodal du Barrois au xe siècle, d'en suivre les transformations du xie au xive siècles, et d'arriver ainsi à dresser une carte de notre comté, devenu duché en 1354, en indiquant sa circonscription exacte et ses subdivisions en bailliages et prévôtés telles qu'elles existaient en 1460.

M. l'abbé Hébert communique une courte note sur une croix placée au centre du village de Juvigny-en-Perthois. On était mal fixé sur l'origine de ce monument qui vient d'être révélée par la découverte d'une inscription gravée sur la face postérieure et demeurée cachée par le mur d'une maison particulière contre lequel elle s'appuie. L'inscription est ainsi conçue : « *Cette* | *croix a esté* | *construicte* | *après une mor* | *talité en l'année* | *1698* ». Il s'agit, à n'en pas douter, d'une des pestes si nombreuses qui

sévirent sur le Barrois pendant les longues guerres du XVIIe siècle.

M. Alex. Laurent remet à la Société, au nom de M. Auguste Laurent, un travail sur *la Situation économique de l'Algérie*, dont l'examen est renvoyé à l'une des plus prochaines séances, en raison de l'heure avancée.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature au titre de membre correspondant de M. Bourgoin, rédacteur à la Préfecture de la Seine. Sur le rapport de M. Renauld, M. Bourgoin est admis.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du Bureau, conformément aux art. 3, 4 et 5 des Statuts. La Société décide tout d'abord la suppression des fonctions de bibliothécaire-adjoint, instituées à titre provisoire en raison du grand âge et du mauvais état de santé de feu notre regretté confrère, M. Lallemand. Puis il est passé au vote, qui donne les résultats suivants : *Président*, pour une seconde année : M. L. Maxe-Werly; — *Vice-présidents*, pour une seconde année : MM. Camille Fistié et Ch. Démoget ; — *Secrétaire-adjoint :* M. Despiques ; — *Trésorier :* M. Lucien Rousselle ; — *Bibliothécaire*, pour trois ans (art. 4, § 1, et art. 6, § 2, des statuts) : M. le Commandant Brocard.

La Commission de publication est ensuite élue et composée de MM. Forget, Zurcher et Dannreuther.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

LISTE

des ouvrages reçus par la Société pendant le cours de l'année 1897 et déposés dans sa Bibliothèque.

1° *Dons des auteurs :*

Benoit, A.....	Notes sur des plaques de cheminées. 2 broch. in-8°, Montmédy, s. d.
Bernard, l'abbé....	Notice sur les vitraux de l'église de Lhuître (Aube). In-8°, Lhuître, 1897.
Beugnet, l'abbé....	Les manuscrits connus des *Gesta Episcoporum Tullensium.*
Bizemont (Vte A. de).	Bibliographie nobiliaire de la Lorraine. In-8°, Nancy, 1897.
Braux (Bon de)....	Généalogie de la famille Barrois, de Boucq. In-8°, Nancy, 1896.
Chadenet, Camille et Joly, Victor.....	Chevert, lieutenant général des armées du Roi. In-8°, Verdun, 1888.
Charaux, H.....	La vie et les œuvres de saint Pierre Fourrier. In-8°, Pont-à-Mousson, 1897.
[Chavannes (M.)]..	La seigneurie de Belrain. In-8°, Rouen, 1897.
Féral, Gaston.....	Observations météorologiques. In-8°, Albi, 1897.
Germain, Léon.....	Une prière talismanique au XIXe siècle. In-8°, Nancy, 1896.
—	Un monument funéraire de l'église de Montmédy. In-8°, Malzéville, 1897.
—	Sentences portières de maisons particulières de Lorraine. In-8°, Nancy, 1897.
—	Le tombeau de saint Eucaire à Liverdun. In-8°, Nancy, 1897.
—	La Chasse à la Licorne et l'Immac. Conception. In-8°, Nancy, 1897.
—	La Souche et l'Orange, emblèmes du roi René. In-8°, 1897.
—	Les pierres tombales de l'église de Port-sur-Seille. In-8°, Nancy, 1897.
Giraud (le Dr).....	L'agriculture au XIXe siècle. In-8°, Châlons, 1897.
Jacquot (Alb.).....	Le peintre lorrain Claude Jacquard. In-8°, Paris, Rouam, 1896.

Laurent (Alex.)....	Tuberculose et tuberculine. In-8°, Bar-le-Duc, 1897.
Lefèvre (H.).....	Une branche bâtarde des Beauvau : les Blanchard. In-8°, Nancy, 1897.
—	Recherches sur les familles de Lorraine qui ont porté le nom de Mandres. In-8°, Nancy, 1896.
Masure.....	Recherches sur les qualités hygiéniques des bons vins naturels; la falsification des vins. In-12, Paris, 1897.
Maxe-Werly (L.)..	Notes sur quelques plateaux de balances. In-8°, Bruxelles, 1897.
—	L'ornementation du foyer depuis la Renaissance. In-8°, Paris, 1896.
—	Charte d'affranchissement de la ville de Bar en 1234. In-8°, Paris, 1896.
—	Le prince de Condé et l'atelier monétaire de Stenay sous Louis XIV. In-8°, 1897.
—	Le Siège de Bar en 1589. In-8°, Nancy, 1897.
Péroche (L.).....	Une horloge géographique. In-8°, Lille, 1897.
—	L'action de la précession des équinoxes sur la température du globe. In-8°, Paris, 1896.
—	Les Températures quaternaires. In-8°, Paris, 1897.
—	L'état climatérique de l'Afrique septentrionale. In-8°, Lille, 1896.
—	Les Déplacements polaires. In-8°, Lille, 1895.
Pierrot (Alfred)..	Le Journal de Montmédy, année 1897.
—	L'industrie métallurgique dans le nord de la Meuse. In-8°, Montmédy, 1897.
—	Menus propos sur la Décentralisation. In-8°, Montmédy, 1897.
Piette (Ed.).....	Études d'Ethnographie préhistorique. In-8°, Paris, s. d.
Prudhomme.....	Historique de l'Enseignement agricole dans le départ. de la Meuse. In-8°, Bar-le-Duc, 1897.
Quintard.....	Jeton inédit gravé par F. de St.-Urbain. In-8°, 1897.
—	Curieuse médaille de dévotion à l'effigie de P. Fourrier. In-8°, s. d.
Thédenat (l'abbé).	Problèmes archéologiques. In-8°, Paris, 1896.
—	Une statuette en pierre de la Fortune assise. In-8°, Paris, 1896.
Thévenot, A.....	Odyssée de Jeanne d'Arc, poésie, s. d.

2° *Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.*

Comité des travaux historiques et scientifiques : Bulletin archéologique 1895 et 1896.

Id. — Bulletin historique et philologique, 1896.

Id. — Bulletin de la sect. des sc. économiques, 1896.

Revue des travaux scientifiques, 1896 et 1897.
Bibliographie des travaux scientifiques, 1897, tome I, 2e fasc.
Comptes rendus du Congrès des sociétés savantes, 1896.
Discours prononcés à la clôture du Congrès des soc. savantes, 1896.
Annales du Musée Guimet : Revue de l'histoire des Religions, t. XXXIII à XXXV, 1896-1897.
Bibliothèque d'Archéologie africaine, 1897, 2e fasc.

3° *Publications des sociétés correspondantes de France et de l'étranger.*

Agen.....	(Recueil des travaux de la soc. d'Agr. sc. et arts d'), 1897, t. XIII.
Agriculteurs de...	France (Bull. de la soc. des), 1896-1897.
Amiens.....	(Mém. de l'Académie d'), 1896.
Angers.....	(Mém. de la soc. d'Agric. sc. et arts d'), 1896, t. X.
—	(Mém. de l'Académie d'), 1894-1895.
Ardennes.....	(Revue d') et d'Argonne, 1896-1897.
Aube.....	(Mém. de la soc. Académ. de l'), 1897, t. XL.
Belfort.....	(Bull. de la société belfortaine d'Emulation, à), 1897.
Besançon.....	(Mém. de l'Académie de), 1896.
Bordeaux.....	(Actes de la soc. Linnéenne de), 1896.
Caen.....	(Mém. de l'Académie de), 1896.
Californie.....	(Publications de l'Université de), sc. naturelles, 17 v., 1892-1895.
Constantine.....	(Mém. de la soc. Archéol. de), 1895-1896, t. XXX.
Dijon.....	(Mém. de l'Académie de), 1895-1896.
—	(Mém. de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or), 1889-1896.
Isère.....	(Bull. de la soc. de Statistique de l'), 1897.
Laon.....	(Bull. de la soc. académ. de), 1892-1894.
Luxembourg.....	(Annales de l'Institut archéol. de), 1896.
—	(Publications de la section hist. de l'Institut de), 1896.
—	Ons Hemecht, année 1897.
Lyon.....	(Mém. de l'Académie de), 1896.
Marne.....	(Mém. de la soc. Agric. de la), 1896.
Metz.....	(Mém. de l'Acad. de), 1894-1895.
—	(Annuaire de la société d'Archéol. et d'Hist.), 1896.
Meuse.....	(Bull. de la soc. des Amateurs natur. du Nord de la), 1896-1897.
Milvaukee.....	(XIVth annual Report of the Museum), 1895-1896.
Montpellier.....	(Mém. de l'Académie de), 1896-1897.
Moscou.....	(Bull. de la soc. des Naturalistes de), 1895.
Nantes.....	(Annales de la soc. académ. de), 1896.
—	(Bull. de la soc. archéol. de), 1896.

NEUFCHATEL..... (Bull. de la soc. de géographie de), 1894-1895.
NANCY..... Annales de l'Est, 1896-1897.
— Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1897.
— Mém. de la soc. d'Archéol. Lorraine, 1896.
— Bull. de la soc. Lorraine de Photographie, 1896-1897.
— Bull. de la soc. de Géographie de l'Est, 1896-1897.
NIMES..... (Mém. de l'Académie de), 1895-1896.
OISE..... (Mém. de la soc. Acad. de l'), 1896.
OUEST..... (Bull. de la soc. des sc. natur. de l'), 1896.
— (Bull. de la soc. des Antiquaires de l'), à Poitiers, 1896.
PICARDIE..... (Bull. de la soc. des Antiquaires de), 1896, 2-4.
— Album archéol. 12e fasc., 1897.
— La Picardie historique et monumentale, 1897.
PYRÉNÉES-ORles... (Bull. de la soc. agric. scientif. et litt. des), 1861-1897, 38 volumes.
REIMS..... (Travaux de l'Académie de), 1895-96, t. L.
Revue bénédictine de Maredsous (Belgique), année 1897.
RIO DE JANEIRO.... (Archivos do Museu nacional do), 1892.
SAINT-LOUIS..... (Transactions of the Academy of science), vol. VII.
SAINTONGE ET AUNIS. (Revue de), année 1897.
SENLIS..... (Mém. du Comité archéol. de), 1896, t. X.
Spéléologie..... (Bull. de la soc. franç. de), 1896-1897.
STRASBOURG..... Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens, 1897.
UPSAL..... .... (Bulletin géolog. de l'Université d'), 1892-1896.
— (Publications de l'Université d'), Philologie, histoire, sc. natur. 35 volumes.
VAR..... (Bullet. de l'Académie du), 1896.
VERSAILLES..... (Mém. de la soc. des sc. morales, lettres et arts de), 1896.
VESOUL..... (Bull. soc. agr. de la Haute-Saône à), 1896.
VOSGES..... (Ann. de la soc. d'Emulation des), 1896.
— Bull. de la soc. Philomatique, 1896.
WASHINGTON..... Annual Report of the Smithsonian institution, 1893-1895.
YONNE..... (Bulletin de la soc. histor. de l'), 1896.

MÉMOIRES

LES

DIVISIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU PAYS BARROIS

ANTÉRIEURES A LA RÉDACTION DU POUILLÉ DE 1303

PAR L. MAXE-WERLY

Il est admis en principe que les anciennes divisions ecclésiastiques correspondent avec celles des *pagi* de formation antique, et c'est en s'appuyant sur les limites des archidiaconés et des doyennés, telles qu'il est possible de les établir à l'aide des plus anciens pouillés, que les érudits déterminent l'étendue des circonscriptions territoriales de la Gaule dont ils ont à s'occuper. « On s'accorde généralement à penser, dit M. A. Longnon, qu'au début de la domination franque tout au moins, il y avait identité complète entre les divisions de l'ordre civil et celles de l'ordre ecclésiastique, et l'on sait, du reste, que cette concordance était recommandée par les conciles » (1).

Au Concile de Nicée, en 325, il avait été décidé que l'on établirait un évêché dans chacune des *civitates* de la Gaule (2).

Dans la présente étude, où nous cherchons à déterminer l'étendue des circonscriptions primitives des anciens pays du

(1) *Géographie de la Gaule au* VI^e^ *siècle*, p. 22.

(2) Voir les *Acta conciliorum* à cette date.

Barrois, de l'Ornois et de Void, nous ne pourrons cependant prendre pour bases les délimitations des archidiaconés de Reynel et de Ligny indiquées par le *Registrum beneficiorum diocesis Tullensis* de 1402 ; ces divisions ne représentaient nullement — c'est du moins notre opinion — ce qu'avaient été à leur origine les *pagi*, dont nous entreprenons l'étude.

Par suite de remaniements opérés dans la constitution de certains doyennés et l'emplacement de leurs chefs-lieux, si, dans le cours du XVII^e^ siècle, le doyenné de Saint-Dié fut détaché de celui de Deneuvre, dont le siège était primitivement à Flin ; si le dénombrement du doyenné de Rivière-de-Meuse amena la création de ceux de Rivière-Commercy et de Rivière-Vaucouleurs, on peut accepter que d'importantes modifications peuvent avoir été apportées à l'organisation des divisions ecclésiastiques dans les temps antérieurs à la rédaction de nos plus anciens pouillés. Nous allons en apporter les preuves.

Il n'est point permis de préciser l'époque à laquelle le Christianisme s'implanta dans notre pays et si nous repoussons, comme inadmissibles, les systèmes inventés pour appuyer les doctrines aréopagitiques, nous invoquons en faveur de notre opinion un témoignage que fournit l'archéologie. Aucune des nombreuses fouilles faites sur le territoire de la Cité de Nasium — saccagée d'abord dans les invasions du IV^e^ siècle, puis détruite selon toute vraisemblance vers 451, lors du passage des hordes d'Attila — n'a procuré aucune inscription, aucun tombeau, aucun bijou ou ustensile de fabrication gallo-romaine qui puisse témoigner de l'existence du nouveau culte dans la seconde capitale des *Leuci*.

Toutefois il n'est point dans notre pensée de nier que la religion du Christ ait été annoncée aux peuples de la région de l'est de la Gaule dans les temps antérieurs au IV^e^ siècle. Le Christianisme avait pénétré dans nos contrées bien avant l'époque indécise assignée aux épiscopats de saint Saintin, premier évêque de Verdun, et de saint Mansuy, l'apôtre évangéliseur de la cité de Toul, mais son culte ne s'était pas encore manifesté ouvertement. Si, à l'avènement de Julien, le paga-

nisme, fortement ébranlé par les croyances nouvelles, reprit pour un instant un certain éclat, il ne put cependant s'opposer aux progrès que faisait chaque jour dans nos campagnes la religion enseignée par saint Eucher et saint Elophe; martyrisés vers l'année 362.

Nous admettons avec tous les historiens lorrains, Riguet, Benoit Picart, Dom Calmet et l'abbé Clouet, que, dès le milieu du IVe siècle, nos premiers évêques adoptèrent comme résidences fixes, sièges de leur autorité spirituelle, les capitales des anciennes divisions territoriales des Leuques et des Vérodunenses, puis que leurs successeurs acceptèrent, comme limites de leur juridiction, les circonscriptions assignées à ces deux cités.

La grande étendue du diocèse de Toul ne pouvant être surveillée et visitée par un seul homme, la multiplicité des paroisses, dont le nombre allait sans cesse en augmentant, durent engager de bonne heure les évêques à partager ce diocèse en un certain nombre de subdivisions dont les titulaires prirent le nom d'archidiacre; ces divisions archidiaconales furent à leur tour partagées en doyennés.

Le souvenir des dignitaires ecclésiastiques qui administraient notre région est demeuré attaché à quelques-unes des propriétés qui leur étaient arrivées par don, échange ou acquisition. Nous avons relevé sur le cadastre les noms des lieux dits suivants :

Le Champ l'Évêque	(3)	Le Pré le Doyen	(2)
Le Pré l'Évêque	(1)	Les Jours Doyen	(1)
Les Trois Évêques	(1)	Le Doyen	(1)
La Borne des trois Évêques	(1)	La Croix le Doyen	(1)
La Borne des Évêchés	(1)	Le Cugnot le Doyen	(1)
Le Cachon l'Évêque *	(1)	La Fontaine des Évêchés	(1)
La Terre l'Évêque	(1)	La Fontaine des Trois Évêques	(2) **
Le Bois l'Archidiacre	(1)		

(*) Autrefois : *fons lupi montis.*

(**) Désignée aussi sous le nom de fontaine Sarnée : *fontem Sarnidum ad Fontes tres.*

On ignore l'époque précise à laquelle, dans l'évêché de Toul, remonte la création des archidiaconés et des doyennés; aucun auteur ne l'indique. Toutefois on doit accepter que « suivant ce qui se pratiquait déjà dans l'Église, nos premiers évêques établirent des archidiacres dans les petites provinces qui composaient alors leur diocèse » (1).

Dès le commencement du VII^e^ siècle, et même peut-être au VI^e^, la division du vaste territoire de la *Civitas Leucorum*, était sans doute un fait accompli, car, dans un synode tenu à Trèves en 644, il est fait défense à tout évêque, à tout abbé, à tout clerc, prêtre ou *archidiacre* du diocèse de Toul, de troubler le monastère de Saint-Dié dans la possession des biens qui lui avaient été donnés (2).

Les nombreux titres insérés dans l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet, dans le *Gallia Christiana*, dans les *Concilia Germaniæ* (T. II) nous apprennent qu'il y eut jadis huit archidiacres, et peut-être plus (3), qualifiés *presbyter*, *archipresbyter*

(1) P. Benoît Picart, *Pouillé du diocèse de Toul*, 1711, p. 17.

(2) Mabillon, *Annales ordinis Benedicti*, t. I, p. 696.

(3) Dès le IX^e^ siècle, nous remarquons sur les actes des évêques de Toul les noms des principaux dignitaires de l'Église, parmi ceux des témoins : le *primicerius*, les *presbyteri*, des diacres, des sous-diacres, des lévites. Au X^e^ apparaissent les *sacerdotes*, les archidiacres dont le nombre, en 941, paraît être bien supérieur à celui des archidiaconés indiqués dans le pouillé de 1402, si on en juge par l'énumération suivante des témoins appelés par l'évêque Gauzelin; Berhardus *primicerius*, Marengerus *archidiaconus*, Varnerus *archidiaconus*, Varnerus sacerdos, Guntardus sacerdos, Valherus sacerdos, Remigius sacerdos, Albricus sacerdos, Herlardus *archidiaconus*, Éverardus *archidiaconus*, Girardus *archidiaconus*, Gifardus *archidiaconus*, Theodericus, Benefridus, Brierus, Grimaldus *archidiaconus*, Germarus, Hubertus *archidiaconus*, Ragenerus, Ramierus, Vuido vice dominus, Rotgerus advocatus (*Histoire de Lorraine*, II, pr. p. CLXXXVIIJ).

Une charte de l'année 1057 a pour témoins : Adalbero Leucorum Cleri *primicerius*, Valtherius ejusdem sedis decanus, *archidiaconus* et cancellarius; puis les archidiacres : Stephanus, Lambertus, Rotbertus, Hugo, Rodulfus, Hugo junior, Herbertus, Odelricus, soit neuf archidiacres et le primicier (*Histoire de Toul*, pr. p. LXXIII). Une autre charte donnée par ce même évêque, en 1065, est signée par Adalbero *primicerius archidiaconus*, Odelricus cardinalis *archidiaconus*, puis par les archidiacres Stephanus, Milo, Lambertus, Rodolphus, Hugo, Odelricus, Lambertus junior, soit en tout par neuf archidiacres (*Histoire de Lorraine*, II, pr. p. CCCXXIIJ).

(1152), *sacerdos*, ayant à leur tête le *primicerius*. Dès le XII^e^ siècle nous avons la preuve qu'il existait dans la partie occidentale du diocèse de Toul non deux archidiaconés, mais bien trois, de formation antique, dont l'étendue devait tout naturellement correspondre avec celles des anciennes contrées, naturelles ou politiques, dénommées le *Barrensis*, l'*Odornensis* et le *Bedensis*.

Nous ne sommes nullement renseigné sur les causes qui, vers le XIII^e^ siècle, motivèrent la suppression de ces divisions ecclésiastiques anciennes et nécessitèrent un remaniement complet dans la répartition des doyennés ruraux, alors au nombre de huit, que comprenait le territoire dont nous nous occupons. Aussi est-ce en s'appuyant sur les renseignements fournis par le pouillé de 1402, conservé à la Bibliothèque nationale (Fonds latin, n° 5208) que M. Desnoyers rédigeait, en 1859, son étude sur la *Topographie ecclésiastique du diocèse de Toul*, établi au IV^e^ siècle vers 365, lequel comprenait « huit archidiaconés réduits à six ; vingt-trois, puis vingt-cinq chrétientés, décanats, ou doyennés ruraux, réduits à dix-neuf en 1778 », soit dans la région qui seule nous intéresse :

L'*Archidiaconé de Reynel*, comprenant les doyennés de Reynel, de Rivière-de-Blaise, de Bar et de Robert-Espagne.

L'*Archidiaconé de Ligny*, formé des doyennés de Belrain, de Ligny, de Gondrecourt, de Rivière-Commercy et de Rivière-Vaucouleurs ; ces derniers provenant du démembrement de celui de Rivière-de-Meuse, opéré vers 1690.

Telles étaient les circonscriptions ecclésiastiques qui subsistaient encore en 1777, lors de l'établissement des évêchés de Nancy et de Saint-Dié ; leur territoire ne correspondait plus à l'étendue primitive de chacun des anciens *pagi* de la Gaule franque : le *Barrensis*, l'*Odornensis*, le *Bedensis* qui avaient donné naissance aux archidiaconés de Bar, de Gondrecourt, de Mauvages, demeurés inconnus à nos historiens. Le souvenir ne s'en était point conservé, puisqu'il n'en est point fait mention dans nos plus anciens pouillés ; M. Desnoyers dit seulement que les

archidiaconés de Gondrecourt et de Bar, supprimés vers le XIII^e siècle, avaient été réunis à ceux de Ligny et de Reynel « dont ils formèrent deux doyennés ».

ARCHIDIACONÉ DE BAR

Dans le dépouillement que nous avons fait de tous les actes des évêques de Toul depuis le IX^e siècle, nous avons constaté qu'antérieurement à l'année 1091, aucun des noms des archidiacres désignés comme témoins n'est suivi d'une indication faisant connaître la circonscription ecclésiastique dont ces dignitaires avaient l'administration. Ce défaut d'adjonction du nom du chef-lieu de ces divisions aux noms des titulaires ne permet point de dresser une liste des archidiacres de Bar.

Le cartulaire de Jeand'heurs, qui fournit tant de renseignements précieux sur la topographie de cette partie de la région du Barrois et mériterait d'être publié *in extenso*, nous a conservé le texte de la charte de confirmation donnée par Henri de Lorraine, évêque de Toul, à cette abbaye en 1163 ; au nombre des signatures apposées par les témoins de cet acte figure celle d'un certain Thierry : *Signum Theoderici Barrensis archidiaconi*, sur lequel nous n'avons aucun renseignement (1).

Nous croyons cependant retrouver le nom de ce même personnage, en 1194, dans l'acte par lequel Odon, évêque de Toul, cède au prieur de Notre-Dame de Bar la maison et l'église de Saint-Denis de cette même ville, connue sous le nom de la maison-Dieu : *Domus Dei*, avec toutes ses dépendances, selon le privilège qui lui avait été accordé jadis par le pape Paschal II ; il figure au nombre des témoins et signe : *Dominus Theodoricus archidiaconus de Barro* (2).

On doit regretter que M. le docteur Baillot, à qui nous empruntons ce renseignement, n'ait pas pris le soin d'indiquer la source de ce document si intéressant.

(1) *Archives de la Meuse*, f° 24, l. 4.

(2) *Mémoires de la société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, t. V, p. 250.

ARCHIDIACONÉ DE GONDRECOURT

Nous découvrons, dès 1091, la qualification *Archidiaconus de Gundricurte* donnée à Hugues, l'un des témoins de l'acte de confirmation de la fondation du monastère de Saint-Léon de Toul (1) ; puis dans différents actes cités par Dom Calmet sous les formes :

Archidiaconus de Gondrecourt, en 1116 (*Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. III, pr. p. LXXV) ;

Archidiaconus Gundricurtensis, en 1126 (*Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. V, pr. p. CLXI) ;

Gundricurtensis Archidiaconus, en 1122 et 1136 (*Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. V, p. CXLIj) ;

et enfin *Hugo de Gundricurt archidiaconus*, en 1142 et 1146 (*Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. V, pr. p. CCXXI, CCXXIIj).

Comme il y eut pendant une période, dans le même évêché de Toul, plusieurs archidiacres du nom de Hugues, on a pris le soin, dans la rédaction des actes où ils figurent comme témoins, de faire suivre leurs noms des dénominations, *Major* (1072), *Junior* (1105), *Rufus* (1116-1126, 1136, 1146, 1147), *Albus* (1126, 1136, 1147) qui servaient à les distinguer entre eux.

C'est peut-être pour la même raison que, dans les actes précédemment cités, le nom de Hugues est, dès l'année 1090, qualifié archidiacre de Gondrecourt, titre qui paraît avoir appartenu à plusieurs membres de la maison de Gondrecourt dont il est fréquemment fait mention dans l'histoire de Lorraine (2).

En 1115, dans l'acte de donation par les habitants de Ligny des fours de cette ville au prieuré de Silmont, prend place au

(1) *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 475.

(2) Le nom de Milon de Gondrecourt figure dans la charte donnée en 1051, par le pape Léon IX, à l'abbaye de Saint-Dié : « *Milo, filius Rodulphi de Gondricurte* (2e éd., II, pr. p. 295) ; en 1052, dans celle de Udon, évêque de Toul, pour la vouerie de Bleurville (1re édit., t. I, pr. p. 445) ; puis dans la lettre adressée (en 1073-1093) par la princesse Sophie à l'abbaye de Saint-Mihiel (*idem.*, pr. p. 477).

nombre des témoins un certain *Valterius archidiaconus de Gundricurte* (1), que l'on peut croire de la famille de Gauthier de Gondrecourt, dont il est parlé dans un titre de Ricuin, évêque de Toul, confirmant, en 1112, la donation des biens cédés par *Gualterus Gundricurtensis* au prieuré de Gondrecourt, dépendant de l'abbaye de Saint-Evre de Toul (2).

Le nom de Hugues archidiacre de Gondrecourt se retrouve dans un acte de 1128, par lequel Henri, évêque de Toul, cède à l'abbaye de Trois-Fontaines, la chapelle de Gondrecourt avec les bois, les prés, les terres cultivées et incultes, moyennant un cens de 6 sols châlonais (3); puis dans un acte de 1140, du cartulaire de Jeand'heurs « Carta Henrici Leucorum episcopi, qua Sibaldus Sancti Leonis abbas transfert allodia sua sibi a Theoderico collata, in abbatem Regiaevallis, ut ibi monasterium Ordines Praemonstracensis aedificet, anno 1140... Signum Hugo de Gondricort archidiaconi... » (4), et enfin dans un titre du cartulaire de Gorze (p. 233) relatif à la terre de Mauvages « quod Hugo de Gondricurt et domina Brunetta cum filius ejus et Gerrardus vir ejus violenter invaserunt » (1150-1160).

Dans l'acte de donation de l'autel de Nançois-le-Petit, au prieuré de Silmont, dont M. Bonnabelle ne fait point connaître la date, apparaît également au nombre des témoins le nom de *Hugo de Gondrecort archidiaconus* (5).

ARCHIDIACONÉ DE MAUVAGES

Dans la *Petite Notice sur Mauvages*, publiée par M. l'abbé Frussotte, il est rapporté que le roi Pépin aurait donné, en 762 ou 766, à l'abbaye de Gorze, fondée par Chrodegand, évêque

(1) Archives du département de la Meuse, prieuré de Silmont.
(2) *Idem.*, 1re édit., t. I, pr. p. 532.
(3) Cartulaire de Trois-Fontaines, nº 7.
(4) Archives de la Meuse, cartulaire de Jeand'heurs, fº 12, l. 15 et 16.
(5) *Notice sur Gondrecourt*, publiée dans le *Moniteur de l'Instruction primaire de la Meuse*, 1871, p. 4.

de Metz, son neveu, « la terre de Mauvages consistant en prés, champs, forêts, grosses et dîmes menues, arrages, moulins et hommes ». Cette terre de Mauvages se trouvait trop à la convenance des seigneurs voisins pour avoir échappé à leur convoitise; aussi voyons-nous, dès le milieu du XII^e^ siècle, l'archevêque de Trèves intervenir dans un accord entre l'abbaye de Gorze, Hugues de Gondrecourt et les siens qui s'étaient emparés d'une partie de cette terre : « Hugo de Gondrecurt et Domina Brunetta cum filiis suis et Gerrardus vir ejus violenter invaserunt » (1).

Cette intervention du pouvoir supérieur ecclésiastique ne fut point la seule à se produire dans ces temps de troubles, où les biens de l'Église se trouvaient sans cesse exposés à des tentatives de ce genre; quelques années plus tard, Pierre de Brixey, évêque de Toul, dut interposer son autorité pour assurer à l'abbaye de Gorze la possession des biens qui lui avaient été donnés dans cette région. Après avoir pris connaissance des faits invoqués de part et d'autre « nous leur avons accordé, dit-il, par jugement, la preuve étant fournie, ce qui leur appartenait en vertu du droit et de la justice. De là étant arrivé à la plénitude du devoir épiscopal, nous leur avons confirmé d'accord avec l'archidiacre Ulric de Langres, qui régissait l'archidiaconé de Mauvages pour Thierry, encore enfant, fils du duc (de Lorraine), et avec l'approbation et l'autorisation pontificale, que cette église de Gorze posséderait ces choses d'aujourd'hui à perpétuité ».

« Quo facto quod suum erat judicio et justitia probante eis habere concessimus. Hinc vero cum ad plenitudinem episcopalis officii pervenissemus ut ecclesia Gorzia nec deinceps in perpetuum possideret archidiacono Ulrico Lingonense qui curam *archidiaconatus de Malvage* pro puero filio ducis Theoderico providebat collaudante et concedente pontificali auctoritate confirmavimus » (2).

Ce texte fort intéressant nous revèle, au XII^e^ siècle, l'exis-

(1) 1153 : *Cartulaire de Gorze* (*Bibl. de Metz*, p. 233).

(2) 1166 : *Cartulaire de Gorze* (*Bibl. de Metz*).

tence d'un archidiaconé demeuré inconnu jusqu'alors des érudits qui ont eu à s'occuper des divisions ecclésiastiques de notre région dans les temps anciens. Ni Benoît Picart, ni Guillaume de l'Isle, ni Dom Calmet, ni M. Desnoyers n'en ont rencontré la moindre trace dans le dépouillement des titres qu'ils ont eu à consulter, mais on peut espérer que, dans la publication prochaine du cartulaire de Gorze, il sera permis aux éditeurs des *Mettensia* de nous fournir de nouveaux renseignements sur cet archidiaconé de formation antique.

Ce Thierry, encore enfant, que nous savons avoir été en possession de l'archidiaconé de Mauvages en 1166, figure dès l'année 1163 au nombre des témoins de la charte de fondation donnée à l'abbaye de Jeand'heurs par Henri, évêque de Toul, où il prend les titres d'archidiacre et de prévôt de saint Gengoult : *S. Theodorici filii ducis archidiaconi et prepositi Sancti-Gengulphi.* En 1173, lors de la déposition de Frédéric de Pluvoise, Thierry fut nommé à l'évêché de Metz par son oncle, l'empereur Frédéric Barberousse, mais il ne fut point reconnu par le pape.

DIOCÈSE DE VERDUN
BELRAIN
BAR-LE-DUC
COMMERCY
BEDENSIS
Pont-sur-Meuse
Gironville
Jouy
St Martin
Sorcy
St Aubin
Rièval
LIGNY
Vaux la Gde
Vaux-la-Ple
Naives en Blois
VOID
Ourches
Foug
TOUL
LERENSIS
St Germain
Amblainville
Gombervaux
Broussey en Blois
Sauvoy
Villeroy
Naix
St Amand
Tréveray
Tusey
Quatrevaux
VAUCOULEURS
Mauvages
St Joire
DAMMARIE
Evaux
Demange
Bienvenart
Baudignecourt
Ormançon
Rosières en Blois
Burey-en-Vaux
Ribaucourt
Houdelaincourt
Richecourt
Bonnet
Abainville
Amanty
GONDRECOURT
Bure
Tourailles
Mandres
Horville
Voue
Lumeville
Chassey
Goussaincourt
Aingoulaincourt
Cirefontaine en Ornois
DIOCÈSE DE CHALONS
BARROIS
ODORNENSIS
Avrainville
Goucourt
JOINVILLE
St Urbain
Vaux sur St Urbain
Grand en Ornois
SOULOSSE
NEUFCHATEAU
Domrémy
REYNEL
BASSIACENSIS
DIOCÈSE DE LANGRES
ANDELOT
Goncourt
BOURMONT
CARTE
pour l'Intelligence
du Mémoire sur les PAGI
du BEDENSIS et de l'ODORNENSIS
Légende
Limites de Diocèse
" de Doyenné
" de PAGI
Chefs-lieux de PAGI
" " de Doyenné

L. Maxe-Werly

ÉTUDES

SUR LES DIFFÉRENTS PAGI

QUI, AU X^e^ SIÈCLE, FORMÈRENT LE COMTÉ

DU BARROIS

PAR L. MAXE-WERLY

DEUXIÈME PARTIE

PAGVS ODORNENSIS

Dans une étude sur le *pagus Barrensis* (1), j'avais avancé que l'ancien pays barrois comprenait dans son étendue les doyennés de Bar, de Belrain et de Robert-Espagne et je m'étais cru autorisé à y annexer ceux de Ligny et de Dammarie, que M. A. Longnon se refuse à lui accorder. J'avais ainsi rejeté au-dessous du territoire de Vaux la limite du *pagus Odornensis* qui, sur la carte dressée par ce savant pour l'époque carolingienne, au x^e^ siècle, se trouve reportée aux portes mêmes de Bar-le-Duc.

(1) *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 1^re^ série, t. VI, p. 151.

Pour cette réfutation de la carte que j'avais établie du *pagus Barrensis*, notre maître et ami s'appuie sur des considérations qu'il me faut examiner, avant de poursuivre plus avant mes études sur les différents *pagi* qui, au x^e^ siècle, formèrent le comté du Barrois.

En enlevant à notre *pagus* les doyennés de Ligny et de Dammarie pour en former l'Ornois inférieur, M. A. Longnon se demande « si c'est bien en effet, au doyenné de Ligny qu'appartiennent le *Cussiliacus in pago Barrense* d'un acte de 707 et le *Nasio vicu in Barrense* d'un triens mérovingien, et si *Ingolinicurtis in comitatu Barrensi*, d'un acte de 988, doit être reconnu dans une paroisse du doyenné de Dammarie; les mentions de ces localités, dit-il, ne sauraient prévaloir en ce qui touche les limites des *pagi* carolingiens contre le témoignage d'Adson, qui, écrivant, à la fin du dixième siècle l'histoire des évêques de Toul, place Naix *Nasium in pago Odornensis* » (1).

Je ne crois pas qu'il puisse s'élever le moindre doute sur l'identification de *Cussiliacus* avec Culey, village voisin de Loisey, ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Mihiel, dénommé *Lauziacus in pago Barrense* dans l'acte par lequel, en 825, Louis le Débonnaire confirme un échange fait par l'abbé Smaragde (2); on ne saurait s'arrêter un seul instant à la proposition émise par M. Liénard de reconnaître dans ce nom de lieu celui de Cousances-aux-Bois (3). Le *Cussiriacum* de l'acte de confirmation des biens de l'abbaye de Saint-Mihiel, donné en 1106 par le pape Pascal II, est bien le *Cussiliacum* de la donation de Vulfoad; cette forme incorrecte est le résultat d'une mauvaise transcription et je ne puis croire qu'aujourd'hui M. A. Longnon n'admette complètement, et sans aucune arrière-pensée, l'identification proposée par Guillaume De l'Isle (4), notre ancien géographe, puis acceptée sans contestation par M. d'Arbois de Jubainville (5), son collègue à l'Institut.

(1) *Atlas historique de la France*, p. 117, note 4.
(2) De l'Isle, *Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel*, p. 431.
(3) *Dict. topographique du département de la Meuse*, p. 62.
(4) *Civitas Leucorum, sive Pagus Tullensis*, 1707.
(5) *Les deux Barrois*, Bibl. de l'École des Chartes, 4^e^ série, t. IV.

Le *Cussiliacus* de l'acte de 709 est donc bien certainement le village de Culey de l'ancien doyenné de Ligny, situé *in pago Barrense*. Quant à l'authenticité du triens dont la légende offre « le nom de Naix accompagné d'une indication fort anormale qui aurait peut-être besoin d'être justifiée » (1), nous pouvons rassurer notre maître et ami M. A. Longnon.

Je ne m'arrêterai point aux hésitations de M. Ch. Robert qui, jadis, a pu conserver « plus d'un doute sur l'existence d'un atelier mérovingien à Nasium » (2); ses doutes n'existaient plus au sujet de cet atelier lorsque, en 1882, il décrivait le triens à la légende NASIO VICV que je venais de découvrir (3).

L'indication *in pago Barrense*, qui surprend M. Longnon, n'est cependant pas plus extraordinaire que les mentions *in Rutene cive* du triens *Cannaco* (Canac, commune de Rouergue) (4), *Pago remense* dont j'ai eu à m'occuper dans mes études sur la numismatique du pays Rémois (5), et *in Poncio Wicu* qui désigne Wic-en-Ponthieu, lieu aujourd'hui inconnu, situé aux environs d'Étaples, sur les bords de la Canche (6).

L'examen du type de cette pièce intéressante indiquerait, à défaut de la légende du revers, la région où elle a été émise; son style la classe forcément à la province d'Austrasie; l'exécution de la tête rappelle celles des triens de Huy, de Dinant, de Verdun, de Mayence, de Maestricht, de Trèves et de Strasbourg. Ajoutons que personne ne songe à douter de l'authenticité de cette pièce acquise depuis quelques années par le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, et dès lors il demeure bien établi que Naix, désigné dans le Pouillé de 1303, comme faisant partie du doyenné de Ligny était, au temps de la période franque, en plein pays barrois.

(1) *Atlas historique de la France*, p. 117, note 4.

(2) *Études numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France*, 1852, p. 165.

(3) *Tiers de sou d'or de Marsal, de Vic, de Novéant et de Naix*, 1882.

(4) G. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, 1864, p. 152.

(5) *Lettre à M. A. de Barthélemy : Revue de Champagne*, 1877.

(6) Très probablement la même localité que *Quentowic*, port détruit au temps des Normands. L'emplacement correspond au territoire de Saint-Josse, près d'Étaples (cf. : *Annales Bertiniani*, 842).

De ce même doyenné de Ligny faisaient également partie deux autres localités : *Nancetum super Ornam* et *Nancetum soporosum*, Nançois-le-Petit, sur la rivière d'Ornain, et Nançois-le-Grand ou le *Savoureux*, sur le ruisseau de Malval, à l'une et à l'autre desquelles M. Liénard applique le *Nasitum in pago Adornensi* (Lisez Odornensi) dont il est fait mention dans une histoire de Toul attribuée à Adson, abbé de Montierender, qui vivait vers la fin du x^e^ siècle (1).

Au chapitre xxxii, de cette histoire publiée par Dom Calmet d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Mansuy copié, dit-on, sur l'original d'Adson (2), il est rapporté que Leudinus Bodo, frère de sainte Salaberge, donna à l'église de Toul Naix et Nançois qui lui appartenaient en propre : « Dedit etiam in pago Odernensi eidem Ecclesiae villas quae vocantur Nasius et Nasitus de suae proprietatis ».

Dans ce passage — il faut bien y prendre garde — Adson ne cite point les termes précis d'un acte officiel relatant une donation ; il rapporte ce qu'il a appris, ce qu'il a entendu dire au sujet de cette cession de l'évêque Bodo. Or, comme tout ce qu'il avance dans son histoire des évêques de Toul demande à être examiné avec soin, que les termes dont il se sert doivent être contrôlés et ne point être toujours pris à la lettre, peut-être faut-il croire à une inexactitude de la part de cet auteur quand, voulant indiquer la position des deux localités Naix et Nançois situées dans une région arrosée par l'Ornain, il emploie par inadvertance l'expression *in pago Odernensi* (3).

Le récit d'Adson, il faut bien le reconnaître, n'est point exempt d'erreurs assez graves. Dans les notes qu'il a jointes à l'*Histoire de Lorraine*, Dom Calmet en relève un certain nombre et réfute plusieurs des assertions avancées par cet historien. Nous

(1) *Dict. top. de la Meuse*, p. 165.

(2) *Histoire de Lorraine*, 2^e^ édit., t. I, pr. p. clxvij.

(3) Dans un acte de 926, relatif à Weimerskirchen « Vimaris ecclesia in pago Alsencensi in Mettingovinse » les mots « in pago Alsencensi » ne peuvent se rapporter qu'à une région naturelle, le pays arrosé par l'Alzette, le *fluvius Alsentia*, du poète Ausone ».

M. A. Longnon. *Atlas historique*, p. 114, note 10.

signalerons pour notre compte le passage suivant qui est en complet désaccord avec le texte de l'auteur de la vie de sainte Salaberge, sœur de Bodo, évêque de Toul, né comme elle de Gondoin, un des plus riches seigneurs de la région, et de sa femme Saretrude : « Virum illustrissimum... aulicis regis aptum, nomine Gondoinum, qui eo tempore manebat apud villam quamdam Mosam nomine, ob amnem in eo loco defluentem sic appellatam » (1).

Adson rapporte que l'évêque Bodo était fils de Berthold et de Bertilde : « ex pago olim Odernensi ortus, patre Bertoldo et matre Bertilde editus » (2).

Si j'étais bien fondé à comprendre dans le *pagus Barrensis* le doyenné de Ligny, en était-il de même pour celui de Dammarie dont une seule localité, Aingoulaincourt, est désignée en 988, non cette fois *in pago Barrensi*, mais bien *in comitatu Barrensi?*

En l'absence de tout renseignement sur les autres localités de cette partie du bassin de la Saulx, dont aucune n'est mentionnée dans les documents antérieurs au xe siècle avec l'indication de son *pagus*, nous ne pouvons rien affirmer. Si l'expression *Comitatus* a été parfois employée pour désigner l'étendue d'une subdivision de la *Civitas* administrée par un comte à l'époque carolingienne, il se peut toutefois que dans l'acte de 988, la dénomination *in comitatu Barrensi* s'applique non au *pagus* dont *Ingolinicurtis* faisait partie, mais bien au comté féodal du Barrois que venait de créer Frédéric I, duc de la Haute-Lorraine.

Cette question de la limite au nord du *pagus Odornensis* sera résolue si on admet que, longtemps avant l'époque où écrivait Adson, le Barrois avait subi une modification importante dans l'étendue de son territoire primitif, et que, par suite de circonstances dont l'histoire ne fait aucune mention, la partie sud, c'est-à-dire les doyennés de Ligny et de Dammarie, en avait

(1) Mosa est le village de Meuvy (*Mosa vicus*) du département de la Haute-Marne.

(2) B. Picart croyait que Gondoin était seigneur de Meuse et de Gondrecourt.

été détachée pour être annexée au *pagus Odornensis*. Ce démembrement aurait amené la création d'un Ornois inférieur, selon M. Longnon, et par suite la division de ce pays tout entier en deux parties distinctes au temps de Charles le Chauve.

Adson rapporte, d'après la tradition, qu'un jeune homme du pays d'Ornois « adolescens quispiam Ornensis pagi accola Erembertus nomine » avait été guéri par saint Evre qui occupait le siège épiscopal de Toul dans les premières années du VI^e^ siècle. De ce passage cité par un auteur qui écrivait aux approches de l'an mil, faut-il conclure à l'existence antérieure au VI^e^ siècle de ce *pagus?* Nous n'osons l'affirmer, quoique cependant le fait ne soit pas impossible puisque dans le siècle suivant nous trouvons une indication géographique que nous croyons, avec M. l'abbé Lebel, se rapporter au pays d'Ornois.

L'auteur inconnu, qui écrivit en 685, la vie de sainte Salaberge et la dédia à Omotarius, évêque de Laon, nous fait savoir que la bienheureuse et vénérable Salaberge, fille de Gondoin et de Saretrude, naquit sur les confins du territoire de Langres, dans la région appelée Ornois, du nom du fleuve qui la traverse.

« Beata ac venerabilis mater Salaberga Gunduino patre, matre vero Saretrude in confinio Lingonicae urbis oriunda fuit, in terra quam Urnensem nuncupant ob amnem qui ibi fluit. »

Le texte des Bollandistes présente certaines variantes de peu d'importance : *Uternensem* au lieu de *Urnensem*.

« Igitur Salaberga in suburbano Leucorum oppido territorio Lingonica confini..... parentibus non infimis exstitit oriunda in terra Uternensi » (1).

Le texte de D. Luc d'Achéry offre : « in suburbano Leuco rum oppido Lingonicaeque confinio exstitit oriunda quem Uternensem pagum ob amnem iisdem in locis defluentem vocitant ». Celui de Mabillon ne diffère de celui de l'auteur de la vie de sainte Salaberge que sur la forme *Uternensem* au lieu de *Urnensem*.

Ce savant avait cherché tout d'abord à identifier cette région

(1) Tome VI de septembre, p. 5.

avec la terre de Darney, située près des sources de la Saône, mais bientôt revenu de cette erreur, il reconnaissait dans la *terra Uternensi* le pays d'Ornois qui s'étend entre la Meuse et la Marne et prend son nom de la rivière *Orna* qui l'arrose.

Ces diverses formes : *Urnensis*, *Uternensis*, *Odernensis*, *Odornensis* dérivent évidemment du nom de la rivière de l'Ornain : *Uterna* ou *Oderna*. Si l'on s'étonne qu'*Oderna* ait donné en français un nom à terminaison masculine, comme Ornain, nous répondrons en citant des cas obliques en *ana*, *anem* dus sans doute à une influence germanique : *Attila*, *Attilanem*, *Theudilane*, etc.; de même le Loing, le Lunain, dérivés de *Lupa*.

On peut croire que lors du partage des États de Charlemagne entre ses trois fils, en 806, l'Ornois fut compris dans le royaume de Bourgogne dont dépendaient également le Toulois, le Blois ou *Bedensis*, le Barrois, le Pertois, pays voisins (1). Il en est fait mention dans la décision prise, en 837, à Aix-la-Chapelle, d'augmenter le royaume d'Allemagne, créé en faveur de Charles, des contrées empruntées aux royaumes destinés à ses frères, Pépin et Louis le Germanique : « Deinde vero quicquid inter Mosam et Sequanam usque ad Burgundiam una cum Viridunense consistit, et de Burgundia Tullensem, Odornensem, Bedensem, Blesinsem, Pertensem, utrosque Barrenses... ».

« C'est-à-dire d'après l'abbé Lebeuf, Dom Bouquet, Pertz, Wastelain et d'autres auteurs : l'*Odernensem*, le pays d'Ornois, contrée arrosée par l'Orne, petite rivière qui prend sa source à Ornes (Meuse) et se jette dans la Marne, près de Vitry-le-François; *Bedensem*, comté qui devait être dans le Bassigny, entre le pays de Toul et le pays Blesois; *Blesensem*, situé entre le Barrois et l'Ornois, arrosé par la Blaise, rivière qui se jette dans la Marne et dont le nom se retrouve dans Blezy, Blaize-le-Château, Blezy-au-Bois (Haute-Marne), etc. (2) ».

Cette interprétation du savant archiviste du Nord pèche en

(1) A. Longnon, *Géographie de l'Empire de Charlemagne*.

(2) *Annales Bertiniani* : Note de Mgr Dehaisnes, archiviste du département du Nord.

plusieurs points. Il ne s'agit pas dans ce document de l'an 837, du pays d'Ornois arrosé par la rivière d'Ornes qui prend sa source au village d'Ornes, canton de Charny : « *in pago Waberense super fluvium Orna* » (1) et se jette dans la Moselle, mais bien dans la rivière d'Ornain qui, formée par la réunion de la Maldite et de l'Oignon au nord de Gondrecourt, traverse tout le pays Barrois et se réunit à la Saulx avant de se joindre à la Marne. Quant au *Bedensis*, ce *pagus* ne pouvait être un comté situé dans le Bassigny auquel il ne touche en aucun point.

M. d'Arbois de Jubainville a réfuté l'erreur de Pertz, au sujet des deux Barrois qui sont en réalité, celui de Bar-sur-Aube et celui de Bar-le-Duc ; M. A. Longnon reconnaît dans cette partie septentrionale de la Bourgogne la région limitée par « le pays de Bar-sur-Aube, l'Ornois, le Toulois et le Blois ou *pagus Bedensis*, pays rattachés à l'apanage de Charles, ainsi que le confirme le récit de Nithard » (2).

Pour se faire une idée exacte de l'état géographique du nord-est de la France au IX^e^ siècle, il faut remonter à l'année 843, époque à laquelle, par le traité de Verdun, le vaste empire de Charlemagne, partagé entre les trois fils de Louis le Débonnaire, donna naissance à trois états distincts indépendants les uns des autres, c'est-à-dire le royaume des Francs, celui de Germanie et l'Empire.

Le royaume des Francs, qui échut à Charles le Chauve, comprenait toute la France occidentale et s'étendait des rives de l'Escaut, de la Meuse, du Rhône et de la Saône à l'Océan, aux Pyrénées et à la Méditerranée ; c'était la France telle qu'on la retrouve plus tard au XV^e^ siècle.

Le royaume de Germanie s'étendait sur les pays au delà du Rhin et possédait sur la rive gauche de ce fleuve les territoires de Worms, de Spire et de Mayence.

Quant à l'Empire, il se composait de toute la partie comprise

(1) *Dict. topographique de la Meuse.*

(2) *Atlas historique*, p. 70.

entre l'Escaut et le Rhin vers la mer, du Cambrésis, du Hainaut, du pays de Lomme (1), du *Castritium* (2), des territoires contigus à la rive droite de la Meuse jusqu'à la Saône qui tombe dans le Rhône, et le long du Rhône jusqu'à la mer; ses limites furent en général l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône.

Ainsi entre le royaume des Francs et celui de Germanie s'étendait une longue bande de terre qui, des bords de la Méditerranée en longeant les limites de la France actuelle, remontait vers le nord jusqu'à l'embouchure de l'Escaut et du Rhin, occupant toute la partie orientale, c'est-à-dire la Provence, la Bourgogne et la Lorraine.

Par sa position géographique et les éléments qui le composaient, l'Empire se trouvait exposé à des attaques continuelles de la part des deux États voisins, et, si ceux-ci demeurèrent à peu près ce qu'ils étaient, le territoire donné en partage à Lothaire subit de nombreuses modifications qui devaient l'amoindrir.

Partagé entre les trois fils de l'empereur Lothaire, Louis, Lothaire II et Charles le Jeune, l'Empire se trouva démembré une première fois en 855; tout le pays au nord, compris entre l'Escaut, la Meuse et le Rhin revint à Lothaire et fut dénommé *Lotharii regnum*, puis Lotharingie d'où est venu le nom de Lorraine. Telles qu'elles sont indiquées par les anciens auteurs, ces limites fort vagues ne permettraient guère de déterminer l'étendue du royaume de Lorraine si le traité de 870 n'apportait des renseignements propres à éclairer cette question.

D'après les termes de ce nouvel acte de partage, il demeure établi que le royaume de Charles le Chauve s'accrut de la partie occidentale de la Lotharingie : « Viridunum, Cameracum... Montemfalconis, sancti Michaelis, Gillini monasterium..... Masau superior de ista partae Mosae.... Scarponinse, Viridunense, Dulmense, Arlon, Wavrense comitatus duos, Mosminse, Castricium, de Arduenna sicut flumem Urta surgit inter Bislanc et

(1) Le pays de Namur.

(2) Le territoire des Ardennes entre Mézières et Donchery.

Tumbas ac decurrit ex hac parte in Mosam et sicut recta via ex hac parte occidentis pergit in Będensi, secundum quod missi nostri rectius invenerint; Tullense, aliud Odornense quod Tetmarus habuit, Barrense, Pertense... » (1).

Dans la part de l'héritage de Lothaire II concédée à Louis le Germanique se trouvaient « Masau subterior de ista parte, item Masau superior quod de illa parte est...., Bedagowa, Nitachowa, Sarachowa subterior, Blesitchowa, Selme, Albechowa, Suentisium, Calmontis, Sarachowa superior, Odornense quod Bernardus habuit, Solocense, Basiniacum...., de Arduenna sicut flumen Urta surgit inter Bislanc et Tumbas, ac decurrit, secundum quod comunes nostri missi rectius invenerint » (2).

Tels sont les documents officiels sur lesquels nous devrons nous appuyer pour dresser la carte de l'ancien pays d'Ornois, en nous aidant des mentions que nous recueillerons en consultant les différents auteurs qui se sont occupés de l'histoire et de la géographie de notre pays.

Avant d'en déterminer les limites il convient de rapporter ici les différentes opinions émises sur la situation de ces deux Ornois dont parle l'acte de partage de 870, puis de démontrer qu'il ne saurait être question de la partie du territoire de la Woivre arrosé par la rivière d'Orne, affluent de la Moselle.

(1) Verdun, Cambrai, Montfaucon, Saint-Mihiel, Calmontier dans la Haute-Saône (?), la partie supérieure du pays de Meuse du côté de la France, le Scarponois, le Verdunois, le Dormois, le pays d'Arlon, les deux comtés de la Woivre, le pays de Mouzon, celui de Mézières, la partie des Ardennes depuis la source de la rivière de l'Ourte, entre Basbellain (Luxembourg) et Thommen (Prusse rhénane), jusqu'à son embouchure dans la Meuse, et suivant la route qui va droit de ce côté du couchant dans le Bedensis, selon que nos *Missi* ont trouvé exactement; le Toulois, l'autre Ornois qui appartint à Thiemer, le Barrois, le Perthois, etc.

(2) Le Masau (le pays de Meuse), inférieur de ce côté, de même le Masau supérieur qui est de l'autre côté..., le Bedensis, le pays de la Nied, celui de la Sarre inférieure, celui de la Bliess, le Saulnois, le pays de Sarralbe, le Saintois, le Chaumontois, le pays de la Sarre supérieure, l'Ornois que Bernard tenait, le Soulossois, le Bassigny..., dans l'Ardenne depuis la source de la rivière de l'Ourte entre Basbellain et Thommen, et en suivant son cours ainsi que nos communs *Missi* ont trouvé exactement.

Adrien de Valois plaçait l'Ornois possédé par Bernard dans la région de la Sarre supérieure, en un endroit qu'il ne détermine pas : « Pars una Sarachouva superior proxima quam Bernardus comes habuerat » (1). On ne voit pas dans quelle partie voisine des pagi *Saroensis* et *Nitensis* cet Ornois aurait pu trouver place. Quant à l'*Odornensis* qui appartenait à Titmer, il l'indiquait entre le Toulois et le Barrois.

Plus loin ce savant admettait l'existence d'un autre Ornois situé sur la rivière d'Orne : « Alias Orna qui in Mosellam influit medio inter Mettis et Thedonis villam spacio ». Ce *pagus* se serait ainsi étendu depuis le village d'Ornes, placé à la source de la rivière de ce nom, jusqu'aux rives de la Moselle. Or les raisons que Adrien de Valois donne à l'appui de cette opinion ne prouvent nullement l'existence en cette région d'un *pagus Odornensis;* lui-même ne paraît pas bien convaincu car il termine en disant que ce pays autrefois était compris dans les confins de la Woivre : « Ex quibus apparet pagum istum Odornensem, vel Ornensem pagi Wabrensis finibus comprehensum olim fuisse, ac velut ejus partem exstitisse ».

Le P. Benoit Picart, qui le premier tenta de déterminer l'étendue du *pagus Odornensis,* admettait également l'existence de deux contrées de ce nom, l'une sur la rivière d'Orne dans la Woivre, dépendant du comté de Verdun, l'autre sur l'Ornain; selon lui, ce dernier pays ne pouvait avoir une étendue considérable quoique son territoire ait été confondu avec une partie de celui de Vaux; il ne devait avoir plus de quatre à cinq lieues en longeant le cours de l'Ornain (2).

En parlant ainsi le P. Benoit indiquait, à notre avis, non ce que ce territoire avait été dans les temps anciens, mais bien ce qu'il était au XVIe siècle, c'est-à-dire confondu avec le Bassigny lorrain. C'est pourquoi, en dressant sa carte de la *Civitas Leucorum* d'après les notes fournies par cet historien, le géographe Guillaume De l'Isle indiquait pour limites au *pagus Odornensis* une ligne qui de Tréveray, suivant à l'ouest le pla-

(1) Notitia Galliarum.

(2) *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, 1707.

teau entre la vallée d'Ormançon et de l'Orge jusqu'aux environs de Bure, descendait vers le sud en longeant le sommet des côteaux qui séparent les territoires de Bure et de Chassey de ceux de Soudron et de Cirefontaine, limites encore conservées au département de la Meuse. En cet endroit cette ligne traversait le ruisseau de l'Ognon, parvenait sur les terres de Bréchainville par la forêt *des Bâtis*, gagnait Séraumont par les bois de Mureau et de Midrevaux, puis en longeant la *Grande vallée* arrivait à Abainville d'où elle regagnait le point de départ, Tréveray, en suivant le cours de l'Ornain (1).

Le P. Wastelain, dans sa *Description de la Gaule Belgique* (2), déclare ne pouvoir accepter l'opinion des auteurs qui placent près du Saargau l'Ornois où commandait Bernard, et entre Metz et Verdun, celui dont Tetmare était gouverneur : « Aucune de ces positions ne lui paraît fondée. Rien n'indique la première ; les monuments du moyen âge placent là d'autres pays. La seconde est contredite par ces mêmes documents qui mettent là le pays de la Woivre qui est très distinguée de l'Ornois ».

Cet auteur indique comme étant *in pago Odornensi.* Grand, Vaucouleurs, chef-lieu d'un canton nommé *Pagus Vallium*, et Tusei.

Dans le *Chronicon Gotwicense* (3) il est dit qu'entre la Meuse et la Moselle, dans la région arrosée par la rivière d'Orne, il y avait un *pagus Odornensis* où se trouvaient Ornes, Étain, Buzy, Conflans, Bomont, Jandelize.

Le P. Barré, dans son *Histoire d'Allemagne* (4) reconnaît l'Ornois sur la rivière d'Ornain et place à l'orient contigu au Toulois la partie qui appartenait à Tetmare, puis sur les limites du Bassigny, celle que possédait Bernard. Il dit en parlant des limites du partage de 870 : « La longueur de la Meuse depuis son embouchure jusqu'à Liège commençait ce partage ;

(1) *Avertissement sur la carte du diocèse de Toul*, par Guillaume De l'Isle de l'Académie royale des sciences.

(2) Édition de 1761.

(3) Édition de 1732, t. II, lib. IV, p. 721.

(4) Édition de 1748, p. 137.

de là on fit une ligne qui passait entre Arlon et Echernac (Epternac) jusqu'à Metz. On se servit en cet endroit de la Moselle jusqu'à Toul; et depuis Toul on coupa le pays d'Ornois en deux jusqu'à la naissance de la Saône dans les montagnes des Vosges ».

En parlant de ce partage, Dom Calmet se demande s'il y avait deux pays d'Ornois ou si ce pays était partagé en deux comtés, mais il ne cherche point quels étaient ces deux Ornois et il se borne à rapporter l'opinion émise par les historiens de son temps (1).

Dans ses *Monumenta germaniæ historica*, Pertz, dit en parlant de l'*Odornense* que ce pays donné à Bernard était « in Austrasia ad fiuvium Ornam, quae inter Theodonis villam et Mettas Mosellam influit ». Quant à l'*Odornense* qui échut à Tetmare il le place : « ad Odornam quae Matronam influit » (2).

Terminons en disant que M. Desnoyers parle d'un *pagus Odornensis* différent de celui au sud du Barrois, sans toutefois faire connaître la situation de cet autre *pagus* (3), et que M. A. Longnon admet, par suite du démembrement à une certaine époque du *pagus Virdunensis*, la possibilité de l'établissement d'une circonscription administrative dénommée *pagus Ornensis* ou *Hornensis* (4).

Sont indiquées dans le pays arrosé par la rivière d'Orne, affluent de la Moselle :

VUALDULFIACA.

Nom de lieu non encore identifié; c'est le seul qui soit mentionné dans les documents comme étant *in pago Horninse*. « Dono igitur mansum unum et jornalia III de terra aratoria *in pago Horninse*, in fine Vualdulfiaca, qui mansus ista determinatur de uno latera Hagbertus tenet, de alio latere Lanfri-

(1) *Notice de la Lorraine.*

(2) T. I, p. 488, note 89.

(3) *Topographie ecclésiastique de la France,* Annuaire historique publié par la Société de l'histoire de France, 23e année.

(4) *Atlas historique*, p. 119.

dus tenet, de una fronte ratio sancti Petri, de alia vero fronte Isebondus tenet » (1).

GANDRILISIA.

Jeandelize-sur-Orne, du canton de Conflans (Moselle), autrefois fief de l'abbaye de Gorze. Ce village dépendait du Barrois et faisait partie du bailliage d'Étain.

« Gaudrilisia in pago Virdunense, sive Wabrinsa in una fronte fluvius Orna currit. »

Extrait d'un texte de 885, rencontré par Adrien de Valois qui n'en fait pas connaître la source.

BIBONIS MONS.

Beaumont, hameau de la commune de Moineville, au canton de Briey (Moselle), autrefois Barrois, et non Beaumont du canton de Charny (Meuse), comme l'indique M. Liénard (2).

« Bibonis mons in pago Wabrinse, super fluvium Orna » (3).

CONFLUENTIS.

Conflans-en-Jarnisy, localité située au confluent de l'Orne et de l'Iron, ancien chef-lieu de châtellenie transformée en prévôté au commencement du XIV^e^ siècle, autrefois Barrois.

« Confluentis in pago Wabrinse, in comitatu Virdunensis, super fluvium Horna », 914 (4).

ROCHERINGAS.

Rosselange, village proche de Moyeuvre (Moselle), ancien fief du Barrois, dépendant du bailliage de Briey.

« Rocheringas in pago Muslensi super fluvium Horne », 775 (5).

GRANDERENGES.

Gandranges, village du canton de Thionville, dénommé *Goderingas* en 848.

« Granderenges super Ornam fluvium », 1181 (6).

(1) Cartulaire de Gorze, 726 ou 795, Bibl. de Metz, p. 55.

(2) Cette localité n'est point sur l'Orne, mais bien à une certaine distance de sa source.

(3) Cartulaire de Gorze, 851, titre LIV, p. 72.

(4) *Histoire générale de Metz*, t. III.

(5) Archives de Trèves. Charte de Robert et de son fils Flabert.

(6) Archives de l'abbaye de Justemont.

VILLA.

Sans doute Villers-lès-Rombas, petit hameau de la commune de Rombas, du bailliage de Briey, autrefois Barrois, situé sur la rive droite de l'Orne.

« In comitatu viro Moslinse tres mansos et dimidium, in villa quae Villare dicitur super Ornam fluvium sita, quos Angelinus per precariam tenuit », 965 (1).

HARJONMOLIN.

Ancien moulin ruiné, entre Boinville et Gussainville, appartenant autrefois à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun.

« Molendinum quod Harjonmolin dicitur super Orna situm in confinio de Bonville et de Gunxeivilla », 1236 (2).

ARCUS.

Ferme de la commune de Giucrey, dénommée en 1049 « Arcus ad Ornam » dans une bulle de Léon IX, et aujourd'hui Bois d'Arcq (3).

M. Liénard indique la mention du *pagus Ornensis* dans un titre de 933 qui ne peut être celui d'Adalbéron, évêque de Metz, reproduit par Dom Calmet, confirmant les biens donnés à l'abbaye de Gorze situés dans le Scarponois, le Saulnois, l'Astenois, la Woivre, le pays Messin, le Vermois et le pays de Montmédy (4).

Si la contrée arrosée par l'Orne avait pu être un *pagus* dont l'importance méritait d'être citée dans l'acte de partage entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, comment admettre qu'une seule mention en soit faite dans les documents historiques. Tous les villages qui dépendaient de ce territoire sont indiqués soit en Woivre, soit en Verdunois, soit dans le pays Mosellan ; aucune localité de cette région n'a retenu la dénomination *en Ornois* et le village d'Ornes est lui-même désigné en 1015 *Orna in Wapria* (5).

Le pays d'Orne compris dans l'un des comtés de la Woivre

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, pr. ccxix.
(2) Cartulaire de Saint-Paul, *Dict. topog.* de Liénard.
(3) *Dict. topog.* de Liénard.
(4) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, pr. clxxvj.
(5) *Cartulaire de Saint-Vannes.*

ne saurait donc être confondu avec le *pagus Odornensis* et toute incertitude cessant sur cette question, nous allons chercher à déterminer les limites du pays d'Ornain ou Ornois.

Si, nous conformant à la proposition de M. A. Longnon, nous renonçons à comprendre dans le pays Barrois, au IXe siècle, les doyennés de Ligny et de Dammarie, l'*Odornensis* aurait eu dès lors pour limites : au nord, le *pagus Barrensis;* à l'ouest, le *Pertensis ;* au sud, le *Buloniensis;* à l'est, le *Solocensis* et le *Bedensis ;* comprenant ainsi les circonscriptions décanales de Dammarie, de Ligny, de Gondrecourt et de Reynel.

C'est en effet dans l'étendue de ce territoire que nous relevons — seules qualifiées dans les documents historiques *in pago* ou *in comitatu Odornensi* — les localités suivantes :

AMBOLDIVILLA.

Adson rapporte que saint Gauzelin avait acquis d'un certain comte Roger une terre située dans le pays d'Ornois : « Adeptus est etiam a Rotgero comite Amboldivillam in pago Odornensi » (1).

Le P. Benoit Picart identifie ce lieu avec la terre d'Ambleville (2) ; Dom Calmet cite également Ambleville, mais ni l'un, ni l'autre de ces auteurs ne fait connaître l'emplacement de cette localité dont le nom n'apparaît ni sur les cartes anciennes, ni sur celle que Guillaume Delisle a consacrée à la *Civitas Leucorum* et sur laquelle il a cherché à déterminer l'étendue des anciens *pagi* de ce diocèse.

La situation de cette terre en pays d'Ornain ne permet pas de l'identifier avec Amblonville écart de Rupt-en-Woëvre, village situé au sud de Verdun, sur le ruisseau de Mouilly, affluent de la Meuse, cité dans une charte de l'année 1247 : « Je Girars, abbés de Saint Paul et tous li couvens, faisons cognissant que nous avons fait Neuveville à la loi de Beaumont de Rû notre ville, où nous avons nos hommes, qui siet entre Gineicourt et Amblonville (3) ». Ce lieu dont Hugues de Bar,

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine,* t. I, pr. ch. XXXIII.
(2) *Histoire de Toul,* p. 306.
(3) *Histoire de Verdun*, I, p. 440, note.

évêque de Verdun cédait les revenus à Thierry de Lenoncourt en 1358 (1) et que Robert, duc de Bar, possédait en 1363 (2), est nommé Amblainville sur la carte du diocèse de Verdun, dressée par Sanson, en 1656.

Sous cette même forme, M. Liénard signale, sur le territoire de Vaucouleurs (3), une ferme ruinée qui ne figure point sur la carte de l'état-major — lieu dit *la petite Blainville* — et dont le cadastre de cette commune a conservé le souvenir.

En 1611, les habitants de Vaucouleurs demandent au roi la confirmation de leurs droits sur le ban de Blainville, où il avait autrefois une contrée dont le finage était contigu au leur, séparé de celui de Saint-Germain par la rivière de Meuse : « laquelle porte le nom d'Amblainville dans l'espace qu'elle parcourt le long du finage d'Amblainville, village détruit depuis des siècles » (4).

Cette ancienne localité, non mentionnée dans le Pouillé de 1402, mais comprise dans l'étendue du territoire de Vaucouleurs, appartenait donc au doyenné de Rivière de Meuse et faisait partie du *pagus Bedensis*.

Nous ne savons en quelle région se trouvait cet alleu de *Amblendis villa* dont il est parlé dans un titre de 1095, par lequel Dudon assigne à sa femme Agnès un certain domaine « iterum allodii Amblendis villae propriae hereditatis duas partes... » (5).

HAVARINGIVILLA.

Dans l'acte de confirmation de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, en 965, il est rapporté que : « Teutbertus comes dedit praedium pro sepultura uxoris suae Dudittae et oblatione filiae suae Rotinldis, scilicet Havaringivillam et quiquid ad eam pertinet sitam in comitatu Horninse » (6).

(1) Roussel, *Histoire de Verdun*, I, p. 336.
(2) Roussel, *Histoire de Verdun*, I, p. 338.
(3) *Dict. topographique de la Meuse.*
(4) Bibliothèque de Bar, *Manuscrit Gaudé.*
(5) *Histoire générale de Metz*, III.
(6) Dom. Calmet, *Histoire de Lorraine*, II, pr. ccxx.

Ce texte se trouve ainsi modifié dans un autre acte du pape Innocent II « praedium quod dedit Haveringuillarus a Teutberto comite, pro sepultura uxoris Judite et oblatione filiae suae Rothildis, vobis collatum, situm in comitatu Hornensi » (1).

M. Liénard avait identifié *Haveringivillam* avec Horville, village au sud-ouest de Gondrecourt (2) ; M. Lepage n'avait pu trouver de dénomination moderne correspondante (3) ; nous proposons de reconnaître dans ce *praedium* le village d'Avranville, du canton de Coussey (Vosges), appelé *Havrainvilla* dans le pouillé de 1402, situé au nord-est de Grand sur le chemin de fer de Gondrecourt à Neufchâteau, où il a été découvert, en 1840, un cimetière gallo-romain (4).

VALLES ORNENSES.

Cette abbaye de l'ordre de Citeaux, située entre Saint-Joire et Demange-aux-Eaux, au canton de Gondrecourt, est nommée *Vallibus in Ulneis* dans un acte de 1193, par lequel Rotrou du Perche, évêque de Châlons-sur-Marne, déclare qu'il a donné aux religieux de Vaux deux terres sur le territoire de Thenance devant Joinville (5). Appelée indifféremment Vaux-en-Ornois ou Évaux-en-Ornois, cette abbaye est désignée *Valles Ornenses*, dans une charte de Henri, comte de Bar (1214-1240) ; *Vallibus in Ornois* en 1238 ; *Vallibus in Ornesio* en 1244 (6) ; puis *Vaus en Ornoys* (7).

On ne peut s'arrêter au texte d'une charte de 1132 donnant à Thibaut, comte de Champagne, le titre de *Seigneur d'Ornois ;* cette charte est l'œuvre d'un moine du XVI^e^ siècle, ainsi que l'a démontré M. P. Meyer (8). Cette qualification doit être reportée à un autre personnage, au neveu du comte Thibaut, à Ebal de Monfort, le fondateur de l'abbaye d'Évaux, ainsi qu'il est

(1) Vidimus du siècle dernier, *Coll. Moreau*, t. LVII, f° 98, *Bibliothèque nationale.*

(2) *Dict. topog. de la Meuse.*

(3) *Mémoire de la Société d'archéologie lorraine*, 1862, p. 132.

(4) *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1841.

(5) Archives de la Meuse, cartulaire de l'abbaye d'Évaux.

(6) Archives de la Meuse, cartulaire de l'abbaye d'Évaux, Pouillé de 1402.

(7) Archives de M. de Widranges.

(8) *Bible de l'École des Chartes*, 5^e^ série, t. III.

indiqué dans un titre de Philippe le Bel de l'année 1292, approuvé par la reine Jeanne au mois de mai 1293 : « locus ipse de Vallibus per felices recordationis dominum Theobaldum campaniae comitem, ad devotam petitionem cognati sui Domini Ebali de Monteforti *Ornesii Domini* » (1).

VALLIS.

Dans un acte de 851, un certain Giraud certifie que Thedacia, femme de sa *menburgie* de Vaux, s'est donnée à l'abbaye de Montierender, elle, ses deux fils et tous ses biens : « quamdam feminam quae erat sub meo mundibourgio nomine Tedacia, a parentibus ingenua, se petente et volente cum filiis suis Tehardo et Arvando, et mansum unum indominicatum ex legitimo alodio suo et pratum unum... in pago Ornensi, in villa quae Vallis vocatur » (2).

Il s'agit ici du village de Vaux-sur-Saint-Urbain, du canton de Doulaincourt et de l'ancien doyenné de Reynel, érigé en cure en 1722 (3).

CIREFONTAINE.

Ce village, du canton de Poissons (Haute-Marne), de l'ancien doyenné de Gondrecourt, est désigné sur les cartes modernes *en Ornois*, qualification qui ne se retrouve pas dans les documents anciens, mais que justifie sa situation topographique au sud de Mandres en Ornois.

DOMREMY.

Cette ancienne localité du doyenné de Reynel ne saurait être confondue avec Domremy-la-Pucelle du doyenné de Gondrecourt; c'est le *Dompno Remigio juxta Sanctum Urbanum* du pouillé de 1402, quelquefois dénommé Domremy-aux-Chèvres en raison de sa situation sur les hauteurs des Vaux de Beni et de Presles. Il en est fait mention dans une charte du comte d'Andelot, Guibert, de l'an 851, comme étant située *in comitatu Odornensi* (4).

Dans le Polyptyque de Reims il est parlé d'un Domremy :

(1) Archives de la Meuse, cartulaire d'Évaux, Layette A, n° 7, p. 3.
(2) Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, p. 541.
(3) M. Lepage, *Pouillé du diocèse de Toul*, p. 61.
(4) Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, p. 192.

« in episcopatu Tullensi, Domnum Remigium cum ecclesia », que Varin dénomme en Ornois (1); ce titre n'est plus aux archives de Reims, mais dans une liasse dite de *Renseignements* que nous a communiquée M. Loriquet, nous avons trouvé une lettre du 12 juillet 1411 dans laquelle il est dit que l'abbé de Saint-Urbain ne peut chasser, ni *huyer*, dans les bois de Saint-Remy à Domremy-en-Ornois sans le congé de M. l'abbé de Saint-Remy de Reims.

GRAND.

Ancienne ville très importante au temps de l'époque gallo-romaine, ce bourg, du canton de Neufchâteau, que quelques auteurs désignent en Bassigny, est parfois dénommé *en Ornois* dans des documents historiques du règne de François Ier.

REYNEL.

L'existence de cette localité, située sur la voie romaine de Langres à Naix (par Rimaucourt, Bussy-la, Épizon, Germay, Cirefontaine, Mandres) n'est point signalée avant le xe siècle, époque à laquelle aurait été construit le château (2). Le P. Benoît Picart croyait que Reynel était très ancien. M. Liénard avance que cette localité avait possédé une forteresse au temps de l'époque gallo-romaine; « c'est, dit-il, un peu au nord de ce lieu, que se trouvait la limite de délimitation séparant le territoire des Leuci de celui des Lingones » (3). Il aurait dû dire : *au sud-ouest.*

Peut-être faut-il reconnaître dans cette ancienne capitale de l'Ornois l'oppidum situé sur les confins du pays des Lingons, *Suburbano Leucorum oppido* dont il est parlé dans la vie de sainte Salaberge (4).

Selon M. Jolibois, les premiers comtes de Reynel étaient appelés *comites Odornienses;* nous ignorons dans quel document cet archiviste a rencontré cette mention (5).

(1) *Archives administratives de Reims.* Notice bibliographique ccxxiij.

(2) Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne.*

(3) *Archéologie de la Meuse*, t. I, p. 86.

(4) André Duchesne, *Historiae Francorum scriptores,* t. I.

(5) Dans la vie de saint Bernard, en parlant d'un miracle opéré par ce saint à Reynel, il est dit : Apud Rinel, *oppidum regionis ejusdem.*

VOUÉ.

Village détruit, situé à 2 kilomètres de Chassey, finage de Lumeville, entre cette localité et Mandres, désigné *en Ornois* dans plusieurs titres du cartulaire de l'abbaye d'Évaux.

En 1136-1140, Arnould de Reynel donne à l'abbaye deux charrues de terre dans son avocatie de *Voué en Ornois*.

En 1202, Gauthier de Reynel donne à l'abbaye son village de Voué libre et franc de toutes servitudes envers tous seigneurs, ainsi qu'il se contient et qu'il l'a fait aborner contre les bans et finages de Mandres, Charcey, Lumeville et Tourailles.

En 1280, Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, renonce au droit qu'il croyait avoir sur le village de Voué; il reconnaît ceux de l'abbaye d'Évaux sur le ban de Voué à l'exception du gagnage de Lumeville.

Voué existait encore comme village en 1330, mais bien amoindri ayant été brûlé par le comte de Bar, Henri III (1214-1240); il devint plus tard une cense, une grange, un gagnage. C'est sous ces dénominations qu'il en est fait mention dans les baux rédigés par l'abbaye jusqu'à l'époque de la Révolution.

Le bois de la *Tremont* ou de *Lâtremont*, situé sous le Chanois de Lumeville proche de la cense de Voué, fut cédé en 1275 par le sire de Joinville à l'abbaye d'Évaux, puis vendu en 1714 par les religieux à M. de Pimodan.

L'emplacement de ce village a retenu sur le cadastre la dénomination : *le champ de Vouez*.

Nous retrouvons dans une charte, donnée en 1136 par le roi Louis VI à l'abbaye de Saint-Jean-de-Laon, la dénomination *Urnensis terra* que nous avait fait connaître l'auteur inconnu de la vie de sainte Salaberge. Dans cet acte le roi confirme à cette abbaye la possession de biens situés dans un certain nombre de localités au sud du Barrois.

« In Tullensis episcopatu, in terra Urnensi, villam Mandeles, item Limeri villam cum ecclesia et decimis, Buneium, Dohu-

divillam, Regis curtem, Baldinei curtem et Ulmencyon, dimidium decime de Hodelencourt » (1), c'est-à-dire :

MANDRES.

Sur le ruisseau d'Ormançon, désigné sous la forme *Mandles*, en 1286 (Archives de la Meuse); *Mandriis in Ornio*, en 1225 (Archives de M. de Widranges, Bonnabelle, *Notice sur Bonnet*); *Mandris prope Gundrecuriam* (*Pouillé de 1402*).

Selon M. Gaudé, il aurait existé autrefois près de Cirefontaine un village appelé *Mandres-en-Ornois-la-Petite*, près duquel passait la voie de Naix à Langres, par Andelot (2).

LUMEVILLE

et non Lumainville (?) comme le propose M. Luchaire (3); *Limeiville* en 1276 (N. de Vailly).

BONNET.

Boneium en 1050 (Bulle du pape Léon IX). M. Luchaire proposait Bonzée.

HORVILLE.

Dehorville en 1580 (Procès-verbal des Coutumes) *Dohudivilla* en 1700 (carte de Jaillot).

RICHECOURT.

Ancien prieuré sous l'invocation de sainte Salaberge, aujourd'hui ferme et tuilerie, commune de Bonnet; *Rigecourt* en 1286 (Archives de la Meuse). Vers 1371, Estienne de Neuville, Jean de Coupeville (?) escuyers, Pierre de Contrisson et autres brûlent le prieuré de *Reigecourt en Ornois* (Coll. Lorraine 199, f° 67, Bibliothèque nationale).

BAUDIGNECOURT.

Baudigneycourt en 1273 (Cartulaire de Saint-Hoïlde); *Baudignecuria* (Pouillé de 1402).

ORMANÇON.

Ancienne localité détruite sur le ruisseau de Mandres, dit aussi du *Val d'Ormançon*.

HOUDELAINCOURT.

Hodelincurt en 982 (Diplôme de saint Gérard).

(1) Bibl. nat., mss. coll. Moreau, n. 57, f° 9-12.

(2) *Journ. de la Soc. d'Arch. lorraine*, 1864, p. 75; 1865, p. 73.

(3) *Louis VI*, in-8°, 1890, n. 565.

Pour résoudre géographiquement le problème du partage de l'*Odornensis* en deux comtés, M. Longnon indique comme solution la division suivante : la partie supérieure administrée par Thimer répondrait aux doyennés de Ligny et de Dammarie, tandis que l'autre possédée par Bernard serait représentée par ceux de Gondrecourt et de Reynel (1). Cette solution avait déjà été proposée il y a un demi-siècle par le commandant Baillot (2).

Selon les auteurs des *Acta sanctorum*, à l'article Eucher, la division aurait été toute différente : l'*Odornense quod Bernardus habuit* aurait été la partie orientale, le pays contigu au Toulois ; tandis que la partie occidentale et le Bassigny auraient représenté le comté possédé par Tetmare. Mais alors, dans ce partage du *pagus Odornensis*, il n'aurait été tenu aucun compte des circonscriptions ecclésiastiques.

Quoique le roman de Garin le Loherain ne constitue point un document sur lequel on puisse s'appuyer pour résoudre une question historique, comme dans cette Chanson de gestes il est sans cesse fait mention des exploits d'un seigneur appelé Bernard qui était très puissant et possédait de grands biens dans les pays de Ligny et de Gondrecourt, il peut être permis de reconnaître dans le *Bernardus* de l'acte de 870, le *Bernard de Naisil* du roman de Garin le Loherain. Le château de Naisil ne serait autre que l'ancien fort de Naix, le *Nasio castro* dont parle Frédégaire, l'oppidum gaulois, dénommé de nos jours le *Chaté* de Boviolles.

(1) *Atlas historique*, p. 117.
(2) *Revue de la Meuse*, t. II, p. 15.

TROISIÈME PARTIE

PAGVS BEDENSIS

Le nom ancien du pays de Void ou *pagus Bedensis*, dont nous avons à nous occuper, n'apparaît point dans les documents historiques avant l'année 837. Il ne saurait être confondu avec un autre pagus du même nom, situé dans le pays de Trèves et de Bittburg, dénommé également *Bedagouwa*, où se trouvait le monastère de Prüm « Quod est positum infrà terminos Bidense atque Ardinnae ubi rivulus qui dicitur Dettenbach ingreditur Prumiam » (1).

Si dans l'acte de partage de 870, il n'est fait mention que du seul *pagus Bedensis* situé sur les deux rives de la Moselle, nous croyons reconnaître le pays de Void dans un passage des Annales de saint Bertin, de l'année 837, relatif au partage de l'Empire entre Lothaire et Louis le Germanique. Dans ce texte sont indiqués comme étant compris dans le royaume de Bourgogne « Tullensem, Odornensem, Bedensem, Blesense, Pertensem utrosque Barrenses, etc. », c'est-à-dire le pays de Toul, celui de l'Ornois arrosé par la rivière d'Ornain, qui prend sa source aux environs de Grand et non à Orne comme l'indiquent différents auteurs (2), le pays de la rivière de Blaise, le

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine,* t. II, pr. cj. Fondation de l'abbaye de Prüm en 763 par Pepin.

Note. Godefroy, comte de Verdun, apparaît en 959, comme comte du *pagus Bedensis* et du *Nithagouwa* (le pagus Nitensis arrosé par la Nied affluent de la Sarre. H. Beyer, *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, Coblentz, 1860-1875, t. I, p. 205-266.

(2) *Les Annales de saint Bertin*, publiées par l'abbé Dehaisnes, 1871, p. 25, note *a*.

Pertois et les deux Barrois, l'un sur l'Aube et l'autre sur l'Ornain (1).

Nous ne connaissons point l'équivalent en français du mot latin *Bedensis*, car aucun des lieux indiqués comme faisant partie de ce pays n'a conservé au moyen âge la dénomination de cet antique pagus. Dans son avertissement sur la carte du diocèse de Toul, Guillaume De l'Isle déclare avoir donné à ce territoire le nom de *Voide* d'après un titre de la maison d'Apremont; il semble croire que ce mot viendrait de *Bedensis* par corruption, lequel aurait formé *Vedensis*.

Ignorant quel peut être ce titre des archives du comté d'Apremont, nous ne pouvons contrôler cette assertion, mais nous ne croyons pas à la transformation de *Bedensis* en *Vedensis*, pays du *Vidus* ou de *Voide*, puisque, dans les anciens textes indiquant *Noviantum in pago Bedense super fluvium Vidum*, le nom du pays et celui de la rivière qui l'arrose apparaissent parfaitement distincts et ne provenant point d'une origine commune.

Pour désigner ce pays, le P. Benoît Picart se sert de la dénomination de *Beden* : « Il est placé, dit-il, sur les bords de la rivière de Meuse et il touche du côté de l'Orient (?) l'Ornois et le Barrois. L'évêque Bertold dit dans une de ses chartes que Void, Sorcy et Commercy sont du païs ou comté de *Beden* »(2).

Guérard ne cite point le *pagus Bedensis* dans la nomenclature des territoires que comprenait la *Civitas Tullensis*.

M. Desnoyers, dans sa *Topographie ecclésiastique de la France* (3), ouvrage indispensable pour l'étude de la géographie ancienne et dans lequel nous avons puisé de nombreux renseignements, indique le *pagus Bedensis* ou de la Voide (*Vidus*) entre la Meuse et l'Ornois, comme correspondant au doyenné de Rivière-sur-Meuse.

M. H. Lepage emploie les expressions *Bédois* et *Béden* (4). M. Liénard propose comme termes équivalents la *Voide* ou le

(1) *Les Historiens de France*, t. VII, p. 13.
(2) *Histoire de Toul*, p. 74.
(3) *Annuaire historique publié par la Société de l'Histoire de France*, 23e année.
(4) *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, p. 13.

pays de Void (1). Enfin « le *pagus Bedensis*, selon M. A. Longnon, avait évidemment pour chef-lieu comme son homonyme du diocèse de Trèves, une localité du nom de *Beda*, inconnue aujourd'hui. Il était identique au doyenné de Rivière-de-Meuse et son vocable subsiste, sous la forme vulgaire, *Blois* pour Belois, dans les surnoms de Naives-en-Blois, de Broussey-en-Blois et de Rozières-en-Blois » (2).

Cette antique localité du nom de *Beda*, dont M. Longnon admet l'existence, n'apparaît nulle part dans l'histoire et les traditions locales; aucun des nombreux lieux-dits mentionnés sur le cadastre n'en a conservé le souvenir, non plus que celui « du bourg ou village du nom de Blese, qui, selon Dom Calmet, a donné son nom au pays de Blois » (3).

Spruner indique, il est vrai, *Beda* sur la Meuse au pays de Void (4); Guillaume De l'Isle place *Blesae* Blois entre Vacon et Broussey sur sa carte de la *Civitas Leucorum*, mais ni l'un, ni l'autre de ces deux géographes ne s'appuie sur des documents historiques (5).

Ont été désignées dans les anciens textes avec la dénomination *in Bedensi* les localités suivantes :

VOID.

Ancien palais royal sous les Carolingiens, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Commercy, désigné en 627, dans une charte de Dagobert en faveur de Theofrid, évêque de Toul : « Noviantem in pago Bedinse super fluviolum Vidum cum palatio regio » (6).

(1) *Dictionnaire topographique de la Meuse,* p. 259.

(2) *Atlas historique,* p. 117.

(3) *Notice de Lorraine.*

(4) *Handatlas,* 1846, n° 23.

(5) Note : Dans l'étude que nous avons faite des territoires de Vacon et de Broussey-en-Blois, pour retrouver les vestiges de la voie antique de Naix à Toul, appelée au moyen âge chemin de la Pucelle, nous avons remarqué, proche du *Chemin levé*, un lieu-dit le *grand Châtelot*, où M. Denis avait autrefois reconnu l'emplacement d'un poste militaire (Denis, *Mss. voies romaines*, 132-8°).

(6) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, pr. CLXVIJ.

Ce nom se retrouve sous la forme NOVICENTOVICVM sur plusieurs tiers de sou d'or du Cabinet National (1).

Dans les actes de confirmation de cette charte de Dagobert, donnés par Charlemagne en 804, puis en 894 par le roi Arnould, il est dit : « Videlicet ex facultatibus ecclesiæ sancti Stephani Tullensis villam Noviantum cum ecclesia omnibusque appenditiis suis cum rivulo nominato Vido, per eamdem Villam decurrente ad piscationem fratrum banum etiam nostrum prosylva » (2).

Le nom moderne de Void apparaît seulement en l'année 1011, sous la forme primitive de *Vadum*, puis sous celle de *Vodium* en 1118, dans un titre de l'évêque Riquin réglant les droits de l'économe du chapitre et lui accordant « unum sextarium avenae de singulis praebendis canonicorum in Vischerio et Vodio ».

GIRONVILLE,

village du canton de Commercy, est mentionné dans l'acte de confirmation de la fondation de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, donné par le pape Étienne IX, en 942 : « Concedimus quoque vobis ecclesiam quam Berhardus primicerius in Girunni villa, in comitatu Bedense super fluvium Mosam, praedicto contulit loco et quicquid ad ea pertinet » (3).

Cette indication *in comitatu Bedensi* se retrouve plus tard, en 965, dans une charte d'Othon (4), puis en 1137 dans une bulle du pape Innocent II (5), confirmant l'une et l'autre à

(1) Nous ne croyons pas qu'il soit possible de mettre en doute l'identité de *Noviantum* avec Void ; plusieurs triens aux légendes NOVICENTOVICVM, NIOVOENTO VIOVM, NOVIENTOVICOFI offrent la plus grande conformité de type avec un autre triens de la même région que l'on ne peut refuser à Sorcy (Meuse) SAVRICIACO FIT (consulter Maurice Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, n° 991).

(2) Worms, indictione XII, 6e année du règne d'Arnould. P. Benoît, *Histoire de Toul*, pr. XI.

(3) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, pr. cxc.

(4) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, p. ccxxv.

(5) « Preterea ex dono Berhardi primicerii ecclesiam quandam in Girunni villa, in comitatu Bedensi, super fluvium Mosam, quam emit ab Othberto et quicquid ad eam pertinet ». *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, t. XII, p. 144.

l'abbaye de Bouxières la possession des biens qui lui avaient été donnés.

La paroisse de Gironville dépendait encore de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames au XIV^e^ siècle.

FOUG,

ancien bourg du Toulois, chef-lieu d'une prévôté dépendant du bailliage de Saint-Mihiel, est indiqué, en 770, dans un acte de donation en faveur de l'abbaye de Gorze par Angelrame, évêque de Metz : « Villa nuncupata Faho in pago Bedensi » (1), puis « Fao in pago Bedense et in comitatu Leuthardi », en 878, dans une charte de Louis de Saxe, fils de Louis le Germanique, en faveur de l'abbaye de Gorze (2). Il ne saurait être ici question des villages de Faux-Saint-Pierre et Faux-Saint-Étienne, situés à droite de la Moselle, dans le val de Faux en face de Condé (aujourd'hui Custines), dans l'ancien *pagus Scarponensis*, puisque la paroisse de Foug était autrefois à la nomination de l'abbé de Gorze (3).

Aubry de Trois-Fontaines appelle Foug, *Fau;* cette dénomination durait encore longtemps après cet historien, car dans la collection De Camps, à l'article Barrois, se trouve la copie d'un manuscrit ancien où il est dit que Henri, comte de Bar, fortifia le château de *Fau-devant-Toul* en 1218. Dans le langage ancien on disait *Fau* pour désigner un hêtre, *Fagus*, d'où le mot Foug : « apud Fagum in Lersivalle vineas quatuor et viginti jornales terrae et duos mansos, mansionales » (4).

C'est encore sous le nom de *Faux de Verzy* qu'on désigne plusieurs hêtres remarquables de la montagne de Reims.

JOUY-SOUS-LES-COTES,

village d'origine romaine, sur le ruisseau de l'Esse, affluent

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, C. 285.

(2) *Histoire de Metz*, par les Bénédictins 1775, p. 40, *Cartulaire de Gorze*, n° 5436, f° 33, v° Bibliothèque nationale, mss. « Et per peticionem Vualonis renovabilis Metensis ecclesiae episcopi quandam villamquae vocatur Fao in pago Bedense et in comitatu Leuthardi per nostrae auctoritatis preceptum donamus et tradimus ad Sanctum Gorgonium ».

(3) *Histoire de Metz*, par Meurisse, p. 437.

(4) Lettre de Pibon, évêque de Toul, en faveur de l'église de Saint-Gengoult.

du Mad, au canton de Commercy, ancien doyenné de Rivière-de-Meuse, quoique désigné « Gaudiacum de Ratione Sancti Stephani in pago Wabrinse » en 770 (1), était cependant compris dans l'étendue du *pagus Bedensis;* il ne saurait être confondu avec Jouy-en-Argonne, ni avec Jouy-aux-Arches situé en plein *pagus Metensis,* comme l'indique M. de Bouteillier (2).

L'expression *in pago Wabrense,* employée dans le cartulaire de Gorze, signifie qu'au VIIIe siècle la Woivre qui — sous cette dénomination générique empruntée à une région frontière bien connue, s'étendait sur tout le Verdunois, le Dormois, le pays d'Ivoy, les doyennés vallons et le pays de Briey — comprenait également au sud une partie du Scarponois, du Toulois et du pays de Void. L'étendue de cette région naturelle était si considérable qu'elle fut partagée entre les diocèses de Verdun, de Toul, de Metz et de Trèves.

SAINT-MARTIN-SUR-MEUSE,

annexe de Sorcy, serait, selon le P. Benoît Picart, désigné dans un titre de 969 « in comitatu Bedinse, juxta castrum de Sorciaco supra Mosam (3) ».

Cette assertion de notre historien ne nous paraît pas exacte; la charte datée du mois d'octobre 968, dit seulement que cet évêque restitua aux chanoines de l'église de Toul : « Abbatiolam dicatam in honore Sancti Martini super fluvium Mosam », sans que dans cet acte il soit fait mention du territoire auquel cette abbaye appartenait (4).

Le nom du *pagus Bedensis* n'apparaît ni dans l'acte par lequel Louis le Bègue restituait en 878 l'abbaye de Saint-Martin à Arnald, évêque de Toul, ni dans l'histoire d'Adson où il est dit seulement « is de suo proprio contulit huic sedi villam Dommartini cum ecclesia, eamque ad canonicorum stipem delegavit » (5).

Nous n'avons point rencontré la charte dont parle le P. Be-

(1) Donation d'Angelrame, évêque de Metz, à l'abbaye de Gorze.
(2) *Dict. topographique de la Moselle.*
(3) *Vie de saint Gérard,* p. 241.
(4) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine,* t. II, ccxxiv.
(5) *Ibidem,* t. I, clxxj.

noît Picart dans laquelle l'évêque Bertold cite Void, Sorcy et Commercy comme faisant partie du pays et comté du *Bedensis* (1), et c'est avec les seuls documents cités précédemment qu'il nous faut déterminer les anciennes limites de ce territoire.

Guillaume Delisle circonscrit le *pagus Bedensis* entre le Barrois, les pays de Blois et des Vaux, le Toulois, le pays de Carme (Scarponois) et le Verdunois. Il accepte à l'ouest les limites du doyenné de Rivière-de-Meuse depuis Pont-sur-Meuse jusqu'à Saint-Aubin; au sud, une ligne se dirigeant vers Vacon et englobant la vallée du Vidus (la Méholle) jusqu'au-dessous de Villeroy, puis de là se dirigeant vers l'est pour atteindre Ourches. En cet endroit, traversant ce fleuve et gagnant la chaîne des côtes qui sépare le bassin de la Meuse de celui de la Moselle, cette ligne séparative remontait vers le nord-est, laissant sur sa droite Rangeval, Cornieville, Jouy et Gironville pour arriver aux confins du doyenné d'Hattonchâtel, près de Saint-Julien.

Si sur certains points ce tracé indiqué par Guillaume Delisle paraît présenter assez d'exactitude, sur d'autres nous ne pouvons nous trouver d'accord avec ce géographe; il commet certainement une erreur en rejetant dans le Toulois les localités de Foug et de Gironville « parce que, dit-il, il ne lui paraît pas naturel que des lieux si fort détachés de ce pays puissent avoir été sous sa dépendance ».

Foug, qui ne fit jamais partie du doyenné de Toul, dépendait autrefois de celui de la Rivière-de-Meuse, démembré dans les dernières années du XVII^e^ siècle, sous l'épiscopat de M. de Bissy, pour former les doyennés de Meuse-Commercy et de Meuse-Vaucouleurs. Quant à Gironville nous avons rapporté le texte de la charte de 992 qui place d'une façon irréfutable ce village dans le *pagus Bedensis*.

Nous nous croyons donc fondé à assigner à cet ancien territoire les limites des doyennés de Toul et de Dieulouard à l'est; celui de Preny au nord-est; en dehors de ce tracé, ne connais-

(1) *Histoire de Toul*, p. 74.

sant aucune localité indiquée comme ayant fait partie de ce pagus, il nous reste à étudier quelles étaient ses limites au sud.

PAYS DIT DE BLOIS

La contrée dite en Blois, dont la position est déterminée par celle des villages de Naives, de Broussey et de Rosières qui en ont retenu la dénomination, ne nous paraît pas avoir été jamais un *pagus* à l'époque franque; sur cette question nous différons complètement de l'opinion émise par les historiens lorrains du siècle dernier, qui ont cru à l'existence d'un *pagus Blesensis*, voisin et indépendant du *pagus Bedensis*.

Nous ne croyons pas que le *Blesensem* que — dans son récit du partage de 870, Nithard place avant le Pertois et les deux Barrois — puisse être un pays autre que celui de la *Blaise*, arrosé par la rivière de ce nom, et dont le souvenir est conservé par celui du doyenné de Rivière-de-Blaise, puis dans les dénominations données aux villages de Vaux-sur-Blaise : *Vallis in comitatu Blesensi* (1), et de Ville-en-Blésois : *villa in Blesenci* (2).

En expliquant le texte de Nithard, Adrien de Valois démontre qu'il existait deux *Blesensis*, l'un entre la Sarre et le Blamontois, c'est-à-dire le *Blesitchowa* du lot accordé à Louis le Germanique, territoire situé entre Deux-Ponts et Sarreguemines, arrosé par la rivière de la Blisse : *Blesit-Blicts*, qui lui avait donné son nom; puis un autre placé entre le Pertois et les deux Barrois, tirant son nom de la rivière de la Blaise qui se jette dans la Marne, ou d'un château appelé Blaise dont elle baigne les murs : « Nomen habere a flumine Blesa in Matronam decurrente, aut a Castello cognomine quod alluit » (3); ce géographe ne fait aucune allusion au prétendu pays de Blois situé entre le Barrois, l'Ornois et le Toulois.

(1) Diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Saint-Urbain de Joinville en 865.

(2) Pouillé de Toul de 1402.

(3) *Notitia Galliarum.*

On ne saurait accepter avec le P. Benoît Picart que ce territoire puisse avoir dépendu du *pagus Tullensis*, et que les localités de Troussey et de Foug aient jamais été séparées du pays de Void ; nous avons établi que Foug était situé *in pago Bedensi*.

Dans sa carte du diocèse de Toul, Guillaume Delisle circonscrit le *pagus Blesensis* entre le Barrois, l'Ornois et les pays de Vaux et de Void. Selon cet auteur le pays de Blois aurait eu pour frontières la rive droite de l'Ornain depuis Naix jusqu'aux environs d'Abainville, la forêt de Vaux, les territoires d'Amanty, de Badonviller, de Villeroy et le doyenné de Commercy ; ses limites ne concorderaient ainsi avec aucune division ecclésiastique, puisque ce fut seulement sous l'épiscopat de M^gr^ de Bissy (1687-1704) que furent créés les doyennés de Commercy et de Vaucouleurs. De plus on peut se demander pourquoi, au-dessous d'une localité inconnue qu'il dénomme *Blesae, Blois,* G. De l'Isle donne au village de Broussey la qualification de *Blesae Siccae*, quand ce lieu est indiqué *Bruceyum in Blesio* dans le Pouillé de 1402. Cet auteur aurait dû faire connaître les titres anciens auxquels il avait emprunté ses renseignements.

Dom Calmet admettait également l'existence d'un *pagus Blesensis* et celle d'une localité, bourg ou village, du nom de *Blese*, qui avait donné son nom à ce territoire (1).

M. Desnoyers plaçait le *pagus Blesensis* ou de la Bleisse (Blisa) entre la Meuse et l'Ornain « où fut, dit-il, établi le doyenné du même nom qui séparait le Toulois proprement dit du Barrois » (2). Ce savant est tombé ici dans une erreur facile à réfuter, car jamais il n'y eut en cet endroit de doyenné du nom de Blois ; il a fait confusion avec celui de la Rivière-sur-Blaise, située en Champagne, dans lequel, on ne voit point pourquoi, il place le village de Naix : « La ville gallo-romaine de Nasium était dans ce doyenné ».

En admettant comme exacte l'existence d'un pays de Blois,

(1) *Notice de Lorraine.*

(2) *Topographie ecclésiastique de la France*, p. 80-84.

dit aussi le Blaisois (?), situé autrefois entre la Voide, le pays des Vaux, l'Ornois et le Barrois, M. Liénard acceptait également la légende concernant un ancien château de Blois, *Blesae*, aujourd'hui ruiné qui en aurait été le chef-lieu (1).

Telles sont les différentes opinions des historiens et géographes qui se sont occupés du *pagus Blesensis*. Il nous reste à rapporter ici ce que l'on sait des localités dites *en Blois*.

NAIVES-EN-BLOIS,

du canton de Void, de l'ancien doyenné de Rivière-Meuse, est désigné pour la première fois *en Bloys* en 1572 (2), *Nefve-en-Blois* en 1580, dans le procès-verbal des Coutumes ; *Neives-en-Blois* dans le Pouillé de 1711.

BROUSSEY-EN-BLOIS,

du canton de Void, de l'ancien doyenné de Rivière-Meuse est dénommé *Bruceyum* ou *Brouceyum in Blesio* dans le Pouillé de 1402; *Brouxey-en-Blois*, dans le procès-verbal des coutumes en 1580.

ROSIÈRES-EN-BLOIS,

du canton et de l'ancien doyenné de Gondrecourt, n'est point désigné *en Blois* dans les anciens documents. Cette appellation apparaît pour la première fois sur la carte de la *Civitas Leucorum* dressée par Guillaume De l'Isle en 1707 : *Roserium in Blesis ;* puis dans le Pouillé de 1711, du P. Benoît Picart : *Roseriae in Blesensi pago*. Antérieurement ce village était dénommé dans les Actes :

Rosières-leis-Mauvages, 1264.

Rosières qui siet les Mauvages, 1265.

Rozeriae prope Gondricuriam, Pouillé de 1402.

Le nom de la contrée dite *en Blois* n'apparaissant dans aucun titre antérieur au Pouillé de 1402, cette région s'étendant sur deux anciens doyennés appartenant à des *pagi* bien distincts, il faut admettre contrairement à l'opinion émise par les différents auteurs dont nous avons rapporté les textes, que ce

(1) *Dict. topographique de la Meuse.*

(2) Coll. lorraine, n° 243, layette 37, p. 57.

territoire ne peut jamais avoir été un *pagus* de formation antique, qu'il faisait partie intégrante de l'ancien doyenné de Rivière-de-Meuse et par conséquent du *pagus Bedensis*, dont les formes modernes *Belensis* et *Blesis* sont des altérations, ainsi que le démontre M. A. Longnon dans son étude des *pagi* de la première Belgique (1).

LE PAYS DES VAUX

Le pays des Vaux, dont aucune mention n'apparaît dans les documents historiques, n'a jamais formé une circonscription administrative, *pagus* ou comté. Cette région tirait sa dénomination des nombreuses petites vallées de cette partie du bassin de la Meuse où les ruisseaux d'Amanty, de Septfonds, de Gombervaux, de Beaumelle et de Saint-Fiacre, affluents de ce fleuve, viennent déverser leurs eaux.

On y remarque *Gombervaux*, ancien château ruiné, chef-lieu d'une ancienne baronnie, aujourd'hui simple ferme; *Quatre-vaux*, écart de Rigny-Saint-Martin, jadis château royal, où l'empereur d'Allemagne, Albert, et le roi de France, Philippe le Bel, conclurent, en 1299, le traité de mariage entre Rodolphe, fils d'Albert, et Blanche, fille du roi (2); *Vaucouleurs*, *Valliscolore*, la plus importante localité de la région, qui devait, dans les dernières années du XVII^e^ siècle, devenir le siège du nouveau doyenné de Meuse-Vaucouleurs; puis *Burey-en-Vaux*, le seul parmi les nombreux villages de la contrée qui ait retenu la qualification en Vaux, dénomination invoquée bien à tort à l'appui de l'opinion avancée par le P. Benoît Picart.

Cet érudit est le premier qui se soit occupé de cette région

(1) *Atlas historique de la France*, p. 117.

« Le vocable du *pagus Bedensis* subsiste sous la forme vulgaire Blois pour Belois, dans les surnoms de Naives-en-Blois, de Broussey-en-Blois et de Rosières-en-Blois. Conférer le nom du Valois, qui représente le latin *Vadensis*, et celui de la Boulogne, en latin *Bedonia*. »

(2) « Albertus rex Romanorum et rex Franciae Philippus cum magnâ pompâ militum apud Gadior (id est quatuor Valles) amicabiliter convenerunt... ». *Histoire de Toul*, p. 85.

« à laquelle, dit-il, les titres les plus anciens de nos évêques donnent le titre de comté » ; selon lui Vaucouleurs ou le château de Quatrevaux en aurait été la capitale.

Avant de rapporter ce que les différents auteurs ont écrit sur cette contrée, nous rappellerons que tous les *pagi* ne sont point d'origine mérovingienne, bon nombre apparaissent seulement à l'époque carolingienne. A cette dernière époque leur existence est souvent constatée par les termes précis de quantité de chartes et autres titres, où sont relatés avec soin les noms des différents territoires auxquels appartenaient tels ou tels villages; mais vers le XIe siècle cette coutume, si fertile en indications précieuses pour l'étude de la géographie ancienne, n'est plus en usage. Peu à peu elle disparaît et, si parfois à propos d'une localité il est fait mention de son ancien territoire, cette indication n'a plus aucun intérêt géographique, car elle se rapporte au comté souvent de création récente dont ce lieu dépendait alors. A cette époque nos comtés n'étaient plus la représentation de nos anciens *pagi*.

Adrien de Valois ne parle point d'un *pagus vallium*, dans le voisinage de l'Ornois, et Guérard ne paraît point en accepter l'existence, puisqu'il ne le cite pas dans l'énumération des territoires dont autrefois était composée la cité de Toul, *civitas Tullensis*. Quant à M. A. Longnon il ne fait point figurer le *pagus Vallium* sur sa carte de la Gaule carolingienne au Xe siècle.

Si l'on devait en croire le P. Benoît Picart, la contrée des Vaux s'étendait sur les deux rives de la Meuse; il cite « plusieurs villages compris dans cet ancien pays, lesquels portent le nom de Vaux, comme l'abbaye des Vaux, Burei en Vaux, Vaux la Grande, Vaux la Petite, Vaudignécourt (Baudignécourt *Baldineicurtis*) », sans prendre garde que toutes ces localités, étrangères à la région en question, se trouvent dans les doyennés de Ligny et de Gondrecourt, c'est-à-dire en Barrois et en Ornois.

Si la similitude de ces noms lui avait fait admettre dans l'étendue du territoire presumé du *pagus Vallium*, les localités précédemment citées, pourquoi le P. Benoît a-t-il négligé d'y

comprendre quantité d'autres lieux de la région, villages, censes, vallées, bois et fontaines dont les noms sont également terminés en *Vaux* ? (1) Que tous ces noms aient fait donner à la contrée où ils se rencontrent le surnom de pays des Vaux, cela se comprend fort bien, mais cette dénomination, de même que celle *en Haye* donnée aux villages situés dans l'étendue de l'ancienne forêt de Haye (2), ne saurait être invoquée en faveur de l'existence d'un *pagus Vallium*.

La qualification en Vaux donnée au village de Burey (*Bureriacum* en 870?) apparaît pour la première fois en 1580, dans la rédaction du procès-verbal des Coutumes.

Ce qui peut avoir amené notre historien à croire à l'existence d'un *pagus Vallium*, c'est le passage suivant tiré d'un titre de l'évêque de Toul, Udon, daté de l'année 1067, dans lequel il est dit : « Ailardus comes fideliter noster visus est habere in pago et comitatu Vallium » (3).

Ces deux lignes — extraites d'un document dont le P. Benoît Picart ne fait point connaître la source, et qui n'a pu être retrouvé — n'indiquent nullement en quel endroit se trouvait ce *pagus*, ni quel était ce comte Allard dont le nom ne se rencontre point dans les documents historiques de notre région, à cette époque (4). Aussi cette mention unique nous paraît-elle insuffisante pour faire accepter, sans autre examen, l'existence sur les rives de la Meuse d'un *pagus Vallium*, car il est d'autres contrées auxquelles ce texte si vague pourrait être appliqué. Il est en effet peu de dénominations aussi répandues que celle de *Vaux* donnée, un peu partout, à quantité de

(1) Les forêts du Vaux, de Midrevaux, du Vau-Haton, la cense de Gonvaux, les Vallées de Vauron, de Sainte-Marievaux, etc.

(2) Villers, Rozières, Viéville, Fays, La Grange, Noviant, Lay-Saint-Remy, Domèvre, Velaine, Regniéville, Flirey, Griscourt, Lirouville, Royéville, etc.

(3) *Histoire de Toul*, p. 81.

(4) Ce nom d'origine germanique, est signalé par E. Förstemann (*Altdeutsches Namenbuch*) sous les formes suivantes : *Agilard*, dans les archives de Châlons-sur-Marne ; *Ailard*, dans Pertz, au tome IV de ses Monumenta Germaniae historica; *Ailhard*, dans le *Polyptyque de saint Remi de Reims*.

La forme *Attardus*, indiquée par Dom Calmet (*Notice de la Lorraine*), qui, sans l'avoir vu, reproduit le texte cité par le P. Benoît, est fautive.

noms de lieux. De plus il aurait été nécessaire de connaître en son entier développement le titre de 1067, dont nous ne possédons qu'un passage, puis de pouvoir se renseigner aux textes mêmes de l'histoire de Toul dont parle notre historien sans les indiquer.

A l'occident de l'Ornois, dans la partie du pays Perthois, apparaît, au début du XIe siècle, un état féodal qui, créé, avec l'appui du comte de Brienne par Étienne, originaire de Vaux-sur-Saint-Urbain, s'étendit rapidement depuis Montiérender, à travers les régions arrosées par la Blaise, la Marne et l'Ornain, jusqu'au bassin de la Meuse et ne tarda pas à devenir un des plus grands fiefs de la Champagne. La partie centrale de cette principauté, dont Joinville était la capitale, appelée dans les temps modernes le *Vallage*, est désignée dans les documents du moyen âge le pays des Vaux, en latin *Vallibus*, du nom du fondateur de la maison de Joinville : *Stephanus de Vallibus juxta abbatiam Sancti Urbani*, dont parle Aubry de Trois-Fontaines, et que d'autres historiens ont qualifié du titre de *Dominus Novi castelli*, du nom primitif *Novum castellum* donné au château de Joinville que ce seigneur venait d'édifier.

Cette contrée située à l'ouest du pays d'Ornois, ce nouveau comté créé par Étienne de Vaux, nous croyons les reconnaître dans le *pagus* et le *comitatus Vallium*, désignés dans le titre de 1067. Telle est également l'opinion de M. F. Delaborde que nous avons consulté à cet égard.

L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Toul* commettait une autre erreur lorsqu'il avançait qu'ayant eu à souffrir des brigandages exercés sur ses terres par Étienne de Vaux, Udon avait dû le réduire à l'impuissance par la force des armes ; après avoir pris la forteresse de Vaucouleurs, il l'aurait fait raser. « Cet Étienne, dit-il, est le même que celui dont parle Albéric : et c'est sans doute par ce seigneur des Vaux allié à la maison de Joinville que cette maison est entrée en la possession du comté de Vaux ».

Cette supposition est contredite par l'histoire « et il n'y a pas moyen, dit le judicieux auteur de la vie de *Jean de Joinville*, d'identifier le château de Vaux-sur-Saint-Urbain, expres-

sément désigné par Aubry, avec le pays de Vaux dont Vaucouleurs aurait été le centre » (1).

Qu'Étienne des Vaux ait possédé Vaucouleurs, cela n'est point impossible, mais le fait signalé par le P. Benoît, de la prise de Vaucouleurs par Udon au temps d'Étienne des Vaux, ne saurait être admis puisque, dit M. F. Delaborde, « Udon ne devint évêque de Toul qu'en 1051, c'est-à-dire à une époque où Geoffroy de Joinville avait succédé à Étienne ». De plus il n'est nullement fait mention de ce seigneur dans le manuscrit intitulé *Cedulæ cujuslibet episcopi*, publié par Dom Calmet à la suite de l'*Historia episcoporum Tullensium* (2).

L'erreur commise par le P. Benoît Picart, au sujet du *pagus Vallium*, a été partagée par Guillaume De l'Isle qui circonscrivait ce prétendu *pagus* entre le Toulois, le Soulossois, l'Ornois, la contrée dite en Blois et le *pagus Bedensis;* ce géographe ne faisait en cela que traduire l'opinion de notre historien.

Dom Calmet l'acceptait sans aucun examen et de nos jours, en parlant du pays des Vaux (de Vallibus), M. Desnoyers indiquait cette contrée au centre du diocèse, dans la partie démembrée du doyenné de Rivière, appelée le doyenné de Vaucouleurs. Quant à M. Liénard il reproduit presque textuellement ce que rapporte Dom Calmet dans sa *Notice de la Lorraine;* cette contrée aurait été divisée en deux pays : « celui de Vaux-sur-Meuse et celui de Vaux-de-l'Ornez, ce qui fait voir que le comté ou pays de Vaux dépendait partie de l'Ornois et partie du Toulois » (3).

Remarquons enfin que ni le pays des Vaux, ni celui de Blois ne sont indiqués dans l'*Atlas historique* de Spruner publié en 1876 (4).

(1) P. 13.

(2) « In destruendo castello Vaulcolor, in quo annulando suus antecessor venerabilis Leo papa sine fine laboraverat, dum hanc ecclesiam regebat, ipse multimodo precatu et pretio per circumvicinos compatriotas effecit ».

(3) *Dict. topographique de la Meuse.*

(4) Reich der Franken unter Karl dem Grossen und seinen Nachkommen bis 1200.

Médaille

du Bienheureux Pierre de Luxembourg.

MÉDAILLE

DU

BIENHEUREUX PIERRE DE LUXEMBOURG

DU XV^e SIÈCLE

PAR L. MAXE-WERLY

Dans une étude sur le bienheureux Pierre de Luxembourg, parue en 1882, notre confrère M. le comte Fourier de Bacourt, rapporte que le duc d'Anjou avait acquis en Italie et offert à ce saint personnage une médaille de Notre-Dame où était gravée l'inscription suivante :

Tu sai che'n tu fu sempre la mia speme
Tu sai che'n tu fu sempre il mio diporto

Tu sais qu'en toi fut toujours mon espérance
Tu sais qu'en toi fut toujours mon doux plaisir.

Je ne sais ce qu'il faut croire de cette anecdote empruntée à un manuscrit de M. l'abbé Comus ; je n'ai encore rencontré aucune médaille de cette nature, mais il se peut qu'il s'agisse dans le cas présent d'un bijou religieux de fabrication italienne, sur lequel on aurait reproduit d'un côté, au trait ou par le procédé de l'estampage, l'image de la Vierge, puis tracé au burin sur le champ du revers les deux vers en question tirés d'un sonnet du Dante.

Il existe en effet un certain nombre de bijoux, d'enseignes,

d'*Agnus Dei*, de petits tableaux en or ou en argent doré, le plus souvent émaillés, offrant des images de piété et des légendes pieuses ; on connaît aussi des affiques portatives, religieuses ou politiques qui, placées sur la coiffure ou sur les vêtements étaient l'indice d'un parti politique, d'un saint ou d'un patron plus particulièrement honoré, enfin d'un sanctuaire de dévotion, d'un lieu de pèlerinage.

Je n'ai pu me procurer jusqu'ici aucune médaille à l'image du bienheureux Pierre de Luxembourg antérieure au XIX^e^ siècle ; de son côté Forgeais, dans son *Étude sur les plombs trouvés dans la Seine*, ne signale point d'enseigne de pèlerinage rappelant le culte dont le peuple honora ce saint personnage au lendemain même de sa mort arrivée le 2 juillet 1387. J'ignore également quels honneurs lui furent rendus à Ligny, lieu de sa naissance, et si la vénération que l'on devait avoir pour ce glorieux enfant de la maison de Luxembourg s'y manifesta, à cette époque, avec autant d'éclat qu'à Avignon, à Autun, à Annecy et à Paris. On sait que son culte se répandit très rapidement, et dès la fin du XIV^e^ siècle un livre de prières, à l'usage d'un clerc du diocèse de Langres, témoigne de la grande dévotion que l'on avait pour le Bienheureux dans nos régions.

Ce précieux livre, qui se trouve à la Bibliothèque Mazarine, possède en tête un calendrier auquel il manque le mois de janvier ; il paraît avoir été fait au XII^e^ siècle pour une église des bords de la Meuse. Plus tard, on y a ajouté les principales fêtes langroises et les litanies de plusieurs saints du diocèse de Langres.

Dans le corps du manuscrit, parmi les prières, se trouve au f° 124, la suivante qui, peut-être, fut composée par le bienheureux Cardinal :

Salus Sancti Petri Lucembour.

Deus Pater qui creasti	Dieu le Père, toi qui as donné
Mundum et illuminasti	Au monde la vie et la lumière
Suscipe me penitentem	Accueille un pénitent et éclaire
Et illustra meam mentem	Mon intelligence.

Fili Dei Jhu Xpiste	Fils de Dieu, Jésus-Christ, vers toi
Ad te venit reus iste	Vient ce coupable. Toi qui sièges
Qui celi sedis in arce	Dans la citadelle du Ciel
Supplicanti mihi parce	Accorde le pardon à mes prières.
Sancte spiritus tuorum	Esprit-Saint consolateur
Consolator miserorum	Des malheureux qui ont
Respice peccatorem	Recours à toi, regarde avec
Infunde tuum amorem	Pitié un pécheur.
	Verse-nous ton amour.
Deus unitas superna	Dieu unité suprême
Trinitasque sempiterna, etc. (1).	Éternelle Trinité, etc.

Dès 1389 le bienheureux Pierre de Luxembourg eut sa chapelle à Avignon et cette même année, à la suite d'une longue maladie, Charles VI ayant fait vœu d'offrir à son cousin une statue de cire, il fut payé à « Dyne Raponde, marchant et bourgeois de Paris » la somme de cent soixante francs d'or pour la confection et la mise en place de cette « ymage de cire qu'il a fait faire de notre grandeur et mettre en tabernacle devant sainct Pierre de Luxembourg à Avignon » (2).

Cette première chapelle étant devenue « trop étroite pour contenir les ex voto, les ornements ou objets d'art envoyés par les rois de France et d'Aragon, par la reine de Sicile, par le seigneur de Milan, par les comtes de Saint-Paul et de Valentinois, par le sire de Coucy » le pape Clément VII, fit construire une église dont la première pierre fut bénite seulement en 1395 et non en 1393, comme le dit M. Fourier de Bacourt (p. 216) (3).

A partir de cette époque l'affluence des pèlerins au tombeau

(1) *Liber precum,* manuscrit de parchemin de 143 pages, reliure du XVI^e siècle, n° 806. Voir Molinier, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, Bibliothèque Mazarine, t. I^er, page 202, n° 515. Voir *Analecta Bollandiana. Repertorium hymnologicum* du chanoine Ulysse Chevalier, n° 4477. *Oratio ad Deum et omnes sanctos.*

(2) Lettre de Charles VI, *Archives de l'art français,* t. V, p. 344.

(3) Noël Valois, *La France et le grand Schisme d'Occident,* Paris, 1896, 2 vol. grand in-8°.

du bienheureux devint considérable et la dévotion que le peuple avait pour le grand thaumaturge ne cessa de grandir. En 1414 Jean de Luxembourg, son neveu, entreprenait le voyage « exprez d'Avignon pour voir et aorer sainct Pierre de Lucembourg son oncle jadis cardinal ».

En 1416 la reine Isabeau de Bavière envoyait « faire un pélerinage au saint Cardinal à Avignon pour ce et pour oblation au dit lieu, en ce compris un cierge de quinze livres; pour ce 10 francs, et pour la peine et le salaire de un messager de pié qui a fait le pélerinage 10 francs » (1).

Quoique le décret qui le déclarait bienheureux eût été seulement proclamé le 14 mars 1527, déjà depuis un siècle et demi, ce titre avait été reconnu à Pierre de Luxembourg; on lui donnait même celui de saint, ainsi que le prouve l'acte suivant extrait des comptes du roi René (2).

Ce prince qui, en 1448, avait accompli le pèlerinage de saint Pierre d'Avignon, fit payer « le 18 mai 1457, à M^e^ Pierre de Mante », son aumônier, la somme de « 5 florins et 3 gros pour aumosnes et offrandes, quand le dit seigneur estoit à saint Pierre de Luxembourg à Avignon » puis « pour 18 enseignez d'argent de saint Pierre de Luxembourg baillées au dit seigneur pour les distribuer à son plaisir à raison d'un demi-gros la pièce : 2 florins et 3 gros » (3).

Nous croyons retrouver l'image qu'offrait ces enseignes dans la pièce suivante, dont la reproduction en métal nous a été permise grâce à l'estampage en papier d'étain que nous avait fait parvenir autrefois notre confrère M. Vallier, de Grenoble.

Les mains jointes et perdu dans la contemplation d'un Crucifix « en lueur et en gloire » qui se penche vers lui, le pieux cardinal est représenté à genoux devant un prie-Dieu aux armes de la maison de Luxembourg, que surmonte un chapeau

(1) Forgeais, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, Paris, 1864, p. 199.

(2) Dans son étude sur l'*Immaculée conception à Metz*, M. Abel rapporte que le concile de Bâle aurait canonisé Pierre de Luxembourg en 1437.

(3) Lecoy de la Marche, *Comptes et mémoriaux*, n° 337.

cardinalice. Derrière le bienheureux un ange aux ailes éployées lui soutient la tête pendant cette scène de ravissement; sur le listel, qui se déroule dans la partie gauche, on lit :

beatvs petrvs lucembovrg

Des branches de feuillages occupent le champ de cette pièce; dans la bordure, l'emplacement entre deux grénetis, réservé ordinairement à l'inscription d'une légende, est chargé de petits bouquets de fleurs.

Dans la reproduction de cette scène de la vie du bienheureux, l'artiste s'est inspiré du récit de son extase à Avignon. On raconte qu'envoyé par le pape visiter les travaux du Château-Neuf, situé à quelque distance de la ville, comme il se livrait tout en se promenant à ses méditations habituelles sur la passion, tout à coup un crucifix lumineux lui apparut et le ravit en extase durant plus d'un quart d'heure. Sur le récit qui lui fut fait de ce miracle, le pape Clément VII, pour en conserver la mémoire, le fit reproduire en peinture dans une salle du palais d'Avignon.

Les portraits que l'on possède de Pierre de Luxembourg le représentent presque toujours vêtu en cardinal, le dessus de la tête rasé, les cheveux en couronne, agenouillé devant un prie-Dieu recouvert d'un tapis où se détachent les armes de Luxembourg-Ligny, et contemplant « un crucifix en l'air rempli de lumière ».

Nous n'avons nullement l'intention de nous occuper ici de l'iconographie du bienheureux; nous signalerons seulement à l'attention des amateurs de vitraux anciens la grande verrière qui se voit dans l'église Saint-Martin de Langres offrant la représentation du cardinal Pierre de Luxembourg, qui paraît confirmer ce que l'on sait du culte rendu au bienheureux dans le pays langrois; puis dans l'église de Ligny un vitrail de très mauvaise facture, sur lequel le peintre a voulu figurer l'apothéose de ce saint personnage (1).

(1) Il se peut que ce vitrail soit l'œuvre de Jehan Thouvenot dont il est

Les bras étendus supportant son manteau de cardinal, la tête entourée de rayons lumineux, Pierre de Luxembourg s'élève dans un ciel de nuages pour recevoir la couronne que tient au-dessus de sa tête un petit ange vu à mi-corps. A ses pieds, deux autres anges portent son chapeau de cardinal et sa croix épiscopale. Dans un des compartiments supérieurs de la fenêtre on voit, sur un cartouche à queue d'aronde, la date 15-48, répétée sur un autre vitrail où se lit l'inscription.

CES TROYS VER
RIERES ONT FA
ICTZ FAIRE LES $\overline{CO}$
FRERES DE N^re^ DAME (1)

Cette scène de l'apothèose paraît avoir été inspirée au peintre verrier par une gravure qui se voit au cabinet des Estampes, (coll. Gaignières) montrant le saint personnage à genoux, en surplis, les bras étendus, les yeux dirigés vers le ciel ; il est porté sur des nuages. A ses pieds apparaît une tête d'ange, puis devant lui se tient un autre ange portant le bâton pastoral : dans le champ à gauche un chapeau de cardinal. Dans la

fait mention dans un compte du receveur de l'église paroissiale de Ligny : « payé à Jehan Thouvenot p^r^ avoir faict la verrière de la chambrette des orgues 1 frs vall. xxs. ts en 1538 », — ou celle de Pierre Thierry, dit de Nancy, « verrier à Liney » qui reçut en 1595 « la somme de 48 f. Barrois pour avoir remis la grande verrière derrière le maistre autel en neuf plomb et refait la verrière de dessus l'orgue à laquelle on a remis plusieurs images pour remplacer les brisées ». (Arch. de Ligny).

(1) Cette date de 1548 nous rappelle le fait suivant que nous extrayons du cartulaire de Ligny.

Le 16 août de cette année un « arrêt du parlement de Paris rendu entre M^rs^ les Chanoines de Ligny et le S^r^ d'Estats leur doyen fit défense de continuer (comme indécente) l'ancienne cérémonie qui se pratiquait par le chapitre et les chapelains à la fête de la Pentecôte. Cette cérémonie consistait en ce qu'ils choisissaient un chapelain et l'habillaient en Abbé, avec crosse et mitre auquel on donnait le nom de *Bayard* et lorsqu'il était ainsi accoutré ils le menaient à vespres et à la messe la veille et le jour de la fête avec tambours et autres instruments, et au sortir de l'office on le faisait danser dans les rues. Les chanoines et chapelains eux-mêmes dansaient avec les filles et les femmes de la ville ».

partie supérieure on voit deux personnages célestes ayant en main l'un une palme, l'autre une couronne. Cette gravure ne porte point de nom de graveur, mais au-dessous du cadre se trouve comme marque dans un champ aux armes de Bar, une croix dont la haste est chargée d'un S, initiale qui paraît appartenir à un artiste du pays barrois.

Nous n'avons point de renseignements précis sur le culte rendu à Ligny au bienheureux, au lendemain de sa mort, mais il faut croire que, là aussi, la dévotion ne tarda pas à lui élever des autels.

Selon M. Fourier de Bacourt une chapelle aurait été fondée dans l'église collégiale par Louis I^er, comte de Saint-Pol, Brienne et Ligny, connétable de France (1440-1481), malgré l'opposition de l'évêque de Toul (1).

En 1486, une chapelle sous l'invocation de saint Pierre, apôtre et du bienheureux Pierre de Luxembourg fut établie dans l'église paroissiale, par les soins des fondateurs Henri Thiébaut de Baudonvilliers et Isabelle sa femme, fille de Gérard de Metz (2).

Dans son testament daté du 13 octobre 1503, Louis de Luxembourg « veut et ordonne que les fondations par lui faites des messes à la chapelle de Saint-Pierre de Luxembourg soient entretenues ». Antérieurement à l'année 1542 il existait dans l'église paroissiale une confrérie de Saint-Pierre de Luxembourg qui a continué jusqu'en 1790.

(1) On admirait dans l'église collégiale vis-à-vis l'autel du Bienheureux, une superbe statue en bronze représentant ce saint personnage à genoux appuyé sur un prie-Dieu. Cette statue, dit M. Fourier de Bacourt, p. 22, aurait été l'œuvre de Ligier Richier, mais cette affirmation ne repose sur aucune preuve. Si on devait en croire l'abbé Comus, cet objet d'art aurait été enlevé et fondu lors de la Révolution; or le 22 avril 1791 le conseil général de la ville de Ligny, protestant contre l'accusation portée par le journal de Genève, déclare que « pour ce qui concerne la statue en bronze du cardinal Pierre de Luxembourg, elle a été mise en dépôt par ordre du commissaire sous les yeux des citoyens qui veillent au bon ordre de cette ville jusqu'à une autre destination » (*Bibl. nat.*, L K 18, n° 408).

(2) État des fondations, privilèges et possessions de l'église collégiale de Notre-Dame de Ligny en Barrois, f° 45 r°.

Le 4 juin 1642, Didier Lancemen « prêtre chapelain de la chapelle Sainct Pierre apostre et Sainct Pierre de Luxembourg fondée en l'église parrochiale Nre Dame de Liney » fait une donation à cette chapelle dont il était titulaire, à charge de services religieux.

Enfin dans une requête adressée à M. le maire et les officiers de l'Hôtel de ville de Ligny le 4 juin 1761 « Jean Burlerault, prêtre et chanoine de l'insigne collégiale du bienheureux Pierre de Luxembourg... ose se promettre que Messieurs se prêteront volontiers à ordonner que, sous le bon plaisir et l'autorisation de Monseigneur l'évêque, l'on chômera dorénavant en notre ville le jour et fête du B Pierre de Luxembourg, a commencer au cinq juillet prochain jour ordinaire auquelle elle tombe; à cet effet que toutes boutiques seront fermées et tous ouvrages défendus..... »

L'établissement de cette fête ne fut pas légalement autorisé.

JEAN LAMBERT

FONDEUR

PAR L. MAXE-WERLY

Dans la liste des artistes d'origine lorraine, ou ayant fait élection de domicile en Lorraine, H. Lepage citait au nombre des fondeurs de la fin du XV^e^ siècle, un certain Laurens auteur du tombeau de Ferri de Vaudémont, puis un nommé Jean Lambert, alors établi à Metz, sur l'origine duquel les biographes ne sont point d'accord.

En énumérant les noms des fondeurs employés aux différentes refontes de la *Mutte* de la cathédrale de Metz, M. E. Begin indique, à la date de 1479, Jehan Rambert Danneuvre et Jehan Lambert d'Anvers qui sont évidemment un seul et même personnage : *Rambert* pour *Lambert*, puis *Danneuvre* et d'*Anvers* pour *Deneuvre*, par suite de transcriptions inexactes (1).

On sait combien sont fréquentes dans les comptes de cette époque les altérations des noms propres, mais dans le cas présent l'incertitude existe seulement sur le nom de lieu.

Après avoir rapporté, d'après le *Journal de Jehan Aubrion*, qu'en 1479 « fut Meutte reffondue à saint Symphorien par ung maistre appellez maistre Jehan Lambert de *Devieuvre* » (2), M. Victor Jacob, ancien bibliothécaire de la ville de Metz, croit devoir rectifier ce nom de lieu inconnu. Il rap-

(1) *Histoire de la cathédrale de Metz*, 187 .

(2) Edition Larchey, p. 103.

pelle qu'on s'adressa à un fondeur étranger demeurant à *Domèvre*, car, dit-il, il fut alloué xiij^{s} « à Guebraird le messaigier qui ait allez quérire maistre Jehan Lambert à *Domeuvre* ». Ce fondeur se rendit à Metz et fut défrayé des dépenses qu'il avait faites :

« A Isembair l'hostellier por les despences de M^{e} Jehan Lambert et de ses gens quil firent en chiez led. Ysembair durant qu'ils eurent marchandez ladite cloche..... Lx^{s} ».

« Cette mention, dit M. Jacob, fait cesser la divergence qui existe entre le texte des *Chroniques messines* et le *Journal de Jehan Aubrion* à propos de la localité habitée par le fondeur. Jehan Lambert n'était donc ni d'Anvers, ni de Devieuvre; il était de Domeuvre aujourd'hui Domèvre, probablement de Domèvre en Heys » (1).

Telle n'est pas l'opinion de M. Gérard qui croit à l'origine anversoise de notre Jean Lambert, établi vers ce temps à Deneuvre (2). « Son nom a été italianisé par certains historiens et dans quelques documents sous la forme Jean Lamberti, puis dans d'autres germanisé sous celle de Hans Lamprecht et même Hans Lambe von Tunniefer. Sa réputation comme fondeur de cloches l'avait fait mander, en 1474, à Obernai en Alsace où il exécuta, pour l'église de cette ville, une cloche remarquable par la richesse de son ornementation et sa composition iconographique; elle porte l'inscription suivante : *Anno Dni MCCCC LXXIIII, a Johanne Lamperti fusa sum in Vendemio. Gloria in excelsis Deo* ».

—

Enfin, M. Mangin constate l'existence des ateliers de Jean Lambert à Deneuvre et rapporte qu'en 1508, cet artiste procéda à la refonte des cloches de l'église Saint-Evre de Nancy (3). En 1506, il avait fondu la cloche de Mittelwihr : *In dem Ior als*

(1) *Recherches sur la tour et la cloche de la Mutte.*

(2) *Les artistes de l'Alsace pendant le moyen âge* (VII^{e}-XVI^{e} siècles). Paris, 1872, 2 vol. in-8°.

(3) *Études historiques et critiques ou Mémoires pour servir à l'histoire de Deneuvre et de Baccarat*, 1861, p. 61.

man zalt von Christus Geburt MCCCCC und VI jor gos mich Hans Lamprecht von Donièvre.

Dès lors on ne saurait, croyons-nous, accepter l'opinion de M. Gérard qui voulait faire naître Jean Lambert à Anvers; nous proposons de voir en lui un *descendant* de maître Lambert le canonnier envoyé, en 1403, par le duc Robert à Longwy pour y faire une grosse bombarde, un *parent* de Didier Lambert, compagnon de Jean Doudenet, natif de Lorraine, chargé en 1524, de certains travaux, comme fondeur de cloches à Carrare, puis enfin un *ancêtre* de Jean Lambert de Doncourt, travaillant en 1683 à la fonte d'une cloche pour la cathédrale de Rouen.

8 juin 1898.

ARMORIAL DES ÉCUYERS

DU BAILLIAGE DE SAINT-MIHIEL

Rédigé par Dominique CALLOT

D'APRÈS LA RECHERCHE DE DIDIER RICHIER

(Fin du XVI^e siècle)

Publié et annoté

PAR M. LÉON GERMAIN

Cet armorial fait suite à celui des écuyers du bailliage de Bar, que nous avons publié en 1894 (1) ; il sera rédigé d'après les mêmes principes, et nous prions ceux qui y recourront de ne pas perdre de vue l'Introduction placée en tête du travail précédent. Depuis l'impression de cette première partie, M. de Souhesmes a fait paraître un armorial de la *Recherche* de Didier Richier (2), qui renferme la description de 738 armoiries. Cet ouvrage ne diminuera pas l'intérêt du nôtre, parce que

(1) *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, t. III, 1894, p. 117-211.

(2) *Armorial de la Recherche de Didier Richier (1577-1581), précédé d'une notice*, par Raymond des Godins de Souhesmes, secrétaire de la Société d'archéologie lorraine; Nancy, G. Crépin-Leblond, 1894, in-8°, 130 p. — Sur le même sujet, V. le travail tout récent de notre confrère M. le comte E. Fourier de Bacourt, *les Procès-verbaux de la Recherche de Didier Richier dans le Barrois (1580)*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, t. VI (1897), p. 117-126.

l'auteur n'a pas joint de notes généalogiques; de plus, il n'a pu retrouver la partie de la recherche relative au bailliage de Bar, et a dû se contenter d'une copie ancienne, dont les écussons ont été complétés à l'aide de divers armoriaux (1).

Mais l'ouvrage de M. de Souhesmes se placera très utilement à côté du nôtre pour l'indication des quartiers de certaines familles et parce qu'il donne les armoiries de la partie qui concerne le duché de Lorraine, non reproduites par D. Callot.

Qu'on le remarque d'ailleurs, cette partie est beaucoup moins considérable que l'autre, attendu que Richier devait laisser à l'écart toutes les familles de la chevalerie; au contraire, sa recherche pour les trois bailliages de Bar, de Saint-Mihiel et de Clermont, ne comportait aucune exception de catégorie nobiliaire. — Je ne saurais trop recommander la lecture de l'introduction de M. de Souhesmes : *Didier Richier et la Recherche de 1577* (2); l'auteur fait très bien comprendre quelle était la tâche du poursuivant d'armes, quelles difficultés il rencontra et comment il la remplit aussi bien que le lui permettaient les circonstances.

Le bailliage de Saint-Mihiel comprenait tout le Barrois non mouvant; aussi la noblesse y était-elle plus nombreuse et comprenait-elle plus de familles chevaleresques que les deux autres bailliages du duché de Bar; cet armorial n'a pas moins de 174 n^{os}, alors que ceux des bailliages de Bar et de Clermont en comptent 92 et 63. Mais, qu'on le remarque bien, beaucoup de ces familles n'appartenaient nullement au Barrois; on les a cataloguées simplement parce qu'elles figuraient parmi les quartiers des personnages dont Richier examinait l'état de noblesse. Ces quartiers sont souvent au nombre de huit; parfois même il y a eu essai d'établir les seize quartiers. Il en résulte que bon nombre de noms se rapportent à des ancêtres éloignés comme date et comme région.

Ce travail, dans son ensemble, a été rédigé il y a une douzaine d'années. Depuis ce temps, outre les faits qui seraient à

(1) *Ibidem*, p. 27.

(2) Pages 1-23.

puiser dans l'ouvrage de M. de Souhesmes et à dégager des quartiers généalogiques, nous avons recueilli beaucoup de renseignements nouveaux sur plusieurs familles. Nous en avons joint quelques-uns et nous avons cité certaines indications fournies par l'armorial de M. de Souhesmes, principalement sur les familles que nous ne connaissions pas exactement par d'autres voies. Faire davantage eût exigé un temps prolongé, des vérifications compliquées et aurait doublé l'étendue de notre rédaction. Nous avons cherché à donner non des renseignements complets, mais des références utiles. Puisse ce travail rendre service et en provoquer de moins imparfaits.

ABRÉVIATIONS

App. — *Appendice*, qui devra former la quatrième partie de notre travail; la troisième sera relative aux Écuyers du bailliage de Clermont.

Cayon. — *Ancienne chevalerie de Lorraine*, par Jean Cayon; Nancy, 1850.

Comm. lux. — *Les communes luxembourgeoises;* Arlon, six volumes gr. in-8°; plus un fascicule pour la table alphabétique, très détaillée.

Compl. — *Complément au Nobiliaire de Lorraine, de Dom Pelletier*, par H. Lepage et L. Germain; Nancy, 1885.

D. P. A. — *Dom Pelletier annoté*, manuscrit de la Bibliothèque publique de Nancy.

Duf. — Table alphabétique des noms de personnes de l'Inventaire de Dufourny conservé à la Bibliothèque publique de Nancy.

Husson. — *Simple crayon de la noblesse*, par Mathieu Husson-l'Escossois, 1674.

Inv. — *Inventaire sommaire des Archives de Meurthe-et-Moselle*, par H. Lepage (table des noms de personnes).

Marlorat. — *Journal de Gabriel le Marlorat,* dans les *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1892.

Mém. Moselle. — *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, à Metz.

Michel. — *Biographie du parlement de Metz*, par Emm. Michel.

Pell. — *Nobiliaire de Lorraine*, par Dom Pelletier.

Pellot. — *La famille de Chartongne*, par M. Paul Pellot.

R. — *Armorial de la Recherche de Didier Richier*, par R. des Godins de Souhesmes.

S. — Ch^er^ de Sailly, *Catalogue et armorial des nobles et privilégiés du Barrois*, dans l'*Austrasie*, 1858-1860.

Wailly. — *Notice sur les actes en langue vulgaire du* XIII^e^ *siècle contenus dans la Collection de Lorraine à la Bibliothèque nationale*, par Natalis de Wailly; Paris, 1878.

LES NOBLES

SE QUALIFIANS ESCUYERS

II

DU BAILLIAGE DE SAINT-MIHIEL

93. AWALUEZ.

D'argent, à une bande cotticée de sable (115).

94. JOACHIN BAULDOUYN.

D'azur, à un chevron d'argent, chargé de trois tourteaux de gueulle et cantonné de trois testes de lyons (116).

(115) S. : « ARUALNEZ : *d'argent à la bande de gueules cotoyée de deux cotices de même* ». — R. : « 406-408. Mengin ANOLIQUET (AWALVEZ, ARUALNEZ ou ASSALVEZ) : D'argent à la bande cotticée de sable. » Armoiries semblables à celles de la maison de Custine.

(116) Ce personnage est mentionné par Pell. :

« BAUDOIN *ou* BAULDOÜIN (Joachim), clerc d'office de S. A., fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Stenay, le 8 juillet 1571. Porte d'azur, au chevron d'argent, chargé de trois tourteaux de gueules, et accompagné de trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules, deux en chef et une en pointe ; et pour cimier un lion d'or, portant un tourteau de gueules. *Trésor des chartes, fol.* 134, *regist.* 1571. »

Il est sûrement le même que « *Joachim Baudouin*, receveur de Pont-à-Mousson », mari de Marguerite Lescuyer (Pell., p. 488). — Voir : R., 4 ; Marlorat, 199 ; *Inv.*

95. BEAUCHAMPS (117).

D'azur, à un pale facé (118) d'argent et de gueulle de six pièces (119).

(117) « Aujourd'hui Belchamp » (Note de S.).

(118) « *Au pal componé* » (S. et R.).

(119) Cf. nº **124**. — Famille que nous croyons exister encore. Voici quelques notes pour les temps antérieurs au xviiiᵉ siècle. Cf. *Inv.* et R. (V. table, *Belchamps*).

1. Dans le cours du xvᵉ siècle, « Mariette de Custine fut mariée à *Pierre de Bealchamps*, écuyer, demeurant à Marville, dont elle eut plusieurs enfants connus, entre autres *Nicolas* et *François de Beauchamps.* » Elle était fille de François de Custine, seigneur de Lombu, et d'Agnès de Tonne-le-Thil, dite de Heumont (Généal. manuscrite de la maison de Custine).

2. Vers le milieu du xviᵉ siècle vivait *François de Belchamps*, écuyer, demeurant à Étain, marié à Catherine le Jeune ; il mourut avant 1584 ; on lui connaît trois enfants :

a. François de Belchamps, dit le jeune, écuyer, lieutenant en la prévôté de Tilly; il épousa Jacqueline de Dieuve (ou Dieue) et mourut avant 1584, laissant trois fils, nommés *Jean*, *Pierre* et *Antoine.*

b. Jean de Belchamps, lieutenant en la prévôté de Dieppe, vivant en 1584 (nous ne savons si c'est lui qui mourut, âgé de 24 ans, le 15 juin 1598 et dont la tombe existe dans l'église de Dieppe). V. **5**.

c. Barbe de Belchamps, qui était, en 1584, mariée à Niclos de Lornet. (Pell., p. 592).

3. *Liegie de Belchamps*, écuyer, épousa Nicole Pérignon, avec laquelle il vivait en 1581 (*Ibid.*, p. 622).

4. « *Claude de Beauchamps,* écuier, seigneur etc. (*sic*), et Anne de Gorcy, sa femme, vendent Sorbey en 1590. T. 8, p. 252, 255. Témoin en 1599. T. 8, p. 281 » (Dufourny).

5. Le 24 février 1609, Jeanne du Mont épouse « *Jean de Beauchamp,* alias *Belchamps*, écuyer, seigneur du Thillot, fils d'autre Jean de Belchamps, écuyer, seigneur dudit Thillot, et de Claude de Dieüe. » M. de Sailly, *Mémoires... de la Moselle*, 1869, p. 162). Ce dernier Jean de Beauchamp est, sans doute, le même que celui dont il est parlé plus haut, **2**, *b*. M. de Sailly, ajoute que les armes étaient écartelées de Dieüe, c'est-à-dire : *d'azur, à la croix d'or chargée en cœur d'une croisette de sable.*

6. Vers la même époque, « *Gabriel de Belchamps* de la Malmaison » était marié à Barbe Le Picard de Fulaine (*Ibid.*, p. 172).

7. *Marguerite de Belchamp,* mentionnée dans un contrat de 1620, fut la première femme de Pierre le Braconnier, écuyer (Pell., p. 457).

8. « *Claude de Beauchamp*, seigneur de Villerond (Villers-le-Rond ?), Thonne la longue et Molainville en partie, reprend ce lieu en fief en 1665 » (Dufourny).

96. BELLEFONTAINE.

D'argent, à sept hermines de sable, 4, 3 (120).

97. BERNARD.

De gueulle, à une espée d'argent mis en pale, la pointe vers la pointe de l'escu, costoyée de deux estoilles de mesme (121).

98. PERRIN BERNARD.

D'or, à deux bandes de gueulle, party de mesme, à un sauvage bastonné d'argent (122).

9. « *André de Belchamp,* écuïer, seigneur du Talange », épousa, en 1667, Marguerite Conrard (Pell., p. 171).

Outre des renseignements nouveaux sur cette famille, pris à plusieurs sources, nous avons retrouvé un article important dans le D. P. A., art. *Belchamp.*

(120) R., 126. — Dans des notes manuscrites de J. Cayon, nous lisons :

« BELLEFONTAINE, ancienne maison du Barrois, éteinte. — Porte : *d'argent à sept hermines de sable*, d'autres disent *d'or*. — *Thierion de Bellefontaine* fut un des seigneurs compris dans le traité de paix fait, en 1370, entre Robert, duc de Bar, et la ville de Metz. »

« Elisabeth de la Tour, veuve de *Jean de Bellefontaine,* fait ses reprises, en 1595, d'Othe. T. 6, p. 327. — La même vend partie de Sorbey, en 1599. T. 8, p. 255 » (Dufourny).

Le 7 avril 1642, dit M. Dumont (*Fiefs de Commercy*, II, 352). Anne de Sévigny vendit le fief de Chonville « à *Nicolas de Bellefontaine,* écuyer, seigneur de Vauchémont, capitaine d'infanterie au régiment de Bellebrune, et en même temps lieutenant de la compagnie de cavalerie au régiment de Hesdin... » Et plus loin, sans date précise (p. 354) : « En même temps que *Jeanne de Bellefontaine,* qui se qualifiait encore damoiselle, épousa Claude Desbœufs, mayeur de Chonville, on voit des individus du même nom de Bellefontaine figurer parmi les laboureurs et les plus obscurs vassaux... »

V. un grand nombre de renseignements sur cette famille dans les *Communes luxembourgeoises.*

(121) Ce nom, *Bernard*, *de Bernard* ou *des Bernards* a été porté par plusieurs familles nobles ; on en verra deux dans la suite de ce travail (nos **98**, **175** et App., no **331**). Pell. (p. 49) mentionne encore une autre famille, anoblie en 1710. Le nom et les armes de l'une furent repris en 1608, par Dominique Charlet (V. la note suivante). Une sixième, citée dans une généalogie de la famille de Nettancourt, portait : *d'or, à trois pals de gueules.* Une septième, mentionnée dans une généalogie de la famille Richart de Clévant, portait les armes d'Allamont, c'est-à-dire : *de gueules, au croissant d'argent; au chef d'argent, chargé d'un lambel d'azur.* Il est assez difficile de distinguer les membres de ces différentes maisons. — Confronter R.

(122) S. : « ... *au sauvage tenant une masse épaulée à dextre et un merle dans*

99. BERTIGNON.

D'argent, à trois testes de chardons fleuris à naturelé, feuillés et soustenu de synople, 2, 1 (123).

100. Perrin BERTRAND.

D'azur, à deux estoilles d'or de reng, accompagnées d'un lambel d'argent en chef et d'une rose de mesme en pointe (124).

101. BRANCHET.

De gueulle, à trois Z d'or, 2, 1 (125).

102. BUBANGE (126).

De gueulle (127), à Z de sable, l'escu bordé engrelé de mesme (128).

la gauche, le tout d'argent ». — V. la note précédente. — Cette famille est plus connue sous le nom de *des Bernard;* son nom et ses armes furent repris, en 1608, par Dominique Charlet, (Pell., p. 117). Le rapport des maréchaux et hérauts d'armes de Lorraine dit que « messire *H. des Bernard,* gentilhomme, chevalier, capitaine et prévôt de Dampvillier, réputé de grande noblesse, avoit une sœur nommée *Agnès des Bernard*, qui avoit épousé Jean Charlet », bisaïeul de Dominique; il mentionne ensuite le consentement de « *Hans des Bernard,* tant en son nom que de *Pierre des Bernard* son fils, et comme tuteur de *Philippe de Soxeg*, son neveu, toux deux mineurs... restans seuls du nom et des armes des Bernard ». Ainsi *Soxey* n'était qu'un nom de terre. Nous possédons beaucoup d'autres renseignements sur cette famille, dont nous ferons peut-être un article particulier. Elle a un article intéressant dans le D. P. A.

(123) Cette famille, anoblie en 1569, est mentionnée par Pell. (p. 51). — Cf. R., D. P. A. et Dufourny.

(124) Pell. mentionne quatre familles *Bertrand*, qui portent des armoiries tout à fait différentes. — Cf. R.

(125) R., (1, b, 5°), cite au 5e des huit quartiers de *Royne de Beubange :* « Branchet : De gueules à trois Z d'argent ».

(126) S. a lu « Rubange ».

(127) S. dit : « *d'argent* ».

(128) Famille inconnue. Vu les fréquentes mutations de *eu* en *u* et de *v* en *b*, ou réciproquement, on peut se demander s'il ne s'agit pas de la famille de *Beuvange,* dont on rencontre parfois le nom. — R., p. 55; Beubange.

Reine de Beuvange (*Royne de Bibanges, de Bubanges*), dame d'Andernay, épousa Philippe de Pillart, dit de Naives, écuyer, capitaine, prévôt et gruyer de Pont-à-Mousson, avec qui elle vivait en 1567 et 1571 (V. nos *Rech. gén. sur la fam. de Pillart de Naives;* Nancy, 1883, p. 17, 18, 21).

103. FERRY CAILLOU.

D'azur, à une bande d'argent costoyée de quatre roses, deux en chef (129).

104. CESSE.

D'or, à quatre corbins de sable, 2, 2, accompagnés de trois estoilles de gueulle, deux en franc canton et de reng, la troisiesme à dextre de la face (130).

105. CHEVALOT EN ARDENNE (131).

D'argent, à un corbeau de sable, au chef de gueulle, chargé de trois annelets d'argent (132).

106. CHAMPY.

D'hermines, à un lyon de gueulle (133).

107. CHESNAULX.

D'argent, à un chesne de synople, son fruict d'or, accom-

(129) V. Pell., p. 101, qui mentionnne « *Nicolas et Henri Caillou* », et ajoute : « Les preuves de leur noblesse sont au fol. 42 de la recherche de la noblesse du bailliage de Saint-Mihiel par Richier. Leurs armes sont... », etc. Mais l'article concerne en réalité la famille *le Bonhomme*, qui reprit, en 1699, la noblesse, le nom et les armes de N. et H. Caillou. Cet article est rejeté à la lettre B (p. 63). — Cf. R., *Inv.* et Duf.

(130) S. : « *d'or à quatre corbeaux de sable 2, 2; le premier surmonté de deux étoiles rangées de gueules, et adextré d'une étoile de même* ». Famille sans doute originaire de Cesse, canton de Stenay. — V. n° **134**. — R., 132 (4°), 143, cite CESSE au 4e des huit quartiers de Philippe de La Fontaine et, plus loin, *Alix de* CESSE, mère de Joachin de Bryauld.

Le Dufourny mentionne « CESSE (Thierry), écuyer, tabellion à Longuyon en 1537. T. 8, p. 190 ».

Jeanne de CESSE, vivant en 1560, épousa Philippe de *Zolophe* (alias *Xelef* et *des Olphes*), dit *de Pissemberg;* étant veuve, elle reprit en fief une maison à Longuyon (Dufourny, art. *Pissemberg, Serval* et *Xelef*).

(131) S. écrit : « CHEVALLOT en Ardennes ».

(132) R., 103 b, mentionne CHEVALOT-EN-ARDENNE, au 3e des quatre quartiers de George de Desbernard.

(133) Ce sont, à part d'insignifiants détails, d'ailleurs variables, les mêmes armoiries que celles des maisons de Félin et de Chevry (Chenery, Xivry, etc.). On connaît l'alliance, vers la fin du XVe siècle, de *Catherine de Champy* avec Jean 1er d'Allamont. La famille paraît être originaire des Ardennes. — R. (148, 2°), la fait figurer au 2e des quatre quartiers de Jean de Chappy.

pagné de trois corbins de sable, deux en face, le 3e sur la racine dudit chesne (134).

108. Humbert CLERET.

De sable, à une croix d'argent, cantonnée de trois annelets d'argent et d'une estoille à six rayes d'or en second lieu (135).

109. Antoine COLLIGNON.

D'azur, à un chevron d'or, cantonné de deux plantes fleuries de mirguet (136), et en pointe d'une rose d'argent (137).

(134) Nous ne serions pas étonné qu'il s'agît de la famille à laquelle Dom Pelletier a consacré l'article suivant, sans indication d'armoiries (p. 126) : « CHENAU (Louis), maire de Sathenay, fut confirmé dans sa noblesse par lettres données à Bar le 28 janvier 1501, contenant : « Que Thomassin Chenau et damoiselle Daviot, sa femme, ses père et mère grands, étoient extraits de lignée noble et jouïssoient des privilèges de noblesse, de même qu'Évrard Chenau son père ; mais que ledit Chenau étant fort jeune lorsque son père mourut, et ignorant son état, il avoit contribué aux tailles et subsides, etc. » — Voir R. à la table, art. *Chesnau.*

(135) S. : *En second canton.* — Les lettres d'anoblissement de P.-S. Rebour, 1736, font mention de son aïeul maternel « *Cœsar Cleret,...* officier dans les troupes du duc Charles IV, qui l'ayant ramené avec lui du Palatinat, lui donna pour récompense la charge de capitaine du château de Nancy... », et de sa mère, « Claude Cleret, l'une des femmes-de-chambre de Madame Royale, laquelle avoit précédemment servi en paraille qualité près des ducs de Bar et princesse aînée de Lorraine, de sorte que depuis trente-neuf ans elle n'avoit cessé de rendre service... » (Pell., p. 684). — Voir R. (p. 63) : « Humbert Clerette ».

(136) S. dit : « ... *cotoyé en chef de deux rameaux de trois feuilles arrachés d'or* ».

(137) Outre l'anoblissement de Pierre Colignon, en 1578, de qui descendent les comtes de Malleloy, Pell. consacre un article à Demenge Colignon, qui fait double emploi avec Mengin Colliquet, anobli en 1556. Le *Compl.* mentionne aussi l'anoblissement, le 12 novembre 1633, de Georges, Pierre et Jean Colignon, seigneur de Silly, Pulligny et Rémérèville. Mais c'est évidemment à la famille dont parle Richier qu'il faut rattacher ce que dit Pell. à la fin de son second article :

« Quelques nobiliaires rapportent encore un Colignon, mais sans nom patronymique, qui fut anobli le 6 janvier 1476, et qui porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux hermines de même, et en pointe d'une rose d'argent; mais c'est tout ce que j'en ai trouvé ».

Comme on le voit, ces armoiries ne diffèrent de celles d'Antoine que par les deux mouchetures d'hermines, au lieu de branches de muguet; cela vient,

110. CONSTANT.

D'azur, à un chevron d'or, cantonné de (138) cerf d'or et d'un besand (139) de mesme en pointe (140).

111. COUSANCE.

De gueulle, à une fasce d'argent, accompagnée en chef de trois annelets de mesme et d'une estoille d'or en pointe (141).

112. CREPPY.

De gueulle, à deux léopards d'argent, l'un sur l'autre (142).

113. D'ALENDY.

De gueulle, à deux aiguires d'argent, la 1re contournée (143).

sans doute, de l'interprétation d'un dessin mal fait ou détérioré. Faisons remarquer que le 6 janvier 1476 (v. st.) est le lendemain de la bataille de Nancy. — Cf. R., 31,33,71 (avec variations héraldiques), et Marlorat.

(138) Il y a deux mots d'oubliés, sans doute : « *deux pieds* »; S. dit : «... *deux pieds de bœuf.* »

(139) *Besant.*

(140) Pell. mentionne une famille de ce nom, originaire d'Étain, anoblie en 1489; les armoiries sont différentes. — Cf. R., 41.

(141) Cf. App. n° 337. — Voici quelques personnages qui ont porté le nom de Cousance, mais qui appartiennent certainement à plusieurs familles différentes, tels des membres de la maison de *Cousance* en Franche-Comté, nom de lieu connu en Lorraine comme celui d'un évêque de Verdun et de la princesse de Cantecroix, femme « de campagne » du duc Charles IV. — Cf. R., 53, b.

1. Une charte de Cheminon, de 1183, nomme *Adam de Cousances*, et une autre, de 1195, le « bois d'*Adam de Cousance* » (E. de Barthélemy, *Cartul. de Cheminon*).

2. *Miles de Cousance*, archidiacre de Port, en l'Église de Toul, vivait le 27 décembre 1287 (N. de Wailly, *Notice sur les chartes en langue vulgaire..*, n° 277).

3. *Miles de Cousance*, chevalier, vivait en mai 1294 (*Ibid.*, n° 324).

4. En 1383, « le seigneur de Rais et *Girard de Consances* (*sic*) logent avec 60 lances à Rambucourt » (Dumont, *Ruines de la Meuse*, II, 26).

5. Robert de Salvange, sire de Raine (?), et *Isabelle de Cousance*, sa femme, acencent une vigne en 1408, t. II, p. 228 (Dufourny).

(142) *Clarin de Crépy* ou *de Crespy*, était l'un des secrétaires du duc Robert de Bar, en 1394, et l'un des conseillers du même prince en 1399 et 1400 (V. notre article *Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont*, p. 38, et Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 109, 144). — Cf. R., 150, 8°.

(143) S. : Dalendy : *De gueules à deux pignates affrontées d'argent.* — R. (135, 3°) mentionne cette famille au 3e des quatre quartiers de Pierre « *d'Asnoy* » (Dassenoy).

114. DALLE.

D'azur, à trois pattes de lyons, 2, 1 (144).

115. D'ANONVILLE.

D'argent, à deux faces de sable; en pointe un croissant de mesme (145).

116. D'AVARDIS (146).

D'azur, à deux léopards d'argent, l'un sur l'autre (147).

117. DAUBANNES.

De sable, à une bande nuagée d'argent (148).

118. JEAN D'ARIMONT (149).

D'azur à un anil percé quarré d'argent, accompagné de quatre estoilles d'or, une en chef, deux en face, la quatrième en pointe (150).

(144) Noble Robert Gervaise, clerc-juré et contrôleur de Varennes et des Montignons, épousa en premières noces *Françoise Dalle*, et en secondes, en 1520, Jeanne Lescamoussier. Claude Gervaise, fils du précédent, du second lit, épousa, en 1554, Marguerite, fille d'Arnould de Montflin et de *Nicole de Dalle* (Pell., p. 299). — Voir R., 159, 2°, et 226, d.

(145) En 1581, dit Pell. (p. 324), d'après Richier, vivait Robert de Gratinot, écuyer, sieur de Jupille, marié à « demoiselle *Marguerite Danonville* »; il mentionne ensuite les armoiries. Cf. R., 129 b, 157 (3°);

(146) S. écrit « DAVARDIS ».

(147) *Hustin de Daverdis*, seigneur de Porcheresse, figure dans un acte du 6 juin 1494 (Gén. ms. de Custine). — R., 25 (4°), 35 (7°).

(148) S. : « *De sable à la bande d'argent entée en rond vers la pointe de l'écu* ». — Jean de Villers-en-Haye, anobli en 1484, « épousa, selon toutes apparences, *N. d'Aubannes* ». (Pell., p. 820-821). — R. (35, 6°) cite AUBANNES, au 6e des huit quartiers de Jean de La Court.

(149) S. : « Iean d'ARIMONT ».

(150) Cette famille, probablement originaire du Luxembourg, est peu connue des généalogistes lorrains. Voici quelques notes sur elle; mais il y a lieu de remarquer que son nom a été repris par les familles de Briel et de Bonneau, d'où il y a motif de craindre certaines confusions. — Cf. R., 113, c.

1. M. Jeantin (*Manuel*, p. 948) paraît placer vers le commencement du XVIe siècle, le mariage de « Jehan de Villers, dit *le basque* », avec « *Jehanne d'Arimont*, dont le père *Louis de Miremont* était alors seigneur de Louppy en partie ». Mais nous ne voyons pas qu'il fasse connaître bien exactement ce dernier personnage.

2. Le même (*Ibid.*, p. 1164) dit : « En 1547, on trouve à Xorbey (*lisez*

Sorbey), *Jean d'Arimont* — *Michel*, son frère — *Marie d'Arimont*, femme de Henry de Lavaulx — *Catherine d'Arimont*, femme de Gérard de Bihain — *Jeanne d'Arimont*, femme de Claude de Belonchamps. Il étaient enfants et héritiers de Catherine de Ruelle, dame d'Arimont ». (Au lieu de *Ruelle*, ne faudrait-il pas lire *Ruette*?) — Plus loin (p. 1166), sans indiquer de date, M. Jeantin parle de droits à Louppy qui passèrent à *Louis d'Arimont*.

3. Reprises, en 1573, par « *Michel Darimont*, escuyer, sieur de Vance (?) et Chastillon », en la prévôté de Longwy (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 43, f° 115). — V. **7**.

4. Le compte du prévôt d'Étain pour 1596 mentionne : « Don par le duc, à *Jean Darimont*, d'une rente annuelle de quatre reids de froment pour le récompenser des services qu'il lui a rendus » (*Inv. somm. des Arch. de la Meuse*, B. 1211).

5. « *Jean d'Arimont*, seigneur de Vance, demeurant à Ornelle, reprend en fief en 1599. T. 5, p. 619 » (Dufourny).

6. *Jean d'Arimont*, écuyer, seigneur de Vance, épousa Apolline Raulet, fille de Didier Raulet et de Jeanne Martin. Devenue veuve, elle se remaria avec Jean Michel, dit le Capitaine Marville, anobli en 1596, seigneur haut justicier de Flabéville (Pell., p. 573 et 680 ; Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, II, 11).

7. Dans un procès, à la fin du XVI^e^ siècle, figure « damoiselle Wandruch de Hautmont, veuve de *Michel d'Arimont*, douairière de Vance et mère de *Jean* et de *Pierre d'Arimont* » (H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 373) V. n° **12**.

8. *Jehan d'Arimont*, écuyer, vivait le 12 novembre 1601 (*Arch. de Clervaux*, n° 2512).

9. « Damoiselle *Catherine d'Arimont* » est marraine, à Réhon, le 17 mars 1607. La même, en mai 1609, également à Réhon, épousa « le sieur Gabriel de Bryel ». (Reg. paroiss. de Réhon, communic. de M. F. Michel). C'est peut-être, par suite de ce mariage qu'une branche de la famille de Briel prit le nom d'Arimont.

10. Le samedi 24 mars 1610, en l'église Saint-Laurent à Pont-à-Mousson, Jean Richard est tenu sur les fonts par « le sieur *d'Arimont*, oncle à la mère du côté de sa mère » (Papiers de famille). L'enfant, qui mourut jeune, était le second fils de noble Dominique Patton, ou le Patton, adopté par noble C. Richard, dont il prit le nom et les armes. La mère était Anne Maillette, fille de Daniel et de Anne Nicolas de Lory (*Ibid.* et Pell., art. *Patton*, *Richard* et *Maillette*).

11. *Ferdinand Darimont*, conseiller et receveur général, seigneur de Recogne et de Neuville, vivait le 28 janvier 1616 et le 20 juin 1617 (*Arch. de Reinach*, n^os^ 3737 et 3756).

12. « Un *Pierre d'Arimont*, Luxembourgeois, entra au noviciat des Jésuites à Tournay. Il était à Constance en 1644. *Publicat. histor. de Luxembourg*, t. XXX, p. 274 » (H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 373 et *Notice sur Jacques François Folch*, p. 3 et 5). Peut-être était-il fils de Michel (V. **7**).

13. *Jacques Darimont*, prêtre bénéficiaire à Larochette, était à Trèves le 8 août 1716 (*Arch. de Rein.*, n° 4227).

V. aussi *Comm. lux.*

119. Pierre D'ASSENAY (151).

Couppé tiercé (152), au 1er d'argent, à trois corbins (153) de sable; au 2e de synople, au 3e de gueulle, à un croissant d'argent (154).

120. Guillaume D'ASSY.

D'azur, à une face d'argent, accompagnée de trois... (154 *bis*) de mesme deux en chef et un en pointe (155).

121. DASTENOY (156).

D'argent, à une face d'azur, surmontée de trois merlettes de sable, mis de reng (157).

122. DE BAR.

De gueulle, à une bande d'or, vuidée et racourcie en chef d'azur, chargé de deux lyons et terminée d'un coeur d'argent, couronné d'or, et costoyée de sept croix pommettées au pied fichées d'argent, quatre en chef (158).

(151) S. : « Pierre Dassenoy ».

(152) *Tiercé en face.*

(153) S. : « *Corbins rangés* ».

(154) Les lettres de noblesse accordées à J.-L. de Serry, en 1700, disent que « Jean II, de la Faloize, écuyer, ... épousa, en 1513, *Jeanne*, fille de *Nicolas d'Assenois*, seigneur de Pouilly, et de Claude de Noirefontaine » (Pell., p. 749).

Noble Jacob Mauljean, de Pont-à-Mousson, épousa, en 1586, *Jeanne d'Assenois*, qui mourut le 19 novembre 1638 (*Ibid.*, p. 552).

Vers la fin du xviie siècle, *Catherine d'Assenois*, épousa Claude Féron ; leur fille Philiberte fut mariée à Jean de Pérelle (Brizion, p. 102).

(154 *bis*) Ici une petite figure, qui peut représenter un tourniquet.

(155) S. : « Guillaume d'Assy : *d'azur au chevron* (sic) *d'argent accompagné de trois moulinets du même, deux en chef et un en pointe* ».

Les lettres de noblesse de J.-L. de Serry, de 1700, disent que « Jean II de la Faloize, écuyer,... mourut en 1570, et laissa d'*Elise d'Assy*, sa femme, un fils mineur, ... » etc. (Pell., p. 749).

Antoine Huarne, de Stenay, anobli en 1540, fut père de « 1° Rose Huarne, née à Tilz-sur-Meuse, mariée à *Guillaume d'Assy*, natif de Montmirel, avec lequel elle vivait en 1581 » (*Ibid.*, p. 386). — Cf. R., 155.

(156) Nous avons hésité sur la 3e lettre, mais S. a lu aussi : « Dastenoy ».

(157) Henrion de Serinchamps, écuyer, chambellan de S. A. en 1503, épousa *Mahillon*, fille de *Jean d'Astenoy*, dit d'Ardenne (A. Durand, *Les bords de l'Orne*, dans les *Mém. de la Moselle*, 1864, p. 134 ; l'auteur indique les mêmes armoiries).

(158) S. : « *De gueules semé de croix pommetées au pied fiché d'argent, à la*

123. Blaise DE BEAUMONT.

D'argent, à trois annelets de gueulle 1, 2; au franc quartier de mesme, chargé de trois billettes d'or, 2, 1 (159).

124. François DE BELCHAMPS.

D'azur, à un pale facé d'argent et de gueulle (160).

125. Guillaume DE BERCLAY (161).

D'azur, à un chevron cantonné de trois croix pattées, le tout d'argent (162).

126. Jean DE BETTAINVILLER.

De gueulle, à une bande d'argent, costoyée de trois roses de mesme en chef (163).

bande d'or cousue de gueulles en chef et remplie d'azur; l'azur chargé de deux lions d'or, — le gueules, d'un cœur d'argent couronné d'or » (V. le n° **12** et la note. — Cayon (p. 12) cite cette famille; Cf. R., 25, 2°, 35, 3°, 37, 134, 5°).

(159) Pell. cite une famille de ce nom, anoblie en 1509, dont les armes sont différentes. Mais il mentionne aussi la famille dont il est ici question, ainsi que ses armoiries, à l'article Warion (p. 829) : en 1667, Gœury et Simon Warion furent confirmés dans leur noblesse, avec permission de prendre le nom de *Beaumont*, dont ils portaient les armes; les lettres patentes rappellent la permission qu'avait obtenue, en 1602, N. Warion, de reprendre la noblesse de *Lucie de Beaumont*, sa mère, qui demeurait à Conflans en Jarnisy, avec son mari, Gœury Warion (Pell., p. 829).

Dans le courant du XVII^e siècle, Claude de Serinchamps, chevalier, seigneur de Hennemont en partie, épousa, en premières noces, *Gabrielle de Beaumont* (Brizion, p. 53). — Voir R., 20 *bis* et 28.

(160) S. : « *D'azur, au pal componné d'argent et de gueules de six pièces* ». Même famille que Beauchamps. V. n° **95**, et la note, où figurent deux *François de Belchamps*, l'un père et l'autre fils, qui vivaient vers 1580.

(161) S. a lu, par erreur « Berday ».

(162) Ce sont les armoiries de la famille *de Barclay* ou simplement *Barclai*, originaire d'Écosse, et il s'agit par conséquent du professeur du cardinal Barberini, *Bernard-Guillaume Barclai*, époux d'Anne de Malavillers et père du célèbre auteur de l'*Argenis*, *Jean Barclai*, professeur de l'Université de Pont-à-Mousson, né dans cette ville en 1582, mort à Rome en 1628 (V. *Journal de la Société d'Arch. lorr.*, de 1882, p. 147, et *Revue de Metz*, 1844, p. 69-77). — Guillaume, « jurisconsulte et professeur à l'Université d'Angers », mourut dans cette ville en 1605 (Godard-Faultrier, *Invent. du Musée d'antiquités* d'Angers; 1884, p. 314). — Voir R., 11, qui dit les croix *ancrées*, et *Inv.*

(163) S. ne parle que d'une rose en chef, le dessin n'était, sans doute, pas achevé. — R., 92, n'indique aussi qu'une rose. — Il ne faut pas confondre cette famille avec celle des Pierron, dits *de Bettainvillers*, qui est beaucoup

127. GILLE DE BLANCHY.

D'argent, à trois hermines de sable, 2, 1 : party de gueulle à une tour d'argent (164).

128. GÉRARD et JEAN DE BLANZEY.

De gueulle, à une croix d'argent. cantonnée de quatre pattes de lyon de mesme (165).

plus connue. Voici quelques notes qui peuvent se rapporter à la première.

1. *Erairs de Bitainviliers,* chevalier, vivait en avril 1277 (N. de Wailly, n° 177).

2. Dans le cours du XVI^e^ siècle, vivait *Gérard Valtrin de Bettainvillers,* marié à Marguerite de Thomassin, dont on lui connaît deux enfants : *Jean* et *Marguerite*, qui épousa Nicolas de Serainchamps. *Jean* s'allia à Suzanne François et en eut une fille, nommée *Catherine*, qui fut mariée à Honoré, seigneur de Serainchamps, oncle de Nicolas (A. Durand, *Mém. de la Moselle*, 1864, p. 134). *Honoré* me paraît n'être qu'un qualificatif, car Pell., p. 188, indique le mariage de C.-H. Dattel, vivant en 1665, avec « Elisabeth..., fille de *Bernard* de Serainchamps, seigneur de Brabant, et de Catherine de Bettainviller ».

3. En 1603, était prévôt de Bouconville *Louis de Bettainvillers* (Dumont, *Ruines*, II, 14); il épousa Anne Rutant (Pell., p. 725 ; Dumont, I, 222).

4. Nicolas Bousmard, né en 1596, premier capitaine commandant le régiment de Meuze et gouverneur de la Mothe, épousa *Didière de Bettainvillers* (Pell., p. 79; Dumont, I, 161).

(164) R., 115, cite, avec des armoiries tout à fait différentes : « Gille de BLANCHY : D'argent au sautoir de sinople accosté de deux lions de sable, le premier contourné, à une lance de gueules garnie d'argent mise en pal et brochant sur le tout ».

(165) S. écrit *Blansey* et ajoute à la description des armes : « *celles de dextre placées en bande, celles de sénestre en barre* »; il a un article pour chacun des deux personnages. — Voici quelques notes :

1. *Robert de Blanzey,* fieffé de l'évêché de Verdun, vivait en 1431 (Dumont, *Ruines*, I, 22).

2. En 1573, Nicolas de Monthairon achète le tiers de la maison fief de Mercy-le-Bas, de *Nicolas de Blanzy,* écuyer, et de damoiselle Antoinette de Gand, sa femme, auparavant veuve de Pierre de La Roche, écuyer, capitaine, prévôt, gruyer et receveur de Fresne... » (D. P. A., art. *Monthairon*).

3. *Nicolas de Blanzey*, écuyer, demeurant à Fresnes, vivait en 1581 (Brizion, p. 15).

4. Les lettres d'anoblissement de P. le Sirjacques (1713), parlent « des reprises du 3 juillet 1373 faites par Christophe de Champlon au duc Charles III pour ce qu'il tienoit en la châtellenie de Sancy, lequel auroit épousé, par contrat passé à Belchamps sous seing privé, le 3 octobre 1589, *Marguerite de Blanzey*, fille de *Gérard de Blanzey,* seigneur de Morainville ;... de ce mariage

129. Robert DE BLAVILLE.

D'argent, au sautoir (166) de gueulles, cantonnée de quatre merlettes de sable (167).

130. Philbert DE BLONDEAU.

De sable, à trois besands d'argent (168).

131. Perrin DE BOSUALS (169).

D'azur, à une face d'or, accompagnée de quatre annelets de mesme, quatre (*sic*) en chef de rang et un en pointe (170).

132. Mengin DE BOYART.

D'azur, à trois lozanges d'or de rang, surmontés de trois agasses (?) au naturele (171).

seroient nés Gérard et Didier de Champlon, au nom desquels ladite *Marguerite de Blanzey*, après la mort dudit Christophe de Champlon, auroit, le 7 décembre 1612, fait reprises du duc Henri pour ce qu'ils avoient à Bezonvaux, Daumont et Morainville » (Pell., p. 757).

5. Ancherin de la Tour (en Voivre), écuyer, seigneur de Jeandelize, Puxe en partie, etc., épousa *Georgette de Blanzey*. Leur fils aîné, Georges se maria en 1585; leur fille Barbe, mariée à « Wilhem de Sombrice », les rappelle dans son testament, du 29 juillet 1727 (*Mém. de la Moselle*, 1864, p. 123; 1868, p. 192).

(166) S. dit « *à la croix* ».

(167) Voir R., 90, 223.

(168) On retrouve ces armes, à Aubréville, près de Clermont-en-Argonne, sur la tombe de *Barbe de Blondeau*, décédée le 10 novembre 1623 et enterrée auprès de son mari Jean de Villemorien, écuyer, capitaine au régiment d'Esne, puis prévôt et receveur de Clermont, seigneur de Vraincourt, voué de Parois en partie, mort le 14 septembre 1616. Sous la même tombe, chargée d'une longue épitaphe (que nous comptons publier), est inhumée la mère de Barbe : « Demoiselle I. de Neuvilli ».

A la même époque vivait *Eustache de Blondeau*, seigneur de Beauval, qui épousa Françoise Laudinot, veuve de Jacques Dardenet, seigneur de Vraincourt et de Lichecourt en partie; le 21 février 1630, du chef de sa femme, il fournit son dénombrement pour Boncourt, Mandres et Forbevoisin. La dernière héritière de cette famille paraît avoir été *Madelaine* ou *Marguerite de Blondeau*, plus connue sous le nom de *de Beauval*, fille d'Eustache; elle épousa, en premières noces, Louis de Bressoncourt et, en secondes, le 7 avril 1668, André Raulet, écuyer, seigneur de Pichaumeix (Pell., p. 452, 680, 784; Dumont, *Nobil.*, I, 113; II, 9, 336; *Ruines*, III, 168; IV, 189). — R., 166 et 279, b.

(169) S. : « Bosual ».

(170) Voir R., 116.

(171) S. : « Mengin de Bayart : *d'azur à trois losanges d'or, sommés cha-*

133. JOACHIM DE BRIAUL.

D'argent, à un chevron d'azur, chargé de trois larmes d'argent, et cantonné de trois merlettes de sable (172).

134. DE CESSE.

D'or, à trois merlettes de sable, 2, 1, entremeslées de trois estoilles de mesme, deux en chef, et la 3e en coeur (173).

135. FRANÇOIS DE CHAPI.

D'or, à un chevron d'azur, chargé de trois besands d'or (174).

136. FRANÇOIS DE CIRCOURT.

De gueulle, à trois pales abaissés d'argent, au franc canton de

cun d'un oiseau d'argent ». Les lettres d'anoblissement de Mathurin de Jouy, en 1664, portent « qu'il a épousé damoiselle *Anne Bayart*, originaire de Lorraine, de parents nobles du côté de son père, de la famille des Bayart, et des Favart du côté de sa mère » etc. (Pell., p. 421). — Voir R., 220, et *Inv.*

(172) Cf. App., nº 334 : « de BRYAULX ». — Voir R., 143.

(173) S. : « *D'or à trois étoiles de sable; la troisième accompagnée de trois merlettes de même, deux en chef et une en pointe* » (Cf. nº 104).

« Philippe de Xelef, dit Pissemberg, et sa femme, damoiselle *de Cesse*, vendent une piéce de bois, en 1560. T. 8, p. 200 » (Dufourny, *Xelef*).

En 1575, George de Serval, gendre de Philippe des Olphes, dit Pissemberg, et de *Jeanne de Cesse*, ratifie un acencement fait par ce dernier (V. nos 182 et 336).

On voit que *Xelef* et *des Olphes* sont des variantes d'un même nom, qu'on trouve aussi écrit *Polloffre* et *Zolophe*. — Cf. R., 134 (4º) et 143.

(174) 1. *Gillette de Chappy* était abbesse de Juvigny en 1402 (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*).

2. Colin de Ramburelles et damoiselle *Marguerite de Chappy*, sa femme, sont nommés dans une charte, concernant Vraincourt, du 17 février 1437 (Arch. M.-et-M., E. 245).

3. *Didier de Chappy*, écuyer, vivait en 1509 (Dumont, *Ruines*, III, 226).

4. Adrien de Chartongne épousa, en 1536, Marie, fille de Didier de Beauvais, écuyer, seigneur d'Autruche, et d'*Alix de Chappy*, sa femme (P. Pellot, *La famille de Chartongne*, p. 19).

5. Au XVIe siècle, vivait François de Pouilly, chevalier, seigneur d'Inor en partie, gouverneur de Stenay, marié à *Marie de Chappy* (Husson-l'Ecossois, art. *Pouilly d'Inor et de Von*).

6. Philippe Gentil, seigneur de Lions (devant Dun), demeurant à Mouzay, épousa *Mennon de Chappy*, avec laquelle il vivait en 1581 (Pell., p. 290).

7. Mathieu Gaulmé, vivant en 1581 et 1611, épousa Anne, fille de Rodic de « Thonneletil » (Thonne-le-Thil), et de *Nicole de Chappey* (Pell., p. 281).

mesme, chargé d'un but de bouc de sable veu de profile : party d'argent, à deux roses de gueulle, feuillées et soustennues; une branche de synople mise en pal, la première surmontée d'une merlette de sable (175).

137. Claude DE CRANNE.

De gueulle, à un lion d'argent, entouré de trois treffles de sable et tenues l'un à sa patte doicte, le 2de à sa patte de derier de mesme costé, la dernier à sa queue (176).

138. Humbert DE DIEULX.

D'azur, à une croix d'argent, chargée en coeur d'une estoille de sable (177).

(175) S. : « *D'argent à une demi-croix de gueules défaillante à sénestre, chargée, au canton du chef, d'une tête de bouc de sable, et, au canton de la pointe, de deux pals du second; parti d'argent au rosier de sinople fleuri de deux roses de gueules, sommé d'un oiseau de sable* ». Ces armoiries, fort singulières et que les généalogistes décrivent avec des variantes, ont beaucoup d'analogie avec celles de Jean de Gondaincourt (nº 144). La famille de Circourt, récemment éteinte dans les mâles, est citée dans l'*Ancienne chevalerie* de J. Cayon. — *Robert et Henry de Circourt* furent créés barons par le duc Léopold, en 1725. — Voir un article important dans D. P. A. — Cf. R., 79, 154.

(176) S. : « Claude de Cranne : *De gueules au lion d'argent, les griffes dextres et la queue sommées chacune d'un trèfle de sable.* » Le *Dom Pell. annoté*, d'après le *Hérault d'armes*, écrit *Crauve*. Robert Gratinot, écuyer, seigneur de Jupille, capitaine prévôt de Stenay, qui comparut à la Recherche de Richier, en 1581, eut une fille nommée Béatrix, qui épousa *Claude Cranne*, écuyer Pell., p. 324). — Cf. R., 159.

(177) S. donne les mêmes armes à « Nicolas Dieulx » (App. nº 338), outre l'article de « Humbert de Dieulx, comme ci-dessus. On les retrouve aussi, à Dieppe, sur un fragment de tombe, en regard de celles des Ancherins. On se rappelle que François de Belchamps, dit le jeune, écuyer, lieutenant de la prévôté de Tilly, mort avant 1584, épousa *Jacqueline de Dieuve* (v. nº 95; cf. *Mém. de la Moselle*, 1869, p. 162). En la même année apparaît *Jean de Dieuve*, écuyer, demeurant à Ambly, aux noms et comme tuteur des enfants des précédents (Pell., p. 592). Robert Beufrin « vendit une portion de la seigneurie d'Ambly, en 1592, à *Jean de Dieulx* (Pell., p. 55). Nous croyons que les personnages suivants appartiennent à la même famille.

1. *Jacques* et *Joffroy de Dieuve* sont arbitres en 1225. T. 7, p. 230 (Dufourny).

2. En 1248, *Hue de Dieue* devait trois mois de garde à Hattonchâtel (Dumont, *Ruines*, I, 104).

3. *Jocomin de Dieue* vivait en 1382 (Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 104).

139. JEAN DE DIEUX.

D'azur, à une face d'argent, accompagnée d'une estoille (178) d'or en chef, et d'une gerbe (179) de mesme en pointe (180).

140. JEAN DE DONCOURT.

D'azur, à deux roses (181) d'argent, surmontées d'un lambele d'or; en pointe un croissant surmonté d'une estoille de mesme (182).

141. FERRY DE FAILLY DE MARVILLE.

D'argent, à une tige et cinq feuilles de gueulle, l'escu bordé dentelé de sable (183).

142. DIDIER DE FILLIERS.

De gueulle, à une estoille d'or, au chef pintellé d'argent sur nuagé et cannelé d'azur (184).

4. En 1548, *Jacques de Dieue* possédait des fiefs à Lachaussée (Dumont, *Ruines*, I, 349, 423).

5. « *Jaques de Dieux*, demeurant à la Chaussée, reprend Haudonville en fief en 1548. T. 7, p. 400 *bis*. Mort en 1573, p. 405 » (Dufourny).

6. « *Humbert de Dieux*, écuier, demeurant à la Chaussée, reprend en fief ce qui lui est échu par la mort de *Jaque de Dieu* (*sic*), 1572. T. 7, p. 404, 405. — Vend les dîmes d'Hadonville, en 1611. T. 5, p. 628. Il était mort en 1625, p. 433. T. 7, et en 1612, p. 579, *ibid.* » (Dufourny).

7. « *Gérard*, *Louis*, *Jacques*, *Anne* et *Barbe de Dieux*, écuiers, reprennent en fief en 1612. Tous enfants de feu Humbert de Dieux et de Françoise d'Auxsen, sa femme. T. 7, p. 579 » (Dufourny). — V. le numéro suivant.

(178) « *Deux étoiles* » dit S.

(179) « *Liée* » ajoute le même.

(180) Nous ne connaissons pas cette famille; cf. le n° précédent.

(181) S. dit : « *deux étoiles rayonnantes* ».

(182) J. Cayon cite deux maisons du même nom dont les armoiries sont différentes; v. aussi Husson. Nous ne pouvons tenter de partager entre ces familles les nombreux personnages nommés *de Doncourt* que l'on rencontre dans les recherches généalogiques. Cf. R., 44, et *Inv.*

(183) S. : « *D'argent au rameau arraché et feuillé de cinq feuilles de gueules en pal, à la bordure engrelée de sable* ». Il est probable que ce personnage appartenait à une branche cadette de la grande maison de Failly, qui portait : « *D'argent au rameau enraciné, de trois feuilles de gueules, çotoyé de deux merlettes de sable* » (Cf. Cayon, Husson, R., Marlorat, *Inv.*, etc.).

(184) S. : « *De gueules à l'étoile d'or en pointe, au chef d'azur chargé d'un filet dentelé et tortillé d'argent en fasce* ». — Voir R. — Nous avons recueilli récemment différents renseignements sur cette famille.

143. Nicolas DE FLEURY.

D'azur, à trois estriers d'or, 2, 1 : écartelé, en bandes d'argent et de sable de 6 pièces (185).

144. Jean DE GONDAINCOURT.

De gueulle, au franc canton d'argent, chargé de trois estoilles de sable 2, 1 ; myparty d'argent, à trois hermines de sable en pale (186).

145. Perrin DE GORCEY.

D'argent, à cinq hermines de sable, 3, 2 ; au chef de gueulle, chargé de trois annelets d'or (187).

146. François DE GOURCY.

D'argent, à trois faces de gueulle, accompagnées de six hermines de sable, 3, 2, 1, et d'une estoille de gueulle en pointe, au chef de mesme, chargé de trois annelets d'argent (188).

147. DE HAMAL.

D'argent, à quatre lozanges de gueulle, mises de reng (189).

(185) V. la note du n° **17**. — La famille de Noirefontaine portait : *d'argent à trois étriers d'or, liés d'azur*.

(186) S. : « *D'argent, à la demi-croix de gueules défaillante à sénestre, cantonnée, en chef, de trois étoiles rangées de sable, et d'une tête de bouc du même en pointe; parti d'argent à trois mouchetures d'hermine en pal* ». Nous avons appelé l'attention sur l'analogie de ces armoiries bizarres avec celles de la famille de Circourt (n° **136**); la maison de Xonot porte : *d'argent à trois mouchetures d'hermine de sable.* — Voir R., 110.

(187) Personnage appartenant à une branche de la même famille que le suivant; très ancienne et originaire du village de Gorcy, près de Longwy, elle existe encore, sous le nom de Gourcy ; le nom et les armés offrent plusieurs variantes. — V. R., 1 (2°), 17 (8°), 25, 35 (5°), 120 (3°). 122, 142 b (3°), Husson, Cayon, D. P. A., v. aussi notre article *Monuments funéraires de l'église de Montmédy*, dans la *Revue nobiliaire* de 1882, p. 532, 533, 536-538.

(188) De la même famille que le précédent; l'étoile est, sans doute, une brisure de cadet.

(189) S. : « *D'argent à quatre fusées accolées de gueules en fasce* ». — Voir R., 135 (4°).

« Raes de Beaufort, sire de Celles, chevalier banneret, baron de Celles, épousa *Mahaut de Hamal*, comme il se prouve par acte de 1248 » (Généal. ms. de Custine).

Adrienne de Hamal, dame de Celles, fut marraine de Pierre, fils de Chris-

148. JEAN DE HAULT.

D'azur, à trois membres d'aigles d'or, l'un sur l'autre, tournés de face (190).

149. JEAN DE HERBEMONT.

Écartelé, au 1er d'or, à une bande d'azur de trois pièces, au 2d d'argent, à deux merlettes de sable; au 3e d'azur, à deux glands feuillés et soustenus d'or, le premier gland renversé, les deux joincts et en forme d'anile (191); au 4e de mesme (192).

150. JEAN DE HEULLES.

D'azur, à trois muffles (193) de léopards d'or, 2, 1 (194).

151. DE HINGELLE.

D'argent, à une face vivrée de sable (195).

tophe de Moitrey, seigneur de Custine; la cérémonie eut lieu à Custine, le 14 février 1599.

Robert de Beauffort de Celles, seigneur de Stenhault, qui épousa, en 1616, Anne de la Bourlotte, d'une famille originaire de Saint-Mihiel, était fils puîné de Louis de Beauffort et de *Catherine de Hamal* (*Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, de 1885, p. 33). — La famille de Hamal, au pays de Limbourg et de Namur, a été très considérable.

(190) S. : « Iean DE LA HAULT : *d'azur à trois membres d'aigle en fasces, l'un sur l'autre* ». La famille *de Hault*, *de Haut*, quelquefois *du Hault* est fort ancienne et considérable; elle paraît avoir été divisée en plusieurs branches, dont celle de Sancy est la plus connue; souvent, au lieu de *membres d'aigle*, les armes offrent des *pattes de lion*, soit *l'une sur l'autre*, soit *mouvant des angles de l'écu* (V. Dumont, II, p. 316-319, R., 13 (2°), 94, 98, et nos *Monuments funéraires de l'église Saint-Étienne à Saint-Mihiel* (1884), p. 31-32).

(191) S. décrit ainsi ce quartier : « *D'azur au rameau de chêne en fasce, feuillé et glandé, en chef et en pointe, de deux feuilles et de deux glands, le tout d'or, les feuilles placées en bande et les glands en barre* ». Ces armoiries paraissent être celles de la famille *de Saourfeld* ou *Sorval* (v. notre article *Un monument funéraire de l'église de Montmédy;* Malzéville, 1897, gr. in-8°, extr. du *Bulletin de la Société lorraine de photographie*, p. 6).

(192) Voir R., 147; *Comm. lux.;* Duf., art. *Herbemont* et *Herlemont* (*sic*), et un important article dans D. P. A.

(193) « *Trois têtes* », dit S.

(194) Voir R., 163. On possède d'assez nombreux renseignements sur cette famille.

(195) Voir R., 142 (8°).

152. DE JOAN.

D'argent, à un chevron de gueulle, cantonné de trois corbins (196) de synople (197).

153. GEOFFROY DE JOURNAY.

D'azur, à une estoille d'or, accompagnée de trois oye (198) d'argent membrés et becqués d'or es cantons (199).

154. DE LA BORDE.

D'argent, à deux merlettes de sable, mises de reng ; au chef cousu, chargé de deux quintefeuilles de gueulle (200).

155. PIERRE DE LA BUXIÈRE.

De sable, à trois roses d'argent, 2, 1 (201).

156. JEAN DE LA COURT.

D'argent, à une estoille et croissant d'azur (202), mis de reng, accompagnés en chef d'un lambel de gueulle, et en pointe d'une fleurs de lys de mesme (203).

(196) « *Trois perroquets* » disent S. et R., 21 (2°) et 299.

(197) Philippe de Mauléon, écuyer, prévôt et gruyer des Montignons, en 1576, « épousa *Perinne de Joan* » (Pell., p. 548).

(198) *Trois oies*. — R., 21, dit *trois cygnes*.

(199) Christienne, fille de Jean Triplot, conseiller en l'évêché de Metz, vivant vers la fin du XVI[e] siècle, épousa *Geoffroy Journay*. Jacques Triplot, frère de Christienne, fit partage, en 1630, « tant en son nom qu'en ceux de *Bernardin Journay*, fils de *Geoffroy Journay* et de Christienne Triplot, sa sœur », etc. (Pell., p. 198).

(200) S. : « *D'argent à deux merlettes affrontées de sable, au chef du même, chargé de deux roses de gueules boutonnées d'or* ». Cf. R., 136, b, et 140 (5°).

Louis Léger, seigneur de Villette, anobli en 1581, épousa *Jeanne de la Borde* (Pell., p. 464).

Il est douteux qu'à la même famille appartînt *François de la Borde*, fermier général en 1753 (*Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, de 1885, p. 243).

(201) Cf. App., n° **335**. — R., 64.

(202) S. dit : « *a l'étoile d'azur accostée de deux croissants du même* », etc.

(203) V. la note du n° **20**. — V. Cayon, p. 107, qui dit la famille encore existante; il décrit les armoiries d'une manière un peu différente, ajoute que la famille portait anciennement : *d'argent à l'aigle de gueules*, et donne des renseignements généalogiques. — V. aussi Michel, p. 257. — Cf. n° **216**. Il existe un article important dans D. P. A. — Cayon a fait paraître une plaquette *De La Cour* (Saint-Nicolas, 1852, in-4° de 4 fl.), qu'il faut consulter avec défiance. — R., 35 et 35 (4°), indique les mêmes armes avec des brisures.

157. PHILIPPE DE LA FONTAINE.

D'or, à deux bourdons d'azur mis en sautoire, surmontés d'une coquille (204) de gueulle (205).

158. JEAN DE LA HAUZE.

De gueulle, à une fleur de lys d'or, couppé soustenu d'argent, à deux estoiles d'azur (206).

159. DE LA PRESLE.

D'argent, à deux roses de gueulle, mis de reng; au franc quartier bandé d'argent et d'azur de six pièces (207).

(204) P. dit : « *une étoile* » ; c'est, sans doute, une erreur de dessinateur.

(205) Famille considérable et bien connue, habituée, jusqu'à la fin du siècle dernier, dans le pays de Marville; elle est considérée comme appartenant à l'ancienne chevalerie. Son chef se qualifiait au XVIIIe siècle vicomte de Harnoncourt. V. Husson, Cayon, 95, D.P. A., et R., 132.

(206) Deux pierres tombales de cette famille existent dans l'église de Dieppe. Nous en devons la description suivante à l'obligeance de notre regretté confrère M. l'abbé Robinet.

1. Écu, on distingue un *coupé* et *deux étoiles en pointe;* casque de profil, grillé, avec lambrequin. Banderole avec l'invocation : MISERERE MEI DEVS. L'épitaphe porte :

CY GIST LE SIEVR IEAN
DE LA HAVSSE ESCVIR
EN SO VIVAT DEMT A
DIEPPE Q MORV LE 23
FEBVRIER 1600
PES DIEV POVR LVY

(C'est-à-dire : *Cy gist le sieur Jean de la Hausse, escuyer, en son vivant demeurant à Dieppe, qui mourut le* 23 *février* 1600. *Priez Dieu pour luy*).

2. Écu; on distingue un *coupé*. Casque de profil, grillé, avec lambrequin, Banderole avec l'invocation : RESPICE IN ME DNE ET MISERERE MEY (Ps., XXIV, 16; LXXXV, 16). L'épitaphe porte :

CY GIST LE SIEVR FRANCOIS
DE LA HAVSSE VIVAT ESCVYER
POISSIE DE (?) CE LIEV QVI TREPA
SSA LE IZE DAPVRIL 160.

(C'est-à-dire : *Cy gist le sieur François de la Hausse, vivant escuyer, paroissien de ce lieu, qui trespassa le* 12 *d'apvril* 160.). Cf. App., n° **343**. Cs. D. P. A., *Inv.*, Dufourny, R., 93, 316, b, et 358, etc.

(207) Au commencement du XVIIe siècle, *Nicolas de la Presle* était marié à *N.*, fille de Pierre Volkier et de Jeanne de Noiregoulle, dame de Batilly (Pell., p. 834). Au nombre des vassaux d'Apremont, pour Batilly, Dumont

160. DE LESTANG (208).

D'argent, à un chevron d'azur, cantonné de trois testes de negres tortillées d'argent (209).

161. HENRY DE LUCY.

D'azur, à une face d'argent, surmontée d'une couronne (210) d'or (211).

162. ANTOINE DE MIRVILLE.

De sable, à quatre lyons d'argent, 2, 2 (212).

163. CIGNY DE MOGEVILLE.

D'argent, à une fleur de lys de sable, surmontée de trois tablettes (213) de mesme, mis de rang (214).

164. GÉRARD DE MOLNET.

De gueulle, à une rose d'argent, et une fleur de lys d'or en cantons; en pointe une roue de mesme (215).

(*Ruines*, III, 151) nomme : « 1618. *Nicolas de la Prêle*... 1666. *Le sieur de la Presle* ». Il cite à la même époque « Françoise *Valgneire* »; il faut, probablement lire *Volqueire* (pour *Volkier*); car il s'agit, à n'en pas douter, de la belle-sœur de Nicolas (V. nos *Monuments funéraires de l'église Saint-Michel à Saint-Mihiel*, p. 112-113). — Voir R., 122 (6°) et 151 b. — Nous avons recueilli récemment beaucoup de renseignements sur cette famille.

(208) S'écrit : « DE L'ESTANG ».

(209) Voir R., 165 (3°).

(210) « *Couronne à l'antique* », dit S.

(211) Famille peu connue, qu'il ne faut pas confondre avec la maison de Lucy, d'ancienne chevalerie, et avec celle de Luzy, dont le nom viendra plus loin (n° **229**). — Cs. R., 123.

(212) Le *Héraut de Lorraine* dit, après avoir décrit les mêmes armes : « Le sieur *de Mirville* a esté gentilhomme ordinaire du duc François 2 ».

François de Domprey, de Deuxnouds, maintenu dans sa noblesse en 1663, était fils de feu Pierre de Domprey, écuyer, et de « damoiselle *Jeanne de Mirville* » (Pell., p. 201). — V. Marlorat et un article important dans D. P. A.

(213) « *Billettes* » dit S.

(214) Voir R. « 219-216. Cugny ANTOINE dit de MOGEVILLE : D'argent à la fleur de lis de sable accompagnée en chef de trois billettes de même ».

(215) S. : « *De gueules à la roue d'or adextrée en chef d'une rose d'argent et semestrée aussi en chef d'une fleur de lys du second* ». Pell. parle d'une famille de ce nom, confirmée dans sa noblesse en 1514; mais les armoiries sont tout à fait différentes. — Voir R., 29.

165. DE MORTRE.

D'azur, à un mortière monté d'argent, la grenade de sable, élancée de gueulle (216).

166. JACQUES DE MOUZAY.

D'argent, à une double cottice d'azur (217); au canton de sable, chargé de deux annelets d'or, mis de reng.

167. PHILIPPE DE NEFVE.

D'azur, à une croix d'argent, cantonnée au 1er et 4e d'un croissant d'argent, surmontée d'une estoille d'or, au 2d et 3e d'une quintefeuille d'argent (218).

168. NICOLAS DE NONANCOURT.

D'argent, à trois merlettes de sable 2, 1 accompagnées de 4 estoilles de gueulle, deux es cantons et deux en face, et d'un croissant d'azur en pointe (219).

169. DE POURRIEN.

De gueulle, à une face d'or, accompagnée en pointe d'une rose d'argent; au chef de mesme, chargé de trois merlettes de sable (220).

170. DIDIER DE PRENY.

D'argent, à une croix de gueulle, cantonnée de douze her-

(216) S. : « *D'azur au mortier d'argent lançant une bombe de sable enflammée de gueules* ». Famille inconnue. — « Mortre, quartier des Heulles » (Note de M. de Souhesmes). — R., 163 (4°).

(217) S. : « *D'argent à deux bandes d'azur, au canton senestre de sable chargé de deux annelets d'or* ». Husson-l'Escossois a consacré un feuillet de son *Simple crayon* à cette famille ; v. aussi Cayon et R.

(218) Il s'agit de *Philippe de Pillart*, dit *de Naives* ou *de Nefve*, écuyer, seigneur en partie de Sorcy, Saint-Martin, Boucq, Ville-sur-Yron, etc., capitaine, prévôt et gruyer de Pont-à-Mousson, de 1555 à environ 1600 ; il épousa successivement Anne d'Auvesne, ou d'Avesnes, et Reine de Beuvange, ou Bubanges; il ne laissa que des filles (V. nos *Rech. généal. sur la fam. de Pillart de Naives* ; Nancy, 1883). — Voir R., 1, 17(4°) et 17(6°).

(219) On possède de nombreux renseignements sur cette famille. — Cs. R., 153, et *Comm. lux.*

(220) S. : « DE POURRIN : *De gueulles, à la fasce d'or surmontée d'une rose boutonnée d'argent, au chef paré de trois merlettes de sable* ». — Voir R., 126, b.

mines de sable, celles du chef, 1-2, et celles de la pointe, 2-1 (221).

171. DE RAULOT.

D'argent, à un renard de gueulle (222).

172. DE RUEQUE.

De sable, à trois triangles isosceles ou acutangles, renversés d'argent, 2-1 (223).

173. DE RUFFIGNON.

D'argent, à trois cottices de sable (224).

(221) Il existe sur cette famille, ou sur celles qui ont porté ce nom, un très grand nombre de documents. Comme il serait trop long de les recueillir ici, nous nous bornerons à reproduire, à titre de renseignements, les notes suivantes, rédigées par J. Cayon : « PRENY, ou PERNY, PRINEY. Maison très ancienne, éteinte depuis des siècles, portait : d'argent à la croix de gueules, cantonnée de 12 hermines de sable, 1-2 en chef; 2-1 en pointe.

« Rotfride de Priney est rappelé dans une donation d'Hériman, évêque de Metz, à l'abbaye de Saint-Arnou, dans le XIe siècle, et dans une lettre d'Udon évêque de Toul, de l'an 1064.

« Werric de Priney et Wauthier furent appelés dans le traité de paix entre le Duc Ferry I, et Thibaut, comte de Bar, l'an 1208; Werric y figure comme caution du duc de Lorraine.

« Werric de Priney est mentionné dans un traité de paix conclu par le duc Mathieu et Henry, comte de Bar, au mois d'août 1233.

« Erard ou Gérard de Priny, dans l'accord entre le duc Simon et Frédéric son frère, l'an 1179.

« Tout porte à croire, ainsi que d'ailleurs le signalent d'autres armoriaux de la province, que la maison de Preny descendait des ducs de Lorraine de la première race, dite d'Alsace; car ce Gérard susdit, dans le traité, figure avant Ulric de Florenges, petit-fils du duc Simon, et immédiatement après le comte de Flandres.

« Hugues de Preny, cité dans l'histoire de l'abbaye de Chaumouzey, témoin de l'accord fait entre Joselin et les moines.

« Godin de Preny, témoin d'un jugement rendu contre Jean de Ribeaupierre en 1341.

« Renaud et Hermann de Preny furent du nombre des seigneurs lorrains qui, en 1469, accompagnèrent le duc de Calabre, fils de René d'Anjou, dans son expédition en Catalogne et dans l'Aragon; ils en revinrent après la mort du prince en 1471 (V. *Addenda*). — Cf. R., 17, 18.

(222) Voir R., 137 (3°). — Cf. n° **78**.

(223) S. : « DE RUEGE : *De sable à trois triangles renversés d'argent* ». Famille inconnue. — R., 142 (4°), 144 (8°).

(224) « *Trois bandes* » dit. S. — Voir R., 123 (4°).

174. Christophle DES ANCHELINS.

D'or, à trois pals abaissés, alaisés et fichés de sable (225).

175. George DES BERNARDS.

De gueulle, à un lyon d'or; brochant un chevron d'argent, chargé en dextre d'un rameau de synople, et en senestres de trois quintefeuilles de gueulle (226).

176. Pierre DES CHAMPS.

Party : au 1er de gueulle, à trois tours d'or, 2-1, myparty de gueulle à trois annelets d'or, 2-1 ; au 2d d'argent, à un aigle esployé de sable, au canton de mesme, chargé de trois coquilles d'argent (227).

(225) S. : « Christophe des Ancherins : *d'or à trois pals fichés de sable* ». des Ancherins est en effet le nom ordinaire de cette antique maison, divisée en plusieurs branches, dont les armoiries ont varié. L'écu indiqué paraît dériver des armes de la maison de Briey. — V. Husson, Cayon, D. P. A. et le *Simple crayon* annoté de la Bibl. publique de Nancy.

(226) V. la note du n° **97**. — R., 103, 134 (7°), 335, 343. — Cf. App. n° **331**.

(227) Nous connaissons plusieurs familles de ce nom, dont il est assez difficile de distinguer les membres ; l'une d'elles viendra plus loin (n° **293**). A celle dont il est ici question ont peut-être appartenu les personnages suivants :

1. « Messire *Alexandre de Lisle*, dit *des Champs*, chevalier », assiste à un jugement rendu par l'évêque de Verdun, à Hattonchâtel, en 1267 (Dumont, *Ruines*, I, 86).

2. *Louis des Champs* figure dans le traité de paix conclu, en 1370, entre Robert, duc de Bar, et la cité de Metz.

3. *Pierre des Champs* assista aux États de 1571, à Saint-Mihiel, lors de la rédaction des coutumes.

4. Le 1er avril 1571, Nicolas de Lorraine confirme l'acquisition de terres à Villers-devant-Orval et Marigny, fait, moyennant 650 écus, par *Jean des Champs ;* acte passé par-devant le tabellionnage de Stenay (Arch. Meurthe, B. 41).

5. Daniel de Mouron, seigneur de Xonville, vivant en 1591, « épousa *Marie Deschamps*, qui se remaria, en secondes noces, à Charles de Thomesson, seigneur d'Estrepy » (Pell., p. 702).

6. *Claude Deschamps* épousa Anne, fille de François Travault, écuyer, maître-échevin de Metz en 1572, avec laquelle il vivait en 1606 et 1610 (Baron d'Hannoncelles, *Metz ancien*, II, 257). — V. 7.

7. François de Monthairon, écuyer, seigneur d'Imonville et de Remenoncourt (1612), où il demeurait, épousa demoiselle *Jeanne des Champs*, fille de *Claude des Champs*, seigneur d'Obange, Morfontaine, etc., et de Anne des

177. JEAN DES COLESSONS (228).

D'azur, à trois lyons d'or, 2-1 ; écartelé de gueulle, à un cygne essorant d'argent (229).

178. DES VILLES (230) EN VOYVRE.

D'argent, à trois hermines (231) de sable (232).

179. DESTREPIGNY.

De gueulle, à une bande d'or, vuidée (233) de sable, chargée de trois coquilles d'argent (234).

Travaux (D. P. A., *Monthairon*; il indique les mêmes armoiries que le fait Callot). — V. **6**.

8. *Marie des Champs*, dame de Luzy et Mareville, veuve de Martin de Lombard, écuyer, gruyer et receveur de Longwy, mourut avant le 13 avril 1590, laissant deux enfants (*Public.* de Luxemb., XVII, p. XXXIV).

9. Le 24 mars 1612, *Claude des Champs*, sieur de Morfontaine, fournit son dénombrement, au duc de Lorraine, pour cette seigneurie, Villers-la-Montagne et Ollières (Arch. Meurthe, B. 437, n° 87).

(228) S. écrit : « COLLESSON ».

(229) V. R., 89, 332, etc., Marlorat, *Inv.* — V. Cf. n° **33**. Dom. Pelletier mentionne une famille *des Colsons*, confirmée dans sa noblesse en 1588; les armoiries sont tout à fait différentes.

(230) S. écrit « VILLERS ».

(231) Mouchetures d'hermine.

(232) Voir R., 61 (4°), 147 (5°), 168. — Dans des notes qui proviennent de J. Cayon, nous lisons :

« VILLERS-EN-VOIVRE.

« Maison fort ancienne du Barrois, éteinte.

« Porte : *d'argent à trois hermines de sable*, 2-1.

« Jean de Villers fut au nombre des seigneurs compris dans le traité de paix conclu en 1370 entre Robert, duc de Bar et la ville de Metz.

« Jacquemin de Viller vivait en 1416 ».

(233) « *Remplie* » dit S.

(234) Ce nom, non cité dans R., paraît devoir s'écrire *de Strepigny*, et provient peut-être de *Sterpigny*, localité luxembourgeoise, transformée par l'introduction de l'allemand en *Sterpenich*. Mais l'ancienne maison de Sterpigny portait, dit-on : « *De gueulles à la croix d'argent, anchée, au lambel de cinq pendants d'azur* ». La famille dont parle Richier est citée par Cayon (p. 192); nous ne savons si les personnages suivants lui appartiennent.

1. « ESTREPIGNY (Raoul d'), témoin en 1262. T. 9, p. 671. En 1277, t. 8, p. 571. Arbitre en 1297, t. 7, p. 170 » (Duf.).

2. Raoul, sire de STERPIGNY, fin du XIII° siècle (*Cabinet historique*, t. II, 2° partie, p. 178.

180. PIERRE DE SAULIS.

D'argent, à une lozange de gueulle mise en bande, appointée et tenuee (?) de quatre autres demy lozanges de mesme mouvans des cantons de l'escu (235).

181. DE SCANNEVOLLE.

De gueulle, à deux léopards d'argent l'un sur l'autre (236).

3. Maître Nicole d'ESTRAPIGNY, demeurant à Ivoix (Carignan), en 1404 (*Publications* de luxembourg, t. XL, p. 106, n° 192).

4. « ESTREPIGNY (Henry d'), fait la guerre au chapitre de Verdun en 1416, t. 2, p. 404 » (Duf.).

5. En 1512, à Réhon, mourut « Jeanne d'Heumont, femme à noble escuyer *Roger de Sterpigny* » (Reg. de Réhon; comm. de M. Michel, d'Ugny).

6. « ESTREPIGNY (Henry d'), seigneur de Gorcy, témoin en 1569. T. 7, p. 569, 570, 573 » (Duf.).

7. Le *Hérault de Lorraine,* qui indique les mêmes armoiries que Richier, en les décrivant comme Cayon, ajoute : « Le baron de Strepigny estoit en la cour de Lorraine sous le duc Charles 3 ».

8. Jacquemin Lescuyer, demeurant à Parey et vivant en 1581, fut père de « Mariette, épouse de *Hué* (sic) *de Strepigny*, seigneur de Gorcy en partie » (Pell., p. 488).

9. Le 11 septembre 1595, une sentence arbitrale entre les habitants d'Ugny et de Fermont, pour les limites d'un pré, fut rendue par « *Henry de Terpigny*, seigneur de Gorcy et capitaine de [la] Tour, et Philippe de la Fontaine, seigneur de Pouilly (Arch. de Montigny, copie de 1754 ; comm. de M. F. Michel).

10. Dans un dénombrement en date du 10 juillet 1599, Nicolas de Gorcy, seigneur dudit lieu (en partie), parle d'une acquisition faite sur son cousin *Henry de Sterpigny* (Dufourny, t. VIII, p. 258).

(235) S. : « *Cinq points de gueules équipolés à quatre d'argent* ». — R., 137 : Pierre de SENLIS. Il faudrait donc sans doute lire *Sanlis* au lieu de *Saulis*.

(236) S. : « DESCANNEWELLES : *d'argent à six coquilles de gueules, 3, 2, 1, à la bordure de sable* ». Les mêmes armoiries sont indiquées, moins la *bordure*, par M. Pellot (*Chartongne*, p. 21) et par Jeantin (*Manuel,* p. 2228); ce dernier y ajoute, pour cimier : « *Un cygne issant, d'argent* ». — Voir R., 15 (2°) 141 (3°) : « ESCANEVELLES ».

Voici quelques notes :

1. « *Henry d'Escanenolles* (lisez *Escanevelles*), écuyer, seigneur de Thuilly, à cause de Marie Choppey, sa femme, etc. 1563, t. 2, p. 619 » (Dufourny).

2. En 1579 fut partagée la succession de « damoiselle Baulne de Chartongne, elle vivante femme de *Noel Descannevelles* » (Pellot, p. 21).

3. « Marguerite de Mouzay, épouse de *Jacques d'Escamelle* (*sic*), seigneur de

182. George DE SERVAL.

D'argent, à un cerf aîlé effrayé de gueulle, surmonté de trois estoilles de mesme, de reng (237).

183. Antoine DE SIN.

De gueulle, à trois rangs de vaires d'argent, la seconde surmontée d'une cane de mesme (238).

Pouilly », est citée, par Jeantin, comme vivant vers le commencement du xvii[e] siècle. Il ajoute au même endroit : « Le manoir de Lions fut attribué, en 1633, aux d'*Escamelle* »; puis il cite : « *Gilles d'Escamelle*, écuyer, seigneur de Berlise, Belmar, Quincy, Pouilly et Inor, époux de *Marguerite d'Escamelle*. Cette famille disparaît dans le cours du xviii[e] siècle par la mort du mari et de la femme, inhumés dans l'église, en 1731 et 1732 (Jeantin, *Manuel*, p. 1116).

4. « *Jacques d'Escannevelles*, de Smide, époux de Louise de Meckenheim », vivait en 1693. « Ce *Jacques d'Escanevelle* était, il est probable, fils de *Jacques I[er]*..., époux de Renée de Lafontaine, lequel transigea, le 31 décembre 1665... En 1691, *Philippe-Eugène de Scannevelle*, chevalier, seigneur de Belcoq, — *Gilles de Scannevelle*, chevalier, seigneur de Belmont et Pouilly, — et *Marguerite de Scannevelle*, dame de Sorbey, de Ethe et d'Inor, partagèrent, à Sorbey, les successions de leurs père et mère susnommés (*Ibid.*, p. 2228).

5. Le cartulaire de la cure de Réhon, de 1738, mentionne MM. *d'Escanevelles de Rocan*, seigneurs en partie de Réhon, héritiers de M. d'Ethe (Comm. de M. F. Michel).

6. Un membre de la famille d'*Escanevelle*, des seigneurs de Berlise, Bethenilt, vint se fixer à Vieux-Virton, où il construisit une maison en 1714. La tradition rapporte qu'il quitta Lions à la suite d'un meurtre commis à la chasse; la victime était un seigneur de Rouscy (Comm. de feu M. Cl. Maus, de Virton).

(237) Nous ne connaissions cette famille que par les extraits suivants de la table de Dufourny.

« *George de Serval*, fils de feu Philippe Zodolphe, dit Pissemberg, reprend en fief la Grand-rue de Longuyon en 1575, t. 8, p. 225. — Le même *George de Serval*, dit la Chapelle, et sa femme Marie des Olphes, fille de Philippe des Olphes, dit Pissemberg et de Jeanne de Cesse, ratifient un ascencement fait par ledit des Olphes, 1575, p. 223, *ibid.* ». Il est évident que *des Olphes* et *Zolophe* sont deux formes d'un même nom, que nous avons aussi vu et écrit *Polloffre* et *Xelef* (V. les notes des n[os] **104** et **134**); on voit, en outre, que George de Serval n'était pas le propre fils de Philippe Zolophe, mais son gendre. — Voir R., 42, 204, b.

(238) S. : « *De gueules à trois fasces vairées d'argent et du champ au cygne du second entre la première et la deuxième fasce* ». — Voir R., 38, 41.

184. DE TARDY.

D'or, à trois treffles de sable ; écartelé de gueulle, à une croix d'or ; mouvant le long du chef un lambel d'argent (239).

185. Pierre DETH.

De gueulle, à trois pales d'argent, au chef d'azur, chargé de deux estoilles d'or (240).

186. Nicaise DE TIGE.

D'or, à une croix engrelée de gueulle ; au franc canton, une (?) croix engrelée de mesme (241).

187. Rodich DE TONNELETY.

D'azur, à trois bandes d'or, au franc canton d'argent, chargé d'une tiercefeuille de gueulle (242).

188. DE TUTEMBOR.

De gueulle, à une tour somée d'une autre tour d'argent, sursomée d'un arbre de synople, costoyée d'un ours contourné et dressé contre icelle d'or (243).

(239) Voir R., 141 (2°).

(240) Ordinairement d'Ethe. — Husson et Cayon ont consacré un article à cette famille. — Voir R., 105.

(241) Famille considérable, habituée, au xviiᵉ siècle, dans le pays de Longuyon-Marville. Ne pouvant analyser ici tous les renseignements que nous possédons sur elle, nous nous bornerons à la mention suivante du D. P. A. :

« Tige. Originaire du Barrois ».

« Porte : *d'or à la croix engrelée de gueules.*

« Gobert de Tige, seigneur de Villers devant Raucourt, vivait vers 1400.

« C'est de lui et de Louise de Guyonne, sa femme, qu'est descendu au 7ᵉ degré, le feu comte de Tige, général au service de S. M. I.; il avoit un frère lieutenant-colonel de Dragons pour le même service, et 5 sœurs, l'une religieuse au noble monastère de Mariendal ; une mariée à M. de L'Escaffaut, la 3ᵉ à Albert de Pouilly, et deux chanoinesses, l'une à Bouxières, l'autre à Saint-Pierre de Metz ». Cf. App., nº 357. — Voir R., 152.

(242) S. dit : « ... *au canton sénestre d'argent chargé d'un rameau arraché et feuillé de trois feuilles de gueules* ». Famille considérable, originaire de *Thonne-le-Thil*, près de Montmédy ; nous comptons en étudier la généalogie à part.

(243) S. : « *De gueules, à la tour donjonnée et soutenue d'argent, accostée de deux contreforts de même, sommée d'un arbre de sinople ; adextrée d'un chien de sable debout et contourné, s'appuyant des pattes de devant à la tour de l'écu* ». — R., 137 (2°), 141 (4°).

189. DE WAUTIPONT.

D'azur, à deux cornes d'Amalté adossées d'argent, entourées de huict treffles de mesme en orle (244).

190. Pierre DE WAILLON.

De gueulle, à deux lyons affrontés d'or, l'escu semé de croix au pied fichées de mesme (245).

191. DE WAMPACH.

De gueulle, à deux chevrons d'or, accompagnés de deux comettes chevelées de mesme, l'une en face, et l'autre en pointe (246).

192. DE VITRY.

D'azur, à une bande d'or, chargée de trois quintefeuilles de gueulle et costoyée de sept billettes d'or, 3, 1, en chef (247).

193. Didier DE WISENICH.

De gueulle, à une face d'argent, accompagnée de trois besands de mesme, deux en chef et un en pointe (248).

(244) S. : « *D'azur à deux fourreaux adossés d'argent en pal, à l'orle de huit trèfles de même.* — Voir R., 142 (11°) et *Comm. lux.*

(245) S. : « Pierre le Waillon ; « *De gueules semé de croisettes recroisettées au pied fiché d'or, à deux lions affrontés de même* ».

R. cite : Pierre Le Waillon, à Pannes (27); Nicolas Le Waillon, à Saint-Mihiel (191); Claude Le Waillon, à La Croix-sur-Meuse (201). Les armoiries sont les mêmes, pareilles aussi à celles de Bastien Bardelot (R., 460).

(246) S. : « *De gueules, à deux chevrons d'or, alternés de deux étoiles à dix rais du même, une en cœur et l'autre en pointe* ».

R., 123 (3°), cite Wampach au 3e des quartiers de Henry de Lucy. — Il ne faut pas confondre cette famille avec celle de *Waimpach*, n° **263**. — Cf. *Les communes luxembourgeoises*, notamment au t. III.

(247) R. (20 *bis*, c), cite Françoise de Vitry comme la trisaïeule des « enfants de Pierre de Porchiez dict de Pouilly ».

« Vitry (Joffroy de), compagnon d'armes en 1414, t. 4, p. 558 » (Duf.).

Mengin de Lacourt, anobli en 1479, épousa *Françoise de Vitry* (Pell., p. 431).

L'*Inv.* cite Jacobé de Vitri, président des grands-jours de Commercy, B. 4801.

A Colmey (?), le 30 décembre 1716, on trouve comme marraine représentée, Dame Elisabeth Lardenois, douairière de *Vitry* (Communic. de M. F. Michel, d'Ugny).

Vitry désigne sans doute *Witry*, canton de Fauvillers, arr. Neufchâteau, dans le Luxembourg belge.

(248) Voir R., 96, « Didier de *Wissenich* », à Sancy, et 65, b. où est citée Julienne des *Wissenich*, femme de Perrin Bertrand, à Norroy-le-Sec.

194. DE VOILLE.

D'argent, à trois merlettes de sable, 2, 1 (249).

195. JEAN DHEUMONT.

D'argent, à trois chevrons de gueulle; en franc canton, une quintefeuille de mesme (250).

196. DICOURT.

D'argent, à un aigle de sable; au canton de mesme, chargé de trois coquilles d'argent (251).

197. FRANÇOIS DOLLEY.

D'azur, à une tour d'or; écartele d'azur, à trois membres (252) de lyons d'or, 2, 1, le premier contourné (253).

(249) Cf., n° 261. — Voir R., 134 (8°) et 152 (7°).

(250) S. écrit : « Iean DE HEUMONT ». Il était en 1571 à Saint-Mihiel, pour la rédaction des coutumes (Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 232).

1. En 1459, mourut *Gérard de Heumont*, seigneur de Réhon (en partie ?), qui donna une rente à l'église du lieu (cartul. de Réhon ; comm. de M. F. Michel).

2. Vers la fin du XV^e^ siècle, François de Custine, seigneur de Lombu, épousa « noble damoiselle *Agnetz de Thonne-le-Thil*, dite *de Heumont*, fille de *Richier de Thonne-le-Thil*, dit *de Heumont*, et de damoiselle Margriette de Grand-Failly (Gén. ms. de Custine).

3. En 1512, à Réhon, mourut « *Jeanne de Heumont*, femme à noble escuyer Roger de Sterpigny » (Comm. de M. F. Michel).

4. Dans la seconde partie du XV^e^ siècle, ce semble, *Jeanne de Heumont*, dame de Réhon, épousa Bernard de Nouillompont. Leurs descendants prirent le nom de Heumont (D. Pell., p. 131). — Par suite, il est probable que les nombreux personnages nommés *de Heumont* que l'on rencontre aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, appartiennent à cette dernière famille, dont les armes sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands de même.*

Nous avons recueilli récemment un grand nombre de renseignements nouveaux sur cette famille. — Voir R., 111 et 216 b.

(251) « Symon des Armoises, dit le Chevalier, qui fut déshérité par son Père, pour avoir été mal traicté de luy, espousa Ieanne Dicourt, fille de Didier Dicourt et de Heluyd de Bar,... laquelle Ieanne... eut quatre marits... » (Husson, art. *Des Armoires de Iaulny*). Cs. Dufourny ; R., 134 (2°) ; etc.

(252) « *Griffes* » dit S.

(253) « *Les deux du chef contre-onglées, la troisième mouvante de la pointe* » (*Id.*). — Nous ne savons si les personnages suivants appartiennent à cette famille:

1. François III du Mont épousa, en 1558, Agnès, fille d'Antoine de Lavaulx, petite-fille de Gratian de La Vaulx, dit de Villiers, et de *Claude-Philippe d'Otley* (*Mém. de la Soc. de la Moselle*, 1869, p. 161-162).

2. Parmi les fieffés d'Apremont à Batilly. Dumont (*Ruines*, III, 151),

198. DOME.

D'argent, fretté de sable, au franc quartier (254) de France (255).

199. DOREY.

De gueulle, semé de fleurs de lys d'argent; sur le tout, un escusson d'azur (256).

200. Claude DORGAIN.

D'argent, à dextre ou miparty d'azur, à un lezar d'or en pale, accompagné en canton d'azur d'une estoille à six rays d'or, en dernier canton comme à dextre ou miparty (257).

201. DOURGEAULX.

D'or, à un aigle de gueulle (258).

202. Florentin DU BUCQUOIS.

D'argent, à un arbre (259) de synople, chargé d'une tourte-

cite : « 1613. Pierre de Doncourt, sieur de Ville-sur-Yon (*sic*, Yron?), à cause de *Philippe de Doley*, sa femme ».

3. « *Nicolas de Dollez*, seigneur de Haraignes, Braiquier, etc., reprend en fief partie de Moranville. 1625, t. 7, p. 101, 102 (Dufourny).

4. *François de Doley*, seigneur de Moranville en partie, reprend en fief, en 1573. T. 5, p. 581. — Témoin en 1591. T. 7, p. 665 » (Dufourny).

(254) « *Au franc canton* », dit S.

(255) R., 152 (4°), cite Dome au 4e des huit degrés de Nicaise de Tige.

(256) *Jean d'Orey de Walle*, écuyer, et Alix de Rombas, sa femme, vivaient en 1333 (*Mém. Moselle*, 1869, p. 151). M. Jeantin (*Manuel de la Meuse*, p. 817, etc.) parle souvent d'une famille d'Orey, originaire du pays de Namur; mais il lui donne des armoiries différentes. — Cayon mentionne cette famille sous le nom de « Orcy ». — Voir R., 134, 155 (4°) et 164.

(257) S. : « *D'azur au lézard d'or; parti d'azur à une demi-croix d'argent issante du parti, cantonnée en chef d'une étoile à huit rais d'or et d'un lézard du même en pointe* ». — Cayon mentionne cette famille, au mot Orgain et décrit les armoiries comme D. Callot; mais la gravure, offrant un *écartelé*, n'est pas conforme à cette description, non plus qu'à celle de M. de Sailly. Nous possédons différents renseignements sur cette famille. Cf. Duf.; R., 15, 17 (2°), 36 b., etc.

(258) S. : « *D'or à l'aigle de gueules membrée et becquée d'azur* ». V. sur cette famille, un travail, auquel nous aurions quelque peu à ajouter et à retrancher, dans la seconde partie du *Bull. de la Soc. hér. et généal. de France*, de 1882, t. III. La forme moderne du nom est d'Orjo.

(259) « *Un chêne* » dit S.

relle d'argent et costoyé de deux lyons de gueulle, le premier contourné (260).

203. PIERRE DU COURT.

D'azur, à trois coquilles d'argent ez cantons; en coeur, une estoille de mesme (261).

204. DU FOUR (262).

D'or, fretté de sable de sept pièces; au chef d'argent, chargé d'une croix pattée de gueulle entre deux merlettes de sable (263).

205. GEMEPPE.

D'azur, à deux léopards d'argent, l'un sur l'autre (264).

(260) R. (151) cite Florentin du BUCQUOIS à *Thellaincourt* (s. d. Tellancourt), et Florentine de LA PRESLE, sa mère. — M. le curé Gillant m'a communiqué les notes suivantes, les trois premières extraites, par M. Bigorgne, du ms. de Richier qui est conservé à la Bibliothèque Mazarine de Paris.

« Florentin du Bucquois, écuyer, seigneur de Thollaincourt en partie, fils de Denis de Bucquois et de Florentine de la Presle, en son vivant dame de Thollaincourt et de Burey la Ville.

« Vente faite par Jean de la Presle, seigneur de Thollaincourt, et damoiselle Marguerite François audit Denis du Bucquois, écuyer, et à sa femme, de tout ce qu'ils possédaient ès ville, ban et finage desdits Thollaincourt et Burey. Prix, sept vingts et dix francs. 20 août 1551.

« Florentin épousa Isabelle de Mouzay, fille de feu François de Mouzay, écuyer; dont Marguerite du Bucquois. »

« Pierre du Bucquois, l'aîné, écuyer, et damoiselle Nicolle de Ludot, sa femme, demeurant à Ancemont, sont mentionnés dans divers actes d'acquêts en 1602, 1603, 1604.

« Pierre du Bucquois, le jeune, écuyer, et damoiselle Jeanne Masson, sa femme, sont mentionnés dans un acte d'acquêt, 15 décembre 1604.

« (Minutes des anciens notaires de Souilly, aujourd'hui étude de Me Janvier).

« Dubucquoy, notaire à Souilly, en 1633 ».

(261) R., 30, cite, à Jarny : « Pierre GÉRARD, dict du COURT : D'azur à 3 coquilles d'argent accompagnées en cœur d'une étoile de même ».

(262) S. écrit « DUFOUR ».

(263) R., 150 (7°) cite DUFOUR au 7e des huit quartiers de Rodric de *Thonnellety* (Thonne-le-Thil).

Il est probable qu'à cette famille appartenait *Lise du Four* qui, vers la fin du xve siècle, était mariée à François de Pouilly, chevalier (Husson). D. Pell. cite deux familles anoblies du même nom, sans compter la famille DES FOURS. — V. *Inv.*, H. 2884.

(264) S. écrit « GEMEPPE ». R., 150 (2°), cite GEMEPPE au 2d des huit quartiers de Rodric de Thonnellety.

206. GENTY.

D'argent, à une bande eschiquetée d'argent et de gueulle de deux traits (265).

207. GEORGE GEOFFROY.

D'azur, à un lyon léopard d'or, entouré de trois glands feuillés et soutenus de mesme (266).

208. GERVAISE.

De gueulle, à un dextrocher revestu d'or, mouvant de la senestre partie de l'escu et tenant une grande croix de mesme (267).

209. GIRCOURT.

De gueulle, à un lyon d'argent; brochant sur le tout, un chevron d'azur, chargé de trois rencontres de cerf d'or; l'escu semé de croix pommetées au pied fichées d'argent (268).

210. GODET.

D'azur, à un chevron d'argent, cantonné de trois pommes de pin renversées de mesme (269).

(265) Voir R., 142 (9°). 149, 165 (4°).

(266) S. : « *D'azur au lion d'or, et à trois glands feuillés et tigés de même, rangés en chef* ». V. n° 43, et R., 51, 215, 290, 370.

(267) Sur cette famille, anoblie en 1551, v. Pell., p. 298, R., 173, et Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, t. I, p. 116-117. Il y a trois autres familles anoblies du même nom.

(268) R. (25, c) cite Magdelaine de GIRCOURT comme la belle-mère de François de Gourcy. Nous ne savons si les mentions suivantes du Dufourny se rapportent à la même famille :

« GIRCOURT (Jaques de), feudataire de feu Liébaut de Haute-Pierre en 1285, t. 3, p. 710.

« GIRCOURT (Catherine, sœur de feu Philippin de), femme de Mengin, dit le Clerc Deyviller, vend la cense des Fols sous le châtel de Faucompierre; Clémence, fille de feu Jean de Poligny, chevalier, veuve de feu Philippin de Gircourt en 1355, p. 711, 712. *Ibid.* »

Plus tard, le nom de *Girecourt* a été porté par la famille HUMBERT dont les armoiries sont tout autres.

(269) S. et Pell. ne renversent pas les pommes de pin. Ce dernier, d'après la *Héraulderie*, mentionne l'anoblissement, le 16 septembre 1605, de *Geoffroy Godet*, receveur de l'abbaye de Saint-Mihiel. C'est peut-être une confirmation de noblesse (Cf. Dumont, 1, 285, et R., 41 (5°).

211. GOGINES.

D'azur, à une croix ancrée d'argent (270).

212. GRESSILE.

D'argent, à deux lyons couronnés d'azur, au canton d'argent chargé d'un pale de gueulle (271).

213. GROSYEULX.

D'argent, à un ancre de sable, mis en pale (272).

214. Jean GUILLAUME.

D'azur, à une croix d'or, vuidée (273) de gueulle (274).

215. HUGO.

D'azur, au chef d'argent, chargé de deux merlettes de sable (275).

216. Philippe JACQUEMIN.

Comme de La Court, le croissant renversé (276).

217. JOLY.

De gueulle, à un homme (277) armé de toute pièce, l'espée levée d'argent (278).

(270) R., 142 (10°), cite « Gogines : comme *Pelliche*, » au 10e des seize degrés de Claude Mahieu.

(271) S. : « *D'argent à trois lionceaux d'azur, au franc canton du champ chargé d'un pal de gueules* ». Cf. n° 47. Voir R., 125 b.

(272) R., 152 (5°), cite Grosyeulx au 5e des huit quartiers de Nicaise de Tige.

(273) « *Remplie* » dit S.

(274) Pell. mentionne cinq familles Guillaume, anoblies de 1490 à 1561; leurs armes diffèrent tout à fait entre elles et de celles qu'indique Callot. — Cf. *Errard* Lallemand, n° 223, et R., 124.

(275) Sur cette famille, anoblie en 1535, et de laquelle, contre toute vérité, Victor Hugo a eu la faiblesse de prétendre être descendu, v. Pell., p. 388-389; Dumont, 74-81 ; G. Save, *Les Hugo de Spitzemberg et Victor Hugo*, dans le *Bull. de la Soc. philom. vosgienne* de 1886. — Voir R., 213.

(276) V. La Çourt, n° 156. — S. : « Christophe Iacquemin : *d'argent à la fleur de lys de gueules, adextrée en chef d'une étoile d'azur, et sénestrée aussi en chef d'un croissant renversé du même* ». Pell. mentionne trois familles anoblies de ce nom, dont les armoiries sont entièrement différentes. — Voir R., 49.

(277) « *Au chevalier* » dit S.

(278) Voir R., 165 (2°). Pell. mentionne quatre familles de ce nom, dont les armoiries sont différentes.

218. JORDAN.

D'argent, à trois corbeaux de sable, becqués (279) d'argent; au chef de sable, chargé d'une tour d'argent (280).

219. JEAN KAUSHAIRE (281).

D'azur, à une croix d'or, cantonnée au 1er et 4e de dix lozanges d'argent, 1, 3, 3, 3, au 2d de cinq merlettes et un croissant de mesme, 2, 2, 2, le croissant en dextre du second rang, au 3e d'argent à un lambel de gueulle (282).

220. LA CAILLE.

D'argent, à trois merlettes de sable, 2, 1; au chef de gueulle, chargé de trois estoilles d'or, mis de rang (283).

221. LA HEUVILLE.

D'argent, à un tronc d'arbre de sable, montant après iceluy deux cigalles de mesme, la première contournée (284).

(279) Au lieu de *becqués*, S. dit *allumés*.

(280) Voir R., 21 (4°). Pell. mentionne l'anoblissement, en 1720, de Claude JOURDAN, dont les armoiries sont différentes.

(281) S. écrit KAUFFAIRE.

(282) S. ajoute « *en chef* ». — Voir R., 107 : « Jean KANSHAIRE » à *Rodanges*. M. de Souhesmes a mis en note « Redange ». Ne s'agirait-il pas de Rodange près de Longwy, dans le Grand-Duché de Luxembourg?

(283) Voir Append., n° 336. — R., 133, cite Guillaume de LA CAILLE à *Sathenay* (Stenay), et Bonne CHOISNAULX, sa femme.

(284) S. : « LA HEWILLE. — Table d'attente ». — R., 150 (4°), cite LA HEWILLE au 4e des huit quartiers de Rodric de Thonnellety.

Dumont parle en plusieurs endroits de personnages du même nom. Parmi les fieffés d'Apremont à Lahéville, il mentionne (*Ruines*, III, 282) :

« 1330, *Willaume de Lahéville* et Agnel, sa femme, fille de Cunin, prévôt de Pont-à-Mousson ». Il rappelle les mêmes, à propos de Liouville, en 1333 (*Ibid.*, p. 348).

Simonins de Lahéville, écuyer, vend, en 1334, au comte de Bar, une rente sur le four de Lachaussée (*Ibid.*, I, 350). Il est, sans doute, un ancêtre, au moins maternel, de *Simonnet* ou *Symonnet de Manhuères*, dit *de Lahéville* qui possédait des fiefs, en 1433 et 1434, à Euvezin et à Pannes; sa femme se nommait Philippe (*Ibid.*, III, 219, 332).

Jean de Lahéville, écuyer, possédait des fiefs, en 1468, à Bouillonville, Euvezin et Liouville; en 1478 et 1525, à Euvezin (*Ibid.*, III, 183, 219, 285, 220).

Un peu plus tard, *Claude de Lahéville* ou *de la Hayville*, écuyer, seigneur dudit lieu et d'Euvezin, vivait, marié à Louise Ballant ou Balland, dame

222. Robert LA LANCE.

D'azur, à trois annelets d'argent (285).

223. Errard LALLEMAND.

Porte comme Joan Guillaume (286).

224. LAUDINOT.

D'azur, à trois treffles d'or (287).

225. Gueury LE MONTIGNY.

En bandes d'azur et d'argent de sept pièces, la troisiesme est chargée de trois estoilles d'or (288).

de Morvau ; ils furent inhumés dans l'église abbatiale de Saint-Mihiel ; la maison de Ligier Richier lui fut vendue, en 1535, par Jean Balland, écuyer, frère de Louise, et par cette dame elle-même (*Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 22 et 184; cf. nos *Monuments fun. de l'égl. Saint-Michel,* p. 113).

(285) V. n° **55**. *Robert de la Lance,* frère aîné de *Gérard* dont il a été question plus haut, « fut admis, par acte du 6 août 1573, à faire reprise du duc Charles III pour raison des biens fiefs qu'il possédoit dans la prévôté et châtellenie de Stenay, et fut appelé aux états par ce duc en sa ville de Nancy le 9 décembre 1576... Ce Robert de la Lance épousa Nicole de Peuchet, dont il eut... etc. » (V. l'extrait des lett. pat. de 1723, dans Pell., p. 437, et Dumont, II, 454). Il ne faut pas confondre ce personnage avec son neveu, « Robert de Lalance, sieur de Moranville et Monthairon le grand, qui espousa Barbe de Bardelet... » (Husson, art. *Lalance*). — Voir R., 57.

(286) V. n° **214**. — Pell. cite quatre familles *Lallemand* ou *Lallemant*, dont les armoiries sont différentes; l'une, anoblie en 1712, porte : *d'azur à la croix d'or.* — R. (127) donne cette intéressante indication : « Gérard Lallement porte les armes de sa mère Marguerite de Gommery ». Il habitait Gommery, ainsi que Jean Guillaume, qui porte également « les armes de sa mère Mayon de Gommery ». *Mayon* et *Marguerite* ne seraient-elles pas la même personne ?

(287) Famille de Saint-Mihiel, anoblie en 1519. V. Pell., p. 451-452, et Dumont, I, 110-113. — Voir R., 119 b., 170, 177.

(288) S. : « *D'azur à trois bandes d'argent, et à trois étoiles d'or aussi en bande entre la première et la seconde* ».

R. (19) cite, « à Madières-proche-du-Pont » (Pont-à-Mousson) : « Gueury Le Montigny alias Montignon »; il donne ses quatre quartiers. Plus loin (369), il cite, à Dugny : « Antoine et Guery de Montignon: comme 19 ».

Nicole de Custine, fille de Thiébaut de Custine, seigneur de Lombu, Villy, etc., et de Claude d'Epinal, dame de Cons-la-Grandville en partie, épousa : 1° *Jehan de Montigny* et 2° Henri de Lus, dit Moral, avec lequel elle vivait en 1545 (Gén. ms. de Custine). Plusieurs localités lorraines portent le nom de *Montigny* (M.-devant-Dun ; M.-sur-Chiers; M.-les-Metz, etc.).

226. HENRY LE PEUQUE.

D'argent, à sept hermines de sable 4, 3 (289).

227. LESQUAIRS.

D'azur, à une face d'or, accompagnée de trois bagues de mesme, diamentées en pointe d'argent (290), deux en chef et une en pointe (291).

228. LIETAIRE.

D'azur, à un chevron d'argent, accompagné d'une rose d'or, en pointe de l'escu (292).

229. LORGIE.

D'azur, à un aigle d'or, surmonté de deux estoilles d'argent (293).

230. LUZY.

De sable, denché de quatre pièces d'argent, mouvants du chef (294).

(289) R. (126) cite, à Gommery : « Henry LE PEUCQUE porte les armes de sa mère Margueritte de BELLEFONTAINE : D'argent à 7 hermines de sable, 4-3. « *b.* Jeanne de POURIN, son aïeule... ». — Voir les *Comm. lux.*

(290) S. dit : « *Aux chatons enverrés d'argent* ».

(291) R., 132 (3°), cite LES QUAIRS au 3e des huit quartiers de Philippe de La Fontaine.

(292) R. (193, *c*) cite Méline LIÉTAIRE comme l'aïeule de Pierre Gallois, dont la mère était Marguerite Millet. — Pierre Millet, anobli en 1521, épousa Méline Liétaire (Pell., p. 575 et 274). — Jean Lescuyer, anobli en 1525, épousa *Marguerite Liétaire* (*Ibid.*, p. 488).

(293) R., 163 (3°), cite LORGIE au 3e des huit degrés de Jacques de Heulles.

(294) S. « *De sable à l'émanché de quatre pièces d'argent en chef* ».

R., 163 (7°), cite « LUZY : D'argent au chef danché de sable de 4 pièces », au 7e des huit quartiers de Jacques de Heulles.

« LUZEY (Villaume de), écuier, et sa femme Hawy, soeur puînée de Marie femme de Geoffroy de Montigny, écuier, et Isabelle leur soeur puînée, enfans de Jean de la Mouilly et d'Isabelle de Tantigny, partagent la succession de leurs père et mère en 1367. Tome 9, p. 681 » (Duf.).

En 1376, Oudinot de la Faloize, marié à *Odette*, fille de *Richard de Luzy*, écuyer, et *Guillaume de Luzy*, son beau-frère, font échange d'un fief au duché de Bar (Pell., p. 749, Lett. pat. de 1700).

Huet de Watronville, seigneur dudit lieu pour un quart, et de Maizey, —

231. Claude MAHEU (295).

D'argent, à deux roses de gueulle, de rang; accompagnées d'une merlette de sable en pointe de l'escu (296).

232. MAILLY en Ardenne.

D'or, à trois lyons de gueulle, couronnés d'azur, 2, 1 (297).

233. MANTEVILLE.

D'argent, à une tour de gueulle (298).

234. MAGERON.

D'azur, à quatre girons d'argent mis en sautoir, acostés de deux molettes d'esprons d'or (299).

235. Jean MARGUEIL.

De gueulle, couppé soustenu d'argent (300).

236. MASSUNY.

D'azur, party de gueulle, à deux bards adossés d'argent (301).

fils de Jean de W., mort en 1430, — épousa 1° Alix de Bouvigny, 2° *Claudine de Luxy* (Brizion, p. 110).

Jean de Luzy, sieur de *Pillevuteux* (Pulventeux?) en partie, vivait en 1571 (Dumont, *Hist. de St-Mih.*, I, 232).

Sur la même famille, consulter, avec défiance, le *Manuel* de M. Jeantin. art. *Luzy*.

(295) S. écrit Mahieu.

(296) Voir R., 142, 144 (5°).

(297) Jean Médard, écuyer, vivant en 1593, épousa « *Guillemette Mailly*, fille de *Jean Mailly*, écuïer, seigneur du fief de la Vieville, de la Guillemette Monginot, avec laquelle il vivoit le 3 janvier 1598, qu'il partagea en son nom avec ladite Guille. Monginot, comme tutrice de Jean Mailly, son fils, etc. » (Pell., p. 557). — Voir R. (103, b) et Marlorat.

(298) Famille ancienne et importante. Voir Cayon, D. P. A. et R., 103 (2°).

(299) S. ne la cite pas. — *Jean Mageron*, « capitaine de cent cinquante hommes d'armes, par commission du duc Charles, du 27 avril 1590, puis capitaine, lieutenant des enseignes en la prévôté de Briey, étoit fils de *Jean de Mageron*, dit le Vieux, et d'Isabelle le Foulon, » etc.; il reçut des lettres de noblesse en 1609 (Pell., p. 503-505). Il s'agit plutôt d'une confirmation ou régularisation de noblesse, et c'est lui qui dût paraître à la recherche de 1581. Les armes sont identiques. — Cette famille ne figure pas à la table de R.

(300) Cf. App., n° 344. — Voir R., 121, *bis*.

(301) S. : « *D'azur au bar d'argent en pal, coupé* (*sic*) *de gueules au bar adossé de second émail* ». Il est évident que l'on a écrit, par distraction, *coupé* pour *parti;* autrement les bars en pal ne pourraient être adossés. — Voir R., 142 (2° et 5°), 144 (6°).

237. MAZEREY.

D'azur, au chef d'argent ; sur le tout, un chevron de gueulle (302).

238. JEAN MICHAULT.

D'azur, à une croix d'or, vuidée (303) de gueulle et cantonnée de quatre annelets d'or (304).

239. MILLET.

D'azur, à un chevron d'argent, cantonné de trois grenades feuillées et soustenues d'or, ouvertes de gueulle (305).

240. MIRCOURT.

De sable, l'escu semé de creusets d'or (306).

241. JEAN MOMEDY.

D'azur, à trois gerbes d'or, 2, 1 ; escartelé d'argent, à trois merlettes de sable (307).

242. MONTFLING.

D'azur, à une rose d'or (308), surmontée de trois annelets de mesme (309).

(302) Famille inconnue et qui ne figure pas à la table de R. — Mêmes armoiries que la maison de Sampigny (V. Husson, Cayon, etc.).

(303) « *Remplie* », dit S.

(304) Nous ne savons si à cette famille, d'ailleurs peu connue, appartenait *Madelaine Michaut*, femme d'Antoine II Haldat, qui vivait dans la première partie du XVIIe siècle (Pell., p. 345). — V. R. 53, et Marlorat.

(305) Famille anoblie en 1521. —V. Pell., p. 574-575 et R., 24 b, 193 b, 351.

(306) S. : « *De sable semé de globelets de glands de chêne d'or* ». Le *Simple crayon* de la Bibl. de la Soc. d'Arch. lorr. renferme un feuillet moderne consacré à cette famille, avec la mention : « Fac-Simile sur l'exemplaire de M. de Chazelles ». On y trouve neuf générations, partant de 1317. Les armes y sont décrites : « *De sable, à des châtagnes d'or sans nombre* ».

(307) Ce nom est, évidemment, une altération de *Montmédy ;* d'ailleurs, le D. P. A. écrit de cette dernière manière. — Voir R., 55.

(308) R. et S. mettent la rose *d'argent.*

(309) « Claude Gervaise, écuïer, controlleur et clerc-juré de Varennes, épousa, en 1554, *Marguerite de Montflin*, fille d'*Arnould de Montflin* et de Nicole de Dalle » (Pell., p. 299).

Françoise, fille de Jacques Bertignon, anobli en 1569, épousa « *Baudouyn de Montflin*, seigneur d'Aigremont, receveur du comté de Chiny. En 1613, il figure au partage de la succession des parents de sa femme (Pell., p. 51, et *Mém. Moselle*, 1869, p. 160). — V. aussi R., 226 c.

243. MONTOY.

En pales d'or et d'azur de six pièces (310).

244. MUSSENOT.

D'argent, à une tiercefeuille de synople, chappé d'azur à deux estoilles d'or, couppé soustenu de mesme à une rose de gueulle (311).

(310) S. : « *Palé d'or et d'azur de six pièces* ». — Maison apparemment originaire de Montoy-la-Montagne, près de Briey. Voici quelques notes sur des personnages qui ont porté ce nom. — V. aussi R., 122 (7°) et 159 (4°).

« *Warin de Montoy* est mentionné dans un titre du prieuré d'Insming en 1102 (Note ms. de Cayon).

« *Tybert de Montoy* est cité dans la donation de Béthelemont, faite par la comtesse Sophie à l'abbaye de Saint-Mihiel, vers l'an 1185 (*Idem*).

« Li sires *Manessiers* li chevaliers de *Montois* » est cité dans un acte du 26 janvier 1252 (v. st.). (N. de Wailly, n° 37).

« Perrette de Dampierre, veuve de *Remi de Montoy*, de Briey, vend Vaudoncourt au comte de Bar en 1321, T. 5, p. 532 » (Dufourny, *Dampierre*).

Remi de Montois était clerc juré et garde du scel du tabellionnage de Briey, en février 1419 (Laîné, *Briey*, p. 69-70).

En 1420, « Comtesse de Sampigny et son mari, *Jehan de Montoy*, écuyer », étaient seigneur et dame de Hannoncelles. Le 28 avril 1461, les mêmes échangent cette terre contre celle de Bellefontaine (Brizion, p. 41).

Vers la fin du xv^e^ siècle, Gilles de Housse, seigneur de Fermont, Watronville et Boulange, épousa *Eve de Montoy*, fille de *Jean*, seigneur de *Montoy*, et d'Hamarte de Contoy (La Chesnaye-des-Bois, art. *Housse* ; v. aussi Husson, etc.).

François de Lavaulx, seigneur dudit lieu, vivant en 1454, épousa, en 5^e^ noces, « *Lucye de Montoy*, dame de Vilosne en partie et d'Audhiaumont, fille de *Jean de Montoy* et de Jeanne de Contoy » (Moréri, art. *Lavaulx*, aux *Additions*).

(311) S. : « *D'or, à la rose? de gueules, au chef d'argent chapé d'azur; l'argent chargé d'un rameau de trois feuilles de sinople ; l'azur, de deux étoiles d'or* ». Les représentations de ces armoiries sont assez variables pour les détails. *Mussenot* est un diminutif porté par quelques membres de la famille de *Musson*, famille que l'on a parfois confondu, à tort, avec des familles de *Mousson*, *Monçon*, etc.

Jacquemin de Musson, dit de Leix, était prévôt et receveur de Longuyon, Etalle, Musson, etc., de 1490 à 1520 ; il reprend en fief « Abange, Xapes et Mathon en 1509 » (Dufourny).

Gérard de Musson, écuyer, seigneur de Ville-sur-Yron, est témoin en 1505 (*Idem*).

Isabelle de Musson épousa Arnould de Gorcy, prévôt, receveur et gruyer

245. NOIREGOULLE, alias BANTILLY.

D'argent, à trois hures de sanglier de sable, 2 et 1 (312).

de Longuyon, Etalle, etc., de 1526 à 1575, qui se remaria avec Isabeau de Housse.

Lise de Musson était mariée à Jacques de Wal dans la seconde partie du XVI^e^ siècle.

Jacques de Musson et son frère, *François*, étaient chanoines de l'église cathédrale de Verdun; le premier en 1550, le second, en 1552. Ils fondèrent en 1522 la belle chapelle de l'Assomption; une inscription date le rétable de 1525 et appelle les fondateurs : *Jacobus et Franciscus de Mussono, fratres, canonici.* — Jacques, étant curé de Jubécourt, y fit rebâtir l'église en 1547; ses armoiries se voient à la clef de voûte du chœur, dans les vitraux et à la fin de l'inscription suivante, que porte une petite dalle de pierre encastrée dans le pavé du chœur, à hauteur de l'autel, du côté de l'évangile (il y a un sigle d'abbréviation sur l'*o* de *quodam*) :

Impensa quodam Jacobi
de Mussonno Rectoris
In hanc ampliorem for
mam a fundamentis
restaurata anno domini
Mil. ccccc. xxxx. vii

Nous parlerons plus amplement de cette famille en publiant les inscriptions de Jubécourt. Voir aussi R., 142 b (4°).

(312) S. écrit Noiregoutte, forme que l'on trouve également dans des titres. Nous avons parlé de cette famille, originaire de Saint-Mihiel, dans nos *Monuments funéraires de l'église Saint-Michel* (p. 110-113). Résumons nos recherches au point de vue généalogique.

Jacquemin Noiregoulle, habitant Saint-Mihiel, vivait en 1397, 1402 et 1407; sa femme, Jennette, était veuve en 1413 et fit son testament en 1422. Ils paraissent être les parents de François, qui suit.

François Noiregoulle, riche commerçant en draps, à Saint-Mihiel, en 1428, tabellion ou notaire en 1430, puis grand échevin de la ville, épousa Jeanne Méniant, laquelle fonda, dans l'église abbatiale, la chapelle dite « *Chapelle Noire-Goulle* ». François paraît avoir eu deux fils : Jacquot et Jean.

Jacquot Noiregoulle est témoin le 17 mai 1469.

Jean Noiregoulle vivait en 1456 et était seigneur de Batilly en 1480. Il paraît être le père de Pierresson et de Didier.

Pierresson Noiregoulle, seigneur de Batilly, reprend cette terre en 1511.

Didier de Noiregoulle, seigneur de Batilly, épousa Jeanne de Xonot, dont il ne paraît avoir eu que deux filles, savoir :

246. PATON.

D'argent, à une rose de gueulle, au chef de mesme, chargé de deux membres de lyon contreonglés d'or et mouvants des cantons d'iceluy (313).

247. PAVAN.

De gueulle, à deux faces d'argent; au chef eschiqueté d'azur et d'argent de deux traits (314).

248. PELLICHE.

D'azur, à une croix ancrée d'argent (315).

Jeanne, mariée à noble Pierre Volkier; elle vivait en 1602 et était veuve en 1613; elle n'eut que des filles.

Et *Barbe*, femme de Jean Cottignon, dit de Mousson, capitaine dudit lieu, vivant en 1571-1578.

(313) Famille originaire de Vigneulles-sous-Hattonchâtel, anoblie en 1565. V. Pell., p. 617-618, et R., 210.

(314) La famille *de Pavan* ou, plus ordinairement, *de Pavant*, paraît être originaire des Ardennes.

Vers le commencement de XVIe siècle, Jean-Joachim d'Allamont, seigneur de Malandry, épousa *Marie de Pavant*, dame de Masseige, fille de *Jean de Pavant*, seigneur de Masseige, et de Mariette de Chevery (Husson, *Allamont;* D. P. A., *Allamont*, etc.).

« Jeanne de la Mocque..., épouse par contrat du 7 octobre 1509, *Nicolas de Pavant*, écuyer, seigneur de Mesmont, Pavant et Taisy.

« D'où :

« 1. *Jeanne de Pavant*, mariée le 10 septembre 1541 à Pierre d'Aguisy...

« 2. *Jacqueline de Pavant*, épouse de *Nicolas de la Chevardière*...

« 3. *Claude de Pavant*, femme de *Jean de Villelongue*... ».

(Pellot, *Chartonyne*, p. 5-6).

M. Jeantin (*Manuel*, p. 767) parle du mariage de Jacqueliue, ci-dessus, qui eut lieu, dit-il le 27 avril 1563; il nomme l'épousée : « *Jacqueline de Pavant-Buzancy*, dame de Bogny et de Sery ».

Au nombre des religieuses de Juvigny, le même auteur (*Ibid.*, p. 998) cite : « 1718, *de Pavent*... 1738, *A. M. de Pavent* ».

Laîné (*Briey*, p. 99) parle des derniers représentants et de l'extinction, au XIXe siècle, de la maison de Busancy-Pavant, portant : « *d'argent à 3 fasces de gueules; au chef échiqueté d'or et d'azur de 2 tires* », armoiries fort analogues à celles que décrit D. Callot. — R., 134 (4°), cite cette famille au 4e des huit quartiers de Guillaume et Jean d'Orey.

(315) R., 132 (7°), cite Pelliche au 7e des huit quartiers de Philippe de La Fontaine.

249. PIERRON.

D'or, à une rose de gueulle; escartelé en sautoire de mesme, à un meuffles de léopard d'or (316).

250. POTTES.

Burellé d'argent et d'azur, à une bande de gueulle brochant sur le tout (317).

251. RAIS DE LA MINE.

De gueulle, à une bande d'hermines (318).

252. GUILLAUME DE SAINT-LAURENT.

De gueulle, à trois coquilles d'or, 2, 1 (319).

253. NICOLAS DE SAINT-REMY.

D'azur, à un lyon d'or, surmonté de trois glands feuillés et soustenus d'or (320).

(316) Famille originaire de Moyeuvre en la prévôté de Briey, qui fut anoblie en 1573 et prit, dans la suite, le nom de Bettainvillers. Voir Pell., p. 645-646, et R., 68.

(317) R., 142 (6°), cite POTTES au 6e des 16 quartiers de Claude MAHIEU.

Convient-il de rapprocher ce nom du suivant?

« En 1278, lehan de Pott, chevalier, vendait au comte de Bar tout ce qu'il possédait à Ansauville en hommes, femmes, terres, etc., moyennant 120 livres Provenisiennes » (Dumont, *Ruines*, III, 113).

(318) R., 74, cite, à Rombas : « Hais (ou Rais) de LA MINE : De gueules à la bande d'hermine ».

(319) R., 164, cite, à *Mervaulx* (Murvaux) : « Guillaume de SAINCT-LAURENT : De gueules à 3 coquilles d'or. — Claude d'OREY, sa femme ».

On lit dans la table du Dufourny :

« LAURENT (Perrotin de Saint-), frère de feu Baudesson de Saint-Laurent, vend au duc de Bar, en 1401, partie de la seigneurie de Saint-Laurent et partie du four dudit lieu, T. 8, p. 187, 186, 230.

LAURENT (feu Guillaume de Saint-), écuier, seigneur de Coigny, demeurant à Murvaux; ses héritiers, etc., 1589. T. 4, p. 189, 190 ».

A propos des différentes branches de la maison d'Apremont, Laîné dit (*Briey*, p. 43) :

« Les seigneurs de Bretainville et de Saint-Laurent avaient eu pour auteur Bernard, fils naturel de Jean d'Aspremont, seigneur de Sorcy et de Nanteuil. Bernard épousa, vers 1530, *Marguerite de Saint-Laurent* ».

(320) Il a existé, en Lorraine, plusieurs familles *de Saint-Remy*, qu'il est bien difficile de distinguer les unes des autres; aussi n'osons-nous reproduire ici les notes que nous avons sur de nombreux personnages qui ont porté ce nom. Voir le n° suivant.

254. SAINT-REMY.

D'azur, à un croissant d'argent; au chef de mesme, chargé de trois merlettes de sable (321).

255. SAMONGNEUL.

D'argent, à un lyon de sable, besanté (322) d'argent (323).

256. SOMMIÈVRE.

D'azur, à deux testes de cerf d'or, veu de profile, l'une sur l'autre (324).

257. SOUMAIN.

De sable, à une face (325) d'argent (326).

(321) Ces armoiries ont une analogie remarquable avec celles de la famille Leschicault, qui n'en diffèrent que par une *étoile d'or* au lieu du *croissant d'argent.* On peut aussi les rapprocher de celles de la famille de Vignolles, et surtout de Joseph-François Fabvier, anobli en 1736 et qui, précisément, descendait d'une famille de Saint-Remy, dont les lettres patentes nomment plusieurs membres (Pell., p. 231). M. Dumont (I, 473) donne les mêmes armoiries à *Gérard de Saint-Remy*, écuyer, demeurant à Saint-Mihiel, en 1525, et à ses descendants ou parents ; mais il a tort, ce semble, de compter parmi eux *Geoffroi de Saint-Remy* qui parut à la recherche de 1581 et dont il sera parlé plus loin (n° **310**). En 1532 et 1556, *Jean de Saint-Remy* et autres furent autorisés à exercer le métier d'orfèvre, en boutiques ouvertes, sans déroger à leur noblesse (Pell., p. 447).

(322) « *Moucheté* » dit S.

(323) Famille apparemment originaire de Samogneux, canton de Charny. *Serjans de Samogneux* figure dans deux actes de décembre 1238 et avril suivant (N. de Wailly, n^os^ 14 et 15).

Parmi les fieffés d'Apremont à Neuville-lès-la-Grande-Fontaine, M. Dumont (*Ruines*, III, 329) mentionne :

« 1277. *Jean de Samoigneux.*

« Trente jours de terre en une pièce et neuf fauchées de prés sous Abémont ».

Les généalogies de la maison du Hautoy indiquent le mariage, vers le milieu du xv^e^ siècle, de Jacquemin du Hautoy avec *Lise de Saulmogneux.*

(324) Famille originaire de Somme-Yèvre (Marne). A l'époque de Richier, vivait en Lorraine *Simon de Sommyèvre*, qui épousa, le 23 novembre 1594, Catherine de Méry; ils devinrent possesseurs de la seigneurie du Montbras. Voir sur cette famille : F. de Chanteau, *Notice hist. et archéol. sur le château de Montbras;* Paris, 1885, p. 37-48, etc. L'auteur (p. 19) décrit ainsi les armoiries, d'après le *Procès-verbal* de Caumartin : « *D'azur à 2 massacres de cerf d'or, posés l'un sur l'autre.* »

(325) *Tronquée,* ajoute S.

(326) R., 152 (2°), cite Soumain au 2^e^ des huit degrés de Nicaise de Tige.

258. STIVAULX.

De sable, à une face alaysée, enclavée danché de deux pièces par bas (?) d'or, surmontée d'une merlette de mesme (327).

259. STRAINCHAMPS.

D'argent, à une bande de gueulle, chargée de trois fleurs de lys d'or (328).

260. TRICONVILLE.

D'or, à trois cottices de gueulle (329).

261. WAILLE.

D'argent, à trois merlettes de sable 2, 1 (330).

262. NICOLAS WAILLON.

D'azur, à une croix d'argent, chargée en coeur d'une estoille de sable (331).

(327) S. : « *De sable, à la fasce alaisée d'or, surmontée d'une merlette du même, accompagnée en pointe de deux triangles renversés et rangés d'argent* ». — R., 144 (2°), cite STIVAULX au 2e des huit quartiers de Philippe et Claude de Mouzay.

(328) « STRAINCHAMPS, STRINCHAMPS, SERINCHAMPS; maison encore existante sous ce dernier nom en Belgique » (Note de S.). — Le même a donné une généalogie de cette famille dans son *Barrois Mosellan* (*Mém. Moselle*, 1868, p. 133-140). Elle est originaire de Serinchamps, près de Marche-en-Famenne, dans l'ancien comté de Chiny; elle a été honorée du titre de baron vers 1639 et de celui de comte en 1678. Au lieu de *fleurs de lis*, différents auteurs disent des *roses*, des *giroflées*, des *quintefeuilles*, des *quintefeuilles dentelées*, des *quintefeuilles d'oeillet*. — R., 97, 150 (6°) et 152 (3°).

(329) S. : « *D'or à trois fasces de gueules* ». On rencontre beaucoup de personnages qui ont porté ce nom; mais ils paraissent généralement appartenir à une famille ancienne, à laquelle Husson et Cayon ont consacré un article; ses armoiries ont, au reste, une analogie évidente avec celles que décrit Callot et une parenté est probable. Cette ancienne maison, que l'on fait remonter à un Ferri de Triconville, chevalier, vivant en 1397, et s'éteindre dans les mâles au XVIIe siècle, portait : *De gueulles, à trois bandes d'argent; au franc-quartier d'azur chargé d'un tion d'or.* — R., 153 b, et 416. — A l'époque de Richier, vivait, dans le Barrois, *Jean de Triconville*, seigneur de Besonvaux, canton de Charny. (R. de Souhesmes, *Notice sur Souhesmes*, p. 31).

(330) V. n° **194**.

(331) S. ne nomme pas ce personnage, qui nous est inconnu. Ses armoiries n'ont aucune ressemblance avec celles de Pierre le Waillon, au n° **190**.

263. WAIMPACH.

D'or, au chef d'argent, chargé de trois feuilles de peplier de gueulle; party de mesme (332).

264. VOLCLRINGE.

D'argent, à une face de gueulle, frettée de mesme en chef (333).

265. YSNARD.

D'argent, à un aigle de sable, surmonté de deux estoilles d'argent (334).

266. ZOETTERN.

D'or, à une barre cramponné de sable (335).

(332) Famille différente de Wampach, n° **191**. — R., 132 (8°), cite : « Wampach (*sic*) : coupé, en chef parti, à dextre d'argent à 3 feuilles de peuplier de gueules, à sénestre de gueules plein ; en pointe d'or plein ». Ce nom est au dernier des huit degrés de Philippe de La Fontaine. Cf. R., 147 (3•).

(333) R., 1 b (2°) cite : « Volclzinge. D'argent à la fasce d'or accompagnée en chef de 3 frettes de gueules », au 6e des huit degrés de Royne de Beubange. — Il s'agit apparemment de la famille de *Volcrange, Volkerange* ou *Wolckrange,* mentionnée sous les deux premiers noms par Cayon et sous le dernier par M. le Baron d'Huart, qui en a dressé la généalogie dans les *Publications* de Luxembourg (t. VII, p. 62-71); il lui donne pour armes : *D'argent à la fasce de gueules, au chef fretté de même*, et la fait remonter à Arnoux Ier de Wolckrange, vivant en 1208.

(334) S. : « *D'argent à l'aigle de sable, couronnée, becquée et membrée de gueules* ». — R., 163 (2°), quartiers de Jacques de Heulles.

(335) S. : « Zetteren *ou* Zœttern : *D'or au crampon ou clamau de gueules* ». Voir : R., 1 b. (7°), « *Setteren* »; Cayon, *Zetern ; Inv.*, *Soetern*, *Soettern* et *Soltern ; Comm. lux.*, etc.

ADDENDA

Notre confrère M. de Souhesmes a bien voulu revoir les épreuves de ce travail et nous communiquer de nombreuses observations dont nous avons tenu compte autant qu'il se pouvait, sans modifier la pagination. Quant à celles qui n'ont pu entrer dans les notes, nous croyons qu'on sera satisfait de les trouver ici, avec d'autres résultant de nos recherches dernières. Nous les rappellerons à la table des noms que nous nous proposons de publier avec la dernière partie de cette série d'articles.

95. BEAUCHAMPS. — La famille de Beauchamps (ou Belchamps) est encore représentée par M^me^ de Vaulgrenant, née de Belchamps, dernière héritière du nom.

104. CESSE. — Alix de Cesse (R., 143) avait apporté une variante aux armes de sa famille : *D'or à trois merlettes de sable, surmontées chacune d'une étoile de même* ».

109. COLLIGNON. — R. (31, 33, 71) donne cette variante : *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de trois trèfles arrachés de même et en pointe d'une rose d'argent.* — On trouve dans un armorial manuscrit (d'après Didier Richier) que les trèfles arrachés sont transformés en « plantes fleuries de mirguet » et le dessinateur a peint deux branches de muguet.

112. CREPPY. — R. (150, 8°) signale cette famille au dernier des huit quartiers de Rodric de Thonnelety.

114. DALLE. — R. (159, 2°) cite cette famille au 2 des quatre quartiers de Claude de Cranne et lui donne pour armes : *D'azur à trois serres d'aigle d'or.* — V. aussi R., 266, d.

115. D'ANONVILLE. — R. (157, 3°) indique ces armes sans le croissant.

117. DAUBANNES. — R. (35, 6°) indique les armes suivantes : *Tranché d'argent et de sable, à la bande nuagée, de l'un en l'autre.*

119. D'ASSENAY. — R. (97, 2°) signale cette famille au 2ᵈ des huit (?) quartiers de François de Serainchamps, sous le nom de *d'Astenoy* et avec les armes suivantes : *D'argent à la fasce d'azur, accompagnée de trois merlettes de sable, mises de rang.* Au n° 121 *bis, b,* il indique sous le nom de *Dassenoy* les armes signalées par Dom. Callot, avec une légère variante, les corbins étant remplacés par des cannettes. Au n° 122, 2°, cette famille, sous le nom de *Dastenoy*, figure au 2 des huit quartiers de Perrin, Nicolas et Jean de Gorcey ; mais les armes sont cette fois : *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois cannettes de sable, becquées et membrées d'argent.* Au n° 35, *d'Asnoy* porte comme 121 *bis, b.* — Enfin, au n° 142, 7°, *d'Assenoy* figure au 7ᵉ des huit quartiers de Philippe de Beauchamps, avec les mêmes armes. — Les nᵒˢ **119** et **121** (D'ASSENAY et DASTENOY) se rapportent peut-être à des branches différentes d'une même famille.

122. De BAR. — R. (25, 2°) cite cette famille au 2ᵈ des quatre quartiers de François de Gorcey ; au n° 35, 3°, il la cite au 3ᵉ des huit quartiers de Jean de La Court ; au n° 134, 5°, elle figure au 5ᵉ des huit quartiers de Guillaume et Jean d'Orey. Voir aussi son n° 37 et les variantes légères apportées dans les armoiries indiquées.

128. De BLANZEY. — R. (56) donne à Gérard de Blanzey : *D'azur à la croix d'or, vidée de gueules, cantonnée de quatre annelets d'or.* — Sur les Blanzey, cs. *Mém. Moselle,* 1868, p. 198, et *Notice sur les fiefs de Suzémont et de la Tour de Fresnes*, par M. de Souhesmes (*Mém. Soc. d'arch. lorr.*, 1888, p. 14).

134. De CESSE. — R. (132, 4°) signale cette famille au 4ᵉ des huit quartiers de Philippe de La Fontaine, avec une légère modification dans les armes : *D'or à quatre corbins de sable, 2-2, les trois premiers surmontés d'une étoile de gueules ;* tandis qu'Alix de Cesse (R., 143) portait : *D'or à trois merlettes de sable surmontées chacune d'une étoile de même.*

135. De CHAPI. — Voir R., 146, 148 et 149.

138. De DIEULX. — Voir R., 20, 200, 224 et 323 b.

139. De DIEUX. — Un armorial manuscrit composé d'après D. Richier, au siècle dernier, fait mention de Jean Dieux, qui portait les armes indiquées, avec deux étoiles en chef.

141. De FAILLY. — Voir R. 1 (3°), 25 (3°), 142 b (8°), 159 *bis* à 162, et 228.

142. De FILLIERS. — R. (41, 4°), mentionne ainsi ses armes : *De gueules à l'étoile d'or, au chef pointillé de même, surnuagé et cannelé d'argent.*

143. De FLEURY. — R. (103, 4°, et 165) blasonne ainsi ses armes : *Écartelé, au 1 et 4 d'azur à trois étriers d'or liés d'argent, au 2 et 3 bandé d'or et de sable de six pièces.*

149. HERBEMONT. — Le nom d'Herbemont a été, par adoption, transmis à la famille Bérenger, dans le milieu de ce siècle.

154. De la BORDE. — R. (136 b. et 140, 5°) dit que le *chef* est *d'or.*

157. LA FONTAINE. — Cf. le beau volume publié à Vienne, en 1894 : *Gesammelte Nachrichten über die Familie der Grafen de la Fontaine-d'Harnoncourt-Unverzagt* (gr. in-4°, avec pl. et tableaux généal.), et l'excellent travail de M. Jules Vannérus, *La généalogie de la famille de la Fontaine d'Harnoncourt,* dans les *Annales* de l'Institut archéol. du Luxembourg (Arlon, t. XXXIII, p. 54-93, avec pl. et fig.; aussi tiré à part).

162. De MIRVILLE. — Voir R. 199 et 327 c.

166. De MOUZAY. — Voir R., 123 (2°), 138 à 140, 144, 145, 271 c., et 326.

168. De NONANCOURT. — Cette famille existe encore et compte, parmi ses représentants, le colonel de Nonancourt, commandant le 37e régiment d'Infanterie à Nancy.

170. PRÉNY. — Aux notes de J. Cayon, ajouter : « Nicolas de Preny était abbé de Gorze en 1352 et 1356. — Catherine de Preny était abbesse de Saint-Pierre de Metz en 1481 ».

174. Des ANCHELINS. — Voir R., 57 b. et 119. Sous le n° 204, il indique un autre membre de cette famille qui portait : *Parti, à dextre de gueules semé de croisettes recroisettées au*

pied fiché d'or, à un château et un demi-château de même ; à sénestre, de gueules au demi-massacre de cerf d'or.

176. DES CHAMPS. — R. (108) dit que l'aigle est à deux têtes.

177. COLESSONS. — Une étude généalogique sur cette famille, par M. le baron de Braux, doit paraître prochainement dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine.*

187. DE TONNELETY. — R. (135, 2°, et 150) écrit le nom de cette famille *Thonnelletti.*

201. DOURGEAULX. — R. écrit *d'Orgoy et d'Ourgeau* (v. 15, 4°, et 152, 6°).

237. MAZEREY. — Sur cette famille, cs. R. de Souhesmes, *Notice sur les fiefs de Suzémont et de la Tour de Fresnes* (*Mém. soc. d'arch. lorr.*, 1888, p. 13).

241. MOMEDY. — Cf. Roland de *Monmédy*, 1502 (*Inv. somm. des Arch. des Vosges*, G. 758).

245. NOIREGOULLE. — R. (1, 4°) cite cette famille au 4e des quatre quartiers de Philippe de Pillart dit de Nefve.

254. SAINT-REMY. — R., 216, 217 b, 218, 220 b.

255. SAMONGNEUL. — R. (163, 8°), cite Samongneul au 8e des huit quartiers de Jacques de Heulles.

256. SOMMIEVRE. — R. (14, 3°) cite Sommièvre au 3e des quatre quartiers de N. de Mircourt.

Je crois devoir ajouter que, dans le *Hérault d'armes* de Dominique Callot, les *n* sont fréquemment semblables à des *u*, ce qui peut donner de l'incertitude pour l'orthographe de plusieurs noms. Je n'ai pas hésité à en rétablir quelques-uns suivant les formes logiques, par exemple *Tonnelety* et non *Touuelety*. Peut-être aurais-je dû lire aussi *Sanlis* au lieu de *Saulis*. De même, souvent les *e* et les *o* se ressemblent ; on peut parfois lire *Jean* ou *Joan ;* mais il y a des cas où cette dernière orthographe, d'ailleurs étymologique, ne peut laisser aucun doute.

EXTRAITS

DE

CORRESPONDANCES BARRISIENNES

(XVIIIe SIÈCLE)

PAR M. E. FOURIER DE BACOURT

Qui était cet habitant de Bar, ecclésiastique ou laïc qui, dans la première moitié du siècle dernier, signait ses lettres *L'abbé de Saint-Vanne?* Dès 1723, si nous en croyons le *Pouillé du Diocèse de Verdun* publié depuis peu, la célèbre abbaye verdunoise avait à sa tête l'évêque Charles-François d'Hallencourt de Dromesnil qui ne mourut qu'en 1754.

Nous sommes mieux renseigné sur le destinataire de la correspondance.

Fils d'un conseiller au Parlement de Metz, petit-fils de cet admirable prévôt dont on cherche vainement le souvenir dans la ville de Bar qui lui doit tant, François-Jean-Marie *Morel*, conseiller puis président au présidial de Châlons, seigneur de Vitry-la-Ville, né en 1703, épousa en 1732, Marie-Blanche Leclerc de Morains, puis, en 1737, Anne-Jeanne Hocart de Renneville, morte en 1738. Il mourut lui-même le 1er septembre sans laisser de postérité mâle.

***

1732. *6 juillet.* — Le 26 du mois passé, M. Jean Morison, chanoine de Saint-Maxe paya le tribut à la nature après vingt-

cinq jours d'une cruelle maladie : il étoit âgé de 77 ans (1). Il n'a presque rien laissé à M. de Bar son héritier (2). Le 11 du mesme mois passé, M. d'Allençon mourut subitement au sortir d'une grande feste où j'estois : ceste dernière mort a fort effrayé tout le public (3).

30 novembre. — Une grande cérémonie faite dimanche dernier à l'occasion de la nouvelle église des P. P. Carmes m'a un peu occupé.

1735. *23 décembre.* — Il n'y a dans la paroisse de Bar (chose qui vous étonnera et pourtant véritable) aucun registre mortuaire avant l'année 1692 temps auquel M. de Rabaumont, curé un peu plus rangé que ses prédécesseurs, commença d'en tenir (4).

1737. *27 avril.* — Nous voilà pour le coup tout à fait pollonois. Nostre roy répand déjà bien des titres et des noms mais guère ni d'argent ni d'appointement (5).

1739. *24 mars.* — M. de Longeville prévôt de Bar (6) vient de vendre sa charge 26.600 livres à un homme de rien, étranger, qui a épousé la fille d'un petit marchand de Bar (7). Tout le

(1) Fils d'Antoine Morison, maître des comptes du Barrois, maire de Bar, et de Marguerite Hesteau de Nuisement. Il était chanoine depuis le 14 février 1708.

(2) Pierre-François de Bar, maître des comptes avait épousé Henriette de Spon fille du bailli de la noblesse d'Alsace et de Marguerite Morison.

(3) Charles d'Alençon lieutenant-général au bailliage puis président de la Chambre des comptes de Bar. Ses biographes ne disent pas que Léopold le frappa d'une peine disciplinaire pour raison d'altération dans les comptes de la subvention (5 juin 1703). Rentré en faveur, il conserva sa charge jusqu'à sa mort. Il n'a pas laissé de postérité.

(4) Jean-Marie-Joseph-Estienne de Rabaumont, curé de la paroisse Notre-Dame de Bar de 1691 à 1715.

(5) Arrivé à Bar le 6 février 1737 à 6 heures du soir au cabaret du *Cygne* M. de la Galaisière prit le surlendemain possession du Barrois au nom de S. M. Polonaise.

(6) Jean-François de Longeville fils de Gabriel, ingénieur en chef, et de Claude de Mussey. Conseiller des comptes de Bar en 1724, il devint prévôt en 1734.

(7) Le chevalier de Villers le nomme *N. Bagard.*

monde a crié icy de voir entre les mains de cet homme un employ possédé depuis deux ou trois cens ans par des gens de considération et de mérite. On a fait des remontrances à la Cour qui seront inutiles (1).

1742. *2 mars.* — J'ay remis l'assignation à un nommé M. Aubry (2) avocat demeurant à la rue du Bourg, neveu de M^me^ l'abbesse de Sainte Claire, le plus habile que je connaisse icy...

La misère est toujours grande icy et il y a encore bien loin d'icy à la récolte... Le P. de Rosières, jésuite, prêche icy le caresme avec beaucoup d'applaudissement (3).

1743. *10 février.* — Sœur Marie-Antoinette a été malade et toute sa communauté avec elle. La mort leur a enlevé quatre ou cinq religieuses de leurs meilleurs sujets en huit jours de temps et cela pendant qu'elles célèbroient la béatification de S^te^-Jeanne de France leur fondatrice, cérémonie dont elles se réjouissoient et à laquelle elles se préparoient depuis sept ou huit mois. Je suppose que la maladie populaire qui a fort affligé la Lorraine et le Barrois n'est point allée jusque chez vous.

1748. *20 février.* — La ditte dame (Cunégonde de Langres) (4) a épousé un nommé Remy héritier et neveu d'un Remy, dit *de Juilliers*, originaire de Stainville qui a été longtemps clerc à M. Hannel le père et qui depuis auroit fait une fortune considérable dans les affaires à Paris (5). On dit même qu'il auroit été dans la Ferme généralle. Il avoit la réputation d'un fort

(1) Hubert Rouillon, fils de l'anobli de 1705 et de Jeanne Jennesson.

(2) Henri Aubry, petit-fils de l'anobli de 1727, marié à Marguerite Mac Usson, morte en 1776, dame de la charité de Bar.

(3) Nicolas Gabriel de Rozières, fils d'Etienne et d'Anne-Thérèse de Maillet, de Bar, fit ses vœux le 2 février 1724. Il a publié les *Oraisons funèbres* de Louis XIV (1715) et de Léopold (1729).

(4) Fille de Jacques de Langres mort en 1730 fermier général à Ligny et de Marguerite Hesteau de Nuisement.

(5) Charles-Pierre Remy de Cournon qui épousa le 5 octobre 1730 M^le^ C. de Langres était né à Stainville, de Claude Remy et de Jeanne Didier.

honnête homme, il a été marié à Paris et de son mariage il n'auroit eu qu'une fille fort recherchée par les grands biens de son père et qui est morte sans postérité. Ce M. Remy époux de la dame en question est seigneur de Bonnet et de Cournon dont il porte le nom (1), d'où j'infère qu'apparemment il s'est fait annoblir; c'est un bon enfant mais qui, heureusement, a beaucoup de conduite et qui probablement conservera son bien à quatre ou cinq enfants qu'il a déjà, ce qui n'est pas ordinaire aux gens de cette espèce qui ont fait fortune car il a eu un bien considérable de ce M^r de Juilliers, son oncle.

13 septembre. — M. et M^lle Morel (2) seront parrain et marraine de la cloche des Clarisses, représentés par la plus jeune des filles de M. de Bar maître des comptes — elle a 14 ans — et le plus jeune de ses fils qui en a 15, mais si M. Morel le Président cède, il vient avec ses deux enfants lundi. Le mardi 24 a lieu la cérémonie : l'abbesse s'appelle justement *Gabrielle*.

4 octobre. — On vient d'enterrer une seconde dame de M. Contrisson, fille de M. Magot et petite-nièce de M^me l'abbesse de S^te-Claire, chez les dames de S^te-Claire, qui est morte de ses premières couches âgée de vingt-deux ans (3). Elle a eu la première les honneurs de la filleule de M. et M^lle Morel.

1749. *1^er juillet.* — Une nuée accompagnée d'une grêle violente qui dura plus de trois quarts d'heure le jour de la Sainte Trinité a non seulement enlevé tout le fruit mais encore emporté les terres avec tant de fureur qu'elles ont rempli totalement le canal qui traverse la ville (4), en sorte qu'il n'y passe

(1) Voir plus loin la lettre de Gabriel Morison (22 mars 1750).

(2) Il s'agit ici des deux enfants de Jean-François-Marie Morel (1703-1772) et de Marie-Blanche Le Clerc de Morains. De ces deux enfants, la fille seule, Madeleine-Jeanne-Claire Morel contracta alliance. Mariée à Antoine-François du Boys, comte de Riocour, Président de la Chambre des comptes de Lorraine, elle mourut en 1812.

(3) Pierre-Gabriel Collin de Contrisson né à Ligny en 1726 était frère de l'évêque des Thermopyles. Il épousa Anne Magot, fille unique de Pierre Magot, receveur des finances, et de Françoise Aubry.

(4) C'est la *canal urbain* dérivé de l'Ornain dont parle Bellot-Herment (*Historique de la ville de Bar-le-Duc*, 248).

plus d'eau, qu'on ne peut moudre et qu'on ne pourra qu'après qu'on aura curé ledit canal qui a près d'une lieue de longueur, ce qui demandera un long temps et beaucoup de dépense. Cette perte qui est pourtant très considérable n'est pourtant rien en comparaison de la disette de grains qui est telle qu'on a peine à en trouver pour de l'argent (1). Il y a un mois qu'il fait un froid quasi d'hyver.

Il y a quinze jours ou trois semaines que M. de Romécourt père, beau-frère de M^rs^ Hanel et Levoncourt (2) âgé d'environ 85 ans a été fait président de la Chambre des comptes de Bar après quinze mois de vacances, ce qui a été fort déplaisant pour les anciens de cette Chambre qui ne s'attendoient pas de voir à leur teste un homme qui n'étoit pas du corps (3). En tout cas, ils n'ont encore rien à désespérer : *c'est un vieux pape qui ne verra pas les années de Pierre* (4).

1750. *10 mars.* — M^lle^ Morel, de Metz (5), la puînée des trois sœurs a espousé le 9 du mois passé M. Dutertre président à Metz... J'ay vëu dans le lointain la jeune dame qui paraît fort aimable, on lui a donné, dit-on, 70.000 livres de dot. Son père qui étoit mon contemporain et de même année, mois et jour que moy, étoit fils d'un étranger qui s'établit à Bar, s'y maria à la fille d'un orphèvre (6), se mit dans la ferme du sel et autres affaires, et ayant gagné un bien assez important, il se fit

(1) A cette époque, le Barrois éprouvait une extrême cherté des grains. Stanislas fit les plus généreux et les plus nobles efforts pour apaiser les souffrances de la pénurie » (*Bellot-Herment,* 165).

(2) Alexandre Mousin de Romécourt, né le 10 mai 1665, avait épousé le 18 janvier 1689 Jeanne Thérèse Hannel.

(3) Il avait été reçu auditeur en 1709 et député en France par Léopold avec le caractère d'Envoyé.

(4) Le président Mousin ne mourut que le 13 décembre 1758, âgé de 95 ans.

(5) Marguerite-Jacqueline Morel de Richemont, 1729-1759. Sa correspondance avec la comtesse de Riocour, née Morel, existe encore : elle y montre beaucoup d'esprit et d'érudition.

(6) Nicolas Dutertre, né à Rennes, épousa à Bar en 1692 Anne de Risaucourt, fille de Charles et de Françoise Barbillat. Il mourut secrétaire du duc Léopold, ayant été anobli le 1^er^ avril 1711.

annoblir par Léopold, chose facile alors. Il eut de son mariage deux enfans, une fille mariée à M. d'Etrepy (1), et le fils en question qui épousa M^lle^ Vyart fille du procureur général (2) qui avoit plusieurs enfans : ils sont tous morts en sorte que cette fille étant restée seule a reçu de la succession de son père plus de cent mil écus de bien. De ce mariage naquirent le président Dutertre, actuellement votre cousin, et trois demoiselles fort aimables desquelles trois l'ainée est morte un an avant son père et les deux autres se sont faites religieuses ursulines à Saint-Dizier un an après la mort de leur père, moyennant quoy M. votre Cousin est devenu héritier unique vivant avec M^me^ sa mère, femme d'environ cinquante cinq ans à laquelle il ne prendra pas envie de se remarier. Lui a 30 ou 31 ans, fort sage, fort rangé, aimable, bien logé à la ville, à la campagne, deux bonnes voitures, des domestiques bien mis, ayant la despence suyvant les gens du siécle (3).

La noce est maintenant icy qui fait florès. On y a rappelé tous les plaisirs du carnaval, bals, festins, etc.

31 mars. — Il ne reste à Bar qu'un seul *de Cheppe* (4), avocat général qui a nombreuse postérité et qui a épousé une demoiselle Magot fille du riche Magot qui ne vous est pas inconnu. Il est fils de M. *Le Cheppe* (car il se nommoit ainsy) riche marchand à Bar qui étoit maire de la ville il y a vingt cinq ou trente ans (5), fut annobly par Léopold qui luy donna pour

(1) Anne Dutertre épousa Antoine Détrepy, fils d'un ancien capitaine aux gardes de François III, créé baron en 1751.

(2) François Viart, avocat général au bailliage puis procureur général à la Cour des comptes, créé conseiller d'Etat et baron de Tronville, marié à Catherine de Lescale. Le duc Léopold le révoqua mais le président Le Febvre fit rapporter la mesure.

(3) Antoine-Louis Dutertre, seigneur de Salmagne, baron de Tronville, conseiller, puis président à mortier au parlement de Metz, né en 1721, mourut à Salmagne en 1789.

(4) Jean-François de Cheppe épousa Jeanne Magot, fille du fameux Charles Magot. Ils eurent sept enfants : M^mes^ d'Herpont, Boucher de Morlaincourt, d'Errard, Billault, deux fils mariés l'un à D^lle^ Marion, l'autre à D^lle^ Gabrielle André, et un troisième fils prêtre.

(5) On disait indifféremment *Le* Cheppe et *de* Cheppe, car au XVII^e^ siècle le Prevôt Morel, dans sa correspondance, cite à plusieurs reprises les *de*

armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois coupes d'argent, 2 et 1* (1). Son ayeul étoit aussy marchand, et originairement cette famille étoit d'un village qu'on appelle *Condé* (2).

Ce n'est pas l'abbé de Saint Vanne qui a signé les quatre extraits épistolaires qui suivent, maïs leurs dates, les sujets traités, et aussi leur intérêt leur assignent une place ici. Le premier est tiré de la dernière lettre d'Antoine Morison, prieur de Flabas, chanoine de S^t^ Pierre de Bar, auteur d'un *Pélerinage au mont Sinaï et à Jérusalem*. Le second a pour auteur Gabriel Morison, avocat à Bar, mort célibataire le 8 avril 1750. Le troisième extrait a été écrit par M^me^ Didelot, née Marie Anne Viard, qui mourut à Bar le 10 août 1760 âgée de 64 ans (3). Le quatrième, enfin est emprunté à la correspondance de François Florentin Vaultier, l'un des Fermiers généraux de Bar où il décéda fort vieux le 29 fructidor an X (4).

***

Bar *20 janvier 1724*. — Il y a environ trois semaines qu'on découvrit que plusieurs familles de voleurs cartouchiens s'estoient retirés dans le chasteau de Neuville en Verdunois. Les mareschaussées de Bar-le-Duc et Toul eurent ordre d'aller les y assiéger et de s'en saisir, mais en vain car, après un homme tué quelques blessés et deux femmes prises, dont l'une fust traduitte dans la prison d'icy, le reste se sauva et se répandit, à ce qu'on dist, dans le pays où l'on ne faist voïage qu'avec

Cheppe, riches marchands de Bar. Pierre de Cheppe, père de celui-ci et maire de Bar en 1718, avait épousé Antoinette Vaultier, de Ligny.

(1) Les patentes d'anoblissement furent enregistrées à la cour des comptes de Bar le 12 avril 1721.

(2) L'anobli était fils de Claude de Cheppe et d'Anne Parmentier, et petit-fils de Pierre de Cheppe et d'Elisabeth Regnard (*Mss. du chevalier de Villers à la Bibl. de Bar-le-Duc*, 103 et 128). *Condé-en-Barrois* (Meuse).

(3) Son mari, François Didelot, aurait été, d'après le chevalier de Villers, le dernier représentant de la famille Didelot, anoblie dès 1539.

(4) Il avait épousé en 1758 Marie-Anne de Hault, de Saint-Dizier, et en 1769, Marie-Marguerite Haldat du Lys dont il eut postérité.

beaucoup de précautions. Ainsi, je suis obligé de vous conseiller de remettre votre passage à Bar en un temps plus tranquille.

***

Bar, *22 mars 1750*. — L'une des filles de M. Hesteau de Nuisement (1) avoit épousé M. de Langres, à présent veuve et mère de madame de Cournon que monsieur le Président (Morel) a vue à Châlons et à Ligny où elle fait sa résidence. Son mary est neveu et héritier d'un homme de Stainville nommé Remy qui avoit fait une fort grosse fortune à Paris dans les affaires et qui se fit nommer *de Juilly* du nom d'une terre. Sa succession a valu, dit-on, à ce neveu près de 20.000 livres de rente qui doivent avoir multiplié. Ils ont eu quatre ou cinq enfants.

Il ne reste plus de masle de la famille *Hurault* (2). Les derniers portoient le nom de *Moranville*; du costé des filles il y a encore M^me^ de Champé (3) qui a quatre filles mariées avantageusement, et une niéce de M^me^ de Champé, Hurault, comme sa tante, qui a espousé M. le marquis de Lambertye-Gerbéviller (4).

***

Bar, *26 octobre 1757*. — Une nouvelle se répand qui met de l'émotion dans la ville, c'est la maladie de M. le comte Bassompierre (5); bien des gens de par icy en ont les oreilles

(1) Marguerite Charlotte née en 1679 d'Antoine Hesteau, lieutenant général à Ligny et de Madeleine Petit, épousa le 7 décembre 1709, Jacques de Langres, mort fermier général, fils d'André et de Marie Thorel.

(2) Jean Hurault, originaire de Gondrecourt et demeurant à Ligny anobli par reprise maternelle le 27 avril 1503. Le nom de Hurault s'est éteint en la personne de l'Abbé de Hurault chanoine régulier de la Congrégation de S. Pierre Fourier.

(3) Mariée à Henri de Gauvain s^r^ de Champé et Lixières.

(4) Barbe Hurault de Moranville épousa en 1737 Camille de Lambertye marquis de Gerbévillé, chevalier de Malte, chambellan de l'Empereur, mort en 1771.

(5) Colonel du Royal-barrois, du 18 mai 1757; mort de la petite vérole le 22 octobre suivant.

chaudes. Mais une nouvelle qui vous touchera plus c'est la mort du R. P. Calmet que le Broulier nous apporte de Lunéville (1), le plus sçavant qui a esté dans la Lorraine comme on dit fort à propos. Il étoit né non bien loin d'icy à un petit bourg que son père qui bissonnoit (2) se trouvoit par alors, ce qui fait que le R. P. là (3) a encore des parentés au Barrois.

On ne sçait comme rien de la campagne ; les correspondances viennent mal. On a dans l'idée que les trouppes ont bien de la difficulté. Le petit Richemon (4) n'est guère allant et pourtant il ne parle toujours que déquarer (5) et le fera pour sûr contre mère et Père éternel ; Poullot Longeau qui a esté au porte de la mort est présentement sans danger mais Savoy dist qu'il en restera crinché (6) et un doigt de moins (7). L'Estienne n'est pas de mesme : le gros Guénot (8) qui est avec luy a escrit à M. le Doyen qu'il n'en réchappera point, et M. Dallenson (9) la mesme chose, pour quoy M^me^ de Lamaure va à pied à N. D. du Luxembourg (10). On voudroit bien voir éclipser tout d'un coup une si cruelle guerre.

(1) Jean-Charles de Brouilly, mort lieutenant général civil et criminel à Bar en 1784. Veuf de Françoise Chompré, il épousa en 1758 une parente de M^me^ Didelot, Marie Viard, veuve de Claude Sevestre de Courcelles, avocat au Parlement.

(2) *Bissonner*, errer à travers le pays.

(3) L'homme-ci, le père-là... expression locale.

(4) François Bourgeois de Richemond, cadet au régiment de Lusignan, fils de Louis, et de Françoise de Carbon de Marignan.

(5) *Décarrer* signifierait d'après le *Glossaire du patois meusien* de M. Labourasse : *déguerpir, détaler* (pour aller prendre ou reprendre son service).

(6) *Crincher*, marcher le dos ployé.

(7) L'horoscope du médecin Savoy n'empêcha pas Sébastien Longeaux de vivre jusqu'à soixante-dix-huit ans. Il mourut à Bar, sans postérité, le 6 novembre 1806.

(8) Joseph Gaynot, capitaine aux gardes lorraines, chevalier de Saint-Louis, marié l'année précédente à Catherine-Françoise de Lescale.

(9) Mathias d'Alençon, capitaine aux gardes lorraines, marié depuis 1753 à Françoise de Grossolles.

(10) Ce qui prouve qu'il s'agit d'Hyacinthe Etienne de la Morre, blessé gravement à la bataille de Hastembeck, trois mois auparavant. Son père, doyen de la Chambre des Comptes, en devint président en 1763.

Au contraire de ce que vous croyés, le puis n'est encore comble : il donne bien à coure à Didelot rapport aux authorités, et aux journalliers qui ne travaillent qu'à écorche-cu (1).

Nous sommes toujours dans le plus beau temps : les vendanges ont bien donné, qualité comme quantité; je regrette bien présentement d'avoir fait le bran du clos de Longevil. Après la grant gellé de ça dix ans (2), le clos là estoit conté rien et comme diroit moins que rien, et encor seullement dix et neuf livres la perche de ça trois ans passés (3).

Bon jour, ma petite, arrivés nous bientôt. Joujou vous embrasse avec moy. Nous estions à sa grange de Sallemane (4) avant hier, je ne fus mieux régallée en ma vie mais après disner il nous mena au Prieur qui estoit avec des (microscopes) (5) qu'il a accoutume à examiner des puces, des chapellets de coquilles au mur, des boëtes de papillons et comme aragnes. Il a demandé à Joujou de lui faire avoir dans ce qu'on oste à saint Pierre (6).

(1) S'agit-il d'un puits privé ou du fameux puits du château de Bar couvert en 1754 et comblé en 1793 seulement, ou encore du puits de la Ville-Haute sondé en 1755 et qui ne fut jamais comblé entièrement? En 1755 on constate une profondeur de 187 pieds, soit 62^{m},50, et en 1825 la profondeur n'est plus que de 57^{m},50. Cette circonstance et la lettre de M^{me} Didelot feraient supposer qu'en 1757 on avait commencé à combler ce puits et que les travaux furent abandonnés.

(2) Le 16 mai 1736 le froid excessif survenant à la suite d'un long et rigoureux hiver gela toutes les vignes. Les paysans déconcertés en arrachèrent un grand nombre.

(3) C'était en effet bien bon marché puisque la *perche* de Bar valait deux verges. Il fallait cent perches carrées pour faire un *jour* ou *journal*, unité de mesure agraire, soit 34 ares 67 centiares, à Bar et 20 ares 44 centiares, en Lorraine.

(4) Salmagne, à deux lieues de Bar.

(5) Le mot est écrit *miroscottes*. Les fautes d'orthographe abondent tellement dans cette lettre que pour la rendre intelligible nous les avons rectifiées. Les meilleurs esprits ne se souciaient guère alors de l'orthographe : la correspondance de la célèbre M^{me} de Graffigny en fait foi (*Archives de Vitry-la-Ville*).

(6) Les chanoines de la collégiale avaient sans doute commencé à mutiler leur église.

***

Bar. — (sans date) 1773 (1).

La maladie d'épidémie qui m'a si fort accablé l'an passé et fait tant de malades et morts dans le commun rapparoît. C'est rapport à l'excès de l'hiver...

Jobart est outré de votre retard à nous faire tenir le discours d'Henrion : si vous ne le faites, vous serez blasmé icy. Il s'en parle déjà à présent partout et nous ne l'avons point, c'est une confusion publique. La chose n'est plus si secrette qu'on ne trouve plus avantageux à sa renommée de passer par l'imprimeur mais l'opinion est déjà faite qu'elle servira son intérêt encore mieux que sa renommée. *Equidem credo quia sit divinitus illi ingenium* (2).

Je ne vous ai plus écrit du petit Darbit parce qu'il n'a pas été choisi quoi que j'ai tant fait.

Trop chéri des Romains ce jeune téméraire
Se paroit à leurs yeux des vertus de son père (3).
Seigneur, le croyez-vous? Elle-même déclare
Que son cœur désolé renonce à ce barbare.

Mais c'est pour épouser un frère de Mme la procureuse générale, et lui va se consoler à l'armée (4).

(1) Les plis cachetés avaient l'inconvénient, quand on les ouvrait, d'arracher le papier à lettre à l'endroit du cachet. Cette missive est adressée à M. Brigeat de Lambert, de Ligny, dit *Brigeat-Mollevault,* parce qu'il avait épousé Catherine-Charlotte Mollevaut, sœur et tante des célèbres littérateur, député, curé de Nancy, et Sulpicien.

(2) Nous croyons qu'il s'agit d'un discours qu'Henrion de Pansey prononça au grand Orient de France, discours qu'il ne publia qu'après la mort de Louis XV et qui décida de la fortune de cet habile homme. Mme Maucourant, sœur d'Henrion de Pansey, habitait Ligny.

(3) Louis Alexandre, seigneur d'Arby, était fils de François Alexandre, prévôt de Gondrecourt et de Françoise-Claire-Haldat du Lys. Il était donc cousin de Mme Vaultier et descendait comme elle de Catherine du Lys, nièce de Jeanne d'Arc. Il épousa Marie-Marguerite du Parge.

(4) Louis Alexandre seigneur d'Arby mourut en 1792 capitaine au Royal-infanterie.

La gloire vous attend aux tentes des Césars
Elle n'est point pour vous dans nos affreux remparts.
TANCRÈDE (1).

J'allai jeudi aux Antonistes où je pensai à mourir de froid. Claudot n'y étoit point je n'ai pu vous faire rendre raison : il faut attendre à la prochaine confrérie.

Par le paquet de Ligni je vous fais passer le dernier de M. Duhamel (2).

***

Les actes de l'état civil et du comité révolutionnaire de Bar-sur-Ornain pourraient seuls nous édifier sur l'identité et la destinée du citoyen Jacquot, le jeune, signataire du billet que nous publions ici (3).

Si l'instruction dont il y fait preuve permet de reconnaître qu'il appartenait à la bourgeoisie, sa fougue, son style heurté et déclamatoire, ses révélations imprudentes trahissent la belle confiance, la vivacité et aussi la naïveté de la jeunesse ignorante des retours d'ici-bas. Son exaltation est grande.

On parle de complots, de fureur, de victimes ;
Des scélérats nouveaux trament de nouveaux crimes!

Les scélérats étaient, en l'état, ou des membres bien inoffensifs de l'aristocratie locale coupables seulement d'être parents ou amis de quelques émigrés, ou des Barrisiens de tous rangs suspectés de « modérantisme ».

Chez les Républicains la vertu ne dort pas (4).

Celle de Jacquot le pousse à s'attaquer à deux hommes très estimés de leurs compatriotes et à qui le Régime nouveau devait

(1) *Tancrède*, tragédie de Voltaire, acte III, sc. III.

(2) M. Brigeat-Mollevault s'occupait d'histoire naturelle et d'horticulture, ce qui fait supposer qu'il est question ici d'Henri-Louis Duhamel, mort doyen de l'Académie en 1782.

(3) Archives de la famille *Bourgeois*. Liasse intitulée : *Pièces relatives à mon émigration et arrestation de mon père.*

(4) Dusaussoir, *Les conspirateurs dévoilés.*

une particulière reconnaissance : Henriot et Bouillard-Vaultier.

Quelque progressiste que se montre le républicanisme du jeune Barrisien, il ne réussit pas à entraîner aux excès ses concitoyens, gens d'humeur pacifique, *si endormis* que le représentant du peuple Mallarmé a dit rageusement d'eux *qu'ils étoient indignes de recevoir les Sans-cullotides* (1). Encore quelques décades et le calme se fera dans les esprits sans que Jacquot junior ait vu le triomphe de la démagogie. Après tout, son républicanisme se réduisait-il à cette phraséologie sonore si à la mode en ce temps-là et derrière laquelle tant de citoyens cherchaient à masquer leurs véritables sentiments ou leur pusillanimité? L'état civil de Bar et les papiers du citoyen Vaaché pourraient seuls nous l'apprendre (2).

L'épithète *scélérat* convenait parfaitement au correspondant de Jacquot. Sollier (Hyacinthe), surnommé *Marquemiche* était l'un des trois membres du Comité de surveillance de la Commune, à Ligny-sur-Ornain (3). Les excès qu'il y commit sont encore légendaires, et le rimailleur Thiébaut de Nattes nous en a conservé le souvenir dans ses *Satires* (4).

Ci gît un p... surnommé Marquemiche
Qui brisa tous les saints qui étaient dans leurs niches
Lors accompagné d'un tas de scélérats
Après avoir cassé et les jambes et les bras
De ceux qui figuraient avec Jésus, Marie,
Composant le Sépulcre. Au sortir d'une orgie
Il mourut sans regrets.....

(1) Discours prononcé à Ligny-sur-Ornain à l'occasion de la fête célébrée pour le plantement (*sic*) de l'arbre de la liberté.

La fin de chaque année présentait tour à tour au culte des bons républicains les *Sans-Culotides*, c'est-à-dire *Vertus*, *Génie*, *Travail*, *Opinion*, *Récompense*. Elles étaient considérées comme les premiers fondements de la félicité publique.

(2) Bibliothèque de Bar-le-Duc, mss. 70.

(3) Ce comité était composé de François Husson, Nicolas Dordelu, Hyacinthe Sollier.

(4) Ces élucubrations, intéressantes seulement pour les rares initiés, figurent à la Bibliothèque de Bar, section des manuscrits, sous la cote 73. De Nattes fut emprisonné pendant plusieurs mois en 1793.

Les lettres de l'époque révolutionnaire sont rares : celle-ci est datée du 18 ventôse an II, c'est-à-dire du 3 mars 1794.

***

Citoyen, tu apprendra avec une joie (*sic*) que Bourgois (1) rebel au loi, et aux devoirs du bon françois, fut arrette ce matin, par le Déchamp (2), à l'oberge du Lyon d'or, pour suspecte, et comparrêt le soir, à notre Comité (3). Tu aura l'advis détaillé du reste, et des autres suspectes, pour le dozié. Y a besogne, mais se fera. Le païs regorge de mauvais patriotte, ames exsécrables, qui traîne derrierre des scellerats, ou des vils hypocrite, parés des traits de la candeur, que la Nation rejetera, et justicera. Les c. Lalmant, Lanti, Nielle, Lantonné, Parisot, Vandier sont bien à la surveillence depuis la séance dernier avec le Mémi, Lapicque, Boucher, Launoi (4), mais au lieu de faire la lumiére, sur leurs forfait, le citoyen Hanriot, a pu faire sortire Boucher, et Launoi, avec certificas, et le c. Bouillart, la c^{nne} Lanti. Il seroie bien tant, que ces êtres malvoilans, rescoive le sort de ses tirans, dont les trônes fragils ne sont fondé que sur une chimer, que cette classe d'homme respectables, mais pauvres, quil appelloit *le Peuple* sorte enfin de l'ignorance, et des erreurs, dont le fanatisme l'avoie envelopé, connaise enfin ses droits, en toute leur estandue. C'est pour quoy, nos législateur ont prescrit que le temple, élevé ci devant par la supertition, seroie donc ouvert à la raison, chaque

(1) P.-Ant. Bourgeois, de Ligny (1730-1808). Nous respectons l'orthographe de la lettre.

(2) Un gendarme, le C. *Deschamps,* accompagnait son chef, Label, quand celui-ci opéra l'émouvante arrestation de M^{me} de la Morre, le 25 pluviôse.

(3) Le Comité révolutionnaire de Bar-sur-Ornain avait alors pour président le citoyen Paillot. Tous les actes émanés de lui portaient cet en-tête :

Egalité, Liberté, Unité, Indivisibilité, Fraternité
République populaire ou la mort.

Son sceau représentait deux bras sortant d'une nuée et portant l'un une hache, l'autre une torche enflammée.

(4) Mémi, Lapique, Boucher, Launoy, personnages inconnus.

jour décadaire, il seroie consacré au repos (1). Icy l'hymme à la Liberté, qui est à la presse (2), pour répandre, avec la pratique du bon françois.

Citoyen, tu aprendra par le même, que le Varenbelle, cidevant moine, a resoleu de sassocier à une épouse : son example sera suivie par ses samblable (3). La raison les rend à la nature, et comme il jouisse des droits du citoyen, ils seront jalouse d'en remplire tous les devoirs. Je t'attans, citoyen, avec le c. Vacher, pour le décadi 20. Apprète, C. B. U. N. L. A. G. A. E. S. R. J. P. Releve C. A. L. E. B. (4). Salut, amitié, fraternité.

Jacquot le jeune.

L'hymne annoncé par la lettre n'y est plus joint mais il reste l'*Invocation républicaine* — parodie misérable de la plus belle des prières, le *Pater noster* — et *les Commandements républicains*.

(1) Jacquot veut dire, semble-t-il : chaque jour décadaire, le temple élevé à la Raison doit être ouvert. Ce jour-là est jour de repos. D'après les *Commandements républicains* il était expressément ordonné de fermer les magasins, au décadi.

(2) Encore un passage obscur. Jacquot prévient qu'il joint à sa missive la copie d'un Hymne à la liberté qui s'imprime à Bar pour être répandue dans le peuple, plus la copie de deux pièces patriotiques intitulées : *la Pratique du bon Français.*

(3) Varambel, prêtre barrisien, paraît avoir eu un moment de défaillance puisqu'on le voit déposer ses lettres de prêtrise le 25 germinal. On peut arguer de sa bonne foi car il exerçait peu à près, le culte à N. D. de Bar. Il était et resta lié par l'amitié la plus étroite avec le citoyen Monard, secrétaire du Comité révolutionnaire, ce qui lui permit de rendre beaucoup de services aux paisibles citoyens désignés comme suspects. Il mourut curé de Saint-Antoine de Bar en 1813.

(4) Bien que les lettres majuscules qui précèdent n'aient pas été déchiffrées, on a voulu retrouver dans celles-ci C.A.L.E.B. le nom de *Caleb* qui était celui dont on se servait à Bar et dans la région pour désigner un ecclésiastique M. Montardier qui sous un déguisement parcourait le pays pour exercer secrètement son ministère. Il convient de dire que l'on était alors à la période la plus violente de la persécution contre le clergé. Le couvent des Carmes était assigné pour prison aux ecclésiastiques et de là ils étaient envoyés en déportation.

I

Chaste fille des Cieux, o Liberté ! tu es descendue pour nous sur la terre. Que ton nom soie à jamais chéry. Ton règne est arrivé ; celui de la Loy est aussi venu. Que sa volonté soie faite. Pourvoie au besoin de tes enfans; assures leur le pain de tous les jours. Oublies les injures que te font les peuples esclaves pour ne songer qu'aux hommages que tu reçois d'un peuple libre.

Divinité de ma patrie ! écartes de nous tout ce qui peut nous induire en erreur : éloignes jusqu'à la tantation de mal faire, et délivres nous de nos ennemis.

II

La République tu serviras
Une, indivisible seulement.
Aux fédéralistes tu feras
La guerre éternellement.
En bon soldat tu te rendras
A ton service exactement.
Tes pères et mères honoreras,
Et la vieillesse mêmement.
Pour tous les cultes tu seras
Comme veut la loi tolérant.
Les beaux-arts tu cultiveras :
D'un État ils sont l'ornement.
A ta section tu viendras
Convoquée légalement.
Ta boutique tu fermeras
Chaque décadi strictement.
La Constitution tu suivras,
Ainsi que tu en as fait serment.
A ton poste tu périras
Si tu ne peux vivre librement.

N'est-il pas piquant de voir un révolutionnaire de 1793 prôner ces *Commandements* et se réjouir de leur divulga-

tion par l'imprimerie alors qu'en 1898 un républicain dit « modéré » n'oserait s'en recommander impunément devant ses électeurs?

Il nous reste à dire ce que devinrent les personnages auxquels Jacquot le jeune semble vouloir tant de mal.

Mme Lanti (1) dont l'arrestation était d'autant plus injustifiée que son divorce avait été prononcé quatre mois auparavant, partagea pendant quelque temps la captivité, assez bénigne, du reste, de Mmes Niel et de Longeaux détenues au même titre qu'elle, se sauva, fut reprise, mais épousa dans le même temps un négociant, Antoine Carré dont il reste encore postérité. M. Lanty était mort à Constance le 20 juin 1795.

Confié au Comité de surveillance de la Commune de Ligny, le citoyen Bourgeois (2) fut garanti de tous sévices par la popularité dont il jouissait dans son pays grâce à sa grande bienfaisance. Interné dans le couvent des Chanoinesses régulières de la congrégation de Notre-Dame, converti en prison municipale, il y demeura pendant seize mois et n'en sortit que pour être placé sous la surveillance de la police. Son fils, Antoine Bourgeois de Mesnil, à cause duquel il souffrait ces vexations servit successivement dans l'armée des Princes et sous les ordres du général Bonaparte. Il ne rentra dans le Barrois que pour y épouser sa cousine Mlle Brigeat de Morlaincourt (3e jour complém. an X).

Nous manquons de renseignements sur les citoyennes Lallemand, Lantonnet, Parisot dont les noms étaient alors, comme ils le sont aujourd'hui, très répandus dans la région. Plusieurs habitantes de Bar portaient à cette époque le nom de Vandières. Quant à la citoyenne Niel, fille d'un colonel aux grenadiers de France mort à Belrain en 1776, elle avait épousé en 1770 un maréchal de camp, M. Rousseau de la Férandière, qui venait quelques jours auparavant d'être arrêté à Nancy comme suspect. Élargi le 8 fructidor, il ne put obtenir la libé-

(1) Madeleine-Agnès Vaultier avait épousé le 21 nov. 1780 Ch. Michel de Lanty né à Toul en 1744, capitaine au régiment d'Aunis.

(2) Pierre-Antoine Bourgeois, écuyer, né en 1730, mort en 1808.

ration de sa femme, laquelle ne recouvra la liberté qu'après thermidor (1).

Le citoyen Henriot, juge au tribunal du district, révoqué par Massieux représentant du peuple comme entaché de *modérantisme* jugea prudent de quitter Bar. Il se retira durant quelques mois dans une localité des environs : après la chute de Robespierre il fut élu juge du tribunal du district et devint ensuite président du tribunal correctionnel et directeur du jury. Républicain de longue date, M. Henriot était maire de Bar quand éclata la révolution et le discours qu'il prononça à la fête de la Fédération nous a été conservé.

Moins respecté mais beaucoup plus populaire que le précédent, le citoyen Bouillard — *Léonidas* — comme le surnommaient ses contemporains (2) eut une existence très agitée. Clerc de notaire, secrétaire, orateur, maître en chaire de la Loge de Bar, fervent propagateur des idées républicaines sous l'ancien régime, contrôleur des contributions, vénérable de la Loge, président de l'administration centrale du département de la Meuse sous la République, adjoint de la Mairie de Bar sous l'Empire, il devint sous la Restauration maire et conseiller d'arrondissement. Veuf en 1813, il épousa en 1816 une dame très riche, madame de Blois (3). D'abord ardent légitimiste, il reparut en 1830 à la tête de l'administration municipale de Bar-le-Duc. Il y resta jusqu'au 16 février 1832.

Les extraits qui précèdent prouvent qu'il y a profit à compulser les archives particulières. Les menus détails apportent à l'histoire générale un appoint souvent important, toujours intéressant. Pour ma part je ne crois pas qu'aucun fonds public possède une source d'informations aussi complète sur l'his-

(1) M. de la Férandière qui avait vingt-cinq ans de plus que sa femme mourut à 70 ans le 4 frimaire an VII. Celle-ci lui survécut jusqu'en 1834. Elle était grand'mère du comte de Migot, conseiller de préfecture à Bar.

(2) Il était fils d'Hyacinthe Bouillard, notaire à Bar et de Christine Lefebvre.

(3) Fille de Ch. François de Brunet, ancien capitaine au régiment de l'Isle-de-France, seigneur de Delouze, et de Marie-Anne de Combles.

toire de la ville de Bar dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle que la correspondance du célèbre prévôt Morel. Elle est conservée avec le respect qu'il convient au château de Vitry-la-Ville. Nul ne saurait entreprendre l'histoire du Barrois sans recourir à ces abondants et précieux documents dont le plus grand nombre seraient introuvables ailleurs.

BREUX

SON HISTOIRE ET SA SEIGNEURIE

PAR F. HOUZELLE

AVANT-PROPOS

Entreprendre l'histoire d'une de nos communes est une étude fort ingrate, si l'on songe que de nos archives communales il reste bien peu dans nos mairies; à différentes reprises, nos parchemins ont été pillés et se sont dispersés vers les centres, Metz, Arlon, etc. De ce qui restait, on n'a pas toujours pris autant de soins qu'il convenait et trop souvent on a négligé ces vieux parchemins poudreux, qui deviennent la pâture des mites ou qui pourrissent dans un coin. Il s'ensuit que notre monographie de Breux présente bien des lacunes; malgré ce défaut de suite, le travail que nous offrons à la Société des Lettres, Sciences et Arts, fruit de plusieurs années d'études, est consciencieux.

Nous avons scrupuleusement dépouillé ce qu'il reste des Archives de Breux et de quelques localités voisines. Nous avons également compulsé les ouvrages qui nous laissaient

l'espoir de glaner quelques épis échappés à l'œuvre destructive du temps, et toujours nous avons indiqué les sources auxquelles nous avons puisé.

Quelques détails pourront paraître oiseux, mais, dans une monographie locale, tous les détails n'ont-ils pas leur importance?

Nous sommes heureux de remercier les quelques personnes qui ont bien voulu nous encourager et nous aider dans nos recherches et en particulier M. le chevalier de Résimont, baron de Hagen et notre ami et confrère, M. L. Schaudel, qui nous ont si obligeamment fourni d'utiles renseignements sur les familles seigneuriales de Breux.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES SOURCES

Archives de la mairie de Breux.

— — de Montmédy (Pièces provenant de la succession Jeantin).

Archives de la cure d'Avioth.

— d'État, à Arlon.

Bertholet. — *Histoire du duché de Luxembourg.*

A. Buvignier. — *Géologie de la Meuse.*

Cartes de l'État-major français au $\frac{1}{80,000}$ et au $\frac{1}{50,000}$.

Carte des voies antiques par une Société d'archéologues belges.

Coutumes générales des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny. Édit perpétuel du 12 juillet 1611 (Luxembourg, A. Chevalier, vers 1687).

Denis. — *Nouvelles mesures appliquées au département de la Meuse.*

Dom Calmet. — *Notices sur la Lorraine.*

Dumont. — *Justice criminelle en Lorraine.*

Léon Germain. — *La famille de Bombelles en Lorraine* (Sidot, à Nancy, 1890).

H. Goffinet. — *Les comtes de Chiny. Étude historique* (1 vol., P. A. Brück, Arlon, 1880).

— Cartulaire de l'abbaye d'Orval (Bruxelles, F. Hayez, 1879).

Jeantin. — *Manuel de la Meuse* (Vve Raybois, à Nancy, 1860).

— — *Chroniques des Ardennes et des Wœpvres* (Grimblot, à Nancy, 1852).

F. Liénard. — *Dictionnaire topographique du département de la Meuse* (Imprimerie nationale, 1872).

F. Liénard. — *Archéologie de la Meuse* (Verdun, Laurent, 1884).

La Fontaine-d'Harnoncourt (Comte Hubert de). — *Cartulaire généalogique de la famille de la Fontaine-Harnoncourt-Unverzagt* (Vienne, 1890).

L. Maxe-Werly. — *Reconstitution au moyen du cadastre de l'ancien État du Barrois, aux diverses époques de son histoire* (Bulletin de la Société de géographie de l'Est, 2e semestre, 1887).

Aug. Neyen. — *Biographies luxembourgeoises.*

Dom Pelletier. — *Nobiliaire de Lorraine.*

Publications de l'Institut G. D. de Luxembourg.

Pied-terrier de la Cense de Breux appartenant à l'abbaye d'Orval, par Fre Gabriel.

A. Rambaud. — *Histoire de la civilisation française*, 2 vol. (Paris, A. Colin et Cie, 1887).

Ottmann. — *Esquisse archéologique et historique de l'église Ne-De d'Avioth* (Nancy, Grimblot, 1859).

Schaudel. — *Les anciens seigneurs de Breux* (Montmédy, Pierrot, 1890 et 1898).

Société d'Archéologie d'Arlon (Mémoires).
— d'Archéologie lorraine de Nancy (Mémoires).
— des Lettres, Sciences et Arts (Mémoires).

V. Thillière. — *Histoire de l'abbaye d'Orval* (Namur, Delvaux, 1897).

Viville. — *Dictionnaire du département de la Moselle* (Metz, Antoine, 1817).

Würth-Paquet. — *Tables chronol.*, etc. (Publications de l'Institut R. G. D. de Luxembourg, t. XXXVI).

CHAPITRE PREMIER

GÉOGRAPHIE

I. **Position de la commune.** — Le village de Breux est le plus septentrional du département de la Meuse. Il est situé à 3° 3′ 6″ de longitude Est, à 49° 35′ de latitude septentrionale et à une altitude de 220 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Son territoire, très accidenté, offre des sites pittoresques. Les collines aux sommets boisés, les coteaux dorés par les genêts sont d'un charmant coup d'œil. Son altitude varie de 213 à 334 mètres.

Il est au nord de Montmédy, près de la frontière belge, à une distance de 10 kilomètres de cette ville, son chef-lieu de canton et d'arrondissement; de 108 kilomètres de Bar-le-Duc, son chef-lieu de département ; de 96 kilomètres de Saint-Mihiel, siège de la cour d'assises; de 120 kilomètres de Nancy, et de 218 kilomètres de Paris.

II. **Limites et aspect du territoire.** — Le territoire de Breux est limité au Nord par celui de Gérouville (Belgique) ; à l'Est par ceux de Sommethonne (Belgique) et de Thonne-la-Long ; au Sud, par les territoires d'Avioth et de Thonnelle ; à l'Ouest, par ceux de Thonne-le-Thil, d'Herbeuval et de Margny. Ces deux derniers villages font partie du département des Ardennes.

Le territoire est, comme nous l'avons déjà dit, très tortueux. Il n'offre que monts et vallées décrivant des plis et des replis, des courbures et des enfoncements. On n'y voit qu'un seul plateau, le *Cul de Voir*, lequel encore est de peu d'éten-

due. Les collines sont à pente rapide; les vallées, très encaissées, ressemblent à des gorges.

Toutes les hauteurs, boisées de bosquets, offrent des aspects, des sites enchanteurs, des scènes de paysage capables de tenter le pinceau d'un peintre. C'est surtout de la hauteur dite *Haut des forêts*, au sud de Breux, entre Avioth et Fresnois-les-Montmédy, qu'on embrasse d'un seul coup d'œil tout le territoire de Breux, avec ses gorges, ses monticules boisés, ses chemins et ses sentiers sinueux, son village lui-même, encaissé dans une espèce d'entonnoir, avec sa forme en S allongé. Du *Haut de la Croix*, on aperçoit Arlon, à l'Est, et Saint-Walfroy, à l'Ouest. Des monts du *Catillan* ou de *Mouchévaux*, on embrasse un horizon très étendu : au Sud, par l'étroite vallée de la Thonne, près Thonne-les-Prés, se voient les hauteurs de Brandeville; à l'Ouest, Saint-Walfroy et les Ardennes orientales; au Nord, les Ardennes belges et la jolie bourgade de Florenville, entourée par la forêt de Merlanvaux; à l'Est, la ville d'Arlon.

III. **Orographie.** — A part une petite vallée, large seulement de 150 mètres vers le Sud, côté d'Avioth, et par laquelle s'écoulent les eaux des nombreuses fontaines du territoire, le village de Breux est entouré de tous côtés par des collines plus ou moins élevées, faisant partie des Ardennes orientales. Le nord du territoire est traversé de l'Est à l'Ouest par des hauteurs venant de Belgique qui s'étendent jusqu'à l'ancien ermitage de Saint-Walfroy et Lamouilly. Elles séparent le bassin de la Thonne de celui de la Marche. A l'est d'Avioth commencent des collines qui séparent la vallée du ruisseau de Breux de celle de la Thonne. Elles se dirigent du Sud-Ouest au Nord-Est et se relient aux hauteurs précédentes, au nord-est du territoire de Breux, au plateau du *Cul de Voir*, aux confins des finages de Breux et de Thonne-la-Long. Des hauteurs premières citées se détachent, à l'ouest du village, au lieu-dit *Mouchévaux*, désigné à la carte de l'état-major sous la dénomination *Signal du Gros-Bout*, et à la limite des territoires de Breux, Herbeuval et Thonne-le-Thil, des collines qui se dirigent vers le Sud, pour finir entre Avioth et Thonnelle, après

avoir servi de ligne de partage des eaux de Breux de celles des vallées de Hianquemine et de la Guerlette.

Après avoir indiqué en général l'orographie de Breux, nous allons reprendre chacune des parties, en suivant l'ordre géographique et en indiquant l'altitude.

Au Sud, rive gauche du ruisseau de Breux, se dresse la côte d'*Aubermont* (1), qui a une altitude de 258 mètres (2). A l'Est, le *Plateau du Cul de Voir* est à une altitude de 310 mètres. De ce plateau, se détache, vers l'Ouest, un promontoire séparant la plaine de *Randhan* de celle d'*Aune;* il comprend la *Côte de Beaufroy* (280^{m}), sur le *Terme* (270^{m}) et *Norchamp* (250^{m}). Les hauteurs de *Norchamp* et de la *Gravelle* finissent à pente rapide aux maisons du « *Poison* ». Au Nord-Est, la *Noue la Velue* est à 320 mètres au-dessus du niveau de la mer. Au Nord, les hauteurs de *Géroumont,* de *Longchamps,* et du *Gros-Bout* varient de 310 à 315 mètres d'élévation. De la *Morte-femme* (de 300 à 318^{m}) se détache, vers le Sud, le *Haut de la Croix* (325^{m}), qui sépare la vallée d'*Ennevaux* de celles de la *Grande Noue* et du *Raïet.*

Au plateau de la *Morte-femme,* les collines modifient quelque peu leur direction : après s'être dirigées de l'Est au Nord-Ouest, elles vont vers l'Ouest, par les *Linettes,* les *Etailles* et *Chelvaux* (de 310 à 320^{m}).

De *Chelvaux,* se détachent vers le Sud les hauteurs de *Landin* et de la *Voie de l'Air* (325 à 301^{m}), qui viennent finir à pente très rapide à l'ouest du village, où elles forment des jardins en terrasses. La *Voie de l'Air* sépare la vallée de la *Grande Noue* et du *Raïet* de celles des *Moulinets* et de la *Fontaine des Fées.*

Les collines allant au mont Saint-Walfroy (Ardennes) quittent le territoire de Breux pour celui d'Herbeuval, où elles marquent 311 et 323 mètres, pour revenir ensuite au

(1) C'est sur le versant du plateau d'*Aubermont,* que se trouvait un cimetière franc-mérovingien (V. les *Mém. de la Soc. des Lettres,* etc. de Bar-le-Duc, 3^{e} série, t. V).

(2) Cette cote et celles qui suivent sont prises sur la carte dressée par l'État-major français à l'échelle de $\frac{1}{50.000}$.

Catillan ou *Mouchévaux*, que nous avons déjà indiqué, à l'altitude de 334 mètres.

Parmi les hauteurs se détachant du *Catillan* pour finir entre Avioth et Thonnelle, nous remarquons la *Tête Colas* (290^{m}), les *Zénys* (279^{m}), *Lanwissé* (280^{m}), *Cailloué* (305^{m}) et *Sur Grimont* (300^{m}). De *Lanwissé*, se détache, vers l'Est, la hauteur des *Fourches* (de 250 à 258^{m}), qui se termine brusquement à l'entrée de la Vieille-Ville. La colline de *Malouenne* (280^{m}) quitte *Cailloué* pour finir au territoire d'Avioth.

IV. **Hydrographie.** — Le territoire de Breux est tout entier dans le bassin de la Chiers. Mais si nous subdivisons celui-ci, nous trouvons notre territoire appartenir à trois bassins ou mieux à trois vallées : celle de la *Marche*, celle du ruisseau de *Breux* et celle du ruisseau de la *Guerlette* (Thonne-le-Thil).

La *Marche* prend sa source en Belgique, à la fontaine du *Bouillon*, dans la forêt de la *Taille-Maidy* (Gérouville), se dirige de l'Est à l'Ouest, dans la forêt de *Medjibois*, pour ensuite prendre la direction du Sud, jusqu'à Limes (écart de Gérouville). Sur son parcours, elle traverse les étangs de *Lasoie* (1), arrose le château et la ferme du même nom (2), où elle forme de petites cascades dans une jolie vallée, où elle alimente une brasserie et un établissement de pisciculture. Au hameau de Limes, elle est brusquement arrêtée dans son cours par les hauteurs du *Briga* et de *Fagny*, qui la forcent à obliquer vers l'Ouest, jusqu'aux ruines de l'antique abbaye d'Orval, par une vallée très encaissée offrant certains charmes. Sur sa rive droite, la vaste forêt de *Merlanvaux;* à gauche, les hauteurs boisées de *Margny*. Sur une longueur de 350 mètres, elle sert

(1) De là le nom du ruisseau de *La Soie* qui lui est donné au cadastre.

La *Marche* était, au moyen âge, appelée le *Courvey* ou *Ruth de Limes* (ruisseau de Limes), depuis ce hameau jusqu'à l'abbaye d'*Orval*, à environ 4 kilomètres en aval. A partir de ce point, ce cours d'eau prenait le nom de « Marge ».

(2) Au siècle dernier, la famille de *Bonneau* possédait les forges de *La Soie*.

Les de *Bonneau* s'intitulaient « maîtres des forges de La Soie, seigneurs en partie de Breux. »

de frontière entre la France et la Belgique. Des ruines d'Orval, elle se dirige au Sud, jusqu'à Villers-devant-Orval, pour prendre ensuite la direction de l'Ouest et se jeter dans la Chiers en aval de Margut (Ardennes).

Les eaux de la Marche sont pures, claires et limpides et elles laissent voir le sable et le gravier sur lesquels elles roulent. La truite, qui y est abondante, est pêchée par les habitants de Fagny et surtout par ceux de Limes.

Le ruisseau de *Séquewé* et celui de *Chelvaux*, communs au territoire de Breux, déversent leurs eaux dans la rive gauche de la Marche.

Le ruisseau de *Séquewé* (1), prend sa source au bois de ce nom et reçoit, sur sa rive gauche, les eaux des fontaines du *Seugnon* (2), des *Wées*, des *Longchamps*, du *Pré Morat*, qui sourdent des bois de Breux de même dénomination.

Le ruisseau de *Chelvaux* (3) est formé de la réunion de plusieurs sources qui prennent naissance au bois de Chelvaux, à une altitude de 285 mètres. Il se dirige du Sud-Ouest au Nord, en décrivant une légère courbe. A environ 400 mètres en amont de son confluent avec la Marche, lequel a lieu au *Pont des Allemands*, le ruisseau de Chelvaux oblique légèrement au Nord-Est. Ce cours d'eau, d'une longueur d'environ 2 kilomètres, sépare le département de la Meuse de celui des

(1) Près de l'emplacement d'un village qui a complètement disparu et qui existait encore au XIVe siècle. Il se nommait Saint-Couwé, Sinqwé.

(2) La fontaine du Seugnon est formée de deux sources, l'une en France, l'autre en Belgique. La borne limitrophe se trouve entre les deux sources (art. 34, § 16 du traité de Courtray). C'est le point de contact des communes de Breux avec celles de Gérouville et de Sommethonne.

(3) A l'article 33 du procès-verbal de délimitation entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France, en exécution du traité de Courtray, du 28 mars 1820, le ruisseau de Chelvaux est désigné : « ruisseau venant de Romereau (Romer — eau = vallée des Romains).

Cette dénomination est exacte, ainsi que nous le verrons au chapitre II, époque romaine.

Il a dû aussi porter le nom de Goffenrupt, conservé à un bosquet qu'il longe. La partie rupt = ruisseau, paraît bien indiquer que Goffenrupt est le nom d'un cours d'eau.

Ardennes et par suite le territoire de Breux de ceux d'Herbeuval et de Margny (1).

Vallée de la Thonne. — Le ruisseau de Breux est formé de plusieurs sources prenant naissance à la sortie du bois communal de Randhan. L'une, la plus importante, au lieu-dit *Pré du Moulin* (2) et l'autre sous Randhan sortent de terre, à une altitude de 270 mètres. La longueur de son cours sur notre territoire est de 3840 mètres. Son altitude, de la source (270^{m}) au point où il entre sur le territoire d'Avioth (218^{m}), varie de 52 mètres, ce qui nous donne la forte pente moyenne de 0^{m},0135 par mètre.

Sur une longueur de 1170 mètres, il se dirige de l'Est à l'Ouest; arrivé à la *Cailtière,* il rencontre la colline du *Haut de la Croix*, qui le force à changer de direction et à obliquer au Sud-Ouest, sur un parcours approximatif de 1100 mètres, jusqu'à la ruelle de Margusson, à l'extrémité nord du village. Les collines de *Landin* et de la *Voie de l'Air,* qui se terminent à pente raide et arrondie à l'ouest du village, obligent ce ruisseau à se diriger au Sud sur une longueur d'environ 1570 mètres. Il se jette dans la Thonne en aval du village d'Avioth.

La vallée arrosée par le ruisseau de Breux a une forme triangulaire ayant sa base au Sud et le sommet au village, au delà duquel il forme une vallée très resserrée.

Le ruisseau de Breux reçoit un certain nombre d'affluents de peu d'importance. Ce sont en général des sources, des fontaines, qui forment ou un ruisselet ou seulement une rigole qui, dans les moments de pluie, amènent les eaux au cours principal.

Sur sa rive droite, il reçoit : les *Fontaines du Pré de la Soupe,* d'*Harivaux*, du *Groseiller*, la source du *Raïet,* la *Fontaine de Renivaux* (3), et la *Fontaine des Fées*, qui donne naissance à un ruisseau connu sous différentes dénominations : *Ruisseau des Fées,* du *Vieux Pré*, ou de la *Côte*.

(1) La Marche reçoit encore d'autres affluents dont nous ne nous occupons pas, parce qu'ils n'arrosent point le territoire de Breux.

(2) De là le nom de Ruisseau du Moulin souvent donné à ce cours d'eau.

(3) Toutes ces sources et fontaines tirent leurs noms des lieux-dits où elles prennent naissance.

Sur sa rive gauche, le ruisseau de Breux est grossi des sources du *Bois Lavaux*, de la fontaine des *Pâquis* ou de *Margusson*, de celle du *Poison*, dont il sera causé plus loin, et du ruisseau des *Roses*.

Le petit ruisseau de Breux fournit une quantité d'eau suffisante pour faire mouvoir le moulin de Breux, la scierie et l'huilerie de la Foulerie, et, à environ 400 mètres en aval de notre territoire, le moulin Sourdeaux d'Avioth. Et jamais, même par les grandes chaleurs et par les années les plus sèches, ces usines ne chôment par suite du manque d'eau.

I. *Crues*. — Les cours d'eau qui arrosent le territoire de Breux sont à pente rapide; aussi ne constate-t-on jamais d'inondations.

Les eaux pluviales pénètrent facilement dans le sol sablonneux et par suite élèvent peu le niveau de nos petits cours d'eau. Les fortes crues, pendant les pluies torrentielles, les mettent quelquefois à pleins bords, mais rarement les font déborder.

II. *Étang actuel et étang supposé desséché*. — Le lieu-dit *Pré du Moulin*, qui se trouve à la tête de la vallée de Randhan, nous semble l'emplacement d'un ancien moulin, entre le lieu que nous soupçonnons être celui de l'ancien village de *Esclapy* (1). et le lieu-dit *Chaufour* (four-à-chaux). Mais cet endroit étant à proximité de la source du ruisseau de Breux, il fallait nécessairement, — si notre conjecture est vraie, — un étang ou réservoir d'eau, la source de Randhan étant insuffisante pour faire mouvoir un moulin. Si réellement un étang a été creusé là, il est aujourd'hui comblé et rien ne paraît en indiquer l'emplacement.

Il existe en amont du moulin de Breux, un petit étang d'une surface de 960 mètres carrés. Le propriétaire de l'usine l'avait laissé se combler et il le cultivait. Il est recreusé depuis une vingtaine d'années.

III. *Marais*. — Certaines parties du sol de Breux conservaient

(1) Voir *infrà*, la charte d'affranchissement du 9 décembre 1238, relative à *Breux* et à *Esclapy*. Nous essayerons au chapitre II de prouver ce que nous avançons concernant *Esclapy*.

autrefois une humidité surabondante. Le *Château*, le *Pré de la Cour*, le *Geai*, le *Pré de l'Étang* et les *Pâquis* sont encore marécageux ; mais, paraît-il, bien moins qu'il y a un demi-siècle. A cette époque, c'était, nous disent les vieillards, un bourbier infect. Feu l'abbé Deny eut l'heureuse idée de faire drainer le *Château*. L'exemple fut suivi : le *Pré de la Cour*, le *Geai*, etc., furent sinon drainés, au moins assainis par de profondes rigoles. Les *Pâquis* furent partagés entre les habitants et chacun d'eux a soin d'entretenir, le long de son aisance, un fossé pour conduire au ruisseau l'excès d'eau qui y séjournait. Cependant, les plantes aquatiques, telles que *Menyanthes trifoliata* (trèfle d'eau) *Ranunculus flammula* (petite douve), etc., y croissent en abondance. Il y a un demi-siècle, nous a-t-on dit, un cheval enfonça dans les marais des Pâquis, où il disparut complètement. Ces travaux d'assainissement exécutés, les terrains n'ont fait que gagner en rapport et l'hygiène y a trouvé son compte.

IV. *Sources*. — Le territoire de Breux est arrosé par un grand nombre de sources, dont les eaux salubres et limpides portent avec elles la fertilité et la fraîcheur.

Les sources proviennent de nappes d'eau rapprochées de la surface du sol; aussi leurs eaux ont-elles une température moyenne de l'air où elles sourdent. Si en été elles nous paraissent si fraîches, c'est que nos organes n'accusent que des différences immédiates dans les impressions qu'ils reçoivent.

Les sources de Breux déposent un sédiment ocreux assez abondant, ce qui indique la présence du fer. La fontaine du Poison donne une eau minérale ferrugineuse « recommandée des médecins ». Sur les bacs servant d'abreuvoir, elle laisse un dépôt ocreux très abondant. « M. Martin, pharmacien à Stenay, élève de l'école supérieure de Paris, après une analyse consciencieuse, lui a reconnu une vertu ferrugineuse tonique, peut-être supérieure à celle de bien des eaux préconisées au loin et vendues à grand prix et à beaux deniers comptants » (1).

(1) L.-N. Deny, *Mon petit Livre*, page 11.

V. *Puits.* — L'abondance des sources sur le territoire fait que le village n'a jamais eu à souffrir de la pénurie d'eau. Trois fontaines, coulant abondamment pendant toute l'année, servent à abreuver le bétail. Toutes les maisons, ou presque toutes, sont pourvues d'un puits, car il suffit de creuser à quelques mètres (en moyenne de 2 à 3^{m}), pour arriver à une source.

V. **Géologie.** — Breux appartient tout entier au terrain liasique.

Trois groupes de ce terrain se rencontrent sur son territoire : 1° le calcaire sableux; 2° la marne moyenne; 3° le calcaire ferrugineux. Le géologue trouve ici un trésor inépuisable de fossiles, de mollusques enchâssés confusément et en quantité innombrable dans des calcaires coquilliers desquels ils sont difficiles à extraire.

En ce qui concerne la géologie de Breux, nous ne saurions mieux faire que de laisser la parole à M. A. Buvignier.

1. *Calcaire sableux.* — « Le calcaire sableux forme la partie la plus septentrionale du département de la Meuse, dont il est le terrain le plus ancien. Il est composé de sables et de calcaires plus ou moins durs et imprégnés de sables, disposés en couches alternatives.

« Ce calcaire, qui prend un si grand développement dans la Belgique et les Ardennes, ne se rencontre dans le département que sur les territoires de Breux, d'Avioth et de Thonne-la-Long. Il y forme le fond des vallées et se relève sur un plateau sillonné de petits vallons abrupts et qui se termine au Nord par une falaise escarpée (1). Il s'élève au-dessus de Fagny, à 312 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sorti du département, il continue à se relever vers le Nord et atteint un niveau plus élevé dans les environs de Gérouville (Belgique).

« Le groupe du calcaire sableux, dont les assises inférieures n'affleurent pas dans le département de la Meuse, renferme des bancs de calcaires bleus ou jaunes, plus ou moins imprégnés de sables et passant quelquefois à un véritable grès, et

(1) C'est l'escarpement au sud de Fagny, écart de Breux.

des sables gris ou jaunes, à grains plus ou moins fins, contenant souvent des lamelles de mica. On y trouve aussi quelquefois des lits de marnes généralement sableuses.

« L'épaisseur des bancs calcaires varie ordinairement entre $0^m,15$ et $0^m,70$. On en trouve cependant quelques-uns dont l'épaisseur est presque double. Celle des lits de sables est habituellement de $1^m,10$ à $0^m,40$, mais il y en a de plus considérables, vers la partie moyenne dans la tranchée de la route de Breux à Fagny (1) et vers la partie supérieure près de l'église de Breux.

« Les bancs calcaires ne présentent pas une parfaite irrégularité. Ils affectent généralement la forme de grandes lentilles très aplaties et intercalées dans les sables, de sorte qu'il est rare que, dans une carrière de quelque étendue, on ne voie pas quelques bancs s'amincir et se terminer en biseau. Ces bancs jaunâtres à la surface présentent quelquefois la même teinte à l'intérieur, mais ils sont plus généralement gris ou bleuâtres. Cette nuance, due à une faible portion de fer carbonaté, s'altère et passe au jaune, après un certain temps d'exposition à l'air.

Partie moyenne. — « Les assises les moins élevées qui se rencontrent dans le département sont situées au-dessous du hameau de Fagny, sur la rive gauche de la Marche. On peut les observer plus facilement dans les carrières qui bordent la rive droite de ce ruisseau sur le territoire de Limes (Belgique) (2).

« Dans cette portion, les bancs calcaires sont plus développés que les sables. Ils sont aussi très coquilliers, mais les fossiles qu'ils renferment sont tellement empâtés dans la roche, qu'il est difficile de les distinguer. Aussi, malgré leur abondance, n'en pouvons-nous indiquer qu'un petit nombre d'espèces. Les plus caractéristiques sont la *Gryphæa obliquata*, Sow., et la *Cardinia Concinna*.

« Dans la partie moyenne, les lits sableux se développent

(1) En sortant du bois de Chelvaux, à l'entrée du bois de Fagny.

(2) Limes est un hameau dépendant de la commune belge de Gérouville, situé à quelques mètres du hameau français de Fagny.

davantage et ils contiennent un grand nombre de bélemnites avec des coquilles à test mince, presque toujours brisées. Ces fossiles et quelques autres se trouvent également dans les bancs calcaires. Ces assises sont caractérisées par la *Gryphœa cymbium*, Lamk.

Partie supérieure. — « A la partie supérieure, les sables prennent souvent une nuance grise ou brune, plus ou moins foncée ; les calcaires ou les grès qui alternent avec eux présentent aussi les mêmes couleurs, cependant lorsqu'ils ont une certaine épaisseur, ils sont souvent bleus à l'intérieur. Quelques-uns des bancs sont très coquilliers. On y rencontre surtout beaucoup de céphalopodes : des ammonites, des nautiles et des bélemnites. La *Gryphœa cymbium* y est remplacée par la *Gryphœa Broliensis*, Buv. ».

Les fossiles qui se rencontrent le plus fréquemment dans le calcaire sableux sont : *Pinna Hartmanni*, Ziet.; diverses variétés de *Pectens*, de *Gryphœa*, d'ammonites et de bélemnites. A signaler aussi ceux moins communs et déterminés ou indiqués par le savant auteur de la *Géologie du département de la Meuse : Gervillia Hartmanni*, Munst.; *Plicatula sarcinula*, Munst.; *Spirifer tumidus*, Ziet.; *Panopœa Petrea* (1), Buv.; *Panopœa Broliensis*, Buv.; *Lima tenuistriata*, Munst.; *Pecten vimineus*, Sow.; *Terebratula*, voisine de la *T. furcillata*, Théod.; *Tornatella Broliensis*, Buv.; *Tornatella Aviothensis*, Buv.; un assez grand nombre d'ammonites, telles que *Ammonites obtusus*, Sow.; *Am. bisulcatus*, Brug. (ces deux variétés rencontrées à Fagny) et *Am. Petreus* (1), Buv.; *Nautilus inornatus*, d'Orb.; *Nautilus*, variété voisine de *Naut. Striatus*, Sow., mais à siphon, presque ventral, et aussi plusieurs variétés de Belemnites.

M. Buvignier cite aussi du bois fossile. Nous en avons

(1) Les fossiles auxquels il est donné le nom latinisé de Pierre étaient collectionnés par feu M. Pierre, Jean-François, ancien maire à Breux, qui les offrit à M. Buvignier, lorsque, vers 1848, ce dernier travaillait à la rédaction de son ouvrage. Le savant géologue a reconnu que plusieurs fossiles de la collection Pierre étaient inédits; aussi l'auteur leur a-t-il donné le nom de l'amateur intelligent qui les avait recueillis.

trouvé un assez bel échantillon dans une carrière au pied de la Bosse des Fées (1).

II. *Marnes moyennes. Situation et direction.* — La marne moyenne, qui, sur le territoire de Breux, recouvre le calcaire sableux est comme lui inclinée vers le Sud. Cette couche s'étend sur le plateau de calcaire sableux, entre Avioth, Thonne-la-Long et Breux. Sur ce dernier territoire, elle recouvre les hauteurs du Cul-de-Voir, de Noue-la-Velue, de Géroumont, des Longchamps, de la Morte-Femme, pour finir aux environs du Gros-Hêtre, et se continuer, après une interruption, au bois de Chelvaux, sur les sommets de la ligne de faîte entre les bassins de la Marche et de la Thonne, où elle occupe les lieux-dits Catillan, Tête-Colas, Zénys, Marine, Lanwissé, Cailloué, Sur Grimont et Hianquemine. De là, elle se prolonge vers Thonne-le-Thil et Thonnelle.

« Au bord de la Thonne, elle est à 207 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle se relève sur les plateaux jusqu'à 315 et 319 mètres. Ces marnes présentent une épaisseur d'environ 60 mètres (2). »

Composition. — « Le groupe des marnes moyennes est composé d'argiles grises, sableuses ou micacées. Il contient en grande abondance, surtout vers la partie supérieure, des nodules ferrugineux de forme ellipsoïdale et de dimensions variées. Ces nodules sont formés de couches minces et concentriques de fer hydraté et d'argile ocreuse, enveloppant tantôt un petit noyau d'argile pyriteuse blanche ou jaune, quelquefois transformée en fer hydraté, tantôt un noyau de calcaire siliceux ou argileux, tantôt un corps organisé fossile. Les couches ocreuses qui les enveloppent sont très fragiles, aussi les affleurements de marnes moyennes sont-ils recouverts de leurs fragments. On trouve çà et là des nodules de calcaire argileux, compact, gris-bleuâtre ou jaunâtre, semblable à celui qui forme les noyaux de certains ovoïdes. Ces nodules contiennent quelquefois des lamelles de fer carbonaté métal-

(1) V. A. Buvignier, *Géologie de la Meuse*, p. 73, 147, 148, 149, 150 et 151.

(2) *Ibidem*, p. 74.

loïde et des cristaux de chaux carbonatée tapissant des cavités ou des fissures. On rencontre à la partie supérieure quelques lits minces de calcaire compact et de lumachelle bleue à petites coquilles. On trouve quelques pyrites dans ces marnes et quelquefois dans la lumachelle.

« Ce groupe contient un grand nombre de fossiles dont les plus caractéristiques sont le *Belemnites elongatus*, Mill. et l'*Ammonites Davœi*, Sow. On y rencontre aussi de nombreux céphalopodes et des débris de crinoïdes, animaux pélagiens dont les congénères actuels vivent, les premiers sur la surface de l'Océan et les autres au fond des eaux profondes. »

Les fossiles les moins communs de ce groupe sont les espèces suivantes : *Pholadomya decorata*, Ziet.; *Modiola scalprum*, Sow.; *Ammonites planicosta*, Sow.; *Ammonites Davœi*, Sow.; et plusieurs variétés de Belemnites (1).

III. *Glissements de terrains.* — Devant Hianquemine et principalement à la Marine, des affaissements ou plutôt des glissements de terrains s'effectuent de temps en temps. Il y a une vingtaine d'années, il s'en est effectué un, au dernier lieu-dit, sur une longueur d'environ 50 mètres. Où la marne s'est détachée, elle est coupée à arête vive et à angle droit. La partie qui a cédé paraît quelquefois à $0^{m},50$ au-dessous de l'autre, ce qui fait facilement croire à un affaissement. Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'un glissement de terre : les eaux, rencontrant un lit de marne argileuse, y séjournent et font détacher la bande de terre qui leur est supérieure, laquelle, entraînée par son propre poids, a dû glisser le long de la pente.

IV. *Marnières.* — Dans les bois de Géroumont, du Pré-Morat, des Linettes, etc., s'aperçoivent de vastes trous, tous au versant nord-est. Si nous interrogeons les vieillards, ils nous diront que ces trous furent creusés il y a bien longtemps, pour « pendant les grandes guerres », les habitants s'y réfugier. Ici la tradition doit faire erreur. Dans le cas où nos ancêtres se seraient réfugiés dans les forêts, ce que nous sommes loin de contredire, ils ne se seraient certainement point cachés

(1) *Ibidem*, p. 74, 152, 153, 154.

dans des lieux où l'horizon est très borné, aux flancs des collines des sommets desquelles l'ennemi pouvait tomber sur eux à l'improviste. Ces retraites auraient été pour eux de véritables ratières. Nous pensons que ces trous creusés dans la marne étaient des marnières, desquelles les anciens habitants extrayaient un amendement avec lequel ils modifiaient la nature par trop légère de leur sol.

Nos cultivateurs négligent peut-être trop cet amendement qu'ils ont sous la main et au moyen duquel ils pourraient, en conduisant du sable et de la marne par contre-voiture, amender leurs terres par trop sableuses et rendre plus légères celles argileuses. A notre avis, il conviendrait de faire calciner la marne avant de l'utiliser, la calcination ayant pour but de la rendre plus friable. Employée de la sorte, elle agirait plus efficacement, surtout sur les prairies artificielles, où elle devrait être d'un excellent effet.

V. *Calcaire ferrugineux.* — Les collines comprises entre Écouviez, Thonne-la-Long et Thonnelle sont enveloppées par une ceinture étroite de calcaire ferrugineux. Cette bande règne au fond de la vallée de la Chiers et se relève sur le flanc de celle de la Thonne, où elle dessine à mi-côte un escarpement abrupt entre deux pentes douces formées par les marnes moyennes et supérieures du lias. Ce calcaire ferrugineux se développe dans le vallon de Thonne-le-Thil, d'où il étend quelques lambeaux sur le plateau des marnes moyennes de Breux, surtout à la Marine, d'où on extrayait autrefois du minerai pour alimenter les forges de Thonnelle.

« Les cotes du calcaire ferrugineux sont : au bord de la Chiers, 175 mètres; dans la vallée de la Thonne, de 207 mètres à 300 mètres et sur le plateau à 329 mètres. Sa puissance est d'environ 60 mètres » (1).

A la partie supérieure de la Tête-Colas (territoire de Breux), il arrive à la cote de 334 mètres et Sur Grimont, à celle de 305 mètres.

« Le groupe du calcaire ferrugineux est formé d'assises cal-

(1) A. Buvignier, *Géologie de la Meuse*, p. 74.

caires auxquelles sont subordonnés quelques lits marneux que l'on observe surtout dans la partie supérieure. Les bancs qui le composent présentent la plus grande variété dans leur texture et dans leur coloration. On y rencontre des calcaires plus ou moins argileux, bleuâtres ou verdâtres ; des calcaires ferrugineux de couleur brune ou rouge-brique ; des calcaires sableux d'un gris plus ou moins foncé, contenant des paillettes de mica. Ces diverses variétés ne forment pas toujours des bancs séparés, mais elles se rencontrent souvent dans le même lit qui présente ainsi un aspect bigarré. On trouve aussi des calcaires sableux ou des grès quelquefois micacés et feuilletés, contenant quelques empreintes de plantes et des calcaires coquilliers jaunes, d'ocres ou verdâtres, plus ou moins compacts et passant à la lumachelle. Dans beaucoup de lits, on rencontre des veines de fer hydraté, disposées tantôt irrégulièrement, tantôt par bandes parallèles. Dans d'autres, la même substance forme des grains anguleux ou oolithiques assez abondants pour que la roche soit exploitée comme minerai de fer et rende quelquefois jusqu'à 25 0/0 de ce métal.

« Dans certaines couches d'argile, jaune, ocreuse et compacte, on rencontre des parties presque entièrement composées de fer hydraté, contenant un très grand nombre de coquilles. Le test de ces fossiles a souvent disparu et il n'en reste que l'empreinte ou le moule ferrugineux. On remarque des céphalopodes, des gastéropodes, des conchifères et un grand nombre de térébratules. Dans quelques bancs plus calcaires, celles-ci sont transformées en chaux carbonatée cristallisée (1) ».

Les débris organiques les plus rares que l'on rencontre dans les calcaires ferrugineux appartiennent aux espèces suivantes : *Trigonia similis ; Avicula cygnipès*, Phill.; *Terebratula lampas*, Sow.; quelques variétés d'ammonites et de belemnites, telles que *Bel. Abreviatus*, Mill.; *Bel. umbilicatus*, Blain.; et *Bel. Brugnierianus*, d'Orb. (2).

On exploitait à Breux et dans les environs ces bancs de fer

(1) A. Buvignier, *Géologie de la Meuse.*
(2) *Ibidem*, p. 74, 154, 155 et 156.

hydraté en grains anguleux ou oolithiques. Ils servaient à la fois comme minerai de fer et comme castine ou fondant pour les autres minerais auxquels on les mélangeait. L'analyse de ces calcaires a été faite par M. Sauvage (1), qui reconnut que ce minerai contenait quelquefois jusqu'à 0,438 de peroxyde de fer.

. L'extraction dans les aisances communales de Breux, aux lieux-dits la *Marine* et *Mouchévaux*, commencée sur la fin de l'année de 1842 se continua jusqu'à vers 1848. Du mois de février 1843 au mois de septembre 1844, on a extrait 4.771 hectolitres 61 de minerai, ainsi que l'atteste le mémoire du 1er octobre 1844 présenté par MM. Rossignon (2).

VI. *Lignites découverts en creusant des puits.* — L'ouvrier qui a creusé le puits de M. Collet, Félix, cordonnier, nous a remis une pierre noire, dure et très dense, avec reflets brillants de couleur jaune. Il pensait avoir trouvé un minerai d'or ou tout au moins de cuivre. Il y a dix ans, lors du creusement du puits Doufils-Gellier, notre attention fut attirée par le puisatier. A 3 mètres de profondeur, nous avons remarqué une substance noire, de $0^m,03$ d'épaisseur sur $0^m,10$ de largeur, traversant le puits dans le sens du diamètre. Cette matière, très dense, avait aussi des reflets jaunes et paraissait formée de brindilles de bois solidifiées. Nous pensons qu'il s'agissait de lignites et avons soumis à la combustion ce charbon fossile, très combustible. En brûlant, il dégageait une forte odeur d'acide sulfureux, ce qui nous amène à croire qu'il contenait des pyrites ferrugineux. Ce sont d'ailleurs ces combinaisons de fer et de soufre ou sulfures de fer, qui ont été prises plusieurs fois pour des minerais d'or, d'argent ou de cuivre.

Nous nous sommes étendu peut-être un peu longuement sur la géologie de nos sables liasiques; mais nous avons pensé qu'un sec résumé de la géologie de la Meuse aurait dénaturé l'œuvre si savamment conçue par M. A. Buvignier.

(1) Voir *Géologie des Ardennes*, p. 257.

(2) Délibérations du conseil municipal des 3 septembre 1842 et 9 novembre 1844, vo du feuillet 17 et ro du feuillet 26.

VI. **Climat.** — Le climat de Breux est, par sa situation, généralement froid et sec. Les coteaux qui entourent le village l'abritent cependant du vent septentrional. L'air y est vif et pur, alternativement sec et humide. La température y est sujette à des variations brusques et fréquentes. Les chaleurs d'été y sont rarement excessives. Les hivers sont communément longs; mais les froids ne sont pas cependant trop rigoureux. En année moyenne, la température est : au printemps, de 9°; en été, de 17°; en automne, de 10°; et en hiver, de 2°.

I. *Pluies.* — Les pluies ne sont pas aussi fréquentes que le désire le cultivateur. Étant donnée la constitution du sol, il faudrait une bonne pluie par semaine; aussi les légumes des jardins à l'ouest du village sont-ils généralement secs pendant l'été.

II. *Orages.* — Dans certaines localités, les orages sont fréquents, tandis qu'en d'autres, il sont rares. Breux, est de ces dernières. Une masse de nuages orageux étant formée, elle obéira aux vents régnant à la hauteur où elle se trouve. Si cette hauteur est grande et le pays peu accidenté, l'orage franchira monts et vallées sans en recevoir de déviations sensibles ; si la hauteur est, au contraire, faible ou si le pays présente de fortes ondulations, la masse d'air en mouvement se partage en filets secondaires, suivant le cours des vallées, y entraînant les nuages, et les orages en décrivent les sinuosités.

De ce qui précède, on comprend facilement, pour peu qu'on connaisse la topographie de Breux et de ses environs, pourquoi nous sommes épargnés des orages. A moins que les nuées orageuses ne soient très élevées, les hauteurs entre Chauvency et Thonne-le-Thil les arrêtent et les obligent à suivre la vallée de la Chiers (1).

Les hauteurs de Montmédy arrêtent parfois les orages venant de l'Ouest et les forcent à remonter la vallée de la Thonne. Dans ce cas encore, nous avons peu d'orages à Breux; mais seulement ce qu'on appelle une queue d'orage, la nuée

(1) Il ne faut pas s'étonner que ceux qui ont vécu avant nous aient placé, sur le sommet le plus élevé de ces hauteurs, un saint Donat qui jouit de la réputation de préserver des orages.

suivant la vallée et l'orage éclatant plutôt sur Thonne-la-Long et Sommethonne.

Généralement, les orages nous viennent du Midi, par la vallée de la Thonne. Ils viennent très rarement du Nord.

Nous nous trouvons quelquefois sous la puissance de deux nuages orageux : l'un, au Sud-Est, vers Sommethonne, qui change de direction, et, par un mouvement ascensionnel, s'élève au-dessus des hauteurs du *Cul-de-Voir*, pour ensuite prendre la direction nord-ouest; l'autre, venant du Nord-Ouest, de la vallée de la Marche, en remontant soit le vallon de Chelvaux, soit celui de Séquewé. Si ces nuages orageux se neutralisent l'un l'autre, ils nous donnent une pluie abondante.

Les orages qui viennent lentement et qui séjournent un certain temps vers le village, s'en détournent généralement.

Les orages les plus dangereux sont ceux qui, poussés par la tempête, franchissent les monts et le Saint-Donat et nous apparaissent à l'Ouest avec leurs blancs rayons. Ceux-là sont à craindre; car presque toujours, ils sont accompagnés de grêle.

III. *Grêle et trombes.* — Le territoire de Breux est peu sujet à être grêlé; les trombes y sont presque inconnues.

Du 14 au 15 février 1833, un ouragan s'abat sur Breux, arrache un grand nombre d'arbres dans les bois, et dégrade les toitures de l'église et d'un certain nombre de maisons.

Le 15 août 1876, la foudre tombe sur le clocher de l'église et y occasionne des dégâts d'une valeur de 650 francs.

En 1884, un orage de grêle détruit les récoltes et occasionne des pertes évaluées à 50.000 francs. Une trombe qui accompagne cet orage, emporte des toitures tout entières. Les arbres qui se trouvaient dans le rayon de cette trombe sont les uns arrachés, les autres cassés à $1^{m},50$ du sol. C'est l'orage le plus violent dont on se souvienne à Breux. De mémoire d'homme, nul ne se rappelle que la foudre ait occasionné mort d'homme ou d'animaux.

La foudre tombe de préférence sur les arbres de la forêt qui couronne les hauteurs au nord de Breux. Il y a vingt ans, elle s'abattit sur un chêne aux « Linettes »; en 1888, elle en fou-

droya un autre dans le bois communal de la « Morte-Femme ».

VII. **Flore et faune. Bois.** — I. *Flore.* — Le territoire de Breux-Fagny, constitué entièrement par les sables du lias, nourrit une flore complètement différente de celle que l'on observe dans le reste de l'arrondissement. Aussi le botaniste y recueillera-t-il partout une ample moisson de plantes propres à enrichir son herbier et particulières aux sables liasiques.

Ce qui frappe au premier abord c'est la présence du Genêt, de la Bruyère et de la Ptéride, qui indiquent une végétation silicicole. On trouve en effet sur ce terrain de nombreuses espèces que l'on chercherait en vain sur les terrains calcaires appartenant aux étages oolithiques, oxfordien ou corallien, qui constituent la plus grande partie de l'arrondissement de Montmédy. Plusieurs de ces espèces même ne se retrouvent sur aucun point du département de la Meuse.

Voici la liste de ces espèces caractérisant la végétation des environs de Breux :

Arabis arenosa, Scop. (Arabis des sables); — *Turritis glabra*, L. (Tourette glabre); — *Teesdalia nudicaulis*, R. Br. (Téesdalia à tige nue); — *Viola tricolor*, L. (Violette tricolore); — *Pyrola minor*, L. (Pyrole à style court); — *Polygala conosa*, Schk. (Polygala touffu); — *Viscaria purpurea*, Wimm.; — *Spergula arvensis*, L. (Spargoute des champs); — *Spergula rubra*, Dietr.; — *Stellaria uliginosa*, Murr. (Stellaire des marécages); — *Cerastium quaternellum*, Fenzl.; — *Erodium pimpinellæfolium*, Sibth.; — *Trifolium striatum*, L. (Trèfle strié); — *Trifolium ochroleucum*, L.; — *Vicia lathyroïdes*, L. (Vesce fausse Gesse); — *Ornithopus perpusillus*, L. (Ornithopus délicat, Pied d'oiseau); — *Prunus Padus*, L. (Cerisier à grappes); — *Geum rivale*, L. (Benoite aquatique); — *Potentilla argentea*, L. (Potentille argentée); — *Scleranthus perennis*, L. (Gnavelle vivace); — *Sambucus racemosa*, L. (Sureau à grappes); — *Helichrysum arenarium*, D. C. (Immortelle des sables); — *Antemaria dioïca*, Gœrtn. (Pied-de-chat); — *Filago arvensis*, L. (Filago des champs); — *Filago germanica*, L. var. Lutescens (Filago d'Allemagne); — *Filago minima*, Fr. (Filago nain); — *Arnoseris minima*, Gœrtn. (Arnoséris fluette); — *Chon-*

drilla juncea (1), L. (Chondrilla jonciforme) ; — *Jasione montana*, L. (Jasione des montagnes) ; — *Vaccinium Myrtillus*, L. (Airelle myrtille) ; — *Lycopsis arvensis*, L. (Lycopsis des champs) ; — *Digitalis purpurea*, L. (Digitale pourpre) ; — *Veronica triphyllos*, L. (Véronique à trois lobes) ; — *Galeopsis ochroleuca*, Lam. (Galéopsis à fleurs jaunes) ; — *Marrubium vulgare*, L. (Marrube commun, Marrube blanc) ; — *Satyrium viride*, Sw. (Orchis verdâtre) ; — *Aira caryophyllea*, L. (Canche caryophyllée) ; — *Deschampsia flexuosa*, Gris. ; — *Holcus mollis*, L. (Houque molle) ; — *Glyceria loliacea*, Godr. ; — *Danthonia decumbens*, D. C. (Danthonia inclinée) ; — *Ophioglossum vulgatum*, L. (Ophyoglosse vulgaire, Langue de serpent) ; — *Equisetum sylvaticum*, L. (Prêle des bois) ; — *Equisetum hyemale*, L. (Prêle d'hiver) ; — *Festuca tenuifolia*, Sibth. (Fétuque à feuilles menues) ; — *Campanula Cervicaria*, L. (Campanule cervicaire) ; — *Camelina sylvestris*, Wallr.

En dehors de ces espèces tout à fait spéciales, dans notre arrondissement, aux sables du lias, on trouve encore à Breux et Fagny, quelques espèces rares, mais qui existent néanmoins sur plusieurs autres points de notre région. Il convient cependant de les citer :

Parnassia palustris, L. (Parnassie des marais) ; — *Malva moschata*, L. (Mauve musquée) ; — *Hypericum pulchrum*, L. (Mille-pertuis élégant) ; — *Hypericum humifusum*, L. (Mille-pertuis couché) ; — *Circœa lutetiana*, L. (Circée parisienne, Herbe aux sorcières) ; — *Sedum elegans*, Lej. ; — *Saxifraga granulata*, L. (Saxifrage granulé) ; — *Scorzonera humilis*, L. (Scorsonère humble) ; — *Specularia hybrida*, A. D. C. ; — *Lysimachia nemorum*, L. (Lysimachie des bois) ; — *Phelipœa cœrulea*, Mey. (Phélipée bleue) ; — *Nepeta cataria*, L. (Népéta, Herbe-aux-chats) ; *Leonurus cardiaca*, L. (Agripaume cardiaque) ; — *Polygonum bistorta*, L. (Renouée bistorte) ; *Aristolochia Clematitis*, L. (Aristoloche clématite) ; —

(1) L'herbier de feu M. Ph. Pierrot renferme un spécimen de Chondrilla juncea trouvé à Breux, vers la Bosse des Fées ou la Marine, par M. Thirion. Nous avons vainement cherché pendant des années cette rare composée.

Triglochin palustre, L.; — *Mayanthemum bifolium*, D. C. (Mayanthème à deux feuilles); — *Epipactis palustris*, Crantz. (Epipactis des marais); — *Orchis Morio*, L. (Orchis Morio); — *Botrychium lunaria*, Sw. (Botrychium en croissant, Raisin de mai); — *Menyanthes trifoliata*, L. (Ményanthe, Trèfle d'eau) (1).

II. *Faune.* — Étant donné un territoire aussi accidenté que celui de Breux, aux coteaux couronnés de bois et de bosquets, aux champs de genêts, on est amené à conclure que ce ban doit être giboyeux. Les lièvres pullulaient sur notre territoire, surtout quand la chasse y était interdite. Aussi n'était-il pas rare d'y voir à la fois deux et trois lièvres paraissant s'amuser tout près des travailleurs des champs.

Les fouines et les renards y sont nombreux. Les blaireaux sont moins communs et la loutre plus rare encore. Les sangliers et les chevreuils n'y sont généralement que de passage : ils viennent de la vaste forêt belge de Merlanvaux; parfois cependant les premiers font bien des dégâts dans les récoltes. La biche y passe de temps en temps. D'ordinaire, les loups n'y séjournent point. On en voit néanmoins quelques-uns gîter dans nos forêts. Pendant certains hivers, on y voit des vanneaux. Les vipères y sont inconnues; on y rencontre seulement quelques couleuvres et des orvets.

A part la Marche, dans laquelle on pêche la truite, les ruisseaux de Breux ne renferment aucune variété de poissons.

III. *Bois et forêts.* — Par possession aussi ancienne que leur village, les habitants de Breux avaient le droit de prendre dans leurs bois les chênes propres à bâtir et ce qui était nécessaire pour leur chauffage, et cela avec d'autant plus de raison que lesdits bois « ont esté planté par eux-mesmes (les habitants) sur des terres d'aysances » (2).

Le bétail y allait « pasturer de tout temps » (3).

(1) J. Cardot, *Quelques mots sur la Flore des sables liasiques* (Soc. Am. Nat., etc., t. I).

(2) *Requête de la communauté de Breux aux seigneurs de la Table de Marbre*, du 26 novembre 1698.

(3) *Ibidem.*

Cette possession a été reconnue par une sentence rendue entre les habitants et le procureur fiscal de Breux, le 28 juin 1599, par laquelle « les seigneurs leur ont permis d'user de leurs bois comme du passé à charge d'éviter les dégradations comme bons père de famille (1) », et par les règlements faits par les habitants de Breux, les 4 juin 1607 et 30 « may 1628 » (1) (ces règlements contiennent plusieurs articles touchant les bâtiments et le chauffage), et enfin par une déclaration de leurs « hayes (2) et bois », qui, bien que divisés en 18 endroits, ne mesuraient que 231 arpents.

Les forêts de Breux dépendaient de la gruerie (3) de Montmédy. Les procès forestiers étaient jugés à la chambre du Parlement de Metz, dite *Table de Metz*.

Les essences dominantes dans nos forêts sont le chêne, le hêtre et le charme. On y remarque aussi quelques pieds de tremble, de saule, de bouleau et de cerisier.

Les bois de particuliers, qui sont des bois nouvellement plantés, sont généralement d'essence tendre. Le tremble, le bouleau et le saule y dominent. L'essence de bois dur domine dans ceux de meilleure qualité et d'ancienne plantation. L'aulne, que l'on remarque encore dans quelques bois plantés sur un sol humide, tend à disparaître.

La commune possède 140$^{HA.}$,47 de bois ainsi répartis : 105$^{HA.}$,44 pour les coupes affouagères et 35$^{HA.}$,03 de quart-en-réserve.

Les coupes affouagères sont aménagées à vingt-cinq ans ; celles du quart-en-réserve ne le sont pas. Il serait à désirer que cet aménagement se fît le plus tôt possible, ce qui permettrait à la commune d'avoir un coupon de quart-en-réserve à époques

(1) V. ces pièces aux archives de la mairie de Breux.

(2) On donnait le nom de *hayes* à des bandes de terre boisées assez longues et peu larges.

(3) La gruerie de Montmédy, créée par édit royal vérifié en Parlement le 3 décembre 1691, ressortait de la « Maîtrise particulière de Sedan ». Elle comprenait : un gruyer, un substitut du Procureur royal, un arpenteur et quatre sergents-gardes, chargés de l'administration et aménagement des eaux, forêts et bois des « quatre prévôtés de Montmédy, Marville, Chauvancy et Dampvillers ».

fixes, au lieu d'avoir, comme cela se fait actuellement, ces coupes par années successives, pour être ensuite un laps de temps assez long sans coupons de réserve.

Les bois particuliers ne sont pas assez vastes pour être aménagés. Les propriétaires les exploitent à leur guise, mais en général cependant pas trop tôt.

Il conviendrait d'exploiter les bois plantés depuis moins de trente ans, après une période de dix à douze ans, pour faire rejeter les souches et conserver l'essence tendre. Plus tard, il conviendrait de ne les exploiter qu'après quinze ans. Quant aux bois dans lesquels l'essence dure domine, le mieux serait de ne pas les exploiter avant une période de vingt années.

A la matrice cadastrale, dressée en 1848, figurent $9^{\text{H A.}},36$ de bois taillis et haute futaie et $72^{\text{H A.}},19$ de bois plantés appartenant à divers propriétaires.

Il y a un demi-siècle, presque tous les coteaux de Breux restaient en friches. Le boisement de ces mauvais terrains a commencé il y a environ quatre-vingts ans. Depuis lors, on a beaucoup boisé, ainsi que l'attestent les chiffres portés au cadastre et que nous avons cités plus haut. De grands vides existaient dans nos forêts communales : on les cultivait et on les ensemençait. Toutes ces places furent reboisées en 1806. Depuis quelque quinze ans, le reboisement s'est arrêté. On ne boise plus aujourd'hui que certains terrains limitrophes des forêts et où l'ombre des arbres voisins empêche la culture.

Le reboisement sur les hauteurs et les pentes a produit de bons résultats. Les arbres ont donné des abris utiles à certaines cultures et ont surtout exercé une influence heureuse pour la conservation du sol, sur les pentes rapides du territoire, que l'engazonnement était insuffisant à préserver du ravinement des eaux. Les longues sécheresses rendaient l'engazonnement difficile, pour ne pas dire impossible, dans certaines parties fortement accidentées et très perméables. La déclivité des pentes rendait la conservation du sol impossible sans l'intervention du boisement. Le boisement de ces coteaux a donc été une œuvre d'utilité publique et d'un bon rapport. Aussi tout près des trois quarts des habitants trouvent aujourd'hui

leur chauffage dans leurs propriétés boisées. Mais ce travail ne s'est pas toujours fait d'une façon bien intelligente. Plusieurs, voulant un rapport immédiat, se contentaient de planter des essences tendres ; tandis que d'autres mieux avisés plantaient environ un tiers d'essence dure. Aujourd'hui, ceux-ci ont d'excellents bois taillis, tandis que les premiers voient les leurs dépérissants.

Forêt de Merlanvaux (Belgique). — Breux est l'une des vingt-neuf communes du comté de Chiny qui devaient à la générosité des anciens comtes un droit d'affouage dans les forêts de Merlanvaux et Taille-Maidy (Belgique). Le traité de Thionville, du 12 mai 1701, reconnaît aux habitants le droit de prendre dans ladite forêt le bois nécessaire à leur chauffage et aussi les bois nécessaires pour la construction et l'entretien de leurs bâtiments. Ce dernier droit a existé jusqu'en 1833 (1). Par pied d'arbre, les affouagistes payent « 4 sols brabants » aux officiers qui ont marqué et délivré les arbres ou « si mieux n'aiment les usagers payer à l'officier qui les marquera 3 florins brabant pour sa journée et 14 sols pour celle du forestier qui assistera à la dite marque » (2).

Ce droit d'usage a donné lieu à de longs et onéreux procès entre les communes usagères et les héritiers Henry, de Carignan. Cette procédure a pris fin, il y a quelques années en faveur des dix-huit communes usagères (3), qui eurent à solder 80.000 francs. Aujourd'hui, cette dette est éteinte et par décret présidentiel du 27 juillet 1888 (4) une commission syndicale est instituée pour le règlement de la jouissance de la partie de la forêt de Merlanvaux indivise entre les communes d'*Auflance*, *Bièvres*, *Fromy*, *Herbeuval*, *La Ferté*, *Linay*, *Margny*, *Margut*,

(1) La délibération du 25 août 1833, porte : « Il a été décidé qu'à dater de ce jour, il ne serait plus accordé, à Merlanvaux, par la commune, d'arbres pour bâtir ». V. cette délibération au v° f° 125 du registre. Arch. de la Mairie.

(2) V. le *Traité de Thionville*. Jeantin, *Chron. des Ardennes*, t. II, p. 94 et suivantes.

(3) Malgré la défense formulée au traité sus-indiqué, les autres communes ont vendu leur part dans cette forêt.

(4) Le décret du 27 juillet a été rapporté : c'est celui du 5 octobre 1888 qui est en vigueur.

Moiry, *Sachy*, *Sapogne*, *Signy-Montlibert*, du département des Ardennes, et les communes de *Avioth*, *Breux*, *Thonne-la-Long*, *Thonne-le-Thil* et *Thonnelle*, situées dans le département de la Meuse.

VIII. — Population.

Tableau statistique.

ANNÉES.	BREUX ET FAGNY RÉUNIS			FAGNY, HAMEAU			SOURCES.
	Population.	Maisons.	Feux.	Population.	Maisons.	Feux.	
1	2	3	4	5	6	7	8
1730 (1).	231	»	»	»	»	»	Statistique en 1730 (1).
1800...	560	»	»	»	»	»	Statistique communale du département de la Meuse dressée le 29 juin 1851.
1805...	518	»	»	»	»	»	Annuaire de la Meuse, an XII.
1810...	535	»	»	»	»	»	Recensement du 1er janv. 1810.
1820...	625	»	»	»	»	»	Recensement des années.
1830...	678	»	177	41	»	11	Id.
1840...	691	»	185	43	»	11	Id.
1851...	807	179	200	60	10	15	Id.
1856...	808	194	209	39	11	11	Recensement du 31 mai.
1861...	836	193	212	56	9	14	Recensement du 25 mai.
1866...	790	200	214	37	10	11	Recensement du 30 mai.
1872...	763	203	219	49	10	13	Recensement du 30 mai.
1876...	785	198	219	36	9	10	Recensement du 15 décembre.
1881...	791	200	224	39	9	10	Recensement du 28 décembre.
1886...	758	210	225	37	10	11	Recensement du 19 juin.
1891...	741	199	222	40	10	11	Recensement du 19 avril.
1896...	734	203	217	34	9	10	Recensement du 14 mai.

(1) Déclaration du village de Breux, statistique en 1730.

On lit dans cette pièce aux archives de Breux :

« déclarent la quantité de cinquante habitent dans le village de Breux, savoir *douze laboureur* et trente manouvrier Et *sept tisserent* En toile et en drapie.

« déclarent la quantittez de soixante femmes dont il y a douze femmes « veuve »,

« déclarent la quantitez de cent quinze enfent »,

Des données statistiques précédentes, il résulte que la population a, dans la première moitié de ce siècle, augmenté dans une forte proportion (environ 300 habitants). Au recensement de 1851, on remarque une augmentation de 116 habitants sur celui fait onze ans plus tôt. L'établissement à Breux d'un pensionnat de jeunes filles a quelque peu, pensons-nous, contribué à cette augmentation. Dans la population comptée à part qui se trouve totalisée aux chiffres indiqués à la colonne 2 du tableau ci-contre et qui comprennent; par conséquent, les élèves des sœurs de la Providence de Peltre, on trouve 21 élèves, en 1850; 31, en 1860; 40, en 1872; 45, en 1876; 39, en 1881 et en 1886; 43, en 1891 et 47 en 1896.

Depuis 1860, la population a un peu diminué, cependant dans des proportions moindres que celle des villages voisins; citons seulement Avioth, qui, en 1860, comptait une population de 414 habitants réduite aujourd'hui à 285, et Thonne-le-Thil, qui, en 1860, possédait 899 habitants, et, en 1896, seulement 623 habitants. Les quelques familles qui ont émigré vers les grands centres ont peu contribué à la diminution de la population. Il est seulement à notre connaissance que, depuis dix ans, deux familles, comprenant six membres à elles deux, ont quitté leur village pour Paris. Cette diminution de la population doit surtout être attribuée à cette cause, malheureusement trop générale, qu'on ne rencontre plus aujourd'hui ces nombreuses familles d'autrefois.

La diminution qui, après 1861, se remarque dans la population de Fagny vient de la suppression du poste de douaniers qui était en résidence dans ce hameau. Depuis la suppression de ce poste, la population s'est à peu près maintenue.

IX. **Mode de construction des maisons.** — Au XVII[e] siècle,

« déclarent la quantittez de six domestiques âgés environ douze à treize « ans. »

Nous pensons qu'il s'agit ici de toute la population de Breux, non seulement des *contribuables*, mais aussi des pauvres et des exempts, qui d'habitude ne figurent pas dans ces dénombrements, faits, le plus souvent, pour servir de base d'imposition.

La population du hameau de Fagny ne nous paraît pas être comprise dans cette statistique; rien au moins ne le donne à supposer.

les « *misérables hobettes* (1) » des habitants de Breux étaient couvertes de chaume. Pendant longtemps encore, la tuile et l'ardoise ne furent point employées à Breux. Il y a une cinquantaine d'années, presque toutes les toitures étaient encore en chaume, ce qui était très dangereux dans les moments d'incendie, où une rue entière devenait la proie des flammes : témoin l'incendie qui consuma toutes les maisons de la « *Rue de dessous* ». Les chaumes tendent de plus en plus à disparaître de nos toitures; on ne trouve plus guère à Breux que trois ou quatre chaumières. Les plus anciennes maisons du village datent de la fin du siècle dernier; elles n'offrent rien de particulier au point de vue architectural. Le presbytère qui, avant la Révolution, était la demeure des seigneurs, après la ruine de leur château; la maison Pierre-Guioth, Constant, qui était une des fermes de l'abbaye d'Orval, et la maison commune, qui porte le millésime de 1778, sont les maisons les plus anciennes du village; mais depuis un siècle, elles ont subi bien des améliorations.

La maçonnerie des maisons est faite avec des pierres du pays, qui sont d'excellente qualité. Généralement, les maçons n'emploient pour mortier que du sable ou de la terre sablonneuse, sans chaux, ce qui forme un mauvais lien. Ceux qui emploient un mortier de chaux et de sable ou mieux des résidus des scories des forges de La Soye forment avec le calcaire de Breux des murailles d'une qualité supérieure. Les jambages et les linteaux des portes et des fenêtres sont faits de pierre de taille provenant des carrières de Montmédy ou de Thonne-les-Prés, employées de préférence à celles des carrières de Brouennes. La pierre de cette dernière localité est généralement d'un grain fin, facile à travailler; mais elle contient fréquemment des *mollières* ou *moyes*, c'est-à-dire des ca-

(1) « Plusieurs habitants avoient élu domicile sur l'emplacement du vieu chasteau de Breu; leurs misérables hobettes faisoient saillies à la base des éperons et contreforts du manoir féodal en ruine. Or, en 1652, un incendie vint jeter l'alarme dans ce quartier aux toits de chaume, dit la vieille-ville... » (Manuscrit de Jean Délhotel, curé d'Avioth; Voir l'original à la cure de ce lieu).

vités remplies d'argile jaune ou verdâtre. Celle provenant des carrières de Montmédy ou de Thonne-les-Prés est d'un grain plus gros, moins tendre, et par conséquent difficile à travailler ; mais elle est aussi plus consistante, d'un grain plus uniforme et présente moins de *moyes* que celle de Brouennes.

Le chêne est l'essence qui domine dans la charpente. La proximité de Breux aux ardoisières des Ardennes et de Herbeumont (Belgique) fait qu'aujourd'hui la plupart des toitures sont couvertes d'ardoises ; d'autres toits sont en tuiles rondes ou plates.

La plupart des maisons ont un étage, les autres n'ont qu'un rez-de-chaussée ; une seule, le Pensionnat, a deux étages. Le dénombrement de 1896 accuse : maisons n'ayant qu'un rez-de-chaussée : 19 ; maisons à un étage : 189 ; maisons ayant deux étages : 2.

L'intérieur des maisons laisse trop à désirer sous le rapport de la propreté et de l'hygiène : l'entrée est souvent commune aux animaux et aux habitants, qui respirent un air vicié dans des chambres basses et peu ou point aérées. On serait porté à croire que certaines personnes tiennent plus à la santé de leurs animaux qu'à la leur propre et à celle de leurs enfants. Les cuisines sont rarement pavées. Le sol est le plus souvent fait d'une sorte de béton.

X. **Agriculture.** — Le territoire de Breux a une superficie totale de $1298^{HA.},9\ 9,55^{CA.}$. D'après le cadastre, une superficie de $444^{HA.},90$ serait occupée par les bois, routes, chemins et sentiers, cours d'eau, terrains bâtis, friches, etc. (1) ; le reste, c'est-à-dire $854^{HA.},09$ est affectée aux cultures suivantes (année moyenne) :

472 hectares pour les céréales et autres farineux alimentaires ;
100 — pour les pommes de terre ;
40 — pour les prairies artificielles ;
162 — pour les prairies naturelles ;

(1) Aujourd'hui, ces chiffres sont changés : la surface occupée par les bois s'est agrandie, ainsi que nous l'avons déjà dit, tandis que celle des friches a beaucoup diminué.

70 hectares pour les herbages et pâturages ;
3 — pour les plantes textiles et oléagineuses ;
5 — pour les cultures potagères et maraîchères ;
2 — pour les betteraves et rutabagas.

Céréales et autres farineux alimentaires. — Le blé ne réussit que médiocrement dans nos sables ; par contre, le seigle et le méteil y sont d'une qualité supérieure. L'orge y réussit peu ; aussi sa culture tend-elle à disparaître. L'avoine y vient bien. La culture du sarrazin, qui autrefois était assez répandue à Breux, a complètement disparu.

Cultures potagères et maraichères. — Le sol convient essentiellement à la culture maraîchère. Le navet y est d'une tendreté rare : les choux, les carottes fournissent en partie le marché de Montmédy. La pomme de terre, atteint une qualité supérieure : aussi ce tubercule est-il recherché tant en France qu'en Belgique. Dès les premiers beaux jours, les habitants sèment des choux. Sitôt que cette crucifère est bonne à repiquer, ils vont au loin vendre leurs plants de cabus très renommés. Il y a quelque vingt ans, nous a-t-on assuré, cette branche de commerce produisait, en bonne année, une recette de dix à quinze milliers de francs. On remarque que cette spécialité de Breux perd de son revenu, depuis surtout que les ménagères des localités voisines réservent, chaque année, un petit coin dans leur potager pour y semer des choux qui, pour moins beaux et moins précoces que ceux de notre village, n'en font pas moins une grande concurrence à ceux d'ici.

Cultures industrielles. — Il y a trente ans, on cultivait avec avantage les plantes oléagineuses, surtout le colza et l'œillette ; cette culture a presque entièrement disparu.

Chaque ménage sème un petit coin de chanvre ou de lin pour faire la toile nécessaire à la famille.

Le houblon réussit sur le territoire de Breux, on le voit y croître naturellement et se développer avec force dans les haies. Il y a un demi-siècle et même moins, chaque habitant cultivait quelques pieds de houblon et brassait lui-même la bière nécessaire à la consommation du ménage. Elle était bonne,

dit-on. Quelques-uns vont même jusqu'à la dire supérieure à celle de nos brasseurs d'aujourd'hui. Cette industrie est complètement abandonnée.

Prairies naturelles et artificielles. — Les meilleures prairies de Breux sont celles d'Aune et de Raïet, qui produisent beaucoup comme quantité et comme qualité.

Depuis une quarantaine d'années, on a fait, sur les revers des coteaux, dans les gorges et dans quelques terres blanches de mauvaise qualité et de culture difficile, des prairies nouvelles qui sont aujourd'hui d'un rapport presque équivalent à celles des vallées. Elles prennent chaque jour un accroissement qu'on ne saurait trop encourager. Depuis moins d'un demi-siècle, environ 100$^{HA.}$ ont été convertis en nouvelles prairies. La municipalité a donné l'exemple en mettant en prairies les aisances de la *Marine*, de *Mouchévaux* et de *Hianquemine*. Ces nouveaux prés, loués au profit de la caisse municipale, en augmentent les revenus, et les petits propriétaires trouvent ainsi sur les lieux à louer les prairies qui leur sont nécessaires.

Les prés sont l'objet de soins tout particuliers. Les eaux des nombreuses fontaines sont toutes plus ou moins détournées de leurs cours, pour irriguer les prés, jour et nuit. Pendant l'hiver et au printemps, vous rencontrerez, dans la soirée, même par une pluie battante, les cultivateurs qui vont mettre « *l'eau aux prés* ». Il est vrai qu'ils sont largement récompensés de leurs peines.

Le trèfle est le plus grand produit des prairies artificielles. La luzerne prospère peu dans nos terres légères, qui sont trop pauvres pour la nourrir. Les luzernières n'y durent guère que six ans. Nos cultivateurs sont routiniers : ils font ce que faisaient leurs pères et ne veulent pas entendre parler des engrais chimiques. Ils sont cependant obligés de reconnaître que ceux qui ont la sage précaution de conduire des boues de route sur leurs luzernières obtiennent des prairies artificielles qui durent jusqu'à huit et neuf ans, pendant que végètent celles de leurs voisins négligents ou paresseux.

Friches. — Le quart du territoire était en friches il y a

cinquante ans ; ces terres incultes tendent de plus en plus à disparaître. On ne trouve plus aujourd'hui en friches que les talus que la charrue ne peut cultiver et les terrains communaux à pente trop roide de la *Bosse-des-Fées*, de *Blanche-Oreille* et des *Gainvaux*.

Genêts et lupin employés comme engrais. — Les genêts servent de litière et produisent un bon fumier. On sème les graines de genêts avec le seigle. Après la récolte de cette céréale, les genêts poussent et on les coupe l'année suivante, vers le mois de mai, au moment de la floraison. Employés verts avec la fleur, les genêts produisent un fumier qui, de l'avis de nos cultivateurs, vaut au moins celui de paille. La culture de cette légumineuse étouffe les mauvaises herbes, approprie les champs et repose la terre. Un cultivateur, il y a quelques années, semait dans un champ du seigle et des genêts ; pendant trois années consécutives, il récolta, dans ce champ, de la litière et l'an dernier, ce terrain fut, sans fumure, ensemencé de seigle. Le champ voisin était aussi, après une bonne fumure, ensemencé de seigle. La récolte de celui-ci ne valut pas la moitié de celle du premier terrain.

On cultive aussi le lupin comme engrais. Au moment où cette légumineuse étale ses belles fleurs d'un jaune d'or, la récolte est retournée et sert d'une bonne fumure. Le lupin est moins cultivé qu'autrefois.

Mode de culture. instruments agricoles. — L'assolement est triennal.

La culture est routinière. Les laboureurs s'en tiennent trop à faire ce qu'ont fait leurs devanciers. Il serait cependant bien facile, comme nous l'indiquions à propos de la géologie du sol, d'amender les terrains, de rendre moins sablonneuses les terres trop légères et plus légères les terres marneuses. Le cultivateur ne laboure peut-être pas assez profondément : il se contente d'écorcher la terre. Aussi deux chevaux suffisent-ils pour traîner la charrue. Les machines agricoles sont peu perfectionnées ; à part quelques nouvelles charrues, ces instruments sont ceux d'autrefois.

Élevage. — On élève beaucoup de bétail, surtout depuis qu'une

grande quantité de terres incultes ont été mises en prairies.

Alimentation. — Les habitants ont une alimentation frugale. Ils vivent des produits de leurs champs. Tous nourrissent un ou plusieurs porcs et passent l'année avec de la viande salée. Peu de ménagères achètent le pot-au-feu le dimanche. L'usage du pain de seigle ou de méteil devient moins commun qu'autrefois ; la pomme de terre se trouve sur toutes les tables. Le café entre aussi pour une grande part dans l'alimentation. La bière et l'eau-de-vie sont les principales boissons. Le vin y est à peu près inconnu. Par contre, un trop grand nombre abusent de l'alcool.

TABLEAUX STATISTIQUES.

1° Pour les céréales (froment, méteil, seigle, orge, avoine).

		ANNÉES.					
		1836	1850	1860	1871 (1)	1880	1887
FROMENT.	Superficie cultivée, Ha....	77	95	95	96	90	80
	Produit total en grains, Hl.	616	665	1.368	»	1.350	400
	Prix moyen de vente de l'Hl.	10 fr.	14	16	»	21	24
MÉTEIL.	Superficie cultivée, Ha....	58	95	95	96	100	112
	Produit total en grains, Hl.	464	855	1.368	»	1.500	336
	Prix moyen de vente de l'Hl.	9 fr.	10	12	»	18	21
SEIGLE.	Superficie cultivée, Ha....	174	95	95	95	95	100
	Produit total en grains, Hl.	1.392	855	912	»	1 425	300
	Prix moyen de vente de l'Hl.	6 fr.	8	10	»	14	17
ORGE .	Superficie cultivée, Ha....	19	12	45	60	20	5
	Produit total en grains, Hl.	115	144	540	»	360	9
	Prix moyen de vente de l'Hl	5 fr.	8	10	»	14	17
AVOINE.	Superficie cultivée Ha.	200	95	170	200	160	175
	Produit total en grains, Hl.	1.100	1.140	3.864	»	2.880	2.625
	Prix moyen de vente de l'Hl.	4 fr.	4,50	6	»	8	13

(1) La statistique pour l'année 1871, ne donne rien comme produit des céréales.

2° Pour les prairies naturelles et artificielles (1).

		ANNÉES			OBSERVATIONS.
		1836	1880	1887	
PRAIRIES NATURELLES.	Superficie cultivée (Hectares)...	72	152	162	En 1887, les prairies naturelles n'ont pas produit de regain.
	Production moyenne par hectare (Quintaux).....	11	25	18	
	Production totale.....	792	3.800	2.916	
PRAIRIES ARTIFICIELLES (trèfle, luzerne, sainfoin).	Superficie cultivée (Hectares)...	12	76	40	
	Production moyenne par hectare (Quintaux).....	25	24	11	
	Production totale.....	300	1.824	440	

3° Pour les pommes de terre.

ANNÉES.	SUPERficie cultivée (hectares).	PRODUCtion totale (hectolitres).	EXCÉDENT sur la consommation présumée (hectolitres).	OBSERVATIONS.
1836.....	50	6.000	»	La statistique de 1836 nous paraît incomplète : on a dû vendre des pommes de terre, car 6 000 hectol. n'étaient pas nécessaires pour la consommation et la semence.
1850.....	90	6.600	1.000	
1860.....	100	7.200	1.600	
1871.....	110	16.500	2.362	On a moins vendu, en 1871, de pommes de terre que les autres années, proportions gardées avec la production, parce que la culture des céréales a manqué.
1880.....	110	28.050	17.195	
1887 (2)..	100	8.000	2.000	

Syndicat. — A la suite d'une conférence sur l'utilité des syndicats en agriculture, faite par MM. Lescuyer, inspecteur-adjoint des forêts et A. Pierrot, conseiller d'arrondissement,

(1) Les statistiques des années 1850, 1860, 1871, ne nous fournissent aucun renseignement sur les produits des prairies naturelles et artificielles.

(2) Les tableaux qui précèdent sont extraits des statistiques agricoles de la commune.

à Montmédy, il fut créé un *Syndicat agricole de prévoyance contre la mortalité du bétail.* Ce syndicat a pour but général l'union fraternelle entre ses membres et pour but spécial l'allocation de secours à ceux d'entre eux qui seront victimes de pertes de bétail. Créé le 27 novembre 1898, ce syndicat fonctionne depuis le 1er janvier dernier, et à cette date, il comptait 94 membres, ayant versé 589 fr. 65 de cotisations, représentant un capital assuré de 100.660 francs, pour 482 têtes de bétail.

Tout en développant la solidarité entre les éleveurs de la commune, ce syndicat est appelé à leur rendre bien des services. La proximité des laiteries coopératives de Thonne-la-Long et de Margut facilite l'écoulement du laitage autrefois d'un si faible rapport. Ce sont là des progrès notables pour l'agriculture.

XI. **Industrie.** — Il y a peu d'industries à Breux. Les quelques industriels qu'on y remarque ne travaillent guère que pour les besoins de la localité. On y trouve deux charrons, deux cordonniers, un certain nombre de maçons, deux maréchaux-ferrants, deux menuisiers, un meunier, dont l'usine est mue par l'eau, quelques tisserands et un boulanger.

L'usine de la *Foulerie* comprend une huilerie et une scierie.

XII. **Commerce.** — La population étant essentiellement agricole, le commerce est très restreint. Le seigle, les pommes de terre et quelques légumes forment la principale branche du commerce local. Il y a deux marchands épiciers et un charcutier.

Des chemins en bon état favorisent les communications de Breux avec les communes voisines. Le village est traversé, par le chemin vicinal n° 10, de Vilosnes à Limes, et par ceux de Breux à Thonne-le-Thil, à Herbeuval et à Gérouville. Le territoire est traversé par un grand nombre de chemins ruraux bien entretenus. Les municipalités qui se sont succédé ont eu à cœur de favoriser l'exploitation agricole du territoire par l'établissement et l'entretien de bons chemins de « coutures. » En 1887, une somme de 3.000 francs a été consacrée à cet usage.

XIII. **Antiquités.** — Si le village de Breux n'offre rien de

curieux au point de vue architectural, en revanche les ruines antiques y abondent. A la Morte-Femme, au bois de Chelvaux, à la Bosse des Fées, à la Marine, à Aubermont, se remarquent de nombreuses traces des Romains et des Francs. Nous parlerons de ces ruines au chapitre suivant.

Plusieurs maisons possèdent des *taques de foyer* qui attirent l'attention. Elles proviennent, au moins pour la plupart, pensons-nous, des forges de l'abbaye d'Orval. Essayons d'en décrire quelques-unes.

1° Celle du *presbytère* est carrée : elle mesure 1m,10 de côté et porte le millésime de 1683. Le contour forme un enroulement en feuilles de laurier. Au centre, un écu écartelé soutenu par deux lions. A la partie supérieure, nous croyons distinguer, mal venu à la fonte, une tête de lion surmontée d'un casque ou d'une couronne. L'écu porte deux oiseaux et deux tours.

2° Celle de la cuisine de l'*instituteur* mesure 0m,90 sur 0m,80; elle ne porte ni date, ni inscription. Le fond est formé de branches de chêne avec feuilles et glands qui s'enroulent et s'entrecroisent. Au centre un écu surmonté d'une mître et d'une crosse, représentant le blason de *D. Dominique Robin de Stenay*, 38e abbé d'Orval, dont la prélature remonte au XVIe siècle, de 1563 à 1570. D. Dominique Robin portait : D'argent au chevron de sable accompagné de deux étoiles de gueules et en pointe d'un cep de vigne au naturel (1).

3° Celle de la maison appartenant aux héritiers de Richy, mesure 1m sur 0m,80. Elle porte le millésime 1608 et l'inscription : DOMINUS MIHI ADIVTOR. Au centre, soutenu par deux lions, un écu surmonté d'une couronne de comte. A gauche de l'écu : AR, et à droite : R.

4° Celle de M. Guioth-Tilmant (Jean), est peut-être la plus intéressante ou au moins la mieux conservée. Le relief est très accentué. Au centre est un ovale, dans l'encadrement duquel on lit : ARDET AMANS SPENIXA FIDES. Dans l'ovale, est une femme voilée, la main droite élevée et tenant un cœur enflammé; la main gauche est appuyée sur son cœur

(1) N. Thillière. *Histoire de l'abbaye d'Orval*, p. 353.

et le coude sur l'ancre d'espérance. A droite, deux femmes qui nous paraissent des Bacchantes (?) la tête couronnée de pampres ; l'une verse à boire dans une coupe qu'elle tient de la main gauche ; l'autre relève, de la main gauche, sa robe jusqu'à mi-jambe ; de la main droite, elle tient un serpent. A gauche de l'ovale, sont deux autres femmes, également couronnées de pampres, l'une, de la main gauche, tient une épée en l'air. Les mains de l'autre semblent attachées à un fût de colonne penché ; on ne voit cependant aucune trace de liens. Dans le fond, s'étend une draperie fixée aux angles supérieurs. Cette taque, représentant les quatre vertus cardinales : *Prudence*, *Justice*, *Force* et *Tempérance*, ne porte pas de millésime.

5° Celle de M. Pierre-Guioth (Constant) dans l'ancienne maison de ferme de l'abbaye d'Orval, mesure $0^{m},95$ sur $0^{m},85$. On y lit : DOM · MENNE · EFFLEVR · ABBE · D'ORVAL. La date est de 1759. Au centre, se remarque l'écusson du 49e abbé, qui dirigea Orval de 1757 à 1764 et qui portait : *d'or à trois roses de gueules* 2,1. L'écu est surmonté à gauche de la mitre et à droite de la crosse. A droite de l'écu, se lit : V · DE ; à gauche : BREV, dont la signification nous paraît être « village de Breux ».

Citons encore la porte de la cuisine de M. Thirion-Théâtre, dont le panneau supérieur porte, gravé en relief : JÉSUS-CHRIST SOIT LOUÉ. Nous estimons que cette porte provient aussi d'Orval et que la maison Thirion était, au siècle dernier, une maison de ferme de cette abbaye, celle occupée par le fermier Jean Thiedricque.

XIV. **Conditions hygiéniques de la localité.** — Depuis l'assainissement des marais avoisinant la localité, le village de Breux se trouve dans d'excellentes conditions hygiéniques. A part la fièvre scarlatine qui, en février 1887, sévit sur les enfants, nul ne se souvient y avoir vu de maladies épidémiques.

A quoi le village de Breux doit-il ses excellentes conditions hygiéniques? Si vous interrogez les habitants, surtout les anciens, ils vous répondront que cela tient aux nombreux bosquets qui couvrent les hauteurs du territoire et à la bonne qualité de leurs eaux. Peut-être sont-ils dans le vrai.

CHAPITRE II

LA SEIGNEURIE DE BREUX

(Étude historique).

I. **Appellations successives de la localité**. — « *Breusium*, 1157 (Ch. de l'archevêque Hillin) ; 1157 (Ch. de Gorze). — *Breul*, 1700 (Carte des États) » (1). « *Breusium*, *Breu*, *Biries*, *Broyes*, *Saint-Broiez*, enfin *Breux* » (2). A la charte de 1270, nous avons trouvé « *Saint-Brois* » (3), si toutefois il s'agit ici de Breux, ce que nous admettons volontiers, et non de l'ermitage ruiné de Saint-Brice.

Dans différentes pièces aux archives de la mairie, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, nous avons lu « *Breu* ». Nous trouvons aussi : « *Brues* », décembre 1222 (L'arch. Thierry confirme à Orval la dîme de Brues et de Faignies) — 13 novembre 1264 (désistement du curé Lambert de Brues en faveur d'Orval) (4). « *Breus* », 18 août 1327 (Leg de Jacque de Lus en faveur d'Orval) (5). « *Biries* » — Catarine de Biries (6). « *Briacum* ». — Visites pastorales en 1570 (7), 11 juin et 17 mars 1614 (8).

Fagny. — Pour Fagny, M. Jeantin (9) nous donne *Faniac-*

(1) F. Liénard, *Dictionnaire topographique de la Meuse*, p. 35.
(2) Jeantin, *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 246, note 1.
(3) Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 349.
(4) *Cartulaire d'Orval*, p. 409.
(5) *Ibidem*, p. 662.
(6) Sarcophage de l'église d'Avioth.
(7) *Cartulaire d'Orval*, p. 180.
(8) Archives de la mairie de Breux.
(9) *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 673.

cum, sans indication d'origine. Aux archives de la mairie, nous avons trouvé *Fagnier* (1) et *Fanier* (2). Ces deux appellations s'expliquent facilement, quand on sait qu'ici, la syllabe finale *ier* se prononce *ie ;* de *Fagnier*, on a dit *Fagny,* comme de *hardier*, *hardie ;* de *Parmentier*, *Parmentie*, etc.

II. **Nom patois du village.** — Le nom patois du village se rapproche du nom français : il se dit *Brû*. Ainsi on dit : *D'iem va à Brû*, pour « Je vais à Breux ».

III. **Étymologies.** — Dans son Manuel de la Meuse, Jeantin fait dériver le mot Breux de la langue hébraïque. A la note 1, p. 246, t. I, nous lisons : « Ce mot Breux était synonyme de bossu, dans notre vieux langage, dont les racines plongent dans l'hébreu. On disait Godefroid le breux, traduction romane de Godefridus Gibbosus. Tout le territoire de Breux se boursouffle en bosses, ce qui justifie l'appellation. C'est toujours le beth négatif...'; ce qui est breux ou bossu, c'est ce qui cesse d'être droit (rectus) dans les trois dimensions... »

Tout en reconnaissant notre incompétence à juger des étymologies, nous nous demandons néanmoins comment il aurait pu se faire que les premiers habitants de Breux eussent puisé dans la langue hébraïque pour dénommer leur localité? Nous reconnaissons volontiers avec l'auteur précité que « tout le territoire de Breux se boursouffle en bosses », et nous lui accordons même, plus volontiers encore, que tout « ce qui cesse d'être droit est bossu ». Mais tout cela ne justifie en rien l'étymologie trouvée par sa trop féconde imagination. En 1852, le même auteur écrivait : « Nous soupçonnons que Breux est une corruption de Brücke, qui signifie pont en allemand, et que le pont était placé à la ferme du Briga » (3). Le *Pont des Allemands*, que Jeantin place au Briga, ferme au nord-est de Fagny, était au nord-ouest de ce hameau, à l'endroit où se trouve actuellement une poncette sur la Marche, et à laquelle le cadastre a conservé la dénomination de « Pont des Allemands ». Nous avons en outre peine à croire que le nom de notre localité soit

(1) Dénombrement de la seigneurie de Breux, 1er avril 1702.
(2) *Ibidem*, 11 avril 1706.
(3) Jeantin, *Chronique de l'Ardenne et des Woëpvres*, t. II, p. 594, n. 5.

d'origine thioise. Ce serait bien moderne. Breux est déjà loin de Châtillon, de Vance, etc., d'où l'on refoulait à l'Est ces hôtes peu agréables.

Si l'on nous permettait quelques conjectures, nous nous demanderions si Breux ne tirerait point son origine des mots suivants : *Brolium*, *brullum*, *bruillus*, *brulium*, *broilus*, *broil*, *breuil*, *breil*, etc. = *briolia*, = *brolia*, = enclos, ordinairement boisé, où l'on gardait des animaux pour la chasse. « *Perivolia*, *ide briolia... et in broliis animalia* » (Luitprand, in Légat (... Les animaux dans le breil, breuil). Quantité de breuils réduits en prairies conservèrent leur ancien nom ; et le breuil plus moderne désigna ordinairement un pré clôturé, situé à proximité du village et appartenant au seigneur. Cette prairie, assez vaste, généralement clôturée d'une haie était souvent plantée d'arbres. La plupart des localités ont un breuil.

Bruscia, *brozia*, *broce*, *brosse*, *brocelle*, *brossailles* = *broussailles*, « Terra brusciosa » = (Terre couverte de *broussailles* (Ch. de Henri III, emp.). « Est réputé *breil*... un grand bois ou taillis » (Coutume d'Angers).

Brnxare = brûler : « Fuit sibi nomen *Bruxatus* ex eo quod igne exustus. — Oncques mes gens ne firent tel *brulas* » (Rom. d'Alexandre).

Sur le plateau de la Morte-Femme, à Breux, il y avait un cimetière d'incinération (1).

IV. **Noms des anciens lieux qui ont été habités.** — Il ne reste plus de vestiges d'habitations dans certaines contrées qui étaient jadis habitées. Ce sont : *Aulne*, la *Brassine*, le *Chaufour*, *Esclapy*, *Hianquemine*, *Séchevaux*, *Séquewé* et les *Morshommes*. M. Jeantin cite à tort le village de Landin (2) et la cense de la Linette (3).

Aulne. — Aux registres de l'état civil, il est, dans différents actes, fait mention de laboureurs habitant Aulne. Le der-

(1) Ce que nous donnons de l'étymologie du mot *Breux* ne sont que des hypothèses. Nous laissons à nos lecteurs ou à plus compétents le soin de choisir et de trouver mieux.

(2) *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 348, n. 1.

(3) *Ibidem*, t. I, p. 673.

nier cultivateur que nous trouvons domicilié à Aulne, en 1778, est Guillaume Massin, qui, le 29 septembre de cette année, épousait Marguerite Collet. Une ferme se trouvait apparemment dans cette partie de Aulne, où aujourd'hui encore croissent spontanément des pruniers et des groseilliers.

La Brassine. — Les actes de l'état civil nous rappellent souvent qu'il y avait une brasserie à Breux; mais rien, la tradition exceptée, ne nous indique son emplacement. Le cadastre lui-même ne nous fournit aucun indice : les géomètres ont négligé de donner aux premiers pâquis au nord du village la dénomination de « *Brassine* », mot patois de Brasserie, que seule la tradition, fidèle écho du passé, leur a conservée. L'emplacement de la brasserie se serait donc trouvé sur le ruisseau de Breux, à peu près à mi-distance de la Vieille-Ville à Esclapy.

Les Jeanson étaient brasseurs de père en fils. Le dernier acte où il en soit fait mention est l'acte de mariage du 14 brumaire an III (1).

Chaufour. — Le Chaufour est à proximité de l'emplacement que nous supposons être celui du village d'Esclapy. Cette dénomination cadastrale paraît rappeler un four à chaux, cependant la charrue ne retourne ni débris de constructions ni pierres brûlées. Peut-être cette usine était-elle située à la lisière du bois de Randhan, où s'aperçoit une excavation qui indiquerait assez l'emplacement d'une carrière importante de laquelle on aurait extrait la pierre nécessaire à la fabrication de la chaux.

Le Chaufour était encore habité dans la première moitié du siècle dernier. Au contrat de vente passé le 30 novembre 1743, par-devant la basse-justice du lieu, nous lisons : « Jean Alexsand, demt au Chaufour ».

Esclapy. — Il est fait mention de cette localité dans la charte d'affranchissement de Breux et d'Esclapy (2). Nous es-

(1) A propos de la procédure entre Fagny et Breux, Catherine Vincent, âgée de 77 ans, déclare, en août 1843 : « Mon père était brasseur à Breux » (Arch. communales).

(2) Voir plus loin, l'affranchissement de Breux et d'Esclapy.

timons que le village d'Esclapy, que feu M. Deny nomme Clapy (1), se trouvait au nord-est de Breux, aux environs des lieux-dits « *Pré Jutice* » et « *Groseiller* », où l'on retrouve encore des débris de constructions. On a aussi exhumé des restes de bâtiments, pierres taillées, tuiles, etc., au « *Pré de la Soupe* ». Tous ces lieux-dits sont aboutissants et joignants.

Nous trouvons *Habran d'Esclapy* en 1245 et en 1281 (2).

L'étude que nous avons faite des lieux-dits du territoire nous porte à croire qu'Esclapy avait, tout comme Breux, sa haute justice (3).

Séchevaux. — Le « *ban de Séchevaux* » était borné et faisait ban à part. Il était limitrophe du domaine de *Hianquemine*, dépendait de la seigneurie de Breux et appartenait en propre aux seigneurs. Il y avait au moins une ferme ruinée depuis longtemps, car, en 1706, il n'y a plus qu' « apparence de quelques masures (4) ».

Hianquemine. — « Ancien château ruiné, cité dans une charte de 1270. — *Hyacquemine*, 1760 (Cassini). — *Jacquemine* (anc. titres) (5) ». Nous avons aussi trouvé « *Hyoncgmine* » (6). Le domaine de Hianquemine était en partie situé sur le territoire de Breux et en partie sur celui de Thonne-le-Thil. L'ancien château et la ferme y attenant, et dont les ruines ont disparu depuis peu de temps, était sur le territoire de cette dernière commune.

Au XVI^e^ siècle, Claude de Beauchamps, « escuyer », est seigneur de « *Hyoncgmine* » (Hianquemine) et de la *haulte Molainville* en partie. » Plus tard, au XVIII^e^ siècle, ce domaine appartenait aux seigneurs de Pouilly.

Séquewé et les Mortshommes. — Il existait, au XIII^e^ siècle, entre Gérouville et Breux, deux villages dont les vestiges et même le souvenir ont complètement disparu : l'un se

(1) L.-N. Deny, *Mon petit livre ou un peu de tout*, Metz, 1861.
(2) Voir plus loin, *Les seigneurs de Breux*, chap. II, titre VIII, § 7.
(3) Voir au chap. III « *Étude sur les lieux-dits* ».
(4) Arch. de la mairie. Dénombrement du 11 avril 1706.
(5) F. Liénard, *Dict. top. de la Meuse*, p. 110.
(6) Arch. munic. de Thonne-la-Long, état civil du 3 janvier 1578.

nommait *Sencouweit*, *Saint-Couwet*, *Saint-Coweit*, *Sincoué*, *Saint-Coué*, *Sinqwé*, *Sinqué* (1); aujourd'hui, le lieu-dit est *Séquewé* et l'on n'y voit que des prairies et un bois. L'autre était le village des Mortshommes, duquel il ne reste que le nom patois de Môroumes.

Séquewé se trouvait sur le territoire de Gérouville; une partie de son ban était sur le territoire actuel de Breux, qui porte encore son nom (bois de Séquewé).

Le ban des *Mortshommes* en entier est compris dans le territoire de Gérouville. Il était à proximité du plateau de Breux, la *Morte-Femme*.

Vers 1188, un pèlerin, Jean de Romponcel, près de Jamoigne, va au tombeau de Saint Jacques de Compostelle. « En présence de sire Albert, son curé, en son nom et au nom de ses sœurs, il déclare renoncer à toutes prétentions sur le bois du *Séquet*, près de Gérouville ».

« En 1231, Siméon de Thonne-la-long, prêtre, reconnaît la donation faite par son père, des terres, prés, bois et dîmes, à *Saint-Quet*, et donne lui-même tous les biens que son oncle lui a laissés en héritage à Thonne-la-long ».

Le 24 avril 1279, D. Adam II, 18e abbé d'Orval, règle « avec différents particuliers de Sommethonne, des questions de dîme, de droit féodal, de sources, d'irrigations, pour quelques terres du *Séquet* » (2).

Landin. — M. Jeantin (3) cite un village du nom de Landin, qui a complètement disparu et qui, d'après cet auteur, se serait trouvé sur le territoire de Breux. C'est une erreur. Rien, en effet, ne laisse soupçonner l'existence d'un Landin aux environs de Montmédy. Celui nommé dans l'aveu de Louis V, comte de Chiny, en 1270, fut dépeuplé par la peste de 1636 et les guerres de cette époque. Il se trouvait en Belgique, entre Sainte-Marie et Poncel, à l'endroit où est maintenant la gare du chemin de fer. « J'en ai vu les ruines, il y a 60 ans, — nous écrit le R. P. Goffinet. — En 1602, les habitants de Landin

(1) P. H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, Arlon, 1880, p. 333.
(2) N. Tillière, *Histoire de l'abbaye d'Orval*, Namur, 1897, pp. 93, 154 et 219.
(3) *Man. de la Meuse*, p. 348.

déclaraient qu'ils étaient de la paroisse de Sainte-Marie, et, quant aux droits d'usage, de chasse et de pêche, de la prévôté d'Etalle; qu'ils se servaient du moulin de Poncel, seigneurie de Villemont, etc. (1) ».

Un lieu-dit de Breux se nomme Landin et c'est apparemment cette coïncidence de noms qui a fait commettre l'erreur précitée.

La Linette. — Nous ne savons rien de La Linette, que M. Jeantin nous indique pour une cense (2). Un bois communal, quart-en-réserve de Breux, porte cette dénomination. Il est traversé par une voie que la tradition appelle un diverticule romain, dont nous parlerons plus loin.

L'ancien président a-t-il voulu citer la cense qui se trouvait sur la hauteur au bout du « Grand-Pré »?

En 1843, lors de la procédure entre Breux et Fagny, Jean-François Ruiclin, fils du collecteur d'Orval, déclare : « au sommet du Grand-Pré, était autrefois une masure en ruines » (3).

Aubermont. — On dit — mais nous n'avons rien trouvé qui vienne appuyer ce dire — qu'un château et une chapelle dépendant de l'ermitage de Saint-Brice s'élevaient jadis à Aubermont, aux confins des territoires de Breux et d'Avioth. En 1896, sur une pente déclive de ce plateau, nous avons exhumé un cimetière de l'époque franque-mérovingienne. Les tombes renfermaient différents objets antiques, tels que collier, scramasaxes, francisque, fers de lance, vase en poterie, etc. (4).

Écarts. — Le hameau de Fagny est le seul écart de Breux.

L'auteur du *Manuel de la Meuse* et, sans doute après lui, M. Liénard (5) citent le *Briga* comme écart de cette localité. C'est une erreur. La ferme du Briga est située en Belgique, tout près, il est vrai, du hameau de Fagny; elle fait partie de la section de Limes, commune de Gérouville (6).

(1) Cf. aussi, Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 348, note 3.

(2) *Man. de la Meuse*, p. 673.

(3) Archives de la mairie de Breux.

(4) Cf. notre étude sur *Un cimetière franc-mérovingien, à Aubermont (Breux)*, dans les *Mém. de la Société des Lettres, de Bar-le-Duc*, 3e série, t. V, 1896.

(5) Jeantin, *Man. de la Meuse*, p. 673; Liénard, *Dict. topogr.*, p. 36.

(6) Limes fit d'abord partie de la paroisse de Jamoigne. Quand Gérouville

L'arpent ou journal valait à Breux 80 perches carrées. La perche carrée valait 20 pieds. Les mesures étaient, pour les liquides et les grains, celles de Montmédy (1).

V. **Les temps préhistoriques.** — On ne voit aux environs de Breux ni antre, ni grotte, ni caverne, qui permettent de supposer que notre région fût habitée à l'âge de pierre. Nous possédons plusieurs morceaux de silex trouvés sur notre territoire : l'un est un grattoir en silex éclaté, les autres sont des pointes de flèche de l'âge de la pierre polie. M. Habarut de Meix-devant-Virton possédait une hache en silex trouvée dans les bois de cette localité, proche du Trou-des-Fées (2).

Il y a quelques années, une hache en malachite était trouvée entre Montmédy et Iré-les-Prés. Au-dessus de Saint-Mard (3), est le « *Glissieu-des-Sorcières* » (4), qui était une fabrique d'armes de pierres polies. Les éclats de silex y abondent. Nous en avons aussi trouvé à la *Romanette*, au-dessus de Velosnes. Ces découvertes ne nous semblent pas suffisantes pour établir que le pays montmédien ait été habité à l'époque de pierre. Nous signalons seulement les trouvailles à notre connaissance, d'autres postérieures pourront peut-être amener une conclusion.

fut érigé en cure, les habitants de Limes lui furent rattachés pour le spirituel. A la fin du XVIIIe siècle, Gérouville, enclavé dans la prévôté de Montmédy, devint français, tandis que Limes resta aux Pays-Bas autrichiens. Les habitants de Limes et de Gérouville se querellaient souvent et le curé de Gérouville, victime des animosités locales, refusa de continuer ses services. Ému de cette situation et touché des prières de la communauté de Limes, l'abbé d'Orval autorisa l'érection d'une église et la dota d'un desservant (1711). Mais pour ne pas oublier l'église-mère de Jamoigne, chaque année, au jour de la fête patronale, les paroissiens de Limes devaient s'y rendre processionnellement, curé en tête, et y déposer leurs offrandes sur l'autel de saint Pierre.

Le curé de Limes fut chargé d'administrer les sacrements aux censiers d'Orval qui résidaient à Fagny. Jusque-là, c'était le curé de Breux qui s'acquittait de ce devoir, moyennant la somme de 30 livres, une fois payée et une part des grosses dîmes (N. Tillière, ouvr. cit., p. 121).

(1) Denis, *Tables de comparaison des mouvelles mesures avec les anciennes*, p. 98 et 99.

(2) Le Trou-des-Fées, dans le bois de Meix-devant-Virton, est à environ 6 kilom. de Breux.

(3) Saint-Mard, localité belge, voisine de Virton, à 12 kilom. de Breux.

(4) Glissoire-des-Sorcières, nom qui indique un emplacement antique.

VI. **Époques gauloise, romaine et franque.** — 1° *Breux et les localités voisines habités par les Gaulois, les Romains et les Francs.* — Les nombreux tessons de poterie gauloise et romaine (1) que l'on rencontre en maints endroits du territoire, les fouilles qui y ont été opérées à diverses époques, prouvent que Breux et les localités circonvoisines étaient habités au temps des Gaulois et à l'époque de l'occupation romaine. Il est vrai que la fabrication de la poterie gauloise n'a pas fini tout d'un coup, comme par enchantement, lors de la conquête romaine. Les potiers gaulois ont imité les potiers romains; mais ils ont encore, et peut-être pendant un temps assez long, continué leur grossière poterie noire.

Nous présumons fort, avons-nous dit, que Breux et ses environs étaient habités à l'époque gallo-romaine. C'est ce que nous allons entreprendre de prouver.

2° *Voies romaines.* — On conçoit aisément que nos territoires aient été habités par les conquérants des Gaules, si l'on songe que la localité qui nous occupe était seulement distante de 10 km. de la grande voie consulaire de *Durocortorum* (Reims) à *Augusta-Trevirorum* (Trèves), en passant par *Epusium* ou *Epoissus* (Yvois-Carignan) (2) et *Orolaunum* (Arlon). Entre ces deux dernières localités antiques, cette voie traversait les territoires de Williers (3), Pin-Izel, Jamoigne, Saint-Vincent(4), Belle-Fontaine, Sainte-Marie, Etalle, Vance et Villers-Tortra.

(1) Nous ne nous sommes prononcé sur l'époque de cette poterie qu'après l'avoir soumise à MM. Ch. Cournault, de Nancy; F. Liénard, de Verdun, et L. Maxe-Werly. C'est surtout à l'extrême obligeance de celui-ci, qui a bien voulu nous prodiguer ses conseils et ses encouragements, que nous avons pu mener à bien les quelques fouilles entreprises sur notre territoire. Qu'il veuille bien agréer nos plus vifs remerciements.

(2) Ivois subit plusieurs sièges, surtout le sac effroyable de 1639, qui ne laissa que deux maisons debout (N. Tillière, ouvr. cit., p. 167).

Le 26 juillet 1662, Louis XIV érigea la prévôté d'Ivois en duché et le donna au prince de Savoie-Carignan. Le nom d'Ivois disparut et fut remplacé par celui de Carignan.

(3) On peut suivre cette voie antique sur une longueur de plusieurs kilomètres entre Tremblois et Williers.

(4) Saint-Vincent a passé par les appellations suivantes : Savinsart (*Savini, Sabini, Sartum*), Saivinsart, Saivinsart ou Sainvinsart, enfin Saint-Vin-

De *Stabulum* (Etalle), partait un diverticule se dirigeant au *Majeroux* (Vieux-Virton), pour ensuite prendre la direction de Marville, en passant à la *Romanette* (hauteur près de Velosnes, réputée l'emplacement d'un camp romain) et sur la hauteur entre Flassigny et la *Maladrerie* de Marville, pour de là se rendre à *Virodunum* (Verdun), où il se reliait à la grande voie de *Durocortorum* à *Divodurum*. A Flassigny, le chemin précédent se croisait avec celui de Liny-devant-Dun au *Titelberg*.

Une voie secondaire, parallèle à la précédente, se détachait de la grande voie, en Belgique, à Belle-Fontaine, passait à l'est de Gérouville et de Breux, non loin des villages détruits de *Luz* (1), des *Mortshommes*, de *Sinqué*, et se dirigeait en ligne droite vers le Sud, par les hauteurs, à l'est de Breux et d'Avioth, et à l'ouest de Meix-devant-Virton et Villers-la-Loue (Belgique), en passant à la bifurcation des chemins actuels de la *Croix Jean de Paris*. En cet endroit, elle se trouve tout proche des ruines romaines de Gérouville, lieu-dit le Château, ruines que M. Jeantin nomme *Temple d'Hiéromont* (2). La carte des voies romaines du Luxembourg belge fait continuer ce diverticule jusqu'à Montmédy. Il suivrait les hauteurs entre les deux Verneuil (3), par le *Chemin des Murets*, le *Chemin de Saint-Dagobert*, près de la *Croix des Mascarades*, au sud de l'ancien ermitage de *La Naue*, pour se continuer sur le versant des hauteurs du *Haut des Forêts*, au sud de *Fresnois*, par le *Che-*

cent. C'est ainsi que ce mot est écrit dans le nécrologe d'Orval, à l'article commémoratif de Sophie, femme du comte de Chiny, Louis III (H. Goffinet, *Notice sur le village de Saint-Vincent*, p. 4 et 5, extr. de l'Inst. arch. du Luxembourg, 1881).

(1) Village à proximité de Gérouville, cité dans une charte de mai 1286. — La tradition à Gérouville veut que le village de Luz ait été détruit par le feu du ciel.

(2) D'après sa situation sur un plateau élevé et dépourvu d'eau, le « Château » nous paraît n'avoir eu d'autre destination que celle d'un établissement de guerre (*Statist*). On y a trouvé quantité de petits bronzes; les monnaies romaines y sont encore communes.

(3) Dans les champs nouvellement labourés, sur le revers de la côte au nord de Verneuil-Grand, nous avons recueilli des tessons de poterie antique. — Sur le territoire de cette localité, il a été déterré, il y a quelques années, une stèle de l'époque romaine, sur laquelle se remarque un bige.

mun du Milanais, la *Vacherie* (1), la *Malpierre*, la *Bergère*, la *Clochette*, les *Fosses*, etc.

La carte sus-mentionnée signale un diverticule reliant les deux précédents par le Vieux-Virton, Dampicourt et les hauteurs de Montquintin (2) et Couvreux (Belgique). Nous pensons que ce diverticule se continuait à l'emplacement de Montmédy-Haut, par le chemin du Haut-des-Forêts, désigné sous le nom de « Chemin Vert ».

Le tracé du *Chemin Vert* est rectiligne et se maintient toujours sur les hauteurs par les lieux-dits le *Mazuron*, la *Hache*, la *Fontaine des cochons*, les *Rodelles*, la *Pièce des As*, la *Hauteur*, la *Croix des Mascarades*, les *Enfers*, etc. La tradition rapporte que la *Pièce des As* aurait été l'emplacement d'un ancien château; on y retrouve des pierres taillées. A un kilomètre au nord de cette voie, se trouvent les ruines *gallo-romaines* de Fontaine explorées par M. Schaudel (3).

Un chemin connu à Breux sous la dénomination de *Voie romaine* ou *Haut Chemin* suit les hauteurs qui sillonnent de l'Est à l'Ouest notre territoire. Il rejoint à Berchivée (Belgique) la voie de Belle-Fontaine à Montmédy. Sur son parcours, il traverse les lieux-dits *Géroumont*, les *Loges*, *Haut-de-la-Croix*, *Morte-femme* — (cimetière d'incinération), — et les *Linettes*. Il traverse ensuite le territoire d'Herbeuval, puis celui de Thonne-

(1) Cette dénomination rappelle l'emplacement de l'étable d'une villa romaine. Dans le vallon à proximité des sources du ruisseau de Fresnois — (l'eau était la condition indispensable à l'établissement des villæ), — nous avons ramassé des tessons de poterie antique et des fragments de tuiles à rebords, dans un endroit de environ 10^{mq}, la « Malpierre », où les plantes végètent, indice que la terre arable fait défaut, et où la charrue ne peut labourer, arrêtée qu'elle est par d'énormes blocs. Nous pensons que c'était là l'emplacement de la villa. Au Nord, au-dessus de la source, lieu-dit « Devant la Ville », des ouvriers mirent à découvert, il y a une cinquantaine d'années, plusieurs tombeaux à augets, dans lesquels, avec les ossements on recueillit un sabre, des plaques de ceinturon et une pièce de monnaie. M. d'Égremont a conservé ces antiquités. Il s'agissait probablement de tombes franques.

(2) M. l'abbé Baltus, archéologue distingué, à fouillé une tombe isolée aux environs de Montquintin et y a découvert, en très bon état de conservation, le masque d'un mime romain.

(3) *Mém. Soc. Lett. de Bar-le-Duc*, 2^{e} sér., t. VII, 1888, p. 111.

le-Thil, où sur son parcours nous trouvons les noms suivants : *Fosse aux cochons*, les *Serrières*, le *Haut Chemin*, et se dirige à Montlibert.

A proximité de ce chemin, des vestiges d'incendie, pierres brûlées à *La Marine* (Breux), où l'on aperçoit de nombreux fragments de *tegulæ*.

Le chemin qui passe à la *Bosse des Fées* est sur l'emplacement du diverticule que M. F. Liénard indique comme partant du camp de Bâalon à Gérouville. Sur notre territoire, il suit les hauteurs de *Grimont*, de *Cailloué*, du *Chemin Croizy*, de la *Bosse Torchamp*, de La *Hire* et longe la *Voie d'Ivoie* (Yvois), l'*Entrée des Zénys*, la *Côte du Geai*, la *Bosse des Fées* et la *Grande Noue Chemine*. Il va rejoindre le précédent par les gorges des *Moulinets*.

Le *Sentier de Carignan* passe au *Catillan*, à *Mouchévaux*, la *Marine*, la *Voie d'Ivoie*, les *Zénys*, la *Vieille-Ville* et le *Vieux Chemin*. Il va rejoindre celui d'Avioth au diverticule de Belle-Fontaine, par les hauteurs d'Aubermont (*cimetière de l'époque franque*).

Si l'avis que nous émettons sur ces chemins ne constitue pas des données certaines pour les faire remonter à l'époque romaine, ce sont au moins des conjectures très vraisemblables, d'accord d'ailleurs avec la tradition (1).

3° *Ruines antiques sur le territoire de Breux.* — Villa de Chelvaux. — Du procès-verbal de la séance du 5 janvier 1887 de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, Mémoires de 1888, 2e série, t. VII, p. 6, nous extrayons ce qui suit :

« M. Konarski lit, à la Société, un mémoire qui lui a été adressé, par M. Houzelle, sur les ruines d'une construction *gallo-romaine à Chelvaux*, dont, en février et en mars 1854, M. Ottmann, alors receveur des douanes, avait déjà commencé l'exploration et dans lesquelles il avait cru reconnaître les débris d'un ancien *Therme* avec *præfurnium*, *sudatorium*, *hypocauste*, etc. Les fouilles ont été reprises récemment par

(1) Cf. F. Liénard, *Archéol. de la Meuse*, t. III.

MM. Schaudel et Houzelle et ont amené la découverte de nouvelles salles où tout semble indiquer que l'habitation dont elles dépendaient a dû être détruite par un incendie, incendie précédé de pillage et survenu à une date encore indéterminée; aucun des nombreux tessons de poterie recueillis dans ces fouilles ne porte la moindre estampille du fabricant, et les quelques ferrements, entrées de serrures et garnitures de coffres, ramassés au milieu des débris de *tegulæ hamatæ* et d'*imbrices*, aussi bien qu'un disque en cuivre de 4 centimètres de diamètre, sont d'époques différentes. D'où la supposition, aussi naturelle que vraisemblable, qu'une construction nouvelle et également disparue depuis plusieurs siècles s'est élevée à son tour sur l'emplacement de l'ancienne villa gallo-romaine...»

Les ferrements ont été soumis à M. Maxe-Werly qui nous a répondu : « La forme caractéristique des ferrements se ressent de l'ornementation adoptée dès la fin du XII^e^ siècle et qui a été continuée dans les siècles suivants; le dessin qu'offre la terminaison du fleuron se rencontre sur les portes de l'église d'Orcival (*Puy-de-Dôme*) ; mais on sent qu'il est déjà dégénéré ».

Cimetière d'incinération de la Morte-Femme. — « Près du bois de la Morte-Femme, champ d'incinération », dit M. Jeantin.

« En 1852, à proximité du bois dit la *Morte-Femme*, sur le plateau, M. Ottmann à découvert un cimetière d'incinération. Le produit des fouilles faites sur une superficie de 50 ares environ, à la profondeur de 0^m^,38 à 0^m^,40, consistait en urnes cinéraires, généralement de petites dimensions, et en poterie de ménage, telle que cruchons, soucoupes, plats, etc.; trois ou quatre médaillons en bronze, à l'effigie des empereurs Auguste et Marc-Aurèle; des boucliers, poignards, épées, ciseaux à tondre les moutons, haches de bûcherons, etc. La bourgade gallo-romaine qui fournissait, dès le second siècle de l'ère chrétienne, au bûcher d'incinération son tribut de guerriers, de pâtres, de bûcherons, etc., dont les insignes ont résisté au feu et à un séjour de douze siècles dans la terre, a été, selon toute apparence, dévastée et livrée aux flammes vers l'an 408 (1)... ».

(1) L.-N. Deny, *op. cit.*, p. 15.

Lorsqu'après une pluie on traverse le plateau de la Morte-Femme, on voit de nombreux tessons de poterie gauloise et romaine jonchant le sol. Un cultivateur nous disait qu'en labourant son champ il avait exhumé un « *petit cruchon* » dans son entier. Feu M. Prat, président de la Société d'archéologie d'Arlon et M. Baltus ont découvert plusieurs tombes à dalles, à quelques mètres à l'est de ce champ d'incinération, sur le revers entre l'ancien chemin dit *Chemin romain* ou *Haut Chemin* et le sentier du *Pré Morat*.

« Le cimetière de la Morte-Femme était, dit M. Deny, à une profondeur de $0^m,38$ à $0^m,40$ ». C'est bien en effet la profondeur à laquelle se trouvent généralement les cimetières à ustion. Ce que l'auteur de « *Mon petit Livre* » prend pour des cruchons, des soucoupes, des plats, etc., n'étaient-ce point des *urnes lacrymales*, des *urnes à parfums*, des *plateaux d'offrande*, etc., que l'on trouve dans ces sortes de cimetières?

Cet endroit où les Romains brûlaient leurs morts est à peine à un kilomètre du monticule de Gérouville, désigné sous le nom de « *Château* » ; il était longé au Sud-Ouest par la voie dite du *Haut Chemin* ou *Chemin romain*.

Ruines a la fontaine des Fées. — « A la Bosse des Fées, tombelle sépulcrale », dit M. Jeantin, à la p. 250 de son *Manuel*.

Un monticule artificiel se dresse à la cime de la côte escarpée de la *Bosse des Fées*. Ce tertre, de forme oblongue, a 90 pas de tour à la base et environ 5 mètres de hauteur (1). D'après les croyances populaires, il recouvrirait les restes d'un chef d'une tribu antique. Du 14 au 18 octobre 1850, M. Ottmann fit ouvrir une tranchée jusqu'au centre de ce monticule, depuis sa cime jusqu'à sa base. Ces travaux n'eurent d'autre résultat que de lui donner la conviction que réellement il était fait de main d'homme et par terrassements, ce qui lui a été démontré par deux ou trois fragments de poterie romaine. Était-ce un *tumulus?* Aurait-il été précédemment violé?

Au pied de cette côte abrupte, sourd une fontaine d'eau

(1) C'étaient du moins les dimensions qu'il offrait vers 1850; aujourd'hui, il s'affaisse d'autant plus que le propriétaire cherche à niveler son champ.

limpide : c'est la *Fontaine des Fées*. Là, se trouvait une construction romaine. Ce sont probablement ces ruines, dans une gorge étroite, près des bois, qui ont donné lieu à la légende qui s'y rattache (1).

Il y a quelque 36 ans, lors de l'empierrement de la route qui passe au pied de la côte, les ouvriers démolirent un pan de mur, que nous soupçonnons, d'après la description qui nous en a été faite, être de *petit appareil romain*. Les moellons étaient carrés et de $0^m,10$ de côté. Les débris de cette muraille furent utilisés à l'empierrement de la route. Les fragments de tuiles à rebords et de tuiles creuses sont nombreux, et ils devaient l'être bien plus à l'époque de la construction du chemin, puisque feu Anselme (Jean-Baptiste) y recueillit des *imbrices* tout entières, qu'il utilisa comme tuiles faîtières à sa maison (2).

Au-dessous de la source, il y avait un bêton, nous disait un ouvrier employé à la réfection de cette route. Ce bêton était probablement un ciment romain semblable à celui que nous avons découvert à Chelvaux. Nous n'oserions penser qu'il s'agisse d'une mosaïque, bien que cet ouvrier nous ait dit avoir remarqué diverses couleurs.

Les quelques coups de pioche que nous avons donnés au pied de la Bosse des Fées nous ont fait remarquer des moellons de pierre taillés (3) ; ces moellons sont carrés et peuvent mesurer $0^m,15$ d'arête ; de nombreux fragments de tuiles antiques ; des tessons de poterie romaine, entre autres la moitié d'un plateau d'offrande (?) en terre de Samos ; un fragment de creuset ; un morceau de plat creux avec rebord, sur lequel les anciens servaient les légumes, du poisson ou

(1) Voir cette légende, au chap. VI.

(2) On peut encore voir 4 ou 5 de ces tuiles sur cette maison appartenant aujourd'hui à M. Orquevaux, Jean-Joseph. Harquin, de Limes, avait recueilli, tant sur le territoire de Breux et Fagny que sur celui de Gérouville, des tuiles romaines en si grande quantité qu'il couvrit en partie la toiture de sa maison de massives *tægulæ*.

(3) Ces pierres oolithiques proviennent de la Saint-Valéry (commune de Thonne-la-Long) ou du Haut-des-Forêts.

de la volaille et que nous avons reconnu pour être un *catinum* ou *catinus* (1); un débris en fer qui nous paraît être la queue d'un *cochlear* (cuiller). Comme à Chelvaux, nous avons remarqué du ciment de revêtement avec peintures à l'huile. Ces couleurs, parmi lesquelles le rouge et le vert dominent, sont plus belles et mieux conservées que celles de Chelvaux. A la partie extérieure du ciment, s'aperçoivent de petites rainures que les ouvriers nomment queues de rat, simulant des panneaux ou des pierres de taille. On y a trouvé, paraît-il, une monnaie à l'effigie de Marc-Aurèle.

Ruines de Mouchévaux et autres lieux. — « Aux Zénys, tombes anciennes et débris d'un *castellum* ; — au *Plateau*, vers Herbeuval, emplacement d'un *castrum œstivum* ; — à la contrée de *Belzébuth* et près d'*Hianquemine*, ruines, tuiles romaines, vestiges d'incendie ; — dans la couture des *Grimonts* et près de la route de Thonne-le-Thil, tombes, souterrains et ustensiles antiques; à la *Hire*, à la *Bosse-Torchamps*, au bois des *Sept-Chevaux*, au lieu-dit la *Vieille-Ville*, traces de diverticules... Les bâtiments actuels de Fagny et de Breux sont construits sur des ruines... » (2).

M. Jeantin exagère peut-être ; mais il y a cependant du vrai dans ce qu'il avance. Son *castrum œstivum* du *Plateau*, vers Herbeuval, nous est inconnu. M. Deny dit « celles (les ruines) du *Catillan* ou *château-fort* ». Ne serait-ce pas auprès de feu M. Jeantin qu'il aurait puisé ce renseignement?

« En 1843, plusieurs tombes en pierre d'une grande dimension ont été découvertes par des ouvriers occupés à extraire du minerai de fer à Mouchévaux. Les ossements trouvés dans ces tombes franques appartenaient à des hommes d'une taille qui serait extraordinaire de nos jours. Des glaives, des ceinturons en bronze, des urnes en verre à deux anses, etc., y étaient renfermés avec les ossements » (3).

On ne saurait douter de ce qu'avance l'ancien curé de Breux, qui habitait la localité à cette époque. Ces faits nous ont en

(1) Anth. Rich., *Dict. des ant. romaines et grecques*, p. 128.
(2) Jeantin, *Man. de la Meuse*, p. 250.
(3) Deny, *op. cit.*, p. 15 et 16.

outre été certifiés par M. E. Desseilles, d'Avioth, qui dirigeait les travaux des forges de Thonnelle et faisait extraire le minerai des terrains communaux de Mouchévaux et de la Marine. Il y avait, d'après la description qui nous en a été faite, des urnes cinéraires et lacrymatoires, en verre, en bronze, en argile ; des glaives et autres armes, des haches et ornements en cuivre provenant de garnitures de scelles et de harnais. Toutes ces antiquités, au dire de M. Desseilles, ont été enrichir les musées belges.

Dans les aisances communales de la *Marine* et de la *Côte de Mouchévaux,* près de la limite des territoires de Breux et de Thonne-le-Thil, proche du diverticule décrit précédemment, les ruines, tuiles romaines et vestiges d'incendie sont nombreux.

Ruines de Fagny. — « Des ruines romaines parsèment, çà et là, le sol de toute cette contrée. On trouve des traces d'habitations consumées par le feu, notamment aux lieux-dits, le *Longpré*, la *Poncette des Allemands*, la *Fontaine des Fées*. Tous ces vestiges sont en rapport d'époque et de bâtisse, avec les substructions du temple païen de Géromont... On peut citer plus de dix cimetières de l'époque franque, ou *furschen grœber*, aux alentours de Fagny... » (1).

A part les ruines de Chelvaux, nous n'en connaissons point d'autres à Fagny. Peut-être M. Ottmann a-t-il reconnu des traces des Romains au Pont des Allemands?

4° *Ruines aux environs de Breux.* — 1° Le *Temple* ou l'*établissement militaire de Géromont* ou *Hiéromont* (commune de Gérouville), tant vanté par M. Jeantin, dans son *Manuel* et ses *Chroniques*, a certainement vu son importance exagérée par cet auteur. Mais ces ruines étaient néanmoins vastes et riches, très riches même. Des personnes dignes de foi, notamment M. Ph. Pierrot, de Montmédy, nous ont dit avoir vu chez M. Ottmann, un dieu Mars en bronze de toute beauté et parfaitement conservé. Les ongles en étaient d'or. Sa description

(1) Jeantin, *Man. de la Meuse*, p. 673 et 674. Il n'y a pas à Fagny de *Fontaine des Fées;* le président Jeantin a, très probablement, voulu répéter la Fontaine de ce nom à Breux. Citer plus de dix cimetières de l'époque franque aux alentours de Fagny, nous paraît bien exagéré.

figure au 1er vol. des *Marches de l'Ardenne*, de Jeantin.

A chaque pas que l'on fait au « *Château* » (1), on foule des *tegulæ*, des tessons de poterie, du ciment romain, etc.; les monnaies antiques y sont nombreuses.

2° Les *ruines de Fontaine*, (rive gauche de la Thonne), explorées par M. Schaudel, que nous avons déjà citées.

3° Les *tombes franques* découvertes en 1881, à Avioth, par M. Jomothe, et dont le mobilier funéraire a été offert par M. Desseilles au musée de Bar-le-Duc.

4° Le *cimetière franc-mérovingien d'Aubermont* (Breux), que nous avons exploré en 1895 (2).

5° Les *trouvailles* faites, en 1823, au lieu-dit « Villers », entre Avioth et Thonnelle, et certains endroits actuellement dépourvus de toutes traces d'habitations, tant dans les bois que dans les plaines, où le soc de la charrue et les outils du laboureur ramènent journellement à la surface du sol des débris de poterie romaine, des armes et médailles, démontrent suffisamment que les cohortes impériales ont jadis foulé ce sol.

Aussi estimons-nous que n'était point trop hasardée la conjecture émise précédemment, que notre région était habitée aux époques gauloise, gallo-romaine et franque.

Mais que devenaient nos ancêtres ! Comme tous les Gaulois, ils furent vaincus après une héroïque résistance, puis soumis au joug des vainqueurs et à la civilisation de Rome. Et quand ils allaient jouir de cette civilisation, vinrent vers l'Est les hordes des Barbares. Ces envahisseurs, suivirent très probablement les voies tracées par les conquérants de la Gaule ; s'il en est ainsi, on devine que les *villæ* agricoles éparpillées dans notre région furent au nombre des premières victimes ; aussi toutes nos ruines nous présentent-elles de nombreuses traces de pillage et d'incendie.

(1) Ce lieu se trouve sur le territoire de Gérouville, où on le désigne encore sous la dénomination de *Bois des Froumis*.

Froumis est le mot patois de *Fourmi*. On l'appelle sans doute ainsi parce qu'il ressemble à une gigantesque fourmilière.

(2) Cf. mon *Cimetière franc-mérovingien d'Aubermont (Breux)*. — (Bar-le-Duc, 1896).

5° *Divisions civiles et religieuses.* — Les terres environnant le village qui aujourd'hui a Breux pour nom faisaient partie du pays occupé par les *Trévires*, un des principaux peuples de la Gaule-Belgique. Les *Cærésiens* passent pour avoir occupé le pays compris entre la Chiers et la Semois ; cette peuplade trévire est dite aujourd'hui des *Haguets*.

Après la conquête de la Gaule, les Empereurs romains divisèrent la Gaule-Belgique en quatre provinces : la Germanie supérieure, la Germanie inférieure, la première Belgique et la seconde Belgique.

Les habitants d'alors occupant la région montmédienne étaient les *Cærésiens*, peuplade trévire (1), dépendant de la *Première Belgique*.

Au IVe siècle, la religion chrétienne pénétra dans les Gaules ; les divisions religieuses furent, à très peu de chose près, celles du gouvernement civil. Le nord du département de la Meuse faisait partie de la métropole de *Trèves* (*metropolis, civitas Trevirorum*), de laquelle dépendaient les évêchés de Metz (*civitas Mediomatricorum*), Toul (*civitas Leucorum*) et Verdun (*civitas Verodunensium*).

Les Barbares ayant, au Ve siècle, chassé les Romains, les Francs fondèrent un nouvel empire, qui, à la mort de Clovis, fut partagé entre ses quatre fils. Notre pays fut compris dans le lot échu à Théodoric, roi d'Austrasie, avec Metz pour capitale. L'Austrasie fut divisée en un grand nombre de *pagi* qui, plus tard, deviendront des contrées, des comtés ou des duchés. Il est à croire que ce qui, à Breux et aux environs, avait résisté au fer et à la flamme des Barbares, fit partie du *Pagus Eposiensis* (pays d'Yvois, aujourd'hui Carignan) (2) ou plutôt du petit *Pagus Nongentensis*, qui comprenait Montmédy.

VII. **Le moyen âge. — Les temps modernes.** — I. *Formation du village.* — « Au moment de sa création, le village se compose de quelques demeures éparses sur un territoire non encore livré à la culture, et son accroissement s'opère

(1) La capitale des Trévires était Trèves (Augusta-Trevirorum).

(2) Ce que nous disons concernant les *divisions civiles et religieuses* est en grande partie extrait du *Dict. top. du dép. de la Meuse*, de Liénard (Introd.).

plus ou moins rapidement, en raison de circonstances multiples. La richesse du sol, la proximité d'une voie fréquentée, le voisinage d'un cours d'eau important; plus tard, des oratoires, des chapelles, objets d'une vénération particulière et qui, parfois, ont pu remplacer des sanctuaires romains ou gaulois, ont donné naissance à des abbayes, à des prieurés et souvent à des villages. A l'époque de la féodalité, c'est à l'ombre du château, du donjon seigneurial que les populations viennent se réfugier et former avec le temps des agglomérations qui deviennent des bourgs.

« A mesure que le village primitif s'étend, que la population augmente, le territoire qui l'environne se modifie, le sol se transforme, et, sur bien des points, les forêts antiques sont abattues pour laisser plus de place à la culture; des étangs factices sont créés pour l'entretien des monastères voisins; des cours d'eau sont détournés de leur lit naturel dans le but d'alimenter des moulins, des usines et pour des besoins divers; de nouvelles voies sont établies en raison de relations fréquentes avec de nouveaux centres; d'anciens chemins sont abandonnés. Bon nombre de villages n'occupent plus aujourd'hui leur emplacement primitif; il en est plus d'un dont l'église et le cimetière se trouvent éloignés du centre habité actuellement; des villages, des fermes, des moulins détruits dont le souvenir est complètement ignoré des populations de notre époque..., les châteaux-forts sont anéantis; les maisons seigneuriales, les fiefs les plus importants se trouvent bien souvent convertis en maisons de culture, et c'est à peine si aujourd'hui la tradition nous en a conservé un souvenir plus ou moins exact » (1).

Le village de Breux s'est formé au moyen âge, comme l'indique si bien M. Maxe-Werly. Sa proximité d'une voie antique et de diverticules favorisa l'établissement de métairies agricoles disséminées sur notre territoire, les unes sur l'emplacement des ruines des *villæ* romaines, comme à Chelvaux ;

(1) L. Maxe-Werly, *Étude des lieux-dits du Cadastre* (*Bull. de la Soc. de géogr. de l'Est*, 1887, p. 294).

les autres sur des emplacements nouveaux, comme à Aune, à Chaufour, etc.

La fondation, sur la fin du XI[e] siècle, de l'abbaye d'Orval (1), à 8 kilomètres de Breux, et celle de la basilique d'Avioth, fin XIII[e] siècle et siècles suivants, l'ermitage de Saint-Brice, contribuent au groupement des maisons au lieu-dit la Vieille-Ville. La tradition et le nom de l'emplacement sont d'accord pour indiquer cette partie du village comme le noyau de la localité actuelle. Les serfs groupaient « leurs misérables hobettes » (2) à l'ombre du donjon seigneurial des sires de Breux, dont le manoir féodal s'élevait sur la hauteur dite Le Chevalier, en face du cimetière, près de la route actuelle de Breux à Fagny. En s'agrandissant, le village s'étendit dans la direction du Nord-Est, vers l'ancien Esclapy.

Comme corps de bourgeoisie, l'existence de Breux est constatée par sa charte d'affranchissement du 9 décembre 1238, mais son existence doit remonter bien avant.

II. *Anciennes divisions civiles et religieuses.* — Le vaste empire de Charlemagne, qui comprenait l'Austrasie, fut démembré en 843, et la longue bande de pays située entre la Meuse, la Saône et le Rhône, à l'Ouest; les Alpes et le Rhin à l'Est, fut attribuée en partage à Lothaire, et prit le nom de Lotharingie. Ce nom, en s'altérant, devint Lorringie et enfin Lorraine. Metz fut la capitale de ce nouveau royaume.

« Les diverses contrées formant ce pays étaient administrées par des ducs, des comtes ou des chefs amovibles au gré du souverain, dont ils étaient chargés de faire exécuter les ordres dans la circonscription de leur commandement; ceux-ci cherchèrent peu à peu à se rendre indépendants, et ils ne

(1) En 1070, sous le règne de l'empereur Henri III, quelques moines bénédictins quittent la Calabre, pour rechercher une profonde solitude, loin du tumulte et des agitations des hommes. Ils s'acheminent vers la Lorraine et parviennent au comté de Chiny, aux confins de la forêt ardennaise. Ils s'établissent dans une gorge sauvage, et, dans ce désert, ils construisent quelques huttes. C'est là l'origine d'Orval qui, plus tard, devait devenir une abbaye si célèbre.

(2) Arch. de la cure d'Avioth, manusc. de Jean Delhotel, décédé curé d'Avioth, en 1682.

tardèrent pas à profiter de l'affaiblissement de l'autorité royale pour s'ériger eux-mêmes en souverains ou seigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étaient que les magistrats civils ou militaires » (1).

Le village de Breux dépendait du comté de Chiny. Par son relief d'octobre 1204, Louis III, comte de Chiny, « se reconnoist estre l'homme lige de Thibaut Ier, comte de Bar » (2). Son fils et successeur, Arnulphe III, va même jusqu'à faire hommage au comte de Bar de « toute la terre de Chiny. » Dès lors, Breux releva du duché de Bar, jusqu'en 1364, « le seizisme jour du mois de jung », date à laquelle Arnulphe V, dit de Rummen, vendit le comté de Chiny au duc Wenceslas (3).

« Il passa successivement sous la domination du duc d'Orléans, de l'empereur Josse de Moravie, des ducs de Bourgogne et de l'Espagne; il faisait partie du diocèse de Trèves », et fut réuni à la France à la paix des Pyrénées (1657). Avant 1790, Luxembourg français, coutume de Thionville, prévôté bailliagère de Montmédy, présidial de Sedan, cour supérieure des Grands Jours de Marville jusqu'en 1364, cour souveraine du Grand Conseil de Luxembourg, jusqu'en 1699, puis Parlement de Metz (4). En 1790, ce village était compris dans le district de Stenay, canton d'Avioth (5).

Au point de vue religieux, Breux, au IXe siècle, car c'est vers cette époque que l'on peut faire remonter la création des décanats ruraux, fut une des vingt-huit paroisses qui composaient le doyenné de Juvigny, archidiaconé de Longuyon, archidiocèse de Trèves (6).

(1) Liénard, *op. cit.* — Introd., p. XII.

(2) H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 227.

(3) Jusqu'au moment de la Révolution, les successeurs de Wenceslas se pareront du titre de ducs de Luxembourg et comtes de Chiny.

(4) Liénard, *op. cit.* — Introd., p. XV et XXXV.

(5) Le département de la Meuse fut organisé en 1790, et Avioth devint chef-lieu de l'un des cantons dépendant du district de Stenay. Ce canton était composé des municipalités suivantes : Avioth, Breux, Thonne-la-Long, Thonne-le-Thil, Thonnelle et Verneuil-Petit.

(6) L'archevêché de Trèves, qui représentait la Première Belgique gallo-romaine (*provincia Belgiqua prima*), fut, au XIe siècle, divisé en quatre grands

Actuellement Breux fait partie du doyenné et archiprêtré de Montmédy.

VIII. **La seigneurie de Breux.** — I. *La terre de Breux.* — « Nulle terre sans seigneur ».

Dès le x^e^ siècle, la plupart des grands fiefs s'étaient rendus indépendants; les bénéfices sont accordés à vie; mais bientôt s'établit la survivance; aussi, à l'avènement de Hugues Capet, l'hérédité des fiefs devient-elle générale.

Le fief ne fut pas toujours, dans nos contrées, un château féodal « élevé sur une motte, ni même une maison forte entourée de fossés » (1). Aussi n'est-il pas rare de trouver des villages n'ayant jamais eu ni tour, ni donjon seigneurial; dans les moments de guerres, ces populations se réfugiaient dans les églises dont on faisait de véritables forteresses.

Breux eut ses seigneurs et ses châteaux féodaux. Le plus ancien s'élevait sur la roche — lieu-dit Le Chevalier, — au pied duquel se groupèrent les masures des serfs. Plus tard, quand ce château fut ruiné, peut-être par les guerres, les « taillables et corvéables » de Breux en bâtirent un nouveau, à l'entrée du village dans un endroit marécageux. Il était entouré de fossés; son emplacement porte encore le nom de Château (2). Il existait en 1281.

districts religieux. L'archidiaconé de Longuyon, l'un des quatre districts, sous le titre de Sainte-Agathe, comprit quatre doyennés wallons : celui de Longuyon, sept paroisses; celui de Juvigny, vingt-huit paroisses, celui d'Ivois, dix paroisses, et Bazailles, puis des décanats germaniques (Arlon, etc.).

(1) L. Maxe-Werly, *Étude des lieux-dits du cadastre*, etc. (Soc. de Géogr. de l'Est, 1887, 2^e^ semestre).

(2) Acheté par M. Deny, il fut converti en jardin potager et donné par lui aux sœurs de la Providence de Fillières. Un vieillard, M. Nicolas, Henry, décédé il y a quelques années seulement, a travaillé à la démolition des ruines du manoir féodal. La tradition veut, à tort sans doute, que les deux châteaux communiquaient par un souterrain. Il nous a été conté que des ouvriers creusant la cave de la maison de M. Pireau, Jérôme — au pied du *Chevalier*, en ligne droite de ce lieu au *Château*, — découvrirent un souterrain voûté et muré se dirigeant dans le monticule du *Chevalier*. Ces ouvriers voulaient pénétrer dans ce conduit, mais la femme du propriétaire d'alors les en empêcha en s'écriant . « N'y entrez pas, le warbouc en sortirait ! » Par *warbouc*, elle désignait un génie malfaisant.

II. *Châteaux féodaux et maison seigneuriale.* — « Deux châteaux féodaux ont existé à Breux. L'un, situé dans un fond marécageux, à l'entrée du village, du côté d'Avioth, était flanqué de tours et environné de fossés remplis d'eau. En 1846, il n'en restait plus que les caveaux... L'autre, placé sur une hauteur, non loin de l'ancienne église, a été également démoli pour faire place à des jardins. Si l'on en croit la tradition, c'était une propriété des Chevaliers de Malte ou du Temple. Il porte encore le nom de *Chevalier*. En creusant, on a rencontré des boulets en pierre et les vestiges d'une habitation (1) ».

Les vieillards que nous avons consultés n'ont pas souvenance que la tradition rapportât que ce château ait été une propriété des Chevaliers de Malte ou des Templiers. La dénomination de *Chevalier* donnée aux jardins qui s'élèvent à l'emplacement où trônait jadis le manoir féodal n'aurait-elle pas contribué à laisser croire que ce domaine dépendait des Chevaliers de Malte ou du Temple (2).

Jean Delhotel nous apprend « que de son temps, — c'est-à-dire à la fin du XVII^e^ siècle, — plusieurs habitants de Breux auraient élu domicile sur l'emplacement du vieu chasteau de Breux... Leurs misérables hobettes faisaient saillie à la base des éperons, des contre-forts et des assises du manoir féodal en ruines » (3). Avant 1682, date du décès de J. Delhotel, le château du *Chevalier* était en ruines et le nouveau déjà construit, de là l'expression de « vieu chasteau ».

Le dénombrement de la seigneurie à la date du 2 juin 1681 porte aussi : « L'ancienne maison seigneuriale Bassecourt (basse-cour), circuit avec ses appartenances et dépendances dont la plus grande partie des bâtiments sont ruinez dans laquelle maison j'ai le quart... » Et plus loin : « Le chasteau entièrement ruiné, à Oger de Manteville et Marguerite d'Ar-

(1) Deny, *op. cit.*, p. 18 et 19.

(2) La dénomination du lieu-dit le *Chevalier*, comme d'autres recueillies sur divers cadastres, *pièce des Chevaliers*, *Buisson le Baron*, *le Châtelain*, etc.» indiquent une propriété seigneuriale.

(3) Mss. de J. Delhotel, Archives de la cure d'Avioth.

genteau, et une maison entièrement en mazure, nommée la maison du Chevalier, laquelle appartient, etc. » (1).

Au dénombrement du 5 juin 1706, nous lisons : « ... dans laquelle terre et seigneurie appartient audit sieur de Bombelle une maison et despendance nommée enciennement le chevallie » (1).

De ce qui précède nous sommes amené à conclure qu'à la fin du XVII^e^ siècle, le château du Chevalier était « entièrement ruiné », avec la maison « entierrement en mazure », qui était une dépendance de l'ancien château. La plus grande partie du château entouré, celui vers Avioth, était aussi « ruinez ». Ce dernier ne fut pas réparé, ainsi que nous en trouvons la preuve dans l'arrêt du Parlement de Metz, du 18 décembre 1749, duquel nous extrayons ce qui suit : « Le château en ruine et en mazure, mentionné dans le détail des héritages cy après appartient seul avec ses dépendances et en tous ses droits aux dits sieurs et demoiselle Bonneau, dans lequel château il y avait une prison seigneuriale, qui avait toujours servi à emprisonner les délinquants, repris en délits sur les terres et bans de laditte seigneurie » (2).

Après la ruine de leur manoir, les seigneurs de Breux habitaient une maison qui fut improprement nommée le « nouveau château », dont la commune fit l'acquisition, en 1829, pour la transformer en presbytère.

III. *Droits seigneuriaux.* — « La terre, l'air et l'eau, tout appartient au seigneur ».

Les droits que les seigneurs de Breux exerçaient sur leurs « manants » sont spécifiés dans les divers aveus et dénombrements de 1604 à 1751, dont nous avons lu les copies aux archives de la mairie.

Les seigneurs ont des droits utiles et honorifiques. A eux appartiennent : la haute, la moyenne et la basse justice, avec le signe patibulaire (3), pour « exécuter à mort les malfai-

(1) Archives de la mairie de Breux.

(2) Arch. de la mairie de Breux, Vente des neuf seizièmes de la seigneurie de Breux, provenant des héritiers Bonneau, au profit de Chardon.

(3) Le signe patibulaire, indice du seigneur haut-justicier, était non seule-

teurs »; le droit de créer officiers de justice, forestier des bois, garde de chasse et « pesche »; — le droit d'avoir troupeau à part; — d'avoir moulin et four banaux auxquels les habitants dudit Breux et des censes de Fagnier sont obligés par droit de banalité de venir moudre tous les grains qu'ils consomment et cuire aussi audit four ce dont ils ont besoin à peine pour chaque contravention de 3 livres 15 sols tournois d'amende; — le droit de faire crier, par leur sergent, la fête patronale « qui est d'ancienneté le dimanche d'après la Saint-Remy de chacune année en octobre »; — le droit de permettre les danses et les jeux les jours de fête; — de « faire aller la première danse par un garçon et une fille qu'ils nomment à leur volonté, qu'on nomme la danse du seigneur ».

A eux appartiennent aussi « le cours de l'eau qui fait tourner et agir plusieurs usines au lieu dit la Soullerie » (Foulerie), à eux appartient « le vent ».

Les seigneurs ou leurs juges ou officiers jugent les instances, tant civiles que criminelles; les amendes, tant pour délits champêtres que forestiers, pêche, chasse, « grosses et menues dismes, confiscations, treuves de mouches (1), aubaines et

ment destiné à pendre les malfaiteurs, mais aussi à frapper le vulgaire et inspirer une crainte salutaire de la justice seigneuriale.

L'érection de cette potence se faisait en présence du seigneur haut-justicier ou de son officier, le représentant des mayeur, échevins, procureur d'office, sergent et « des habitants à ce expressément commandés ». Tous ou au moins les gens de justice mettaient la main au signe patibulaire qui « était ensuite dressé et arrêté par les sujets assistants ».

Nous ignorons qui remplit à Breux les fonctions peu enviables de bourreau.

Le lieu des hautes-œuvres, sur la hauteur, à l'entrée du village, au-dessus du Calvaire et du Maix-Gillet, porte encore le nom des Fourches. La potence s'élevait dans le n° 96, section E du plan cadastral, où il y a quelques années, M. Roquilly, Ernest, retourna un assez long espace de terre grasse, noire, mêlée à des ossements.

Le signe patibulaire était détruit en 1706. Sa réédification occasionna un procès. Il fut rétabli en 1714 sur « les hauteurs du Meix-Gilles » (Arch. de la mairie).

M. Deny dit que « le carcan et le pilori ont été retrouvés en creusant les fondations de la nouvelle église » (*op. cit.*, p. 21).

(1) Il s'agit d'essaims trouvés.

autres choses semblables, tout appartient aux seigneurs qui perçoivent pareillement les droits de bourgeoisie, consistant annuellement par chacun habitant à un soûs six deniers et deux gélines par année payable au jour et fête de Noël » ; ils perçoivent aussi « les cens des prés consistant par chacune fauchée au cent à deux liards et une angevine ».

Dépend de la seigneurie, « une cense appelée Fagnier », laissée en arrentement perpétuel moyennant une rente annuelle « de trois frans monnoye de Luxembourg » ou « 45 sous tournois en monnoye de France » ; les seigneurs se sont réservé « toutes hauteurs, droits seigneuriaux et juridictions tant sur les bois que (la) rivière » (1). L'abbaye d'Orval percevait la dîme à Fagny.

Dépend de Breux, « une cense dit ses chevaux (Séchevaux) et fiefs dits dans les bans (2) de Breux ny apparant que les vestiges de ces imanoirs y pouvant avoir été — (il n'apparaît plus à Séchevaux que les vestiges des manoirs pouvant y avoir été) — laquelle consiste à environ cent et vingt jours de terres et prés borné selon son contenüe » (3).

Dépend aussi de Breux la rivière de Torgny, « sous la prévosté de Saint-Mard, pouvant (les seigneurs) la pêcher et valoir par an six florins monte et aval » (en amont et en aval) (4).

Les seigneurs ont « un chasteau avec fossez, basse-cour, jardins, chennevier (chénevières) et appendices ». Ils ont aussi droit « de toute ancienneté de faire faire garde par les bourgeois audit chasteau, lequel a été négligé à cause de la ruine

(1) La Marche, petite rivière entre Fagny et Limes.

(2) On donnait le nom de ban au territoire d'une communauté ayant sa justice ou son administration propre.

(3) Déclaration des biens nobles, fiefs, etc., dépendant de la seigneurie de Breux (du 27 novembre 1604). Les deux censes de Breux contenaient deux cent dix-huit jours terres et prés (dénombrement du 2 juin 1681).

(4) Déclaration du 27 novembre 1604. Ce droit sur la Chiers, à Torgny, provenait de la famille de Manteville, que nous voyons figurer, au XVII^e^ siècle, parmi les seigneurs de Breux.

La provenance du nom vient de l'ancien château, aujourd'hui en ruines, de la commune d'Épiez-Charancy (Meurthe-et-Moselle). Manteville est converti en une ferme appartenant à M^lle^ Zoé de Montbel.

d'yceluy mais non anéanty » (1); aussi droit de colombier dans la basse-cour.

Appartient également aux seigneurs « un pré franc-fief de toute ancienneté appelé le prez de la Cour (2), contenant douze fauchées, lequel est et doit être fermé en tout temps ». — Lorsque les bestiaux des habitants sont repris dans ledit pré « pasturant l'herbe d'iceluy, ils (les habitants) doivent payer pour chacun bestial repris dix Escalins d'amende faisant 3 livres 15 sols ».

Les seigneurs de Breux sont collateurs de la cure d'Avioth (3). En l'église de cette dernière localité, il y a une chapelle érigée et fondée par lesdits seigneurs de Breux sous l'invocation du Saint-Esprit et de laquelle ils sont légitimes patrons et collateurs (4).

Les mayeurs et hommes de la justice subalterne élus par la communauté « ne sont point censez être en charge qu'ils n'ayent été reçus et prêté le serment par devant lesdits seigneurs ou leurs officiers de la haute justice ».

Viennent ensuite les droits honorifiques seigneuriaux, consistant à avoir, dans l'église paroissiale, leur banc seigneurial au premier rang dans le chœur, du côté de l'évangile. Le pain bénit leur doit être « représenté avant qu'il le soit à tous autres avec droits, privilèges et possession »; ils ont encore le droit de marcher les premiers à l'offrande (5) et aux proces-

(1) Arch. de la mairie de Breux (dénombrements des 6 mai 1621 et 23 avril 1751.

(2) Le ruisseau de Breux sépare ce pré de la basse-cour.

(3) Arch. de Breux.

(4) La chapelle du Saint-Esprit, qui se trouvait sous la tour nord de l'église d'Avioth, a été supprimée lors de plusieurs changements et remaniements opérés dans cette basilique sur la fin du XVIIe siècle. Elle appartenait aux seigneurs de Breux et leur servait de lieu de sépulture. Le vaste sacorphage d'Alix d'Étalle, dame de Breux, qui se trouve dans la chapelle du rondpoint, dite de Saint-Pierre et de Saint-Paul, provient de cette chapelle sépulcrale.

(5) Les seigneurs étaient jaloux de cet honneur. Nous nous rappelons avoir lu, aux archives de la mairie de Villers-les-Mangiennes, une procédure survenue entre la dame Boissette et les habitants. Cette dame se plaint que le jour de la fête patronale (la Saint-Nicolas), le maire et gens de justice sont passés avant elle pour aller à l'offrande.

sions; de porter le dais et de marcher « les premiers après le prêtre ou curé qui porte le vénérable Saint-Sacrement ».

IV. *Les dîmes. — Comment et entre qui se répartissent les dîmes de Breux.* — La visite pastorale à Briacum (Breux), du 11 juin 1570, nous renseigne sur ce point. « Il y avait, y lisons-nous, 260 communiants. Saint-Remy, patron. François Camus, curé, deux autels, un calice. La dîme partagée en 9 parties : 5 au seigneur, 2 au collateur, 2 au curé; ce qui valait à celui-ci 14 muids (1), grain et avoine, plus 10 francs et la moitié de 4 muids, plus 6 voitures de foin et 13 gros de revenu » (2).

L'abbé de Saint-Maximin de Trèves « a droict de percepvoir deux parts de 9 de la disme de Breux » (3).

Orval « possède les deux neufvièmes dans les dismes (4); — de *Bombelles* et *Bonneau* ont les trois quarts des cinq neufvièmes et les autres seigneurs, l'autre quart... » (5).

D'après la valeur de la part revenant au curé, la totalité des dîmes de Breux représentait, en 1570, 72 muids de grains et avoine, 45 francs, 27 voitures de foin et 58 gros et demi de revenu. Les seigneurs percevaient les cinq neuvièmes de ces dîmes; l'abbaye d'Orval, les deux neuvièmes, en sa qualité de collateur de la cure, et le curé les deux neuvièmes restants.

(1) Mesure ancienne. « Le muid de Montmédy valait 12 franchars » (Goffinet, *Comtes de Chiny*, p. 399).

(2) Pouillé de Trèves. V. Heidinger, *Archidiaconatus S. Agathes in Longuiono*, p. 154.

(3) Arch. de Breux. Requête de l'abbé de Saint-Maximin à l'Intendant président de justice... du 12 août 1661.

(4) La dîme était une contribution qui se payait en nature et se prélevait sur les produits agricoles ou industriels. Le *décimateur* était celui qui avait le droit d'exiger la *dîme;* l'agent chargé de la percevoir s'appelait le *dîmeur.* Dans l'origine, le clergé avait exclusivement le droit de lever la dîme, et Charlemagne convertit cet usage en une loi civile. Plus tard, les seigneurs usurpèrent ce droit ou le reçurent en fief, ce qui donna naissance aux dîmes seigneuriales ou inféodées. Les *grosses dîmes* se prélevaient sur le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le vin, l'huile ; les *menues dîmes,* sur le menu bétail, la laine, le lin, les fruits, les légumes, etc. Les *novales*, qui de droit appartenaient aux curés et qui pouvaient aussi être inféodées, se percevaient sur les terres nouvellement défrichées ou sur des produits dont la culture n'avait pas encore eu lieu dans des terres anciennement défrichées.

(5) Arch. de Breux. Requête au Parlement de Metz, du 14 juin 1728.

V. *Comment l'abbé d'Orval est devenu décimateur à Breux.* — En décembre 1222, Thierry, archevêque de Trèves, confirme aux religieux d'Orval les biens qu'ils possèdent dans son diocèse, notamment « une dîme au ban de Faignies et de Breux » (1).

En 1231, Guillaume, curé de Breux, donne à l'abbaye d'Orval la *terre d'Achar*, y compris la dîme (2).

En 1264, « in die Sainte Brixii », le 13 novembre, Lambert, curé de Breux, est témoin à un désistement fait en faveur d'Orval, à Saint-Brice (3).

Dans le bilan de l'abbaye d'Orval au milieu du XIII^e^ siècle dressé par M. N. Tillière (4), nous trouvons qu'elle possède la dîme partielle à Breux et Fagny.

Nicolas I de Lupifont, 19^e^ abbé d'Orval, achète le tiers de la dîme de Fagny pour 50 livres (5). Cette acquisition date de la fin du XIII^e^ siècle.

De nombreux titres, échelonnées du XIV^e^ au XVII^e^ siècle, et qu'il serait trop long d'énumérer ici établissent le droit continu de l'abbé d'Orval sur les dîmes de Breux. *Pouillé de Trèves*, p. 154 ; N. Tillière, *op. cit.*, pp. 388 et 404.

VI. *Les Seigneurs de Breux.* — Nous prions nos lecteurs de ne pas perdre de vue que la tâche que nous nous sommes imposée consiste à glaner quelques renseignements, disséminés çà et là. Aussi, malgré nos recherches et nos soins les plus consciencieux, notre travail offre-t-il des lacunes, des erreurs peut-être. Nous laissons à ceux qui, après nous, s'occuperont de l'étude de notre histoire locale, le soin de compléter et au besoin de rectifier.

Ripald de Briey (6) figure comme témoin dans un acte de 1097, par lequel Arnulphe II, comte de Chiny, donne à l'ab-

(1) « In banno de Faignies et de Brues ». H. Goffinet, *Cart. d'Orval*, p. 180.

(2) « Terra Achar ». H. Goffinet, etc., charte de 1231. *Cart. d'Orval*, p. 220.

(3) « Presbytero de Brues... in villa quæ dicitur Sanctus Brictius ». H. Goffinet, *Les comtes de Chiny. — Cart. d'Orval*, p. 409.

(4) N. Tillière, *Hist. de l'abb. d'Orval*, p. 189.

(5) *Ibidem*, p. 226.

(6) Nous pensons qu'ici et plus loin *Briey* doit se traduire par *Breux ;* tel nous paraît aussi l'avis du P. Goffinet, *Les comtes de Chiny.*

baye de Saint-Arnould de Metz, l'église et la terre de Sainte-Walburge, près son château de Chiny (1).

Thibault de Briey. — Dans une charte de 1188, par laquelle Louis III, comte de Chiny, confirme certains arrangements concernant Blanchampagne (2), on lit : « Et nous (Louis) de concert avec messire Thibault de Briey, — en présence des témoins dignes de foi, nous restituons les biens à l'abbé dom Étienne et nous les conférons à perpétuité au monastère d'Orval... ». Plus loin : « Et moi, Thibault, par la grâce de Dieu, sire de Briey, j'ai assisté à ces arrangements et à cette conciliation, et de concert avec messire Louis, comte de Chiny, j'atteste la réalité de la donation. Quant aux biens qui en font partie et qui relèvent de moi, je veux qu'ils appartiennent à l'abbaye et je les confirme à perpétuité par l'apposition de mon sceau » (3).

Habran de Briey. — 1238. Habran de Briey ou de Breu(?) nous apparaît en 1238.

Le 9 décembre 1238, Arnulphe III, comte de Chiny, d'accord avec Habran de Briey et Jacques d'Etalle (4), publie la charte qui affranchit à la loi de Beaumont la neuve ville de Breux et Esclapy (5).

Nous avons lu : « Habran de Briey ». — Est-ce Briey ou Breu?

« L'inventaire de Metz contient une analyse de cette charte d'après une copie authentique, on y lit Breu » (Voir comptes rendus des séances, etc., p. 136) — « Il est question de ce

(1) H. Goffinet, *op. cit.*, p. 106.

(2) Il s'agissait d'une donation faite en 1185 par Simon de Laferté. N'ayant pas d'enfants, il s'était cru dispensé de faire intervenir dans cet acte ses héritiers légaux. Son neveu, Engon de Laferté, profite de cette omission pour entreprendre de faire annuler à son profit la donation de son oncle.

(3) H. Goffinet, *op. cit.*, p. 197 et 198.

(4) En 1253, un Lambert d'Etalle est en « désaccord avec les religieux d'Orval au sujet du bois de Géronsart dont il prétendait avoir la moitié » (H. Goffinet, *op. cit.*, p. 287).

Serait-ce un fils de Jacques d'Etalle? Il est chevalier et communément nommé Chesier.

(5) Voir cet acte, *infrà*, à *l'Hist. de la Communauté.*

personnage et de son fils, nommé comme lui Habran, Haberan (1), etc., dans les chartes d'Orval concernant Gérouville... Là c'est *Briez* et *Brie*, mais non *Breu*. Habran de Brie, chevalier, avait pour gendre Thielman de Hétenges » (2).

C'est sans doute ce même Habran, qui plus tard est dénommé Habrand d'Esclapy, lequel réclamait au nom de sa femme, née de Florange, le patronage de l'église de Breux. En 1281, le chevalier *Henri de Breux* et son frère Ulrich dit le Moine reconnaissent que ce patronage appartient à Saint-Maximin et non à Habran.

1326. — En 1326, la veille de la Saint-Mathieu, Louis VI, comte de Looz et de Chiny, gratifie Habrant, son féal, de tout ce qui peut lui appartenir à Breux, mais avec clause de retour (3).

1328-1329. — De profonds dissentiments régnaient vers cette époque entre Jean l'Aveugle et le comte de Bar. Les hostilités commencèrent au mois de juillet 1328 et les deux armées se rencontrent l'année suivante, dans les plaines de Florenville.

« Les Annales de Mouzon nous apprennent que la bataille fut très meurtrière. Plusieurs nobles personnages, ajoutent-elles, y perdirent la vie ou la liberté, entre autres Alexandre de Bazeilles et Ourillies de Landres, tous deux chevaliers, messires Habran de Breux et Richier d'Aufflance. Les deux premiers furent tués, les deux autres prisonniers. Ils étaient tous du parti du comte de Bar. Dès le 13 août de cette même année, on posait à Marville les bases d'une sincère réconciliation » (4).

(1) Gérard, abbé de Saint-Vincent à Metz, atteste, en 1266, 28 février n. st. que Habran, fils de Habran de Briez, approuve l'accord passé entre son père et l'abbaye d'Orval (*Cartul. d'Orval*, p. 418).

(2) H. Goffinet, *op. cit.*, p. 258, n. 3. — Alard, doyen de la chrétienté de Juvigny, atteste, par un acte de l'année 1265, que Messire Habran de Brie n'a donné à son gendre, Thielman de Hétenges, qu'un tiers de ses droits sur certains biens de l'abbaye d'Orval à Gérouville et au bois d'Archar (Cartul. d'Orval).

(3) Archives de Montmédy, 1er vol., carton Ardennes-Chiny.

(4) H. Goffinet, *op. cit.*, p. 461.

Henri de Breux. — Bertholet cite une charte de l'an 1354, le samedi après la Toussaint, dans laquelle il est dit que « Jacques de Hugnez (1), écuyer, vendit par devant Jean, comte de Salm et de Chiny et Philippine de Fauquemont, comtesse de ces mêmes lieux, à Henri (2) de Breux, les rentes et revenus qui lui appartiennent à Breux, pour la somme de cent petits florins de bon or » (3).

En 1359, le 13 décembre, ce même Henri, seigneur de Breux, écuyer, devenait vassal du château d'Ivois, c'est-à-dire de Wenceslas, duc de Luxembourg, « pour une rente de quinze vieux petits florins de bon or et de poids » (4).

« En 1361, des mains du comte de Bar, Henri de Breux se rendit engagiste de la terre de Brouenne... »

Les seigneurs de Breux seront propriétaires de la presque totalité de Brouenne jusqu'en 1464 (5).

Le premier juin 1361, Henri de Breux transige avec l'abbé d'Orval pour une dîme de un « muid de blé sur le gagnage de Faguy », qu'il lui abandonne (6).

La chapelle du rond-point de l'église d'Avioth renferme un vaste sarcophage provenant de l'ancienne chapelle du Saint-Esprit de cette église. Il est en pierre, de forme rectangulaire, sur lequel repose une statue de femme en haut-relief. Il nous fait connaître une *Catherine de Breux;* mais la date de son décès a disparu.

La face antérieure de ce sarcophage nous fournit les noms de madame *Alix d'Étalle*, qui trépassa le 8 juin 1411, et de

(1) Hugnes, château sur la Loison, entre Louppy et Juvigny.

(2) D'après Jeantin, ce serait Henri II de Breux. A Henri I, il donne à tort pour femme, en 1281, Alix d'Etalle (*Man. de la Meuse*, p. 255).

(3) *Hist. du Luxembourg*, t. VI, p. 265. — H. Goffinet, *op. cit.*, p. 526.

(4) Aux archives de Montmédy, nous trouvons : « 1354, Jacques de Hugnes vend à Henri de Breux une rente sur le moulin de Breux. Cette vente est faite devant Jean, comte de Salm et de Chiny et Philippe de Fauquemont, sa femme, comtesse dudit lieu ». Il s'agit de la même vente. L'écriture nous paraît être celle de M. Jeantin; cet auteur aura copié la date émise par l'historiographe du Luxembourg, *Ibidem*, p. 526.

(5) Jeantin, *Man. de la Meuse*, t. I, p. 255.

(6) Goffinet, Sa lettre du 23 août 1888 (*Cartul. d'Orval*, p. 692).

son fils *Henri*, *sive de Breux*, qui mourut le jour de la Nativité de l'an 1420. Il nous paraît être le troisième de ce nom.

« Le souvenir quatre fois séculaire des vertus chrétiennes d'une femme est encore vivace à Breux. On raconte qu'une matrone du voisinage (d'Avioth), Alix de Estalle, dame de Breux, décédée le 8 juin 1421, fréquentait assidûment le sanctuaire de Marie (l'église Notre-Dame d'Avioth); elle y pénétrait, dit-on, du côté qui fait face au manoir seigneurial de son époux défunt, par la porte du croisillon nord, porte qu'on nomme encore de Madame de Breux » (1).

Dame Alix d'Etalle fut charitable. Avant sa mort, elle fit à l'église d'Avioth une rente perpétuelle afin que chaque année il fût fait une distribution de pain aux pauvres (2).

On se souvenait encore à Avioth, il y a un demi-siècle, d'une distribution de pain, aux nécessiteux, faite à l'intention de la noble Alix d'Etalle, dame de Breux.

Henri III de Breux, fils de dame Alix d'Etalle, ne survécut que 9 ans à sa mère (3), et comme elle il fut inhumé en l'église d'Avioth. Il avait épousé Jeanne de Soleuvre, de laquelle il eut un fils, Henri de Breux, qui nous apparaîtra plus tard.

Le 4 juin 1432, un accord, au sujet du patronage de l'église d'Avioth, est conclu entre Ferry d'Abocourt, abbé de Saint-Symphorien, de Metz, et Ferry de Chinery, seigneur de Breux (4). Ferry de Chinery, était, en effet, devenu seigneur de Breux, du chef de sa femme, Jeanne de Soleuvre (5), fille

(1) Ottmann, *Esquisse archéologique et historique de l'église Notre-Dame d'Avioth*, p. 49.

(2) Archives de la cure d'Avioth, Manuscr. de J. Delhotel, en 1668.

(3) Il ne peut évidemment s'agir ici du même Henri de Breux, qui, en 1355 ou 1356, acquit certains revenus à Breux de Jacques de Hugnes; serait-ce son fils?

(4) Archives de la cure d'Avioth.

(5) Cette maison de Soleuvre (Zolvern, en Allemand), était, à cette époque, la deuxième de ce nom. En réalité, elle se nommait von Bolchen ou de Boulay, du nom de la ville située à droite de la Nied, à 25 kilom. N.-E. de Metz, dans la Lorraine allemande.

de Jean de Soleuvre et d'Anne d'Atzinrode, et veuve, en premières noces, de Henri III de Breux (1). Du mariage de Ferry de Chinery et de Jeanne de Soleuvre sont issus une fille, Jeanne, mariée au chevalier Didier le Gournay, citain de Metz (2) et deux fils, Louis et Jean, qui sont par conséquent frères germains de Jeanne de Chinery.

Jeanne de Soleuvre, avait, de son premier mariage, un fils, Henri de Breux, qualifié de frère utérin des précédents, et qui paraît encore en 1475. Dans deux chartes, l'une du 17 avril 1436, et l'autre du 30 décembre 1452, Ferry de Chinery est mentionné en qualité d'arbitre (3).

Le 3 août 1448, Henri, seigneur de Bruef (Breu); Louis et Jean de Chinery, frères, et Didier de Gournaix (Gournay), pour sa femme, Jeannette de Chinery, reconnaissent devoir à Clais de Rœser et à Gréta, fille de feu Isenbart de Schiffeldingen, sa femme, une somme de 300 florins du Rhin (4). Le 3 avril 1459, Jeannette de Chivery (sic), veuve de Dieterich (Didier) de Gournay, chevalier, demeurant à Metz, déclare qu'elle a cédé à son frère, Louis de Chivery, seigneur de la Grange, sa part dans les biens hérités de Jean de Soleuvre (5). Le 17 avril 1461, Louis et Jean de Chinery, frères, enfants de Ferry de Chinery et de feue Jeanne de Soleuvre, procèdent au partage de la succession de leur grand-père maternel, Jean de Soleuvre (Boulay), et de celle de leur père, Ferry de Chinery. Louis de Chinery obtient les seigneuries de la Grange, Soleuvre, Keil, Tétanges et Chesne. Jean reçoit

(1) L. Schaudel, *Les anciens seigneurs de Breux* (*Journ. de Montmédy*, 1898). J. Ch. Kohn, *Histoire des seigneurs et de la seigneurie de La Grange*, t. I, Luxembourg, 1899.

(2) Orig. sur parch., *Publications de l'Inst. G.-D.*, t. VIII, n° 13, p. 36. Les de Gournay ou de Gournaix (ancienne orthographe) étaient une très ancienne famille de Metz, aujourd'hui éteinte.

(3) Würth-Paquet, *Table chronol.*, etc., *Public. de l'Inst. R. G.-D.* de Luxembourg.

(4) Orig., parch., 6 sc. — Arch. de Clervaux-Berlaymont, n° 949, publiées au tome XXXVI des *Public. de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*.

(5) Orig., parch. *Ibid.*, t. VIII.

Escouvier (1), avec les dépendances de Thone et de Grand-Verneuil, Chinery, Landreville, etc. Les droits de leur frère utérin, Henri, seigneur de Breux, et ceux de Jeanne de Chinery, leur sœur germaine sont réservés (Sceaux de Jean de Boulay, seigneur de Soleuvre, leur oncle ; de Henry, seigneur de Breux, leur frère utérin, et de Henri de Lutz (Luz), dit Moral) (2).

Henri, seigneur de Breux, épouse Blanche de Sorbey. Tous deux figurent à l'acte du 8 juillet 1463, par lequel ils reconnaissent devoir à Gilles de Busleyden, prévôt d'Arlon, et à Isabelle (3), sa femme, une rente de 25 florins du Rhin, affectée sur leurs rentes et cens à Büffingen (Sceaux de Jean et de Louis de Chinery, et de Grëbel von Elter (Autel), seigneur de Herperich, justiciers des nobles de Luxembourg; sceau de la prévôté d'Arlon) (4). Henri de Breux et son frère Jehan de Chinery, écuyer, seigneur d'Écouviez, scellent de leurs sceaux la charte d'affranchissement de Montquintin et Couvreux (8 août 1475).

C'est vers cette époque que nous trouvons le chevalier Hugues du Faing en qualité de co-seigneur de Breux. La succession à Breux de Henri, seigneur dudit lieu, aurait-elle passé en partie aux du Faing? ou, par sa femme ou par sa mère, Hugues du Faing aurait peut-être possédé une portion de la seigneurie de Breux?

Cependant, le 31 octobre 1512, les de Chinery procèdent à un partage et la maison de Breux reste indivise entre eux (5). Il s'agit d'un accord entre : 1° Mariette de Chinery, veuve de

(1) Un Jehan d'Escouvié figure au relief de Philippine de Fauquemont, du 22 mai 1353 (H. Goffinet, *op. cit.*, p. 524).

(2) Orig., parch. — Arch. de Clervaux-Berlaymont, n° 1.110. *Ibid.*, t. XXXVI.

(3) Il s'agit d'Isabelle de Musset, dite de Marville, dont la tombe se voit au cimetière de Saint-Hilaire, à Marville. Cette tombe a été décrite par M. L. Germain, *Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine*, 1886.

(4) Orig., parch., 6 sc. *Public. de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, t. XXXVI, p. 243.

(5) Orig., pap. Archives de Clervaux-Berlaymont, n° 1.593. *Ibid.*, t. XXXVI.

Louis de Noirefontaine (1) ; 2° Frantzen de la Testa, dit Montferrand; et 3° Nicolas de Naves (2) (Naives), aux noms de Françoise et Ydrone, sœurs, leurs femmes respectives, cohéritières de Jean de Chinery, leur père, d'une part; — et Georges et Frédéric von Brandenburg, frères, héritiers de Louis de Chinery, leur grand-père, d'autre part (Louis et Jean de Chinery étaient frères); — au sujet de la succession de celui-ci et de celle de Henri, seigneur de Breux, frère utérin de Jean et de Louis de Chinery, et aussi de celle de Jeanne de Chinery, leur sœur. La maison de Breux reste indivise (3).

Les du Faing a Breux. — I. *Hugues du Faing*, seigneur du Faing et de Breux, ne nous paraît pas être un descendant des Soleuvre. Il est général de l'armée de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, au siège de Montbéliard, en 1473 ; de celle de Maximilien I, en 1478, au siège d'Ivois-Carignan (4). Il épouse Jeanne du Hautoy (5), veuve de Henri de Prouvy, et fille d'Alexandre du Hautoy et de Salomée de Cesse. Jeanne du Hautoy est petite-fille de Claude du Hautoy et de Salomée de Housse. Le père de Hugues du Faing se nommait Jacques du Faing, seigneur du Faing et Baulieu, qui se maria à Jeanne de Prouvy, fille de Jean.

De son mariage avec Jeanne du Hautoy, Hugues du Faing eut 4 fils : 1° Henri du Faing, qui suit; — 2° Persée, chanoine et archidiacre de Trèves; — 3° François, époux de Jeanne de Reumont, et père de Claude, lequel décéda en 1616, après avoir épousé Marie de Mouzay, qui lui donna Gilles et

(1) La famille de Noirefontaine portait : De gueules à trois étriers d'or, liés d'azur (L. Germain, *Mon. funéraires de l'église de Montmédy. Journ. de Montmédy* du 23 mars 1886).

(2) Les de Naives portaient : De sable à la fasce d'or de trois pièces, au pal de sable, bordé à chaque côté d'un filet d'or, brochant sur le tout (Aug. Neyen, *Biogr. luxemb.*). Cf. L. Germain, *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1896, p. 320.

(3) Archives de Clervaux-Berlaymont, n° 1.393.

(4) Plusieurs auteurs le disent par erreur Gouverneur du Luxembourg à sa mort, en 1480. C'est le sire du Fay qui gouverna cette province. La ressemblance de noms a dû faire commettre cette inexactitude.

(5) Ferme entre Fagny et Margny, canton de Carignan.

Beaudouin, tous deux morts sans postérité; — 4° Michel, marié à Marie de Housse, qui n'eut pas d'enfants.

II. *Henri du Faing*, écuyer, seigneur de Breux, Linay, la Crouée (1), Griffemont, épouse Agnès de Tassigny, dame de Sapogne, de Margut et de Nepvant. Le 3 mai 1538, il fait quelques échanges, à Jamoigne et La Ferté, avec Godefroid II de Presseux, 35e abbé d'Orval (2). De son mariage avec Agnès de Tassigny, il eut un fils, Jean.

III. *Jean du Faing*, seigneur du Faing, Breux, Linay, la Crouée, gouverneur et capitaine-prévôt du comté de Chiny, décéda en 1594, après avoir épousé Françoise de Cugnon, dame d'Ethe et de Belmont, morte en 1604. Deux enfants naissent de cette union : Gilles et Beaudouin, qui suivent.

L'année de sa mort, Jean du Faing fit avec Dom Lambert III de Hausimbourg, 40e abbé d'Orval, un échange de la dîme grosse et menue du Faing, échange renouvelé, le 24 novembre 1599, par D. Remacle, successeur de D. Lambert (3).

IV. *Gilles du Faing*, fils aîné de Jean et de Françoise de Cugnon, seigneur de Linay, la Crouée, Jamoigne, Souverain-Bailli de Flandre, Conseiller de guerre de Sa Majesté Catholique, est créé chevalier, le 26 septembre 1595, par Philippe III roi d'Espagne; il est créé comte de Jamoigne par Philippe IV, le 24 janvier 1623 et décéda le 11 décembre 1633.

Beaudouin du Faing, son frère, seigneur de Breux, la Crouée et Thonne-les-Prés, devint gouverneur et capitaine-prévôt de Chauvency. Il succède à son père, dans la seigneurie de Breux, et épouse Salomée de Manteville (4), dame de Villers-le-

(1) La Crouë, ferme ruinée, commune de Lamouilly. — Cette cense, qui était située sur la rive droite de la Chiers, est mentionnée par M. Jeantin (*Man. de la Meuse*), comme ayant été citée en 1262 et en 1408 sous le nom de *Villa ad Cruce;* elle était placée sous la suzeraineté commune des ducs de Bar et de ceux de Luxembourg (de 1270 à 1603), et formait un bénéfice militaire des capitaines-prévôts de la châtellenie de Chauvency-le-Château (Liénard, *Dict. top. de la Meuse*, p. 64).

(2) N. Tillière, *Hist. de l'abbaye d'Orval*, p. 337.

(3) N. Tillière, *op. cit.*, p. 373.

(4) L'auteur du *Manuel de la Meuse*, et après lui plusieurs auteurs qui l'ont

Rond (1), fille de Nicolas de Manteville et d'Alix de Thonne-le-Thil, sa seconde femme. De ce mariage naquirent :

1° *Gilles du Faing*, officier impérial, tué en 1621 à la bataille de Prague ;

2° *André du Faing*, capitaine de cavalerie impériale, mort sans alliance ;

3° *Jeanne du Faing*, religieuse à Clairefontaine ;

4° *Alexandre du Faing*, seigneur de Breux, la Crouée, Villers-le-Rond, etc. Gouverneur et capitaine-prévôt de Chauvency. En 1629, il épouse Iolande d'Orchainfaing ou d'Orsainfaing, dame d'Aigremont (2), Matton, Vance, Mesnil, Chantenelle et Dampicourt, et eut plusieurs enfants. L'un d'eux, Mathieu du Faing, mourut en 1717 et sa postérité s'éteignit seulement en 1865 à Luxembourg (3). Il avait évidemment hérité de son père, une partie du fief de Breux ; mais comme on ne rencontre plus les du Faing qualifiés seigneurs de Breux, il y a lieu de conclure que ce Mathieu ou ses descendants durent bientôt après la vendre, à moins toutefois qu'ils ne soient restés en possession de la moitié de cette seigneurie, part dont il n'est pas question à l'acte de 1604, conjointement avec les de Housse, Circourt, Allamont, etc., d'une part,

copié, fait marier Beaudouin du Faing à Salomée de Failly. Cette erreur nous paraît provenir de la similitude des noms de baptême.

Salomée de Failly épousa Jean de La Fontaine, prévôt de Marville — leur contrat de mariage est du 23 octobre 1584, — dont elle fut veuve seulement en 1620. Il n'est donc pas possible qu'elle ait épousé en secondes noces Beaudouin du Faing.

Dans de nombreux actes, cette Salomée de Failly paraît avec son mari, Jean de La Fontaine, jusqu'en 1620. C'est surtout dans son testament du 31 décembre 1631 qu'elle devrait parler d'un second mariage, si réellement elle l'avait contracté, et elle n'en dit mot. Il n'a donc pas eu lieu. Elle mourut en 1636 (Voir le cartul. généalogique de La Fontaine d'Harnoncourt, etc.).

(1) Village sur l'Othain, canton de Longuyon.

(2) Près de Dampicourt et de Sommethonne.

(3) Renseignements généalogiques de la famille du Faing tirés des :

1° *Livre d'or de la noblesse Luxembourgeoise*, par de Kessel ;

2° *Publicat. de l'Inst. G.-D. de Luxembourg*, t. X, p. 80 ;

3° *Annales de l'Inst. archéol. d'Arlon*, t. XXIII, p. 1016 ;

4° Notes personnelles de M. de Résimont de Hagen.

et les Villecholles, seigneurs de Fontaines, d'autre part?

Le 2 juin 1597, François d'Allamont, chevalier, seigneur de Chauffour (1), Dampicourt, Mercy et Breux, gouverneur et capitaine-prévôt de Damvillers, relève de S. M. le Roi d'Espagne, duc de Luxembourg :

1° Un huitième des seigneuries de Breux et Dampicourt (il tient cette part en la seigneurie de Breux du chef de sa femme, Claudine de Housse, ainsi que nous le verrons plus loin) ; 2° un douzième de la seigneurie de Vance, et par acquêt, la seigneurie et le château de Mercy, provenant, par échange, de M. Claude de Verrier, seigneur de Louppy (2), Tellancourt (3), etc.; de plus, ce qu'il a acquis en la seigneurie de Champs (4), de Neuville, du Seigneur de Créanges (5), maréchal de Luxembourg et de Charles von Dauhn, seigneur de Sassenheim et de Marie-Agnès von Hagen, sa femme (6). (Original, Parchemin. Un sceau. Archives de l'État à Arlon. Extrait publié, t. XXIII des *Public. de l'Inst. arch. d'Arlon*, p. 108, 109, art. Dampicourt).

La déclaration des biens nobles, fiefs, etc., du 27 novembre 1604, nous renseigne sur une nouvelle famille seigneuriale à Breux. Avant de faire l'analyse de cette pièce, il est nécessaire pour en aider la compréhension, de remonter aux sires de Lutz, seigneurs de Bleid, Gommery et probablement aussi de Breux, desquels descendent les de Housse et les de Villecholles-Fontaines renseignés dans cet acte.

(1) Chauffour, 1678, fut le titre d'une maison célèbre, noble de nom et d'armes, sous la châtellenie de Stenay et depuis longtemps éteinte, dont les derniers sires portaient : d'argent à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent (*Husson l'Écossois, Simple crayon*) (F. Liénard, *Dict. top. de la Meuse*, p. 49).

(2) Louppy-sur-Loison, village à 8 kilom. au sud de Montmédy.

(3) Village de l'ancienne province du Barrois, à 10 kilom. au nord de Longuyon.

(4) Hameau qui, avec celui de Neuville, forme la commune de Champneuville.

(5) Chréange ou Créange (Chrigingen), village situé sur la rive droite de la Nied allemande, ancien chef-lieu du comté de Créhange, terre d'Empire, réuni à la France, en 1793, à 3 kilom. nord-ouest de Faulquemont, son chef-lieu de canton.

(6) Cette Marie-Agnès von Hagen est fille de Hans-Henrich von Hagen, cobaron de Motten, Büschefeld, etc., et de Élisabeth, baronne von Dehrn.

Les de Housse et de Villecholles a Breux. — *Henri de Lutz*, dit *Moral*, chevalier, grand-prévôt de Luxembourg, seigneur de Bleid, Gommery, et probablement aussi d'une partie de Breux, épouse, en premières noces, Mariette de Vance, de laquelle il a Claudie de Lutz. D'une seconde union avec Nicole de Custine, fille de Thibault et de Claude d'Épinal, Cons la-Grandville, naît Jeanne de Lutz.

Suivons la descendance du premier mariage de Henri de Lutz.

Claudie de Lutz, dame de Gommery et Breux (?), épouse : 1° Alexandre le Gruyer de Fontaine, gouverneur de Joinville, duquel elle n'eut pas d'enfants ou du moins nous ne lui en connaissons point ; 2° Gaspard de Housse, seigneur de Fermont, co-seigneur de Cons-la-Grandville.

De ce dernier mariage naquirent :

1° *Nicolas de Housse*, co-seigneur de Cons et de Fermont, aussi co-seigneur de Breux, en 1604, qui épouse Antoinette de Pouilly. Un de Housse — peut-être bien N. de Housse — reprend, peu après la capitulation du château et de la ville de Jametz, possession de cette ville qu'il gouverne jusqu'en septembre 1618 (1).

2° *Catherine de Housse*, co-dame de Breux, épouse : 1° Thibault de Custine, sire de Viviers ; 2° Nicolas de Manteville, sire de Vance, veuf de Alix de Thonne-le-Thil. Ce Nicolas de Manteville décède avant 1604. Catherine de Housse mourut le 24 octobre 1608, et fut inhumée dans l'église de Marville (2).

3° *Claudine de Housse*, co-dame de Breux, épouse François d'Allamont, seigneur de Chauffour, Preutin, etc., gouverneur-capitaine de Damvillers, pour le roi d'Espagne, fils d'Antoine (3) et de Ide de Custine, dame d'Auflance, mariés le 30 décembre 1547.

(1) Cf. Ch. Buvignier, *Jametz et ses Seigneurs*, pp. 73, 75 et 76 (Verdun, 1861).

(2) Sa belle pierre tombale a été exhumée en 1897. Voir sa description dans mes « *Sépultures antiques*, etc. » (*Bull. de la Soc. des Nat. et Archéol. du N. de la Meuse*, ann. 1899).

(3) Antoine d'Allamont, sgr. de Malandry, naquit au château de Malandry, vers 1515. Il fut colonel d'un régiment et maréchal de camp de l'armée

Nicolas de Housse, Catherine de Housse, veuve de Nicolas de Manteville et François d'Allamont, du chef de sa femme, Claudine de Housse, figureront, en 1604, pour une part en la seigneurie de Breux.

Du premier mariage de Catherine de Housse, nous lui connaissons une fille : Catherine de Custine. — Albert et Anne de Manteville sont issus de son second mariage.

Catherine de Custine, décédée en 1619, co-dame de Breux en 1604, épouse Jean d'Orsainfaing, écuyer, mort en 1633, co-seigneur d'Aigremont et Grand-Failly, lieutenant, prévôt d'Etalle, oncle de Iolande d'Orsainfaing, dame d'Aigremont, mariée à Alexandre du Faing, co-seigneur de Breux.

Jean d'Orsainfaing et sa femme Catherine de Custine eurent plusieurs enfants, co-seigneurs d'Orsainfaing, Aigremont, Dampicourt, Grand-Failly, morts sans postérité.

Les descendants de Catherine de Housse, mariée en secondes noces à Nicolas de Manteville, sont, ainsi que nous l'avons vu : 1° *Albert de Manteville*, co-seigneur de Breux en 1624, que nous trouverons plus loin ; 2° *Anne de Manteville*, qui épouse, Henri de Housse, baron de Watronville.

Claudine de Housse, 3e enfant de Gaspard et de Claude de Lutz, et femme de François d'Allamont, eut un fils et une fille : 1° *François d'Allamont*, sire de Chauffour, Breux, grand-prévôt de Luxembourg, qui épouse Madeleine de Nettancourt, et dont la descendance suit; 2° *Claudine d'Allamont*, qui se marie à Philippe des Armoises, sire d'Hannoncelles.

François d'Allamont, grand-prévôt de Luxembourg, et Madeleine de Nettancourt, ont un fils : *Florimond, comte d'Allamont*, seigneur de Chauffour, Preutin, Neuville, Breux en partie, colonel lorrain, qui épouse Anne-Marguerite, comtesse d'Argenteau, fille de Florent et d'Anne de Brandebourg, en

impériale qui entre en France sous les ordres du comte de Mansfeld. Il gouverna Montmédy pendant 18 années, de 1559 à 1577, où il mourut le 25 févr. 1598, à l'âge de 83 ans. Bien qu'il eut manifesté le désir d'être enterré avec ses ancêtres dans la chapelle de son château de Malandry, il fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de Montmédy (L. Germain, *Journ. de Montmédy*, du 16 mars 1886).

Luxembourg. C'est cette comtesse d'Argenteau, veuve du comte d'Allamont, qui figure au partage de 1681.

De l'union du comte d'Allamont et de A.-M. d'Argenteau naquit Marie-Christine, comtesse d'Allamont, dame de Chauffour, Preutin, Neuville, Breux, qui convole avec Pierre-Ernest, baron de Mercy. C'est d'eux que descendent les comtes actuels de Mercy-d'Argenteau.

Revenons à la branche cadette des de Lutz, issue de Henri, dit Moral, et de sa seconde femme, Nicole de Custine.

Jeanne de Lutz, dame de Gommery et Breux, issue du mariage de Henri et de Nicole de Custine, épouse Jean Carpentier(1) seigneur de Villecholles et Fontaine, en Picardie, co-seigneur de Vance, en Luxembourg. Nous lui connaissons 3 fils ; — (Jean Carpentier de Villecholles eut bien d'autres enfants; mais comme ils ne figurent point en la seigneurie de Breux, nous ne les suivrons pas).

a) *Isaïe Carpentier*, de Villecholles, seigneur de Villecholles, Gommery, Lutz, Dampicourt et Fontaine, qui épouse, en 1603, Françoise de Sterpigny, dame de Bleid, Gommery, Villers-la-Chèvre, etc., fille de Henri de Sterpigny, prévôt d'Arlon, lieutenant-général de l'artillerie des Pays-Bas, et d'Anne de Wolkrange. Françoise de Villecholles, une de ses filles, épouse Claude de Beauchamp, seigneur en partie de Dampicourt, Molainville et Thonne-la-Long, lequel figurera en 1669.

b) *Josias Carpentier* de Villecholles, seigneur de Dampicourt, Gommery, Pourru-aux-Bois et Fontaine, décédé en 1605, après avoir épousé Marguerite de Lamécourt, laquelle convole en secondes noces avec Charles de Carres;

c) *Étienne Carpentier* de Villecholles, co-seigneur de Fontaine et Breux, qui eut pour femme *Nicole de Tige*. L'année de sa mort, arrivée en 1604, sa veuve se remarie à Philibert de Villelongue. Étienne de Villecholles, qui possède le quart

(1) A Jean Carpentier de Villecholles, feu M. Welter donne pour femme Nicole de Custine, dame de Gommery. Le curé d'Ethe a dû confondre et se tromper d'un degré. La généalogie des de Custine, par de Kessel et Moréri, dit que Nicole de Custine épouse : 1° Henri de Lutz dit Moral, et 2° Jean de Montigny.

de la seigneurie de Breux eut 2 fils : Jacques et Claude.

1° *Jacques Carpentier* de Villecholles épouse Antoinette de Chamisso et meurt avant 1624. C'est probablement lui qui, en 1604, figure, sous la dénomination de « de Fontaine », pour un huitième en qualité de co-seigneur de Breux (1).

2° *Claude Carpentier* de Villecholles, seigneur de Fontaine, co-seigneur de Breux pour un huitième, épouse Anne-Thérèse de Roly.

Jacques de Villecholles et Antoinette de Chamisso ont une fille : Nicole Carpentier de Villecholles, co-dame de Breux, que nous retrouverons en 1624 (2).

(1) Les de Fontaine, co-seigneurs de Breux, n'ont rien de commun avec le général de Fontaine (Fuentès en espagnol) tué à Rocroy, ni avec les de la Fontaine d'Harnoncourt. Dans le cas où le quart de Breux attribué en 1604 à M. de Fontaine, seigneur de Gommery, n'aurait pas été possédé par un Carpentier de Villescholles, seigneur de Fontaine, (seigneurie que les de Villescholles possédaient), il y aurait une hypothèse possible : Claudie de Lutz, fille de Henri et de Mariette de Vance, co-dame de Gommery et Breux, avait eu, ainsi que nous l'avons dit plus haut, deux maris : Alexandre le Gruyer de Fontaine et Gaspard de Housse, seigneur de Fermont. Peut-être eut-elle d'Alexandre le Gruyer de Fontaine, un fils nommé M. de Fontaine, aussi co-seigneur de Gommery, du chef de sa mère, et peut-être, serait-ce ce dernier qui paraît possesseur, en 1604, d'une part de Breux?

Ce travail était sous presse, quand M. Schaudel me fournit certains renseignements sur le « de Fontaine » qui figure en 1604. Il en résulterait qu'il ne serait autre que *Paul-Bernard, comte de Fontaine*, le glorieux vaincu de Rocroy, l'illustre adversaire du duc d'Enghien, lequel Paul-Bernard, me dit-il, ne saurait être confondu plus longtemps avec dom *Pédro-Enriquez de Acevedo*, comte de Fuentès de Valdepero, autre général, espagnol d'origine, dont la gloire absorba jusqu'en ces dernières années celle de l'illustre seigneur de Breux. Jusqu'alors je confondais ces deux personnages, Paul-Bernard de Fontaine et le comte de Fuentès.

Paul-Bernard, créé comte de l'Empire, le 29 avril 1627, est fils unique de François de F. et de Suzanne d'Urre, de laquelle François de F. paraît être devenu co-seigneur de Breux, puisque le dénombrement du 17 déc. 1593 indique que *Charles d'Urre Thessières*, oncle maternel de Paul-Bernard, possédait à Breux quatre fauchées « pour y faire bâtir une maison forte et seigneuriale ». (Voir : Ch. Guyot et L. Germain. *Paul-Bernard, comte de Fontaine*, dans les *Mém. Soc. d'archéol. lorraine*, 1886 ; A. Weil, *Le comte Paul-Bernard de Fontaine*, dans les *Mém. de la Soc. des Lettres, etc., de Bar-le-Duc*, 2e série, t. VII, 1888).

(2) Renseignements fournis en partie par M. le baron de Résimont de

Au commencement du XVII^e^ siècle, la terre de Breux est divisée en deux parties : l'une à Alexandre du Faing; l'autre aux descendants de Henri de Lutz.

Dès 1604, nous voyons cette dernière partie partagée en deux portions : l'une aux seigneurs et dames de *Housse;* l'autre aux héritiers de feu *Estienne de Villecholles*, de son vivant seigneur en partie de Breux. Ces héritiers sont : Nicolas de Housse, seigneur de Fermont (1); « Jean de Circourt (2), Lejeune, écuyer, seigneur de Villé-Lachieuve (Villers-la-Chèvre) »; « François d'Allamont, seigneur d'Emercy (Mercy) (3), Chauffour, à cause de madame de Housse, sa femme »; « Et M... de Catherine de Housse, ... (veuve?) de Nicolas de Manteville »; « Lesquels possédents et jouissants la juste moitié de touts les revenus et droits seigneuriaux de la ditte seigneurie ».

En octobre 1608, les seigneurs de Breux, collateurs de l'église d'Avioth, qui présentent M^e^ Jean-Pierre à la cure de cette paroisse, sont : J. de Circourt, Breux, etc.; — Isaïe de Villecholles, seigneur de Rut et Bleid; — Phillebert de Villelongue, seigneur de Voisigny, Breux, etc.; — Albert de Manteville, seigneur de Breux, etc.; — le seigneur de Fontaine, Gommery, Breux, etc. (4).

Le 25 avril 1624, Nicole de Villecholles, fille de Jacques et d'Antoinette Chamisso, orpheline, prête hommage au roi d'Espagne, pour certains de ses droits sur la terre de Breux, par l'entremise de son oncle, Claude de Villecholles, seigneur de Fontaine et de Breux pour un huitième (5).

Hagen. — V. acte en parchem. original, (Arch. de l'État à Arlon), cité au t. XXIII des *Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg*, Arlon, p. 83.

(1) Fermont : village à 7 kilom. N.-E. de Longuyon, où il existait un château très ancien détruit au siècle dernier. Ce de Fermont est un de Housse; cette maison possédant la seigneurie de Fermont fut désignée, en 1604, sous ce titre seigneurial, au lieu de son nom patronymique, ce qui arrivait fréquemment.

(2) Village à 10 kilom. S.-O. d'Audun-le-Roman.

(3) Mercy-le-Haut ou Mercy-le-Bas, sur la Crune (Meurthe-et-Moselle).

(4) Archives de la cure d'Avioth. L. Schaudel, *op. cit.*, p. 11.

(5) Orig. sur parch. aux Archives de l'État à Arlon, cité au t. XXIII des *Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg*, Arlon, p. 83.

La même année, 2 mai 1624, l'écuyer *Albert de Manteville*, seigneur en partie de Breux, fils de Nicolas et de Catherine de Housse, dame de Fermont, prête hommage au roi d'Espagne, entre les mains du Gouverneur des duché de Luxembourg et comté de Chiny. Il reconnaît tenir en fief « les trois quarts du château de Breux et ses dépendances, fossés, basse-cour, jardins, chenevières, » etc., et un quart et demi dans les dîmes et autres revenus (1).

Nous lui connaissons deux enfants : 1° Oger de Manteville, que nous rencontrerons en 1681, et 2° Catherine de Manteville, qui, le 15 janvier 1629, épouse Nicolas de Manteville, son cousin au 3e degré.

Des registres de l'état civil de la commune de Gérouville, il résulte : qu'en 1670, Mathieu Jacquesse, paroissien et « seigneur de Breux » et de la Grange Philippe, aurait épousé damoiselle Magdelon Suant, de Gérouville; — et qu'un Théodore Jacquesse, qui nous apparaîtra en 1681, aurait épousé damoiselle Marie Suant, décédée en 1702, et après avoir convolé en secondes noces avec M. Jean du Mont, lieutenant prévôt de Chauvency-le-Château (2). Voici donc, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, les Jacquesse ou de Jacquesse, devenus co-seigneurs de Breux ; mais nous ignorons si c'est par alliance ou par acquêt que cette famille est devenue seigneur en partie de Breux.

En 1681, mariage du sieur Antoine de Bombelles, capitaine commandant d'un bataillon du régiment de Champagne, avec damoiselle Louise de Bonneau. Témoin : M. de Beuvillers, major de la ville de Montmédy (3). Ce mariage, duquel A. de Bombelles a deux fils, eut lieu à Gérouville, où habitaient les de Bonneau, maîtres des forges de la Soye.

Le 2 juin 1681, Anne-Marguerite d'Argenteau, dame de Champneuville, Rosselange (4), Claimeraix (?), de Breux, des Cinq-Villes Cuttry (5), Marville et autres lieux fait l'aveu et

(1) Arch. de Breux.
(2) *Annales de l'Inst. archéol. d'Arlon*, t. XXIII, p. 151, art. *Gérouville*.
(3) Arch. de l'État à Arlon, *Annales de l'Inst. archéol. d'Arlon*, t. XXIII, p. 151.
(4) Village de l'ancienne province du Barrois, ancien canton de Thionville.
(5) Village de l'ancien Barrois, canton de Longwy.

dénombrement de la seigneurie de Breux (1). Cette pièce nous renseigne sur les co-seigneurs de l'époque. Ce sont pour différentes parties de la seigneurie :

1° *Oger de Manteville*, écuyer, seigneur de Breux, fils d'Albert de Manteville et de Élise de Pouilly.

2° *Anne-Marguerite d'Argenteau*, « vefve du Comte d'Allamont ».

Nous avons vu plus haut ce comte d'Allamont, petit-fils de Claudine de Housse, décédé au commencement de l'année 1681.

3° *Jean Decoris Cordalle*. Comment devient-il co-seigneur de Breux ? Nous avons lu, dans une pièce du 29 juillet 1677, « le sieur Decorda Villecholles », ce qui expliquerait une alliance à une descendante de Claude ou d'Étienne de Villecholles.

4° et 5° *Louis Bonneau* et *Théodore Jacquesse* (2).

A qui appartenait le dernier huitième de la seigneurie de Breux, dont il n'est pas question à l'aveu du 2 juin 1681 ? Ne serait-ce pas à la maison de Bombelles, qui, en 1699, nous apparaît pour la première fois en cette seigneurie ?

Essayons de suivre séparément chacune des familles de Manteville, de Bombelles, de Bonneau, et Jacquesse, qui, vers cette époque, nous apparaissent à Breux.

Les de Manteville a Breux. — Au XVIII^e^ siècle, M. Welter, curé d'Ethe, a copié sur une feuille volante écrite en caractères gothiques, la généalogie de cette famille, que M. Schaudel (3) reproduit d'après lui, et de laquelle nous extrayons ce qui suit concernant Breux.

Cette famille tire son nom du château de Manteville ou Mandeville, au nord-ouest d'Épiez, canton de Longuyon, aujour-

(1) Archives de la mairie de Breux.

(2) A l'acte du 29 juillet 1677, nous lisons : « Jacques demt à Gérouville ». Nous avons aussi lu Jacquet, Jacquese, mais le plus souvent Jacquesse.

« Dans l'acte du 4 oct. 1696, Th. Jacquesse est dit seigneur de Breux. Il est question dans ce même acte de Marie-Agnès Jacques (Jacquesse) ; ailleurs il est dit qu'elle épousa François-Robert de Nonancourt, le 23 décembre 1685, à Dampicourt. Il y avait des alliances entre les Pouilly et les Nonancourt » (H. Goffinet, sa lettre du 23 août 1888).

(3) *Les anciens Seigneurs de Breux*, p. 14, Montmédy, 1890.

d'hui en ruines. Elle portait : d'or à la tour de gueules maçonnée de sable (1).

N. de Manteville et N., son épouse, sont inhumés à Épiez.

Jehan de Manteville épouse N. Pierrette N., qui lui donne deux fils et deux filles : 1° Alexandre I; 2° Guillaume, qui eut une fille Mariette; 3° Mahault; 4° Sébille.

Alexandre I de Manteville, prévôt de Marville, dès 1461, se marie à Jehanne de Chamissot, nommée aussi Jeanne de Mousson, de laquelle il eut un fils et deux filles : 1° Jehan; 2° Marie, qui, en premières noces, épouse Jehan de Bouvigny, et, en secondes noces, Jehan de Visé; et 3° Françoise, mariée à Collard de Pouilly. — Il fait, avec Ferry de Chinery, en 1452, partie du conseil des duchés de Luxembourg et de Bar, tenant les assises à Marville (2), et teste le 17 juillet 1478.

Jehan II de Manteville épouse Françoise de Pouilly. De ce mariage naquirent deux fils et deux filles : 1° Alexandre, qui suit; 2° Jacques; 3° Jehanne; 4° Gillette, mariée à Georges de Bernart, seigneur de Molainville. Il fit son testament en 1526.

Alexandre II de Manteville épouse, le 17 avril 1526, Louise de Wal, fille de Henri de Wal et de Jehanne de Saint-Ignon, qui lui donna cinq fils : 1° Gabriel; 2° Alexandre; 3° Nicolas qui suit; 4° Dominique; et 5° Gilles, mort sans postérité.

Nicolas de Manteville, 3e fils de Alexandre, épouse, le 1er décembre 1560, Alix de Thonne-le-Thil, de laquelle il eut deux enfants : Claude, qui se marie à Élisabeth de Pouilly, et Salomée, épouse de Beaudouin du Faing, seigneur de Breux. Après la mort d'Alix de Thonne-le-Thil, Nicolas de Manteville convola avec Catherine de Housse, dame de Fermont, de laquelle il eut un fils, Albert de Manteville, qui suit, et trois filles. C'est par son second mariage qu'il devint seigneur en partie de Breux. Sa veuve figure à la déclaration de 1604. N. de Manteville, décédé, avant 1604, est donc le beau-frère de François d'Allamont et le beau-père de Beaudouin du Faing, aussi seigneur de Breux.

(1) Dom Pelletier, *Nob. de Lorraine*, p. 163.

(2) Décision du conseil des duchés de Luxembourg et de Bar, du 14 mars 1452 (anc. st.) Cart. généal. de la famille de la Fontaine d'Harnoncourt, p. 51.

Albert de Manteville, fils de Nicolas et de Catherine de Housse est celui qui, le 2 mai 1624, prête hommage et fidélité à Philippe IV, roi d'Espagne. Nous avons déjà renseigné ses deux enfants : 1° Oger de Manteville, qui suit, et 2° Catherine.

Oger de Manteville, figure au dénombrement de 1681. L'aveu de 1681 est le dernier acte des archives communales dans lequel il soit fait mention des de Manteville (1).

Les de Bombelles en Lorraine et a Breux. — M. L. Germain (2), nous indique que cette famille, d'origine portugaise, serait très ancienne; l'un de ses membres, Simon de Bombelles, aurait pris part à la dernière croisade de saint Louis. *Pierres de Bombelles* serait venu en Lorraine sur la fin du XVI^e^ siècle. Il est fils de Jacques de Bombelles, « écuyer, seigneur de Lavau, de Loinville, du Portail, etc., gouverneur du château royal de Chambord », et de « Louise Aubert », que Jacques avait épousée « après 1574 ». Il est l'auteur des de Bombelles à Vienne et à Breux; une généalogie vue par M. L. Germain le mentionne comme suit : « Pierre de Bombelles, écuyer, seigneur de Lavau, capitaine commandant d'un bataillon du régiment de Champagne et gentilhomme de la chambre du roi, n'était encore, en 1645, que maréchal-des-logis, lorsqu'au mois d'août, chargé d'escorter un convoi qui allait de Metz à Verdun, il fût assailli par deux partis ennemis, qu'il dispersa, après avoir tué de sa main le chef qui les commandait. Il épousa, vers 1640, Éléonore Pitoyset, dont il eut huit enfants. »

François de Bombelles, l'aîné des fils, est « l'auteur de la branche encore existante en Autriche, » et le troisième, Antoine, celui des seigneurs de Breux.

Renvoyant, en ce qui concerne la branche d'Autriche, au

(1) François-Christophe-Innocent de Manteville, petit-fils de Nicolas de Manteville et de Catherine de Housse, mourut dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, au château de Manteville. Il vivait en mésintelligence avec son frère, Philippe-Raphaël, aussi déshérita-t-il son neveu, Louis-Philippe-Raphaël, et donna ses biens au baron de Reumont de Rebulles. C'est ainsi que les de Reumont devinrent propriétaires de Manteville.

(2) *La famille de Bombelles en Lorraine*, Nancy, Sidot frères, 1890. — M. Germain ne parle de l'origine de la famille de Bombelles qu'à titre de renseignements d'après la généalogie qu'il cite.

travail de M. Léon Germain (1), nous nous arrêterons seulement à la branche des seigneurs de Breux.

Les de Bombelles a Breux — « *Antoine de Bombelles*, chevalier de saint Louis, lieutenant du roi de Péquay, marié, 1° avec Louise Bonneau; 2° avec Marie-Madelaine Noyelle ». C'est ainsi que le désigne M. L. Germain, d'après la généalogie qu'il a eue entre les mains. Son premier mariage, consigné aux registres paroissiaux de Gérouville, remonte à 1681, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut. Louise Bonneau ne peut être que la fille de Louis Bonneau et d'Anne Bienayse; conséquemmeut elle serait la sœur de Jean-Louis Bonneau. C'est donc du chef de sa première femme qu'Antoine de Bombelles devient co-seigneur de Breux, et c'est en cette qualité qu'il figure dans la requête des habitants de ce village au Parlement de Metz (2), à la date du 27 mai 1699. D'après la généalogie citée par M. L. Germain, sa seconde femme serait Marie-Madelaine Noyelle. Dans les actes qui la concernent aux archives de Breux, elle est nommée Marie-Madeleine Noël.

Le chevalier de Bombelles eut deux fils : 1° Louis-François de Bombelles; 2° Antoine de Bombelles, écuyer, seigneur de Renaud (3), aïde-major de la ville de Metz.

Louis-François de Bombelles épouse, le 31 juillet 1715, à Longwy, Catherine de Clémery (4). Au dénombrement du 1er avril 1702 (5), il figure pour les deux quarts et demi en la seigneurie de Breux, avec Jean-Louis Bonneau, apparemment son oncle maternel.

Le 28 mai 1717, Jean-Louis-François de Bombelles, écuyer, fait foi et hommage, pour un quart de la seigneurie de Breux (6).

(1) *La famille de Bombelles en Lorraine*, (Nancy, 1890).

(2) Arch. mairie de Breux.

(3) Cense-fief de la commune de Seicheprey, canton de Thiaucourt.

(4) Village voisin de Pont-à-Mousson. La maison de Clémery, portait : d'argent coupé de gueule, à l'aigle d'or. La terre de Clémery passa aux du Hautois (D. Calmet, *Not. de la Lorraine*).

(5) Arch. de la mairie de Breux, Dénombrement du 1er avril 1702.

(6) Arch. du dép. de la Lorraine, à Metz. Série B, reg. 63, p. 75.

Au dénombrement du 5 juin 1706 (1), nous trouvons le chevalier *Anthoine de Bombelles*, pour un demi-quart en la seigneurie de Breux. En 1741, il est lieutenant de dragons, « Mestre de camp », en garnison à Metz. Il est dit fils de Marie-Madeleine Noël, veuve de Anthoine de Bombelles.

Revenons à son frère Louis-François de Bombelles, que nous trouvons souvent cité dans la longue procédure à propos de la réfection de l'église paroissiale. Il est écuyer ; plus tard, il sera chevalier. En 1721, il possède le quart de la seigneurie de Breux (2). En 1726, il est emprisonné à Luxembourg. Nous ignorons la cause de cet emprisonnement. Par sa requête du 29 juillet 1726, à propos de la réédification de l'église, il dit : « qu'ils (Maire et habitants de Breux) ne paraient ignorer la situation fachresse dans laquel le Requérant est depuis plusieurs années detenut mal appropaux (à propos) dans les prisons de Luxembourg » (3). Ses sujets n'ont pas dû voir d'un bon œil sa mise en liberté ; car il ne leur laissera aucune tranquillité. Une procédure n'est pas encore terminée, qu'une nouvelle surgit. Il cherche à « empietter » sur les droits des habitants, « ses justiciables » ; à agrandir ses pouvoirs et à faire endurer, par toutes sortes de vexations, « une dure oppression à cette pauvre communauté » de Breux.

Il avait, avant son emprisonnement, épousé dame Catherine de Clémery, qui lui donna quatre enfants :

1° *Louis-Georges* (4), né le 14 août 1717, décédé le 21 octobre 1723. Il fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale. Mais comme cette partie de l'église était réservée à l'inhumation des prêtres, le curé d'alors a eu bien soin d'écrire dans l'acte de sépulture « sans que le S^{r} de Bombelle et sa dite épouse puissent prétendre droit de sépulture dans ledit chœur, mais

(1) Arch. de Breux.

(2) Arch. de la Mairie, — Transaction du 14 octobre 1721.

(3) *Ibid.*

(4) Il eut pour parrain *Georges de Clémery*, son oncle maternel (*Annales de l'Inst. archéol. d'Arlon*, t. XXIII, p. 1032, art. Jamoigne).

ainsy seulement accordé d'autant que la neffe de laditte église estoit interdite... » (1).

2° *Louis-Estienne-Joseph*, né aussi à Breux, le 19 mars 1719 (2). Il fut écuyer, lieutenant au régiment de Hainaut, et mourut en 1773.

3° *Florent-Louis*, né également à Breux, le 3 février 1732 (3). Il fut lieutenant-colonel du régiment de Dôle, chevalier de saint Louis, et mourut au château d'Ancy-le-Franc, près de Tonnerre, le 24 octobre 1802.

4° *Béatrix*, née à Breux le 9 février 1740.

« Cette jeune fille, paraît avoir épousé Gabriel de la Morre, dont la famille avait une part dans la seigneurie de Villers-la-Chèvre, et tous deux durent abandonner, pendant la Révolution, la particule génitive, dite nobiliaire. En effet, un acte des registres paroissiaux de Villers-la-Chèvre porte : « Au 5, Mariage d'Etienne Clément avec Gabrielle Lamorre, âgée de 42 ans, séparée par Divorce... et fille de Gabriel Lamorre, ci-devant président de la chambre des comptes de Bar-sur-Orne, et de Béatrix Bobelle » (4).

Les de Jacquesse a Breux. — La famille Jacquesse, originaire du Pays de Luxembourg, fut anoblie le 2 mai 1687, dans la personne de Charles Jacquesse, de Chiny. Elle porte : *écartelé, aux 1er et 4e de gueules, au bouc d'or ; aux 2e et 3e d'or au cygne d'argent, portant une clef de sable* (L. Schaudel, *op. cit.*, p. 40).

En 1670, *Mathieu Jacquesse*, « Paroissien et seigneur de Breux et de la Grange Philippe, » épouse « damoiselle Magdelon Suant », de Gérouville (5). Nous ne lui connaissons pas de descendance.

(1) *Ibid.*, Actes de baptême, etc.; 21 octobre 1723.

(2) Il eut pour parrain *Louis-Estienne de Clémery*, capitaine d'une compagnie de cuirassiers de S. M. I., et pour marraine dame *Marguerite Boursÿ*, demeurant à Villers-la-Chèvre. Elle signe : « Bourcier de Storonge ».

(3) F.-L. de Bombelles a pour parrain *Florent-Louis de la Mock*, sgr. foncier de La Ferté, et pour marraine *Anne Bonneau d'Arimont*, également dame foncière de La Ferté.

(4) L. Germain, *op. cit.*, p. 15. V. aussi L. Schaudel, *Les anciens Seign. de Breux*, p. 44 et suiv.

(5) *Annales de l'Instit. archéol. d'Arlon*, t. XXIII, p. 151, art. *Gérouville*.

Théodore Jacquesse, né en 1640, apparemment le frère du précédent, épouse « damoiselle Marie Suant » également de Gérouville.

Mathieu et Théodore Jacquesse sont les premiers de cette famille qui nous apparaissent en qualité de seigneurs de Breux ; mais nous ignorons comment les Jacquesse sont entrés en possession de cette seigneurie. En 1681, Théodore Jacquesse figure pour un huitième des revenus de Breux. C'est sans doute sa sœur, qui, le 23 décembre 1685, épousait à Dampicourt, François-Robert de Nonancourt. En 1697, il figure à une pièce des archives de la mairie avec de Bombelles (Antoine) et de Verneuille. Il décède à Breux, le 24 mars 1700, est inhumé dans l'église d'Avioth, « entre l'autel du S^t^-Esprit et le pilier le plus proche » (1). Il n'eut probablement point d'enfants mâles ; mais nous lui connaissons trois filles : 1° Marie-Catherine Jacquesse, épouse : 1° Pierre Duval ; 2° Georges-Florent d'Asnoy ; — 2° Marie-Magdeleine Jacquesse, mariée à Anthoine Duval ; — 3° Marie-Thérèse-Jacquesse, qui épouse Pierre-Joseph Le Jeune.

Les registres de Gérouville (2) mentionnent, dit M. L. Schaudel, le mariage, en 1684, de dame *Marie Suant* avec M. *Jean du Mont*, lieutenant-prévôt de Chauvency-le-Château. S'il s'agit de la même personne, et tout porte à le croire, M. Suant aurait contracté deux mariages : un premier avec Jean du Mont et un second avec Théod. Jacquesse. Elle mourut en 1702 et fut inhumée dans l'église de Gérouville.

La situation de fortune des gendres de Théodore Jacquesse est fort précaire, dès 1727, puisque les comptes de la fabrique d'Avioth, pour cette année, portent en ce qui concerne le seigneur Duval — on ne dit pas s'il s'agit d'Anthoine ou de Pierre — « on a quitté 6 l. 3 s. 8 d., par charité » (3).

1° *Pierre Duval* épouse Marie-Catherine Jacquesse ; du chef de sa femme, il devient co-seigneur de Breux pour un seizième. Il meurt au plus tard en 1721. Nous lui connais-

(1) Reg. des décès de la par. d'Avioth, 24 mars 1700. — L. Schaudel, *op. cit.*, p. 41.

(2) Reg. par. de cette commune. — L. Schaudel, *op. cit.*, p. 41.

(3) Arch. de la cure d'Avioth. Comptes de la fabrique, pour 1727.

sons deux enfants : *Anne-Marie-Thérèse*, née le 5 septembre 1715 (1) et décédée la même année, et *Alexandre-François*, né à Breux le 28 janvier 1717.

Devenue veuve, Marie-Catherine Jacquesse épousa, en secondes noces, le 9 novembre 1722, Georges-Florent d'Asnoÿ (2), écuyer. Il est de Jamoigne. De ce mariage, célébré à Breux, naquit : *Georges-Francois d'Asnoÿ*, né à Breux, le 15 mai 1724, décédé le 4 janvier 1725, et inhumé dans la nef de l'église. Georges-Florent d'Asnoÿ, seigneur en partie de Breux, du chef de sa femme, décédé « sur la minuit du 24 au 25 novembre 1726 », fut enterré à Breux; mais rien n'indique que l'inhumation eut lieu dans la nef de l'église.

2° *Anthoine Duval* épouse, avant 1706, Marie-Magdeleine Jacquesse. Du chef de sa femme, il possède, en 1721, le seizième de la seigneurie de Breux. Il eut cinq enfants nés à Breux : 1° *Marie-Catherine* (3); 2° *Marie-Magdeleine*, qui épouse Jean Mottelet, de Gérouville; 3° *Pierre*, né le 18 décembre 1713 (4); 4° *Gille-Joseph*, né le 31 mai 1717 et décédé le 22 février 1719 (5); 5° *Anthoine-Louis*, né le 12 juillet 1719 (6).

Marie-Magdeleine Jacquesse décéda à Breux le 23 mars 1734; elle fut inhumée dans l'église paroissiale.

Après la mort de sa première femme, A. Duval convola, avant 1739, en secondes noces avec *Scholastique Picard*, de laquelle il eut un fils, *Nicolas-François Duval*. Il mourut, à l'âge de 66 ans, le 13 nov. 1743, et fut inhumé dans l'église de Breux.

A. Les Mottelet. — Nous avons vu Marie-Magdeleine Duval, petite-fille de Théodore Jacquesse, épouser *Jean Mottelet;* celui-ci était marchand-roulier et habitait Gérouville. Après son mariage, qui eut lieu le 9 février 1728, il s'établit à

(1) Elle eut pour marraine *Anne-Thérèse Maljean de Morfontaine de Nannire* (Nannireux).

(2) Nous avons aussi lu Daphnoÿ.

(3) Elle eut pour parrain *Jean d'Ardenne*, d'Avioth.

(4) *Françoise le Sauvage d'Ardenne*, d'Avioth, fut sa marraine.

(5) Son parrain fut *Gille-Joseph Dessaulx*, sgr. foncier de Thonne-le-Thil et sa marraine, damoiselle *Magnerite Dessaulx*, sœur du précédent.

(6) Ses parrain et marraine sont *Anthoine-Louis de Bombelles*, chevalier, sgr. en partie de Breux, et dame *Catherine de Clémery de Bombelles*.

Breux, où il exerça son commerce(1). Il mourut à l'âge de 60 ans, le 28 mai 1760, et fut inhumé dans l'église.

Il eut de Marie-Magdeleine Duval une assez nombreuse postérité : 1° *Marie-Thérèse*, née le 20 décembre 1729; 2° *Marie-Louise*, née le 28 juillet 1731; 3° *Nicolas*, né le 18 janvier 1735; 4° *Marie-Madelaine*, née en 1739, qui épouse Jacques Talot; 5° *Wiry*, né le 15 septembre 1742; 6° *Nicolas-Jean*, né le 22 mai 1745; 7° *Jeanne-Marie*, née le 27 novembre 1747 et décédée le 23 janvier 1748(2) et enterrée dans l'église de Breux.

B. Les Talot. — *Jacques Talot*, originaire de Dun, est chantre et régent d'école à Thonne-la-Long, quand, le 1er février 1762, il épouse à Breux, Marie-Madelaine Mottelet. Il abandonne les fonctions de maître d'école et vient résider à Breux, où il exerce la profession de son beau-père, celle de marchand-roulier.

Nous lui connaissons trois enfants : 1° *Jacques-Joseph-Gabriel*, né le 22 janvier 1763, qui épouse Marie-Magdelaine Mottelet, apparemment sa cousine-germaine. Il fut plus tard maître d'école à Montmédy (3); 2° *Marie-Magdeleine*, née le 7 mai 1764, décédée à Montmédy, à l'âge de 28 ans, le 13 décembre 1792; 3° *Jean-Louis*, né le 12 janvier 1766.

3° Pierre-Joseph Le Jeune. — Seigneur de Nannireux (4), il épousa Marie-Thérèse Jacquesse, troisième fille de Théodore Jacquesse, et devint ainsi seigneur en partie de Breux. Nous lui connaissons deux enfants :

1° *Nicolas-Théodore Le Jeune*, né le 18 novembre 1716, et qui vivait encore en 1789. Il fut prêtre de Remoiville et doyen de Juvigny. Tout porte à croire qu'il fut, ainsi que son frère, bon pour ses sujets; aussi ne voyons-nous pas les Le Jeune figurer dans les plaidoiries entre les seigneurs et la communauté de Breux. Ils ne prennent point part aux tracasseries

(1) Arch. de Breux, état civil, 18 janvier 1735.

(2) Les descendants des Duval, Mottelet, Talot, Le Jeune sont nés à Breux.

(3) Arch. de Montmédy, décès de Marie-Magdeleine Talot, 13 décembre 1792.

(4) Village de Belgique, de la prévôté de Chiny.

que Me de Chardon fait supporter à ses justiciables, et ils déclarent au contraire que c'est sans leur consentement que les procureurs fiscaux agissent ainsi à l'égard de la justice subalterne. Sur ses vieux jours, il est bien attristé par l'inconduite et la prodigalité de ses neveu et nièce, le seigneur de Rouvres et sa femme, qui ont poussé l'oubli de leurs devoirs et des sentiments paternels jusqu'à l'abandon de leurs enfants; ces derniers sont recueillis par leur grand-oncle, le curé de Remoiville.

2° *Jacques Le Jeune*, né le 28 mars 1720, a pour marraine dame Thérèse Maljeant, de Mortfontaine, demeurant à Naurival. Il fut seigneur en partie de Breux et Fagny, lieutenant dans les volontaires royaux et épousa Marie-Françoise de Mauljean, noble de race. Il habitait le château de Nannireux, et, en 1763, nous le trouvons juge féodal des ville et prévôté de Chiny, seigneur de Nannireux et Breux en partie. Nous pensons qu'il contracta deux mariages, puisqu'à l'acte de l'état civil de Breux, du 22 janvier 1763, nous lisons : « Jacques Le Jeune, juge féodal... et pour marraine dame Catherine-Madelaine Rognon, son épouse, résidant au château de Nannireux ». Miné par le chagrin que lui occasionnait l'inconduite de sa fille, il mourut en 1782. Nous ne lui connaissons qu'une fille, fruit de sa première union. Nous ignorons s'il eut des enfants de son second mariage.

Cette fille qui, par sa mauvaise conduite, abrégea les jours de son père, fut Marie-Josèphe Le Jeune. Le 15 octobre 1769, elle épousait à Breux *Louis-Richard de Rouvres* (1), qui, à l'époque de son mariage, était âgé de 27 ans. Il est chevalier, lieutenant au régiment impérial de Toscane, seigneur de Nannireux, Pin, Izel, Breux, en partie, etc.

De ce mariage, naquirent six enfants : 1° *Jacques-Louis*, né à Nannireux, le 7 septembre 1770, qui épouse Fernande de Moutier, dont il eut cinq enfants : 1° Félicité; 2° Ferdinande; 3° Joseph; 4° Francis, et 5° N...; — 2° *Nicolas-Augustin-Théodore*, chevalier, né à Nannireux, le 4 février 1772, mort en

(1) Village à 4 kilom. d'Étain.

1816; — 3° *Jean-Baptiste*, surnommé Félix, né à Nannireux, le 29 avril 1773; — 4° *Anne-Marie-Louise-Victoire-Charlotte*, née à Nannireux, le 20 avril 1776, morte à Rouvres vers 1830; — 5° *Guillaume*, surnommé Joseph, né le 1er février 1781, mort en 1814; — 6° *Jean-Baptiste*, mort enfant.

Revenons aux sieur et dame de Rouvres. Ils vendent « à vil prix pour plus de 30.000 francs de biens fonds et tous leurs bestiaux ». D'un commun accord, ils « se sont éloignés du pays, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, sans égard pour leurs enfants, au nombre de cinq (1), qu'ils ont laissés en très bas âge, sans domicile, sans pain, etc. Après qu'ils ont contracté une infinité de dettes... Le dit sr Le Jeune (le père de la dame de Rouvres), guidé par l'amour paternel, fit faire les recherches les plus exactes pour découvrir où sa fille avait pu se réfugier; parvenu à la recouvrer, après être accouchée d'un de ses cinq enfants à Namur, elle entra dans une maison de filles à Liège, d'où elle est sortie depuis quelques mois » (c'est en 1789). « Le sieur de Rouvres, de son côté, a pris le parti des armes et après avoir été environ cinq ans absent, dissipant ce qu'il avait emporté, contractant de nouvelles dettes dans le pays où il avait servi en qualité de soldat... ». De retour en France, Louis-Richard de Rouvres tient garnison à Strasbourg et revient à Breux ou dans les environs, puisqu'en 1782 il signe à Jametz un acte par lequel il reconnaît son oncle par alliance, le curé de Remoiville, en qualité de tuteur de ses enfants, et se déclare incapable d'administrer ses biens.

Jacques Le Jeune, son beau-père, obtient du prévôt de Chiny, du conseil de Luxembourg, et de la cour de Chiny, trois décrets faisant défense aux sieur et dame de Rouvres d'aliéner aucun de leurs biens sous peine de nullité. « Les déréglements de vie, on pourrait dire de mœurs des sr et de Rouvres », commencés avant 1775 se continuent après le décès du Juge féodal de la prévôté de Chiny; aussi le doyen du décanat de Juvigny se voit-il « avec douleur,

(1) J.-B. de Rouvres étant mort enfant, cela explique qu'il ne soit question que de 5 enfants.

obligé de montrer au public les déréglements et la prodigalité de ses neveu et nièce... réduits à la dernière extrémité, errants, sans asile », pour obtenir, le 16 novembre 1789, un décret émanant de la prévôté de Montmédy, leur défendant d'aliéner aucun de leurs biens à Breux. Le décret porte qu'il est rendu à la demande « d'un oncle intéressé à arrêter les désordres de ses neveu et nièce; d'un oncle jaloux de conserver à cinq enfants mineurs, confiés à sa curatelle, les restes de fortune de leurs père et mère dissipateurs » (1).

Les de Bonneau a Breux. — Les Bonneau « dits Lamoque d'Arimont, de Laferté, sont d'une ancienne famille » (2).

Nous les trouvons parfois avec la particule nobiliaire, mais le plus souvent sans indication de titre de noblesse. Ce n'est d'ailleurs qu'en 1701, qu'ils furent anoblis.

Jean-Louis de Bonneau est écuyer, maître des forges de la Soye (3). En 1681, 2 juin, il possède le huitième de la seigneurie de Breux et le tiers des restes du château du Chevallier.

Il est fils de Louis Bonneau et de Anne Bienayse. Vers 1695, il épouse Isabelle de Mathelin; à l'acte de ce mariage, il est qualifié seigneur de Breux. Par contrat de vente du 7 mars 1698, Jean-Louis Bonneau se rend acquéreur d'une nouvelle partie de la seigneurie de Breux, mise en vente par « Théodore de Roussel (on a dû vouloir écrire de Housse), seigneur de Verneuil et le baron de Mercy » (4). Il devient, par cet acquêt, avec Louis-François de Bombelles, propriétaire des deux quarts et demi de la terre de Breux. Le château « en ruine et en mazure », qui se trouve à l'extrémité du village, vers Avioth lieu-dit le Château, appartient tout entier au maître des forges de la Soye.

(1) Arch. de la mairie de Breux, — Acte de Bouton, huissier en la prévôté royale de Montmédy, 1er décembre 1789.

(2) Jeantin, *Manuel de la Meuse*, p. 256.

(3) Commune de Gérouville (Belgique).

(4) Voir son aveu aux Arch. de la mairie de Breux. Ce baron de Mercy descend de Pierre-Ernest, baron de Mercy, et de Marie-Christine, comtesse d'Allamont, dame du Chauffour, Preutin, Neuville, Breux, fille de Anne-Marguerite, comtesse d'Argenteau, qui produit son aveu le 2 juin 1681.

Jean-Louis Bonneau fut anobli par lettres-patentes de S. M. impériale du 29 juin 1701. Le 1er avril 1702, il déposa, avec Louis-François de Bombelles, son dénombrement pour les deux quarts et demi de la seigneurie de Breux (1).

Il eut un fils, baptisé en 1706 (2).

Ce de Bonneau fit mal ses affaires. Il emprunta des sommes importantes à des marchands bourgeois de Sedan, et à la fabrique d'Avioth. Il mourut en 1738, probablement à la Soye, où il habitait, et fut inhumé en l'église de Gérouville (3), laissant à ses huit enfants une usine en décadence et des dettes desquelles ils ne pourront se libérer. Ceux-ci, quand les forges de la Soye cessent de fonctionner, viennent habiter à Breux la maison seigneuriale, actuellement le presbytère, dont ils sont propriétaires en partie.

Marie Blocteur, veuve de Somme, Memie (?), et Louis de Somme, marchands bourgeois à Sedan, ne pouvant se faire rembourser la créance due par feu Jean-Louis Bonneau, font saisie des neuf seizièmes des biens de la seigneurie de Breux, provenant de la succession de l'ancien maître de forges, contre ses enfants : 1° Henry-Innocent (4); 2° Marie-Louise (?); 3° Nicolas-Théodore; 4° Marie-Louise (?); 5° Joseph; 6° Marie-Isabelle (5); 7° Marie-Magdeleine, et 8° Charlotte, domiciliés à Breux (6).

Le 18 décembre 1749, le Parlement de Metz vend à Georges-

(1) Arch. de Breux, copie certifiée.

(2) *Annales de l'Inst. archéol. d'Arlon*, t. XXIII, p. 151, art. *Gérouville.*

(3) *Annales de l'Inst. archéol. d'Arlon*, t. XXIII, p. 151, art. *Gérouville.*

(4) Henry-Innocent de Bonneau, de Fagny, écuyer, décéda, le 13 octobre 1777, à Juvigny-sur-Loison, chez Mme de Franque. Il fut enterré dans une tombe contiguë à la chapelle de saint Benoît, en l'église de Juvigny.

(5) Décédée à Breux, le 7 août 1752, inhumée dans le chœur de l'église, du côté de la chapelle saint Roch.

(6) A ces huit enfants, il convient d'en ajouter un neuvième, qui ne figure pas ici : « Jean-Baptiste de Bonneau », qui, en 1728, est clerc du diocèse de Trèves, administrateur de la chapelle du Saint-Esprit, érigée en l'église Notre-Dame d'Avioth, maître des forges de la Soye et seigneur de Breux... Il est dit frère de Marie-Louise Bouneau, et par conséquent, fils de Jean-Louis de Bonneau. (Voir l'acte civil du 18 juillet 1728, à la mairie de Breux).

Charles de Chardon, pour la somme de 34.100 livres, « le fond, très fond et propriété de la totalité du château de Breux, actuellement en ruine, de la moitié de la maison seigneuriale du même lieu, et les neuf seizièmes dans la totalité de la dite terre » (1).

Marie-Anne-Huberte Bonneau, décédée à Montmédy, le 20 juin 1866, et Bonneau, Marie, décédée aussi en la même ville, le 2 mai 1870, se disaient « descendre des anciens seigneurs de Breux ». Elles sont filles de Pierre Bonneau, également décédé à Montmédy, le 20 septembre 1834, de son vivant huissier et cafetier en cette ville, et de Suzanne Michel. Ce Pierre Bonneau est né à Vic-près-de-Pau. Il épousa, en secondes noces, Françoise Clément, de Saint-Laurent. Nous lui connaissons un frère, décédé à Paris, et une sœur, Émélie, qui épousa Van Edeghem, décédé lieutenant-colonel, à Poitiers.

S'il y a un degré de filiation entre Pierre Bonneau et la famille de Bonneau, que nous trouvons en la seigneurie de Breux, il faudrait que Pierre fût le fils d'un des enfants de Jean-Louis de Bonneau.

Il est possible qu'après la vente de 1749, un membre de cette famille ait été tenter la fortune dans le midi, où il se serait marié. La fortune ayant été aussi revêche dans le sud que dans le nord de la France, Pierre Bonneau serait venu s'établir à Montmédy. De son premier mariage, il eut les deux filles que nous lui connaissons et Louis-François, ouvrier du génie militaire, décédé à l'âge de 21 ans, le 2 octobre 1811, à l'hôpital militaire de Bruxelles. Sa seconde femme lui donna un fils, Pierre, né l'an IV de la République, et une fille Marie-Louise, née le 1er floréal, an XII.

Marie-Anne-Huberte Bonneau épouse Gilles Rollin, qui eut trois enfants : 1° Rollin ; 2° Émélie, qui se marie à Meublat; elle est la grand'mère de *Meublat, Louis*, peintre, décédé il y a quelques années à Montmédy ; 3° Émile.

Marie Bonneau épouse le 12 mai 1813, Jean-François Nicolas, ferblantier.

(1) Arch. de la mairie de Breux.

Elle eut une nombreuse postérité : deux enfants décédés en bas-âge ; 3° Jean ; 4° Jean-Charles, qui fut capitaine, décédé à Aix ; 5° Anne-Élisabeth, religieuse de la Doctrine chrétienne, à Bougie, depuis 44 ans, plusieurs fois décorée ; 6° Thérèse-Louise, mariée à Paillot, percepteur des contributions directes dans le département de la Creuse ; 7° Paule-Catherine, célibataire, réside à Aix avec son frère, Jean-Louis-Simon ; 8° Rosalie-Thérèse ; 9° Marie, célibataire à Montmédy ; 10° Jean-Louis-Simon, capitaine en retraite à Aix (1).

Les de Chardon. — Nous venons de voir que, par l'acte de vente fait en Parlement de Metz, le 18 décembre 1749, *Georges-Charles de Chardon*, Conseiller du Roi, Trésorier de France au bureau des Finances et Généralités de Metz et Alsace, Bailli des ville et duché d'Ivois-Carignan, seigneur de Bièvres, Lamouilly et autres lieux, acquit les neuf seizièmes de la seigneurie de Breux. Les 18 décembre 1749 et 23 avril 1751, il prête, pour cette acquisition, foi et hommage au roi Louis XV. Nous verrons, dans la partie historique de la communauté de Breux, que les habitants font opposition au dénombrement de 1751.

Georges-Charles de Chardon avait épousé *Marie-Élisabeth Grandjean de Muno* (2), qui, après le décès de son mari, survenu avant 1776, devient douairière en partie de la terre de Breux. Elle fut une dame dure pour ses sujets et fit subir bien des exactions aux gens de la Basse-Justice et à la Communauté.

De cette union, naquirent plusieurs enfants, entre autres : *Simon-Charles de Chardon de Breux* et *Jean-François de Chardon de Watronville* (3), seigneurs de Breux, Belveau et autres lieux, qui furent officiers dans les régiments de Bouillon et de Champagne. « *Jean-François de Chardon*, dernier seigneur de Breux, avait épousé, en 1788, *Marie-Joseph-Élisabeth de Chardon*, fille de *Simon-Charles de Chardon* et de dame *Cathe-*

(1) Arch. de Montmédy, actes de l'état civil.

(2) Village belge, au S.-O. de Chiny.

(3) Village très ancien du canton de Fresnes-en-Woëvre, Watronville avait un château féodal, dit la *Prairie de Watronville*, et une forteresse démolie en 1454. (Liénard, *Dict. top. de la Meuse*, p. 262 et 263).

rine de Séroux (1). De ce mariage sont issus *François-Jacques-Pierre de Chardon*, officier de l'empire, tué au siège de Dantzig, et *Marie-Catherine-Joséphine Olympe de Chardon de Watronville*, veuve du comte *Louis-Casimir de Chamisso* qui a laissé deux enfants : *Louis-Aimé de Chamisso* et *Marie-Camille de Chamisso*, mariée au général *Mayran*, mort glorieusement devant Sébastopol » (2).

En 1828, lors de la vente du domaine de Breux, celui-ci appartenait à un de *Chardon de Watronville* et à *Élisabeth de Chardon*, femme de *Brassac de Castres, vicomte de Montpiqué* (3).

VII. *Les officiers en la Haute-Justice.* — Nous donnons ci-dessous la liste de quelques officiers hauts-justiciers, dont nous avons trouvé les noms. La date indique l'année pendant laquelle nous les rencontrons la première fois en fonctions. La haute justice comprenait : un officier, un procureur fiscal, un greffier et un sergent. Les fonctions supérieures sont généralement remplies par des officiers en la prévôté de Montmédy : c'est le prévôt lui-même, un de ses officiers ou un avocat en la prévôté.

A. Officiers. — 1664 : Arnould Jacquemin ; — 1682 : Jean Millet ; — 1697 : Louis Tanton ; — 1718 : Jean-Baptiste Le Roy ; — 1722 : Regnauld Picard ; — 1725 : Lion ; — 1740 : Anthoine Thiry ; — 1735 : Louis Senocq et Jean-Joseph Charles ; — 1783 : Lion.

B. Procureurs fiscaux. — 1695 : Pierre Gadremont ; — 1697 : Clément Carton ; — 1706 : Henry de Lhostelle (prétendu ou se disant procureur fiscal) ; — 1710 : Got ; — 1774 : Jean Demanche ; — 1776 : Thiry ; — 1777 : Adrien Muneré.

C. Greffiers. — 1679 : Thomas Philbert ; — 1710 : Bertin Thiébault ; — 1722 : Aubertin Bruneau ; — 1740 : Jean Millet ; — 1774 : Adrien Muneré.

(1) D'après M. l'abbé L.-N. Deny, cette dame Catherine, qu'il appelle *Anne de Séroux*, aurait été guillotinée à Mézières (déc. 1793), pour avoir entretenu des relations avec des émigrés, membres de sa famille.

(2) Deny, *Mon petit Livre*, etc., p. 20.

(3) *Ibidem*, p. 21.

D. Sergents d'office. — 1681 : Jean Richard ; — 1697 : Jean Hans ; — 1709 : Pierre Cochet ; — 1726 : Jean Hans ; — 1740 : Jean Prothin ; — 1746 : Jean Belin ; — 1760 : Jean Prothin ; — 1774 : Jean Mergeay.

VIII. *Comment se fait et se publie le dénombrement.* — Les seigneurs sont obligés de faire le relief et l'aveu de leurs revenus féodaux, moins « d'un an et jour », après avoir atteint leur majorité (1). Ils sont tenus à la même obligation et dans le même délai dans le cas où ils feraient l'acquisition de la totalité ou d'une partie d'un fief. En faisant ce relief, le seigneur prête foi et hommage à son suzerain.

Les seigneurs de Breux se reconnaissent les hommes liges du roi d'Espagne ; après la paix des Pyrénées, ils déclarent tenir leurs fiefs du roi de France.

Dans son dénombrement, le seigneur indique ses droits et tout ce qu'il peut exiger de ses sujets, auxquels il doit faire connaître son dénombrement.

Le sergent d'office seigneurial se transporte à trois dimanches consécutifs, « au devant de l'église paroissiale », lorsque les habitants sortent de la messe. Il leur fait le commandement de s'arrêter, puis, « à haulte et intelligible voix », il lit et publie le dénombrement des « droits, rentes et revenus » seigneuriaux, donne au Mayeur une copie du dénombrement et en affiche une autre copie, « au portail de l'église ». Quand les habitants trouvent que leur seigneur s'est attribué des droits nouveaux ou qu'il a augmenté les tailles, etc., ils peuvent faire opposition au dénombrement.

IX. *La Communauté de Breux.* — I. *Droits de la Communauté.* — La Communauté a le droit :

1° De choisir par élection, « entre Communaulx, » tous les ans consécutifs, « ung Mayeur, ung Lieutenant-Mayeur et six eschevins ». Ces huit habitants élus forment la Basse-Justice. Breux a en outre ses hommes quarante.

(1) Coutumes générales des pays-duché de Luxembourg et comté de Chiny, titre III, § IV, p. 19.

2° De disposer de ses « hayes (1), bois et aisances sous la participation des seigneurs » ;

3° D'affouage et tous « aultres privilèges » dans la « forest de Merlanvau et en la taille de Maidy, comme les aultres subjects de Chiny » ;

4° De prendre dans les susdites forêts « bois mort et mort bois » (2) ;

5° De prendre les bois « chesnes et aultres », nécessaires « pour bâtir » et aussi pour « chars, charrestes, charrues et aultres choses servant au labourage », à charge d'en demander la permission aux officiers de la Gruerie ».

6° Le parcours sur les bans circonvoisins « et mesme de traverser le ban de Thonne-la-long pour aller abreuver » ses bestiaux à la fontaine « dit Augay proche la cense du Hajon (3) (Hayon), Ban de Sommetonne, au dessoure du Ban de Secouuêet (4) (Séquewé), du côté de la taille de Maidy » ;

7° De « vain pasturer dans les forests de Taille de Maidy entre deux soleils jusqu'au lieu-dit la Tour de Brenhon (5) et

(1) « Terres parfois assez longues, mais peu larges, plantées d'arbres ou couvertes de broussailles » (Goffinet, *Les Comtes de Chiny*, p. 336, n. 1).

(2) Le « *bois mort* » est le bois qui est sec, aussi bien celui « déjà chû par terre » que celui encore droit et debout.

Par « *mort bois* », on entend celui qui ne porte pas fruit, appelé vulgairement blanc bois. (Cout. Luxemb., titre XVIII, § XII).

(3) Entre Meix-devant-Virton et Sommethonne, au fond d'un large évasement en pente douce, s'élèvent des bâtiments de ferme : c'est la ferme du Hayon, anciennement Nordrechamps, hameau qui a disparu.

Nordrechamps avait son église. Une coupable négligence avait laissé le sanctuaire en ruines. Le doyen de Juvigny dut bien informer l'archidiacre de cette lamentable situation, en lui demandant d'y aviser sans retard. Alors les religieux d'Orval, qui avaient déjà là des terres et des prés, s'offrirent moitié par piété, moitié par intérêt, à entretenir la Chapelle. L'archidiacre la leur confia temporairement, et à Nordrechamps bientôt les moines eurent fondé une ferme qui consistait en maison, établerie, granges, jardins, chénevières, et contenait 150 arpents en terres arables et non arables, sans compter 9 HA. de prairies. Abrégé des biens d'Orval, en 1745, 6° Hayon dit Nordinchamps. N. Tillière, *op. cit.*, p. 96 et 97.

(4) Village qui a complètement disparu.

(5) « Ce chemin est la chaussée romaine qui reliait Reims à Trèves, *Brouhon-Chemin* ou *Chemin-Brouhon*, *Brunchaut*, *Branthout* et *Brennont* » Ces deux

traverser pour ce les bans circonvoisins sans s'y arrester, por y pasturer tant en allant qu'en revenant » ;

8° « D'y envoyer à la glandée les porcqs (porcs) qui sont de nôre (notre) nourrisson d'auparavant la St-Jean (1) et d'avoir un parcq (parc) pour les retirer la nuit au deça du Rulz de Limes » (Ruisseau de Limes, la Marche).

9° Les charrons, d'y prendre du bois, autre que du chêne, « en donnant 16 sols Brabans et 4 aux Forestiers » ; les maréchaux, « deux chasses » de charbon « par chacun village, en payant les mêmes droits » (2).

Chaque bourgeois donnait, par an, deux gélines au sieur curé pour « La Niverser (l'anniversaire) des comtes et comtesses de Chiny, qu'il est tenu de dire le lendemain de Noël » (3).

dernières dénominations peuvent être les bonnes, puisqu'on y trouve l'idée de bois brûlé. On sait que pour créer un chemin à travers les vastes forêts d'Amérique, il faut souvent abattre les arbres et les brûler. Les Romains ont vraisemblablement employé le même procédé et, pour éviter les surprises, ils ont même dû pratiquer de longues éclaircies le long des grandes voies dont ils sillonnaient le pays.

« Entre Bellefontaine et Rawez, on mit à découvert, il y a un demi-siècle, plusieurs parties de cette voie romaine, soit pour les relier à la route que l'on construisait alors, soit pour enlever l'ancien cailloutis. Les terrassiers interrogés par la personne que j'accompagnais, lui firent deux réponses intéressantes : l'une que les voitures des Romains étaient fort larges et ils montraient, comme preuve, la distance des ornières ; l'autre que ni les Romains ni leurs successeurs n'ont fait aucun rechargement. Ils en jugeaient par la profondeur et la nature de ces ornières » (H. Goffinet, *Notice sur le village de Saint-Vincent*, p. 26, n° 1).

(1) La coutume du pays de Luxembourg était que les sujets du seigneur ont le droit de « jouir de la glandée ou paisson ès Bois ou Forests du Prince, ou autres que de leurs communautés » ; mais ils « n'y peuvent chasser ou mettre autres porcs que ceux qu'ils ont nourris en leurs ménages avant la St-Jean, soit leurs propres ou bien tenus par eux en nourrisson ou à chaptel...., sans qu'il soit permis, ledit jour étant passé d'en acheter autres et les joindre avec ceux du ménage, pour profiter de la dite glandée.... » (*Cout. du Luxemb.*, titre XVIII, § XVIII, p. 69).

(2) Pour jouir de ce droit, les bourgeois doivent, chaque année, deux poules ou gélines à sa Majesté « en sa recepte de Montmédy ».

(3) Il y a une vingtaine d'années, ce service anniversaire, qui était commun à toutes les communes du comté de Chiny, se chantait encore à Breux. Le prêtre qui officiait touchait pour son salaire une ou deux cordes de bois, qu'il recevait, avant sa part, dans l'affouage de Merlanvaux.

II. *Droits et devoirs de la Basse-Justice.* — La Basse-Justice se compose : d'un Mayeur, d'un lieutenant de Mayeur et de 6 échevins. Ces membres sont renouvelables chaque année et ils entrent en fonctions le jour de la Pentecôte, de sorte que le temps de leur mandat varie comme l'année pascale (1). Ils sont rééligibles, cependant ce n'est que par exception que certains Mayeurs conservent leurs fonctions pendant plusieurs années consécutives.

La manière de procéder à l'élection est bien différente de ce qui se fait aujourd'hui. Ils sont élus à la « pluralité des voix le jour de la Pentecoste, à la sortie de la messe, devant l'église ».

Après l'arrêt du 12 décembre 1714, la Basse-Justice de la seigneurie de Breux se compose seulement de trois habitants élus chaque année, l'un pour faire les fonctions de maire; les deux autres, celles d'échevins. Mais « les Mayeurs et justiciers subalternes ne sont point censés en charge qu'ils n'ayent esté reçus et presté le serment par devant les seigneurs ou leurs officiers en la Haute-Justice ».

La Basse-Justice a droit :

1° D'avoir un Sergent et un Greffier. Après avoir signé, celui-ci ajoute parfois : « compagnon en la basse-justice ». Le greffier rédige les actes de la justice, et le sergent les met à exécution.

2° D'avoir « connoissance de toutes sortes de causes réelles, personnelles et mixtes à la charge par elle, après les procès instruits, de prendre le droit et le jugement à Montmédy ».

3° De « cognoistre les bois, aisances, paquis (2), routis (3), clostures, jugeant les mesus et délits champestres, sans la participation d'aulcuns officiers féodaulx ».

De toutes les amendes jugées, elle a le tiers.

(1) Au comté de Chiny, comme à Trèves, l'année commençait le 25 mars. Avant 1334, les Liégeois commençaient l'année le samedi saint au moment où s'allumait le cierge pascal. (H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 129, n. 4).

(2) Aisances : terrains appartenant à la commune. Généralement le pâquis est un pâturage commun au milieu ou dans le voisinage des maisons.

Les pâquis de Breux étaient entre la Vieille-Ville et Esclapy.

(3) Les routis sont des bandes de terrains généralement boisées ou servant de pâturages, longeant les chemins.

Pour les bois, « il lui est deub (dû) 6 sols Braban, non compris l'arpentage ». — « Les défenses des bois communaux sont faites par lad. justice et homme de quarante ».

4° De « passer tous contrats de ventes et aliénations de héritages, des abornements. Pour la première borne, lui appartient 6 sols un liard Bramban (Brabant); les autres, 2 sols et demi ».

5° De « congnoistre et ajuster pois (poids) et mesures à la loi de Beaumont ». Et pour son salaire, « cinq sols, par chacun vendeur, le jour de la S^{t} Jean ».

6° « D'aprecier (établir le prix de vente), vin, bière et toutes aultres boissons qui se tirent dans les lieux ». Et pour sa rétribution, lui appartient « cinq chopines pour chacune pièce qu'elle apprétie », payables aussi le jour de la saint Jean.

7° De « visiter et peser les pains et viandes qui se portent aux foires et marchés; de confisquer ou amander les pains et viandes qui ne se treuvent licites. Po^{r} ce, les bas-justiciers ont ung pain de chacun boulanger et po^{r} deux sols et demy Brabans de viande de chacun boucher ».

8° D'aller visiter le moulin et « adjuster les mesures du mousnier (meunier) et reconnoistre s'il ny (ne) sy commet point d'abus. Et po^{r} ce, led. Mousnier lui doit un cartel et un poignet de Froment comblée (la mesure sera à comble), que le mousnier leur moudra franc ».

9° De « taxer les reprises de Bestiaux. L'amende est de 5 liards de Brabant, desquels lesd. de justice en rendront compte aux seigneurs et ont le tiers en icelle pour arres (arrhes?) et rétributions ».

10° De « choisir tous les ans des Bangardes (gardes-champêtres), qui font leurs rapports en la basse-justice ».

11° De « mettre en garde et réserve après la fenaison tels quantités et contrées de préez (prés) qu'elle treuve à propos po^{r} servir de pasture à leurs bestiaux de charues au temps du Wauoin (Wawain : ensemencement du seigle et du blé en septembre et octobre) et de la semence des bleds » (1).

1) Tout le bétail doit pâturer en troupeau commun. Seuls, les seigneurs

12° De « percevoir un carteront (quarteron) de sel sur chacun marchand qui en vend en publicq. Et ce pour chacune année ».

13° De « prendre et lever sept livres dix sols sur chacun nouveau bourgeois (1) qui désire prendre bourgeoisie dans lade communaultée, en apportant certificat de leurs vies et mœurs et réputations ».

14° « D'aller aux foires et marchés et aultres lieux, pour y vendre toultes sortes de denrées provenant de leur cru et ce qu'ils (les gens de justice) acheptent pour le débit de leur ménage, exempts de tous droits et péages ».

15° De « choisir dans la communaulté un homme de bonnes vie et mœurs pour estre recepveur des deniers appartenant à la fabrique de l'Église dudit lieu, tous les ans sy bon leur semble, lequel rendre compte pardevant eux en présence du Sr curé et des quarante » (hommes quarante).

16° Les gens qui composent la basse justice « sont franc » des deux poules ou gélines que « chacun bourgeois paye par an, parce que les maires et eschevins sont obligés d'en faire la censée » (le recensement) (2).

III. *Les Mayeurs et Lieutenants de Mayeurs de 1607 à 1790.* — Après de longues recherches, nous sommes parvenu à établir la liste presque complète des maires et échevins. Nous ne donnerons point cette fastidieuse liste de noms, ne présentant que peu d'intérêt au lecteur. Nous réclamerons son indulgence s'il veut bien nous suivre dans la liste déjà longue des maires et de leurs lieutenants.

La date est celle pendant laquelle nous les trouvons en fonctions.

ont le droit de troupeau à part. Cependant, à l'époque des labours, les chevaux et bœufs employés pour ces travaux, en un mot « les bestes de charruages » ont le droit de pâturer à part dans la partie réservée par la justice subalterne.

(1) « Quand les bourgeois quittaient une neuve ville, pour s'établir dans un autre village, leurs propriétés situées dans leur dernier domicile étaient réparties aux autres habitants par le maire et les échevins; car pour jouir de la franchise et avoir droit de posséder, il faut nécessairement être bourgeois et en remplir les obligations ». (H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 409).

(2) Arch. de la mairie de Breux.

1607 : Jean Collin, mayeur. — 1619 : Jean Jacques, m. — 1622 : Jean François, m. — 1626 : Jean Collet, mayeur; Jean le Chambelain, lieutenant de mayeur. — 1627 : Jean Louis, m.; Jean Collet, l. de m. — 1628 : Pierre Anthoine, m.; Jean Louis, l. de m. — 1629 : Henry Collet, m.; Pierre Anthoine, l. de m. — 1631 : Jean Henry le Drappie, m.; Henry Robert, l. de m. — 1660 : Jean Richard, m.; Henry Bellin, l. de m. — 1661 : Louis Bernard, m.; Jean Richard, l. de m. — 1664 : Jean Jeanson, m.; Jean Lorent, l. de m. — 1666 : Jean Thirion, m.; Henry Bellin, l. de m. — 1667 : Jean Collet, m.; Jean Thirion, l. de m. — 1668 : Jean Richard, m.; Jean Collet, l. de m. — 1672 : Jean Hans, l. de m. — 1674 : Jean Lorent, m.; Richard Gillet, l. de m. — 1677 : Jean Henry, m.; Jean Nicolas, l. de m. — 1678 : Jean Nicolas, m.; Nicolas Laperche, l. de m. — 1679 : Gérard Rossignon, m.; Jean Jeanson, l. de m. — 1682 : Jean Jeanson, m.; Thomas Philbert, l. de m. — 1687 : Nicolas Laperche, m.; Arnould Belin, l. de m. — 1689 : Gérard Rossignon, m.; Jean Jeanson, l. de m. — 1697 : Jean Richy, m. — 1703 : Arnould Belin, m.; Louis Collet, l. de m. — 1706 : Jean Richy, m. — 1709 : Wiry Richard, m.; Jean Richy, l. de m. — 1710 : Jean Gillet, m.; Henry Lambert, l. de m. — 1714 : Henry Lambert, m.; Berthélemy Florent, l. de m. — 1718 : Wiry Richard, m.; Jean de Lhotel, dit Latour, l. de m. — 1721 : Jean Richy, m. — 1722 : Jean Richy, m.; Jean Berthelemy, l. de m. — 1724 : Jean Fraincart, m. — 1726 : Jean Berthelemy, m.; Pierre Choiset, l. de m. — 1727 : Wiry Richard, m. — 1730 : Jean Collignon, m. — 1731 : Jean-François Mergeay, m.; Jean Richy, l. de m. — 1732 : Jean Collignon, m. — 1740 : Évrard-Tremblois, m.; Jean Collignon, l. de m. — 1741 : Joseph Collet, m.; Jean Collet, l. de m. — 1742 : Nicolas Évrard, m.; Gille Massenet, l. de m. — 1743 : Mathieu Thiébault, m.; Martin Richard, l. de m. — 1744 : Jean Collet, m.; Clément Parmenty, l. de m. — 1745 : Jean Pothin, m.; Nicolas Évrard, l. de m. — 1746 : Jean Prothin, m.; Martin Richard, l. de m. — 1747 : Jean le Bourguignon, m.; Jean Prothin, l. de m. — 1748 : Martin Richard, m.; Clément Parmenty, l. de m. —

1749 : Jean Collet, m.; Jean Richy, l. de m. — 1750 : Joseph Collet, m.; Martin Richard, l. de m. — 1751 : Joseph Collet, m.; Clément Parmenty, l. de m. — 1752 : Jean Collet, m.; Jean Prothin, l. de m. — 1753 : Jean Prothin, m.; Jean Collet, l. de m. — 1754 : Jean Prothin, m.; Albert Janson, l. de m. — 1755 : Mathieu Guioth, m.; Wiry Mergeay, l. de m. — 1756 : Albert Janson, m.; Wiry Mergeay, l. de m. — 1757 : Wiry Mergeay, m.; Jean Richy, l. de m. — 1758 : Wiry Mergeay, m.; Mathieu Guioth, l. de m. — 1759 : Wiry Mergeay, m.; Jean Millet, l. de m. — 1760 : Jean Collet, m.; Gille Massenet, l. de m. — 1761 : Gille Massenet, m.; François Richy, l. de m. — 1762 : Wiry Mergeay, m.; Jean Richy, l. de m. — 1763 : Wiry Mergeay, m.; Mathieu Guioth, l. de m. — 1764 : Wiry Mergeay, m.; Jean-Baptiste Vincent, l. de m. — 1765 : Wiry Mergeay, m.; Jean Richy, l. de m. — 1766 : Adrien Muneré, m.; Wiry Mergeay, l. de m. — 1767 : Wiry Mergeay, m.; Remy Rossignon, l. de m. — 1768 : Wiry Mergeay, m.; Mathieu Collet, l. de m. — 1769 : Jean-Baptiste Vincent, m.; Wiry Fraincart, l. de m. — 1770 : Jean-Baptiste Vincent, m.; Jean Collin, l. de m. — 1771 : Jean Thirion, m.; Wiry Fraincart, l. de m. — 1772 : Jean Thirion, m.; Jean Collin, l. de m. — 1773 : Jean Thirion, m.; Nicolas Guioth, l. de m. — 1774 : Jean Collin, m.; Jean Thirion, l. de m. — 1775 : Jean Thirion, m.; Jean Collin, l. de m. — 1776 : Jean Thirion, m.; Jean Collin, l. de m. — 1777 : Jean Thirion, m.; Jean Collin, l. de m. — 1778 : Jean Thirion, m.; Jean-Baptiste Mergeay, l. de m. — 1779 : Jean-Baptiste Mergeay, m.; Jean Richy, l. de m. — 1780 : Jean-Baptiste Mergeay, m.; Jean Thirion, l. de m. — 1781 : Jean-Baptiste Mergeay, m.; Jean Thirion, l. de m. — 1782 : Jean Thirion, m.; Jean-Baptiste, Mergeay, l. de m. — 1783 : Wiry Tremblois, m.; Jean Collignon, l. de m. — 1784 : Jean Collignon, m.; Jean-Baptiste Vincent, l. de m. — 1785 : Jean Collignon, m.; Jean-Baptiste Vincent, l. de m. — 1786 : P. Izaac, m.; Thirion (Jean), l. de m. — 1787 : Jean Collignon, m.; Wiry Tremblois, l. de m. — 1788 : Jean Collignon, m.; Nicolas Guioth, l. de m. — 1789 : Wiry Prégnon, m.; Wiry Tremblois,

l. de m. — 1790 : Jean Collignon, m.; Nicolas Guioth, l. de m.

IV. *Les greffiers de la justice subalterne.* — Les greffiers de la justice subalterne ne sont pas, comme les mayeurs, éligibles seulement pour un an; aussi la liste en sera-t-elle plus courte. Pour la plupart, ils sont à la fois greffiers, « chantres et régents d'école ». Nous les voyons parfois s'intituler : « Clercs-jurés ». Avant d'entrer en fonctions, ils doivent être reconnus par les seigneurs.

1629 : François Didier. — 1677 : Thomas Philbert. — 1706 : Bertin Thiébault. — 1734 : Jean-François Mergeay. — 1740 : Mathieu Thiébault. — 1741 : Jean Pierre. — 1752 : Jean Richy. — 1754 : Jean-Baptiste Millet. — 1756 : Mathieu Collignon. — 1757 : Jean Prothin. — 1772 : Jean Pierre. — 1775 : Wiry Tremblois. — 1776 : Jean Pierre. — 1786 : Jean Collignon. — 1787 : François Collignon et Jean-Baptiste Vincent. — 1789 : Wiry Fraincart. — 1790 : Mathieu Prothin.

V. *Une Maladrerie à Breux.* — Nous présumions fort qu'un hôpital destiné à recevoir les lépreux ou les pestiférés, avait autrefois existé à Breux, à l'entrée du village, vers Avioth, sur le versant sud de la hauteur des Fourches, lieu-dit : *Maladrée.* Nos présomptions se changèrent en certitude quand, en dépouillant les archives de la Mairie, nous lûmes :

« Item-advenat q. (que) cy après il fut besoing redresser lad^e maladrerie, ioingnante lad. usine, led. Isay sera tenu soubs les mesmes charges et condition, entretenir ung chemin facile, pour librement aller et descedre (descendre) à la fontaine coulante en bas d'icelle maladrie, et dez à pnt (présent) po^r y faire des degrez propres pour faciliter la montée ».

(Extrait d'une autorisation à Isay François, « Mulnier de Breux », pour « érigé certaine usine au lieu-dit la Maladrie ». Du 21 octobre 1620) (1).

L'usine dont il est question ici est celle de la Foulerie, au pied de la côte, à quelques mètres du lieu-dit *La Maladrée* et le long du chemin construit, pensons-nous, sur les restes d'un

(1) Archives de la mairie de Breux.

diverticulum romain (*Vieux chemin*). La fontaine dont il s'agit est celle de l'usine de la Foulerie.

En 1620, la maladrerie est en ruine. Fût-elle rétablie assez à temps pour loger les nombreux pestiférés de 1636?

VI. *Histoire de la Communauté antérieurement à la Révolution.* — Nous avons dit comment a dû se former le village de Breux. Cette formation a été longue et pénible. Étant donné le rapprochement du village de Breux à la voie impériale de Trèves, on comprend qu'au commencement du v^e^ siècle, notre région fut pillée et incendiée par les hordes barbares d'Attila, par les Vandales et autres peuples qui ne laissèrent point pierre sur pierre. Aussi toutes les ruines romaines de Breux et des environs portent-elles de nombreuses marques d'incendie.

Ce pays, toujours ouvert aux envahisseurs qui, des bords du Rhin, pénétraient au cœur de la France féodale; exposé, par sa situation topographique sur l'extrême frontière de l'empire, à subir toutes les conséquences des luttes entre ses puissants voisins, ce pays vit aussi, à différentes reprises, sa population détruite, ses campagnes ravagées, notamment par les fréquentes guerres des XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles et par les pestes de 1348 et 1636.

Laissons loin de nous ces temps horribles!...

Enfin s'élève la bourgade qui a Breux pour nom. Elle fut l'une des 26 paroisses des Chrétientés d'Ivois et de Juvigny, citées par l'archevêque Hillin de Trèves, dans sa Charte de 1157, qui, tous les ans, vont processionnellement déposer un cierge autour du tombeau de saint Dagobert de Stenay, pour avoir été préservées des Normands en 882.

L'année y commence le 25 mars, ainsi que cela a lieu au comté de Chiny et pays de Trèves.

Le plus ancien document relatif à l'histoire municipale de Breux qui soit parvenu à notre connaissance est la charte que Arnulphe III, comte de Looz et de Chiny, concéda aux habitants de Breux et d'Esclapy, le 9 décembre 1238, alors que la loi de Beaumont venait de donner le signal de ces libertés, et que, en 1223, Louis V, père d'Arnulphe, venait d'affranchir la commune d'Avioth suivant cette loi.

Nous donnons ci-dessous le texte original de cette charte et sa traduction en français moderne.

« In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen. Sachent tout cil ki sont et Ki à venir s(er)unt que je Arnould, cuens de Looz et de Chisni, et Je Jehenne contesse, sa femme, avons fait une nove ville, entre nous et monsignour Herbrant de Briey, à Breux et à Esclapÿ, par teil maniere que nous y avons mis nos hommes qui estoient couchant et levant à Breux et ai Esclapi et aux ban? et tout ce dont il estoient tenant et prenant au jour que li ville fuit jurei dont li bans fuist.

« Et messire Herbran y mist entierrement tout ce quy ils y avoit et avoir devoit, il et suy hommes couchans et levans à Breux et à Esclapÿ dont li bans fust, sauve la carte que messire Habrant ait de nous.

« Et cil de ceste nove ville devantdite ont lours aisances à nos forès ainsi comme cil d'Aviou les y ont. Et pour ce doit chascun bourgeois de ceste ville, chascun an, deux gelines aux Noel à payer au signor de la ville.

« Et les rentes de la ville sont à parisis; et les mesures de bleis attenteles? comme celles d'Aviou. Et les mesures dou vin sont à la mesure de Bealmou.

« Et cil de Breux et de Esclapÿ doient au signours de la ville les os et les chevauchies,

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Sachent tous ceux qui vivent aujourd'hui et qui vivront dans la suite que moi, Arnould, comte de Looz et de Chiny, et moi, Jeanne Comtesse, sa femme, nous avons fait, en société avec messire Habran de Briey (Breu?) une nouvelle ville à Breux et à Esclapy, en faveur de nos vassaux domiciliés dans ces deux localités, et dans leur territoire, y compris tout ce qu'ils possédaient de fait et de droit au jour que fut juré l'affranchissement.

Messire Habran y a fait entrer tous ses biens personnels situés aux territoires de Breux et d'Esclapy et ceux de ses vassaux; hormis toutefois ce qui est spécifié dans la charte qu'il tient de nous.

Les habitants de la nouvelle ville ont dans nos forêts les mêmes droits d'usage que ceux d'Avioth. Par contre chaque bourgeois payera au seigneur deux gélines, chaque année, à la fête de Noël.

Les rentes sont estimées en sous parisis. Les mesures seront pour le grain, comme à Avioth; pour le vin, comme à Beaumont.

Les habitants de Breux et d'Esclapy doivent aux seigneurs le service militaire à pied et à che-

ensi comme nos autres noves villes les doient. Et cil qui sera prévos de ceste nove ville doit faire sairement qu'il warderait les droits des signours de la ville.

« Et ce ne puet-on, à Breux et à Esclapÿ, retenir nos hommes, ne les hommes de nos hommes dont ils viennent. Et se nÿ puet-on retenir les bourgeois de nos autres noves villes. Et autresi, ciaux de Breux et de Esclapÿ ne puet-on retenir en nos autres noves villes.

« Et ce je Arnous, cuens de Los et de Chisny, et je Herbrans de Briey, et je Jackes de Staules, avons nos jureis a tenir a la loi de Bealmont, ainsi comme ceste carteledit.

« Et en tesmognage de ces choses, je Arnous, cuens de Los, et je Jehenne, sa femme, avons scellées ces lettres de nos seaux, et les devons faire tenir.

« Et ceste carte fuist faicte en l'an de l'incarnation mil et deux cens et XXXVIII, le jeudi après feste sainct Nicolai, au mois de décembre » (1).

val, comme ceux de nos autres neuves villes. Celui qui sera prévôt fera serment de sauvegarder les droits des seigneurs de la ville.

A Breux et à Esclapy, on ne pourra arrêter nos vassaux, ni ceux de nos vassaux, n'importe d'où ils viennent; ni les bourgeois de nos autres neuves villes. Par contre, les bourgeois de Breux et d'Esclapy ne pourront être arrêtés dans nos autres nouvelles villes.

Et nous, Arnould, comte de Looz et de Chiny, Habran de Briey et Jacques d'Etalle, nous jurons d'observer en tous points la loi de Beaumont, selon les explications qui précèdent.

« En témoignage de quoi, moi, Arnould, comte de Looz, et moi, Jeanne, sa femme, nous avons scellé ces lettres et nous devons les faire observer.

Cette charte fut faite l'an de l'Incarnation 1238, le 9 décembre.

Dès lors, le village affranchi a un rudiment d'organisation municipale. Les habitants tiennent des assemblées, le dimanche, pensons-nous, devant leur église, pour délibérer sur les affaires de la communauté. Breux n'a pas de beffroi, mais il

(1) H. Goffinet, *Les Comtes de Chiny*, pp. 258, 259 et 260. Aux archives de la mairie de Breux, se trouve une copie de copie de la charte de 1238 : la première copie du 9 mai 1402, signée par Jacques de Barenzey, abbé d'Orval; la seconde, certifiée par Thomas Philbert, greffier juré en la seigneurie de Breux, le 27 mai 1699.

a son clocher, avec sa cloche, qui appellera les fidèles à l'office et les habitants à l'assemblée. Enfin dans cette communauté affranchie, il doit y avoir un commencement de libre gouvernement.

Le village de Breux suivit les vicissitudes du comté de Chiny, — on nous pardonnera d'entrer, à propos de l'histoire de Breux, dans quelques détails relatifs à l'histoire de ce comté, — qui fut, en 1348, visité par le redoutable fléau de la peste. Le mal, né en Italie, passa par Marseille, Avignon et Paris. Dans le Luxembourg et probablement aussi à Breux, il fit d'innombrables victimes. Bientôt la famine continua et acheva son œuvre.

En vertu d'un acte signé le 16 juin 1364, Arnoux, ou Arnulphe de Rummen, comte de Looz et de Chiny, et Elisabeth, son épouse, cédent au duc de Luxembourg (1) tout ce qui leur appartient du comté de Chiny, c'est-à-dire les châteaux et places fortes de Chiny, Montmédy et Etalle, villes, villages, seigneuries, etc. (2). Dès lors, Breux fait partie du duché de Luxembourg.

Passés à titre de *mainbournie*, c'est-à-dire en tutelle, aux mains du duc d'Orléans, le duché de Luxembourg et le comté de Chiny avaient à subir toutes sortes d'excès de la part de leur nouveau maître. Plus tard, le duc Antoine de Bourgogne racheta de Valentine Visconti les places de Montmédy, Ivois, Damvillers et Orchimont, que le duc d'Orléans, mari de cette princesse, avait obtenu en engagère. A la mort d'Antoine, tué à la bataille d'Azincourt, sa veuve, Élisabeth de Gorlitz, prit elle-même le gouvernement. Les excès de sa domination provoquèrent chez ses sujets un mécontentement tel qu'elle jugea prudent de rechercher un appui dans un second mariage avec Jean de Bavière, évêque de Liège (3), demeuré

(1) Depuis 1354, l'empereur Charles IV, fils de Jean l'Aveugle, tué à Crécy, élevait au rang de duc son frère Wenceslas, comte de Luxembourg, de Limbourg et de Brabant.

(2) H. Goffinet, *op. cit.*, p. 540.

(3) Cet évêque sanguinaire ne fut jamais prêtre : il ne reçut que le sous-diaconat et mourut empoisonné, le 6 janvier 1424, à l'âge de 51 ans (Tillière, *op. cit.*, p. 271).

célèbre par sa cruauté. Veuve une seconde fois, et chassée enfin par ses sujets, Élisabeth réclama le secours de son neveu, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui, pour soumettre les villes rebelles, porte la guerre dans notre pays. En reconnaissance des services qu'il lui avait rendus, Élisabeth lui cède tous ses droits au duché de Luxembourg et au comté de Chiny. C'est ainsi que le village de Breux passe à la suzeraineté des ducs de Bourgogne, pour, plus tard, dépendre de l'empereur d'Autriche.

Les années de mainbournie du duc d'Orléans et d'administration de *Jean sans Pitié* (1) commencent pour le pays Montmédien, frontière du comté de Chiny, une ère de désastres et de guerres, le passage et le séjour d'armées ennemies laissant toujours des traces de ruines.

En 1481, Louis XI, roi de France, porte la guerre dans le Luxembourg, et, sur ses ordres, Charles d'Amboise y entre avec 20.000 hommes et s'empare des villes de Virton et d'Ivois (2). En 1489, durant une guerre entre l'empereur Maximilien et le roi de France, Ivois est de nouveau assiégé. En 1522, les troupes de Charles-Quint assiégèrent Messaincourt, pour venger l'insolence de Robert I de la Marck, duc de Bouillon, qui avait protesté contre le relief de l'empereur (3). Toutes ces guerres n'ont pas été sans avoir des conséquences fatales pour le village de Breux, situé à peu près à égale distance de Virton, Montmédy et Ivois. Le manuscrit de 1668 (4), ne nous donne pas à ce sujet des renseignements très précis ; on n'y trouve qu'une mention vague « des misères et malices du temps passé ».

Le traité de Crespy-en-Laonnais (18 sept. 1544) rendit à l'empereur la ville de Montmédy et les villages au nord de cette place, et Breux en particulier, dont les Français s'étaient emparés. Par suite de l'inexécution du traité de Crespy, la guerre se rallume sous Henry II, qui vient faire le siège de

(1) Surnom donné au féroce Jean de Bavière.
(2) Voir N. Tillière, *op. cit.*, p. 272.
(3) *Ibidem*, p. 273.
(4) Arch. paroiss. d'Avioth, *Manuscrit de Jean Délhotel*, curé à Avioth.

Montmédy (1) et s'en empare en 1552. Le traité de Cateau-Cambrésis (3 avr. 1559) rend notre région à l'Espagne.

En 1523, la peste causait d'horribles ravages dans la ville de Mouzon : d'après Lecuy, 2.200 personnes périrent (2). En 1570, la cure de Breux est brûlée par l'ennemi ; les habitants et le curé, François Camus, la reconstruisent. La fin du XVI^e^ siècle, déjà si agité et si sanglant, fut marquée par des nouvelles guerres entre la France et l'Espagne. Nos frontières furent de nouveau livrées au pillage. En 1593, des sujets de Philippe II ayant trahi sa cause furent condamnés à mort. Le vicomte de Turenne, duc de Bouillon, se jeta sur le Luxembourg, prit successivement Ivois, Montmédy, La Ferté et Virton et renouvela toutes les horreurs des guerres précédentes. « Avioth fut pillé », dit le curé Délhotel ; les Huguenots allumèrent « ung feu de meschief qui consomma (sic) les deux tiers des manoirs dudit villaige » (3). On peut conclure que Breux fut traité à peu près de la même façon.

Un événement politique d'une haute importance pour notre pays se produisait en 1598 : c'était le mariage de l'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas depuis l'année 1596, avec Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne. Le 6 mai 1598, Philippe II leur cède les Pays-Bas en toute propriété et souveraineté (4).

Au début du siècle suivant, la peste reparut, plus violente que jamais. La ville de Luxembourg en fut ravagée à un point tel que l'on défendit aux bourgeois de cette ville de se réfugier ailleurs, et les seigneurs du pays se liguèrent pour leur interdire leurs villes et leurs bourgs (5).

En 1602, un nouvel incendie, dont les causes nous échappent, éclate au presbytère de Breux (6).

(1) Cette ville était défendue par Mansfeld, gouverneur du Luxembourg.
(2) N. Tillière, *Histoire de l'abbaye d'Orval*, p. 314.
(3) J. Délhotel, Mst. de 1668, archives paroiss. d'Avioth.
(4) N. Tillière, *op. cit.*, p. 374.
(5) Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. VIII, p. 57.
(6) Archives de la Mairie.

L'année 1647 est surtout marquée par sa stérilité : il y a pénurie de fourrage (1).

Vers cette époque, les guerres sont si fréquentes que la Basse-Justice de Breux néglige même la transcription des actes de vente. Le registre porte : « mémoire de plusieurs transports qui estoit negligez destre passez au pret (présent) registe et remis en mains de justice depuis les guerre... note des vendanges faict en l'année 1631 ».

Lors de la famine de 1626, Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval, fit ouvrir les greniers de l'abbaye et distribuer le grain aux malheureux. Partout, il faisait redire : « Ici on ne vend pas le grain au peuple affamé; on le donne » (2). Les pauvres de Breux, tout comme ceux des villages voisins, durent aller tendre la main aux portes du monastère charitable.

Mais c'est surtout après l'année 1633, que Breux a le plus à souffrir de la guerre de Trente ans. Les terres labourables ne sont plus cultivées et les broussailles, les haies, les arbres même poussent où croissaient auparavant de riantes moissons (3). Aux horreurs de la guerre, s'ajoutent celles de la peste de 1636, la plus « meurtrière qu'il soit possible de mentionner ».

Le curé Jean Délhotel, revient sans cesse sur cette époque néfaste : « L'an que nous disons de la mortalité, dit-il, l'an des Granates (Croates), Hongrois, et Polacques (Polonais), l'an de cruautés, l'an de martirs exercés par les cruels et barbares à l'endroit des créatures séjournant si longtemps dans ces pays depuis la Noël jusqu'à la St-Jean. Poursuivis, chassés furieusement, ce jettant dans des trous, dans hayes, buissons, bois, au grand péril de leurs corps, de leur vie... les hommes molestés, traqués comme des bestes fauves, étoient

(1) N. Tillière, *op. cit.*

(2) *Ibidem.*

(3) La requête du 6 nov. 1698 de la communauté de Breux aux seigneurs de la Table de Marbre, Parlement de Metz, porte : « Depuis ce siècle, la guerre a régné dans ces provinces et surtout depuis l'année 1633, ainsy non moins qu'à Breux de mesme que dans une infinité de villaiges, de terres labourables et aysances de communauté sont restées en friches et produit des hayes et des arbres... » (Arch. de la mairie de Breux).

emmenés captifs. Les femmes, les filles nobles, non nobles, estant en danger d'estre violé, emmené et mourdri... Exactions, tortures inouïes, viols, incendies, meurtres, tout est énuméré par le pauvre prêtre déchassé et exillié dans les bois et forest de Chiny..., moy, entre les aultres, qui n'a pas esté exempt de ces pillages, et m'en scay bien à quoy tenir, qui affirme que ces enrasgés tirents, en incendiant le village et l'église de Meix dt-Virton, ont rosti en brosches des personnes » (1).

Les habitants de Breux qui survécurent à cette année désastreuse furent, sans aucun doute, au nombre de ceux qui, en considération de cette année de calamités, s'engagèrent à aller processionnellement chaque année, à Notre-Dame d'Avioth, « pour le subject d'avoir esté délibvré de contagion en leurs personnes et en leurs bestails en l'an susdit 1636... » (2).

Puis vint, l'année suivante, 1637, le siège et la prise d'Ivois, suivi du démantellement de cette ville, opéré par ordre de Louis XIII, venu exprès à Mouzon (3); l'incendie d'Orval, par le maréchal de Châtillon (4) et le siège de Chauvency-le-Château. Le 28 juillet 1637, un corps de troupes espagnoles quittait Virton pour Florenville; mais les chemins les plus courts étaient jonchés d'arbres, qu'y avaient entassés les campagnards pour arrêter la marche des soldats français. L'armée impériale dut donc prendre la route d'Orval (5). Notre région, on le voit, est rançonnée par les armées amies et ennemies,

(1) Ottmann, *op. cité*, p. 133.

Parmi les horreurs de l'année 1636, l'église et le village de Meix-dt-Virton furent complètement incendiés. Les hordes du farouche Jean de Wœrth traversaient le village, quand un imprudent fit feu et déchaîna ainsi leur fureur. Les soldats impériaux se ruèrent sur les habitants, qui, affolés de terreur, se réfugient dans leur église. Les soldats entassent du bois autour de l'édifice religieux et y mettent le feu. Plus de 300 personnes furent ainsi brûlées, et, du village, il ne resta que deux maisons debout, une à chaque extrémité, sur la route de Virton à Gérouville.

(2) J. Delhotel, *Mst. à la cure d'Avioth.*

(3) N. Tillière, *op. cit.*, p. 273.

(4) Comte de Coligny.

(5) N. Tillière, *op. cit.*, p. 433.

et tous ces événements durent en coûter à la pauvre communauté de Breux, déjà si éprouvée.

Louis XIV voulant, en 1644, « gratifier et favorablement traiter » les seigneurs des Armoises de Taulny (ou Baulny?), et « quelques aues (autres) gentilshommes, ses subiets (sujets) français défend de loger ny souffrir loger aucuns soldats dans la terre et seigneurie de Gommery et de Breux ny en icelles prendre fourrage ny enlever aucuns grains, bleids, pailles, bestiaulx, volailles ou aues choses quelconques; car le grand roi les a pris sous sa protection et sauvegarde spécials » (1).

C'est vers cette époque que se déroule un épisode politique de la plus haute importance pour Breux et les localités voisines. Le jeune roi, Louis XIV, rêvait des conquêtes. Maître de Stenay depuis 1654, il voulut s'emparer de Montmédy. L'investissement de la place commença le 11 juin 1657, par 3.000 cavaliers commandés par le comte de Joyeuse de Grandpré. Le lendemain arrivait l'infanterie sous les ordres du maréchal de Laferté. Malgré la faible garnison de la ville, Jean V d'Allamont, seigneur de Malandry, le brave gouverneur de Montmédy, repoussa toutes les attaques des Français. Mais le 4 août, un éclat de palissade l'atteignit au bas-ventre, et il mourut le même jour, à 11 heures du matin. Le 6 août, la place capitulait.

La paix des Pyrénées conclue, le 9 novembre 1659, ratifie et consacre la conquête. La France obtient les places fortes de Thionville, Montmédy, Damvillers et leurs dépendances, avec les prévôtés d'Ivois, Chauvency et Marville. L'antique duché du Luxembourg est mutilé et Breux est définitivement réuni à la France.

Bien que la paix soit conclue, les villages environnant Montmédy eurent encore à subir des dévastations de l'armée française, — peut-être l'armée n'avait-elle pas encore connaissance des résultats des négociations entre Mazarin et Don Louis de Haro, — car nous lisons au cartulaire de Breux : « Nota qu'en cette année (1659), l'armée de France fut en ce païs l'espace

(1) Arch. de la mairie de Breux.

de vingt et une semaine, qui ruina tout et vécut le quatorze juillet jusqu'au dix décembre où il ne resta rien ; après, la paix fut publiée par les français, le 24 février (1660) » (1).

Quelques années auparavant (en 1652), un incendie jetait l'alarme dans le quartier aux toits de chaume de la Vieille-Ville. « Une à une, les maisonnettes s'effondraient, dévorées par le feu ; lorsqu'un synodal de l'endroit, nommé Richard Billé, dont la demeure allait être atteinte, fust aduisé (avisé), réclamer et induoquer l'assistance et secours de la glorieuse Vierge, Notre-Dame d'Avioth. Il se met à genoux et récite les litanies à son honneur. Soudain la flamme prit cours aylleurs, et fust sa dit baracque conservé, et celles des voysins joindant » (2).

Le samedi, 21 octobre 1662, à une demi-heure du matin, « un incendie dévora quatre maisons » (3). Nouvel incendie encore à la grange de la cure, en 1664 (4).

C'est probablement à la suite de la peste de 1636 que les habitants construisent une chapelle à saint Roch. Achevée en 1666, elle est à main gauche du chœur de l'église et aux frais des paroissiens, « comme en estant les auteurs », y est-il dit (5). En 1666, le curé Henry Malmaison fait construire, à ses frais, la table de l'autel. Le 3 juin 1668, « dimanche en l'octave du S^t^-Sacrement fut publiez la paix entre le Roy de France et Espagne » (6). Il s'agit de la paix d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668), qui termine la guerre de Flandre ou de Dévolution.

Moyennant une somme de 45 patagons (7) et 12 florins, le village de Breux est sous la protection du roi d'Espagne, pendant l'année 1673.

En 1681, surgit un différend entre les habitants du village

(1) *Ibidem.*

(2) Ottmann, d'après le mst. de J. Delhotel, *Esquisse sur l'église Notre-Dame d'Avioth*, p. 144.

(3) Cartulaire de Breux, p. 1 (Arch. de la mairie).

(4) *Ibidem.*

(5) Arch. de la mairie, visite pastorale du 28 septembre 1666.

(6) Cartulaire de Breux (Arch. de la mairie).

(7) Monnaie espagnole valant environ 3 francs.

de Breux et ceux du hameau de Fagny à propos de la vaine pâture et de la limite des deux bans ; et le 21 mai 1696, vente à réméré (1), pour la somme de 468 livres, des aisances de Hianquemine, au profit de Jacques Thibaut, seigneur de Hianquemine. La communauté continua par la suite à s'endetter, puisque le 16 avril 1718 elle vendait 20 jours de terres et prés aux environs de Hianquemine, au profit de la veuve de Louis de Pouilly, dame de Hianquemine, qui fit une nouvelle avance de 150 livres tournois.

En 1703, nomination de Jean Rossignon à la cure.

En 1706, Breux et le hameau de Fagny sont placés sous la protection du roi de Prusse.

Le signe patibulaire qui s'élevait, à l'entrée du village, sur la hauteur des Fourches, était, en 1706, « tombé depuis quelque temps ». Les bourgeois se refusent à fournir « les bois nécessaires pour sa réédification ». Le différend est soumis au Parlement de Metz, qui, par arrêté du 12 décembre 1714, condamne la communauté à voiturer les bois nécessaires au rétablissement de la potence seigneuriale, aussi les matériaux indispensables aux « four, moulin, bastiments d'iceux, chaussée de l'Estang et aultres choses en dépendanses ».

Le 8 avril 1715, un incendie éclate de nouveau au village, et une femme, Nicolle Richard, périt dans les flammes.

A cette époque, les enfants mort-nés étaient encore « exposés pendant trois jours devant l'image miraculeuse de la Sainte Vierge Marie, mère de vie, posée et érigée en l'église d'Avioth » ; si, pendant ce temps, « l'enfant exposé changeait extraordinairement », on lui donnait le baptême. (Voir l'acte d'inhumation du 28 février 1720, état civil de Breux).

En 1722, interdiction de l'église.

L'église, étant en très mauvais état, est interdite. Les décimateurs ne la font point réparer comme ils sont tenus à le faire ; un procès éclate, en 1721, entre les habitants, leurs seigneurs et les moines d'Orval. Cette longue procédure, terminée seulement en 1734, reconnaît les droits de la communauté.

(1) C'est-à-dire avec faculté de rachat.

Le 8 avril 1725, un nouvel incendie éclate au presbytère : le vieux « cartulaire a été brûlé avec les effets et le mobilier du curé ».

En 1730, les Maire, Échevins et Hommes quarante de Breux font la déclaration du village, conformément à l'ordre du contrôleur général et de l'intendant (1).

Vers cette époque, une difficulté surgit entre les seigneurs et leurs sujets : l'usage est que les « cochons de lait sont dismés au bout de trois semaines », mais les seigneurs ne veulent les dîmer que quand bon leur semblera. L'avis d'avocat est favorable aux habitants.

Le 10 janvier 1743, décès du curé Jean Rossignon, qui a pour successeur Jean-François Guillaume.

Le 16 juillet 1751, à l'occasion du dénombrement de G. C. de Chardon, leur seigneur, les gens de la communauté de Breux font opposition à l'enregistrement de ce dénombrement, parce que M. de Chardon voulait les assujettir à la « main d'œuvre », lors du rétablissement des four et moulin banaux. De Chardon consent à ce que « cette circonstance soit rayée de son dénombrement ».

Le 16 janvier 1760, décès à Sommethonne de Jean-François Guillaume, curé de Breux. La paroisse est desservie par le curé de Jamoigne, frère au défunt curé.

Au mois de mai de cette même année, Jean-Georges Gilbert est nommé à la cure de Breux.

En 1763, s'élève entre les habitants de Breux et ceux de Fagny, le même différend que nous avons déjà signalé en 1681, à propos de la vaine pâture.

Vers cette époque (1777), une épidémie, nommée « *fièvre putride vermineuse* », sévit sur la contrée et Breux, comme toutes les localités voisines, Florenville, Margut, Thonne-le-Thil, Margny (2), Villers-devant-Orval, etc., dut payer son tribut au fléau.

(1) Cette pièce contient le nombre des journaux de terre et prés en chaque couture, d'habitants (hommes, femmes, domestiques) et de bétail.

(2) A Margny, 30 décès en 2 mois ; à Villers-devant Orval, plus de 50 malades ; à Signy-Montlibert, plus de 30, etc. (Cf. N. Tillière, *op. cit.*).

Le 25 février 1780, la communauté rachète, pour 638 livres, au Baron Waha de Frondville, seigneur de Hianquemine, les aisances devant Hianquemine engagées en 1696 et en 1718.

Conformément au décret de l'assemblée nationale du 6 octobre 1789, il est ordonné une liste pour contribution patriotique, sur laquelle figurent les citoyens qui « sans être tenus à aucunes déclarations ont cependant voulu être inscrits et faire aussi leur offrande à la patrie, quoy que la plus grande partie sont en peu de capacité de le faire ». Cette liste, en tête de laquelle figurent les curés Gilbert et Nicolas-Théodore Le Jeune, de Remoiville, seigneur en partie de Breux, porte un chiffre total de 574 livres 5 sols.

VII. *Différends entre les habitants et leurs seigneurs.* — Les habitants avaient souvent à lutter contre les exactions de leurs seigneurs et des greffiers seigneuriaux. La fin du XVII^e^ siècle et la plus grande partie du XVIII^e^ se passent en plaidoiries.

Louis Tanton, procureur en la prévôté de Montmédy, se disant officier et gruyer de Breux, est un de ceux qui malmènent le plus les habitants de cette localité. Tanton voulait se faire nommer officier en la haute-justice de Breux. Il prend le titre de gruyer et, comme tel, fait subir en 1694, toutes sortes de vexations aux habitants à propos de leurs forêts. Un jugement défendit aux seigneurs qui avaient pris fait et cause pour lui, de lui laisser le titre de gruyer.

En 1694, paraît un ordre des Trésoriers de France de remettre les chemins en leur largeur. Celui conduisant à Gérouville était impraticable; il fallait bien couper « les hayes qui croissoit » dans les aisances du lieu dit Groseiller. Cette réouverture du chemin ne faisait point, paraît-il, l'affaire du gruyer, ou fût-ce pour lui un prétexte nouveau à ennuyer la communauté, en tout cas, le vigilant Potier, « garde à la dévotion de Tanton », verbalise.

En 1697, nouveau jugement de Tanton, sur la déclaration du procureur d'office, Clément Carton. Par sa déclaration du 13 mai 1697, Théodore Jacquesse, seigneur en partie de Breux, désavoue les poursuites de Carton, « par devant Louis Tanton, se disant officier et gruyer de la seigneurie de Breux ».

Déjà, le 14 mars 1697, Clément Carton déclarait n'avoir conclu par devant Tanton, qu'en l'absence de Jean Millet, officier en la seigneurie : « que si led. Tanton a jugé a autre dessein et occasion cest une surprise frauduleuse qui luy a esté faicte ».

On croirait peut-être que Tanton, désavoué de tous, va laisser en paix cette pauvre communauté, qui a déjà tant souffert des guerres : il n'en fut rien. Au contraire, il n'en devient que plus furieux et le 29 mars 1697, Jean Millet, officier de la seigneurie, Jean Richy et d'autres habitants attirés par la détonation d'une arme à feu et les cris qui suivent, accourent et voient la N^ée^ Poncette Nicolas, femme de Jean Regnier — mais laissons-leur la parole, — « qui estoit renversée et pleine de sang. Ils se mirent en devoir d'arrester ledit Tanton, auteur du crime, lequel, après avoir brisé son fusil, en touchant sur l'un et sur l'autre pour sechapper, sen alla enfin dans la maison du S^r^ Théodore Jacquesse, seigneur en partie de Breux, de sorte que y ayant oï les plaintes des Blessés, sur le champ, la justice fit garder les auenuës de lad. maison iusqua elle a fait demander main forte à M^r^ le Gouverneur de Montmédy pour faire arrester led. Tanton, mais co^e^ (comme) ledit S^r^ iaquesse en répondit, les suppliants se retirèrent, nayant aucun dessein d'insulter le sieur Tanton, mais seulement dempecher quil ne sechappat après auoir blessé trois personnes et surtout lad. poncette Nicolas aqui il auoit percé les deux pieds par une Bales... » (1).

Tanton abuse du nom de Théodore Jacquesse, se dit officier d'office en la seigneurie et comme tel se pourvoit devant le Prévôt de Montmédy, disant qu'en se rendant à Breux pour y remplir ses fonctions, il « auroit trouvé sur la chaussée du Moulin, à l'entrée du village, quantité d'hommes et femmes, assemblé au son de la cloche, armés de Bastons, de perches et leviers, lesquels par un soulèvement publique et par rébellion en justice et après un dessein prémédité, l'auroient frappé, outragé, battu et renversé par terre; puis dans la lutte, son

(1) Requête des habitants, Arch. de la mairie.

fusil déchiré, son justaucorps en lambeaux... Il trouva le salut dans la fuite, échappant ainsi à un péril de morts... après avoir esté blessé à la teste et en plusieurs parties du corps ». Les principaux auteurs de ce soulèvement « qu'il a connus sont : Jean Millet et sa femme, cy-devant officier aud. lieu, Jean Regnier, Jean Richy, Henry Euvrard, etc. » (1).

Tanton fut-il réellement à son corps défendant?... Par sentence du 4 avril 1697, le Prévôt de Montmédy condamne solidairement Millet, Regnier, Richy, Euvrard, Jean Barthelemy, qui, dans la lutte, fut blessé à la joue, etc., à verser au S^r^ Tanton « 90 livres de provision allimentaire ». Les condamnés interjettent appel de cette sentence, et Tanton, sans tenir compte de cet appel, fait, le 22 avril, emprisonner Jean Millet, un jour qu'il le rencontre à Montmédy.

Tanton déclare en outre que « les huissiers nosent aller aud. Breux mettre cette sentence à exécution », et trouvant Jean Richy à Montmédy pour les affaires de la communauté, il lui déclare « qu'il le constitue prisonnier » et « l'a esgroué (écroué) ès prisons de Montmédy », jusqu'à ce qu'il lui ait payé 90 livres de provisions alimentaires. « L'égrouement a eu lieu à grand force et coup de baston » (2).

La population est surexcitée, car quand Charles Jacquemin, huissier en la prévôté de Damvillers, vient sommer Henry Euvrard de payer à Tanton 90 livres, Euvrard s'y refuse, et l'huissier fait saisie de tous ses meubles, qui seront vendus en la place publique de Montmédy; en outre, il le constitue prisonnier et veut le conduire en prison à Montmédy. Mais au moment où il quitte le village, il est poursuivi par Thiebau Collin, avec une hache à la main, « et une quantité d'hommes, faimes, (femmes) et filles et garçons dud. Breux » (3).

Les prisonniers, Millet, Richy et Euvrard sont mis en liberté en vertu d'une ordonnance du Parlement de Metz.

L'année 1699 voit de nouvelles tracasseries de la part des officiers en la haute-justice, qui veulent infliger aux habitants

(1) Plainte de Tanton, Arch. de la mairie.
(2) Arch. de la mairie.
(3) *Ibidem.*

une amende pour des arbres coupés dans la forêt. La communauté prétend qu'il n'a été abattu que des arbres ayant servi pour son chauffage ou pour ses bâtiments, comme c'est son droit. « Enfin quelle plainte peuvent-ils faire, disent les habitants, puisque ces couppes nont servy qu'a restablir le village ruiné de fond en comble par les guerres et y attirer des habitants... Les 421 chesnes qui ont esté couppez par (pendant) plusieurs années esté soit pour restablir l'Eglise qui estoit ruinée, soit pour réparer et bastir des maisons et rachepter deux habitants prisonniers à Namur... » (1).

C'est encore ce même Louis Tanton qui, en 1706 (11 septembre), condamne la communauté à fournir et à voiturer les bois nécessaires à la réédification du signe patibulaire, tombé depuis quelque temps; à n'avoir qu'un troupeau commun pour ses bestiaux, à moins de 30 sols d'amende par bête « mesme pour les oyes ». Il permet à toutes les personnes de tuer les oies gardées à part, les considérant comme « bestes abandonnées », et défense aux propriétaires pris en défaut « d'en nourrir pendant six ans ». Il défend en outre aux Maire et gens de la basse-justice de prendre un greffier autre que celui choisi par les seigneurs.

Les habitants se refusent à rétablir la potence et l'on devine aisément le motif de leur refus; mais l'arrêt du Parlement de Metz, à la date du 12 décembre 1714, les oblige à cette réédification.

Le 12 septembre 1706, les habitants font opposition au dénombrement des seigneurs, du 5 juin 1706, dans lequel ceux-ci avaient surélevé les amendes champêtres et les tailles. L'arrêt précité de 1714 les renvoie de leur opposition et les condamne aux frais. Cependant le « cens deù par chacun cent de pré sera réduit à deux liards et une angevinne ». Le dénombrement du 5 juin 1706 portait un « sol ». A partir de cette époque et conformément à cet arrêt, la basse-justice de Breux ne se compose plus que de trois habitants élus : un maire et deux échevins, lesquels auront un greffier et un sergent. C'est

(1) Arch. de la mairie.

là une restriction faite à la loi de Beaumont, qui accordait aux communes de nommer sept échevins et un doyen de justice.

Nous avons vu que l'abbé de Saint-Maximin de Trèves était collateur de la cure de Breux. En sa qualité de décimateur ecclésiastique de cette paroisse, il est tenu, avec ses codécimateurs laïques, aux réparations et à l'entretien de l'église paroissiale, à l'exception de la tour, qui reste à la charge de la communauté. Mais si l'abbé de Saint-Maximin et les seigneurs n'oublient point de percevoir les dîmes, ils négligent volontiers l'entretien de l'église. Avant 1721, le chœur et la nef se trouvent en mauvais état « une partie de la toiture estoit enlevée et le reste menaçoit ruine ». — « C'est un vilain fondoir », disent les prêtres officiaux. Les décimateurs ont été vainement plusieurs fois informés, priés et requis de faire procéder aux réparations et rétablissements nécessaires à l'église.

Un long procès va commencer à l'occasion de ces réparations. Le 31 janvier 1721, le maire, les échevins et les habitants somment, les décimateurs de faire « dans trois jours préparer les matériaux et dans la quinzaine travailler à ladite toiture et faire toutes les réparations nécessaires et convenables à l'église ». Les décimateurs ne font rien. Le 16 décembre suivant, l'église est interdite. Le 18 mars 1722, nouvelle sommation, et une demande est adressée à l'Intendant de faire saisir les dîmes qu'Orval perçoit à Breux. En lisant la suite de ce long procès, on s'aperçoit que les décimateurs, tout en reconnaissant qu'ils sont tenus à ces réparations, cherchent à traîner les choses en longueur. Ainsi l'abbé de Saint-Maximin (1) dit qu'il est prêt à contribuer à ces réparations, pour sa quote-part; que la négligence vient de ses codécimateurs, et que c'est à la communauté de Breux à poursuivre les de Bonneau, de Bombelles et consorts. Ceux-ci à leur tour prétextent que les pièces ne leur ont pas été soumises. « C'est par pure chicane, disent les habitants, qu'ils (les décimateurs) agissent ainsi »; mais « la communauté les méprise » (2). Ce

(1) Acte du 7 juillet 1722. Arch. de la mairie.

(2) Arch. de la mairie. Requête de la communauté, du 12 septembre 1722.

n'était en effet que chicane de la part des seigneurs, puisque, le 17 décembre suivant, ils prétendent n'être obligés à aucune réparation à l'église, attendu qu'ils « n'ont rien dans les dismes ecclésiastiques ny dans la collation de la cure ».

Le curé, Jean Rossignon, intervient aussi dans l'affaire, mais pour dire que les réparations de la nef sont à la charge des gros décimateurs et qu'il ne voit pas pourquoi on le fait entrer en cause. « Si contre son attente, ses paroissiens voudroient résister aux susdittes exceptions, ils doivent s'attendre avoir (à voir) intervenir les Ecclésiastiques de ces contrées cy en la première instance pour soutenir leurs droits... » (1). Mais les paysans, qui se déclarent « gens ignarts et peu letterez (lettrés) », ne craignent pas « l'arrivée du Ban pastoral », dont leur curé « les menace », lequel veut faire faire « ligue offensive et deffensive avec tous ses confrères, les curés du diocèse, pour s'arroger un droit d'exemption ». Ils ne reconnaissent qu'une chose, c'est que leur église est en ruine et qu'il faut la réparer; que leur curé est « l'un diceux qui doit avoir (le) plus d'intérest à ce rétablissement et si porter de meilleur cœur comme dévoué de zèle pour la maison du Seigneur... ». Pour attendrir les décimateurs, leur curé, leurs seigneurs et leurs juges, les habitants de Breux exposent la « triste situation dans laquelle ils se trouvent depuis deux ans, sans église, sans sacrements, obligés d'aller chercher la messe dans les lieux voisins. Enfin presque de pareille condition que les ÿnfidèles pour les marques extérieures du christianisme nosant regarder leur Eglise, lieu où ils alloient adresser leurs vœux à Dieu, que comme les Juifs regardoient Lancien Temple de Salomon lors de la destruction diceluÿ sous le règne de Nabuchodonosor avec des larmes et des gémissements, sans que leurs plaintes et leurs vives protestations puissent exciter dans l'âme des Deffendeurs (2) aucune compassion... » (3).

Cependant, pour entretenir l'église, les décimateurs « lè-

(1) Arch. de la mairie. Réponse du curé, du 15 janvier 1723.
(2) Décimateurs religieux et laïques, y compris aussi le curé.
(3) Arch. de la mairie.

vent annuellement une partie considérable des grains provenant du travail et de la sueur des fidèles ». Mais les moines, disent les habitants, « ont plus soin de remplir leur bourse que de mettre le temple de Dieu en bon estat »; il servent « réellement et de cœur au Dieu des richesses, et des lèvres seulement au Dieu du ciel » (1).

Les seigneurs, aux termes de l'ordonnance d'Albert-Isabelle-Clara-Eugenia, du 28 may 1611, art. 1, prétendent n'être tenus à aucune réparation, parce qu'ils ne retirent rien dans les dîmes ecclésiastiques. Si la communauté jugeait à propos de se déporter de sa demande de poursuite contre eux, ils « lui déclarent qu'ils en demeureront là de leur part, sans lui faire nÿ occasionner autres frais nÿ dépens que ceux faits iusques auiourd'huy... ». Mais les habitants ne poursuivent qu'un seul but : le rétablissement de leur église, et ne se préoccupent point de savoir qui doit la rétablir. Si M. de Bombelles et ses coseigneurs « se prétendent exempts d'y contribuer », c'est à eux à le prouver.

Enfin cette longue plaidoirie va prendre fin. La sentence du Prévôt, du 20 avril 1724, confirmée par l'arrêt du Parlement de Metz, du 15 juillet 1728, condamne les religieux de Saint-Maximin et autres décimateurs laïques à réparer incessamment la nef de l'église, chacun proportionnellement à sa part dans les dîmes de Breux. Les paroissiens fourniront « les forces et voitures et les bois nécessaires à la réparation de la dite nefve (nef) ». Quand l'église aura été mise en état recevable, elle demeurera à la charge des habitants.

On croyait la procédure terminée. Il n'en fut rien. Les décimateurs trouveront moyen d'entreprendre un nouveau procès. En 1732, le maire, Jean Collignon, se voit assigné en la prévôté de Montmédy, parce que, disent les décimateurs, les habitants ont refusé de nommer des experts pour le rétablissement de la nef.

Pourquoi avait-il fallu près de quatre années pour terminer et recevoir ce travail?

(1) *Ibidem.* Requête au Prévôt de Montmédy, le 22 mars 1723.

La communauté, dans sa défense du 27 février 1732, dit que c'était aux décimateurs à commencer à nommer des experts, « qu'il était inutile de plaider et qu'une simple déclaration de la part des décimateurs eût été suffisante ». Les experts, réunis à Breux, le 2 juin 1732, reconnaissent à l'unanimité la nef défectueuse et le travail « non recepvable ». Nouvelle procédure! Les décimateurs mettent en cause les ouvriers, et, bien malgré eux, les gens de justice, habitants et communauté de Breux se trouvent mêlés à ce nouveau procès. Il était dit dans le marché qu'aussitôt le travail terminé, il serait confronté avec les devis et plan, mis entre les mains des décimateurs. L'ouvrier a beau en demander la présentation et même la faire ordonner par les jugements des 7 octobre 1732 et 12 mars 1733, « mais, dit l'entrepreneur, çà touiours esté en vain ; ce plan et devis est disparû ». Les décimateurs avaient donc intérêt à le faire disparaître! Les seigneurs « se flattoient que la plus grande partye des dits hans (habitants) ne leur résisteroient pas et donneroient les mains à cette réception — (réception des travaux de la nef de l'église) — parce qu'il y en a beaucoup qui sont leurs débiteurs et leurs redevables, notamment audit sieur de Bombelles, et quantité d'autres qui les craignent ou qui leur sont dévouez ; ceux-ci sont leurs fermiers, ceux-là sont leurs manœuvriers ; cependant lesdits habitants prévoyant le poids et les suites de cette affaire, qui est des plus importante et que sy une fois cette église est mise en bon et suffisant estat, l'entretien d'ycelle sera très onéreux à cette pauvre communauté ; aussi on n'a pas hésité, on n'a pas balancé à faire ce résultat... » (1). Ce résultat consiste à ne pas recevoir les travaux de réparations de l'église, qui, d'après les experts, sont « non recepvables ».

Pour soutenir ses droits, la communauté tient tête à ses seigneurs. Ces luttes incessantes ne feront que rendre les habitants plus hardis envers ceux qui les oppressent. Les « tergiversations et chicanes » des décimateurs font traîner la procédure en longueur, et le 9 novembre 1734, elle n'est pas encore

(1) Arch. de la mairie.

terminée. Les seigneurs, notamment François de Bombelles, sont très mécontents de la résistance de la communauté et notamment quand le Parlement donne gain de cause à « des manants et condamne, dit-il, des gens nobles ». — « Jacques Bonhomme crie, mais Jacques Bonhomme paiera ». Par leur arrêt du 30 avril 1732, les seigneurs font défense aux habitants « de se plaindre ailleurs qu'à eux et non à aucun supérieur, sous les amendes et autres choses y portées, ce qui est une chose inouïe ». Ils publient aussi un règlement mettant « le ban et le lever sur les biens champettres » ; et cependant ce droit appartenait seul à la basse-justice. « Ils font faire des rapports par des gens qui n'en ont ny le pouvoir ny le caractère, au greffe de leur haulte justice quoy que ce soit en celui de la basse qu'ils doivent estre faits. (Ils) en poursuivent la peine et l'amade (amende) incompétamment par devant le sieur officier à la diligence du Sr procureur fiscal, quoy que ces sortes de délits, quand il sy en trouvent, doivent estre taxez par le Maire et les Eschevins » (1). En outre, les seigneurs prétendent s'approprier les bois de la communauté ou « aulnées qui se treuvent (trouvent) sur les pacquy (pâquis) et autres aisances communales » (2).

Denis Morency, procureur fiscal, trouve que la basse-justice gère mal les « deniers et affaires de la coautée » (communauté), et somme le maire, de le prévenir du jour, lieu et heure des redditions de comptes et taxes des amendes champêtres, afin qu'il puisse y assister. Les habitants voient, dans cette nouvelle mesure que « Messire Louis-François de Bombelle, principal seigneur, continue de les molester par des entreprises qu'il fait continuellement de son authorité ou par l'entremise de son procureur fiscal ». Il faut remarquer, ajoutent-ils, que c'est « messire Louis de Bombelle, seigneur, haut, moyen et bas-justicier, qui les attaque sous le nom de son procureur fiscal ». Il veut que ce dernier assiste à l'avenir, avec voix « de représentation », à la reddition des

(1) Arch. de la mairie.

(2) *Ibidem*. Plainte des habitants du 21 janvier 1732.

comptes de la commune, et à la taxation des « amandes et délits champestres », ce qui, de temps immémorial, est de l'attribution des maire et échevins. Par ce que ceux-ci n'ont pas convoqué Denis Morency à leurs réunions, le seigneur veut les faire condamner en sa haute justice, à « trente livres d'amende ». Les habitants déclinent cette juridiction et, avec raison, disent que cette « demande intéresse le seigneur et son domaine de même que les attribue (attributions) et fonctions des officiers de la justice qui ne scauroient se constituer juges dans leurs propres causes : *Nemo enim jus sibi dicere potest* » (1). Le principal seigneur de Breux, ou plutôt son procureur fiscal, Morency, veut « paroistre chercher le bien de ses sujets », lorsqu'il dit « faire des efforts pour que toutes choses soit dans l'Équitté et les règles de justice ; son intention n'estant point de les inquietter ny molester, mais bien eux quoy sont touiours rebelles ». Il prétend que cette mésintelligence entre le seigneur et ses sujets vient de « l'avis et conseil de Jean Richy, Maire moderne, avec cinq ou six de sa trempe (sic) quy se conservent entre eux les qualités et employs de Maire, lieutenant et gens de justice pour mieux réussir et venir à bout de tout leurs dessins. C'est assé que M. de Bombelle aye de l'estime pour quelques particuliers de ce lieu pour qu'ils ne soyent pas admis dans leur corps de justice. Il paroist dans toutes leurs manœuvres qu'ils s'attachent uniquement à vouloir empietter eux mesmes sur les droits des seigneurs ou au moins de les mépriser et les anéantir... » (2).

Les rapports sont très tendus entre la communauté de Breux et ses seigneurs, qui se voient déboutés de leur demande de faire déposer au greffe de la haute-justice tous les rapports des délits commis dans l'étendue du ban.

En 1775, la dame de Chardon et ses officiers essayent de nouveau d'enlever à la basse-justice la juridiction des délits champêtres. Le nouveau procès dure douze ans, à travers une procédure inextricable, dans les détails de laquelle il

(1) Arch. de la mairie. « Personne ne peut se rendre justice à soi-même. »
(2) *Ibidem.*

nous est impossible d'entrer. Il se termine enfin par un arrêt du parlement de Metz du 25 janvier 1782, qui, donnant pleinement gain de cause aux prétentions de la communauté de Breux, décide que les maire et gens de justice de cette communauté sont et demeureront seuls en possession de tous les actes de la basse-justice, avec défense aux officiers de la haute-justice seigneuriale de les troubler dans l'exercice de cette juridiction (1).

C'est le dernier procès dont nous ayons connaissance. La Révolution, arrivant à grands pas, ne donne pas à la dame de Chardon le temps de susciter de nouvelles difficultés à ses sujets.

X. **Coup d'œil sur les mœurs avant la Révolution.** — I. *Professions.* — Les professions dont il est fait mention aux anciens registres des actes de l'état civil sont, à peu de chose près, celles exercées encore aujourd'hui ; il en est cependant quelques-unes qui ont disparu.

Nous trouvons : Pierre le Maire, maître bourrelier ; — Henry Rossignon, bourgeois tapissier ; — Jeanson, brasseur ; — Jean Fraincart, cabaretier ; — La Bouverie, chanvrier ; — un charbonnier ; — un chapelier ; — François Richy, charron ; — Jean Gasquart, cloutier ; — quatre cordonniers ; — Jean-François Mergeay, drapier ; — François Baudos, facteur d'orgues ; — Nicolas Berthe, fileur de laine ; — Jean Janson, maître horlogeur (horloger) ; — quantité de laboureurs ; — un certain nombre de maçons, de tailleurs de pierre et de manouvriers ; — Jean Libi, marchand drapier ; — Jean Fraincart et François Berthélemy, maréchaux-ferrants ; — Mottelet, marchand-roulier ; — Henry Gille et Nicolas Euvrard, marchands hottelains (hôteliers) ; — Pierre Gille, M^re^ Platineur ; — un meunier ; — des tailleurs d'habits ; — Nicolas Philbert et autres tissiers en toile ; — Nicolas Berthollet, tonnelier ; — Jean-Baptiste Millet, scieur de planches.

II. *Noms de famille.* — « Jusqu'au XI^e^ siècle, il n'y a, pour

(1) Toutes les pièces de cette affaire existent aux Archives de la mairie de Breux.

ainsi dire, pas de noms de famille, pas plus pour les nobles que pour les vilains. On porte un nom de baptême... Il est accompagné d'un sobriquet : comme Plantagenet, surnom des comtes d'Anjou... Puis les féodaux commencent à faire suivre leur nom de celui de leur terre » (1). En ce qui concerne Breux, nous pourrions citer : Habran d'Esclapy; Thibault de Briey (ou Breux); les de Manteville, de Villecholles, de Rouvres, etc.

« Les bourgeois, à leur tour, adoptent un nom de famille. « Les paysans, jusqu'alors désignés par leur nom de baptême, suivi du nom de baptême de leur père : Jean, fils de Jacques, ont également un état civil ». « Les noms de famille, chez nous, ont toujours une signification : c'est ordinairement le vieux français qui en donne l'étymologie; ils dérivent presque toujours de quelque sobriquet appliqué à un ancien membre de la famille » (2).

Les noms trouvés à Breux qui nous ont le plus frappé tirent leur origine :

1° Des occupations rurales : Pierre la Bouverye (le Bouvier ou peut-être demeurant à la Bouverie); Jean le Boquillon (bûcheron); Le Herdie (berger qui garde la herde, le troupeau commun); Bonne Mouton ; etc.

2° Des occupations industrielles : François le Febvre (qui a le même sens que Forgeron); Jean de Lhostel dit le Mercier ; Jean Taillandier; Jean-Baptiste Bouchet (boucher); etc.

3° De certaines fonctions : Pierre le Maire; Nicolas le Page, etc.

4° De la situation d'affranchis : Alexis le Franc.

5° De leur origine : Jean le Prothin le Bourguignon; Scholastique Picard; Henry Lallement.

6° De l'habitation : Jean des Champs; Jacques Dumont (du mont); Pierre Duval (De la vallée); Jacques du Bois.

7° De l'âge, de la couleur des cheveux, de particularités corporelles, etc. : Théodore le Jeune; Jean Lainet (l'aîné);

(1) Alfred Rambaud, *Histoire de la civilisation française*, t. I, p. 429 et 430.
(2) *Ibidem*, p. 430.

Marie Lainelle; Le Brun; Jean le Noir; Nicolas la Perche; Julienne la Belle; Charles Sigault le Joli Cœur;

8° De simples noms de baptême sont devenus héréditaires comme nom de famille : Nicolas Nicolas; Jean Pierre, etc...

9° Certains noms donnés à d'anciens soldats : Jean-François Godfroy dit Laramée, soldat invalide; Jean de Lhotel dit Latour (ex-soldat du régiment de la Tour, en garnison à Thonne-la-Long); Jean Gérard dit Latour.

III. *Mœurs.* — Sous la régence du débauché duc d'Orléans, les mœurs de la cour furent dissolues et la corruption s'étendit dans tout le royaume jusqu'aux manants en passant par les seigneurs, tant il est vrai que toujours le petit se modèle sur plus grand que soi. Nous avons vu quelles étaient les mœurs des sieur et dame de Rouvres, seigneurs de Breux : elles eurent une influence néfaste sur celles de la population. Dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, nous ne trouvons que deux naissances d'enfants naturels; mais à l'époque qui précède la Révolution, la liberté des mœurs s'est accrue dans des proportions effrayantes. De 1774 à 1789, il y a 10 naissances d'enfants naturels, ce qui fait presque une par année, tandis que peu auparavant, on n'en constate qu'une par 25 ans.

Quelle est la cause de ce dévergondage, si ce n'est l'exemple de la corruption de la cour et de la corruption des seigneurs?

XI. **Administration municipale après la Révolution.** — D'après sa population, la commune a un Conseil municipal composé de 12 membres, à la tête duquel se trouve un maire et un adjoint.

Sous la première République, le Conseil municipal se composait de 10 membres élus. Mais on ne se fait pas une idée de ce que les élections étaient il y a un siècle et de ce qu'elles devaient être avant. Le Conseil municipal n'avait pas d'urne : les bulletins étaient déposés dans un chapeau. La délibération du 10 messidor an XI, nous donnera une légère idée d'un vote de l'administration locale. Il s'agissait du renouvellement de la moitié de la municipalité : trois membres sont décédés, un quatrième est démissionnaire. Reste à trouver le cinquième composant la partie sortante. « Nous avons fait 6 billets, 5

« blancs, un qui était marqué dessus *sortant*. Lesdits billets ont été « mis dans un chapeau à hauteur d'homme et ont (les 6 membres « présents) commencé par tirer les billets par ancienneté d'âge. « Il s'est trouvé le citoyen Théodore Janson, un des membres « du conseil, qui était le plus ancien (lequel), a mis la main « dans ledit chapeau et a emporté le billet qui était écrit *sor-* « *tant* ».

Avant 1791, les biens de la communauté étaient engagés à la fabrique de Saint-Remy (Breux). Pour retirer cet engagement, la municipalité, appelée à cette époque le « Conseil général », autorise son maire, Wiry Fraincard, à emprunter la somme de 600 livres remboursables avec les intérêts sur les produits du quart en réserve (1).

Cette dette contractée envers la fabrique se composait :
de plusieurs titres du 4 juillet 1790, de. . . . . 300 livres;
d'un titre du 25 février 1791, portant la somme de. 295 livres.

Le remboursement n'était point effectué en l'an XIII, car, à cette époque, la commune abandonne à la fabrique la jouissance des aisances communales « devant Jenkemine » (Hianquemine), jusqu'à ce que la « ditte communauté se trouve en « capacité d'en remettre les fonds à la ditte fabrique » (2).

Il faut croire que le jeu de Pile ou Face faisait, après la Révolution, fureur à Breux. Aussi la municipalité se voit-elle dans la nécessité de prendre un arrêté interdissant les jeux de hasard « notamment celuy de Fleur ». — « L'argent, y est-il dit, sera saisi, et les contravenants condamnés, une première « fois, à 20 sols d'amende, et au double en cas de récidive » (3).

Cet arrêté ne dut pas produire l'effet désiré, puisque le 8 mai 1811, nous voyons le Conseil revenir sur la même question... « Ces jeux de hasard, lisons-nous à la délibération prise « ce jour, n'étant que pour rendre les enfants libertins, et même « ils (les enfants) sont obligés de voler leur père et (leur) « mère; en conséquence, nul ne pourra jouer dans l'étendue

(1) Voir la délibération du « Conseil général » du 30 janvier 1792, page 4 du Registre.

(2) Délib. du 6 pluviôse an XIII, verso f° 60.

(3) *Ibid.*, du 5 février 1791, p. 4..

« du territoire de ladite commune sous peine d'amende ».

Le territoire était desservi, en 1791, seulement par 4 sentiers :

1° Le sentier d'Authévaux (de Thévaux); 2° celui d'Yvoy (Diverticule conduisant à l'ancien Epoissus); 3° celui de Virton; 4° la Voie de Thonne. La principale rue du village n'était pas empierrée. Les marais répandaient l'infection. Cette rue était un cloaque sur lequel on n'osait guère s'aventurer. De grosses pierres étaient disposées de distance en distance et, par les moments de pluie ou de dégel, il fallait sauter d'une pierre à l'autre. Des vieilles femmes nous ont conté que, dans leur jeune temps, la rue était une telle fondrière, que, pour conduire les jeunes filles au bal, les garçons étaient obligés de les porter sur leur dos !!... Ce n'est qu'en 1842 que fut empierrée la rue du village. Pas de pont à la sortie du village ni auprès de la Foulerie! Leur établissement date seulement de 1835.

Les seigneurs avaient toujours négligé ce qui pouvait contribuer au bien-être de la Communauté. La première municipalité s'empresse de réparer cette négligence. Le 25 février 1791, elle décide l'établissement de « deux bassins », l'un à la fontaine de Margusson (partie nord du village), l'autre à la fontaine de la Vieille-Ville, et « aussi deux bacs pour l'abreuve-« ment des bestiaux, l'un proche la fontaine du Poison et l'autre « à l'endroit le plus convenable pour la communauté » (1). En 1836, furent couvertes les fontaines du Poison et de la Grande-Fontaine (à l'entrée du village). Celle de Margusson le fut seulement en 1837, mais « par corvée, par les gens du Bout haut ».

La commune possédait jadis et a possédé encore son taureau banal et son verrat banal. Les bêtes mâles étaient louées annuellement à des particuliers qui les conservaient moyennant un prix annuel, avec jouissance l'un du « Pré le taureau », l'autre du « Pré Verrat ».

Par acte sous-seing privé passé le 1er avril 1829, la commune

(1) Délib. du 25 février 1791, au f° 7.

fait l'acquisition du presbytère actuel, appelé alors « le Château », parce que depuis la ruine du manoir féodal, cette maison servait de résidence aux seigneurs. Le Conseil municipal se réunit pour délibérer sur la question de connaître si la maison dite le Château..... sera convertie en maison « d'école ou en presbytère? » Il reconnaît que le « château convient « beaucoup mieux pour le presbytère que l'ancienne maison « presbytériale » ; aussi est-il « d'avis d'ériger en presbytère la « maison dont il s'agit, et que l'ancien presbytère soit concédé pour une maison d'école, sous la réserve d'une chambre pour la tenue des séances communales » (1).

La municipalité d'alors, il faut bien le reconnaître, ne fit pas ce jour-là acte de bonne administration ; il est vrai que la seule de ses préoccupations paraît être de trouver ce qui convient le mieux pour le presbytère. L'école, mon Dieu! en 1829! sera ce qu'elle pourra... A l'emplacement du presbytère actuel, qui renferme au moins 8 pièces, et qui est entouré de terrains communaux, on aurait pu construire plus tard un groupe scolaire... L'ancien presbytère a été couverti en école. Le premier étage fut quelque peu transformé en une salle basse de $2^{m},80$ de haut, bien trop exiguë pour le nombre d'élèves qu'elle contient. Les trois chambres du rez-de-chaussée formèrent le logement de l'instituteur et encore avec « réserve d'une chambre — la plus spacieuse — pour la tenue des séances communales ».

C'est vers cette époque, 1828, que le domaine seigneurial fut vendu et acheté par les habitants. Il appartenait à de Chardon de Watronville, de Bombelles et au vicomte de Montpiqué, qui avait épousé Elisabeth de Chardon.

L'ancienne église tombait en ruines. Il s'agit de la restaurer ou de la remplacer. La bénédiction du nouvel édifice eut lieu le 15 septembre 1827. Le conseil vote, le 1 avril 1829, la somme de 1.088, fr. 65 « pour fournitures à l'église des objets nécessaires à la célébration du culte (2) », et le 12 mai 1830, une

(1) Délib. du 12 février 1829, f° 99 v°.

(2) Délib. du 1 avril 1829, f° 100.

somme provisoire de 3.600 fr. pour achat d'une cloche du poids de 900 kilog. (1).

En 1831 (25 juillet), le Conseil « ordonne de fêter les trois journées mémorables de juillet... » ; suit une description de « cette fête solennelle », car ce corps veut « en perpétuer la mémoire et l'introduire dans les jeunes cœurs. » En lisant cette délibération, croirait-on que cette municipalité a fait serment de fidélité à Charles X? que plusieurs de ses membres, notamment son maire, avaient juré fidélité à Louis XVIII et à Napoléon 1er? Nous verrons de même la municipalité, maire en tête, après avoir juré d'être fidèle à Louis-Philippe, prêter le même serment à Napoléon III, et, dans une adresse à l'occasion du complot de Marseille, en 1852, surnommer « le sauveur de la France », celui qui, 18 ans plus tard, devait si honteusement rendre son épée à Sedan.

La municipalité fait l'acquisition d'une horloge communale, qui est placée dès les premiers jours de mai 1845 et du prix de 1.300 fr.

Deux ans plus tard, en 1847, elle fait l'acquisition non moins utile d'une pompe à incendie (2).

Depuis quelque années, M. Louis-Napoléon Deny, curé à Breux, nourrissait la généreuse pensée d'établir dans sa paroisse une école spéciale de filles. Le conseil municipal refuse les avances faites par son pasteur (3), comme plus tard, il refusera sa donation en faveur de l'établissement d'une école maternelle. Il est aussi défavorable au projet de l'établissement à Breux d'un pensionnat de jeunes filles.

Survient la République de 1848, et nous voyons l'arbre de la Liberté, planté le 23 avril 1848, décoré par le curé de la paroisse. Comment expliquer cet engouement pour le nouveau gouvernement, sinon en disant que feu M. l'abbé Deny était le fils d'un brave, mort glorieusement sur le champ de bataille

(1) Délib. du 25 juillet 1831, f° 108 v°.

(2) Cette pompe, arrivée à Breux en octobre 1847, allait au feu pour la première fois, le 30 août suivant pour combattre l'incendie qui éclatait au hameau de Fagny.

(3) Délib. du 19 août 1846, f° 32 v°.

d'Austerlitz, qu'il avait lui-même été adopté par l'empereur Napoléon Ier, et que c'était en l'honneur du neveu de celui-ci, élevé à la Présidence, que nous voyons M. Deny décorer l'arbre de la Liberté « de bouquets et de rubans tricolores » (1).

Depuis 1833 jusqu'à il y a quelques années, la commune de Breux eut à soutenir, avec les autres communes usagères de la forêt belge de Merlanvaux, un long procès contre M. M. Henri et leurs héritiers (2).

En 1843, la commune plaide avec le hameau de Fagny, à propos de la délimitation des deux bans pour la vaine pâture. Nous parlerons de cette procédure à l'article Fagny.

Arrêtons-nous, car nous sommes arrivé à une époque encore interdite à l'histoire; aussi passerons-nous sous silence les actes de l'administration municipale, et nous nous contenterons de donner la liste des maires et des adjoints depuis la Révolution, celle de tous les conseillers municipaux nous ayant paru fastidieuse.

TABLEAU DES MAIRES ET DE LEURS ADJOINTS DEPUIS LA RÉVOLUTION (3).

Années de l'installation.	Noms des maires.	Noms des adjoints.
1791..	Wiry Fraincart.	Wiry Tremblois (*a*).
1793..	*id.*	Jean Collet (*a*).
1795..	Jean-Baptiste Mergeay.	*id.*
1796..	Charles Muneré.	Jean-Baptiste Vincent (*a*).
1798..	Nicolas Collin.	Joseph Prothin (*b*).
1800..	Jean-Baptiste Pierre.	Pierre Thirion.
1805..	Jean-Baptiste Nicolas.	*id.*

(1) 2e Registre des délibérations, au f° 60.

(2) Voir, au § *Merlanvaux*.

(3) Les années sont celles des entrées en fonctions. Nous n'avons pas toujours suivi, pour les dates, les époques du renouvellement de la municipalité. Les dates que nous indiquons sont celles parmi lesquelles nous avons trouvé des modifications, par suite de démissions ou de décès des maires et adjoints.

(*a*) Portait le titre d'*officier public* ou *agent municipal*, chargé de dresser les actes de naissances, décès et mariages des citoyens.

(*b*) Joseph Prothin est le premier que nous rencontrions avec le titre d'adjoint.

Années de l'installation.	Noms des maires.	Noms des adjoints.
1808..	Jean-Baptiste Nicolas (*a*).	Nicolas Collin (*a*).
1815..	Nicolas Collin.	Jean-Henry Mergeay.
1816..	Jean-Baptiste Nicolas.	Jean-Baptiste Collet.
1830..	*id.*	Wiry Guioth.
1832..	*id.* (*b*).	Jean-François Pierre.
1833..	Jean-François Pierre.	Jean-Henry Mergeay.
1843..	*id.*	Jean Vincent.
1848..	*id.* (*c*).	Jean-Baptiste-Lambert Léonard.
1851..	Jean-Nicolas Anselme.	*id.*
1852..	J.-B.-Lambert Léonard (*d*).	Wiry Guioth (*e*).
1859..	Jean-Baptiste Isaac-Viucent.	*id.*
1862..	*id.*	Jean Anselme-Quinze.
1868..	Wiry Anselme.	*id.*
1871..	Jean-Baptiste Isaac-Vincent.	Jean-Baptiste Collignon-Thénevin.
1874..	Wiry Anselme.	*id.*
1876..	Jean-Baptiste Isaac-Vincent.	Jean Mathieu-Orquevaux (*f*).
1881..	Jean Mathieu-Orquevaux.	Félix Collet (l'aîné).
1884..	*id.* (*g*).	*id.* (*g*).
1885..	Pierre-Hyaciuthe Juillet.	Jean Mathieu-Orquevaux.
1888..	Jean-Mathieu Orquevaux.	Félix Collet (l'aîné).
1892..	Louis Mangin-Dégoffe.	Henri Collet-Vincent.

XII. **L'Eglise. — Cure et Curés.** — I. *L'Église.* — L'ancienne église de Breux s'élevait au milieu du cimetière actuel, sur le monticule en face du manoir féodal élevé sur la hauteur du Chevalier. « Elle remontait au berceau de la chrétienté »,

(*a*) Jean-Baptiste Nicolas et Nicolas Collin restèrent en fonctions sous la 1re Restauration. Ils furent révoqués sous les Cent jours. — Jean-Baptiste Nicolas fut réintégré dans les fonctions de Maire par le gouvernement de Louis XVIII. (Arrêté préfectoral du 10 avril 1816).

(*b*) Démissionaire sur la fin de 1832.

(*c*) Démissionaire fin juin 1851.

(*d*) Démissionnaire en 1859.

(*e*) *id.*, en 1862.

(*f*) Remplit les fonctions de maire, depuis septembre 1879 pendant la maladie du maire. Nommé maire, le 5 juillet 1880, il refuse cette charge et en continue les fonctions en qualité d'adjoint jusqu'aux élections de 1881.

(*g*) Démissionnaire le 2 novembre 1884.

La démission des deux premiers magistrats amena l'élection de novembre 1884; Maire au 3e tour : M. Juillet, adjoint au 1er tour : M. Jean Mathieu.

dit M. Jeantin (1). « Elle est une des plus anciennes églises du pays », disent les habitants, en 1723; nous lui croyons également une origine très reculée, puisqu'elle existait en 1570, époque à laquelle a lieu une visite pastorale (2) : L'auteur du *Manuel de la Meuse* va même jusqu'à la faire succéder à un ancien temple d'idoles ; mais il ne donne aucune preuve de ce qu'il avance.

De cet édifice, il ne reste plus qu'une chapelle réputée celle de Saint-Roch (3).

La visite pastorale du 11 juin 1570 (4) porte : Saint Remy, patron ; — 2 Autels ; — 1 calice. — Le collateur est l'abbé saint Maximin, non pas à raison de son monastère, mais de l'hôpital voisin de son monastère dont il est le proviseur. En cette qualité, il perçoit les 2/9 des dîmes.

La visite pastorale du 17 mars 1614 (5) porte en outre : « Parochin vinum et panem ad festum sancti Remigÿ usque Deinde fabrica ratione. Cujusdam donationis Ipsi a dicta parochia factæ, Calicem, Missale, et casulam dictus collator. Refectio totius ædificÿ secundum ordinarium capituli, quo ad chorum et navim in qua navi parechia nihil præstat, et si campanas ibidem habeat ».

Et vers la fin de ladite visite est écrit ce qui suit :

« Navis reparanda tam in tectura quam is parictibus, et in pavimento reparatio Incipictur ante festum Joannis baptiste proximum et terminabitur Infra Remigalia proxima. »

Essayons de traduire : La paroisse fournira le pain et le vin jusqu'à la fête de Saint-Remy.

Ensuite la fabrique le fera à raison d'une donation que la paroisse lui a faite. Ledit collateur (fournira) un calice, un missel et une chasuble. La réparation de toute l'église se fera selon l'ordonnance du Capitule, quant au chœur et à la nef, dans laquelle nef la paroisse ne fournit rien, quoiqu'elle y pos-

(1) *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 251.
(2) En 1570, il s'agit déjà d'y faire des réparations.
(3) Archives de Montmédy, 2 feuilles volantes sur Breux.
(4) M. Goffinet, sa lettre du 23 août 1888.
(5) Archives de la mairie, feuille volante.

sède des cloches... La nef sera réparée tant dans son plafond que dans les murailles et son plancher. La réparation sera commencée avant la fête prochaine de saint Jean-Baptiste et sera terminée pour la prochaine fête de saint-Remy.

L'entretien du chœur et de la nef de l'église est à la charge des décimateurs ecclésiastiques et laïques. Les paroissiens sont seulement tenus aux réparations qu'exige la tour.

Mais seigneurs et moines se prêtent de fort mauvaise grâce à la dépense qui leur incombe, ainsi que le prouve le long procès commencé en 1721, dont nous avons parlé tout à l'heure. La reconstruction de l'église commencée en 1722 se termina seulement en 1759.

En 1664, « nostre Eglise at estez couvert d'ardoise a scavoir la nefve, et nous avons eut nostre cloche que j'ay estez querir à Dinan et (elle) couste 124 pataquons et pese 516 livres », nous dit Henry Malmaison, curé de Breux (1).

Deux années plus tard (1666), ce même prêtre faisait faire à ses frais la table de l'autel avec une peinture. « Souvenez-vous de moy a vos priere et service (2) », a-t-il soin d'ajouter après avoir relaté sa libéralité.

C'est donc à tort que M. Jeantin croit que la cloche de Breux date seulement de 1759 : « sa cloche, dit-il, de la même époque (1759) avait coûté 1500 fr. » (3). Cet auteur n'a pas vu qu'il s'agissait à cette époque de la fonte de l'ancienne cloche, refondue non pas en 1759, mais en 1751. Ce n'est pas non plus de 1500 fr. qu'il s'agit, mais de 1800 livres, ainsi que l'énonce textuellement le reçu du 24 février 1757 de Nicolas Evrard, marchand à Breux, qui a avancé les fonds nécessaires (4).

Vers cette époque, il y avait plusieurs cloches. A un acte de décès du 7 novembre 1769, nous lisons : « Je fis annoncer sa mort par le son lugubre de *nos* cloches ». Ces cloches furent

(1) Archives de la mairie, cartulaire contenant les noms des « baptisez, des morts et mariez ».

(2) *Ibidem*.

(3) *Manuel de la Meuse*, p. 251.

(4) Arch. mairie.

probablement enlevées en exécution de la loi du 6 août 1791. L'église d'Avioth en possédait cinq, qui toutes furent ravies à cette basilique : deux furent réparties entre Breux et Thonne-le-Thil.

Comment une cloche d'Avioth vint-elle à Breux? On raconte qu'elle était abandonnée dans les champs et que nuitamment les habitants allèrent la quérir. Un petit Christ en croix constituait toute son ornementation. Elle portait l'inscription suivante : « O Doctor optime, Ecclesiæ lumen, Beate Bazili, deprecare pro nobis filium Mariæ ». « Je m'appelle Bazille, j'ai pour parrain M^re^ Claude Cardone, prêtre, curé-administrateur de Notre-Dame, et pour marraine dame Bazille de Tores de Tagle, sa belle-sœur, épouse de Mon. Nicolas de Cordona, ministre d'Espagne, en la ville d'Oropesa, au Pérou. Les Monaux frères, de Givet, m'ont fait, l'an 1771(1)». Cette cloche fut vendue en 1875 par M. l'abbé Phlipart, alors curé de Breux.

Saint Roch était fort en honneur : sa chapelle avait un receveur particulier. Jean Collet, en 1756, et Mathieu Collignon, en 1761 (2), sont dits « receveurs des deniers de Saint Roch ».

Cette chapelle fut construite avant 1666 et après la peste de 1636, aux frais des habitants, qui restent chargés de son entretien (3). Elle servait, dit M. Jeantin, « de chapelle sépulcrale ». Nous n'avons rien trouvé à l'appui de cette assertion, que nous croyons erronée. Si d'ailleurs elle avait servi de chapelle sépulcrale aux seigneurs ou aux curés, elle n'aurait pas été construite et entretenue par les vilains. Les prêtres étaient inhumés dans le chœur de l'église et les seigneurs dans la nef. Cette chapelle fut bénite le samedi, 19 août 1679, par « Monseigneur l'Évêque de Trèves aux frais et dépens de la comté (communauté) dud. lieu. En même temps, y fut célébrée la messe par un Jésuite pendant quoy mond. Seigneur a confirmé quan-

(1) Ottmann, *Esquisse arch. et histor. de l'Eglise Notre-Dame d'Avioth*, p. 46.

(2) Arch. de la mairie, actes des 18 septembre 1756 et 13 mars 1761.

(3) A la visite pastorale du 28 septembre 1666, on lit : « La chapelle à main gauche, dite de Saint Roch, est au frais des paroissiens, comme en estant les auteurs. » Arch. de la mairie.

tité d'enfants dans icelle église... » (1). Ce même jour, a lieu la consécration des autels en l'honneur des saints Roch, Sébastien, Isidore et Éloi.

Dans l'extrait de la visite archiépiscopale du 17 mars 1614, citée plus haut, il est dit que la paroisse fournira, jusqu'à la Saint-Remy, le pain et le vin nécessaires à la célébration des offices divins, et qu'ensuite la fabrique fera cette fourniture. La communauté avait « touiours fourni le pain et le vin », mais, « sur la fin de 1680, elle se refuse à ces fournitures ». Afin d'éviter les procès, la question avait été soumise à Jean Delhôtel, curé d'Avioth et doyen du décanat de Juvigny, qui, le 2 janvier 1680, rend la décision suivante : « pour l'advenir, laditte fabrique sera obligée de fournir le pain et le vin nécessairs pour la célébration du sainct sacrifice de la messe paroissiale dudit Breux à la descharge des habitants parroissiens moyennant et à condition que... (ils) délivreront au prouffit de laditte fabrique comme de faict ils ont tousiours et perpétuellement trois iours tant terre que preitz (près) d'aisances qui se prendront dans les aisances dudit Breux, proche la haye de Thonne, au lieu-dit la Marine » (2).

En 1570, la fabrique possède un revenu de 4 muids. Il y a deux marguilliers.

L'église actuelle, qui forme la croix grecque avec un dôme, a été construite de 1824 à 1827. Elle fut consacrée le 15 novembre de cette dernière année.

II. *La Cure.* — M. Jeantin (3) dit que la présentation à la cure de Breux appartenait, depuis 1281, successivement : « 1° à l'abbaye d'Orval, 2° au seigneur de Breux, 3° à celui de Hianquemine ». Nulle part nous n'avons trouvé qu'il fût question des deux derniers comme collateurs de la cure de Breux. En 1570, de même qu'en 1614, nous trouvons l'abbé de saint-Maximin de Trèves, collateur de la cure.

Nous avons dit précédemment que le curé percevait les 2/9 dans les dîmes, ce qui lui valait 14 muids, grains et avoine,

(1) Arch. de la mairie. Extraits du registre des ventes et échanges.
(2) Arch. de la mairie. Décisions du 2 janvier 1680, feuille volante.
(3) *Manuel de la Meuse*, p. 252.

plus 10 livres et la moitié de 4 muids, plus 6 voitures de foin et 13 gros de revenus. Certaines terres formaient son douaire. Nous n'en avons point trouvé le détail, mais les noms des lieux-dits nous indiquent que le Champ-le-Prêtre, la Noue-le-Prêtre, la Petite-Noue-le-Prêtre et le Haut de la Petite-Noue-le-Prêtre lui appartenaient sans titre onéreux.

En 1570, lors de la visite pastorale du 11 juin même année, la « cure avait été brûlée par l'ennemi; mais après la moisson les habitants et le curé la reconstruiront. Déjà ils rassemblent les matériaux. Le collateur, c'est-à-dire l'abbé d'Orval, a vendu à rémeré sa part des dîmes pour 2.500 francs au docteur Fabry, avocat à Luxembourg. Le curé devra néanmoins s'adresser à l'abbé, pour qu'il intervienne dans la reconstruction de l'église. S'il échoue, il est chargé de faire saisir les dîmes » (1).

Le 14 octobre 1721, une transaction est passée entre Jean Rossignon, curé, e les coseigneurs de Breux, à propos des dîmes perçues par le curé :

« 1° Les seigneurs de Breux qui auront ménage ou bestiaux dans ledit lieu chez eux ou chez leurs fermiers ou domestiques en payeront la disme à l'avenir... à proportion du droit que ledit sieur curé y perçoit, soit d'agneaux, cochons de lait, oisons ou autres bestes ou choses décimables.

« 2° Le sieur Curé, pour le fond de sa cure, aura 10 jours de terres en chaques saisons à son choix pour composer le domaine de ladite cure, franches de dismes, de terrage.

« 3° Il tirera aussi la disme seul sur chaque couture ou saison de 15 jours appartenant aux dits seigneurs, et s'il en trouve queque (quelque) couture où il n'y ait point de terre en suffisance pour fournir lesdits 15 jours, il prendra et tirera ce qu'il s'en manque dans des autres coutures.

« 4° S'il arrive à l'avenir que l'on mit en culture des terres qui sont... (novales?), le présent traité en transaction ne dérogera pas et ne préjudiciera pas aux droits dudit sieur curé sur icelles.

(1) *Pouillé de Trèves.* — V. Heydinger, archidiaconatus S. Agathes in Longuiono, p. 154. (H. Goffinet, sa lettre du 23 août 1888).

« 5° Que les présentes ne préjudicieront au droit du sieur curé dans les enclos, francourtis (courtils affranchis de taille), jardins potagers et masures réduites en jardins sur lesquelles il tirera la disme seul à l'exclusion de ses autres codécimateurs, de même que dans les prets (prés), chemins et bois réduits en culture et assemencés (ensemencés) de fruits décimables.

« 6° Que ledit sieur curé ne pourra rien prétendre sur les dismes du passé... » (1).

C'est en 1711, que fut érigée l'église paroissiale de Limes, et dès lors le curé de ce village est chargé d'administrer les sacrements aux censiers d'Orval qui résident à Fagny. Jusque-là c'était le curé de Breux qui s'acquittait de ce devoir, moyennant la somme de trente livres, une fois payée, et une part des grosses dîmes (2).

III. *Liste des curés de Breux.*

1231. — Guillaume, cité à la Charte de 1231, au Cartulaire d'Orval, page 220.

1264. — Lambert, cité à propos d'un désistement en faveur d'Orval (3).

1570. — François Camus, cité dans la visite pastorale du 11 juin 1570 (4).

1602. — François Gilles, cité à propos de l'incendie de la grange du presbytère.

Mai 1657. — Henry Malmaison, cité au Cartulaire dressé par Jean Rossignon : l'ancien Cartulaire par H. Malmaison ayant été brûlé le 8 avril 1715. Ce curé figure encore à la bénédiction de la chapelle de Saint-Roch, en 1679.

13 décembre 1703. — Jean Rossignon, † 1743. — Il refit le vieux Cartulaire, décéda curé de Breux le 10 janvier 1743, et fut enterré dans l'église, au-devant de l'autel du côté de la sainte Vierge (côté de l'épître). Pendant son ministère, l'église, comme nous l'avons dit à propos du procès de 1721, est inter-

(1) *Arch. de la mairie.*
(2) N. Tillière, *Hist. de l'abbaye d'Orval*, p. 121.
(3) *Cartulaire d'Orval*, p. 409.
(4) *Pouille de Trèves*, p. 154.

dite vers le mois de février 1722; les baptêmes et les mariages se font à Avioth. L'interdiction paraît levée vers le 15 novembre 1722, puisque ce jour, un mariage se fait « en l'église de Breux ».

Jean-François Guillaume. — 1743 à 1760. — D'une santé débile, il est souvent malade et est remplacé, surtout en 1754, 1755 et 1756, « pour cause d'indispositions » par des prêtres habitués de Breux. Il décède le 16 janvier 1760, « dans la maison de Pierre-Joseph-François, curé de la paroisse de Sommethonne », et est inhumé dans le chœur de l'église de Breux. Il a pour frères Joseph Guillaume, dont il sera parlé plus bas, et « Messire Jean Guillaume, prêtre fabricien en l'église Notre-Dame d'Avioth ».

1760. — Joseph Guillaume, curé de Jamoigne, frère au précédent, dessert la paroisse de Breux jusqu'à l'arrivée du curé Gilbert.

1760. — Jean-Georges Gilbert est nommé à la cure de Breux au mois de mai 1760. Il prête serment à la Constitution le 6 février 1791 et meurt vers 1804.

1792. — Wuillemin et Pierrot. — A l'acte de décès du 18 avril 1792, on lit : « fut inhumé... par M. Gilbert, cy-devant curé dudit lieu à l'absence et sous le bon plaisir du S^{r}, Willemin, prêtre constitutionnel et curé actuel de Breux ». Le prêtre Gilbert est aussi constitutionnel, puisqu'il a prêté le serment exigé, serment que le curé Willemin prêtera seulement le 6 février 1793. Cependant Jean-Georges Gilbert n'est pas mis à la retraite, car aux registres de la cure, nous le trouvons encore en exercice l'an XII de la République. Pourquoi cette pluralité de prêtres? La simultanéité de deux curés à Breux était suffisante pour nous embarrasser, fallait-il, pour rendre la question plus confuse encore, qu'un troisième prêtre vînt résider dans notre village? Au registre des délibérations, nous lisons : « Le 3 messidor, 3^{e} année républicaine, pardevant nous, officiers municipaux de la commune de Breux, en vertu de la loy du 11 prairial article 5, s'est présenté le C^{en} (citoyen) F. Pierrot, ci-devant curé à Thonnelle, actuellement résidant audit Breux, lequel a déclaré vouloir exercer le culte

catholique audit lieu et s'est soumis aux lois de la République ».

1796. — Pendant la Terreur, un prêtre réfractaire se tenait caché dans la forêt de Merlanvaux, pour administrer les sacrements aux fidèles des environs qui ne voulaient point recourir au ministère des prêtres constitutionnels. Aux registres de la cure, acte de baptême du 4 septembre 1796 (feuille volante), nous lisons : «... un enfant baptisé à 11 heures du soir dans la forest de Merlanvaux, par Verlet », lequel signe : « Verlet, curé de Wée (1) restant dans la dit forest ».

1804. — François Lafrogne, desservant la succursale d'Avioth, a pendant l'année 1804 desservi la paroisse de Breux. C'est pour cette raison que le conseil municipal lui vote la somme de 150 francs. A différentes reprises, l'abbé Lafrogne dessert la paroisse de Breux, lorsque celle-ci est vacante et notamment en 1812 et 1816.

1805. — Joseph-Sébastien Leclerc. Son premier acte est du 8 floréal an XIII (28 avr. 1805).

1809. — F. Flamion, curé de Limes, dessert la paroisse de Breux, en 1809, avant l'arrivée du curé Ramoye.

1809 à 1812. — François Ramoye est né à Murvaux. Son premier acte est du 26 octobre 1809. Il décéda à Breux, où il fut inhumé, le 4 octobre 1812.

1813 à 1816. — Jean-Baptiste Claude a été curé de Breux pendant trois ans. Le premier acte qu'il signe est du 28 mai 1813 ; le dernier, du 10 mars 1816 (2).

1817 à 1824. — Charles-Léon Viard est né à Ligny, le 26 avril 1748. Il avait 69 ans quand il fut appelé à la cure de Breux, aux premiers jours du mois de juin 1817. Après avoir exercé pendant sept années en cette commune, il y décéda « subitement », dit l'acte, à l'âge de 76 ans, le 5 mars 1824. Il fut marié et eut un fils. Sur ses vieux jours, ce prêtre perdit la vue : il était conduit à l'autel par son fils, qu'il appelait : « mon joujou ».

(1) Lieu-dit de la commune qui se continue sur le territoire de Gérouville.

(2) Un curé de Breux, sans doute Jean-Baptiste Claude, fut assassiné par un de ses paroissiens. Le vol était le mobile du crime.

1824 à 1828. — Pendant quatre années la cure est vacante. La paroisse est, de 1824 à 1828, desservie par Charles-Sébastien Simon, curé à Avioth.

1828 à 1867. — Louis-Napoléon Deny, né à Rouvres, canton d'Étain, le 24 novembre 1800, est fils d'un officier mort glorieusement sur le champ de bataille d'Austerlitz. Napoléon Ier l'adopta et le pourvut d'un majorat à Fulde. En devenant curé de la pauvre paroisse de Breux, l'abbé Deny n'eut qu'une pensée : celle d'employer à la moralisation et au bien-être de ses ouailles les revenus de son majorat. Il prodiguait ses conseils aux cultivateurs, afin de combattre la routine; il fit plus : il prêcha d'exemple et se fit laboureur. Quand éclata la guerre de Crimée, l'abbé Deny quitta, vers le 10 avril 1855, sa chère paroisse, pour, en qualité d'aumônier, suivre l'armée d'Orient.

Pendant l'absence du curé Deny, la paroisse est desservie par plusieurs prêtres, entre autres Claude-Nicolas Bastien, prêtre de Benoite-Vaux; Nicolas-Lambert Frignet, décédé curé de Marville, et un nommé Chevreuil, père à Benoite-Vaux, décédé à Nouillonpont (1).

M. Deny étant tombé malade, est renvoyé à ses ouailles. Il est tout heureux de revoir sa chère paroisse; et ses paroissiens, à leur tour, sont dans la joie de retrouver leur bien-aimé pasteur; aussi la population, garde-nationale et pompiers en tête, se porte-t-elle à sa rencontre jusqu'à mi-chemin d'Avioth.

C'est à son retour de Crimée et en souvenir de la prise de Sébastopol, que l'abbé Deny fait bâtir dans l'une de ses propriétés longeant la route de Thonne-le-Thil, une maison champêtre, aujourd'hui démolie, qu'il nomme Sébastopol.

En 1845, il fait une donation assez importante aux sœurs de la Providence de Peltre, aujourd'hui de Fillières, et devient ainsi le promoteur de l'établissement du pensionnat de Breux et de l'école spéciale des jeunes filles. Plus tard, il fait une donation en faveur de la commune, pour l'aider à l'établisse-

(1) Renseignement fourni par M. l'abbé Raulin, curé actuel de Breux. Rien dans les archives n'indique la présence du curé Chevreuil.

ment d'une classe enfantine; mais la municipalité d'alors ne sait comprendre son curé et refuse ce don.

Le 12 juin 1867, Louis-Napoléon Deny, âgé de 67 ans, décédait à Breux, où il fut inhumé. Sa tombe est à gauche de la porte d'entrée de la chapelle du cimetière.

L'abbé Deny fut un prêtre populaire et sut se faire chérir de ses paroissiens, qui ont conservé de lui un pieux et reconnaissant souvenir. Il est l'auteur de quelques opuscules, tels que « *Mon petit livre ou un peu de tout* »; « *Manuel d'herborisation* ». Dans le premier de ces ouvrages, dédié à ses « *Chers paroissiens* », il s'entretient avec eux et leur prodigue une foule d'excellents conseils sur l'agriculture et l'économie domestique.

1867 à 1879. — Joseph-Eugène Phlipart. — M. L'abbé Phlipart, né le 10 septembre 1833, à Peuvillers, actuellement curé à Mouzay, desservit la paroisse de Breux depuis 1867 jusqu'au mois de septembre 1879.

1879 à... — Pierre Raulin. — L'abbé Phlipart fut remplacé le 4 septembre 1879 par M. Pierre Raulin, né à Remoiville, le 25 mars 1831, qui exerce actuellement à Breux.

IV. *Chapelains et autres prêtres de Breux.* — Les renseignements nous font défaut pour faire remonter à une date antérieure à 1719 la liste des chapelains des seigneurs de Breux. Plusieurs de ces prêtres s'intitulent vicaires à Breux; nous pensons que ce sont les chapelains de la chapelle du Saint-Esprit, à Avioth.

1719. — Jean Jacquemin décédé à Breux le 26 octobre 1719. A son acte de décès, nous lisons : « Messire Jean Jacquemin, prestre habitué à Breux, de la chapelle du Sainct-Esprit érigée en l'Eglise Nostre Dame d'Avioth » (1). Il fut enterré dans le chœur de l'église de Breux.

1723. — Bertrand, « p^{tre}, habitué à Breux », y mourut le 21 octobre 1723.

1732. — Pierre-François Thiedrique, « prêtre habitué à Breux », décéda en cette commune le 4 novembre 1732.

(1) Arch. de la mairie, Cartulaire des baptêmes, etc. Acte du 26 oct. 1719.

1739. — F.-Nicolas Evrard, « Prestre Recollet », fait une inhumation le 9 juillet 1739, en « l'absence du sieur curé ».

1745 à 1760. — Henry Lallement est « prêtre vicaire à Breux » (1).

1762 à 1773. — Henry Rossignon est aussi « Prestre vicaire à Breux » (actes des 19 février 1762, 23 septembre 1767 et 15 février 1773).

1750. — Pierre Denobert est à cette date « prêtre vicaire de ce lieu » (actes des 28 mars 1750, 9 et 11 décembre 1751). — Le 7 août 1752 (acte de décès de Marie-Isabelle Bonneau), il est « prestre vicaire d'Irés le Pré, paroisse de Montmédy ».

1754. — Jean Colasse « prêtre habitué de Breux » (différents actes en 1754). — En 1755, acte de mariage du 29 décembre, il s'intitule « prêtre vicaire à Breux ».

1764. — Wallet, « prêtre demeurant à Breux » (actes des 10 et 17 juin 1764).

1767. — Martin Guioth, « Docteur en théologie, prêtre habitué à Breux » (acte du 6 décembre 1767).

1791. — Dom Jean-Baptiste Lepage décéda subitement le 30 septembre 1791, « vénerable Prêtre Religieux prémontré de l'abbaye de S^{t}-Paul de Verdun, âgé de 63 ans, demeurant à Fagny en France, paroisse de Breux... ». Il fut « inhumé dans le cimetière de cette paroisse... en présence de Dom Jean-Baptiste Lepage, du même ordre... ».

Pourquoi ces prêtres au hameau de Fagny, qui n'est point paroisse, mais qui par contre est à quelques mètres de la frontière et à proximité de la vaste forêt de Merlanvaux? N'était-ce pas, pour, dans un moment de péril, passer facilement la frontière et se cacher dans les bois voisins ?

(1) Arch. de la mairie, Cartulaire, etc. (actes de décès des 22 mai 1745 et 16 janvier 1760).

CHAPITRE III

ÉTUDE DES LIEUX-DITS DU CADASTRE

Quand la vie d'une localité est ignorée de tous, quand l'histoire est muette sur son passé, quand ses archives sont détruites, il est encore possible, jusqu'à un certain point, de faire revivre les événements dont elle a été le théâtre, en recourant à l'étude des noms des lieux-dits conservés à son cadastre. Le sol a changé d'aspect : il a été déboisé, reboisé, fouillé, creusé ; ses propriétaires aussi ont changé. Une seule chose est restée à la terre : c'est la dénomination des lieux-dits. C'est pourquoi il faut considérer l'étude des noms des lieux-dits comme le point de départ et l'assise principale de l'histoire locale. Cette étude seule permet d'en raviver les souvenirs éteints et de reconstituer l'aspect primitif du sol.

Nous donnons ci-dessous la liste des noms des lieux-dits du territoire de Breux.

1° *Noms rappelant l'occupation romaine.*

Romerau (Romer-au) = Vallée des Romains. Dans ce val, se trouvent les ruines antiques de Chelvaux.

Romenmès, nous paraît avoir une certaine analogie avec le nom de Rome

La *Voie d'Ivoie* rappelle le diverticule qui conduisait au Carignan romain.

Le *Vieux Chemin*, nom généralement conservé à une voie antique. Là, pensons-nous, passait le diverticule d'Ivois à Majeroux (Vieux-Virton), en desservant la Vieille-Ville de Breux.

Vieille-Ville, ce nom rappelle l'ancien emplacement du village ou d'une villa romaine.

La *Redoute*, en avant des ruines romaines de Chelvaux, indiquerait un lieu anciennement fortifié.

La *Bosse des Fées*, — Les *Zénys*, — Les *Grimonts*, — *Belzébuth*, sont des noms remarquables. Généralement une légende s'y rattache (1); généralement aussi, ils indiquent quelques ruines antiques. « C'est dans les clairières, dit M. L. Maxe-Werly (2), reformées sur le passage des voies antiques, que le moyen âge, substituant les fées et les forfadets dans les croyances populaires aux nymphes et aux sylvains qui habitaient les bois et les sources, plaça la demeure des esprits mystérieux dont le souvenir s'est conservé dans plusieurs noms de lieux : le *Sotré*, le *Château des Fées*, le *Sabbat*, la *Sorcière*, etc... ».

Marine. On y voit des restes de constructions détruites par le feu et de nombreux fragments d'imbrices et de tegulæ.

Muret se rapproche de Murot, qui veut dire murs, murailles.

Morte-femme = sépulture? A la Morte-femme se trouvait un champ d'incinération. A une faible distance de là, sur le territoire de Gérouville, sont les *Morts-hommes*, emplacement d'un village détruit, cité dans les chartes des 11 juillet 1256 et juillet 1258.

Chemin Croisy (chemins croisés), au croisement des diverticules, l'un de Virodunum à Gérouville, l'autre se rendant au pagus Eposiensis (pays d'Yvois), que nous trouvons dénommé « Voie d'Ivoye ».

La *Fosse* (sur la —, sous la —). Ces noms n'indiqueraient-ils pas l'emplacement d'un cimetière antique?

2° *Noms ayant rapport à la féodalité :*

Briga signifie un château sur une hauteur. Y aurait-il eu sur cette hauteur un château qui, par sa position, aurait pu défendre le passage de la Marche? (3)

(1) Voir p. 312 la légende de la Bosse des Fées.

(2) L. Maxe-Werly, étude des noms des Lieux-dits, *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*, année 1887, 2e trimestre, p. 299.

(3) Sur le territoire de Limes, à quelque mètres seulement de la limite du ban de Fagny (Breux).

Le *Château*, — Le *Chevalier*, = Là, s'élevaient les manoirs féodaux.

Le *Pré de la Cour* indique une dépendance du château.

Le *Douard* (Douaire) = Domaine seigneurial affecté à la dame du seigneur. Cette dénomination pourrait aussi rappeler un domaine de la cure, affecté, à titre gratuit, à l'usage du curé.

Le *Pré Jutice* (Justice), — Les *Fourches*. Ces noms indiquent les lieux où s'élevait le gibet seigneurial. Le Pré Jutice est près de l'emplacement supposé de l'ancien Esclapy; les Fourches, près de la Vieille-Ville et du Château.

La rencontre sur notre territoire de ces deux noms de lieux rappelant la justice du moyen âge, nous conduit à nous demander si Breux ne fût pas, à une époque reculée, divisé en deux fiefs ayant l'un et l'autre le droit de haute-justice? Le seigneur d'Esclapy, qui, au commencement du XIII^e^ siècle, avait nom de Habran d'Esclapy, ne fût-il pas aussi haut-justicier?

La *Ruelle du four* rappelle l'emplacement du four banal, lequel était derrière la maison Pireaux-Marson, au bas de la côte du Chevalier. Il y a moins de quinze ans, on mit à jour une partie du cintre du four.

Le *Pré du Moulin* rappelle l'emplacement de l'ancien moulin, à Esclapy.

Devant Hianquemine = portion du territoire de Breux faisant partie du domaine dépendant du château de Hianquemine.

Ban de sept chevaux ou *Séchevaux* = cense seigneuriale.

Pré Vérat, — *Pré le Taureau* = Terres affectées au reproducteur banal.

Ces dernières dénominations sont excessivement fréquentes, car les reproducteurs n'étaient point conduits avec le troupeau, communal : ils avaient leur pâturage à part.

3° *Noms rappelant des terres affectées à l'église ou au curé* :

Le *Champ le Prêtre*, — La *Noue le Prêtre*, — La *Petite Noue le Prêtre*, — Le *Haut de la Noue le Prêtre* sont d'anciens domaines du curé ou de la fabrique;

Le *Chapelain*, = terre affectée au chapelain des seigneurs, lequel desservait la chapelle du Saint-Esprit, à Avioth.

Le *Pré Saint-Roch*, affecté à l'entretien de la chapelle de ce nom.

4° *Terres anciennement boisées :*

Les *Etailles* rappellent un bois essarté.

Les *Rétys* = nom d'un canton boisé.

Le *Rochet* = petit bois.

L'*Épine*, — *Moret l'Épine* = Buissons d'épines ;

Aux *Charmes* = partie boisée, dont l'essence dominante était le charme.

Moret le Chenet = aussi partie boisée, avec le chêne comme essence dominante.

La *Core* = ancien bois de coudriers.

Le *Seugnon* = le sureau.

Les *Routys* = bandes de terre longeant le chemin de Fagny et généralement boisées.

Les *Hayons*, — La *Haie Barbier*, — La *Hayette d'Aulne* nous paraissent indiquer des buissons, des haies. Les broussailles des bois voisins s'étendaient autrefois jusque dans ces cantons.

5° *Noms rappelant un établissement hospitalier :*

Les *Loges*, — *Maladrée*, indiquent des lieux où l'on renfermait les lépreux et les pestiférés.

Les *Loges* sont au nord de l'emplacement supposé d'Esclapy; la Maladrerie (1), au sud-est de la Vieille-Ville. Y aurait-il eu, sur le territoire deux établissements hospitaliers, l'un dépendant de la communauté d'Esclapy, l'autre de celle de Breux?

6° *Noms rappelant d'anciennes usines détruites :*

La *Brassine* = emplacement d'une brasserie.

Chaufour = four à chaux ancien.

7° *Noms donnés à certains lieux d'après la constitution du sol, la forme des parcelles, les plantes qui y croissent spontanément*, etc. :

Noue signifie un endroit bas, humide. Ce mot est souvent employé dans les noms des lieux-dits de notre territoire : *Pe-*

(1) Voir page 109.

tite Noue, — *Grande Noue*, — *Grande Noue Chemine*, — *Noue Gobert*, — *Noue Thiébault*, — *None Boileau*, — *Noue Sainte Marie*, — *Noue Paquis*, — *Noue le Geai*, — *Noue la Velue*, — *Noue Coutelet*.

Morte-fontaine = lieu bas, source sans écoulement.

Fontenelle = petite fontaine.

Lanwissé = *id.* Dans le Barrois, on dit *awuissé*.

Closeray, — *Clos-Champ*, = enclos.

Courty, — *Courtières* (de Curtil) = jardins.

Pâquis = Pâturage de la communauté au milieu ou dans le voisinage des maisons.

Cave = signifie d'habitude un enfoncement.

Au bout des jardins, — *Cul de Maix* = extrémité des Maix (jardins).

Jardinet = petit jardin.

Vieux pré, en opposition à *Neupré* (pré nouveau).

Grosse borne = limite d'un territoire ou plutôt borne des dîmes entre Breux et Fagny.

Poirier des Sœurettes = à cause d'un gros poirier qui, il y a un demi-siècle, s'élevait près de Fagny.

Aux Gérons, — *Géromont* = rapprochement de Géronville, Gérouville.

Les *Grandes Pièces*, — *Grand Pré*, — *Longs Champs*, — *Longues Raies*, — *Pré Montant*, — *Champs Montants*, — *Bosse Torchamps* (champs tordus en bosses).

Tournaules, Champs tournants.

Bruyères, — *Côte des Bruyères*, — *Prèle*. Ces noms rappellent les plantes qui croissent spontanément dans ces contrées.

Chelvaux (Chef-vaux = Tête de la vallée) est situé sur le revers d'un plateau au bas duquel sort la petite source de Chelvaux, qui a aussi porté le nom de *Romereau* et peut-être aussi celui de *Goffenrupt*.

MM. Ottmann et Jeantin font dériver Chelvaux de l'allemand *quell-wald* (source, forêt). Goffenrupt, nom donné à un petit bois longeant le ruisseau de Chelvaux. Goffenrupt n'est-il pas l'ancienne dénomination de ce ruisseau? Dans ce nom, nous remarquons le vieux mot patois *rupt* = ruisseau, que nous ren-

controns dans Rupt-sur-Othain, Rupt-en-Woëvre, etc. Rupt est accolé à un mot qui nous semble d'origine allemande (1).

Le Pont des Allemands, au confluent du ruisseau de Chelvaux avec la Marche, rappelle le passage des Teutons.

8° *Aux noms suivants, nous voyons le suffixe vaux = vallée :*

Chelvaux, Chonvaux, Ennevaux, Gainvaux, Harivaux, La Vaux, Monchévaux, Renivaux.

9° *Le nom de Culée est donné à certaines terres défrichées faisant saillie dans les bois :*

Culée des Longs-Champs, Culée du pré Morat, Culée des Wées.

10° *Les noms suivants rappellent leur situation par rapport au village :*

La Folie = habitation en dehors du centre, écart. La *Ruelle Cattin* = lieu écarté. La Ruelle Cattin est au pied du donjon seigneurial du Chevalier, du côté de la Vieille-Ville.

11° *Les noms suivants nous paraissent venir d'anciens propriétaires :*

Côte Ferron, Côte Féroux, Jardin Ponsard, Maix (jardin) *Gillet, Pièce de Villers, Pièce Tallau* (de Talot, l'un des derniers seigneurs de Breux), *Pré Jacob, Pré Philippe, Pré Philoppe.*

12° *Enfin nous trouvons les dénominations suivantes qui ne nous disent rien d'intéressant :*

Beaufroy, Bertaupré, Blanche-Oreille, Bletta, Bois retrouvé, Bonneuil, Braquet, Cailloué, Chapré, Cocas, La Croix (il n'y a pas de croix), *Croix Placard* (il n'y a pas de croix), *Croix Collin* (il n'y a pas de croix), *Crottelettes, Dupronne, Fauchées, Fôrmentières, Fourrières* (2), *Fortelles, Fugée, Gros Bout, Galleroi, Gaillot* (3), *Geai, Groseiler* (4), *Joliméchamp, Jardin le*

(1) Nous avons lu quelque part : « Goffen-rupt = ruisseau des goffes ». — *Goffe* pour désigner un gouffre. Aux environs de Montmédy, sur la Chiers, une *goffe* désigne en effet un gouffre dans la rivière. Mais comment supposer des gouffres dans un ruisselet de quelques centimètres de profondeur ?

(2) Contrée à la frontière, sur la Marche. — Aurait-on mis là en fourrière des matières saisies par la douane ?

(3) Gaillot, en patois, désigne un jeune taureau. — Etait-ce un terrain réservé au propriétaire du mâle reproducteur ?

(4) Terrain où croissaient des groseilliers ?

Trou, *La Hire*, *Linette* (1), *Landin* (2), *Les Loques*, *Malouenne*, *Moulinet*, *Motte*, *Mugnier*, *Norchamps*, *Nelle*, *Palette Paquis*, *Piloté*, *Poulémont*, *Poulette*, *Poison*, *Pré la Soupe*, *Pré Morat*, *Quérité*, *Racdoché*, *Rolanfossé*, *Raïet*, *Randhan*, *Tabouret*, *Tête Colas*, *Thieuve*, *Tête Husson*, *Tachenières*, *Sur le terme*, *Voie de l'air*.

(1) M. Jeantin y indique une cense.

(2) M. Jeantin y place par erreur le village disparu de *Landin*, qui figure au dénombrement de 1270.

CHAPITRE IV

MŒURS — COUTUMES — USAGES — PRÉJUGÉS — LANGAGE

Chaque village a ses usages particuliers, ses traditions qu'il respecte, ses habitudes que l'on ne rencontre nulle part ailleurs, son langage propre, souvent imagé et original. Il serait à la fois curieux et intéressant de faire en quelque sorte une étude des mœurs de notre localité. Laissons ce soin à d'autres plus compétents, notre intention étant seulement de citer les usages, les croyances, les erreurs ou les préjugés les plus répandus à Breux. Bien des coutumes ont déjà disparu : le peu qu'il en reste est destiné sans doute à n'être bientôt plus qu'un souvenir, que la tradition redira quelque temps encore pour ensuite tomber définitivement dans l'oubli. Ces vieux usages qui faisaient la joie de nos pères, et dont le récit ne nous laisse pas indifférents, ont quelque chose à la fois de touchant et d'enfantin qui impose un certain respect.

I. **Travaux des hommes et des femmes.** — Le travail journalier des habitants est rude; leur alimentation essentiellement frugale. Quelques ouvriers consomment malheureusement trop d'alcool, et dépensent ainsi au cabaret non seulement le temps qui devrait être consacré au travail, mais encore l'argent nécessaire au bien-être de la famille. On pourrait croire par là que quelques ménages doivent se trouver dans la misère. Non; misère, c'est un peu trop; nous dirons seulement dans la gêne. Le sol est très morcellé ; il n'est pas si pauvres gens qui n'en possèdent un petit lopin ; tous ou presque tous sont propriétaires d'une petite maison, d'une vache ou tout au moins d'une chèvre, d'un porc et de quelques poules. En hiver,

les pommes de terre emplissent la cave, le porc salé est suspendu à la cheminée. Aussi un ménage vivant de ces provisions, passe-t-il l'hiver à peu de frais. Les habitants s'entr'aident. Il est vrai que tous, ils sont quelque peu cousins; puis, enfants, ils ont joué ensemble ; hommes faits, ils ont partagé les mêmes travaux. Chargez-vous une voiture de fumier, et vite vos voisins d'accourir vous donner un coup de main. Malheureusement, ce bon usage de s'entr'aider tend quelque peu à disparaître ; les divisions politiques y sont pour quelque chose.

Non seulement les hommes travaillent aux champs, mais aussi les femmes et les jeunes filles, et elles y travaillent même dur. Ce sont les femmes qui entretiennent le jardin ; ce sont elles qui font presque tous les travaux de l'agriculture ; les hommes labourent, voiturent, fauchent ; les femmes font presque tout le reste. Exposées, le jour, au soleil ou à la pluie, elles doivent le soir soigner le bétail et *en second lieu* entretenir le ménage ; car les soins du ménage ne viennent souvent qu'après. Il n'est pas rare de voir des femmes partir aux champs de grand matin, laissant leurs pauvres petits enfants au berceau pleurer jusqu'à leur retour. Le bétail a été soigné ; mais ces pauvres petits êtres le seront plus tard, quand on aura le temps !!! Voilà comme certaines mères comprennent les devoirs de la maternité !!!

II. **Noces.** — a) *Prise du marié.* — Quand un jeune homme étranger est sur le point d'épouser une demoiselle de la localité, la jeunesse du village fait ce qu'elle appelle la *prise du marié.* Le samedi des fiançailles, les garçons de l'endroit se rendent en masse chez la future, et le plus habile de la bande fait au futur marié le compliment suivant : « Nous avons appris aujourd'hui, ce soir, qu'un jeune homme étranger est venu nous enlever la fleur des filles de Breux. Nous sommes venus vous offrir les honneurs de la jeunesse. Monsieur, voulez-vous accepter un verre avec nous? » (1) L'éloquence est toujours la même et la jeunesse porte avec elle deux bouteilles de vin et

(1) Ce discours est toujours le même. Toujours la future est « *la fleur des filles de Breux* ».

deux verres pour les mariés. L'ancienne coutume voulait qu'après avoir bu, la mariée jetât son verre au plafond et le brisât. Celui à qui on offre les honneurs de la jeunesse sait ce que cela signifie et il donne la *pièce*, qui passe vite de la poche du marié dans celle du cabaretier (1).

b) *Fiançailles.* — Le samedi qui précède la première publication, les plus proches parents aux futurs conjoints sont invités au domicile des parents de la fiancée, chez lesquels ont lieu les fiançailles, consistant en un repas aux frais de la mariée.

c) *Jour du mariage.* — Le mariage civil précède immédiatement le mariage religieux. Au sortir de la mairie et de l'église, les coups de pistolet se font entendre. Le marié aura soin de donner la pièce à ceux qui lui font l'honneur d'une fusillade. Arrivés au seuil de l'église, les jeunes gens abandonnent le bras de leurs *cavalières* et, suivis des hommes mariés, ils se rendent à l'auberge voisine, — car les deux premières maisons près de l'église sont des auberges. — Que de fois même, le prêtre n'est-il pas obligé de faire rappeler les témoins! Après avoir bu un verre, généralement d'eau-de-vie, hommes et garçons vont à la messe. Sitôt l'office terminé, nouvelle visite au cabaretier, et il n'est pas rare de voir les mariés, les jeunes filles et les femmes attendre, au milieu de la rue, devant l'église, que leurs cavaliers soient disposés à venir les rejoindre.

Il existe aussi certains préjugés fort ridicules : Si, à l'autel, la mariée se lève la première, c'est elle qui commandera le ménage. Si l'anneau lui entre aisément au doigt, il est certain qu'elle sera docile.

Le festin se fait chez la mariée. Quand les invités reviennent de l'église, ils trouvent la porte close. La cuisinière n'ouvrira que lorsque le nouvel époux aura glissé sous la porte une pièce de 5 francs ou plus selon sa fortune. Avant de s'exécuter, il a glissé quelques pièces de billon, qui lui ont été renvoyées avec mauvaise humeur. Aussitôt la porte ouverte, les mariés

(1) Cette prise a une certaine analogie avec ce qui se fait en Provence, seulement ici les jeunes gens ne prennent pas les armes. (Voir A. Rambaud, *Histoire de la civilisation*, t. I, p. 451).

restent sur le seuil et embrassent leurs parents et invités. A moins qu'ils n'aient à déplorer la perte récente d'un père ou d'une mère, il n'y a pas de noce sans bal. Dans ce cas, la musique est, au sortir de la messe, en tête du cortège et fait entendre un enlevant pas redoublé. Sur la fin du repas, on a la très mauvaise habitude de se jeter des morceaux de pain. A part les quelques chiquenaudes reçues, ce sont les toilettes qui ont le plus à souffrir.

d) *Porter les hautons.* — Si l'un des époux a un frère ou une sœur plus âgée non mariée, celui-ci ou celle-ci ne tarde pas à porter les hautons, c'est-à-dire un vrai sac de menue paille — parfois jusqu'à 40 litres — qu'à l'improviste on lui dépose sur les épaules à la fin du dîner ou au milieu du bal. La sœur qui porte les hautons est tenue à offrir des dragées à toute la société, et malgré sa générosité, les quolibets ne lui sont pas épargnés.

e) *Cultage de la mariée.* — Le cultage de la mariée est une coutume qui tend à disparaître. Pendant le souper, les jeunes gens du village non invités passent une chaîne dans la poignée de la porte de la maison où se fait la noce et se mettent à tirer cette chaîne les uns dans un sens, les autres dans l'autre; ils scient, disent-ils, et continuent ce bruit de ferraille en réclamant le cultage de la mariée. Tout finit quand la bouteille, la viande et le gâteau leur sont donnés. Autrefois on accompagnait ce vacarme du refrain :

« Saint Panceaux n'a pas à souper,
« Vous plaît-il de lui en donner ;
« Coupez bas, coupez haut,
« Si vous n'avez pas de couteau,
« Donnez lui tout le morceau.

III. **Baptêmes.** — Survient-il une naissance, les plus proches parents sont conviés au banquet, qui a lieu sitôt le baptême. Ne vous figurez pas assister à un festin de Balthasar. Le banquet consiste le plus souvent en une simple tasse de café au lait.

Si l'on baptise un petit garçon, le parrain lui donne son ou

ses prénoms; cet honneur est réservé à la marraine s'il s'agit d'une petite fille. Cet usage, que nous avons toujours combattu, fait qu'il n'est point rare de trouver ici jusqu'à quatre individus portant les mêmes nom et prénoms, ce qui amène souvent des confusions regrettables.

Le parrain et la marraine, bras dessus, bras dessous, s'en vont à l'église, suivis de la sage-femme portant le nouveau-né. Ils sont escortés d'un petit garçon ou d'une petite fille, quelquefois de l'un et de l'autre, portant une assiette avec un verre d'eau, du sel et une serviette : C'est le *petit parrain* et la *petite marraine,* que l'on appelle plus souvent la *marraine de chite*. Les enfants des deux sexes sont sur le porche de l'église, attendant impatiemment la distribution de dragées. Ils accompagnent jusqu'à la maison le parrain et la marraine avec les cris de *poche traouaïe*! ! (poche trouée !), qui vous étourdissent les oreilles. Sur le passage du cortège, il n'est pas jusqu'aux vieilles femmes qui ne tendent leurs tabliers pour recevoir quelques dragées. Il faut voir les enfants se bousculant, se roulant dans la boue, pour ramasser souvent un mauvais bonbon de pâte ou d'autres fois revenir avec une main écrasée sous un talon !

IV. **Enterrements.** — Quand survient un décès, on envoie aussitôt des exprès annoncer verbalement la nouvelle aux parents et amis des villages voisins ; l'usage des lettres de faire-part est à peu près inconnu à Breux. Toute la journée, la population féminine se fait un devoir de venir *jeter de l'eau bénite* et réciter quelques prières devant le défunt. On s'entend pour passer la nuit, car on ne se permettrait jamais de laisser un mort seul, ne fût-ce qu'une minute. On veille donc toute la nuit ; un petit verre est offert à tous ceux qui viennent jeter de l'eau bénite. Vers onze heurs du soir ou minuit, les parents du mort offrent le café. En veillant, on cause, on rit plus parfois qu'à une noce ; on calomnie l'un et l'autre... mais, que voulez-vous ? C'est la mode.

Pendant la messe d'enterrement, les hommes, — pas tous heureusement, — quittent l'église pour aller à l'auberge voisine. Ce n'est pour ainsi dire qu'un va et vient continuel.

Voilà une coutume qui ferait bien de disparaître. On accompagne un mort, et on ne peut rester une heure sans le quitter pour l'auberge !...

Après l'enterrement, un ou deux parents du défunt se tiennent à la porte du cimetière et engagent à déjeuner tous ceux qui ont accompagné le trépassé jusqu'à sa dernière demeure. Parfois ces repas sont bien gais pour la circonstance. Le dîner se termine par un *De profundis* récité dans la chambre mortuaire.

V. **Danses.** — Les jeunes gens forment une sorte d'association qu'on appelle la *jeunesse*. C'est une société sans code, sans règlement, mais qui jouit néanmoins de certains privilèges, et qui fonctionne régulièrement depuis longtemps. A la tête de la jeunesse, sont deux *maîtres jeunes hommes*, qui ailleurs s'appelleraient l'un Président, l'autre Vice-Président de la commission.

La mère ne conduit pas sa jeune fille au bal ; celle-ci ne s'y rend pas non plus avec ses compagnes. Un jeune homme va la chercher à domicile et l'introduit ; dans le cas contraire, elle s'introduit toute seule. A l'heure du souper, quelques danseurs reconduisent chez elles leurs danseuses, qui parfois les invitent à partager leur souper ; quelquefois ils s'invitent eux-mêmes. Le repas terminé, on se rend de nouveau au bal et la danse recommence vers 9 heures. A 1 heure ou 2 du matin, on se disperse, et chacun retourne au logis. Avant d'y rentrer, on fait une douce causette dans le corridor ou sur le seuil de la porte. Le garçon qui a eu la préférence de reconduire la jeune fille, — car les jeunes filles choisissent, — dit « *l'avoir eue t'su l'uche* » (1).

Pendant la soirée, d'habitude point de papas, point de mamans. Ne criez pas trop au dévergondage ou à l'imprudence, car généralement les paysannes savent fort bien se garder toutes seules.

Parfois il y a deux « *jeunesses* » et par suite deux bals : on devine qu'il y a alors une certaine rivalité entre les « *jeunesses* » et que conséquemment on danse très souvent. Les jeunes

(1) L'avoir eue sur la porte.

filles ne font qu'y gagner : elles ne sont que plus recherchées.

VI. **Fête patronale.** — Saint Remy était le patron de la paroisse. « Patronus ecclesiæ sanctus Remigius... », lisons-nous à l'acte de la visite paroissiale du 17 mars 1614. « La fête patronale a lieu le dimanche qui suit la dédicace... », est-il dit dans les divers dénombrements des seigneurs de Breux. Saint Martin a supplanté saint Remy, à qui on fait seulement l'honneur d'une petite fête, n'ayant rien de particulier.

La fête patronale s'ouvre la veille au soir. La musique joue devant l'église l'hymne de saint Remy, puis commence le défilé. Une sérénade est donnée au maire et à son adjoint, et la jeunesse, précédée des musiciens, qui jouent leurs airs les plus entraînants, fait le tour du village, en chantant ou en criant : « Vive la jeunesse! — Vive not' bâl! » (Vive notre bal!) C'est ce qu'on appelle donner les « *ambardes* » (aubades).

Quand les « *jeunesses* » se rencontrent, il faut entendre comme les musiciens font sonner leurs cuivres. C'est à voir la musique qui couvrira l'autre ; car la meilleure est celle qui fait le plus de bruit.

Le dimanche matin, les jeunes gens, la casquette enrubannée et la musique à leur tête, viennent en chœur à la messe. Dans l'après-dînée, ils vont « *ramasser les filles* ». La musique fait le tour du village, les jeunes gens suivent deux à deux. Chaque fois que l'on passe devant la demeure d'une danseuse, un jeune homme se détache du groupe, vient offrir son bras à la demoiselle et ensemble ils reprennent place dans le cortège. On s'arrête à chaque auberge ; les jeunes gens offrent un verre de liqueur à leurs danseuses, qui l'acceptent généralement sans façon, pendant que la musique leur joue un air.

La première danse est réservée aux jeunes gens de l'endroit : c'est la *danse de la jeunesse*. Autrefois, le seigneur se réservait cette première danse dite alors *danse du seigneur* ; aujourd'hui la jeunesse s'est arrogé ce privilège. Semblable faveur est réservée aux conscrits de l'année suivante : c'est la *danse des conscrits*.

Le bal est sans étiquette ; les demoiselles s'engagent sans façon. Les jeunes gens crient, fument, ôtent leurs paletots ou

leurs blouses s'ils ont trop chaud ou s'ils craignent de les salir et dansent bravement en frappant fort du talon. Plus on frappe fort, plus on bouscule ses voisins et plus on croit avoir bien dansé. La « *Bajelotte* » est un quadrille. Au beau milieu d'une figure, l'avant-deux, croyons-nous, la musique s'arrête tout court; la clarinette seule fait entendre quelques notes aiguës et lentes. C'est le signal : les danseurs embrassent leurs danseuses.... L'orchestre reprend et la danse continue de plus belle (1). Il arrive parfois qu'un farceur voyant un couple mal assorti, commande la *Bajelotte* aux musiciens. Quand la clarinette s'entend, les rires éclatent, la jeune fille se cache le visage pour ne pas être embrassée et le jeune homme reste tout interdit...

Le lundi, la fête se continue comme la veille. Le mardi, on fait la quête aux gâteaux : chaque danseuse doit en donner un. Plusieurs donnent aussi des noisettes, des noix ou d'autres fruits. Deux ou trois garçons, parfois déguisés d'une façon grotesque, recueillent les gâteaux pendant que jeunes gens et jeunes filles, malgré la boue, dansent dans la rue devant la maison de chaque danseuse : c'est la « *danse des roüïô* » (des gâteaux). Ces gâteaux sont mangés le jour même et le dimanche suivant, le jour des « *Renaus* ».

VII. **Bulle de la mi-carême.** — L'usage est de faire une bulle à l'occasion de la mi-carême. Les jeunes gens défilent le village et à chaque tas de bois ou de fagots, ils prennent une bûche ou un fagot, qu'ils mettent sur leur chariot; le tout est conduit sur une des hauteurs avoisinant le village. Le soir, le feu est mis au bûcher et garçons et filles rondient alentour. Quelques-uns le franchissent d'un saut hardi. Trois ou quatre garçons munis de gaules frappent à grands coups sur le brasier en criant : *Saudé! Saudé!* Il est très probable qu'autrefois on *saudait* un garçon et une jeune fille, comme cela se fait encore dans certaines localités. Autrefois aussi chaque ménagère faisait le gâteau ce jour-là. Ne pas en faire, était s'exposer à ne pas récolter de beau blé.

(1) Cette danse existe ailleurs sous diverses dénominations : à Bar-le-Duc on l'appelle la « *Trompeuse* ».

Cette coutume des feux est bien naïve. On danse autour de ces fagots enflammés et c'est une occasion charmante de se voir, de se divertir ensemble, d'échanger quelques gentils propos, qui parfois nous mènent tout droit chez M. le maire et chez M. le curé (1).

VIII. **Planter des mais.** — Voici venir le « joli mois de mai », avec sa verdure, son cortège de fleurs et ses antiques usages. « C'est le mois le plus beau », dit le vieux cantique. C'est aussi le plus riche en vieilles coutumes.

Pendant la nuit du 30 avril au 1er mai, les garçons plantent des *mais* (branchages) devant les maisons des jeunes filles.

Chaque essence a une signification. Ainsi, le charme signifie : tu me charmes; l' « aunaie » (aulne), je t'aurai; la « sau » (saule), je te vaux; le « boulie » (beauleau), je t'oublie, etc. Certaines essences ont une signification injurieuse pour la jeune fille.

Le premier mai, le beau sexe est très matinal. Si le *mais* ne plaît pas à la jeune fille, si, par exemple, c'est un sapin ou un saule déplumé, — car ceux qui ont à se plaindre de leurs amoureuses s'en vengent ce jour-là, — l'arracher n'est l'affaire que d'un instant. Si c'est un charme, oh ! alors, elle en prend soin et volontiers le laisserait jusqu'au premier mai suivant (2).

(1) La coutume des feux de joie est très ancienne. Dans l'antiquité, les Grecs, les Romains, célébraient leurs événements heureux en allumant de grands feux. Au moyen âge, à certains jours fériés, on brûla solennellement du bois et des branches pour témoigner sa joie : inviter un grand personnage à mettre lui-même le feu au bûcher était lui faire infiniment d'honneur.

Ces réjouissances ne se passaient pas toujours sans quelque cruauté : sur la Place de Grève, dans le feu de la Saint-Jean, on jetait quelques pauvres chats, qui grillaient tout vivants. Par bonheur, ce féroce usage ne dura pas longtemps. Les feux de joie suivirent le progrès : ils devinrent des feux d'artifice, et maintenant encore, il n'est pas de fête publique ou privée sans les chandelles romaines, les fusées, les feux de Bengale.

Le feu a été et est encore la tradition de la joie.

(2) Au temps jadis, le premier mai était jour de fête. Les Romains organisaient à cette date des fêtes champêtres et offraient des sacrifices à leurs dieux. En France, les clercs de la Basoche venaient en cortège et à son de trompe planter un chêne devant le Palais de Justice. Dans les campagnes, les paysans pouvaient s'affranchir durant tout le mois des redevances féo-

IX. **Danse de la mariée.** — Tous les dimanches du mois de mai, les fillettes font le tour du village. L'une d'elles est vêtue de blanc : c'est la mariée. Devant chaque maison, le cortège s'arrête ; une fillette demande à la ménagère si elle désire qu'on lui danse la danse de la mariée. Quand la réponse est affirmative, et elle l'est presque toujours, les enfants forment la haie et chantent quelques couplets, tandis que la mariée fait force génuflexions et saluts. La ménagère donne à la petite quêteuse soit des œufs, soit une pièce de billon, et toutes les jeunes filles entonnent aussitôt le refrain suivant :

« Madam', nous vous remercions
« De vos bienfaits, de vos présents.
« C'n'est pas pour nous que nous l'faisons,
« C'est pour la Vierge et son enfant ».

Si la ménagère refuse de donner à la mariée, les petites filles passent outre et vont chanter plus loin. Mais autrefois, il n'en était pas ainsi : à la femme qui faisait preuve d'avarice, on n'aurait point manqué d'adresser le couplet suivant :

« J'avons chanté ; j'vous déchantons !
« J'vous souhaitons autant d'enfants
« Qu'il y a de pierrett's aux champs ;
« Ni pain ni pât' pour les nourrir,
« Ni ch'mis' ni toile pour les couvrir !... ».

X. **Le Pesage.** — C'est aussi pendant le mois de mai qu'on pèse les filles. Elles sortent du salut. Assistons à cette coutume stupide.

Toutes les rues sont gardées. A peine les jeunes filles sont-elles sorties de l'église, qu'il se produit une bousculade générale. Les cris et les éclats de rire se croisent, produisant un

dales en apportant à leurs seigneurs, le premier mai, un lot de victuailles : jambons, poulets, vins, œufs, fromages, etc.

C'est au premier mai que les seigneurs échangeaient « *un mai* », c'est-à-dire une provocation ; on appelait cela « *aller s'esmayer* ».

Les arbres de mai furent l'origine des arbres de la Liberté ; le premier arbre de la Liberté fut planté le 1er mai 1790, dans un des cantons du département de l'Aisne.

véritable charivari. Un jeune gars prend une jeune fille par la taille ; un autre, par les pieds et on l'enlève ainsi de terre, tandis qu'un troisième passe sous ce pont improvisé en donnant quelques coups d'épaule. La jeune fille *étant pesée*, on l'abandonne aux rires des curieux ; puis vient le tour d'une autre.

Les jeunes gens ne sortent pas toujours indemnes de ces scènes : les uns portent les traces d'ongles effilés ; les autres, l'empreinte d'un soufflet vigoureusement appliqué. Les mamans et les papas ne trouvent pas à redire à cette coutume ; ceux-ci n'ont-ils pas *pesé* dans leur jeunesse ; celles-là ne l'ont-elles pas été maintes fois ; ne le sont-elles pas encore bien souvent? Les jeunes filles qui ont été assez habiles pour s'échapper sont l'objet d'une poursuite de tous les instants. Si elles se hasardent à sortir, elles risquent fort de tomber dans un guet-apens ; on va même jusqu'à les peser chez elles. Peu ou plutôt point échappent à la coutume, puisque le *pesage* se fait pendant tout le mois de mai.

Il est vrai que le beau sexe prend sa revanche. Le garçon qui se laisse surprendre par un groupe de jeunes filles est sûr d'être pesé, pour après et pendant longtemps subir les plaisanteries de la jeunesse féminine.

Cette coutume, qui a été en grand honneur, tend heureusement à disparaître. Ces scènes dégénèrent souvent en actes d'une brutalité révoltante, et la morale y trouve rarement son compte.

XI. **La ronde**. — L'usage de *rondier* est tout à fait tombé en désuétude. Il y a quelque vingt ou trente ans, les garçons, les jeunes filles, les hommes, les femmes même *dansaient la ronde* sur la place. Le clergé tonnait souvent avec maladresse contre ce divertissement bien innocent. Le défendre, c'était le faire vivre.

On nous a conté qu'un curé, M. Viard, poursuivait les jeunes gens pour les empêcher de rondier. Or, un soir, il arriva, que, pendant qu'il voulait défendre ce qu'il appelait un abus, les jeunes gens le firent entrer dans le cercle et la ronde de recommencer de plus belle. Depuis, le curé laissa rondier, et... la ronde a vécu.

XII. **Couâreye.** — C'est aussi au mois de mai que commence

« *la couâreye* ». Les habitants du même quartier se réunissent, et, à la belle étoile, on fume, on rit, on bavarde : c'est *la couâreye*. Les *couâreyes* ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois. Elles aussi tendent à tomber dans l'oubli. On s'assied cependant encore sur le seuil de sa porte pendant les belles soirées d'été ; mais c'est tout au plus si deux ou trois voisins se réunissent.

XIII. **Veillées.** — L'hiver nous revient avec ses longues soirées et par suite ses bonnes veillées. Le soir venu, quelques familles se réunissent : le lieu de la veillée est une grande salle, quelquefois la cuisine. D'énormes bûches de bois flambent dans l'âtre ; la cheminée, au large manteau, est remplie de viande de porc séchée et fumée ; les bandes de lard et les jambons sont suspendus aux poutres. Quand tout le monde est à son poste, la lampe est suspendue à une crémaillère. Les vieux sont rangés autour du foyer ou du fourneau et fument leurs pipes ; les femmes font entendre le roulement monotone de leurs rouets. Quoi de plus étrange que ces figures parcheminées de vieilles balançant en cadence, sous l'impulsion du rouet, un nez et un menton qui cherchent à se rejoindre !

On parle des événements du jour ; on prend fait et cause pour l'un et pour l'autre ; on commente les nouvelles des journaux ; on fait la guerre, etc. Chacun veut avoir une nouvelle à apprendre, ne serait-ce qu'un vol ou un crime dans un village voisin, et qui, le plus souvent n'est qu'imaginaire. On médit de l'un, on calomnie sur le compte de l'autre ; en un mot, tout le monde y passe. C'est là le vilain côté de ces veillées, qui ont cependant du bon aussi.

Les jeunes gens chantent. Si parfois ils veulent se faire prier, il se trouve toujours un vieux ou une vieille toute disposée, pour leur faire affront, à entonner de sa voix chevrotante, une romance dont les vers sont affreusement mutilés. S'il lui arrive d'oublier un couplet, elle s'excuse en disant que la mémoire devient... un peu vieille. Toujours elle termine aussi par une comparaison entre les chansons d'autrefois et celles d'aujourd'hui ; il va de soi que cette comparaison est toujours en faveur des chansons du bon vieux temps. Ces vieilles, que

vous prendriez pour des momies, vous causent volontiers de leurs dix-huit ans ; et malgré vous, en les regardant, vous vous demandez si réellement elles ont été jeunes.

La conversation ne tarde pas à s'animer. On narre des histoires de fantômes, des récits de sorcières, qui font que l'on se serre autour du feu et qu'on se sent petit sous les rafales de neige ou le grand vent qui cogne les toits. On redit la légende de la *Bosse des Fées*, le *Cheval Triquet*, la *Grande Chasse*, la *Petite Chasse*, le *Baya d'Aune*, etc. (1). Ces choses ne se disaient autrefois qu'à voix basse — il y avait des fées si méchantes! — et c'est ce qui y ajoutait un charme. Quel est celui d'entre nous qui ne se rappelle le temps, où enfants, nous écoutions avidement ces histoires de sorcières, qui, la nuit venue, nous donnaient d'affreux cauchemars?

A certains jours, les veilleuses ne travaillent pas. On rit, on bavarde plus que d'habitude. On fait les gauffres ; on prend le café, même un petit verre ; veilleurs et veilleuses se sont cotisés pour supporter ces frais. Ces grands jours ou plutôt ces veillées remarquables, sont la veille de Noël, le mardi-gras, soirées pendant lesquelles on ne file pas, car les souris mangeraient le fil, et enfin la *déveille*, qui clôture les soirées d'hiver.

XIV. **Faire l'allée.** — La veillée se termine vers neuf ou dix heures du soir. Les vieilles allument leurs lanternes, et, le touret au bras, s'en retournent chacune chez elles en se souhaitons le bonsoir. Il est d'usage que la fille de la maison, la soirée finie, reconduise les jeunes gens jusqu'au seuil de la porte où, sans témoin, elle fait avec le préféré une longue et douce causette : cela s'appelle « *faire l'allée* » (corridor).

XV. **Saint Nicolas. — Sainte Catherine.** — Nous ne dirons rien de la traditionnelle coutume qu'ont les enfants de tendre leurs sabots à la Saint-Nicolas. Cet usage est suffisamment connu pour que nous n'en parlions point.

Chaque enfant portait autrefois la Saint-Nicolas au maître d'école.

A l'occasion de la Sainte-Catherine, les jeunes filles offrent

(1) Voir ces légendes au chapitre VI, pages 312 et suivantes.

le bal, et font tous les frais : c'est la mode renversée ; elles louent les musiciens et engagent les jeunes gens pour la danse. Peut-être est-ce dans la crainte de coiffer cette Sainte qu'elles se mettent ainsi en frais.

XVI. **Veillée de Noël.** — La veillée qui précède la fête de Noël est la plus longue ; c'est aussi la plus gaie. Ce soir, on ne travaille point. On joue aux cartes, à la savate, etc.; on mange les gauffres et on prend le café, en attendant la messe de minuit. En rentrant de la messe, on fait le réveillon, ce qui s'appelle ici *reciner*. Les animaux ne sont pas oubliés : eux aussi *recinent*. Cette coutume est en mémoire du bœuf et de l'âne réchauffant l'enfant Jésus.

XVII. **Cirer les bottes. — Payer la bannette.** — Vous arrive-t-il de passer près d'un chantier, de visiter une maison en construction, par exemple ; aussitôt un ouvrier s'approche de vous et vous frotte les souliers avec son mouchoir ou sa casquette : cela s'appelle *cirer les bottes*. On vous met à contribution de payer un litre ou un demi-litre d'eau-de-vie, selon le nombre des travailleurs. Quand un ouvrier est nouvellement admis à un chantier, il est tenu de payer sa *bienvenue* ou sa *bannette*.

XVIII. **Quelques préjugés.** — Il existe encore bon nombre de préjugés, auxquels cependant on ne prête plus guère d'importance. C'est ainsi que des vieilles personnes ne voudront point faire un voyage ni commencer un travail un jour de vendredi. Le nombre 13 est de mauvais augure. Être 13 à table, est l'indice certain qu'un des convives mourra dans l'année. Des bûchettes ou des fétus de paille déposés en croix présagent un malheur.

Pour beaucoup, la journée sera mauvaise, si la première personne qu'ils rencontrent est une femme.

Quelques crédules attribuent à l'aubépine le pouvoir de préserver de la foudre. Pour eux, une branche d'épine blanche et la prière suivante valent mieux que tous les paratonnerres du monde :

« Aubépine, je te prends ;
« Que si la mort me surprend,
« Dans la maison ou dans les champs,
« Tu me serves de sacrement ».

Le 16 août, fête de saint Roch, on fait bénir du blé, de l'avoine, du pain, etc. On donne aux bêtes quelques grains de ces céréales bénites; cela les préserve des maladies, surtout de la peste.

Le soir de la Toussaint, pas de bêtes en pâture; toutes sont rentrées avant la tombée de la nuit. Dans le cas contraire, elles se perdraient certainement; vous-mêmes, vous vous égareriez en les cherchant.

Ce soir, on ne voit personne au cabaret. C'est là une coutume des plus louables et qui devrait bien s'étendre aux autres jours de l'année.

Voici d'autres préjugés aussi stupides, en qui on a malheureusement encore confiance.

Ceux qui prennent la promesse — et qui surtout la tiennent — de ne point manger de viande le jour de Pâques, ne sont jamais atteints du mal de dents.

Ceux atteints du mal d'yeux nommé la *maille* se font *saigner* — faire le signe de la croix avec une bague d'or — par une personne qui prononce des paroles mystérieuses, et la douleur dure après l'opération un temps aussi long que celui qui l'a précédée. Le remède est infaillible. On *saigne* aussi toutes sortes de maux.

Quand les chevaux ont des coliques, quelques-uns ont le privilège de les guérir au moyen de paroles cabalistiques. Ils guérissent même, dit-on, sans voir l'animal; il suffit de leur indiquer la couleur de la bête malade. Du jour où ces guérisseurs confient leur secret, ils perdent le pouvoir de guérir. Ce pouvoir est transmis à celui à qui est confié le secret.

Certains ont le don de chasser les rats d'une maison, au moyen de petits morceaux de papier sur lesquels ils ont écrit des mots qui ne paraissent provenir d'aucune langue. Ils envoient les rats où ils veulent, à condition qu'il n'y ait pas d'eau à traverser. Si une rivière, un ruisseau est à franchir, on y met une planche sur laquelle passent les rats. Il va sans dire que ceux qui jouissent de ce prétendu secret assurent qu'il est infaillible; chose plus curieuse encore, c'est que les personnes

chez lesquelles on a opéré assurent que, depuis ce jour, elles ont été débarrassées de ces rongeurs.

Si quelqu'un se fait une entorse ou se démet un membre, on va trouver un rebouteux de Sommethonne ou de Meix-devant-Virton, de préférence au médecin. Le rebouteux vous estropiera peut-être bien, mais alors c'est votre faute : vous avez dû vous démettre de nouveau le bras ou la jambe ou bien encore vous n'avez pas suivi les ordonnances du rebouteux : dans tous les cas ses capacités ne sont jamais mises en doute.

Si vous êtes atteint de ce qu'on appelle un mauvais mal, un chancre, par exemple, certaines commères vous guériront au moyen d'emplâtres dont seules elles possèdent le secret. Si vous ne guérissez point, c'est que le mal était trop avancé quand vous les avez consultées.

Les brouillards de mars, la Saint-Médard, la lune rousse, fournissent au cultivateur l'occasion de faire bien des remarques sur la température de l'année :

— Le ciel rouge au soleil levant,
Est signe de pluie ou de beau temps.
— Rougeur au ciel couchant,
Indique le beau temps.
— A la saint Djourge
Ahène té zourge,
(A la Saint-Georges,
Sème tes orges).
— Quand i plu à la Trinité
Adieu les blés.
(Quand il pleut à la Trinité
Adieu les blés).
— Les plaufes de la Saint-Dian
Deran six s'maines.
(Les pluies de la Saint-Jean
Durent six semaines).
— Quand i plu à la Saint-Mà
Les blés aralan djusqu'à la ma.
(Quand il pleut à la Saint-Médard,
Les blés diminuent jusqu'au pétrin).

CHAPITRE V

QUELQUES MOTS SUR L'IDIOME LOCAL

Le patois est l'idiome local.

La plupart des mots patois sont de la même famille que leurs correspondants français ; il n'y a souvent entre eux qu'une légère différence dans la prononciation ou l'accentuation. Il en est cependant qui n'ont aucune ressemblance avec notre langue nationale, comme *oteye* pour cuisine. On trouve aussi quelques mots qui, avec une lègère corruption, nous paraissent venir de l'allemand, tel est : *chtoufe* pour fourneau. Quelques vieux mots sont remplacés aujourd'hui par des mots français, par exemple : *archieraye*, qui, il y a 30 ans, s'employait pour *après-dinée*.

Ce langage, qui parfois a quelque chose d'original, est difficile à écrire. Certaines expressions perdent à être traduites en français.

Une autre particularité de cet idiome est la suppression des mots *Monsieur* et *Madame* devant un nom propre et leur remplacement par l'article. De plus, l'emploi de l'article contracté *don* pour *du* donne à l'expression un certain cachet espagnol. Veut-on dire : M. Léon Lallement? on dira : « El Léon don Batiste Lallement » (Le Léon du Baptiste Lallement).

La plupart des habitants sont connus par un sobriquet donné au père on à la mère. « El François don Tisot », pour François Mogin (son père surnommé Tisot) ; etc.

La terminaison *ier* se prononce *ie* : « El hardie », pour le *hardier*.

On se prononce *an* et réciproquement : « D'ri l'mant », pour *derrière le mont ;* — « mamon » pour *maman*, etc.

Citons quelques mots du patois de Breux :

Le vent du sud-est = *el va m'sai* (le vent messin) ; — le vent d'ouest = *El taheu ;* — le vent du sud = *el va don bache* (le vent du bas) ; — le vent du nord = *el va d'la dialée* ou *El va d'en haut* (Le vent de la gelée ou le vent du haut) ; — un éclair = *une éclair ;* l'éclair de chaleur se traduit par *élouatte ;* exemple = *i fa des élouattes ;*

Ce dernier mot désigne aussi un œuf à coquille molle, ex. : *Not' pouïe et pounu des ûs à l'élouatte* (Notre poule a pondu des œufs sans coquille) ;

Le tonnerre = *el tounoire* ; — l'homme = *l'houme* ; — un vieillard = *in vi houme* (un vieil homme) ; — un jeune homme = *in dieun' houme* ; quelquefois : *in dionn' houme* ; — une fille = *enne fëe* ; — un garçon = *in gachon* : pris en mauvaise part, se traduit par *Ga* ; ex. : *Ah ! el vilain ga* !

Dans un moment de colère, on dit : *Es qu'et roïe*? ou *Es qu'et rélouque*? pour : que regardes-tu? — l'oncle = familièrement, *el nonon* ; — ma tante = familièrement, *ma téta ;* — un célibataire = *in vi dieun' houme* (un vieux jeune homme) ; — un jars = *in diargau ;* — un renard = *in r'na ;* — un lièvre = *in lieuf ;* — un oiseau = *in dionn ;* — une chouette = *enne hourette ;* — Grenouille = *guernouille ;* — crapaud = *crapaud* ou *Botré* ; ce dernier se dit surtout du crapaud hors de l'eau ; — têtard = *coûe d'pélette ;* (de coûe = queue) ; — fourmi = *froumion ;* — arbre = *âp' ;* — Feuille = *feuie ;* — noisetier = *Nujetti*, de *nuje't* = noisette ; — prunier = *blossi*, de *blosse* = prune ; — chêne = *tiène ;* — hêtre = *hat' ;* — Faîne = *faïne ;* — du charme = *don tiarm ;* — regarder = *erouati ;* — attendre = *raouarder* ou *ratat*, etc. etc. Au lieu de continuer une aride nomenclature de mots patois, donnons la fable du « *Loup et de l'agneau*, » poésie écrite en patois du canton de Virton, idiome qui présente très peu de différence avec celui de Breux.

EL LAOU ET L'AGNIE

« El pu foûr ait toujiou râjon :
D'jet va vel montrey sans façon.
In p'tit agnii bouvo on ruchi des crawâyes,
Quand in loup ârivo det padri les grand'hayes :
Il avout bin nodeu la t'chà don p'tit agnii,
Il arout folu l'voir coume ir' dressout s'mugi.
« Bin, t'en é don toupet d'anichrey èm'brevatche,
Dit el mandrin pli d'ratche ;
Çá n't'arrivrot pu d'jamas,
Tet vas voir coum' d'jet t'sarras.
— D'jet n'fâ pou d'mô das l'aw', tajeye,
D'jet n'sarous la troubleye.
Pu quet j'su bin pus bach' quet vous ;
Vet voyez bien qu'et j'en sarous.
— Tet la troubell pourtant, dit la biete aragiete,
Et d'jet sé bin aussé, mauvaisse et traite biete,
Quet tet met déhutchi,
L'ote d'jou et co l'année passeye.
— Oh ! c'est n'em vrâ, tajeye,
A c'moument là d'jatous co lon d'viqui.
— Eh bien, si c'n'em té, c'est ett frère.
D'jen n'a pon. — C'est ta mère !
Qu' c'attiche ! C'est toujiou quetquinq det chu vou,
Ca d'jet sai bin qu'et v'ma n'avley tourtou,
Vous ôte, et co vos chins, el Fréron, el Romagne,
Va, si m'ténin, d'jarou chod em crasmagne.
Mas pou tourtou, ti, tet va mel payi ».
Après ça, not' démon apougne el paufe agni,
Qui bélout, qui bélout ! qu'on l'oyout don Fondeure,
Et là-bach ! pa dri la hauteure,
On dé qu'il l'est mougni
Sans es pu dérantgi » (1).

(1) *La sentinelle de Virton*, nº du 5 juin 1881.

CHAPITRE VI

LES LÉGENDES DE BREUX

1. **Légende de la Bosse des Fées.** — Les ruines antiques de la Bosse des Fées occupent le pied d'un talus aride, sablonneux, très abrupte, dont la base a dû s'élargir aux dépens de la cime. Ces vestiges, déblayés dans leur entier en 1850, ont complètement disparu. Une source s'échappe de terre à deux pas de là et promène son filet d'eau limpide dans un frais vallon, qui aboutit à la Vieille-Ville de Breux. Au dire des anciens, ce bâtiment recélait, dans ses retraites souterraines, des *lutons* à taille de pygmées. Ces fées ne se laissaient point voir. On les entendait chanter à l'intérieur des ruines et de la côte. Le soir, elles se glissaient à la fontaine, au pied du monticule, pour y puiser l'eau nécessaire à leur usage. Ces recluses étaient par boutade, ou libérales ou malfaisantes. Ceux dont elles avaient à se plaindre, étaient par elles endormis pendant un temps plus ou moins long, mais qui ne pouvait dépasser un siècle. Les vaches, dont la mamelle intarisable pourvoyait seule à l'alimentation des fées, sortaient chaque matin par une porte de fer, qui se refermait aussitôt derrière elles. Leurs invisibles propriétaires avaient soin d'attacher préalablement aux cornes du bétail une tartine de beurre : c'était le salaire du pâtre du troupeau commun (1).

(1) Cette légende a une grande analogie avec celle du *Trou des Fées*, à Meix-devant-Virton. Les fées lâchaient aussi leurs vaches au troupeau commun ; mais elles ne payaient jamais le hardier, qui n'osait réclamer son salaire. Un jour, cédant aux instances de sa femme, le pâtre prend son courage à deux mains et va réclamer aux sorcières ce qu'elles lui doivent. Pour son

II. **Le cheval Triquet.** — Le cheval Triquet était un cheval blanc, sans tête, qui, par sa vitesse, luttait avec le vent. Son cavalier était le diable. Des anciens assuraient l'avoir vu traverser le village. C'est là tout ce que nous avons pu recueillir sur le cheval Triquet (1).

III. **La Grande Chasse. — La Petite Chasse.** — Les renseignements que nous avons recueillis sur la *Grande Chasse* et la *Petite Chasse* sont assez vagues. Souvent on entendait le *taïaut*, que répétait l'écho : c'était la chasse infernale ou *Grande Chasse*.

Par ses taïauts répétés, Satan excite ou rappelle ses chiens. Le voyageur attardé est entouré de petits chiens qui s'approchent de lui et cherchent à en obtenir des caresses. S'il les caresse, il est infailliblement étranglé, à moins qu'il ne soit porteur de choses bénites.

On raconte qu'un habitant de Breux, mort il y a une douzaine d'années, se rendait nuitamment à Meix-devant-Virton. Arrivé dans les bois du Cul-de-Voir, il est entouré de petits chiens, qu'il trouve tout gentils. Il en prend un dans ses bras pour le caresser. Aussitôt les autres de s'écrier : « *Tourde-li el caou!... Tourde-li el caou!...* » (2). Et l'autre de répon-

paiement, elles lui donnent un petit sachet et lui recommandent de ne l'ouvrir que chez lui, sans quoi il aurait à s'en repentir.

Sentant le sachet si léger, il cède à la curiosité, s'assied et ouvre le sac. Jugez de sa déception : il ne contient que des balles d'avoine.

Furieux de ce que les fées se sont moquées de lui, il secoue au vent le contenu du sac et, fort mécontent, il rentre chez lui, où il conte sa mésaventure à sa femme, et afin de mieux certifier ce qu'il avance, il secoue de nouveau le reste du sac. Un son métallique se fait entendre et une pièce d'or roule sur le pavé. « Malheureux! s'écrie sa femme, c'était un sac d'or. Retourne vite où tu l'as versé et ramasse précieusement ce qu'il en reste ». Aussitôt le berger de recourir où il a satisfait sa curiosité; mais, ô désespoir! les fées venaient de ramasser jusqu'au moindre fétu de paille et s'en retournaient...

Cette légende ne serait-elle pas due à l'imagination inventive d'une femme qui aura voulu montrer qu'en fait de curiosité, les hommes n'en redevaient point à son sexe?

(1) Le *cheval Triquet*, la *Grande Chasse* ou le *Taïaut*, la *Petite Chasse* se content aussi dans les villages voisins.

(2) Tords-lui le cou !.. Tords-lui le cou !..

dre : — « *D'j'enn' t'saro : il et don pai béné da sé potsche* !... » (1).

IV. **Le Baïa d'Aune** (2). — La contrée d'Aune, toute voisine du cimetière antique d'Aubermont, était hantée par un revenant couvert d'un linceul et coiffé d'un corbillon. On raconte qu'un individu avait subi un jugement pour avoir arraché une borne. Jamais il n'avoua le fait. D'autres disent qu'il se refusa à indiquer l'endroit d'où il l'avait enlevée.

Après sa mort, il revenait toutes les nuits à Aune et criait sans cesse : « *Où la va-t'je mett'?* » (Où la vais-je mettre?...) Un laboureur, qui, pendant la nuit, gardait ses chevaux, ennuyé d'entendre cette question se répéter chaque soir, lui répondit : « *Ermette-la ouss qu'et lé prin* » (Mets-la où tu l'as prise!..).

Depuis cette nuit, on n'entendit plus le Baïa d'Aune et la borne à la Hayette d'Aune, séparant les territoires d'Avioth et de Breux, fut replantée à l'endroit où elle se voit encore aujourd'hui.

Les femmes de Breux qui allaient au marché à Montmédy n'osaient passer par là avant le jour : le Baïa les poursuivait; mais jamais il ne descendait la côte : il restait au faîte.

V. **Les Grimonts.** — Au dire des vieilles femmes, les *Grimonts* — qui ont donné leur nom à une contrée du territoire — sont des chiens noirs infernaux. Un chien noir, disent-elles,

(1) Je ne saurais ; il a du pain bénit dans sa poche.

Cette légende ressemble quelque peu à celle du *Trou du Bouc* au Titelberg. La tradition est que tous les soirs, il revient un bouc au Titelberg. Il est imprudent au voyageur de s'aventurer le soir sur l'emplacement du camp romain, car toujours il se trouve sur le bouc et toujours conduit à Differdange. Si le voyageur a la tête tournée en avant, il en revient; le bouc le jette à terre dans le village. Si, au contraire, il a la tête tournée en arrière, vers la queue du bouc, toujours il y a mort d'homme. Nul ne sait ce que devient le voyageur. La légeude ajoute : Un duc de Soleuvre s'étant trouvé à cheval sur le bouc et la tête en arrière, fit vœu d'aller à Jérusalem. (Il prit en effet part à une croisade). Immédiatement, il se trouva retourné la tête en avant et fut déposé devant l'église de Differdange.

(2) Du verbe patois *baïer :* crier. Le *Baïa* = le crieur.

garde les trésors qui y sont enfouis et surtout l'idole en or, qu'on y croit recélée. C'est ce chien qu'on entend aboyer à Hianquemine.

VI. **Les Zénys.** — Les *Zénys* sont de petites fées invisibles, très jalouses de leurs prérogatives. Elles habitent la contrée des Zénys, à laquelle elles ont donné sa dénomination.

CHAPITRE VII

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

I. *Préliminaires.* — Sous l'ancien régime, l'instruction primaire n'était pas affaire de l'Etat. Quel besoin avait le roi que le peuple fût instruit? Les ordres privilégiés ne s'en souciaient pas davantage. Les paysans eux-mêmes ne songeaient guère à donner à leurs enfants une instruction qu'eux-mêmes n'avaient point reçue. La royauté se désintéressant de l'instruction du peuple, laisse ce soin aux curés, aux évêques, aux municipalités, aux congrégations. Le recrutement des maîtres était difficile, car il n'y avait point d'écoles normales pour les préparer. Le premier venu pouvait embrasser cette profession. Il lui suffisait de passer un examen très sommaire devant la personne désignée par l'évêque, qui donnait l'approbation. Muni de cette pièce, le futur maître d'école se présentait dans un village où une place était vacante. Là, il chantait, il montrait son écriture, exhibait ses recommandations, puis, s'il était agréé, il signait le traité qui déterminait ses engagements et son salaire. Dans certaines contrées, il y avait des foires d'instituteurs, comme il y avait des foires aux domestiques.

Le traitement ou plutôt les gages de l'instituteur se composaient généralement : 1° du casuel, qui comprenait ce que lui rapportait l'église ; 2° dans quelques villages, d'une portion des dîmes, ou « la dîme sur le troisième cultivateur » ; 3° quelquefois d'un traitement fixe que la communauté lui payait soit en argent, soit en nature ; 4° de l'écolage ou rémunération payée par les parents des enfants. Dans certaines localités pauvres, le maître d'école, en guise d'écolage, allait manger, à tour de

rôle, chez les parents, où le plus souvent il était mal reçu. Les maîtres d'école sont obligés de cumuler les fonctions de l'église, de l'école, de la mairie, avec celles de sacristain, sonneur de cloches, fossoyeur, et quelque autre métier, comme savetier, tailleur, cabaretier, ménétrier ou violonneux. L'instituteur se loue pour un an, comme se louent les valets de ferme. Il est à la merci des cabales du village, à la discrétion du curé et de l'évêque, qui peut toujours lui retirer l'autorisation d'enseigner.

II. *Ecole mixte et école spéciale de garçons.* — Nous ne trouvons aux archives communales de Breux nulle pièce relative à l'instruction primaire antérieurement à la loi Guizot (1833). Les quelques renseignements que nous avons recueillis se trouvent épars aux actes de l'état civil. Cependant il dut y avoir des marchés écrits passés avec le « *marglier*, le *marlier* ou le *morlie* » (maître d'école), soit qu'il s'agisse de ses gages, soit qu'il s'agisse de ses devoirs, soit enfin que ce traité stipule les modes de correction que ce maître pourra employer à l'égard des élèves, selon la gravité des fautes de ceux-ci. Rien aux archives ! tandis que quelques communes voisines sont mieux dotées sous ce rapport : les archives de Thonnelle nous font assister à l'examen d'un *marlier* et à son installation ; le manuscrit de Jean Delhotel, curé à Avioth au XVII^e^ siècle, relate un traité passé avec le « *marglier* », dans lequel traité sont indiqués les gages et les devoirs du régent d'école (1).

Bien que les documents nous renseignant sur les fonctions accessoires du maître d'école d'autrefois nous fassent défaut, il résulte clairement des mentions ci-après qu'il était chargé de sonner les *angelus*, d'entretenir l'église dans un état de propreté satisfaisant, de faire des prières publiques, etc. D'ailleurs nous trouvons à l'extrait des visites faites à l'église, le 30 septembre 1722, que le régent d'école « fesoit iournellement des prières publiques à l'église ».

L'école se faisait pendant quelques mois d'hiver seulement,

(1) L'archidiacre donnait au régent d'école l'autorisation d'enseigner, en lui imposant sa barrette sur la tête (Arch. de la mairie de Thonnelle). — Voir ces renseignements complémentaires dans ma « *Notice sur l'instruction primaire avant* 1789 *dans le pays montmédien* », à paraître prochainement.

dans des pièces basses, sombres, souvent dans des granges, où les enfants s'entassaient pêle-mêle, attendant, quelques-uns assis sur les rares bancs, les autres debout adossés aux murs humides, attendant que le maître, occupé à son métier, voulût bien leur consacrer quelques instants, pour leur faire dire leurs lettres ou leur *croisette*. On devine que le mobilier scolaire était nul.

Avant que la commune fût en possession d'un local, l'école se faisait dans les maisons qui appartiennent aujourd'hui, l'une à M. Drouard-Boisseaux, Théophile; l'autre à Me Ve Guioth-Navaux, Jean-Baptiste.

Les premiers maîtres que nous trouvons à Breux portent aux actes des registres de l'état civil, la désignation de « *chantre* » ; quelquefois celle de « *chantre et régent d'école* ». Ils sont chantres d'abord, régents d'école ensuite. Le plus souvent, ils sont aussi greffiers en la basse-justice.

1664. — L'époque la plus reculée où nous trouvons mention d'un maître d'école est l'année 1664. A l'acte de baptême du 3 juin 1664, nous lisons : «... parin, Mtre *Jacquemin*, nre (notre) marlier... ».

En 1629, nous avons bien trouvé *François Didier*, greffier en la haute-justice, mais, dans la pièce où nous avons lu ce nom, rien n'indique qu'il remplisse en même temps les fonctions de « chantre et de marlier ».

De 1677 à 1682. — Dans divers actes de 1677 à 1682, nous lisons : « *Thomas Philbert*, greffier en la basse-justice », qui s'intitule aussi parfois « compagnon en la dite justice » ; mais rien ne nous autorise à dire qu'il remplissait les fonctions de marlier, ce qui est cependant présumable.

1722 à 1733. — *Bertin Thiebault* signe « chantre », et quelquefois « Mre descolle ». Il exerce les fonctions de chantre et de régent d'école jusqu'à la fin de 1733 ou au commencement de 1734.

Le régent B. Thiébault, tout comme très probablement le faisaient ses prédécesseurs et le firent encore ceux qui lui succédèrent, chantait les « vespres » les dimanches et fêtes et faisait des prières publiques tous les jours à l'église.

Voici ce que nous lisons à l'extrait des registres des causes et visites décanales de la « chrestienté de Juvigny » : « Le sieur Collin promoteur nous auroit représenté que nonobstant l'interdiction de la dite Église le maistre d'école y fesoit les prières iournellement et même les dimanches et festes y chantoit les vespres, surquoy vous auroit requis qu'il lui soit fait défence audit mre (maître) d'École d'y faire aucunes prières publique ». Cette défense est faite à cause du mauvais état dans lequel se trouve l'église qui, à cette époque, est interdite. A la fin de cet extrait, on lit : « et cependant deffence audt me d'escolle de faire aucune prières publique dans la neffe de la ditte église à peine d'interdiction... ».

Bertin Thiébault décède le 7 octobre 1753, à l'âge de 80 ans.

1724-1738. — Il est remplacé par *Jean-François Mergeay*, qui est déjà en fonctions le 13 mars 1734 (1). Mergeay exerce jusqu' sa mort, arrivée le 27 juillet 1738.

Son fils, Jean Mergeay, fut régent d'école à Thonnelle. A l'acte de mariage du 24 février 1754, il est dénommé « *régent d'école et maire de tonelle* ».

1738-1787. — « *Maître Jean-Pierre* » est « chantre et Régent d'école de cette paroisse et Greffier des hautes et moyenes cours de cette seigneurie » (2). C'est le premier régent d'école que nous voyons figurer en qualité de greffier de la haute justice; mais il n'est point, comme ses prédécesseurs ont dû l'être, greffier en la justice subalterne. Ces fonctions sont remplies par *Jean Prothin* et *Mathieu Thiébault*, fils de Bertin Thiébault, ex-régent d'école.

Messire Jean Pierre a succédé dans les fonctions de greffier des seigneurs à *Jean Millet*, son beau-père, décédé le 26 janvier 1748, « ancien greffier des hautes et moyenes cours de la seigneurie de Breux et propriétaire de la scirie dudit lieu ». Il n'a dû exercer les fonctions de greffier qu'après le 12 avril 1745 ou peut-être seulement après le décès de son beau-père. Parfois les seigneurs et les « damoiselles » de Breux font à

(1) Arch. de la mairie, acte de l'état civil du 13 mars 1734.
(2) *Ibid.*, acte de décès du 19 mars 1747.

Messire Jean Pierre l'honneur de servir de parrains et de marraines à ses enfants. Son fils, Jean-Louis, eut pour marraine Béatrix de Bombelles, dame de Breux.

Il est fils de Jean Pierre, régent d'école à Meix-devant-Virton. En 1784, il s'intitule « clerc juré ». Il continue les fonctions de régent jusqu'à la fin de février 1787; car à l'acte de décès du 22 février de cette année, il figure encore « régent d'école ». Il meurt le 9 mars 1887, à l'âge de 72 ans, et est remplacé par François Collignon.

1787 à 1817. — *Francois Collignon*, fils de Mathieu Collignon, de Breux, est régent d'école dès 1787. Il épouse, en premières noces, Marie-Anne Gabriel, et en secondes, Jeanne Parmenty (Parmentier) (1). Il est frère de Jean Collignon, qui, en 1791, fut juge de paix du canton d'Avioth, et qui, en 1782, s'intitule « clerc juré ».

En 1787, F. Collignon figure comme greffier en la justice subalterne. Mais il ne dut pas conserver longtemps cette dernière fonction, qui, les années suivantes (1788, 1789 et 1790), est remplie par Jean-Baptiste Vincent et Mathieu Prothin. Après 1791, F. Collignon est de nouveau greffier de la municipalité, et perçoit, pour ces fonctions secondaires, en l'an XII, le traitement de 28 francs par an (2).

La commune ne possédant point de local scolaire, le conseil municipal vote à son maître d'école une indemnité de logement de 60 francs par an.

F. Collignon décède « maître d'école », à l'âge de 60 ans, le 7 février 1817.

Nous ne connaissons point le successeur immédiat de Collignon, à moins que ce ne soit le suivant.

(1) Arch. de la mairie, acte de mariage, du 18 février 1791.

(2) Arch. de la mairie, délibération du 24 pluviôse an XII.

Son prédécesseur touchait, en 1800, un traitement annuel de 30 francs (Délibération du 15 floréal an VIII, f° de la feuille 45 du registre), et 48 francs, en l'an VIII.

Pourquoi cette différence de traitements? Serait-ce parce que le pauvre maître d'école cumulait?... Il est cependant à remarquer que le traitement du sergent Mal avait aussi diminué : en 1800, H. Prothin, sergent, touche 33 francs, et seulement 18 francs, en l'an XII.

En 1823, nous trouvons *Jean-Baptiste Génin*, instituteur à Breux. Il a alors 26 ans. Il exerce à Breux jusqu'en 1828 : à cette époque, nous le perdons de vue. Il est remplacé par Jean-François Ligier.

1828 à 1831. — *Jean-François Ligier*, né le 15 mars 1806, à Saint-Maurice-sous-les-Côtes (Meuse), débute à Breux en novembre 1828. Il exerce jusqu'en 1831 et démissionne pour se retirer au hameau de Fagny, où il est décédé il y a quelques années. A cette époque, la classe se faisait au presbytère actuel.

1832 à 1850. — *Jean-Baptiste Juillet*, né à Horne (Ardennes), le 22 avril 1783, est accepté en qualité d'instituteur à Breux, en janvier 1832. Il avait déjà exercé à Sassey. Le 2 mars 1850, mis dans l'obligation de démissionner il quitte Breux, pour exercer les fonctions d'instituteur à Flassigny. Plus tard il vint de nouveau résider à Breux, où il décéda, le 1er décembre 1879, à l'âge de 96 ans.

1850 à 1856. — *Charles Barat*, né à Haudiomont (Meuse), appartient à une famille d'instituteurs. Il exerce à Breux de 1850 au mois de mars 1856, époque à laquelle il démissionne pour se fixer à Bade. Après la guerre franco-allemande, il vint résider à Longuyon, puis à Villerupt (Meurthe-et-Moselle), où il mourut il y a quelques années. Il est le père de M. Léon Barat, rédacteur en chef du « Progrès de l'Est », à Nancy.

1856. — M. *Simon Arsène*, est instituteur à Breux du mois de mars au mois d'août 1856. Depuis sa mise à la retraite, en 1897, il habite Lamouilly.

1856 à 1879. — *Pierre-Aimé Giroux*, né à Longchamp (Marne), le 21 septembre 1822, quitte, en octobre 1856, le poste de Mouzay pour celui de Breux, où il exerce jusqu'en septembre 1879, époque de sa mise à la retraite. Il se retire à Mouzay, où il remplit les fonctions de secrétaire de la mairie. En 1881, la mort l'enleva brusquement à sa famille éplorée et à ses nombreux amis.

1879 à 1889. — *François Houzelle*, né à Hémilly, (ancien département de la Moselle), le 29 août 1854, exerce les fonctions d'instituteur à Breux pendant 10 années. En 1889, il

quitte cette localité pour le poste de Montmédy (ville-basse).

1889 à 1895. — *Ernest Bertrand*, né à Azannes, le 28 juin 1839, fut instituteur à Breux pendant 6 années. Mis à la retraite en 1895, il quitta ce village pour habiter Ornes.

1895. — *Henri-Albert-Tancrède Paulot*, né à Tailly (Ardennes), le 10 juin 1860, était instituteur à Verneuil-Petit, quand, par arrêté préfectoral du 3 janvier 1895, il fut nommé au poste de Breux.

III. *Local scolaire. — Traitement de l'instituteur*, etc. — Nous avons dit qu'avant 1829, Breux ne possédait point de local scolaire, et que, par acte passé le 1er avril 1829, la commune acheta une maison appelée alors le « château », qui était l'ancienne maison seigneuriale (1). Le Conseil municipal établit le nouveau presbytère dans la maison seigneuriale et disposa l'ancienne maison de cure pour la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'école. C'est à partir de cette époque que la commune de Breux possède réellement une salle pour l'école mixte.

Les 3 chambres du rez-de-chaussée forment le logement de l'instituteur, à l'exception de la plus grande pièce réservée « pour la tenue des séances communales », car à cette époque, le premier étage n'est point aménagé pour la mairie.

Le 14 novembre 1832, le conseil municipal prend une délibération relative « aux réunions des instituteurs à Montmédy, pour assister aux leçons de l'avocat Paccini ». Il s'agit de voter au conférencier une indemnité de 20 francs, et une autre de 10 francs « pour les déplacements de l'instituteur ». Le conseil rejette ces demandes et déclare « que l'instituteur est assez instruit sans aller à l'école » (2).

La commune est pourvue d'un local scolaire. Le mobilier va se monter petit à petit. Pour l'hiver 1833-1834, on fait l'acquisition d'un fourneau. En 1835, la classe est garnie de plinthes, lambris et cymaises. Le 15 juin 1834, la municipalité accepte l'offre de 200 francs que lui fait l'État « pour l'établis-

(1) Cette maison appartenait à M. Henry, notaire à Carignan.

(2) Arch. de la mairie, registre des délibérations.

sement de l'enseignement mutuel ». A ce don, elle ajoute un vote de 350 francs, et le 9 novembre suivant, elle accepte les devis et plans qui lui sont soumis.

Enfin l'antique bûche scolaire va disparaître! car, pour la première fois, nous voyons la municipalité s'occuper du chauffage de l'école. A la délibération du 13 mai 1835, il est dit : « qu'une voiture de bois sera donnée pour chauffer l'école en hiver ». Il serait permis de croire que la municipalité regrettera l'innovation, car à la délibération du 14 juillet 1837, elle refuse d'accorder deux cordes de bois demandées par M. « l'Inspecteur des écoles pour le chauffage de la classe. » Il est vrai que la municipalité venait d'être renouvelée. On pourrait donc croire que les nouveaux élus sont moins bienveillants que leurs devanciers pour l'enseignement primaire qui se réorganise. Mais il n'en est rien ; car l'ancienne municipalité est réélue : c'est le même maire, le même adjoint, les mêmes conseillers, à l'exception de trois membres nouveaux. Tout porte à croire cependant que le Conseil ne maintient pas son vote du 14 juillet 1837, car nous n'avons plus vu qu'il soit dans la suite question du chauffage de l'école (1).

La salle de classe n'était certes pas trop grande, alors qu'en 1841 elle servait d'école mixte, puisqu'aujourd'hui elle est insuffisante pour l'école spéciale de garçons. Que faut-il penser de cette délibération du 3 novembre 1841, où nous lisons : « Le Conseil municipal... a reconnu en effet qu'elle (la salle d'école) est *beaucoup trop grande* et (il) acquiesce à la demande de M. le Maire. La partie retranchée de cette place le sera par une cloison... et restera à la disposition de l'instituteur ». Il nous a été dit que la partie retranchée à l'école servit d'atelier de broderie aux demoiselles de l'instituteur.

(1) Le chauffage de l'école au détriment des affouagistes n'aurait-il pas soulevé, au début du moins, quelques murmures de la part de certains affouagistes sans enfants d'âge scolaire, qui voyaient d'un mauvais œil leur portion de bois diminuée... d'un rondin de chêne? N'a-t-on pas entendu lors de la gratuité scolaire, quelques contribuables murmurer contre cette loi, en disant qu'ils avaient payé pour leurs enfants quand ceux-ci fréquentaient l'école et qu'il était juste que ceux qui venaient après eux payassent aussi?

Nous ne tarderons pas à voir le conseil reconnaître la faute qu'il vient de commettre et, après avoir trouvé la salle « beaucoup trop grande », forcé de la dire « trop petite ». Moins de 6 ans après, cette même municipalité (9 membres sur 12), trouve l'école insuffisante et, par sa délibération du 31 janvier 1847, « provoque les mesures propres à réaliser un projet de construction qu'elle nourrit depuis longtemps (1) d'une maison commune réunissant les conditions qui consistent, savoir : 1° en un logement pour l'instituteur et une salle d'école à son usage; 2° dans un logement pour l'institutrice et une salle d'école à son usage; 3° dans une salle d'asile; 4° dans un emplacement pour loger une pompe à incendie et ses accessoires, 5° dans une salle de mairie et un cabinet joignant » (2). Et c'est le même maire qui, en 1841, proposait de retrancher une partie de la salle de classe, et qui propose, en 1847, d'agrandir ce local! Ce fonctionnaire semble reconnaître son erreur. La municipalité paraît disposée à favoriser le développement de l'instruction primaire. Malheureusement ces belles dispositions ne sont pas sincères, et tout cela ne paraît avoir qu'un but : rejeter les propositions de feu l'abbé Deny, alors curé de Breux, qui offrait à la commune une maison pour le logement d'une institutrice et une salle d'école pour les filles.

La suite de la délibération vient comme preuve à l'appui de ce que nous avançons; « Prenant en considération les observations de M. le Maire, l'assemblée déclare qu'il y a urgence d'en provoquer l'effet immédiat, afin de mettre une fois pour toutes un terme aux généreuses offres dont le pasteur local

(1) « Depuis longtemps !... » Si nous n'avions pas connaissance de la délibération du 3 novembre 1841, nous aurions pu croire qu'en effet la municipalité nourrissait ce projet depuis longtemps. Nous verrons par la suite que ce Conseil n'était pas sincère.

(2) Ce beau projet n'est pas encore réalisé : le logement de l'instituteur et la salle d'école des garçons sont encore aujourd'hui ce qu'ils étaient en 1841; la commune n'a pas d'école maternelle et n'est pas propriétaire du local affecté à l'école de filles. Il y a une salle de mairie, c'est vrai; mais pas de cabinet pour y serrer les archives; pas non plus de local pour la pompe à incendie, remisée dans la bûcherie de l'instituteur.

Le 31 janvier 1847, le conseil municipal bâtissait des châteaux en Espagne.

veut gratifier la commune et de répondre par dessus tout à la mission de confiance qui lui est accordée ». Voilà qui est dit : le conseil municipal propose un groupe scolaire pour faire pièce à la générosité de son « pasteur local », qui voulait gratifier sa paroisse d'une « salle d'asile et d'un local propre à une école de filles ». Est-ce répondre « à la mission de confiance qui lui est accordée? » L'accord n'est pas complet dans la municipalité, puisque sur 11 membres présents, 3 jugent à propos de s'abstenir, 4 approuvent le don de leur curé, et 4 « protestent formellement » contre ce qu'ils appellent « un tel acte de folie ».

Nous avons indiqué plus haut la composition du traitement ou plutôt des gages de l'ancien maître d'école.

La délibération du 25 août 1833 nous indique le traitement alloué pour l'année 1834 :

Traitement fixe. . . . . 200 francs ».

Rétribution scolaire :

1° Pour les « écrivains et les calculateurs. . . . . 0 fr. 60 par mois.
2° Pour « ceux depuis l'alphabet jusqu'à l'écriture ». . . . . 0 fr. 40 par mois.

Plus 5 francs que vote la commune pour quatre indigents.

On sait ce que la rétribution scolaire rapportait à l'instituteur, qui se faisait payer comme il le pouvait, soit en argent, soit en nature, témoin cette note du 12 mars 1841, signée de l'instituteur Juillet, dans laquelle celui-ci réclame à un père de famille ce qui lui est dû, pour « l'écolage » de ses trois enfants pendant les années scolaires 1838, 1839 et 1840, et où nous lisons : « J'ai aussi reçu deux paniers (banses) dont je ne sais pas le prix ».

Le traitement fixe de l'instituteur reste, pour 1835, ce qu'il était l'année précédente; mais il augmentera tant soit peu pour la rétribution scolaire, qui est fixée comme suit :

1° « pour les élèves qui écrivent. . . . 0 fr. 75 par mois.
2° « pour ceux qui n'écrivent pas encore 0 fr. 50 par mois.

Le 8 octobre 1837, le conseil décide : « qu'il sera délivré à l'instituteur : 1° la première portion d'aisance sous la côte de Mouchévaux, à la voie de Carignan ; 2° deux longueurs au bout haut du lieu-dit les Gainvaux, le tout au ban de Breux ; 3° l'aisance dite du Pâquis qui vient d'être délaissée... et dont l'instituteur jouira tout de suite, ainsi qu'un autre instituteur s'il y a lieu... (1) ».

Grâce à certaines fonctions accessoires, la situation pécuniaire du maître d'école Juillet continue à s'améliorer dès l'année 1845. Le secrétariat de la mairie, précédemment fait par le sieur Roch Emond, est confié à l'instituteur, qui pour ce reçoit un traitement annuel de 50 francs. Depuis lors, les instituteurs sont secrétaires de la mairie. L'année précédente, la commune ayant fait l'acquisition d'une horloge communale, la direction en est confiée à l'instituteur, ce qui lui vaut une allocation annuelle de 40 francs.

Le 7 juillet 1850, le conseil élève le traitement de l'instituteur au chiffre de 600 francs, soit : traitement fixe, 300 francs ; produit de la rétribution scolaire, 300 francs.

Depuis 1856, le traitement reste invariablement au chiffre de 790 francs, jusqu'à la promulgation de la loi de 1875. Depuis lors, la commune a toujours maintenu à ses instituteurs le traitement de 1200 francs.

Il est à constater que depuis une vingtaine d'années, le conseil municipal a, à différentes reprises, montré sa sollicitude pour l'enseignement primaire. Ce fait est à son honneur.

IV. *L'école des filles. — Liste des institutrices.* — Feu l'abbé Deny, dans sa donation aux sœurs de la Congrégation de Peltre, leur imposait l'obligation de fournir à la commune un local convenable pour une école de filles et tout le mobilier nécessaire à la classe. La salle de classe des jeunes filles est annexée au pensionnat, à qui appartient le local. Sa fondation remonte à l'année 1847. L'école est congréganiste. Les institu-

(1) L'instituteur a depuis lors joui et jouit encore de cette dernière aisance. Seul M. Juillet a joui des deux premières.

trices sont des sœurs de la Providence de Peltre, de Fillières depuis le traité de Francfort.

Antérieurement à 1875, l'institutrice jouissait d'un traitement de 400 francs ; mais elle était tenue de verser à la caisse municipale le montant de la rétribution scolaire due pour 6 enfants pauvres. Depuis 1875, son traitement est de 700 francs, duquel il faut déduire 36 francs pour la charge ci-dessus, ce qui ramène le traitement au chiffre de 664 francs.

Listes des institutrices :

1° X..... X..... en religion, sœur Potamienne ;

2° X..... X..... Lepage, id. sœur Antonin ;

3° Du 13 novembre 1851 à 1855, Joséphine-Eugénie-Soliveau, en religion, sœur Zénaïde ;

4° de 1855 à 1857, Victoire Gilles, en religion, sœur Sixtine ;

5° D'octobre 1857 à 1860, Françoise Gilles, en religion, sœur Ildefonse ;

6° De 1860 à 1861, Catherine Foncin, en religion, sœur Clémentine ;

7° De 1861 à 1866, Clotilde Pastant, en religion, sœur Marie-Mathilde ;

8° De 1866 au 24 octobre 1871, Marie-Hortense Debève, en religion, sœur Marie-Constance ;

9° De 1871 au 15 octobre 1879, Marie-Sophie Claude, en religion, sœur François-Régis ;

10° De 1879 au 19 novembre 1879, Marie-Hortense Debève, en religion, sœur Marie-Constance ;

11° De 1879 au 13 octobre 1882, Marie-Pauline Buisson, en religion sœur Auguste-Marie ;

12° De 1882 au 29 avril 1885, Eugénie Giroux, en religion, sœur Josèphe du Sacré-Cœur ;

13° Du 29 avril 1885, Marie-Clémentine Betting, en religion, sœur Stanislas-Marie, institutrice actuelle.

V. *Pensionnat de jeunes filles.* — En 1845, une donation d'une assez vaste maison et de plusieurs pièces de terres et prés a été faite, par l'abbé Deny, à la congrégation des sœurs

de la Providence de Peltre. L'ancien curé de Breux est le fondateur du pensionnat, qui compte un chiffre moyen de 40 élèves internes. La création régulière de ce pensionnat remonte à l'année 1846. Depuis lors, cette école n'a eu à sa tête que 4 supérieures; ce sont : 1° de 1846 à 1862, sœur Louise, née Thomassin; 2° de 1862 à 1871, sœur Marie-Albert, née Hermès; 3° de 1871 à 1880, sœur Aurélie, née Magdeleine Pelte; 4° de 1880, sœur Joséphine-Marie, née Marie Gillet, actuellement supérieure.

CHAPITRE VIII

PERTES ÉPROUVÉES LORS DES OCCUPATIONS ALLEMANDES

Le village de Breux eût à subir des pertes occasionnées par les occupations allemandes en 1815 et en 1870.

Le 10 juillet 1816, le Conseil municipal dresse un état des pertes provenant des pillages ennemis commis par les troupes alliées. Le tout s'élève à la somme de 3.789 fr. 60.

Pendant la guerre franco-allemande, la commune paye au gouvernement allemand :

Indemnité aux expulsés allemands	384 fr. »
Augmentation de solde pour les troupes allemandes.	383 fr. »
Tabac et cigares	72 fr. 40
Réquisitions allemandes :	
Vin	688 fr. 90
Eau-de-vie	220 fr. »
Foin, avoine et paille	500 fr. »
Chevaux	2.575 fr. »
Bœufs et vaches	1.460 fr. »
Planches	168 fr. »
Grain	300 fr. »
Objets de literie	2.000 fr. »
Chariots et harnais	340 fr. »
Porcs enlevés par les Prussiens	395 fr. »
Objets de maréchalerie pillés et enlevés	60 fr. »
3 fusils brûlés par les Prussiens	60 fr. »
120 journées d'hommes employés aux convois	500 fr. »
Les 3, 4 et 5 septembre 1870, logement de 450 hommes et de 500 chevaux	2.500 fr. »
A reporter	12.606 fr. 30

Report.....	12.606 fr. 30
A cette somme, il convient d'ajouter la quote-part de la commune dans la contribution de guerre de 10 millions frappée sur le gouvernement de Lorraine.....	2.703 fr. »
Contributions pour le mois de décembre 1870...	945 fr. »
Contributions directes et indirectes pour 1871...	20.975 fr. »
Total général des frais de la guerre de 1870-1871.	37.229 fr. 30

Sur les 4.211.300 francs accordés au département de la Meuse pour les victimes de la guerre, le village de Breux a reçu une indemnité de 300 francs.

Pour payer les frais de guerre, la commune de Breux contracte un emprunt, qu'elle liquide en 1873.

CHAPITRE IX

LE HAMEAU DE FAGNY

Le hameau de Fagny, écart de Breux, est à 4 kilom. nord du chef-lieu de la commune, et à quelques mètres seulement de la frontière belge.

Faniaccum, dit M. Jeantin (1). Nous avons trouvé *Faignies* et *Fagnier* (2).

En se reportant au titre de 1681 (3), on trouve que Fagny était divisé en deux parties, l'une appartenant aux Religieux d'Orval et par suite exempte de dîmes ; l'autre soumise aux seigneurs de Breux, qui y percevaient la dîme. Les limites respectives des droits de l'abbaye d'Orval et des seigneurs de Breux se trouvaient marquées par des bornes, dites bornes de dîmes.

La dîme qu'Orval percevait à Fagny pouvait valoir, en 1605 avec six setiers d'anniversaires, six setiers seigle et avoine (4).

Le hameau de Fagny fut réuni à la commune de Breux. Cette réunion ne fut pas pleine et entière, le hameau de Fagny conserva son territoire distinct de celui de la communauté. Par suite de la distinction des territoires, les habitants de Breux et ceux de Fagny eurent souvent des démêlés relatifs au droit de vaine pâture. Ces démêlés prennent naissance en 1681. Les habitants des deux localités choisissent des arbitres qui déclarent « les habitants de Fagny non fondés dans leurs prétentions de venir

(1) *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 673.
(2) Arch. de la mairie dans différents actes.
(3) Arch. de la mairie.
(4) N. Tillière, *Histoire de l'abbaye d'Orval*, p. 388.

vain pasturer au-dessus des bois de Breux ». Les habitants de hameau n'ont aucun droit de parcours au-dessus du bois « le Différend » (1); mais ils ont conjointement avec les habitants de Breux celui de parcours au-dessus dudit bois jusqu'aux bornes de dîmes.

Ce procès-verbal d'arbitrage ne met pas un terme aux prétentions des habitants de Fagny, qui n'en tiennent aucun compte et plusieurs fois le Conseil municipal se trouve dans la nécessité de rappeler aux habitants de Fagny le compromis qu'ils violent. C'est ainsi qu'en 1763, le corps des échevins rappelle de nouveau aux gens de Fagny qu'ils n'ont aucun droit à la vaine pâture au-dessus des bois de Breux.

En 1842, la question de vaine pâture se complique d'une question de délimitation de territoire, ce qui occasionne une nouvelle procédure. Quand cette plaidoirie prend fin, en 1843, il y a pour 1.035, fr. 33 de frais supportés par la commune de Breux.

Au hameau de Fagny, est un bureau des douanes françaises.

Les habitants de Fagny sont en relations journalières avec ceux de Limes. Leurs enfants vont à l'école en Belgique; eux-mêmes vont aux offices à Limes. Ils n'ont que très peu ou point de rapports avec les habitants de Breux.

Dans ces conditions, on devine que leurs sympathies sont autant, sinon plus, pour la Belgique que pour la France.

(1) Le bois « le Différend » n'est-il pas celui des Linettes?

NÉCROLOGIE

Arthur BENOIT

Notre confrère de Berthelming, près Fénétrange, M. Arthur BENOIT, nous a été enlevé, par un décès presque soudain, le 15 février de cette année 1898. C'est tardivement que le fécond archéologue, dont les travaux sont presque tous relatifs à la Lorraine Mosellanne et à une partie de l'Alsace, s'était attaché au département de la Meuse; outre ses études, très appréciées, publiées dans nos *Mémoires*, il a fait paraître dans le *Journal de Montmédy* plusieurs articles fort intéressants, notamment, si notre mémoire est exacte, sur Villefranche près de Stenay, et sur Sorbey, localité célèbre par un tragique fait militaire du XVII^e^ siècle.

Nous devons quelques mots d'adieu à ce confrère, qui contribuait vaillamment au maintien de liens précieux entre la partie de la Lorraine restée française et celle que les événements d'il y a un quart de siècle ont politiquement séparée. Ces liens, A. Benoit les entretenait par des excursions fréquentes et par des correspondances qui témoignaient de sa complaisance et de ses connaissances très étendues. Notre confrère avait beaucoup voyagé, beaucoup lu ; il était en relations avec un grand nombre d'archéologues et d'historiens de contrées diverses. Collectionneur de toute espèce d'antiquités lorraines et alsatiques, il était doué d'un sens artistique réel. Sa mémoire étonnante le servait avec une rare promptitude : sur

quelque sujet que l'on évoquât devant lui, les souvenirs, les objets de comparaison, les faits publiés se présentaient en foule ; on peut dire qu'ils affluaient ; et, si parfois leur nombre pouvait sembler faire tort à leur classement logique, on était toujours sûr d'y trouver des renseignements très utiles, des rapprochements imprévus et ingénieux, des idées originales tout à fait suggestives.

Comme écrivain M. Benoit était tel : la multiplicité de ses relations, la vivacité de ses impressions, une grande facilité de rédaction, l'ont porté à envoyer à des sociétés savantes, à des périodiques, voire même à des journaux, quantité d'articles sur des sujets divers, toujours se rapportant à l'histoire ou à l'archéologie régionales ; le nombre de ses brochures s'élève, croyons-nous, à plus de cent cinquante. Mais il n'a composé qu'un livre, *les Bibliophiles des Trois-Évêchés* ouvrage important, dans lequel une ordonnance un peu arbitraire, et parfois quelque imprécision dans les termes, sont de minces défauts en regard de l'intérêt puissant qu'offre l'ensemble du travail.

Presque toutes les sociétés d'Alsace et de Lorraine le comptaient parmi leurs membres ou leurs correspondants. Il était trop attaché à sa province, trop simple d'allures, trop indépendant et désintéressé, pour avoir recherché d'autres faveurs. A toutes ces sociétés, il envoyait libéralement des travaux, même quelquefois à celles où domine une influence étrangère, ce que quelques personnes, croyons-nous, ont regretté. Mais il est probable que notre confrère y voyait un moyen de maintenir les droits des anciens habitants, d'affirmer leur action et de conserver partout le souvenir de la patrie. Il en fut apparemment jugé ainsi par l'Académie de Metz, qui ne compte aucun immigré parmi ses membres et qui, pendant un exercice, s'est donné M. Benoit pour président.

Il était le frère de Louis Benoit, qui fut bibliothécaire en chef de la ville de Nancy et mourut en 1874. Ce dernier avait l'avantage d'un grand talent de dessinateur. Leurs collections étaient communes et beaucoup de dessins achevés ou de remarquables croquis ont pu servir, dans la suite, aux publications d'Arthur Benoit.

Dans le cadre géographique qu'il s'était tracé, notre confrère a porté ses recherches sur tous les temps, depuis l'archéologie préhistorique jusqu'aux malheureux événements de 1870-71, dont il avait vu quelques-uns de près. Catholique convaincu, donnant parfois des marques de piété presque naïve, tant il aimait la poésie des dévotions populaires, avec même leurs traces de paganisme rustique, A. Benoit était néanmoins un esprit très libre; quelques études historiques de ses dernières années, sur les protestants et les juifs, témoignent que sa bonté de cœur le disposait à abhorrer les persécutions et à compatir à tous ceux qui souffrent. La fécondité littéraire d'A. Benoit, la dispersion de ses efforts, l'ont empêché peut-être de publier les œuvres que l'on puisse considérer comme définitives. On trouvera que quelques-unes offrent des lacunes, que d'autres pèchent par défaut d'harmonie. Du moins, dans ce labeur considérable, on découvrira toujours des matériaux solides, une multitude d'anecdotes curieuses, des références précises, des pistes très intéressantes à suivre, enfin un aspect original et généralement juste des questions. Et, de plus, tous ceux qui ont connu notre confrère ou qui ont été en relation avec lui, conserveront le pieux souvenir de la bienveillance avec laquelle il mettait à leur service son savoir varié et parfois son temps. Ils rediront que c'était un confrère de bon conseil, toujours sincère et dévoué.

Léon Germain.

(9 novembre 1898).

J.-B. BERTEAUX

L'année 1898 a vu disparaître, avec M. BERTEAUX, Jean-Baptiste, l'un des membres les plus sympathiques de notre Société.

Le 4 juin dernier, ses obsèques ont eu lieu à Bar-le-Duc où il était décédé l'avant-veille. Et, sur sa tombe entr'ouverte, j'ai retracé, en ces termes, la vie si laborieuse, si bien remplie de mon ancien collègue dans l'inspection primaire.

« Messieurs,

« Avant de nous éloigner de cette tombe subitement ouverte, permettez-moi de retracer brièvement la vie de l'ami, de l'homme de bien que nous pleurons.

« Né le 5 septembre 1827, à Lacroix-sur-Meuse, M. Berteaux entra à l'école normale en 1844 et en sortit en 1847 avec le brevet supérieur. Il débuta dans l'enseignement comme professeur de français au collège de Saint-Mihiel. Au bout d'un an, il fut appelé à diriger l'importante école primaire de Ligny-en-Barrois. C'est là qu'une administration soucieuse de récompenser le vrai mérite vint le chercher pour des fonctions plus relevées et le nomma, en 1857, professeur des cours de français au Lycée de Bar-le-Duc.

« Travailleur infatigable, ayant des vues larges, un jugement sûr, de la méthode, une parole entraînante, M. Berteaux obtint un succès du meilleur aloi.

« En 1864, alors qu'il était pourvu d'un nouveau titre, il fut nommé inspecteur primaire à Montmédy. Là, il se fit remarquer par ses talents, son zèle, son dévouement.

« Pendant le siège de Montmédy, en 1870-1871, il rendit des services signalés, soit en combattant comme artilleur, soit en dirigeant, au péril de sa vie, le premier convoi de ravitaillement.

« Appelé successivement à Rocroi en 1874, à Reims en 1875, il fut nommé le 1er mars 1877 à Bar-le-Duc, l'objet de ses rêves, où il pensait vivre tranquille; mais le 7 juillet suivant, il fut envoyé en disgrâce à Charolles.

« Il suffit, Messieurs, de vous citer ces dates pour que vous deviniez la nature des griefs qui avaient pu motiver la mesure rigoureuse dont a souffert le courageux, l'inflexible M. Berteaux.

« Huit mois après, une ère plus calme s'ouvrit pour lui. Son mérite reconnu, ses services passés reçurent enfin leur récompense. Il fut réintégré à Bar-le-Duc où il comptait de nombreuses sympathies. Mais il y avait là un écueil. Être administrateur dans son propre pays et dans un service aussi délicat et aussi périlleux que le sien, au milieu de ses amis, de ses connaissances, d'instituteurs, dont quelques-uns avaient été ses condisciples, c'était là une situation difficile dont il vint à bout, grâce à un tact consommé. Il sut garder son esprit libre, se dégager des influences quelles qu'elles fussent et sauver l'indépendance de son caractère sans rien abdiquer de ses amitiés.

« Il aima son personnel et en fut aimé. Il fut pour lui le meilleur des conseillers, des soutiens; il fut toujours prêt à le défendre contre des attaques injustifiées; mais, en retour, il exigea de lui, la dignité de la vie, la probité professionnelle et la sollicitude pour les enfants dont il était pénétré lui-même.

« Enfin, en 1885, en même temps qu'il était admis brusquement à la retraite, les instituteurs du département de la Meuse lui donnèrent un dernier témoignage d'estime et de reconnaissance en le nommant président de leur société de secours mutuels.

« Voilà l'homme public qui a su par la dignité de sa vie, par sa modestie, par sa cordialité, s'attirer le respect de tous et l'affection de ses subordonnés.

« L'homme privé valait l'homme public. Sa vie était de celles qu'on peut mettre au grand jour. Il était modeste, malgré sa haute valeur, réservé, parlant toujours avec sagesse. Dans

l'intimité, il était aimable, enjoué. Il vivait simplement, n'ayant d'autre plaisir, d'autre distraction que se trouver soit auprès des siens, soit dans la compagnie de ses amis, de ses anciens instituteurs.

« M. Berteaux était donc un homme au cœur droit, à l'âme haute, et, dans toute l'acception noble et vraie du mot, un homme de caractère.

« Devant la douleur profonde de l'épouse et de la sœur dévouée qui ont partagé toutes ses peines, nous ne pouvons, Messieurs, que nous incliner. Quelque sincères que soient nos témoignages de sympathie, ils ne peuvent apporter qu'un bien léger adoucissement au chagrin qui les accable.

« Qu'il nous soit permis, du moins, avant de quitter ce lieu de tristesse, de dire un suprême adieu à celui que nous y laissons avec tant de regrets. »

Rentré dans la vie privée, M. Berteaux fut l'un des membres les plus assidus aux réunions mensuelles de notre Société dont il faisait partie depuis 1880.

Il prit une part active à ses travaux, soit comme vice-président, soit comme membre de la commission de publication.

Aujourd'hui qu'il n'est plus, sa mort laisse un véritable vide parmi nous.

BARROIS.

Camille FISTIÉ

M. Camille FISTIÉ, vice-président de la Société, est décédé à Marbache (Meurthe-et-Moselle) le cinq juin 1898. Il avait passé à Bar-le-Duc les vingt dernières années de sa vie, et appartenait à notre Société depuis le 6 avril 1881. Les pages extraites de son *Journal intime*, qu'il a données en 1881, 1882, 1886 et 1892 à nos *Mémoires* feront revivre parmi nous, le confrère aimable, le lettré délicat, l'âme inquiète des grands problèmes de la destinée humaine. M. André Theuriet, à qui revenait l'honneur de parler ici de celui qui fut son ami veut bien nous autoriser à reproduire l'étude qu'il a consacrée à l'une de ses principales œuvres.

I.

Nous autres, gens de Paris, nous sommes trop portés à croire qu'au delà des fortifications il n'y a plus ni vie intellectuelle, ni production littéraire digne d'attention. Nous prenons trop au pied de la lettre le mot de Balzac : « Tout homme qui reste en province passé trente ans est perdu pour l'art ». C'est une exagération ; Paris n'a pas à ce degré le monopole de la pensée et de l'imagination. Pour qui veut se donner la peine d'observer et de s'enquérir, il y a, même au point de vue purement littéraire, des trouvailles heureuses à faire dans ces régions provinciales un peu somnolentes, à demi-éclairées par la lumière diffuse que leur envoie Paris. Ceux qui savent chercher découvrent, de temps à autre, au fond d'une campagne ou d'une petite ville, un petit nombre d'esprits originaux que le tumulte parisien effarouche et qui, dans la pénombre de la province, pensent, observent, imaginent, tirant presque tout de leur propre fonds, cultivant un étroit jardin où poussent dans la solitude des fleurs demi-sauvages, pleines de sève et de parfum.

Ces esprits timides et renfermés ont su garder leur personnalité intacte en se mêlant aussi peu que possible aux agitations

mesquines de leur petite ville. Une bibliothèque bien garnie, la conversation de quelque vieux savant du crû, de longues promenades rêveuses dans les bois et les champs du voisinage, de temps en temps la lecture d'une Revue ou d'un livre nouveau, de loin en loin une visite à Paris; — voilà les plaisirs qui leur suffisent. Leur pensée, ne s'éparpillant pas aux menues distractions de la vie parisienne, leur appartient plus complètement. Ils peuvent mieux se ramasser sur eux-mêmes. Le bruit stérile de nos discussions d'écoles ne leur arrive que comme une lointaine rumeur; et s'ils ont en eux une sève vraiment originale, ils peuvent la conserver plus franche et plus indépendante.

L'auteur inconnu d'un livre publié récemment sous ce titre : *l'Amour au village*, me paraît être un de ces esprits-là. Dans une lettre de lui, écrite à un ami, je trouve précisément les lignes suivantes qui, pour moi, caractérisent d'une façon imagée cette vie recluse et méditative : « Il y a deux jeunes hommes en nous : l'un qui veut chaque jour du nouveau, et, au rayon de chaque aurore, une nouvelle fiancée à ses côtés; — l'autre, qu'il soit dans une ville ou dans un village, que son bâton résonne même au seuil d'une ferme isolée, dès que la fleur de son cœur s'est épanouie, s'attache au beau premier cœur qu'il rencontre ; il s'y rive, il enclôt son horizon de hauts murs; il dit : « Ami, cache ta vie et répands ton esprit... » Mais cette vie, il aime à la cacher; cet esprit, il aime à le répandre dans des milieux toujours les mêmes et pour des amis d'autrefois. Le mot *toujours ainsi* est pour lui plein de charmes. Ici fleurit l'aubépine; là l'automne secoue toujours les mêmes poires sauvages; celui-là, c'est mon voisin; celui-ci je sais ce qu'il pense, ce qu'il sent, et à l'avance ce qu'il va me dire, — et c'est charmant de l'entendre tout de même ».

Rien que cet extrait donne le *la* de cette musique intime, et montre à quel genre d'imagination rêveuse nous avons affaire. Tout le livre de *l'Amour au village* est dans cette note. Mais avant de parler de cette œuvre — la seule que l'auteur ait livrée au public — je voudrais, comme je l'ai déjà fait pour des écrivains plus connus, essayer de peindre l'homme lui-même ;

il en vaut la peine. Une commune amitié m'a permis de puiser dans le *Journal* et la correspondance de cet humoriste rustique ; j'en profite pour en extraire, non pas une biographie, mais l'histoire d'un esprit original, — et je suis persuadé que mes lecteurs ne m'accuseront pas de leur avoir fait perdre leur temps.

II.

M. Camille Fistié est un nouveau venu, ce n'est pourtant pas un débutant. Quelques délicats se souviendront sans doute d'avoir lu avec plaisir, il y a une dizaine d'années, dans la *Revue des Deux-Mondes*, deux nouvelles signées de son nom : *Suzanne Descharmes* et *le Fifre*. Il est né et il a été élevé à l'extrême frontière lorraine, dans un pays qui, hélas! n'est plus nôtre, aux environs de Sarreguemines. Dans cette province, si française par le cœur, on a toujours parlé le bas allemand ; les populations riveraines de la Sarre se sont toujours mêlées et mariées ; aussi notre auteur a-t-il, parmi ses ancêtres, plus d'un compatriote de Jean-Paul Richter. Rien d'étonnant que dans ce milieu demi-français, demi-germain, l'enfant ait pris une bonne dose de rêverie et d'humour germaniques. En feuilletant les pages de son *Journal*, je trouve une jolie description de ce pays de son enfance. — « O jardin du moulin de Grossbliderstroff ! Un mur surmonté de palissades le sépare de la cour pleine de volatiles... Du jardin, on ne voit plus de la maison que son toit d'ardoises à vives arêtes. Un haut mur tapissé de vigne la ferme de deux côtés ; la Sarre borne le reste. Un noyer y répand son ombre fraîche, un saule pleureur baigne ses branches dans l'eau courante. Depuis des années, un rossignol vient là chanter chaque printemps. De grands buis bordent les sentiers ; c'est dans ces buis qu'aux matins de Pâques nous trouvions des œufs rouges, violets, marbrés, de toutes les couleurs. Après les bordures de buis, les bordures de fleurs, mêlées de groseilliers et de rosiers. Beaucoup de pensées, beaucoup de narcisses, et deux ou trois coins où de mémoire d'homme poussent tous les ans, sans qu'on y sème rien, des tapis de violettes et de résédas... ».

Dans cet enclos familier, l'enfant, mêlé aux petits paysans et parlant à peine français, est resté jusqu'à l'âge du collège au milieu de ses onze frères et sœurs. Au sortir du lycée, la tête meublée de solides notions classiques, une administration financière le prend et le promène successivement en Bourgogne, en Champagne et en Touraine, toujours (heureusement pour lui) dans des villages perdus à la lisière d'une forêt ou au bord de quelque humble rivière dont le nom même est oublié sur la carte. Autant d'endroits propices à la méditation et à la poésie, où ce bureaucrate se console de sa prosaïque besogne fiscale entre un La Fontaine et un Montaigne, et commence à coucher sur un *journal* ses observations et ses rêveries.

Ce *journal* n'a rien de commun avec une autobiographie. Celui qui le tient y est très sobre de détails sur sa vie privée et sur l'emploi de son temps. Ce qu'il y consigne chaque soir, c'est surtout l'histoire de son esprit. Dans les huit gros volumes d'écriture serrée qui représentent les méditations de quinze années, il y a beaucoup d'obscurités et beaucoup de redites, mais aussi des trésors d'analyse et d'observation.

— « Vous savez, écrit le rêveur à un ami, mon journal *tient* toujours, et il *tiendra* plus que jamais... J'ai parcouru les sept cahiers déjà remplis. Après tout, n'est-ce donc rien que cet herbier où sont couchées les herbes de dix ans? Du foin soit! Mais çà et là, il fleure encore comme la flouve odorante. »

Et en effet, dans cet *herbier*, dans ce journal à la façon d'*Obermann* et de Maurice de Guérin, on rencontre, à mesure qu'on tourne les pages, de vivaces impressions, encore tout embaumées d'une senteur sauvage. Voici par exemple un intérieur de ferme qui est peint avec une consciencieuse exactitude, et d'où se dégage un parfum salubre et savoureux comme l'odeur du blé mûr :

La ferme du Champ-Berthaud est la plus prosaïque des fermes : des champs d'une grande étendue, mais d'horizon point, si ce n'est la fin de la plaine. Une chétive maison, composée de deux chambres basses plafonnées de solives noircies, où pendent des quenouillées de chanvre, des corbeilles et des faucilles. — Un champ de blé vient comme raser les fenêtres, et de la chambre on peut cueillir les épis.

Le jardin est bien négligé ; un laurier y représente seul la civilisation et la gloire. Pourtant une mare y est bordée de pervenches et les violettes foisonnent le long de la haie qui s'étend au midi. Mais pas une fleurette cultivée, sauf un pied de basilic et un romarin. Quant à la basse-cour, c'est tout un monde... La famille du fermier est venue s'installer là il y a trente ans. Les père et mère n'avaient ni sou ni enfants ; les voilà huit et à leur aise, mais au prix de quel labeur incessant ! Le dimanche matin, ils vont à la messe ; le jour de l'an ils portent leurs souhaits tous les huit ensemble au *maître*, et leurs relations avec Dieu et la société s'arrêtent là. Les filles seraient en âge de se marier, ainsi que l'aîné des garçons, mais nul n'y songe. Amassons ! Durant la moisson, ils se couchent à dix heures pour se lever à deux... Ces gens sont honnêtes, — pourtant je ne me soucierais pas d'échanger mon sort contre le leur. — Là, point d'autre idéal que le ciel et l'enfer du catéchisme. Ils auront le ciel, assurément, et ils l'auront bien gagné !

Voulez-vous une autre scène campagnarde, également réaliste, avec une pointe d'ironie et de mélancolie humoristique? arrêtons-nous à ce récit d'un enterrement au village :

Elle était bien longue, la procession de l'enterrement. *Enterrement* d'un homme... O grandeur de l'homme, dont la fin est d'être mis en terre comme un chat mort ! — Deux cents parapluies étaient ouverts ; les vivants n'aiment pas à être mouillés. De temps en temps on voyait un coin des surplis blancs des prêtres et des enfants de chœur, et l'on entendait le bourdonnement des psaumes. Comme le défunt aurait ri s'il avait pu revivre ! Il était un peu *libertin*, n'acceptait la religion que sous bénéfice d'inventaire, allait rarement à l'église, plus souvent au cabaret. Au demeurant, un bon homme, laissant faire et cheminant où l'entraînait son caprice... O Sylvestre ! mon pauvre Sylvestre ! l'Immortalité sera-t-elle pour toi un rêve déçu, un anxieux tourment? Ne riras-tu plus de ton rire intelligent et bon? Durant l'éternité, n'auras-tu rien à contempler de plus beau et de plus doux que ce que t'offraient les vignes de Varennes?... Au cimetière, les porteurs étendirent le drap de mort sur le rebord de la fosse, tandis que les fossoyeurs commençaient à la combler. Le drap ondulait comme une vague, et le bruit de la terre poussée ressemblait au bruit d'un vaisseau qui craque et qui sombre. Les enfants de Sylvestre sanglotaient... l'aîné surtout ; il était pris comme soldat, et le voilà libéré comme fils aîné de veuve : cette pensée donnait une rare

perfection à la vocalisation de ses sanglots. Le prêtre et le bedeau chantaient tantôt haut, tantôt bas. « *Ego sum* », psalmodiait l'officiant, et l'autre reprenait la suite en faux-bourdon ; puis la voix haute du prêtre recommençait : « *Ego sum*... » Il me semblait que Dieu nous criait du haut des nuées : « C'est moi qui *suis;* vous autres, vous n'êtes rien! »

Ceci, c'est le côté amer et attristé de cet esprit ordinairement doux et bienveillant, mais tourmenté, lui aussi, de la maladie de l'infini. Non loin de ces pages à la Swift, je tombe sur une impression d'arrière-saison qui donne exactement une idée de l'état habituel de cette âme ondoyante, inquiète et poétique. Voici ce fragment; il me semble bien caractériser un esprit à la fois simple et compliqué, naïvement étonné et préoccupé de cet invisible inconnu qu'on entend, sous la nature visible, marquer sa présence par des appels mystérieux, semblables à ceux du spectre dans la scène du premier acte de *Hamlet : « Hic et ubique » :*

Pourtant si cette saison est encore belle, elle est attristante : tout se meurt. Le dernier jour est venu pour la nature ; les oiseaux ont fui ou agonisent; le silence règne aux champs naguère si bourdonnants. Les vents embrasés de l'été sont devenus glacés. Les feuilles jonchent la terre. La clématite réchauffe en vain de sa toison mûre les buissons dépouillés. Les ruisseaux ne murmurent plus, couchés dans leur cercueil de cristal. Seul le bruit des cloches retentit plus limpide et plus clair dans les airs silencieux. Mon Dieu! que de beautés répandues sur cette petite terre que votre main tourne et retourne aux regards du soleil, afin qu'il en réchauffe et éclaire successivement toute la surface! Et quelle loi d'amour et de dualité — loi unique. Quel foyer enflamme le soleil qui nous éclaire, comme nous éclairons à notre tour la lune? Deux, quel nombre!... Depuis la fleur qui, au fond de sa corolle parfumée, joue l'amour à deux, jusqu'à l'homme qui, embrassant et étreignant sa compagne plus belle que lui, se voit père pour prix du même jeu d'amour à deux!...

III.

A ces observations recueillies à travers champs, à ces effusions demi-naïves, demi-mystiques, consignées chaque soir

sur ce mémorial intime, M. Fistié entremêlait de loin en loin une nouvelle ou un court récit dont le sujet était pris aux incidents familiers de la vie campagnarde. Presque tous ses héros sont de petits bourgeois et surtout des paysans ; on sent qu'il aime ces derniers d'un cordial et fraternel amour : — « Eh, bon Dieu ! écrit-il, que serait la terre s'il n'y avait plus de paysans? C'est la fontaine d'eau pure. Nous sommes gâtés par les livres. Le paysan est la créature de Dieu. J'aime mieux l'églantine épineuse que la rose sans épines, doublée par la culture. Il y a une grande poésie dans la réalité ; il ne s'agit que de la trouver. Et qu'est-ce donc qui n'est pas réalisme? Homère était certes un réaliste. Chaque homme est un chef-d'œuvre de poésie, de bon sens, de niaiserie et de turpitude. Qu'importe que la lorgnette dont on se sert pour observer soit garnie d'or, d'ivoire ou de corne, pourvu que les verres soient bons ? »

Le volume de *l'Amour au village* est la réunion de ces nouvelles, composées dans un intervalle de quinze ans. On y retrouve la même émotion et la même sincérité que dans le *Journal* dont j'ai donné des fragments. Le cadre de ces études de la vie rustique est simple et peu orné, mais le tableau est délicatement peint, les couleurs sont vives, le ton est toujours juste. C'est sobre et sain comme une chanson paysanne ; le souffle du chanteur est un peu court, mais la mélodie est pénétrante et va au cœur. L'invention n'est jamais très compliquée, sauf pour la principale nouvelle : *Suzanne Descharmes*, dont la donnée (l'amour d'un juif pour une catholique) présente des situations analogues à celles de *Daniel Rochat*, mais des situations très pathétiques, parce qu'on n'y trouve ni déclamation, ni rhétorique, ni thèse religieuse. Les détails sont souvent délicieux. Telle est, par exemple, cette peinture d'une jeune fille éprouvant à son corps défendant et pour la première fois les émotions troublantes de l'amour :

La jeunesse était donc venue, apportant avec elle ses troubles et ses mélancolies. Le printemps ne va pas sans orages et sans larmes, et c'est pendant les nuits de mars, à l'approche du renouveau, qu'on entend mieux les rafales du vent d'ouest et le tumulte des tièdes gi-

boulées. Suzanne sentait je ne sais quel vide se faire en elle et autour d'elle. Quand le matin elle ouvrait les deux battants de la vieille fenêtre de sa chambre, son œil suivait à l'horizon les nuages allongés couleur de rose; elle écoutait les cloches de Paulmy, et son sein se gonflait comme dans l'attente de quelque chose d'étrange et d'inconnu. Le soir, quand l'ombre glissait sur les pentes de l'humide vallon, lorsqu'on n'entendait plus que l'appel des pastours, ses regards se reportaient encore vers l'horizon aux pâles teintes violettes; elle éprouvait alors un sentiment de déception et d'isolement, et des larmes lui montaient aux yeux...

Je ne crois pas qu'il soit possible de lire *le Fifre*, *Michel*, *le Récit d'autrefois* sans être attendri. Les héros de M. Fistié sont simples et francs comme la vie rustique elle-même; leurs sentiments sont peu raffinés, mais toujours vrais. Ses héroïnes se ressemblent toutes; elles vivent d'une vie presque végétale; elles sentent plutôt qu'elles ne pensent; ce sont de véritables plantes sauvages, au parfum doux à respirer, mais qui ne monte jamais à la tête. On pardonne à l'auteur ce manque de variété, en faveur de ses qualités de conteur émouvant, de peintre en couleurs naïves, de poète humoristique et intime. N'y a-t-il pas un profond accent de vérité dans ses sensations d'un paysan amoureux, au matin de ses noces?

« J'allai voir si le blé poussait dru sous le bois des Murets. Le bon Dieu n'était pas aussi indifférent que le bourg; il avait appelé tous ses musiciens dans le taillis. Comme ils me faisaient fête et comme ils chantaient tous en chœur! La moitié de lune qui m'avait vu dans le bief du moulin se noyait toute blanche dans les vapeurs du couchant, avec une manière de me dire : « C'est aujourd'hui! » Le soleil arrivait au galop de l'autre côté du ciel et me disait aussi : « Nous y voilà, Sylvain! » « Au bas de notre champ, la rivière coulait en me regardant... Je courais, je sautais comme un cabri. Je foulais la grande herbe des prés, je m'enfonçais dans le bois, fleurant le muguet; j'étais comme fou et je disais aux haies, aux roches, que j'allais me marier tout à l'heure... »

Comme c'est plein de sève et comme c'est bien là l'explosion de la tendresse amoureuse chez un paysan qui, ayant toujours vécu de pair à compagnon avec les bêtes et les plantes,

associe toute la nature à ses joies comme à ses chagrins! — On pourra reprocher aux récits de M. Fistié de manquer de passion et de force, mais non de tendresse et de naturel. C'est beaucoup, même à une époque où la mode est aux couleurs violentes, aux descriptions d'une brutalité voulue. Quand on sera fatigué de fouiller sous prétexte d'analyse scientifique, les plus répugnants mystères de la malpropreté humaine, il y aura forcément une réaction et on aura soif d'un bon coup d'eau fraîche, comme un homme qui se sent la bouche amère et pâteuse au sortir d'une solide indigestion. On reviendra alors aux récits sobres et simples, écrits dans une langue pure. En attendant cette heure désirée, je conseille aux délicats, qui aiment encore le naturel et la nature, de lire *l'Amour au village*. Ils trouveront dans ce livre ce qu'on ne rencontre plus guère en ce temps-ci , — de la naïveté et de l'émotion.

André Theuriet.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

BAR-LE-DUC

(5 Avril 1899)

ABRÉVIATIONS ET SIGNES EMPLOYÉS

Ordre de la Légion d'honneur :

— ✠, Chevalier.
— O ✠, Officier.
— C ✠, Commandeur.

Instruction publique :

— A 🏵, Officier d'Académie.
— I P 🏵, Officier de l'Instruction publique.

Ordre du Mérite agricole :

— ✠, Chevalier (Mér. agr.).
— O ✠, Officier (*id.*).

Ordre étranger : ✠

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

Composition du Bureau.

Président..... M. Ch. Demoget, I P ✲ ;
Président honoraire..... M. Antony Poincaré, ✲, A ;
Vice-présidents..... M. Ch. Collin, I P ;
M. H. Dannreuther, A ;
Secrétaire..... M. Konarski, I P ;
Secrétaire-adjoint..... M. Al. Laurent, O ✲ (Mér. Agr.
Bibliothécaire..... M. le commandant Brocard, ✲, I P ;
Trésorier..... M. Lucien Rousselle, rue Voltaire, 18.

Commission de publication. M. Barrois, I P ;
M. A. Renauld ;
M. Charles Zurcher.

Membres honoraires.

Carriot, O ✲, I P , inspecteur d'Académie, directeur de l'Enseignement primaire à la Préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

Charaux, I P , docteur ès-lettres, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Giraud, Albert, A , docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Yon, par Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).

Jacob, Alfred, ✲ (Charles III d'Espagne), archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée municipal de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 29.

Masure, ✲, I P , inspecteur honoraire d'Académie, rue de la Grenouillère, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

Date de la réception.

ANTHOUARD (comte d'), à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19... 7 mai 1890.

*BAILLY, Joseph, chef de la comptabilité aux chemins de fer de la Meuse..... 5 déc. 1894.

BALDÉ, Louis, vice-président du conseil d'arrondissement de Montmédy, maire de Sorbey.... 6 février 1895.

BARROIS, I P ✪, inspecteur de l'Enseignement primaire, rue du Bourg, 22, à Bar-le-Duc..... 1er mars 1893.

BAUDOT, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1873.

BAUFFREMONT (le Prince DE), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87..... 2 juin 1875.

BISTER, Alcide, A ✪, conseiller général, industriel, à Revigny..... 5 déc. 1888.

BOINETTE, Alfred, A ✪, O ❋ (Mér. agr.), O ✲, ✲, viticulteur à Bar-le-Duc..... 13 janvier 1894.

BOMPARD, Henry, ❋, ancien sénateur de la Meuse, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80.... fondateur.

BOSSU, Louis, I P ✪, procureur de la République, rue Saint-Jean, 23, à Boulogne-sur-Mer..... 9 janvier 1895.

BOULANGER, E., C ❋, sénateur de la Meuse, Premier-Président de la Cour des Comptes, rue Glück, 4, à Paris..... 2 mai 1888.

BRIEY (S. G. Mgr DE), Marie-Ange-Emmanuel, Évêque de Meaux. ..... 5 juin 1889.

BROCARD, ❋, I P ✪, chef de bataillon du Génie en retraite, correspondant de l'Académie des Sciences de Lisbonne, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc..... 4 avril 1894.

Date de la réception.

Bungener, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc..... 4 avril 1894.

Busselot, Charles ✻, ancien maire, 7, rue du Baile, à Bar-le-Duc..... 1er mars 1893.

Champagne (marquis de), maire de Méniljean, au château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 25..... 6 nov. 1889.

Chévelle, Casimir, A ⚜, 52, rue Jean-Lamour, à Nancy..... 5 janvier 1887.

Collin, André, notaire, rue du Bourg, 53..... 6 février 1889.

Collin, Charles, I P ⚜, ingénieur des Arts et Manufactures, adjoint au maire de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 48..... fondateur.

Combarieu, Abel ✻, I P ❍, ✻, ancien préfet de la Meuse, directeur du Cabinet civil du Président de la République, au palais de l'Élysée, à Paris. 7 avril 1897.

Dannreuther, Henri, A ❍, pasteur de l'Église chrétienne réformée de Bar-le-Duc, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, quai Victor-Hugo, 3, à Bar-le-Duc..... 4 mai 1881.

Demoget, Charles, A ❍, ✻ (chev. de Saint-Sylvestre), ingénieur des Arts et Manufactures, architecte, rue Sébastopol, 9, à Bar-le-Duc..... fondateur.

Develle, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145..... 4 mai 1870.

Develle, Jules, ✻ (Mér. agr.), ✻ (grand-croix d'Alexandre Newsky de Russie, etc., etc...), ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires Étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 131, à Paris, et rue du Jard, à Bar-le-Duc..... 7 déc. 1887.

Fenaux (Charles), juge suppléant, 17, rue de la Banque, à Bar-le-Duc..... 7 nov. 1898.

Forget, Jules, A ❍, inspecteur des Eaux et Forêts, à Darney (Vosges), et rue des Ducs-de Bar, 71, à Bar-le-Duc..... 4 sept. 1887.

Date de la réception.

FOURIER DE BACOURT (le Comte Étienne), rue Cortambert, 56, à Paris..... 3 déc. 1890.

FREUND-DESCHAMPS, industriel au Vieux-Jean-d'heurs, maire de Lisle-en-Rigault..... 5 mai 1886.

GALLOPAIN, docteur en médecine, directeur de l'Asile départemental de Fains, par Bar-le-Duc.. 5 avril 1893.

GILBERT, André, attaché au ministère des Affaires Étrangères, rue Barbet-de-Jouy, 21, à Paris... 3 juin 1891.

GRÉGOIRE (l'abbé Gaston), vicaire à Notre-Dame, 19, rue d'Arcole, à Paris..... 5 déc. 1888.

IMÉCOURT, Ferdinand DE VASSINIAC (Marquis D'), à Louppy-sur-Loison et à Sassy, par Motrée (Orne). 4 juillet 1883.

KONARSKI, Wlodimir, I P ⚜, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis*..... 2 nov. 1881.

LALLEMAND, Paul, ✲, conseiller honoraire de Cour d'appel, à Bizanos, par Pau (Basses-Pyrénées)..... 4 nov. 1891.

*LAURENT, Alexandre, O ✲ (Mér. agr.), vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Meuse, rue du Bourg, 24, à Bar-le-Duc..... 4 avril 1894.

LIGNIVILLE (le Comte Gaston DE), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Alliance, 15, à Nancy..... 7 mai 1890.

MAXE-WERLY, ✲, I P ⚜, membre non résident du Comité des Travaux historiques et des Beaux-Arts des départements, rue d'Assas, 22, à Paris. 6 juin 1883.

MERCERON, Gaston, A ⚜, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*. 7 mai 1884.

PAGIS (S. G. Mgr. Jean-Pierre), Évêque de Verdun. 2 février 1898.

PANGE (Comte Maurice DE), rue de Lisbonne, 53, à Paris..... 4 juillet 1883.

PANGE (Marquis DE), O ✲, chef d'escadrons d'Artillerie, hôtel des Réservoirs, à Versailles..... 7 mars 1888.

Date de la réception.

PATTIN, président du Conseil d'administration des chemins de fer de la Meuse, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris..... 2 sept. 1885.

PERNET, Albert, A ✠, négociant, maire, rue Exelmans, 18, à Bar-le-Duc..... 4 déc. 1895.

PIERRE, Eugène, percepteur à Stainville (Meuse). 6 janvier 1892.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (Marquis DE, Duc romain), membre du Conseil d'arrondissement, maire d'Echènay, au château d'Echènay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris..... 4 juillet 1883.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (Comte DE, Duc romain), capitaine breveté, attaché militaire à la légation de la République française, à Tokio (Japon)..... 3 déc. 1884.

PLAUCHE (l'abbé Léopold), rue Lapique, à Bar... 5 mars 1884.

PRINCE, Amédée, ✠, président de l'Association des négociants-commissionnaires, rue de Provence, 94, à Paris..... 4 mars 1896.

PRÉLAT, I P ✠, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, rue de la Banque, à Bar-le-Duc..... 1er avril 1896.

RATTIER, Léon, propriétaire, à Jeand'heurs, par Robert-Espagne (Meuse)..... 7 févr. 1894.

RENARD, architecte départemental, ingénieur civil, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc..... 4 octobre 1893.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1879.

ROUSSELLE, Lucien, juge au Tribunal de commerce, rue Voltaire, 18, à Bar-le-Duc..... 4 déc. 1895.

ROUYER, percepteur de la réunion de Naives-devant-Bar, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc... 7 août 1895.

SEILLIÈRE (le Baron Ernest), rue Pierre-Charron, 54, à Paris..... 7 déc. 1887.

SEILLIÈRE (le Baron Frédéric), ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 61, à Paris. 6 avril 1887.

Date de la réception.

TANGRE, Ernest, notaire, rue Voltaire, à Bar-le-Duc..... 13 mai 1891.

VOIRIN, Georges, docteur en médecine, rue Rousseau, 18, à Bar-le-Duc..... 3 avril 1895.

WEIL, Maurice, ✵, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris..... 6 juin 1888.

ZURCHER, conseiller de préfecture, quai Carnot, 9, à Bar-le-Duc..... 1er mars 1893.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

AUBRY, Henry, avoué, rue Voltaire, 22, à Bar-le-Duc..... 8 janvier 1896.

AUDIAT, Étienne, lieutenant d'infanterie, à l'École de Guerre, à Paris..... 1er juillet 1896.

*BALA, ✵, ancien maire de Bar-le-Duc, rue du Pont-Triby, 8, à Bar-le-Duc..... fondateur.

BARTHÉLÉMY (Anatole DE), ✵, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris..... 5 août 1883.

BAUMANN, ancien procureur de la République, 10, rue Raspail, à Vanves (Seine)..... 21 déc. 1895.

BAZOCHE, notaire honoraire, ancien conseiller général, à Commercy..... 7 avril 1897.

BEAUZÉE-PINSARD, sculpteur, à Stenay..... 8 avril 1891.

*BÉCOURT, Eugène, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée, rue Stanislas, 59, à Nancy..... 4 mai 1881.

BEJGNET (l'abbé) A., professeur au grand séminaire de Nancy..... 1er juillet 1891.

BIGÉ (l'abbé), curé de La Chalade (Meuse)..... 3 nov. 1897.

BIGUET, instituteur public, à Gesnes (Meuse)..... 2 juin 1897.

BIZEMONT (Victe Arthur DE), au château de Tremblay, par Bouxières-aux-Chênes (M.-et-M.).. . 3 mars 1897.

Date de la réception.

Bonvalot, Édouard, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, place des Vosges, 2, à Paris. 6 déc. 1882.

Braux (le baron Charles-Gabriel de), propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)..... 3 avril 1878.

Buvignier-Clouet (Mlle), rue Saint-Maur, 11, à Verdun..... 5 juin 1889.

Capitain, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville. 2 sept. 1885.

Champigneulle-Brasseur, ✻, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris..... 6 octobre 1881.

Champion, Honoré, libraire, quai Voltaire. 9, à Paris..... 6 juillet 1881.

Chanteau (Maurice de), avocat, au château de Peyrieux (Ain)..... 6 sept. 1882.

Chapellier (l'abbé), curé-doyen de Lamarche (Vosges)..... 7 avril 1886.

Charaux, Henri, rue du Camp, à Pont-à-Mousson. 4 déc. 1895.

*Chardin, ✻, docteur, en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc..... 5 mai 1875.

*Chaussinand, Henri, docteur en médecine, directeur de l'Asile d'aliénés de Saint-Dizier..... 4 juillet 1883.

Chavannes, Maurice, officier de cavalerie, 11, rue Grammont à Rouen..... 2 sept. 1896.

*Chéry, Louis, inspecteur du travail dans l'industrie, rue Sainte-Marie, 26, à Nancy..... 3 février 1886.

Chuquet, Paul, licencié en droit, imprimeur, rue Voltaire, 4, à Bar-le-Duc..... 21 déc. 1895.

Cimochowski, Albert, I P ⚜, vice-président de la Société des Gens de Lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris..... 4 avril 1883.

Cisternes (Raoul de), homme de lettres, 61, avenue Kléber, à Paris..... 3 février 1897.

Collet, Louis (frère Valéry), professeur de littérature et d'histoire au pensionnat de Juvigny-sur-Loison (Meuse)..... 3 nov. 1897.

Date de la réception.

Contant-Laguerre, Arthur, imprimeur-libraire-éditeur, rue Rousseau, 36, à Bar-le-Duc..... 3 juin 1896.

Daval, Jules, A ⚜, ancien greffier du Tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)..... 8 janvier 1890.

Denizet, Albert, instituteur communal au Meix-Tiercelin, par Sompuis (Marne)..... 2 sept. 1891.

*Despiques, Paul, agrégé d'histoire, professeur au lycée, 2, Boulevard Cérès, à Reims..... 6 mars 1895.

Desseille, propriétaire, à Avioth, par Montmédy. 3 août 1883.

Dony, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, 2, à Verdun..... 4 avril 1883.

Duval, Louis, numismate, rue des Ponts, 27, à Nancy..... 3 janvier 1877.

Énard (l'abbé), curé-doyen de Gondrecourt..... 5 mars 1879.

François (René), ancien lieutenant aux chasseurs à pied, à Ligny-en-Barrois..... 3 nov. 1897.

Ferrette, Henry, docteur en droit, avocat, député de la Meuse, rue de la Rochelle, 56, à Bar-le-Duc, et rue Claude-Bernard, 33, à Paris..... 6 mai 1896.

Fistié, Camille, docteur en médecine, rue de la Rochelle, 20, à Bar-le-Duc..... 8 janvier 1896.

Flageollet, A ⚜, vice-président du Conseil de Préfecture, à Épinal..... 2 avril 1890.

Florange, Jules, numismate, quai Malaquais, 21 à Paris..... 1er août 1894.

Froussard, Victor, ✻, conservateur des Hypothèques en retraite, à Andelot (Haute-Marne).... 6 août 1885.

Génin, curé, à Nant-le-Petit..... 1er juin 1887.

George-Lemaire, O ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de Rennes, 99, à Paris..... 5 février 1888.

Georges (l'abbé Charles), curé de Saint-Sauveur, à Verdun..... 6 juin 1883.

*Germain, Léon, I P ⚜, ✠, membre de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy.. 6 juin 1897.

	Date de la réception.
Gérard, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt (Meuse)	9 nov. 1887.
Gillant (l'abbé), curé d'Auzéville, par Clermont (Meuse)	4 août 1885.
Gillet, Stanislas (l'abbé), élève au grand séminaire de Verdun	5 mai 1897.
Goujon, avoué, à Montmédy	8 janvier 1879.
Guyot, Ch., A ❦, ❋ (Mér. agr.), membre de l'Académie de Stanislas, directeur de l'École forestière, rue Girardet, 10, à Nancy	5 mai 1886.
Haldat du Lys (de), membre de la Société d'Archéologie lorraine, à Nancy	8 avril 1891.
Hautoy (Comte du), 12, rue de la Pâture, à Amiens (Somme)	2 juillet 1884.
Hébert (l'abbé Marcel), directeur de l'École Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris	5 nov. 1884.
Hébert (l'abbé Charles), curé de Juvigny-en-Perthois, par Savonnières-en-Perthois (Meuse)	5 octobre 1892.
Henrion, Alexandre, I P ❦, ❋ (Mér. agr.), ingénieur-architecte, avenue de la Gare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)	7 juillet 1880.
Hérelle, Georges, professeur de philosophie au Lycée, 23, rue Vieille-Boucherie, à Bayonne (Basses-Pyrénées)	5 juillet 1882.
*Honoré, Ernest, ❋, conservateur des Eaux et Forêts, à Amiens (Somme)	5 sept. 1888.
Houzelle, A ❦, instituteur, à Montmédy	5 janvier 1887.
Huber, Émile, ❋, ingénieur des Arts et Manufactures, président de l'Académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 20, rue Rambuteau, à Paris	4 déc. 1889.
Jacquinot-Boulanger, Charles, ✻ (commandeur du Nicham-Iftikar et de l'Osmanié), docteur en droit, ancien procureur de la République, à Saint-Dizier (Haute-Marne)	4 mars 1896.

	Date de la réception.
Jacquot, Albert, I P ❀, correspondant du Comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy...	1er févr. 1888.
Jeannin, Claude, négociant, voie Romaine, à Bar-le-Duc.....	8 janvier 1896.
*Humbert, contrôleur principal des contributions, en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc.....	fondateur.
Jéhet, Louis-Auguste (l'abbé), curé d'Abainville, par Gondrecourt (Meuse).....	5 juin 1895.
Jodin de Feissolles, propriétaire, à Stenay (Meuse).	1er août 1871.
Krick, Henri, pharmacien, à Bourg-la-Reine.....	9 mai 1889.
Labourasse, I P ❀, inspecteur de l'Enseignement primaire, en retraire, membre correspondant de l'Académie de Stanislas, à Troyon (Meuse)....	6 juillet 1870.
Lacour (l'abbé), curé d'Heudicourt, par Vigneulles (Meuse).....	2 juin 1880.
Landmann (l'abbé), aumônier du Lycée à Bar-le-Duc.....	7 août 1872.
Larcher, Octave, docteur en droit, 218, boulevard Saint-Germain, à Paris.....	5 avril 1899.
*Laurens, Léon, avocat à Saint-Mihiel.....	6 juin 1894.
Lechevallier, ❀, directeur des postes et des télégraphes, en retraite, à Villemomble, 15, rue du Chemin de fer.....	7 oct. 1874.
Leduc, instituteur, à Boviolles, par Ligny (Meuse).	6 déc. 1876.
Lefebvre, Henri, rue de Rigny, 17, à Nancy....	5 octobre 1892.
Léger, Gaston, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, rue Nève, 34, à Bar-le-Duc.....	8 janvier 1896.
Legrand, curé de Gimécourt et Baudrémont, par Villotte-devant-Saint-Mihiel.....	4 sept. 1889.
Lehuraux, instituteur à Liny-devant-Dun (Meuse).	2 déc. 1891.
Leloup, Gabriel, licencié en droit, directeur d'Assurances, rue du Bourg, à Bar-le-Duc.....	8 janvier 1896.
Lemoine, directeur de l'école publique de la Ville-Haute, à Verdun.....	7 nov. 1883.

Date de la réception.

L'Hoste, Louis, maire d'Hattonchâtel (Meuse)... 5 avril 1882.

Lignot, Edmond, ancien magistrat, maire, à Nettancourt (Meuse)..... 6 juin 1897.

Lombard, ✻, I P ◐, membre de l'Académie de Stanislas, professeur honoraire à la Faculté de Droit, à Nancy, rue Stanislas, 82..... 4 octobre 1871.

Lorrain, percepteur, à Tronville-en-Barrois (Meuse)..... 7 mars 1894.

Madelin, Émile-Marie-Louis, agrégé de l'Université de France, ancien membre de l'École Française de Rome, 61, rue Bonaparte, Paris..... 6 nov. 1895.

Marichal, Paul, A ◐, archiviste aux Archives nationales, 47, rue Bonaparte, à Paris..... 6 nov. 1889.

*Martin (Alexandre), I P ◐, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, à Mézières (Ardennes). 6 oct. 1897.

Mathieu (l'abbé), curé de Velaines (Meuse)..... 3 nov. 1897.

Maupoil (le commandant), à Vichy (Allier)..... 4 mai 1870.

Maugean (l'abbé), curé de Longeville-devant-Bar. 4 mars 1896.

Mengin, Henri, avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, rue Lafayette, 8, à Nancy..... 3 février 1886.

Meunier, docteur en médecine, maire de Lavoye (Meuse)..... 1er avril 1896.

Micault, ingénieur civil, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc..... fondateur.

*Micault (Mgr Jean-Eugène), prélat de la Maison du Pape, curé d'Euville ; chanoine protonotaire apostolique de Saint-Marc de Venise ; chanoine honoraire de Lorette et d'Aquin ; docteur en théologie et en droit canon ; membre de l'Académie littéraire des Arcades de Rome, à Euville (Meuse)..... 7 sept. 1893.

Mignien, Edmond, A ◐, notaire, à Nubécourt, par Beauzée (Meuse)..... 7 mars 1888.

Moat, Jules, industriel, à Caudebec-les-Elbeuf... 2 avril 1890.

Date de la réception.

Moreau, docteur en droit, maire de Froidos (Meuse)..... 4 déc. 1895.

Morel (l'abbé Émile), chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)..... 8 nov. 1871.

Morel, Léon, I P ❶, receveur des Finances, en retraite, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne).... 8 nov. 1871.

Mougenot, Léon, I P ❶, associé-correspondant national des Antiquaires de France, consul honoraire d'Espagne, à Malzéville-Nancy..... 1er oct. 1890.

*Mouilleron, peintre-verrier, rue des Ducs-de-Bar, 37, à Bar-le-Duc..... 8 janvier 1874.

Muel, I P ❶, attaché à la Rédaction des procès-verbaux du Sénat, palais du Luxembourg, à Paris..... 7 janvier 1891.

Munerel, Gustave, ancien président du tribunal de Commerce, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc. 2 nov. 1881.

Nettancourt-Vaubecourt (le Comte de), à Thillombois (Meuse)..... 6 juin 1897.

Nicolas, Jules-Paul, curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay (Meuse)..... 2 oct. 1895.

*Péroche, ✻, directeur des Contributions indirectes, en retraite, à Lille, rue Alexandre Leleu, 31. 7 janvier 1874.

*Persenot (l'abbé Raymond), curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt (Meuse)..... 2 nov. 1881.

Pierre, Émile, A ❦, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, à Houdelaincourt (Meuse)..... 2 mars 1887.

Pierrot (Alfred), publiciste, directeur du *Journal de Montmédy*, à Montmédy..... 7 avril 1897.

Pierson, Martin, sculpteur à Vaucouleurs (Meuse). 5 juillet 1882.

Pionnier (Louis), professeur au collège, 12, rue de la Galavaude, à Verdun..... 1er juin 1898.

Plauche, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun..... 4 juin 1873.

Date de la réception.

*Poincaré, Antony, ✻, A ⚜, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite, rue du Regard, 14, à Paris..... fondateur.

Poincaré, Raymond, ✻ (grand-croix de l'Aigle blanc de Russie), avocat à la Cour d'appel de Paris, vice-président de la Chambre des députés et du Conseil général de la Meuse, ancien ministre de l'Instruction publique, rue des Mathurins, 32, à Paris, et à Sampigny (Meuse)..... 5 nov. 1884.

Poincaré, Lucien, A ❶, agrégé de l'Université, professeur au collège Louis-le-Grand, rue d'Assas, 17, à Paris..... 5 déc. 1888.

Poriquet, Charles, rue du Bourg, à Bar-le-Duc.. 5 février 1896.

Prudhomme, ✻ (Mér. agr.), professeur départemental d'agriculture, à Commercy..... 3 mai 1893.

Quintard, Léopold, président de la société d'Archéologie lorraine, rue Saint-Michel, 30, à Nancy. 2 juillet 1884.

*Raulin, Jules, directeur de l'Agence du Crédit foncier, rue de Serre, 16, à Nancy..... 4 janvier 1888.

Raulin, ✻, I P ⚜, professeur honoraire de Faculté, à Montfaucon-d'Argonne (Meuse)..... 7 juin 1893.

Raulin, Ernest, négociant, secrétaire général de la Société d'horticulture de la Meuse, à Verdun.. 4 sept. 1895.

Reischmann, Frédéric, directeur de l'usine du Vieux-Jeand'heurs, par Robert-Espagne (Meuse). 5 février 1896.

Renard (l'abbé Jules), aumônier des Dames Dominicaines, à Bar-le-Duc..... 8 janvier 1896.

Robineau, Georges, inspecteur adjoint de la Banque de France, à Paris, rue de Bruxelles, 17.. 7 février 1894.

*Royer, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57, à Bar-le-Duc..... 3 avril 1878.

Sadoul, Louis, docteur en droit, procureur de la République, à Bar-le-Duc, 27, rue Saint-Urbain. 7 sept. 1898.

*Sailliet, Pierre-Victor, ✻, I P ❶, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18, à Bar-le-Duc.... 3 août 1881.

Date de la réception.

Saint-Joire, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Dizier, 25, à Nancy... 6 mai 1885.

Saintignon (l'abbé), prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel..... 1er sept. 1875.

Schaudel, Louis, A ⚜, rédacteur principal à la Direction générale des Douanes, 13, avenue Gambetta, Paris..... 5 janvier 1887.

Simon, Théodore, ✻, conseiller général, à Ligny-en-Barrois..... 4 déc. 1895.

Souhaut (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny-en-Barrois..... 6 sept. 1882.

Theuriet, André, O ✻, de l'Académie française, maire, à Bourg-la-Reine (Seine)..... 4 octobre 1871.

Toussaint, Oscar, inspecteur des Eaux et Forêts, rue de la Banque, 34, à Bar-le-Duc..... 21 déc. 1895.

Ulrich, Raymond, président du Tribunal de Commerce, rue Lapique, à Bar-le-Duc..... 9 mai 1894.

Vacant (l'abbé), docteur en théologie, membre de l'Académie de Stanislas, professeur au grand séminaire, rue de Strasbourg, 95, à Nancy..... 6 juin 1888.

Vanson (le Général), C ✻, avenue de la Motte-Piquet, 5, à Paris..... 6 juin 1888.

Varin-Bernier ✻, conseiller général, ancien président du Tribunal de Commerce, rue de la Banque, à Bar-le-Duc..... 2 nov. 1881.

Viard, ancien président du Tribunal de Commerce, à Bar-le-Duc..... 4 mai 1892.

Villard, Émile-Cuny, A ⚜, docteur en médecine, à Verdun-sur-Meuse..... 2 sept. 1896.

Vinchon, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc..... 10 janvier 1894.

Weiss, A ⚜, docteur en médecine, à Cousances-aux-Forges (Meuse)..... 10 janvier 1894.

Date de la réception.

WJENER, Lucien, I P, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy..... 3 oct. 1883.

*YUNG, Alfred, I P, professeur de musique, rue du Tribel, 48, à Bar-le-Duc..... 6 avril 1870.

ZANETTI, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse..... ..... 5 août 1886.

SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

A. — Sociétés françaises.

Aisne	1. Société Académique de Laon.
—	2. Société Académique de Saint-Quentin.
Algérie	3. Société Archéologique de Constantine.
Ardennes	4. Société d'Études ardennaises, à Sedan.
Aube	5. Société Académique de Troyes.
Bouches-du-Rhône	6. Académie d'Aix-en-Provence.
Calvados	7. Académie de Caen.
Charente-Inférieure	8. Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes.
Cher	9. Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
Côte-d'Or	10. Académie de Dijon.
Doubs	11. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.
—	12. Société d'Émulation de Montbéliard.
Gard	13. Académie du Gard, à Nîmes.
—	14. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Gard à Nîmes.
Gironde	15. Société Linéenne de Bordeaux.
Hérault	16. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.
—	17. Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers.
—	18. Société Académique de Béziers.
Isère	19. Académie Delphinale, à Grenoble.
—	20. Société de Statistique de l'Isère, à Grenoble.

Loire-Inférieure.....	21. Société Académique de Nantes.
—	22. Société Archéologique de Nantes.
—	23. Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.
Lot-et-Garonne.....	24. Société littéraire, scientifique et artistique du Lot, à Agen.
Maine-et-Loire.....	25. Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.
Marne.....	26. Académie de Reims.
—	27. Société industrielle de Reims.
—	28. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, à Châlons.
	29. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.
Marne (Haute-).....	30. Société Historique et Archéologique de Langres.
—	31. Société des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier.
Meurthe-et-Moselle..	32. Académie de Stanislas, à Nancy.
—	33. Société d'Archéologie Lorraine, à Nancy.
—	34. Société de Géographie de l'Est, à Nancy.
—	35. Société Lorraine de Photographie, à Nancy.
—	36. Société Philotechnique, à Pont-à-Mousson.
Meuse.....	37. Société Philomathique de Verdun.
—	38. Société des Amateurs naturalistes, à Montmédy.
Nord.....	39. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.
—	40. Commission Historique du Nord, à Lille.
Oise.....	41. Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
—	42. Société Archéologique de Beauvais.
—	43. Comité Archéologique de Senlis.
Pas-de-Calais.....	44. Société Académique de Boulogne-s.-Mer.
Pyrénées-Orientales.	45. Société Scientifique, Agricole et Littéraire, à Perpignan.
—	
Rhin (Haut-).....	46. Société Belfortaine d'Émulation, à Belfort.
Rhône.....	47. Académie de Lyon.

Saône (Haute-).....	48. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Vesoul.
Seine.....	49. Société des Antiquaires de France, au Louvre, à Paris.
—	50. Société française de Numismatique et d'Archéologie, 58, rue de l'Université, à Paris.
Seine-et-Oise	51. Société des Sciences morales et des Lettres, à Versailles.
Seine-Inférieure.....	52. Société des Sciences agricoles et horticoles du Havre.
Somme.....	53. Société Académique d'Amiens.
—	54. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Var.....	55. Société Académique du Var, à Toulon.
Vaucluse.....	56. Société Littéraire et Scientifique d'Apt.
Vienne.....	57. Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Vosges.....	58. Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
—	59. Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié.
Yonne.....	60. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

B. — **Sociétés savantes étrangères.**

Alsace-Lorraine.....	61. Académie de Metz.
—	62. Société d'Archéologie de Metz.
—	63. Section Historique et Littéraire du Club Vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg.
Luxembourg (gr.-duc. de).	64. Institut Royal Grand-Ducal de Luxembourg.
—	65. Association Luxembourgeoise pour la Littérature, l'Histoire et l'Art national, à Luxembourg.
Belgique.....	66. Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon.
—	67. Revue Bénédictine, à Maredsous.
Autriche.....	68. Musée d'Histoire Naturelle de Vienne, 1, Burgring.

Prusse.....	69. Trierisches Archiv à Trèves.
Russie.....	70. Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg.
—	71. Société Impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
—	72. Société Impériale des Naturalistes, à Moscou.
Suède.....	73. Université d'Upsala (Institut géologique de l').
Égypte.....	74. Institut Égyptien, au Caire.
États-Unis.....	75. Smithsonian Institution, à Washington.
—	76. Université de Californie, à San-Francisco.
Brésil.....	77. Musée National de Rio-de-Janeiro.

C. — **Bibliothèques, Revues, etc.**

78. Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
79. Bibliothèque de la ville de Verdun-sur-Meuse.
80. Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.
81. Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
82. Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.
83. Bibliothèque du Cercle de l'Union, à Bar-le-Duc.
84. Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
85. Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.
86. Bibliothèque du Musée Guimet, place d'Iéna, à Paris.
87. *Revue historique*, dirigée par M. Gabriel Monod, maître de conférences à l'École normale supérieure, Paris.
88. *Correspondance historique et archéologique*, dirigée par F. Bournon et F. Mazerolle, 14, rue des Poitevins, Paris.
89. *Polybiblion*, Revue, rue Saint-Simon, 7, à Paris.
90. Mélusine, *Revue des traditions populaires*, 2, rue des Chantiers, à Paris.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Extraits du registre des procès-verbaux pour l'année 1897. I

Liste des ouvrages reçus et déposés à la Bibliothèque de la Société en 1897 XXXI

MÉMOIRES

L. Maxe-Werly. — Les divisions ecclésiastiques du Pays Barrois antérieures à la rédaction du Pouillé de 1303 1

L. Maxe-Werly. — Études sur les différents Pagi qui, au xe siècle formèrent le comté du Barrois (avec carte) 11

L. Maxe-Werly. — Médaille du B. Pierre de Luxembourg du xve siècle (avec planche) 49

L. Maxe-Werly. — Jean Lambert, fondeur 57

L. Germain. — Armorial des Écuyers du Bailliage de St-Mihiel, rédigé par D. Callot, d'après la Recherche de D. Richier... 60

E. Fourier de Bacourt. — Extraits de correspondances barrisiennes (xviiie siècle) 114

F. Houzelle. — Breux, son Histoire et sa Seigneurie 133

Ch. I. Géographie, p. 137. — Ch. II. La seigneurie de Breux, p. 173. — Ch. III. Étude des lieux-dits du cadastre, p. 286. — Ch. IV. Mœurs, coutumes, usages.

Pages.

préjugés, langage, p. 293. — Ch. V. Idiôme local, p. 309. — Ch. VI. Les légendes de Breux, p. 312.— Ch. VII. Histoire de l'instruction primaire, p. 316. — Ch. VIII. Les occupations allemandes en 1815 et 1870, p. 329. — Ch. IX. Le hameau de Fagny, p. 331.

***

NÉCROLOGIE. — MM. Arthur Benoît, J.-B. Berteaux, Camille Fistié..... 333

***

Liste des membres de la Société..... 349

Liste des Sociétés, Bibliothèques et Revues en correspondance.. 366

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE

VIII

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE

BAR-LE-DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE

TOME VIII

BAR-LE-DUC
CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1899

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1898

Séance du 5 janvier 1898.

Président de M. Démoget, *vice-Président.*

Sont présents : MM. Barrois, J. Baudot, Boinette, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Démoget, Despiques, Fistié, Forget, Konarski, Laurent, l'abbé Plauche, Renauld et Zurcher.

Le procès-verbal de la séance de décembre 1897 est lu et adopté.

Correspondance :

Lettre de M. Maxe-Werly déclinant, en raison de son éloignement de Bar-le-Duc, sa réélection à la présidence de la Société.

Présentation :

MM. Forget et Jacob présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre titulaire, Mgr J.-L. Pagis, évêque de Verdun.

Communications et lectures :

Sur la demande de M. l'abbé Plauche, sa lecture sur *une Séance de l'Académie française en 1897* est reportée à la réunion de février.

M. Dannreuther communique, de la part de M. A. Benoît (de Berthelming) une *Note sur la population du Clermontois en 1670*, qui donne par *conduits* la population de chacun des villages dont se composait alors cette principauté. Ces renseignements sont tirés d'un manuscrit de la Bibliothèque de Metz (1002/252), où se rencontrent aussi d'autres documents relatifs à la même région : Difficultés pour Jametz, 1er oct. 1601 ; — Exemption de sujets lorrains d'Esnes et de Nubécourt, 1604 ; — Règlement pour Stenay, 14 févr. 1619 ; — Donation du Clermontois au Prince de Condé, déc. 1648 ; — Bail du Clermontois, 16 mars 1669 ; — Requête des habitants de Varennes au Roi contre les fermiers généraux, 1683 ; — Levée de deniers pour réparer la citadelle de Stenay, 1659 ; — Ordonnances royales sur la noblesse du Clermontois, 1789 ; — Cession par Condé des droits qui se lèvent sur le Clermontois, 17 mai 1784 ; — etc., etc., etc.

M. Konarski donne lecture, de la part de M. Maxe-Werly, d'une *Lettre sur l'origine et l'antiquité du nom de Bar-le-Duc*. C'est une réponse à une série de Lettres adressées par notre confrère M. J. Baudot à M. le Commandant Brocard, lettres parues en octobre, novembre et décembre derniers dans deux journaux de Bar-le-Duc.

M. Maxe ne prétend pas discuter et réfuter toutes les affirmations de M. Baudot ; il s'arrêtera seulement à deux d'entre elles.

Au point de vue de la configuration du sous-sol du bassin de l'Ornain, M. Baudot a dit « qu'il ne pouvait admettre que Paris se trouve « placé au milieu d'une sextuple circonvallation opposée aux inva- « sions de l'Europe et traversée par les vallées convergentes des rivières principales. C'est, dit-il, prendre la situation à rebours ». M. Maxe oppose à cette opinion le témoignage d'Élie de Beaumont et, à l'aide d'une figure graphique, montre que toutes les crêtes qui s'étagent en s'éloignant de Paris pour constituer les ceintures du bassin parisien forment bien réellement des lignes de résistance naturelles contre un ennemi venant de l'Est. Toutes ces crêtes ont été le théâtre de nombreuses batailles. Les cours d'eau qui traversent ses différents cantons descendent tous vers Paris, et les routes qui les longent traversent au passage de ces ceintures autant de défilés qui facilitent la résistance.

Au point de vue de l'antiquité du nom de Bar, M. Baudot avait dit : « L'opinion générale est que Bar-le-Duc veut dire la *Barrière* « du Duc, son nom lui venant du château construit au milieu du xe « siècle par le comte Frédéric Ier, ou, avant lui, de la forteresse et « des camps qui ont couronné nos collines ». — Pour M. Maxe, *Bar*

a par lui-même la signification d'éminence, de lieu élevé. Bar-le-Duc, Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube s'élèvent sur des hauteurs, et bien d'autres lieux encore dans la dénomination desquels entre la racine *bar* sont dans les mêmes conditions topographiques. Cette similitude de noms entre les trois localités dont il vient d'être parlé provient d'une similitude de situation et dérive de leur configuration sur la même formation géologique; chacune d'elles est située sur un cours d'eau, à son point de rencontre avec une ceinture du bassin parisien, et toutes trois sont voisines, par conséquent, d'un passage, d'un défilé où des hauteurs défensives doivent se présenter naturellement. — Quant à l'antiquité du nom de Bar, elle est bien antérieure au x^e^ siècle. Un tiers de sou d'or frappé à Nasium vers 550 offre la légende : *Nasio vicu in Barrense.* Frédégaire, mort vers 660, rapporte que, vers 463, Childéric, père de Clovis, vint à Bar à son retour de Thuringe. M. Maxe rappelle, enfin, l'identification qu'il a établie du *Castrum Barrum* avec Bar dans son *Étude sur les différents Pagi qui ont formé le Comté du Barrois* (*Mém. de la Soc.*, 1876, p. 151) et termine en donnant le texte d'une savante dissertation sur l'antiquité du nom de Bar-le-Duc, œuvre d'un auteur resté inconnu, qu'il a retrouvée à la Bibliothèque Nationale, *Coll. de Lorr.*, vol. n° 350, f^os^ 15 à 27.

La note de M. Maxe-Werly est communiquée à M. Baudot, qui se propose d'y répliquer.

M. Konarski fait connaître le nombre et le sujet des mémoires envoyés aux concours ouverts par la Société, et pour lesquels le délai de dépôt est expiré depuis, le 31 décembre. Ces travaux, au nombre de huit, sont : III^e^ concours, 2 envois : *Histoire populaire du Barrois; Les comtes et ducs de Bar.* — IV^e^ concours, 1 envoi : *Notice sur le château de Jeand'heurs.* — V^e^ concours, 5 envois : *Un coin pittoresque de l'Argonne; Woinville et le Collège de la Marche; Monographie de Breux; Monographie de Gesnes; Monographie de Chauvoncourt et Menonville.*

Il est procédé à la nomination de la commission d'examen par un scrutin qui donne les résultats suivants : MM. Konarski, Barrois, Maxe-Werly, Dannreuther et Despiques.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un président en remplacement de M. Maxe-Werly, démissionnaire : M. Démoget est élu.

Par suite de l'élection de M. Démoget à la présidence, il y a lieu de nommer un vice-président : M. Jules Forget est élu.

Cette élection entraîne celle d'un membre de la Commission de publication : M. Renauld est élu.

M. J. Baudot est désigné comme rapporteur de la candidature de Mgr l'Evêque de Verdun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 2 février 1898.

Présidence de M. C. Fistié, *vice-Président.*

Présents : MM. Barrois, J. Baudot, Boinette, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Fistié, Forget, Jacob, Laurent, Plauche, Prélat, Renauld.

MM. Démoget, Despiques et Konarski se font excuser.

Le procès-verbal de la séance du 5 janvier est lu et adopté.

M. le Président en ouvrant la séance, remercie la Société des suffrages unanimes qui lui ont été accordés lors de la reconstitution annuelle du Bureau. Il est heureux d'exprimer au nom de la Société ses vives et cordiales félicitations à plusieurs de nos confrères, récemment honorés de distinctions académiques. Il les adresse en particulier à l'excellent Président de la Société des Lettres, M. Ch. Démoget, promu officier de l'Instruction publique, ainsi qu'à MM. A. Pernet, P. Varin-Bernier, Villard et A. Giraud, nommés officiers d'Académie.

Communications et lectures :

M. Eug. Pierre envoie une photographie très réussie de la *Croix-Mathelin*, près de l'ancienne abbaye de Jovilliers. Des remerciements lui sont votés.

M. l'abbé Plauche s'excuse de ne pouvoir — à cause d'une subite extinction de voix — donner la communication qu'il a fait mettre à l'ordre du jour. Il annonce toutefois que le triptyque de Mognéville, dont la restauration a occupé à plusieurs reprises la Société, a été visité récemment par M. Bœswillwald, inspecteur général des monuments historiques, et que sa réinstallation dans l'église de Mognéville paraît devoir être prochaine. Il informe également l'assemblée du classement qui vient d'être fait, par un arrêté ministériel du 25 janvier 1898, de divers monuments funéraires de l'église de Nubécourt (tombeau de Georges-Frédéric du Hautoy et de ses deux femmes, et dalle funéraire de François du Hautoy et de Nicole de Beauvau). Il ne peut s'empêcher de regretter que l'église de Nubécourt

tout entière n'ait pas été admise à bénéficier de cette mesure de protection.

M. MAXE-WERLY adresse à la société un travail étendu sur les différents *Pagi* qui au x^e^ siècle formèrent le comté du Barrois. Ce mémoire qui continue une étude publiée en 1876 dans nos *Mémoires* sur le *Pagus Barrensis* a pour objet la délimitation et la description des pays dits d'*Ornois*, de *Blois*, des *Vaux*. Il est renvoyé à l'examon de la Commission de publication.

M. Jules BAUDOT donne lecture d'une *Réponse* à la *Lettre* de M. MAXE-WERLY sur l'*Origine et l'Antiquité du nom de Bar-le-Duc*, lue dans la précédente séance. Il expose que M. MAXE-WERLY ayant déclaré ne prendre que ses premières lignes pour le condamner, il pourrait se contenter de renvoyer pour toute réponse notre honorable confrère aux dernières lettres qu'il n'a pas jugé à propos d'attendre. Mais dans l'intérêt de sa thèse, il ne veut pas avoir l'air de se dérober. Et d'abord, M. JULES BAUDOT n'a pas dit que Paris ne se trouvait pas au milieu d'une sextuple circonvallation, mais bien que cette sextuple circonvallation, allant en gradation de l'ouest à l'est, lui paraissait un obstacle plus grand pour les envahisseurs venant de l'Occident que pour ceux de l'Orient, à l'époque surtout où il n'existait de chemins que les rivières. Au surplus, cette boutade n'a été de sa part qu'une entrée en matière, non un argument.

Pour ce qui est du fond de la question, M. MAXE-WERLY, dans sa réfutation, ne prouve aucunement, dit M. BAUDOT, qu'en dehors de *Caturices*, sur la rive droite de l'Ornain, contre le pont Notre-Dame il y ait jamais eu, avant le x^e^ siècle un camp fortifié sur l'une quelconque de nos hauteurs.

M. MAXE-WERLY se contente de nous renvoyer à son travail sur les *Pagi du Barrois au x^e^ siècle*. Dans cette étude, M. MAXE-WERLY prétend que *Caturices* ne pouvant être une capitale, il devait y avoir quelque chose d'autre à côté? Pourquoi, demande M. BAUDOT, *Caturices* ne pouvait-il être une capitale? Est-il démontré, d'ailleurs, qu'après la chute de *Nasium* le Barrois ait eu ce qu'on peut appeler une capitale? La seule preuve que vous apportiez, continue M. BAUDOT, c'est qu'au temps de Childéric, selon le rapport de Frédégaire, il y avait quelque part, dans les Gaules un certain *Barrum Castrum* dans lequel ce roi des Francs a accompli son « retour de l'île d'Elbe ».

Admettons que ce récit de Frédégaire soit authentique, et que Bar-le-Duc puisse être identifié avec son *Barrum Castrum*. Pourquoi, dit M. BAUDOT, ce *Barrum Castrum* ne serait-il pas tout simplement *Caturices?*

Il y a le *Burgum*, dit M. Baudot, c'est notre *Bourg*, et si Bar signifie : *barrière par un château sur un sommet*, vous ne pouvez le placer primitivement au *Bourg*, c'est-à-dire dans la vallée.

M. Baudot se permet de faire remarquer à M. Maxe-Werly qu'il fait confusion en donnant le Mont Saint-Michel, près de Toul pour un ancien Mont de Bar. Le Mont de Bar et le mont Saint-Michel existent simultanément, l'un à côté de l'autre, et M. Baudot a cité ce Mont de Bar dans les lettres qu'a négligées son contradicteur.

Il insiste en terminant, sur la signification du monosyllabe *bar* qui ne lui paraît pas aller sans l'idée d'un obstacle fait à des eaux, à une époque plus ou moins reculée, et regarderait *bar* comme un des primitifs de *roche*. Les « Monts de Bar, côte barine, etc. » seraient des montagnes qui barrent, des *Montagnes rocheuses*.

Barrivilla, Barovilla, Barville, se traduisaient logiquement par : ville de la Barre, Ville-sur-Roche. Si l'on admet que *bar* signifie purement *hauteur, élévation*, comme le soutient M. Maxe-Werly, Mont de Bar n'est plus qu'un pléonasme.

Après cette lecture, M. Jules Baudot présente le rapport dont il a été chargé sur la candidature de M Pagis, Evêque de Verdun. Conformément aux conclusions de ce rapport, Mgr Pagis est élu membre titulaire de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour le secrétaire : H. Dannreuther.

Séance du 2 Mars 1898.

Présidence de M. Démoget, *Président.*

Présents : MM. Baudot, Barrois, Boinette, Brocard, Ch. Collin, Démoget, Despiques, Fistié, Konarski, Laurent, Renauld et Pernet, M. Dannreuther se fait excuser.

M. le Président annonce le décès de M. Arthur Benoit, de Berthelming, et rappelle les travaux d'érudition si nombreux de notre regretté confrère, ainsi que la sympathie toute particulière qu'il portait à notre Societé et qu'il manifesta si souvent en réservant ses meilleures notices à nos *Mémoires*. La Société charge son Secrétaire de transmettre à la famille de M. Benoît l'expression de ses plus sincères regrets.

M. le Président se fait l'interprète des félicitations que la Société

adresse à notre confrère, M. Muel, nommé officier de l'Instruction publique.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre par laquelle Mgr Pagis, évêque de Verdun, reçu membre titulaire à la séance de février, remercie la Société de l'avoir accueilli dans son sein et lui promet, à défaut d'une collaboration assidue, incompatible avec ses graves occupations, une sympathie reconnaissante et sans limites.

M. Konarski communique une lettre de M. Léon Germain, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, lettre qui, malgré son caractère tout personnel, intéresse notre Société tout entière. M. Germain fait savoir officieusement que la Société d'Archéologie doit célébrer dans le courant du mois de juin le cinquantième anniversaire de sa fondation. Elle espère que la Société de Bar-le-Duc se fera représenter à cette solennité et qu'un des membres qu'elle déléguera à cet effet voudra bien prendre part, en traitant de préférence quelque sujet d'intérêt barrisien, à une série de lectures qui seront faites au cours de l'une des réunions. — Sans attendre un avis officiel, la Société s'empresse d'accepter la gracieuse invitation qui lui est faite. Elle délègue pour la représenter M. Démoget, son président, qui accepte et sera heureux d'apporter, avec un sujet local qu'il a déjà en vue, la contribution qui lui est demandée.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre qui lui est adressée par un de nos compatriotes, M. Charles Florentin, professeur à Eclaron (Haute-Marne). Dans une suite d'articles publiés par un des plus importants journaux de la région, M. Florentin a récemment émis l'idée et étudié la possibilité de mettre au jour une publication qui, sous le titre de *Bibliothèque meusienne*, par exemple, comprendrait une série de petits volumes appelés à paraître, s'il était nécessaire, en fascicules périodiques, à être autant que possible, enrichis de vignettes, et à donner la biographie populaire de ceux de nos compatriotes, plus nombreux encore qu'on ne le pense, qui se sont distingués dans les sciences, les lettres, les arts et l'armée. Ligier-Richier, Jean Errard, Louis Joblot, D. Remi Ceillier, Oudinot, Exelmans, pour parler uniquement de ceux-là auxquels des travaux de nos confrères ont été consacrés dans ces dernières années, fourniraient déjà les premiers éléments d'un Livre d'or de la Meuse, auxquels bien d'autres noms pourraient s'ajouter sans peine. Telle est l'œuvre à laquelle M. Florentin voudrait voir la Société des Lettres prêter son esprit d'initiative, son appui intellectuel, et, aussi, quelque peu, son concours pécuniaire. — La Société, sans se dissimuler l'amplitude d'une entreprise de cette nature et l'esprit de suite

qu'elle demanderait et sans oublier que ses modestes ressources financières doivent être appliquées avant tout à la publication de ses *Mémoires*, accueille avec empressement, en principe, la proposition qui lui est transmise, proposition à laquelle son patronage moral ne pouvait qu'être acquis à l'avance, et charge MM. Despiques et Konarski de se mettre en rapport avec M. Florentin pour étudier les voies et moyens d'exécution.

Communications et lectures :

M. l'abbé Plauche se trouvant encore empêché de donner la lecture par lui annoncée sur *Une réception à l'Académie française en 1897*, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 6 Avril 1898.

Présidence de M. Démoget, *Président.*

Sont présents : MM. J. Baudot, Boinette, Ch. Collin, Dannreuther, Démoget, Despiques, Konarski, Laurent, Pernet et Renauld.

Assiste également à la séance, M. Lemoine, de Verdun, membre correspondant.

M. Konarski communique à la Société et commente deux pièces qui lui sont transmises par notre confrère M. Casimir Chévelle, pièces qui viennent ajouter de nouveaux renseignements à ceux déjà fournis sur les Gratas, maîtres-maçons du Duché de Bar, par la notice que M. Fourier de Bacourt a consacrée à cette famille dans nos *Mémoires* de 1897 (3e série, t. VI, pp. 133 à 140).

Le premier de ces documents est une analyse du testament, en date du 10 mars 1637, de Bastienne Hordal, veuve de Claude Grata (sic), qualifié dans la pièce de « Me sculpteur à Toul », et qui, avant de se retirer dans cette ville où l'avait attiré son mariage, avait été, dès la fin du xvie siècle, maître des œuvres du Duché de Bar. De ce testament, dont l'original existe encore dans les archives de Me J. Lévy, actuellement notaire à Toul, il résulte que Claude I Gratas et Bastienne Hordal n'eurent pas uniquement de leur mariage Étienne Gratas, seul enfant cité par M. de Bacourt et qui, à travers les difficultés que notre confrère a exposées, succéda à son père dans la charge de maître-maçon du Barrois. Deux autres fils naquirent encore de cette union : Claude II et Antoine. Il semblerait, de plus, que

l'un et l'autre embrassèrent la carrière paternelle et allèrent à un certain moment demander à l'étranger leur éducation artistique, car il appert d'une énonciation de ce testament que Claude « voulant faire le voyage de Rome », avait obtenu de sa mère une somme d'argent destinée à le défrayer, tandis qu'Antoine ayant voulu « faire un voyage en France », sa mère s'était refusée à y contribuer non plus qu'à « fournir autre chose pour ses études ». C'est en considération de ces faits que Bastienne Hordal, prise sans doute à ses derniers moments d'un scrupule légitime, lègue à son fils Antoine un préciput de 1.000 fr. barrois. D'autre part, elle exclut formellement du partage de sa succession, sans exprimer le motif de cette mesure, son fils aîné, Étienne Gratas, dit Étienne Minorville. Les liens de parenté qui unissaient Bastienne Hordal à Étienne Hordal, « vivant doyen et chanoine de l'église cathédrale de Toul, son oncle », liens déjà constatés par M. de Bacourt, sont expressément rappelés dans ce testament.

Le second document communiqué par M. Chévelle est la mention d'un traité intervenu, le 23 janvier 1596, entre « Me David Gratta, masson, demeurant à Toul », et les habitants de Jaillon, pour la reconstruction de l'église de ce lieu (Arch. de Me Claudel, actuellement notaire à Toul). Nul doute qu'il s'agisse encore ici d'un membre de la même famille, contemporain de ceux que M. de Bacourt cite comme les plus anciens connus.

M. Konarski donne lecture, au nom de M. Léon Germain, d'un travail sur *un sceau-matrice de Perrinet de Chardogne*, appartenant à M. Salleron, avocat à Bar-le-Duc, et récemment découvert au cours de fouilles pratiquées dans une propriété située sur l'emplacement de l'ancien château de Beurey. Ce sceau, rond, de petite dimension (0,02 sur 0,02) mais à relief très accusé, est en bronze, d'un beau type héraldique et semble dater de la seconde partie du XIIIe siècle ou de la première du XIVe. L'empreinte est un écu à cinq annelets en sautoir surmonté d'un lambel à trois pendants, et entouré, entre deux filets, de la légende : ★ **S. PARENET D'CHADONE,** c'est-à-dire *Sceau Parenet de Chadone.* Les armoiries sont bien celles de la maison de Chardogne, qui portait *de gueules à cinq annelets d'argent en sautoir, au lambel à trois pendants de même en chef.* De l'avis du P. Ménestrier, toutes les familles de Lorraine portant des anneaux dans leurs armes se rattachaient à la souche commune qui possédait au XIIIe siècle la seigneurie de Louppy. Telle était la famille de Chardogne, que le lambel atteste avoir été la branche puînée d'une maison plus ancienne, la maison de Vienne, détentrice de Louppy-le-Château

dès 1204. L'auteur de la maison de Chardogne paraît avoir été Ferry de Vienne, qui vivait vers 1281 et mourut avant 1335. Il épousa une fille de Simon, seigneur de Heys, morte en 1324. La pierre tombale de cette dernière, reconnaissable à son écu accolé à l'écu de son mari chargé des cinq annelets et du lambel de Chardogne, a été retrouvée en 1868 dans des fouilles pratiquées au pied de l'église de Montier-en-Der. Du mariage de Ferry de Chardogne avec la demoiselle de Heys naquirent trois fils, Ferry II, Jean et vraisemblablement aussi Perrinet (Pierre), auquel se rapporte le sceau-matrice découvert à Beurey. Or, Perrinet de Chardogne fut précisément seigneur de Beurey, comme en témoige un dénombrement fourni par lui en 1342 pour Beurey et un autre pour Robert-Espagne, tous deux conservés aux archives de la Meuse. — M. Germain termine sa notice, qu'il se réserve d'étendre et de compléter encore, en fournissant de nombreux renseignements généalogiques sur les successeurs de Perrinet et la maison de Chardogne, qui paraît s'être éteinte au commencement du XVe siècle.

Après ces deux communications, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. *Le Secrétaire,* Wlodimir Konarski.

Séance du 4 mai 1898.

Présidence de M. Maxe-Werly, *ancien président.*

Sont présents : MM. Boinette, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Despiques, Konarski, Laurent, Maxe-Werly, A. Pernet. — M. Chéry, membre correspondant à Nancy, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la réunion d'avril est lu et adopté.

MM. Despiques et Dannreuther présentent au titre de membre correspondant M. Louis Pionnier, professeur au collège de Verdun.

Communications et Lectures :

M. Dannreuther donne lecture d'une note sur *Martin Mourot, prêtre de Longeville et imprimeur, sa marque typographique et son enseigne à Longeville (1501-150?)* — Les travaux de Beaupré (*Recherches sur l'imprimerie en Lorr.*), Clesse (*Mém. acad. Stan.*, 1859, t. I, p. 20) et Servais (*Mém. Soc. Lett. Bar-le-Duc*, 1re série, t. I, p. 80 et t. IX, p. 19) nous ont appris que Longeville-devant-Bar a possédé, dès les premières années du XVIe siècle, la plus ancienne imprimerie du Barrois, probablement antérieure aux ateliers de Saint-Dié et de Saint-Nicolas-du-Port. Elle appartenait à un prêtre habitant le vil-

lage, Martin Mourot, curé de Longeau « doyen de la chrétienté de Ligny », qui fut, en 1507, député du clergé pour la rédaction des Coutumes de Bar. On ne connaissait encore, en fait de productions de l'imprimerie de Longeville, que trois pièces, d'une extrême rareté : le *Missel de Toul* (1501), conservé à la Bibliothèque de Saint-Mihiel, — la Bulle *de Lacticiniis* (1506) imprimée à 112 exemplaires, dont un subsiste aux archives d'Epinal, — une édition du *Viat de Salut*, sorte de catéchisme populaire réimprimé en 1527. Or, tout récemment, la librairie Claudin mettait en vente, à Paris (Catal. 9 janv. 1898, n° 68430) un quatrième ouvrage imprimé par Mourot, sans date, mais qui paraît être de 1525 ou environ, encore inconnu jusqu'à ce jour, les *Statuta ordinis Premonstratensis,* pet. in-4°, acquis aujourd'hui par M. Langlard, de Nancy.

Le hasard a fait que notre confrère M. Konarski possédât depuis longtemps une photographie, faite il y a des années, à Charleville, par un amateur qui ne se rendit pas compte de la valeur du volume placé sous ses yeux, du premier feuillet des *Statuta.* On y voit, au-dessous du titre, la marque de l'imprimeur, qu'on ne connaissait pas encore. Cette marque offre deux anges soutenant un écusson qui porte, comme blason, une tête de mort placée au-dessus d'une étoile, avec la devise *Memento Mori* dans une banderole. Or, chacun peut voir sur la façade d'une très vieille maison du village de Longeville un groupe en pierre sculptée représentant deux anges soutenant, dans un très beau mouvement, un écusson dont les figures ont été détruites. L'exécution de ce morceau indique la fin du XV^e^ ou le début du XVI^e^ siècle.

Quand on compare cette antique sculpture, perdue dans le village de Longeville, avec la marque du typographe de Longeville telle qu'elle existe sur la photographie du feuillet liminaire des *Statuta,* on est frappé de l'identité absolue qui règne dans la disposition des anges et de l'écusson qu'ils soutiennent. Bien plus, notre confrère, M. Maxe-Werly, a su, avec le flair dont il est coutumier, obtenir sur place, d'une personne très âgée de Longeville, l'assurance spontanée qu'elle avait, dans sa jeunesse, vu de ses yeux l'image d'une tête de mort dans l'écusson de pierre enduit aujourd'hui d'une couche de peinture rouge. Tout nous autorise donc à penser que nous possédons, à Longeville, l'enseigne et, sans doute aussi, la demeure du prêtre Martin Mourot, le premier des imprimeurs barrisiens. La devise macabre accolée à ses armes parlantes rappelait les initiales de son nom : *Memento Mori,* — Martin Mourot. Souhaitons que notre musée municipal mette un jour à l'abri des aventures ce monument unique, doublement curieux comme œuvre d'art et comme document.

M. Maxe-Werly communique à la Société le dernier chapitre de ses *Recherches sur la Géographie antique de la région du Barrois*. Il démontre qu'aux temps les plus anciens les *pagi* de l'époque franque dénommés le *Barrensis*, l'*Odornensis* et le *Bedensis* correspondaient aux Archidiaconés de Bar, de Gondrecourt et de Mauvages, divisions ecclésiastiques demeurées inconnues aux rédacteurs des anciens pouillés de 1301 et de 1402, et qui, disparus vers la fin du XIIe siècle, furent remplacés par les Archidiaconés de Ligny, de Reynel et de Rivière-Meuse.

La découverte d'une *Enseigne de pèlerinage du milieu du XVe siècle* fournit encore à notre confrère le sujet d'une courte étude sur le B. Pierre de Luxembourg. Il propose de reconnaître dans cette enseigne, dont il soumet un calque à la Société, un des dix-huit exemplaires en argent commandés par René Ier, duc de Bar, lors du pèlerinage qu'il fit à Saint-Pierre d'Avignon en 1448. Chemin faisant, M. Maxe signale plusieurs documents intéressants, relatifs au culte rendu au Bienheureux, dès le lendemain de sa mort, à Langres et à Ligny, lieu de sa naissance.

M. Brocard fait connaître une observation qu'il a reçue de M. G. Enestrom, éditeur de la *Bibliotheca mathematica* de Stockholm, à propos de l'étude de M. Dannreuther sur le mathématicien Albert Girard, de Saint-Mihiel, parue dant le t. III, 3e série (1894) de nos *Mémoires*. M. Enestrom a constaté que l'abbé de Gua, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*, pour 1783, avait déjà expliqué la qualification de « Samiélois » que s'était donnée notre compatriote. M. Maxe-Werly se tient à la disposition de la Société pour provoquer à Paris de nouvelles recherches sur Albert Girard, comme aussi sur un autre mathématicien, Didier Dounot, qui a signé « Dounot de Bar-le-Duc », bien qu'il fût originaire de Ligny.

Après ces communications, M. Laurent est désigné comme rapporteur de la candidature de M. Louis Pionnier. Puis, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire : Wlodimir Konarski.

Séance du 1er juin 1898.

Présidence de M. Démoget, *Président.*

Sont présents : MM. Boinette, Dannreuther, Démoget, Konarski, Laurent, Pernet et Renauld.

M. Despiques se fait excuser.

Communications :

Circulaire de la Société d'Archéologie lorraine au sujet de la célébration du Cinquantenaire de sa fondation : M. Démoget, président de la Société, a été délégué antérieurement pour assister à cette solennité.

M. Konarski annonce à la Société que, sur le rapport de M. Babelon, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de décerner à notre confrère M. Maxe-Werly, pour son *Histoire numismatique du Barrois*, publiée l'année dernière, le Prix Duchalais, à partager avec M. Prou, auteur du *Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*. La Société adresse à notre savant et dévoué collègue ses plus vives félicitations.

A propos de la plaque commémorative qui doit être placée sur la façade de la maison natale de Jean Errard de Bar-le-Duc, M. Renauld, rappelant une courte discussion survenue au cours d'une des dernières séances relativement aux véritables amoiries du célèbre ingénieur barrisien, fait connaître qu'il résulte de ses recherches que, dans toutes les éditions, tant françaises qu'allemandes, des Œuvres d'Errard, le titre porte les amoiries où figure une *pyramide* surmontée de trois étoiles en chef, tandis que la *tour* ne se rencontre nulle part ailleurs que dans l'*Armorial* de D. Pelletier.

Lecture :

M. Léon Germain communique une courte note sur *Un ex-libris de Hubert de Vendières, procureur général de la Chambre des Comptes du Barrois.* Il s'agit d'une petite gravure en taille douce représentant un écusson contenu dans un cartouche à volutes que soutiennent deux griffons comme supports. Le cartouche est sommé d'une couronne de comte, sans importance héraldique, d'ailleurs, eu égard à l'époque à laquelle remonte la vignette dont il s'agit. Les armoiries sont *d'argent à l'écusson de gueules*. Au-dessous du cartouche sont gravées les lettres suivantes :

D. H. D. V.
C. R. C.
P. G. D. B.

Les amoiries sont analogues à celles de la famille de Vendières. Quant à l'inscription, elle peut aisément se traduire ainsi :

Dominus Hubertus De Vendières.
Consiliarius Regalis Celsitudinis.

(*ou* Consiliarius Regis Christianissimi)
Procurator Generalis Ducatus Barrensis.

La seconde ligne supposerait le titre de Conseiller « de Son Altesse Royale », ou, à une époque plus tardive, de Conseiller « du Roi très-chrétien », c'est-à-dire du Roi de France. L'une et l'autre qualification semble pouvoir s'appliquer très bien au Procureur Général Hubert de Vendières.

M. Dannreuther et M. Konarski estiment qu'aucun doute ne peut subsister sur l'attribution de cet ex-libris conformément à l'hypothèse présentée par M. Germain. En effet, des documents provenant de M. de Vendières et conservés dans le fonds Servais, manuscrits de la Bibliothèque de Bar, offrent des exemplaires de cette vignette.

M. Biguet, membre correspondant, à Gesnes, communique, d'après l'*Art du Blason,* du P. Ménestrier (1673), l'épitaphe d'un doyen de Verdun du nom de *Beuvelet Huin*, mort à Rome en 1468 (?) et enterré dans l'Église de Sainte-Sabine en cette ville, non loin du tombeau de son oncle, le cardinal Guillaume Huin d'Étain), dont il fut le principal héritier. Le monument funéraire du doyen Beuvelet est orné de son blason : un mufle de lion, surmonté de trois étoiles en chef, et de l'inscription suivante : « *Beuuoleto Hugonis F. Decano Virdunensi, Guillerini cardinalis Metensis nepoti, apud avunculi peritissimi ossa, Georgius, Guillermi agnatus ex testamento fecit. Obiit Kal. Mart. 1468.* »

L'annonce de la communication de notre correspondant a provoqué un article paru dans le *Courrier de Verdun* du 1er juin, sous ce titre : « Un point d'histoire verdunoise ». M. Dannreuther donne lecture de cet article, qui complète la courte note de M. Biguet, et dont l'auteur s'attache à préciser la date de la mort du doyen Beuvelet, qu'il place, comme M. Biguet, en 1468.

M. Biguet, communique, en outre, quelques notes héraldiques, et signale comme pouvant intéresser nos confrères un arrêt du Conseil du Roi en date du 15 septembre 1693 « condamnant le prieur, curé primitif de Notre-Dame de Bar-le-Duc, à payer au sieur de Rabaumont, curé de la paroisse de cette ville, 300 l. de portion congrüe et 450 l. à ses trois vicaires, et à lui laisser le casuel pour en jouir comme ses prédécesseurs »

Sur le rapport de M. Laurent, M. Pionnier, professeur d'histoire au Collège de Verdun, est élu membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 6 Juillet 1898.

Présidence de M. Démoget, *Président.*

Sont présents : MM. Boinette, Brocard, Dannreuther, Démoget, Despiques, Konarski, Laurent, Pernet, l'abbé Plauche et Renauld.

M. Ulysse Robert, inspecteur général des archives et des bibliothèques, de passage à Bar-le-Duc, ayant bien voulu accepter une invitation qui lui a été faite d'assister à la séance, M. le Président le prie de prendre place au bureau.

M. Démoget rappelle ensuite la perte toute récente que la Société vient de faire à quelques jours d'intervalle d'un de ses anciens vice-présidents, M. Berteaux, puis de M. Camille Fistié, vice-président en exercice. Tous nous avons été témoins de l'assiduité exemplaire avec laquelle l'un et l'autre assistaient à nos réunions et de l'intérêt qu'ils prenaient à nos travaux. L'hospitalité donnée à plusieurs reprises dans nos *Mémoires* à des fragments du *Journal* de C. Fistié n'aura été que le prélude d'une publication plus étendue, que M. André Theuriet prépare des impressions du lettré si fin et si délicat, du penseur et du poète auquel l'unissait, depuis de longues années, une amitié devenue proverbiale.

Communications et lectures :

M. Démoget, délégué aux fêtes organisées pour la célébration du cinquantenaire de la Société d'Archéologie lorraine, rend compte de sa mission et fait connaître, notamment, la distinction précieuse et si méritée décernée à cette occasion à notre confrère M. Léon Germain, à qui M. de Marsy a remis, en assemblée générale, la médaille d'honneur instituée par la Société des Antiquaires de France.

Appelé à prendre part aux lectures faites au cours de cette assemblée générale, notre Président reprend à notre bénéfice la conférence déjà faite par lui sur un sujet choisi à dessein parmi les plus intéressants de notre histoire locale : les *Origines de l'Architecture de la Renaissance à Bar-le-Duc et dans le Barrois.* Rappelant en quelques mots ces origines, en Italie d'abord, puis en France avec les châteaux de Blois, de Gaillon et de Chambord, M. Démoget arrive rapidement à la Lorraine, où la poterne du palais ducal, l'hôtel d'Haussonville, puis l'hôtel de Lunati offrent les premiers rudiments du style nouveau. A Bar, une maison surmontée d'un pan de bois, sise à l'angle de la rue du Baile et de la côte Phulpin, montre ce qu'était une construction

privée au commencement du xvᵉ siècle. Le séjour presque constant de René au Château de 1491 à 1509 et la construction du grand dépôt des Chartes engendrent, vers 1506 ou 1508, une série de maisons caractérisées par des moulures simples, l'absence de sculptures, des portes de forme ronde ou surbaissée et surtout un couronnement composé d'un chéneau en forme de torsade ou de cordelière. Quatre ou cinq maisons de Bar, notamment celle qui porte le nº 4 de la rue Chavée, et, à Longeville, la demeure de Martin Mourot, le prêtre imprimeur dont il a été question au cours de notre avant-dernière séance, constituent ce premier groupe de constructions de l'extrême début de la Renaissance, alors que l'art se dégage à peine encore des traditions du style gothique.

Avec Pélerin le Viateur et Mansuy Gauvin, la transformation s'accentue en Lorraine. Bar ne suit que timidement. A la maison de la rue Chavée succède un type nouveau, la maison non encore numérotée (entre le 67 et le 69) de la rue des Ducs, édifiée par la famille noble des Rodouan aux alentours de 1515 ou de 1520.

En 1523, surgissent parallèlement deux créations curieuses : à Hattonchâtel, les trois arcatures du Retable, et, à Bar, la façade de la salle d'audience de la Chambre des Comptes, encadrée aujourd'hui dans les bâtiments de l'école communale de garçons. Vainement s'attendrait-on à une concordance de style entre ces deux constructions. Pendant que le Retable, dit M. Démoget, est un modèle complet d'architecture de la Renaissance italienne arrivée à sa perfection, la facade de la Chambre des Comptes est bien de l'architure barroise, avec ses défauts, mais aussi avec ses qualités originales qui se révèlent pour la première fois. De cette façade, que M. Démoget restitue ingénieusement à l'aide des vestiges d'ornementation apparents encore aujourd'hui, se dégage un ensemble conçu d'après les principes du xvᵉ siècle, pittoresque mais incohérent, dont quelques parties sont d'une véritable nouveauté, accusant la main d'un artiste plus jeune, qui n'a pas vu l'Italie, mais qui a trouvé un arrangement nouveau avec des éléments pris dans le pays.

De la même époque date encore la maison nº 2 de la rue Saint-Pierre, ornée de médaillons rongés de vétusté, ainsi que de pilastres à figures grotesques et de chapiteaux imités de l'antique, le tout d'une exécution matérielle des plus défectueuses.

De l'examen des trois derniers types, il résulte qu'il y a eu à Bar, vers 1523, et parallèlement, un enseignement par l'exemple : 1º par infiltration d'un art étranger très avancé (Hattonchâtel); 2º par le développement de l'art ancien du xvᵉ siècle modifié au souffle des

idées nouvelles, mais sans copie servile d'un modèle (façade du Château dans l'école des garçons); 3° par une copie maladroite de modèles étrangers que des artistes plus habiles pouvaient modifier et améliorer (maison rue Saint-Pierre, n° 2).

Ces trois types étant donnés, M. Démoget ramène à chacun d'eux, en fournissant la date authentique de leur construction, 45 maisons des villes haute et basse présentant un caractère artistique. Peu de villes, dit-il en terminant ce précieux catalogue étayé de démonstrations et de critiques qui ne sauraient trouver place dans les étroites limites d'un procès-verbal, peu de villes présentent, alignées pour ainsi dire côte à côte, une pareille série de constructions intéressantes s'échelonnant de 1500 à 1770. Mais les exigences des temps nouveaux les menacent perpétuellement. Tôt ou tard, elles pourront disparaître. Souhaitons qu'un jour quelque salle de notre musée réunisse non seulement les photographies de leur état actuel, mais d'habiles restitutions de leurs aspects anciens, et que leurs monographies particulières viennent séparément prendre place dans un volume de nos *Mémoires*, si l'œuvre d'ensemble rêvée par notre confrère, M. Charaux, ne doit décidément pas être réalisée.

Après cette communication et à propos d'un livre récent de M. Edmond Demolins, *Les Français d'aujourd'hui*, M. Despiques explique la tentative de M. Ed. Demolins : c'est un pédagogue original, doué des meilleurs intentions, un économiste aussi de l'école de Le Play, qui s'est mis à la recherche des crises de l'heure présente. Il a trouvé une des causes de notre décadence dans les efforts persévérants de nos voisins les Anglais et il a cru bon de nous les donner en exemple dans son fameux livre : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons?*

Aujourd'hui, M. Ed. Demolins veut étudier la situation de la France elle-même : il se livre donc à une vaste enquête, géographique, économique, morale, il essaie de dégager les types généraux, le Pyrénéen pastoral, l'Auvergnat mangeur de châtaignes et commerçant; il croit distinguer les causes de la supériorité de certains groupes sur les autres; il se livre ainsi à une série de tableaux très pittoresques des coins de la France du Midi et du Centre.

A la fin, dans un deuxième appendice, il a senti le besoin d'étayer sa thèse par des arguments empruntés aux pays dont il doit parler, et, pour son second volume qui doit être consacré au Nord et à l'Est, il fait appel aux collaborateurs locaux, au personnel des sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province.

M. Despiques est d'avis que les Mémoires de la Société des Lettres et les travaux de ses membres les plus actifs sont de nature à satisfaire M. Ed. Demolins dans l'enquête qu'il vient d'ouvrir. Il se fait donc un plaisir de communiquer à ses collègues l'appel de M. Demolins, persuadé que le Barrois et la Lorraine ne peuvent que gagner à être bien connus non seulement par les géographes et les historiens, mais aussi par les économistes, les pédagogues de l'heure présente, ceux qu'on peut appeler les *psychologues de la nation française*. On peut adresser les brochures ou ouvrages à M. Ed. Demolins, aux bureaux de la *Science sociale*, 56, rue Jacob, Paris.

En raison de l'heure avancée, la lecture de la note de M. Maxe-Werly sur *Jean Lambert, fondeur de cloches*, est remise à la séance du mois d'août. *Le Secrétaire*, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 3 août 1898.

Présidence de M. DÉMOGET, *Président.*

Sont présents : MM. BOINETTE, BROCARD, DÉMOGET, KONARSKI, et LAURENT; M. BIGUET, membre correspondant.

M. le Président se fait l'interprète des vives félicitations que la Société adresse à notre confrère, M. PRÉLAT, inspecteur d'Académie de la Meuse, récemment promu officier de l'instruction publique. Le même arrêté ministériel a conféré les palmes académiques à M. HOUZELLE, instituteur à Montmédy; il reçoit ainsi une juste récompense deux fois méritée par son mérite et son dévouement professionnels autant que par de nombreuses et si intéressantes notices qu'il trouve encore le temps, dans ses rares heures de loisir, d'écrire soit pour nos *Mémoires*, soit pour le *Journal de Montmédy* et le *Bulletin* des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse.

En déposant sur le Bureau le second volume du *Pouillé du diocèse de Verdun*, dans lequel M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville, continue l'œuvre commencée il y a dix ans par feu M. l'abbé Robinet, M. KONARSKI appelle tout spécialement sur cette publication l'attention des membres de la Société. Les deux cents premières pages de ce second volume sont consacrées aux établissements religieux de la ville de Bar, et le reste aux doyennés voisins d'Ancerville, de Condé, de Ligny, de Montiers, de Revigny, de Triaucourt et de Vaubecourt. Spécialisant son examen aux chapitres consacrés à Bar, M. Konarski s'applique à faire ressortir l'intérêt tout exceptionnel qu'ils présen-

tent pour l'histoire particulière de notre ville. Prenant le mot *pouillé* dans son acception la plus étendue, l'auteur ne s'est pas contenté de faire de son travail un tableau ingrat offrant la sèche nomenclature des établissements religieux de la région et de leurs ressources. Il a su en tirer un véritable livre d'histoire locale, plein de faits, de dates et d'indications. Église paroissiale, collégiales, officialité, commanderie de Saint-Antoine, collège Gilles-de-Trèves, couvent d'hommes et de femmes, tous les établissements religieux, si nombreux à Bar avant la Révolution, tous depuis l'orgueilleux chapitre ducal de Saint-Maxe jusqu'à la plus humble communauté, sont l'un après l'autre l'objet d'une monographie singulièrement intéressante et substantielle, étant données les limites forcément restreintes dans lesquelles chacune de ces notices a dû être renfermée.

A travers les renseignements multipliés au cours de ces pages, une assertion, toutefois, peut surprendre, qui mérite d'être confirmée. A la page 142, M. l'abbé Gillant, après avoir rappelé la dotation inscrite au testament de Stanislas Leszczynski en vue de l'établissement à Bar de deux Écoles chrétiennes tenues par des Frères aux villes haute et basse, dit qu'en 1779 trois frères dirigeaient encore dans une maison de la rue des Ducs, l'école de la ville haute, qui comptait 96 élèves. C'est des Frères mêmes, aujourd'hui installés à Bar, que M. l'abbé Robinet, questionné par M. Konarski, a dit tenir ce renseignement. Or, M. Konarski croit devoir en contester formellement l'exactitude, jusqu'à preuve contraire, cela va de soi. Jamais croit-il, le legs de Stanislas n'a reçu son affectation, et les circonstances dans lesquelles il en a été habilement détourné sont connues. Jamais une école de Frères n'a été ouverte et entretenue à Bar, ni à l'aide de ce legs, ni même à l'aide d'autres ressources, soit publiques soit privées. Aucun doute ne peut subsister à cet égard pour qui a étudié les délibérations de l'ancien Hôtel de Ville et, notamment, un rapport adressé à cette assemblée en 1792 sur l'état de l'enseignement primaire à Bar avant la Révolution. Et pourtant, par la précision des détails qu'il donne, le renseignement que les Frères actuels de la rue du Coq ont fourni à M. l'abbé Robinet s'impose à l'examen. Ne dériverait-il pas de quelque confusion ? Telle est la question, assurément intéressante pour l'histoire de l'instruction populaire à Bar sur laquelle M. Konarski appelle l'attention des membres de la Société, avec l'espoir de provoquer peut-être une réponse, soit qu'elle doive infirmer l'assertion de M. l'abbé Gillant, soit qu'elle doive la confirmer.

Après ces observations, en raison du petit nombre des membres

présents à la séance, le surplus des matières portées à l'ordre du jour est remis à la réunion de septembre.

MM. Konarski et Démoget présentent aux suffrages de la Société, au titre de membre correspondant, M. Louis Sadoul, docteur en droit, Procureur de la République à Bar-le Duc. M. Renauld est désigné comme rapporteur de cette candidature.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 7 septembre 1898.

Présidence de M. Démoget, *Président:*

Présents : MM. Boinette, Charles Collin, Dannreuther, Démoget et Laurent.

MM. Despiques et Konarski se font excuser.

Communications et lectures :

M. L. Maxe-Werly adresse une note sur le fondeur Jean Lambert connu par la refonte de la célèbre cloche de la cathédrale de Metz, la *Mutte*, en 1479, et des cloches de l'église Saint-Evre de Nancy en 1508. Il conteste l'opinion des auteurs qui font naître cet artiste à Anvers, et propose de voir en lui un descendant de « *Maître Lambert le canonnier* » attaché au service des ducs de Bar, et envoyé en 1403 par le Duc Robert à Longwy pour y faire une grosse bombarde. M. Maxe-Werly rattacherait volontiers à cette famille « *Didier Lambert, compagnon de Jean Doudenet, natif de Lorraine* », chargé de certains travaux comme fondeur de cloches à Carrare (1524) et, au siècle suivant, *Jean Lambert* de Doncourt, travaillant, en 1683, à la fonte d'une cloche pour la cathédrale de Rouen.

M. Léon Germain, reprenant la description du tombeau de Charles le Téméraire dont M. L. Maxe-Werly a publié un dessin retrouvé par lui à Oxford (*Mém. de la Soc. des Lett. de Bar-le-Duc*, t. VI [1897], planche III, p. 42) s'attache à l'identification des statuettes qui décoraient ce monument funèbre, aujourd'hui détruit. L'une de ces figures, notamment, qui fait pendant à celle de Charlemagne, vers le haut du tombeau, lui paraît représenter l'*Empereur saint Henri*, caractérisé par les insignes impériaux, et par le petit édifice qu'il tient de la main gauche, en souvenir de la cathédrale de Bamberg dont il est le fondateur. M. Léon Germain rappelle à ce sujet que saint Henri était bien connu en Lotharingie, et qu'il eut l'intention de se faire moine

à l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, où il laissa en souvenir un peigne d'ivoire sculpté encore conservé au musée de cette ville. Il serait intéressant de recueillir les autres figurations du saint empereur en Lorraine.

Dans une seconde communication, M. Léon Germain appelle l'attention sur trois fragments de vitraux du musée archéologique de Tours, dont le premier offre les armoiries portées par le roi René de 1466 jusqu'à sa mort (1480); le second, aux mêmes quartiers, mais disposés différemment et que *brise* un lambel ne saurait désigner que le fils ou le petit-fils de René, c'est-à-dire Jean ou Nicolas d'Anjou, ducs de Lorraine; le troisième paraît ne pouvoir être rapporté qu'à Jeanne de Laval, seconde femme du roi René; il offre, non plus exactement les armoiries de cette princesse, mais une combinaison où l'on semble avoir voulu faire allusion à son origine maternelle (Bretagne) aussi bien qu'à sa filiation paternelle. Le catalogue du musée de Tours imprimé en 1871 donne ces armoiries comme indéterminées; il rattache les deux premiers vitraux, mais avec un doute, au cardinal Jean de Lorraine, fils du duc René II et au grand cardinal de Lorraine : ces attributions sont tout à fait impossibles.

Il est procédé ensuite à deux scrutins :

1° En remplacement de M. Camille Fistié, décédé, M. Dannreuther est élu vice-président de la Société.

2° M. L. Sadoul, docteur en droit, procureur de la République à Bar-le-Duc, présenté par MM. Démoget et Konarski, est élu membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour le secrétaire : H. Dannreuther.

Séance du 5 octobre 1898.

Présidence de M. Démoget, *Président.*

Présents : MM. Boinette, Dannreuther, Démoget, Despiques, Laurent, Pernet et Plauche.

M. Charaux se fait excuser.

Correspondance :

Circulaire ministérielle fixant la date du 37e Congrès des sociétés savantes de 1899 à Toulouse, durant la semaine de Pâques, et pro-

gramme des sections d'histoire et de philologie, d'archéologie et des sciences.

Lettre de M. le Dr Max Keuffer, bibliothécaire et archiviste de la ville de Trèves, acceptant l'échange des Mémoires de la Société avec la publication périodique intitulée *Trierisches Archiv*, dont il est l'éditeur. Le premier fascicule de ce Bulletin est déposé sur le bureau. Il contient des études d'archéologie, de diplomatique et d'histoire sur l'ancienne province ecclésiastique dont Trèves était la capitale, et dont le Barrois comme la Lorraine firent longtemps partie. La publication de M. le Dr Keuffer comble une lacune et doit être accueillie avec faveur.

Lettre de M. Léon Germain ajoutant quelques observations à celles de notre confrère M. Biguet au sujet de l'épitaphe du doyen Beuvelet Huin de Verdun. Il y aurait selon notre correspondant des réserves à faire sur le titre de *Cardinalis Metensis* que Guillaume Huin, oncle de Beuvelet, n'a pas pu se donner. De plus, les armoiries du doyen, telles que M. Biguet les décrit d'après le P. Menestrier ne concordent pas avec celles du cardinal, qu'il a dû adopter. La lettre de M. Germain sera transmise à M. Biguet.

Communications et lectures :

M. Léon Germain communique, accompagnées d'une notice, deux photographies que lui a adressées Mgr Enard, évêque de Cahors. Elles représentent un bras-reliquaire conservé dans une paroisse de son diocèse et renfermant une relique du roi saint Louis, auquel l'église est dédiée. A défaut d'authentique, il y a lieu de joindre à la tradition et à la possession l'examen ostéologique et l'étude archéologique. Sur ce dernier point, le bras-reliquaire est un objet très intéressant et artistique : le style qui indique la fin du XIIIe siècle, le geste, et la richesse de la décoration où se remarquent un grand nombre de fleurs de lis, paraissent réellement se référer au saint roi. M. Germain espère que ses confrères seront comme lui, reconnaissants à Mgr Enard de cette communication.

M. Despiques rend compte d'une publication de MM. G. Vallée, sous-préfet de Bar-sur-Aube, et G. Pariset, professeur à l'Université de Nancy, le *Carnet d'étapes du dragon Marquant, Démarches et actions de l'armée du centre pendant la campagne de 1792*, Nancy, Berger-Levrault 1898, in-12. M. Despiques explique la portée locale de ce livre : on n'a jamais voulu étudier dans la Meuse que la vie de ses plus grands généraux pour justifier sa réputation militaire. En

réalité ce département a fourni des soldats à nos armées en quantités innombrables ; beaucoup sont morts prématurément et même certains ont laissé derrière eux des souvenirs qui méritent parfois d'attirer l'attention.

Le *Carnet d'étapes du dragon Marquant* est de ceux-là : l'auteur est originaire de Commercy, issu de deux familles modestes, les Psaume et les Marquant ; engagé volontaire au 2e dragons en 1791, il a tenu note de sa campagne de 1792 sous les ordres de Dumouriez, il en a rédigé un récit d'après ses notes, mais il est mort en 1793 sans pouvoir pousser plus loin ses souvenirs.

Tel quel, ce carnet est très curieux : les éditeurs ont rétabli la filiation de Marquant, ils ont marqué à travers les siècles la lente ascension sociale d'une famille du pays ; ils ont esquissé à grands traits la psychologie du dragon Marquant, complétée aussi par le propre récit de ce dernier. Il apparaît ainsi pourvu d'une certaine culture intellectuelle, avec des souvenirs d'études classiques, un sens de l'histoire qui s'affirme surtout par sa sincérité. Marquant est peintre, aussi, de la nature, car il sait décrire celle qu'il a sous les yeux, des hommes, qu'il observe, dont il cherche à nous expliquer les actes. C'est un observateur, un esprit critique, il est arrivé ainsi à des convictions républicaines inébranlables, et c'est pour la République en même temps que pour la France qu'il a pris les armes. Grâce à ces sentiments patriotiques et civiques, il est pénétré du désir d'être un bon soldat, il veut donner l'exemple à l'ennemi, il réfrène ses goûts pour la discussion, il se bat courageusement.

Le *Carnet d'étapes de Marquant* ne fait pas seulement revivre toute une époque dans son intimité, il donne quelques conclusions nouvelles pour l'histoire de l'invasion prussienne de 1792, il permet de rectifier quelques erreurs des livres de M. Chuquet, il sert en un mot à l'histoire générale.

Voilà pourquoi M. Despiques a voulu signaler ce livre aux membres de la Société des lettres : il croit que dans les familles meusiennes, nombreux sont de tels dossiers manuscrits ; il importe de les sauver de l'oubli ou de la destruction et de conserver cet héritage de gloire. Il engage tous les descendants des soldats de la Meuse à publier ou à faire publier les dossiers intéressants qui pourraient être en leur possession.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint, Paul Despiques.

Séance du 9 novembre 1898.

Présidence de M. DÉMOGET, *Président.*

Sont présents : MM. BOINETTE, BROCARD, DANNREUTHER, DÉMOGET, LAURENT, PLAUCHE, RENAULD.

MM. DESPIQUES et KORNASKI se font excuser.

Correspondance :

M. MERCERON communique une lettre du Touring-Club français, au sujet de l'opportunité qu'il y aurait à signaler aux voyageurs, par des plaques indicatrices, les curiosités ou les événements historiques de certaines localités de la Meuse. M. le Président se charge de désigner à la Société susdite les points de notre région où ces indications pourraient être le plus utiles.

Communications :

M. DÉMOGET, complétant sa communication du 6 juillet sur les *Origines de l'Architecture de la Renaissance à Bar-le-Duc et dans le Barrois*, démontre à l'aide de photographies et de croquis, la parenté de certaines formes architecturales usitées à Bar-le-Duc avec les ornements d'une maison très remarquable, datée de 1466, et encore existant à Vic, en Lorraine.

M. BROCARD rend compte d'une excursion qu'il a faite avec quelques personnes, le 13 octobre, aux grottes de Combles, décrites par M. Amand Buvignier dans la *Statistique géologique du département de la Meuse* (1852, p. 402). A cette époque, Buvignier signalait la présence de l'eau dans les fonds ; aujourd'hui il ne paraît plus y en avoir; il est vrai que la saison a été très sèche. L'insuffisance des moyens d'investigation n'a permis de tirer de cette excursion aucun résultat scientifique; mais on pourra la renouveler avec plus de fruit l'année prochaine.

M. BROCARD fait connaître aussi quelques résultats intéressants obtenus, au Lycée, par M. Grau, professeur de chimie, dans les essais d'un tube Colardeau à radiographie. Il a aussi la satisfaction d'annoncer que l'examen des tracés du barographe-amplificateur Redier installé par ses soins, depuis le 3 octobre 1894, a montré une étroite corrélation des chutes de grêle et de grésil et des phénomènes électriques avec certaines oscillations particulières du tracé, qui, pour ce motif, ont reçu des météorologistes le nom d'*oscillations orageuses*, ou

de *crochets d'orage*. Une autre contribution à la météorologie meusienne est la refonte de la carte des pluies moyennes annuelles, tirées en quatre couleurs, à l'échelle du 270,000e. Enfin il doit signaler à la Société une très belle aquarelle représentant l'*aurore boréale* visible le 9 septembre dernier, à Bar-le-Duc, et reproduite fort exactement par M. Comte-Jacquet, ancien imprimeur.

M. L. Germain fait déposer sur le bureau le manuscrit de son *Armorial des Ecuyers du bailliage de Saint-Mihiel d'après la Recherche de Didier Richier*.

Il envoie la photographie d'un *Tableau de l'église de Brouvelieures* (*Vosges*) et le croquis des armoiries que l'on y remarque. Ces armoiries sont celles du duc de Lorraine Charles IV et de Marie-Louise d'Apremont, sa seconde femme légitime; il l'épousa en 1665 et tous deux furent chassés de Nancy par les troupes françaises en 1670. Malgré des retouches regrettables, ce tableau qui représente l'Adoration des Mages, semble être une œuvre de mérite, il constitue un souvenir intéressant et très rare de la jeune femme qu'une fantaisie du romanesque souverain fit asseoir pour environ cinq ans, sur le trône ducal de Lorraine et Barrois.

A propos d'un *Médaillon à l'effigie du Christ, offrant au revers une inscription hébraïque*, lequel a fait l'objet d'une communication à la société des antiquaires de France, le 13 juillet dernier, M. L. Germain fait connaître une médaille analogue, de sa collection. Il propose de rectifier l'interprétation de M. G. Tholin, et de reconnaître la formule talismanique : *Christus Rex venit in pace; et Deus homo factus est*, qu'il a rencontrée ailleurs. Sur la pièce de M. L. Germain, la légende est à la fois en hébreu et en latin, ce qui donne toute certitude à son interprétation. Remarquant, après M. Tholin, que le médaillon en question a été trouvé à Sainte-Livrade, dans le Lot-et-Garonne, non loin de Cadillac, où travaillèrent vers 1604 Jean et Joseph Richier, petits-neveux de Ligier-Richier, M. Germain se demande — sans insister sur cette supposition, — s'il n'y aurait pas quelques rapports à établir entre ces médaillons talismaniques, et les quelques portraits-médaillons que Jean et Jacob Richier ont laissés.

M. le Cte E. Fourier de Bacourt communique des *Extraits de correspondances barrisiennes du XVIIIe siècle*, auxquels l'assemblée prend le plus vif intérêt.

Sur le rapport dont le bureau a chargé M. Dannreuther, la Société arrête ainsi qu'il suit la liste des travaux qui figureront au tome VII, 3e série des Mémoires, dont l'impression immédiate est ensuite décidée : 1° Maxe-Werly : Les divisions ecclésiastiques du Pays

Barrois antérieures à 1303; 2° *id.* : Etudes sur les différents *Pagi* qui formèrent le comté du Barrois (2e et 3e parties); 3° *id* : Médaille du B. Pierre de Luxembourg; 4° *id.* : Jean Lambert, fondeur; 5° Léon Germain : Armorial des Ecuyers du bailliage de Saint-Mihiel; 6° *id.* : La médaille de René de Marye, abbé de Saint-Mihiel; 7° F. de Bacourt : Correspondances barrisiennes; 8° Notices nécrologiques de MM. A. Benoit, Berteaux et C. Fistié.

Conformément aux conclusions du rapport de M. Renauld, M. Ch. Fenaux, ancien notaire, avocat, à Bar-le-Duc, est élu membre titulaire de la Société. *Pour le secrétaire,* H. Dannreuther.

Séance du 7 décembre 1898.

Présidence de M. Dannreuther, *vice-Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Ch. Collin, Dannreuther, Konarski, Laurent et Pernet.

M. Démoget se fait excuser.

M. Despiques, nommé professeur d'histoire au lycée de Reims, fait parvenir, en raison de son éloignement, sa démission de membre titulaire. Mais, désireux de demeurer attaché à la Société, à laquelle son souvenir, son dévouement et sa collaboration effective demeureront toujours acquis, il demande à rester inscrit au nombre des membres correspondants. Cette proposition est accueillie avec reconnaissance par la Société, qui ne saurait oublier jamais le concours empressé qu'elle a obtenu de notre laborieux confrère en toutes circonstances, et, notamment, chaque fois qu'il s'est agi d'entreprendre une besogne ingrate.

M. le Président communique à la Société une circulaire par laquelle M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie rappelle que le septième groupe de la classe 42 de l'Exposition universelle de 1900 doit s'occuper « des insectes utiles et de leurs produits, des insectes nuisibles et des végétaux parasitaires ». Des termes généraux comportent tout ce qui se rapporte aux collections systématiques d'insectes utiles ou nuisibles et de végétaux parasitaires, aux abeilles, vers à soie, cochenilles et tous autres insectes utiles, au matériel de l'élevage et de la conservation des abeilles et vers à soie et à leurs produits, enfin aux matériel et procédés de destruction des cryptogames et des insectes nuisibles. M. le Ministre fait ressortir l'importance qu'il y a, pour la Société ou les particuliers désireux de prendre

part à cette exposition, à envoyer leurs demandes d'admission dans le plus bref délai possible. Les formules de demande devront être adressées, sans affranchissement, à M. le Commissaire général de l'Exposition, quai d'Orsay, 97, ou par l'intermédiaire des Comités départementaux pour les personnes habitant la province. Le dépôt d'une demande d'admission ne constitue pas, d'ailleurs, un engagement. La personne qui a l'intention d'exposer ne sera définitivement liée que le jour où, acceptant les conditions do prix et d'espace, elle se sera mise d'accord avec le Comité d'installation. De plus, on pourrait organiser une exposition rétrospective des objets et des procédés qui se rattachent aux sujets énoncés précédemment. L'Administration insiste sur cette exposition spéciale qui présenterait un grand intérêt puisqu'elle montrerait les progrès accomplis en apiculture, en sériciculture, etc. Elle pourra, enfin prendre à sa charge tout ou partie des frais de cette exposition rétrospective et assurera les objets exposés. Il reste, d'ailleurs, bien entendu, que la circulaire ministérielle ne préjuge en aucune façon de la décision qui sera prise par le Comité au sujet de l'admission des Sociétés ou des personnes désireuses de prendre part à l'exposition.

M. le Président dépose sur le bureau les premières feuilles du prochain volume des *Mémoires*, actuellement en cours d'impression.

Il donne ensuite lecture de la notice nécrologique consacrée par M. L. Germain à notre confrère M. Benoît (de Berthelming), récemment décédé. M. Barrois communique également la notice qu'il a été chargé de rédiger sur M. Berteaux. Ces deux études biographiques prendront place, l'une et l'autre, dans le prochain volume de nos *Mémoires*.

M. Konarski fait une proposition à la Société, au nom de la Commission chargée de l'examen des travaux présentés au concours clos le 31 décembre 1897. La Commission comptait formuler son rapport à la présente séance. Une discussion survenue sur l'un des mémoires envoyés au concours a nécessité un examen supplémentaire et entraîné l'ajournement des propositions définitives à la séance de janvier prochain. Mais, entre les autres travaux sur lesquels son opinion est dorénavant fixée d'un accord unanime, la Commission a particulièrement remarqué et classé — elle peut le déclarer dès aujourd'hui — hors de pair, une étude monographique consacrée à *la Commune de Breux*. On voudrait voir ce travail prendre place, sans ajournement, dans le prochain volume de nos *Mémoires*, en pleine voie de préparation, ainsi qu'il vient d'être annoncé. C'est cette insertion que la Commission vient demander, vu l'urgence, sans qu'il

y ait lieu d'attendre les conclusions du rapport qui ne sera déposé que dans un mois. La publication immédiate de cette remarquable monographie viendra, d'ailleurs, fort à propos remplacer la notice sur J.-B. Harmand, représentant de la Meuse à la Convention, que M. Despiques nous avait promise et que son départ ne lui permettra pas de terminer à temps et de nous donner pour le prochain volume.

Après une analyse succincte et une appréciation motivée fournies au nom de la Commission par M. Konarski, l'insertion de la monographie dont il s'agit est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la nomination des membres du bureau soumis à réélection. Après discussion sur le point de savoir si le très petit nombre de membres présents à la séance autorise moralement à procéder à cette opération, les membres présents, considérant que ces élections, dont la date traditionnelle est, d'ailleurs, connue de tous, ont été expressément portées à l'ordre du jour sur les lettres de convocation, décident qu'il ne saurait y avoir l'ombre d'une contestation sur ce point et qu'il y a lieu de procéder séance tenante.

En conséquence, il est passé aux scrutins, qui donnent des résultats suivants.

Président : M. Ch. Démoget ;
Vice-présidents : 1° M. Dannreuther ;
2° M. Charles Collin ;
Secrétaire-adjoint : M. Alex. Laurent ;
Trésorier : M. Lucien Rousselle.

(M. Konarski demeure secrétaire et M. Brocard bibliothécaire, conformément à l'art. 4, § 1 des statuts).

Sont élus membres de la Commission de publication : MM. Barrois, Renault et Zurcher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire : Wlodimir Konarski.

LISTE

des ouvrages reçus par la Société durant l'année 1889 et déposés dans sa bibliothèque.

1° *Dons des auteurs.*

Baudot, (J.).....	L'étymologie du nom de Bar-le-Duc. In-8°, Bar-le-Duc, 1898.
Bizemont (de).....	Un manuscrit sur la Maison de Lorraine. In-8°. Nancy, 1898.
Cisternes (R. de)..	Le duc de Richelieu. In-8°, Paris, 1898.
Fourier de Bacourt (Cte E.).....	Epitaphes et monuments funèbres inédits de la cathédrale et d'autres églises du diocèse ancien de Toul, n° 1, 15 pl. In-8°, Bar-le-Duc, 1898.
Germain, (Léon)...	Une taque de foyer aux armes de la famille Savary. In-8°, Nancy, 1897.
—	Une taque de foyer aux écussons de Jacques Busselot. In-8°, Nancy, 1899.
—	Les quinze joies de Notre-Dame, Nancy, 1898..
—	Les cinq joies de Notre-Dame, Nancy, 1898.
—	Le Chapelet, emblême du roi René, Nancy, 1898.
Gillant (l'abbé)...	Pouillé du diocèse de Verdun, 2e vol. In-8°, Verdun, 1898.
Guyot, (Charles)...	L'église d'Isches. In-8°, Nancy, 1898.
Hérelle et Pélicier.	Chartes en langue vulgaire conservées aux archives départementales de la Marne. In-8°, 1898.
Jacquot (Alb.).....	Les Adam, Michel et Clodion. In-8°, Paris, Rouam, 1898.
Maxe-Werly (L.)..	L'ornementation du foyer depuis l'époque de la Renaissance. In-8°. Imp. Nat. 1898.
Petit.....	L'église de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun. In-8°, Verdun, 1898.
Piette et de la Porterie.....	Études d'ethnographie préhistorique. In-8°, Paris, 1897.
Quintard (L.).....	Deux gaufriers lorrains. Nancy, 1898.
Robinet de Cléry.	Les derniers d'Amerval. Nancy, 1898.
Rogier.....	Causerie sur le miel et les abeilles. Carpentras, 1896.

SALMON-LEGAGNEUR. La caisse des incendiés du département de la Meuse, à propos des projets de création des caisses départementales d'assurances. In-8°. Paris. Guillaumin, 1898.

SCHAUDEL..... Les anciens seigneurs de Breux. In-8°, Montmédy, s. d.

VALÉRY (F.)..... L'abbaye royale des bénédictines de Juvigny-les-Dames en 1790. In-8°, 1890.

WEIL (H.)..... Ferdinand IV et le duc d'Orléans. In-8°, 1898.

2° *Envois du ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts :*

Comité des travaux historiques et scientifiques. — Bulletin archéologique, 1897 et 1898.
Id. — Bulletin historique et philologique, 1897 et 1898.
Id. — Bulletin de la section des sciences économiques, 1897.
Id. — Revue des travaux scientifiques, t. XVII, XVIII.
Compte rendu du Congrès des sociétés savantes, 1897.
Revue de l'histoire des religions, 1897-1898.
Annales du Musée Guimet, t. XXVI.
Expédition (l') scientifique du *Travailleur* et du *Talisman*, Paris. In-4°, 1897.

3° *Journaux et publications périodiques diverses.*

Annales de l'Est, Nancy, 1898.
Bulletin de la soc. d'apiculture de la Meuse, Bar-le-Duc, 1898.
Bulletin de la soc. des agriculteurs de France, Paris, 1898.
Intermédiaire (l') des Biologistes, 1898, 8 et 9.
Journal de l'Académie nation. agr. 1898 (don de M. Boinette).
Journal de Montmédy, 1898 (don de M. Pierrot).
Mélusine, revue des traditions populaires, Paris, 1898.
Microscope (the) 22 fasc. In-8°. Washington, 1892-1894.
Ornis, Bulletin du comité ornithol. international, t. IX, Paris, Masson, 1898.
Revue d'Ardenne et d'Argonne. Sedan, 1897-1898.
Revue de Saintonge et d'Aunis, 1898.
Revue bénédictine, Maredsous (Belgique), 1898.
Spéléologie (Mém. de la soc. de), t. I.
Spéléologie (Bull. de la soc. de), 1897-1898.

4° *Publications des Sociétés correspondantes de la France et de l'étranger.*

AMIENS..... (Mém. de l'Académie d'), 1897.

ANGERS..... (Mém. de la soc. d'Agric. sc. et arts d'), t. XI, 1897.

ANTIQ. DE FRANCE.. (Bull. et Mém. de la Société des), 1895-1897, 3 vol.

Antiq. de Picardie.	(Bull. de la soc. des), 1897.
—	Album archéologique, 13e fasc.
—	La Picardie historique et monumentale, 5e fasc.
Antiq. de l'Ouest..	(Bull. de la soc. des), 1897 et 1898, 2 vol.
Antiq. du Centre..	(Mém. de la soc. des), 1895-1896, 1 vol.
Belfort.....	(Bull. de la soc. belfortaine d'Emulation), t. XVII, 1898.
Besançon.....	(Mém. de l'Académie de), 1897..
Béziers.....	(Bull. de la soc. d'Archéol. de), 3e série, t. II, 1897.
Bordeaux.....	(Actes de la soc. linnéenne de), t. 51 et 52.
Boulogne-sur-Mer.	(Mém. et Bull. de la soc. académ. de), 1896-1898.
Caen.....	(Mém. de l'Académie Nationale de), 1897.
Californie.....	(Université de). Annual Report, etc. 1896.
Constantine.....	(Table gén. des 30 premiers vol. de la soc. Archéol. de), 1897.
Égypte.....	(Bull. de l'Inst. Égyptien), 1897-1898.
Haute-Saône.....	(Bull. de la soc. d'Agric. de la), 1897.
Lille.....	(Mém. de la société d'Agric. et arts de), 1898, I à VI.
Luxembourg.....	Institut grand-ducal, t. XXV, 1897.
—	*Ons Hemecht,* 1897.
Macon.....	(Bull. de la soc. d'Hist. Natur. de). 1898.
Marne.....	(Mém. de la soc. d'Agricult. de la), 1897.
Metz.....	(Mém. de l'Académie de), 1895-1896, 1 vol.
—	(Ann. de la soc. d'Hist. et d'Archéol. lorr. de), 1897.
Meuse.....	(Soc. des naturalistes et Archéol. du Nord de la), t. X.
Montbéliard.....	(Mém. de la soc. d'Émulation de), t. XXVI.
Montpellier.....	(Mém. de l'Académie de), 2e série, t. II, 1897.
Moscou.....	(Bull. de la soc. imp. des Naturalistes de), 1895-1897.
Nancy.....	Mém. de la soc. d'Archéol. lorraine, 1898.
—	Mém. de l'Académie Stanislas, 5e série, t. XV.
—	Bull. de la soc. de géographie de l'Est, 1898.
—	Bull. de la soc. lorr. de photographie, 1897.
Nantes.....	(Annales de la soc. Académ. de), t. VII, 1897.
—	(Bull. de la soc. Archéol. de), 1896, II; 1897, I.
—	(Bull. de la soc. des sc. natur. de l'Ouest), 1897-1898.
Oise.....	(Mém. de la soc. Académ. de l'), t. XVI.
Pyrénées Or[les]....	(Mém. de la soc. agricole des), 39e vol. 1898.
Reims.....	(Travaux de l'Acad. nation. de), Ce vol. t. II et année 1896-1897. CIe vol. t. I, 1898, 2 vol. in-8o.
—	Table des cent premiers volumes.
Rio de Janeiro....	Revista do Museo Nacional, 1896, t. I.
Seine-et-Oise.....	(Mém. de la soc. des sc. morales de), t. XXI, 1897.
Senlis.....	(Bull. du Comité Archéol. de), 1897.
Trèves.....	Trierisches Archiv; Heft I, 1898.
Upsal.....	Bull. de l'Institut géologique de l'Université, 1897, t. VII, VIII.
Var.....	(Bull. de l'Académie du), t. XX.

Vitry-le-François .	(Mém. de la soc. des sciences et arts de), t. XVIII, 1893-1896.
Vosges	(Bull. de la soc. Philomathique des), 1897.
—	(Annales de la soc. d'Émulation des), t. 73 et 74, 1897-1898.
Washington	Annual Report of the Smithsonian Institution, 1899.
Yonne.....	(Bull. de la soc. des sc. histor. et natur. de l'), 1897.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

PROGRAMME

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE EN 1900 [1]

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Déterminer les systèmes successivement suivis dans les différentes provinces pour le changement du millésime de l'ère chrétienne; s'attacher, sous ce point de vue, à l'examen des séries d'actes émanés d'une même chancellerie ou d'une même juridiction. Indiquer autant que possible l'époque à laquelle chaque système a disparu.

2° Signaler les actes apocryphes conservés dans les archives publiques et particulières. A quelle date et pour quels motifs les fraudes de ce genre ont-elles été commises?

3° Indiquer les manuscrits exécutés au moyen âge dans un établissement ou dans un groupe d'établissements d'une région déterminée. Rechercher les particularités d'écriture et d'enluminure qui caractérisent ces manuscrits.

4° Indiquer les collections particulières renfermant des correspondances ou des documents relatifs à notre histoire politique, administrative, diplomatique et militaire.

(1) Ce document officiel rédigé tout récemment par le *Comité des travaux historiques et scientifiques* est reproduit ici, tant pour engager les membres de la Société à présenter des travaux au Congrès de 1900, que pour leur offrir sur les diverses branches de leurs études un programme de recherches intéressantes et parfois nouvelles.

5° Indiquer les mesures prises dans certains départements pour assurer la conservation des minutes notariales et pour en faciliter la communication en vue de travaux historiques; faire ressortir les résultats obtenus.

6° Registres paroissiaux antérieurs à l'établissement des registres de l'état civil; mesures prises pour leur conservation; services qu'ils peuvent rendre pour l'histoire des familles ou des pays, pour la statistique et pour les autres questions économiques.

7° Documents relatifs à l'histoire des anciennes bibliothèques.

8° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

Faire connaître les pièces d'archives, mentions historiques ou anciens imprimés, qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans chaque localité, sur les migrations des premiers typographes, et sur les productions sorties de chaque atelier.

9° Démontrer par les textes à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin pour la rédaction des documents administratifs.

Dépouiller systématiquement les fonds d'archives dans lesquels on peut constater, pour une localité ou pour une région, la substitution de la langue vulgaire au latin, comme comptes administratifs, actes et sentences judiciaires, délibérations municipales, minutes notariales ou autres documents officiels. Établir à quelle date la substitution s'est opérée dans ces diverses catégories de pièces. Distinguer aussi l'emploi de l'idiome local et celui du français et fixer à quelle date le second a remplacé le premier. Dans les territoires qui ont appartenu successivement à des États différents, indiquer la corrélation ou l'absence de corrélation entre les idiomes employés et les régimes politiques.

10° Quels ont été les noms de baptême plus ou moins usités, suivant les époques, dans une localité ou dans une région? En donner, autant que possible, la forme exacte; rechercher quelle peut avoir été la cause de la vogue plus ou moins longue de tel ou tel nom.

Les registres paroissiaux, les minutes des notaires, les registres des municipalités, les actes d'assemblée, les cadastres, ou tout autre fonds d'archives suffisamment abondant, permettront d'établir, pour chaque époque, la proportion numérique des divers noms, celle des noms simples, doubles et multiples, celle des noms empruntés au patron de la paroisse, aux autres saints du diocèse, au pays lui-même, aux familles princières ou seigneuriales de la région, aux courants d'opinion politique, aux modes littéraires, aux souvenirs patriotiques. Rechercher dans quelle proportion ont été suivis, selon les époques, les divers usages consistant à donner à l'enfant le nom du parrain ou celui de la marraine, celui d'un ascendant, etc. Pour les noms particuliers à une région, et peu connus ailleurs, indiquer exactement les formes en langue vulgaire et en latin. Pour les noms venus du dehors, en chercher l'origine et indiquer les différentes modifications de forme.

11° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre, sur la production dramatique et sur la vie des comédiens en province depuis la Renaissance.

12° Chercher dans les registres de délibérations communales et dans les comptes communaux les mentions relatives à l'instruction publique : subventions, nominations, matières et objet de l'enseignement, méthodes employées.

13° Comment et sous quelles formes les nouvelles politiques et autres, de la France et de l'étranger, se répandaient-elles dans les différentes parties du royaume avant 1789 ?

14° Établir et justifier la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires civils ou ecclésiastiques dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes.

Ces listes seront utiles pour fixer la chronologie des documents dépourvus de date et pour identifier les personnages simplement désignés par le titre de leurs fonctions. Les documents financiers et les lettres de notification adressées aux Cours supérieurs peuvent aider à les établir.

15° Relever dans les chartes antérieures au XIIIe siècle, et pour une région déterminée, les noms des témoins; les classer de manière à fournir des indications précises pour aider à la chronologie des documents qui ne sont pas datés.

16° Signaler, pour les XIIIe et XIVe siècles, les listes de vassaux ou les états de fiefs mouvant d'une seigneurie ou d'une église quelconque; indiquer le parti qu'on en peut tirer pour l'histoire féodale et pour la géographie historique.

17° Signaler dans les archives et dans les bibliothèques les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes ou de coutumes.

Mettre à la disposition du Comité une copie du document, collationnée et toute préparée pour l'impression selon les règles qui ont été prescrites aux correspondants, avec une courte notice indiquant la date certaine ou probable du document, les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, les dispositions qui le différencient des textes analogues de la même région, les noms modernes et la situation des localités mentionnées, etc.

18° Étudier l'administration communale sous l'ancien régime, à l'aide des registres de délibérations et des comptes communaux. Définir les fonctions des officiers municipaux et déterminer le mode d'élection, la durée des fonctions, le traitement ou les privilèges qui y étaient attachés.

19° Signaler les plus anciennes lettres d'anoblissement conservées dans les archives publiques ou privées, jusqu'à la fin du XIVe siècle.

20° Comment furent organisées et comment fonctionnèrent les assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787?

21° Étudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

22° Fonctionnement, dans un département, dans un district ou dans une commune, du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II;

23° Tracer, d'après les archives départementales et communales, l'histoire des fêtes nationales qui furent célébrées dans un chef-lieu de district sous le Directoire.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

I. — ARCHÉOLOGIE PRÉROMAINE.

1° Faire, pour chaque département, un relevé des sépultures préromaines en les divisant en deux catégories : sépultures par inhumation, sépultures par incinération.

Étudier particulièrement cette question, en se référant, comme point de comparaison, à un mémoire sur les sépultures du Gard publié dans le *Bulletin archéologique* de 1898.

2° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises que l'on y recueille habituellement dispersées sur le sol.

Cette question a pour but de préciser l'attribution des monnaies recueillies, à tels ou tels peuples gaulois. Se référer pour la traiter à l'*Atlas des monnaies gauloises* publié par M. H. de La Tour.

3° Étudier les légendes des monnaies gauloises en déterminant une d'une part, les noms géographiques qui y sont inscrits; d'autre part, les noms de divinités et les noms de personnes qui peuvent s'y rencontrer.

II. — ARCHÉOLOGIE ROMAINE.

4° Étudier les divinités indigènes d'après les monuments figurés et les monuments épigraphiques. Signaler ceux de ces monuments qui seraient encore inédits.

5° Signaler en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques non relevées jusqu'à présent, et dont on possède les originaux. Relever aussi et étudier les anciens dessins conservés dans les collections publiques ou particulières, et qui, souvent, reproduisent des mosaïques aujourd'hui détruites.

6° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule et dans l'Afrique ancienne; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge.

Dresser la liste des noms de potiers inscrits sur les vases ou fragments de vases, lampes et statuettes, conservés soit dans les musées, soit dans les collections privées.

7° Étudier les pierres gravées qui se trouvent, en France, dans les trésors d'églises. En faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière.

Cette étude devra être accompagnée des empreintes des pierres gravées de préférence à des dessins ou à des images quelconques.

8° Signaler les fouilles ou découvertes récentes.

9° Signaler et décrire les tetxes épigraphiques encore inédits ou inexactement publiés.

10° Décrire et classer les plombs monétiformes portant des sujets figurés ou des incriptions, et trouvés en Gaule ou en Afrique.

11° Signaler les documents d'archives, les manuscrits anciens ou la correspondance des antiquaires des derniers siècles, qui peuvent servir à établir l'âge ou l'histoire d'un monument archéologique déterminé.

12° Signaler les monuments grecs qui se trouvent dans les musées de province, et en préciser la provenance.

Un grand nombre de nos musées provinciaux renferment des inscriptions, des bas-reliefs, des vases peints, des terres cuites que des voyageurs ont rapportés des pays helléniques : il serait très utile de faire connaître ces monuments.

13° Relever sur les monnaies romaines et expliquer historiquement les types et les légendes se rapportant à la Gaule ou à des événements qui se sont passés en Gaule.

III. — ARCHÉOLOGIE DU MOYEN AGE.

14° Étudier les monnaies féodales de la France, surtout à l'aide des documents d'archives ; faire connaître ceux de ces documents qui seraient inédits et les commenter.

15° Relever les noms des chapitres, abbayes et prieurés ayant eu sur la fabrication de la monnaie des droits complets ou restreints; déterminer la date de ces droits et leur origine.

16° Étudier les jetons des corporations et des Etats provinciaux.

17° Décrire les sceaux conservés dans les archives publiques ou

privées ; accompagner cette description de moulages ou au moins de photographies.

18° Décrire, avec plans et dessins à l'appui de la description, les édifices chrétiens et les monuments sculptés, réputés antérieurs à la période romane.

19° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

20° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. Accompagner les communications de dessins et de plans.

21° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. Il convient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

22° Recueillir les documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

Au moyen âge, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a

guère étudiées jusqu'ici. Il serait intéressant d'en rechercher la trace sur les monuments.

23° Signaler les carrelages de terre vernissée, les documents relatifs à leur fabrication et fournir des calques des sujets représentés.

IV. — ARCHÉOLOGIE ORIENTALE.

24° Signaler dans les collections particulières de France, les monuments antiques de provenance africaine, en particulier ceux qui pourraient être rattachés à la civilisation punique.

25° Signaler dans les collections publiques ou privées de la France les objets d'art musulmans et, en particulier, les monuments céramiques, provenant de nos possessions africaines.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1° De l'idée d'un droit naturel et de son rôle dans la législation positive.

2° Y a-t-il lieu de modifier les dispositions du Code civil et des lois fiscales qui gênent la liberté de la composition des lots dans les partages?

3° Examiner, au double point de vue économique et juridique, le caractère et les effets d'une intervention législative, dans les conditions du pacte de travail.

4° Faire connaître les principes qui régissent, chez les principales nations de l'Europe, la responsabilité de l'État envers les particuliers dans l'exécution des services étrangers à la puissance publique.

5° Expliquer les circonstances économiques et sociales qui ont notablement restreint l'usage des engagements à terme fixe souscrits par les artisans, ouvriers et serviteurs à gages.

6° Ne conviendrait-il pas de substituer, en matière matrimoniale, la séparation de biens ou un autre régime à la communauté légale, comme régime de droit commun? Comparer, sur ce point, les lois étrangères à la loi française.

7° Étudier, en elle-même et dans les applications législatives et pratiques qui en ont été faites en France et à l'étranger, la question du *warrantage* des récoltes.

8° Rechercher, dans une région de la France, et pendant une période déterminée à partir du XVe siècle, l'effort de la population rurale pour acquérir la terre.

9° Exposer dans quelle mesure et sous quelles conditions il est permis, en France et à l'étranger, d'employer les fonds et la fortune per-

sonnelle des caisses d'épargne à la construction d'habitations à bon marché.

10° Étudier, dans une ville ou dans une commune rurale, les changements survenus dans le taux des salaires d'une certaine branche du commerce ou de l'industrie depuis le milieu de ce siècle.

11° Étudier, dans les différents pays, les unions de sociétés de secours mutuels.

12° De l'influence que certains impôts peuvent exercer sur le développement de la population.

13° Quelles sont les charges comparées de la fortune mobilière et de la fortune immobilière en France ?

14° Étudier les rapports d'une assemblée provinciale et de sa commission intermédiaire avec l'intendant (1787-1790).

15° Retracer, au point de vue économique et juridique, l'histoire d'une exploitation minière dans l'ancienne France.

16° Étudier, d'après un exemple particulier, le fonctionnement d'une administration de district (1790-1795).

17° Esquisser la statistique de la vente des biens nationaux dans une commune rurale pendant la Révolution et en apprécier les effets au point de vue économique.

18° Etudier l'état de la population, les naissances, les mariages, les divorces et les migrations dans une commune de France, de 1789 à 1801.

19° Esquisser l'histoire d'une école centrale, d'un lycée ou d'un collège commual.

20° Le rôle de la France, au XIX^e^ siècle, dans la création et le développement de la sociologie.

SECTION DES SCIENCES

1° Des gisements de phosphate de chaux. Fossiles que l'on y trouve.

2° Minéraux que l'on rencontre dans la région parisienne. Examen spécial des gisements de ces minéraux.

3° Étude minéralogique des roches sédimentaires.

4° Du mode de remplissage des cavernes.

5° Régime des cours d'eau. Inondations ; alluvions.

6° Recherche de documents anciens sur les observations météorologiques en France et sur les variations des cultures.

7° Des méthodes de pisciculture et d'aquiculture en eau douce et dans les eaux marines.

8° Monographies relatives à la faune et à la flore des lacs français.

9° Faune et flore des eaux souterraines.

10° A quelles altitudes sont ou peuvent être portées, en France, les cultures d'arbres fruitiers, de prairies artificielles, de céréales et de plantes herbacées alimentaires?

11° Des faits comparatifs dans l'embryologie des vertébrés et dans celle des invertébrés.

12° Photographie des parties invisibles du spectre. Résultats obtenus et propositions de méthodes nouvelles.

13° De l'action des différents rayons du spectre sur les plaques photographiques sensibles. Photographie orthochromatique. Plaques jouissant de sensibilité comparable à celle de l'œil.

14° Recherches relatives à l'optique photographique et aux obturateurs.

15° Recherches sur la préparation d'une surface photographique ayant la finesse de grain des préparations anciennes (collodion ou albumine) et les qualités d'emploi des préparations actuelles au gélatinobromure d'argent.

16° Étude des réactions chimiques et physiques concernant l'impression, le développement, le virage ou le fixage des épreuves négatives et positives. Influence de la température sur la sensibilité des plaques photographiques, leur conservation et le développement de l'image.

17° Études astronomiques et météorologiques par la photographie.

18° Recherches sur les méthodes microphotographiques ; applications notamment aux études minéralogiques, histologiques et médicales.

19° Perfectionnements à apporter aux méthodes stéréoscopiques.

20° Étude de la consanguinité dans les régions maritimes et dans les régions de montagnes.

21° Les sanatoria d'altitude et les sanatoria marins.

22° De la constitution chimique et micrographique de l'air lors des épidémies.

23° Des moyens de contrôle pouvant assurer la salubrité et l'innocuité des substances alimentaires.

24° Des épidémies de peste et des mesures prophylactiques.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives départementales, communales ou particu-

lières. — Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées; cartes de diocèses, de provinces, plan de villes, etc.

2° Faire connaître les procédés employés par les anciens géographes. Mode de projection; graduation; trait, écriture, coloris des cartes; échelles; roses des vents; figuré des reliefs; mode d'impression, etc.

3° Dresser des cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roches, etc., ayant renfermé des restes de l'homme à l'époque quaternaire ou des stations, ateliers, monuments funéraires, etc., de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze ou de l'âge du fer. — Cartes toponymiques.

4° Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc., de la France.

5° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

6° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.).

7° Voies anciennes à travers les régions montagneuses de la France (routes de communication, routes de pèlerinage et chemins de transhumance).

8° Étude particulière des régions de Causses (avens, grottes, cours d'eau souterrains, etc.).

9° Recherches sur les glaciers, les moraines et les lacs de montagnes. — Formation des cirques.

10° Altitude maximum des centres habités, depuis les temps les plus anciens.

11° Recherches sur les marées. — Courants littoraux, leur force et leur direction pendant les périodes de calme et de coup de vent.

12° Modifications anciennes et actuelles des côtes de France. — Formation des dunes et des étangs littoraux. — Landes, forêts sous-marines, etc.

13° Délimiter comparativement une forêt de France, au moyen âge et à l'époque actuelle.

14° Etude hydrographique d'un grand bassin. — Tracé et régime.

15° Causes du tracé des cours d'eau dans une région donnée.

16° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des colonies françaises ou des pays de protectorat.

17° Biographies des anciens voyageurs et géographes français.

18° Missions scientifiques françaises à l'étranger, antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires*.

MÉMOIRES

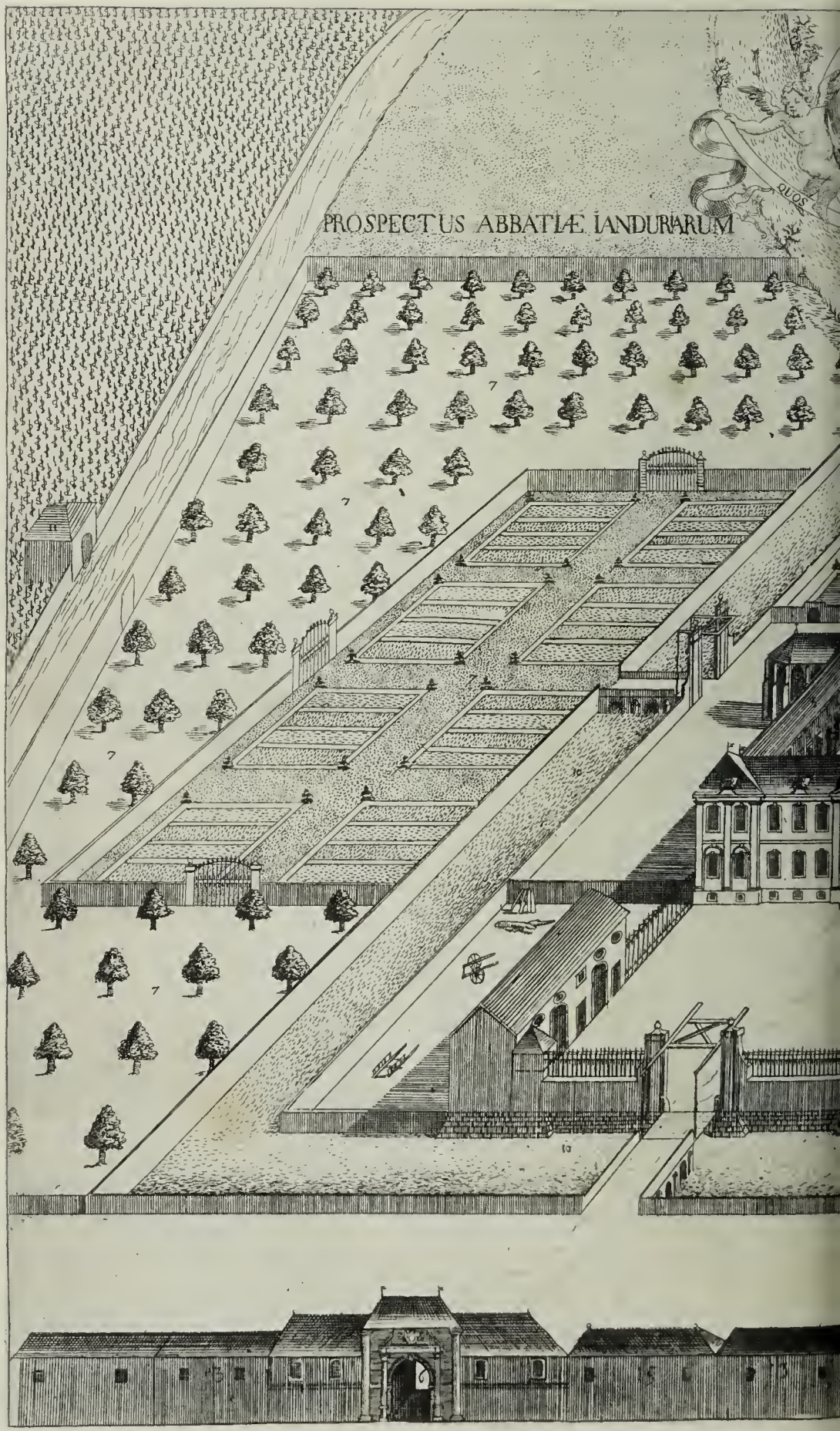
PROSPECTUS ABBATIÆ IANDURIARUM
QUOS

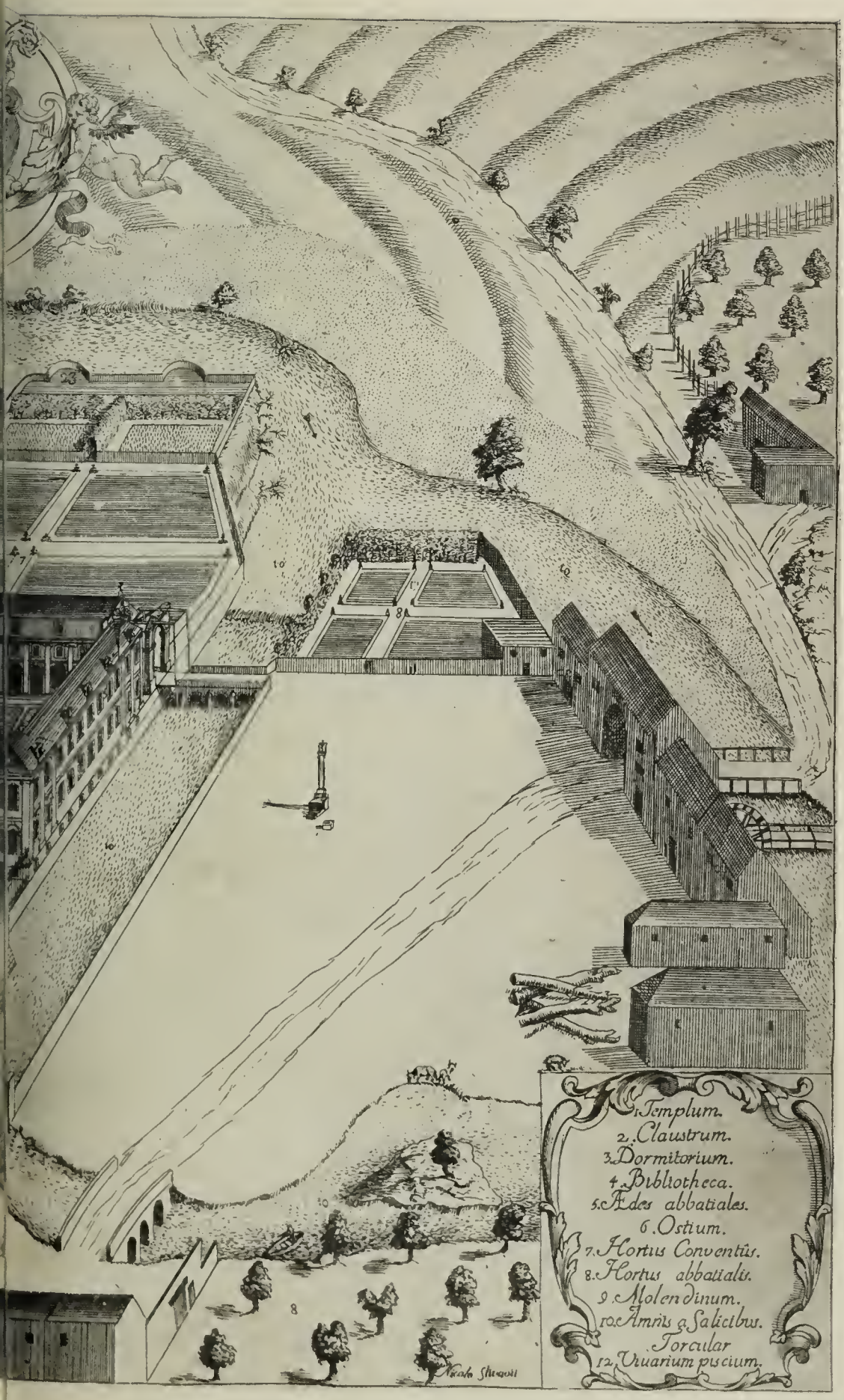
1. Templum.
2. Claustrum.
3. Dormitorium.
4. Bibliotheca.
5. Ædes abbatiales.
6. Ostium.
7. Hortus Conventûs.
8. Hortus abbatialis.
9. Molendinum.
10. Amnis a Salicibus.
Toricular
12. Vivarium piscium.

NOTICE

SUR L'ABBAYE ET LE DOMAINE

DE

JANDEURES

par

M. H. LABOURASSE

membre correspondant

L'histoire de l'abbaye de Jandeures a été esquissée par M. V. Servais, notre érudit et regretté confrère, qui a réuni pour cet objet un grand nombre de documents déposés, ainsi que son ouvrage resté manuscrit, à la Bibliothèque publique de Bar-le-Duc (1). Nous n'avons eu qu'à les coordonner, les compléter et quelquefois les rectifier. C'est pourquoi nous faisons à sa mémoire vénérée l'hommage de cet opuscule, tout en sachant gré à MM. Maxe-Werly, Dannreuther et A. Jacob de leur bienveillante collaboration.

L'auteur.

(1) Ms., nº 90 du Catalogue.

Le nom de l'abbaye s'est écrit de diverses manières : *Jandoire, Jandure, Jeandures, Jandeures, Jeandeures, Jeandheures,* etc. Aujourd'hui c'est *Jeand'heurs* et *Jeand'heures.* Obligé d'opter entre ces différentes formes, nous avons préféré *Jandeures,* la plus souvent employée et qui se rapproche davantage du latin *Jandorias.* C'est d'ailleurs celle qu'ont adoptée et l'auteur du Cartulaire de l'abbaye au XVIII^e^ siècle et le respectable M. Servais.

PREMIÈRE PARTIE

L'ABBAYE

Dans un îlot formé par la Saulx, dominé par des collines boisées, existait, avant la Révolution, entre Bar-le-Duc et Saint-Dizier, sur les confins de la Champagne et du Barrois, l'antique abbaye de Jandeures, de l'ordre de Prémontré (1). Comprise dans le Barrois mouvant, elle relevait du bailliage et de la prévôté de Bar-le-Duc, appartenait au diocèse de Toul et à l'archidiaconé de Rinel. Fille de Riéval (2), sœur de Rangéval et de Jovilliers, cette abbaye remontait au XII^e^ siècle (3).

Il est regrettable qu'un registre d'annales, sorte de *Livre de raison* tenu à jour par les religieux, ne nous ait pas fourni sur

(1) Cet ordre de chanoines réguliers de Saint-Augustin fut fondé en 1120 ou 1122 par saint Norbert, archevêque de Magdebourg, à Prémontré, canton de Couey (Aisne), au diocèse de Laon.

(2) Ce fut Renaud I^er^, comte de Bar, qui fonda l'abbaye de Riéval en 1140, avec Gisèle de Vaudémont son épouse, dans un vallon redouté des voyageurs, que leur donna Étiennette, fille de la comtesse de Commercy. Cette maison, quoique restée modeste, donna naissance, non seulement aux abbayes de Jovilliers, de Rangéval et de Jandeures dans les limites du département de la Meuse, mais aussi à celles de Sainte-Marie-aux-Bois, près de Pont-à-Mousson, depuis transportée en cette ville, et de Saint-Étienne en Hongrie.

(3) Les auteurs sont loin d'être d'accord sur l'année précise où fut fondée l'abbaye de Jandeures. Le P. Benoît, dans son *Pouillé de Toul*, et Durival, dans la *Description de la Lorraine et du Barrois*, en font remonter l'origine au delà de 1140; c'était aussi la date adoptée par dom Calmet dans la première édition de son *Histoire de Lorraine*. Plus tard il se rangea à l'opinion du P. Hugo, qui fixe avec raison, pensons-nous, la fondation de Jandeures à l'année 1143.

le couvent de Jandeures des détails intimes, propres à vérifier l'histoire, à dissimuler l'aridité des cartulaires (1) et des nécrologes et à plaire en instruisant. Les Annales de l'Ordre (2), en dépit de leur étendue, comblent imparfaitement cette lacune. Nous serons donc réduit, bien malgré nous, à offrir au lecteur l'aride nomenclature des dons faits aux religieux, le priant de se souvenir qu'ils en usèrent toujours pour la gloire de Dieu, le salut des âmes, le soulagement des pauvres et leur propre sanctification.

Au commencement du XII^e^ siècle, Théodoric ou Thierry d'Imbercourt, châtelain (3) de Bar, possédait dans le Barrois et non loin de cette ville, la moitié d'un franc-alleu (4) nommé *Jandorias*, qu'il donna en 1126, du consentement de Gérard, son fils et son héritier, de Hascia sa femme et de toute sa famille, avec un autre alleu nommé *Graverias* (Gravière) (5), à

(1) Nous connaissons deux cartulaires de Jandeures. Le premier, intitulé : *Inventaire des titres de l'abbaye de Notre-Dame de Jandeures*, est aux Archives départementales de la Meuse. C'est un beau manuscrit en deux volumes grand in-f°, reliés en veau. Il semble avoir été écrit dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle et terminé vers 1772. Il était connu dans l'abbaye sous le nom du *livre du P. Robert.* Nous en donnons les actes les plus importants. Le second, beaucoup moins étendu, entièrement écrit en latin, est aux Archives de Meurthe-et-Moselle. Le nombre des pièces qu'il contient est de 104: la première datée de 1147 et la dernière de 1314.

(2) Par le P. Hugo.

(3) Les châtelains de Bar étaient des sortes de gouverneurs établis par les premiers souverains du Barrois pour la garde du château de cette ville, où ils commandaient en l'absence du prince. Cette charge était héréditaire.

(4) Ce mot, ou simplement *alleu*, désignait, après la conquête des Barbares, les terres que les vainqueurs s'étaient partagées. C'étaient autant de lots libres de toute obligation ou redevance, excepté le service militaire ; aussi leurs propriétaires étaient des hommes libres par excellence. Dès le X^e^ siècle, il n'existait plus d'alleux en France : d'un côté l'usurpation et de l'autre le besoin de protection, avaient de gré ou de force transformé les alleux en fiefs et en bénéfices. Nous n'emploierons donc le mot alleu que pour nous conformer aux textes.

(5) Suivant le Cartulaire de Jandeures, l'alleu de Gravières consistait en un beau gagnage situé dans le voisinage de Mognéville et de Vassincourt, à une lieue et demie de l'abbaye. Il y existait une cha-

l'abbaye de Saint-Léon de Toul, pour qu'il y fût établi un monastère (1). L'abbé de Saint-Léon, Sibalde ou Sibaud, d'accord avec ses religieux, céda la possession de ces biens, sous la même condition, à Herbert, premier abbé de Riéval, avec l'église de Vassincourt, moyennant un cens annuel de dix sols de monnaie de Toul (2). Cette rétrocession eut lieu sous le règne de l'empereur d'Allemagne Conrad III, l'an du Christ 1140, indiction III, épacte IX; en fut témoin entre autres l'archidiacre de Toul, Hugues de Gondrecourt (*Pièces justificatives*, IV).

Pour se conformer aux intentions du donateur Thierry, Herbert s'empressa d'envoyer à Jandeures une colonie de ses chanoines, qu'il plaça sous la direction de Théobald ou Thiébaut, l'un d'eux, qui en est regardé comme le premier abbé. Le nouveau couvent fut placé sous le vocable de la Vierge en son Assomption.

A la demande de Thiébaut et de ses religieux, le pape Eugène

pelle sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste, et connue sous le nom de *Saint-Jean-de-Gravières*. Cette chapelle est encore citée en 1711 comme écart de Vassincourt.

Nous verrons plus loin qu'en 1605, l'abbé et les religieux de Jandeures accensèrent ce gagnage à Antoine de Stainville, seigneur de Couvonges, et à Bonne-Françoise de Monpezat, son épouse, moyennant 225 francs par an, à charge pour ceux-ci de reconstruire la maison de ferme et de remettre la chapelle en état.

(1) *Pièces justificatives*, II et III. Notons en passant que l'abbaye de Jandeures n'était point un monastère, les religieux qui l'habitaient n'étant pas des moines.

Le don ci-dessus eut pour témoins *Durand*, doyen de Robert-Espagne, — *Warin*, prévôt des chanoines de Bar, — *Vautier*, également doyen, — *Albéric*, chanoine de Saint-Léon, — *Adalric*, petit-fils du donateur, — *Hécelin* et *Richer*, ses frères, — *Amalric*, abbé, — *Milon* de Haironville, — *Dodon*, chevalier de Trémont, etc. (*Pièces justif.*, IV).

(2) Dans une lettre confirmative de leurs biens, qu'il adressa aux religieux de Jandeures, Henri de Lorraine, évêque de Toul, s'exprime comme il suit : « Confirmamus donum loci Jandoriæ cum altare de Wuacincort undè a fratribus ibi morantibus solventur ecclesiæ beati Leonis, decem solidi Tullensis monetæ ». Cinq sols devaient être payés le 13 des calendes de mai, et cinq sols le 5 des calendes de septembre. L'abbaye de Jandeures devait aussi chaque année 12 écus, monnaie de Châlons, aux religieux de Saint-Léon de Toul, payables au synode de la Saint-Remy.

III leur donna, en 1147, une bulle par laquelle il place sous la protection de saint Pierre et sous la sienne, l'abbaye naissante, les biens qu'elle a et ceux qu'elle pourra posséder par suite de dons et d'acquisitions légitimes. Cette bulle, donnée à Paris, nous apprend qu'outre Jandeures, Gravières et l'église de Vassincourt, les religieux possédaient deux tiers des dîmes de Jandeures, un tiers de celles de Vassincourt, un pré leur venant de Vivien et de ses frères, le lieu de *Valt* ou *Vault* qu'ils tenaient en don de Raoul de Burey (Beurey) et d'Anchier de Dommartin, et le moulin de Rosières-devant-Bar, dont nous dirons plus loin la provenance.

Le pontife affranchit en outre de toute dîme les produits de leurs champs et de l'élevage du bétail auquel se livraient les religieux (*Pièces justificatives*, VI). L'abbé Thiébaut décéda, suivant le nécrologe, le 5 des ides de novembre, vers l'an 1154, du temps de Renaud II, comte de Bar et de Monçon.

Il eut pour successeur Herbert. Le P. Hugo, dans les Annales de l'Ordre, dit ignorer à quel titre cet Herbert est mis au rang des abbés de Jandeures. Il n'avait pas eu connaissance d'une lettre du même comte Renaud dans laquelle on lit : « Reynaudus comes Montionis fidelibus cunctis noverint tam prœsentes quam futuri quod Johannes, miles de Mares, et fratres ejus annuente Viviano de Rembercort et uxore sua posuerunt in Vademonium *Herberto,* abbate et fratribus de Jandoria... » Herbert ne laissa, que nous sachions, aucune autre trace de son passage, décéda vers 1163, et eut pour successeur Pierre, qui mourut lui-même l'année suivante.

En 1154, Gérard, châtelain de Bar et fils de Thierry, confirme et régularise, après la mort de celui-ci, la cession des terres qu'il avait faites aux religieux de Saint-Léon, et la possession actuelle par l'abbaye de la moitié de l'*alœuf* de Jandeures; cela eut lieu en présence et du consentement de Galienne sa femme, d'Albert son frère et de toute sa famille (1). Par cet acte, Gérard

(1) Les autres personnages de cette famille qui ont assisté Gérard dans cet acte sont *Riquin* ou *Ricuin*, surnommé *Philippe*, *Thierry*, *Robert* et *Hugues*, ses quatre fils, *Mathilde* sa fille, *Nicole* et *Gérard*, femme et fils de Rieuin. Dans cet acte, Gérard donne aux chanoines

mérita le titre de bienfaiteur de l'abbaye, comme on le voit dans un vieux nécrologe en parchemin où il est fait de lui *insigne mémoire*.

De son côté, Renaud II, comte de Bar, reconnaît et approuve cette donation par lettres de la même année (1), à la prière dudit Gérard ; il consent à s'en rendre garant et à en faire jouir paisiblement, envers et contre tous, les religieux de Jandeures (2) (*Pièces justificatives*, VII).

Restait l'autre moitié de l'alleu de Jandeures, que Walfride, châtelain, de Bar, père de Thierry d'Imbercourt, avait donnée en dot à Hildeburge, son épouse. Du consentement de son mari et de Vautier son fils, elle en fit don aux moines de Beaulieu-en-Argonne (3) en une circonstance solennelle. Dans une cérémonie présidée et organisée sans doute par ces religieux, Walfride et Vautier portaient sur leurs épaules les reliques de saint Maurice et de saint Rouin, l'un patron, l'autre fondateur de l'abbaye. On était à Brabant-le-Roi quand Hildeburge, s'approchant avec dévotion, déposa sur la *fierte* ou châsse de saint Rouin la charte par laquelle elle offrait son alleu de Jandeures et tous ses biens dotaux au monastère, dans la personne de l'abbé Gervais (4), et cela sur la demande et du consentement de son époux et de son fils.

L'abbaye de Beaulieu ne garda pas longtemps ces possessions. Vers 1160, le même abbé Gervais et ses religieux s'en

quelque bien à Jandeures, mais en dehors de l'alleu de ce nom, dont déjà ils possédaient une moitié, et dont l'autre allait leur revenir.

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, layette *Abbayes Clairlieu*, etc.

(2) Furent témoins de cette garantie : *Nicolas*, abbé de Trois-Fontaines, — *Durand*, doyen de Robert-Espagne, — *Renard*, curé de Trémont, — *Vautier*, curé de Bussy, — *Wiard* de Mares (Marats), — *Raoul*, prévôt, etc.

(3) Cette abbaye fut fondée par saint *Rodingue* ou *Rouin*, écossais, en un lieu nommé *Waslogium*. Dans sa Notice de Lorraine, dom Calmet place cette fondation à l'an 1040 ou 1041.

(4) Ce *Gervais*, 2e du nom, n'est pas compris dans la liste des abbés de Beaulieu donnée par les continuateurs de l'*Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, par le chanoine Roussel. M. l'abbé Gillant a réparé cette omission dans son *Pouillé du diocèse de Verdun*, II, p. 672.

dessaisirent en faveur des chanoines de Jandeures par les mains d'Albert de Mercy, évêque de Verdun, moyennant que ceux-ci feraient chaque année, le lendemain de la Trinité, un service de vigiles, messe et recommandise, pour les moines défunts de Beaulieu, et aussi pour tout abbé du même couvent à la nouvelle de sa mort (1). Cette donation fut faite en présence de *Richard,* archidiacre, de *Villermus*, doyen, de *Raymond*, abbé de Riéval, des abbés de Saint-Vannes, de Saint-Paul et de Saint-Airy de Verdun (*Pièces justificatives*, V).

Les deux terres réunies et l'alleu de Gravières constituèrent donc la dotation première des chanoines de Jandeures. Mais ce fonds s'accrut rapidement par la pieuse libéralité des seigneurs voisins, pleins de confiance dans les prières des bons religieux. C'est ce qui résulte des termes d'une charte confirmative qui leur fut octroyée, vingt ans à peine après la fondation de leur maison, à la sollicitation de l'abbé Pierre, par Henri de Lorraine, évêque de Toul, en 1163.

Le prélat leur donne l'autel de Jandeures (altare Jandoriæ) (2) affranchi de tous droits paroissiaux, sauf douze écus qu'ils doivent à l'archiprêtre, et les autels de Vassincourt et de *Chambroé* (3), avec leurs biens dotaux et leurs dîmes, sous le cens de deux sols (*Pièces justificatives,* XII).

Puis, dans une longue énumération, que nous donnons pour rendre hommage aux premiers bienfaiteurs de l'abbaye, le prélat rappelle les dons que nous connaissons déjà et ajoute :

(1) Cette charte est publiée sans date dans les Annales de Prémontré, par le P. Hugo. La copie qui existe à la Biblioth. nat. porte la date précise de 1160.

(2) Voici les termes de cette donation :

« Concedimus etiam vobis altare Jandoriæ liberum omni parochiali jure, excepto quod duodecim nummos Cathalaunensis monetæ archipræsbytero persolvetis. Vos autem dotalitia et decimas et cætera quæque ad altare pertinentia habebitis » (*Cartul. de Jandeures,* I, p. 128, *Cure*).

(3) Il n'existe aujourd'hui, dans cette partie du Barrois, aucun lieu habité dont le nom rappelle, de près ou de loin, celui de Chambroé. Cet alleu, dont les religieux possédaient une part qu'ils tenaient en don d'Albert et de Dodon, chevalier de Trémont, était situé entre Trémont et *Sault.* L'évêque leur en confirme la possession avec celle d'un bien qu'ils avaient entre ce dernier lieu et *Spinelvant.*

Que Liétard, chevalier de Louppy, leur a donné ce qu'il avait à Gravières, pour leur usage, du consentement de sa femme, de ses fils et filles et autres héritiers, sous un cens de 12 écus, dont il leur remit 10, « eo quod combustum horrei Jandoriæ interfuerat » ;

Que Dondat de Wacincourt, Hugues et Bonard, ses fils, et ses autres héritiers, donna à l'église de Jandeures tout ce qu'il avait sur le territoire dudit Wacincourt, — et qu'Ursus de Mucey (Mussey), Anchier de Fontigny et Baudry de Trémont ont donné à ladite église tout ce qu'ils possédaient en patrimoine sur le même ban ;

Qu'Eudes, chevalier de Géry, a donné à la même église de Jandeures, sous un cens de quatre écus payables en sa maison de Possesse dans la huitaine de la Pentecôte, tout ce qu'il avait dans *Lavateure* en prés et champs, tout ce qu'il réclamait à Lisle-en-Rigault, deux jours de terre sous *Bronchin*, quatre jours près dudit Lisle, toute la terre de *Planomonte* (1) champs et

(1) Sans doute *Plainemont*. Durival et dom Calmet prétendent qu'il a existé jadis en ce lieu, situé près de Jandeures, un couvent de religieuses prémontrées. Suivant Durival, il n'en restait plus de son temps que des vestiges, mais la mémoire en est conservée dans les titres de Jandeures et dans ses nécrologes. L'existence de ces deux couvents voisins n'a rien d'improbable, au contraire, mais nulles archives ne la rappellent. Dans le tome XXXVIII du *Voyageur français*, écrit vers 1779, l'abbé Delaporte mentionne, comme existant alors près de Jandeures, un couvent de religieuses chanoinesses, ce qui constitue une grave erreur, mais qui est comme l'écho d'un lointain passé.

La plupart des monastères fondés par saint Norbert étaient doubles, c'est-à-dire composés de religieux et de religieuses habitant des maisons séparées, mais assez proches les unes des autres pour que les religieux pussent donner aux religieuses les secours spirituels dont elles avaient besoin. Dès le temps du fondateur, on comptait plus de dix mille religieuses vivant dans une grande austérité, et dont beaucoup appartenaient aux meilleures familles de la noblesse.

Ces débuts si brillants ne se soutinrent pas. Aussi le P. Hugues des Fossés, successeur de saint Norbert dans le gouvernement de son Ordre, voyant que ce mélange de sexes pourrait dans la suite nuire à la régularité, fit rendre un décret au chapitre général de 1137, en vertu duquel on ne recevrait plus à l'avenir de religieuses dans les monastères d'hommes. Ce décret fut confirmé par le pape Innocent II, et

bois. Il leur a donné aussi la pâture de toute sa terre, tant en fief qu'en alleu, plus les bois et pierres pour bâtir. Au nombre des témoins de ce don se trouvaient Gérard, châtelain de Bar, et Philippe son fils.

Que Winiland avec sa femme, du consentement de sa sœur et autres héritiers, a donné à l'église de Jandeures, par la main du comte Renaut, tout son alleu de Ville (Ville-sur-Saulx) en champs, bois, prés, pâtures, eaux et tous usages, comme son père de Ligny le possédait. Au nombre des témoins de ce don figuraient Gérard, châtelain de Bar, Ricuin dit Philippe son fils, Joffroi de Monçon, Olry, chevalier de Lisle, etc.; l'acte fut dressé au château de Bar (*Pièces justificatives*, IX).

Que la fille dudit Winiland leur a donné ce qu'elle possédait en *Méherpré*;

Que Dodon, chevalier de Trémont, a donné à Sainte-Marie de Jandeures les journaux qu'il possédait près de l'eau;

Que Rengard de Laimont, avant d'expirer, a donné à la même église, pour le salut de son âme, du consentement de ses fils Hécelin, Hugues et Richier, toute la terre qu'il possédait entre les limites de Jandeures et celle de Saint-Hilaire (1),

celles qui y étaient reçues furent transférées ailleurs, nourries et entretenues aux dépens des monastères d'où elles étaient distraites (Voir dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, p. 275-276). Nous trouverons plus loin, sous la date de 1220, *Lavarde, professe en l'abbaye de Jandeures*, ce qui a exigé les explications qui précèdent.

(1) Village existant jadis entre Ville-sur-Saulx et Lisle-en-Rigault, détruit au XV^e^ siècle, et dont la vieille église a subsisté jusqu'à nos jours sur une colline dominant le cours de la Saulx. Une charte de Henri II, comte de Bar, de laquelle nous parlerons plus loin, nous apprend qu'il céda, en 1229, aux religieux de Jandeures, qui l'avaient associé à la possession de leurs bois, la moitié des revenus et redevances annuels que les habitants de Lisle et de Saint-Hilaire étaient tenus de lui payer en raison de droits d'usage qui leur avaient été concédés. C'est sans doute de cette redevance, qui se payait en argent, qu'on trouve la trace dans l'article de recette suivant du compte de Wiardin Bourras, cellerier de Bar, appelé en cette qualité à percevoir les grains qui constituaient alors la portion due au duc.

« Deux setiers un bichet des affouages de Lisle, pour le terme de la Saint-Remy l'an 1415, appartenant à Mons, le duc de Bar et audit

en présence de Thierry, prêtre de Laimont, Renard, curé de Neuville, Joffroi de Monçon, etc.;

Que Widric de Ville leur a donné un journal de terre outre l'eau, avec Emmeline sa femme, en présence de Milon de Ville et Clément de Saint-Hilaire;

Que Gérard Hastier leur a donné tout ce qu'il avait outre l'eau derrière la chapelle (1) et tout ce qu'il avait en *Méherpré*, sous le témoignage de Hescelin et de Richer, chevalier de Laimont;

Que Warembert leur a donné tout ce qu'il avait à *Chambore*, alleu situé entre Trémont et la Saulx;

abbé de Jandeures, à chacun par moitié, lesqz affouages sont tels que chaeun eonduit (ménage), soit homme ou femme vefve, demourant es villes de Lisle-en-Rigault et de Saint-Ylaire, pour l'usaige qu'ils ont au bois appelé le *Bois de Lisle*, chacun doit un stier de blé moitange (moitié blé et moitié avoine), et avec ce doient deux deniers fors appartenant à la recepte de Bar. Pour ee reeeu en la part de mon dit seigneur pour dix eonduits, 5 setiers moitié froment et avoine ».

L'église de Saint-Hilaire, de style roman, a servi de paroisse au village de Lisle-en-Rigault jusqu'en 1857, époque de la construetion d'une église dans la commune même. Il n'en reste plus que le chœur, eonservé eomme ehapelle dans le eimetière qui l'entourait, et qu'on a depuis agrandi. Le maître-autel, qui date du sièele dernier et qu'on a transféré dans la nouvelle église est remarquable, tant par la richesse des marbres qui le eomposent que par sa forme et ses dimensions. Sa longueur est de $3^{m},60$, y eompris deux piédestaux qui lui servent de fond. C'est l'ancien maître-autel de l'église de Jandeures, et l'œuvre d'artistes italiens, que dom Alliot, le dernier abbé, fit venir tout exprès pour le construire. Il a été offert à la paroisse de Lisle, en 1809, par M. le maréehal Oudinot. Les mareles de eet autel sont également de marbre. On ne sait ee qu'est devenu le tabernacle digne de l'autel; il n'est certainement pas, comme on l'a dit, dans l'église de Sermaize, ornée au dépens de l'abbaye de Trois-Fontaines. — Il y eut jadis dans le Barrois, une famille noble du nom de Saint-Hilaire. Wauthier de Saint-Hilaire, chevalier, seigneur de Lisle-en-Rigault, fit partie, du 9 au 31 août 1366, d'un corps de ehevaliers et d'écuyers, ehargé de la garde de la ville de Bar eontre les Bretons, qui avaient fait irruption dans le pays, et de la part desquels on redoutait un eoup de main. Il fut l'un des einq gentilshommes appelés à négoeier un traité, le 3 décembre même année, entre le eomte de Bar et les comtes de Flandre et de Rethel (*Ann. hist. du Barrois*, I. p. 184).

(1) Cette chapelle ne serait elle pas celle de Chambroé?

Que Widric, père de Constant et d'Hydulphe, et Hodierde sa femme, leur ont donné tout ce qu'ils possédaient en *Méherpré ;*

Que Jean de Mares, Adam son frère et Falco leur ont donné deux journaux de terre joignant l'abbaye, l'un d'un côté de l'eau et l'autre au delà, sous le témoignage de Philippe, châtelain de Bar, d'Adam de Trémont, etc.;

Qu'Albert et Dodon, son frère, leur ont donné tout ce qu'ils possédaient dans l'alleu de Chambore, et le droit d'usage qu'ils avaient entre Spinelvant et Sault;

Que Dodon, du consentement de Pierre, son frère, et Warin Lepreux et Emmeline Livieu, leur ont donné ce qu'ils possédaient dans l'alleu de Chambroé et en la Côte-Gobaut;

Qu'enfin Constant, curé, et autres, leur ont donné la moitié du siège du moulin de Rosière, et Hascelin, chevalier, et Élisabeth, sa mère, l'autre moitié (*Pièces justificatives*, X).

A l'abbé Pierre succéda Bède en 1164, puis Renard ou Rainart, en 1169.

Les possessions énumérées ci-dessus et déjà considérables s'accrurent bientôt de la cure de Contrisson, que l'évêque de Toul, Pierre de Brixey, donna au couvent de Jandeures en 1170, à la sollicitation de l'abbé Renard, et de la métairie de *Huppémont*, en Champagne, sur le territoire de Vroil (*Pièces justificatives,* XIV).

Aux termes de la donation faite par l'évêque de Toul, les chanoines de Jandeures avaient droit de prendre chaque année la moitié des offrandes et des *mortuaires* dans l'église de Contrisson, à laquelle fut réunie, par la munificence du prélat, une certaine portion de biens pour assurer la subsistance du curé (1).

La cense ou métairie de Huppémont, qui ne comprenait pas moins de trois cents arpents ou environ de terres labourables, prés, étang et pâquis, passa, en 1179, aux mains des chanoines de Jandeures par le don que leur en fit Odon ou Eudes de Jarria (Géry) surnommé *Lippomes*, pour le salut de son âme, du consentement de sa femme, de ses fils Raoul, Vautier et

(1) Les lettres contenant donation de cette église sont aux *Archives de Meurthe-et-Moselle,* layette *Abbayes de Clairlieu, Jandeures,* etc., ainsi que le *vidimus* de ces lettres daté du 12 février 1429.

Pierre, et d'autres personnes de sa famille. Elle tenait d'une part au finage de Vroil, d'autre à celui de Nettancourt, s'étendait d'un côté sur Brabant-le-Roi et de l'autre sur Vautrombois (1) (*Pièces justificatives*, XV).

Quoique appartenant à Jandeures, la maison de Huppémont fut occupée par des Templiers vers le milieu du XIII^e^ siècle. On en a la preuve par une sentence de l'officialité de Châlons, rendue en 1267 pour mettre fin à une action intentée par Chrétien, curé de Nettancourt, contre *le maître* et *les frères* de Huppémont, au sujet des dîmes novales (2). Voici le début d'une déclaration de Chrétien :

« Dicit dominus Christianus, rector ecclesiæ de Netancuriâ contra magistrum et fratres de Hupimont, quod fratres miliciæ Templi de Verolio habent et possident tanquam suum quod damspatium terræ arabilis sitæ in finagio et parochiatu de Netancuriâ, etc. ».

Il est probable que les religieux de Jandeures avaient abandonné temporairement, moyennant redevance, la métairie de Huppémont à une colonie de Templiers, qui l'occupèrent jusqu'à la suppression de leur ordre en 1312, par le pape Clément V.

Il ne reste plus, de la maison de Huppémont, que d'insignifiants vestiges. Elle se trouvait au sommet de la côte de ce nom, à deux kilomètres au sud de Nettancourt. Au pied de cette côte, on trouve des substructions dont l'étendue fait supposer qu'il a existé sur ce point un groupe d'habitations. Il résulte d'anciens documents imprimés, dit M. V. Servais, que le village de Huppémont constituait une paroisse qui disparut, selon toute apparence, lors du passage des Suédois. Depuis lors, le territoire de cette communauté est resté en friche jusqu'à la Révolution, époque où il fut partagé entre les communes de Vroil et de Nettancourt, qui le possédaient par indivis. Vroil en eut le tiers et Nettancourt le reste. Il existe encore dans la vallée, au pied du coteau, une ferme de Huppémont sur le finage de Vroil.

(1) A cette époque, Vautrombois était une forêt. Défrichée depuis, elle constitue une ferme de ce nom, écart de Revigny.

(2) Dîmes levées sur des terres nouvellement mises en culture.

Le successeur de l'abbé Renard, dont nous ignorons la date du décès, fut FRÉDÉRIC, qui termina, en 1174, un différend élevé entre les chanoines de Jandeures et ceux de Larzicourt. En 1177, il fit approuver par Henri I^er^, comte de Bar, certaine donation faite par Hersende de Trémont à son abbaye, et put, grâce à sa conciliante intervention, rétablir la concorde entre les religieux d'Étival et ceux de Beaupré.

Parmi les libéralités dont l'abbaye fut l'objet sous son administration, figure celle de six sols un denier due à la générosité de Ricuin, surnommé Philippe, châtelain de Bar, en mémoire de lui et de ses héritiers. En déchargeant les religieux d'une rente de 40 deniers qu'ils lui devaient, il décida que les 33 deniers restants seraient pris sur ses revenus de Vassincourt, et que les 73 deniers (6 sols 1 denier) recevraient la destination suivante, savoir : qu'un denier serait employé à l'achat d'une lampe qui devrait brûler jour et nuit devant l'autel de Notre-Dame, et les six sols à l'alimenter d'huile à perpétuité. Et pour augmenter encore les possessions de l'abbaye, le même Ricuin lui donna son alleu de *Jouvelaines* (Juvelanis), franc comme lui-même le possédait (*Pièces justificatives*, XI).

Pierre de Brixey approuva cette donation, que signèrent Ricolde, femme de Ricuin, ses fils Ulric et Guy, ses filles Hadwide ou Havis et Mathilde, du consentement desquels fut faite cette aumône, en présence de Widric ou Wiry de Belrain, Joffroi de Monçon et Aubert de Watronville (1).

Vers le même temps, le prélat apaisa une contestation qui s'était élevée entre l'église de Jandeures et celles de Larrei à propos de dîmes.

Du temps de l'abbé Frédéric, Renaud, comte de Monçon, fait savoir que Jean, chevalier de Mares (*Marats*) et son frère, du consentement de Vivien de Rembercourt et de sa femme, ont engagé pour neuf années aux religieux de Jandeures pour cent sols, partie de l'alleu de Ville-sur-Saulx, qui s'étendait depuis l'alleu de Jandeures jusqu'au territoire de Saint-Hilaire en lon-

(1) La charte du prélat qui rappelle et approuve ces libéralités n'est pas datée, mais elle est antérieure à l'année 1180.

geant la pente de coteau jusqu'à Saudrupt, de Saudrupt à Sommelonne, de Sommelonne à Baudonvilliers, et de Baudonvilliers à *Pinelval*, comprenant tout ce que Jean de Mares y possédait en champs, bois, pâtures, et en tous usages et profits. Cet engagement fut souscrit le jour de la fête de saint Nicolas d'une année inconnue, mais certainement antérieure à 1174, puisque Renaut II, comte de Bar, qui y souscrivit, mourut le 13 août 1173. Les témoins de cet acte furent Gérard, châtelain de Bar, Ricuin son fils, Albert, frère dudit Gérard, Albert de Sainte-Ménehould, Wiard de Mares, etc. (*Pièces justificatives,* XIII).

Ce fut du temps de l'abbé Ponsard (1), successeur de Frédéric, et à son instante prière, que le pape Alexandre III, par ses bulles de 1180, confirma les biens et les immunités dont jouissait l'abbaye de Jandeures. Le pontife y relate le lieu où est sise l'abbaye avec ses dépendances, Gravières, Vassincourt, Jouvelaines, etc. (*Pièces justificatives,* XVI).

On voit de quel luxe de précautions les religieux entourent les donations qui leur sont faites : les actes sont signés, non seulement des donateurs, mais des membres de leurs familles et de nombreux témoins qui en garantissent l'authenticité ; puis les prélats et pontifes, sur les instantes prières des abbés, confirment, non pas une, mais plusieurs fois, la possession des biens et revenus qu'ils ont reçus ou légitimement acquis. Ces précautions étaient nécessaires à une époque où la loi du plus fort semblait être la meilleure, et où les conventions n'étaient pas entourées des garanties légales qui, de notre temps, en assurent l'exécution.

Vers 1182, Simon de Broyes, seigneur de Commercy, donne aux religieux de Jandeures, du consentement de Nicole, sa femme, de Sophie et d'Agnès ses sœurs, l'usage des bois dé-

(1) Il est dit que Ponsard reçut d'Ulrie, chatelain de Bar, les dîmes de Vroil en 1159. Cet Ulric, qui était en fonctions en 1189, donna ces dîmes au couvent du consentement de Hauy, sa femme, de Rieulde sa mère, et de Guy son père. Il faut donc lire « en 1189 ». Dom Calmet dit que Ponsard fut abbé de 1179 à 1189.

pendant de sa terre de Morley, à la condition qu'ils célèbreront à perpétuité un anniversaire pour sa mère (1).

D'autres libéralités vinrent avant la fin du douzième siècle accroître les possessions de l'abbaye. C'est ainsi qu'en 1187 ou 1188, à la prière et en présence d'Agnès, comtesse de Bar, l'évêque de Toul Pierre de Brixey donna aux religieux de Jandeures, du temps de l'abbé Ponsard, la cure de Combles, localité voisine du couvent. Cette cure était auparavant aux mains de Hugues de Pansey, chanoine de Liverdun, qui la résigna entre celles du prélat (2).

Des lettres sans date (3) de la même Agnès de Bar, données vers 1189, portent qu'Herbert et Roger son frère, nommés Gordes du nom de leur père, ont donné leur alleu de Ville près Saint-Hilaire (Ville-sur-Saulx) aux frères de Jandeures, avec qui ils le possédaient en commun, par suite de l'engagement de Jean de Mares dont il est parlé ci-dessus. Cette aumône, composée de champs, bois, pâtures, prés et droits d'usage, eut pour témoins Ulric, châtelain de Bar, Gilbert de Longeaux, Hisembert de Trémont et d'autres personnages (*Pièces justificatives*, XVIII).

Cette même année, Ulric, châtelain de Bar, donne aux chanoines de Jandeures, moyennant une messe annuelle qu'ils célèbreront pour lui, les grosses et menues dîmes de Vroil, village proche de leur domaine de Huppémont. Cette donation fut suivie en 1195 de celles de Willeroncourt, avec les hommes, les prés, les champs, les pâturages, etc., en dépendant, ce qui résulte d'une charte du comte Thiébaut Ier de Bar.

Albert, que l'auteur des Annales paraît ignorer, succéda à l'abbé Ponsard. Son existence et sa dignité nous sont révélées en 1197, par une charte constatant la fondation ou peut-être la restauration de l'église collégiale de Ligny en cette année, par la munificence et la piété d'Agnès de Champagne, dame de cette

(1) Dumont, *Histoire de Commercy*, tome Ier.

(2) *Cartul. de Jandeures*, II, *Combles*, cure, — et *Pièces justificatives*, XVII.

(3) Les souverains et les prélats négligeaient fréquemment à cette époque de signer et de dater les actes.

ville et comtesse douairière, d'accord avec son fils Thiébaut Ier, comte de Bar. Parmi les témoins de l'acte de fondation, dom Calmet cite Conon, abbé de Jovilliers, Nicolas, abbé de Saint-Mihiel, Roger, abbé de Trois-Fontaines, *Albert*, abbé de Jandeures, Simon de Broyes, sire de Commercy, etc. (1).

Albert n'était plus abbé en 1200. PIERRE, deuxième du nom, qui lui succéda, reçut en cette année du pape Innocent III une bulle de protection pour son abbaye.

Le treizième siècle fut également fertile en libéralités en faveur de Jandeures.

Dès 1202 ou environ, Mathieu, évêque de Toul, cède à perpétuité au couvent l'église de Saint-Hilaire avec ses dépendances, que Gautier, curé dudit lieu, a résignée, au nom et en faveur du prélat, entre les mains de l'abbé de Riéval, sauf le droit de l'évêque, tant sur le cens de ladite église qu'en autres justices pour lui et pour l'archidiacre en *tout et partout*. Le prélat ajoute, dans l'acte de donation, que l'abbé de Jandeures prendra toujours soin des âmes de ladite église, et fera régulièrement célébrer l'office divin dans icelle, soit par un de ses chanoines, soit par un prêtre séculier (*Pièces justificatives,* XX).

Au mois de mai 1212, Thiébaut Ier, comte de Bar, fait savoir par lettres que lui et Guy, châtelain de cette ville, ont donné en dot à la chapelle d'Andernay, relevant de Jandeures, deux fauchées de pré, deux jours de terre, plus une rente d'un muid de blé, mesure de Bar, à prendre chaque année et à perpétuité sur le moulin d'Andernay (*Pièces justificatives*, XXI).

Il n'existait alors à Andernay qu'une simple chapelle (2). Le titre primordial de la donation de la cure de Contrisson et de ses dépendances faite aux chanoines de Jandeures par l'évêque Pierre de Brixey, en 1170, ne fait mention ni d'église ni d'annexe à Andernay. Depuis lors néanmoins, en vertu de la donation, les paroissiens dudit Andernay ont toujours eu et reconnu pour leur curé le chanoine nommé par l'abbé de Jan-

(1) Voir Duchesne, *Preuves de l'histoire de la maison de Bar*, p. 18 : *Fundatio Ecclesiæ collegiatæ Ligneii*, 1197.

(2) *Cartul. de Jandeures*, I, *Andernay*, cure.

deures à la cure de Contrisson. Il n'a jamais existé de donation particulière de l'église et des dîmes d'Andernay à l'abbaye.

Suivant le salutaire exemple donné par Thiébaut et son châtelain, Garnier (*Warnerius*), seigneur de Lisle-en-Rigault (*Insula Rigaldi*), dota la chapelle de ce lieu, en 1213, des dîmes et terrages qu'il possédait à Haironville, de ses dîmes de Behonne et de tout ce qui lui appartenait à Fains, et la remit en perpétuelle aumône aux mains de l'abbé de Jandeures, ce qui eut lieu du consentement de Comtesse (*Comitissa*), femme de Garnier, pour le salut commun de leurs âmes, de celles de leurs antécesseurs et de leurs successeurs (*Pièces justificatives*, XXIII).

Tout aussitôt et dès la même année, une contestation s'éleva entre l'abbé Gérard, successeur de Pierre II, et Pierre, chevalier, dit *le Poivre,* au sujet de l'aumône ci-dessus. Ce différend reçut une solution légale en présence de Joffroy de Narcy, dont relevait le fief de Garnier. Il fut décidé que l'abbaye jouirait du sixième des prés en litige, et qu'elle paierait audit Joffroy six deniers de provenisiens (1) le jour de la nativité de Saint-Étienne, le reste du legs restant intact.

Indépendamment de la cure de Combles, don de Pierre de Brixey, les chanoines de Jandeures possédaient en ce lieu des biens que l'abbé Gérard plaça en 1213, du consentement de son chapitre, sous la garde du comte de Bar Thiébaut I^er^.

Le Cartulaire de l'abbaye, auquel cet acte est emprunté (2), ne s'explique ni sur la nature des droits qu'avaient les chanoines sur le ban de Combles, ni sur la situation et l'étendue de la forêt connue alors sous le nom de *bois de Combles*, que le comte prit alors sous sa sauvegarde. Ce fut de sa part une faveur accordée aux religieux, puisqu'au lieu d'exiger d'eux, ainsi qu'il était d'usage, un tribut annuel pour la garde de leurs propriétés de Combles, il s'obligea, au contraire, à partager avec eux le revenu qui pourrait résulter pour le domaine des délits commis sur ces propriétés. Ce fut peut-être ce partage libéral qui fit

(1) *Provenisiens*, de Provins.

(2) Il existe également aux *Archives de Meurthe-et-Moselle*, layette abbayes de *Beaupré*, *Jandeures,* etc.

naître, chez les religieux de Jandeures, l'idée d'un traité d'accompagnement dont nous parlerons bientôt (*Pièces justificatives*, XIX).

A l'abbé Gérard succéda, on ne sait en quelle année WALTERIUS ou WAUTHIER, qui ne laissa nulle trace de son passage; son décès est rapporté au dixième de juin dans le nécrologe et sans millésime.

La première année de son pontificat, le 4 des ides de mars 1216, le pape Honoré III donne aux chanoines de Jandeures des bulles par lesquelles il prend, sous la protection de saint Pierre et sous la sienne leurs personnes, le lieu où ils résident avec tous les biens qu'ils possèdent et qu'ils pourront posséder par la suite, et spécialement leurs églises de Contrisson, d'Andernay, de Vassincourt, de Saint-Hilaire et de Sainte-Marie de Combles avec leurs appartenances; leurs granges, leurs franchises et immunités, les dîmes, bois, prés, revenus et autres propriétés. En même temps le pontife leur confirme la possession de tous ces biens.

L'année suivante et sans que nous sachions pourquoi, le même pape donne, le 20 février, au couvent de Jandeures, de nouvelles bulles dans le même but et conçues à peu près dans les mêmes termes (*Pièces justificatives,* XXIV, XXIX).

Dès 1216, par ses lettres du 15 des calendes de septembre, Formare ou Folmare, archidiacre de Toul, avait confirmé aux religieux le don des églises de Saint-Hilaire et de Ville-sur-Saulx, ainsi que de toutes celles qu'ils possédaient déjà. Et en 1295, Joffroy de Vendières, archidiacre de Rinel, en l'église de Toul, donna des lettres portant confirmation de celles de Folmare pour toutes ces églises, comprises dans son archidiaconé.

Un différend s'éleva, en 1219, entre les religieux de Jandeures et Jean Lebègue, bourgeois (1) de Bar, au sujet de la jouissance d'un pré sis au finage de Contrisson, entre le *Breuil-le-Comte* et le pré *les Bers* à Poirissel de Bar. Les parties ne

(1) La dénomination de *bourgeois* s'appliquait en général à ceux des habitants des villes et des villages qui avaient été affranchis, moyennant certaines taxes nommées droits d'assise ou simplement *assises*.

pouvant parvenir à s'accommoder, prirent pour arbitre, d'un commun accord, Guy, chanoine de Montfaucon-en-Argonne (1). Guy décida en septembre de cette année que le pré en litige resterait en toute propriété au couvent, et que les religieux cèderaient à Lebègue la jouissance d'une partie équivalente de pré au même territoire, moyennant un cens de douze deniers fors payables le 24 juin de chaque année, et qu'à la mort de celui-ci le pré à lui abandonné retournerait à l'église de Jandeures.

Cette sentence, d'abord acceptée, fut suivie d'une transaction rédigée en français témoignant que le différend reparut en 1240. On y trouve la trace d'arrangements à peu près semblables, intervenus à la suite de contestations qui s'élevèrent entre les enfants de Vautier Brulei de Bar et les religieux de Jandeures au sujet d'un pré sis en la *prée* ou prairie de Contrisson. Cette fois, les parties convinrent que Jean Lebègue, fils dudit Vautier, jouirait d'une partie de pré suivant les conditions du précédent arbitrage (*Pièces justificatives*, XXX).

Cette même année 1219, une difficulté d'un autre ordre surgit à propos de la cure de Contrisson. Un sieur Thierry, prêtre de Couvonges, prétendit desservir cette cure, propriété de l'abbaye. Sur la plainte fondée de l'abbé, l'intrus fut débouté de ses prétentions par une sentence rendue en cour de Rome (*Pièces justif.*, XXXI).

Heluyde ou Helvide, femme de Guy, châtelain de Bar, donna en 1220, du consentement de Philippe de Bar, de Simon de Jauneis et de Simon de Lisle (2), ses enfants, et de son mari, à l'abbaye de Jandeures, une rente de deux muids de blé, moitié froment et moitié avoine, à prendre à Robert-Espagne. Guy lui-même fit aux religieux une semblable aumône, du consen-

(1) Dans la charte latine, insérée au Cartulaire de Jandeures, on a donné à ce Guy le titre de *canonicus Pontiffalconensis*. Une erreur se sera glissée dans la transcription du titre, et le mot *Pontiffalconensis*, qui n'offre aucun sens, doit être, pensons-nous, remplacé par *Montifalconensis*.

(2) Cette charte existe aux *Archives de Meurthe-et-Moselle*, layette abbayes de *Beaupré*, *Jandeures*, etc.

tement d'Helvide, de ses trois fils nommés plus haut, et de ses filles Aalis et Galye. La charte qui contient ces donations nous apprend que l'abbé de Jandeures consentit à ce que Lavarde, sœur d'Helvide, *professe en ladite abbaye* (1), pût jouir sa vie durant du muid du froment donné par le châtelain.

En la même année 1220, Eudes, évêque de Toul, donne ses lettres contenant l'appointement fait entre Vallon de Bourmont et l'abbé de Jandeures, par lequel il est convenu que ledit Vallon jouira sa vie durant des terres, prés, bois de l'abbaye, jusqu'à concurrence de six charrues (2), à la réserve de Huppémont et de Gravières, qu'il les fera valoir à son profit, moyennant le quart du produit qui reviendra chaque année aux religieux (3).

En 1220 encore, l'abbé de Jandeures, du consentement de son chapitre, donne à bail, pour la tenir sa vie durant et celle de sa femme, la cense ou grange (*grangiam*) de Huppémont, à Adam, chevalier de Beauzée (*Pièces justificatives*, XXXII).

Au nombre des conditions imposées aux preneurs, on remarque celle d'en cultiver convenablement les terres, d'en conserver les prés en leur nature, de recueillir les foins, de pourvoir à leurs frais à la garde des bois, de placer dans ladite cense *quarante livrées* (?) de bestiaux propres à se multiplier, de payer les deux tiers du cens, et de procurer au chanoine et aux religieux convers qui y demeurent pour le service de Dieu les objets nécessaires à la vie (4).

Il existe, dans le Cartulaire de Jandeures, Archives de Meurthe-et-Moselle, f° 34, une charte de Gui, châtelain de Bar, qui donne aux religieux deux muids de vin à prendre annuellement dans ses vignes de Bar-le-Duc.

En 1228, le pape Grégoire IX, qui occupa le trône pontifical

(1) Les mots que nous soulignons donneraient à penser qu'il y eût réellement, proche de Jandeures, un couvent de filles prémontrées placées sous l'autorité de l'abbé (*Voir ci-dessus*, p. 9, note 1).

(2) Nous avons lu quelque part qu'une *charrue* représentait 120 jours de terre ou 40 jours *à la roie*, ce qui nous semble exorbitant.

(3) *Arch. de Meurthe-et-Moselle,* layette, abbayes de *Clairlieu*, *Jandeures*, etc.

(4) *Cartul. de Jandeures,* tome II, *Huppémont*.

de 1227 à 1241, accorda aux chanoines prémontrés le privilège d'administrer les sacrements à leurs serviteurs, et les exempta de payer les novales (*Pièces justific.*, XXXIII). Vingt-deux ans plus tard, l'un de ses successeurs, Innocent IV, les affranchit de toute dîme grosse et menue (1).

En novembre 1229, l'abbé Allard, successeur de Vautier, d'accord avec ses religieux, associa Henri II, comte de Bar, à la possession des bois du couvent, dont ils s'engagèrent à partager avec lui tous les revenus. Furent cependant exceptés de ce traité, dit *d'accompagnement,* les cantons de *Chassois,* de *Boucinleu*, le *Chanler* et *Lieuwey*, spécifiés expressément dans l'acte, le coteau boisé sis proche l'abbaye, ainsi que le bois de Huppémont. D'après les conditions acceptées de part et d'autre, le comte et ses successeurs devaient avoir la moitié des terrages et autres profits de l'alleu de Ville-sur-Saulx, en deçà et au delà de la rivière, et les religieux l'autre moitié. On excepte pourtant les portions de bois que l'abbaye de Trois-Fontaines, Jacques de Seigneulles et Adam de Beauzée, chevaliers, possèdent dans l'association, ainsi que les biens dotaux de l'église de Saint-Hilaire, tant bois que terrages, etc. En compensation de cette générosité des religieux, Henri leur donna la moitié des grosses et menues dîmes de Resson, excepté toutefois celle de vin (*Pièces justificatives*, XXXIV) (2).

Ce n'est pas le seul exemple d'accompagnement que nous offre le XIII^e^ siècle. Nos archives en contiennent d'autres, qui ont eu pour origine la nécessité où se trouvaient les maisons religieuses de recourir à l'autorité du prince pour faire respecter leurs biens. En 1212, les religieux de Saint-Vannes de Verdun associent ainsi le comte de Bar, Thiébaut I^er^, à la possession de la *ville neuve* d'Auzécourt. En 1242, ceux de Saint-Mansuy de Toul en font autant pour les bans, justice, hommes

(1) La grosse dîme se levait sur le froment, le foin, le vin ; — la menue, sur le menu bétail et les menus grains ; — on appelait *verte dîme* celle qui se prenait sur les légumes, le chanvre, etc.

(2) Une copie non signée de ce traité, ainsi que ses *vidimus* des 13 novembre 1392 et 24 août 1534, se trouvent aux *Archives de Meurthe-et-Moselle*, layette abbayes de *Beaupré*, *Jandeures*, etc., n^os^ 7 et 11.

et femmes de Naives-en-Blois, Broussey-en-Blois et Bovée, dont ils admettent le comte Thiébaut II à partager les revenus, moyennant aide et protection. Enfin les bénédictins de Saint-Mihiel, en septembre 1241, et ceux de Lisle-en-Barrois, le 14 décembre 1277, conclurent aussi des traités d'accompagnement avec le même Thiébaut II, les premiers, pour la seigneurie de Condé-en-Barrois, les seconds, pour la *neuve ville* de Deuxnouds-sur-Aire (1). On trouve, dans les registres de l'ancienne gruerie de Bar et dans les comptes des celleriers du château de cette ville qui nous restent, des notes se rapportant à l'exécution de traités d'accompagnement faits par les chanoines de Jandeures dans le cours du XIV^e^ et du XV^e^ siècle.

Ce sont surtout des recettes d'argent, de grains (froment et avoine), de cire, etc., faites par les gruyers et celleriers de Bar, pour la part qui revient au duc *dans les bois, dans les grands et petits terrages de de Lisle, de Saint-Hilaire,* et dans les autres biens possédés en commun par l'abbaye et les souverains du Barrois.

Après l'abbé Allard, ce fut LAURENT qui gouverna le couvent de Jandeures; il est cité comme témoin, en 1239 et 1245, dans des chartes de l'abbaye de Trois-Fontaines. Il eut pour successeur NICOLAS, qui tint l'abbaye jusqu'en 1266, mais nous ignorons la date de son élection.

Entre Laurent et Nicolas, Jandeures eut un abbé nommé DRUES, que nous révèle un titre du Cartulaire de l'abbaye de Montiers, dont nous extrayons ce qui suit :

« En juin 1256, Drues, abbé de Jandeures et Ymers (Himerus), curé de Moigneville, doyen de la chrétienté de Robert-Espagne, font savoir que la commune de Trémont a renoncé à réclamer à Montiers un taureau et un verrat qu'elle prétendait lui être dus pour les deux parts de dîme grosse et menue qu'y prend l'abbaye. En présence de Dommanges, prêtre curé de Revigny, de M^e^ Girard, prêtre curé de Neuville-sur-Orne, de M^e^ Phelipes, chastelain de Bar, de Wiars, maire de Trémont ». B. f° 336, recto (2).

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Lisle-en-Barrois.*
(2) Communication de M. Maxe-Werly.

Baudouin, chevalier de Junchère, et son épouse Ermengarde, de Ville-sur-Saulx, se dessaisirent en 1233, en faveur de l'abbaye de Trois-Fontaines, de leurs droits sur la dîme de Combles dont ils prenaient deux neuvièmes sur lesquels l'église de Jandeures prélevait un muid. Roger, évêque de Toul, confirma ce don (1).

En 1236, Adam, chevalier de Beauzée, donna au couvent de Jandeures, en perpétuelle aumône, quatre muids de blé moitange, mesure de Bar, à prendre sur le tiers qui lui appartenait dans les dîmes de Saint-Hilaire-sur-Saulx. Il fit ce don du consentement de Marguerite sa femme, de Jacques, fils de Simon de Jauneis dont il tenait ledit fief, de son frère et de leurs héritiers. La même année, Adam engage aux religieux de Jandeures, pour 60 livres de provénisiens forts, le surplus de la part qu'il possède sur la dîme de Saint-Hilaire, ce qu'il fait du consentement dudit Jacques de Jauneis et de Houdiuxe, femme de celui-ci, qui toutefois se réservent le droit, pour eux et leurs hoirs (héritiers), de racheter à leur volonté la partie du fief ainsi engagée. Roger de Marcey, évêque de Toul, donna son approbation par lettres spéciales, et Henri II, comte de Bar, à la demande des parties, confirma l'engagement ainsi que la donation de quatre muids, blé et avoine, par d'autres lettres du 4 mars 1237, prouvant que l'aumône fut faite en sa présence (*Pièces justificatives,* XXVI, XXVII et XXVIII).

Pierre de Robert-Espagne, du consentement de sa sœur Béatrice et de ses héritiers, donne à l'abbaye de Jandeures le dixième des dîmes de ce fief, ce que reconnaît et approuve en 1246 Nicolas, frère du donateur.

Une charte de juillet 1248 signée par Gile, doyen, Philippin, prévôt, et Husson Chaumont, garde du scel, tous de Bar, constate la donation faite par Gennin, dit Yvernel, de Trémont, et Hauwion sa femme, à l'abbaye, d'un jour de terre à Robert-Espagne, lieudit en Plainmont (2).

Philippe châtelain de Bar, confirme en ces termes l'aumône

(1) *Arch. de l'ancienne abbaye de Trois-Fontaines*, à la préfecture de la Marne.

(2) *Cartul. de Jandeures*, II, f° 140.

que Farguette de Trémont fit aux chanoines de Jandeures d'une demi-fauchée de pré :

« Je Phelipe, chastelain de Bar, fas connissant à touz cels que ces letres verront et orriont (ouïront), que je otroie à l'église de Jandeures la demie faucie de prés que Farguete de Tremont leur a doneiy en aumosne, qui mouvoit de mi, et la maale (1) de cens que cist preiz me donnoit, je la doins perpetuelement à l'eglise devant dite..... Cest excris fu faiz en l'an que li miliaires corroit par mil et dous cens et cinquante ans ou mois de janvier. » (nouv. style 1251).

En l'an 1255, Jean de Beaurain (Belrain), chevalier, donna, sous l'agrément de Thiébaut II, comte de Bar, à l'église de Jandeures, tous les droits qu'il avait ou devait avoir sur diverses familles, tant de Ville-sur-Saulx que de Trémont et de Brillon, les assujétissant au service de ladite église (2).

Guy, (3), évêque de Toul, ou bien plutôt Gilles de Sorcy, confirma la cession que Mathieu de Lorraine, l'un de ses prédécesseurs, avait faite vers 1202 aux chanoines de Jandeures, de l'église de Saint-Hilaire avec ses dépendances. Les lettres sont datées de la sixième férie avant la Purification de la sainte Vierge de l'an 1259 (nouv. st. 1260).

L'abbé Nicolas confirma, par sa signature, un échange fait entre Thiébaut II, comte de Bar, et Geoffroy de Neuville. Thiébaut, par cet échange, abandonne à Geoffroy tout ce qu'il possède à Nicey, et celui-ci lui cède son domaine de Montblainville (4).

A Nicolas succéda l'abbé Drogon; il est rappelé, en 1267, à titre de témoin, dans des chartes des abbayes de Cheminon et de Trois-Fontaines.

(1) Maille : la moindre des pièces de monnaie ; en 1501, suivant M. de Riocour, elle pesait moins d'un demi-gramme, et valait 0 fr. 006 de notre monnaie.

(2) *Cartul. de Jandeures*, II, *Ville-sur-Saulx*, p. 213.

(3) Dans la charte, inscrite au Cartulaire de l'abbaye, on donne au prélat le nom de *Guido* ou Guy ; or on sait que le siège épiscopal fut occupé à Toul par Gilles de Sorcy, de 1253 à 1270. Il y a là une faute du copiste.

(4) *Arch. du duché de Bar.*

Renaud de Bar, chevalier, seigneur d'Ancerville, frère de Thiébaut, comte de Bar, sur le point d'accompagner saint Louis à la croisade, fit son testament où figurent de nombreux legs aux églises, hôpitaux ou maisons-Dieu de cette ville et de quelques localités voisines. L'abbé de Jandeures eut part à ces largesses. Ce prince lui donna un muid de blé, mesure de Bar, à prendre chaque année le onze novembre sur les dîmes et terrages d'Ancerville, à charge par les religieux de célébrer annuellement dans leur église son anniversaire, celui de sa femme et de ses prédécesseurs (1), ce qu'il déclare avoir fait du consentement de Thiébaut de Bar, son frère, et de Marie son épouse. Cette donation fut faite le jeudi avant Pâques-fleuries, au commencement d'avril 1269 (nouv. st. 1270) — Même aumône avait été donnée à Jovilliers et à Lisle-en-Barrois.

Au mois de janvier précédent, le même Renaud avait fait don à l'abbaye de Jandeures d'un buisson de saules sur le finage d'Andernay (*Pièces justificatives*, XXXVIII).

En 1270, Thiébaut II, comte de Bar, députa l'abbé Drogon vers Guidon, comte de Flandre et marchis, qui était lors à Saint-Dizier, pour lui mettre sous les yeux un acte par lequel, lui Guidon, s'est engagé à prêter secours à Thiébaut toutes les fois que celui-ci aurait guerre avec l'évêque de Metz, le duc de Lorraine ou le comte de Luxembourg, soit de leur fait, soit du sien. Guidon ayant failli à cet engagement et Thiébaut en ayant éprouvé du dommage, Drogon réclama au comte de Flandre, par ordre de Thiébaut, 30.000 livres d'indemnité.

En novembre 1271, Henrion de Saint-Hilaire renonce comme il suit, par le prévôt de Bar Husson, aux pièces de prés que feu Vautrin, son père, a vendues aux religieux de Jandeures :

« Je Hussons, prevos de Bar-le-Duc, fas savoir à tous qui

(1) Le titre est en parchemin, scellé en cire verte sur cordons de soie vermeille ; au droit, un homme à cheval, armé, à l'écu aux armes de Bar et un lambel ; au revers un écu aux mêmes armes.

Les religieux jouissaient encore en 1790 de cette rente de grain donnée par Renaud. C'était le seul revenu que l'abbaye de Jandeures possédât à Ancerville.

ces presentes lettres verront et orront, que Hanrions de Saint-Hilaire, fiz Wauterin qui fut, establi en ma presence, a quittei à l'abbei et au couvent de l'eglise de Jandoires, de l'ordre de premonstrei, toutes les pieces de prei qui sient entre Ville-sor-Saut et lou bois cum dit *la Jou*, fors sa part dou prei Saint-Hilaire, lesquelz pieces de prei devant dis d'une part et loudit Hanrions d'autre,..... c'est à sçavoir lesquelz pieces de prei devant nommeies li devant dis Wauterin, peire audit Hanrions à l'eglise de Saint-Hilaire et de Ville-sor-Saut a touzjours qu'il vivoit, et ce lor doit warenteir lis dis Hanrions de lui et de sa suer (sœur) et des enfans qui porroient issir de lui et de sa suer, ne porroient rien reclameir en ladite chose par droit ne par raison, ne faire reclameir par aultrui qui par droit ilz voulroient.

« Et por la confirmacion de ces lettres et des paroules qui issent continuei, paiera ledit Hanrions XX francs de fors qu'il ai recognu pardevant nos. Et en tesmoingnage de cette chose j'ai seelei ces presentes lettres de mon seel l'an de grâce 1271, on mois de novembre ».

Le Cartulaire de Bar, II, f° 56, contient une charte d'Ymers, doyen de Robert-Espagne, *du jour de la Saint-Grégoire en mars*, attestant la donation faite au couvent par « Oudin, fiz Androuet de Moigneville, de quatre journelz de terre sis en la Varenne, on leu con dit *on Plantez* », sur le finage de Mogneville.

La date du décès de l'abbé Drogon n'est pas connue. Suivant les Annales de l'Ordre, il aurait eu pour successeur *Albric*, dont la mort est rapportée au 19 août, sans que le nécrologe mentionne l'année. On a supposé que cet Albric, dont le nom ne figure nulle part, n'était autre que l'abbé Albert, dont le P. Hugo semble ne pas avoir eu connaissan ce

En novembre 1279, Philippe, châtelain de Bar, fait savoir par ses lettres qu'il a échangé et quitté au *treffons* et à toujours. à l'abbé et au couvent de Jandoires, tout ce qu'il avait ou pouvait avoir en Béatrix, fille Houdion de Ville-sur-Saulx, laquelle Béatrix est femme Mengier, ainsi que les enfants qui sont, seront et pourront issir de ladite Béatrix, contre Hawiette,

cum dit Bonsillon, qui maint (réside, demeure, de *manere*) à Brillon (1).

Une charte de Thoumassin, prévôt de Bar, datée de janvier 1281 (nouv. st.), porte acquêt, par l'abbé de Jandeures, d'une maison et d'une grange sises à Contrisson, et appartenant à Jehennet « li clers cum dit Voullerez », de Contrisson, avec l'assentiment d'Ysabel sa femme (2).

D'abord chanoine de Riéval, Gérard II fut abbé de 1283 à 1320. De son temps, Étienne, se disant humblement *ministre par la patience de Dieu*, du ministère de Saint-Jean de Laon, ordre de Saint-Benoît, donna aux religieux de Jandeures des lettres de confraternité, qu'on peut lire aux *Pièces justificatives,* I.

L'abbé Gérard souscrit, en 1284, le lundi après la Saint-Nicolas d'hiver, à un acte portant vente faite par Milon de Void et Marguerite sa femme, de la terre de Mognéville à Thiébaut II, comte de Bar, moyennant 500 moins 7 livres de petits tournois, monnaie coursable aux foires de Champagne(3).

Gérard, en août 1285, fournit d'autres lettres portant que, pour un muid de froment de rente donné par Wiard, curé de *Saudru* (Saudrupt) en pitance à son couvent, pour 20 sols de fors destinés à l'anniversaire de Miles de Vauclerc, chevalier, et pour 10 sols de rente assurant celui de Bochard, de Bar-le-Duc, il a, du consentement de ses religieux, assigné, à l'acquit de ces fondations, deux muids, moitié blé moitié avoine, qui lui sont dus à Robert-Espagne par le châtelain de Bar, cinq sols de fors que l'église de Jandeures prend sur le moulin de ladite ville, et 10 sols de fors sur les revenus de Warincourt (4).

On peut lire au Cartulaire sous la date de 1289, qu'Eude ou Eudette, dame de Saint-Remy, femme de feu Milon, cheva-

(1) Nos archives offrent d'assez fréquents exemples de ces sortes d'échanges de personnes.

(2) Arch. Bar, *Cartul. de Jandeures*, I, f° 490.

(3) *Arch. de l'ancienne Chambre des Comptes de Bar,* registre 50, f° 200.

(4) Arch. de Meurthe-et-Moselle, layette *Abbayes de Clairlieu Jandeurs*, etc.

lier, fit don à l'église de Jandeures d'une pièce de terre *con dit en Lavalette*, où il y a cinq journaux, lieudit en Plainmont, finage de Trémont, dont le profit sera *au commandement de celuy qui gardera les pitances le couvent*, pour qu'on y fasse son anniversaire chaque année, ainsi que ceux de son père, de sa mère et de sa fille Marie (*Pièces justificatives*, XXXIX).

Au mois de mai 1295, Gérard, dit Fouchères, de Combles, reconnaît tenir des religieux de Jandoires une maison, avec remise et jardin y attenant, située audit Combles, moyennant 5 sols de petit tournois payables en ce lieu le 1er octobre de chaque année.

Par ses lettres de l'an 1300, données le vendredi avant la Saint-Remy au *chief d'octobre*, Philippe, châtelain de Bar, toujours libéral envers l'abbaye, fait savoir qu'il lui donne en aumône et à perpétuité, mais après son décès seulement, sa part des dîmes de Vassincourt, qu'il a acquise de Rauwier, de Haironville, qui est de franc-alleu, *à departir à poures gens en la manière que s'ensuit* :

Philippe veut que l'abbé de Jandeures soit mis en possession *dou dit donné* aussitôt après son décès, qu'il en vende le blé loyalement et qu'avec l'argent il achète du drap et le partage entre les plus nécessiteux de Montplonne pendant les deux premières années de jouissance. Qu'ensuite après ce temps, il distribue le drap ainsi acquis aux pauvres de toute la terre du donateur sans nulle exception, et cela pendant deux autres années. Et qu'enfin ces quatre ans écoulés, l'abbé départe chaque année et à perpétuité le drap susdit aux indigents de Mognéville et de Sommelonne. Après la mort de l'abbé Gérard, ces acquisitions et répartitions de drap seront faites par ses successeurs, d'accord avec les curés des paroisses susdites (1).

(1) Les archives de Jandeures mentionnent un acte du 2 avril 1790 rappelant une autre fondation remontant à une date inconnue, faite également en faveur des pauvres de Mognéville. C'est une quittance délivrée aux religieux de Jandeures par le greffier de cette commune de vingt-cinq paires de souliers neufs qui, suivant cette quittance, étaient dus tous les trois ans par l'abbaye aux indigents de Mognéville

Le donateur déclare, dans ses lettres, avoir fait cette aumône pour le salut de son âme et de celle d'Yolande son épouse, du consentement de Philippe et de Gérard, ses fils, qui s'engagèrent par serment à ne jamais y mettre obstacle (1).

Quelque temps après, Philippe, chevalier, qu'on croit fils du châtelain Philippe dont il vient d'être parlé et d'Yolande son épouse, et son frère Gérard, assignent aux religieux de Jandeures, à charge d'un obit annuel, dix sols sur *les gros et menus dîmes* de Mognéville, à payer chaque année à la Saint-Martin d'hiver. Ce don fut amorti par Henri III, comte de Bar.

Dans le traité de Bruges, imposé par Philippe-le-Bel au comte de Bar Henri III en 1301, qui exigeait de ce dernier l'hommage lige pour les châtellenies de Bar, de Ligny et autres domaines du Barrois situés à gauche de la Meuse vers la France, il est stipulé que quelques terres et églises nommément dési-

(*Procès-verbal de récolement du mobilier de l'ancienne abbaye de Jandeures*, 17 septembre 1790).

Feu M. le docteur Baillot, de Bar-le-Duc, qui s'est livré à de nombreuses et laborieuses recherches sur les établissements de bienfaisance dans la Meuse, parle comme il suit de cette fondation, d'après les archives de l'ancien hôpital de Mognéville :

« Une distribution de vingt-cinq paires de souliers de trois grandeurs différentes était faite tous les trois ans aux indigents de Mognéville, à la porte du château, par l'un des religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Jandeures, qui acquittait ainsi une charge imposée à cette abbaye lors de la cession de l'ancienne chapelle Saint-Jean, située sur le finage de Mognéville. Cette distribution avait été portée à quarante paires le jour où les religieux, devenus riches et puissants, se trouvèrent humiliés de satisfaire à une pareille obligation et où, pour s'en affranchir, ils abandonnèrent à l'hôpital de Mognéville une pièce de terre située sur le territoire de ce lieu, laquelle, à raison de cette transaction et de la destination qui devait être conservée de ses revenus, a pris le nom de *terre des souliers*, sous lequel elle est encore connue aujourd'hui ». La distribution n'avait lieu que quand cette terre, contenant quatre journaux ou environ, contrée des Grèves, *d'une part donnant sur le chemin de la Haie de Machaire, d'un bout sur le grand chemin qui va de Mognéville à Beurey, est empouillée en blé.*

(1) *Cartul. de Jandeures*, II, *Vassincourt*, cure. — Ces lettres de confirmation sont aux *Pièces justificatives.*

gnées, dont celle de Jandeures, resteraient sous la garde du duc et de ses successeurs (1).

En 1312, le 15 décembre, lendemain de la fête de saint Nicaise, Gérard, abbé de Jandeures, assigna du consentement de ses religieux et de l'abbé de Riéval, une rente de 20 sols tournois à prendre annuellement sur la dîme de Combles. C'était, suivant l'acte d'assignation, le revenu d'une somme d'argent qu'il avait reçue de Guy de Robert-Espagne, pour l'employer au profit du monastère, moyennant quoi les religieux devaient célébrer annuellement une messe du Saint-Esprit pendant sa vie, et après sa mort un anniversaire solennel pour lui et sa femme. Cette assignation sur un fonds assurait l'exécution des volontés du donateur. (*Pièces justificatives,* XLI).

Deux autres fondations de services religieux suivirent bientôt. La première fut celle d'une messe fondée par le même abbé Gérard pour un archidiacre de Châlons, le lendemain de la Saint-Mathias, 26 février 1316 (nouv. st. 1317). La seconde eut lieu, non sous Gérard, décédé en 1320, mais sous Jean Ier, son successeur, *le lundi après les bordes* de l'année 1323 (nouv. st. 1324), par Jean de Forges, écuyer, et Isabelle sa femme, qui donnèrent à l'abbaye, moyennant un anniversaire pour Pierre de Forges et dame Marie son épouse, une rente de douze quarterons de blé à prendre chaque année sur le moulin du châtelain de Bar à Ville-sur-Saulx (2).

L'épitaphe de l'abbé Gérard II, relevée à Jandeures par M. Maxe-Werly est ainsi conçue :

« Cy gist messire Gérard de ..... qui fut abbé de ceans, et trespassa en l'an 1320, le 1er jour de décembre. Priés pour luy.».

Il ne put être inhumé, comme on l'a dit, dans la chapelle de Saint-Christophe, érigée deux siècles plus tard par André de Contrisson. Peut-être cette chapelle fut-elle édifiée sur le lieu de sa sépulture; peut-être aussi ses cendres y ont-elles été rapportées, ce qui expliquerait la méprise.

(1) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1re édition, t. II, p. 343.

(2) *Les Arch. de la Meuse,* registre B, 260, f° 36, marquent cette fondation en 1329.

L'année même de sa prise de possession, l'abbé Jean adressa aux religieux prémontrés de Notre-Dame de Moncel (1) des lettres de confraternité.

Nous ignorons la date du décès de l'abbé Jean, premier du nom, qui gouvernait encore l'abbaye en 1326. Lui succédèrent successivement :

Nicolas de Couvonges, mort le 8 février...;

Jean II de Saudrupt, dont la commémoraison est indiquée au nécrologe le 13 avril;

Hue de Tronville qui, suivant dom Calmet, était en fonctions en 1332;

Jean III de Bar, qui gouverna le couvent de 1332 à 1337, d'après le même historien, et à qui succéda :

Jean IV de la Mothe.

Un différend s'éleva entre l'abbé de Jandeures et Nichole, prieur de Dammarie, à propos d'un douzième des grosses dîmes de Vassincourt auquel tous deux prétendaient. Les parties s'en rapportèrent, pour un arbitrage, à Hue, abbé de Jovilliers et à Gennet Petitprêtre de Revigny, bailli de Bar, qui les assignèrent en 1337, le vendredi après la Notre-Dame de septembre, pour oüir les droits de chacun. Seul, l'abbé Jean comparut, et sur ce, après l'avoir entendu, les arbitres lui attribuèrent la possession du douzième des dîmes qui faisait l'objet du litige (2).

En 1338, « le samedi devant la Saint-Mathieu, apôtre », Hodierne, de Ville-sur-Saulx, veuve de Colesson, Jehan son fils, et Huenette sa femme, donnent à l'abbé et au couvent de Jandeures une rente de deux quarterons de froment (3).

En 1340, Contesse, fille de Huguet de Florence alors décédé, veuve de maître Arnould, clerc, tous deux bourgeois de Bar, donna en aumône aux religieux de Jandeures, 17 journaux 39

(1) Cette maison, fondée en 1142, a donné son nom à *Moncetz-l'Abbaye*, canton de Thiéblemont (Marne).

(2) *Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Vassincourt.* — *Pièces justificatives*, t. XLIV.

(3) Arch. de Bar, *Cartul. de Jandeures*, II, f° 318.

verges et demie de terres situées sur le territoire de Trémont. Les lettres sont du samedi après la nativité de Notre-Dame en septembre, et données en présence de Gilles, doyen de Bar, de Lambert, prévôt de cette ville, et de Husson Chaumont, clerc, garde du sceau du comté.

Colins et Jehan Salaires, *ecuiers*, *enfans monseigneur Jehan de Forges*, *chevalier*, *qui fut*, font savoir, par leurs lettres de mai 1342, scellées de leurs sceaux, qu'ils louent et agréent le don et l'aumône que leur père a faits à l'église de Notre-Dame de Jandeures et l'amortissement qu'il a requis de leur seigneur Henri IV, comte de Bar, et certifient le don et l'amortissement, savoir :

De vingt quarterons de froment, payables à la Saint-Martin d'hiver, à prendre sur les rentes de leur bois de Trémont, et de douze quarterons de grains, moitié froment et moitié mouture, à prendre sur le moulin de Ville-sur-Saulx, le lendemain de la nativité de Notre Seigneur (1).

Par son testament fait à Paris le 30 novembre 1344 dans sa maison dite au *Pont-Perrin*, le comte de Bar Henri IV légua aux religieux de Jandeures 40 livres qui, d'après ses instructions expresses, devront être employées à l'achat de biens-fonds dont le revenu sera affecté à son anniversaire dans l'église de l'abbaye.

Le jeudi après la Saint-Martin d'hiver de l'an 1345, Guyot, dit Cadet, de Lisle-en-Rigault, donne à l'abbaye une rente de dix-huit deniers assise sur une terre d'un journal et demi séant au finage dudit Lisle « on leu que on dict *ouz Foy*, entre la terre monseigneur Simon de Clesmont et Oudette la Gibre » (2).

Simon Lestache de Clesmont, chevalier, sire de Lisle-en-Rigault, donne aux abbé et couvent de Jandeures, en 1347, le mardi après la fête du Saint-Sacrement, tous les terrages qui lui appartiennent d'ancienne date à Lisle, Saint-Hilaire, Saudrupt et Ville-sur-Saulx. Il ajoute à ce don celui de 31 sols de petits tournois vieux, à prendre chaque année le jour de Qua-

(1) *Cartul. de Jandeures*, II, *Ville-sur-Saulx.*
(2) *Id.*, *Cartulaire de Jandeures*, II, f^os^ 29-31.

simodo, sur les assises que lui paient ledit jour les bourgeois de Lisle pour leur tête et pour leurs bestiaux, moyennant quoi ils célèbreront, dans la chapelle située en sa maison de Lisle, trois messes par semaine en sus des trois qu'ils sont déjà obligés d'y chanter chaque semaine et le dimanche (1) (*Pièces justificatives*, XLIV).

En 1348, Jennin ou Yvernel, de Trémont, et Hauwion sa femme, donnent à l'abbaye de Jandeures deux pièces de terre, dont une sise sur le finage de Robert-Espagne, lieudit en *Plainmont*, se réservant toutefois d'en jouir leur vie durant, à charge par les religieux de services anniversaires pour les donateurs, leurs pères et mères et bienfaiteurs.

C'est par erreur que cette donation figure au Cartulaire sous l'année 1248. En effet, Gile, doyen de Bar, et Philippin de Fains, qui l'ont signée, étaient en fonctions au milieu du XIV^e^ siècle.

A l'exemple de ses prédécesseurs, le duc Robert, pieux et libéral, donna aux religieux de Jandeures des témoignages de sympathie.

Considérant qu'il leur manquait en temps de guerre un refuge pour eux, leurs gens et leurs meubles, il leur donna, par ses lettres du 25 décembre 1359, une maison et ses dépendances, sise à Bar, à l'entrée de la ville haute, dite à la *Porte-aux-Bois* (2), entre la *Tour-Jurée* et Jeannette, femme Aubriot-

(1) Suivant l'auteur des *Mémoires alphabétiques* pour servir à l'histoire, au Pouillé et à la description générale du Barrois, publié en 1749, « le château de Lisle-en-Rigault était flanqué de tours et environné de fossés pleins d'eau avec pont-levis. Il y existait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, où le curé venait le jour de la fête du saint chanter une messe qui tenait lieu de messe paroissiale. On remarquait aussi, près du moulin, une autre chapelle connue sous le nom de *chapelle du moulin*, sous l'invocation de saint Sébastien, où, ajoute M. de Maillet, les religieux de Jandeures allaient en procession, le jour de la fête du saint, chanter la messe moyennant 7 francs d'honoraires.

(2) La Porte-au-Bois, ainsi nommée parce qu'elle se trouvait sur le chemin conduisant aux bois les plus voisins de Bar, s'élevait à l'extrémité supérieure de la rue des Ducs. C'est sur cette porte qu'exista, jusqu'à la Révolution, la chapelle de Notre-Dame-du-Guet, rappelant un insigne

Rausin, à charge par eux de pourvoir à l'entretien des bâtiments (1). Cette retraite, connue dès lors sous le nom de *Petite Jandeures*, comprenant une maison avec remises, caves et jardin, est restée aux mains des chanoines jusqu'à la suppression des ordres monastiques en France. Elle avait été comprise, avant 1724, dans la mense (2) abbatiale, mais par suite d'un échange conclu le 24 juillet de cette année, l'abbé Billiard, qui la trouvait trop vaste et trop onéreuse pour lui, la céda à ses religieux, qui lui en donnèrent une en la ville basse de Bar, rue de Savonnières (aujourd'hui rue Oudinot), qui faisait partie de la mense conventuelle.

Le sceau de Robert, apposé sur l'acte de donation de la Petite Jandeures, avait été tellement détérioré lors d'un incendie dont nous parlerons à sa date, que les religieux, craignant qu'à raison de cet accident cette donation leur fût contestée, se pourvurent, en 1420, auprès de Louis, cardinal et duc de Bar, pour en obtenir confirmation. Ce prince satisfit leur désir par lettres du 16 juillet de cette année. Il semble qu'on exigea de l'abbé (Gérard de la Mothe) à cette occasion, l'engagement de faire élargir une ruelle par laquelle on allait de la Tour-Jurée jusqu'aux remparts de la ville, et de faire enlever les pierres et terrasses qui l'encombraient, de manière qu'on pût y passer à pied et à cheval, et au besoin d'y opérer des charrois. L'abbé dut même promettre, dit Dufourny dans son *Inventaire de Lorraine,* que « de ladite maison, il n'arrivera à l'avenir mal,

miracle de la Vierge. La Tour-Jurée, qui servait de prison, commandait le chemin de Polval. — La *Petite Jandeures* figure sur l'inventaire des biens de l'abbaye dressé par la municipalité de Bar les 4 et 5 mai 1790.

(1) Dans un *vidimus* du 7 août 1420, qui existe aux *Arch. de Meurthe-et-Moselle,* layette *Abbayes de Beaupré*, etc., Louis, cardinal de Bar, confirme la donation faite par son père de cette maison au couvent de Jandeures.

(2) Longtemps les abbés et les religieux possédèrent en commun les biens de leur couvent. Plus tard, l'abbé eut sa part, nommée *mense abbatiale*, et les religieux la leur, appelée *mense conventuelle*. Ce fut souvent une cause de scandales et de troubles. Chez les religieuses, cette division des menses eut plus rarement lieu.

dommage, empêchement ou inconvénient aux chemins, aux voisins ni à leurs héritages » (1).

Le 22 novembre 1361, l'abbé de Jandeures achète de Renault, fils de feu Colart, bourgeois de Bar, et de Poincette sa femme, trois pièces de terre, lieudit *aux Grèves,* finage de Ville-sur-Saulx (2).

Malgré les malheurs du temps, le XIV^e^ siècle ne se termina point sans augmenter encore les revenus et les biens de l'abbaye.

En 1367, Husson, fils de Guiot de Lisle-en-Rigault, fit don aux religieux d'un jour et demi de terre, et en 1374, l'abbé Jean de la Mothe acquit une vigne lors d'une vente faite par Jean de Lisle et Margueron son épouse.

Un différend surgit vers cette époque entre Guillaume de Forges, écuyer, sire de Trémont en partie, et les religieux de Jandeures. Ceux-ci prétendaient être de droit, en possession d'une rente annuelle et perpétuelle de vingt quarterons de froment à prendre sur ses affouages des bois de Trémont, qui leur avait été léguée par l'aïeul de ce seigneur, et qu'il refusait d'acquitter, par la raison que le revenu des affouages était insuffisant. Mais afin de vivre en paix avec les chanoines et d'éviter la suppression des services et prières qu'ils faisaient alors pour le salut des âmes de son aïeul, de son père et de tous ses autres amis, Guillaume consentit à ce que les religieux prélevassent sur lesdits affouages un muid de blé au lieu des 20 quarterons réclamés, et voulut qu'en cas où le revenu desdits affouages serait insuffisant le muid de blé fût prélevé sur toute sa terre de Trémont, à charge par les religieux de chanter chaque semaine et à perpétuité trois messes de *requiem* dans leur église pour les âmes de Jean de Forges, chevalier, de sa femme, ses aïeuls, et de leurs héritiers.

En 1368, Colard de Hénin, écuyer, donna par testament à

(1) Les lettres de l'abbé, datées aussi du 16 juillet 1420, existent aux *Archives de Meurthe-et-Moselle,* layette *Abbayes* de *Beaupré, Jandeures,* etc.

(2) Arch. de Bar, *Cartul. de Jandeures*, II, f° 321.

l'église de Jandeures où il voulut être enterré, un demi-muid de blé de rente, moitié froment et moitié avoine, à prendre sur une maison et d'autres biens, à charge par les religieux de chanter chaque année trois messes le jour où ils fixeraient son obit. Il donna en même temps à frère Girard de Fraine, curé de Ville-sur-Saulx, pour son anniversaire, une vigne qui, au décès de celui-ci devait revenir à l'église de cette paroisse. Au nombre des témoins cités dans le testament dudit Colard, passé à Laimont en l'*ostel de Périn de la Fertey,* écuyer, l'un de ses exécuteurs testamentaires, figurent Ancelot de Neuville, écuyer, Jean de la Fertey, fils dudit Périn, et dame Eude de Baulsey, *nonnery* de Sainte-Hould (*Pièces justif.* XLVI).

Un particulier de Trémont, Jean, dit *Bugnard*, vassal du duc de Bar, voulant entrer à Jandeures en qualité de frère convers et prébendier et avoir part aux bienfaits spirituels de cette église, donna au couvent cinq jours de terre ou environ qu'il avait acquis, plus une maison et ses dépendances, le tout situé à Trémont et sur son finage. Ledit Jean s'étant trouvé obligé, pour subvenir à ses besoins, de vendre une partie de l'héritage paternel aux chanoines, le procureur général du duché de Bar, ayant vu dans ces arrangements avec l'abbaye une sorte de forfuyance (1), fit saisir tous les biens que Bugnard avait donnés au couvent. L'abbé Jean de la Mothe se pourvut près du duc de Bar, et Robert, en considération des motifs qui avaient porté son vassal à se défaire de son bien, confirma, le 7 mars 1370 (nouv. st. 1371), la vente et le don faits par Bugnard, à la condition toutefois que les cinq journaux de terre, la maison et ses dépendances, dont il avait transmis la propriété sans assentiment préalable, aux chanoines de Jandeures, seraient déduites des *10 livrées de terre* dont Édouard I^er^, comte de Bar, son aïeul, avait accordé l'amortissement aux religieux, moyennant cinq florins que le duc reçut de Bugnard à cette occasion. — Les lettres de Robert, données à Bar, se trouvent aux *Pièces justificatives,* sous le n° XLVII.

(1) La forfuyance était le délit que commettait un vassal en quittant sa terre ou en aliénant des biens sans l'autorisation de son seigneur.

L'abbé Jean acquit, le 4 novembre 1374, de Petit Jehan, de Lisle-en Rigault, et de Margueron sa femme, une pièce de vigne sur Saint-Hilaire, lieudit *en Errart* (1), et l'année suivante, le 6 février sur Jehan, dit le Lode, et Jehanne sa femme, une chènevière sise à Trémont, derrière la maison Chagrin (2). — Plus tard il acquit encore, le dernier jour de février 1389, un jour et six verges de terre, pour trois francs d'or, sur le finage de Combles (3).

En 1378, frère Hugues de Bar, abbé de Beaulieu-en-Argonne, fait savoir que les religieux et abbé de Jandeures, possédant la maison de Huppémont et le territoire d'icelle joignant et confinant au finage de Brabant-(le-Roi) qui appartient à son couvent, considérant la confraternité qui existe d'ancienneté entre l'église de Beaulieu et celle de Jandeures, et à la prière de l'abbé Jean de la Mothe, lui a donné, ainsi qu'à ses religieux et à perpétuité, congé et licence pour eux et pour leurs marchands et familiers, de mener, charroyer et ramener toutes les fois qu'il leur plaira, tous les biens dudit Huppémont ou de leur église : blés, vins, bestiaux, etc. par le finage de Brabant, tant par bois que par prés, champs, etc., sans encourir d'amende envers lui (4).

Henri, dit Melinon, de Contrisson, qui avait été attaché comme fourrier au service du duc Robert et qui dut cesser de vivre vers 1380, avait affecté, par testament une somme de quinze francs d'or à la fondation de son anniversaire en chacune des églises de Contrisson et d'Andernay, qui appartenaient, comme on sait, à l'abbaye de Jandeures (5). Le curé de Contrisson, Jean de Mognéville, depuis abbé, qui, au commencement de 1382, était en possession de la somme, l'employa le

(1) Arch. de Bar, *Cartul. de Jandeures*, II, f° 34.

(2) *Id.*, II, f° 223.

(3) *Id.*, II, f° 247.

(4) Le 8 mai 1576, le roi Henri III, sur la demande des religieux, les maintient en possession de ce passage, franc de toute imposition foraine ou autre.

(5) Le testament attribuait 10 fr. à l'église de Contrisson et 5 à celle d'Andernay.

22 février de cette année à l'acquêt d'une pièce de terre contenant un journal et demi, sise sur le finage de Contrisson, ce qui fut agréé le 12 mai 1833, par le seigneur du lieu, Torchepel de Conflans, chevalier, sire de Somme-Vesle, et le 16 juin suivant par le duc de Bar, qui amortit (1) en même temps la terre acquise.

Vers 1380, Robert, duc de Bar, se trouva dans la nécessité de faire reconstruire le moulin de Ville-sur-Saulx, l'une des usines qui, dans la prévôté de Bar, faisaient partie de son domaine. Par suite de cette mesure, la rente de 12 quarterons de froment, léguée à l'abbaye de Jandeures en 1342 par Jean de Forges et assise sur le revenu de ce moulin, cessa d'être payée, ce dont les chanoines informèrent ledit Robert. Celui-ci s'empressa de mander (2) le 6 février 1380, à son cellerier Jean de Véel, de leur délivrer 19 quarterons et un bichet, moitié froment et moitié avoine, qui lui étaient alors dus sur les terres de Ville-sur-Saulx, Lisle-en-Rigault et Saint-Hilaire, que le duc possédait en commun avec l'abbaye, et d'imputer à l'avance sur ces terrages le paiement de la rente des 12 quarterons jusqu'à ce que l'usine fonctionne à nouveau, et que cette rente puisse être, comme le passé, prélevée sur son revenu. Au commencement de 1407 le moulin était remis en activité, mais comme aux termes d'un traité passé entre Jean *le papetier*, qui s'était chargé de le rétablir à ses frais et le duc de Bar, celui-ci ne pouvait disposer des revenus de ce moulin avant un certain nombre d'années, il autorisa de nouveau, par un mandement du 3 janvier de ladite année 1407, les religieux à prélever la rente à mesure de son échéance, sur les 19 quarterons et un bichet à laquelle, comme nous l'avons dit, s'élevait sa part des terrages de Lisle et villages voisins, et dans le cas où cette part

(1) *L'amortissement* était une permission que le souverain accordait aux gens de main-morte de posséder à jamais un héritage sans qu'on pût les en dessaisir. — *Gens de main-morte*, communautés considérées comme perpétuelles et formant toujours une même corporation.

(2) Ce mandement de Robert existe aux *Arch. de Meurthe-et-Moselle*, layette *Beaupré*, etc., nº 8, — et au *Cartul. de Jandeures*, II, *Ville-sur-Saulx*.

ne pourrait suffire, pour une cause quelconque, à compléter la rente qui leur est due par un prélèvement sur sa part des affouages du bois de Lisle qu'il possède en commun avec le couvent; et cela jusqu'au jour où les ducs de Bar seraient de nouveau en possession des revenus normaux dudit moulin.

Le traité conclu entre Robert et Jean le papetier offre un exemple des moyens qu'employèrent quelquefois les souverains de Bar pour suppléer à l'insuffisance des ressources du trésor ducal, quand il était question de relever des usines et qu'on ne pouvait faire face à la dépense. On en aliénait le revenu pour un temps plus ou moins long, à titre d'indemnité, entre les mains de celui qui avait sollicité ou accepté la tâche de les remettre en état.

A la fin du XIV^e^ siècle, la longue série des libéralités faites au couvent de Jandeures est près d'être close. Princes, seigneurs et particuliers l'avaient, comme à l'envi, enrichi de siècle en siècle, en vue du salut de leurs âmes et de celles des membres de leurs familles. La perturbation causée en France par la guerre de Cent-ans, dont les effets se firent sentir dans le duché de Bar, en appauvrissant le pays, tarit la source des dons faits aux maisons religieuses. Devenus riches, sinon opulents, les religieux de Jandeures, comme bien d'autres, se départirent de leur humilité première et des exigences de leur règle; presque égaux aux seigneurs, ils inspirèrent désormais à ceux-ci plus de défiance que de sympathie. Le domaine et les droits de Jandeures étaient, comme on a pu le constater, groupés autour du couvent, et ne s'étendaient guère au delà des cantons actuels de Bar-le-Duc, de Revigny et d'Ancerville. Mais ce domaine était grevé de nombreux offices et anniversaires, et les pauvres du voisinage ne frappaient pas en vain à la porte du saint moutier. Le revenu des religieux, quoique assez considérable, était plus apparent que réel, et désormais il diminuera au lieu de s'accroître. Cependant nous aurons encore à constater quelques dons faits au couvent.

C'est ainsi que le 28 juin 1382, Gérard de Longchamp, chevalier, gouverneur du Barrois, donne ordre à Jean, dit *le pré-*

vôt de Burey (Beurey), de se transporter à *Tahoncourt* (?) et d'y requérir le rétablissement des choses gagées au sieur Jacques Mignot, en maison et territoire de Gravières, appartenant à l'abbaye de Jandeures (1).

L'année suivante, Jean de Mognéville, curé de Contrisson, fut élu abbé de Jandeures en remplacement de Jean de la Mothe décédé.

Jandeures et les localités voisines figurent dans la répartition de 12 deniers par livre, faite en 1383 et 1384 à Bar et dans le ressort de sa prévôté. Les traces qui nous restent dans les comptes du temps de la recette et de ses produits nous apprennent qu'en 1383 *Jehan le papetier* versa entre les mains du comptable, Rolin de Bar, 14 livres 14 sols *pour le papier de Bar et de Ville-sur-Saulx*, et 9 fr. 18 sols pour Ville-sur-Saulx, Lisle-en-Rigault et Saint-Hilaire. On est fondé à penser que ce papetier exploitait simultanément la papeterie de Bar et celle de Ville-sur-Saulx. et qu'il avait reçu la mission de percevoir les deniers de cette imposition extraordinaire sur les contribuables des trois communautés que nous avons citées. Ce qui semble confirmer cette opinion, c'est que l'année suivante ledit Jean versa au comptable 15 livres 12 sols pour Trémont et Jandeures, et 10 livres 2 sols 6 deniers pour Ville-sur-Saulx, Lisle et Saint-Hilaire. Ce fut Poiresson *le mercier* qui paya pour 1384 la taxe sur le papier s'élevant pour Ville-sur-Saulx et Bar à 19 livres 17 sols. Il paraît certain que Jean le papetier résidait à Bar en 1385, puisqu'il fut chargé de lever l'imposition à Savonnières-devant-Bar, montant à 20 fr. 4 sols, qu'il versa aux mains du receveur du lieu (2).

Nous ignorons quelle fut la quote-part payée par l'abbaye dans les contributions de 1383 et de 1384, mais elle fut comprise pour une somme de 30 fr. dans la répartition d'une aide (3) imposée en septembre 1385, sur le clergé de Bar et de sa pré-

(1) *Arch. de Meurthe-et-Moselle*, layette *Abbayes* de *Flabémont*, etc.

(2) Compte de Rolin de Bar, receveur du duché, 1383-1385, *Recettes*.

(3) L'aide était une imposition extraordinaire permise au souverain par les États quand il éprouvait un impérieux et légitime besoin d'argent.

vôté pour permettre au duc Robert de payer à Poiresson Trottel, maître échevin de Toul, la somme de 750 fr. qu'il lui devait. Le curé de Ville-sur-Saulx fut imposé pour 25 francs.

En 1384, du temps de l'abbé Jean V de Mognéville, Guillaume, Jeannette et Adam, reconnaissent devoir à l'abbaye une rente de deux setiers de froment à prendre sur une terre située en Errart, finage de Lisle-en-Rigault, pour l'anniversaire de Jean Drouard, époux décédé de Jeannette et père dudit Adam.

L'année suivante, une autre fondation vint accroître les revenus et les charges du couvent. Par lettres scellées du tabellionage d'Ancerville, Thévenin Lagabée, demeurant à Saudrupt, et Catherine sa femme, tant pour le repos de leurs âmes que pour celles de feu le maire Colet de Sauldru et de Méline sa femme, ont donné à perpétuité au couvent une rente annuelle de 10 francs assise sur une fauchée de pré située finage de Saudrupt et payable le 1er octobre, à charge aux religieux de faire chaque année dans leur église, le lendemain du dimanche de *Lætare* (4e dimanche de carême) un service anniversaire, tant pour ledit Colet et sa femme que pour eux-mêmes. Pour garantir l'effet de cette fondation, ils ont déclaré soumettre tous leurs biens à la juridiction et contrainte du duc de Bar et d'Yolande de Bar, dame de Crancey et d'Ancerville (1).

Sous la date du 24 novembre 1386, le Cartulaire rappelle une donation faite au couvent par Gérard de Véel, de plusieurs héritages sis sur le finage de ce lieu en *Graincourt*, en *Graspre* et en *Combat* (2), — et sous celle du 24 février 1388, un acensement d'Adam, fils de Jean Drouart, de plusieurs pièces de terre « sur Varenne que on dit *à la Planchette* et en *Hirefosse* », finage de Ville-sur-Saulx (3).

Margueron, dite la Saucerelle, jadis femme de feu Wiardel, de Waciencourt (Vassincourt), donne à l'église de ce village appartenante à l'abbaye de Jandeures, par son testament, pour le curé d'icelle en jouir, une pièce de terre contenant 60 verges, finage dudit lieu, près de la terre de Jean d'Espinault, écuyer

(1) *Cartulaire de Jandeures*, layette *Saudrupt*.
(2) *Id.*, II, f° 65-66.
(3) *Id.*, II, f° 17.

du duc de Bar, pour faire annuellement son anniversaire et celui de son feu mari en ladite église. Sur la demande qui en fut faite par le curé, Robert de Bar amortit cet immeuble par lettres données à Revigny le 9 septembre 1393, et en assura la possession à lui et à ses successeurs, sans qu'ils aient à payer, à lui ni à ses hoirs, aucune somme d'argent, les déchargeant par ses mêmes lettres de tout ce qui pouvait lui être dû au trésor ducal(1).

Vers la fin de 1405 ou au commencement de 1406, un incendie éclata dans l'abbaye de Jandeures et détruisit une partie des bâtiments. Faute d'annales courantes dont nous avons regretté l'absence, nous ignorerions ce sinistre si les comptes de cette époque ne nous apprenaient, qu'en présence de ce désastre, le duc Robert vint en aide aux chanoines en leur accordant un secours pécuniaire pour les aider à le réparer. Ce fut le gruyer de Bar, Jennet Asselin, qui leur versa la somme le 23 janvier 1406. L'abbé de Jandeures était alors Gérard III ou *Girart de la Mothe*, successeur de Jean de Mognéville et précédemment curé de Combles, élu à une date ignorée mais postérieure à 1397, car dans les procès-verbaux d'adjudication des coupes de bois de la gruerie de Bar qui eurent lieu en 1398, on voit une vente de dix-huit arpents faite à frère Girart, curé de Combles, en la garde du Juré, sis *es Hayes-Saint-Maxe,* lieudit *les Chênes*, derrière Véel (2).

Le 4 janvier 1406, le duc Robert confirme et amortit aux religieux de Jandeures une pièce de bois dite *Launoy*, sise à Mognéville, que leur a donnée Jean d'Arrentières, châtelain de Gondrecourt, moyennant un service anniversaire (3).

(1) *Cartulaire de Jandeures*, II, *Vassincourt.*

(2) *Arch. de Meurthe-et-Moselle,* layette *Abbayes* de *Clairlieu, Jandeures*, etc.

(3) Cet abbé, que l'auteur du Cartulaire n'a pas compris dans sa liste, est cependant plusieurs fois mentionné dans les comptes du temps :

5 janvier 1420. Il délivre au cellerier du duc de Bar une queue et 7 setiers de vin, pour la dépense du marquis du Pont au château de Bar.

20 janvier 1420. Il délivre au même cellerier une queue de vin *claret* pour la bouche du marquis du Pont.

15 juillet 1420. Ledit cellerier fait payer à frère Girart de la Mothe,

Reconstruit vers 1380, le moulin de Ville-sur-Saulx se trouvait, en 1417, dans un tel état de délabrement, que pour assurer aux chanoines de Jandeures le paiement de la rente des 12 quarterons leur provenant du don de Jean de Forges en 1342, il fallut assigner cette rente, comme le duc Robert l'avait déjà fait, tant sur les terrages de Ville-sur-Saulx, Saint-Hilaire et Lisle-en-Rigault, que sur les affouages de cette dernière communauté. Cette rente fut payée au couvent pour 1417 par Jean Ronnel, cellerier de Bar, comme il résulte de ses comptes pour cette année.

Au nombre des revenus de la cure de Contrisson et Andernay, dont l'abbé de Jandeures était collateur, existait une rente annuelle d'un muid de froment que le curé prenait sur le moulin d'Andernay, à cause de la chapelle de ce lieu. Cette rente lui fut payée, pour le terme de Noël 1415 par le cellerier de Bar, Viardin Bourras.

En 1415, les grands et petits terrages de Lisle et de Saint-Hilaire, ainsi que leurs affouages, appartenaient pour moitié chacun au duc de Bar et à l'abbaye de Jandeures. Lesdits affouages étaient tels que chaque *conduit* ou ménage, soit homme ou femme veuve, demeurant, tant à Lisle-en-Rigault qu'à Saint-Hilaire, payaient chacun, pour l'usage qu'ils avaient au bois de Lisle, un setier de blé moitange et deux deniers fors par an.

(Saint-Hilaire existait encore en 1429, où sept habitants ont payé cette redevance).

L'abbaye possédait en 1418 une rente annuelle de 10 sols de petit tournois vieux, assise sur une chambre située à la ville haute de Bar, « *ou Tribert* » (Tribel). Cette rente lui venait de Gillette, veuve de Jean de Jandeures et d'Adeline leur fille, moyennant une messe annuelle chantée dans l'église du couvent pour leur époux et père. La chambre était alors inhabitable et la rente de 10 sols ne pouvait plus être acquittée. Afin de parer à cet état de choses qui entraînait la cessation du

abbé de Jandeures, 32 livres qui lui sont dues pour fourniture de fourrages et de vivres faite par l'abbaye pour son approvisionnement.

service fondé par leur aïeule, Jean de Breuillon ou Brillon (1) et Gillette sa femme, petite-fille de Jean de Jandeures, assignèrent le 7 janvier 1417 (nouv. st. 1418) la rente de 10 sols due à l'abbaye sur une partie de maison sise devant Bar-la-Ville (2) et sur d'autres revenus leur appartenant.

Pendant l'occupation de la maison-forte de Revigny par les troupes que le cardinal-duc Louis de Bar y avait mises pour garder cette place contre les attaques possibles des Anglo-Bourguignons, déjà maîtres de la Champagne confinant au Barrois, le bailly de Bar, Philibert de Boncourt, *fit faulchier, fener et mener en la fort maison de Revigny, l'erbe et la tonsure de la moitié des prez* du gagnage de Huppémont, exploité par les religieux de Jandeures. En agissant ainsi, le bailli obéissait au mandement que lui avait donné le cardinal le 15 juillet 1420. Il prit aussi, en vertu dudit mandement, sur le domaine de Gravières, un bœuf destiné aux gens d'armes qui tenaient garnison à Contrisson (3).

Nous trouvons, dans les comptes du temps, la mention de deux faits intéressant la maison de Jandeures.

Au nombre des paiements de 1424, s'en trouve un de 20 sols payés à l'abbé par le receveur général du duché de Bar, pour le transport de Bar à Sampigny, *par son harnois*, d'une queue de vin destinée à l'approvisionnement des troupes qui occupaient cette dernière place pour la défense du pays pendant la guerre entamée par le duc de Lorraine, au nom et comme tuteur du duc de Bar, contre Robert de Saarbruck, seigneur de Commercy.

Parmi les dépenses faites en 1428 et 1429 par le receveur général Jean Ronnel, figure celle de 20 sols payés à l'abbé de

(1) Jean de Breuillon est qualifié dans l'acte licencié en lois et conseiller maître auditeur en la Chambre des comptes de Bar, fonctions qu'il remplissait encore en 1430.

(2) Le plus ancien quartier de Bar-le-Duc, situé sur la voie romaine de *Nasium* (Naix) à *Durocortorum* (Reims).

(3) Colot Rieart, receveur général du duché de Bar, paya 32 livres à frère *Girart de la Mothe*, abbé de Jandeures, pour le foin et le bœuf qui avaient été pris sur les terres de son couvent.

Jandeures pour bois pris à Huppémont, propre à faire *la vis, l'écroue et la charge* du pressoir du Bourg (quartier de Bar), n'ayant pu, de l'avis du charpentier Étienne Bourgeois, en trouver ailleurs *si propice.*

Nous ne savons à quelle époque Gérard de la Mothe fut déchargé, par la mort ou autrement, de la dignité abbatiale. Il exerçait encore ses fonctions en 1430, car dans un compte de cette année, établi par le gruyer de Bar Jean de Thonnance, il est désigné en sa qualité d'abbé, le 15 février 1429 (nouv. st. 1430).

Le P. Robert, dans son Cartulaire de Jandeures, et l'abbé d'Étival, dans ses Annales de l'Ordre de Prémontré, ont omis Gérard de la Mothe dans leur liste des abbés de Jandeures, mais il figure dans celle de dom Calmet. Il eut pour successeur immédiat Guillaume de Trémont, qui gouvernait l'abbaye en 1433, puis Didier de Ronne ou de Rosnes qui, en 1439, assista comme témoin, dans la grande salle du château de Bar, aux reprises, foi et hommage faits le 5 novembre de cette année, par Henri d'Argiers, au nom et comme fondé de pouvoir du damoiseau Guérard de Rodemack pour la seigneurie d'Ancerville, au duc de Bar, Jean II d'Anjou. Les autres témoins furent les abbés de Saint-Mihiel et de Lisle-en-Barrois.

L'abbé Guillaume acquit le 6 mars 1433 (nouv. st. 1434), un jardin sis à Trémont, au-dessous de la ville, vers Renesson, entre ledit abbé d'une part, et le ruisseau dudit lieu d'autre part, moyennant 3 fr. payés comptant.

Par lettres du même jour, Jean de Bruillon, licencié es lois, garde-scel du duché de Bar, fait savoir que Jean Basin, de Trémont, Martin fils, le Petit Collot d'Andernay et Marguerite, femme de ce dernier, ont reconnu, par devant Humbelet de Contrisson et Addenet de Villiers, jurés et établis à ce faire de par le duc de Bar, avoir fait la vente dudit jardin à frère Guillaume pour le tenir *héritablement* à perpétuité (1).

Un différend surgit entre Didier de Ronne et Claude de Doncourt, écuyer, seigneur de Trémont. Celui-ci, pensant qu'à

(1) *Arch. de la Meuse,* Carton de Jandeures.

raison de la situation de l'abbaye et de ses dépendances, elle faisait partie de sa seigneurie, se croyait fondé à recueillir le produit des amendes infligées aux particuliers domiciliés sur les terres du couvent. Il revendiquait aussi le droit d'en faire garder la fête, qui tombait chaque année le jour de Saint-Christophe, par le motif que Philibert de Doncourt (1), son frère, l'avait précédemment gardée. Les religieux et l'abbé résistèrent à ces injustes prétentions, et le conseil du duc de Bar René Ier d'Anjou fut saisi de l'affaire. Dans leurs réponses aux réclamations ils firent valoir, quant aux amendes, que l'abbaye et son enclos formaient un tout à part, contigu à celui de Trémont dont lui, Claude, n'était que seigneur foncier, mais que le territoire de l'abbaye était séparé par des bornes, aussi bien de celui de Trémont que de ceux de Brillon et des autres villages voisins de l'abbaye; que celle-ci, avec ses dépendances, ferait plutôt partie du finage de Saint-Hilaire, attendu que les séculiers domiciliés sur les possessions du couvent revendiquées par le demandeur avaient toujours reçu les sacrements à Saint-Hilaire; que l'abbé avait toujours nommé ses messiers et forestiers pour la garde des bois et autres biens ruraux appartenant à ses religieux, ce qui se notifie à l'église de Saint-Hilaire; et que même plusieurs délinquants avaient été pris sur ces biens et condamnés, au nom et profit des chanoines. Que pour ce qui concerne la seconde réclamation, la garde de la fête appartient au duc de Bar et à ses officiers en raison des droits souverains, et non au seigneur de Trémont; que si des mayeurs de Trémont l'ont quelquefois gardée, c'est qu'alors ce village appartenait au prédécesseur du duc régnant, et que comme étant le plus voisin de l'abbaye, on avait pu confier à ces magistrats la mission de garder la fête; et que l'intervention de Philibert de Doncourt dans ce service n'était pas un précédent

(1) Philbert ou Philibert de Doncourt exerça les fonctions de bailli de Bar sur la fin du règne de Louis, cardinal et duc de Bar. René Ier lui donna la terre de Trémont le 25 novembre 1429. Dépossédé de sa charge au profit de Georges de Nettancourt, il en fut investi de nouveau, et tué en 1431, avec Guyot de Doncourt, un autre de ses frères, à la bataille de Bulgnéville.

sur lequel on pût s'appuyer, parce qu'elle remontait à une époque où, par suite de la guerre, les officiers du duc à Bar ne pouvaient ou n'osaient quitter cette ville, et que c'était comme bailli de Bar, et non comme seigneur de Trémont, qu'il avait fait garder la fête (1).

Pour être complètement éclairé sur l'objet du litige, le conseil du duc René prescrivit, le 1er juillet 1437, une enquête et nomma des commissaires pour y procéder. Le registre de l'ancienne Chambre des comptes de Bar se tait sur le résultat de cette enquête : ce silence nous fait supposer qu'en raison des arguments sérieux que faisait valoir le couvent contre ses tentatives, Claude de Doncourt se départit de ses prétentions.

A peine cette contestation était-elle apaisée, qu'une nouvelle surgissait sur un autre point. Le gagnage de Huppémont était compris dans la prévôté de Vitry. Par suite des guerres qui avaient régné et régnaient encore en France, il était abandonné, inculte et inhabité, au point que les épines et les ronces avaient depuis longtemps remplacé toute culture. Malgré cette décadence qu'ils ne pouvaient ignorer, le prévôt, les sergents et autres officiers du roi à Vitry continuaient d'exiger des chanoines de Jandeures qu'il leur fût donné, comme par le passé, pour eux et pour leurs chevaux, un dîner annuel, et usèrent même de rigueur pour les contraindre à cette dépense, estimée environ cent livres. Outrés de cette exigence et se trouvant dans l'impossibilité d'y faire face en présence d'un revenu négatif, les chanoines recoururent au roi et lui exposèrent que si l'on continuait à exiger ce coûteux dîner, ils se trouveraient obligés d'abandonner le gagnage devenu onéreux, et de cesser par conséquent dans leur église tout service divin résultant de sa possession. Charles VII, prenant en considération leur plainte légitime, les affranchit, mais seulement pour six années consécutives, par une ordonnance donnée à Châlons le 14 mars 1440 (nouv. st. 1441), et signifiée au bailli de Vitry, du dîner qu'ils étaient dans l'usage de fournir lors des temps prospères et même depuis, aux officiers royaux de cette ville. En compen-

(1) *Arch. de la Meuse*, reg., n° 42, f° 36.

sation de cet allègement, le roi obligea les religieux à célébrer durant les six ans un service commémoratif pour lui et ses prédécesseurs, et à payer, comme signe de redevance annuelle, au bailli de Vitry ou à qui il appartiendra une somme de 10 sols. Malgré sa minime importance, ce fait mérite d'être connu, parce qu'il donne une idée de l'état misérable où étaient réduites les communautés religieuses et les populations par suite des guerres désastreuses que la division des princes français avait allumées sous le règne de Charles VI, en France et dans les pays voisins (*Pièces justificatives,* XLVIII).

On ignore en quelle année disparut l'abbé Didier de Ronne. On lisait ce qui suit sur une verrière du sanctuaire de l'église du couvent :

« L'an de grâce Notre-Seigneur 1443, fut ce *chantel* (1) refait par frère Didier de Ronne, abbé de céans et par le couvent. Priez pour eux, que Dieu leur pardonne ».

Un particulier de Revigny, Jean le Lorrain, donna, le 30 mars 1448 (nouv. st. 1449), à l'abbaye de Jandeures, une rente annuelle et perpétuelle de trois muids de grain, moitié froment et moitié avoine, mesure de Contrisson, à prendre sur divers héritages énoncés dans un acte du 8 septembre, à charge par les religieux de célébrer plusieurs messes et services spécifiés dans l'acte de donation. Peu après, les religieux se pourvurent près du duc de Bar, Jean d'Anjou (2), pour obtenir à la fois et la confirmation de cette aumône, et l'amortissement des biens et revenus sur lesquels la rente était assise. Le duc, informé de leur *grant pouvreté* et indigence, de la diminution de leurs rentes et « des grants charges qu'ilz ont soutenues et portées en diverses manières par le temps passé, et mesmement de reffaire tout de neuf le tuez et la coiffe de leur église qui alloit à totale ruyne », ratifia le 12 avril 1450 (3) avant Pâques (nouv.

(1) *Chantel* ou *cantel,* chœur, lieu où se chantait l'office ?

(2) Le duché de Bar était alors gouverné par Jean d'Anjou, duc de Calabre et marquis de Pont, que René Ier, son père, avait appelé à le remplacer en qualité de lieutenant dans ses duchés de Bar et de Lorraine, pendant qu'il était dans son royaume de Sicile.

(3) Nous n'avons pas encore dit ce que signifie l'expression *nouveau*

st. 1451) le don des trois muids de grain fait par le Lorrain à l'église de Jandeures et amortit en même temps ce revenu, tout en affranchissant les religieux du droit en argent qu'ils devaient au domaine pour cet amortissement (1).

Au nombre des terres sur lesquelles était assise la rente de trois muids, s'en trouvait une de quatre journaux située au *Champ de Rytte*, que le duc retrancha de la donation comme faisant partie d'un fief vendu à le Lorrain, qui n'était pas noble, sans la confirmation du duc de Bar, et dont le prince Jean avait disposé en faveur de Robert de Florainville, bailli de Clermont. Celui-ci le tenait en fief du duc, avec le surplus du gagnage appelé *la Cale*, situé à Revigny, dont cette pièce avait été détachée, et qui depuis y fut réunie (2).

Le 11 juillet 1450, Colot Remey, demeurant à Trémont, et Luciette sa femme, font donation aux religieux de Jandeures de plusieurs héritages situés sur le finage dudit Trémont (3).

En 1453, le 9 juin, les mêmes donnent au couvent, pour la fondation de quatre obits annuels dans son église, une maison, grange, jardin et terres sis au même finage (4).

Donation par Jehan Lepiteux, dit *le Pytolet*, fils de Jehan

style. Autrefois l'année commençait ordinairement à Pâques. Lorsqu'on en fixa définitivement le début au 1er janvier, on comprit dans une année nouvelle tout le temps qui dans la précédente année, s'était écoulé jusqu'à Pâques. Ainsi, par exemple, le 12 avril 1450 se trouva compris dans l'année 1451, *nouveau style.*

(1) *Cartul. de Jandeures,* I, Contrisson. — Les lettres de Jean II, concernant cette fondation et analysées ci-dessus, ont été données à Lunéville en présence de Gérard et de Jacques de Haraucourt, frères, de Ferry de Savigny, chevalier, etc., et scellées du sceau du duc de Bar, *ordonné pour le pays de par deçà.*

(2) Il existe aux Archives de Meurthe-et-Moselle, layette *Abbayes* de *Clairlieu*, *Jandeures*, etc., des lettres de René, roi de Sicile et duc de Bar qui, à la supplication des religieux de Jandeures, n'ayant pour toutes rentes et revenus que 200 francs ou environ, leur amortit, moyennant la somme de 30 francs tous les ans, rentes, revenus, maisons et héritages, acquis ou à eux donnés, pourvu qu'il s'agisse de bonnes villes et terres de fief.

(3) Arch. de la Meuse, *Cartul. de Jandeures*, II, fos 226-227.

(4) *Id.*, II, fos 228-231.

Lepiteux de Robert-Espagne et de feue Marguerite sa femme, par Jehanne, veuve dudit Lepiteux et ses enfants, le 21 décembre 1456, de trois jours de terre, finage de Robert-Espagne, lieudit à la Varenelle (1).

En ce même temps deux acquêts furent faits par l'abbaye : l'un, d'une moitié de gagnage à Ligny sur Thomas de Trémont, le 15 mai 1456 (2), et l'autre du 9 juillet 1457 sur Vimont le Masson du même lieu, de la moitié d'une grange audit Trémont, *en la ruelle Corbon* (3).

Les cinq chartes constatant ces dons et acquêts sont de François de Revigny, écuyer, garde du scel du duché de Bar.

Le 19 novembre 1463, Husson Morisot, naguère gruyer de Bar, reconnaît en présence de Mengin Baudin et de Jean Dupuis, jurés établis à ce faire de par le duc de Bar en son tabellionnage dudit Bar, avoir vendu à frère Didier de Ronne, abbé de Jandeures, et à son couvent, une pièce de vigne contenant 92 verges, et les appartenances et aisances d'icelle, séant au finage de Bar, en *Vaulx*, entre Jean Jacques d'une part et Jean de Nayves d'autre, pour la somme de 12 gros la verge, payée comptant (4).

Cette acquisition et celle qui va suivre fixent le décès de l'abbé Didier de Ronne entre 1463 et 1478.

Il eut pour successeur François Martin.

Le nouvel abbé acquit, en 1478, deux fauchées de pré situées sur le finage de Roncourt (Rancourt), lieudit *sous Haroussart*. Le titre de vente, qui est du 12 mai, nous apprend que Jean de Barbonne, receveur général du duché de Bar, qui exerçait ses fonctions depuis 1453, n'existait plus à cette époque. Les deux fauchées ont été cédées pour le prix de 17 francs payé comptant.

Jeannette, veuve de Vautrin le Prebtre, demeurant à Bar, au nom et comme exécutrice du testament de son mari, vend à l'abbaye de Jandeures, stipulant par son abbé François Mar-

(1) Arch. de la Meuse, *Cartul. de Jandeures*, II, f° 131.
(2) *Id.*, II, f^{os} 232-234.
(3) *Id.*, II, f^{os} 234-235.
(4) *Cartulaire de Jandeures*, Vignes.

tin, une pièce de vigne contenant 50 verges ou environ avec ses aisances, située finage de Bar, *en Vaulx,* entre Mangin Thierrion d'une part, et Jeanne, fille bâtarde de feu Jehan de Barbonne d'autre, moyennant 44 francs payés comptant, à raison de 12 gros la verge (1). L'acte est daté du 4 septembre 1479.

D'après la liste des abbés, François Martin mourut en 1486, et fut remplacé par François de Contrisson. Tandis que nous voyons le premier procéder aux acquêts ci-dessus en 1478 et 1479, en qualité d'abbé de Jandeures, nous trouvons (2) du second, non moins qualifié d'abbé dudit lieu, des lettres du 19 décembre 1472 par lesquelles, d'accord avec ses religieux, il a acensé certaines vignes sises à Gravières, lieudit le Mont-Saint-Jean, près de Vassincourt, moyennant 21 pintes de vin de cens annuel par chaque queue en provenant. Il y a là une erreur; nous pensons qu'on doit lire 1482 au lieu de 1472.

L'abbaye de Jandeures acquit encore, finage de Bar, lieudit *en Vaulx,* une autre pièce de vigne provenant d'Étienne de Naives, notaire ou tabellion audit Bar, cédée par sa veuve Agnès Mussette en 1482, tant en son nom personnel qu'au nom de Jean de Naives, son fils mineur, dont elle était tutrice.

Les acquisitions de l'abbé François Martin que nous avons relatées, prouvent que malgré la diminution et la modicité de leurs revenus, les religieux trouvaient encore le moyen d'augmenter leurs possessions.

Quoique les dons se fissent de plus en plus rares, nous en mentionnons deux nouveaux, faits aux chanoines sous l'administration dudit abbé.

C'est d'abord le legs de 5 francs de rente annuelle et perpétuelle affecté par Jean Jacquier, marchand, bourgeois de Bar, à la fondation d'une messe que les religieux sont appelés à dire ou à faire dire par un autre prêtre chaque semaine de l'année, pour lui, ses parents, amis et bienfaiteurs, dans la chapelle qu'il avait fait édifier (3) et consacrer *devant ses molins de Lisle-en-Rigault.* Cette fondation fut acceptée à la fin de février

(1) *Cartulaire de Jandeures,* Vignes.
(2) *Arch. de Meurthe-et-Moselle*, layette *Abbayes* de *Clairlieu,* etc.
(3) Nous avons mentionné cette chapelle, p. 34, note 1.

1473 (nouv. st. 1474) par la veuve du sieur Jacquier, alors remariée à Pierre Massard, bourgeois de Bar. Ceux-ci assignèrent cette rente sur les moulins à papier et à blé *de la ville de Lisle-en-Rigault devers Jandeures*, sur d'autres édifices et terrains environnant l'usine, sur les revenus de la pêche que feu Jean Jacquier avait possédée en la rivière de Saulx, ainsi que sur tous les autres biens dont le testateur et sa femme jouissaient à Lisle et sur son territoire (*Pièces justificatives*, XXXIX).

On voit par le titre rappelant cette fondation qu'avant d'appartenir audit Jacquier, les moulins de Lisle-en-Rigault étaient la propriété de Guillaume de Choiseul, seigneur de ce village qui, n'ayant pas de quoi les faire reconstruire, lui en abandonna la propriété moyennant une rente annuelle de 10 sols et une *raimme* de papier. Jacquier et son épouse consacrèrent la majeure partie de leur fortune à cette reconstruction. Le revenu total de l'usine et de ses dépendances montait à 17 francs par an, non compris les 10 francs d'acensement dus à l'ancien détenteur (1).

Puis vient un don plus considérable. Le 20 novembre 1482, Georges d'Alencourt, écuyer, seigneur de Vaugenvey, de Quevonges (Couvonges) et de Véel, et Isabelle de Foucaucourt sa femme, font aumône aux chanoines de Jandeures du bois dit *le Chastelain*, avec un *coupel* (canton) de la rivière de Saulx nommé *l'Yawe* (l'eau) et tous leurs droits de propriété sur ces biens, et ce, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs antécesseurs. Ce bois, d'environ seize arpents, était situé sur un cours d'eau dit *le Bruans de Jandeures*, entre le bois du couvent d'une part et ceux de Robert-Espagne d'autre, très proche et presque en face de l'abbaye. Il appartenait aux donateurs à cause de leur seigneurie de Couvonges. L'acte de donation ayant été égaré, la propriété du bois le Chastelain fut contestée, puis enlevée aux religieux (*Pièces justificatives*, L).

L'abbé François de Contrisson ajouta en 1486, aux possessions de son abbaye le bois de Channevoy situé à Mognéville, qu'il acquit le 27 mars pour 80 livres de Marguerite d'Esne,

(1) *Cartul. de Jandeures*, II, *Lisle-en-Rigault.*

abbesse d'Avenay (1); celle-ci le lui céda au nom et comme tutrice de Jean et Oudette d'Esne, enfants mineurs de Gérard d'Esne, seigneur de Mognéville en partie, alors décédé. Ce bois se trouvait entre le bois du seigneur de ce village et la forêt d'Andernay, d'une part, et les accrues de ces deux villages d'autre part; Marguerite y joignit une place où Gérard d'Esne s'était proposé de faire un étang.

L'acte détaillé de cette vente existe aux *Archives de la Meuse,* dans le *Carton de Jandeures,* cahier in-folio où figurent aussi d'autres chartes et titres de l'abbaye qui ont échappé aux ravages du temps.

Sur la fin de 1487 ou au commencement de 1488, François de Contrisson étant abbé, le couvent de Jandeures fut compris pour 15 livres dans la répartition d'une aide imposée, en vertu d'une ordonnance du duc René II (2) de Vaudémont, sur les abbés, prieurs et gens d'église de la prévôté de Bar « pour aider au paiement et *entretènement* des gens de guerre, mis sur pied par ledit seigneur en son pays de Barrois, pour résister aux *pilleries et roberies qui se faisoient on dit paiis* ». Le compte du temps (3) qui rappelle la levée de cet impôt de guerre nous apprend que les troupes mises sur pied pour arrêter les dégâts dont avaient à se plaindre les populations de cette province étaient sous les ordres de Jacques Wisse, capitaine de la garde du duc René; on voit en outre que ces troupes étaient particulièrement appelées « à empeschier le passage d'aulcuns mauvais garsons qui faisoient plusieurs maulx et dommaiges on duchié de Bar ».

François de Contrisson augmenta quelque peu le domaine de l'abbaye. Le 21 mars 1495, il acquit de Robert Thierriot, tanneur à Bar, un quarteron de vigne ou environ sis finage de Bar,

(1) Abbaye de femmes fondée vers 660 au diocèse de Châlons, par sainte Berthe, belle-sœur de saint Nivard.

(2) C'est sous ce prince, en 1480, que le Barrois fut réuni à la Lorraine. Les souverains seront désormais appelés ducs de Lorraine et de Bar.

(3) Neuvième compte d'Antoine Warin, receveur général du duché de Bar, recettes, 1487-1488.

en la *Vaux-Suriotte*, pour la somme de douze francs six gros payés comptant; et d'Agnès Mussette, veuve de messire Étienne de Naives, tabellion à Bar, tant en son nom personnel que comme tutrice de Jean de Naives son fils mineur, 65 verges de vigne, même finage, lieudit *en Vaulx*, pour 65 francs payés comptant le 9 novembre 1499.

Nous pensons que cette dernière acquisition ne fait pas double emploi avec celle de 1482.

Le 7 octobre 1497, noble homme Anthoine de Floranville demeurant à Bar, reconnaît, par acte passé sous le sceau du duché de Bar, avoir vendu à François de Contrisson, abbé de Jandeures, ce qu'il peut avoir aux grosses et menues dîmes de Vassincourt tant en bled, vins, menues bêtes, laines, chanvres, etc., qu'il avait acquises, le 23 décembre précédent, de Pierre d'Esne, seigneur de Saint-Vrain, pour la somme de 43 francs payés comptant. Cette quantité était d'un douzième des dîmes (1).

L'abbé de Jandeures jouissait de la confiance du duc René II, car celui-ci en appela à Rome entre ses mains, en 1495, sur le refus que fit le pape Alexandre VI de confirmer Olric de Blamont, élu évêque de Toul, et sur l'intrusion de Jean de Marades, imposé par le pontife.

Réunis au château de Bar le 4 août 1500, les États du Barrois accordèrent au duc René une nouvelle aide de deux florins par feu. L'abbaye de Jandeures y fut représentée par Gérard Andrieu, son procureur (2).

François de Contrisson augmenta la nef de son église, et en garnit la sacristie qu'il choisit pour le lieu de sa sépulture. On croit qu'il mourut en 1503. La sacristie ayant été détruite peu après son inhumation, ses restes furent transportés dans le chœur.

Son neveu et successeur, André de Contrisson, fit partie de l'assemblée des trois ordres du bailliage de Bar, qui se tint en cette ville du 28 septembre au 3 octobre 1506 compris,

(1) *Cartul. de Jandeures*, t. II, Vassincourt.

(2) Dom Calmet, *Histoire de la maison du Châtelet, pièces justif.*, p. 112.

pour une première rédaction des coutumes (1) de ce bailliage, et fut l'un de ceux qui signèrent le procès-verbal des délibérations de cette assemblée.

Deux ans après, il fut appelé à Bar-le-Duc où il vint le 18 septembre, pour rendre les derniers honneurs au duc René II, décédé au château de Fains le 10 du même mois, et dont le corps avait été rapporté à Bar et exposé dans l'église collégiale de Saint-Maxe. L'abbé passa deux jours en cette ville et prit part à toutes les cérémonies funèbres qui précédèrent et accompagnèrent le transport des restes du prince à Nancy, où il fut inhumé dans l'église des Cordeliers qu'il avait fondée et choisie pour le lieu de sa sépulture.

Une charte de Claude Drouyn, prévôt de Bar et garde du scel, datée du 3 janvier 1505 (vieux st.), contient une reconnaissance de Jehan Husson demeurant à Longeville, et de Jehanne sa femme, du don fait à l'abbaye de Jandeures, par Jehan de Harzey, premier mari de ladite Jehanne, d'une maison avec grange et *meix* située à Ville-sur-Saulx, moyennant un obit annuel pour cette même Jehanne (2).

Le 8 avril 1521, après Pâques, André de Contrisson acquit de Jean le Poix, prêtre demeurant à Brillon, et de Verain Adam, exécuteur testamentaire de feu messire Verain, prêtre, en son vivant demeurant à Bar, une maison sise audit Bar, en la rue de Savonnières, aujourd'hui rue Oudinot, moyennant 160 francs payés comptant. Cette maison, que l'abbaye possédait encore en 1790, fut louée en 1544 à messire Jean de Rosières, prêtre et chapelain de Saint-Maxe, pour la somme de douze gros payables annuellement le 11 novembre (*Cartul. de Jandeures*).

L'abbaye fut appelée à acquitter une contribution à laquelle les maisons religieuses étaient astreintes le plus souvent en temps de guerre dans le duché de Bar : il s'agit de la fourniture de chars et de chevaux pour le transport des vivres et du

(1) Les coutumes étaient une sorte de Code réglant des usages locaux, propres à guider les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions. Il en reste encore quelques traces dans la procédure actuelle.

(2) Arch. de la Meuse, *Cartulaire de Jandeures*, II, f^{os} 325-327.

matériel de guerre exigés lors des expéditions. La trace de l'acquit de cette taxe se trouve dans un compte de 1525 : elle consiste en un paiement de 3 francs fait par Jean Prudhomme, receveur général du duché, aux *chartiers de Jandeures et de Jauvilliers* (sic) qui, revenant d'une expédition militaire à Pont-à-Mousson, se trouvaient, faute d'argent, dans l'impossibilité de pourvoir à leur subsistance pendant la route.

André de Contrisson mourut en 1532 et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Christophe, d'une élégante structure. On y lisait son épitaphe ainsi conçue :

« Cy gist R. Frère Andreu de Contrisson, abbé de céans par l'espace de XXIX ans, lequel a fait construire cette chapelle de Saint-Christophe, et trespassa le X novembre MDXXXII » (1).

Ce fut Henri la Londre, son neveu, qui le remplaça. Cet abbé n'a pas laissé d'autre trace de son gouvernement que ce qu'on lit dans l'épitaphe suivante :

« Cy gist Révérend Père en Dieu frère Henry la Londre, de Ville-sur-Saulx, abbé de céans l'espace de huit ans, lequel a fait faire le couvent et chapitre de ce présent lieu, et trespassa le 8 febvrier M.D.XL » (2).

Nous lisons dans le second volume du *Pouillé de Verdun*, p. 290, la mention suivante :

« Vers 1535, l'abbé Henri la Londre fit reconstruire le monastère avec des proportions si parfaites que le réformateur Servais de Lairuels le donnait pour modèle aux autres abbayes. Cette œuvre, disent les Annales des Prémontrés, était vraiment une merveille de l'art gothique : *Miraculum artis in hoc opere gothico* ».

Nous sommes surpris que l'épitaphe de l'abbé la Londre se taise sur une œuvre si remarquable.

Les chanoines capitulants n'ayant pu tomber d'accord pour remplacer Henri la Londre, le R. P. Aimé de Fontaine, vicaire général de l'ordre des prémontrés, nomma d'office, le 16 fé-

(1) Épitaphe recueillie par M. Maxe-Werly.
(2) *Idem.*

vrier 1540 (n. st. 1541) Jacques Havot, religieux de Jandeures et curé de Vassincourt (1).

Cet abbé prit part le 16 juin 1544 aux cérémonies funèbres qui eurent lieu lors du transport de la dépouille mortelle du duc Antoine, dit le *Bon*, du château de Bar où il mourut le 14 de ce mois, en l'église collégiale de Saint-Maxe de la même ville, où elle reposa jusqu'au 15 septembre suivant. A la tête des dignitaires ecclésiastiques qui marchaient à la suite du clergé et des deux Chapitres de la ville figuraient les abbés de Lisle-en-Barrois, de *Gendure* et de *Jauvilliers* (2). Le 17, il a été chanté cinq grand'messes pour l'âme du bon duc, dont la troisième du Saint-Esprit par l'abbé de Jandeures.

Jacques Havot fut sacré évêque de Tibériade en 1546, et dans la dixième année de son *abbatiat* (3), il permuta son abbaye avec le prieur de Sermaize François Lecoq ou Lecocq (4). Quoiqu'il eût fait faire son image dans l'église de Jandeures, au côté gauche de la chapelle de Saint-Christophe, il fut inhumé dans l'église du prieuré bénédictin de Sermaize où l'on grava cette épitaphe :

« Hic jacet nobili genere natus Jacobus Havot, episcopus Tyberiadensis, suffragantus illustrissimi principis cardinalis à Lotharingiâ in suo episcopo Remensi, abbas Beatæ Mariæ de Janduriis, nec non prioratus B. Mariæ de Sarmasia, qui quinquagesimum suæ ætatis attingens annum obiit ultimâ februarii 1551 (nouv. st.) ».

Profès de l'ordre de Saint-Benoît, l'abbé Lecocq prit l'habit

(1) Ou de Contrisson. Nous suivons l'opinion du P. Robert, l'auteur du Cartulaire.

(2) Du Boullay, *Généalogie des ducs de Lorraine*, Paris, 1549.

(3) *Abbatiat* n'est pas français, mais il devrait l'être au même titre que *canonicat*, *diaconat*, *épiscopat*, *décanat*, etc.

(4) Il existe aux Archives de Meurthe-et-Moselle, layette *Beaupré*, etc., une lettre en latin de Philippe, cardinal-diaere du titre de Saint-Ange, datée du 7 des calendes de juin 1550, par laquelle il déclare avoir extrait, à la requête de Dominique Hatton, agent du due de Lorraine à Rome, une bulle du pape Jules III qui pourvoit François Lecocq de l'abbaye de Jandeures, sur la résignation de Jaeques *de* Havot, évêque de Tibériade.

des prémontés dont il suivit constamment la règle dès son entrée à Jandeures en 1550.

Le 31 mars de cette année, les habitants de Lisle-en-Rigault adressèrent au duc de Lorraine et de Bar Charles III, une requête qui fut accueillie, aux fins de jouir de leurs usages ès bois de Saint-Hilaire, moyennant une redevance dont moitié serait au duc et l'autre moitié à l'abbaye de Jandeures (1).

On a des lettres du 11 mars 1553, par lesquelles l'abbé Lecocq et ses religieux ont acensé à Guillaume Mareschaus deux pièces de pré sises au finage de Rosnes, moyennant 8 gros barrois de cens annuel (2).

On se souvient du traité d'accompagnement par lequel les chanoines de Jandeures associèrent en 1229 Henri II, comte de Bar, à l'usage de leurs bois. Comme ils devaient s'y attendre, les agents forestiers des princes s'y firent peu à peu la meilleure part, malgré les doléances réitérées des religieux. Dégoûtés de la mauvaise administration de ces bois, inquiets sur l'issue d'un procès pendant entre eux et la gruerie de Bar (3), et pour s'affranchir à tout jamais des conséquences ruineuses de l'accompagnement, l'abbaye prit le parti d'abandonner en toute propriété, au duc de Lorraine et de Bar, une portion de ses forêts pour sauver le reste.

Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, tuteur du duc Charles III encore mineur et en l'absence de Christine de Danemark, veuve de François Ier, sa mère et sa tutrice, administrait alors la Lorraine et le Barrois. D'accord avec l'abbé Lecocq, ils convinrent de partager le bois de Parson. Wanault Collesson et Jean de Rosières, délégués à cet effet, fixèrent la part du duc à 313 arpents et 89 verges, et celle du Couvent à 627 ar-

(1) *Arch. de Meurthe-et-Moselle*, layette *Abbayes de Beaupré*, etc.
(2) *Id.*
(3) Lettres en papier de Nicolas de Lorraine, du 11 mars 1553, qui, comme tuteur de Charles III, donne pouvoir à Jean de Rosières et à Wanault Collesson, auditeurs des Comptes de Bar, de transiger avec François Lecocq, abbé de Jandeures, à raison des différends qui existent entre les officiers du duc et la dite abbaye pour cause du bois dit de Parson (*Arch. de Meurthe-et-Moselle*, même layette).

pents 78 verges. L'acte de partage, du 23 juin 1554, est aux Archives de Meurthe-et-Moselle avec d'autres pièces s'y rapportant, parmi lesquelles figure la ratification du partage par les parties contractantes.

Comme on le voit, le traité d'association de 1229 coûta cher aux religieux, et malgré l'arrangement conclu pour y mettre fin, des difficultés surgirent de nouveau en 1623, comme nous le verrons à cette date.

L'abbé Lecocq fut appelé, en exécution de lettres-patentes du roi de France Henri II du 17 août 1555, à faire partie d'une assemblée des trois ordres du baillage de Sens et des villes, villages et lieux jadis compris dans son ressort, pour procéder à la révision des coutumes de ce bailliage déjà écrites sous ses prédécesseurs, mais devenues d'une application difficile pour les justiciables par suite de la perte du procès-verbal concernant leur rédaction. L'abbaye de Jandeures, ainsi que les cures de Ville-sur-Saulx, Vassincourt, Lisle-en-Rigault, Combles et Contrisson, furent représentées à cette assemblée, qui s'ouvrit le 4 octobre de la même année, par un procureur assisté du prieur du couvent frère Pierre du Plateau et de son gruyer Claude la Londre (1).

En juin 1557, l'abbaye de Jandeures fut pillée par les gens de guerre, lansquenets allemands et lorrains allant au service de la France, qui y logèrent et séjournèrent cinq à six jours. Les titres et chartes du couvent furent pour la plupart gâtés, lacérés et même détruits, ce qui obligea les religieux et l'abbé Lecocq de recourir à l'autorité ducale pour la reconstitution de leurs archives. Le pouvoir était toujours aux mains de la duchesse douairière Christine de Danemark et de Nicolas de Lorraine, tuteurs du jeune Charles III. Le Conseil appelé à gouverner en leur absence prescrivit, par lettres-patentes données à Nancy le 1er janvier 1557 (nouv. style 1558) au bailli de Bar, de faire procéder à une enquête pour la vérification des rentes et possessions de l'abbaye, afin de suppléer aux titres détériorés et perdus. Le résultat de cette enquête, consigné dans un re-

(1) *Coutumes du bailliage de Sens,* in-8°, procès-verbal.

gistre de parchemin en forme de cartulaire, fut approuvé et confirmé le 8 août 1571, par le duc Charles III, à la prière de l'abbé Lecocq (1) (*Pièces justificatives*, LII et LIII).

Nous extrayons de ce registre ce qui concerne la terre de Gravières, la plus ancienne des possessions de l'abbaye.

« Le finage de Gravières, appartenant aux vénérables abbé et religieux de Jandeures, assavoir :

« Une maison *emmy* les champs, appelée Gravières, avec les aisances et dépendances d'icelle ;

« Un étang au-dedans dudit finage, contenant vingt arpens, *tappant* (aboutissant) sur les terres et prés appartenant audit gagnage ;

« Un moulin appartenant audits vénérables ;

« Trente-six fauchées de prés assis sur le finage dudit Gravières ;

« Encor y a soixante-douze journels de terres assis dedans le finage dudit Gravières, toutes les terres ensemble, et *tappant* l'un des bouts aux tournières du village de Mognéville, et un autre bout au finage de Vassincourt ;

« Encor y a audit finage de Gravières une coste de vignes acensées à ceux de Vassincourt, contenant environ trente journels, les dîmes desquelles appartiennent audits vénérables, à

(1) Le texte de cette ordonnance, donnée à Bar et insérée dans le Cartulaire de Jandeures, nous apprend que l'enquête a été faite par Thierry de la Mothe, écuyer, conseiller du duc et lieutenant général du bailliage de Bar, et par d'autres personnes publiques. On peut voir par l'extrait suivant de l'inventaire du mobilier de Jandeures fait par la municipalité de Bar le 4 mai 1790, que les religieux possédaient encore un exemplaire et deux copies de ce registre ou Cartulaire en parchemin, auquel le P. Robert a fait de nombreux emprunts. « Ayant invité, dit le procès-verbal, les religieux de nous faire la représentation de leurs titres, ils nous ont observé que leur maison, ayant été dévastée et pillée, ils n'ont d'autres titres qu'un Cartulaire en parchemin qui, formé d'informations faites en 1557 par le bailli de Bar, en vertu d'une commission à lui adressée le 1er janvier audit an, contient le détail des biens et droits qui leur appartiennent dans la Lorraine et dans le Barrois, lequel Cartulaire nous a été présenté en original, avec deux copies collationnées d'icelui ». — Une copie seule de ce Cartulaire est actuellement aux Archives départementales de la Meuse.

raison de chaque queue 21 pintes de goutte et de pressoir, savoir : les vieilles vignes pour la queue 28 pintes et les nouvelles vignes 21 pintes pour la queue, à la charge que si les détenteurs desdites vignes *deffaudoient* à payer auxdits vénérables lesdites dîxmes dedans le jour Saint-Martin, sont amendables de douze deniers par chacune semaine depuis le jour de Saint-Martin au profit desdits vénérables, et où ils laisseroient les vignes en désert par trois ans, est loisible auxdits vénérables de les reprendre et les laisser de nouveau; ne peuvent non plus lesdits détenteurs les mettre à autre nature sinon de vignes. »

De cette même enquête, il résulte que les religieux possédaient sur le finage de Jandeures, outre le monastère proprement dit et ses jardins :

1° 600 journaux de terre qui avaient été affectés à la fondation de l'abbaye, exempts de toute dîme, et indépendants des finages voisins ;

2° Les Perrières, peu éloignées de l'abbaye, également indépendantes, contenant 120 arpents;

3° 15 arpents de vignes également situées dans le voisinage du monastère;

4° 5 fauchées de pré situées au-dessus;

5° Deux forges à fer construites sur la rivière de Saulx à peu de distance du monastère, dont l'une dans le clos de l'abbaye, appelée la *Vieille Forge* de Jandeures, toutes deux sur ledit finage, outre le droit sur l'eau de la rivière de Saulx et celui de pêche, à partir du moulin de Lisle-en-Rigault jusqu'au dessous du bois *le Châtelain*;

6° Un moulin a blé avec une scierie à eau, situés sur l'emplacement d'un ancien moulin à papier, et également compris dans le clos de l'abbaye;

7° Les bois d'accompagnement en société avec le duc de Lorraine et de Bar, situés vers Baudonvilliers, d'une contenance de 880 arpents;

8° 32 arpents de bois *en Soiru*, tenant au finage de Brillon d'une part, et aux terres de Ville-sur-Saulx d'autre;

9° 38 arpents de bois en *Andremont*, près de Trémont, entre

les usages de ce village et les terres de Ville-sur-Saulx et de Jandeures;

10° Un autre bois nommé *Hurprey*, contenant 10 arpents, enclos dans le finage de Jandeures;

11° Le bois nommé *Bréviaire*, de 19 arpents ou environ, situé sur la côte derrière l'église, du côté de Lisle;

12° Un autre bois en deux pièces appelées *le Geiar*, dont l'une aboutit au finage de Ville-sur-Saulx, et l'autre est joignant les bois de Robert-Espagne.

En 1559, le 25 février, François Lecocq et ses religieux amodièrent à Claude la Loutre, chanoine de Jandeures et curé de Vassincourt, un tiers et demi des grosses et menues dîmes dudit lieu pour neuf années, moyennant six muids de grains, moitié froment et moitié avoine, par chaque année (1).

Cette amodiation fut bientôt suivie d'une autre. Frère Didier Cousin, agissant au nom de l'abbé Lecocq, donne à bail pour neuf années, le 8 juillet 1560, aux sieurs Jehan Lebon, dit Cugnot, et Jean Dauphin de Robert-Espagne, un gagnage sis finage de ce lieu, consistant en maisons, terres, prés, jardins, etc. (2).

En 1561, la cure de Combles, dont la collation appartenait à l'abbé de Jandeures, était occupée par frère Jean Renard. Ce religieux fit, le 23 janvier de cette année (n. style), un échange de plusieurs héritages avec Marie de Treves, veuve de Gaston de Beurges, seigneur de Remicourt, auditeur des Comptes de Lorraine et secrétaire du duc Charles III, échange que le curé promit de faire ratifier par l'abbé Lecocq et ses religieux. Par cette ratification qui eut lieu en octobre suivant, on voit qu'outre l'abbé, le personnel capitulaire du couvent comprenait le prieur Claude Prudhomme, et six religieux profès : René Masset, Denis Cousin, futur abbé, Quentin Bigarres, Jean Langlois, Jean Camus et Martin Boucelier (3).

(1) *Arch. de Meurthe-et-Moselle*, layette *Abbayes de Flabémont*, etc.

(2) *Arch. de la Meuse*, Cartul. de Jandeures, II, f° 172.

(3) Le nombre des religieux de Jandeures ne semble pas avoir beaucoup varié pendant le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle; non compris le prieur et l'abbé, ils étaient neuf en 1623, dix en 1724, et sept en 1790.

L'abbé Lecocq mérita la haute confiance des supérieurs de son ordre, qui l'investirent en 1558 et en 1559 de la charge de visiteur dans les provinces de Neustrie et de Bourgogne. Se voyant près de mourir, il remit à ses religieux le droit d'élection dont ils avaient été privés à son avènement, et rendit son âme à Dieu le 19 juillet 1567. Il fut inhumé dans le sanctuaire où on lisait son épitaphe ainsi conçue :

« Cy gist noble et scientifique personne Révérend Père François Le Cocq, natif de Paris, docteur ès droit, jadis abbé de céans par l'espace de dix-sept ans, lequel mourut le XIX de juillet M.D.LXVII. Priez Dieu pour lui ».

M. le pasteur Dannreuther nous signale, sous la date du 1er juillet 1566, un mandement de Claude Loste, licencié ès lois, seigneur de Recy et de Braux, prévôt général des connétables et des maréchaux de France, d'appréhender au corps et de mener aux prisons de Champagne *François le Coq*, abbé de Jandeures, et autres, accusés d'avoir fabriqué de la fausse monnaie au détriment du Roi.

Voici le texte de cette pièce intéressante :

« Claude Loste, licencié es loix, seigneur de Recy et de Braux, prevost général de nos seigneurs les connestables et maréchaux de France au gouvernement de Champagne et Brye, au premier de nos archers ou aultre sergent royal sur ce requis, salut. Veu les charges et informations et advis du conseil sur icelles faites à l'encontre de Me François le Coq, abbé de Jandeures, maistre Jehan de Tournebulle, curé de Wassincourt, Christophle de la Cressonnière, prieur de Sermaizes, ung nommé Me Simon armurier, Gilles Lestoc, ung nommé Me Jehan Clerc, serviteur d'ung nommé Me Jehan du Puys, demeurant à Bar-le-Duc, et Jehan Camus, marchant demeurant à Ligny en Barrois, par lesquelles ils se trouvent vehementement chargés d'avoir faict et fabricqué faulse monnnoye, de falcisfier les coings du Roy, signaument à faire des escus sol, escus pistoletz, jocondalles, pièces de six blancz, testons du Roy, carolus et deniers carolus, en ce faisant commettant crime de lèze majesté contre l'auctorité dudit sgr, bien, repos et tranquillité publics. Nous, à ces causes, nous mandons et com-

mettons par ces présentes que, à requeste du procureur du Roy nostre sire, vous vous prenez et apprehendez au corps partout où faire se pourra, iceulx Le Coq, Tournebulle, la Cressonnière, Me Simon armurier, Lestoc, Clerc et Camus, et iceulx amener soubz bonne et seure garde es prisons de la ville de Chaalons ez Champagne ou aultres prisons royaux plus prochaines là par où se feront lesdictes captures si prins et apprehender peuvent estre pour illec leur estre prononcé où nostre lieutenant faict leur procès, et enprendre et apprehender ne le pourrez, adjournez les a estre et comparoir par devant nous ou nostre dict lieutenant à Troie briefs jours, à peine le bannissement et confiscation de corps et biens en la manière accoutumée, à certains jour, lieu et heure compettantz, pour estre oys et respondu par leur bouche et sans conseil sur lesdictes charges et informacions contre eulx faictes, ester à droict et prendre en oultre comme de raison arrest, saisye et annotacion de leurs biens jusques à ce qu'ilz aient obéi au régime et gouvernement, desquelz commettrez hommes capables, ydoines et suffisants qui en puissent rendre bon compte et relicque quant et à qui il appartiendra. De ce faire vous donnons pouvoir, mandons à vous ce faisant estre obey en rescripvant ce que faict aurez. Donné soubz nostre seing manuel avec celluy de Pierre Drouet nostre greffier, le premier jour du mois de juillet M. vc soixante-six. P. Drouet » (1).

Nous ignorons ce qu'il advint de cette grave accusation portée contre l'abbé Lecocq. L'appréhender était difficile dans son abbaye, soustraite par le traité de Bruges à la juridiction du parlement de Paris. Ce qui est certain, c'est qu'il reçut à Jandeures, comme nous l'avons dit, une sépulture honorable.

Les religieux, d'une voix unanime, élurent Didier Cousin, l'un des leurs, pour succéder à l'abbé Lecocq. Cette élection eut lieu le 16 juillet 1567, à la suite d'une exhortation que leur adressa le révérend père Jean Baudin, abbé de Jovilliers.

Didier Cousin acquit, le 15 janvier 1572 (v. style), de Jac-

(1) Communiqué par M. Maxe-Werly.

ques Raullin et de Marguerite sa femme de Robert-Espagne, deux pièces de terre (1), — et de Mathis Pety et Marguerite sa femme du même lieu, trois autres pièces de terre (2); tous ces biens situés sur le finage de Robert-Espagne.

Et le 1er décembre 1573, il échangea une vigne sise à Trémont, lieudit *la Côte des Plaignes*, aux sieurs F. Chenu et Claude Pottier, tous deux habitant ce lieu, contre un journal de terre labourable, territoire dudit Trémont, au *Poirier-Fourchu* (3).

La toiture de la nef de l'église de Behonne exigeait des réparations urgentes qui incombaient aux décimateurs. Ceux-ci, dûment mis en demeure de s'exécuter, rechignèrent. Alors messire Jacque Drouin, chanoine de Saint-Pierre de Bar, official, député par Mgr. le Révérendissime cardinal de Vaudémont, évêque de Toul, outre les mayeur, gouverneur, et échevins de Behonne, demandeurs, contre les vénérables religieux et couvent de Jandeures, les vénérables commandeur et religieux de la commanderie de Saint-Antoine de Bar, les vénérables prieur et couvent de Dieu-en-Souvienne, les révérendes abbesse et religieuses du couvent de Sainte-Hoïlde, défendeurs, rend une sentence par laquelle, après avis du conseil, condamne lesdits défendeurs à refaire et réfectionner la toiture dont s'agit, nonobstant chose par eux dite et proposée au contraire, dont ledit official les a déboutés et déboute et les condamne aux dépens, le 19 août 1581 (4).

Au nombre des possessions de l'abbaye se trouvait l'usine à fer dite la Vieille-Forge, située sur la rive gauche de la Saulx et assez proche du couvent. En 1584, Didier Cousin l'amodia pour neuf ans à Jean Jacqueminet, de Trémont, à charge de payer annuellement aux religieux la somme de 160 fr. barrois (5).

(1) Arch. de la Meuse, *Cart. de Jandeures*, II, f° 167.
(2) *Id.*, f° 169.
(3) *Id.*, f° 250.
(4) *Invent. des titres de la Commanderie de Saint-Antoine de Bar*, f° 247.
(5) *Arch. de Meurthe-et-Moselle*, layette *Abbayes de Flabémont*, etc.

Didier Cousin avait été appelé, en sa qualité d'abbé de Jandeures, à figurer dans l'assemblée des trois ordres du bailliage de Bar, qui se réunit en cette ville en 1579 pour réformer certains articles des coutumes de 1506, à la rédaction desquelles avait coopéré André de Contrisson, l'un de ces prédécesseurs.

En 1583, l'abbé Cousin prit pour coadjuteur, de l'aveu de ses religieux, frère Martin Bourlier ou Boucelier, chanoine profès de Jandeures et docteur en Sorbonne. Ce religieux avait été nommé, en 1582, par le Chapitre général de l'ordre, visiteur de la province de Normandie, puis en 1583, circateur de celle de Lorraine, lorsque la mort le surprit. Le 18 juin 1588, l'abbé Cousin résigna ses fonctions entre les mains de René Masset, un autre de ses religieux qui, accusé de *confidence* (1) près du Saint-Siège, se retira devant Claude de Saint-Baussant, son accusateur.

Claude de Saint-Baussant, dont la famille jouissait d'un certain crédit dans le Barrois et la Lorraine, était un moine bénédictin de Saint-Epvre de Toul. Grâce à l'influence des siens, il put circonvenir l'entourage du pape Grégoire XIV qui, le 12 septembre 1591, lui expédia ses bulles pour le couvent de Jandeures, à charge de prendre l'habit des Prémontrés et d'en suivre ponctuellement la règle (2). Il n'eut garde de résister, heureux d'obtenir à ce prix le bénéfice convoité. Malgré la nullité de son titre, Claude de Saint-Baussant jouit jusqu'à sa mort, sans être inquiété, d'un titre et de revenus usurpés.

Autorisés par lui, le prieur et les religieux de Jandeures laissèrent à bail pour trois années consécutives, en 1605, la Vieille-Forge à Jean Costant, maître de forges habitant la basse-cour

(1) D'après l'acception de ce mot, René Masset aurait accepté le titre d'abbé avec l'intention de le remettre à un autre, ou de porter simplement ce titre en en laissant la charge et le bénéfice à un tiers. Le P. Robert prétend que cette accusation ne fut qu'un prétexte employé par Saint-Baussant pour postuler l'abbaye, en déposséder René Masset et prendre sa place.

(2) On trouve aux *Archives de Meurthe-et-Moselle*, layette *Abbayes de Beaupré*, etc.. sous la date du 19 juillet suivant, l'acte de fulmination (promulgation) dressé par Thierry Thierriet, official de Toul, des bulles de Grégoire XIV avec pouvoir de les mettre à exécution.

dudit Jandeures, moyennant 180 francs barrois de location, et tôt après, la même année, pour une période de six ans, à Alexandre Gillet, marchand à Sermaize, pour la somme annuelle de 211 francs barrois, deux livres de cire façonnée et deux chapons (1).

Par bail emphytéotique du 30 avril 1605, la cense de Gravières fut louée par les religieux de Jandeures à Antoine de Stainville, gentilhomme de la Chambre de S. A. Charles III, et à Bonne-Françoise de Monpezat son épouse, qui s'obligèrent à leur payer une somme annuelle de 225 francs par an (environ 500 francs de notre monnaie actuelle), à reconstruire la maison tombée en ruine, et à remettre en bon état la chapelle Saint-Jean passablement délabrée. Ce bail fut homologué (2) le 9 mai suivant par le Chapitre général de l'Ordre des prémontrés. Il nous apprend que le jour où il fut souscrit, le personnel du couvent, hormis l'abbé, se composait de frère Étienne Varinot, prieur, François Husson, gruyer, Mathieu Féry, François Bouvet, Maximilien Cousin, Gérard Bourguignon et Quentin Pasquet, tous profès (*Pièces justificatives*, LI).

Dès le 10 août qui suivit le décès de Saint-Baussant, le roi de France Henri IV établit un économe chargé de régir les biens de l'abbaye durant six mois, temps nécessaire à celui qu'il avait nommé et dont nous ignorons le nom, pour se pourvoir des provisions dûment expédiées qui le missent en possession de ce bénéfice. Suivant l'usage canonique, les religieux s'étaient hâtés d'élire pour abbé, le 21 juillet 1605, l'un des leurs, Claude Aragon ou Arragon, qui dut disputer l'abbaye à Nicolas Burnet, chanoine de Jandeures et abbé de Jovilliers, lequel, débouté de ses prétentions par arrêt du parlement de Paris, le laissa jouir en paix de son titre (3).

(1) *Cartul. de Jandeures*, I, *Forges*.

(2) C'est-à-dire approuvé, confirmé par qui de droit.

(3) Il existe aux *Arch. de Meurthe-et Moselle*, layette *Abbayes de Beaupré*, etc., diverses pièces concernant cette compétition :

1° Une copie collationnée par trois notaires de Bar de l'acte d'élection de Claude Aragon comme abbé de Jandeures, du 21 juillet 1605 ;

2° Copie d'un placet adressé par ledit Aragon au duc Charles III, le

Le seul acte connu de l'administration de Claude Aragon comme abbé de Jandeures, fut l'amodiation de la Vieille-Forge, pour neuf années, à Gabriel Moncel, y compris le cours des eaux et 21 arpents de bois pour chacune desdites années, à charge par le preneur de payer annuellement aux religieux 600 fr. barrois, deux livres de cire et deux chapons (1).

Désirant s'occuper davantage des choses du ciel, l'abbé Aragon demanda pour coadjuteur Alexandre de Longeville, l'un de ses religieux, et se retira en 1617, moyennant une pension de 1.200 fr., dans la cure de Contrisson qu'il administra jusqu'à sa mort, arrivée le 12 avril 1633 (2).

Alexandre de Longeville prit possession de l'abbaye le 19 avril 1617. En 1622, il agréa la résiliation que fit Gabriel Moncel du bail de la Vieille-Forge pour les deux années restant à courir,

26 juillet suivant, aux fins de prendre possession de l'abbaye de Jandeures, nonobstant l'opposition de Nicolas Burnet, élu abbé de Jovilliers;

3° Un placet du prieur et des religieux de Jandeures du 31 juillet suivant, priant le général des prémontrés de confirmer sans retard l'élection de Claude Aragon pour leur abbé ;

4° L'arrêt du parlement qui maintient Claude Aragon en possession de l'abbaye de Jandeures malgré les prétentions de son compétiteur ;

5° Des lettres du 16 juillet 1606 par lesquelles Claude Masson, abbé de Morimond, déclare avoir donné à Claude Aragon la bénédiction abbatiale ;

6° Enfin une copie collationnée des lettres confirmant l'élection de frère Aragon comme abbé de Jandeures, données le 2 février 1607 par François de Longpré, général de l'Ordre des prémontrés.

(1) *Cartul. de Jandeures,* I, *Forges.*

(2) Cet abbé avait déjà été curé à Contrisson. Il existe, en effet aux *Archives de Meurthe-et-Moselle*, layette *Abbayes de Flabémont*, etc., un acte de présentation et de nomination, daté du 17 septembre 1588, adressé par l'abbé René Masset à Mgr l'évêque de Toul, de Claude Aragon, chanoine de son abbaye, à la cure de Contrisson et Andernay, vacante par le décès de Pierre Platel.

On trouve également, aux mêmes Archives et layettes, des lettres de Claude Aragon qui, en considération *de la bonne volonté* d'Alexandre de Longeville, son successeur, réduit sa pension de 1.200 à 600 fr., ayant suffisamment pour son entretien du revenu de sa cure, et remet à l'abbé une maison de ladite abbaye, sise à Bar, dont il avait la jouissance.

et la loua au sieur Francolin, maître de forges à Renesson (1). En 1623, il fut appelé, en sa qualité d'abbé, à faire partie de l'assemblée des trois États du bailliage de Bar, qui se réunit au château de cette ville du 20 au 24 mars inclus, et assista au conseil provincial de son Ordre qui se tint à Jandeures l'année suivante.

Le 23 octobre 1623, eut lieu certain échange entre les chanoines de Jandeures et Jean Aulbriot de Sermaize. Tous signèrent cet acte et voici leurs noms :

R. P. en Dieu Alexandre de Longeville, abbé, frère François Husson, prieur, Mathieu Féry, François Bouvet, Gérard Bourguignon l'aîné, Quentin Pasquet, Georges Pajot, Pasque Huart, Gérard Bourguignon le jeune, Abraham Sauldax et Berthelemin Aragon (2).

Le partage du bois de Parson, qui eut lieu le 23 juin 1554 entre le couvent et le duc de Lorraine, ne coupa point court aux réclamations. Un sieur Piétrement ayant été condamné pour délit forestier à 10 fr. d'amende, la gruerie de Bar et l'abbaye se la disputèrent, et un procès s'ensuivit qui se termina par une sentence amiable. C'est par là qu'on eût dû commencer. On peut voir aux *Archives de Meurthe-et-Moselle*, layette *Abbayes de Clairlieu*, etc., une liasse comprenant vingt-huit pièces de procédure à propos de cet incident.

Un pénible épisode vint attrister les chanoines de Jandeures. Après avoir résigné l'abbaye de Sept-Fontaines en Bassigny entre les mains de son neveu, Claude de Saint-Blin s'était retiré chez ses confrères de Jandeures. Un certain Jacques Palefroy l'assassina dans la forêt d'Ancerville le 24 août 1624, sans que nous en sachions le motif, et convaincu de ce crime, fut roué vif à Paris.

Vers 1626, des difficultés surgirent entre les époux de Stainville et l'abbé de Jandeures à propos de la ferme de Gravières. La justice dut intervenir, et après deux ans de procédure où rien ne fut omis de part ou d'autre, le parlement de Nancy

(1) *Cartul. de Jandeures*, I, *Forges*.
(2) *Cartul. de Jandeures*, t. I, *Contrisson*, ferme, f° 575.

remit la cense de Gravières aux religieux et les condamna à rembourser aux preneurs, pour les *impenses et méliorations* en ladite cense, la somme de 6.000 fr. barrois, soit environ 10.000 fr. de notre monnaie (1).

Depuis lors, cette ferme fut exploitée par les fermiers de Vassincourt.

Le 7 juillet 1626, les religieux vendaient la Vieille-Forge à Nicolas de Châlons, seigneur de Pont-sur-Saulx, fief tout proche de cette usine, mais elle leur revint plus tard.

Plus soucieux des intérêts de sa famille que de la règle, Alexandre de Longeville, remit son abbaye, en 1628, aux mains de Nicolas Voilot ou Voillot, son neveu, clerc séculier, à la condition qu'il embrasserait la règle des prémontrés, et mourut en 1638. On lui fit cette épitaphe.

« Cy gist Révérend Père frère Alexandre de Longeville, jadis abbé de céans, qui après avoir exercé saintement l'espace de seize ans cette dignité, décéda le 21 septembre M.DC.XXXVIII. Priez Dieu pour lui ». (*Maxe-Werly*).

Nicolas Voillot se soucia peu de revêtir l'habit de l'Ordre comme il l'avait promis à son oncle; l'essentiel pour lui était de jouir des revenus attachés à son titre. Le 11 décembre 1628, il obtint du pape Innocent X des bulles lui donnant en commende (2) l'abbaye de Jandeures, à condition qu'elle reviendrait à son premier état de régularité par voie d'élection dès qu'elle serait vacante. Fruit d'une combinaison cupide, l'abbé Voillot fut puni par où il avait péché. Trois compétiteurs non moins avides lui disputèrent successivement le temporel de l'abbaye. Le premier fut *Nicolas de Conty de Gramont* qui, n'ayant d'autre titre qu'un brevet de Louis XIII alors maître du Barrois, s'empara en 1629 des revenus du couvent, dont il jouit jusqn'en 1648, année de sa mort, moyennant certains arrangements qu'il prit avec les religieux spoliés et incapables de se défendre. Surgit ensuite l'italien *Epidius Benedicti* qui, muni d'un brevet de Louis XIV, voulut supplanter Gramont;

(1) *Cartul. de Jandeures*, II, *Gravières*.

(2) Une abbaye était en commende quand religieux et abbé usaient séparément de leur mense.

mais n'ayant pu obtenir de Rome les bulles propres à colorer son usurpation, il abandonna la partie. Ce fut alors au tour de *Pierre de Chanlaire* chanoine de Vitry qui, en vertu d'une nomination du roi de France, accourut à Jandeures en 1652 pour s'y installer comme abbé ; mais n'ayant pu à son tour se faire agréer par le Saint-Siège, il abdiqua après s'être livré à de nombreuses dilapidations sur les terres et les revenus du couvent.

Ce Pierre Chanlaire, si peu délicat, paraît s'être livré au faux monnayage avec l'aide d'un sieur Parisot, sans se préoccuper des poursuites exercées pour le même crime, un siècle auparavant, contre l'abbé Lecocq par le prévôt de Champagne. Nul ne s'en douta d'abord. Mais en janvier 1677, la veille des Rois, après souper, un sieur Henry, agent et receveur de l'abbé Zacharie Morel, se noya par accident dans un réservoir de l'abbaye. L'inventaire de ses effets fit découvrir tout un matériel de faux monnayeur, des coins *à faire pistoles* et des flans tout prêts à être frappés. Les lettres écrites de Jandeures à l'abbé Morel alors absent, autorisent à penser que la fabrication clandestine interrompue par la justice en 1566, avait été reprise par Pierre Chanlaire ou à son instigation, et continuée par Henry sous l'abbé Morel, avec ou sans son aveu.

Seul possédant les titres nécessaires, Nicolas Voillot ne fut guère abbé que de nom et connu peu son abbaye. Le duc Charles IV, de batailleuse mémoire, avait pour lui beaucoup d'estime. Par lettres du 4 septembre 1631, il le nomma son résident en cour de Rome, et le retint pour son conseiller privé aux gages et pension de 600 francs (1). L'abbé Voillot mourut en cette ville le 25 mai 1671.

« La réforme fut introduite à Jandeures sous son abbatiat. Le 26 novembre 1634, les abbés de Justemont et de Flabémont se présentèrent au couvent en qualité de visiteurs, et le jour suivant proposèrent la réforme. La communauté se composait alors de six religieux : François Husson, prieur, âgé et infirme,

(1) *Arch. de Meurthe-et-Moselle*, layette *Abbayes de Clairlieu*, etc. La prestation de serment de l'abbé y est en déficit. Elle est du 17 octobre 1631.

Maximilien Cousin, François Bonne, Pasquet Huart, Barthélemy Aragon et Jean Tartel. Cette communauté voulant bien revenir à l'ancienne rigueur, adressa une supplique au R. P. Vicaire, qui députa Simon Raguet, prieur de Verdun, et Sébastien Collignon, prieur d'Étival, pour traiter régulièrement l'affaire de la réforme. Ces Pères délégués vinrent à Jandeures le 5 décembre 1634, furent mis en possession du temporel (?) et du spirituel du couvent, et réglèrent la pension de chaque religieux pour le cas où la réforme serait refusée. Deux seulement, Barthélemy Aragon et Jean Tartel désertèrent Jandeures et furent traités en renégats, mais ils revinrent vite à récipiscense et allèrent résider ailleurs (1) ». L'acte de cette réforme fut dressé par Antoine Barillon, intendant de justice à Bar. Étaient présents : révérendissime Claude Gilbin, abbé de Justemont, vicaire général de l'Ordre des prémontrés en la vicairie de Lorraine, Allemagne, Bourgogne, etc. — R. P. François Brunesseaux, son accesseur, abbé de Rangéval et de Flabémont, — François Husson, prieur de Jandeures, frères Maximilien Cousin, François Bonnet et Pasquet Huart, religieux prêtres et profès de l'abbaye (2).

Il nous faut revenir en arrière pour signaler quelques faits intéressant l'abbaye et qui se sont passés pendant que d'âpres compétiteurs s'en disputaient le temporel.

Ce fut d'abord un violent orage qui éclata le 10 août 1650 et ruina le finage de Combles. La moisson était commencée : tout ce qui restait de blé dans les champs et tous les marsages furent totalement perdus. Il en résulta pour les religieux une perte notable

En 1663, à raison des débordements de la Saulx, il devint très difficile d'inhumer au cimetière de Jandeures les personnes décédées dans la basse-cour et dans les autres dépendances voisines du couvent. Sur l'observation qui en fut faite au prieur frère Laurent Beurther, il consentit à ce que, dans ces circonstances, les corps fussent enterrés à Lisle ou à Ville-sur-Saulx,

(1) Abbé Gillant, *Pouillé du diocèse de Verdun*, II, p. 286.
(2) Arch. de la Meuse, *Cartul. de Jandeures*, I, f° 745.

et permit même aux curés de ces paroisses d'en venir faire la levée à domicile. Cette tolérance du prieur ayant conduit ces curés à élever certaines prétentions sur le territoire propre de Jandeures formant paroisse, le prieur, sans retirer l'autorisation accordée, leur ordonna d'attendre et de recevoir les corps sur les limites de leurs paroisses respectives. Les lettres de frère Gilbert Simon, alors prieur, sont du 5 mars 1665.

Les religieux entretenaient dans la basse-cour de l'abbaye, deux laboureurs et deux vignerons chargés de cultiver les biens touchant à leur maison. Se voyant compris, contre un constant usage, dans l'état des impôts et des tailles comme les habitants des communautés voisines, ces serviteurs ruraux menacèrent de quitter le service du couvent. Pour prévenir cette désertion possible, qui aurait fortement compromis leurs intérêts, les religieux se pourvurent près du duc de Lorraine et de Bar, et le prièrent d'exempter de toute imposition ces quatre serviteurs qui leur étaient indispensables pour assurer leur subsistance, sinon qu'il leur serait impossible de continuer le service divin requis par les nombreuses fondations, la mense conventuelle ayant été réduite au plus strict nécessaire par les compétiteurs de leur abbé. Prenant en considération la supplique des religieux, Charles IV décida qu'ils auraient à Jandeures un laboureur et un vigneron seulement, résidant en leur basse-cour, francs et exempts de toutes tailles, prestations personnelles, redevances et contributions. Cette décision fut expédiée en Conseil à Nancy le 23 janvier 1667. Le duc, malgré toute sa bonne volonté, n'avait pu faire davantage tant ses finances étaient obérées.

C'est que la Lorraine et le Barrois venaient de subir une longue et terrible crise, due à son humeur belliqueuse et à sa versalité. Les Cravates, ramassis de pillards armés et audacieux rappelant les *grandes compagnies* d'autrefois, avaient, pendant de longues années, terrorisé, ravagé et dépeuplé les deux duchés. Il ne restait plus de bras ni de bétail pour cultiver les terres, qui se couvrirent de broussailles. La famine, fille de la guerre, engendra la peste; nobles, gens d'église et paysans furent pour longtemps ruinés, et il fallut un siècle de

paix pour faire oublier ces calamités sous les gouvernements réparateurs de Léopold Ier et de Stanislas-le-Bienfaisant.

En 1667, les religieux de Jandeures ainsi que les autres décimateurs de Combles, sur le point d'entrer en procès avec les échevins synodaux (marguilliers) du lieu au sujet de la réparation de la nef et du chœur de l'église paroissiale, transigèrent le 20 novembre. Afin d'éviter pour l'avenir des difficultés de ce genre, les décimateurs s'obligèrent à donner à la communauté, pour leur part dans la dépense, la somme de 250 francs, et s'engagèrent à verser chaque année, le 11 novembre, entre les mains desdits échevins, la somme de 10 francs barrois, moyennant quoi ils seraient désormais affranchis de toute réclamation en ce qui concernerait ladite église.

Le jour même du décès de Nicolas Voillot, le pape Innocent XI, sans consulter les religieux, lui donna pour successeur François Buirette, chanoine prémontré, procureur général de l'Ordre en cour de Rome. En 1675, l'abbé Buirette vint pour prendre possession de l'abbaye, mais un intrus lui barra la route.

C'était *Zacharie Morel* qui, ayant surpris la bonne foi du roi Louis XIV, toujours maître des deux duchés, en obtint un diplôme, se présenta comme seul ayant droit au titre abbatial, et fit main basse sur les revenus de la malheureuse abbaye, autorisé par un décret du grand Conseil. Il sollicita vainement, on le conçoit, près de la cour de Rome, les lettres canoniques nécessaires pour justifier son intrusion, et de guerre lasse, après quelques pilleries, il céda la place à son frère *Philippe-François Morel,* sous le couvert de la nomination du roi, le 23 mars 1683. Également repoussé à Rome, ce dernier eut recours au parlement de Paris qui ne pouvant rien quant au spirituel, lui donna l'investiture des biens et revenus du couvent. Enfin lui aussi dut abandonner sa proie, et avec l'approbation du roi, il permuta son titre caduc contre un canonicat de Paris. Le permutant, Isaac de Charost continua l'intrusion, mais seulement sous le bon plaisir de Louis XIV, et prit possession de Jandeures le 7 mars 1690.

Tout aussitôt il adressa au monarque français, toujours maître

du pays, une supplique intéressée tendant à ce qu'il lui fût permis de faire couper chaque année dans les bois du couvent, telle quantité de chênes qu'il plairait à S. M., pour être employés à l'entretien des vignes, forges, bâtiments, écluses et ponts, avec défense aux officiers de la maîtrise de Bar et à tous autres de le troubler dans l'abatage de ladite futaie.

Il paraît avoir reçu cette autorisation dont il usa sans mesure, affranchi de tout contrôle. Témoins des mésus criants qu'il se permettait, non seulement dans la mense abbatiale, mais aussi dans la leur, et des ventes de chênes petits et gros faites à divers particuliers, les religieux donnèrent procuration le 23 juin 1690, au sieur François Spierre, procureur de l'abbaye ou à tout autre muni de leur pouvoir, pour porter plainte de ces déprédations par devant la maîtrise de Bar.

Le 8 août 1691, Jean Munerel, forestier de la mense conventuelle, fit rapport devant ladite maîtrise qu'en la contrée de la *Fontaine au Parc*, il a reconnu une borne sortant de terre d'environ un pied séparant les bois des deux menses, et qu'il a constaté qu'au delà de cette borne on a coupé dans les bois des religieux huit perches de large, ainsi que cinq chênes ayant environ un pied et demi de face (diamètre), qui ont été marqués du marteau puis emportés.

Le même jour, les chanoines présentèrent leur requête au maître particulier des eaux et forêts de Bar à l'occasion de cette anticipation de l'abbé de Charost. Cette requête fut immédiatement décrétée et dès le lendemain 9, l'intrus, Nicolas Jeannet et les Viard qu'il avait employés, furent assignés à comparoir par devant ledit maître des eaux et forêts, et en 1692 seulement, il y eut accord entre Isaac de Charost et les religieux à l'égard de leurs droits respectifs.

La paix de Ryswik (1697) rétablit le duc de Lorraine dans ses États, et les vassaux et sujets, les corps constitués, collèges et communautés dans tous leurs droits, immunités et bénéfices. Louis XIV ayant fait plusieurs déclarations en conséquence, expliqué, pour dissiper tout malentendu, l'art. 38 du traité et déclaré que par cet article, il soit bien compris que les bénéfices conférés par S. M. seront laissés aux possesseurs qui les tien-

nent d'elle, sans que cela puisse s'étendre aux bénéfices consistoriaux qui ont besoin des bulles du pape, les supérieurs majeurs de l'Ordre des prémontrés, voulant rétablir l'abbaye de Jandeures dans ses droits de régularité, présentèrent en cour de Rome le R. P. François Spierre, religieux dudit couvent qui, le 8 juillet 1699, reçut les bulles nécessaires pour remplir les fonctions d'abbé de Jandeures dans toute leur étendue. La même année, par la permission et avec l'autorisation de Léopold 1er, duc de Lorraine et de Bar, il prit possession de l'abbaye, comme il avait été pratiqué de tout temps avant les guerres.

Isaac de Charost, comme bien on pense, forma opposition à cet acte qui le privait de son bénéfice. La situation resta longtemps indécise, parce qu'on ne crut pas devoir importuner le monarque pour une seule abbaye de l'Ordre détenue en Lorraine par un brevetaire sans bulles.

Louis XIV expliqua de nouveau son bon plaisir et ses intentions formelles dans une déclaration donnée à Versailles le 15 décembre 1711, et enregistrée au grand Conseil le 31 du même mois. Il y déclare vacants et impétrables les bénéfices de ceux qu'il y a nommés et y nommera ci-après, qui n'auront pas obtenu de bulles ou qui n'auront pas justifié d'empêchements légitimes ou de diligence valable pour en obtenir dans le temps de neuf mois après leur nomination, ce qui était le cas d'Isaac de Charost.

Ce fut, pour l'abbé Spierre, un motif de renouveler ses instances afin d'entrer sans encombre ni compétition en possession de son abbaye; mais en vain apporta-t-il les meilleures raisons en s'appuyant sur les déclarations formelles du roi, déchu de tous ses droits de souveraineté en Lorraine et Barrois, tant sur les personnes que sur les choses, aux termes du traité de Ryswik, il ne put jouir de son bénéfice. Son compétiteur appela comme d'abus au parlement de Paris contre les bulles d'Innocent XII données au sieur Spierre; ce tribunal suprême maintint l'intrus en possession du temporel, unique objet d'ailleurs de sa convoitise, et le R. P. François Spierre dut se contenter du spirituel de l'abbaye. Ainsi Jandeures eut deux abbés du 7 mars

1690 au 21 décembre 1718, date du décès d'Isaac de Charost, l'audacieux frêlon de la ruche abbatiale (1).

Au cours d'une tournée pastorale qu'il fit en 1688 dans son diocèse, Henri Thiard de Bissy, vicaire capitulaire de Toul le siège vacant, mais nommé à l'évêché de cette ville, passa le 7 juillet à Jandeures, et consigna dans un acte de visite rédigé le lendemain à Ville-sur-Saulx les observations suivantes, qui nous renseignent sur l'état moral de la population groupée autour du couvent à la fin du dix-septième siècle. Le prélat constate « qu'il y avait une trentaine de communions d'hommes et de femmes; que tous les sacrements leur sont administrés dans la nef de l'église de l'abbaye; qu'ils sont tous enterrés au cimetière y attenant; qu'on leur dit une messe basse tous les dimanches avec un prône et que le supérieur de la maison leur tient lieu de curé ». Ayant interrogé la jeunesse, il la trouva très ignorante. « Les pères prieur et sous-prieur nous ont dit, observa le prélat, que comme on leur disait la messe de paroisse à huit heures, peu de personnes y venaient, entendant l'une de celles qui se disaient auparavant, et passaient le reste du jour à leurs affaires ou à chercher des fruits dans les bois ».

« Sur quoy, nous évesque nommé, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Qu'en été, la messe de paroisse se dira à six heures du matin, c'est-à-dire depuis Pasques jusqu'à la Toussaint, et au milieu d'icelle un prône qui sera une instruction familière pour instruire les ignorans.

« Item, que tous les dimanches devant vespres, il y aura un catéchisme pour la jeunesse et autres gens plus avancés en âge, exhortant au surplus les pères prieur et sous-prieur de visiter soigneusement les malades et de porter de leur mieux le peuple de leur basse-cour à s'approcher des sacrements » (2). *Pièces justificatives,* LV).

(1) Isaac de Charost décéda peu après minuit à Bar-le-Duc, par suite d'une maladie très subite qui a passé pour une apoplexie, et fut le lendemain inhumé aux Augustins de cette ville (*Annales du Barrois*, 1718).

(2) A la fin du chapitre du Cartulaire où figure l'acte de visite qu'on

L'année 1693 fut remarquable par l'excessive cherté des denrées dans le Barrois, où le vin se vendit treize à quatorze écus la pièce, le froment plus d'un écu le boisseau, et le minot d'avoine 25 et 30 sols, ce qui imposa au couvent beaucoup plus d'aumônes. Informé que certains particuliers profitaient du malheur public pour se livrer à l'usure, l'autorité prescrivit aux curés de cette province d'inviter aux prônes de leurs paroisses les habitants qui auraient connaissance de cet odieux trafic, à en révéler le nom des auteurs dans la quinzaine, sous peine d'excommunication. Le monitoire de l'official de Bar, daté du 19 novembre, a dû être fulminé à Jandeures, car on en trouve le texte dans le livre du P. Robert.

Durant les longues guerres dont souffrirent la Lorraine et le Barrois au dix-septième siècle, un certain désordre régna fatalement dans l'administration de ces duchés : des droits furent perdus et des sommes impayées. Dès son avènement, Léopold Ier s'appliqua de tout son pouvoir à remettre de l'ordre dans les affaires, notamment dans les finances, dont il voulut connaître l'exacte situation. De nombreuses réclamations, auxquelles on fit droit après mûr examen, s'élevèrent chez les créanciers du domaine appauvri.

Le prieur et les religieux de Jandeures s'empressèrent de réclamer le paiement d'une rente de douze setiers de grains, moitié froment, moitié avoine, à laquelle ils avaient droit sur le domaine de Bar, en vertu de lettres de fondation du mois de mai 1342 (1). La chambre des Comptes ordonna, le 28 février 1700, qu'il sera désormais payé annuellement par le trésorier général,

vient de mentionner, on lit l'observation suivante, qui prouve que les maisons agglomérées autour de l'abbaye formaient une paroisse. « Il y a plusieurs registres de baptêmes, de mariages et de morts, avec plusieurs lettres d'invitation à publier les bans de mariage. Il me paraît qu'en voilà plus que suffisant pour prouver que l'abbaye de Jandeures a droit de paroisse ».

(1) L'ordonnance de Léopold, intervenue le 20 novembre 1700, nous fait connaître que cette fondation a été faite par ses prédécesseurs. *Acceptée* nous semblerait plus juste, car il s'agit sans doute de celle de Jean de Forges, assise ladite année 1342 sur le moulin de Ville-sur-Saulx, et ratifiée par ses deux fils.

sur les deniers du domaine de Bar, à partir du 1er janvier 1698, la somme de 28 fr. à laquelle le prince a fixé le prix des 12 setiers moitange, aux charges et conditions dudit acte de fondation. Et par ordonnance du 20 novembre suivant, Léopold prescrivit le paiement, aux religieux de Jandeures, de 56 fr. barrois faisant 24 livres tournois, pour la rente à eux due pendant deux années échues au 1er janvier 1700 (1).

En présence de contestations élevées pendant l'abbatiat de François Spierre pour l'établissement d'un curé en titre à Andernay, l'évêque de Toul, François Blouet de Camilly, vu les oppositions des décimateurs, curé et habitants de Contrisson, mais ayant égard à l'information de *commodo* et *incommodo* et y faisant droit, détacha de l'église de Contrisson celle d'Andernay qu'il érigea en cure et en titre de bénéfice à charge d'âmes, pour être désormais possédée et desservie, comme les autres cures du diocèse, par un curé titulaire y résidant, nommé, constitué par lui et à l'avenir par ses successeurs, sur la nomination des abbés de Jandeures, à qui le droit de collation et de patronage de cette cure appartiendra. La sentence du prélat fut rendue à Toul le 3 juillet 1715.

En 1716, le P. Dominique Denisot, religieux de Jandeures et premier curé d'Andernay, présenta une requête au lieutenant général du bailli de Bar, tendante à ce qu'il lui soit permis, pour être assuré du paiement de sa portion congrue (2) que lui disputait le curé de Contrisson évincé, de faire saisir les grosses dîmes de sa nouvelle paroisse. Sa demande fut agréée, et le 10 septembre il mit son projet à exécution (3).

Débarrassé de son gênant rival, l'abbé Spierre jouit en paix de l'abbaye de Jandeures de 1718 au jour de son décès, qui arriva le 4 janvier 1723. Ses religieux lui donnèrent pour successeur, par voie d'élection, Nicolas François, religieux prémontré, natif de Prény, prieur de Saint-Joseph de Nancy, ancien prieur de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson et maître

(1) *Cartul. de Jandeures*, I, *Bar*, Domaine, p. 366.

(2) Somme fixe payée au curé d'une paroisse, par son collateur ou les décimateurs du lieu.

(3) *Cartul. de Jandeures*, II, *Andernay*, p. 338.

des novices de son Ordre dans la province de Lorraine, homme recommandable par ses manières distinguées, par ses talents, par la pureté de ses mœurs, doué d'une affabilité qui lui conciliait l'affection générale et jugé digne par tous ceux qui le connaissaient, de remplir les plus hautes charges.

En 1717, le sieur François Le Bègue de Nonsard, seigneur de Lisle-en-Rigault, présente une requête à S. A. R. le duc Léopold Ier pour obtenir de ladite Altesse plusieurs grâces, entre autres le don de tous les droits qu'elle posssède dans la seigneurie de Jandeures. Renvoyée par le duc au sieur Viard, procureur général à Bar, cette demande n'eut pas le résultat qu'en attendait le requérant. Bien loin de troubler l'abbaye dans la possession de ses droits ni céder ceux que les ducs de Bar s'y sont réservés, il repoussa purement et simplement la requête du sieur Le Bègue (1).

Le personnel de l'abbaye comprenait alors outre l'abbé : frères Jean-Baptiste Mansuy, prieur, — Joseph Chenin, procureur, — Jean-François George, circateur, — Joseph Gosvin, Didier Richard et Jean Legendre, tous habitant le monastère; — Gabriel Lambert, prieur-curé de Ville-sur-Saulx, — Gabriel Martin, prieur-curé de Vassincourt, — Nicolas Barthélemi, prieur-curé de Contrisson, — Jean Jacquot, prieur-curé de Combles, — et Dominique Denizot, prieur-curé d'Andernay(2).

Les bâtiments de l'abbaye, tant ceux à l'usage des religieux que la maison abbatiale et jusqu'à l'église étaient délabrés. Le nouvel abbé s'occupa de les reconstruire. Laissant de côté son habitation personnelle, il songea d'abord au logement de ses chanoines, leur assura par des échanges bienveillants l'espace nécessaire, et leur remit même, pour alléger leur dépense, les soultes dont ils lui étaient redevables. Nous n'entrerons pas dans le détail fastidieux et d'ailleurs peu compréhensible de ces concessions réciproques, favorables surtout aux religieux. Ce traité d'échanges fut homologué le 22 juillet 1724 par le bailli de Bar Jean François, comte de Stainville.

(1) Arch. de la Meuse, *Cartulaire de Jandeures,* I, f° 62.

(2) Les chanoines prémontrés desservant des cures portaient le titre de *prieurs*.

Sur le rapport de deux commissaires, témoins de l'acceptation unanime et réciproque des échanges et contre-échanges dont il est parlé ci-dessus, fait au R. P. François Lelorrain, abbé de Salival et vicaire général de la réforme des prémontrés, le Chapitre, conjointement avec le définiteur (1), avait autorisé les abbé et couvent de Jandeures à conclure lesdits échanges et contre-échanges. Cette autorisation fut signée par le P. Servais Néel, le 5 mai 1724.

Sans être abbé commendataire, puisqu'il devait son titre à l'élection, l'abbé François jouissait d'une partie déterminée des biens et des revenus du couvent, ce qui explique les conventions faites avec les religieux. Mais sa situation n'était guère enviable, comparée à celle des gros bénéficiers d'alors, et en présence de la reconstruction de la partie du monastère que l'on voit encore aujourd'hui. Car, bien que le couvent de Jandeures possédât, outre le domaine immédiat dont il occupait le centre, des biens à Bar, Combles, Trémont, Vassincourt, Lisle, Ville-sur-Saulx, et dans quatorze autres bourgs et villages du duché de Bar (2), non compris de nombreuses rentes plus ou moins grevées de services, son revenu total net ne dépassait guère 4.000 livres année moyenne, dont 2.500 pour l'abbé et 1.500 pour les religieux (3).

A la demande de l'abbé François, Léopold accorda au couvent, par lettres-patentes du 1er décembre 1723, les droits de haute justice, tant dans l'enclos de l'abbaye que sur le territoire et bois en dépendant, à la réserve toutefois de la forge, a censée au sieur Guyot, et située hors dudit enclos (4). Il lui

(1) Chez certains religieux, celui qui est chargé d'assister le général de l'Ordre ou le provincial dans l'administration et l'expédition des affaires.

(2) Ces quatorze localités étaient Behonne, Resson, Saudrupt, Beurcy, Vroil (Marne), Rancourt, Baudonvilliers, Savonnière-devant-Bar, Villers-aux-Vents, Mognéville, Ancerville, Brillon, Robert-Espagne et Nant-le-Petit, dont treize comprises, ainsi que les six plus haut nommées, dans l'arrondissement de Bar-le-Duc.

(3) *Pouillé ecclés. et civil du diocèse de Toul*, 1711, t. II, p. 101.

(4) Les religieux avaient fait représenter au duc par leur abbé que leur maison, quoique fort ancienne, était peut-être, dans ses États, la

permit en conséquence d'instituer un maire, un greffier et un sergent pour l'exercice de cette juridiction (*Pièces justificatives*, LVI). Cette concession fut confirmée après la mort de Léopold par le duc François III, son fils et son successeur, le 6 septembre 1730, et en 1772; le sieur Antoine de la Morre, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Maxe de Bar fit au nom et en qualité d'*homme vivant, mourant et confisquant* de l'abbaye, les reprise, foi, hommage et prestation de serment de fidélité que les religieux devaient au roi de France, duc de Lorraine et de Bar, en raison des droits féodaux et domaniaux qu'ils tenaient du prince et de ses prédécesseurs en vertu des lettres-patentes de Léopold.

Au commencement de 1742 (1) le couvent était rebâti, mais l'église offrait un tel état de vétusté que, par prudence, on célébrait l'office divin dans une chapelle provisoire. C'est ce qui résulte d'un procès-verbal de visite des bois de l'abbaye, rédigé à Jandeures le 7 mai de cette année par Joseph Léonard de Mussey, chevalier, seigneur de Champonet, Soulaucourt, Choisy et autres lieux, conseiller du roi de Pologne en ses Conseils, grand gruyer maître réformateur des eaux et forêts de Lorraine et Barrois au département de Bar. Voici en quels termes cet agent supérieur s'exprime dans l'avis qu'il est appelé à émettre sur le règlement du service des coupes à faire dans les forêts appartenant à l'abbaye :

« ..... Quant à la futaye, les bois de l'abbaye sont généralement épuisés d'arbres de service; l'on aurait peine d'en trouver à raison de deux par arpent, mais il y a pourtant assez

seule de son Ordre qui ne jouisse pas de ce privilège ; qu'elle était cependant assez importante pour mériter cette faveur, étant composée d'une maison régulière avec sa basse-cour où résident les fermiers et les domestiques, et son ban aborné de toutes parts, contenant environ cent vingt journaux de terre à la roie, dix fauchées de prés, vingt journaux de vignes et environ 1.500 arpens de bois ; que tout ce ban leur appartient sans nulle enclave étrangère, et qu'enfin ils sont sur le point de donner, en la reconstruisant, un nouveau lustre à leur maison.

(1) En disant que la maison de Jandeures fut rebâtie en 1723, Durival a commis une erreur qu'ont reproduite, dans leur *Géographie de la Meuse*, MM. Loiseau et Pierson. Les travaux n'ont commencé qu'en 1724.

de baliveaux, anciens et modernes, de chesnes vifs et bien venants. Suivant les pièces qui nous ont été présentées(1), l'épuisement de l'ancienne futaye a deux époques : la première se trouve dans l'administration des abbés commendataires jusqu'en 1719, et la seconde commence où l'autre finit : l'abbé régulier actuel n'ayant pas cessé de faire travailler à la réédification totale d'une solide et belle maison qui vient d'être achevée. L'église reste à faire, et il faudra se pourvoir aux ventes du roy pour acheter les arbres nécessaires à cet édifice.

« La sacristie et le chapitre servent à présent de chapelle où l'on célèbre l'office divin, l'église étant *impraticable et dans une écroulante vétusté*, comme il est dit dans le mémoire ci-joint ».

L'abbé François et ses religieux présentèrent requête au R. P. Collard, abbé régulier de Riéval, en sa qualité de père immédiat de Jandeures, pour obtenir l'autorisation de démolir leur église et de construire la nouvelle sur l'emplacement de l'ancienne abbatiale. Sur cette requête, l'abbé Collard choisit et chargea deux commissaires, qui durent s'assurer de l'urgence de démolir l'église et de l'opportunité de la reconstruire en la déplaçant suivant le vœu des chanoines. Sur le rapport conforme de ces commissaires, l'abbé de Riéval accueillit la demande des religieux et les renvoya, pour obtenir ensuite l'autorisation de Stanislas, à l'intendant général des duchés de Lorraine et Barrois. Le subdélégué de Bar, à qui l'intendant renvoya la demande le 24 avril 1739, se transporta le 1er mai suivant à Jandeures, visita l'abbatiale et l'église et dressa

(1) Au mois de juillet 1742, les abbé, prieur et chanoines de Jandeures présentèrent requête au roi de Pologne en son Conseil des finances et commerce, tendante à ce qu'il plut à S. M. leur permettre l'exploitation entière de leur quart en réserve en tel temps qu'il sera fixé, aux offres qu'ils firent d'en employer tout le produit à désintéresser les entrepreneurs de leur église et d'en justifier l'emploi. Stanislas, en son Conseil, ayant égard à la requête pour bonnes et justes considérations, leur permit d'exploiter le taillis dudit quart en réserve, ainsi que les arbres secs, dépérissants, sur le retour et nuisibles à la croissance du taillis, à condition d'employer les deniers provenant de cette exploitation à la construction de leur église (*Cartul. de Jandeures*, I, p. 256).

procès-verbal de sa visite. Par ordonnance rendue en Conseil le 21 du même mois, le roi permit aux religieux les démolitions et reconstructions susdites et aux lieux relatés dans leur requête. Si nous entrons dans ces minutieux détails, c'est qu'ils font connaître les formalités que le couvent eut à remplir pour arriver à ses fins, et indiquent à peu près l'époque où les travaux ont dû commencer (1).

Suivant dom Calmet (*Bibl. lorraine*, p. 747), les travaux ont tous été exécutés d'après les plans de frère Nicolas Pierson, originaire d'Apremont, religieux prémontré qui, par ses travaux, s'est acquis la réputation d'habile architecte. « A Jandeures, il a donné les plans de la maison bâtie tout à neuf, et l'on peut dire qu'il a présidé à la direction de l'ouvrage en la personne de frère Arnoul, autre Lorrain, l'un de ses meilleurs élèves ».

L'abbé François ne put terminer l'œuvre à laquells il s'était donné tout entier. Ayant appris la maladie de Claude Collin, abbé de Jovilliers, il courut à son chevet et y contracta le germe de la maladie dont il mourut dans cette maison (2), entouré de ses religieux consternés, le 7 avril 1743, à l'âge de cinquante-huit ans. Craignant Dieu et toujours prêt à lui obéir, il attendit la mort avec calme, consola ses frères, les exhortant à la paix, à l'observance de la règle et à la persévérance dans le bien. Ce furent ses dernières paroles. Les chanoines de Jovilliers comme ceux de Jandeures déplorèrent la perte que faisait en sa personne la congrégation dont il était vicaire général.

(1) Les notes fournies par le Cartulaire sur la reconstruction de l'abbaye et résumées plus haut sont confirmées par deux millésimes inscrits évidemment lors de l'exécution des travaux. Le fronton circulaire de la façade latérale du couvent proprement dit portait la date de 1726, et le grand fronton triangulaire de la façade principale, démoli en 1864, celle de 1735. Ces deux dates ont été rétablies sur le nouveau fronton, construit en 1864, sous l'habile direction de M. Démoget, architecte à Bar-le-Duc.

Quant à l'église, qui formait une des quatre ailes des bâtiments de l'abbaye, sa construction dut être entreprise en 1742 ; déjà démolie en 1809 avant son complet achèvement, il n'en reste plus de trace.

(2) *Bibl. lorraine*, p. 391.

Après la mort de leur abbé, les prieur et religieux de Jandeures adressèrent à toutes les maisons de la réforme prémonstrésienne une lettre circulaire rappelant les actes et les vertus du R. P. leur vicaire général, sollicitant pour lui des prières. Ils louent son urbanité, sa charité, son obéissance exacte à la règle et sa vie laborieuse.

Nicolas François fut sans contredit le plus remarquable des abbés qui ont gouverné Jandeures. Il s'appliqua sans cesse à plaire à tous sans jamais nuire à personne. Ses religieux lui firent des obsèques en rapport avec leurs regrets, l'inhumèrent dans le tombeau de ses prédécesseurs et lui consacrèrent l'épitaphe qui suit :

D. O. M.
Repentino imperitus Morbo,
Sacramentis susceptis,
R^dus admodum pater ac dominus
D. Nicolaus François,
Sacræ theologiæ doctor (1),
Hujus canoniæ,
Per annos XX abbas regularis
Nostræ congregationis.
Vicarius generalis,
His ædibus instauratis
Anno ætatis lustro ferè
peracto
Die VII aprilis, anno MDCCXLIII.
Mortalibus exutus
Lapide clauditur isto
Hunc pictate inclytum
Potentes plebii que
Semper agnovere.
Canonici ejus filii
Reverentur amabilem
Jure desiderant.
Tu verò, viator, vota mitte
Geminà que prcces, ut æternâ
Requiescat in pace. *Amen.*

(1) Ses amis l'avaient fortement engagé à prendre le bonnet de docteur en théologie, ce qu'il fit à Pont-à-Mousson en 1734.

L'abbé François a laissé, comme témoignage de sa piété intelligente et de sa sollicitude pour le maintien de la règle et le salut de ses frères, un ouvrage ascétique formant deux parties. La première en un volume est intitulée : *La bonne conduite que doit tenir un novice pendant son noviciat*, et la seconde, qui en est le complément naturel : *La bonne conduite que doit tenir un religieux profès depuis sa profession jusqu'à sa mort*, également en un volume. On lui doit aussi : *Réflexions sur une requête présentée au Chapitre de la congrégation de Prémontré séant à Belval en 1733, pour réduire le Chapitre annuel en Chapitre triennal.* Cet opuscule in-4°, imprimé à Bar-le-Duc, mérita l'approbation de ses confrères et du public lettré (1).

Nicolas François fut le dernier abbé régulier de Jandeures; après lui, l'abbaye fut mise en commende à la nomination du souverain. Il avait créé à Jandeures une bibliothèque importante et bien choisie qui disparut presque entièrement en 1778, lors d'un incendie qui consuma le mobilier des religieux et causa d'importants dégâts à la maison conventuelle et à l'église (2). Le feu paraît avoir surtout détruit les combles et dégradé le premier étage. Il avait précédemment causé quelques dégâts à l'abbaye en 1775.

(1) Le portrait de l'abbé François peint à l'huile que possède le Musée de Bar-le-Duc, lui a été donné par M. le chanoine Trancart. Ce tableau appartint longtemps au vénérable abbé Mécuson, ancien religieux de Trois-Fontaines, puis curé de Mognéville après la Révolution, retiré à Bar-le-Duc où il est mort le 29 mai 1851. On pense que cette image vénérée se trouvait dans la chambre du prieur.

(2) « Les officiers de la maîtrise royale des eaux et forêts de Bar, soussignés, certifient à tous ceux qu'il appartiendra, que la maison de Jandeures, Ordre de prémontré, a été incendiée dans le mois de janvier 1778 ; que toiture, lambris, croisées, planchers, meubles, livres composant la bibliothèque, titres et papiers, pour la plus grande partie, ont été réduits en cendres. Pourquoi ils ont délivré à dom Mirjol, procureur de ladits abbaye, le présent certificat pour luy servir et valoir, ce que de raison. En foy de quoy nous avons signé et fait apposer le scel de cette juridiction à Bar-le-Duc, le 17 avril 1789. »

Signé *Noirel, Poirot, Rougeot de Briel*, procureur du Roy, *Henrionnet*, greffier. (*Arch. de la Meuse*).

Aussitôt informé du décès de l'abbé François, le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, nomma à Jandeures, en vertu d'un indult qu'il avait obtenu du Souverain-Pontife, *Joseph Billiard*, docteur en théologie, son aumônier et son prédicateur ordinaire. Le nouvel abbé passa bail avec ses religieux le 28 janvier 1744, s'y déportant en leur faveur de la jouissance des biens et revenus de la mense abbatiale, à charge par eux de construire, réparer et entretenir tous les bâtiments et biens en bon état, moyennant une rente annuelle de 5.000 livres, argent sonnant, valeur et cours de France, payables à Paris en deux paiements égaux. Et s'il juge à propos de résider à Jandeures, il sera laissé à sa disposition salle, antichambre, chambre et cabinet meublés aux frais des religieux. De plus, il lui sera fourni pendant son séjour le bois, le pain, les légumes, les fruits, avec les ustensiles de maison nécessaires ; et toutes les fois qu'il aura besoin de chevaux pour se rendre à deux ou trois lieues du couvent ou pour en revenir, les religieux devront les lui procurer. Et durant les séjours qu'il lui plairait de faire à Bar, il y aurait son logement au petit Jandeures, où il lui serait fourni un lit garni et tous les meubles et ustensiles à son usage. En homme pratique et en gourmet délicat, l'abbé se réserve trois pièces de vin des lieudits *Coquillotte* et *Vaux-Suriotte*, finage de Bar, et n'oublie par les confitures de cette ville, chargeant les religieux de lui en faire tenir à Paris douze douzaines de pots, moitié rouges et moitié blanches, — et au cas possible où les groseilles feraient défaut, on les remplacerait par une même quantité d'autres fruits, comme de framboises par exemple. Instruits par une dure expérience, et tenant à gérer eux-mêmes leurs biens, fructueux entre leurs mains seules, les chanoines souscrivirent malgré l'exiguïté de leurs ressources à ces conditions léonines. On comprend d'ailleurs que l'abbé Billiard dut être constamment en fort bons termes avec eux, et qu'il leur rendit même quelques services à l'occasion.

Le 4 juin 1747, l'abbé Billiard fut sacré évêque *in partibus* d'Olympe en Lycie, et par brevet du 29 mai 1750, donné à Lunéville, le roi Stanislas le nomma doyen du Chapitre de Saint-Maxe de Bar. Jusque-là cette dignité avait été élective ;

aussi les chanoines protestèrent contre une violation flagrante de leurs droits séculaires, et élirent de leur côté comme doyen l'un des leurs, le chanoine Charles Maillet. Mais à la vue d'un indult du 15 janvier 1740, donné au roi de Pologne par Clément XIII, le Chapitre s'apaisa, se soumit, et laissa l'abbé Billiard prendre possession du décanat, où il fut installé le 2 septembre 1750. Il ne jouit pas longtemps de son nouveau titre, car il mourut à Saint-Albin en Dauphiné, le 29 novembre 1751, après avoir institué M. de Montmartel pour son légataire universel (1).

Jean-Joseph Alliot lui succéda. Né à Bar-le-Duc le 1er janvier 1710 de Jean-Pierre Alliot, écuyer, conseiller du roi Stanislas et commissaire des guerres, et de Louise Noirot son épouse, il était depuis vingt-huit ans chanoine du chapitre de Saint-Pierre de Bar et depuis cinq ans aumônier du roi de Pologne et gouverneur de ses pages (2), quand ce prince, qui l'avait

(1) Voir le *Reg. capitulaire* de Saint-Maxe et l'*Almanach royal* de 1751.

(2) La dignité de chanoine de Saint-Pierre impliquait la résidence. Stanislas ne tint aucun compte de cette obligation, et adressa la lettre qui suit aux doyen et Chapitre de la collégiale :

« Vénérables, chers et amés, nous avons jugé à propos de retenir, en qualité de l'un de nos aumôniers ordinaires et gouverneur de nos pages le sieur Jean Alliot, chanoine en votre église, et le service qu'il sera désormais obligé de faire près de notre personne ne lui permettant plus d'assister à vos offices avec la même exactitude qu'il a fait jusqu'à présent, nous vous faisons la présente pour vous marquer que notre intention est que la résidence que ledit sieur Alliot sera désormais obligé de faire près de notre personne pour raison de service, en sa qualité d'un de nos aumôniers ordinaires et gouverneur de nos pages, ne puisse lui nuire ni préjudicier ; à l'effet de quoy nous souhaitons qu'il soit réputé présent à vos offices, et que les distributions de sa prébende luy soient faites ainsi que du passé, sans qu'on puisse à cet égard luy opposer le cas d'absence. Persuadé que vous vous conformerez à nos intentions, nous prions Dieu qu'il vous ait, chers amés, dans sa sainte garde ».

Donné à Lunéville, le 16 juillet 1746.

STANISLAS, roi.

Leschicault, secrétaire du Chapitre.

(*Registre capitulaire de Saint-Pierre*, 1731-1782).

en grande estime, le nomma en 1752 abbé commendataire de Jandeures, tout en le maintenant dans ses autres fonctions, qui le retenaient à Lunéville.

A peine avait-il pris possession de l'abbaye, que le R. P. Alliot eut des différends avec ses religieux. Ces différends eurent pour origine le refus par l'abbé, de la cure de Contrisson, sollicitée par frère Haxo, prieur de Jandeures, ce bénéfice étant promis à un autre. C'était en 1754. Une inondation, survenue en 1757, et qui causa quelques dégâts, ralluma la querelle à peine apaisée. Le 27 août 1759, la Cour de Bar déchargea l'abbé des réparations, et aux termes d'un concordat de 1752, les imposa aux chanoines. Pour éviter de nouveaux et toujours regrettables conflits avec ses religieux, l'abbé Alliot afferma la mense abbatiale au sieur Barthélemy, de Bar, en 1761 (1). Mais le 4 octobre de cette année, il reçut, à l'hôtel des pages de Lunéville, un libelle diffamatoire contre sa personne signé Baudrillart, avocat, où il reconnut l'écriture du frère Journal, religieux de Jandeures. Le 19 février suivant, l'abbé présenta requête au lieutenant du bailliage de Bar pour qu'enquête soit faite à Jandeures, où dès le lendemain se transporta le commissaire Arrabourg. Le frère Journal fut assigné le 5 mars à Bar pour être interrogé, mais il s'enfuit et ne reparut que le 18 parmi ses confrères et complices, qui niaient sa culpabilité.

Nous ignorons la suite de cette affaire, encore pendante en 1762.

Comme son prédécesseur, l'abbé Alliot passa avec le prieur et les religieux de l'abbaye, le 16 mars 1765, le bail Barthélemy expiré, un nouveau bail, cette fois à vie, par lequel il leur abandonna les revenus de sa mense moyennant une rente annuelle de 4.100 livres (2). On lit dans cet acte, dressé par devant Me Bouillard, notaire à Bar-le-Duc, que « les droits honorifiques, nominations des officiers de justice, collations, présentations aux bénéfices, et tous autres honneurs dévolus et attachés à sa qualité d'abbé, de même que le droit de chasse et de pêche pour le temps que le seigneur abbé Alliot séjournera à Bar ou dans

(1) *Pièces justificatives,* LVII.
(2) *Id.*, LVIII.

son abbaye lui appartiendra, sans entendre néanmoins exclure lesdits prieur et religieux d'exercer le même droit de pêche et de chasse pendant ledit temps ; se réservant aussi l'appartement des hôtes à droite en entrant au rez-de-chaussées de la maison desdits religieux, pour la commodité dudit abbé et des personnes qui pourraient l'accompagner ».

L'abbé Alliot, dont Jandeures était le principal bénéfice, se démit le 1er juillet 1766, à la mort de Stanislas le Bienfaisant, de son canonicat de Saint-Pierre (1), et continua d'habiter Lunéville où le surprit la Révolution. Il avait alors près de quatre-vingts ans. Outre les 4.100 francs que lui payaient les religieux, il avait droit encore en 1790, comme ancien aumônier du roi de Pologne, à une pension annuelle réduite à 720 livres. Il avait été titulaire du prieuré royal de Notre-Dame de Lusignan au diocèse d'Agen, bénéfice qu'il avait résigné sous la réserve d'une pension de 800 livres à lui reconnue par un rescrit de la cour de Rome. Enfin il avait aussi possédé le prieuré de la Ségalaisière, au diocèse de Saint-Flour, qu'il résigna de même moyennant une pension annuelle de 300 livres, qu'il a dû toucher encore en 1790.

L'abbé Alliot tenait à bail du chapitre de Saint-Pierre, sous la date du 31 octobre 1763, une maison située à la ville haute de Bar-le-Duc, près de l'église Saint-Pierre, pour en jouir durant tout le temps de son canonicat, ce qui fait supposer qu'il résidait quelquefois à Bar. Après sa démission de chanoine cette maison lui fut retirée.

Privé par la Révolution de tous ses revenus ecclésiastiques, le dernier abbé de Jandeures mourut à Lunéville, comme il résulte de l'acte de décès qui suit :

« Aujourd'hui 17 ventôse, l'an III de la République une et indivisible (7 mars 1795), à 3 heures 33 minutes 33 secondes, pardevant moi Charles Lemaire, membre de la municipalité de Lunéville, département de la Meurthe, sont comparus en la

(1) Il paraît qu'après la réunion des deux Chapitres de Saint-Maxe et de Saint-Pierre, opérée en 1782, l'abbé Alliot fut inscrit en qualité d'ancien chanoine honoraire de ce dernier sur la liste des membres du nouveau Chapitre (*Arch. de la Meuse*).

maison commune Antoine Barthélemy, âgé de 64 ans, et Jean-Baptiste Goury, âgé de 60 ans, tous deux commissaires de police en cette municipalité, lesquels m'ont déclaré que Jean-Joseph Alliot, âgé de quatre-vingt-cinq ans, natif de Bar-sur-Ornain, ex-prêtre, est mort hier, 15 ventôse, à deux heures huit minutes trente-trois secondes en son domicile rue Lepelletier ».

L'abbé Alliot a laissé un opuscule imprimé intitulé *Sermon sur le Philosophe chrétien*, in-8° de 64 pages mentionné dans le catalogue raisonné des collections lorraines de M. Noël, tome II, n° 5929. Cet ouvrage est précédé d'une épître dédicatoire au roi de Pologne. On connaît encore de cet abbé un *Éloge de la bienheureuse Jeanne de Valois*, reine de France, fondatrice des religieuses de l'Annonciation ; Nancy, 1751, in-12 de 88 pages.

Les abus de la commende et du cumul des bénéfices, la richesse considérable de plusieurs couvents qui n'en faisaient nul usage, et il faut aussi le dire, les scandales donnés par quelques prélats, préparèrent, autant que les écrits philosophiques, la ruine des Ordres monastiques en France. En vain, dans le silence et l'obscurité du cloître, les simples religieux continuaient-ils les traditions de prière, de mortification et de charité que leur imposaient leurs vœux et leur règle, Dieu permit qu'ils fussent spoliés et chassés de leurs saintes maisons par des hommes injustes et cupides, qu'il délégua dans sa justice pour faire table rase du passé, afin de reconstituer, sur des bases plus solides et plus pures, les congrégations supprimées, qu'il saura préserver, espérons-le, des écueils sur lesquels ont échoué leurs devancières.

Période révolutionnaire.

Le 4 mai 1790, la municipalité de Bar délégua à Jandeures, en exécution des articles 5 et 6 du décret de l'Assemblée nationale des 20 février, 19 et 20 mars précédents, muni des lettres-patentes du roi du 26 du même mois, Claude-Xavier Garnier,

son commissaire, accompagné de Me Pierre Magron, avocat, substitut du procureur de la commune de Bar, assisté de Me Sébastien-Antoine Baudin, avocat audit lieu, qui inventorièrent les biens et revenus du couvent. Nous laisserons de côté la liste des biens, que l'on trouvera quand nous parlerons des ventes qui en furent faites en 1791 et 1792 et qui ferait double emploi, nous bornant à donner le revenu des deux menses administrées par les religieux, comme on l'a dit plus haut, sous leurs derniers abbés commendataires Billiard et Alliot.

Mense conventuelle.

Jandeures.....	1825[1]	7[s]	»	», 184 boiss. de blé et 120 d'avoine.
Lisle-en-Rigault, dîmes et terres.	543	10	»	», 22 boiss. de blé et 22 d'avoine.
Combles, dîmes.....	311	8	6	deniers
Vassincourt, dîmes.....	541	18	8.	
Saint-Jean de Gravières, domaine.	494	14	2,	120 boiss. de blé et autant d'avoine.
Resson, dîmes.....	178	16	9.	
Saudrupt, dîmes.....	48	»	»	
Bar, petite Jandeures.....	36	»	»	
Behonne, dîmes.....	42	»	»	
Andernay, prés.....	97	11	3,	68 boiss. de blé et autant d'avoine.
Contrisson, terres et vignes.....	75	15	»	125 boiss. de blé et 125 d'orge.
Vroil.....	400	»	»	
Rancourt, dîmes.....	18	»	»	
Baudonvilliers, dîmes.....	30	»	»	
Trémont.....	»	»	»	100 boiss. de froment.
Ville-sur-Saulx.....	»	»	»	31 boiss. de blé et autant d'avoine.
Beurey.....	»	»	»	7 boiss. de blé.
Savonnières-devant-Bar.....	30	»	»	

Total : 4,653 livres 1 sol 4 deniers au cours du royaume, plus 675 boisseaux de blé, 125 d'orge et 361 d'avoine.

Ce revenu était grevé de charges nombreuses, impôts, services, entretien des bâtiments, gages des serviteurs, exploita-

tion, etc., sans compter d'abondantes aumônes qui figuraient aux dépenses pour une somme assez élevée.

Mense abbatiale.

Jandeures	3727[1]	» »	», 270 boiss. de blé et autant d'avoine.
Saudrupt	216	» »	
Huppémont	2066	» »	
Villers-aux-Vents	182	» »	
Contrisson	129	» »	340 boiss. de blé et 340 d'avoine.
Mognéville	»	» »	54 boiss. de blé et 54 d'avoine.
Trémont	»	» »	32 boiss. de blé.
Ancerville	66	» »	
Brillon	231	» »	
Robert-Espagne	77	» »	
Rosnes	3	» »	
Bar	55	» »	
Nant-le-Petit	30	» »	
Divers	121	» »	

Total : 6903 livres au cours de France, plus 696 boisseaux de blé, 340 d'orge et 324 d'avoine, mesure de Bar, le tout grevé de la pension servie à l'abbé commendataire et des droits qu'il s'était réservés.

L'inventaire du mobilier, minutieusement décrit au procès-verbal, n'offre rien de remarquable et ne signale aucun meuble précieux. Nous avons dit que ce mobilier avait été en partie détruit par un incendie en janvier 1778. Les cellules des religieux, dit le procès-verbal, sont munies des meubles les plus indispensables. Il y a dans les chambres d'hôtes trois lits, comprenant chacun une paillasse et une couverture ; un seul de ces lits est pourvu d'un matelas.

Voici les quelques objets qui méritent d'être mentionnés :

Douze couverts d'argent, dons de quelques religieux quand ils faisaient profession.

Un billard avec 10 billes et 12 queues.

Un cheval et une modeste voiture pour l'usage de la maison.

Des cuves et leurs accessoires pour la récolte des vignes et la fabrication du vin.

Un alambic et son serpent.

Dans la bibliothèque et dans les chambres des religieux, 211 volumes tant in-folio que grands et petits in-quarto, et 114 volumes in-8° et in-12, restes d'ouvrages dépareillés pour la plupart de l'incendie de 1778, Pères de l'Église, traités de théologie, dictionnaires classiques, histoire, etc.

En fait de titres, le Cartulaire en parchemin de 1557 et celui du P. Robert, en deux tomes in-folio.

Dans l'église : un confessionnal, — trois autels dont le principal en marbre, avec tabernacle en bois doré contenant un ciboire d'argent, surmonté d'une croix aussi d'argent et garni de six grands chandeliers de même métal, — une grosse lampe également en argent, — neuf bancs à l'usage des fidèles — une statue assez grossièrement taillée de saint Christophe, — un reliquaire en forme de tourelle composé d'une feuille d'argent et contenant des reliques du même saint, le tout monté sur un pied de cuivre doré, — un orgue dont le positif comprend sept jeux complets, en plus la montre, un bourdon, une trompette et un cornet de récit.

Dans la sacristie : un encensoir et sa navette, — un récipient pour les saintes huiles, — un calice, — une croix de procession en argent avec sa hampe recouverte d'une feuille de même métal, — 13 chasubles et 13 chapes plus ou moins riches, — un dais de damas rouge, — une écharpe à fond rouge brochée or et argent, — deux paires de burettes en étain, — deux tapis pour marche-pied d'autel, — une piscine de cuivre, — nappes d'autel, aubes, surplis, linges pour le saint sacrifice, etc.

Au clocher : une horloge, — deux cloches montées, plus une très petite, dite de régularité, qui annonçait les assemblées, les exercices religieux journaliers, le lever et le coucher des chanoines.

Le trésor de l'église abbatiale renfermait des reliques de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre, apôtre, de saint Christophe et de saint Quentin, martyrs.

Saint Christophe était en grande vénération à Jandeures.

Au jour de sa fête considérée comme fête patronale des habitants de la Basse-Cour et de la Vieille-Forge, le peuple venait en foule vénérer les reliques de ce saint martyr.

Après la suppression de l'abbaye, la municipalité de Combles adressa, aux administrateurs du département de la Meuse, le 5 mars 1791, une supplique à l'effet d'obtenir la *restitution* des reliques de saint Christophe, « faisant observer qu'il est constant à Combles, par une tradition perpétuée d'âge en âge, que ces reliques ont été transportées de ce lieu à Jandeures lors de la presque disparition des habitants par le malheur des guerres... » En apprenant cette demande, la municipalité de Lisle-en-Rigault envoya aux mêmes administrateurs une contre-pétition pour réclamer les reliques de saint Christophe qu'ils vénéraient comme leur patron, « ayant acheté l'image du saint, ils s'offraient de payer le prix desdites reliques », et demandaient la préférence attendu que la paroisse de Jandeures était réunie à celle de Lisle. La municipalité demandait en outre de continuer le *rapport* (apport, pèlerinage-foire) qui se tenait de temps immémorial à Jandeures, le dimanche après la fête de saint Christophe. Ce fut Lisle qui l'emporta. La châsse tant convoitée était le petit reliquaire en forme de tourelle, composé d'une feuille d'argent et monté sur un pied en cuivre doré. Ce reliquaire et les reliques ont été perdus pendant la Révolution (1).

Le personnel du couvent se composait en dernier lieu, outre l'abbé, de *Nicolas Bertrand,* prieur, nommé mais non installé à la cure de Vassincourt; *Nicolas-Pulchrône Debry,* sous-prieur; *Claude-Maxe Baudin,* circateur; *Claude Mirjol,* procureur; *Jean-Edme-Marie Petit*, chargé par intérim de la cure de Vassincourt; *Nicolas Samson*, administrateur de la cure de Jandeures; *Claude Cullet* et *Jean-François Puclet,* convers profès. Il convient d'ajouter ceux-ci qui y étaient affiliés : *Sébastien Clément,* curé d'Andernay, âgé de soixante-dix ans; *Henri De-*

(1) Voir le *Pouillé du diocèse de Verdun*, par M. l'abbé Gillant, II, p. 291 et 292.

mange, soixante-trois ans, curé de Combles; *Dominique Jacquemin,* curé de Ville-sur-Saulx, âgé de cinquante-deux ans, et *Joseph-Louis Antoine*, quarante ans, curé de Contrisson.

En vertu de la loi du 14 octobre 1790, titre II, articles 15, 18, 21, 22, 24, 26, 29 et 30, les chanoines furent consultés sur le choix qu'ils devaient faire entre l'état religieux et la libre rupture de leurs vœux. Les curés ne furent pas astreints à cette pénible formalité; on leur réservait d'autres tortures. Voici en résumé, les résolutions de chacun des religieux :

Nicolas Bertrand, âgé de quarante-deux ans, déclare que son intention est de suivre l'état religieux, et de se retirer en cas d'événement dans quelque maison de son Ordre.

Claude-Maxe Baudin, né à Bar-le-Duc le 19 août 1752, et qui a fait profession à Étival le 28 août 1774, tient à rester dans son Ordre sauf impossibilité, sinon il réclamera la pension que lui assure l'Assemblée nationale.

Claude Mirjol, né le 21 janvier 1753, à Auzainvilliers, profès à Étival du 28 août 1774, ne saurait se prononcer encore et demande pour répondre un délai de trois mois; néanmoins il désire rester dans une maison de son Ordre.

Joseph-Edme-Marie Petit, né à Éclaron le 30 décembre 1753, a fait profession à Sainte-Marie de Pont-à-Mousson le 27 décembre 1776; il demande également un délai de trois mois pour se prononcer, témoignant toutefois le désir de rester dans une maison de son Ordre.

Nicolas Samson, né à Clairefontaine, paroisse d'Étival, le 10 septembre 1758, ayant fait profession à Rangéval le 12 septembre 1779, déclare se soumettre aux lois et décrets de l'Assemblée nationale, promet d'être fidèle à la Constitution, à la loi et au Roi, et quittera l'Ordre quand il sera sûrement pourvu de la pension accordée aux renégats.

Jean-François Puclet, né à Croismare, ci-devant Craon, bailliage de Lunéville, le 16 octobre 1759, a fait profession à Sainte-Marie de Pont-à-Mousson le 26 octobre 1780; en considération de sa vieille mère qui n'a que lui pour soutien, il veut aller partager avec elle, quoique attaché à son Ordre, la pension que l'État lui assure.

Claude Cullet, né à Bougnon près de Vesoul, le 12 septembre 1733, et qui a fait profession à Pont-à-Mousson le 6 décembre 1765, désire quitter l'Ordre et la maison aussitôt qu'il sera assuré du paiement de sa pension.

Enfin Nicolas-Pulchrône Debry ou Debrie, âgé de soixante-treize ans, âgé et infirme, sortira également de la maison et de l'Ordre, aussitôt qu'il sera assuré de la pension de 1.200 livres que lui accorde la loi.

La séparation des religieux dut avoir lieu vers la fin de 1790 ou au commencement de 1791, c'est-à-dire entre le 17 novembre 1790, date du récolement de l'inventaire du mobilier qui leur fut laissé en garde et la vente de ce mobilier, les 30 et 31 mars 1791.

Cette vente eut lieu à l'encan, à Jandeures même, en vertu d'un arrêté du directoire du district de Bar, par des commissaires de ce même district, assistés du maire et de la municipalité de Lisle-en-Rigault, auquel l'abbaye et son territoire étaient rattachés. La vente qui, aux termes de la loi du 5 novembre 1790, avait été annoncée par des affiches placardées sur les lieux, dans toute l'étendue du district et même au delà, produisit la somme de 3 439 livres 3 sols 6 deniers.

Voici les prix auxquels ont été adjugés quelques-uns des principaux articles.

Les chandeliers du maître-autel, à M. le curé de Villers-aux-Vans (sic), pour 7 livres 10 sols (1) ;

Le tabernacle doré, à M. Bassey, curé de Noyers, pour 72 livres 10 sols.

La niche du tabernacle, à Nicolas Joblot, de Mognéville, pour 48 livres 10 sols.

Les neuf bancs de l'église, à Simonet, de Ville-sur-Saulx, pour 10 livres 10 sols.

La statue de saint Christophe, à Charles Berlin, de Beurey, pour 6 livres 4 sols.

(1) Le prix minime auquel on adjugea ces chandeliers prouve qu'ils n'étaient qu'argentés, et non en argent massif, comme il est dit dans l'inventaire.

Un bénitier de marbre avec pied en pierre, placé dans l'église, à Mangeot, marchand à Bar, pour 6 livres.

L'horloge du clocher, cage, poids, poulies, cordages et marteau, à..... pour 114 livres 10 sols.

L'orgue, à Raux, marchand à Laheycourt, pour 180 livres.

Le billard, ses queues et ses billes, à Nicolas Charles, marchand à Bar, pour 200 livres.

La cloche du réfectoire, à Claudot fils, pour 10 livres 10 sols.

Un alambic, son serpentin et ses accessoires, à Picquot, de Bar, pour 75 livres 5 sols.

Un pressoir à roue, ballons, baignoires (1), etc., à Colson, marchand à Ville-sur-Saulx, pour 73 livres.

Un tableau, représentant l'abbé François, à Joseph Vieilhomme, de Beurey, pour 2 livres 8 sols (2).

Un autre portrait d'un abbé, à Étienne Henrionnet, de Lisle-en-Rigault, pour 2 livres 2 sols.

Le mobilier de la petite Jandeures de Bar, vendu le 7 mai suivant, produisit la somme de 301 livres 19 sols.

Nous empruntons aux notes de M. Victor Servais la description qui suit de l'abbaye, de ses cours, jardins et annexes.

1° Une première basse-cour où l'on pénètre par la porte du côté de Bar, et qui s'étend jusqu'au pont Saint-Christophe, la séparant de la seconde. Elle comprend la maison occupée par Gallois, l'un des fermiers, trois maisons de vignerons, celle des servantes avec vacherie à côté, bergerie, grange, écuries, greniers dépendants desdites maisons, avec un verger d'un jour et demi renfermant un colombier, entouré de murs et bordé par un bras de la rivière.

« 2° La seconde basse-cour, qui a son entrée par une autre porte du côté de Saint-Dizier, comprend deux granges ayant ensemble dix toises de long sur six de large, avec une petite écurie à l'extrémité d'une autre écurie à la suite du moulin dont il est parlé ci-après, chambre, cabinet, jardin dépendant

(1) On nomme ici *baignoires* des ustensiles en bois, oblongs et bas, en forme de petites cuves, dans lesquels tombe le vin quand on le tire.

(2) Voir la note 1, page 87.

de l'ancienne abbatiale démolie et autres annexes en deçà de la même porte, et au delà de cette dite porte, quatre chambres avec plusieurs écuries et greniers, outre la forge dont nous parlerons ensuite.

« En ce qui concerne la maison conventuelle, une grande cour en avant de cette maison ; trois ailes de bâtiments entourent cette cour, outre la façade du couvent qui en forme une quatrième ; celle-ci composée de diverses parties, entre autres l'église. Cette maison contient au rez-de-chaussée un réfectoire d'hiver, une cuisine, une salle à manger, trois chambres d'hôtes, un grand vestibule, un réfectoire d'été, une autre grande salle et la sacristie, outre d'autres vestibules et de grands corridors. Au premier, sept chambres d'une part, huit d'autre, et cinq chambres en sus, ouvrant sur plusieurs corridors (1).

« L'église constitue une seconde aile. Les autres sont composées de vastes écuries, remises, foulerie (2), lavoir, greniers et autres chambres encore (3).

(1) Le couvent pouvait recevoir 16 à 20 religieux.

(2) On nomme *foulerie,* dans le Barrois, le bâtiment où sont remisées les cuves et où l'on *foule* le raisin.

(3) Cette description est ambiguë. Le couvent achevé, dont la façade principale est orientée N.-E., devait former un quadrilatère complet avec cour intérieure.

Le plan de l'abbaye gravé par Nicolle, qui se trouve au n° 90 des manuscrits de la Bibliothèque de Bar-le-Duc, fonds Servais, assez exact quant aux dépendances, représente le couvent, non pas tel qu'il fut, mais tel qu'il devait être après son entier achèvement. D'après un croquis au crayon que nous avons sous les yeux, les deux ailes N.-E. et S.-E. qui existent étaient seules terminées lors de la Révolution. Le chevet de l'église, dont le chœur saillait au dehors vers l'orient, et dont la nef devait occuper une bonne partie de l'aile méridionale, était construit, car l'incendie de 1775 en détruisit la charpente de chêne, ainsi que celle du dôme, reconstruites depuis en sapin. Là se trouvait le riche maître-autel érigé par l'abbé François et donné par le maréchal Oudinot à l'église Saint-Hilaire de Lisle-en-Rigault, comme trop encombrant pour la modeste chapelle qu'il établit dans ses appartements lorsqu'il fit raser tout ce qui existait des ailes inachevées. Une portion de l'aile occidentale faisant retour à la façade a été réédifiée, comme nous dirons plus loin, par M. L. Rattier, le propriétaire actuel, en 1870-1871.

« Au derrière du couvent et à côté de l'église est un grand jardin séparé en deux par un des fossés qui entourent l'édifice, et un autre petit jardin dans l'intérieur entre le monastère et l'église.

« Les héritages comprennent :

« Trois cent quatre-vingt-dix journaux de terres labourables en plusieurs pièces aux trois saisons, et huit fauchées et demie de pré en deux pièces, le tout affermé à moitié fruits à Joseph Gallois et Jean Connesson, par bail reçu de Me Baudin, notaire à Bar, le 29 décembre 1789.

« Quatorze arpents de friches, mesure d'ordonnance, servant de pâture et non affermés.

« Quinze journaux 69 verges de vignes avec un vendangeoir et une cave au-dessous, également non affermés.

« Un petit bois appelé *Bréviaire*, contenant 25 arpents, séparé par la rivière des autres bois dont il est éloigné de deux cents toises, laissé à la disposition des religieux.

« Le droit de pêche dans la rivière de Jandeures, affermé par bail sous seing privé à Jean Gillet, de Saudrupt, sous un canon (fermage) indéterminé.

« Une forge à la porte du côté de Saint-Dizier, consistant en deux feux, deux marteaux, une halle à charbon, un petit magasin pour le fer fabriqué, avec le cours d'eau, une petite chambre pour les forgerons, une maison auprès de la forge composée de six chambres y compris une à four, une écurie, un jardin à côté de ladite maison et un autre au-devant, ces deux jardins contenant cinquante verges ; le tout affermé pour six ans au sieur Jean-Baptiste Vivaux, de Ligny, par bail reçu de Me Husson l'aîné, le 20 juillet 1787.

« Un cens et droit d'empellement annuel de 38 livres 12 sols, cours du royaume, sur la Vieille-Forge, dû par le propriétaire d'icelle et non affermé.

« Enfin de l'autre côté de ladite forge, un moulin à grain avec sa halle, son cours d'eau, le logement du meunier qui consiste en trois petites chambres, une écurie, un petit jardin d'environ cinq verges, le tout affermé par bail reçu dudit Me Baudin le 7 octobre 1787, au sieur Vieilhomme, pour neuf

années commençant le 1er janvier 1788, moyennant 69 paires avec réserve par les religieux de moudre gratuitement audit moulin. »

Ce domaine ainsi décrit, compris en un seul lot dans la vente révolutionnaire, fut estimé par expert, savoir :

Le couvent, 26.500 livres; — la ferme, 43.340 livres; — les friches, 46 livres 4 sols; — les vignes, 5.280 livres; — le bois dit *Bréviaire*, 1.320 livres; — le droit de pêche, 720 livres; — la forge, 18.750 livres; — le droit d'empellement, 579 livres; — le moulin, 1.500 livres. — Total, 98.035 livres 4 sols.

Le 15 mai 1791, une première vente en gros comprenant tout ce qui précède, fut faite aux sieurs Baillot, notaire à Bar et consorts, pour la somme de 130.500 livres, bien supérieure à l'estimation; mais le directoire du district de Bar, à raison de l'importance de ce lot, s'était réservé le droit de tenter ensuite une vente en détail, sous la condition que celle des deux adjudications qui produirait le moins serait annulée au profit de l'autre. La seconde vente donna une somme plus élevée de 10 livres seulement, mais elle primait et rendait nulle la première; le sieur Baillot évincé protesta, des difficultés surgirent, et pour y mettre fin, il fut convenu qu'on procéderait à une nouvelle adjudication de détail, sauf à crier ensuite le gros dans les mêmes conditions que celles posées au début. Voici ce que produisit cette troisième adjudication :

Le couvent et ses dépendances, y compris les droits de pêche et d'empellement sur la Vieille-Forge.	26.900	livres.
Les terres, prés et friches	55.000	—
Les vignes, le vendangeoir et les maisons de vignerons	8.125	—
Le bois dit Bréviaire (1)	4.600	—
La forge et ses dépendances	29.800	—
La maison du fermier Gallois, ses dépendances et le verger	6.150	—
La maison des servantes et la vacherie	315	—
Total	130.890	livres.

(1) Ce bois, ornement naturel de l'ancien couvent, fut compris dans cette adjudication, nonobstant l'opposition formulée par les sieurs

A cette somme, il convient d'ajouter une mise de 1.000 livres faite sur le tout par le sieur Henri Lepage, propriétaire des forges d'Urville.

L'ensemble fut alors mis en adjudication sur la somme de 131.890 livres, et adjugé à la suite de plusieurs enchères pour le prix de 133.875 livres audits Baillot et Lepage, chacun pour moitié, mais ils déclarèrent rétrocéder leur acquisition au sieur François Mathieu, maître de forges à Bayart-sur-Marne qui, le 18 mai, en devint seul propriétaire (1).

La vente des autres biens confisqués au profit de la nation sur les chanoines de Jandeures, commencée dès les premiers jours de janvier 1791, donna les résultats suivants :

1° *1791 ; 3 janvier.* — Gagnage à Trémont; acquéreur, Robinot-Garnier, négociant à Bar; prix, 10.000 livres;

2° — Gagnage à Nettancourt; acquéreur, Paillot-Frambaux, négociant à Bar; prix, 21.600 livres;

3° *15 janvier.* — Un jardin et 54 verges de terre sis à Robert-Espagne; acquéreur, Pierre Morel, maçon à Trémont; prix, 1.125 livres;

4° *16 janvier.* — Gagnage à Andernay; acquéreur, Génin, tailleur d'habits à Bar; prix, 11.500 livres;

5° — Quatre jours de terre à Lisle-en-Rigault; acquéreur, Jean-Baptiste Monard, marchand à Bar; prix, 3.200 livres;

6° *1er février.* — Maison et jardin à Bar; acquéreur, Jean-Baptiste Picot, marchand audit lieu; prix, 1.300 livres;

7° — Gagnage à Brillon; acquéreur, Robinot-Garnier susnommé; prix, 16.800 livres;

8° *3 février.* — Gagnage à Robert-Espagne; acquéreur, Me Baudin, notaire à Bar; prix, 5.350 livres;

9° *4 février.* — Gagnage à Ville-sur-Saulx; acquéreur, Antoine Garnier, négociant à Bar; prix, 3.225 livres;

Noirel, Poirot et Rougeot de Briel qui, dans un mémoire daté de Bar le 8 mai 1791 et adressé au district de cette ville, voulaient qu'il en fût distrait pour constituer un lot à part.

(1) L'orgue vendu comme faisant partie du mobilier fut néanmoins laissé à la disposition de cet acquéreur.

10° *17 février.* — Prés, étang et terres labourables à Nettancourt et Vroil (Huppémont); acquéreur, Baudot, homme de loi à Bar; prix, 32.800 livres;

11° *1er avril.* — Cent verges de vigne, finage de Bar; acquéreur, Jean Mécuson, libraire audit lieu; prix, 1.275 livres;

12° *6 mai.* — Trente-cinq verges de pré sises à Rosnes; acquéreur, Pierre Marchal, administrateur du district audit Rosnes; prix, 365 livres;

13° *15 mai.* — Cent vingt-six verges de vigne finage de Bar; acquéreur, Arnould, greffier à Bar; prix, 1.775 livres;

14° — Quatre cents verges de pré à Lisle-en-Rigault; acquéreur, François-Nicolas Baillot, notaire à Bar; prix, 1.850 livres;

15° — Dix-huit jours de terres et friches à Baudonvilliers; acquéreur, Marzillier, marchand audit lieu; prix, 410 livres;

16° *16 mai.* — Gagnage à Contrisson; acquéreur, Charles-Sébastien de Longeaux, chevalier de Saint-Louis, à Bar; prix, 27.500 livres;

17° — Gagnage à Rancourt; acquéreur, François-Maurice Derlin, négociant à Bar; prix, 1.550 livres;

18° *17 mai.* — Jandeures, couvent et dépendances (*Voir plus haut*).

19° *15 juin.* — Quarante fauchées de pré à Vassincourt; acquéreur, Lacapelle, ancien officier à Commercy; prix, 33,000 livres;

20° *28 juin.* — Cinquante verges de vigne à Bar; acquéreur, Marguerite Démoget, veuve Harpin, de Bar; prix, 730 livres;

21° Une grange à Combles; acquéreur, Jean Herbillon, de Montplonne; prix, 645 livres;

22° *16 septembre.* — Quatre-vingt-dix verges de terres labourables, sises finages d'Auzécourt et de Noyers (1); acquéreur, Nicolas Laguerre, marchand à Bar; prix, 400 livres;

23° *17 septembre.* — Terres et prés, finage de Vassincourt;

(1) Ces terres sont indiquées au procès-verbal comme provenant de l'abbaye de Montier, aujourd'hui Vieux-Montier, écart d'Auzécourt.

acquéreur, Claude Duhamel, marchand audit lieu; prix, 15.500 livres;

24° — Maison, jardin, terre et prés, sis finage de Vassincourt (1); acquéreur, le même Duhamel; prix, 750 livres;

25° *16 octobre.* — Trente et une verges de vigne, finage de Savonnières-devant-Bar; acquéreur, Nicolas Lapique le jeune, marchand à Bar; prix, 260 livres.

26° *30 novembre.* — Une maison située à Bar; acquéreur, Pierre Chevalier de cette ville; prix, 2.200 livres;

27° — Soixante-quinze verges de vigne, finage dudit Bar; acquéreur, Jean-Joachim Jolly, négociant audit lieu; prix, 1100 livres;

28° — Cent-trois verges de vigne, finage de Savonnières-devant-Bar; acquéreur, Oudinot, distillateur à Bar; prix 2.000 livres;

29° — Quatre-vingt-trois verges de vigne même finage; acquéreur, François Mayeur, marchand à Bar; prix, 1.225 livres;

30° — Vingt-six verges de vigne même finage; acquéreur, Person père, homme de loi à Bar; prix, 560 livres;

31° 1^er^ *décembre.* — Huit fauchée sde pré à Saudrupt; acquéreur, Jean-Baptiste Paillot, notaire à Bar; prix, 6.000 livres;

32° 30 *décembre.* — Quatre fauchées de pré à Andernay; acquéreur, Jean Drappier, huissier, à Bar; prix, 4.425 livres;

33° *1792; 26 mars.* — Quatre-vingt-trois verges de vignes, finage de Contrisson; acquéreur, Jean-Herbillon, de Montplonne; prix, 159 livres;

34° — La grange dîmeresse de Contrisson; acquéreur, Charles Burton dudit lieu; prix 1550 livres;

35° *29 frimaire* an VI (19 décembre 1797). — Terres, friches et vignes, finage de Contrisson; acquéreur Charles Mayeur, de Ligny; prix, 805 livres;

36° *24 ventôse* an XI (15 mars 1803). — Terres et prés à Andernay; acquéreur, Nicolas Magron, de Revigny; prix 2.575 livres.

(1) Les n^os^ 19, 23 et 24 proviennent surtout de la ferme de Gravières.

Ainsi fut consommée, *au nom de la loi*, la spoliation des biens du couvent ou plutôt celle des fondateurs d'obits et des indigents, qui se virent frustrés, les uns, des prières perpétuelles sur lesquelles ils avaient droit de compter, les autres, des aumônes que leur dispensaient les bons religieux avec cette mesure et cette discrétion dont la vraie charité seule a le secret.

Les armoiries de l'abbaye de Jandeures étaient : *de gueules à une Vierge Mère d'argent couronnée d'un diadème d'or, ayant à sa main droite une croix et sur le bras gauche l'enfant Jésus couronné de même,* l'écu traversé par une crosse (1).

(1) Ces armoiries sont dessinées sur le plan de l'abbaye qui existe, fonds Servais, n° 90 des manuscrits de la Bibliothèque de Bar-le-Duc.

DEUXIÈME PARTIE

JEAND'HEURS

Jandeures est mort, vive Jeand'heurs!

C'est qu'en effet, plus fortunée que beaucoup d'autres, la vieille abbaye s'est transformée en un charmant domaine par deux hommes de goût qui, l'ayant successivement possédée dans le cours du XIX^e^ siècle, se sont complus à l'embellir.

L'usage ayant consacré, sans qu'on sache pourquoi, la forme *Jeand'heurs*, c'est désormais celle que nous emploierons pour désigner le nouveau domaine. Quoique assise au fond d'une vallée étroite, sans autre horizon que les coteaux boisés qui l'enserrent, l'antique abbaye, devenue maison de plaisance, se suffit à elle-même, tant le site est riant et le décor varié. Bois, prés, champs et jardins, artistement confondus dans un savant pêle-mêle, forment un parc giboyeux de 307 hectares entièrement clos de murs, arrosé par la Saulx, traversé par un chemin de fer à voie étroite, desservi par de bonnes routes, entouré de coquets villages et d'usines riches et prospères.

Le 26 avril 1767, dans la modeste maison d'un honnête brasseur de la rue de Savonnières, naquit à Bar-le-Duc un enfant qui devait, par sa bravoure, parvenir au sommet de la hiérarchie militaire et illustrer son pays. Il se nommait *Oudinot*.

Son histoire, bien des fois écrite, serait ici un hors d'œuvre. Nous n'en retiendrons que ce qui rentre dans notre sujet, notamment sa rapide fortune qui lui permit d'acheter le domaine de Jeand'heurs et d'en faire, avec le temps, un délicieux séjour.

Parti de Bar en 1791 avec le 3e bataillon des volontaires de la Meuse, Oudinot était général de brigade en 1794, général de division en 1799, et dix ans plus tard, il recevait des mains de l'empereur Napoléon le bâton de maréchal de France et le titre de duc de Reggio avec une dotation annuelle de cent mille francs. Ce fut alors qu'il acquit Jeand'heurs, et put reconstituer à mesure l'ancien domaine des religieux, démembré en 1791.

Nous avons vu que M. Mathieu, maître de forges à Bayart-sur-Marne, avait acquis, le 17 mai de cette année, par l'intermédiaire des sieurs Baillot et Lepage, le domaine de Jeand'heurs pour la somme totale de 133.875 livres. L'acquéreur exploita la Vieille-Forge et habita l'ancienne abbaye à laquelle il ne fit subir aucun changement notable, et le maréchal reçut cette maison à peu près dans l'état où elle se trouvait en 1791.

Devenu propriétaire le 13 octobre 1808 moyennant la somme de cent mille francs du château et de la Vieille-Forge, le maréchal fit de nombreuses plantations pour garnir les coteaux à l'est, régularisa le cours de la Saulx, créa des pièces d'eau, traça des allées et des avenues, et fit des embellissements de toutes sortes autant pour satisfaire ses goûts personnels que pour rendre sa propriété digne des hôtes illustres qu'il y reçut plusieurs fois. Dès que la guerre lui laissait quelque loisir, il venait là se reposer de ses fatigues et y offrir à ses compatriotes de tous rangs la plus large et la plus cordiale hospitalité.

Le 26 décembre 1800, au passage du Mincio, Oudinot s'empara de plusieurs canons ennemis. Bonaparte, alors premier consul, décida qu'une de ces pièces serait remise, ainsi qu'un sabre d'honneur, au vaillant général en récompense de cette prise (1er mars 1800). Dès qu'il fut propriétaire de Jeand'heurs, Oudinot y fit transporter ce glorieux trophée, destiné à orner la cour du château.

Pour perpétuer le souvenir d'une action d'éclat due à l'intrépidité des grenadiers qu'il commandait, il érigea en leur honneur dans son parc de Jeand'heurs une tour crénelée avec cette inscription : *Aux mânes des grenadiers Oudinot*. Voici le fait d'armes dont il s'agit.

Les Autrichiens avaient fortifié le château de Sachsengang

situé près du Danube, et y avaient placé une garnison de 900 hommes avec deux pièces de canon. Malgré l'infériorité numérique de sa petite troupe, Oudinot cerne la forteresse, l'attaque avec vigueur et, sous une grêle de mitraille, fait approcher deux obusiers contre le château dont les assiégés ont enlevé les charpentes. Jugeant toute résistance inutile, l'ennemi envoya au général un parlementaire chargé de lui demander une suspension d'armes de vingt-quatre heures, après laquelle on se rendrait. « Pas une minute! » répond Oudinot, qui ordonne de presser l'attaque et de continuer la canonnade. Ses grenadiers s'élancent et enfoncent les portes ; les 900 hommes mettent bas les armes et sont conduits sur la rive droite du Danube le 5 juillet 1809.

La petite tour bâtie par Oudinot rappelle par sa forme la tour principale de Sachsengang.

Par un acte d'échange conclu entre M. le comte de Saint-Aulaire, chambellan de l'Empereur, et le maréchal Oudinot, le 16 septembre 1813, celui-ci réunit à Jeand'heurs deux cantons de bois dit *la Vallée de l'Orma* et *Chardagne*, d'une contenance totale de 144 hectares 64 ares 84 centiares, appartenant à l'État, et lui donna en échange des bois qu'il avait acquis sur le finage de Belval, arrondissement de Sainte-Ménehould, du sieur Gabriel-Louis Jannel de Vauréal, pour la somme de 183.985 fr. 82 centimes. Cette notable acquisition, qui doublait la superficie de son domaine, inspira au maréchal l'idée de clore d'un mur élevé sa propriété ainsi agrandie, afin d'y laisser errer en liberté des cerfs et d'autres gibiers.

Une première fois, en cette même année 1813, atteint du typhus à Gotha le 26 octobre, après la bataille de Leipsick, Oudinot vint demander à Jeand'heurs le repos et le rétablissement de sa santé. Jusque-là, les guerres incessantes ne lui avaient permis que de rares et courtes visites. Le 30 octobre, après avoir donné ses ordres au général Pacthod, il fut conduit à Mayence ayant perdu tout sentiment. Accompagné de MM. de Thermes et Bourcet, l'illustre malade arriva à Jeand'heurs le 7 novembre et resta trois jours entre la vie et la mort. Grâce à la vigueur de sa constitution, et aux soins intel-

ligents qui lui furent prodigués, Oudinot put, dès la fin de décembre, se mettre à la disposition de l'Empereur.

Secondé par des généraux de premier ordre commandant à des troupes dont il était l'idole, Napoléon vit néanmoins pâlir son étoile et ses ennemis envahir la France en février 1814. Gouverneur de Berlin en 1812, Oudinot avait su, comme précédemment à Vienne, concilier les devoirs de l'humanité avec les exigences souvent rigoureuses d'une occupation armée. Le prince Auguste de Prusse se rappela cette noble conduite, et par un ordre daté de Revigny le 7 février, tandis que le maréchal était à Romilly-sur-Seine, invita les troupes alliées à respecter toutes les propriétés d'Oudinot et de son père, tant à Jeand'heurs qu'à Bar-le-Duc. Et le maréchal de Wrède, commandant en chef l'armée bavaroise, admirateur d'Oudinot, donna, à son quartier général de Bar-le-Duc, aux officiers et aux soldats placés sous ses ordres, celui de respecter sa personne, sa maison et toute autre propriété lui appartenant, et en particulier sa campagne de Jeand'heurs.

Napoléon vaincu était relégué à l'île d'Elbe, et les Bourbons, rentrés à la suite des troupes alliées, occupaient le trône de leurs ancêtres. Oudinot aimait l'Empereur, qui avait fait sa fortune, mais il aimait plus encore la France, et sans oublier son bienfaiteur, se rallia au nouveau gouvernement.

Il fut invité par le duc de Berry à l'accompagner dans une tournée d'inspection des troupes à Metz et à Nancy. A son retour, le prince voulut bien s'arrêter à Bar-le-Duc, qui lui fit une réception enthousiaste, et accepta de visiter Jeand'heurs (10 octobre 1814).

Le duc de Berry quitta Bar à huit heures du matin. Les villages de Combles et de Trémont, situés sur son passage, avaient érigé en son honneur, au moyen de feuillages, des arcs-de-triomphe ornés de drapeaux blancs fleurdelisés. Arrivé à Jeand'heurs, S. A. R. fut reçue par le duc et la duchesse de Reggio, et déjeûna en compagnie de plusieurs généraux qui s'y étaient rendus.

Autour des tables dressées dans la cour du château avaient pris place cent grenadiers qui, depuis Metz, servaient d'escorte

au prince, et trente-trois jeunes gens des meilleures familles de Bar-le-Duc qui formaient sa garde d'honneur. S. A. R. parut sur le perron le verre à la main, et porta la santé des grenadiers. Un vivat unanime et prolongé acclama le toast du prince.

Laissons M^me^ la duchesse de Reggio conter un épisode de cette fête.

« Un beau soleil d'automne éclairait le parc, qui était radieux. Une flotille pavoisée attendait, les rameurs étaient à leur poste, et l'on s'embarqua immédiatement ; Monseigneur, sur la barque amirale, réclama près de lui toutes les dames ; nous avions M. Jacqueminot pour pilote (M. Jacqueminot était aide de camp du maréchal). La seconde barque était occupée par le maréchal, le préfet, etc. Cinq autres suivaient, toutes également remplies de monde. Le canon, la musique, tout contribuait à animer cette scène, mais elle fut tout à coup troublée par un double incident qui vint nous remplir d'effroi. M. Jacqueminot, par un mouvement rapide comme la pensée, quittant le gouvernail, détache son épée, et sans tenir compte de son uniforme saute de notre barque dans la rivière, tandis que simultanément, mon beau-fils Auguste en fait autant du haut de la barque de son père. L'uniforme écarlate des chevau-légers brillait sous l'eau et ne gênait en rien les mouvements d'Auguste ; il exécutait gracieusement toutes les évolutions d'un nageur consommé, n'écoutant ou ne pouvant entendre les paroles tonnantes de M. le duc de Berry, qui criait aux deux téméraires : « Je vous ordonne de remonter à bord. » Mais l'un des deux n'était plus en état d'obéir ; d'une voix affaiblie, M. Jacqueminot, saisi par le froid, venait d'articuler péniblement ces paroles : « A moi une rame, j'enfonce ! » Glacés de terreur, nous tous, qui étions dans la barque, faillîmes la faire chavirer par suite du mouvement instinctif qui nous porta du côté du noyé. Un seul garda sa présence d'esprit et nous fit reprendre nos places, ce fut M. le duc de Berry : il tendit une rame à M. Jacqueminot à qui il restait à peine assez de force pour la saisir, le rapprocha ainsi de la barque, et le prenant par le collet de son habit, grâce à la force de ses deux vigoureux poignets, le hissa dans la barque où il l'étendit mourant.

« De son côté, Auguste était remonté, mais plein de vie et d'animation; il ne s'aperçut de la terreur dont il avait été l'objet qu'à la physionomie de son père (1). L'on fit force de rames, et bientôt un lit chaud et des soins bien entendus ramenèrent la vie chez le seul malade des deux imprudents, si bien que deux heures plus tard il était avec ses camarades à la portière du prince pour prendre congé de lui ».

(*Souvenirs inédits de la Maréchale,* par Gaston Stiegler).

Longtemps après, M. Jacqueminot, quoique peu sympathique à la branche aînée des Bourbons, proclamait hautement qu'il devait la vie au duc de Berry.

A midi l'illustre visiteur, toujours accompagné des trente-trois jeunes barrisiens à cheval, équipés et montés à leurs frais, qui ne le quittèrent qu'à Saint-Dizier, reprit la route de Paris.

Un mois plus tard, le comte d'Artois, depuis Charles X, vint également à Jeand'heurs, où il reçut même accueil de la famille du maréchal. Il avait quitté Paris le 8 septembre pour visiter les départements de l'Est et du Sud.

Arrivé à Bar le 4 novembre, Monsieur quitta cette ville à sept heures du matin pour se rendre, accompagné de M. le duc de Reggio, au château de Jeand'heurs, et y arriva une heure après. La cour, malgré la saison, était tapissée de feuillages; des faisceaux, des drapeaux aux armes de France ornaient le fronton du bâtiment principal. Plusieurs coups de canon furent tirés en l'honneur du prince. Les chasseurs à pied de la garde formaient la haie dans la seconde cour, tandis que la musique jouait l'air : « Où peut-on être mieux? » A la fin du déjeuner, Monsieur, comme l'avait fait son fils, s'avança sur le perron et but à la santé des braves militaires français. Aussitôt les troupes, la gendarmerie et la garde d'honneur de Bar quittant les tables, formèrent des rondes aux cris mille fois répétés de *Vive le Roi! Vive les Bourbons!* Le temps le plus favorable et une nombreuse affluence de peuple voulant voir le prince contribuèrent à l'éclat de cette brillante réception.

(1) Ce jeune homme tomba en héros à la tête du 2e régiment de chasseurs d'Afrique, dont il était colonel, au combat de Muley-Ismaïl.

M. Tridant, curé de Lisle-en-Rigault, paroisse dont dépend Jeand'heurs, fut admis à offrir ses hommages et ceux de ses paroissiens à S. A. R. Le prince répondit au pasteur : « Dites-leur bien que le roi s'occupe à faire le bonheur de son peuple, dont il améliorera le sort autant que possible ».

Tant à Bar qu'à Jeand'heurs, la tranquillité publique ne fut troublée durant le séjour qu'y fit Monsieur, que par les chants et les cris d'enthousiasme, qui plus tard retentirent aussi nourris quand les princes de la branche cadette vinrent à leur tour visiter le maréchal dans son beau domaine.

Lors de son voyage à Nancy et à Bar, le comte d'Artois avait créé, sauf ratification du roi, des dignitaires dans l'ordre de la Légion d'honneur. Une croix d'officier fut décernée à M. Pierre, lieutenant-colonel, commandant la garde d'honneur de Bar-le-Duc, et quinze croix de chevalier à des notables et à des fonctionnaires de cette ville. Ces décorations furent confirmées par une ordonnance royale du 27 janvier 1815, qui en ajouta deux nouvelles de la part de Louis XVIII.

Au retour de Napoléon, Oudinot songeait à solliciter une retraite qui lui était bien due, pour se reposer à Jeand'heurs au sein d'une famille nombreuse qu'il chérissait. Le colonel Jacqueminot, l'un de ses aides de camp dont nous avons parlé, vint l'y trouver pour lui dire que l'Empereur voulait entendre de sa bouche le récit des derniers événements et les motifs de sa conduite. Fort de sa conscience, Oudinot n'hésita pas à partir, mais arrivé à la Ferté-sous-Jouarre, il reçut de Napoléon l'ordre de se rendre provisoirement dans ses terres de Lorraine. Ne pouvant tirer l'épée en faveur du héros à qui il avait voué une sorte de culte, il ne l'employa pas non plus contre lui, et c'est dans une inaction pénible qu'il apprit en frémissant le désastre de Waterloo, dernier acte de la glorieuse, mais sanglante épopée napoléonienne.

Oudinot put enfin jouir d'une tranquillité relative.

En novembre 1817, il reçut du roi de Prusse l'ordre de l'Aigle noir, et l'année suivante, l'empereur Alexandre lui envoya dix-huit chevaux dont un étalon, choisis dans les meil-

leures races de la Russie, et qu'on dirigea sur Jeand'heurs le 7 juillet. Ce double hommage lui venant de souverains ennemis, prouve que s'ils redoutaient et admiraient Oudinot sur les champs de bataille, ils appréciaient également sa grandeur d'âme et sa générosité dans l'enthousiasme du triomphe.

Le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois, se rendant à Metz et à Strasbourg, fut reçu à Jeand'heurs le 3 novembre 1818 à 3 heures du soir par M. de Riccé, préfet de la Meuse. Le château fut illuminé et le canon se fit entendre. Le lendemain matin, fête de Saint-Charles et de son père, le duc entendit la messe célébrée par M. l'abbé Tridant, qui reçut pour les pauvres de Lisle et de Ville-sur-Saulx la somme de vingt-cinq louis.

Parvenu au faîte des grandeurs, Oudinot s'intéressa toujours à sa ville natale. En 1820, une compagnie de pompiers fut organisée à Bar. Ce corps d'élite, recruté surtout parmi les ouvriers du bâtiment, se composa d'abord de cinquante hommes et prit le nom de *Compagnie contre l'incendie*. L'uniforme consistait en une veste et un pantalon bleu de roi, casque avec crinière retroussée à l'instar des lanciers de la garde impériale, fusil, giberne, coutelas, épaulettes en laine rouge pour la troupe et en or pour les chefs.

« Le dimanche 13 août, dit le *Narrateur de la Meuse*, cette compagnie, en grande et belle tenue, s'achemina vers Jeand'heurs pour présenter ses hommages au maréchal duc de Reggio, et le prier de déposer au pied du trône le tribut d'amour, de respect et de fidèle dévouement de la nouvelle corporation. Elle était divisée en deux pelotons entre lesquels étaient les pompes et leurs agrès. Un petit corps de musique, formé de jeunes Barrisiens costumés en gardes nationaux précédait la compagnie, tandis que d'autres vêtus de même partaient à cheval pour annoncer son arrivée. Oudinot accueillit ses compatriotes avec une franche cordialité, passa en revue la compagnie et applaudit à la manœuvre des pompes ». Inutile d'ajouter que le généreux maréchal procura séance tenante aux nouveaux pompiers l'occasion de boire à sa santé. Une foule considérable, accourue de Bar et des environs de Jean-

d'heurs, ajouta un charme de plus à cette fête improvisée que favorisa un soleil splendide.

Le commandement de la troisième division militaire, confié à Oudinot après les Cent-Jours, lui permit d'être utile à son pays tout en goûtant un repos qui lui était devenu nécessaire. Cependant, en 1823, il accompagna le duc d'Angoulême en Espagne ; nommé gouverneur de Madrid, il s'y comporta comme à Berlin et à Vienne et mérita par son administration, par la discipline sévère qu'il sut imposer à l'armée, le brevet de grand'croix de l'ordre de Charles III que lui conféra le roi d'Espagne en témoignage de la reconnaissance publique.

Cette même année, il tomba une énorme quantité de neige dont la fonte subite causa d'importants dégâts à Jeand'heurs et ses dépendances. La plupart des plantations furent détruites, et les abords du château ravinés par la Saulx, gonflée et transformée en torrent.

« En 1825, la duchesse de Berry visita Jeand'heurs où elle arriva le 24 mai à 5 heures du soir. Une brillante réception l'y attendait : illumination du château et du parc, spectacle lyrique dont les officiers du maréchal étaient les acteurs, foule nombreuse et enthousiaste de personnes de distinction accourues de Bar pour lui faire fête. Une véritable surprise fut ménagée aux spectateurs : la représentation terminée, le fond du théâtre s'ouvrit, laissant apercevoir un ravissant panorama. Plusieurs points de vue d'un effet enchanteur apparurent aux yeux charmés de la princesse, et pour compléter ce tableau, des barques illuminées à la napolitaine, qui lui rappelaient sa patrie, voguaient sur une des pièces d'eau du parc.

« Le lendemain 25, la princesse parcourut le domaine et visita les usines qu'il contenait. Elle fit sur le canal une promenade en bateau, après quoi elle reçut une députation de la ville de Bar venant la prier d'honorer de sa présence un bal le lendemain. Elle se promena ensuite hors du domaine et voulut voir les forges de Pont-sur-Saulx et la filature hydraulique de Renesson. Le 26 au matin elle quitta Jeand'heurs pour se rendre à Bar-le-Duc, d'où elle partit pour assister à Reims au sacre de Charles X.

« En 1828, ce fut le tour de M^me^ la duchesse d'Angoulême. En quittant la ville de Bar pour aller à Châlons, elle s'écarta de sa route pour visiter Jeand'heurs, son château, ses jardins, son parc, la forge et la papeterie en dépendant. Elle était accompagnée du général comte de Lorencez, gendre du maréchal Oudinot ; celui-ci et son épouse, dame d'honneur de la duchesse de Berry, étant retenus à Paris par les devoirs de leurs charges. » (*D'après M. Nollet-Fabert*).

La garde nationale de Bar-le-Duc, qui venait d'être réorganisée, voulut que son premier acte fût une visite à Jeand'heurs, où elle offrit en octobre 1830, au maréchal de France, duc de Reggio, grand'croix de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, le titre de *premier grenadier de la garde nationale de Bar*, qu'il s'empressa d'accepter comme un honneur avec sa grâce accoutumée.

Louis-Philippe, le roi-citoyen, reçut le serment d'Oudinot et ne lui garda pas rancune de son attachement aux Bourbons. Les ducs d'Orléans et de Nemours tinrent à visiter Jeand'heurs, ce qu'ils firent successivement en 1834.

Depuis neuf ans, libre de tout souci, le grand capitaine vivait retiré, lorsqu'il fut nommé grand chancelier de la Légion d'honneur en 1839. A partir de cette époque il s'établit à Paris avec sa famille, et ne vint plus à Jeand'heurs qu'en congé. Trois ans plus tard, il échangea ses hautes fonctions contre celles de gouverneur de l'hôtel des Invalides, où repose sa dépouille mortelle depuis son décès, arrivé à Paris le 13 septembre 1847.

L'illustre maréchal, qu'on a si justement surnommé le *Bayard de la Grande-Armée,* avait songé à une sépulture moins somptueuse et plus conforme à ses goûts, restés simples malgré son élévation. Il avait fait ériger à Jeand'heurs, dans les bois qui dominent le château, un petit mausolée d'où l'on pouvait apercevoir d'un coup d'œil l'habitation et la plus grande partie du parc. Il exprima souvent le désir d'être enterré en ce lieu qu'il visitait souvent et qu'il appelait la *Vallée du tombeau*. Il donnait volontiers des noms aimés à chacune des parties de son domaine : ici était l'*île Eugénie,* ainsi baptisée en l'honneur de la maréchale ; là, le *chemin Louise,* plus loin, l'*allée Caroline,* etc., du nom de chacun de ses enfants.

« Oudinot, dit l'un de ses historiens, conserva toujours la simplicité des camps. D'une sobriété rare, il ne restait que quelques minutes à table et consacrait tout le jour à parcourir son beau domaine, où il recevait à chaque instant d'illustres visiteurs. Outre les princes et les princesses dont il a été parlé, on vit à Jeand'heurs le maréchal Suchet, duc d'Albuféra, les maréchaux Clausel et Macdonald, le duc de Cases, etc., et presque tous les personnages marquants que les affaires ou la sympathie pour le maréchal y attiraient. Après ses compatriotes, Oudinot aimait surtout ses compagnons d'armes dont il avait partagé la gloire et les dangers. Son château et les souvenirs qu'il renfermait furent toujours accessibles aux personnes, qui quelquefois venaient de fort loin, attirées par le charme du lieu et l'urbanité du maître ».

« Chaque dimanche, son parc était ouvert à tous. On y trouvait des jeux variés, depuis l'escarpolette jusqu'au hamac indien. Le maréchal faisait dresser des mâts de cocagne, organisait des courses dans ses vastes jardins, distribuait des prix au plus agiles, et jouissait de se voir entouré d'une jeunesse empressée. L'agencement et la clôture de son parc, dont le circuit était de quinze kilomètres, lui permirent d'employer durant des années les bras inoccupés des environs, dont les habitants le vénéraient comme un père.

Nous n'avons encore rien dit du château, où le maréchal avait accumulé des objets curieux et riches en telle quantité qu'un séjour de dix journées suffisait à peine pour les admirer en détail.

Ce château, dont il fit démolir l'aile méridionale inachevée, et dont les façades sont décorées à l'extérieur de pilastres doriques et d'arcades ioniques à l'intérieur, conservait et conserve encore, malgré ses embellissements, l'aspect général de l'ancienne abbaye, œuvre du prémontré Nicolas Pierson.

Dans l'aile démolie se trouvait la chapelle, que le maréchal se hâta de remplacer par une autre (1), entourant de soins par-

(1) Celle-ci, désaffectée en 1852, fut bénite le 7 mai 1825 par M. Guériot, curé-doyen d'Ancerville.

ticuliers cette nouvelle construction. Là, on célébrait la messe tous les dimanches, et l'on vit une fois Oudinot ornant de ses glorieuse mains ce sanctuaire où allait être célébré le mariage d'une de ses filles avec le comte de Vesins, dont le père, depuis peu dans les ordres, devait bientôt être évêque d'Agen.

Passons la plume pour décrire cette touchante cérémonie à Mlle de Coucy, seconde épouse du maréchal (1).

« En 1837, ma fille Louise fut demandée en mariage par le jeune comte Ludovic de Vesins. Le nom me sourit tout d'abord parce qu'il avait été porté par un ami de mon père en captivité avec lui, et il était personnellement doué de tous les dons.....

« Le digne abbé de Vesins (2).... avait embrassé l'état ecclésiastique depuis dix-huit mois lorsqu'il fut appelé à bénir l'union de son fils aîné avec ma fille.

« La cérémonie nuptiale fut célébrée à Jeand'heurs le 4 octobre. De nombreux amis avaient été convoqués pour cette matinée qu'éclaira un soleil splendide.

« Tandis qu'on se groupait dans les salons, le maréchal ornait lui-même de fleurs la chapelle du château où le mariage allait être bénit.

« Moi et ma fille nous étions prêtes quand il vint, tout ému, présenter son bras protecteur à cette enfant chérie. Il la conduisit d'abord à la salle d'études où le maire de Lisle-en-Rigault, d'où dépend Jeand'heurs, avait apporté les registres.

« MM. de Vesins, les témoins et la foule s'y rendirent à notre suite. Là fut célébré le mariage civil. On passa ensuite à la chapelle, et M. l'abbé de Vesins, réunissant sur sa noble tête le

(1) Oudinot avait épousé en premières noces Mlle *Charlotte Derlin*, de Bar, décédée en 1810, lui laissant six enfants dont l'un fut le général Oudinot.

(2) Le vicomte Jean-Aimé de Lévezou de Vesins avait épousé Mlle de Faramond, qui mourut après la naissance de son cinquième enfant. A la suite de cette perte, le vicomte entra dans les ordres; il fut bientôt nommé grand-vicaire au diocèse de Bordeaux par Sa Grandeur Mgr Donnet, archevêque de cette ville et depuis cardinal. Peu de temps après, M. l'abbé de Vesins fut intronisé évêque d'Agen et occupa ce siège pendant vingt-six ans. Il mourut le 11 avril 1867.

(*Note de la famille.*)

double privilège de célébrant et de père, partageait avec les mariés l'intérêt palpitant qui se manifestait sur tous les visages.

« Mais l'émotion fut à son comble lorsque le prêtre essaya d'exhorter son fils à rendre heureuse la compagne de sa vie... Un sanglot arrêta tout à coup sa parole, et l'assemblée entière, s'unissant à un souvenir qui n'a pas besoin de mots pour être compris, l'assemblée pleura. Le maréchal lui-même ne pouvait retenir ses larmes. Le général Oudinot s'efforçait en vain de contenir les siennes.

« Lorsqu'on passa à table après la cérémonie, on eut un beau coup d'œil. C'était dans la grande galerie formant arsenal que le maréchal, seul ordonnateur de toutes choses, avait fait dresser le couvert. Et tandis que dehors tonnait le célèbre *Mincio*, les mariés si jeunes, et pourquoi ne le dirais-je pas? si beaux, encadrés dans les vieilles armures, gardés par les hommes de fer des temps passés, se souriaient, et à leur exemple parents et amis jouissaient pleinement de cette touchante matinée (1) ».

En la chapelle où fut célébrée cette union, fut baptisé en 1848 un des petits-fils du maréchal qui plus tard, zouave pontifical, se signala, le 20 septembre 1870, devant la porte Pia, en défendant l'indépendance du Saint-Siège.

Dans l'intérieur du château, des jeux de toutes sortes étaient répartis dans les salons : il y en avait pour tous les âges. Au premier étage se trouvait une riche bibliothèque de 3.000 volumes, dont un grand nombre d'éditions de luxe, formée par le maréchal. Pour y accéder, on traversait une salle contenant une collection variée de coquillages marins. Une longue galerie servait d'arsenal, dont les panoplies artistement disposées par Oudinot, étaient présentées dans un ordre parfait. Ce musée, qui contenait des pièces d'une grande richesse et d'une haute valeur historique, était la plus curieuse et la plus complète des collections privées de ce genre et faisait l'admiration des connaisseurs (2).

(1) *Souvenirs inédits de M^me^ la Maréchale duchesse de Reggio*, 1894.
(2) Voir aux *Pièces justificatives*.

Elle est passée presque en entier au musée d'artillerie de Paris et au musée de Saint-Étienne, à part quelques pièces conservées par la famille, entre autres l'armure que portait le roi François Ier à la bataille de Pavie.

Une salle spéciale, nommée le *Salon des pipes* et qui servait souvent de fumoir, offrait une belle collection de ces armes pacifiques destinées à tuer... le temps. Oudinot les avait recueillies un peu partout : l'une lui avait été donnée par l'empereur lui-même ; une autre, montée sur quatre roues en argent, provenait de ses aides de camp ; mais la plus précieuse sans contredit était celle de Jean Sobieski. En 1683, la ville de Vienne, capitale de l'Autriche, était assiégée par les troupes de Kara Mustapha, quand Sobieski, alors roi de Pologne, battit les Musulmans avec quelques milliers d'hommes et dégagea la ville. En récompense de ce service insigne, les autorités de Vienne lui offrirent un riche présent qu'il refusa ; au contraire, il leur donna sa pipe fidèle en souvenir de sa victoire.

Vainqueur des Autrichiens en 1809, Oudinot fut nommé gouverneur de Vienne. Il administra cette ville avec prudence et protégea les habitants contre les exigences outrées des troupes françaises, qui l'occupaient pour la seconde fois. Le désintéressement du gouverneur ne lui permit d'accepter, de la cité reconnaissante, que la pipe historique de Sobieski.

Les amis du maréchal se plaisaient à augmenter cette collection où chaque objet portait une étiquette en indiquant l'histoire et l'origine. Citons à ce sujet une anecdote qui montrera le bienveillant à propos du maréchal. Un jour que le général Rapp se trouvait à Jeand'heurs, les convives, comme de coutume, passèrent après le dîner dans le salon des pipes. Oudinot s'étant aperçu que seul, Rapp ne fumait pas, tint à ce qu'il se conformât à l'usage, et pour l'y contraindre d'une manière aimable, lui offrit une pipe bourrée par lui-même en disant : « Il est possible, mon cher Rapp, que tu n'aimes à fumer que dans une pipe à toi. Eh bien ! en voici une que je te prie d'accepter. Maintenant tu vas être des nôtres ». Le général accueillit ce don avec d'autant plus de plaisir que le maréchal lui dit tenir cette pipe de Joachim Murat, beau-frère de Napoléon.

Oudinot avait consacré une galerie aux bustes des maréchaux de France, dont la plupart avaient été ses émules et ses amis.

Après le décès du maréchal, des nécessités d'ordre intime firent que les collections furent dispersées et le domaine morcelé. La belle bibliothèque fut éparpillée au hasard des enchères le 26 septembre 1851. Beaucoup de compatriotes de l'illustre guerrier sont heureux de posséder quelque ouvrage lui ayant appartenu. La papeterie fut acquise par M. Varin, banquier à Bar-le-Duc; la Vieille-Forge par M. Jules Deschamps de Paris; la ferme échut à M. Pérardel; les bois à M. de Benoist et le château, avec le reste de ses dépendances, à M. Morel-Quentin, négociant à Versailles, qui le céda bientôt à M. Henrys, beau-père de M. Léon Rattier, propriétaire actuel.

Parlons d'abord des usines, pour revenir ensuite au domaine proprement dit.

La Vieille-Forge.

Dès le seizième siècle, il est question de la Vieille-Forge dans le cartulaire de Jandeures, qui nous apprend qu'elle était louée par les moines de cette abbaye à Jean Jacqueminet, marchand à Trémont, en 1584.

De cette année à 1626, la Vieille-Forge fut successivement exploitée par six particuliers, comme il a été dit plus haut. (*Voir pages 70 et 71*).

Le 7 juin 1626, par acte passé par-devant maître Claudot, notaire (1), l'abbé et les religieux vendent cette usine au sieur Nicolas de Châlons, seigneur de Pont-sur-Saulx. Dans cet acte on lit : « Vendu... au sieur Nicolas de Chaalons la forge et toutes ses aisances et dépendances, les eaux, glacis, soufflets, pals, ponts et rivière ».

Le 10 juillet suivant, ledit Châlons prit possession de la Vieille-Forge, ce qui fut constaté *par notaire* au bailliage et tabellionnage de Bar-le-Duc.

(1) *Cartulaire de Jandeures,* II, p. 271.

Le 1er juillet 1644, l'usine fut vendue par la veuve et les héritiers de Châlons ; puis nous la perdons quelque temps de vue.

En 1714, elle était acensée à Nicolas Guyot, ancien avocat au Parlement, et procureur fiscal du duc d'Orléans en la terre et baronnie d'Ancerville.

Élisabeth Thirion, sa mère, était selon dom Pelletier fille de Claude Thirion, commissaire d'artillerie, propriétaire de la forge de Dammarie et de la Vieille-Forge de Jandeures, demeurant à Ville-sur-Saulx. Ce Claude Thirion était lui-même fils de Nicolas Thirion, seigneur de Marne, et petit-fils de Jean Thirion, seigneur de Marne et de Loisy, conseiller du roi René, duc de Bar, et lieutenant général au bailliage de cette ville.

En 1728, la Vieille-Forge est encore entre les mains du sieur Guyot de Marne, comme il résulte d'une sentence arbitrale terminant des différends entre lui et l'abbé de Jandeures, Nicolas François.

En 1749, l'usine appartenait à M. d'Échenay (*De Maillet*).

En 1770, Marie-Françoise Badot d'Échenay, veuve de M. Laurent Hallotel, vivant prévôt de la connétablie des maréchaux de France à Saint-Dizier, vend au sieur Nicolas Barthélemy, maître de forges demeurant à Bar-le-Duc, la Vieille-Forge de Jandeures, à charge, entre autres conditions, de payer aux religieux dudit couvent un cens annuel de 100 francs à raison des cours d'eau (1). Il s'agit sans doute ici d'un droit d'*empellement* qu'ils s'étaient réservé pour prendre dans le bief de l'usine l'eau qui pouvait leur être nécessaire pour alimenter leurs canaux et viviers.

La veuve et les enfants Barthélemy cédèrent leur usine à Jean-Baptiste François Bourgeois de Richemont, aussi maître de forges, puis elle revint aux religieux, puisqu'elle est ainsi désignée dans le dénombrement de leurs biens en 1791 :

« Une forge à la porte du côté de Saint-Dizier, consistant en deux feux, deux marteaux, etc., louée à M. Vivaux, par bail dressé par Husson l'aîné, notaire, le 20 juillet 1787 ».

En 1818, la Vieille-Forge était exploitée par un sieur Beugon

(1) *Cartul. de Jandeures.*

qui fit, le 24 mai de cette année, une demande tendant à être autorisé à exploiter une mine de fer dans le bois royal dit Saint-Martin, sur le territoire de Beurey.

Un sieur Claudot avait précédé Beugon à la Vieille-Forge sans y faire fortune, car le 12 octobre 1818, on vendit une maison sise à Bar-le-Duc, rue du Jard, saisie sur Jean-Baptiste-Nicolas Claudot, ci-devant maître de forges au Vieux-Jandeures (Vieille-Forge), demeurant alors à Morville, commune de Chonville, et sur Marie-Jeanne de Billaut sa femme. Marie-Joseph-Bernard Claudot, son frère, était alors maître de forges à Pont-sur-Saulx, commune de Robert-Espagne.

Nous ne pouvons préciser l'époque où le maréchal acquit du sieur Vivaux, qui la tenait de François Mathieu, la Vieille-Forge, appelée aussi le *vieux Jeand'heurs*. Ce fut sans doute peu après qu'il se fut rendu propriétaire de l'abbaye. Ce que nous savons, c'est qu'en 1823, il créa le *nouveau Jand'heurs*, composé d'une fonderie avec four à réverbère, et le mécanisme propre à l'exploiter. Cela résulte de l'ordonnance royale ci-dessous datée du 26 novembre de cette année :

Art. 1^er^. — Notre cousin le maréchal Oudinot, duc de Reggio, est autorisé à convertir le moulin et le bocard à crasse (scories) qu'il possède sur la rive gauche de la Saulx, à la suite de sa forge de Jeand'heurs, commune de Lisle-en-Rigault, département de la Meuse, en une *fonderie* composée d'un four à réverbère et des mécaniques nécessaires à l'activité de cette usine.

Au dossier de la demande en autorisation adressée à M. le préfet de la Meuse le 30 août 1821, se trouve un plan des lieux indiquant :

1° Bâtiment dans lequel se trouvent deux feux d'affinerie et un martinet avec sa forge;

2° Grande halle aux charbons;

3° Logements de commis, de forgerons, et magasins de fers;

4° Fonderie projetée en remplacement d'un moulin à farine et d'un bocard à crasse qui existaient dans ce local;

5° Remise de chars, d'instruments aratoires et logements d'ouvriers;

6° Grand pont en bois sur la rivière de Saulx, etc.

D'une lettre de M. le maire de Lisle-en-Rigault il résulte qu'il existait là, en 1826, deux forges, le Vieux et le Nouveau-Jeand'heurs, toutes deux appartenant au duc de Reggio et exploitées, la première par M. Mandonnet et C^ie^, comprenant un haut-fourneau et trois feux de forge, et la seconde par M. Barizien, composée également de trois feux de forge, dont un seul était constamment en activité.

Le maréchal éprouva le besoin d'augmenter l'usine qu'il avait construite en 1823; c'est ce qui résulte d'une autre ordonnance royale dont voici la teneur :

« M. le maréchal Oudinot est autorisé à établir, conformément aux deux plans de masse et de détail annexés à la présente, un haut-fourneau dans la forge dite du Nouveau-Jeand'heurs, située sur la rivière de Saulx, commune de Lisle-en-Rigault, département de la Meuse » (1).

Après le décès du maréchal, avons-nous dit, la Vieille-Forge fut acquise, le 30 août 1851, par devant le tribunal civil de la Seine, par M. Jules Deschamps, ingénieur civil des mines.

En 1856, cette usine comprenait encore un haut-fourneau pour la fonte en *saumons* et des bocards à mine, avec un emplacement propre à recevoir une usine plus importante.

MM. Jules Deschamps, et ses fils Paul et Louis-Narcisse, établirent cette même année, dans l'usine de Vieux-Jeand'heurs, une fabrique de bleu d'outremer, pour remplacer l'azur ou *lapis lazuli* naturel qui coûtait jusqu'à 4.000 francs le kilogramme (2), c'est-à-dire plus que l'or lui-même.

En attendant que cette industrie, aujourd'hui prospère, eût pris une extension suffisante, l'usine à fer continua d'être ex-

(1) Les deux ordonnances précitées existent aux Archives de la Préfecture de la Meuse.

(2) La Lorraine possédait une mine d'azur à Vaudrevange, mais elle dut être abandonnée à la fin du seizième siècle, l'exploitation étant très pénible et fort coûteuse en comparaison des produits. Personne n'eut le courage de la continuer, et il devenait même difficile de trouver des ouvriers, parce qu'ils craignaient de trouver dans les galeries le Beremenzel ou *l'homme de la montagne*, sorte d'esprit souterrain que les mineurs prétendaient y avoir quelquefois rencontré (A. Digot, *Hist. de Lorraine*).

ploitée par MM. Deschamps. C'est ce qui résulte d'un décret du 25 juillet 1860, daté de Saint-Cloud, qui s'exprime comme il suit dans son art. 1er :

« Le sieur Jules Deschamps est autorisé à maintenir en activité l'usine à fer dite la Vieille-Forge de Jand'heurs et le moulin à blé qu'il possède sur la rivière du Saulx, dans la commune de Lisle-en-Rigault, arrondissement de Bar-le-Duc (Meuse).

« La consistance de l'usine à fer est et demeure fixée ainsi qu'il suit, savoir :

« Un haut-fourneau pour la fusion du minerai au coke ou au charbon de bois, et les appareils de soufflerie nécessaires à son roulement ;

« Un atelier pour la préparation du minerai, composé d'un bocard à six pilons et d'un patouillet à une huche ».

L'usine était composée de même en 1861 (30 décembre). Depuis il n'en est plus fait mention. Occupons-nous de celle qui la remplaça.

En présence du prix presque inabordable de l'azur naturel, les peintres et les enlumineurs devaient se priver de cette précieuse couleur, à laquelle ils empruntaient les tons les plus riches, les plus séduisants, et dont la beauté causait l'admiration des moins connaisseurs.

Grâce aux savantes recherches et aux efforts persévérants de MM. Deschamps frères, l'emploi de l'azur artificiel ou bleu d'outremer se généralisa : l'usine du Vieux-Jand'heurs en produisit bientôt une quantité assez considérable pour le mettre à la portée de tous, et les procédés économiques employés dans sa fabrication, tout en lui assurant une fixité au moins égale à celle du *lapis lazuli* naturel, permirent d'en abaisser le prix à 1 fr. 60 *le kilogramme*.

Les progrès réalisés par MM. Deschamps au point de vue technique et l'accroissement de leur clientèle les obligèrent à s'agrandir, à supprimer l'usine à fer et à développer leur personnel. En 1856, vingt-cinq ouvriers, moyennant une force motrice de quarante chevaux-vapeur, suffisaient à une production annuelle de 95.000 kilogrammes. Dès 1867, c'est-à-dire onze ans plus tard, ils durent acquérir une seconde usine située à

Renesson, près de Trémont, à deux kilomètres de la première, pour suppléer à l'insuffisance de celle-ci. Leur personnel s'éleva jusqu'au chiffre de cent ouvriers avec une force d'environ 135 chevaux, pour une production annuelle de 400.000 kilos. A mesure que leur réputation s'étendait en France et à l'étranger, le chiffre de leurs affaires allait s'augmentant et ils durent donner une nouvelle extension à leur principale usine. Aujourd'hui la maison emploie deux cents ouvriers avec une force de 400 chevaux, dont 50 fournis par la vapeur, et la production annuelle s'élève à *un million* de kilos d'une valeur de 1.600.000 fr.; 600.000 kilos sont pour la France et le reste pour l'étranger.

Nous dirons plus loin quel fut le sort du Nouveau-Jeand'heurs, après avoir parlé de l'importante papeterie créée dans son domaine par le maréchal Oudinot.

La papeterie.

Une usine analogue, avons-nous dit plus haut (p. 41), alors très modeste et grossièrement outillée, existait à Ville-sur-Saulx; Lisle-en-Rigault avait aussi la sienne, et depuis lors la fabrication du papier suivant les anciens procédés s'était perpétuée dans ces deux localités.

En 1824, le moulin et la papeterie de Lisle ou de Jeand'heurs appartenait à un sieur Fortin, de Saint-Mihiel, qui les vendit cette année au duc de Reggio. Ce fut alors que le maréchal, faisant appel aux lumières de M. Didot-Saint-Léger, y introduisit dans des bâtiments appropriés, les nouveaux perfectionnements apportés par cet ingénieur à la fabrication du papier, fait jusque-là feuille par feuille et à la main.

C'est à Jeand'heurs que *pour la première fois en France* M. Didot-Saint-Léger appliqua la méthode dont il se prétendit l'inventeur (1), mais qui lui doit au moins de très notables perfec-

(1) « La première machine à fabriquer du papier d'une longueur indéfinie fut inventée en 1799 par Denis-Robert, d'Essonne. Des procédés ayant le même but furent imaginés en 1815 par MM. Berté et Crene-

tionnements. Cette méthode fut tout une révolution dans l'industrie papetière.

Toutes les machines en action produisaient *chaque minute* l'énorme quantité de 50 mètres carrés de papier d'épaisseur moyenne, ou 60 de papier mince dit *Joseph* ou *sexente*. Avec trois hommes et deux enfants, elles fabriquaient chaque jour ce que cinquante personnes eussent à peine pu fournir dans le même temps avec les anciens procédés.

On prétend que les premiers produits de la papeterie ainsi transformée furent offerts par le maréchal à la duchesse de Berry, lors de sa visite à Jeand'heurs en 1825.

La fabrication du papier, pour être parfaite, exige une eau d'une grande pureté. Celle de la Saulx ne convenant pas, MM. Delcambre et Delaplace, qui exploitaient la papeterie, firent ouvrir en 1828 dans la cour même de l'usine, une sorte de puits artésien. Creusé à 25 m. de la Saulx et à 19 m. de profondeur, il fournit jour et nuit, par un tuyau de 22 centim. de diamètre, une eau parfaitement limpide. Ayant atteint ce résultat, les ouvriers n'ont pas cherché à obtenir une nappe jaillissante qui eût été inutile. Le travail, terminé le 19 juin, a duré quarante jours, et la dépense a été considérable (1).

Après le décès du maréchal, M. Gabriel Varin-Bernier, banquier à Bar-le-Duc, acquéreur de la papeterie, l'exploita jusqu'en 1871 et y apporta tous les perfectionnements propres à en faire un établissement de premier ordre. Son fils et son successeur, M. Paul Varin-Bernier, en continua l'exploitation de 1871 à 1894, époque où il la vendit florissante à une Société ayant pour administrateur délégué M. Eugène Lamort et pour directeur général M. Maurice Lamort. L'usine est desservie par le chemin de fer d'intérêt local de Haironville à Triaucourt,

vich, Fortier et Darieux. M. Didot Saint-Léger réclame l'honneur de cette invention » (N. Boquillon, *Dictionnaire des inventions*, Paris, 1826). En 1823, M. Didot intenta même un procès à ce sujet à M. Berté. Il mourut subitement à Bar-le-Duc, hôtel du Cygne, le 2 février 1829, près d'établir en cette ville, dans la maison du général comte Broussier, une papeterie à l'instar de celle de Jeand'heurs.

(1) Voir le *Journal de la Meuse* et le *Narrateur de la Meuse* de cette époque.

avec deux voies de raccordement, dont l'une amène la houille sur une estacade devant les générateurs et l'autre les matières premières dans les magasins.

Le domaine actuel.

Propriétaire du parc et du château, M. Rattier racheta, vers 1858, non le Vieux-Jeand'heurs et la papeterie dont il n'eût su que faire, mais les bois et la ferme, ce qui constitue un ensemble clos de plus de 300 hectares. Du Nouveau-Jeand'heurs, le haut-fourneau, plus embarrassant qu'utile, fut démoli en 1867 : il n'en reste que la halle à charbon dont on a fait une remise à bois. Sur l'emplacement de la forge proprement dite existent une remise et un atelier de menuiserie avec scierie pour les besoins du domaine. Les maisons d'ouvriers ont été rasées vers 1881 quand on a déplacé le cours de la rivière pour dégager et assainir le château.

Si le maréchal avait les goûts simples du soldat et néanmoins artistiques, M. Rattier apporta à Jeand'heurs ceux d'une éducation plus raffinée, servis par une fortune considérable, aussi le domaine, en changeant de maître. est resté le délicieux séjour dont nous avons donné une idée sans pouvoir en décrire toutes les beautés. Il n'a revu depuis ni les hôtes illustres, ni les fêtes splendides d'autrefois annoncées par le *Mincio*, mais les visiteurs de marque et les simples curieux n'ont cessé d'y affluer, attirés et souvent retenus par l'urbanité des nouveaux propriétaires. L'art moderne, appliqué par des hommes de goût (1), a pris possession du château, des jardins et du parc. Sans en changer l'aspect général, on a fait à l'ancienne abbaye des additions notables : des lucarnes ont été ajoutées; une portion d'aile a été réédifiée; une vaste serre, qui existait déjà, a reçu d'importantes améliorations et abrite, durant l'hiver, les magnifiques orangers dont nous avons parlé. Plusieurs autres serres disséminées çà et là, sont destinées aux

(1) MM. *Démoget* et *Micault*, architectes à Bar-le-Duc.

plantes exotiques. Une élégante balustrade entoure la cour d'honneur, qu'égayent deux jets d'eau et de vastes et riches corbeilles.

L'avant-corps en face de cette cour fut élevé d'un étage et orné d'un fronton sculpté ; on construisit en même temps le grand perron au nord, que surmonte une élégante marquise. Vers 1869, on combla les fossés qui environnaient la cour d'honneur, et l'année suivante on commença de construire à l'ouest l'aile neuve beaucoup plus courte que l'aile opposée. Les travaux atteignaient la hauteur du premier étage quand éclata la guerre de 1870 qui les fit suspendre pour être repris l'année suivante. C'est alors que fut établie la balustrade qui clôt la cour principale, et modifiée la grande galerie du premier étage toute pavée de marbre et ornée de colonnes en pierre polie du pays. A l'angle nord-est du bâtiment existe une grande pièce sculptée ayant dû servir de salle capitulaire.

La décoration des appartements du premier étage de l'aile neuve, qui sont très somptueux, était terminée dix ans plus tard. Le bras de la Saulx qui longeait le château à l'est avait été déplacé pour établir un perron sur la façade orientale. Depuis lors, il n'a guère été exécuté au château que des travaux de détail, notamment pour la décoration intérieure.

Les appartements, dont les parquets sont en marqueterie, ne comportent aucuns tapis. Tout, dans la chambre du maître, est de style japonais, garni de figurines d'ivoire. Les murs sont tendus de soie. Les tentures et rideaux des fenêtres et du lit sont aussi de soie japonaise bleu de roi, brodée de soies multicolores et rehaussée de franges très riches.

Dans l'appartement de la châtelaine, chaises, canapé, fauteuils sont dorés et recouverts de soie bleu pâle. La même étoffe couvre les murs et garnit le lit et les fenêtres.

La salle à manger est en acajou ; les murs en sont ornés de faïences anciennes très remarquables.

Nous ne saurions, sans transformer cette desciption sommaire en un fastidieux catalogue, énumérer les richesses de cette luxueuse demeure, dont une longue et minutieuse visite donne à peine une imparfaite idée. Que serait-ce donc si, par une mo-

destie exagérée, M. et Mme Rattier ne dissimulaient aux yeux des profanes, dans leurs riches armoires et leurs trop discrets bahuts, les bibelots artistiques plus précieux que l'or?

Parmi les œuvres d'art que renferme le château livrées aux regards des visiteurs et disséminées un peu partout dans un savant pêle-mêle, citons une femme couchée, en marbre blanc, placée au bas de l'escalier principal qui conduit au premier étage, et au sommet de cet escalier, un tableau représentant des fleurs ; une armoire datant du siècle de François Ier, dont la serrure seule est une merveille ; un buste en relief de Scipion, destiné au musée du Louvre et d'un grand prix (1), un tableau de Metzis non moins remarquable, estimé 250.000 fr.; de belles et riches tapisseries des Gobelins ; des porcelaines de Chine provenant de M. Rattier père, collectionneur émérite ; une pendule émaillée de brillants, etc. Mais la bibliothèque, objet de la constante sollicitude de M. Rattier qui l'a créée, est elle-même une merveille par le choix les illustrations, la riche reliure et l'exécution typographique des ouvrages qui la composent, et vaut à elle seule plus d'un million de francs.

Jetons, avant de terminer un dernier coup-d'œil sur l'ensemble du domaine. Une belle maison de concierge construite à l'entrée orientale du parc, remplace l'ancienne, située beaucoup plus bas, et le régisseur occupe, plus près du château, la *maison des hôtes* du monastère, coquettement restaurée. La savante distribution des allées, courant parmi des groupes d'arbres, des massifs de fleurs et d'arbustes, dans le vallon et sur le flanc des coteaux, ménage au promeneur d'agréables surprises, et des sièges rustiques de formes variées l'invitent à s'asseoir aux bons endroits pour jouir des plus riants aspects.

Les écuries et la ferme, construites à distance de l'habitation principale, parfaitement tenues et aménagées, loin de nuire à

(1) Cette seulpture appartenait à M. Paul Rattier, frère du propriétaire de Jeand'heurs ; ayant reçu des propositions d'achat de cette œuvre pour une somme de 350.000 fr., et sachant qu'elles lui venaient de la part d'un gouvernement étranger, il craignit qu'un jour la France en fût privée et la légua au musée du Louvre, à condition qu'elle n'y serait déposée qu'à la mort de son frère Léon.

l'ensemble, ajoutent à la variété du paysage, encore égayé par les animaux paissant en liberté dans la prairie. C'est une idylle en action dans cette agréable solitude, dont les maîtres jouissent loin du bruit et des exigences du grand monde auquel ils appartiennent par leur naissance, leur fortune et leur éducation.

Cette quiétude fut une fois troublée. Un chemin de fer à voie étroite, décrété d'utilité publique le 7 mars 1877, devait traverser le parc de Jeand'heurs pour desservir les usines de la vallée, notamment la papeterie, la fabrique de MM. Deschamps et les forges de Pont-sur-Saulx. En vain M. Rattier, pour conjurer ce vandalisme, adressa-t-il à M. le Préfet et au Conseil général de la Meuse une virulente protestation contre la violation d'une propriété close qui lui avait coûté douze cent mille francs. En vain indiqua-t-il un autre tracé vers le sud-est, laissant intacte sa clôture, offrant même du terrain et une indemnité pécuniaire représentant une valeur totale d'au moins vingt mille francs, l'autorité préfectorale passa outre, et la traversée du parc par une voie publique fut résolue au grand mécontentement du propriétaire, qui l'a toujours considérée comme un acte inique de complaisance administrative.

Formons un vœu en terminant : que le Ciel réserve de longs et heureux jours à M. et à M^me^ Rattier, et qu'après eux, le beau domaine qui fait leurs délices passe en des mains aussi intelligentes, aussi généreuses, aussi hospitalières et aussi charitables que les leurs.

NOTE

En creusant dans le *diluvium* une large tranchée de plus de sept mille mètres cubes, destinée tout à la fois à ouvrir une nouvelle perspective sur les collines boisées et à fournir les matériaux nécessaires au comblement des fossés qui entouraient le château de Jeand'heurs, les terrassiers ont mis à jour, au

printemps de 1870, tout proche de la Saulx, au pied du coteau dit *Champignon,* des débris de bois de cerfs fossiles mêlés à des ossements ayant, selon toute apparence, appartenu à ces animaux. « Les fragments recueillis, brisés d'abord et dispersés par les ouvriers, ont permis néanmoins de reconnaître deux ou trois cerfs dont l'un, par sa taille élevée, appartient peut-être à l'espèce dite *grand cerf d'Irlande,* dont les débris nombreux servent à classer les races humaines dont ils étaient contemporains » (1).

Ces fragments, que l'on croit antérieurs à la présence de l'homme dans la vallée, ont été soigneusement recueillis et conservés dans une vitrine par les soins de M. Rattier.

(1) A. Villemin, *Les cerfs fossiles du parc de Jeand'heurs,* Paris, juin 1870.

Lithogr. de Ravignat.

Phototypie A. Bergeret et Cie, Nancy.

CHATEAU DE JEAND'HEURS

(1845)

Phototypie A. Bergeret et Cie. Nancy.

CHATEAU DE JEAND'HEURS (1899) - VUE GÉNÉRALE

Phototypie A. Bergeret et Cie, Nancy.

CHATEAU DE JEAND'HEURS (COTÉ SUD)

(1889)

Phototypie A. Bergeret et Cie. Nancy.

CHATEAU & PARC DE JEAND'HEURS

Phototypie A. Berger-et et Cie, Nancy.

GALERIE DU CHATEAU DE JEAND'HEURS

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Lettres de confraternité données à Gérard II, abbé de Jandeures, par Étienne, abbé de Saint-Jean-de-Laon. 1285.

Universis presentes litteras inspecturis, Stephanus, Dei patientia minister humilis Monasterii Sancti Johannis in abbatia Laudunensi, ordinis Sancti Benedicti, totusque ejusdem loci conventus, salutem et orationum munus in Christo. Quoniam, ut ait apostolus, pietas ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est et futuræ; nos qui peccatorum nostrorum pondere premimur, licet pro ipsis peccatis nostris rogare Deum omnipotentem nequaquam sufficiamus, pietatis tamen affectu misericordiam ipsius pro aliis cogimur invocare, quia secundum quod alibi scriptum est, orate pro invicem ut salvemini, justum est et conveniens rationi, ut illi ad obtinendam suorum veniam delictorum nostris orationibus adjuventur, per quas nobis Deum fieri propitium querimus et eorum suffragio orationum ad portum salutis cupimus pervenire. Cum igitur dilectissimi nobis in Christo amici et domini divina providentia abbas Jandoriarum totusque ejusdem loci conventus præmonstratensis ordinis, Tullensis diocesis, quorum vita virtutibus redimita, ut lucerna lucens sic omnibus radiosa existit, et odorem suum longè latè que diffundit, apostoli sequendo vestigia qui ait : Christi bonus odor sumus Deo in omni loco. Nos qui longe sumus eisdem dissimiles et minores, in omnibus quæ convenire noscuntur observantiæ regulari ad fraternitatis unionem et participationem bonorum spiritualium ac orationum suarum suffragia dignum duxerint admittendos, nos illud ad memoriam reducentes quod legitur in proverbiis Salomonis; si dederis ad mensam potentis considerans intellige quæ apponuntur tibi, et

sic mitte manum tuam sciens quam talia te opportet præparare, vel ex similibus donis nostra retribuo similem sortiatur affectum. Prædictis abbati et conventui Jandoriarum plenam participationem omnium spiritualium beneficiorum et omnium orationum quæ fiant et de cætero fient in ecclesia nostra, cum eorum piæ devotionis affectu, cum erga nos, eos experti sumus habere id requirat, benigna concedimus caritate. Nos ad simile debitum pro ipsis cum decesserent ex solvendum, quod pro nobis solvimus, cum decedunt, in missis orationibus et psalmis ac vigiliis plenius obligantes. Cum verò quemque ipsorum occasione aliqua sub obedientia constitutum ad nostram ecclesiam venire contigerit, eidem sicut uni de nostris officium caritatis exequendo de bonis nobis a Deo concessis liberaliter impendemus, et quod ac quantum vellemus nobis fieri, ipsis similiter promittimus faciendum cum ad hoc evangelica lectio nos invitet dicens, quæ vultis ut faciant vobis homines, et vos illis eadem faciatis. In cujus rei testimonium, nos, Stephanus, monasterii Sancti Johannis minister humilis et conventus supradicti, sigilla nostra præsentibus litteris duximus apponenda.

Datæ anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quinto, sabbato post festum nativitatis beati Johannis Baptistæ.

II

Charte de la donation des alleus de Jandeures et de Gravières (de Graveriis) faite par Théodoric ou Thierry, châtelain de Bar (oppidanus Barri) à l'abbé de Saint-Léon de Toul pour la construction d'un monastère. 1126.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, quam vis humani generis creatio à bono auctore Deo condita sit ita, ut etiam cessante exteriuis datæ legis ammonitione plerique mortalium dono liberi arbitrii, benignitatis ratione dictante, naturaliter ea quæ legis sunt facientes, in his quæ sibi invicem sunt necessaria subveniant, tamen quia non uniformis omnium habitus est animi, vel qualitas morum, pius conditor ac redemptor, cunctorum saluti in commune consulens, verbis et exortationibus, simul que exemplis evidentioribus præcedentium quatenus sensim ad altiora convaleant, omnes pariter admonere curavit. Unde et quidam divini amoris igna ferventes, ac non solum suas, sed aliorum animas salvari cupientes, atque pauperum

indigentiæ ex propriis facultatibus subministrantes, loca que plurima in honore Dei et sanctorum ejus multis prædiorum suorum aliarum que rerum collatis beneficiis stabilientes, ad regna cælestia devotius festinarunt. Qua propter dominus Theodoricus, oppidanus Barri, laudante et concedente Gerardo, filio suo, ejusdem proprio hærede, simul que conjuge Hastica cum filiis et tota familia sua, et si qui sunt alii, sciente et vidente tanta multitudine testium, quanta in illo tempore, in eadem regione, vel castello habitare potuit, allodium quod Jandorias dicitur, certis terminis designatum, simulque locum alterum suum, nihilominus allodium quod Graverias nuncupatur, metis propriis terminatum, ad domum Dei, id est monasterium sive ecclesiam construendum, concessa propria libertate in rebus ustensilibus ædificandis, molendinum scilicet, piscationem, vel ut breviter concludant quæcumque in talibus necessaria cogitari aut fieri possunt, ecclesiæ Sancti Leonis Tullensis episcopatus, in honore Domini nostri Jesu Christi, pro salnte animæ suæ vel parentum suorum gratenter concessit. Ad quod confirmandum, ut probabilius fieret, hi testes subscripti sunt, Durandus, decanus de Robertispaniâ, Warinus, præpositus canonicorum ipsius oppidi (Barrensis), Walterus etiam decanus, Albericus, canonicus Sancti Leonis, Adolricus miles, nepos ipsius castellani, Hecelinus, Richerus, milites, fratres, Amalricus abbas, Milo etiam Haronisvillæ, Dodo, miles Tremontionis, et alii cum plures quos enarrare longissimum est. Si quis igitur hoc donum deinceps contradixerit, vel violaverit, sit anathema, marantha in diebus furoris domini, conservantibus autem hæc, sit pax et requies cum omnibus sanctis. Amen.

Actum anno ab incarnatione Domini MCXXVI, indictione IV, epacta XVII, concurrente VII.

(*Inventaire des titres de l'abbaye de Jandeures*, Tome I^er^, fondation).

III

Charta donationis allodiorum de Jandoria et de Graveriis factæ a Teodorico, oppidano Barri, abbati Sancti Leonis Tullenis, anno 1140, transmissa est ad ordinem Præmonstr.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis : Quamvis humani generis creatio a bono autore Deo condita sit, ita ut etiam

cessante exterius datæ legis ammonitione, plerique mortalium dono liberi arbitrii, benignitatis ratione dictante naturaliter ea que legis sunt facientes, in his quæ sibi invicem sunt necessaria subveniant, tamen quia non uniformis omnium habitus est animi, vel qualitas morum, pius conditor ac redemptor cunctorum saluti in communi consulens, verbis et exhortationibus simul que exemplis evidentioribus præcedentium, quatenus sensim ad altiora convaleant, omnes pariter admonere curavit. Unde et quidam divini amoris igne ferventes, ac non solum suas, sed aliorum animas salvari cupientes, atque pauperum indigentiæ ex propriis facultatibus subministrantes, locaque plurima in honore Dei et sanctorum ejus multis prædiorum suorum aliarum que rerum collatis beneficiis stabilientes, ad regna cœlestia devotiusfestinarunt.

Qua propter dominus Theodoricus, oppidanus Barri, laudante et concedente Gerardo filio suo, ejusdem proprio hœrede, simulque conjuge, Hastica cum filiis et tota familia sua, et si qui sunt alii, sciente ac vidente tantâ multitudine testium, quanta in illo tempore, in eadem regione vel castello habitare potuit, allodium quod Jandorias dicitur, certis terminis designatum, simul que locum alterium, suum nihilominus allodium quod Graverias nuncupatur metis propriis terminatum, ad domum Dei id est monasterium sive ecclesiam construendam, concessa propria libertate in rebus ustensilibus ædificandis, molendinum scilicet, piscationem, vel ut breviter concludam, quæcumque in talibus necessaria cogitari aut fieri possunt, ecclesiæ Sancti Leonis Tullensis episcopatus in honore Domini nostri Jesu Christi pro salute animæ suæ vel parentum suorum gratanter concessit. Ad quod confirmandum, ut probabilius fierit, hi testes subscripti sunt, Durandus, decanus Robertispaniæ, Warinus, præpositus canonicorum ipsius oppidi (Barrensis), Walterus etiam decanus, Albericus canonicus Sancti Leonis, Aldoricus miles, nepos ipsius castellani, Hecelinus, Richerus, milites fratres, Amalricus abbas, Milo etiam Haronisvillæ, Dodo miles Tremontionis, et alii quam plures quos enarrare longissimum est. Si quis igitur hoc donum deinceps contradixerit vel violaverit, sit anathema in diebus furoris Domini, conservantibus autem hæc sit pax et requies cum omnibus sanctis. Amen.

Actum anno ab incarnatione Domini M. C. XXVI°.

(*Cartulaire de Jandeures*, tome II, *Gravières*).

IV

Charte de Henry, évêque de Toul, par laquelle Sibalde, abbé de Saint-Léon de Toul, transfère les alleus qui ont été donnés par Théodoric, à l'abbé de Riéval afin d'y bâtir un monastère. 1140.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. — Henricus, Dei gratia Leucorum episcopus humilis, tam præsentibus quam futuris in perpetuum. Generatio præterit et generatio advenit, et ut advenientes sciant quod fecerunt prætereuntes, litteræ inventæ sunt per quas mandatur futuris quod factum est a præteritis. Mandamus itaque posteris, litteris nostris, quod factum est diebus nostris ne oblivio deleat, et ut ratum permaneat. Regulares canonici Sancti Leonis militantes Deo in urbe Tullensi quasdam possessiones quas jure-canonico in parochia nostra juxta castrum Barri possidebant, abbati Regiæ-Vallis Herberto fratribusque ejus possidendas tradiderunt sub trecensu annuo decem solidorum Tullensis monetæ quos annuatim abbas persolvet, statutis terminis; qui loca Jandoriæ et Graveriarum et Waciencurtis incolet, persolvet annuatim quinque solidos XII^{e} kal. maii et quinque v. kal. septembris, persolvet etiam XII nummos Catalaunensis monetæ pro ecclesia de Wacincort archipresbytero ad synodum Sancti Remigii.

Si vero aliqua persona aliquando quacumque occasione calumpniam aliquam de prædictis locis moverit, fratresque juxta regulam præmonstratensem ibi Deo militantes inquietaverit, non ideo census denominatus minuatur, sed annuatim statutis terminis sine aliqua occasione persolvatur. Factum est autem istud tempore Sibaldi, abbatis Sancti Leonis, regnante Conrado rege, anno ab incarnatione Domini M.C.XL, indictione III°, epacta IX. Signum Durandi, abbatis Sancti Apri, Rustici, abbatis S. Salvatoris Camosiaci, Utranni, abbatis S. Salvatoris de Vosago, Stephani, archidiaconi, Hugonis Blanchard, archid., Haimonis, archidiaconi, Hugonis de Gondricort, archidiac., Goberti, cantoris et archidiaconi, Hugonis Rufi, archidiaconi, Henrici, archidiaconi, Walteri, cancellarii, Alberici, capellani.

V

Charte de l'alleu de Jandeures, donné par l'abbé de Beaulieu et par ses moines à ce monastère.

Quoniam hujus mundi gloria quasi nos ita defecit et solus eleemosinarum fructus in omnibus habitis subsistit, ego Gervasius, non meis meritis, sed Dei gratiâ abbas Bellogiencis et monachi mei, Nicolaus scilicet prior, Wido, capellanus, Gerbertus, præpositus, et totùs monachorum conventus, Jandoriæ locum certis terminis designatum, præmonstrati ordinis, fratribus ibidem Deo servientibus, per manum domini Alberti, Virdunensis episcopi (1) et assensu ejusdem loci advocati, pro animarum nostrarum salute concessimus et sigilli impressione roboravimus. Hæc autem a nobis donatio libere fieri potuit quam ab eis qui eam jure hæreditario liberalissime possidebant, ecclesia nostra recepit. Quomodo autem et à quibus allodium prædictum habuimus explicare breviter necessarium duximus Paschalis imminebat dies cujus secunda feria Valfridus (2), quondam Barrensis castellanus, ad altare sancti Mauritii accedens, corpus sancti Graudingi (3), cum pignoribus gloriosi martyris Mauritii ab ecclesiâ sua deportaturus, cum maxima populi multitudine propriis Humeribet filio suo Waltero altrinsecus suscipiente, in prædium traditæ possessionis quod Brasbant dicitur, invexit. Uxor ejus nomine Hildeburgâ, devotissime occurrens, chartam que subarationis suæ feretro sancti corporis superponens, Jandoriæ allodium, sicut et alia quæ in dote jure maritali susceperat, hoc ipsum marito suo et filio fieri postulantibus et libentissime annuentibus, obtulit, hac itaque conditione locum dictum fratribus memoratis contulimus quod singulis annis crastinâ die post festam sanctæ Trinitatis plenarium servitium in vigiliâ, missa et commendatione pro monachis nostris defunctis ab eis exhibebitur et tantum pro omni abbate Bellogiensi audito ejus obitu quantum pro fratre domus illius agetur, excepto quod pro eo ab eis correptiones non recipientur. Ne autem hæc eleemosina successoribus nostris esset incognita, et scripto eam commendare curavimus, et horum testium nomina subscripsimus.

Richardus, archidiaconus, *Willelmus,* decanus, *Chono,* abbas

(1) Albert de Marcey, 1156-1162, ou Albert de Hirgis, 1186-1208.
(2) Walfride, châtelain de Bar.
(3) Saint Rodingue, vulgairement saint Rouin.

Sancti Vitoni (Saint-Vanne), *Bartholomœus,* abbas Sancti Pauli, *Gelo,* abbas Sancti Agerici (Saint-Airy), *Raymundus,* abbas Regiæ-Vallis (Riéval).

(*Cartulaire de l'abbaye de Jandeures,* p. 12).

VI

Bulla Eugenii III pro inducti in Janduriam ordinis præmonstrati approbatione possessionum acquisitarum aut acquirendarum, confirmatione et decimarum exemptione. An 1147.

Eugenius episcopus, servus servorum Dei. Dilectis filiis Theobaldo abbati Jandoriensis ecclesiæ ejusque fratribus, tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis in perpetuum. Religiosis desideriis dignum est facilem præbere consensum ut fidelis devotio celerem sortiatur effectum; ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, et præfatum locum in quo divino mancipati estis obsequio sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et præsentis scripti privilegio communimus, statuentes ut quascumque possessiones quæcumque bona idem locus in præsentiarum juste et canonicè possidet, aut in futurum concessione Pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis Deo propitio potuerit adipisci, firma nobis vestris que justis successoribus et illibata permaneant in quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis, locum Jandoriæ certis terminis designatum, duas partes decimæ quas ibi ab aliis incolis recipitis, tertiam partum decimæ de Wacincort, locum Graveriarum et de Wacincort certis terminis designatum, sicut ab episcopo Tullensi confirmatum est. Pratum quod Vivianus cum fratribus suis dedit vobis; locum de Valt quem Rodolphus de Burrei et Anscherus de Domno Martino dederunt vobis. Sedem molendini quam hi qui eam jure hereditario possidebant vobis dederunt subtus Roseriis. Sane laborum vestrorum quos propriis manibus aut sumptibus colitis, sive de nutrimentis vestrorum animalium nullus à vobis decimas exigere præsumat. Decernimus ergò ut nulli omninò hominum liceat præfatum locum temerè perturbare aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, aut aliquibus exactionibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione et sustentatione concessa sunt usibus omni modis profu-

tura, salvâ sedis apostolicæ auctoritate et diæcesanorum episcoporum canonicâ justicia. Si qua igitur in futurum ecclesiastica sæcularis persona hanc nostræ confirmationis paginam sciens contra eam temerè venire temptaverit, secundo tertio ve commonita, si non satisfactione congrua emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtæ ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco juxta servantibus sit pax Domini nostri Jesu Christi quatenus et hic fructum bonæ actionis percipiant et apud districtum judicem præmia æternæ pacis inveniant. Amen. Datum Parisiis per manum Hugonis præsbyteri cardinalis agentis vicem domini Guidonis Sanctæ Romanæ ecclesiæ diaconi cardinalis et cancellarii, III nonas junii indictione decimâ incarnationis Dominicæ anno M. C. XLVII. Pontificatus verò domini Eugenii Papæ III anno III.

(*Cartulaire de Jandeures*, tome I, p. 14).

VII

Charte de Renaud, comte de Bar, portant confirmation de l'alleu de Jandeures donné aux frères de l'Ordre de Prémontré par Gérard, châtelain de Bar. — An 1154.

In nominæ sanctæ et individuæ Trinitatis. Ne rerum gestarum series temporibus labentibus oblivioni tradatur quod nostris diebus actum est. Ego comes Reinaldus, Montionis et Barri, virorum meorum nobilium curiæ Barrensis, causâ veritatis confirmandæ ; scripto et sigilli nostri impressione ad posteros transmittimus. Notum igitur sit omnibus Girardum, castellanum Barrensem, cum uxore suâ Galienâ et fratre suo Alberto, et filius suis Riquino, cum uxore suâ Ricolde, et fratribus Theodorico, Roberto et Hugone, filia quoque Mathilde, Girardo etiam filio Riquini cognomento Philippi, pro remedio animæ suæ et antecessorum suorum, fratribus præmonstrati ordinis apud Jandorias Deo servientibus, totum allodium, sicut infra terminos ejusdem loci possidebat in omnes usus, per manum meam in perpetuum liberè tribuisse, Girardum quoque ipsum cum suis hæredibus contra omnem calumpniam ad placitum et æquum defensorem, et ubi judicium exigeret, nunquam desistere huic pactioni. Ego comes Reynaldus non mini-

mum consulens, ipsius castellani rogatu meipsum obsidem pro meæ animæ meorum que salute; domni et fratribus prædictis concessi, ut si quis hæredem vel in posterum donatorum non warentire vellet, vel ignorare, meæ justitiæ manus hoc relevet, et Deo servientibus pacem conservet. Hinc hi testes habentur. Ego comes Reinaldus. Abbas Nicolaus Trium Fontium. Frater Stephanus magnus, Durandus decanus Robertispaniæ, Raynardus sacerdos de Tremont, magister Falco de Barro, Vuido Mengere. Jofridus Hatz. Jofridus Montionis. Wulfandus de Preurs. Walterus de Bussy. Riquilinus. Boso de Cheuillum (Chevillon). Wiardus de Marez. Radulphus præpositus. Theodoricus Bellarum. Paganus filius Busilæi, Bernardus filius Gillondi. Albricus Caucuvent. Si verò ipse castellanus, aut quis ex propriis hæredibus sed reddere voluerit, hæc conditione recipietur. Actum est hoc ab incarnatione Domini M.C.LIV, regnante francorum rege Ludoyco et imperante Romanorum rege Friderico.

(*Inventaire des titres de l'abbaye de Jandeures*, p. 16, *Fondation*).

VIII

Altera reperitur charta Henrici episcopi Tullensis quâ constat Girardum dedisse fratribus ordinis Præmonst. allodium de Jandeures, sed quia similis est de verbo ad verbum præcedenti usque ac verba huic pactioni inutile est eam repetere.

(*Ibid.*, p. 17).

IX

Charta comitis Renaldi Montionis quâ attestatur donationem totius allodii de Villa factam ecclesiæ Janduriensi à Winilando de Lineo. — An 1159.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis quod nostris actum est temporibus ne oblivio deleat, sed ut ratum permaneat. Ego comes Reinaldus Montionis scripto et sigilli mei impressione ad posteros transmitto. Noverit itaque præsens ætas, omnium que secutura posteritas, Winilandum de Line cum uxore suâ et sorore..... cæteris hæredibus suis hoc annuentibus, totum allodium suum de Villa (1) in campis, sylvis, pas-

(1) Ville-sur-Saulx.

cuis, pratis, aquis et omnibus usibus, sicut Dodo pater suus de Line possederat, præmonstrati ordinis fratribus apud Jandorias de servientibus per manum meam liberè tribuisse. Et eundem Winilandum quod donum illud contra omnem calumniatorem warentiret promisisse. Ego autem comes Reinaldus, abbati et prædictis fratribus concessi quod si calumpniatores quandoque emerserint, et super hoc donum questionem moverint, meæ justitiæ manus hoc relevaret, et Deo servientibus pacem conservaret. Hujus rei testes habentur ego, comes Reinaldus, Wido, prior de Sermasia, Hugo, monachus Sancti Michaelis, frater Widrici de Belraim, Herbertus decanus, magister Falco, Gerardus, castellanus de Barro, Philippus, filius ejus, Wittricus de Belraim, Jofridus Montionis, Adam de Tremont, Wiardus de Mares, Paganus de Bar, filius Gosilini. Actum est hoc in castello de Bar, anno millesimo M.C.L.IX incarnationis Domini. Epacta nulla, indictione VII, concurrente tercio.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. I, *Fondation*, pp. 33 et 34).

X

Charte de Henri, évêque de Toul, par laquelle il approuve la fondation et la dotation de Jandeures, confère divers autels à cette maison et loue les bienfaits des donateurs. — An 1163.

Henricus, Dei gratiâ Leucorum humilis episcopus, Petro dilecto filio suo Jandoriæ venerabilis abbati fratribusque suis sibi dilectissimis successoribus que suis in perpetuum. Quoniam a summo Patre familias super grege fidelium constituti sumus, debemus summo studio, officio injuncto intendere ut sicut donatum est, praesse ita possimus et prodesse. Qua propter cum illud à nobis exigitur, quod paci et utilitati ecclesiarum proficere dignoscitur, libentissimè debemus precibus annuere, et eis auxilium ferre quibus debemus pro posse spiritualia et temporalia providere, Hæc igitur diligenter advertentes mi dilecte fili Petre Jandoriensis cœnobii abbas, tuis precibus et tuorum fratrum quibus nos humiliter et religiosè convenistis, gratentem aurem inclinavimus, eosque exaudivimus, scilicet ut sub testimonio scripti nostri locum vestrum, aliasque possessiones quas novella plantatio ordinis vestri loco acquisivit, non tam seriatim quam capitulatim retexentes poneremus, eidemque scripto sigillum nostri nominis apponeremus, Confirmamus ergo vobis

locum Jandoriæ et Graveriarum, necnon et Wacincurtis cum possessionibus quas ibidem habebant fratres nostri canonici Sancti Leonis concesserunt que vobis sub trecensu decem solidorum annuatim certis terminis solvendorum, quod utique factum est sub testibus scilicet Durando, abbate Sancti Apri, Rorico, Sancti Salvatoris Calmosiasensis (1) abbate, et Bertrando Sancti Salvatoris Vogiensis abbate, aliisque quam pluribus.

Concedimus etiam vobis altare Jandoriæ liberum ab omni parochiali jurè excepto quod 12 nummos Catalaunensis monetæ archipresbytero persolvetis. Vos autem dotalitia et decimas et cætera quæ que ad altare pertinentia liberè habebitis, profectui vero vestro et exaltationi loci congratulantes, et ut ibidem religio floreat, et ex devotione fidelium viventium et morientium ab subsidium fratrum vestrorum in dies temporalia augmententes non minimum, optantes liberam sepulturam vos habere constituimus, ita ut nullus presbyterorum alicui ibidem fidelium se tumulari volentium negare prœsumat conductum; concedimus quoque vobis, ut si quis fidelium ex devotione ad vos venire voluerit, nisi sit nominatim excommunicatus, et propter propriam culpam anathemate obligatus liberè suscipiatis, vel vivum in ecclesia vel mortuum in sepultura; concedimus etiam vobis altaria de Wacincort et de Chambroë voluntate et assensu archidiaconi Widonis cum dotalitiis et decimis et suis quibusque appenditiis sub trecensu videlicet duorum solidorum præsenti etiam scripto industriæ fidelium tam presentium quam futurorum manifestare volumus quod etiam ut ratum permaneat, sub anathemate confirmamus. Dominum Girardum castellanum Barrensium cum uxore sua Galiena et fratre suo Alberto et filiis suis, Requino cum uxore sua Ricolde et fratribus Thedorico, Roberto et Hugone, filia quoque Mathilde, Girardo etiam filio Riquini cognomento Philippi, pro remedio animæ suæ et antecessorum suorum vobis totum allodium sicut infrà terminos loci Jandoriæ possidebat ad vestros usus per manum comitis Rainaldi perpetuo possidendum tribuisse, Girardum quoque ipsum cum suis hæredibus contra omnem calumpniam ad placitum et œquum defensorem, et ut judicium exigeret numquam desistere hujus pactis conditionibus ipse comes utilitati et paci ecclesiæ consulens pro remedio animæ suæ rogatu ipsius castellani se testem et obsidem, constituit ita ut si quis in posterum hœredum in aliquo contrari vellet, vel fingendo se ignorare vel calumpniando aliquâ factione, virtute suæ justiciæ, omne pravum consilium infatuaret, ecclesiam prædictam eleemosynam in pace possidere faceret. Horum omnium testes

(1) Chaumouzey, abbaye fondée au IX^e^ siècle entre Épinal et Darney.

fuerunt abbas Nicolaus Trium Fontium, Durandus, decamus Robertispagniæ, Rainardus, sacerdos de Tremonze, Wido Limengere, Jofridus Harez, Jofridus Montionis, Walterus de Bussey, aliique quam plurimi tam clerici quam laïci. Volentes verô ex omni parte contra adversarios prœmunire, dignum duximus tam modernos quam secuturos testimonio nostro certos reddere in his omnibus quæ a fratribus Sancti Leonis, vel à castellano et suis hæredibus ecclesia vestra possidet, nihil ecclésiasticam sœcularem ve personam numquam habuisse, unde querela juste possit moveri vel haberi. Litardus, miles de Lopei (Louppy), dederat vobis quicquid habebat apud Graveriarum omnibus usibus pro futurum assensu conjugis suæ, filiorum filiarumque suarum et hæredum suorum sub trecensu XII nummorum quorum decem remisit eò quod combustioni horrei Jandoriæ interfuerat.

Porro Dondatus Wincecurtis cum Hugone ac Bonardo filiis suis cæterisque hæredibus suis quicquid in territorio ejusdem Villæ habebat, ecclesiæ vestræ contulit, et quicquid patrimonii in eodem habebant Ursus de Mucceio, Anscherus de Fontiniaco, Herea uxor Rohandi, Albertus filius Gontini, Baldricus de Tremont, Ancelina filia Barrangeri, Willermus conversus et Encelinus frater ejus, cum sorore sua Autruda, Gerardus nepos eorumdem, Vicarinus piscator simulque filii Vascelini, Warinus, Albericus atque Waltridis uxor Roberti, assensu conjugum filiorum filiarumque suarum fratrum et sororum hæredum que cunctorum ecclesiæ vestræ liberè contulerunt. Istis interfuerunt testes Durandus, decanus, Dondatus, Hugo, filius ejus, aliique quam plurimi. Odo, miles de Jarreia (Géry) quicquid habebat in Lavarenne in pratis et agris, et quicquid calumpniabatur in insula, et duo jugera terræ subtus Bronchin, quatuor etiam jugera juxtâ Insulam Rigault, totam denique terram de Planomonte in agris et sylvis cum omni integritate, sicut eam superius et inferius à Roberto de Solleio possidebat sub trecensu quatuor nummorum ecclesiæ vestræ liberè tradidit, qui census quâ die volueritis infra octavam Pentecostes in domo suâ apud Possesse persolvetur, vel capellano eadem villa, si non sit qui recipiat, omni occasione remota tribuetur, factum hoc annuente uxore suâ Treclot et filiis suis Rodulpho scilicet et Waltero, cæterisque hæredibus suis, quod donum et firmius haberetur prædictus Robertus in domo suâ et annuente comite Reinaldo præsentibus compluribus nobilibus militibus cum fratre suo Reinaldo, testibus subscriptis adstantibus donando concessit, abbate scilicet Bartholomæo Sancti Pauli Virdunensis, Widone Lomengeer, Walfando d'Ypecourt. Si quis vero calumpniatus fuerit hoc donum, Odo promisit defensuram doni se

facturum in omni curiâ. Concessit etiam eis pascua in universa terra sua tam in feodo quam in allodio, et ligna et lapides ad ædificandum. Hòc totum concessit Hoduinus et Petrus, cognati ejus, ad quos hæc omnis possessio jure hæreditario debet redire, si Odo sine legitimo hærede obierit. Testes sunt Gervasius, abbas de Monasterio (Montiers), Gerardus, castellanus de Bar, Philippus filius ejus, Joannes Chapiron de Possesse, Wivilandus cum uxore suâ et sorore suâ, cæterisque hæredibus suis, hoc annuentibus totum allodium suum de Villa in campis, sylvis, pratis, pascuis, aquis et in omnibus usibus sicut Dodo, pater suis de Lineio possidebat, ecclesiæ vestræ per manum comitis Reinaldi perpetuo possidendum tradidit. Et idem Wivilandus quod donum illud contra omnem calumpniatorem warentiret promisit hujus rei testes habentur ipse comes Reinaldus, magister Falco, Philippus castellanus Barri, Jofridus Montionis, Olricus, miles de Insula cum uxore suâ Honorata et filio eorum Gilberto; simulque filia dedit vobis quicquid habebat in Meheri prato sub testibus Gerardo Tibero, Gilberto, similiter Dodo. miles de Tremons cum uxore suâ Alide filioque Adam dedit Sanctæ Mariæ Jandoriæ jugera quæ habebat juxta æquam. Hujus rei testes sunt Hugo de Brusseio, Walterus frater ejus, Durandus, decanus, Reinaldus, sacerdos.

Prætereà Rengardis de Lemont in extremo vitæ suæ pro remedio animæ suæ ecclesiæ vestræ contulit annuentibus filiis suis Hugone, Richero, Hecelone, totam terram quam infra Jandoriæ et Sancti Hilarii confinia possidebat; hanc cum filia sua calumpniata fuisset, post modum recepit cum filiis suis Waltero, Adam, Hugone, his interfuerunt testes Theodoricus presbyter de Lemont, Renardus sacerdos de Nova-Villa, Wido Limengere, Letardus filius ejus, Jofridus Montionis, Reinardus filius, Widrici de Villa, dedit vobis juger ultrà aquam, cum Emelina uxore sua sub testibus Roberto, Milone de Villa, Clemente de Sancto Hilario, Gerardus hastarius contulit vobis quicquid habebat ultra aquam retrò capellam, et quicquid habebat in Meheri, prato sub testibus scilicet Hescelo et Richero, militibus de Lemont. Warenbertus contulit vobis quicquid calumpniabatur in domo domini Odonis de Jarra. Hoc idem concesserunt Girbertus, nepos ejus, Gerardus hastarius, Therus, Gibertus, Roardus, Robertus de Villa, Cwrumus, Isaac, Rodulphus filius Anscheri, Lambertus sororius ejusdem, Milo, sub testibus Roberto, Villico de Jandoria, Pagano, Henrico Robertispaniæ; Isaac, Gerardus hastarius dederunt vobis quicquid habebant in Chambore, sub testibus Alberto, Thiero, Roberto, Villico de Jandoria, Widricus pater Constantii et Hydulphus, Widricus et Hodierdis uxor ejus dederunt vobis quicquid habebant in Meheri prato,

sub testibus Alberto, Ernando, Tihero, Johannes de Mares et frater ejus. Adam scilicet et Falco dederunt vobis duo jugera terræ quæ sunt juxtà abbatiam, unum ex una parte aquæ, unum ex altera, sub testibus Philippo, castellano Barri, Adam de Tremont, Wiarz de Mares, Albertus et Dodo frater ejus dederunt vobis quicquid habebant in allodio de Chambore inter Tremont et Sault, et usuarium quod habebant in eodem allodio inter Spinelvand et Sault, sub testibus Rainardo, presbytero Robertispaniæ, et Henrico fratre ejus et Dodone filio ejus. Dodo annuente fratre suo Petro, et Warinus Leprosus, et Emelina Livien. dederunt vobis quicquid habebant in allodio de Chambroe et in costa Gobaut, sub testibus Renardo presbytero et suo fratre Henrico, et Emmarico presbytero. Constantius, filius ejus, Petrus, Gerardus, Gilbertus, Dudo, Hionimes de Roseres dederunt vobis dimidiam partem sedis molendini subtus Roseris, aliam dimidiam partem sedis dederunt vobis Hescelo miles et Elizabeth neptis ejus, sub testibus scilicet Constantio de familia oppidani, Walterus de Commarciz sacerdos, et Theodoricus frater ejus. Gerardus, Martinus, Theobaldus, filius Sibaldi, Warinus etiam et Martinus avunculus ejus, Rainerus, Stephanus filius ejus, Arnulphus, Widricus, Roholdis soror Johannis, Joannes frater Theobaldi. Item, Joannes Durandus, filius ejus, Rodulphus frater Joannis, Ermentudis, Renardus et filii ejus, testes horum, Stephanus sacerdos, Gerardus et Olricus filii ejus, Widricus de Bwrez et Emangardis uxor ejus, filius Constantius eorum Ernandus, Roholdis filia eorum dederunt vobis similiter, sub testibus Bernardo sacerdote de Valentia, Wiardo Joannes meschina; hoc idem fecit Arnulphus, Wimburgis uxor ejus, filii eorum et filiæ Haymo, Engilbertus, Herbertus, Hodierdis, Elierdis, Eremburgis manentes, Atholevi, sub testibus Willermo et Varnero de eadem villa. Similiter Bertha et Emangardis filiique earum Hogerus, Cono, Rodulphus, Joannes, Lambertus, Theodoricus, Albericus, dederunt vobis partem suam sub testibus Widrico, Encelino de villa quæ dicitur Vitulus, similiter Paganus de Jandoria et uxor ejus Wilburgis, cum filiis suis Alberico, Warino, filiaque Edelina, sub testibus Rehero et Constantio cognomento Clarello, Theodorico, hæc igitur omnia quæ prescripta sunt vobis in perpetuum possidenda sancimus episcopali auctoritate contradicentes ne ullus cujuscumque conditionis homo sive nobilis sive ignobilis super his omnibus injuriosus ecclesiæ vestræ existat, vel aliquid horum exscrutare præsumat, conservantibus autem hæc sit pax et lætitia sempiterna. Si quis verò temerarius hæc violare, his contraire præsumptione temerariâ per temptaverit, si secundo tertio ve commonitus corrigi neglexerit, et resipiscens contempserit, com-

munia ne ecclesiastica privetur, et a societate fidelium separetur, et eum Zabulo æterna maledictione damnatus sit in æternum anathema, marenthea fiat, amen.

Facta sunt hæc et confirmata sub testibus infra descriptis : sigillum magistri Haymonis decani et archidiaconi. S. Theodorici filii ducis, archidiaconi et præpositi Sancti Gengulphi. S. Petri, cantoris et archidiaconi. S. Odonis, thesaurarii et archidiaconi. S. Walteri, archidiaconi. S. Olrici, archidiaconi. S. Haymonis, archidiaconi. S. Walteri Agnelli, archidiaconi. S. Theodorici, Barrensis archidiaconi. S. Alberici, capellani et archidiaconi. S. Hugoni, abbatis Sti. Apri. S. Joannis, abbatis Sancti Mansueti. S. Sifridi, abbatis Sti Leonis. S. Walteri, cancellarii. — Actum hoc anno incarnationis Domini M. C. LXIII, epacta XIV, concurrente indictione XI, regnante Friderico glorioso imperatore, præsidente ecclesiæ Tullensi venerabili Henrico præsule, anno ordinationis suæ XXXVIII.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. I, pp. 17 à 24).

XI

Donatio sex solidorum unius denarii et allodii Juvelanis.

In nomine Domini, ego, Petrus, Leucorum episcopus, tam præsentibus quam futuris in perpetuum. Quia eorum quæ multis præsentibus gesta sunt, longinquitas temporis plerumque parit oblivionem, oblivio contentionem, utile et necessarium est ea in scriptum redigere ut scripturæ attestatio omnem in posterum amputet controversiæ occasionem. Hac igitur consideratione scripto commissimus quod Riquinus cognomento Philippus, castellanus Barri, fratribus ecclesiæ de Jandoria sex solidos pro animæ suæ remedio contulit, quorum XL denarios qui ei à fratribus præfatæ ecclesiæ annuatim debebantur in perpetuum eis remisit. Insuper alios XXXIII denarios eidem ecclesiæ de redditibus de Wacincurt datum instituit. Qui XL et XXXIII denarii id est sex solidi et denarius deputati sunt ad hos usus videlicet denarius ad emendam lampadem, sex solidi ad emendum oleum quod semper ardebit ante altare beatæ Mariæ de Jandoria in memoriam ipsius castellani et hæredum suorum, ad dilatandas etiam possessiones; allodium suum quod dicitur Juvelanis sicut liberum possidebat, præfatæ ecclesiæ liberè possidendum concessit.

Ut hoc donatio stabilis et inconcussa permaneat, sigilli nos-

tri impressione munire eam curavimus, et quicumque contra eam irè presumpserit, anathematis vinculo eum innodari auctoritate Dei et nostra statuimus. Hujus autem donationis testes subscribere necessarium duximus. Signum Theodorici, archidiaconi; signum magistri Rofridi; S. magistri Falconis; S. Ricoldis uxoris castellani et filiorum suorum Ulrici et Wïdonis, et filiarum Hawildis et Mathildis, quorum assensu et consensu hæc et eleemosina facta est Testes sunt etiam Widricus de Belrein, Riquilinus, Jofridus Montionis, Aucbertus de Wautrumiuli.

(*Cartul. de Jandeures*, t. I, p. 24, *Fondation*).

A la suite est un diplôme de Chartes, roi de France au sujet des dîmes, 1er mars 1561, donné à Saint-Germain.

XII

Charta Henrici (1), episcopi Tullensis, qua confert ecclesiæ Janduriensi capellam quæ sui juris est sub censu XII denariorum, quà que eidem ecclesiæ libenter annuit locellum qui Chambore dicitur, sub censu XII nummorum.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Henricus, Dei gratiâ Leucorum episcopus, suæ diœcesis fidelibus salutem, et quam mundus non potest dare pacem officium pastorale nos ammonet, super quos cura regendæ plebis incumbit, ut ad sastinendum gregem dominicum officiosi sumus eique cibaria non tantam spiritualia sed etiam temporalia provideamus, quatenus temporalibus beneficiis sustentatus liberè Deo famulari valeat, et pro nobis quos pondus temporalium actionum gravat, apud Deum devotis precibus intercedat.

Quod diligenter attendentes, capellam quandam nostri juris in loco qui dicitur ad Jandorias positam regularibus ibidem Deo militantibus liberè contradidimus. Quod nostræ bonæ voluntatis donum ut ratum sit et intemeratum permaneat, scripto mandavimus sigilloque nostro signavimus. Quod tamen factum non sine conditione factum est, sed sub censu XII denariorum Catalaunensis monetæ à nobis concessum est; medietatem quorum in priori sinodo debent persolvere, alteram medietatem in aliâ

(1) Henri de Lorraine, 42e évêque de Toul, 1127-1167.

sinodo. Testes hujus doni sunt Durandus, decanus de Robert-Espagne, Dodo de Hairunville, Reinardus de Tremont, Gillebertus de Loisé, Martinus de Moignéville, Silvester ejusdem Villa, Warinus, clericus de Ruvignei, Philippus, clericus de Nova-villâ.

Ego, etiam Henricus, Dei gratiâ Leucorum episcopus, locellum qui Chambore dicitur, sicut nostri juris est, sub censu XII nummorum qui in ultima sinodo debentur prædictis regularibus libenter annuo et sigilli mei impressione confirmo. Testes, abbas Bartholomæus Sancti Pauli Virdunensis, abbas Raymundus de Regiâ-valle, Rainardus, decanus, Dodo de Hairunvilla, Theodoricus sacerdos de Laimunt.

Confirmamus etiam supra dictis canonicis donum quod fecit Odo de Jareia, annuente uxore suâ et omnibus hæredibus suis. Dedit si quidum eis quicquid habebat in Lavarene, in pratis et agris et quicquid calumniabatur in insula et duo jugera terræ subtus Brunchin, quatuor jugera terræ juxtà Insulam Rigault, totam denique terram de Planomonte in agris, pratis et silvis cum omni integritate, sicut eam superiùs et inferiùs à Roberto de Soleio possidebat. Et hoc sub trecensu quatuor nummorum Cathalaunensis monetæ. Quod donum ut firmius haberetur, prædictus Robertus in domo suâ, præsente et adminiculante comite Reinaldo, præsentibus etiam plurimis nobilibus militibus cum fratre suo Reinardo, donando concessit. Cujus rei testes subscripti sunt abbas Bartholomæus Sancti Pauli Virdunensis, comes Reinaldus, Wido Limengere, Wolfandus de Epeicurt. Si quis verò calumniatus fuerit hoc donum, Odo promittit defensuram doni se facturum in omni curia. Concessit etiam eis pascua in universâ terrâ sua, tam in feodo quam in allodio, et ligna et lapides ad ædificandum. Hoc totum concessit Hodoynus cognatus ejus ad quem omnis hæc possessio jure hæreditario debet redire, si Odo sinè legitimo hærede obierit. Testes hujus doni sunt isti Durandus, decanus de Robert-Espaigne, magister Falco, Dodo de Harunville, Reinardus de Tremont, Martinus, præsbyter de Moigneiville, Girardus clericus de Harunville, Philippus, filius castellani de Barro, Albertus avunculus ejus, Bertrannus sine terra, Hugo de Bussei, Viardus Vitriacensis, domnæ Wiborgæ filius.

Præterea posteros nostros non ignorare volumus Ranchert de Lammunt, annuentibus hæredibus suis, totam terram quam infrà Jandoriæ et Sancti Hilarii confinia possidebat, in extremo vitæ exitu dictis canonicis tribuisse, et testes subscriptos præsentes fuisse Theodericum scilicet præsbyterum de Lammunt, Rainardum, sacerdotem de Nova-villa, Johannem sacerdotem Sanctæ Ohyldis,... Winlandus etiam de Line annuentibus

hæredibus suis quartum totius allodii de Villa in omnibus usibus quod pater ejus Dodo possederat, prædictæ ecclesiæ dedit. Hujus rei testes ii, magister Falco, Jofridus Montionis, Wiardus de Mares.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. I, *Fondation*, pp. 31 à 33).

XIII

Litteræ Renaldi, comitis Montionis, quibus noscitur Joannem militem de Mares et fratres suos, Herberto, abbati Jandoriæ, quandam partem allodii sui de Villa posuisse in Vademonium pro centum solidis.

Reynaudus, comes Montionis fidelibus cunctis. Noverint tam præsentes quam futuri quod Joannes Miles de Mares et fratres ejus, annuente Viviano de Rembercourt et uxore suâ posuerunt in Vademonium Herberto, abbati et fratribus de Jandoria, per manum meam, pro centum solidis, quamdam partem allodii sui de Villa quod infrà terminos istos concluditur, scilicet ab allodio de Jandoria usque ad Sanctum Hylarium per Laiov et per proclivia Montis usque ad Saudru, à Saudru usque ad Summam Lonam, à Summa Lona usque à Baudunviler, a Baudunviler usque ad terram Pinelval, quicquid inquam infrà prædictos terminos possidebant in campis, sylvis, pascuis, in omnibus usibus et proficius, totum prædicto abbati et fratribus pro centum solidis in Vademonio posuerunt usque ad novem annos. Si vero prædictus ipse aut uxor ejus aut liberi, eum retinere voluerint, non de alterius pecunia nec ab altero, sed de propria redimetur. Quod si aliquando vendere voluerint prædictis fratribus centum solidis levius quam cuiquam vendetur, statutum est etiam quod idem Joannes, successores que ejus et homines nisi per abbatem vel fratres nullum in eodem usuarium habebunt, nec quempiam conducere pro aliquo opere valebunt, posuerunt etiam et duo jugera terræ quæ sunt juxtà abbatiam unum ex una parte atque unum ex altera. Porro ad custodiam allodii retinuit sibi Joannes Vademonia eorum qui non per abbatem et fratres in eo laboraverint vel ab eis conducti fuerint.

Factum est hoc anno incarnationis Dominicæ M. C°..... in festivitate sancti Nicholai sub testimonio harum personarum Gerardi, castellani de Bar, Riquini filii ipsius cognomento Philippi, Alberti de Sancta Manehet, Falconis pulchri Rami,

Walteri de Bussi, Jofridi de Focheriis, Wiardi Foacia, Alberti fratris castellani, Teobaldi de Salamannia, Richeri ejusdem Villæ, Adam de Tremont, Wyardi de Mares, Hecelonis militer Castellani.

(*Cartulaires de Jandeures,* t. I, *Fondation*).

XIV

Charta Petri, Tullensis episcopi, concedentis Rainardo, abbati Jandur, ecclesiam parrochialem de Contrisson. — An 1170.

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Petrus, Dei gratiâ Leucorum episcopus, omnibus tam præsentibus quam futuris fidelibus Christi æternâ beatitudine perfrui non solum ex officia, sed etiam ex ipso numine officii. Incumbit nobis necessitas gregi dominico super intendere, et ab ovibus Christi, quæ paci obviare possunt propellere, quod utique facimus, cum rerum gestarum veritatem testimonio nostro munimus et quæ ecclesiis et servis Christi conferuntur, pontificali auctoritate confirmamus. Ecce nos humili petitioni domini Raynardi, filii nostri abbatis Jandoriæ assensum præbentes, pro remedio animæ nostræ, laude et assensu Haymonis, archidiaconi nostri, ecclesiæ cui præest, concessimus et contradidimus ecclesiam de Contrisson, perpetuo habendam et possidendam, omni exactione liberam, cum omnibus quæ ad eam pertinere dignoscuntur, salvo tamen censu qui singulis annis pro ea solvitur, abbatis vero et fratrum ejusdem ecclesiæ erit quærere et eligere boni testimoni personam, cui à nobis, vel à successore nostro cura animarum injungatur. Ne verò inter canonicos et presbyterum lis et contentio pro prœbenda ipsius presbyteri suboriatur in posterum, prœbendam ipsam presbyter scripto designare curavimus: habebit si quidem presbyter est, ex decima prædictæ presbyter villæ modium annonæ secundum mensuram Barrensem, et mediam partem omnium oblationum, excepto quod panes ipsi soli cedant. Habebit nihilominus medietatem minutarum decimarum, et medietatem omnium quæ à morientibus conferuntur, excepto fundo, concedimus et privatas missas et confessionum eleemosynas et mulierum reconciliatores et quæ a nuptiatoribus conferuntur. Quod autem fecimus, ut ratum permaneat, nominis nostri sigillo signavimus, et auctoritate divina et nostra confirmavimus, sub anathemate contradicentes ut nulla ecclesiastica sæcularis ve persona super hoc calumniam

moveat, vel in aliquo contraire præsumat : conservantibus autem hæc sit pax in præsenti et futuro sæculo.

Actum est hoc et confirmatum anno ab incarnatione Domini 1170, indictione[3], a domino Petro, venerabili Leucorum episcopo anno ordinationis ejus tertio, sub testibus infra de scriptis :

S. Theodorici, primiceri et archidiaconi;
S. Urrici, decani et archidiaconi;
S. Odonis, archidiaconi et thesaurarii;
S. Theodorici, archidiaconi et cancellarii;
S. Alberti, archidiaconi et capellani;
S. Valteri, abbatis Sancti Leonis;
S. Willermi, abbatis de Miræ-Vallis (Muraut).

(*Cartulaire de Jandeures*, t. I, *Contrisson*, cure, p. 476).

XV

Copie d'une traduction de la charte contenant la donation de Huppémont en 1179 (1).

Au nom du Seigneur, moy Eldo, evesque de Chaalon, j'ay donné a cognoistre tant à ceulx qui sont presens qu'a ceulx qui viendront cy après, que toutes les choses qui auront esté faites en presence de plusieurs personnes seront couchées par escrit, car il est certain que la longueur du temps engendre l'oubli, et l'oubli ne cause ordinairement que des querelles. Il est donc raisonnable qu'elles soient escrites afin que l'attestation de l'ecriture ote à ladvenir toute occasion de dissute.

C'est a cette consideration que nous avons voulu mettre icy nostre nom et nostre sceau. Le sieur Odo surnommé Lippomes, par le consentement de sa femme Vecelot, et de ses enfans, Rodolphe, Valtere et Pierre, ses neveux et de leurs autres parens, a fait de grandes aumônes pour le salut de son ame et des siens à l'esglise, en partie par ladvis d'Atho de Nettancourt, à sçavoir le lieu qui est appelé Huppemond qui est une terre proche de ce lieu, et qui est marquée par de certaines bornes qui ont esté accordées le jour de la feste de sainct Jean-Baptiste, et de deux boisseaux de froment et de deux d'avoine à la mesure de Possesse, à conter depuis la Sainct-Martin jusqu'au jour de Noël dans le lieu mesme de Huppemond. Laquelle se payera à lad-

(1) Cette copie est celle d'une copie fournie au sieur Chanlaire, par M. de Nettancourt.

vénement de J.-C ou environ ce temps là, selon que ceux ou celuy à qui elle est duë la demandera. Ceste cense sera mise entre les mains de quelques censiers de Nettancourt, qui en rendront compte à ceux auxquels elle sera deue, et elle ne pourra estre distribuée en aumosne qu'aux freres de l'esglise de Jandeures. Que si plusieurs personnes en avoient grande envie, voulant l'acheter ou l'avoir pour eulx, qu'ils aillent trouver les freres de l'esglise de Jandeures pour voir s'ils la voudront ou s'en accommoder, seulement qu'ils donnent à ladicte esglise 25 livres, et qu'ils promettent que l'heritage leur retournera toujours si bon leur semble. Il faudra aussi que lesdits frères aient la garde de ceulx qui auront ladite cense, afin qu'ils ne fassent rien sans leur conseil et leur volonté. Si là dedans il se fait quelque chose qui ne doibve pas estre fait, ils sont obligés d'en donner une partie à Odo de Nettancourt, a sçavoir cette partie qui regarde la campagne proche Huppemond et qui tire vers un lieu nommé à l'Image et de quelques aultres terres et prairies dans le territoire de Nettancourt et de quelqu'autre lieu. Que si lesdits freres de Jandeures font ainsy de la terre ils en feront du profit, mais entre ces choses se doivent faire fidelement par procureurs qui escriront par l'advis des abbés de Saint-Pierre, de Goulan et de plusieurs aultres.

Donné à Chaalon par le moyen de commissaire ceste année 1179.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Vroil* et *Huppémont*).

Cette charte, dont l'original en latin manque au Cartulaire nous semble traduite ci-dessus d'une manière obscure et imparfaite.

XVI

Bulla Alexandri III bona et immunitates Jandoriæ recensens et confirmans. Anno 1180.

Alexander, episcopus, servus servorum Dei. Dilectis filiis abbati Sanctæ Mariæ de Jandoria ejusque fratibus tam præsentibus quàm futuris religiosam vitam eligentibus apostolicum convenit ad esse subsidium, ne fortè cujuslibet temeritatis incursus aut eos à proposito revocet, aut robur (quod absit) sacra religionis infringat. Ea propter in Domino dilecti filii vestris justis postulationibus clementer annuimus, et felicis recordationis patris et prædecessoris nostri. Eugenii, papæ, vestigiis inhærentes præfatam ecclesiam Sanctæ Mariæ de Jandoria, in

quà divino mancipati estis obsequio sub beati Petri et nostrâ protectione suscipimus et præsentis. Scripti privilegio communimus, imprimis si quidem statuentes ut ordo canonicus qui secundum Deum et beati Augustini regulam atque institutionem præmonstratensium fratrum, in eadem ecclesiâ institutus esse dignoscitur, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Præterea quascumque possessiones, quæcumque bona eadem ecclesia inpræsentiarum justè et canonicè possidet, aut in futurum concessione pontificum, largitione principum vel regum, oblatione fidelium seu aliis justis modis præstante domino poterit adipisci, firma vobis vestris que successoribus et illibata permaneant. In quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis, locum ipsum in quo præfata ecclesia sita est, cum omnibus pertinentiis suis, locum Graveriarum et Wacincort, cum possessionibus quas canonici Sancti Leonis concesserunt vobis sub censu decem solidorum annuatim certis terminis solvendorum, et alias possessiones quas ibi habetis; allodium Jandoriæ et allodium Graveriarum quæ dedit vobis Gerardus, castellanus Barri, assensu hæredum suorum, allodium de Jouvelaines, quod dedit vobis Ricuinus, castellanus Barri, cognomento Philippus, assensu hæredum suorum, pratum subtus Andernai quod dedit vobis prædictus Ricuinus, assensu hæredum suorum sub censu XL denariorum quos præterea remisit vobis, insuper et alios XXXII denarios quos dedit vobis singulis annis in reditibus suis de Wacincort, ut ea eis ematur oleum et lampas et ardeat nocte ac die in ecclesia vestra ante altare majus; terram quam dedit vobis Odo de Jarria videlicet quicquid habebat in Insula; terram subtus Bronchin et juxta Insulam Rigalt et terram de Planomonte cum omni integritate sub censu 4 denariorum et pascua in omni terra sua tam in feodo quàm in allodio et ligna et lapides ad ædificandum. Quicquid Wiardus, Albricus, Dodo fratres de Mares habebant inter Tremont et Saux et usuarium quod habebant inter Pinuel et Saux. Quicquid Dodo et Guarinus Leprosus et Emelina Ludière habebant in allodio de Chambore et in costa Gobalt, quicquid Vivilandus de Linei et Rogerius Gordes habebat in allodio de Villa, quam dedit vobis Hersandis de Tremont et filii ejus, in campis, sylvis, pascuis, pratis, aquis et in omnibus usibus, partem allodii de Villa quam dedit vobis Hersandis de Tremont et filii ejus Aucredus et Albertus certis terminis designatam. Terram juxtà Largicourt in loco qui dicitur Campenolis quam dedit vobis Henricus comes, filius comitis Theobaldi, pascua communia et usuarium in sylva Dervens sinè omni censu et exactione, ita ut nihil ex eo vendatis nec ad excolendum extirpare præsumatis, sed porcis et cœteris animalibus vestris pascua in ea liberè

habeatis sine redemptione et exactione; quicquid Letardus, miles de Lopei, habebat apud Graverias assensu conjugis suæ et hæredum suorum, sub censu XII denariorum vobis datum, quorum decem remisit eò quod combustioni horrei Jandoriæ interfuit; quicquid Ursus de Buacio, Anscherus de Fontiniaco et alii hæredes qui in cartulis vestris continentur habebant in territorio de Gravières, totam terram quam Raingerdis de Laimont infrà confinia Jandoriæ et Sancti Hilarii possidebat juger juxta aquam quod Renardus, filius Wildrici, et Emelina uxor sua vobis dederunt. Quicquid Wildricus pater Constantii, et Arnulphus, et Wildricus et Hodiellis uxor ejus habebat in Mairi prato; sedem molendini subtus Rozières, quam dederunt vobis Constantius sacerdos et Theoricus frater ejus, et alii quam plurimi eam de jure tenebant. Allodium de Willeroncourt quod Windemuldis Hodierna, Hugo de Grisiencourt et Omandus de Sancei dederunt vobis; allodium de Huppémont quod Odo Lipovires et filii ejus et nepotes ejus Garnerius, Garinus, Hysembardus et filius fratris eorum Petrus vobis dederunt sub censu XX sol. et XIII mod. frumenti, et duorum avenæ de quibus pro remedio animæ suæ contulit Warnerus de Neutancourt portionemquæ eum contingebat laude et assensu uxoris suæ Hodæ et filii sui Philippi fratrum que suorum Warini, Ysambert et hæredum suorum. Vineam quam dedit vobis Petrus qui dicebatur Balduinus, et alias vineas quas habetis in territorio de Faveresse, vineas quas habetis ad Ligneu a fratre vestro Thecro et sorore ejus Amelina. Altare de Jandoria quod habetis ab Henrico quondam Tullensi episcopo liberum, tamen parochiali jure excepto XII denarios Cathalaunensis monetæ archipresbytrio annuatim persolvetis. Vos autem dotalitia et decimas et cætera quæ ad altere pertinent liberè possidetis. Altare de Chambroé quod tenetis sub censu XII denariorum Cathalaunensium quos archipresbytero annuatim persolvetis. Ecclesiam de Wassincourt quam habetis ab Henrico quondam Tullensi episcopo, omni exactione liberas, cum omnibus quæ adeas pertinere noscuntur, salvo tamen censu qui pro eis singulis annis exolvitur. Quicquid etiam dominus Vidricus de Burrei hominibus exceptis possidebat ad Haut in decimis, in silvis, in aquis, in grangiis, in portione quæ eum in molendino ejusdem Villæ adjacenti contingebat laude et uxoris suæ Emelinæ et filiorum et filiarum suarum vobis pro remedio animæ suæ in perpetuum concessit. Quinque etiam solidos qui etiam annuatim in molindino de Robert-Espagne, debebantur vobis adjecit. Quod si idem molendinum forte destructum fuerit, in portione decimarum prædictæ Villæ quæ ad eum spectat, eos accipietis. Decimas de Vroil quas Ulricus, castellanus Barri, dedit vobis in perpetuum pro remedio

animæ suæ. Ecclesiam de Sancto-Hylario cum appenditiis suis quam Mattheus, episcopus Tullensis contulit vobis in perpetuum. Modium bladi quem W., castellanus Barri, dedit vobis in decimis de Wacincort. Dimidium etiam modii bladi quem Philippus de Betancourt dedit vobis apud Combles, et furnum bannalem ipsius villæ quem homines ejusdem à quibus jurisdictio pertinebat, contulerunt vobis in eleemosynam. Dimidium etiam modii bladi quem M. W., milites de Haulonvilla dederunt vobis in decima ejusdem villæ pro quadam sorore eorum vestræ domûs conversa et quicquid Ysembertus et W. fratres et Philippus nepos eorum milites habebant in decimâ de Wiloncort quod ipsi contulerunt vobis in perpetuam eleemosynam. Liceat quoque vobis clericas vel laïcos à sæculo fugientes, liberos et absolutos ad conversionem recipere et eos absque contradictione aliqua recipere. Prohibentes insuper ut nulli fratrum vestrorum post factam in eodem loco professionem fas sit absque abbatis sui licentia de eodem loco discedere. Discendentem verò absque communium litterarum cautione nullus audeat retinere. Cum autem generale interdictum datum fuit, liceat vobis, clausis januis, exclusis excommunicatis et interdictis, non pulsis campanis, voce demissâ officia celebrare; libertates præterea et immunitates ecclesiæ vestræ, indultus et hactenus observatas rata habemus, et eas perpetuis temporibus illibatas permanere censemus. Pro chrismate verò oleo sancto consecrationibus ecclesiarum, ordinationibus clericorum, qui ad sacros ordines fuerint promovendi, seu abbate deducendo ad sedem vel quibus libet ecclesiasticis, nullus à vobis aut sub obtentu consuetudinis aut alio quolibet modo quicquam audeat postulare. Præterea novas et indebitas exactiones ab archiepiscopis, episcopis, archidiaconis seu decanis aliisve quibus libet ecclesiasticis personis omninò fieri prohibimus, sepulturam etiam illius loci liberam esse decernimus ut eorum devotioni et extremæ voluntati qui se illic sepeliri deliberaverunt, nisi forte excommunicati vel interdicti sint pro delicto, nullus obsistat salvâ tamen justitia illarum et ecclesiarum a quibus mortuorum corpora assumuntur. Paci quoque et tranquillitati vestræ paterna sollicitudine providere volentes auctoritate apostolicâ prohibemus, ut infrà clausuras locorum seu grangiarum vestrarum nullus violentiam vel rapinam seu furtum committere, ignem apponere aut hominem capere vel interficere audeat. Decernimus ergo ut nulli omninò hominum fas sit præfectam ecclesiam temerè perturbare, aut ejus possessiones auferre, et ablatas retinere, minuere, seu quibus libet vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur pro quorum gubernatione et sustentatione concessa sunt usibus omni modis profutura, salvâ

sedis apostolicæ auctoritate et diœcesani episcopi canonicâ justitiâ. Si qua igitur in futurum ecclesiastica sæculariisve persona, hanc nostræ institutionis paginam sciens, ontra eam temerè venire tentaverit, secundò tertiâve communita, nisi reatum suum dignâ satisfactione correpserit, potestatis honorique sui dignitate careat, ream se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et à se sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini redemptoris nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine divinæ ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco sua jura servantibus sit pax Domini nostri Jesu Christi quaternus et hìc fructum bonæ actionis percipiant, et apud districtum judicem præmia œternæ pacis inveniant. Amen.

Datum Viterbii per manus Alberti S. R. E. presbyteri cardinalis et cancellarii, 7° idus julii indictione 14°, incarnationis Dominicæ anno M.C.L.XXX, pontificatûs vero domini Alexandri papæ III anno 21°.

(*Cartulaire de Jandeures,* t. I, *Fondation*, pp. 25 à 30).

XVII

Charta Petri Tullensis episcopi, concedentes ecclesiæ Janduriarum ecclesiam de Combles cum omnibus pertinentiis. Anno 1187.

(*Extrait*).

Ea propter dignum et utile duximus memoriè commendare qualiter Hugo de Panceio canonicus Liberduni ecclesiam de Combles in manu nostra volens et spontaneus resignavit et ex toto Wirpuit.

Cum igitur ecclesiis et religiosis domibus in nostra dyocesi constitutis de jure et officio dignitatis nobis à Deo commissæ et spiritualibus et mundanis providere teneamur suprà dictam ecclesiam de Combles cum omnibus pertinentiis, campis, pratis, nemoribus monasterio de Gendore et fratribus in eo Deo famulantibus pro salute animæ nostræ et predecessorum nostrorum et in anniversarium nostrum ibidem annuatim celebretur dicto monasterio caritativè contulimus et concessimus in perpetuum possidendam salvo tamen jure Episcopi et archidiaconi...

Testes : ... Agnès, comitissa Barri cujus precibus factum est, magister Hugo de Molencurt, magister Willermus, capellanus comitissæ, et alii quam plures.

Indictione V°, epacta VIII, concurrente III.

(*Cartulaire de Jandeures,* t. I, *Combles*, cure).

XVIII

Donation faite par Agnès, comtesse de Bar, à l'abbaye de Jandeures, de tout ce qu'elle possédait à Ville près Saint-Hilaire (Ville-sur-Saulx).

In nomine Domini. Quoniam tempora velut aquæ fluunt, et quod recordatione dignum videbatur a memoria verbum tollunt. Ego, Agnes, comitissa Barri, sigilli mei impressione prœsentibus et futuris notificare decrevi, quod Herbertus et Rogerus, frater ejus, qui de patris cognomine dicuntur Gordes, allodium suum de Villa juxta sanctum Hilarium in campis, sylvis, pascuis, pratis, aquis, et in omnibus usibus totum dederint in elemosinam fratribus ecclesiæ de Jandoria, cum quibus illud commune habebant et contra omnes calumpniatores warentire se miserint.

Hujus rei testes sum Ulricus, castellanus Barri, Hugo Ligrée, Gilbertus de Longa-aqua, Hisembardus de Tremonz(1).

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Ville-sur-Saulx*).

XIX

Gérard, 9e abbé de Jandeures, du consentement de son Chapitre, met le bois et le ban de Combles sous la garde de Thiébaut, comte de Bar et de Luxembourg.

Sciant omnes tam futuri quam præsentes quod ego Gerardus, Dei gratia abbas de Jandoriâ laude et assensu capituli mei bannum et nemus de Combles ad custodiam domini Theobaldi comitis Barri et Luxemburgi posui. Ipse verò comes dictum nemus ac bannum pro jure ecclesiæ de Jendures conservando in suam suscepit custodiam in bona fide tali modo quod quid-

(1) Comme beaucoup de chartes de l'époque, celle-ci n'est pas datée. Après la mort de Renaut II, arrivée le 13 août 1173, Agnès de Champagne sa femme fut régente du Barrois pendant la minorité de Henri Ier, qui régna de 1173 à 1192. Agnès vivait encore en 1197.

quid lucri de eodem nemore et banno, quoad justitiam secularem prævenerit, ecclesiæ de Jendures partietur, eodem ecclesiæ medietatem per omnia conferendo. Ego verò justitiam, quoad spiritualia de predicto nemore et banno, mihi et capitulo mea reservari et retinui. Super hoc autem jam dicto comiti Barrensis et Luxemburgeus, præsentes litteras sigillo mea roboratas in testimonium contuli anno gratiæ M. CC. XIII.

(*Cartulaire de Jandeures*).

XX

Donatio ecclesiæ Sancti-Hilarii per Matthæum Tullensem episcopum, — versus 1202.

Matthæus, Dei gratiâ à Leucorum episcopus, dilectis filiis abbati et conventui de Jandoriis salutem et benedictionem. Quod ecclesiis piè et misericorditer noscitur esse collatum, in lucem debet emergere sub testimonio litterarum. Ea propter dilecti in Domino filii vestram præ oculis habentes inopiam, nec non cotidianas et ecclesiasticas vigilias vestras quibus pro nobis et aliis peccatoribus jugiter insudatis propentius attendentes, ecclesiam Sancti-Hilarii cum suis appenditiis à Galtero presbytero in manibus dilecti filii abbatis Regiæ-Vallis nomine nostro resignatam, pro remedio animæ nostræ vobis perpetuo concedimus possidendam, jure nostro tam in censu ipcius ecclesiæ quam aliis justiciis nobis et archidiacono in omnibus et per omnia salvis. Curam autem animarum ejusdem ecclesiæ abbas qui vobis præerit semper geret, et per unum de vobis canonicis aut per aliquem presbyterum sœcularem in dictâ ecclesiâ divina faciet officia celebrari. Nulli ergò hominum liceat hanc nostræ devotionis paginam infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit ecclesiasticæ subjaceat disciplinæ.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Isle-en-Rigault*, cure).

XI

Ego Theobaldus, comes Barri, extunc præsentibus et futuris, notum facio quod ego et Vuido, castellanus Barri, pro remedio animarum nostrarum, dedimus in dotem capellæ de Andernay, duas falcatas prati et duo jugera terræ, et unum modium bladi ad mensuram Barri, in molendino nostro de Andernay, annuatim percipiendum liberè et absolute in

perpetuum, de tali segete quætenus molendinum acquisierit, et ut eleemosina ista firma sit et stabilis in perpetuum tam ego quàm idem castellanus præsentem paginam sigilli nostris confirmavimus. Anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo duodecimo in maio.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. I, *Andernay*, cure, p. 501).

XXII

Donatio duodecimæ partis allodio de Villa. Ann. 1218.

Ego Guido, castellanus Barrenis, notum facio omnibus præsentes litteras inspecturis, quod cùm Awredus, miles, quadam particula allodii de Villa duodecimæ partis scilicet, quam duodecimam partem ecclesia Jandoriensis pro precio sexagenta solidorum possidebat, et ipse Awredus, miles, prædictus super prædicta possessione et usuario jam dicti allodii ecclesiam Jandoriensem vexaret, in præsencia mea pax composita fuit, tali vero inter eos conditione interposita quod ipse Awredus, miles, jam dictus, prædictam allodii duodecimam partem et usuarium quod in eodem allodio jure hæreditario petebat pro se et hæredibus suis ecclesiæ Jandoriensi in puram et perpetuam elemosinam contulit possidendum, et ecclesia Jandoriensis pro concessione elemosinæ jam dictæ subvenit eidem militi in summa centum solidorum proveniensis monetæ, ipse vero Awredus, miles, prædictus me et Jacobum de Tremont in obsides constituit. Ut ad ipso et hæredibus suis prædicta pax firmiter teneatur, et ad partes ipsius Awredi prædicti militis et ecclesiæ Jandoriensis prædictam pacem sigilli mei impressione munivi. Actum anno Domini millesimo ducentesimo decimo octavo.

(*Cartulaires de Jandeures*, t. II, *Ville-sur-Saulx*, p. 313).

XXIII

Donatio quæ est in Insula Rigaldi cum decimis de Haironville, de Behonne et bonis aliis de Fains. — Ann. 1218.

Ego Garnerus, dominus de Insulâ Rigaldi omnibus tam præsentibus quam futuris præsentem paginam inspecturis,

notum facio quod ego capellam quæ est in Insulâ Rigaldi de omnibus decimis et terragiis quæ habebam apud Haironvillam et de decimis quas habebam apud Behonne, et de omnibus quæ habebam apud Feins, tam in agris quam in pratis, quam in rebus aliis dotavi, et eadem capellam cum dote nominata ecclesiæ beatæ Mariæ de Jandoriis laude et assensu comitissæ uxoris meæ, et antecessorum et successorum nostrorum, in puram et perpetuam elemosinam contuli. Ut autem hæc concessio rata permaneat et inconcussa, præsentem paginam sigillo meo munivi. Actum anno gratiæ millesimo ducentesimo septimo decimo.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Lisle-en-Rigault,* cure).

XXIV

Bulla Honorii III pro ecclesiæ Jandur : bonis, beneficiis et juribus. — Ann. 1218.

Honorius, episcopus, servus servorum Dei; dilectis filiis abbati et conventu de Jandoria præmonstratensis ordinis, salutem et apostolicam benedictionem. Sacrosancta Romana ecclesia devotos et humiles filios et assuetos pietatis officio propensius diligere consuevit, et ne pravorum hominum molestiis agitentur eos tanquam pia mater suæ protectionis munimine confovere. Eapropter dilecti in Domino filii vestris justis postulantibus grato concurrentes assensu, personam vestras et locum in quo estis divino obsequio mancipati cum omnibus bonis vestris quæ in præsentium rationabiliter possidetis aut in futurum justis modis præstante Domino poteritis adipisci, sub beati Petri et nostrâ protectione suscipimus. Specialiter autem de Contrisson, de Andernay, de Wassincourt, Sancti Hilarii et Sanctæ Mariæ de Combles ecclesias cum pertinentiis earumdem grangias, libertates et immunitates vestras cum decimus, possessionibus, nemoribus, pratis, reditibus et aliis possessionibus vestris sicut omnia justè et pacificè possidetis, vobis et per vos monasterio vestro autoritate apostolica confirmamus et præsentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omninò hominum liceat hanc paginam nostræ protectionis et confirmationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli se noverit incursurum. Datum Laterani quarto idus martii an. M.CC.XVIII, pontificatus nostri anno secundo.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. I, *Fondation*, pp. 34 et 35).

XXV

Lis inter conventum Janduriensem et Petrum de pratis sopita. Ann. 1218.

Noverint universi præsentem paginam inspecturi quod cum controversiæ verteretur super elemosina Jofridi de Narceio de pratis omnibus ad feodum domini Garneri de Insulâ spectantibus, inter abbatem et ecclesiam de Jandoria ex una parte, et Petrum militem le Poivre, ex aliâ, coram domino feodi tandem lis sopita est inter ipsos in hunc modum. Dominus abbas et ecclesia de Jandoria sextam partem in pratis prænominatis integraliter jure perpetuo pro prætauxata elemosina possidebit. Tertia parte et quatuor falcatis eorumdem pratorum extra positis tantum. Nec est obmittendum quod sex denarii tm provenienses annuatim ab ecclesia prælibata prænominato militi in natali beati Stephani persolventur. Ego verò Btalentes ad petitionem fratris mei si quidem a me sæpedictum feodum tenebat cum eodem die, quo pax ista peracta fuit, cartæ isti nondum scriptæ sigillum proprium non potuisset apponere, propter tot causas, quod ipso die arripuerat, ad voluntatem ipsius de consentu partium postea præsentem paginam sigillavi. Actum anno Domini M.CC. octavo decimo, mense martio.

(*Cartul. de Jandeures*, t. II, *Lisle-en-Rigault*).

XXVI

Donatio quatuor modiorum in tertiam partem decimarum.

Ego Rogerus, Dei gratiâ Tullensis episcopus, notum facio omnibus præsentes litteras inspecturis, quod Adam, miles de Bauxeies, contulit elemosinam puram et perpetuam ecclesiæ beatæ Mariæ Jandoriarum quatuor modios bladi, cujus medietas est frumenti, altera avenæ, ad mensuram Barri ducis, in tertia parte decimæ quam tenet apud Sanctum Hilarium super Sault, in perpetuum annuatim possidendos, de laude tamen et assensu Jacobi, filii domini Simonis de Jauneies, a quo tenet eam in feodum, et etiam de consensu et voluntate Margaretæ uxoris suæ, et voluntate Jofridi fratris sui et hæredum suorum.

In cujus rei testimonium ad petitionem dicti Adæ militis et

etiam dicti Jacobi a quo tenet eamdem decimam in feodum præsentibus litteris sigillum meum feci apponi. Actum anno Domini M. CC. XXXVI.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Lisle-en-Rigault*).

Consensus suprà donationem prædictam 1236.

Ego. Jacobus de Jauneies, et Houdiuxis, uxor mea, notum facimus præsentibus et futuris quod dominus Adam, miles de Bauxeies, laude et assensu nostro in elemosinam contulit ecclesiæ beatæ Mariæ de Jandoires quatuor modios bladi, medietatem frumenti et medietatem avenæ. Ut tertiam partem decimæ Sancti Hilarii super Sault quam tenet a nobis in feodo, residuum verò admodiavit adversus fratres de Jandoires laude et assensu nostro pro sexaginta libris fortium proveniensium quicquid habebat in prædicta decimâ, tam grossa quam minuta. Nos vero laudavimus talem conditionem, quod si jam dictus Adam vel hæredes sui, redimere noluerint vel non potuerint, ego Jacobus et Houdiuxis uxor mea, vel hæredes nostri quamdiu voluerimus vel potuerimus redimere, redimemus sine contradictione. Interim ecclesia de Jandoires fructus dictæ decimæ in elemosinam possidebit, et quia ego Jacobus et Houdiuxis uxor mea caremus sigillo, decani christianitatis de Nova-villa usi sumus. Et ut præsens scriptum firmum permaneat, sigillari fecimus.

(*Ibid.-Ibid.*).

XXVII

Oppigneratio tertiæ partis decimarum de Insula, quatuor modiis exceptis.

Ego Rogerus, Dei gratiâ Tullensis episcopus, notum facimus universis præsentes litteras inspecturis, quod dominus Adam, miles de Bauzeis pignori obligavit, laude et assensu nostro, ecclesiæ de Jandoriis prædemonstratensis ordinis, quicquid habebat in tertia parte decimarum tam grossarum quam minutarum de Sancto Hilario prope Villam super Saut, pro sexagenta libris proveniensium fortium, in quâ tertiâ parte percipit quatuor modios bladi annuatim ecclesia supra dicta, sibi collatos in elemosinam ab eodem milite, antequam ipsam pignori obligarit. Actum anno Domini M. CC. XXXVI, mense januarii (v. style).

(*Ibidem,-Ibidem*).

XXVIII

Charta Henrici, comitis Barri, attestantis quatuor modiorum bladi donationem. Anno 1236.

Ego Henricus, comes Barri, notum facio universis quod in mea præsentia constitutus dominus Adam de Bauzeis, fidelis meus, donavit in perpetuam elemosinam ecclesiæ de Jandoires quatuor modios bladi, videlicet medietatem frumenti et medietatem avenæ, percipiendos singulis annis in decimâ suâ de Sancto Hilario juxtà Villam super Saut. Hanc donationem laudaverunt Jacominus de Jaunnies, filius domini Symonis de Jauneies et Houdiuzis uxor, ejusdem Jacomini de quorum feodo movent dicti quatuor modii. In cujus rei testimonium et confirmationem ad petitionem dictorum Adæ, Jacomini et Houdiuzis uxoris ejus præsentes litteras fieri volui sigilli mei roboratas. Actum anno gratiæ M. CC. XXXVI, mense martio.

(*Ibid.-Ibid.*).

XXIX

Bulla Honorii confirmantis possessionem ecclesiæ Sancti Hilarii.

Honorius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventus Jandoriæ ordinis præmonstratensis, Tullensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem. Justis potentium desideriis dignum est nos facilem præbere concensum et vota quæ a rationis tramite non discordant effectu prosequente complere. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, personas vestras et locum in quo divino estis obsequio mancipati cum omnibus bonis quæ impræsentiarum rationabiliter possidetis, cum in futurum justis modis præstante Domino poteritis adipisci, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus. Specialiter autem ecclesiam Sancti Ylarii cum pertinentiis suis, quæ ad vos pertinet, sicut in authentico bonæ memoriæ Matthæi Tullensis episcopi ex inde confecto plenius continetur, ac alia bona vestra, sicut ea omnia justè ac pacificè possidetis vobis et per vos monasterio vestro auctoritate apostolicâ confirmamus et præsentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergò omninò hominum liceat hanc paginam nostræ protectionis et confirmationis infringere, vel et ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli

apostolorum ejus se noverit incursuram. Datum Laterani VI idus martii, pontificatus nostri anno tertio (1219).

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Lisle-en-Rigault*, cure).

XXX

Sententia arbitr. de prato sito apud Contrisson. Anno 1238.

Ego, magister Guido, canonicus Montiffalconensis, universis præsentes litteras inspecturis, notum facio quod cum inter religiosos viros abbatem et conventum Jandoriarum exparte una, et Johannem dictum le Bègue, burgensem Barri ex altera parte super quodam prato suo apud Contrissons controversia verteretur, tandem de communi assensu in me fide media compromiserunt. Ego vero in hunc modum arbitror quod dictum pratum penes ecclesiam Jandoriarum perpetuò remanebit. Dicta vero ecclesia..... prati æquivalentes apud Contrissons dicto Johanni le Bègue assignabit, ab eodem Johanno quoad vixerit sub trecensu duodecim denariorum fortium dictæ ecclesiæ annuatim in festo Sancti Johannis Baptistæ solvendorum pacificè possidendum. Quo sublato de medio idem pratum ad jam dictam ecclesiam Jandoriarum liberè revertetur ab eadem perpetuo possidendum. Quod ut ratum permaneat, præsentem paginam sigillo meo cum sigillo venerabilis viri decani Sancti-Maximi de Barro-duce roboravi. Actum anno Domini M. CC. XXXVIII, mense septembris.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. I, *Contrisson*).

Cet acte arbitral est suivi au même Cartulaire d'un autre acte en français, à propos d'un pré sis au même lieu dont l'abbaye et les enfants de Vautier Brulei, de Bar, se disputaient la possession en l'an 1240.

XXXI

En 1219, un sieur Thierry, prêtre de Quevonges (Couvonges), s'étant ingéré à la desserte de la cure de Contrisson appartenant à l'abbaye de Jandeures, en fut débouté par une sentence de Rome ainsi conçue :

Theodoricus, majoris ecclesiæ, et Johannes beatæ Mariæ Magdalenæ decani Virdunenses, a domino papa judices delegati et

magister Escordai, canonicus a domino Vadre causa eorum tertio judice, judex ad totam causam substitutus omnibus præsentes litteras inspecturis veritatis testimonium acceptare, universitatem vestràm scire volumus quod cum causa quæ inter abbatem et conventum de Jandoires præmonstratensis ordinis ex parte una, et Theodoricum de Kevonges, presbyterum ex alia parte, super parochia de Contressons vertebatur, nobis esset auctoritate apostolica commissa, partes ad præsentiam nostram vocavimus, quibus in præsentia nostra constitutis et auditis hinc indè propositis, testibus receptis et attestationibus eorumdem publicatis et omnibus aliis terciæ..... renunciato et allegationibus et concluso : diem ad proferendam sententiam deffinitivam, festum scilicet beati Barnabæ apostoli assignavimus, partibus verò die ad firmandum assignata coram nobis componentibus, nos prudentum usi consilio dictum Theodoricum præsbyterum a vicaria dictæ parochiæ de Contressons per deffinitivam sententiam penitus amovimus ipsum Theodoricum præsbyterum pro expensis prænominatorum abbatis et conventus de Jandoires, in prosecutione ejusdem causæ factis in summa centum solidorum prest condemnántes eisdem restituendis.

In cujus rei testimonium præsentes litteras sigillorum nostrorum munimine roboravimus. Actum anno gratiæ M. CC. XIX, mense junio, in festo beati Barnabæ apostoli.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. I, *Contrisson*, cure, p. 486).

XXXII

Bail de la cense de Huppémont. An 1220.

Ego, Laurentius Regiæ-Vallis, et Benjamin de Moncellis, abbates, tam futuris quam præsentibus notum facimus universis quod abbas Jandoriæ assensu et laude totius capituli sui, grangiam quæ Hupimont dicitur, quæ spectant ad eam Adæ, militi de Bausereicis cursu vitæ suæ et uxoris suæ demisit tenendam, tali quidem conditionis serie interpositâ. Quod prædictus Adam terras prædictæ curiæ singulis annis sufficienter excolet, prata custodiet, tempore suo fœna colliget, custodiam nemoribus propriis expensis procurabit, quicquid denique labori in ea exercendum fuerit, sollicitè ac fideliter providebit, quadraginta libratas animalium ad nutriendum in ea et multiplicandum ponet. De censu verò qui pro eadem grangia debetur duas partes solvet. Canonico verò qui ibi ad serviendum Deo morabitur et converso necessaria procurabit. De pratis verò

et terris decimam et tertiam partem prædictæ ecclesiæ fideliter reddere tenebitur. De nutrimentis verò et omnibus de quibus recta decima debetur jure christiano et pacto inviolabili reddere constituit. De nemo rebus autem sine assensu abbatis prædictus Adam, nec dictus abbas sine assensu ejus aliquid dare vel vendere poterit. Si vero aliquid venditum fuerit, æquali portione inter ipsum militem et ecclesiam dividetur. Ipse enim Adam, portionem quæ eum contingit in acquisitis ponere tenebitur quam cursu vitæ suæ tenebit et uxoris. Post decessum verò suum et uxoris suæ Margaretæ, ad ecclesiam integraliter revolventur. Ipse si quidem abbas in eadem domo pastorum ad custodienda cujuslibet generis animalia de pacto ponere poterit. Cum autem ipsum vel uxorem suam Margaretam Deo volente decedere contigerit, medietas mobilium quæ in eadem grangia reperta fuerint ubicumque... dicta ecclesia certo conditionis paucto sibi vendicabit. Prædictus idem Adam, et uxor sua Margareta, sæpe dictæ ecclesiæ quatuor modios bladi, duos frumenti et duos avenæ, in elemosinam pro remedio animarum suarum contulerunt, quorum duos in instanti, duos verò post obitum suum ecclesia recipiet. Quicquid verò meliorationis ex industriâ eorum et labore in prædicta domo accreverit, et quicquid in mobilibus repertum fuerit, totum in elemosinam sibi collatam absque calumpnia et usurpatione cognatorum suorum, sive debitorum, prædicta ecclesia sibi vindicare debebit. Ego liquide Laurentius et ego Benjamin, Regiæ-Vallis et de Moncellis abbates, a domino præmonstratense hujus negocii executionem in mandato habentes, hujus conventionis conditionem bonâ voluntate laudavimus, et sigillorum nostrorum impressione confirmavimus. Actum incarnati Verbi millesimo ducentesimo vicesimo.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Vroil et Huppémont*).

A la suite de ce titre figure au Cartulaire une sentence rendue en 1267 par l'official de Châlons contre Chrétien, curé de Nettancourt, qui avait appelé devant cette juridiction le maître et les frères Templiers de Huppémont qui lui refusaient la dîme des novales. La cense de Huppémont, qui appartenait à l'abbaye de Jandeures, était du diocèse de Châlons-sur-Marne.

XXXIII

Vidimus litterarum Gregorii papæ concedentis ordinis præmonstr. privilegium administrandi sacramenta domesticis, et de non solvendis decimis pro novalibus. Anno 1267.

Universis præsentes litteras inspecturis, officialis Cathalaunensis, salutem in Domino. Noverit universitas vestra nos privilegium ordini præmonstratensi à sede apostolica indultum non cancellatum, non abolitum non in aliquâ parte sui viciatum vidisse quod sic incipit :

Gregorius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati præmonstratensi et cæteris abbatibus et canonicis præmonstratensis ordinis tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis in perpetuum etc. in quo privilegio hæc clausulæ continetur ob evitandas verò sæcularium virorum frequentias, liberum sic vobis, salvo jure diocesanorum, episcoporum, oratoria in grangiis et curtibus vestris construere et in ipsis vobis et familiæ vestræ divina officia, cum necesse fuerit, celebrare et ipsam familiam si aliqui sint qui in vicinia habeant propria domicilia ad confessionem, communionem et sepulturam cum vestri ordinis honestate suscipere aliaque clausula in eodem privilegio quæ talis est, continetur. Sanè laborum vestrorum de possessionibus habitis ante concilium generale ac etiam novalium quæ propriis manibus aut sumptibus colitis, sivè de hortis et virgultis et piscationibus vestris, vel de nutrimentis animalium vestrorum nullus à vobis decimas exigere vel extorquere præsumat. Item alia clausula in eodem continetur per hæc verba. Licitum præterea vobis sit in curiis vestris fratres nostros,..... ad testificandum adducere et .... testimonio sicut rectum fuerit et propulsare violentiam et justiciam vendicare. Dicti vero privilegii finis et data talis est. Factum est Laterani per manum magistri Martini Sanctæ Romanæ Ecclesiæ vice cancellarii, tertio idus martii, indictione prima, incarnationis Domini anno M.CC.XXVIII, pontificatûs vero Domini Gregorii papæ nono, anno primo.

Nos vero officialis Cathalaunensis in hujus rei testimonium præsentem paginam fecimus sigillo curiæ Cathalaunensis sigillari anno Domini M°CC° sexagesimo septimo, feria secunda post nativitatem beati Joannis-Baptistæ.

(*Cartulaire de Jandeures,* t. I, *Fondation*).

L'observation qui suit est écrite après cette charte :

« Tempore Petri, Leucorum episcopi, orta fuit controversiâ inter ecclesiam de Jandoriis et ecclesiam de Larrei pro decimis, quæ controversia terminata est ab ipso Petro. Charta habetur, sed quia in pluribus locis lacerata est eam sub silentio tenere fas sit ne detur locus errori, aliumdè nullius est aut parvi momenti. »

XXXIV

Contrat de l'association des ducs de Bar aux bois de Jandeures, fait par l'abbé Allard et ses religieux en 1229.

Ego Henricus, comes Barri ducis, notum facio omnibus præsentes litteras inspecturis quod venerabile et religiosi viri Allardus, Dei gratiâ abbas Jandoriarum, totusque ejus ecclesiæ conventus, me et hæredem meum, silicet qui Barrum tenebit, associaverunt in perpetuum ad omnia nemora sua et ad proventus eorumdem, exceptis le Chanois de Boucinleu, Suewei et le Chaufor, cum omnibus terris ad culturam ecclesiæ suæ et grangiarum suarum pertinentibus citrà rivarium de Saulx et ultrà, et etiam exceptis colle prope abbatiam suam et nemoribus de Huppimont, in hunc modum quod in terragiis et in omnibus fructibus de allodio de Ville provenientibus habebo ego medietatem integraliter citrà Saulx et ultra et hœres meus in perpetuum, ipsi alteram, exceptis partibus quas ecclesia Trium-Fontium, Jacobus de Signoles, Adam de Bauzeis, milites, habent in nemoribus superdictis et exceptis, dotalitiis ad ecclesiam de Sancto-Hilario pertinentibus, tam nemorum quam terragiorum, in nemore etiam cum habent in Andermont, in Soiru, in colle de Harys-pret et in nemore Sancti-Petri habebo ego medietatem et hæres meus, tam in pertinentibus quam in terragiis, si in eisdem nemoribus aliquando extirpari contigerit, et excoli, ipsi alteram. Et sciendum est quod ipsi de terra quæ dicitur terra le Poivre et de Novile quidquid vel fuit vel est de suis charruagiis cum omnibus decimis integraliter retinuerunt cum terragiis earumdem. Si vero aliquid sint terræ de terrâ illa quæ dicitur le Poivre et de Novile quæ numquam fuerint de suis charruagiis quarum terragium valeat per annum modium bladi vel minus terragium illud ipsorum erit quicquid vero amplius ab uno modio terragium illud per annum valuerit, inter dictum comitem et ipsos æqualiter partietur. Eclesia supra dictæ cum suis appenditiis excepta

grangia de Hupymond in dictis nemoribus suum perpetuum retinuit usuarium, tam in pascuis quam in aliis usibus ab omnia quæ sibi necessaria fuerint vel utilia. Hæc est, ne aliquo modo à manu suâ alienare poterit, vel inde feodum facere vel in eleemosinam dare, nisi supradictæ ecclesiæ, nec harum possessionem fiendi ergà dictam ecclesiam partire poterit, nec ipsa inter se, ea inter eos habita conventione quod ecclesia Jandoriensis, vel dictus comes in his nemoribus extirpare vel dictarum possessionem aliquid dare vel reddere non poterunt nisi consensus intervenerit utrobique apponet forestarium in suis expensis qui ecclesiæ et abbati fidelitatem faciet cui dicta ecclesia dabit unum modium bladi ad mensuram loci, tantum modo medietatem frumenti et alteram avenæ fore facta dictorum nemorum non poterit remittere neque abbas vel ecclesia nisi de communi consensu sed inter ipsos ad medium partientur, non habebit neque hæres suis in dictis nemoribus nullum usuarium nisi tantum modo quod porci de nutrimentis suis et hæredis sui sicut et de suis pascentur in supradictis nemoribus. Si vero porci alieni ad pascagium in dictis nemoribus venerint pascendi, de suos vel hæredis sui et ecclesiæ consensu fiet et pascagium illud inter ipsos æqualiter partietur.

Dictus autem comes in recompensationem hujus associonis perpetua concedi in eleemosinam perpetuam dictæ ecclesiæ medietatem decimarum tam minutarum quam grossarum quas habebat apud Resson, excepto vino dictarum decimarum, de quâ medietate faciet ecclesia omni modum suam voluntatem. Partientur dicti comes et conventus æqualiter redditus quos homines de Sancto-Hilario et de Insula-Rigault tenentur reddere annuatim pro parte illâ allodii quæ de consensu suo et conventus assignata est ad perpetuum usuarium eorumdem et æqualiter solvent ecclesiæ beati Maximi de Barro et Nenaldo, militi de Novilla, annuatim et quos habent in decimis supradictis. Per litteris suos sigillo munitæ anno 1229, mense novembri.

(*Arch. de la Meuse*, Reg^e n° 42, f^os 35 et 36).

XXXV

L'abbaye de Jandeures possédait autrefois, des dîmes de Robert-Espagne, le sixième, comme il est dit ci-dessous :

Universis præsentes litteras inspecturis. Frater Philippus, dictus abbas Trium-Fontium et decanus Christianitatis de Novavilla, salutem in Domino.

Noverit universitas vestra quod Nicolaus de Robert-Espagne, miles, recognovit quod bonæ memoriæ frater suus do-

minus Petrus de Robert-Espagne, laude et assensu suo et dominæ Ysabellis uxorîs ipsius et Beatricis sororis suæ et hæredum suorum dedit in perpetuam eleemosynam ecclesiæ sanctimonialum de Rup, ob remedium animæ suæ et suorum parentum medietatem portionis decimæ de Robert-Espagne et de Bureio (Beurey) quam tenet dominus Herricus, canonicus Barri-ducis, post obitum ipsius Horrici perpetuo pacifice possidendum. Aliam autem medietatem ejusdem portionis eodem modo dedit in eleemosinam fratribus de Jendoriis pacifice possidendam. Hujus autem elemosinæ recognitione facta apud Tres-Fontes die sepulturæ ejusdem Petri. Præsentes fuerunt dominus Balduinus de Claromont, dominus Joannes de Noiez, patrici ipsius P. defuncti, Philippus, castellanus Barri, B. de Grangea, Arrardus de Sameri, Do. de Claromonte, et plures alii milites. Magister Leprosorum, Paganus nomine de Popeio, Ymonis de Mognevilla, Ulricus, cellarius Trium-Pontium et Joannes, monachus ejusdem loci sacerdotes. In cujus rei robur et testimonium ad præces prædictorum Nicolaus de Robert-Espagne, Ysabellis uxoris et Beatricis sororis ipsius. P. presentes litteras sigillorum nostrorum munimine duximus roborandas. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo sexto, feria tertia proxima ante festum omnium sanctorum. Presentibus autem in pergameno descriptis duo sigilla appensa sunt.

(*Cartul. de Jandeures*, t. II, *Robert-Espagne*, et *Archives de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*).

XXXVI

Vidimus litterarum Innocentii IV eximentis ordinem præmonst. a solutione decimarum. Anno 1267.

Universis præsentes litteras inspecturis officialis Cathalaunensis salutem in Domino. Litteras reverenda memoriæ Innocentii papæ IV sanas integras, non cancellatas, non abolitas, non aliquâ parte sui viciatas testes vidisse noveritis per hæc verba :

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati præmonstratensi et universis conventibus ejus et fratribus sub eodem ordine Deo servientibus, salutem et apostolicam benedictionum. Contingit interdum quod non nulli propriis incumbentes affectibus dum..... sensum legitimum ad sua

vota non habent accomodium, superaddunt adulterum intellectum in temporali compendio æternum dispendium non timentes. Sanè sicut audivimus, quidam suo nimis inhærentes ingenio nimiumque voluntatis consilii generalis interpretes de novalibus post idem concilium acquisitis à vobis intendunt decimas extorquere, ne super iis vos contingat indebitâ molestatione vexari, nos interpretationem illorum intellectui constitutionis prædicti consilii super præmonstratensibus decimis editæ asserimus peregrinam : in ipsa quidem expresse cavetur ut de alienis terris et a modo acquirendis si eas propriis manibus aut sumptibus colueritis, decimas persolvatis ecclesiis quibus ratione prædicti concilii solvebantur. Undè si ad propè positum actionem discretionis extendant advertentes nihilominus de quibus novalibus apostolica sedes intelligat intelligentiam super talibus piis locis concessam, non sic circà novalia novæ interpretationis ludibrio ingenia fatigarent. Nos igitur ad justam felicis recordationis Honorii papæ prædecessoris nostri auctoritatem præsentem inhibemus ut nullus a vobis de novalibus à tempore concilii generalis vel in posterum propriis manibus aut sumptibus excolendis decimas exigere vel extorquere præsumat. Nulli ergo omninò hominum liceat hanc paginam nostræ inhibitionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Lugduni M.CC.L. martii, Pontificatûs nostri anno secundo.

Quod autem vidimus testavimus, transcribi fecimus et sigillo curiæ Cathalaunensis sigillari anno Domini M° CC° sexagesimo septimo, feria secunda post nativitatem beati Joannis Baptistæ.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. I, *Fondation*, pp. 35-37).

XXXVII

Charta Guidonis, episcopi Tullensis, donatione Sancti Hilarii confirmativa. Anno 1249.

Guido, Dei gratiâ Tullensis episcopus, dilectis in Christo abbati et conventui de Jandoriis, salutem et benedictionem. Concessionem vobis jam dudum factam a venerabili patre Mathæo quondam Tullensi episcopo de ecclesiâ Sancti Ylarii cum suis appenditiis possidenda et de cura animarum dictæ ecclesiæ abbati qui vobis præerit semper gerenda et quod in eadem per unum de vestris canonicis aut per aliquem præsbyterum sæcularem in dicta ecclesia divina celebrari faciatis, prout in litteris

prædicti Mathæi vobis super iis collatis plenius continetur, volumus, laudamus et vobis perpetuo confirmamus, ita quod cum aliquem ad celebrandum ibidem divina destinabitis, destinandus ligendi et absolvendi a nobis et successoribus nostris qui pro tempore erunt, recipiat potestatem. In cujus rei testimonium sigillum nostrum præsentibus litteris duximus apponendum. Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo et quinquagesimo nono, feria sexta ante purificationem beatæ Virginis.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Lisle-en-Rigault,* cure).

XXXVIII

Donation à l'église de Jandeures d'un buisson de saules faite par Renaud de Bar en 1269.

Je Renaus de Bar, chevaliers, faz sauoir a touz que j'ai abandenei et otroié pour Dieu et en aumosne à l'eglise de Jandoires qui est de lordre de premonstrei a aquantir un bousson de saulx qui estoit en lor prei de suz Andernay deleiz lou prei lou chastelain de Bar, lon il avoit en tout un arpent quinze perches moins, por mettre a prei et pour fauchier sans contredit, et veul que li devant dite eglise en face son prei et sa volentei de sor en avant ensi com de lautre, porce quil prient pour moi et pour mes ancessors. Et pour ce que ce soit ferme chose et estable a touzjours, ai-je fait ces lettres garnir de mon scel en tesmoignage de veritei. Ce fut fait l'an de grace mil deux cens et sexante neuf on mois de Janvier.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. I, *Andernay*, p. 316).

XXXIX

Donation de cinq journaux de terre en Plain-mont, 1289.

Eude, dame de Saint-Remy, femme de monseigneur Milon, chevalier, alors décédé, fait savoir par lettres qu'elle a donné et octroié en perpétuelle aumône à l'église de Jandoires une pièce de terre *condit an Lavalette* où il y a cinq journaux, située au Plain-mont, finage de Trémont, entre Vuarmet, fils de Gérart, par devers Jandoires, et Bernardin d'autre part par devers Tremont; laquelle terre elle déclare avoir achetée à Clauluis de Tremont. Elle veut et ordonne que cette terre et tout *li proage* qui y pourront venir soient appropriés au couvent de ladite

église « au commandement de celui qui gardera les pitances le couvent », pour faire son anniversaire chaque année, et pour son père et pour sa mère, et pour sa fille Marie, et pour ceux qu'elle voudra y accompagner, et soit mis, dit-elle, audit jour en pitance à tous les frères de la maison.

Le titre a été scellé à sa prière par l'abbé de Trois-Fontaines qui a joint son sceau au sien.

— En 1299, au mois de novembre, la veille de la *Saint-Andreu* apôtre, la même Eude donne de nouvelles lettres contenant en termes identiques la même donation et les mêmes conditions.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Trémont*).

XL

Attestatio donationum tam de ecclesiâ Sancti Hilarii quam Combles, Contrisson et Vassincourt. — Année 1295.

Universis præsentes litteras inspecturis Goffridus de Vende riis (Vendières), archidiaconus de Rinello (Rinel ou Reynel), in Ecclesia Tullensi, salutem in Domino.

Noverint universi quod nos vidimus et de verbo ad verbum legimus quasdam litteras non cancellatas nec in aliqua sui parte viciatas quarum tenor talis est.

Formarius, Dei gratia omnibus præsens scripturum inspecturis; veritati subscriptæ fidem adhibere. Noverit universitas vestra quod nos donationem ecclesiæ Sancti Ylarii et de Villa sur Saulx cum appenditiis, sitam in archidiaconatu plenissimè confirmanus, etiam..... jam dictæ ecclesiæ de Jandoires omnes ecclesias, quas possidet Jandoriæ ecclesia, in archidiaconatu nostro. Videlicet Combles, Contrixons, cum appenditiis de capella de Wacincourt. Actum anno Domini M°CC° sexto decimo, quinto decimo kal. septembris.

Quas prædictas litteras et concessiones in eis factas in omnibus et per omnia volumus esse duraturas et in suo robore perpetuo permansuras ipsas concessiones prædictas, quatenus nostrorum interest, auctoritate nostra confirmantes, jure nostro in omnibus nobis et successoribus nostris salvo. Datum anno Domini M°CC° nonagesimo quinto, feria sexta post factum omnium Sanctorum.

(*Cartulairs de Jandeures*, t. II, *Lisle-en-Rigault*, cure).

XLI

Assignatio viginti solidorum super decima de Combles ab Guidone de Robertispania percipiendorum. — Anno 1312.

Præsens titulus hic habet locum ex mentione decimæ de Combles.

Universis prœsentes litteras inspecturis; frater Gerardus, Dei patientiâ abbas Gendoriarum, salutem in Domino sempiternam...

Eapropter, nos præfatus abbas, de consensu Renaldi in Christo patris et Dei patientia nostri patris abbatis Regiæ-Vallis et voluntate nostri conventûs personam scripto commendamus quæ nobis sua beneficia largitus est ad pitanciam ipsi conventui singulis annis pro remedio animæ suæ in perpetuum faciendam et ad memoriam ipsius retinendam, videlicet pro Guidone de Robertispania assignavimus et assignamus viginti solidos turonenses, in festo Sti Remigii percipiendos annuatim in decima nostra de Combles pro viginti libris turonensibus quas dictus Guido conventui contulit ante dicto. Quam dictam summam pecuniæ nos abbas recipimus in utilitatem ecclesiæ nostræ convertendam, pro quo Guidone dictus conventus debet quolibet anno unam missam de Spiritu sancto celebrare quod vivet. Post decessum vero ejus tenetur ipse conventus anniversarium ipsius et uxoris suæ solempniter celebrare, ideo nos abbas ad prædictam assignationem inviolabiliter observandam astringimus nos et successores nostros sub voto religionis nostræ et firmiter obligamus.

In cujus rei testimonium sigillum nostrum unà cum sigillo sæpe dicti abbatis præsentibus duximus apponendum.

Datum anno Domini millesimo trecentesimo duodecimo, mense decembri, in crastino Sancti Nicasii martyris.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. I, *Combles*).

XLII

Approbatio donationis ecclesiæ Sancti Hilarii. Anno 1322.

Universis prœsentes litteras inspecturis, Amedeus, Dei et apostolicæ sedis gratiâ Tullensis episcopus, salutem et notitiam rei gestæ. Cum nos nuper ad unam certam diem religio-

sum virum, dominum abbatem monasterii Janduriensis præmonstratensis ordinis dictæ Tullensis dyocesis, cum institutione, suis privilegiis, virtute quorum dicebat ecclesiam de Sancto Yllario cum suis appenditiis ad monasterium suum prædictum in corporatam esse et regimen ipsius ecclesiæ ipsi abbati esse commissum, tandem dictus abbas coram nobis comparens nobis de privilegiis sibi et monasterio supra dicto super præmissis concessis per prædecessores nostros episcopos Tullenses et per sedem apostolicam confirmatis, fidem fecit competentem. Nos quos sufficienter informavit de prescriptione legitima videlicet quod abbates qui pro tempore fuerunt, abbatis ipsius monasterii curam dictæ ecclesiæ de Sancto Yllario cum suis appenditiis gesserint, et gerebant et quod dicta ecclesia per fratres dicti monasterii Janduriensis absque aliqua alia institutione consueverat deserviri. Quibus privilegiis visis et in informationibus receptis, prædicta privilegia eisdem religiosis. Super ipsa ecclesia concessa laudavimus et approbavimus, laudamus et approbamus, ea auctoritate nostra ordinaria et confirmamus ipsum abbatem instituendo per præsentes in ecclesia ante dicta; curam et sollicitudinem ipsius ecclesiæ eidem abbati committendo.

In quorum omnium testimonium sigillum nostrum ad negotia præsentibus est appensum. Datum in synodo... anno Domini M. CCC. XXII. — Signé Geoffroi de Vendières.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Lisle-en-Rigault*, cure).

XLIII

Défense faite par le comte de Bar de comparaître devant le juge de Langres à l'occasion du douzième dans les dîmes de Vassincourt. An 1339.

De par le comte de Bar,

A Jennet Petitpreste, nostre baillif de Bar, ou au prevost d'iceluy lieu, comme sais le discort mehus entre religieuses personnes l'abbé de Jendeures et le prieur de Dame-Marie pour cause du douzeime de la deisme de Wassincourt que chascun diaulz maintenoit appartenir a luy, il eut esté trovei dehuement, si comme lidis abbés maintien et reissortei par les arbitres auquelz lesd. parties l'avoient chargié et aus ei promis a tenir lour rapport sus le veu de lour religieux que ycelz douzeime appartenoit aud. abbey de Jendeures et en deneit jour pour cause de l'abbeye, niant moins lidis jous surs la deffense

de noz gens ait fait convenir ycelui abbey a Lengres par privilèges et mis en sentence; por cest cas on grant prejudice dud. abbey et contre raison, si comme il dit : pour ce est il que nous vous mandons, cil vous appert qu'il soit ainxis que vous..... led. jour en toutes..... de ce que vous trouvereis dou sien desous nous, afin quil face rappeleir lad. sentence, et ycelle rappellée, cil veuilt riens oppozeir au contraire. Si appeleis les parties pardevant vous et lour faites brief droit sans delay et gardeis quil ni ait deffault. Diex vons garde. Donné à Bar soubs nostre seel l'an 1339, le jour de la division des Apostres.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Vassincourt*).

Suit au Cartulaire la sentence rendue à propos de cette affaire ; elle est datée de 1337, le vendredi après la Notre-Dame en septembre et condamne le prieur de Dammarie.

XLIV

Donation de terrages et de 31 sols à prendre sur les assises de Lisle-en-Rigault. An 1347.

Je Symons Lestache de Clefmont, chevalier, sires de Lyle en Rigault, fais savoir a tous ceuls qui ces presentes lettres verront et orront que je, pour Deu et en aulmonne et pour la remission de mes pechiez donne et ay donney a l'abbey et au couvent de Jandeures de lordre de premonstrey dou dyocese de Toul, tous mes terrages qu'on me doit et puet deuoir dancienetez, on finages et on parrochages appartenans a ycelles, cest assauoir de Lyle, de Saint Ylaire, de Sauldru et de Ville-sur-Saulx. Item, encore donne je ausdis religious et a lor successeurs trente et un sould de petis touruois viez a prendre et receuoir ladite somme dargent le jour de Quasimodo, sur mes assises que my bourjois de Lyle me doient aud. jour pour lor chief et pour lor bestes; et voulons que lidis religieus soient paiiés desd. 31 souls des premiers deniers que mesdict bourjois de Lyle me paieront aud. jour pour les droitures desur dictes et pour cest don desur dict sont lidiz religieus tenu de chanteir on ma chappelle en Lyle qui est en ma maison trois messes chascune semaine outre ce quil y sont atenu de chanteir en ma dite chappelle trois messes chascune semaine et le dymenge. Et toutes les choses dessus d. promes je pour my et pour mes hoirs a tenir fermement et lealement audis religieus et a leurs successours. En tesmoignage de veritey, je Symons, chevalier desur dis, ai mis mon sael en ces presentes lettres qui furent

faites lan de grace 1347, le mardi aprei feste du Saint Sacrement.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Lisle-en-Rigault*).

XLV

Lettres confirmatives de la donation d'un muid de froment. — 5 août 1367.

Guillaume de Forges, ecuier, sire de Tremont en partie, fais savoir par ces lettres que comme descors fuist entre les religieux, abbé et couvent de Jandeures d'une part, et lui d'autre part, sur ce que les religieux se disoient estre en bonne saisine et possession d'avoir annuellement et à perpetuité 20 quarterons de froment sur ses affouages des bois de Trémont du don et aumône de feu son très cher seigneur et grand-père, mons. de Forges, chevalier, si comme il apparoissoit alors par son testament et rattific^{on} des lettres de feu son très cher seigneur et père mons. Jehan Salaur, et de son cher oncle Colin de Forges, écuyer, et lui Guillaume, écuyer, contra.... pour lesdits 20 quarterons de froment, par la raison que lesdits affouages ne valoient pas les rentes qui déjà pouvoient être assignées précédemment à plusieurs autres personnes, avant le don et aumône desdits religieux, ensemble plusieurs autres causes qui le portoient à non paier.

Il est assavoir que pour tranquillité de paix, désirant la purification et salvation des ames de ses très chers seigneurs et pères dessus dits et de tous les autres amis, et pour éviter l'annulation (suppression) des prières, bienfaits et oraisons des religieux s'ils n'étoient pas payés, du consentement de ceux-ci et d'après les conseils de bonnes gens, il a consenti et consent que lesdits religieux prennent annuellement et à perpétuité sur lesdits affouages de Tremont le 11 novembre un muid de grain froment au lieu des 20 quarterons qu'ils réclament. Il ajoute qu'au moyen de ce traité toutes les autres lettres contenant plus grande somme de blé sur les affouages que les religieux pourroient avoir sont annulées.

Il ajoute enfin qu'en raison de la réduction desdits 20 quarterons de froment à un muid, et pour que ses très chers seigneurs et pères et tous ses autres amis dessus dits soient toujours dignement et plus dévotement es prières, bienfaits et oraisons des religieux et de toute la religion, il déclare vouloir que si les religieux de Jandeures ne pouvoient être paiés de leur dit muid de froment sur ses affouages au jour susdit, ils le prennent sur toute

sa terre de Trémont, par sa main et son commandement tant sur ses assises et ailleurs, moyennant quoi lesdits abbé et couvent sont tenus de chanter trois messes de *requiem* en leur église pour les ames de Jean de Forges, chevalier, de sa femme et de leurs hoirs ses grands père et mère.

(*Cartulaire de Jandeures,* t. II, *Trémont*, p. 219).

XLVI

Don testamentaire de Colard de Henin, écuyer. 25 juillet 1368.

Ce gentilhomme élit sa sépulture en l'église des religieux de Jandeures en la fosse où ses parents et amis *sunt mis en terre.* Il donne à cette église un demi-muid de blé moitange de rente à prendre annuellement sur une maison et des biens qui avaient appartenu à Demonget Chanterel moyennant quoi les religieux seront tenus de chanter chaque année trois messes pour le salut de son âme au jour qu'ils fixeront pour la célébration de son obit.

Il donne au curé de Ville-sur-Saulx la vigne qui avait appartenu à Pananie, à charge de dire une messe chaque année pour le salut de son ame, et après le décès du curé la vigne devait demeurer à l'église de la cure pour chanter ladite messe à perpétuité.

Il nomme pour exécuteus testamentairs frère Girard de Fraine, moine de Jandeures et curé de Ville-sur-Saulx, Périn de la Fertey, et Ysabel sa propre femme.

Fait à Lesmont en l'ostel de Perin de la Fertey dessus nommé en présence d'Anseleiz de Nuefville, écuyer, Jean de la Fertey, fils dudit Périn, George, fils de Demengin d'Ancerville, dame Eude de Baulsey, nonnery de Sainte-Hoult, etc.

(*Cartulaire de Jandeures,* t. II, *Ville-sur-Saulx*).

XLVII

Lettres de Robert, données à Bar le 7 mars 1370. — Don d'une maison et de cinq jours de terre à l'abbaye de Jandeures.

Robert y fait savoir que Jean dit Bugnard, de Trémont, son vassal, ayant l'intention d'entrer en religion, convers ou pré-

bendier de l'abbaye de Jandeures et es bienfaits de ladite église, et par ce motif ayant donné à celle-ci cinq journaux de terre ou environ qu'il avait acquis, une maison Lemplastre comme elle se comporte et ses appartenances, le tout situé à Trémont et sur son finage, et que outre pour entrer en religion et pour y avoir ses nécessités, il avait vendu certains héritages qu'il avait de ligne sur le territoire du même village jusqu'à la somme de 12 petits florins.

Il ajoute que sur ce son procureur avait fait saisir toutes ces choses pour cause de forfuyance, et qu'à la demande et eu égard à la dévotion dudit Jean Bugnard, son vassal, il approuve et confirme par ces lettres lesdits don et vente, à condition que les cinq journaux, la maison et ses dépendances seront rabattus pour ce qu'ils valent, de dix livrées de terre que le comte Edouard, aïeul du duc, avait donné lettres d'amortissement aux-dits religieux et moyennant cinq florins que le prince reconnaît avoir reçu dudit Jean.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Trémont*).

XLVIII

Lettres d'exemption, pendant six ans, d'un dîner pour les officiers de Vitry.

A Nt. Bauduyn, lieutenant en la prevosté et ressort de Vitry, de noble homme Monsieur le bailly dudit Vitry en l'absence de son lieutenant, au premier sergent royal de ladite prevosté qui sur ce sera requis, salut : Nous avons receu les lettres du Roy nostre sire en simple queue et cire jaune, desquelles la teneur s'ensuit :

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à notre bailly de Vitry ou à son lieutenant, salut. Ouï avons humble supplication des pouvres religieux abbé et couvent de Jandeures, de l'ordre de prémontré, contenant que à cause de leur dit monstier ou abbaye, entr'autres choses ils ont ung gaignage appelé Huppemont assiz en nostre prevosté dudit Vitry, dont les fruiz croissans en ycellui ils avoient en temps de paix, accoustumé eulx substanter et alimenter en faisant le service divin ondit monstier. Et encor de ce pou qui y croist le font de present au mieulx qu'ilz peulent. Lequel lieu et autres labouraiges dicelluy monstier, à raison des guerres qui de longtems ont eu et encor ont cours en nostre royaume sont cheus aussi comme en totale ruyne et demourez inhabités, iceulx par ce moyen venus trins

et progeetés boys, hayes, ronces et espines, parquoy ilz ont esté et encor sont inutiles et de nulle valeur à la..... desditz pouvres supplians, lesquels n'en amendèrent depuis vingt ans ou environ de la valeur de profits, néantmoins noz prevost, sergent et autres officiers dudit lieu de Vitry ausquels la non valeur des choses dessus dites est toute notoire qui en temps de paix estoit de bon et grant revenu, veulent dire que ils ont accoustumé à cause d'iceulx gaignages et mesmement dudit lieu de Huppémont avoir chascun an ung disner desdits supplians, pour eulx et leurs chevaulx, et à ce faire les ont contrains, et chascun an contraignant bien rigoureusement, qui leur a cousté et peut couster à tout le moins pour chascune fois cent sols ou environ, ce qu'ilz ne pouroient doresnavant faire ne continuer, et leur conviendra on temps advenir à l'occasion de la contrainte dudit disner de laisser ycellui gagnaige, et par ce cesser de faire et celebrer ledit service divin ondit monstier, se par nous ne leur est sur ce pourveu de nostre grâce et remède convenables, si comme dient lesdits pouvres supplians, requerant humblement icellui.

Pourquoy nous, en consideration aux choses dessus dites, nous voulons en deffault de ladite provision le service divin y cesser, ne aussi les dis gaignages demourer deserts et inhabités, mais leur y subvenir de remède opportun et convenable, vous mandons et ordonnons par ces presentes que yceulx religieux, abbé et couvent de Jandeures, vous teniez et fassiez tenir quictes et paisibles doresnavant par chascun an jusques au terme de six ans prochainement venans dudit disner par nosdits officiers et chascun d'eulx, sans souffrir que à ce faire ilz ne aulcun d'eulx les puissent commander ni en leurs dits gaignages leur..... et lequel on cas dessus dit nous leur avons donné et quicté, donnons et quictons de grâce especiale par ces presentes, nonobstant quelconques lettres subreptices, impetrées ou à impetrer à ce contraires, toutes voyes ou lieu d'ycellui disner durant ledit temps par chascun an une fois en leur eglise de Jandeures ung service et commémoration pour nous et pour nos predecesseurs, et paient en oultre en signe de redevance par chascune desdites années durant ledit temps de six ans audits officiers ou à cellui d'eulx qu'il appartiendra la somme de X....., car ainsi nous plais-il estre fait, et ausdits pouvres supplians on dit cas l'avons octroié de grâce especiale par ces presentes. Mandons et commandons, etc.

Donné à Chaalons, le 14e jour de mars, l'an de grâce 1440 et de nostre règne le 19e, soubz nostre scel ordinaire en l'absence du grant. Ainsy signé : Charles.

(*Cartulaire de Jandeures, Vroil et Huppémont*, t. II).

XLIX

Donation d'une rente annuelle de 5 francs. An 1473.

Pierre Massiart, bourgeois de Bar, et Marguerite sa femme, auparavant femme de feu Jean Jacquier, en son vivant marchand et bourgeois audit Bar, licenciée et autorisée de son mari, reconnaissent en présence de Jean de Ronne et de Jean Servais, notaires à Bar, que comme ledit feu Jean Jacquier eut par son testament, ordonné 5 francs être fondés chacun an par ladite Marguerite sa femme pour la fondation d'une messe qu'il veut être dite par chaque semaine de l'an par un des religieux de Jandeures en la chapelle qu'il a fait édifier et consacrer devant ses *molins* de Lisle-en-Rigault pour le salut de son ame et de tous ses amis et bienfaiteurs comme il est contenu audit testament.

Lesdits reconnaissants, voulant de leur pouvoir accomplir l'ordonnance et le désir du défunt, assignent, cèdent et transportent aux religieux, abbé et couvent de Jandeures la somme de cinq francs, monnaie coursable au duché de Bar, de droite rente ou cens annuel et perpétuel à prendre sur les moulins à papier et à blé que ledit Jacquier avait fait édifier sur la rivière de Saulx, *au bout de la ville de Lisle-en-Rigault devers Jandeures, sur les maisonnemens et haubergemens estant sur iceulx,* que ledit Jean Jacquier y a fait construire et édifier, sur la grange, *mareschaulcies* (?), *court*, *isles et islettes* étant à l'environ, sur la pêche que le sieur Jean Jacquier avait en ladite rivière, savoir dès le commencement des écluses desdits moulins jusqu'à la rivière appartenant auxdits religieux, et sur toutes leurs appartenances et aisances, lesquels moulins, teneur, pêche et appartenances d'iceux étaient et sont déjà chargés envers noble seigneur Guillaume de Choiseul, seigneur de Lisle-en-Rigault, de la somme de 10 francs et une *raimme* de papier, qui ou ses prédécesseurs, considérant la ruine qui était auxdits moulins pour lors tout ruinés, les avaient laissés audit défunt et à feue Jeanne sa femme, de laquelle ladite reconnaissance avait sa cause en cette partie qui, pour la construction et réédification d'iceux y avaient mis la plus grande partie du leur.

Encore en et sur tous les héritages que ledit feu Jean Jacquier et sa dite feue femme avaient à cause dudit acensement et que ledit Jacquier avait acheté depuis en ladite ville, ban et finage

dudit Lisle-en-Rigault tant en terres labourables, *maisonnemens*, meix, jardins, chenevières, prés, vignes, etc.

De tous lesquels héritages et moulins en rend à présent auxdits reconaissants la somme de 17 francs par an avec la charge de l'acensement dessus dit.

Moyennant que les religieux et leurs successeurs, abbé et couvent, seront tenus de dire, chanter et célébrer chaque semaine de l'an et à perpétuité, par aucun d'eux ou par autre prêtre *ydoine*, dans ladite chapelle, une messe à tel jour et à telle heure qu'ils verront être plus convenables pour leur aisance, et pour le profit et honneur de ladite chapelle et des habitants desdits moulins, et en cette chapelle à l'honneur de Dieu sans y commettre aucune faute ou négligence, et au salut de l'ame dudit défunt, de ses bienfaiteurs et à sa bonne intention..... Fait en 1473, le dernier jour de février.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Lisle-en-Rigault*).

Dans le même recueil on voit qu'en 1474 l'abbé et les religieux de Jandeures acceptent la donation ci-dessus ainsi que les charges qu'elle impose.

L

Donation d'un bois dit le *Chastellain* à l'abbaye de Jandeures. — 20 novembre 1482.

Par ces lettres données le 20 novembre 1482, Georges d'Aloncourt, écuyer, seigneur de Vaugenvey, de Quevonges et de Véel, et Isabelle de Foucocourt sa femme, dame desdits lieux, font savoir que, pour le remède et salut de leurs ames et les ames de leurs *ancessours*, et afin qu'ils soient participants aux prières, suffrages et oraisons qui se faisaient alors et devaient se faire à l'avenir en l'abbaye et monastère de Jandeures, de l'ordre de Prémontré, ils ont donné et donnent pour Dieu, en aumône, et par pur et irrévocable don, à ladite abbaye et monastère de Notre-Dame dudit Jandeures, pour le posséder à perpétuité par les abbé, religieux et couvent dudit Jandeures, un petit bois appelé *le bois le Chastellain*, contenant environ seize arpents de bois, ensemble un *couppel* de la rivière de Sautx nommé l'*yawe* (l'eau) *le Chastellain* à eux appartenant. Ledit bois situé au lieudit sur la rivière de *Bruans* de Jandeures et la rivière de dessous ledit bois entre les bois dudit Jandeures d'une part, et ceux et finage de Robert-Espagne d'autre part, à cause de ladite seigneurie de Quevonges, ensemble la seigneurie desdits bois et rivière, telle qu'elle leur appartenait et devait appartenir.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. I, page 210, *Bois*).

LI

Acensement de la censé de Gravières à Antoine de Stainville, seigneur de Couvonges; 30 avril 1605.

Bail emphytéotique de l'alleu de Gravières passé à Bar par le R. P. Claude de Saint-Baussant, abbé de Jandeures, et frère Étienne Varinot, prieur, Mathieu Féry, François Husson, gruyer, François Bouvét, Maximilien Cousin, Gérard Bourguignon et Quentin Pasquet, tous religieux profès en l'abbaye de Jandeures, lesquels firent entendre et exposèrent au R. P. Nicolas Barnet, abbé de Jovilliers :

Que la cense et finage de Gravières dépend de ladite abbaye, faisant ban et finage à part proche celui de Vassincourt, distant d'icelle abbaye d'une lieue et demie, leur était depuis longtemps inutile sans en retirer aucun profit, tant au moyen de l'accord et traité fait entre honoré seigneur Charles de Stainville, seigneur du Châtelet d'une part et les religieux d'autre, pour les dommages et intérêts prétendus par ledit seigneur de Stainville, lequel doit encore tenir pendant neuf années ladite cense de Gravières, que d'ailleurs ladite cense étant hors des mains de ce seigneur, ils en tireraient peu de profit vu la distance des lieux et que la plupart des terres sont en friche, qu'il y faudrait rebâtir une maison, grange et tous autres bâtiments pour un fermier, ce qui ne coûterait pas peu.

Telles étaient les raisons et autres des religieux. Le R. P. Barnet, abbé de Jovilliers, commissaire député en cette partie, fit information et enquête dès le 13 avril et autres jours suivants des faits ci-dessus et de la commodité que pourraient retirer lesdits religieux de Jandeures de ladite cense et finage de Gravières, il trouva que si on refusait de la laisser on en pourroit tirer 20 muids de rente et quelque argent pour les prés, encore même qu'il y eût une maison et bâtiments.

Honoré seigneur Antoine de Stainville, gentilhomme de la Chambre de Son Altesse, et dame Bonne-Françoise de Monpezat son épouse, s'offrirent de prendre ladite cense et finage de Gravières à titre de cens emphytéotique, en payant par chacun an auxdits sieurs abbé et religieux de Jandeures la somme de 225 francs barrois, s'obligeant à faire les bâtiments y requis, rendre le tout en bon et suffisant état au bout dudit bail, satisfaire audit Charles de Stainville, son père, ce qu'il pourrait prétendre pour la non jouissance de neuf années de bail res-

tant à courir et aux autres charges déclarées dans le bail.

Lesdits abbé, religieux et couvent de Jandeures laissèrent et acensèrent auxdits seigneur Antoine de Stainville et dame Bonne-Françoise de Monpezat, son épouse, pour eux, leurs hoirs et ayant cause, ladite cense et finage de Gravières, consistant, savoir, en une place où était une maison au milieu des champs, appelée la Gravière, avec ses aisances et appartenances.

Un étang au dedans dudit finage contenant vingt arpents, frappant sur les terres et prés appartenant audit finage de Gravières, au dessous de la chaussée duquel il y a un moulin appartenant aux religieux;

Trente-six fauchées de prés;

Soixante-douze journaux de terre audit finage de Gravières;

Une côte de vignes aux habitants de Vassincourt contenant environ trente journaux, la dîme desquelles appartient aux religieux, pour en jouir par ledit sieur de Stainville, seigneur de Couvonges et son épouse, leurs hoirs et ayant cause, à titre de cens et bail emphytéotique à commencer au jour et date des présentes, de ladite cense, finage, dîmes et autres choses ci-dessus énoncées, ainsi qu'en ont joui lesdits abbé et religieux et couvent dudit Jandeures, à charge par lesdits seigneur et dame de Couvonges de faire bâtir et construire au lieu où paraissent encore des vestiges de bâtiments de ladite cense de Gravières ou autre lieu plus commode dans ledit finage, un bâtiment, grange et étable pour y loger un censier, remettre la chapelle Saint-Jean, qui est bâtie dans ledit finage, en bon état, et appartiendront auxdits religieux les offrandes qui s'y feront le jour et fête de saint Jean-Baptiste; en outre se sont obligés, lesdits sieur et dame, de payer auxdits sieurs laisseurs annuellement la somme de 225 francs barrois à 16 carolus pièce, au jour de Pâques.

Le chapitre général, tenu le 9 mai suivant, a homologué ledit bail.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. II, *Gravières*).

LII

Entérinement d'une supplique des abbé et religieux de Jandeures tendante à la reconstitution de leurs titres détruits par les gens de guerre en 1556.

Les gens du Conseil établis à Nancy au régime et gouvernement des pays de Lorraine et de Bar pendant l'absence de

Mme et de Mgr de Vaudémont, tuteurs et administrateurs des terres, biens et pays de très haut et très puissant prince Monseigneur Charles, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres et marchis, marquis du Pont-à-Mousson, comte de Provence, de Vaudémont, Zutphen, etc., au bailly de Bar ou à son lieutenant, salut :

Reçu avons l'humble supplication de nos bien aimés les religieux, abbé et couvent de Notre-Dame de Jandeures, contenant que depuis demi-an en çà ou environ, aucunes gens malveillans et hayneux desdits supplians avoient attiré et adressé une quantité de gens de guerre, lansquenets, Lorrains et Allemands, allant au service du Roy, pour passer et loger en ladite abbaye, en laquelle ils auroient fait séjour par l'espace de cinq ou six jours, et icelle pillé, ravi et transporté tout ce qui se pouvoit piller, ravir et transporter, et non contens de ce, pour plus endommager les dits supplians, ils auroient rompu, déchiré et gasté tous les titres et lettres du bien et revenu ordinaire étant au trésor des chartes de ladite abbaye, de façon qu'il n'en est demeuré un seul en essence et nature, comme étant lesdites choses faites de guet-apens et propos délibéré par la suscitation desdites gens malveillans et hayneux, au moyen de quoi les dits supplians à l'avenir et pour succession de temps pourroient être inquiétés en procès par plusieurs personnes sachant les défauts desdits titres, et que les témoins qui pourroient déposer de la vérité tant du droit que de la possession desdits supplians, seroient décédés, au grand dommage et préjudice desdits supplians qui, par tel moyen seroient et pourroient être en danger à l'avenir et dénués de tous biens, si sur ce ne leur étoit pourvu de remède et justice à ce convenable, nous humblement requérans icelui.

Nous, à ces causes, désirans subvenir aux sujets de Monseigneur selon l'exigence du cas, vous mandons et commettons que, informations préalablement faites et rapportées par devers vous ou par vous être faites desdites violences, ravissemens de titres, romptures, dégâts et infractions d'iceux, et s'il vous appert comme dessus est dit, vous, audit cas appelé le procureur de Bar, ayez à procéder à la preuve, enquête et vérification du contenu esdits titres ainsi perdus, brûlés et rompus, et des droits, rentes, possessions, censives, terres, seigneuries, et de l'entier revenu que auxdits supplians peut et doit justement appartenir, et duquel ils ont été en possession paisible et jouissance depuis dix, vingt, trente, quarante et cinquante ans, et par tel temps qu'il n'est mémoire du contraire, selon la qualité et exigence des cas, appelé avec vous tant ledit procureur que toutes autres personnes qui y pourroient prétendre droit et in-

térêt ; et ce par cris publics et proclamations accoutumées, même es prônes des églises esquelles lesdites rentes, droits, censives, seigneuries et revenus sont sujets et assis, selon que au cas appartiendra, afin de convenir d'adjoints et voir jurer témoins, intimations en tel cas requises, sauf à parties adverses bailler, lever reproches si bon semble pour lesdites enquêtes et informations ainsi faites et si métier est, publiées, valoir auxdits supplians à l'avenir pour la preuve et vérification desdits droits, rentes et possessions, saisines, terres, seigneuries, revenus, et à la perpétuelle mémoire des choses susdites ainsi qu'il appartiendra par raison... Donné en la ville de Nancy, le 1er janvier 1557, scellé en cire rouge en placard, etc.

Suit le mandement et commission de M. le lieutenant général du baillage de Bar.

Thierry de la Mothe, écuyer, conseiller de notre très redouté seigneur Monseigneur le duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc., et lieutenant général du bailliage dudit Bar, au premier sergent dudit bailliage sur ce requis, salut.

Vues par nous, les lettres-patentes obtenues de MM. du Conseil établi à Nancy pendant l'absence de Monseigneur de Vaudémont, de la part des vénérables religieux, abbé et couvent de Notre-Dame de Jandeures en date de l'an 1557 avant Pâques, le 1er jour de janvier, auxquelles ces présentes sont attachées... Vous mandons et commettons que à la requête desdits vénérables vous adjourniez à être et comparoir à jour certain et compétent pardevant nous audit Bar, le procureur dudit bailliage pour venir procéder sur le contenu esdites lettres, recevoir les faits et actes que lesdits vénérables prétendent donner pardevant nous, dire et répondre ce que bon lui semblera, et sur le tout procéder suivant icelle, comme faire se devra par raison, en nous certifiant suffisamment de votre exploit..... Donné sous le scel du bailliage de Bar, le lundi 14 février 1557.

Le procureur général au bailliage de Bar, qui a eu commission des letrres obtenues par les religieux, abbé et couvent de Jandeures et du volume contenant la déclaration des terres et héritages y mentionnés, consent que commission soit décernée auxdits religieux, pour informer selon qu'il est mandé, pourvu que ledit procureur général ait communication de besogne pour y bailler les fins et conclusions tel qu'il verra au fait appartenir.

En conséquence le lieutenant général donna ordre et comission de publier comme s'ensuit :

Thierry de la Mothe, écuyer, conseiller et lieutenant général du bailliage dudit Bar, au premier sergent dudit bailliage sur ce requis, salut : Sur la requête à nous faite par les vénérables abbé et couvent de Notre-Dame de Jandeures, ordre de pré-

montré, assise en ce bailliage, et la présentation par eux faite à nous des lettres de commission obtenues de par le comte de Vaudémont, tuteur et administrateur des personnes, biens et pays de notre dit seigneur, à Monseigneur le bailli ou à nous adressées et données à Nancy le 1er jour de janvier dernier passé, portant ordonnance et commission d'informer des héritages, droits, possessions, libertés, franchises et titres concernant ladite abbaye, tant en généralité qu'en particularité, et reçue par nous ladite commission et le consentement du procureur général au bailliage de Bar sur ce ouï et interpellé, nous vous mandons et commettons par acte, que suivant lesdites lettres de commission et cette vous adjourniez à être et comparoir pardevant nous à la requête des vénérables ce requérans, tous et tels témoins que par eux serez requis pour porter bon et loyal témoignage de vérité en ladite information et enquête par nous à faire à jour certain et lieu que vaqueront dedans ledit bailliage ensemble ledit procureur et autres parties, si aucuns ou aucunes se veulent opposer ou constituer parties adverses desdits vénérables pour iceux ouï être procédé par raison, et pareillement faites significations, prières et requêtes ou commandemens à tous curés ou leurs vicaires des parroches voisines que serez qu'en faveur de justice et pour venir en connoissance du fait, ils et chacun d'eux publient et fassent significations à leurs prônes à jour de dimanche et fête solennelle que quiconque saura et aura connaissance des terres, biens, possessions, droits et titres appartenans et dus à ladite abbaye, ils entrent et viennent pardevant nous en connaissance et de déclaration en leur payant dépens et salaires raisonnables et sauf à chacun son droit.

Donné à Bar sous le scel dudit bailliage le 5 mars 1557.

En vertu de ces lettres de commission et lettres-patentes, le sergent commis se transporta là où il y a des terres, biens, rentes, cens, etc., appartenant à l'abbaye de Jandeures, comme on peut le lire tout au long dans le Cartulaire du couvent, d'où sont extraites les deux pièces précédentes (Tome Ier, *Fondation*).

LIII

Ratification de l'enquête. — An 1571.

Charles, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, marchis, marquis de Pont-à-Mousson, comte de Provence, Vauldemont, Zutphen, etc., à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Savoir faisons que nous, ayant veu la supplication présentée de la part du R. P. en Dieu, François Lecocq, abbé et religieux du monastère et couvent de Nostre-Dame de Jandeures, situé en nostre bailliage de Bar, contenant que dès l'an 1557, sur les plaintes et doléances qui auroient esté faites des pertes, ravissemens, et de leurs tiltres et enseignemens concernant les rentes et revenus desdits monastère et abbaye, les gens pour lors commis au régime et gouvernement de nos pays pendant nostre absence auroient ordonné au bailly de Bar ou son lieutenant de s'informer exactement, appelé ceulx qui seroient à appeller tant sur lesdits ravissemens que sur les droits de ladite abbaye, suivant laquelle ordonnance feu Thierry de la Mothe, lieutenant dudit bailliage et autres personnes publiques auroient informé et le tout rédigé par escript, signé de leurs mains et scellés de leurs scels avec le scel dudit bailliage, toutefois pour ce que leur besogne auroit esté jusque à cette heure, depuis par nous confirmée, et que lesdits abbé et religieux reignent comme ils doient et qu'il ne soit de telle force et efficace tant à l'exécution que s'il estoit par nous confirmé, nous supplians très humblement de ce faire.

Nous, les choses que dessus considérées, que desirons traiter favorablement lesdits abbé et religieux et les conserver en leurs anciens droits et privilèges, par l'advis et délibération des gens de nostre Conseil, avons loez, aggréé, ratifié et confirmé, et par ces présentes, de grâce spéciale louons, aggréons, ratifions et confirmons toute la besogne entièrement faite par ledit Thierry de la Mothe et autres personnages selon et en suyvant la commission et puissance à eux donnée, — voulons et nous plaist que le contenu en iceluy soit de telle et pareille force, vertu et vigueur partout en jugement et dehors et puissent estre exécutés tout ainsi, comme si rentes, cens et revenus déclairés et contenus en iceluy, ainsi rédigés par escript, estoient spécifiés et escript par le menu en tiltres, chartes et lettres particulières.

Si donnons en mandement, etc.

En tesmoing de quoy nous avons à ces présentes signé de nostre main et contresigné de l'un de nos secrétaires, fait mettre et appendre nostre grand scel. Donné en nostre ville de Bar, le huictième jour du mois d'aoust 1571. Signé CHARLES, par Mgr le duc de Calabre, Bar, Gueldres, etc. Les seigneurs évèque et comte de Toul, chef du Conseil, de Meslay, grand-maistre de l'hostel, chef des finances, de Cousance, bailly de Bar, de la Mothe, maistre des requestes ordinaire, et de Neuflotte, presens. — Signé de *Gleysenove*.

(*Cartulaire de Jandeures ;* l'authentique est à Jovilliers).

LIV

Certificat du droit qu'a l'abbaye de Jandeures sur le tiers des dîmes de Combles. An 1656.

Le soussigné chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre de Bar et official dudit Bar, curé de Combles, signifie à tous qu'il appartiendra, qu'aux vénérables prieur, religieux et couvent de Jandeures, diocèse de Toul, appartient le tiers aux grosses et menues dixmes du village, paroisse et finage dudit Combles, et les deux autres tiers aux vénérables abbé, religieux et couvent de l'abbaye de Trois-Fontaines, diocèse de Châlons, et aux sieurs chappellains, savoir, de la chapelle fondée en l'église de Saint-Pierre sous l'invocation de saint Jacques et saint Christophe, les dîmes chargées de préciputs savoir, de 5 muids 12 bichots de bled froment et 3 muids 12 minottes d'avène envers le sieur curé dudit Combles, et encore de 2 muids de bled, le tout mesure de Bar, envers le sieur prieur de Rus aux Nonnains, à prendre lesdits grains par préciput annuellement en la grange dixmeresse suivant la coutume immémoriale, déchargés de tous frais et de toutes charges.

Et que depuis l'année 1650, en laquelle comme il est notoire, un orage de gresle et tempeste survenu le 10 aoust, qui auroit ruiné totalement le finage, ensorte qu'il n'y eut que fort peu de dixme de bled, procédant de ce qu'il avoit esté moissonné auparavant ledit orage, ce qui restoit à moissonner de bled et tout le marsage ayant esté entièrement perdu, il n'y eut pas à beaucoup près pour payer lesdits préciputs; depuis lequel temps les habitans et paroissiens dudit Combles étant réduits à grande extrêmité à cause des contributions, tailles ordinaires et extraordinaires qu'on jettoit sur eux sans diminution, à quoy ils ne pouvoient satisfaire, leurs bestails ayant été pris par exécution et vendu, et iceux estant faits journellement prisonniers, se sont absentés pour la plupart dudit Combles, par le moyen de quoy le labourage a cessé, et comme auparavant il y avoit plusieurs charrues, il n'en reste que deux appartenant aux fermiers du sieur Beaulieu, et ainsy le finage a rapporté fort peu de dixmes, estant vray que du depuis quelques particuliers, habitans de Bar, en nombre de trois ou quatre, ont fait labourer quelques terres à eux appartenant audit finage, mais tout cela n'a rendu que peu de dixmes, et n'a pas esté suffisant pour payer le préciput audit curé, et par ce

moyen tous les autres seigneurs dixmiers, même lesdits vénérables de Jandeures n'ont rien touché ni pu toucher ni recevoir aucune chose desdites dixmes jusqu'à présent.

En foy de quoy j'ay signé la présente pour servir et valoir ce que de raison.

A Bar, le 10 febvrier 1656. — Signé : G. *Petit.*

(*Cartulaire de Jandeures*, t. I, *Combles*, p. 463).

LV

Acte de la visite de la paroisse de Jandeures par M^gr^ Thiard de Bissy.

L'an 1688, le septième juillet, Nous Henry Thiard de Bissy, nommé évêque de Toul, vicaire général de l'évêché le siège vacant, passant dans l'abbaye de Jandeures durant le cours de notre visite, avons reconnu ce qui s'ensuit :

Qu'il y avoit une trentaine de communians d'hommes et de femmes; que tous les sacrements leur sont administrés dans la nef de l'église de l'abbaye; qu'ils sont enterrés dans un cimetière y attenant; que l'on leur dit une basse messe tous les dimanches avec un prône.

Que le supérieur de la maison qui leur tient lieu de curé, ensuite ayant assemblé la jeunesse, nous l'avons trouvée fort ignorante, et les sieurs prieur et sous-prieur nous ont dit que comme on leur disoit la messe de paroisse en été à huit heures, peu de gens y venoient, entendant celles qui se disoient auparavant, passant le reste de leur journée ou à leurs affaires ou à chercher des fruits.

Sur quoy, Nous évêque nommé, avons ordonné ce qui s'ensuit :

Qu'en été la messe de paroisse se dira à six heures du matin, c'est-à-dire depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, et au milieu d'icelle un prône qui sera une instruction familière pour instruire les ignorans;

Item, que tous les dimanches devant vêpres, il y aura un catéchisme pour la jeunesse et autres gens plus avancés en âge, exhortant au surplus les PP. prieur et sous-prieur de visiter les malades et porter de leur mieux les peuples de leur basse-cour à approcher des sacremens.

Fait à Ville-sur-Saulx le 8 juillet. Signé Bissy, nommé évêque et comte de Toul, vicaire général de l'évêché. Et plus bas : par Monseigneur, signé *Constantin.*

L'observation qui suit se lit au bas du chapitre qui contient l'acte précédent :

« Il y a plusieurs registres de baptêmes, mariages et de morts, avec plusieurs lettres d'invitation à publier des bans de mariage. Il me paraît qu'en voilà plus que suffisamment pour prouver que l'abbaye de Jandeures a droit de paroisse. »

LVI

Lettres-patentes de S. A. R. Léopold 1er, duc de Lorraine et de Bar, par lesquelles il donne à l'abbaye de Jandeures la haute, moyenne et basse justice.

Léopold, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine, de Bar, de Montferrat, etc., à tous ceux qui les présentes verront, salut :

Vénérables nos chers et bien-aimés les abbé, prieur et chanoines réguliers de l'abbaye de Jandeures, Ordre de prémontré, nous ont fait très humblement représenter que leur dite abbaye, quoique fort ancienne, est peut-être la seule de leur Ordre dans nos Etats qui n'ait aucun privilège de juridiction, qu'elle est cependant assez considérable pour mériter cette distinction, étant composée d'une maison régulière, avec sa basse-cour où résident les fermiers et domestiques, et son ban aborné de toutes parts, contenant environ six-vingt journaux de terre à la roye, dix fauchées de pré, vingt journaux de vignes, et environ cent cinquante arpens de bois ; que tout ce ban et finage leur appartient sans qu'aucun particulier y possède en propriété la moindre portion de terre ; et qu'enfin ils sont sur le point de donner un nouveau lustre à leur maison en la bâtissant totalement ; c'est pourquoi ils nous ont très humblement fait supplier de vouloir leur accorder les droits de haute justice, tant dans l'enclos de leur abbaye et basse-cour de Jandeures que sur les territoires et bois en dépendans.

A quoi inclinant et voulant les traiter favorablement, après avoir renvoyé la requête qu'ils nous ont présentée à ce sujet à notre très cher et féal conseiller d'État et procureur général de nos Chambres des comptes de Lorraine et de Bar, le sieur Nicolas-Joseph le Febvre, et eu sur ce son avis et celui des gens de notre Conseil.

A ces causes, et autres à ce nous mouvant, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité souveraine, Nous avons donné, accordé et octroyé, donnons, accordons et octroyons

par ces présentes aux abbé, prieur et chanoines réguliers prémontrés de l'abbaye de Jandeures, les droits de haute justice tant dans l'enclos de ladite abbaye que sur les territoires et bois en dépendans, à la réserve néanmoins de la forge acensée au sieur Guyot, laquelle est située hors de l'enclos de ladite abbaye. Leur permettons d'établir un maire, un greffier et un sergent pour l'exercice de la juridiction ainsi qu'il sera dit cy après, et aux restrictions qui y sont insérées, scavoir que lesdits abbé, prieur et chanoines réguliers prémontrés, en conformité de la coutume de Bar, article 10, nous donneront homme vivant, mourant et confisquant, que l'exercice de la haute justice et l'exécution d'icelle pour le tout ensemble la justice gruriale sur les bois situés dans le ban et finage de Jandeures, non appartenans à l'abbaye, demeureront réservés à nos officiers en la prévôté et gruerie de Bar, n'entendant par les présentes concéder à ladite abbaye l'exercice que de la moyenne et basse justice avec les droits gruriaux sur les bois propres de son territoire à elle appartenans. Demeurera ladite abbaye, comme donataire des droits utiles de la haute justice, chargée du paiement des frais de la justice criminelle et d'indemniser s'il échet, le greffier de notre prévoté et gruerie de Bar suivant le règlement qui en sera fait en notre conseil des finances, et il n'y pourra avoir d'exempt dans la basse-cour de ladite abbaye que le portier avec un fermier d'une charrue, qui ne pourra labourer plus de cinquante jours de terre en chacune saison et posséder des prés à proportion ; et ce tant et si longtemps qu'il nous plaira et aux ducs nos successeurs continuer la grâce de l'exemption aux hauts justiciers de notre duché de Bar; et à l'égard des autres fermiers, manouvriers, et gens qui pourront demeurer dans les basses-cours ou sur le territoire et ban de l'abbaye, ils demeureront contribuables aux charges et impositions comme nos autres sujets, à l'effet de quoi il leur sera envoyé par notre Chambre du Conseil et des comptes de Bar une feuille préparée desdites impositions. Sous lesquelles réserves, modifications et restrictions, ladite abbaye jouira au surplus de tous les honneurs, droits, privilèges et prérogatives attribués aux seigneurs hauts justiciers, conformément à la coutume de Bar, tant et si longtemps qu'il nous plaira et à nos successeurs ducs faire subsister la présente concession, que nous et eux pourrons révoquer en tous tems, nonobstant toutes prescriptions, même d'un ou de plusieurs siècles, et quand il sera trouvé à propos. De tout quoi sera fourni lettres reversales lors de l'entérinement des présentes, et à charge enfin par lesdits abbé, prieur et chanoines réguliers prémontrés de ladite abbaye de Jandeures, de célébrer annuellement un ser-

vice solennel dans leur église pour le repos des ames de nos prédécesseurs ducs et de la nôtre après notre décès, et ce tant et si longtemps qu'ils jouiront des droits utiles de la haute justice.

Si donnons en mandement etc. En foi de quoi nous avons aux présentes signé de notre main et contresigné par un de nos conseillers secrétaires d'État, commandements et finances, fait mettre et appendre notre grand sceau, Donné à Lunéville le 1er décembre 1723. Signé Léopold, avec paraphe. Par S. A. Royale, signé S. M. *Labbé*, avec paraphe. Registrata, signé *Tallange*, avec paraphe.

(*Cartulaire de Jandeures*, t. I, *Justice*).

LVII

Bail général de l'abbaye de Jandeures pour M. Barthélemy et M. l'abbé Alliot.

31 décembre 1761.

Passé par Charles Antoine Vyard, écuyer, avocat en la Cour, demeurant à Bar, qui y a stipulé comme fondé de procuration de messire Jean-Joseph Alliot, aumônier du Roy, gouverneur de ses pages, chanoine de l'église collégiale de Bar-le-Duc, abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. de Jandeures, demeurant à Lunéville ;

Lequel laisse à titre d'admodiation à prix d'argent, pour six années consécutives à partir du premier janvier suivant, au sieur Nicolas Barthélemy, marchand, demeurant à Bar, tous les biens et revenus dépendants de la mense abbatiale de ladite abbaye de Jandeures, au contenu de la déclaration remise audit sieur abbé par le P. procureur de ladite abbaye qui seront ci-après énoncés, et que ledit sieur abbé est autorisé à laisser provisoirement par sentence contradictoire entre ledit sieur abbé d'une part, et les vénérables de Jandeures d'autre, au bailliage de Bar, le... dernier :

1° La maison abbatiale, les remises et toutes les dépendances d'icelles que lesdits vénérables de Jandeures sont tenus d'édifier et de mettre en état ;

2° Le petit jardin fermé de murs au-devant de la maison que les religieux prétendent destiner pour l'abbatiale ;

3° Le grand jardin verger entre la rivière et le chemin et le colombier qui est au pied d'icelui ;

4° Le petit jardin au-dessus du pont de la forge joignant la rivière ;

5° La forge dudit Jandeures, cours d'eau, aisances et dépendances;

6° La superficie de 42 arpens de bois tailis, mesure de Lorraine;

7° Une maison située à Bar, que les religieux prétendent être celle de la ville basse, au bas des *Quatre-vingts escaliers*, laissée provisoirement à la veuve de feu Jean Le Bel, par bail soussigné par Joseph Pelletier, son frère, du 16 novembre dernier, moyennant un loyer de 45 livres, etc.

Bail fait moyennant la somme de 4773 livres valeur au cours de France, de canon annuel, payable à Bar ou à Lunéville (1). Au nombre des clauses, charges et conditions imposées au preneur par le bail dont il s'agit, on remarque l'obligation de délivrer une fois par trois ans de la durée des présentes, vingt-cinq paires de souliers pour les pauvres de la paroise de Mognéville, entre les mains du curé et des officiers dudit lieu (*Voir p. 29, note*).

LVIII

Bail à vie pour MM. les religieux de Jandeures et M. Alliot, abbé.

16 mars 1765.

Ce bail a été passé entre Ignace Varin, avocat en la Cour, demeurant à Bar, au nom et comme fondé de procuration de M. Jean-Joseph Alliot, gouverneur des pages du Roi et abbé commendataire de l'abbaye de Jandeures, demeurant à Lunéville, d'une part;

Et les R. P. Etienne Michel, prieur de ladite abbaye, Joseph Rebout, sous-prieur et procureur, Claude Barthélemy, circateur, Nicolas Marc et Jean Roussel, tous prêtres et chanoines régu-

(1) *7 mars 1765.*— Procuration notariée passée pardevant les notaires royaux au bailliage de Lunéville y demeurants, par M. Jean-Joseph Alliot, gouverneur des pages du Roy et abbé commendataire de l'abbaye de Jandeures en Barrois, demeurant audit Lunéville, à M. Ignace Varin, auquel il donne pouvoir de, pour lui et en son nom, traiter avec les religieux de ladite abbaye, pour parvenir au bail à vie qui a été proposé au constituant, de sa mense en ladite abbaye en faveur des religieux, en régler les prix, charges, clauses et conditions, passer et signer tous actes et contrats à ce sujet.

Il donne de plus au sieur Varin pouvoir de régir gouverner et administrer toutes les autres affaires du constituant relatives à ladite abbaye, etc.

(Cette pièce est annexée au bail).

liers composant le Chapitre et la communauté de ladite abbaye, d'autre.

Le sieur Nicolas Barthélemy, maître de forges, fermier général des biens prétendus composant la mense abbatiale dudit Jandeures, par les prieur et religieux alors résidants en ladite abbaye, lesquels avoient été assignés à la requête dudit sieur abbé pour en fournir le détail, et Claude Féry, laboureur demeurant à Revigny, fermier particulier d'aucuns desdits biens sous le canon annuel de 1500 livres, aussi d'autre part,

« Lesquels ont dit qu'étant en procès au parlement au sujet d'un rapport d'experts du 21 octobre 1762 et jours suivants touchant l'état des biens et bâtiments de ladite abbaye, ouvrages et réparations à y faire dont les religieux de Jandeures sont tenus par différents actes, et notamment par les traités faits pardevant notaires entre eux, le seigneur abbé Billiard, évêque d'Olimpe et ledit seigneur abbé Alliot qui lui a succédé en ladite abbaye de Jandeures, les 28 janvier 1744 et 2 septembre 1752, en laquelle Cour lesdits religieux alors résidants en ladite abbaye ont formé demande contre ledit seigneur abbé Alliot, afin d'homologation dudit rapport, ce qui a donné lieu à l'intervention desdits sieurs Barthélemy et Féry et à des conclusions en dommages-intérêts et dépens par eux prétendus, chacun à leur égard, à raison de la non jouissance de certaine partie des biens à eux laissés en défaut de construction et réparations d'aucuns d'iceux; après avoir fait leurs observations, et sur ledit rapport et la demande en entérinement d'icelui, ledit seigneur abbé a de sa part, fourni ses fins de non recevoir, défenses, moyens et contredits, le 8 juin dernier, en exécution des arrêts par lesquels les parties ont été appointées en droit, soutenant qu'il devoit y avoir une nouvelle visite par autres experts que ceux qui y avoient procédé, désirant arrêter le cours de cette procédure et terminer leur contestation, ont déclaré, savoir :

« Lesdits prieur et religieux de Jandeures, qu'ils abandonnoient ladite demande en homologation ou se déportent en tant que besoin est ou seroit dudit rapport d'experts, s'engagent et promettent de payer incessamment les frais faits de toutes parts en ladite Cour de parlement, seulement au susdit procès, et de faire ensorte qu'aucune desdites parties ne soit recherchée à ce sujet, ou, en tous cas, de faire cesser toutes actions si quelques-unes étoient formées contre elles à cet égard, sans répétition de la part dudit seigneur abbé ni desdits religieux des frais respectivement faits en cause principale, tant au bailliage de Bar qu'à celui de Saint-Dizier, déclarant lesdits Barthélemy et Féry que sauf leurs dommages-intérêts contre

lesdits prieur et religieux pour la non jouissance de certains des biens compris dans leurs baux à eux laissés, ils se déportent des baux à eux ci-devant passés par ledit seigneur abbé le 25 février 1761 et 31 décembre suivant, consentant, chacun à leur égard, qu'ils en demeurent résolus et comme non avenus, ce qui a été accepté par lesdits sieurs prieur et religieux et par le seigneur abbé, sans préjudice de ce qui écherra à Pâques prochain, lequel seigneur abbé voulant donner auxdits prieur et religieux de Jandeures des marques de son amour pour la paix, a déclaré, sans entendre néanmoins préjudicier à son successeur en ladite abbaye, consentir, sous les conditions qui lui ont été proposées par lesdits prieur et religieux et qui seront ci-après exprimées, qu'ils jouissent pendant sa vie de tous les biens et revenus des deux menses, sans en rien réserver, et en quoi le tout puisse consister, excepté ce qui sera ci-après spécifié :

. . . . . .

4° « Que les droits honorifiques, nominations des officiers de justice, collations, présentations aux bénéfices et tous autres honneurs dévolus et appartenants à sa dignité et qualité d'abbé, de même que les droits de chasse et de pêche pour le temps que ledit seigneur Alliot séjournera à l'abbaye lui appartiendront, sans entendre néanmoins exclure lesdits prieur et religieux d'exercer les droits de pêche et de chasse pendant ledit temps. Se réservant aussi l'appartement des hôtes à droite en entrant au rez-de-chaussée de la maison desdits religieux, consistant en quatre pièces, salle, antichambre, chambre et cabinet, qui serviront pour son logement, lequel appartement sera et restera meublé par lesdits religieux convenablement pour la commodité dudit seigneur abbé et des personnes qui pourront l'accompagner.

5° « Que lesdits prieur et religieux de Jandeures seront tenus de payer, dans le cours du présent bail, audit seigneur abbé, par chacune année de la durée d'icelui, la somme de 4.100 livres, argent au cours de France, en deux paiements égaux qui seront faits en la ville de Bar entre les mains dudit maître Varin, procureur fondé, dont le premier écherra à Noël prochain et l'autre à Pâques suivant, et continuer d'année à autre, etc. »

LISTE DES ABBÉS DE JANDEURES

D'APRÈS DOM CALMET.

1 **Thiébaut**, en 1147.
2 **Herbert**, en 1154.
3 **Pierre**, en 1163.
4 **Bède**, en 1164, 1170. — En 1169, d'après le P. Hugo.
5 **Renaud**, en 1170. — Rainard, d'après le même.
6 **Frideric**, en 1174, 1177, 1183, 1187.
7 **Ponsard**, en 1179-1189. — En 1189, suivant Hugo.
8 **Pierre**, en 1200.
9 **Gérard Ier**, en 1213-1218.
10 **Vautier**, mort le 18 juin.
11 **Alardin**, en 1229 et 1237. — En 1237, d'après Hugo.
12 **Laurent**, en 1239 et 1245.
13 **Nicolas**, en 1266.
14 **Drogon**, en 1267-1270.
15 **Albric**, mort le 19 août.
16 **Gérard II**, en 1283, 1284, 1285; mort en 1320.
17 **Jean**, 1320-1326. — 1320-1337, d'après Hugo.
18 **Nicolas de Couvonges**, mort le 8 février.
19 **Jean de Saudru**, mort le 13 avril.
20 **Huë de Tronville**, en 1332.
21 **Jean de Bar**, en 1333 et 1335; mort en 1337.
22 **Jean de Mognéville**, élu en 1383.
23 **Gérard III**, 1417.
24 **Guillaume de Tremoul**, vivait en 1443.
25 **Didier de Ronnes**, vivait en 1443.
26 **François de Contrisson**, en 1472.
27 **François Martin**, en 1479 et 1481; mort en 1486.
28 **François de Contrisson**, en 1472. — Vivait en 1495 et 1503, suivant le P. Hugo.
29 **André de Contrisson**, neveu de François, mort en 1532.
30 **Henri La Londre**, neveu d'André, mort le 8 février 1540.
31 **Jacques Havot**, nommé en 1540; fait évêque de Tybériade en 1546; mort prieur de Sermaize en 1551.
32 **François le Coc**, en 1550; visiteur de l'Ordre en 1558-1559; mort le 19 juillet 1567.
33 **Didier Cousin**, le 16 juillet 1567; mort le 18 juin 1588; résigna en faveur de Masset.

34 **René Masset**, mort en 1605.
35 **Claude de Saint-Baussant**, le 12 septembre 1591; mort le 19 juillet 1606.
36 **Claude d'Arragon**, élu le 21 juillet 1606; renonça en 1617; mort le 12 mars 1633.
37 **Alexandre de Longeville**, en 1617; mort le 21 septembre 1638; avait résigné son abbaye à Nicolas Voilot, son neveu.
38 **Nicolas Voilot**, en 1628; mort le 25 mai 1671.
39 **François Barette**, en 1671, à la mort de Voilot.
40 **Zacharie Morel**, jusqu'en 1689, époque à laquelle il résigna à Philippe-François Morel son frère.
41 **Isaac de Charon**, le 7 mars 1690.
42 **François Spic**, le 1er octobre 1699; ne peut jouir de l'abbaye qu'après la mort de Charon, arrivée le 20 décembre 1718; mort le 4 janvier 1723.
43 **Nicolas François**, en 1723.

D'APRÈS LE PÈRE HUGO.

Les dix-neuf premiers abbés de cette liste sont ceux de la précédente, à part les annotations qui accompagnent quelques noms.

20 **Jean de la Mothe**, en 1374 et 1389.
21 **Jean de Mognéville**, en 1383.
22 **Guillaume de Trémont**, en 1433.
23 **Didier de Ronnes**, en 1443.
24 **François Martin**, en 1479; meurt en 1486.
25 **François de Contrisson**, en 1495 et 1503.
26 **André de Contrisson**, neveu de François; mort le 10 novembre 1532.
27 **Henri La Londre**, neveu d'André, mort le 8 février 1540.
28 **Jacques de Havot**, nommé en 1540; fait évêque de Tybériade en 1546; mort prieur de Sermaize en 1551.
29 **François Le Coq**, en 1550; visiteur de l'Ordre en 1558-1559; mort le 19 juillet 1567.
30 **Didier Cousin**, en 1567; mort le 17 juin 1588.
31 **René Masset**, en 1588; cesse en 1605.
32 **Claude de Saint-Baussant**, en 1591; mort le 19 juillet 1606.
33 **Claude Arragon**, élu le 21 juillet 1606; renonça à l'abbaye en 1617; mourut le 12 mars 1633.
34 **Alexandre de Longeville**, en 1617; mort le 21 septembre 1638.
35 **Nicolas Voillot**, en 1628; mort le 25 mai 1671.

36 **François Buirette**, en 1671 ; prit possession le 21 janvier 1675 (1).
37 **François Spierre**, en 1699; mort le 4 janvier 1723.
38 **Nicolas François**, en 1723.

D'APRÈS LE PÈRE ROBERT, COMPLÉTÉE PAR V. SERVAIS.

1. **Thiébaut.** — 2. **Herbert.** — 3. **Pierre Ier.** — 4. **Bède.** — 5. **Renard.** — 6. **Frédéric.** — 7. **Ponsard**; comme dans la liste du P. Hugo. — 8. **Albert**, en 1197; ajouté aux listes précédentes. — 9. **Pierre II**, en 1200. — 10. **Gérard**, 1213. — 11. **Walterus** ou **Vautier**, mort le 10 juin. — 12. **Alard**, 1229 — 13. **Laurent**, 1239 et 1245 (2). — 14. **Nicolas**, quitte l'abbaye en 1266. — 15. **Drogon**, en 1267. — 16. **Albric**, mort le 19 août; peut-être **Albert** ci-dessus. — 17. **Gérard II**, 1283-1320. — 18. **Jean**, vivait encore en 1326. — 19. **Nicolas de Couvonges**, mort le 8 février. — 20. **Jean de Saudrut**, 1320-1327. — 21. **Hue de Tronville**, en 1332; manque à Hugo. — 22. **Jean de Bar**, en 1333 et 1335; mort en 1337; manque également chez Hugo. — 23. **Jean de la Mothe**, en 1374 et 1389. — 24. **Jean de Mognéville**, élu en 1383 (?). — 25. **Gérard III de la Mothe**, cité en 1400 et 1417; manque à Hugo. — 26. **Guillaume de Trémont**, vivait en 1433. — 27. **Didier de Ronnes**, gouvernait dès 1443, était encore abbé en 1463. — 28. **François Martin**, cité en 1479 et 1481 ; mort en 1486. — 29. **François de Contrisson**, cité en 1495 et 1503. — 30. **André de Contrisson**, de 1503 à 1532. — 31 **Henri La Londre**, 1532-1540. — 32. **Jacques Havot**, 1540-1550. — 33. **François Lecocq**, 1550-1567. — 34. **Didier Cousin**, 1567-1588. — 35. **René Masset**, 1587-1591. — **Claude de Saint Baussant**, 1591-1605. — 37. **Claude Aragon**, 1605-1617. — 38. **Alexandre de Longeville**, 1617-1628. — 39. **Nicolas Voillot**, 1628-1671. — 40. **François Buirette**, 1671-1699. — 41. **François Spierre**, 1699-1723. — 42. **Nicolas François**, 1723-1744. — *Abbés commendataires :* 43. **Joseph Billiard**, 1744-1751. — 44. **Jean-Joseph Alliot**, 1751-1790.

C'est cette liste que nous avons suivie comme la plus exacte et la plus complète à ce jour.

(1) François Buirette, Zacharie Morel, Philippe-François Morel et Isaac de Charon font l'objet du N° 36. Voir plus haut, p. 75, l'histoire de leurs compétitions.

(2) Ajouter *Drues* (Voir p. 23). N'est porté sur aucune liste.

PRIEURS CLAUSTRAUX CONNUS DE JANDEURES.

Nicolas, en 1213.
Jean **de Rosne**, en 1480.
Claude **Prudhomme**, en 1561 et 1573.
Pierre **Olivier**, en 1599 et 1601 ; puis curé de Combles.
Étienne **Varinot**, en 1605 ; ensuite curé de Contrisson.
François **Bouvet**, en 1606.
François **Husson**, curé de Ville-sur-Saulx en 1600 ; prieur en 1616 jusqu'en 1627, et pour la seconde fois en 1634 au moment de l'introduction de la réforme.
Claude **Chéry**, en 1627.
Hilarion **Rampont**, de 1635 à 1641.
Sébastien **Collignon**, en 1642.
Hyacinthe **Vaillant**, en 1647.
Claude **Morizet**, prieur, mort abbé de Justemont le 12 mars 1656.
Laurent **Beurther**, en 1665.
Joseph **Foulon**, en 1667 et 1669.
Bruno **Féand**, en 1676.
Norbert **Poncet**, en 1676.
Barthélemy **Mangin**, en 1688.
Charles **Crolot**, en 1704.
Hyacinthe **Collard**, en 1704-1705.
Pierre **Langlois**, en 1705 ; il était aussi curé de la Basse-Cour.
François **Petitdemange**, en 1714 et 1715.
..... **Richier**, en 1722.
Jean-Baptiste **Mansuy**, en 1724.
Claude **Larcher**, en 1727 ; décédé le 8 novembre 1730 ;
François Simon **Barthélemy**, en 1743 et 1744 ; curé de Vassincourt en 1749.
Nicolas **Haxo**, sous-prieur et promoteur en 1740-1748, prieur en 1752 et 1757.
Christophe **Christallin**, en 1760.
Joseph **Guilgant**, en 1768.
Claude-Marcel **Gény**, né à Nancy, prieur en 1785.
Nicolas **Bertrand**, prieur jusqu'en 1790 ; nommé en avril de cette année curé de Vassincourt où il est mort en 1821.
Claude **Mirjol**, supérieur en 1790 et 1791 jusqu'à l'expulsion définitive.

(Abbé GILLANT, Pouillé du diocèse de Verdun, II, pp. 303-304).

VENTE DES MEUBLES

De la ci-devant abbaye de Jandeures

30 et 31 mars 1791.

Le procès-verbal qui suit, dont aucun article n'a été distrait, prouvera, sinon l'indigence des religieux de Jandeures, du moins leur très grande simplicité. Le mobilier du couvent fut, il est vrai, détruit en partie par le feu en janvier 1778, mais nul objet, remplacé ou restant, à l'usage des chanoines, n'éveille une idée d'élégance et de bien-être. On se fait évidemment, dans le monde, une tout autre idée du confortable des maisons religieuses avant leur spoliation.

La vente eut lieu au comptant, à l'abbaye même, par le ministère de Jean Lapique, huissier à Bar et Humbert, membre du directoire de cette ville, en présence du sieur Henry Le Bègue, maire de Lisle-en-Rigault. Elle produisit la somme totale de 3345 livres 9 sous, déduction faite des frais montant à 93 livres 14 sous 6 deniers.

— Les vases sacrés et autres objets en argent, ainsi que la bibliothèque, avaient été mis à la disposition du district de Bar.

CUISINE.

Vendu et adjugé au sieur *Nicolas Laguerre*, marchand à Bar, une horloge de bois avec sa boîte, à sept livres, ci. 7[l] »

Adjugé à *Jean Collesson*, laboureur, demeurant à Jandeures, une vieille crédence, bois de chêne, à cinq livres, ci. 5[l] »

Un vieux siphon fer-blanc, quatre casserolles (1) de différentes grandeurs, en cuivre, dont trois fort supportées, et deux couvercles de casserolles même métal, adjugés à la dame *Mengin*, demeurant à Bar, à six livres, ci. . . . . 6[l] »

Au sieur *Gervaise*, marchand demeurant audit Bar, une grande tourtière plate de cuivre jaune, à quarante-quatre sols, ci. . . . . 2[l] 4[s]

Un grand tourne broche avec son poid fer de fonte, une lé-

(1) Nous respecterons l'orthographe du procès-verbal, ainsi que les dénominations locales des objets.

chefrite de tôle, avec une broche de fer, adjugés à *Nicolas Bataille*, demeurant audit Jandeures, à trois livres cinq sols, ci. . . . . 3[l] 5[s]

A la dame *Mengin*, un pot fer de fonte, à vingt-sept sols, ci. . . . . 1[l] 7[s]

Au sieur *Gervaise*, une grande marmite fer de fonte, avec son couvercle même fer, à trois livres, ci. . . . . 3[l] »

A *Jean Leprêtre*, demeurant à Brillon, une autre marmite de fonte, fendue, à vingt-trois sols, ci. . . . . 1[l] 3[s]

Cinq vieilles, tant cuillières qu'écumoires, tant fer blanc que fer battu, adjugées à *Étienne Leprêtre*, demeurant à Brillon, à trente-deux sols, ci. . . . . 1[l] 12[s]

Une pelle à feu, deux pinces fer battu, et deux gros chenets fer de fonte, adjugés au sieur *Nicolas Laguerre*, marchand à Bar, à six livres deux sols, ci. . . . . 6[l] 2[s]

Un vieux trois-pieds, trois grilles dont un petit, adjugés au sieur *Jean Collot*, demeurant à Trémont, à quarante sols, ci. . . . . 2[l] »

Une poële à frire, sept vieux couvre-plats de différentes grandeurs, fer-blanc, adjugés à *Jean Godard*, demeurant à Contrisson, à trente sols, ci . . . . . 1[l] 10[s]

Une chaudière d'airain avec son trois pieds, plus un autre trois pieds, adjugés à la dame *Mengin*, demeurant à Bar, à vingt-huit livres huit sols, ci. . . . . 28[l] 8[s]

Une petite bassine cuivre rouge, et deux passoirs de cuivre jaune, adjugés au sieur *Claude Pasquis*, demeurant à Sommelonne, à quatre livres dix-sept sols, ci . . . . . 4[l] 17[s]

Au sieur *Grégoire*, demeurant à Bar, deux moyennes bassines de cuivre rouge, à trois livres, ci . . . . . 3[l] »

Au sieur *Mourot*, demeurant à Mognéville, un bassin à puiser eau, à douze sols, ci. . . . . » 12[s]

Adjugé à Madame *Mengin*, demeurant à Bar, un grand chaudron d'airain à six livres douze sols, ci . . . . . 6[l] 12[s]

Un autre moyen chaudron aussi d'airain, adjugé à la dame *Gallois*, fermière, demeurant audit Jandeures, à la somme de cinq livres, ci . . . . . 5[l] »

A *Claude Viller*, demeurant à Combles, une vieille bassine de cuivre jaune, et un couvercle de tourtière, à cinquante-trois sols, ci . . . . . 2[l] 13[s]

Au sieur *Marjollet*, aubergiste, demeurant à Brillon, une vieille poële à frire, à vingt-deux sols, ci . . . . . 1[l] 2[s]

Au sieur *Regnault*, recteur d'école demeurant à Trémont, une presse de bois pour la cire, à trente sols, ci . . . 1[l] 10[s]

Huit mauvaises chaises garnies de paille, adjugées à *Fran-*

çois Vielhomme, demeurant à Jandeures, à trente-huit sols. ci . . . . . 1[l] 18[s]

Au sieur *Simonnet* fils, marchand à Ville-sur-Saulx, un dressoir et un petit ban, à trois livres deux sols, ci . . . . 3[l] 2[s]

Un grand coffre, bois de sapin, dans lequel est renfermé quelques boisseaux de cendres, adjugé au sieur *Regnault*, maître d'école à Trémont, à la somme de douze livres cinq sols, ci. . . . . 12[l] 5[s]

Au sieur *Godard*, marchand demeurant à Contrisson, un autre coffre, à quarante deux sols, ci . . . . . 2[l] 2[s]

Au sieur *Claude Pasquis*, demeurant à Sommelonne, un autre petit coffre, bois de chêne, à quarante-huit sols, ci. 2[l] 8[s]

Une échelle d'appartement, adjugée au sieur *Debrye*, à douze sols. ci . . . . . » 12[s]

Une *lance* (?) à queue fer battu, adjugée au sieur *Claude Pasquis*, demeurant à Sommelonne, à vingt sols, ci . . 1[l] »

A la femme *Jean Leprêtre*, demeurant à Brillon, trois vieux paniers d'osier, à un sol, ci . . . . . » 1[s]

Une très vieille cafetière de rosette, et deux autres de fer blanc, adjugées à *Claude Viller*, demeurant à Combles, à cinquante sols, ci . . . . . 2[l] 10[s]

Un grand pot avec son couvercle, deux plats, deux burettes avec leur plateau, le tout étain, adjugés à la femme du sieur *Mongin*, perruquier à Bar, à six livres deux sols, ci . 6[l] 2[s]

Huit petits plateaux ou moules à petits pâtés, en cuivre, adjugés au sieur *Jean Godard*, marchand demeurant à Contrisson, à cinquante-quatre sols, ci . . . . . 2[l] 14[s]

Au sieur *Gervaise*, marchand de meubles à Bar, une poissonnière, à trois livres deux sols, ci . . . . . 3[l] 2[s]

Un chaudron et une petite vieille passoire d'érain, adjugés au sieur *Joseph Connesson*, demeurant à Brillon, à trois livres quatre sols, ci . . . . . 3[l] 4[s]

Adjugé au sieur *Nicolas Godard*, marchand demeurant à Contrisson, une petite brochette à oiseaux, en fer battu, à douze sols, ci . . . . . » 12[s]

Deux corbeilles d'osier, et plusieurs vieilles pièces de poterie, adjugées à *Jean Leprêtre*, de Brillon, à trente et un sols, ci . . . . . 1[l] 11[s]

Une cage garnie de toile, propre à mettre viande, adjugée au sieur *Briot*, marchand demeurant à Ville-sur-Saulx, à quarante sols, ci . . . . . 2[l] »

Une pelle de bois, adjugée au sieur *Maillard*, demeurant à Beurey-la-Petite, à la somme de trois livres, ci . . . 3[l] »

Un petit seau et quatre carafons de verre, adjugés à *Jean Houillon*, demeurant à Brillon, à dix-huit sols, ci . » 18[s]

BOULANGERIE.

Un pétrin avec son couvercle et ses tréteaux, adjugé au sieur *Regnault*, maître d'école à Trémont, à neuf livres deux sols, ci . . . . . 9[l] 2[s]

A *Claude Pasquis*, de Sommelonne, une grande maix, très supportée, à quatre livres dix sols, ci . . . . . 4[l] 10[s]

Quatre corbeilles d'osier et trois vieux vazots de bois, adjugés à *Marguerite Collesson,* demeurant à Jandeures, à trente sols, ci. . . . . 1[l] 10[s]

Une vieille maix, bois de sapin, sans fond ni couvercle, adjugée à *Étienne Gély,* demeurant à Lisle-en-Rigault, à seize sols, ci. . . . . » 16[s]

Au sieur *Regnault*, maître d'école à Trémont, la plaque du four, le tire-braise, la pelle à feu et pelle de bois, à neuf livres, ci. . . . . 9[l] »

A *Joseph Connesson,* demeurant à Brillon, une grande maix à farine, bois de sapin, à sept livres dix sols, ci. . . . 7[l] 10[s]

Le porte-crémaillère et la crémaillère de la cuisine, adjugés à *Nicolas Connesson,* demeurant à Ville-sur-Saulx, à neuf livres sept sols, ci. . . . . 8[l] 7[s]

SALLE A MANGER.

Une feuille de table, bois de sapin, avec deux tréteaux, adjugés au sieur *Piquot*, marchand à Bar, à trente-six sols, ci. 1[l] 16[s]

Adjugé au sieur *Martin*, demeurant à Beurey, douze chaises garnies de paille, à neuf livres sept sols, ci. . . . . 9[l] 7[s]

Une console avec sa table de marbre, dégradée et cassée, adjugée au sieur *Nicolas Mangeot*, marchand de meubles demeurant à Bar, à vingt-sept sols, ci. . . . . 1[l] 7[s]

Au sieur *Bertin, Charles,* demeurant à Beurey, une grande brosse, à vingt un sols, ci. . . . . 1[l] 1[s]

Une paire de chenets, fer de fonte, une pelle à feu, une pince et un soufflet de chambre, adjugés au sieur *Nicolas Godard,* demeurant à Contrisson, à sept livres, ci. . . . . 7[l] »

Au sieur *Nicolas Martin*, demeurant à Beurey-la-Petite, une table à jouer, à quatre livres cinq sols, ci. . . . . 4[l] 5[s]

A la dame *Mengin*, demeurant à Bar, un panier à bouteilles, à huit sols, ci. . . . . » 8[s]

Quatre carafons, adjugés au sieur *Nicolas Connesson*, demeurant à Ville-sur-Saulx, à 34 sols, ci. . . . . 1[l] 14[s]

Quatre carafons de verre blanc, de différentes grandeurs, et une petite bouteille, adjugés à *Étienne Henrionnet*, demeurant à Lisle-en Rigault, à seize sols, ci. . . . . » 16ˢ

Un porte goblets d'osier et douze goblets, adjugés à la dame *Mengin,* de Bar, à trois livres deux sols, ci. 5ˡ 2ˢ

Au sieur *Monnard,* marchand à Bar, une soupière de faïence, à cinquante sols, ci. 2ˡ 10ˢ

Audit sieur *Monnard*, dix-neuf assiettes, à cinq livres cinq sols, ci. 5ˡ 5ˢ

Audit sieur *Monnard*, dix autres assiettes faïence, à trente-six sols, ci. 1ˡ 16ˢ

Au même sieur *Monnard*, sept plats longs à quarante-huit sols, ci. 2ˡ 8ˢ

Audit sieur *Monnard*, trois autres petits plats longs, à vingt sols, ci. . . . . 1ˡ »

Au même sieur *Monnard*, cinq autres plats ronds, à quarante-cinq sols, ci. 2ˡ 5ˢ

Au sieur *Varnier,* marchand demeurant à Robert-Espagne, huit assiettes à soupe, à vingt sols, ci. . . . . 1ˡ »

Au sieur *Joseph Colson*, l'aîné, marchand demeurant à Ville-sur-Saulx, quatorze assiettes à vingt-neuf sols, ci. . . 1ˡ 9ˢ

Une cafetière, une soupière, quatre couvercles de soupière de faïence, adjugés à *Jean Collot,* de Trémont, à quinze sols, ci. . . . . » 15ˢ

Trois paniers d'osier, dont un avec son couvercle, quatre cuillères à soupe, et dix-huit couverts, tant étamés que métal, adjugés à la dame *Mengin,* demeurant à Bar, à treize livres deux sols, ci. 13ˡ 2ˢ

Six salières de verre adjugées à ladite dame *Mengin,* à quarante sols, ci. . . . . 2ˡ »

Un huilier de faïence, deux burettes de verre, quatre couvertes de faïence, adjugés au sieur *Monnard*, marchand à Bar, à quarante et un sols, ci. 2ˡ 1ˢ

A M. le curé de Villers-aux-Vents, une paire de chandeliers d'argent haché, à sept livres dix sols, ci. 7ˡ 10ˢ

A la dame *Mengin*, demeurant à Bar, une petite sonnette, à vingt-cinq sols, ci. , ... 1ˡ 5ˢ

Adjugé au sieur *Nicolas Connesson*, demeurant à Ville-sur-Saulx, deux porte-mouchettes et deux mouchettes, à vingt-cinq sols, ci. 1ˡ 5ˢ

Un tiroir, six plateaux à bouteilles, tant terre que tôle, très supportés, adjugés au sieur *Maillard*, demeurant à la Petite-Beurey, à douze sols, ci. . . . . » 12ˢ

ÉGLISE.

Vendu et adjugé au sieur *Nicolas Mangeot*, marchand de meubles demeurant à Bar, un confessionnal, à trente-six livres, ci . . . . . 36[l] »

Au sieur *Mangeot*, deux paires de chandeliers en forme de bras des autels collatéraux, à neuf livres, ci . . . . . 9[l] »

Au sieur *Claude Grojean*, recteur d'école demeurant à Fains, un eau bénitier d'érain à dix-huit sols, ci . . . . . » 18[s]

Au sieur *Nicolas Mangeot,* marchand demeurant à Bar, deux tables de marbre aves leurs pieds dorés, à vingt-cinq livres, ci . . . . . 25[l] »

Au sieur *Nicolas Joblot*, demeurant à Mognéville, un fauteuil et deux tabourets de velours cramoisi avec leurs tapis, un marche-pied en bois et un tapis de tapisserie, à quarante livres, ci . . . . . 40[l] »

A *M. Bassey*, prêtre curé de Noyer, un tabernacle doré, à soixante-et-douze livres dix sols, ci . . . . . 72[l] 10[s]

Au sieur *Nicolas Joblot*, de Mognéville, une niche pour mettre au-dessus du tabernacle énoncé au précédent article, pour mettre l'ostensoir doré, à quarante-huit livres dix sols, ci . 48[l] 10[s]

Un fauteuil, deux chaises et deux tabourets, couverts de vieilles tapisseries, adjugés à la dame *Mengin,* demeurant à Bar, pour trente-six sols, ci . . . . . 1[l] 16[s]

Un pan de tapisserie servant de marche-pied au maître autel, adjugé au sieur *Godard*, demeurant à Contrisson, à quatre livres deux sols, ci . . . . . 4[l] 2[s]

Adjugé au sieur *Simonnet*, de Ville-sur-Saulx, les bancs de l'église, au nombre de neuf, à dix livres dix sols, ci . 10[l] 10[s]

Adjugé à M. le curé de Noyer, une vieille banquette garnie de vieille tapisserie et un pupitre, à quinze sols, ci . » 15[s]

Une statue en pierre représentant saint Christophe, grossièrement travaillée, avec son pied bois de sapin, adjugée au sieur *Charles Berlin,* demeurant à Beurey-la-Grande, à six livres quatre sols, ci . . . . . 6[l] 4[s]

A M. *Bassey,* curé de Noyer, l'horloge du clocher avec sa cage de bois, ses poids, poulies, cordages et marteau, à la somme de cent soixante quatorze livres dix sols, ci . 174[l] 10[l]

SALLE DE BILLARD.

Au sieur *Charles Nicolas*, marchand demeurant à Bar, un billard monté, avec onze billes, les queues et les masses, à la somme de deux cents livres, ci . . . . . 200[l] »

Un miroir à cadre doré de la hauteur de vingt-neuf pouces de glace, sur vingt-deux de largeur, adjugé au sieur *Monnard,* marchand demeurant à Bar, à vingt une livres dix sols, ci . . . . . 21[l] 10[s]

Une petite table à quatre pieds, avec une cuvette et une cuve de faïence, adjugés au sieur *François Remy*, demeurant à Savonnières-devant-Bar, à trente-huit sols, ci . . . . . 1[l] 18[s]

Quatre rideaux de vitre de serge verte, avec les tringles, adjugés à *Claude Pasquis,* de Sommelonne, à vingt-sept livres deux sols, ci . . . . . 27[l] 2[s]

Au sieur *Simonnet,* marchand demeurant à Ville-sur-Saulx, un tableau encadré représentant les anciens princes, ledit cadre de peu de valeur, à la somme de sept livres, ci . . . 7[l] »

Quatre vieilles grandes cartes géographiques, adjugées au sieur *Mathelin,* meunier à Sommelonne, à quatre livres, ci . . . . . 4[l] »

Adjugés au sieur *Godard,* demeurant à Contrisson, une paire de chenets, fer de fonte, deux pelles à feu, une pince et un soufflet, à la somme de sept livres, ci . . . . . 7[l] »

VESTIBULE.

Adjugés à M. *Bassey,* curé de Noyer, trois chaises garnies de paille, à trente sols, ci . . . . . 1[l] 10[s]

Audit sieur curé de Noyer, une table à manger, ses tréteaux et un devant de cheminée, à trois livres un sol, ci . . 3[l] 1[s]

La carcasse d'un lit, garnie de ses rideaux de serge verte, le ciel, le chevet d'une étoffe de soie même couleur, d'une paillasse, un matelas, une courte-pointe toile peinte, adjugée à l'épouse du sieur *Mengin* demeurant à Bar, avec un tapis, à la somme de soixante et douze livres cinq sols, ci. . . . 72[l] 5[s]

CHAMBRE A CÔTÉ DE LA SALLE DE BILLARD.

Deux chenets de fonte, une pelle à feu et un mauvais soufflet, adjugés au sieur *Monnard*, négociant demeurant à Bar, à six livres seize sols, ci. . . . . 6[l] 16[s]

Au sieur *Nicolas Godard*, demeurant à Contrisson, la tapisserie de ladite chambre, très supportée, à douze livres cinq sols, ci. . . . . 12[l] 5[s]

Au sieur *Maillard* de la Petite-Beurey, un miroir de dix-huit pouces de largeur sur vingt-deux de hauteur, dont la glace est très rouillée, à six livres, ci. . . . . 6[l] »

Au sieur *Collin*, chirurgien, une table de nuit et un pot de chambre faïence, à quarante-huit sols, ci. . . . . 2[l] 8[s]

La carcasse d'un lit en baldaquin, avec ses rideaux, toile de coton à cadrille, le ciel de même, avec sa couchette, une paillasse et une courte-pointe toile peinte, adjugés au sieur *Gervaise*, marchand de meubles demeurant à Bar, à la somme de soixante livres, ci. . . . . 60[l] »

A *Étienne Grandpierre*, demeurant à Robert-Espagne, les rideaux de vitre de ladite chambre, pareille étoffe que celle énoncée en l'article précédent, à sept livres sept sols, ci. 7[l] 7[s]

Un fauteuil garni de tapisserie, une chaise garnie d'étoffe et une autre de paille, adjugés à la dame *Mengin* demeurant à Bar, à six livres seize sols, ci. . . . . 6[l] 16[s]

Au sieur *Nicolas Godard*, de Contrisson, un pied doré et une table, à cinquante sols, ci. . . . . 2[l] 10[s]

CHAMBRE A CÔTÉ DE CELLE AVANT DITE.

Une paire de chenets à pomme de cuivre, une pelle à feu, une pince ou espèce de tenaille et un soufflet, adjugés au sieur *Nicolas Laguerre*, demeurant à Bar, à sept livres deux sols, ci. . . . . 7[l] 2[s]

Un vieux miroir d'environ dix-huit pouces de largeur sur vingt-quatre de hauteur, avec son cadre et chapiteau en glace, le tout très rouillé, adjugés au sieur *Monnard*, marchand à Bar, à la somme de quatre livres huit sols, ci. . . . . 4[l] 8[s]

Un grand écran de tapisserie, sur un pied, adjugé audit sieur *Monnard*, à vingt et un sols, ci. . . . . 1[l] 1[s]

Trois vieilles chaises garnies d'étoffe rouge, adjugées à la dame *Mengin*, demeurant à Bar, à la somme de cinq livres trois sols, ci. . . . . 5[l] 3[s]

Deux grands rideaux de vitre, serge rouge, avec leurs tringles de fer, adjugés au sieur *Claude Grosjean*, demeurant à Fains, à la somme de treize livres cinq sols, ci. . . 13[l] 5[s]

Une table de nuit, adjugée au sieur *Philippe Raux*, demeurant à Laheycourt, à quarante-huit sols, ci. . . 2[l] 8[s]

La carcasse d'un lit garnie de rideaux serge rouge, l'intérieur d'étoffe de soie, avec sa couchette, une paillasse et une courte-pointe toile peinte, adjugés au sieur *Monnard*, marchand à Bar, à soixante-quatre livres six sols, ci. . . . . 64[l] 6[s]

Une vieille commode avec trois tiroirs, bois de poirier, adjugée à la dame *Mengin*, à sept livres quatre sols, ci. . . . 7[l] 4[s]

GRANGES, REMISES ET ÉCURIES.

Une selle et une bride de monture, adjugées au sieur *Champion*, de Villers-aux-Vents, à la somme de quinze livres cinq sols, ci. . . . . 15[l] 5[s]

Une autre vieille selle de monture, adjugée à *Étienne Grandpierre,* de Robert-Espagne, à la somme de trois livres, ci . . . . . 3[l] »

Adjugé au sieur *Jean Connesson*, fermier demeurant à Jandeures, la totalité de l'avoine, à raison de dix neufs sols trois deniers la minote, les quatre au cent fournis gratis, à la charge des frais de battage aux frais de la Nation, et que les pailles en provenant resteront à la maison conformément à l'arrêté du Directoire du département, ci devant obtenu par ledit adjudicataire, et ledit sieur Le Bègue, officier municipal assistant à la vente, s'est chargé de surveiller le battage qui se fera incessamment et sans discontinuation, ainsi que la délivrance au fur et à mesure dudit battage, de quoi il tiendra des états, pour sur iceux être le prix du montant de cet objet, fixé et payé par ledit Connesson, conformément aux clauses du présent procès verbal, et ont lesdits sieurs Connesson et Le Bègue, signé; ainsi signé sur l'original des présentes, Jean Connesson et Le Bègue.

(— Et ce jourd'hui vingt et un mai mil sept cent quatre vingt onze, le sieur Henry Le Bègue, maire de la municipalité de Lisle-en-Rigault, gardien de ladite maison de Jeandeures, a déclaré avoir fait procéder au battage de la tesse d'avoine adjugée par le présent procès verbal au sieur Jean Connesson dudit Jeandeures, que livraison en ayant été faite au fur et mesure dudit battage, il s'en est trouvé la juste quantité de sept cent quarante huit minots, sur laquelle déduction faite des quatre au cent, ainsi qu'il est expliqué en l'adjudication, ladite quantité se trouve réduite à celle de sept cent dix huit minots qui, à raison de dix neuf sols trois deniers l'un font six cent quatre vingt onze livres un sol six deniers, déclarant ledit sieur Le Bègue que ladite avoine a été battue par Nicolas Bataille dudit Jeandeures...).

Adjugé au père *Marjollet*, les cloches à melons et autres outils servant au jardin, à dix huit livres, ci. . . . . 18[l] »

Vendu et adjugé au sieur *Joseph Chaudorge*, demeurant à Brillon, un tas de foin d'environ quinze cents, à trente livres trois sols, ci. . . . . 30[l] 3[s]

Adjugés au sieur *Piquot*, négociant demeurant à Bar, sept milliers d'échalas, à quarante livres cinq sols, ci. . . 40[l] 5[s]

Un alambic avec ses ustencilles et son serpent, avec les autres outils en dépendants, adjugés au sieur *Piquot*, négociant, demeurant à Bar, à soixante-quinze livres cinq sols, ci. . . . . 75[l] 5[s]

A *Joseph Connesson*, demeurant à Brillon, trois tonneaux futailles, à trois livres, ci. . . . . 3[l] »

A LA LAVERIE DE LINGE.

Un cuvier à lessive, avec sa chèvre, une grande chaudière fer de fonte, un baquet, une vieille table, et un carosse de lessiveuse, adjugés au sieur *Simonnet*, marchand demeurant à Ville-sur-Saulx, à la somme de douze livres dix sols, ci. 12l 10s

Au sieur *Nicolas Laguerre*, marchand de meubles à Bar, un tandelin, à trente sols, ci. 1l 10s

A *Joseph Comesson*, demeurant à Brillon, un grand ballon, bois de chêne, avec son couvercle, bois de sapin, à dix-neuf livres dix sols, ci. 19l 10s

Au sieur *Joseph Simonnet*, marchand demeurant à Ville-sur-Saulx, un autre vieux ballon aussi en bois de chêne, à trois livres, ci. . . . . 3l »

Un vieux cabriolet avec ses harnais supportés, adjugés au sieur *Nicolas Laguerre*, marchand de meubles à Bar, à soixante-huit livres dix sols, ci. 68l 10s

Environ dix cordes de mauvais bois de chauffe, de chêne, adjugées au sieur *Jean Vielhomme*, demeurant à Jeandeures, à quarante-cinq livres 10 sols, ci. 45l 10s

Deux bottes d'essain et six mauvais cercles de cuve, adjugés au sieur *Colson*, demeurant à Ville-sur-Saulx, à trente-six sols, ci. 1l 16s

A *Jean Vielhomme*, demeurant à Jeandeures, toutes les récippes de pattes de chêne, à vingt-six sols, ci. 1l 6s

Au sieur *Simonnet*, de Ville-sur-Saulx, une grande table et un banc, à cinquante-huit sols, ci. 2l 18s

Au sieur *Étienne Henrionnet*, demeurant à Lisle-en-Rigault, deux petits tas de pois, contenant environ huit boisseaux, à onze livres deux sols, ci. 11l 2s

A *Marie Chastel*, demeurant audit Jandeures, un petit tas de fèves, à quarante-six sols, ci. 2l 6s

Un petit tas de chenevis non vanné, adjugé au sieur *Claude Paquis*, demeurant à Sommelonne, à trente-deux sols, ci. 1l 12s

Adjugé à la dame *Mengin*, demeurant à Bar, un petit tas de sainfoin, à treize sols, ci. . . . . » 13s

Vingt et un minots d'avoine, que le nommé Bataille, gardien établi ci-devant à la tesse d'avoine, vendue le jour d'hier à la minotte, a déclaré faire le restant du produit du battage qu'il a fait, déduction de ce qu'il a délivré aux fermiers pour la semence de mars, lesdits vingt et un minots adjugés à *Joseph Comesson*, demeurant à Brillon, à quinze livres cinq sols, ci. 15l 5s

A *Etienne Grandpierre*, demeurant à Robert-Espagne, un tas de autons (ôtons, criblures) de blé, à neuf livres, ci. . 9l »

A *Jean Connessou,* demeurant à Jandeures, un minot, a quatre livres cinq sols, ci. . . . . 4[l] 5[s]

Adjugés audit *Jean Connessou,* deux boisseaux et demi de vesces, à quatre livres, ci. . . . . 4[l] »

Audit *Jean Connesson,* un petit tas d'orge contenant huit boisseaux, à sept livres deux sols, ci. . . . . 7[l] 2[s]

Adjugé au sieur *Étienne Henrionnet,* demeurant à Lisle-en-Rigault, un boisseau, mesure de Bar, à quatre livres six sols, ci. . . . . 4[l] 6[s]

Adjugé au sieur *Joseph Simonnet*, marchand demeurant à Ville-sur-Saulx, deux très vieilles vuidanges, sans fonds, à cinq sols, ci. . . . . » 5[s]

Plusieurs mauvaises cordes et perches à pendre le linge, adjugées au sieur *Colson*, dudit Ville-sur-Saulx, à six livres cinq sols, ci. . . . . 6[l] 5[s]

CHAMBRE DU PREMIER.

Un tableau représentant l'ancien abbé de la maison, adjugé à *Joseph Vieilhomme* (1), demeurant audit Jandeures, à quarante-huit sols, ci. . . . . 2[l] 8[s]

Un autre tableau représentant aussi un ancien abbé, adjugé à *Étienne Henrionnet,* demeurant à Lisle-en-Rigault, à quarante-deux sols, ci. . . . . 2[l] 2[s]

GRENIER A CÔTÉ DE LA PROCURE.

Adjugé au sieur *Joseph Colson,* marchand à Ville-sur-Saulx, une poulie en fer, à trois livres, ci. . . . . 3[l] »

Adjugé au sieur *Nicolas Laguerre,* marchand de meubles demeurant audit Bar, une poulie, à trente et un sols, ci. 1[l] 11[s]

Au sieur *Regnault*, maître d'école à Trémont, plusieurs poignées d'osier, à trente-six sols, ci. . . . . 1[l] 16[s]

Au sieur *Piquot,* marchand à Bar, une feuille de table, à vingt-cinq sols, ci. . . . . 1[l] 5[s]

Adjugé à *Nicolas Bataille,* demeurant à Jeandeures, un vieux arrosoir fer blanc, à vingt sols, ci. . . . . 1[l] »

Au sieur *Claude Paquis*, de Sommelonne, un chasse mouches pour les chevaux, à douze sols, ci. . . . . » 12[s]

(1) C'est ce portrait de l'abbé François, qui est au musée de Bar (Voir page 87, note 1).

Au sieur *Simonnet* père, marchand à Ville-sur-Saulx, quatre vingt carafons, à dix livres cinq sols, ci, ... 10[l] 5[s]

Adjugé à *Nicolas Bataille*, demeurant audit Jeandeures, un tas de vieilles ferrailles, à sept livres un sol, ci. . . . 7[l] 1[s]

Au sieur *Nicolas Laguerre,* négociant à Bar, dix petits carreaux de marbre noir, à quatre sols, ci. . . . . » 4[s]

Adjugé à *Joseph Connesson,* demeurant à Brillon, deux petites caisses, à huit sols, ci. . . . . » 8[s]

Au sieur *Regnault,* de Trémont, des vieux paniers à mouches et des vieux bois, à seize sols, ci. . . . . » 16[s]

Audit sieur *Regnault*, de Trémont, un grand vieux crible à douze sols, ci. . . . . » 12[s]

Audit sieur *Regnault,* de Trémont, une vieille malle, à treize sols, ci. . . . . » 13[s]

DANS UNE VIEILLE CHAMBRE DITE L'ANCIENNE CUISINE.

Adjugé au sieur *Simonnet* fils, demeurant à Ville-sur-Saulx, une très vieille carcasse d'armoire, à trente sols, ci. . 1[l] 10[s]

Au sieur *Godard,* demeurant à Contrisson, plusieurs vieux bois, à quatre livres deux sols, ci. . . . . 4[l] 2[s]

GRANGE.

Adjugé au sieur *Nicolas Paillot*, négociant demeurant à Mognéville, un van d'Allemagne, à quinze livres deux sols, ci. . . . . 15[l] 2[s]

ÉCURIE.

Un coffre à avoine, adjugé au sieur *Claudot* fils, à six livres quinze sols, ci, ... 6[l] 15[s]

Adjugé au sieur *Charles Henrionnet,* demeurant à Ville-sur-Saulx, des débris de vieux bois de lits d'écurie et autres vieux bois, à la somme de dix livres treize sols, ci. . . . . 10[l] 13[s]

Deux loges à chiens, adjugées au sieur *Martin* de la Petite-Beurey, à la somme de sept livres dix sols, ci. . . . 7[l] 10[s]

SACRISTIE.

Un canon d'autel à cadre de bois doré et supporté sans glace, les gravures fort communes, adjugé au sieur *Mangeot*, marchand à Bar, à quatre livres, ci. . . . . 4[l] »

Trois tableaux, adjugés au sieur *Claudot* fils, à dix livres cinq sols, ci. . . . . 10[l] 5[s]

Adjugé au sieur *Nicolas Laguerre*, marchand à Bar, une piscine de cuivre rouge, à la somme de dix livres quatre sols, ci . . . . , ... 10[l] 4[s]

Adjugé à M. le curé de Noyer, un pan de damas, à six livres six sols, ci . . . . . 6[l] 6[s]

Adjugé au sieur *Gervaise*, marchand à Bar, un essuie-main, à sept sols, ci . . . . . » 7[s]

Un petit panier et une croix, adjugés au sieur *Remy*, demeurant à Savonnières-devant-Bar, à vingt-cinq sols, ci . 1[l] 5[s]

Trois vieux morceaux de tapisserie et six vieux coussins, adjugés à *Jeanne Leprêtre*, demeurant à Brillon, à trois livres quatre sols, ci . . . . . 3[l] 4[s]

A CÔTÉ DE LA SACRISTIE.

Un grand porte-cierge de fer battu, adjugé au sieur *Mounard*, négociant a Bar, à trois livres quatre sols, ci . 3[l] 4[s]

Deux vieilles portes, une bierre et quatre chandeliers de bois, adjugés à M. le curé de Noyer, à six livres, ci . 6[l] »

ÉGLISE.

Une petite lampe de cuivre et un tronc de bois, adjugés au sieur *Simonnet*, de Ville-sur-Saulx, à quarante-huit sols, ci . . . . . 2[l] 8[s]

Un bénitier de marbre, avec son pied de pierre de taille, adjugé au sieur *Mangeot*, marchand à Bar, à 6 livres, ci. 6[l] »

TRIBUNE DE L'ORGUE.

Trois vieilles chaises de paille et quelques vieux bois adjugés au sieur *François*, marchand demeurant à Lisle-en-Rigault, à vingt-sept sols, ci . . . . . 1[l] 7[s]

Adjugé au sieur *Nicolas Maugeot*, marchand à Bar, une cuvette qui servait aux fonds bâtismaux, en cuivre, et son pied de pierre de taille, à trois livres douze sols, ci . . 3[l] 12[s]

— L'orgue fut vendu le dernier. « Après plusieurs enchères successives, dit le procès-verbal, il a été mis à prix par le sieur *Raux*, marchand demeurant à Laheycourt, a la somme de cent quatre vingt livres, et après l'avoir publié pendant une heure sans qu'aucun des curieux présents ayent fait nouvelle

enchère, nous l'avons, du consentement desdits sieurs administrateur et maire, adjugé audit Raux à ladite somme de cent quatre vingt livres audit cours de France; observant que le positif de cet orgue composé de sept jeux est complet, et qu'il n'existe dans le grand orgue pour tout jeu que la montre, un bourdon, une trompette et un seul cornet de récit. »

REFECTOIRE D'ÉTÉ.

Adjugé au sieur *Nicolas Mangeot* dudit Bar, un grand tableau, à la somme de six livres dix sols, ci . . . . . 6[l] 10[s]

Un autre tableau, adjugé au sieur *Nicolas Laguerre* dudit Bar, à vingt-sept sols, ci . . . . . 1[l] 7[s]

Une douzaine de boîtes à confiture de verre, adjugées au sieur *Nicolas Godard*, demeurant à Contrisson, avec une brosse, à vingt-six sols, ci . . . . . 1[l] 6[s]

CAVE AU CHAMP.

Une pièce de vin, adjugée au sieur *Piquot*, négociant à Bar, à quarante-sept livres, ci . . . . . 47[l] »

Un entonnoir de bois, adjugé à M. le curé de Noyer, à douze sols, ci . . . . . » 12[s]

Quinze tonneaux vuidange, un seau de cave et les chantiers, adjugés audit sieur *Piquot*, à vingt-cinq livres quinze sols, ci . . . . . 25[l] 15[s]

VENDANGEOIR.

Un petit pressoir à roue avec ses gîtes, un ballon, une baignoire, une échamploire (chantepleure?) et son cable, inventoriés dans le grenier à côté de la procure, adjugés au sieur *Colson*, marchand à Ville-sur-Saulx, à la somme de soixante et treize livres, ci . . . . . 73[l] »

Audit sieur *Colson*, la plus grande des cinq cuves, à quarante livres cinq sols, ci . . . . . 40[l] 5[s]

La seconde grande cuve, adjugée au sieur *Piquot*, négociant à Bar, à quarante livres dix sols, ci. . . . . 40[l] 10[s]

Au sieur *Nicolas Joblot*, demeurant à Mognéville, une autre cuve, à vingt-quatre livres, ci. . . . . 24[l] »

Adjugé à *François Martinet*, maréchal ferrant demeurant à Saudrupt, une cuve, à trente-quatre livres dix sols, ci. 34[l] 10[s]

Au sieur *Nicolas Laguerre*, marchand demeurant à Bar, une autre cuve, à dix-sept livres dix sols, ci. . . . . 17[l] 10[s]

Au sieur *Étienne Grandpierre*, demeurant à Robert-Espagne, une auge de pierre, un vieux tonneau vidange et un petit morceau de fonte, à vingt sols. ci. . . . . , 1[l] »

RÉFECTOIRE D'HIVER.

Deux tableaux adjugés au sieur *Nicolas Laguerre*, demeurant à Bar, à cinq livres sept sols, ci. . . . . 5[l] 7[s]

Au sieur *Hériot*, deux tables, à sept livres douze sols, ci. 7[l] 12[s]

Adjugé au sieur *Trompette*, de Mognéville, une autre table a trois livres, ci. . . . . 3[l] »

Adjugé à M. le curé de Noyer une autre table à six livres, ci. . . . . 6[l] »

Adjugé au sieur *Nicolas Connesson*, de Ville-sur-Saulx, une autre table, moyennant six livres, ci. . . . . 6[l] »

Adjugé à *Étienne Henrionnet*, demeurant à Lisle-en-Rigault, un ban de jardin peint en vert, à vingt sept sols, ci. 1[l] 7[s]

DANS UN GALETAS.

Un petit tas de vieux bois et trois paniers à mouches, adjugés au sieur *Martin*, demeurant à la Petite Beurey, à douze sols, ci. . . . . 12[s]

CHAMBRE DE LA PROCURE.

A *Étienne Gély*, demeurant à Lisle-en-Rigault, une petite table, avec tapis de toile cirée, à quarante-trois sols, ci. 2[l] 3[s]

Six chaises et un fauteuil garnis de paille, adjugés au sieur *Simonnet*, de Ville-sur-Saulx, à huit livres onze sols, ci 8[l] 11[s]

Adjugé au sieur *Claudot* fils, une cloche de réfectoire, à la somme de dix livres dix sols, ci. . . . . 10[l] 10[s]

Adjugé au sieur *Gervaise*, demeurant à Bar, quatre chandeliers de cuivre, à cinq livres, ci. . . . . 5[l] »

Une bandoulière de garde de bois, adjugée au sieur *Nicolas Mangeot*, demeurant à Bar, à dix sols, ci. . . . . 10[s]

Adjugé au sieur *Raux*, demeurant à Laheycourt, trois pesons, une clochette, un réverbère et une canule de seringue, à quarante sols, ci. . . . . 2[l] »

Adjugé à M[me] *Mengin*, demeurant Bar, trois paires de draps très supportées, à douze livres, ci. . . . . 12[l] »

Au sieur *Lapique*, marchand audit Bar, trois vieux draps, à sept livres quatre sols, ci. . . . . 7[l] 4[s]

A *François Chaudorge*, demeurant à Brillon, huit nappes supportées, à treize livres douze sols, ci. . . . . 13[l] 12[s]

Adjugé à *Claude Pasquis*, demeurant à Sommelonne, six autres nappes très supportées, à huit livre quatorze sols, ci. 8[l] 14[s]

Deux douzaines de serviettes très supportées, adjugées au sieur *Simonnet*, demeurant à Ville-sur-Saulx, à dix-huit livres huit sols, ci . . . . . 18[l] 8[s]

Deux autres douzaines de serviettes aussi supportées, adjugées au sieur *Lapique*, marchand demeurant à Bar, à la somme de douze livres cinq sols, ci. . . . . 12[l] 5[s]

A *Claude Pasquis*, demeurant à Sommelonne, deux autres douzaines de serviettes supportées, à douze livres. . 12[l] »

Adjugé au sieur *Nicolas Mangeot*, demeurant à Bar, deux autres douzaines de serviettes aussi supportées, à la somme de quatorze livres, ci. . . . . 14[l] »

Adjugé au sieur *Claude Paquis*, un petit coupon de coutil et quelques vieux chiffons, à trois livres six sols, ci. 3[l] 6[s]

Adjugé audit sieur *Paquis*, de Sommelonne, sept tabliers de cuisine et un torchon, le tout très supporté, à cinq livres cinq sols, ci. . . . . 5[l] 5[s]

Adjugé à M. le Curé de Noyer, douze carreaux de verre, à trois livres douze sols, ci. . . . . 3[l] 12[s]

Adjugé à *François Vielhomme*, deux tapis et trois coussins, à la somme de trente-six livres quinze sols, ci. . . . 36[l] 15[s]

Adjugé au sieur *Mathelin*, un marteau hachette, à vingt-sept sols, ci. . . . . 1[l] 7[s]

Adjugé au sieur *Regnault*, maître d'école demeurant à Trémont, sept petites cartes géographiques, à quinze sols, ci. » 15[s]

Adjugé au sieur *Mathelin*, demeurant à Sommelonne, deux bandes de fer, à quarante et un sols, ci. . . . . 2[l] 1[s]

Adjugé au sieur *Nicolas Mangeot*, sept bouts de cierges et deux masques à mouches, à trois livres seize sols, ci. 3[l] 16[s]

CHAMBRE A CÔTÉ DE LA PROCURE.

Adjugé au sieur *Raux*, demeurant à Laheycourt, un buffet, bois de chêne, à vingt-quatre livres, ci. . . . . 24[l] »

Adjugé au sieur *Nicolas Trompette*, demeurant à Mognéville, un très grand buffet, bois de chêne, à quatre-vingt-treize livres, ci. . . . . 93[l] »

Adjugé au sieur *Raux*, de Laheycourt, une verge de fer, à trois livres, ci. . . . . 3[l] »

Adjugé à M. le Curé de Noyer, un devant de cheminée à douze sols, ci. . . . . » 12[s]

INFIRMERIE.

Une bergère garnie en damas de laine, adjugée au sieur *Nicolas Laguerre*, marchand de meubles à Bar, à la somme de six livres cinq sols, ci. . . . . 6[l] 5[s]

Adjugé au sieur *Jean-Baptiste Monnard* fils, négociant demeurant à Bar, deux chaises garnies d'étoffe rouge, moyennant quarante-huit sols, ci. . . . . 2[l] 8[s]

Adjugé au sieur *Simonnet*, demeurant à Ville-sur-Saulx, un écran et un cadre ovale, le tout supporté, à six sols, ci. » 6[s]

BIBLIOTHÈQUE.

Adjugé au sieur *Raux*, demeurant à Laheycourt, un tas de vieux journaux, à quarante-huit sols, ci. . . . . 2[l] 8[s]

DANS UNE ANCIENNE CELLULE.

Une alcôve, bois de chêne, adjugée au sieur *Hériot*, à neuf livres dix sols, ci. . . . . 9[l] 10[s]

DANS UNE AUTRE CELLULE.

Une autre alcôve, adjugée au sieur *Martin* de la Petite-Beurey, à la somme de vingt et une livres, ci. . . . . 21[l] »

Un petit bureau, adjugé à *Joseph Chaudorge*, demeurant à Brillon, à six livres cinq sols, ci. . . . . 6[l] 5[s]

Adjugé à M. le curé de Laheycourt, cinq petits pans de boiserie non montés, à la somme de huit livres quinze sols, ci. 8[l] 15[s]

DANS UNE AUTRE CELLULE.

Une alcôve, adjugée à M. le curé de Noyer, à vingt-quatre livres, ci. . . . . 24[l] »

CHAMBRE DE LA COMMUNAUTÉ.

Une petite armoire, bois de sapin, à deux volets, adjugée au sieur *Joseph Simonnet* fils, demeurant à Ville-sur-Saulx, à quatre livres, ci. . . . . 4[l] »

Adjugé à la dame *Mengin*, deux vieux fauteuils, à trois livres six sols, ci. . . . . 3[l] 6[s]

Deux potences en bois pour pendre le linge, adjugées au sieur *Lapique*, demeurant à Bar, à vingt-sept sols, ci. . . 1[l] 7[s]

Une vieille table et de vieux chiffons, adjugés à la dame *Mengin*, demeurant à Bar, à trente-deux sols, ci. . . 1[l] 12[s]

Adjugé au sieur *Nicolas Joblot*, demeurant à Mognéville, un petit paquet de crin, à quarante-deux sols, ci. . . 2[l] 2[s]

Adjugé au sieur *Nicolas Laguerre*, un vieux chaudron et un vieux pot cassé, à douze sols, ci. . . . . » 12[s]

Adjugé au sieur *Nicolas Mangin*, demeurant audit Bar, tous les bois traînants dans la cour, avec les vieux bois de la foulerie, à la somme de dix-huit livres, ci. . . . . 18[l] »

Adjugé au sieur *Hériot*, un petit ratelier, à douze sols, ci. . . . . » 12[s]

DANS LA SERRE.

Plusieurs vieux bois et chassis, adjugés au sieur *Maillard* de la Petite Beurey, à cinq livres, ci. . . . . 5[l] »

DANS LES CAVES, DESSOUS LES APPARTEMENTS.

Plusieurs vieux tonneaux et vieux bois traînants, adjugés au sieur *Louis Varnier*, demeurant à Robert-Espagne, à six livre cinq sols, ci. . . . . 6[l] 5[s]

Audit *Louis Varnier*, trois vieux tonneaux et des vieux bois traînants dans lesdites caves, à trois livres douze sols, ci. . . . . 3[l] 12[s]

Qui sont tous les meubles et effets existant dans la maison de la ci-devant abbaye de Jeandeures, à l'exception de ceux énoncés dans le procès-verbal qui en a été dressé par ledit M[e] Humbert, etc. (1).

Outre les objets d'argent et la bibliothèque, ce procès-verbal comprenait la literie, destinée à l'hôpital de Bar; c'est ce qui explique l'absence de draps dans l'adjudication précédente. La literie des moines, aussi bien que celle des hôtes, étaient d'ailleurs des plus sommaires à Jandeures.

(1) *Archives de la Meuse*, série Q, liasse 72.

EXTRAIT DU CATALOGUE

De la collection d'armes réunies à Jeand'heurs

par M. le Maréchal Oudinot, *duc de Reggio.*

Cette collection fut cataloguée en 1851 sous 345 numéros comprenant plus de 1000 pièces, dont voici les principales :

1. — Une armure complète de pied en cap, qui a été conservée à Pavie comme ayant été portée par François Ier le jour de la bataille où il fut fait prisonnier. Elle est cannelée avec quelques bandes gravées (1).

2. — Une armure complète toute dorée. Elle était conservée dans l'arsenal de Vienne, où elle a été prise par les Français en 1805. Cette armure a appartenu à Montécuculli.

3. — Une armure incomplète ornée de bandes gravées, damasquinées et dorées sur fond sableux. La visière du casque et les jambars manquent. Cette armure est attribuée à Godefroi de Bouillon.

11. — Une armure complète de soldat, 15e siècle, en fer noirci.

39. — Un très beau heaume, avec le col couvert en entier de gravures surdorées.

40. — Deux casques de forme sarrazine gravés et entièrement dorés.

41. — Deux casques (salades) en fer noirci garnis de ciselures.

43. — Un casque ou calotte sarrazine, en fer doré, avec garniture de mailles.

46. — Un magnifique hausse-col ayant fait partie d'une riche armure; il est d'une grande dimension, tout couvert de figures relevées en bosse et dorées, représentant sur le devant le siège d'une ville, et sur le derrière un homme couvert seulement d'une draperie, élevé sur un piédestal, portant d'une main un cimeterre et de l'autre une lance; deux génies lui offrent des couronnes et à ses pieds sont des trophées militaires. Ce beau travail paraît appartenir au règne de Charles VIII ou au commencement du XVIe siècle.

52. — Dix boucliers du genre de ceux qui ont été en usage dans les derniers tournois de Vienne, du temps de Maximilien Ier,

(1) Cette armure, d'une valeur considérable, est actuellement entre les mains de M. le comte de Vesins, petit-fils du maréchal, au château de Caylus (Tarn-et-Garonne).

où figuraient divers quadrilles nommés Hongrois, Autrichiens, Moraves, etc., dont les emblèmes sont peints sur ces écus.

53. — Un bouclier japonais en bois recouvert de laque, avec des peintures dans le genre chinois.

54. — Un écu d'une forme extrêmement curieuse et rare ; il est rond et composé de deux plaques de fer : l'une plane, qui forme la surface intérieure, l'autre, dentelée et d'une forme pyramydale à l'extérieur et surmontée d'un dard. Il porte dans la moitié de son contour extérieur et à l'extrémité de chacune des dentelures dont il est terminé, des crochets, qui ont dû servir à saisir l'extrémité de l'épée nue pour la rompre. Il a 47 centimètres de diamètre.

55. — Une masse d'armes, très ancienne, couverte de sculptures.

56. — Une petite hache d'armes à pistolet, manche incrusté d'ivoire et de nacre.

61. — Deux marteaux d'armes dans le genre de ceux qu'on dit avoir été employés par les Maures d'Espagne, garnis en argent. L'un, manche en cuivre gravé ; l'autre, manche uni.

63. — Cinq fléaux d'armes.

64. — Deux pertuisanes avec une pointe droite, forme de lance, et cinq pointes horizontales.

65, 66 et 67. — Huit espadons à deux mains, savoir : 65, trois à lames flamboyantes ; — 66, quatre à lames droites ; — 67, un orné de damasquinures en haut de la lame et sur la poignée. La lame de celui-ci est cassée.

68. — Quatre épées du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle.

69. — Une estocade de chasse, garde et pommeau ciselés, d'un beau travail.

70. — Une épée du XV^e^ siècle, lame de Tolède, poignée d'acier ciselé.

71. — Quatre épées du XVI^e^ siècle, poignées damasquinées et dorées, coquilles à branches multipliées et compliquées.

72. — Une belle épée du XVI^e^ siècle, poignée sculptée et dorée ; elle porte un pistolet à rouet dont la détente se trouve à portée de la main, près de la garde.

74. — Trois épées du XVI^e^ siècle : l'une à poignée en fer noirci, lame damasquinée avec fleurs de lys dans la partie supérieure ; les autres, gardes et pommeaux dorés.

75. — Une colichemarde ou épée de duel espagnole.

76. — Une épée-lance, arme qui était suspendue dans son fourreau à gauche de la selle des hussards de Louis XIV.

82. — Épée trouvée à l'arsenal de Vienne en 1805, faisant partie d'une collection de douze semblables ; elles étaient, au XI^e^ siècle, l'arme distinctive des douze premiers officiers de la

république de Venise, qui les portaient devant le doge dans la cérémonie des épousailles de la mer. Cette épée a pour lame la défense du poisson nommé *espadon;* sa longueur est de 1^{m},55.

84. — Un cimeterre large et très courbé, avec une poignée dans le genre des claymores écossaises.

85. — Une lame de couteau de brèche montée sur un manche de bois; elle porte la croix de Bourgogne et la date 1663; elle est couverte de gravures en relief, plates, d'un beau travail.

86. — Une miséricorde, lame très forte à deux tranchants, manche d'ébène.

89. — Un cimeterre persan, garni d'un manche en cuivre orné de pierreries.

90. — Un très beau couteau de chasse du XVII^{e} siècle, garni en argent, avec couteau et fourchette, poignée en ivoire sculptée, représentant un groupe d'animaux. Le couteau et la fourchette, que porte le fourreau, ont aussi leur manche en ivoire sculpté représentant chacun un groupe d'enfants; le tout d'un travail remarquable.

99. — Un glaive du XV^{e} siècle, poignée en fer, genre claymore.

107. — Une épée, lame glaive, poignée chargée d'ornements argentés.

114. — Un kandja turc ou yatagan, avec fourreau garni d'ornements très riches en argent relevés en bosse.

115. — Un autre kandja turc, avec fourreau garni d'ornements aussi en argent, d'un travail riche; inscription en arabe sur la lame.

120. — Un poignard du XV^{e} siècle, fourreau en fer sculpté, d'un travail curieux, poignée conique garnie aussi de quelques sculptures.

121. — Un beau poignard oriental, manche en agate, fourreau en bois doré et peint en rouge.

124. — Un poignard yatagan, manche ivoire, fourreau en velours avec ornements en argent.

134. — Un beau couteau-poignard avec son fourreau, lame damasquinée et gravée, manche en cuivre.

142. — Un mousquet à mèche, crosse unie, arme en usage depuis la fin du XVI^{e} siècle jusqu'au commencement du XVIII^{e}.

143. — Un mousquet à mèche, crosse avec ornements en ivoire, canon et batterie ciselés; arme du XVI^{e} siècle supprimée en 1703.

144. — Une arquebuse à croc et à rouet, canon en cuivre, arme du commencement du XVI^{e} siècle.

147. — Une arquebuse à rouet, canon gravé et doré, crosse et monture couvertes d'ivoire, sujets divers, d'un très beau travail; arme du XVI^{e} siècle.

149. — Une arquebuse à rouet et à double détente, monture en bois avec filets en ivoire; arme du XVI^e^ siècle.

151. — Un grand fusil de rempart à tourillon et à fourche, batterie à pierre.

153. — Une grande arquebuse à rouet et à tourillon, remontant aux premiers temps de l'invention de cette arme; canon uni.

155. — Mousquet à mèche, ornements de cuivre; arme de la fin du XVI^e^ siècle, supprimée en 1703.

157. — Un autre mousquet à mèche, crosse et affût incrustés de nacre et d'ivoire, sujets divers, figures historiques d'un beau travail.

158. — Une arquebuse à rouet, crosse incrustée en ivoire et en nacre d'un beau travail; arme du XVI^e^ siècle.

160. — Une carabine à rouet à double détente, avec ciselures sur le canon; arme de chasse, 1689.

162. — Une carabine à rouet, incrustée d'ivoire sur la crosse, batterie ciselée; arme allemande du XVII^e^ siècle.

165. — Une carabine à rouet, à double détente, cerf en ivoire sur la crosse; arme de chasse (*Dourlach*, duché de Bade 1668).

167. — Une carabine à rouet à double détente, platine et batterie gravées; sujet : attributs de guerre; belle arme du XVII^e^ siècle.

172. — Pétrinal ou poitrinal, manche uni, arme à rouet, moyenne entre l'arquebuse et le pistol ou pistolet à rouet; XVI^e^ siècle.

182. — Une belle carabine à rouet à double détente, arme de chasse de 1672; canon ciselé chargé d'ornements : attributs de chasse et armoiries.

190. — Une carabine à rouet et à double détente, batterie ciselée acier, ornements gravés en cuivre sur la platine; arme allemande de la fin du XVI^e^ siècle.

200. — Une très belle carabine turque, canon en beau damas, crosse et fût couverts d'incrustations à la manière orientale, d'un beau travail; batterie à pierre ciselée et dorée.

211. — Une très belle espingole italienne, canon bronzé, ciselé et damasquiné, or et argent; fût orné d'incrustations d'argent ciselé et gravé.

213. — Un beau fusil de chasse de fabrique allemande, canon gravé et damasquiné en or; batterie à pierre parfaitement gravée, travail remarquable.

219. — Un fusil illyrien, bois orné de très belles incrustations en fer gravé.

223. — Fusil qui se charge, s'amorce et s'arme par un tour de manivelle; pour cela, une cavité est pratiquée à l'opposé de la platine pour recevoir la balle; la crosse contient une chambre

à poudre; une petite boîte près du bassinet renferme les amorces. En faisant faire trois-quarts de tour au levier, et le ramenant à sa place par un mouvement contraire, le fusil est prêt pour tirer.

228. — Un beau fusil se chargeant par le tonnerre, en faisant glisser un anneau qui laisse libre une espèce d'obturateur qui, en se levant, découvre une ouverture pour introduire la charge. Le canon est très orné de gravures et de dorures.

229. — Un fusil à quatre coups se chargeant par la culasse. En appuyant sur le devant du pontet on dégage quatre tonnerres qui peuvent tourner autour d'un axe parallèle à celui de l'arme et se placer successivement autour du canon.

235. — Un très beau fusil arabe, orné d'incrustations en nacre à la manière orientale.

236. — Une jolie carabine espagnole, batterie à pierre, incrustations en nacre et canon à rubans.

237. — Une belle carabine bois orné d'incrustations en fer ciselé. Cette arme a appartenu à un prince de la maison de Saxe.

245. — Une carabine du pays de Liège, magnifique garniture en argent gravée en relief.

251. — Une carabine allemande cannelée (XVIII^e^ siècle); garnitures en cuivre doré, tonnerre gravé, batterie sculptée.

276. — Un pistolet à rouet de la fin du XVI^e^ siècle; belles incrustations en nacre et en ivoire.

278. — Un pistolet à deux rouets et à deux lumières, fût incrusté en ivoire. Le mécanisme de cette arme semble destiné à communiquer le feu successivement à deux charges placées l'une sur l'autre dans le canon,

287. — Deux jolis pistolets simples, batteries à pierre, canons en cuivre garnis de baïonnettes.

294. — Une très jolie arquebuse, mortier pour lancer des grenades; canon en cuivre doré.

305. — Un canon à trois anses (*le Cerbère*) en bronze sur affût.

308. — Un petit mortier de 3 pouces 3 lignes (9 centimètres) de diamètre, en bronze, monté sur chevalet en bois. Il paraît autrichien et est marqué sur le ventre d'un chiffre : 3 livres 1/2.

317. — Quatre petits canons allongés en bronze, du calibre de 10 livres 1/2, disposés de manière à pouvoir être montés sur un fût et à recevoir une platine, pour être employés comme fusils de rempart.

320. — Huit arcs indiens et tartares, formant un trophée.

322. — Sept hallebardes, dont deux gravées, et plusieurs pertuisanes, formant un beau trophée.

337. — Six casse-tête indiens.

BUREY-LE-PETIT

par

M. C. CHÉVELLE

membre titulaire

Deux communes du canton de Vaucouleurs : *Burey-en-Vaux* et *Burey-la-Côte,* revendiquent l'honneur d'avoir compté au nombre de leurs habitants Durand Laxart, connu dans l'histoire de Jeanne d'Arc pour avoir, le premier, compris la grandeur de la mission de l'héroïne. On sait qu'il accueillit la jeune fille dans sa maison, et la présenta au sire de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs.

D'après le procès, Durand Laxart demeurait à *Burey-le-Petit*, entre Domremy et Vaucouleurs.

Les habitants de nos villages ont perdu, depuis longtemps, le souvenir de cette appellation de Burey-le-Petit, et semblaient même croire que les greffiers du procès s'étaient trompés.

Aujourd'hui nous devons reconnaître qu'il n'y a là aucune erreur, car nous possédons des documents authentiques qui démontrent que la famille Laxart habitait Burey-en-Vaux et que ce village était désigné autrefois indifféremment Burey-le-Petit, et Burey-en-Vaux.

Déjà MM. Jules Quicherat (Procès, déposition de Durand Laxart), — Wallon (Jeanne d'Arc, édition de 1860 page 14),

— Siméon Luce, (Jeanne d'Arc à Domremy, édition de 1886 page CLX), avaient identifié Burey-le-Petit avec Burey-en-Vaux.

MM. de Bouteiller et de Braux (Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc (1879) introd. p. XXI) se sont prononcés en faveur de Burey-en-Vaux et ont publié deux procès-verbaux d'enquêtes desquelles il résulte que les descendants de Durand Laxart eurent leur résidence à Burey-en-Vaux.

Cependant, le P. Ayrolles (La vraie Jeanne d'Arc (?); La paysanne et l'inspirée, p. 319) rejetant l'opinion ci-dessus, se déclare pour *Burey-la-Côte*. Il croit avoir trouvé aux Archives de Meurthe-et-Moselle, une liasse de documents « dans les-« quels Burey-en-Vaux serait appelé Burey-la-Grande, Burey-« le-Majeur, tandis que dans une autre pièce du 8 mai 1629, « on lit : la petite Burée, appelée la Coste ».

Nous avons examiné attentivement ce dossier et nous y avons trouvé à notre tour :

1° Un certain nombre de pièces concernant les cures de Beurey et de Trémont, villages situés à 12 et 10 kilomètres de Bar-le-Duc. La pièce citée du 8 mai 1629 est une déclaration des biens et droits du chapitre de Liverdun à Beurey dressée par le maire de Robert-Espagne et de Beurey.

2° Une ordonnance de l'évêque de Toul portant rétablissement de la cure à Burey-en-Vaux et quelques autres pièces sans importance; mais dans aucune on ne voit que le village de Burey-en-Vaux soit désigné Burey-la-Grande.

L'auteur de « La vraie Jeanne d'Arc » a confondu le village de Burey-en-Vaux avec celui de Beurey près de Bar-le-Duc. Ce dernier est désigné Burey-la-Grande dans diverses chartes concernant les seigneurs du lieu et aussi dans plusieurs actes anciens.

Durival, III, p. 44, écrit :

Beurey ou *Burey-la-Grande* (Barrois), village sur la rive droite de la rivière de Saulx; à 4 lieues de Bar...

Beurey (*Petite*) (Barrois). Hameau à droite de la Saulx, paroisse de Beurey et communauté de Robert-Espagne dont il est séparé par la rivière.

Pour mieux démontrer l'erreur dans laquelle le P. Ayrolles est tombé nous donnons plus loin la copie de l'acte du 8 mai 1629, et des documents que nous avons découverts ayant trait à la question.

I

Ayrolles. — La vraie Jeanne d'Arc, la paysanne et l'inspirée page 319 :

Burey-la-Côte.

Jeanne a passé six semaines à Burey-le-Petit, dans la maison de Durand Laxart; Burey-le-Petit suppose un Burey-le-Grand. Il existe encore deux Burey, mais ils sont distingués l'un de l'autre par d'autres appellations. Lequel de Burey-en-Vaux ou de Burey-la-Côte a été honoré par le séjour de la libératrice ?

Bien des modernes aux rebours de la tradition, se prononcent pour Burey-en-Vaux et semblent regarder la question comme définitivement tranchée. Ils sont entraînés par l'autorité de Quicherat et aussi par une enquête de notoriété de 1555 publiée par MM. de Bouteiller et de Braux, où les descendants et la parenté de Durand Laxart se donnent presque unanimement comme originaires de Burey-en-Vaux.

C'est la seule objection de valeur, et sans pouvoir en donner la solution il ne semble pas qu'elle puisse ébranler les raisons majeures, péremptoires, qui militent en faveur de Burey-la-Côte.

Tandis que l'on n'a jamais montré à Burey-en-Vaux le moindre vestige du séjour de Jeanne d'Arc, de temps immémorial l'on montre à Burey-la-Côte une maisonnette que l'on dit avoir été habitée par la Pucelle, lorsqu'elle était l'hôtesse de Durand Laxart. Elle contraste par sa pauvreté avec celles qui l'entourent. Elle était en 1891, lorsque l'auteur de ces lignes la visi-

tait, habitée en partie par un nonagénaire, en partie convertie en étable à porcs. La porte fort basse est surmontée d'une pierre sculptée, parsemée de trois fleurs de lis mutilées, à peine connaissables. Dans le milieu une nichette vide était évidemment destinée à recevoir une petite statue. La cheminée du réduit habité par le vieillard présente une grande plaque digne d'attention. Sur le milieu, dans le sens vertical, ce sont trois belles fleurs de lis surmontées d'une couronne royale ; sur les quatre angles, disposées en lignes transversales, mais symétriques, ce sont encore quatre belles fleurs de lis (1). Tous ces signes ne laissent pas que de corroborer la tradition qui a valu à la masure d'illustres visiteurs, tels que le père Lacordaire et Monseigneur Dupanloup.

Comparé à Burey-en-Vaux, Burey-la-Côte reste toujours Burey-le-Petit. L'*ordo* du diocèse de Verdun en 1891 donnait 348 habitants à Burey-en-Vaux et 240 seulement à Burey-la-Côte. Cependant, attestait le nonagénaire, Burey-la-Côte s'est considérablement accru dans ce siècle. On y trouve plusieurs familles portant des noms qu'on lit dans le double procès, celui de Langard, par exemple.

Enfin ce qui nous semble mettre la question hors de controverse, les archives départementales de Nancy renferment une liasse de pièces sous ce titre : *Burey-en-Vaux*. Elles partent de 1307 et vont jusqu'en plein XVIII^e^ siècle. L'objet en est le droit du chapitre de Liverdun sur les dîmes et la cure de Burey-en-Vaux, droit qui, à l'extinction du chapitre passa au séminaire de Toul, dirigé par les prêtres de la Mission. Dans la suite de ces pièces Burey-en-Vaux est plusieurs fois appelé Burée-la-Grande, Burée-le-Majeur, tandis que dans une pièce du 8 mai 1629, on lit : La petite Burée, appelée la Coste. La tradition doit donc être maintenue à l'encontre de l'enquête de 1555.

(1) Le contrat de mariage d'Etienne Hordal avec Helwide du Lys demeurant à Burey-la-Côte, ayant été signé en ce même Burey le 4 juillet 1467, c'est certainement en souvenir de ce mariage, qu'une prétendue tradition attribue la propriété de cette maison à l'oncle de la Pucelle ou Laxart.

II

8 mai 1629.

Déclaration des biens et droits appartenant au chapitre de Liverdun, à Beurey-la-Grande, Beurey-la-Petite, etc.

L'an mil six cent vingt-neuf, le huictiesme jour du moys de May, pardevant nous Noél Sauldar, mayeur en la mayrie de Son altesse des villages de Robert-Espagne et des Beurey. Emond Conesson mayeur en la mayrie moyenne, basse et foncière, et Didier Feriz aussi mayeur pour un tiers en la ditte foncière pour les sieurs venerables de eglise collegiatte St-Piere de Bar audit Beurey, seans en jugement, nos plaiz ordinaires tenans, y comparans Claude Boudart substitud du sieur procureur general au bailliage de Bar et Me Valentin Collin, procureur d'office pour les seigneurs desditz Beurey.

Est comparu venerable et discrette personne messire François Raullet, prebtre, chanoine en l'église collegiatte St-Eucharis de Liverdun et vicaire de la cure desdittes Beurey et Tremont, annexe.

Lequel nous a remonstré que les sieurs venerables, doyen, chanoine et chappitre de la dite eglise St Euchaire sont curé primitif desdittes deulx Beurey et Tremont et qu'à ceste cause leurs appartiennent plusieurs héritaiges, droits de dismes et autres amplement spécifiés au denombrement, et declaration que ledit sieur Raulet nous en ast exibé, dont lesdits venerables de Lyverdun ont, de tout temps immémorial, jouy et usé, si qu'ils en sont en bonne et legetime possession et saisine, comme il est tout notoire esdittes Beurey et villaiges circonvoisins.

Requerant qu'il soit dit que la lecture dudit denombrement et declaration sera faicte judiciairement par nostre greffier en presences desdits substituds et procureur d'office et de plusieurs habitans dudit Beurey assistans à ladite audiance, et ce que faict, — le tout sera incéré ez registres du greffe de la ditte

mayrie pour y avoir recours par lesdits venerables de Lyverdun et leurs servir de terrier.

Sur laquelle requeste, ouys lesdits substitut et procureur d'office qui ont dit ne vouloir empescher l'enterinement de ladite requeste, avons faict faire par Jean Tartarat nostre greffier ordinaire lecture hautement et intelligiblement dudit denombrement et declaration laquelle lecture entendue, lesdits substituds et procureur d'office et plusieurs autres habitans dudit Beurey ont attesté — comme nous mêmes l'attestons, — que lesditz venerables de Lyverdun par leurs vicaires et admodiateurs ont jouy desdits heritaiges et droits ainsy qu'ils sont spécifié au dit rolle et ont appris de leurs devanciers que tous les dits heritaiges et droits appartiennent ausdits venerable en laditte qualité de curé primitif, laquelle qualité est notoire ausdits lieux de Beurey et Tremont. De quoy avons audit sieur Raulet, ce quérant, octroyé acte et ordonné que ledit denombrement et declaration sera inceré au registre du greffe de laditte mayrie pour y avoir recours par lesdits venerables et leurs servir de papier terrier ainsy que de raison.

Ensuytte la teneur dudit denombrement et declaration.

En premier lieu est declaré ce que les dits venerables de Lyverdun comme curé primitif de la cure desdittes Beurey ont de commun avec les autres seigneurs dismiers desditz lieux.

Article 1er. — Les grosses dismes, tant de la grande que petite Beurey, consistant en grains, bledz, orge, orgies et aveine appartiennent à troys diverses personnes scavoir : un tiers auxdits sieurs de Lyverdun en laditte qualité, ung autre tiers à un chappelain de l'église de St Maxe de Bar et l'autre tiers à un chappelain de l'église Nostre-Dame dudit Bar et s'extendent lesditz trois tiers sur tout le ban, finaige et confinaiges desdittes Beurey, fors et reserves les champs et enclos dans le Traict Sainct Martin, patron de l'eglise desdittes Beurey et novalles declarées cy après. . . . . .

Outre ce, y ast encor une contrée appellée les Morvilles, finaige desditz Beurey, qui se prend au-dessus des vignes de la Petite Beurey, appellés : *La Coste Peuchot,* et se continue en tirant directement à une grosse piere appelée le Hurteux qui

est en un champ apartenant aux heritiers feu Nicolas Gillot, et depuis ledit Hurteux continuant directement jusques à une borne qui fait séparation d'entre le finaige de Beurey de celluy de Tremont (1). Les grosses dismes de laquelle contrée consistans en grains appartiennent entierement au sieur Prieur de Ruz au Nonnains . . . . . .

Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 184.

III

1401. — 10 décembre.

Acensement d'un bois à Epiez au profit des habitans de Burey en Vaux...

A tous les habitants de Burey on Vaul, assemblés par adjournement, c'est assavoir : ... Jehan Laxart...

(Cette pièce figurera en entier dans nos documents historiques sur la Chatellenie de Vaucouleurs).

IV

1456. — 15 janvier.

Procès entre le roy René et un roy de France.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, Henry Herault bachelier en decret, lieutenant general de

(1) Nous sommes loin de Burey-la-Côte, de Burey-en-Vaux et du chemin suivi par Jeanne d'Arc allant vers le sire de Baudricourt !

Ajoutons qu'au xv^e^ siècle, Burey-en-Vaux était indivis entre la Champagne et le Barrois. La partie française dépendait de la prévôté de Vaucouleurs et la partie barrisienne ressortissait à la prévôté de Gondrecourt.

Quant à Burey-la-Côte, il était entièrement français. La nonagénaire que rencontra le P. Ayrolles avait oublié de lui faire connaître que ce village était très important au temps de Jeanne d'Arc et devait sa prospérité à la charte de commune qui lui avait été concédée, lors de sa création, en 1229, par Simon sire de Joinville, sénéchal de Champagne et frère Gerin prieur des maisons de l'hôpital de Jérusalem, charte confirmée par le roi de France en 1373.

noble homme Geuffroy de Sainct Belin, seigneur de Sexe Fontaine, escuier d'escurye du roy, nostre sire et son bailly de Chaumont, salut.

Comme à requeste de Pierre de Baillancourt procureur du roy nostredit seigneur ondit bailliage, et de Raulet de sainct Estienne commis de par icelluy, seigneur à la recepte ordinaire d'icelluy bailliage, la main du roy nostredit seigneur eust de certain temps et jour passé et par certain sergent royal esté mise et assise en la douziesme partie des groz et menus dismes de *Burey la Petite* (1) en la prevosté de Vaucouleurs pour ce qu'ilz disoient et maintenoient que dès son vivant ung appellé Colin (2) jadis bastart de feu messire Nicolas de Foul à son vivant chevalier estoit de pieça alé de vie à trespas sans hoirs legitimes procréez de son corps vestu et saisi de ladite douzeisme partie desditz dismes.

Et parce que ladite douzeisme partie d'iceulx dismes estoit en la seigneurie, justice et souveraineté du Roy, nostredit seigneur par la mort et trespas d'icelluy seigneur, elle estoit venue advenue audit seigneur et luy compectoit et appartenoit et debvoit compecter et appartenir à ce tiltre et comme biens vacquans à cause de sa seigneurie et droiz royaulx.

Et que ce nonobstant hault et puissant prince le roy de Secile, duc de Bar, à cause de sa seigneurie de Gondrecourt, par luy, ses gens et officiers audit lieu de Gondrecourt s'estoit bouté et immiscé en ladite douzeisme partie desditz gros et menuz dismes dudit Burey.

Et depuis le trespassement dud. feu bastart sans tiltre du moins raisonnable l'avoit levée et faict lever par ses dites gens et officiers on prejudice du Roy nostred. seigneur et de ses droiz.

A laquelle mainmise se fussent opposez Jehan Tumeloux, mayeur de *Burey en Vaul* (3) pour ledit seigneur roy de Sicile, et Jehan de Gondrecourt substitud audit lieu de Gondrecourt du procureur general d'iceluy seigneur roy de Secile.

(1-3) Burey-en-Vaul et Burey-la-Petite, désignent ici le même village.

(2) Sur Colin, bâtard de Foug, V. Siméon Luce, Jeanne d'Arc à Domremy, Preuves, pages 23 et suiv.

Et pour dire et de batre les causes de leur opposition leur eust esté par ledit sergent, dès certain jour passé, assigné jour pardevant mondit seigneur le bailly ou son lieutenant audit Chaumont... (1)

V

1519-1520.

Compte de Philippe de Lahéville prévot et receveur de Gondrecourt.

Vente d'une coupe de bois aux habitants de Sepvigny, appartenant au duc de Bar, lieudit Beauchien.

« Et pour paiement desd. XVI fr. VIII gr. pour chascun « desd. termes, lesd. habitans ont baillié pour pleige et caution « Waulthier Tumelou (2), maire de nostre tresredoubte sei- « gneur monseigneur le duc, au lieu de *Buré la Petite*, qu'en « a faict son propre debtz envers led. prevost ».

VI

1560. — Juillet.

Admodiation des dismes de Burey on Val dite la Petitte à Demenge Henaux et Adrian Demenge de Savyney.

Nous doyen et chapitre de l'eglise etc. (de Liverdun), estans tous assemblés et congregés au lieu capitulaire de lad. église traistans de bosongnes et negoces d'icelle nostre eglise, considerans aussy et regardant au proffit et utilite tant d'icelle que de nos successeurs doien et chapitre en icelle, pour ce congnoissons et confessons par ces presentes noz lettres avoir laissé, accensé et admodié à tiltre de ferme et admodiation, à honnestes

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle. — Cartulaire B, 364 f° CCLXXII.

(2) Dans la pièce qui précède un Tumelou était également maire de Burey-en-Vaux.

hommes Demange Henault et Andrian Demenge, à present demeurant à Savigney, presens prenans et acceptans de nous, tous les droictz et actions qu'avons de toute ancienneté ez gros dismes et menus de *Burey on Val* dicte *La Petite* et ce pour le temps, terme et espace de trois ans.....

VII

1563. — Juillet.

Laix des gros et menuz dismes de Burey en Val dicte la Petite, à Barbazant Clement de lad. Burey.

Nous chapitre de l'eglise collegiale Sainct Euchaire de Lyverdun, on diocese de Toul, faisons savoir à tous que, nous aujourd'huy, datte de ces presentes noz lettres, estas tonus assemblez et congregez au lieu capitulaire de la dite église traictans des besoingnes et negoces d'icelle.....

Congnoissons et confessons par ces dictes presentes savoir, laisse accensé et admodié à tiltre de ferme et admodiation, à honneste homme Barbazant Clement à present demeurant à Burey en Val dicte la petite, presente, prenant et acceptant de nous, tous les droictz et actions qu'avons de toute ancienneté, ez gros dismes et menuz de la dicte *Burey on Val,* dicte *la Petite*.....(1)

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle. — G, 134 f^os^ 49, 95.

LE

COUVENT DU CARMEL

A BAR-LE-DUC

par

LE COMTE E. FOURIER DE BACOURT

membre titulaire.

I

Quand les filles de sainte Thérèse manifestèrent l'intention de s'établir en France, le pape Clément VII décida qu'elles seraient soumises à la juridiction du commissaire général des carmes déchaussés de la congrégation d'Italie (1). Cette décision déplut à la Cour de France. Paul V ordonna donc qu'elles seraient gouvernées par le cardinal de Bérulle le célèbre général de l'Oratoire (2), ce qui fut confirmé par le pape Grégoire XV et Urbain VIII (3). Les religieuses mécontentes ayant eu permission de se retirer hors de France dans des couvents de leur ordre visités par les Carmes, vingt-six carmélites

(1) Les Carmes espagnols avaient un gouvernement spécial.
(2) Bulles de 1606 et 1614.
(3) Le 12 septembre 1622 et 20 décembre 1623.

Bordeaux partirent pour Nancy où elles arrivèrent le 7 janvier 1626 (1).

Le monastère de Nancy qui avait déjà reçu d'autres transfuges de Saintes se trouva trop petit pour loger une communauté aussi nombreuse. C'est alors que fut décidée la fondation du couvent des carmélites de Bar-le-Duc pour lequel Marguerite de Gonzague veuve du duc Henri de Lorraine obtint les bulles nécessaires (16 juillet 1627). Les protestations que cette nouveauté provoqua en France émurent fort Charles IV qui refusa son approbation.

Le visiteur général des Carmes, Bernard de Saint-Joseph se trouvait alors à Nancy (2). Originaire du Quercy et aîné d'une très noble maison, il avait quitté jeune encore la vie des camps pour celle du cloître, et ses aptitudes exceptionnelles l'avaient fait envoyer d'Italie pour fonder le couvent de Paris (1609). Son crédit était grand à la Cour et ses relations s'étendaient à tous les puissants du royaume. Il connaissait donc fort bien Marie de Rohan-Montbazon épouse en 1617 du duc de Luynes, connétable de France, et, en 1621, de Claude de Lorraine, créé duc de Chevreuse. Lorsque Charles IV repoussa la pétition des carmélites, la duchesse de Chevreuse se trouvait à Bar-le-Duc (3) : aussitôt le P. Bernard y accourut et la supplia d'intervenir auprès du prince lorrain. Après quelque résistance

(1) L'intention de sainte Thérèse était que les carmélites fussent dirigées par les Carmes.

(2) Né le 25 décembre 1582 de Louis de Gourdon de Genouilhac, vte de Vaillac, chevalier de Saint-Michel, gouverneur du Bordelais et d'Anne de Montberon. Il fut prieur de Paris (1614), premier provincial de France (1617), procureur g à Rome (1641), visiteur général et mourut à Toulouse le 25 août 1649.

(3) Le séjour de la duchesse de Chevreuse à Bar est confirmé par ce passage du *Journal de G. le Marlorat.* « Le dimanche 11 ou 18 mars 1627 S. A. Charles... partit de Nancy pour aller à Paris et y arriva le lundy en poste, d'où il est retourné ayant party dud. Paris le 8 may, samedi à six heures un quart du matin et arriva à Bar à dix heures du soir (le mesme jour, chose estrange, mais la duchesse de Chevreuse en estoit cause) (*ita*) en poste de chevaux couriers de relais. Il n'avoit encore esté aud. Bar depuis qu'il est duc. Il en est party le lundy suyvant, 10 dud. mois de may ».

celui-ci accorda les patentes du 21 août 1627. « La duchesse de Chevreuse envoya homme exprès pour en donner advis au R. P. et lui manda de venir au plus tôt à cause qu'elle devoit incontinent sortir de Bar et de toute la Lorraine pour obéir à son mary qui le lui avoit mandé conformément aux ordres du Roy. Le R. P. partit de Gerbéviller sur les 4 heures du matin avec deux compagnons et 4 religieuses et arriva à Bar-le-Duc le 25 d'aoust où il ne trouva plus la dame bienfaitrice mais des lettres d'icelle qui lui indiquaient ce qu'il avoit à faire » (1).

A cette époque vivait à Bar un bon ecclésiastique messire Pierre Gainot, chanoine de Saint-Maxe (2), dont le neveu avait fait profession quelques années auparavant chez les Carmes de Lyon. « Il quitta sa maison qui étoit à la rue du Bourg proche l'hospital et la presta aux arrivantes pour prendre la possession, mais la ville ne consentit point à ce que la closture fust establie dans une maison de louage » (3). Il fallait donc acheter et les Carmélites n'avaient plus rien ! On tourna la difficulté. Le duc Henri avait donné 48.000 fr. à la congrégation des Carmes : ils en firent distraire 18.000 avec lesquels on acheta une maison qui était sise en la ville haute de Bar proche l'église Saint-Pierre et qui appartenait à haut et puissant seigneur M^re^ Jules du Châtelet, baron de Cirey, gendre et héritier du président Gleysenove (4). Le contrat fut passé le 18 du mois de septembre 1627 et le même jour, les quatre carmélites prirent possession de leur nouvelle demeure (5). C'étaient, avec une sœur converse

(1) Archives de l'Ordre des Carmes.

(2) Fils de Pierre Gainot, maire de la ville de Bar et de Sébastienne Grandidier (Archives de famille de M. P. de Mont).

(3) Archives de l'Ordre. Comm^on^ du R. P. Albert de Saint-Sauveur, provincial à Paris.

(4) Louis-Jules du Châtelet eut deux enfants de son mariage avec Christine de Gleysenove, fille de Nicolas de Gleysenove, conseiller d'Etat, ancien ambassadeur de S. A. en France, Espagne, Angleterre, Rome, Venise et Flandre, président des comptes de Bar, et de Marguerite de Chauvirey sa première femme : *Charles-Antoine* du Châtelet époux de Marie de Neufville, et *Nicole-François* du Châtelet épouse de Charles de Broussel.

(5) Le procureur général « nous a dit qu'elles avoient 21.000 livres ; elles sont cinq et deux religieux » (*Journal de Marlorat*, p. 178), mais

Antoinette de Saint-Joseph (M^me^ le Blanc de Carignan, veuve d'un conseiller au Parlement de Bordeaux), *Léonarde de la Croix* (M^lle^ d'Orfeuil) et *Thérèse de Saint-Esprit* (M^lle^ de la Motte) (1).

II

L'établissement des Carmes ne devait pas toutefois se faire sans de grandes difficultés. La municipalité manifesta son opposition et le clergé lutta avec la dernière énergie contre les nouveau-venus. Pendant trois ans les barrisiens se crurent maîtres de la situation, mais le prieur de Nancy, Maurice de Saint-Georges « qui avoit grand crédit en Lorraine » ainsi que nous l'apprennent les *Annales du Carmel* ayant été élu premier définiteur provincial, obtint du cardinal Nicolas-François la permission d'aménager le couvent sous le vocable de *Saint-Joseph et Sainte-Thérèse* (2). Les travaux avancèrent rapidement et le troisième dimanche de l'avent, le 14 décembre 1631, possession définitive fut prise par les religieux. Au cours de la messe chantée en musique, le P. Levrechon, recteur du collège des jésuites de Bar (3) monta dans la chaire et énuméra en un savant discours les grands biens que la cité allait retirer de l'établissement nouveau.

Ce qu'elle en retira tout d'abord ce fut une agitation extrême

Christophe Prudhomme devait s'informer : « Plus ont esté présentées les lettres patentes de S. A. octroiées aux religieuses carmelines pour demeurer en la ville de Bar ; elles portent qu'elles auront des rentes en argent suffisamment pour leur entretenement, de quoy le procureur général s'informera et nous advertira.... Depuis les d. lettres leur ont esté rendues *sans entérinement,* elles n'en ont voulu (Séance du vendredy 27 aoust 1627).

(1) La première fut religieuse au couvent de Lunéville, la seconde fut prieure de celui de Pont-à-Mousson, la troisième mourut à Saint-Mihiel « dans le moment qu'elle se disposoit à venir au refuge à Bar (1636) ».

(2) « Le vendredy, 12 décembre 1631, ont esté entérinées les patentes de S. A. en papier sous le seel secret *en placar*, du mois de février dernier qui permet aux pères Carmes de demeurer en la ville hault de Bar... ». *Journal de Marlorat*, p. 219 et suiv.

(3) De 1629 à 1635.

qui révolutionna toutes les juridictions. Les Carmes n'avaient reçu du cardinal de Lorraine qu'une permission *orale;* aussi, pendant que le clergé chargeait le curé de Notre-Dame Me François Husson (1) de présenter à M de Gournay évêque de Toul l'irrégularité de leurs procédés, le conseil de ville députait au duc Charles IV pour demander un décret d'expulsion. L'évêque fit fermer la chapelle, quant au duc il finit par se laisser gagner et le 10 mars 1632 consentit à la fondation commencée, ce qui fit céder l'évêque (10 avril) (2).

Pendant plusieurs années et malgré l'appui de quelques familles influentes au premier rang desquelles il faut nommer les Morison, les Bertel et les Maillet, les Carmes ne purent effacer de l'esprit des habitants les mauvais souvenirs du début. Il fallut pour les modifier le dévouement d'un obscur religieux et l'attitude pleine de tact et de prudence de son provincial (3).

Le 1er juillet 1636 la peste manifesta son apparition dans la ville par un grand nombre de cas subits. L'affolement fut rapide et général. Pressé par sa charité envers les malades et son zèle pour le salut de tant de moribonds, le P. Elie de Sainte-Thérèse demanda la permission de se dévouer entièrement à eux. Le provincial le lui permit avec défense expresse d'induire qui que ce fût à faire aucun testament ou donation quelconque en faveur du couvent des Carmes (4). Muni de cette licence le P. Elie se présenta devant la municipalité qui l'envoya à Marbot où se trouvaient les loges des pestiférés. Le désordre, la malpropreté et le désespoir y régnaient. Il y fit affluer les secours,

(1) Connu par ses démêlés avec les Bénédictins, curés primitifs. Il mourut en 1639.

(2) Le duc ne voulait à Bar que des Carmélites. Les annales des Carmes nous apprennent qu'il manifesta un grand mécontentement du départ de ces religieuses et qu'il voulait les réintégrer de force à Bar.

(3) La ville obtint du duc Charles IV à la date du 14 juin 1665 un décret portant que les bourgeois de Bar pourront expulser les religieux et les religieuses qui se seraient établis depuis la guerre. Le décret fut signifié aux P. Carmes et aux Annonciades. *Bellot-Herment,* p. 368. L'affaire en resta là.

(4) Archives de l'Ordre.

rétablir l'ordre, assurer l'exécution d'un règlement sanitaire, et mit au service des hommes de l'art ses connaissances médicales qui étaient étendues (1). Depuis le 1er juillet 1636 jusqu'au 11 février 1637 le fléau exerça dans la ville de Bar de si cruels ravages qu'il y mourut plus de 1600 habitants sans compter 800 suisses de la garnison (2). On conçoit tout le mal que dut se donner le religieux et l'extraordinaire reconnaissance qu'il s'attira et dont bénéficia sa Congrégation. Le P. Louis de Sainte-Thérèse, auteur des *Annales*, qui en cette même année 1637 fut élu prieur du couvent de Bar, nous a laissé sur le P. Elie cette note intéressante : « Peu après mon arrivée, la peste prit en la maison de Me de Saint-Balmont, dame de Neuville en Verdunois et de plusieurs autres terres (3). Elle m'envoya aussitôt demander le P. Elie pour l'assister en ce rencontre : le R. P. y fut très volontiers et assista tous les malades, en sorte qu'il n'y eut que la tante de la dite dame qui en mourut » (4).

Les Carmes de Bar eurent d'abord un ministère assez chargé : il leur fallait s'occuper des Carmélites de Saint-Mihiel et aussi de celles de Neufchâteau, mais Charles IV donna de Bruxelles la permission de bâtir à Saint-Mihiel un couvent de Carmes déchaussés (1er juin 1645). D'autre part, les religieuses de Neufchâteau ne tardèrent pas à « être attachées à la juridiction de Nancy » (1652). A l'origine aussi, les Carmes barrisiens exercèrent une sorte de monopole de la prédication dans les églises et les maisons religieuses de la ville, ils furent vite supplantés par les Jésuites ; les Augustins ayant fait valoir d'anciens droits il ne resta rien d'assuré aux Carmes bien qu'ils aient produit à diverses reprises des sermonaires distingués. Ils se confinèrent donc chez eux selon l'esprit de leur Institut et purent vaquer

(1) Archives de l'Ordre.

(2) La ville de Nancy fut encore plus éprouvée. Le fléau s'y déclara dès 1632 et sévit jusqu'en 1637 (Id.).

(3) L'héroïne lorraine avait hérité de la maison et des biens de Mme d'Etrepy. La ville y logea M. de Villarceaux, intendant de la justice en Lorraine et Barrois et pourvut Mme de St.-Balmont de l'hôtel Prud'homme loué à Mme Morel mère du prévôt de Bar (Reg. des délibér. du Conseil de la ville de Bar du mercredy 5 mars 1636).

(4) Mme des Armoises.

plus aisément aux exercices de la vie contemplative. « Nulle maison conventuelle dans Bar-le-Duc, écrit Bellot-Herment (1), ne s'est trouvée en plus beau site, en exposition plus salubre. Elle planait au-dessus de la ville basse et de toute cette verdoyante vallée de l'Ornain qui fait la richesse de la contrée. De là on découvrait un vaste horizon, les cimes des collines qui partant de Chatel anciennement *Kaltu,* et passant par Pilvêtu, par les sommets de Villeroncourt, de Behonne, tournent en demi cercle jusqu'à Laimont. Le confort s'y adhérait par des cours convenablement disposées, par des citernes de capacité à satisfaire tous les besoins, par des caves déployées en sens divers qui toujours étaient remplies de vins de nos meilleurs cépages. A quoi s'adjoignait un jardin spécieux où étaient cultivés des poiriers, des pommiers surtout dont on obtenait des fruits délicieux ».

La ville de Bar-le-Duc possédait déjà un ordre de femmes vouées uniquement à la vie contemplative : les pauvres Clarisses. Très régulières, très industrieuses de leurs mains, recrutées en grande partie dans l'aristocratie locale, elles étaient sympathiques aux habitants. Les Carmélites, par contre, ne leur plaisaient point. On savait qu'elles ne voulaient vivre que dans le voisinage et sous la tutelle des Carmes déchaussés et comme il n'existait aucun couvent de ce genre dans la province, les barrisiens se souciaient peu de voir le premier s'établir chez eux. De plus, ils prêtaient aux Carmélites des sentiments « gallophobes » et rien ne saurait mieux prouver que le Barrois était déjà de cœur avec la France que l'hostilité violente qui fut faite à l'établissement des Carmélites à Bar sous ce prétexte hautement avoué : *le Barrois relève d'un royaume où la juridiction des Carmes sur les carmélites n'est pas admise.*

Ceux-ci en définitive profitèrent de cet état de choses. Dès le 16 mai 1628 la cession à leur ordre de l'hôtel Gleysenove avait été résolue en définitoire provincial : elle devint effective le 23 septembre malgré les réclamations du vendeur. Deux jours après, les Carmélites quittaient Bar-le-Duc et les prieurs

(1) *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, p. 352.

de Nancy et de Pont-à-Mousson prenaient possession de l'immeuble au nom de la congrégation des Carmes déchaussés.

L'auteur de l'*Historique de Bar-le-Duc* qui n'a pas connu le couvent des Carmes ne dit rien des bâtiments ni de leur disposition. Nous savons seulement que l'église primitive, construite sans style était assez vaste, plus large que longue, mais basse, mal éclairée sans autre ornement qu'un autel surmonté d'une statue de Saint-Joseph accosté d'une Sainte-Thérèse et d'un Saint-Jean de la Croix, les deux réformateurs de l'Ordre. Dans un retrait, une chapelle de N.-D. du Mont-Carmel servait à certains jours aux exercices d'une confrérie (1). Cette église, très endommagée à la suite d'une tempête, fut remplacée par une autre dont la consécration eut lieu en 1732 (2). On plaça dans le nouveau campanile la cloche unique qui avait eu pour parrain et marraine le 8 septembre 1672, Alexandre de Beurges, président de la Chambre des comptes, et M^lle^ Laurent de Briel (3).

Bien que les Carmes fussent les seuls religieux établis en la ville haute et qu'en cette qualité ils se trouvassent en contact plus immédiat avec ses habitants, — chaque année, à Pâques, ils offraient un dîner à MM. de la Cour des comptes (4) — ils firent durant près de deux siècles peu de recrues autour d'eux. De toutes les familles nobles du pays, je ne vois guère que les Billaut-Leschicaut et les Morison qui aient fourni des sujets au Carmel de Bar, la haute bourgeoisie est représentée sur nos listes par un Lesperon, un La Faye, deux Moat, un Macquart, d'autres peut-être mais en petit nombre. Bornons-nous donc à rappeler le souvenir de cinq religieux qui marquèrent dans leur temps ou nous ont laissé des traces de leur passage à Bar. Ce sont, outre le P. Elie dont nous connaissons déjà le rôle pen-

(1) Archives de l'Ordre.

(2) *Mém. de la Soc. des Lettres Sc. et Arts de Bar-le-Duc,* pour 1898, p. 115.

(3) Correspondance du prévôt A. Morel.

(4) Bellot-Herment et le Pouillé du dioeèse de Verdun font mention de ce dîner annuel. *Le livre de la confrérie du St-Rosaire* (le Prévot Morel était président en 1672), contenait un grand nombre de noms représentés à la Cour : la Morre, de Rouyn, Colliquet, Oryot, Neyon, de Vouton, de Beurges, Mussey, Maillet, etc.

dant la peste, les pères *Théodore de Ste-Thérèse, Remi de St-Germain, Albert de la Nativité, Henri de St-André* et *Basile de la Croix.*

Le premier, excellent éducateur d'âmes et prédicateur renommé devint plus tard provincial de son Ordre. Le second, français de nation et probablement de haute naissance, accompagna Alyot à Paris quand celui-ci, envoyé par le prévôt Morel, alla plaider près du Roi en faveur des fortifications de Bar condamnées au démantèlement. Le nom du P. Albert de la Nativité demeure attaché au souvenir de l'incendie qui le 9 juin 1678 faillit dévorer la ville haute (1). Quant au P. Henri de St-André, dans le monde Henri de Pullenoy, il était fils du prévôt de Condé et de Barbe Caboat. Ses deux sœurs, annonciades à Nancy, vinrent se réfugier à Bar après l'incendie de leur couvent et donnèrent à leur Ordre, sur les conseils du carme, le moyen d'acheter l'hôtel Morel avec les dépendances, ce qui augmenta considérablement l'importance de leur monastère (2). Le P. Basile de la Croix, sous-prieur de Bar, propageait la dévotion au Cœur plein de miséricorde de J.-C. et au Cœur maternel de la Vierge Marie. Il était directeur du couvent des annonciades, voisin du sien. Une tourière de ce couvent lui dédia le 19 avril 1757 un recueil de considérations pieuses agrémenté de nombreuses et naïves enluminures que l'on peut voir encore à la bibliothèque de la ville de Bar (3).

Dans la paix, la prière et le travail, les Carmes déchaussés

(1) « C'est merveille que la halle qui n'est que de bois n'ayt esté enflammée et que son incendie n'ayt attiré celui de toute la ville haute. — Mémoire pour Mgr l'Intendant (Archives de Vitry-la-Ville).

(2) Henri de Pullenoy était cousin par alliance d'Antoine de Stainville comte de Couvonge, grand bailli de Bar-le-Duc.

(3) L'administration de la bibliothèque a bien voulu nous donner communication de ce manuscrit. Les trois premières enluminures représentent la B^se^ Jeanne de France fondatrice des annonciades, St-Jean de la Croix, et Ste-Thérèse. On peut supposer que l'auteur s'est inspiré, pour représenter ces deux derniers personnages, des statues qui ornaient la chapelle des Carmes. Sous l'image de St-Jean de la Croix la légende : *Quoy qu'indifférent à tout celle d'espines est de mon gout;* sous celle de Ste-Thérèse : *Le cœur de Jésus et sa croix est le plus heureux de mes choix.*

de Bar-le-Duc vécurent jusqu'à la Révolution qui les expulsa. Leurs biens qui rapportaient de très beaux revenus et consistaient surtout en vignes des meilleurs crûs du pays furent confisqués et vendus au profit de la Nation. Quant au couvent, il finit par devenir prison départementale. Du séjour que firent en ce lieu pendant deux siècles les enfants du Carmel, il ne reste que des traces insignifiantes.

Telle est dans ses grandes lignes et ses détails nécessaires l'histoire du *couvent des Saints Joseph et Thérèse.* A dessein, nous avons délaissé les détails secondaires que nous ont livrés les archives civiles et ecclésiastiques : ils sont, d'ailleurs, peu intéressants et eussent, sans utilité, retardé notre marche. Le *Pouillé du diocèse de Verdun* publié récemment et que notre travail rectifie et complète, les donne en grande partie. L'auteur n'a pas connu les premiers supérieurs du Carmel de Bar-le-Duc. Voici leurs noms :

Clément de l'Assomption, établi vicaire en 1629.
Augustin de St-François, premier prieur élu par le définitoire de 1630 (1).
Fulgence de St-Alexis, 1634, 1639, 1640 (2).
Louis de Ste-Thérèse, 1637 (3).
Bernardin des Anges, 1643, 1645 (4).
Eugène de St-Denis, 1646.
Hierosme de St-Jacques, 1648.
Joseph de Ste-Thérèse, 1650 (5).

Viennent ensuite :

Siméon de la Purification, 1655 (6);
Amable de Ste-Thérèse, 1658, 1661 (7).

(1) Il était alors prieur d'Avigon.
(2) Prieur de Nancy en 1643, définiteur en 1658.
(3) Prieur de Paris en 1640, visiteur général en 1664.
(4) Maurice Devissault. Il établit les Carmes à Saint-Mihiel et fut prieur de Pont-à-Mousson en 1647.
(5) Prieur de Metz en 1661.
(6) Prieur de Pont-à-Mousson en 1661, de Gerbéviller en 1664.
(7) Prieur de Tulle en 1662.

Bernardin des Anges, 1662, 1663 (1).
Cyrille de l'Annonciation, 1664 (2).
Jean de tous les Saints, 1667.
Paul de St-Simon, 1669.
Benoit de la mère de Dieu, 1673, 1675.
Fulgence de Ste-Thérèse, 1678 (3).
Épiphane de Ste-Marie, 1682 (4).

Les Carmes, si nombreux autrefois dans toute la Lorraine, ont beaucoup souffert de la Révolution, et depuis un siècle on n'y voit plus circuler ces moines dont un vaste manteau de laine blanche recouvrait une robe de bure de couleur brune.

(1) Pour la seconde fois Prieur de Nancy en 1664.
(2) Ancien prieur de St-Mihiel ainsi que les deux suivants.
(3) J. C. Morison. Il avait fait profession en 1643. En 1681 il fut, sur sa demande, transféré à Metz. Les annales des Carmes nous apprennent qu'il échappa dans sa jeunesse à une grave maladie par l'imposition du scapulaire, ce qui détermina sa vocation.
(4) Le reste figure dans le *Pouillé du diocèse de Verdun.*

PREMIERS

ESSAIS DE FUSION

DES COLLÉGIALES DE BAR-LE-DUC

(1696)

par

LE COMTE E. FOURIER DE BACOURT

membre titulaire

Quoi qu'on pense des démêlés de l'évêque de Toul, messire Henry de Thiard-Bissy (1) avec la Cour de Lorraine au sujet de la juridiction ecclésiastique, il faut convenir que ce prélat fut bien inspiré quand il manifesta le projet de voir se fondre les deux chapitres de Saint-Maxe et de Saint-Pierre, de Bar-le-Duc. Deux collégiales dans la seule ville-haute, alors que la cité ne possédait qu'une église paroissiale c'était, comme on l'a remarqué déjà (2), surcroît sur un point, disette de secours spirituels sur un autre. Mais, en travaillant à la fusion des chanoines, l'évêque de Toul n'avait pas, croyons-nous, pour but

(1) Succéda en 1687 à Monseigneur de Fieux, à Toul, et en 1704 à Bossuet, à Meaux.

(2) Chanoine Renard : *Le château de Bar*, 224.

unique de régulariser l'exercice du culte dans la ville de Bar, il voulait encore — peut-être devrais-je dire : il voulait surtout — en mettant fin à l'hostilité encombrante de quelques ecclésiastiques dévoués à la maison de Lorraine, réaliser un programme politique déjà vieux. Dès 1686) en effet, Daniel Morel, maître de la Chambre aux deniers et fermier général en France écrivait à son neveu prévôt à Bar (1) : « *A présent que vous avez un évêque pour Toul, qui est M. de Bissy, on pourra proposer de mettre une cure à votre Ville-Haute* », et l'année suivante : « *J'y fus... avec l'Abbé de Jeandeurs... Le Roy nous dit qu'il unira vos églises et le fera comme j'ay demandé pour le fils d'Allyot : vous sçavés toute l'amitié que j'ay à ce nom-là....* » (2).

Au cours d'une visite pastorale qu'il fit à Bar en juin 1696, Monseigneur de Bissy avait exposé aux chanoines tous les avantages qu'ils auraient à se fondre en un Corps unique. L'église collégiale Saint-Maxe resterait *Sainte-Chapelle* avec un clergé nombreux et capable de fournir à la pompe des cérémonies. L'Église Saint-Pierre deviendrait paroisse de la ville-haute, la maison du doyen étant affectée au logement du curé ou vicaire. Or, à ce moment-là, le doyen de Saint-Pierre était précisément et depuis plus de quinze ans Hyacinthe Alliot fils du célèbre médecin consultant de la Reine-Mère et il devait sans doute, dans la combinaison, devenir ou rester doyen unique, M^r^ Vassart, doyen de Saint-Maxe, recevant, au dehors, une compensation suffisante (3).

(1) Antoine Hiérosme Morel, né à Bar le 25 mars 1660, fils du célèbre prévôt et conseiller d'Etat et de Marguerite Morel, fut lui-même prévôt de Bar en 1683 puis conseiller au Parlement de Metz en 1694. Il épousa à Châlons, en 1698, Catherine Rosnay de Villers et mourut à Bar-le-Duc le 26 avril 1724.

(2) Daniel Morel était l'oncle maternel d'Antoine Hiérosme Morel, précité. C'est lui qui produisit Alliot médecin barrisien à la Cour de France. Il eut deux fils qui possédèrent *en commende* l'abbaye de Jeand'heurs : Zacharie Morel en 1674 ; il résigna en 1684 en faveur de son frère François-Philippe qui devint en 1690 chanoine de Paris.

(3) Hyacinthe Alliot était doyen de Saint-Pierre depuis 1679, Erric Vassart doyen de Saint-Maxe depuis 1678. *Pouillé du Dioc. de Verdun*, 33 et 54.

« M. le doyen de Saint-Pierre (Jacques de Rouyn) est mort le 19

Nous verons plus loin que si par politique ou par dévouement — car il appartenait comme les siens au parti français — Erric Vassart acceptait le principe de l'union, il ne resta pas jusqu'à la fin dans le même sentiment. Quoi qu'il en soit, le 29 août 1696, il assemblait ses six chanoines dans la salle capitulaire de Saint-Maxe : *Philippe Raulin* (1), *François Broulier* (2), *Claude Bordat* (3), *Alexandre d'Anglebert* (4), *J. Barat* (5), *Pierre Hannel* (6), secrétaire, et tous souscrivirent au *desideratum* de l'évêque. De leur côté, les chanoines de Saint-Pierre votaient dans le même sens : c'étaient, avec le doyen *Hyacinthe Alliot*, *Gaspart Blondelot*, *J.-B. Bordat*, *Antoine Morison*, *J.-B. de la Morre* (7), *Philippe Le Paige* (8), *Adrien Varin*, *J.-M. de*

mai. Les chanoines élurent Alliot doyen, l'official (Saleur) a été son concurrent. *Les heureux l'emportent* » (*Lettre du prévôt Morel, au R. P. Morel, augustin*, 16 mai 1679).

(1) Mort le 5 mai 1716 (*Pouillé du diocèse de Verdun*).

(2) Mort le 8 novembre 1732. *Ibid.*

(3) Fils de Bordat, mort prévôt de Stainville en 1682 et frère de « Bordat *dit* Martinet qui se dit à présent Mr de Martinet et s'est fait prévôt en survivance à son père disant qu'il n'avait pas besoin de solliciter ». — *Archives de Vitry-la-Ville.*

(4) Mort le 17 juin 1740. « Il y a bien ici M. d'Anglebert nommé curé de Vaucouleurs en mars 1681, fils de ma voisine, honnête femme épouse d'un sergent-royal ». Le chanoine d'Anglebert laissa la plus grande partie de sa fortune au chapitre de Saint-Maxe.

(5) Ce chanoine avait eu dans sa jeunesse maille à partir avec la prévôté de Bar. Il était fils de Jacques Barat et de Renée Haraucourt : son père passait pour noble, cependant une lettre d'Antoine Morel nous apprend qu'il ne l'était point. Son nom ne figure pas dans la liste des chanoines du *Pouillé du diocèse de Verdun.*

(6) Fils d'un petit avocat de Ligny établi à Bar. On sait combien fut rapide la fortune de cette famille dont le dernier mâle mourut le 25 septembre 1763 président de la Chambre des Comptes et baron de Levoncourt.

(7) Il est question d'Antoine Morison dans le *Livre de Raison d'un marchand barrois* (Journal de la Société d'archéologie lorraine, nov. 1898). — Jean-Baptiste de la Morre fils d'Alexandre, receveur général du Barrois ; il fut grand-maître de l'ordre de Saint-Hubert et mourut le 16 novembre 1721.

(8) Pendant l'occupation française, son père « s'étoit créé syndic de la noblesse pour échapper aux impositions » (*Archives de Vitry-la*

Rabaumont (1), *Gabriel Cachedenier* (2), *Pierre le Faulconnier*.

Il ne restait plus qu'à obtenir la sanction royale. Le 17 avril 1697, Louis XIV réunit les deux chapitres barrisiens. Mais l'édit venait trop tard. La guerre de la Ligue d'Augsbourg touchait à son terme et le traité de Ryswick qui rendait ses États au duc de Lorraine remit tout en question (29 sept. 1697). Les chanoines demeurèrent dans un *statu quo* qui ne leur déplaisait point, le doyen de Saint-Maxe ne donna pas la démission attendue, et Alliot le Gallophile tomba dans la dernière disgrâce. Pour lui, la partie était perdue : il devait s'attendre au pire destin. Le 30 septembre 1698, une ordonnance de Léopold statua que les dignités de Saint-Maxe et la prévôté de Saint-Pierre devaient appartenir à des ecclésiastiques nobles de trois degrés du côté paternel, et Alliot était « de roture » ! Les fiançailles du Duc de Lorraine avec la nièce de Louis XIV arrangèrent toutes choses (3). Les Alliot se proclamèrenl issus de vieille noblesse florentine (4), et grâce à l'usage barrois de la reprise maternelle, obtinrent des patentes d'anoblissement qui parurent consacrer cette étrange prétention (5).

Mais si l'union des chapitres était considérée par le prince lorrain comme nulle, il n'en était pas de même aux yeux de l'évêque de Toul. Celui-ci persistait, en effet, et non sans raison, semble-t-il, à juger la question résolue par l'édit royal. Les conflits de juridiction qui éclatèrent entre lui et Léopold dès la rentrée de celui-ci en Lorraine avaient si peu entamé la religion du pouvoir ecclésiastique, que le 26 septembre 1706,

Ville). « Le chanoine Varin (official) est un digne ecclésiastique fidèle sujet du Roi ». (*Collection Joly de Fleury*, tome 1360).

(1) Curé de Notre-Dame de Bar (1652-1715).

(2) Fils d'Abraham Cachedenier et de Jeanne Barbillat. Né à Bar en 1669 il fut curé de Dammarie, doyen de Saint-Pierre en 1723 et mourut en 1754.

(3) J.-B. Alliot médecin, fut nommé par le Roi pour accompagner Elisabeth-Charlotte, pendant son voyage de Paris à Bar.

(4) Cette manie de se faire descendre de l'ancienne aristocratie italienne fut commune à plusieurs familles du Barrois.

(5) Archives de la Meuse. *Ch. des Comptes*, reg. 218, f° 39.

Mgr de Camilly (1), qui deux ans auparavant avait succédé à Monseigneur de Bissy promu à l'évêché de Meaux, se crut en droit de faire envoyer par M. de Laigle, son grand vicaire, à M. Marchal, de Bar, conseiller à la Cour souveraine (2), les procès-verbaux de la double délibération du 29 août 1696 en en demandant la prompte application. Mais que les temps étaient changés!.

Rien ne peut donner une idée du désordre dans lequel s'agitaient les pouvoirs publics du Barrois quand il eut passé de la domination de Louis XIV sous celle de Léopold. Dans la capitale du vieux duché, la municipalité, les collégiales étaient désorganisées, la Cour des comptes n'existait plus : à peine rétablie, elle devenait le théâtre de dissensions intestines. Le vieux parti lorrain, longtemps réduit au silence, réclamait bruyamment le prix de sa fidélité alors que le parti français qui avait eu le temps de se créer des appuis solides prétendait non moins hautement au maintien des droits acquis. Entre les deux, ou plutôt allant de l'un à l'autre, suivant leur intérêt personnel, intriguaient quelques hommes nouveaux, très entreprenants qui pour avoir part aux emplois ou parvenir aux faveurs ne reculaient devant aucun moyen : « Je suis encor dans ma place écrivait M. de Noirel, mais comme si je n'y étois point étant tous icy environnés de délateurs et espions qui rompent les oreilles des ministres du Prince et font leur cour au dépens du mérite. On n'auroit pas besoin d'eux s'ils n'entendoient et ne voyoient des choses dignes d'être décou-

(1) François Blouët de Camilly, évêque de Toul depuis 1704.

(2) Nicolas Marchal, avocat barrisien, agent de Léopold qui le récompensa en 1700 par des lettres de noblesse. Il devint seigneur de Rosnes, conseiller d'État en la Cour souveraine de Lorraine et directeur des Finances. « Il mourut le 22 septembre 1719 à Bar d'un coup d'apoplexie. Il étoit homme d'un esprit brillant, d'une belle et heureuse physionomie ; il avoit des manières très nobles et d'une magnificence qui n'avoit pas eu d'exemple dans la province. De simple avocat son esprit et son mérite l'avoient élevé à ces degrés d'honneur. Il laisse bien pour cent mille écus de biens à M. de Colliquet, prévost de la ville (de Bar) son petit-fils, quoiqu'il soit né avec moins de 2.000 écus.... ». *Mss. de M. de Vandières* (Bibl. de Bar-le-Duc).

vertes de sorte qu'ils enveniment chaque mot et la moindre circonstance par flatterie, animosité ou vengeance... » (1).

Si Léopold avait compris tous ses devoirs, il se fut occupé lui-même de ramener la paix dans le Barrois : avec un peu d'habileté et de condescendance, il n'eut pas laissé se prolonger pendant des années une effervescence plus factice que réelle dont la répression tardive exigea des mesures dispendieuses, contraires à l'équité, et lui coûta la perte de sa popularité déjà bien entamée. Le pouvoir royal avait introduit dans le pays quelques réformes nécessaires : combien il eut été simple et sage tout à la fois de n'y toucher pas! En remettant sur le tapis la question de l'union des collégiales barrisiennes, Léopold rouvrait à plaisir d'interminables et oiseux débats.

Dès la réception des lettres épiscopales, le doyen de Saint-Maxe était parti pour Lunéville où de puissants amis devaient plaider sa cause et celle de ses confrères : il était pourtant atteint d'une infirmité qui paralysait son activité et qui devait, d'ailleurs l'emporter peu de mois après (2). Les chanoines de Saint-Pierre assemblés le 18 octobre 1706 rédigèrent une protestation qui nous a été conservée(3). Cette pièce que, par une étrange dérogation aux principes établis, ils chargèrent non

(1) Jean de Noirel, lieutenant général au bailliage de Bar, sut sans doute se défendre car il devint conseiller d'Etat et à la Cour souveraine.

Il avait été reçu lieutenant général par commission seulement : il prêta serment entre les mains du duc de Lorraine avec défense de se faire recevoir au Parlement non plus que le procureur fiscal et le prévôt de Bar, quoique ce se soit toujours fait (*Joly de Fleury,* t. 1343).

On trouve aussi aux archives de Vitry-la-Ville cette mention « M. Oryot est un délateur... il a répandu des libelles diffamatoires, etc. ».

(2) Éric Vassart avait déjà obtenu de M. de Laigle d'être présenté comme doyen unique malgré son état de santé. Le doyen de Saint-Pierre ne devait plus être que *chantre.*

Il mourut d'une « hydropisie de la poitrine ». Eric Vassart était le petit-fils de l'anobli de 1624. Le *Nobiliaire* du chevalier de Villiers lui donne comme prédécesseur dans sa charge de doyen un Jacques Vassart, 1679 ; les *Actes capitulaires* ne mentionnent que l'élection d'Eric en 1678. Il eut pour successeur Charles Gillet de la Vallée.

(3) *Collection lorraine,* t. 350, n. 56 (Bibl. nat.).

l'official de Toul à Bar (1), mais l'agent du duc de Lorraine de faire tenir à l'évêque Blouët de Camilly, cette pièce est un plaidoyer assez spécieux. On y retrouve la préoccupation du doyen Alliot de tenir le premier rang non plus comme autrefois dans la petite et incommode église de Saint-Maxe mais dans celle de Saint-Pierre devenue église principale. On y démèle aussi, de la part de chanoines, des préoccupations qui étonneraint fort si l'on commettait la faute de juger, avec l'esprit du dix-neuvième siècle finissant, des actes commis avec l'esprit du dix-huitième.

« L'église Saint-Maxe est petite, enfoncée, le chœur en est serré, les sièges sont étroits, à peine suffisants à MM. de Saint-Maxe pour faire le service commodément. Il n'y a pas d'apparence de pouvoir agrandir la voûte de la nef, ayant été autrefois ébranlée. Il faudroit de grands frais. Cette église incommodera toujours considérablement le château dont par sa situation elle rompt beaucoup les dessins (2).

« L'église Saint-Pierre, au contraire, est beaucoup plus grande : il y a un fort beau chœur capable de contenir les deux Corps, puisqu'il est composé de quarante-quatre staux fort bien faits : le Clergé est libre et dégagé du peuple qui lui-même entend et voit facilement les cérémonies. L'église est, en outre, située en un bel endroit aussi, bien qu'elle soit moins ancienne que Saint-Maxe, la population y a toujours couru. Saint-Maxe est au milieu du château, les cloches nombreuses incommodent la Cour (3) ; de la manière qu'elle est construite elle est inapte aux cérémonies avec un chœur dans le milieu, au devant duquel et entre iceluy et l'autel, le monde passe et repasse à tous moments, même pendant le service à cause des deux portes qui y répondent.

« On objectera que les chanoines de Saint-Pierre ont con-

(1) Me Florentin Gérard (*Joly de Fleury,* 1354, p. 303).

(2) Le plan de la collégiale de Saint-Maxe a été donné par M. le chanoine Renard dans *Le château de Bar autrefois et aujourd'hui*, p. 160.

(3) Le carillon de Saint-Maxe était assez complet : on en a conservé un air (*Mém. de la Société d'Archéologie Lorraine,* 1898).

senti autrefois à émigrer à Saint-Maxe, mais c'étoit par peur d'avoir une paroisse dans leur église, exemple de la paroisse de Bar où les Bénédictins, comme curés primitifs, ont toujours eu quelque procès. Aujourd'hui, ils ne sont incommodés, (s'il se peut dire) que d'un prône ou sermon d'une demi-heure pendant la grand'messe, ce pour quoi ils ont 40 écus chaque année. Ils ont fait de très grandes dépenses pour l'embellissement de l'église (plus de 12.000 livr.) l'ayant comme agrandie sans toucher aux murs ; des chanoines ont acheté des maisons canoniales, où se logeront-ils autour de Saint-Maxe ? Que feront-ils pendant l'hiver, et ceux qui sont âgés, étant tous contraints à l'assistance ? Leurs prébendes sont déjà assez modiques ! Il faudra de plus, abandonner leurs habitations, transporter les fondations de leur église, etc ! Le revenu qu'ils auront en s'unissant à Saint-Maxe ne sera pas tel qu'on le dit : ils perdront les 40 écus de la Ville, le luminaire sera plus fort. Si le Prince doit profiter d'un clergé plus nombreux dans sa Sainte-Chapelle, il ne peut y avoir de cérémonies convenables que dans une église convenable. D'autre part, les cloches ne sont pas assez grosses pour une collégiale considérable.

« Il vaudroit mieux augmenter de quelques prébendes la collégiale de Saint-Pierre ; dans laquelle le comte Edouard de Bar s'est réservé de faire des fondations, ainsi que ses successeurs, à Saint-Pierre les chanoines sont actuellement dix-sept au chœur y compris les deux petits chantres, quatre vicaires, sauf sept chapelains non résidents, et le doyen de Saint-Maxe. A la vérité, Saint-Maxe en a plus de vingt et un sans le doyen de Saint-Pierre : qu'on laisse, si l'on ne veut prendre un parti, les chanoines chanter *dans les deux endroits* les louanges de Dieu, sinon il faudra supprimer quantité de choses, ce qui obligera les vivants et les morts à se plaindre. Les fondations ont été bien assez réduites par ci-devant !

« Si Saint-Pierre n'est pas *église castrale*, elle n'est pas moins *l'église du prince*, et les chanoines de Saint-Pierre n'ont pas eu moins l'honneur jusqu'à présent d'être considérés ou appelés *chapelains des ducs*, de sorte que les privilèges de Saint-Maxe, plus anciens, peuvent être transférés et confondus dans Saint-Pierre.

« Enfin, ce seroit un meurtre d'abandonner Saint-Pierre qui pourroit servir de cathédrale à un vicaire de Notre-Dame pour y faire un service seul, ou avec trois ou quatre chapelains et son marguillier pendant qu'une collégiale nombreuse et considérable seroit réduite dans une chapelle, (Saint-Maxe)! Ne sera-t-on pas obligé plus tard de remettre un nouveau collège sur pied pour cette église? Mais ce sera extrêmement difficile car les peuples d'aujourd'hui n'ont plus assez de dévotion pour recommencer ce qu'ont fait jadis les anciens. »

Toutes ces raisons sont excellentes : elles eussent fixé les hésitations d'un gouvernement de bonne foi, mais le gouvernement ne voulait pas de solution. D'ailleurs, le doyen de Saint-Maxe avait constamment intrigué pour la rendre impossible; son attachement pour la ville de Bar ne lui avait fait accepter qu'à son corps défendant la combinaison de 1696. Antoine de la Morre (1) nous donne de cet attachement une cause assez piquante « ..... *quoique très fermé dans le particulier et fort vertueux, il aimoit à la passion ces petits contes qui se font par la ville au désavantage du tiers et du quart, ce qui n'a pas moins nui à son corps que l'indignité de ses succédants* » (2).

(1) Le chevalier de la Morre, de Bar (1732-1820), qu'il ne faut pas confondre avec son cousin éloigné, le chevalier de la Morre, de Rambercourt, a réuni les souvenirs de son père dans un manuscrit malheureusement saccagé par des mains trop scrupuleuses et qui fait partie de nos archives de famille. Antoine de la Morre, son père, fut successivement doyen puis président de la Cour des comptes.

(2) « Le doyen mort (Gillet de la Vallée) étoit de mauvaise vie. Les chanoines de St-Maxe élisent doyen l'abbé Hanel qui tenoit la banque de pharaon soir et matin, eux qui savent..... qu'il n'est pas assidu à l'office et n'a ny piété ny dévotion, eux qui se sont plaint hautement pendant la vacance du déeanat qu'il s'en rendoit indigne par ses brigues continuelles, par ses sollicitations et ses présents et qu'il étoit de tous les chanoines celui qui le méritoit le moins. Ses amis ont fait écrire à la p^ces^e d'Armagnac à la m^ise d'Aubiez, le p^ce Camille et envoyé du vin et des présens à la plupart de MM. de la première considération de la Cour. Pour avoir sa voix on a promis au chanoine d'Anglebert de le faire scrutateur et de lui loger ses grains dans la maison du doyen, on a fait agir près de lui l'abbé Morison, homme vertueux et sage, et M^lles du

Malgré tout, l'idée d'union des collégiales faisait du chemin, elle était populaire, le chapitre de Saint-Maxe ne l'était déjà plus (1), mais, encore une fois, le gouvernement voulait le maintien de l'antique état de choses. Ceux qui en douteraient n'ont qu'à se reporter au mémoire envoyé de Bar en 1709 à M. de Mahuet par l'agent du duc de Lorraine, Nicolas Marchal.

... Les mécontents ne veulent point perdre toute espérance de ce côté-là. Je suis persuadé que M. Brouilly (2) prendroit un autre visage et ne se chargeroit pas de donner de l'encouragement à cette chimère s'il connaissoit vos sentimens véritables. Celui qui mange chez lui contribuera plutôt à le dévoyer qu'à le reprendre. Ce qui aggrave la sottise de ceux qui en veulent être les dupes est que depuis le temps que nos vieillards les plus âgés peuvent se rappeler, on a toujours fait les mêmes calculs avec aussi peu de succès, et que malgré tout cela on ne les discontinue point ; ainsi il seroit plus expédient de laisser M. M. de St-P. (Saint-Pierre) dans l'état qu'ils sont et duquel ils se plaignent afin que n'ayant d'autre idée que celle que leurs affaires leur fournissent, ils soient plus attentifs à se soutenir dans cet état avec ce qu'ils ont déjà, ou de l'augmenter par les témoignages qu'ils donneront de leur zèle pour le service de S. A. R. Dans ces conditions, plus de cabales, plus de révoltes ou de désordres... » (3).

Lys qui ont été aussi employées près du chanoine Broulier et ont tant fait que lui qui avoit beaucoup de part au décanat à cause de sa piété et dévotion a succombé et lui a donné sa voix : on l'avoit menacé d'un procès avec S. A. R. que M. Hanel étoit seul capable de soutenir. Au chanoine Vyart on a promis pour son frère l'avocat les affaires du chapitre et pour lui la place de secrétaire. Le doyen de Saint-Pierre (Alliot) bon homme ; il a bien manqué de sagesse et de conduite.... Hanel a voulu qu'on mette pour notaire le s. Aubry son oncle afin de savoir ce qui pouvoit se passer au scrutin... on a chanté le *Te Deum*, ce qui est contraire à la discipline de l'Eglise... Il faut que S. A. R. fasse annuler à Rome cette élection » (*Bibl. nat. coll. lorr.*, t. 350, n° 52).

(1) « A partir du moment où les ducs cessèrent de résider à Bar... le chapitre de Saint-Maxe n'était plus que le gardien des tombeaux ». Abbé Renard : *Le château de Bar*, 224.

(2) Bien que la correspondance de Marchal cite constamment M. Brouilly, (maire de Bar pendant quelque temps), comme un ennemi politique, nous croyons qu'il s'agit ici du chanoine Brouilly, dont il est question dans la note précitée.

(3) La collection Jolly de Fleury et la collection lorraine à la Bi-

Ainsi, c'est entendu : le meilleur moyen de couper court à toute velléité d'accord entre l'évêque et les collégiales, c'est de laisser la plus inquiétante — celle de Saint-Pierre — se débattre contre la médiocrité de ses prébendes. Cette situation trop précaire datait de loin « leur corps étant peu nombreux et les prébendes d'un très médiocre revenu, ils se sont préoccupés (les chanoines de Saint-Pierre) d'avoir avec eux 4 ou 6 prêtres habitués résidents pour chanter avec eux. En conséquence, ils ont obtenu de Rome en 1525 la suppression de 4 chapelleniés fondées dans leur église : *St-André, St-Jean, Ste-Marguerite, Saint-Sauveur* (1). Quoique autorisés par un édit de Louis XIII et un arrêt du Parlement de Paris le malheur des guerres les a obligés à donner des places de vicaires. En 1696, Mgr de Bissy ayant visité la collégiale constata que plusieurs titulaires de chapellenies ne résidaient pas, il unit donc celles-ci à la mense capitulaire pour augmenter le nombre des prêtres ou chantres. Mgr de Camilly ayant fait le 20 juillet 1708 la même constatation ordonna de dresser l'état des douze chapelles de l'église (2). Le 6 septembre suivant il revint et les chanoines sollicitèrent la suppression des chapelles de *St-André, St-Jean-Baptiste, Ste-Marguerite*, du *St-Sauveur*, et de *la Conception*. Les chapelains recevront 3 francs par messe, résideront, chante-

bliothèque nationale (section des manuscrits) renferment la volumineuse correspondance échangée après le retour de Léopold entre les agents français et lorrains à Bar, avec leurs Gouvernements : elle n'offre pas un intérêt soutenu. Les Archives de la ville de Bar-le-Duc fournissent des documents plus précis.

(1) La chapelle de Saint-André avait été supprimée à la mort de Pierre Matissart, dernier titulaire, celle de la Trinité par cession de feu Étienne Thierrion, celle de la Conception, à la mort de Me Blanpoil, curé de Ville-devant-Belrain. Pour les dates, *Pouillé du diocèse de Verdun*, II, 51 et 52.

(2) « Celles des SSt-André, Jean-Baptiste, Marguerite, du Sauveur, de la Trinité, de la Conception et de St-Maur appartenaient au chapitre, celle de l'Annonciation, alternativement au chapitre et au sieur du Puys, celle de St-Sébastien était à la collation du chapitre avec le sr de Rouyn, procureur général au baillage de Bar, celle de N.-D. de Pitié était au patronage de MM. de Couvonge et de Stainville ». — *Coll. Lorr.*, t. 350, n° 56.

ront, feront choristes, diacres, sous-diacres, vicaires, enfin les chapelles de St-Sébastien et de la Trinité seraient unies, du consentement des patrons laïcs, pour le profit d'un seul chapelain soumis aux charges précitées(1).

Ces détails ne sont pas indifférents : ils prouvent que les collégiales barrisiennes végétaient et qu'à tous égards une fusion s'imposait : il fallut néanmoins attendre jusqu'en 1782. Cette année là, le 14 mars, Louis XVI la rendit définitive à la suite d'une assemblée des deux chapitres(2) et d'un rapport de Mgr de Champorcin, évêque de Toul. Mais déjà se manifestaient les avant-coureurs de la tourmente qui, peu d'années après, devait anéantir ou modifier profondément toutes les institutions.

(1) Approbation de l'évêque de Toul du 30 septembre 1713.

(2) Du 28 mai 1780. Pour l'historique de la réunion des deux chapitres il convient de se reporter aux *Actes capitulaires* conservés aux Archives de la Meuse.

MENU

D'UN DINER D'AMIS

OFFERT PAR

ANTOINE MOREL

PRÉVÔT DE BAR-LE-DUC

LE 9 JANVIER 1683

par

LE COMTE E. FOURIER DE BACOURT

membre titulaire

Antoine Morel, ce prévôt de Bar dont la vigilante énergie épargna plusieurs fois à sa ville natale les plus grandes calamités, Antoine Morel était, au demeurant, homme d'humeur très pacifique (1). Alourdi par un embonpoint précoce, il recherchait volontiers le silence du cabinet pour y élaborer et écrire en double ses rapports, ses mémoires et sa correspondance qui

(1) Il était né à Bar-le-Duc le 7 nov. 1623, de Jacques Morel, homme d'armes des ordonnances du duc de Lorraine pour le service du Roi (1585-1626) et de Madeleine Morison (1595-1668). Sa nomination de prévôt de Bar datait du 5 mars 1650.

est volumineuse (1). Par elle nous savons qu'il était grand amateur de bonne chère et qu'il aimait à en faire profiter ses amis malgré les objurgations des médecins qui lui prédisaient qu'à ce régime il hâterait sa fin (2). « *Il faut faire souvent diète* », lui écrit le 8 juillet 1658 son beau-frère Daniel Morel (3), et deux ans plus tard : « *Vos maladies ne viennent que faute d'exercice et de trop manger* » (4). « *Vous êtes trop replet*, insiste-t-il encore, il *faut exercice et diète assurément* » (5). Le 17 février 1663, le même Daniel revient une dernière fois sur ce sujet : « *Il faut se ménager : un peu de sobriété et le ventre libre* ! » Peine perdue! Il prend alors le parti de railler le prévôt de Bar devenu chef de la milice urbaine « *Vous serez un bien gros colonel! Si Son Altesse fournit des montures à ses Nobles, il faudra que je vous donne un demi éléphant* » (6).

Tant que vécut le docteur Thiébaut, médecin ordinaire du cardinal de Retz, le vaste appétit d'Antoine Morel n'eut pas de conséquences trop fâcheuses, mais quand disparut ce sage conseiller (janvier 1679) (7), l'excellent Prévôt ouvrit plus larges que jamais les portes de son hospitalière demeure. Dans les derniers mois de l'an 1682, la goutte et la gravelle qui le tourmentaient depuis longtemps l'avaient rendu presque impotent. Son vieux cheval, malade lui-même(8), lui était nécessaire pour faire une visite obligée en ville basse, et il ne sortait dans le voisinage qu'avec mille peines et grandes souf-

(1) Elle est conservée dans les riches archives de famille de M. le comte D. de Riocour, au château de Vitry-la-Ville.

(2) Le prévôt était intimement lié avec le célèbre Alyot qu'il produisit, d'ailleurs, à la Cour de France, et qui, très sobre lui-même, était nous le verrons plus tard, un fervent de la médication par les saignées, les sucs et la diète, sans aucun remède.

(3) Cousin-germain et beau frère du Prévôt. Il fut fermier général de Lorraine et mourut maître de la Chambre aux Deniers en 1691.

(4) Lettre du 15 septembre 1660.

(5) Id. du 23 septembre 1660.

(6) Id. du 17 février 1663.

(7) Lettre du Prévôt à son fils. — Depuis son retour de France Alyot n'exerçait guère sa profession qu'à titre de médecin consultant.

(8) Lettre du 28 nov. 1682. — Invent. des notaires Poupart et Varin du 3 juin 1683.

frances (1). C'est cependant à cette époque qu'il offrit à quelques amis et concitoyens un dîner dont le menu nous a été conservé (2).

Faute de pouvoir citer les nombreux détails gastronomiques qui émaillent la correspondance et les livres de comptes d'Antoine Morel, nous publions le menu de ce repas auquel n'assistent ni madame Morel ni son fils revenus de Châlons depuis quelques jours (3).

LE 9 JANV^er^ 1683.

J'ay traitté a diner messieurs :

Le doyen de Saint-Pierre (4).
M^r^ Dulis (5).
M^r^ Morison, chanoine (6).
Le P. Prieur des Augustins (7).
Le P. Duchesne.
Le P. supérieur de Saint-Antoine (8).
Le P. Prigny (9).
M^r^ Colin (10).
M. Heyblot, maire (11).
M. Delamorre (12).

(1) Correspondance avec sa famille.

(2) Avec les menus des repas offerts par le prévôt les 5, 6, 7 mars 1676 « *à la venue de Mgr le m^al^ de Rochefort,* et les 18 et 19 décembre *au subject du passage de M^me^ la mareschal de Créquy* ».

(3) Après la délivrance de Marguerite Morel mariée depuis 1680 à J.-B. de Pinteville, s^r^ de Cernon et de Vaugency, lieutenant général à Châlons.

(4) Hyacinthe Alyot. — (5) Le chanoine Gratas du Lys († 1696). Lors du transfert de l'hôtel de ville dans un pavillon de l'ancien château ducal, il célébra la messe du Saint-Esprit, et reçut six bouteilles de vin vieux (septembre 1693). — (6) Antoine Morison, cousin du prévôt Morel († 1724). — (7) Sans doute le P. Morin. A la date du 21 juillet 1678, A. Morel écrit à son fils « *Le P. Morin prieur de Cosne est nommé prieur de Bar : j'en suis bien aise.* » Le *Pouillé* du diocèse de Verdun ne cite pas ce nom. — (8) Jérome de Varissant, d'après le *Pouillé.* — (9) Duchesne et Prigny, personnages inconnus. — (10) François Colin de Marne. — (11) Noble Jean Heyblot, maire de Bar après Nicolas Marchal qui n'était pas des amis d'Ant. Morel (lettre du prévôt à dom Jérôme Morel, 27 janvier 1682). — (12) Alexandre de la Morre, dont nous avons publié la biographie dans le *Journal d'archéologie lorraine,* année 1896, était le plus fidèle ami du prévôt Morel.

M. le Procureur (1). M. Hannel (4).
M. Colliquet, controll. (2). M. Lepaige (5).
M. Vassart, assesseur (3). Le prévôt de Bar.

Jean Devaux et le jeune Cabuche sont venus dès la veille aprester ce repas et nont rien voulu pour leurs peines.

Jay achepté 14 livres de bœuf et quelques autres petites choses	7f	»	»
Veau et mouton et ris de veau et mouelle de bœuf	9	3gr.	»
Pr un lièvre, 2 beceasines et un eanard privé	7	»	»
Pr unc perdrix laissé à la fe (6) Jean Deveau	3	6	»
A la Raulotte pr deux perdrix, une beccass	7	10	2
Amandes	»	6	»
Demie livre d'huile olive	»	6	»
Une livre de cappes (câpres)	1	2	»
Cloux de gerofle, eanelle	»	4	2
Moutarde	»	3	»
Lait	»	3	»
Bœur et œufs	2	3	3
Pour ehandelles	»	9	»
Une douzaine de biscuit et autant de ehoeolat	2	6	»
TOTAL	43	2	3

M. de Martinet de Lisle (7) mavoit donné un cuisseau de cerf dont on avoit fait faire un gros pasté que le paticier estimoit cinq écus.

Made de Couvonges (8) mavoit donné un cuisseau de chevreuil.

(1) Mr de Rouyn de Vassineourt. — (2) Pierre Colliquet, marié à Françoise Boucher. — (3) Alexandre Vassart lieutenant particulier au baillage. — (4) Pierre Hannel, avocat, fils d'un marchand mereier de Ligny. Il fut anobli en 1704 et le père du baron de Levoncourt mort président de la Chambre des comptes de Bar. — (5) Célèbre jurisconsulte barrisien. — (6) Femme.

(7) Mort en janvier 1690, (lettre de Daniel Morel, maître de la Chambre aux deniers, à son neveu Antoine Hierosme Morel (14 janv. 1690)

(8) Charles François de Stainville, comte de Couvonges, si affectionné au prévôt de Bar, avait épousé Henriette d'Haraueourt veuve du marquis Charles de Bassompierre. A la mort de eelle-ci, il se remaria à

Made Claude Royer un levreau.

Et quelques personnes au jour de lan des chapons et dindons.

M. le doyen de St-Pierre mavoit presté une table de 17 couverts : elle fut couverte de deux souppes et trois assietes.

Sur la 1re souppe estoit un jaret de veau farcy et deux chapons et des boulettes.

Sur la 2e une longe de mouton et un canard privé et des choux.

Sur une des assietes au bout de la table estoit une pièce de bœuf.

Sur lassiete du milieu une tourte de godiveau.

Sur celle de lautre bout un dindon à la dobe.

2e SERVICE.

Deux plats de rosty et 3 assietes.

Sur le 1er plat un cochon de lait, un dindon, deux chapons et une longe de veau.

Sur le 2e un cuisseau de chevreuil, un levreau, 3 perdrix, une becasse, deux beccassines et deux canards.

Sur lassiette du bout une salade de chelery.

Sur celle du milieu des olives.

Sur la 3e une salade dandives.

3me SERVICE.

Deux plats et trois assietes.

Sur le 1er plat un gros paté de cerf d'un cuisseau.

Sur le 2e six assietes sur lune de la tetine de vache, sur une autre des mousserons, sur une autre du ris de veau, sur une autre des cardes, sur une autre... (*sic*).

La 1re assiette, une tourte damande, la 2e des pieds de porc, la 3e des langues.

Catherine Diane de Beauveau, bru de sa première femme parce qu'elle était elle-même veuve du marquis Anne-François-Joseph de Bassompierre.

4me SERVICE.

Deux plats de dessert semblables composez de sept pourcelaines chacun, l'un des coins, lautre de mirabeles, lautre de cerises, au sucre, lune de dragees, lune de biscuit, lune de chocolat, lune de pommes dapy, lunè de galettes.

Une tarte, une assiette de compotte de poire, une de pommes, une assiette de poire de bon chrestien, des marons.

Pain, vin et feu non compris.

Quelques jours après, Antoine Morel écrivait à son gendre : « Je suis toujours incommodé des pieds. Il s'est fait trois petites boules pleines d'eau soub trois doigtz du pied droict. Nous les bassinons avec de l'eau de la reyne de Hongrye soir et matin. M. Alyot me conseille les bains *secs* aux pieds et aux jambes après une saignée et une médecine, et je croys exécuter la chose la semaine prochaine, Dieu aydant » (1). La situation empirait. La semaine suivante fut mauvaise, la fièvre se déclara (2) et peu après, le malade succombait sous l'excès de douleurs contre lesquelles il avait lutté jusqu'au bout avec une étonnante bonne humeur (22 février 1683).

(1) Lettre du 18 janvier 1683.
(2) Lettre à M. de Vaugency.

NOTE SUR LA POPULATION

DU

CLERMONTOIS

EN 1670

par

M. A. BENOIT

membre correspondant

C'est encore le volume manuscrit (1) (1002-252) de la Bibliothèque de la ville de Metz qui va nous donner ce renseignement recueilli au moment où le pays ressentait les douceurs de la paix. Mais cette année (1670), la guerre allait recommencer plus violente que jamais entre la France et la Lorraine. Le vaillant duc Charles IV de retour en 1661 dans ses Etats par suite du traité des Pyrénées, fut forcé le 1er septembre de quitter précipitamment Nancy et de reprendre les armes. Le même jour le maréchal de Créqui occupait cette ville et le duc ne devait plus revoir ses États. Il mourait (2) dans la nuit du 17 au 18 septembre

(1) In-folio sur papier, 310 pages.
(2) Un coup d'apoplexie foudroyante l'enlevait dans la contrée sau-

1675, loin de sa famille, en plein camp, mais avec la satisfaction d'avoir vaincu cette année à Cons-Saarbruck et traqué dans Trèves son ennemi le maréchal de Créqui.

Le Clermontois n'avait pas été, en 1670, troublé par les horreurs de la guerre et un intendant du prince de Condé pouvait tranquillement faire l'état de la population *conduit* par *conduit*, (1) village par village. C'est cet état que je donne ici :

TAXE *suivant le règlement de l'année 1670 et autres années précédentes touchant les conduicts de Lorraine et Barrois.*

Premièrement.

Clermont.	185 conduicts à 6 liv. 7 sols par chacun conduict par an..			1.178l 2s 6d
Vraincourt.	16 conduicts 1/2 à 5 liv. 3 sols par chacun conduict, par an.			84 19 6
Les Vallées et Islettes.	115 conduicts à 5 l. 3 s. par chacun conduict par an....			592 5 »
Neuilly.	100 conduicts 1/2 à 5 l. 3 s....			517 1 6
Aubréville et Courcelles.	92	—	—	176 7 6
Auzéville.	72	—	—	370 16 »
Brabant.	33	—	—	169 19 »
Broncourt (*Brocourt*).	26	—	—	131 18 »
Parrois.	53	—	—	275 10 6
Blercourt.	37	—	—	190 11 »
Nixéville.	44	—	—	226 12 »
Gilvécourt.	31	—	—	159 19 »
Gibécourt.	27	—	—	139 2 »
Ville-sur-Cousance.	46	—	—	236 18 »

vage du Hundsruck, dans le village d'Allenbaeh, au milieu des épaisses forêts du Hoehwald et d'Idar-Wald, entre Berneastel sur la Moselle et Birkenfeld sur la Nahe. Son eorps fut transporté à Coblentz d'où il fut conduit plus tard à la Chartreuse de Bosserville près de Naney. Allenbaeh, jadis du département de la Sarre, est de nos jours du cerele de Berncastel, régenee de Trèves.

(1) Le mot *conduit* est pris, iei, dans le sens de *ménage*. Dans cette acception il semble être partieulier à la Lorraine et au Barrois. Un texte de 1340 cité par M. Fr. Godefroy dans son *Dictionnaire de l'ancienne Langue Française* art : *conduit*, en donne la définition : « Dix conduis ou maisnages, chascun eonduit ou mesnage garni de trois personnes, selon la coustume de notre conté de Bar ».

Ippécourt.	80	—		—	.....	112	» »
Autrécourt.	73	—		—	.....	375	19 »
Vailly.	30	—		—	.....	154	10 »
Nubécourt.	70	—		—	.....	360	10 »
Bulainville.	57	—	1/2	—	.....	296	2 »
Frédeau (*Froidos*).	62	—		—	.....	319	6 »
Récicourt.	105	—		—	.....	540	15 »
Juvigny.	55	—	1/2	—	.....	285	5 6
Han (les-Juvigny).	14	—		—	.....	72	2 »
Louppy-s-Loison.	31	—		—	.....	159	13 »
Removille (*Remoiville*).	35	—	1/2	—	.....	182	16 6
Irey (*Iré-le-Sec*).	40	—	1/2	—	.....	208	12 6
Brouennes.	33	—		—	.....	169	19 »
Névant (*Nepvant*).	19	—	1/2	—	.....	100	8 6
Inor.	46	—		—	.....	238	18 »
Povilly.	67	—		—	.....	345	2 »
Moulins.	53	—		—	.....	272	19 »
Pouilly.	42	—		—	.....	216	6 »
Jametz.	147	—		—	.....	933	9 »
Romagne-sous-les-Côtes.	56	—		—	.....	288	8 »
Ville-de-Varennes.	243	conduicts à 6 l. 7 s.....				1.543	1 »
Montblainville.	97	—	1/2 à 5 l. 3 s.....			502	1 6
Charpentry.	20	—		—	.....	103	» »
Verry.	52	—		—	.....	267	16 »
Cheppy.	69	—		—	.....	355	15 »
Vaulcois (*Vauquois*).	42	—	1/2	—	.....	219	» »
Romagne.	81	—	1/2	—	.....	419	14 9
Nantilloy.	42	—	1/2	—	.....	211	3 »
Montzéville.	34	—	1/2	—	.....	177	13 6
Béthincourt.	42	—	1/2	—	.....	213	14 6
Cumières.	22	conduicts à 5 l. 3 s.....				113	6 »
Fromeréville.	22	—	1/2	—	.....	115	17 6
Vienne-le-Château et les hameaux.	53	—		—	.....	106	19 »
Buthelainville.	53	—		—	.....	272	19 »
Servon.	79	—		—	.....	406	17 »
St-Thomas.	29	—		—	.....	151	15 1
Ville de Stenay.	261	conduicts à 6 l. 7 s.....				1.657	7 »
Servésy.	21	—		—	.....	110	14 6
Mouza (Mouzay).	138	—		—	.....	710	1 »
La Neuveville-sur-Meuse.	23	—		—	.....	148	15 »
Viseppe.	41	—	1/2	—	.....	213	14 6
Martincourt.	6	—		—	.....	36	18 »
Landrizécourt.	10	—	1/2	—	.....	54	2 1
Balon.	39	—		—	.....	200	17 »

Quincy.	27	—	—	.....	139	1 »
Ville de Dun.	198	—	—	.....	1.257	6 »
Milly.	63	—	l. 3 s.	.....	324	9 »
Lion.	51	— 1/2	—	.....	265	4 6
Murveaux.	68	—	—	.....	250	4 »
Doucon.	24	—	—	.....	123	12 »
Petit-Cléry.	15	—	—	.....	77	5 »
Sassey.	38	—	—	.....	195	4 »
Grand-Cléry.	25	—	—	.....	131	6 6
Mont.	42	— 1/2	—	.....	218	17 6
Montigny.	96	—	—	.....	494	8 »
Villosne.	60	—	—	.....	309	» 1
Cunel.	21	— 1/2	—	.....	120	14 6
Esnes.	86	—	—	.....	442	18 »

Total général des conduits pour l'année 1670..... 24.394[l] 4[s] 6[d]

Le Clermontois aurait donc eu en 1670 une population de 25.815 âmes (sans compter les privilégiés — clergé, noblesse, magistrats, militaires, etc.) en comptant 5 personnes par conduit. Les conduits se montaient au nombre de 5.163.

La ville de Stenay avait la priorité avec 261 conduits faisant une population de 1,305 âmes avec les mêmes réserves que ci-dessus, puis Varennes avec 243 conduits (1.215 âmes); Dun, 198 conduits (990 âmes); Clermont-en-Argonne, 185 1/2 (927 âmes) et enfin Jametz, 147 conduits (735 âmes).

C'est encore le volume manuscrit de la bibliothèque de Metz qui a appartenu à l'antiquaire messin Dupré de Geneste, receveur des domaines du Roi, membre de la Société des Lettres, sciences et arts de cette ville, originaire de la Meuse, comme on le sait, contient une foule de pièces intéressantes, ainsi : Une liasse intitulée : Difficultés pour Jametz, 1[er] octobre 1601; — Lettre adressée par le duc de Lorraine le 22 octobre 1601 à son fils Henri pour un homme de cette ville, la lettre est datée de Fontainebleau et le duc signe « votre bon père »; — Exemption de sujets lorrains d'Esnes et de Nubécourt; lette. d'Henri IV. Châlons, 1604; autre lettre du duc, 15 mai 1604; — Règlement pour la ville de Stenay, 14 février 1619; — Requête du bailli de Clermont au duc, 23 décembre 1632; — Règlement pour les fermes 1633; — Donation du Clermontois au prince

de Condé, décembre 1648 ; — Lettre de Louis XIV du 29 mai 1666 prévenant le duc de Lorraine de la cession du Clermontois ; — Établissement des bailliages, 24 janvier 1679 ; — Bail du Clermontois, 16 mars 1669 ; — Suppression des droits de six deniers par franc du 15 août 1679 ; — Requête présentée au Roi par les habitants de Varennes contre les fermiers généraux en 1683 ; — Baux des fermes de Clermontois en 1703 — Arrêt du Conseil d'État en 1659 qui ordonne une levée de deniers pour réparer la citadelle de Stenay ; — Ordonnances de Louis XIV relatives à la noblesse du Clermontois (en 1789 cent vingt nobles se firent inscrire au bailliage, il y en avait vingt-deux de la famille de Bigault) ; — Cession par le prince de Condé des droits qui se lèvent sur le Clermontois du 17 mai 1784 ; — Lettres patentes du Roi, avril 1786 ; — Bail des fermes générales du Roi, 2 novembre 1786 ; — Déclaration pour le rôle du vingtième, 8 août 1788 ; etc., etc.

Dupré de Geneste a en outre dessiné la carte du Clermontois d'après Cassini très habilement faite et un plan d'un canal latéral à l'Aisne et à l'Oise s'étendant jusqu'à Pontoise. Le travail graphique est des plus remarquables.

DÉCOUVERTE

D'UNE

NÉCROPOLE ANTIQUE

CONTENANT

UNE ÉPÉE DE BRONZE

A CLERMONT-EN-ARGONNE

(*Meuse*)

par

M. LÉON MOREL

membre correspondant
correspondant du Ministère de l'Instruction
publique à Reims

Dans les commencements de l'année 1896, les ouvriers qui, depuis trente ans, exploitent les phosphates destinés à la fabrication des engrais chimiques, sur le territoire de Clermont-en-Argonne ont découvert quelques objets antiques qui méritent de fixer l'attention des archéologues.

C'est sur les terres qui bordent la route de Clermont aux Islettes, non loin du petit cours d'eau qui va se jeter dans le canal de la Bième, qu'a eu lieu la découverte.

Jusqu'ici les nombreuses extractions n'avaient mis au jour que quelques curieux échantillons concernant la paléontologie; mais cette fois, sous la pioche des ouvriers, apparurent des épées, des hallebardes et des épingles en bronze, ainsi que des épées et des casques en fer que les ouvriers détruisirent ou se partagèrent.

Un des propriétaires du terrain exploité, mis au courant de l'événement, vint nous apporter ce qu'il put sauver du naufrage, ce sont une petite épée de bronze et une épingle, ainsi que deux épées de fer, du type des palafittes, dit de la Tène, dont nous allons donner la description.

L'épée de bronze.

Cette splendide épée ne mesure que $0^m,595$ de longueur, y compris la soie qui a $0^m,110$. La lame n'a que $0^m,035$ de largeur à sa base; elle va en se rétrécissant presque graduellement jusqu'à sa pointe, sans présenter le moindre renflement en son milieu, comme le font certains types de ses congénères qui affectent la forme d'une feuille. Elle présente une nervure fortement accusée, qui prend sa naissance au milieu de la soie, et qui porte dix millimètres de largeur à sa base pour se terminer en pointe. Cette nervure est bordée, de chaque côté, par deux rainures creusées dans le métal, lesquelles viennent se rejoindre vers le haut de la lame.

De chaque côté des tranchants, il existe pareillement de semblables rainures comme motifs de décorations.

La poignée, qui se termine en queue de poisson, est dépourvue des plaques de bois, de corne ou d'ivoire dont elle devait être décorée, mais elle est munie de légers rebords qui maintenaient ces plaques. Sur les sept rivets qui retenaient le manche, six sont encore en place.

Les deux crans caractéristiques qui séparent la lame

ÉPÉE DE BRONZE
découverte à Clermont-en Argonne
en 1896.

de sa poignée, sont très accusés et fortement arqués (1).

Cette arme de Clermont-en-Argonne, très remarquable par son élégance, sa solidité et par la trempe qu'elle a dû recevoir et qui lui donne la plus grande résistance, est parfaitement intacte, et c'est vraiment étonnant qu'elle n'ait pas reçu le moindre choc. Malheureusement les terres ferrugineuses d'où elle a été tirée, lui ont laissé une couleur de rouille qui lui enlève une partie de son charme, en la privant de sa belle patine verte si chatoyante ; mais elle n'en est pas moins précieuse, à cause de son extrême rareté.

Dans notre longue carrière archéologique, nous n'avons encore recueilli que trois épées de bronze. La première dans l'Aube, à Courtavant, commune de Barbuise; la seconde, dans le Vaucluse, à Jonquières, et la troisième dans le même département à Sainte-Cécile.

Ces trois épées étaient munies chacune de leurs bouterolles de bronze, lesquelles servaient à protéger la pointe de l'épée qui venait s'y encastrer. Mais à Clermont cet appendice délicat faisait défaut, peut-être parce qu'il n'existait pas, ou parce que l'ouvrier n'en connaissant ni la destination ni l'usage, n'en aura tenu aucun compte.

Si nous voulons comparer cette épée de bronze de Clermont-en-Argonne avec celles de la même époque recueillies dans les environs, nous trouvons que le musée de Bar-le-Duc possède l'épée en bronze trouvée à Fains (Meuse) et dont notre savant confrère, M. Maxe-Werly a fait paraître une étude approfondie, dans les Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Bar-le-Duc en 1888.

Cette épée n'a que $0^{m},013$ de moins que la nôtre, sa lame qui, malheureusement, a été brisée d'un coup de pioche, s'élargit en feuille en son milieu. Elle ne porte pas de nervure médiane comme celle de Clermont et sa poignée, qui comprend aussi sept rivets, a perdu les plaques de bois ou de corne qui

(1) Dans son livre de l'âge du bronze, le célèbre archéologue anglais Jones Evans, pense que ces crans avaient pour but d'empêcher les guerriers qui portaient l'épée, de se blesser la main aux coins des tranchants.

servaient à sa décoration. L'extrémité de l'épée de Fains en forme de queue de poisson,, est beaucoup plus accentuée que celle de Clermont.

Le musée Lorrain à Nancy, possède une épée qui provient de Cugnet-sous-Vaudémont, et qui est semblable à celle que nous avons trouvée à Courtavant (1) (Aube).

Le musée d'Épinal possède une épée de bronze recueillie à Villoncourt (Vosges) ; mais elle s'éloigne de la forme des épées de Fains et de Clermont-en-Argonne (1).

Malheureusement nos musées de Reims et de Châlons ne possèdent aucune épée de bronze. J'ai entendu dire cependant par M. Nicaise qu'il en avait été trouvé une aux environs d'Épernay.

L'épingle de Bronze.

L'épingle de bronze, longue de $0^m,12$ n'offre rien de remarquable. La tête, qui est composée d'une calotte demi-sphérique d'un diamètre de $0^m,016$, n'a pour ornement que 6 lignes parallèles gravées horizontalement.

Les épées de fer.

La nécropole de Clermont contenait deux épées en fer du type dit « des Palafittes de la Tène ». Une d'elles, munie de son fourreau de même métal, avait été reployée sur elle-même en trois morceaux. Elle mesurait $0^m,95$ de longueur, soie comprise. Le fer de cette arme était d'une si parfaite conservation que la lame a pu être redressée et reprendre sa forme primitive, malgré l'affreuse mutilation dont elle avait été l'objet.

Dans nos cimetières de la Marne, nous avons plusieurs fois constaté cet usage de ployer les épées soit seules, soit renfermées dans leur fourreau de fer, notamment à Somsois en 1862

(1) Voyez Bleicher et Beaupré, p. 26, *Guide des Recherches archéologiques.*

et à Reims en 1873. Quel était le motif qui inspirait cette manière d'agir? Nul ne le saura probablement jamais. Les uns sont d'avis que le guerrier qui portait l'épée ayant été vaincu dans un combat, on ployait son arme en signe de deuil. D'autres pensent, et je partage leur manière de voir, que faisant au défunt des funérailles publiques, on passait au feu son arme et on la ployait afin d'éviter à quelques assistants mal intentionnés, la tentation d'aller la dérober.

Nous avons dit en commençant qu'on avait retrouvé une hallebarde en bronze et un casque en fer ; mais il ne nous a pas été possible de savoir ce que ces deux objets étaient devenus.

Ayant habité dans notre jeunesse, pendant huit ans, la petite ville si pittoresque de Clermont-en-Argonne nous avons puisé à l'école communale de cette ville le peu de connaissances que nous possédons.

Aujourd'hui, grâce à des études spéciales, nous sommes heureux qu'une circonstance fortuite se soit présentée pour mettre en relief un nom et faire revivre des souvenirs qui nous resteront toujours chers.

RENÉ DE MARIA

ABBÉ DE SAINT-MIHIEL

A PROPOS

D'UNE MÉDAILLE A SON EFFIGIE (1524)

par

M. LÉON GERMAIN

membre correspondant

Parmi les médailles artistiques acquises par le Cabinet de France dans ces dernières années, il s'en trouve une qui représente, à la belle époque de la Renaissance en Lorraine, un abbé de Saint-Mihiel. Elle a été publiée dans la *Revue numismatique* par M. H. de la Tour (1) qui, d'après une allégation erronée de la *Gallia christiana*, pensait qu'elle se rapportait à un abbé du Mont-Saint-Michel. Il m'a été facile de rectifier cette opinion (2), et la Société des lettres, sciences et arts de

(1) *Médailles modernes récemment acquises par le Cabinet de France* (suite), dans la *Revue numismatique*, 1897, p. 82 ; planche héliographique.

(2) *Sur la médaille de « René de Maria, abbé de Saint-Michel », c'est-à-dire de Saint-Mihiel*, dans *Rev. numism.*, 1897, p. 203-205. — Ma rectification a été admise par M. de la Tour : v. *Rev. numism.*, 1897, p. 192, note.

Bar-le-Duc a désiré voir figurer la médaille dans ses *Mémoires*. C'est pour accompagner cette reproduction que j'ai rassemblé quelques notes relatives au personnage assez singulier qu'elle concerne et dont le rôle artistique me paraît offrir un véritable intérêt.

Tout d'abord je rappellerai ce que fut ce prélat, puis je reproduirai la description de la médaille et celle de la cloche majestueuse qui offre encore, à Saint-Mihiel, son nom et ses armes. Enfin, je ferai quelques recherches sur sa famille, de manière à entrevoir les circonstances par suite desquelles il a pu devenir abbé de ce monastère et y exercer une influence intellectuelle.

I. Après avoir étudié la médaille qui forme le motif de cet article, M. de la Tour disait :

« Quel est donc ce René de Maria? Impossible de le savoir, malgré qu'il y ait lieu de le croire d'origine française. Notre médaille le proclame abbé de Saint-Michel, c'est-à-dire du Mont-Saint-Michel; la *Gallia* dit qu'il fut choisi comme abbé par les moines, à la mort de Jean II de Lamps, mais qu'il lutta vainement contre Jean III le Veneur. Ce dernier, en effet, avait été nommé par François Ier... (1). »

Existe-t-il des preuves de cette élection de René de Maria par les moines du Mont-Saint-Michel et de cette lutte contre Jean le Veneur nommé par le roi? La question a été posée par un de mes amis aux religieux qui résident actuellement au saint Mont et en étudient l'histoire : la réponse conclut à l'absence du nom de René de Maria dans les annales du monastère. Doit-on croire que, grâce à l'influence du duc Antoine, soit dans les affaires ecclésiastiques, à cause notamment de son frère le fameux cardinal Jean de Lorraine, soit généralement en France, par ses bonnes relations avec le roi, René de Maria ait pu obtenir d'être élu régulièrement abbé du Mont-Saint-Michel? Mais alors comment expliquer l'opposition de François Ier? D'autre part, les auteurs de la *Gallia christiana* ont-ils été simplement victimes d'une erreur résultant d'une similitude de vo-

(1) *Revue numismatique*, 1897, p. 84.

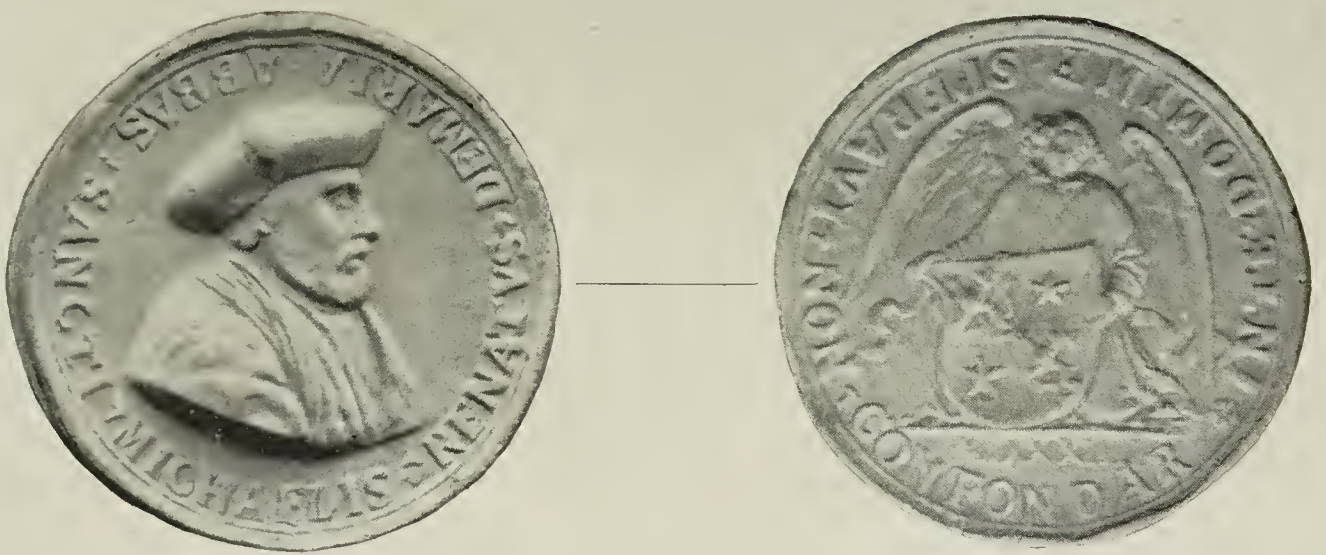

Médaille de René de Maria, Abbé de Saint-Mihiel,
1524

(Cabinet de France)

cable? Je ne suis pas à même de résoudre ce problème complexe.

Quoi qu'il en soit, il n'y a jamais eu, en fait, d'abbé du Mont-Saint-Michel appelé René de Maria. Ce personnage fut incontestablement abbé de Saint-Mihiel. Le nom de cette ville provient, chacun le sait, de celui de l'abbaye, dédiée à *saint Michel*, qui était le monastère bénédictin le plus important du duché de Bar, peut-être même de toute la Lorraine, et sous la protection duquel prit naissance la capitale du Barrois non-mouvant (1).

Voici ce qu'en rapporte le dernier historien de cette localité, M. Dumont, dont on connaît le genre un peu sardonique.

Après avoir parlé de l'abbé Louis de Lorraine (frère d'Antoine, duc de Lorraine), qui fut évêque de Verdun, puis quitta l'état ecclésiastique (1522), il dit : « Son successeur dans l'évêché fut son frère Jean (2), et il gratifia de l'Abbaye l'un de ses serviteurs nommé René de Marye, dit *de Vacincourt* (3). Ce mode nouveau d'élection n'était pas fait pour plaire au couvent justement soucieux de son droit de choisir, mais le duc avait si bien intimé l'ordre de s'y conformer que force fut de se taire. Et cependant ce n'était pas l'occasion d'enfreindre si ouvertement la règle pour un homme moins digne que tout autre, à ce qu'il paraît, de cette préférence. — René de Marye était un prodigue qui, après avoir épuisé ses revenus, prétendit absorber ceux des religieux et en vint, sur la fin de ses jours, à avoir besoin d'un tuteur. Sa conduite était d'autant plus en abomination auprès de ses moines que les lansquenets et la peste, revenue en 1526, occasionnèrent une gêne absolue pour

(1) Les Bénédictins avaient une dévotion particulière à saint Michel, le prince des Anges. De là vient en partie leur goût pour les lieux élevés, d'autant plus que, suivant les légendes anciennes, les apparitions de l'Archange se sont ordinairement faites sur des montagnes ou des collines. Primitivement l'abbaye de Saint-Mihiel occupait, nul ne l'ignore, la côte de Châtillon : *Colles Benedictus amabat...* (Cf. *Journal Soc. d'Arch. lorr.*, 1896, p. 68). Pourtant, vers la fin du moyen âge, saint Michel est descendu plusieurs fois dans notre vallée barroise de la Meuse, pour ordonner à notre Jeanne d'Arc de se rendre en France.

(2) Le cardinal de Lorraine le plus célèbre de la branche ducale.

(3) Vassincourt, canton de Revigny, arr. Bar-le-Duc.

laquelle il fallut s'imposer les plus grandes privations... (1) ». L'auteur passe au récit d'événements intéressant la ville; puis il reparle (p. 210) de René de Marye comme étant « mort dès 1531 (2). »

Il est constant que cet abbé aimait le faste, mais avec des goûts très artistiques. Dumont a signalé aussi la plus grosse des cloches de l'église abbatiale comme ayant été refondue par ce prélat (3). J'en ai, pour la première fois, publié la longue et curieuse inscription en 1885. J'y reviendrai plus loin.

Mais le principal historien de l'abbaye de Saint-Mihiel, celui auquel on doit toujours recourir, est Dom J. de l'Isle, qui y fut prieur et y reçut la sépulture (4). Bien souvent, dans ce qu'il dit des abbés, Dumont n'a fait que l'abréger. Il convient donc de reproduire le texte de cet auteur ecclésiastique. Louis de Lorraine, dit-il (p. 202), résigna « son Abbaye à René de Marie, Protonotaire, et qui étoit attaché à son service ». Et, plus loin, il s'exprime ainsi :

« René de Marie, autrement de Vacincourt, ayant eu besoin d'une somme de 2293 écus, très considérable pour ce tems là, Philippe de Monsson (5) la lui prêta sous la condition qu'il percevroit les dixmes d'Essex en Voivre (6), grosses et menuës, celles de saint Baussant (7) et d'Euvesin (8), jusqu'à l'entier remboursement. Une Chartre du 9 Mars 1525, contient la recon-

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 208.

(2) *Ibidem*, p. 210. — Dom Calmet indique « René de Marie » comme abbé de Saint-Mihiel dès 1520 (*Hist. de Lorraine*, 1re édit., t. I, Dissert., col. *clix*). Il le qualifie de protonotaire (*Ibid.*, II, col. 1266).

(3) Dumont, *o. c.*, IV, 37.

(4) Cf. mon travail, *Monuments funéraires de l'église Saint-Michel à Saint-Mihiel*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres... de Bar-le-Duc*, 2e série, t. V (1886), p. 38-41.

(5) Ce personnage était probablement proche parent, frère peut-être, de Dyon de Mousson, femme de Jacquet de Maria, dont il sera bientôt question. Sur sa famille, voir notamment le travail de M. P. Boyé, *Recherches historiques sur Mousson* (Nancy, 1892). — On écrivait souvent, autrefois, *Monsson* pour *Mousson*.

(6) Aujourd'hui Essey-et-Maizeray, c. de Thiaucourt, arr. de Toul.

(7) Saint-Baussant, *idem*.

(8) Euvezin, *idem*.

noissance, que Didier de saint Remy, Prêtre, fait en son nom, et en celui de son Frère, qu'il tient de l'Abbé René Marie, en fief et hommage, une maison à St. Mihiel dite l'Hôtellerie.

» René de Marie nous est représenté comme un prodigue. Après avoir épuisé ses finances, il s'avisa de molester les Religieux, et tâcha de les priver de plusieurs droits dont ils étoient en possession de tems immémorial. Il voulut les contraindre à admodier ses revenus à tel prix qu'il jugeroit à propos. Les véxations de leur Abbé les portèrent à avoir recours au Duc Antoine, afin qu'il les protegeât et leur fit rendre justice. Ils ne pouvoient mieux s'adresser qu'à ce Prince, qui avoit contribué à la promotion de René de Marie, plus que tout autre; car, lorsque son Frère eut quitté l'état ecclésiastique (1), il écrivit aux Religieux de St. Mihiel, qu'il prétendoit leur donner un Abbé et que s'ils agissoient contre ses intentions il trouveroit moyen de faire échoüer leur entreprise. Intimidés par cet ordre, ils n'osèrent procéder à une élection, de sorte que la résignation faite par le Prince Louis eut lieu...

» Jacques de Marie, qualifié très honnoré Seigneur, étoit en 1530 Gouverneur de l'Abbaye et de l'Abbé de St. Mihiel. C'étoit apparemment une espèce de Tuteur donné à René de Marie son Frère, ou qui n'étoit plus en état d'agir, ou dont la conduite demandoit qu'on prît cette précaution à son égard. L'année suivante, l'Abbé de Chomozey (2) fut fait son Vicaire Général, peut-être pour les mêmes raisons. Cela paroît en quelque sorte certain, puisque celui-cy donna permission à Dom Nicolas de Loupvent, Trésorier de l'Abbaye, de faire le voyage de Jérusalem. Cette permission devoit être réservée à l'Abbé, s'il eût gouverné par lui-même ».

L'auteur parle ensuite de ce voyage de Dom Loupvent (3), puis ajoute encore :

(1) Louis de Lorraine.

(2) Chaumouzey, canton et arr. d'Épinal, Vosges. — L'abbé devait être alors Jean de Frenels.

(3) A la suite de ce pèlerinage, effectué vers 1531, dom Loupvent, qui devint prieur claustral, fit construire vers 1548, dans le cimetière du monastère, une chapelle destinée à rappeler la passion et la résur-

« Pour ce qui est de René de Marie, il mourut en 1531, peu regretté à cause de sa conduite et de la situation où il se trouva sur la fin de ses jours (1) ».

Ce jugement est sévère. Dom de l'Isle s'est fait l'avocat des moines. A-t-il assez apprécié l'influence heureuse que René de Maria a dû exercer sur le mouvement artistique à Saint-Mihiel? On trouvera peut-être que non, si l'on examine la médaille qui représente ce prélat, et si l'on a égard aussi à la cloche remarquable qui nous reste de lui.

II. Voici la description que M. de la Tour a faite de la médaille :

« ✠ RENATVS • DE MARIA • ABBAS • SANCTI • MICHAELIS. Buste de René de Maria, barbu, tourné à droite, coiffé d'un bonnet carré, vêtu d'une soutane et d'un manteau à revers.

» ℟. ✠ IN TE • DOMINE • SPERAVI • NON • CONFONDAR (2). Ange à genoux, les ailes éployées, soutenant de ses deux mains un écu dont la courroie est passée sur son épaule gauche et sur lequel sont figurées probablement les armes de René de Maria : écartelé au premier et quatrième d'un lion, au deuxième et troisième d'une étoile. Dans l'exergue : MDXXIIII. Il est à remarquer que, de chaque côté, la légende commence en bas, à droite, et que les mots sont séparés par des petits signes d'une forme particulière, ayant quelque ressemblance avec une lampe ou un *simpulum*.

» Bronze, 54 millimètres.

» Cette médaille a été signalée dans la *Gallia Christiana* (3),

rection du Sauveur à Jérusalem. Voir mon article : *La chapelle de Dom Loupvent et les Richier ;* Nancy, 1886, in-8°, 12 pages.

(1) Dom Joseph de l'Isle, *Hist. de l'abbaye de Saint-Mihiel*, Nancy, 1757, p. 203.

(2) J'ai fait remarquer que la sentence *In te Domine speravi, non confundar* (Ps. XXX, 1) se retrouve mot pour mot sur un gros d'argent de René II, duc de Lorraine (Sauley, pl. XII, fig. 1). — Sur le même texte, cf. mon article *Une prière talismanique au* XIX^e^ *siècle* (Nancy, 1896), p. 6.

(3) « T. XI, p. 531. »

mais elle n'avait pas été retrouvée, et elle n'est décrite dans aucun ouvrage de numismatique. Elle a échappé à l'infatigable et sagace investigateur de la numismatique lyonnaise (1), ce qui me porte à la considérer comme excessivement rare et peut-être même unique. M. Rondot ne l'a évidemment rencontrée nulle part, car il n'aurait pas hésité un seul instant, croyons-nous, à l'attribuer à cet artiste lyonnais dont il a révélé récemment et le nom et les œuvres, je veux parler du médailleur Jéronyme Henry (2). Il n'y a pas à s'y méprendre, en effet; c'est bien là une œuvre de ce maître à la facture énergique et savoureuse, dont on trouve la trace dès 1503 et qui travaillait encore en 1538.

» Bien que le diamètre et les caractères soient un peu plus grands que ceux des autres médailles du même artiste, bien que les signes séparatifs aient une forme différente, les lettres n'en sont pas moins semblables, et le filet qui entoure la légende occupe la même place que dans les autres pièces (3); enfin, l'ange du revers, si élégant et si français d'allure, est très comparable comme style à la Prudence de la médaille de Pierre de Girard (4), et absolument identique (autant que peuvent l'être deux figures qui ne sortent pas du même moule) à l'ange qui soutient l'écusson de Jean de Talaru. L'auteur de Jean de Talaru et celui de René de Maria ne peuvent être qu'un seul et même artiste.

» Nous sommes heureux d'avoir à ajouter une médaille de plus à la série déjà attribuée à Jéronyme Henry par M. Natalis Rondot. J'avoue que ces figures originales et piquantes, d'un art si personnel, malgré ce qu'elles ont pu emprunter aux œu-

(1) M. Natalis Rondot. Je ne veux pas prononcer le nom de ce savant amateur sans rappeler qu'il a publié les curieuses médailles de Jean Richier, qui représentent ses père et mère et ceux de sa femme, puis le grand médaillon de la marquise de Treffort, œuvre de Jacob Richier.

(2) « Natalis Rondot, *Jéronyme Henry*, Lyon 1892, in-8°. »

(3) « Dans ces dernières, il est quelquefois *grèneté*. »

(4) « Pour toutes ces pièces, voir *Jéronyme Henry*, l'étude de M. Natalis Rondot, déjà citée. »

vres de Jean de Candida, me plaisent et m'attirent plus que beaucoup d'œuvres soignées, polies, faites *ad unguem*, mais exsangues et sans caractère (1) ».

Il me paraît inutile de rien ajouter à cette description, à ces appréciations si intéressantes, faites par un maître tout à fait compétent et autorisé.

III. La cloche mérite bien aussi que l'on s'arrête à la considérer. J'en ai parlé il y a une quinzaine d'années, dans une brochure tirée à petit nombre (2). Mais je pense qu'il convient d'y revenir ici.

L'église abbatiale de Saint-Mihiel jouit, suivant l'expression de Dumont, du rare privilège d'avoir conservé sa sonnerie d'avant la Révolution; la raison en est peut-être que, jusque vers 1874, époque à laquelle on ajouta trois cloches nouvelles, il n'existait pas, m'a-t-on dit, de trappe dans la tour.

L'église paroissiale elle-même n'a perdu en 1791 que deux des quatre cloches que lui donnèrent le duc et la duchesse de Lorraine en 1722. Elle possède en outre deux petites cloches, dont l'une est sans doute l'une des plus anciennes dont on fasse encore usage en Lorraine et qui soient intactes (3) : dédiée à sainte Barbe, si souvent invoquée sur les cloches, à cause de sa puissance contre les démons et les orages, elle offre une curieuse inscription, qui doit se lire ainsi :

Mil quatre cents quatre-vingts douze.
Fus nommée Barbe, de Dieu espouse (4).

(1) H. de la Tour, *o. c.*, dans *Rev. numism.*, 1897, p. 83-85.

(2) *Anciennes cloches lorraines*, Nancy, 1885, in-8°, 74 p.— La première partie de ce travail a paru dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine;* mais la suite, où se trouve la description des cloches de Saint-Mihiel, a été ajoutée au tirage à part.

(3) Une petite cloche, devenue le timbre des heures à l'horloge du collège de Verdun, offre la date de 1301; mais elle est ébréchée et privée de son battant (V. *Anciennes cloches lorraines*, d'après feu M. de Lahaut).

(4) Cf. *Anciennes cloches lorraines*, p. 56-57. — Je crois intéressant de reproduire cette petite inscription, parce que Dumont ne l'a pas copiée complètement et n'a pas dû se rendre compte que l'on avait voulu

Des quatre cloches anciennes de l'église Saint-Michel, la première, pour le poids ainsi que pour la date, est précisément celle qui nous intéresse.

Dumont n'en dit que peu de chose : « La plus grosse appelée *Marie*, faite du temps de l'Abbé Geoffroi de Nicey, fut refondue par l'Abbé René de Marie en 1525. On acheta du métal à Saint-Nicolas-de-Port pour 146 francs (1) ».

En 1885, j'y ai déchiffré l'inscription suivante, en minuscule gothique, sur trois lignes (2).

† MILLE QVADRINGENTIS DECIES TER TVNC TRIBVS ANNIS GOFFRIDVLO ABBATE PRIMV CONFLATA SONAVI ME FREGIT CASVS VIGITI QVATVOR ANNIS || : QVINGENTOS AD MILLE DATIS SIC SVRDA GEMEBAM SED RENATVS ADEST MARIA COGNOMINE DICTVS : QVO FAVTORE SONOS VALEO SVPERARE PRIORES || MARIA VOCOR.

Il s'agit évidemment de vers latins, où la fantaisie et les licences ne manquent pas et dont le sens n'est pas constamment clair. Je pense qu'ils doivent se lire de la manière suivante :

Mille quadringentis decies ter tunc tribus annis,
Goffridulo abbate, primum conflata sonavi.
Me fregit casus, viginti quatuor annis
Quingentos ad mille datis ; sic surda gemebam.
Sed Renatus adest, Maria cognomine dictus :
Quo fautore sonos valeo superare priores.

L'absence de ponctuation laisse un certain doute sur le fait de savoir si la date 1524 est celle de la fracture ou de la refonte ; le contexte me paraît plutôt favorable à la première interprétation ; mais je pense que ce millésime indique aussi l'an-

faire deux vers; aussi paraît-il se moquer de la qualification « *de Dieu espouse* », donnée à sainte Barbe, vierge.

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 37.

(2) Il y a un sigle d'abrévation, pour *n*, au-dessus du second *i* de *vigiti*.

née de la refonte, que l'on ne manquait guère d'inscrire sur le bronze sonore. M. Dumont dit, il est vrai, que la refonte eut lieu en 1525; mais il ne le prouve pas, et ses affirmations sont souvent sujettes à caution; d'ailleurs encore, cette opération aurait pu avoir lieu au commencement de l'année 1525, nouveau style, tout en se trouvant dans l'année 1524 comptée en style de l'époque.

Voici donc le sens que je crois pouvoir donner à toute l'inscription.

En l'année 1433, Geoffroid (1) *étant alors abbé, pour la première fois fondue j'ai sonné. Un accident me brisa en 1524; ainsi muette, je gémissais. Mais René, appelé du nom de Marie, est là : grâce à lui, je suis à même de surpasser mes sons d'autrefois. — Je m'appelle Marie.*

Entre les deux derniers mots est une image de la Vierge portant l'enfant Jésus, sous une arcature surbaissée. Plus bas, un petit cachet rond offre un écu, à la croix échiquetée, cantonnée d'un aigle à deux têtes, d'un lion, d'un objet indistinct, et d'un second lion.

On remarque de plus, sur le contour de la cloche, les empreintes suivantes :

1° Le grand sceau gothique de l'Abbaye; il est rond, à l'image de saint Michel, dont le bouclier montre un curieux emblème géométrique (2); la légende, en majuscules gothiques, porte : S. CONVENTVS MONASTERII SANCTI MICHAELIS.

2° Un petit cachet rond, peut-être le contre-scel de l'Abbaye, qui représente aussi saint Michel et dont je n'ai pu lire la légende, en minuscules gothiques.

3° Une image de saint Nicolas, patron de la Lorraine, avec les trois enfants dans le baquet; au-dessous, un petit cachet rond, à 5 annelets en sautoir, au franc-quartier à un lion (3).

(1) Geoffroid de Niecy, † 29 juillet 1433.

(2) Au centre, une sorte de croix en sautoir rappelle peut-être l'initiale grecque de *Christus*.

(3) Ce franc-quartier est apparemment une *brisure*. Plusieurs familles barroises portaient *à cinq annelets* et paraissent, du moins pour partie, se rattacher à la maison de Louppy.

4° Le Christ en croix, entre la Vierge et saint Jean, le tout sous une arcature.

5° Saint Martin, à cheval, partageant son manteau à un pauvre.

6° Le sceau de René de Maria. Il est de forme dite ogivale, à l'image de saint Michel, avec au-dessous un écu écartelé au lion et à l'étoile, et la légende, en minuscule gothique : *s. renati de maria || abbatis sancti michaelis* (1).

Ces armoiries, on le voit, sont bien les mêmes que celles de la médaille. Il n'y a donc aucun doute sur la restitution de ce petit monument numismatique à René de Maria, abbé de Saint-Mihiel.

IV. L'origine de ce prélat doit nous préoccuper.

Le nom de *Maria* est de genre tout à fait étranger à notre pays lorrain ; il semble d'origine méridionale et cette présomption paraît corroborée par le prénom même de l'abbé ; car, malgré l'attachement des Lorrains à leurs ducs, ils ne donnaient guère le nom de René à leurs enfants. Cela s'explique : l'usage était que le filleul reçût le nom de son parrain ; le nom angevin de René pouvait donc s'introduire seulement par des enfants que le roi René ou le duc René II auraient tenus sur les fonts, ce qui paraît avoir été rare.

Dans les *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, publiés par A. Lecoy de la Marche, on trouve vers 1448-1451 (p. 303-304), un certain *Jehan de Vacincourt*, secrétaire et receveur ou trésorier général des finances d'Isabelle de Lorraine, première femme du roi René. — Mais *Vacincourt* n'est sans doute qu'un surnom d'origine.

Vers 1437, pendant que la vaillante duchesse Isabelle était à Naples, cherchant à y réorganiser le gouvernement du royaume de Sicile, le roi René avait dû retourner en Provence et se disposait à se rendre à Gênes, dont les citoyens s'étaient

(1) En 1885, j'avais cru lire *sancto michaele;* mais cette leçon, très incertaine, étant donné la nature de l'objet, ne me paraît plus possible ; c'est toujours le génitif qui accompagne la qualification d'*Abbas*. — Cf. *Ancienne cloches lorraines*, p. 59-62.

déclarés pour lui. Mais le parti aragonais ne tarda pas à faire des progrès menaçants. « En attendant René, dit A. Lecoy de la Marche, la république (de Gênes), plus intéressée que jamais, par suite de la perte de Gaëte et de ses gabelles, à chasser les Aragonais, établit un conseil spécial, composé de huit citoyens notables, pour s'occuper avec le doge de cette question brûlante. Ces *provisores*, qui restèrent en fonction durant plusieurs années, constituaient une sorte de ministère des affaires napolitaines, agissant en faveur de la reine de Sicile, mais sans être nullement sous sa dépendance ». Parmi ces proviseurs, le sixième est nommé *Simon Maria* (1). Serait-il un ancêtre de René de Maria?

Notre confrère M. A. Jacob a eu l'obligeance de faire pour moi une assez longue recherche dans les archives de l'abbaye de Saint-Mihiel conservées aux Archives départementales de la Meuse ; elle a été infructueuse. Mais il a trouvé dans ce dépôt (B. registre 310) le sommaire de « deux dénombrements fournis par *Jacquet de Maria*, écuyer, seigneur de Vassincourt, tant en son nom qu'à celui de demoiselle Dyon sa femme » : le premier, du 13 décembre 1490, se rapporte à Neuville-sur-Orne (2) ; le second, pour Vassincourt, est du 10 juillet 1513 ; Jacquet y ajoute, à sa qualité d'écuyer, celle de valet de chambre du roi de Sicile. « Malheureusement, ajoute M. Jacob, ces deux extraits, chacun de trois ou quatre lignes au plus, ne donnent pas davantage ».

H. Lepage, dans l'*Inventaire sommaire des Archives de Meurthe-et-Moselle,* signale parmi les titres de la collégiale de Fénétrange (G. 956) le document suivant, qui se réfère évidemment aux mêmes conjoints :

« Procès entre le chapitre et Claude-Dagobert Millet, propriétaire du fief de Casenove, ban de Maidières (3), au sujet de la desserte de la chapelle dudit fief, fondée, en 1506, par *Jac-*

(1) A. Lecoy de la Marche, *le Roi René*, t. I, 161, d'après « Arch. de Gênes, Délibérations, X, 952 ; 28 déc. 1437 ».

(2) Canton de Revigny, arr. Bar-le-Duc.

(3) Canton de Pont-à-Mousson.

quet de Maria et *Diane de Mousson* (1) ». Ce nom de *Diane* correspond évidemment à celui de *Dyou* donné, dans les notes qui précèdent, à la femme de Jacquet. A ce moment de la Renaissance, il ne faut pas s'étonner de voir ce diminutif du nom de saint *Desiderius* se transformer par *à peu près* en un nom de divinité païenne; c'est ainsi que, dans les nombreuses inscriptions de son tombeau, composées par lui-même, Jean Olivier, évêque d'Angers, mort en 1540, changea en quelques endroits son pieux nom de *Johannes* en celui de *Janus* (2).

On a vu, dans l'extrait de Dom J. de l'Isle, qu'en 1530 *Jacques de Marie*, qualifié très honoré Seigneur, sans doute le même que Jacquet cité précédemment, était gouverneur de l'abbaye et de l'abbé de Saint-Mihiel, *son frère*.

M. Dannreuther a bien voulu me signaler « *Jehan Marye* écuyer et gruyer de Bar de 1511 à 1541, dont les archives de la Meuse conservent vingt et un volumes de comptes (série B. — Chambre des Comptes, vol. 713-733). Il signe *Jehan Maria, Jehan Marye, Jehan Marie Chapache,* et *Jehan de Marie Chapaiche.* »

Il nous faut aller jusqu'à la fin de ce XVIe siècle pour retrouver un capitaine de l'armée lorraine que son nom italien peut rattacher à la famille, ce qui achèverait d'en établir ainsi l'origine péninsulaire :

Dans les *Institutions militaires de la Lorraine*, H. Lepage a publié l' « État et règlement, ordonné par son Altesse, des munitions qui se fourniront par jour à la compagnie de lances (3) du capitaine *Angelo Maria* et au régiment de M. le baron de Ciré (Cirey) pendant qu'ilz tiendront [garnison] à la ville de Nomeny ». Ce document est de l'année 1590 (4).

De même, dans les acquits servant au compte du receveur du parc d'Einville, pour 1691, H. Lepage a mentionné une

(1) Proche parente, sœur peut-être, de Philippe de Mousson dont il a été parlé précédemment.

(2) Joseph Denais, *Monographie de la cathédrale d'Angers*, p. 193 et 195.

(3) Henri Lepage, *Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine* (Paris, 1884), p. 224.

(4) Elle était forte d'environ 80 lances.

« Requête du fermier du moulin d'Hénaménil (1) au sujet des dégâts commis par la compagnie du capitaine *Angel Marie* pendant son séjour à Bauzemont (2).

Je signale enfin aux chercheurs cet article de l'*Inventaire des épées et dagues du comte de Salm, conservées dans l'hôtel de Salm à Nancy, 1614*, document publié par M. J.-B. Giraud, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon (Lyon, 1897, in-4° ; v. p. 120, cote 4).

« Une autre espée dorée aussy toute pleine, le pommeau à vis, la lame à dos, le foureau de velours noir, couverte de drap bleu, avec un escriteau au dessus qui contient qu'elle vient du sieur *Antoine Marie* ».

Le savant éditeur de l'inventaire a pensé que ce dernier pourrait être un certain « *Antoine Marin*, tireur d'armes », mentionné par H. Lepage en 1590 (*Inv. somm. des Archives*, B. 1223). Mais l'arme me paraît trop belle pour rappeler ce personnage d'apparence assez mince. Ne s'agirait-il pas plutôt d'un parent et compagnon du capitaine Angelo Maria?

Quoi qu'il en soit, je suis persuadé de l'origine méridionale de l'abbé René de Maria. Du temps du roi René, de nombreux étrangers sont venus en Lorraine : des familles célèbres arrivèrent de l'Anjou : les Beauvau, les Fresneau, les La Réauté, les Chahanay, les Tillon, que l'on a voulu mêler à la légende du duc Ferri III emprisonné à Maxéville, etc. La Provence et l'Italie ont fourni des personnages qui généralement appartenaient à des familles moins illustres : c'étaient, pour la plupart, des artistes ou des gens qui cherchaient fortune : ces deux conditions me paraissent, en quelque sorte, réunies dans la famille de René de Maria.

Il ne faut pas perdre de vue que les habitants de la Lorraine et du Barrois étaient trop absorbés par le souci de leurs intérêts matériels, leur pays était un champ de bataille trop souvent ouvert, pour qu'ils pussent se livrer paisiblement au culte des arts et de la littérature; en outre, la noblesse et la haute

(1) Canton de Lunéville-sud-est.

(2) Canton de Lunéville-nord. — H. Lepage, *Invent. somm. des Arch. de Meurthe-et-Moselle*, B. 5720.

bourgeoisie occupant les carrières administratives ou judiciaires, étaient préoccupées de maintenir contre le pouvoir souverain leur indépendance et leurs traditions. Au contraire, les étrangers amenés par les ducs de la dynastie d'Anjou avaient abandonné leur patrie, leurs terres, leur famille, pour tenter de s'établir dans une contrée nouvelle pour eux, où ils ne pouvaient réussir que par la protection de leur maître. Ils étaient par cela même tout dévoués à sa personne, disposés à participer à toutes ses entreprises, à seconder tous ses projets, et à accepter avec complaisance les manifestations de son autorité. Nos ducs ont constamment favorisé ces familles étrangères, qui se montraient plus obéissantes que l'ancienne chevalerie et que les membres des parlements.

Mais précisément, dégagés des préoccupations de famille et de propriété, ces nouveaux venus, surtout au temps de la Renaissance correspondant au règne de la dynastie d'Anjou, puis à ceux des ducs René II et Antoine, introduisirent dans nos contrées des goûts artistiques et des habitudes de luxe qui étaient en dehors des mœurs locales. Leur influence sur l'art en Lorraine a dû être considérable.

Je crois, en somme, que René de Maria appartenait à l'une de ces familles arrivées de Provence ou plutôt d'Italie, du temps du roi René, qui surent profiter des bonnes grâces des ducs pour acquérir dans le Barrois des positions élevées et des bénéfices importants. L'abbé de Saint-Mihiel pécha, je le veux bien, par manque d'ordre et d'économie, ainsi que par des procédés trop autoritaires ; mais, à la distance où nous sommes, il est permis d'être moins frappé de ces défauts, que de son rôle efficace dans le mouvement intellectuel qui distingua à un si haut degré, au XVI^e^ siècle, la capitale du Barrois non-mouvant. La cloche majestueuse qui le rappelle encore, les curieux vers latins qu'on y lit, la belle médaille qui nous offre ses traits, sont des témoignages des goûts de ce prélat.

Combien n'a-t-il pas dû aider au développement des tendances littéraires de l'époque, et surtout contribuer à l'essor des arts plastiques, où Ligier Richier devait bientôt après prendre, dans la statuaire lorraine, une place éminente et incomparable ?

NÉCROLOGIE

M. THOMAS, vicaire général.

M. Thomas (Jean-Baptiste) naquit à Sassey (canton de Dun-sur-Meuse), le 21 mars 1820. Doué de talents remarquables et surtout d'un esprit calme et réfléchi, délicat et très judicieux, il fit au séminaire de Verdun de fortes études de philosophie, d'Écriture-sainte et de théologie; il avait alors pour maîtres MM. Jeannin, Marotte, Petit, Grandpierre et Clouët. Quoique porté par sa nature aux sciences exactes, il aimait les arts religieux et voulut en étudier les plus belles manifestations. Pendant l'une de ses vacances, il entreprit avec un condisciple le voyage de Rome. « Il était beau de voir ces deux jeunes lévites de 21 ans, allant à pied à travers la France et l'Italie jusqu'à Rome, recevant l'hospitalité dans les presbytères et les couvents, visitant les monuments de l'art et de la piété et terminant leur pélerinage au tombeau des Apôtres et aux pieds du Souverain Pontife Grégoire XVI(1). »

M. Thomas venait d'être ordonné sous-diacre quand, en 1842, on le nomma professeur de mathématiques et de langue grecque au petit séminaire. Ordonné prêtre le 10 juin 1843, il continua son professorat, et, en outre, pendant deux ans, il vint chaque semaine enseigner la physique aux élèves du grand séminaire. A la rentrée d'octobre 1845, il occupa la chaire de philosophie au grand séminaire et continua en même temps ses cours de physique.

(1) *Semaine religieuse de Verdun* du 14 janvier 1899.

En 1844 la Société philomathique de Verdun accueillit parmi ses membres titulaires le savant professeur; dans les réunions de la société, il sut intéresser vivement ses érudits confrères.

Dès la première année de sa fondation, le 3 août 1870, la Société des Lettres, Sciences et Arts, de Bar-le-Duc, s'empressa de l'admettre à titre de membre correspondant.

En 1851, M. Thomas remplaça M. Jeannin dans la chaire de Dogme qu'il occupa jusqu'en 1868. « Les prêtres de ce diocèse, qui ont eu le bonheur de recevoir les leçons d'un pareil maître, savent combien son enseignement était clair et substantiel, avec quelle force de conviction communicative il traitait les questions les plus épineuses de la théologie dogmatique, exposait les objections et donnait à toutes une solution nette et décisive. Les notes prises sous sa dictée n'étaient pas longues : vingt-cinq ou trente lignes, tout au plus, suffisaient à exposer la thèse, développée ensuite par le savant professeur avec une abondance de preuves qui faisait pénétrer dans son jeune auditoire l'intelligence de la vérité(1). »

Il avait le titre bien mérité de chanoine honoraire depuis 1861. A la mort de Mgr Rossat, évêque de Verdun (décédé le 24 décembre 1866), le Chapitre de la cathédrale, reconnaissant en M. Thomas une supériorité de mérite, le nomma troisième vicaire capitulaire; depuis ce temps il prit une part active à l'administration du diocèse, sans abandonner ses études philosophiques et théologiques. C'est lui qui écrivit au nom du Chapitre la belle et savante *Instruction pastorale sur l'Église*, datée du 25 février 1867.

A son arrivée, Mgr Hacquard apprécia les éminentes qualités de M. Thomas, lui maintint le titre de vicaire général et le nomma en 1868 supérieur du grand séminaire; en 1869, à la mort de M. Martin, il le fit agréer vicaire général titulaire.

M. Thomas conserva la direction du grand séminaire jusqu'à la terrible guerre de 1870. A la rentrée des élèves, retardée jusqu'en avril 1871, il remit la charge de supérieur à M. Pérignon, de vénérée mémoire; pendant quatre mois, il revint

(1) *Notice nécrologique, Croix meusienne*, 15 janvier 1899.

chaque jour remplacer le professeur de Dogme; il ne cessa jamais du reste de donner au séminaire, aux professeurs comme aux élèves, ainsi qu'aux prêtres du diocèse, de sages conseils mêlés d'affection. Car, aux qualités de l'esprit il joignait celles du cœur.

On peut dire que M. Thomas fut le bras droit de Mgr Hacquard, son conseiller le plus éclairé, son ami le plus dévoué et le plus sûr. A la mort du pieux évêque (décédé le 31 mai 1884), le Chapitre élut une seconde fois vicaires capitulaires les deux vicaires généraux, M. Petit et M. Thomas. Celui-ci, pendant la vacance du siège, rédigea, le 7 juillet 1884, *le Mandement retraçant la biographie de Mgr Hacquard*, et le 2 février 1885, l'*Instruction pastorale sur les Promesses faites à l'Église*.

M. Thomas était assurément digne de l'épiscopat; depuis longtemps ses amis et ses admirateurs désiraient le voir élevé à cette dignité; aussi, en 1884, ils demandèrent pour lui l'évêché de Verdun. « Le Nonce, Mgr di Rende, fit offrir à M. Thomas un autre siège épiscopal; mais toujours modeste, toujours oublieux de lui-même et fidèle à ses amis, il refusa, demeurant à son poste avec la plus douce sérénité. Il rendit à Mgr Gouindard et ensuite à Mgr Pagis les mêmes services si appréciés qu'il avait rendus à Mgr Hacquard.

« A la grande part qui lui était dévolue dans l'administration diocésaine s'ajoutait la direction d'une congrégation religieuse, établie à Saint Hilaire-en-Woëvre. Il en fit approuver les constitutions en 1877 et donna à ces nouvelles religieuses le nom de sœurs de la Compassion. Devenu leur supérieur général en 1878, il rendit florissantes les maisons de cette congrégation. Dans le ministère qu'il remplit à l'égard des sœurs, il révéla tout un côté de son âme resté dans l'ombre pour ceux qui ne voient que la surface des choses. Les lettres qu'il leur écrivait ont un parfum d'onction et de piété, qui rappelle les lettres de saint François de Sales aux premières mères de la Visitation(1). »

(1) *Semaine religieuse*, déjà citée.

Sa sœur dévouée reposait depuis sept ans près de cette maison religieuse. C'est là aussi qu'il avait choisi sa sépulture.

M. Jean-Baptiste Thomas est mort à Verdun, après une courte maladie, le jeudi 5 janvier 1899. Ses obsèques solennelles eurent lieu le samedi à la cathédrale ; Mgr l'évêque les présida, escorté d'un nombreux clergé et d'un grand concours de fidèles. Son corps, après un nouveau service, a été inhumé le lundi 9 janvier dans un caveau du cimetière de Saint-Hilaire.

Les œuvres de M. Thomas nous restent comme témoignage de sa vie laborieuse, de sa science extraordinaire et de sa vaste érudition. On peut dire que ce prêtre éminent, travailleur patient et infatigable, profond philosophe et grand théologien, consacra toutes les ressources de sa belle intelligence à l'exposition et à la défense de la vérité. Rappelons ici, sans prétendre les énumérer tous, les travaux et les livres qu'il fit paraître.

Les Mémoires de la Société philomathique de Verdun publièrent quelques-unes de ses savantes dissertations philosophiques, par exemple : en 1850, *Étude* en deux articles *sur la métaphysique du Beau ;* en 1863, *La Philosophie moderne considérée dans ses principes, sa méthode et ses résultats* (1).

M. Thomas, avec son intelligence supérieure, pouvait aussi traiter magistralement les sujets de biographie, d'histoire et même d'archéologie. Il fit paraître dans la partie historique de l'Annuaire de la Meuse, en 1863, une *biographie* très intéressante *de M. Hippolyte Jeauuin,* son ami, et l'année suivante, une *Notice sur la cathédrale de Verdun*, qu'il avait composée pour l'Histoire de Verdun, alors en cours de publication. Après la mort de M. Jeannin, il devint l'un des érudits continuateurs de la nouvelle édition de cette Histoire de Verdun, écrite en 1745 par le chanoine Roussel.

Nous devons aussi au travail assidu de M. Thomas et à son étude des théologiens et des Pères de l'Église la belle édition

(1) Les comptes-rendus des travaux de la Société mentionnent en outre de nombreuses communications lues en séance par M. Thomas, et extraites des ouvrages qu'il préparait.

des *Œuvres théologiques de Denis Petau,* édition publiée à Bar-le-Duc, avec bon nombre de notes très importantes.

« M. Thomas avait toujours eu un goût très vif pour l'Écriture-sainte ; il voyait du reste les ennemis de l'Église diriger leurs principaux efforts contre ces vénérables monuments de la Révélation. C'est à les défendre contre les attaques de la critique et de l'exégèse rationaliste qu'il va désormais consacrer son travail. Sa théologie si profonde et si sûre, sa connaissance de l'hébreu, du grec et de l'allemand, l'avait admirablement préparé au combat(1). » Vers 1865, il commença à faire paraître des articles considérables dans les revues les plus autorisées et les plus importantes de la science chrétienne : les *Analecta*, le *Correspondant* et la *Revue du monde catholique*. Ces articles étaient comme des préludes aux trois grands ouvrages qui immortaliseront sa mémoire. Essayons d'indiquer le but et la valeur de ces livres :

1° *Études critiques sur les origines du Christianisme,* beau volume, grand in-8°, publié chez Louis Guérin, Bar-le-Duc, 1870. Ces Études, divisées en quatre parties, ont d'abord pour objet la controverse Judéo-Chrétienne, examinée principalement au point de vue des faits historiques; elles démontrent l'unité doctrinale du Nouveau Testament, et l'accord de la Christologie des synoptiques avec celle de saint Paul et celle du quatrième Évangile ; enfin elles exposent l'origine du dogme christologique et l'influence de la philosophie ancienne sur le développement de la théologie chrétienne. « Le monde savant fit bon accueil à cette publication dont l'auteur se révélait comme un critique et un apologiste de premier ordre. »

2° *Les temps primitifs et les origines religieuses d'après la Bible et la Science*, 2 volumes in-8°, édités par Bloud et Baral, Paris, imprimés chez Ch. Laurent, Verdun, en 1889. La création et l'œuvre des six jours, Dieu auteur de la vie, l'unité d'origine du genre humain, l'antiquité de l'homme, la révélation primitive, le monothéisme, la condition première du genre humain d'après l'enseignement révélé et d'après la science mo-

(1) *Semaine religieuse,* déjà citée.

derne, la chute originelle, l'histoire du monde après la chute, le déluge, la corruption de l'idée religieuse ou le paganisme, l'attente du Rédempteur, tels sont les grands et vastes sujets étudiés et approfondis dans ces deux volumes. « L'auteur discute et réfute, avec une logique impitoyable et une force toujours victorieuse, les fausses théories que les savants contemporains apportent à la Révélation dans le domaine de la paléontologie et des sciences préhistoriques ; il démontre clairement que, malgré les progrès de la science, aucune donnée scientifique sérieuse n'est en contradiction avec le texte sacré interprété sagement. La conclusion qui se dégage de l'étude de cet ouvrage, c'est l'accord parfait entre la science et la foi (1). »

3° *Le Règne du Christ, l'Église militante et les derniers temps*, un volume in-8°, édité chez Bloud et Barral, Paris, imprimé par l'OEuvre de Saint-Paul, Bar-le-Duc, en 1892. « La foi ébranlée de plusieurs, dit M. Thomas, a besoin d'être raffermie et leur confiance ranimée par l'espoir certain du triomphe final ». Son ouvrage, qui tend à ce but, est divisé en six livres. « Après un exposé très lumineux des croyances diverses qui avaient cours dans la chrétienté primitive sur le second avénement de Jésus-Christ, l'auteur étudie dans les livres suivants la conception chrétienne du règne messianique d'après le Nouveau Testament, la conception biblique du règne messianique d'après l'Ancien Testament, l'avenir d'Israël, l'Église militante et son avenir terrestre, la consommation finale ou les derniers temps. Nous ne croyons pas qu'il soit possible à une intelligence humaine de mieux comprendre et de mieux exposer la doctrine de Jésus-Christ et des Apôtres sur le règne de Dieu dans les âmes, sur la royauté spirituelle et la royauté sociale du Christ, sur l'essence même de la constitution de l'Église (2). » Les questions les plus délicates et les plus difficiles, soulevées contre l'Église par la politique contemporaine, sont traitées et résolues avec cette gravité, cette modération, cette profondeur qui caractérisent notre savant écrivain. En lisant ses dissertations

(1) *Notice nécrologique*, *Croix meusienne*, déjà citée.
(2) *Ibid.*

scripturaires, on comprendra mieux la question juive, on ne s'égarera point dans de fausses interprétations, on sentira l'espérance renaître en attendant la lutte suprême et le triomphe des derniers temps.

M. Thomas travailla jusqu'à la fin. En 1897 il publia, dans la collection *Science et Religion*, deux intéressants opuscules sur le *Bouddhisme* et sa morale, comparée à la morale chrétienne ; il réfute dans ce travail l'opinion de certains orientalistes qui voudraient faire dériver des religions indiennes le dogme, la morale et les institutions du Christianisme.

Un mois avant sa mort, M. Thomas faisait paraître dans la même collection deux autres petits volumes : 1° *Dieu auteur de la vie ;* 2° *La fin du monde d'après la foi et la science.* Ce sont en partie des pages détachées de ses grands ouvrages et arrangées sous une forme nouvelle.

Concluons. M. Thomas, par ses éminentes qualités, par ses vertus solides et surtout par sa science profonde, mérite de figurer parmi les plus belles illustrations du clergé meusien ; ses livres sont une mine inépuisable, où les esprits sérieux trouveront des sujets d'étude, pleins d'intérêts, et des réponses péremptoires aux attaques spécieuses de l'incrédulité moderne.

J.-B.-A. Gillant.

M. Louis HUMBERT

Le 21 juillet 1899, nous conduisions à sa dernière demeure le doyen d'âge de notre Société, M. Louis-Sébastien Humbert, décédé à Bar-le-Duc le 19 du même mois.

Petit-fils de Sébastien Humbert, député à la Convention nationale, membre du Conseil des Cinq-Cents, directeur des contributions directes, mort le 26 novembre 1833, et fils de Nicolas Humbert, M. Louis Humbert est né à Bar-le-Duc le 25 août 1807.

Entré, après l'achèvement de ses études, dans l'administration des contributions directes, il fut retraité, avec le grade de contrôleur principal, en 1867.

Amateur éclairé, M. Humbert laisse une importante collection de tableaux, miniatures, gravures, plans anciens et bibelots divers, constituant un véritable musée, l'un des plus intéressants de la région, et dont, avec une grâce parfaite, il aimait à faire les honneurs à ses visiteurs. Nous citerons seulement, parmi les pièces les plus curieuses de ce cabinet, la minute du *Plan général du château de Bar* dressé par l'ingénieur Montluisant en 1754, et surtout la *Tête du Christ mourant* de Ligier Richier, provenant de la collégiale Saint-Maxe de Bar-le-Duc, dont M. Louis Duval a donné une excellente photographie, et que M. Marcel Lallemend a décrite en ces termes dans L'*École des Richier* (p. 179) :

« ... Ce débris est un des miracles de la sculpture. L'expression est déchirante, sans que le visage perde rien de sa noblesse et de la pureté de ses lignes. La bouche est entr'ouverte. Les narines sont pincées; les yeux, gonflés par cette Passion qui durait depuis deux jours et par l'horrible supplice de la croix, sont fermés. Par une curieuse observation, la paupière inférieure fait saillie sur la paupière supérieure. Le front est chargé d'une lourde couronne dont les épines ont pénétré dans la peau tuméfiée. Le modèle est d'une perfection, d'une largeur et d'un fini extraordinaire. La teinte cadavéreuse de la pierre ajoute encore à l'effet ».

« Depuis le *Laocoon*, la douleur n'a pas acquis un tel degré d'intensité et de vérité. La statuaire moderne n'offre rien qui soit comparable à ce fragment, et Michel-Ange, lui-même, ne pourrait opposer à Ligier qu'un dessin, celui où, à la prière de la Pescara, il avait représenté le Christ se tordant sur la croix dans une indicible souffrance et criant : Eli ! Eli ! avant de rendre le dernier soupir ».

Membre de la Société académique du Musée (section des arts), il fut un des fondateurs de notre Compagnie, dont il resta membre correspondant depuis 1874 jusqu'à sa mort.

Nos Mémoires ne contiennent de M. Humbert qu'un *Rapport*

sur la biographie du général Colson, par le colonel d'état-major baron de Saint-Cyr Nugues (année 1872, page 243).

Il a, en outre, donné lecture, dans la réunion du 7 octobre 1874, d'un *Travail statistique sur la ville de Bar*, demeuré inédit.

En 1883, M. Humbert a publié, sous le pseudonyme de Miroualt, deux brochures, petit in-8°, extraites de *l'Echo de l'Est,* savoir :

Notes sur l'ancien château de Bar (31 pages) ;
Notice sur la rue du Bourg, à Bar-le-Duc (23 pages).

Ces deux études, d'un style clair et facile, renferment de nombreux renseignements. Elles font regretter que leur érudit auteur, si compétent en fait de choses barrisiennes, n'ait pas écrit davantage.

J. Bailly.

M. Pierre DONY

Pierre Dony, né à Verdun le 26 mars 1831, membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts depuis le 4 avril 1883, vient de mourir à Vraincourt, dans sa maison de campagne, le 7 septembre 1899. Le service de ses funérailles fut célébré au milieu d'une nombreuse assistance dans l'église de Vraincourt, le samedi 9 septembre ; ensuite le corps ramené à Verdun le même jour, reçut la sépulture dans le cimetière de la ville.

M. Pierre Dony, membre titulaire de la société philomathique de Verdun depuis 1877, prit une part active aux travaux de cette Société et lui fit d'intéressantes communications (1).

Collectionneur et excellent dessinateur, archéologue et numismate, M. Dony s'appliqua tout spécialement à l'étude des sceaux anciens du pays verdunois, et devint un sigillographe distingué.

Il publia la « Monographie des sceaux de Verdun avec les

(1) Voir *Mémoires de la société philomathique,* tomes IX, X, XI.

documents inédits qui s'y rapportent. » La reproduction des sceaux, faite de sa main, donne à son œuvre une valeur artistique. Son ouvrage, malheureusement inachevé, comprend :

1° Les sceaux de Verdun; *Cité et justice*, 82 pages, 1888;
2° Id. ; *Évêques*, 144 pages, 1890.

Il préparait comme suite à ce beau travail : « les sceaux des églises et juridictions ecclésiastiques; les sceaux des abbayes et couvents. »

Souffrant depuis plusieurs années il n'a pu terminer cette publication.

M. Dony a publié aussi en 1891 une reproduction de la tombe de Didier de la Cour, tombe conservée dans la chapelle du château de Monthairon-le-Petit.

Espérons que les travaux commencés et les belles collections de M. Pierre Dony seront utilisés pour l'histoire de la sigillographie et de la numismatique dans le Verdunois.

M. Dony était président du conseil d'administration de la Caisse d'épargne de Verdun. Il comptait de nombreux amis non seulement dans le Verdunois et le Clermontois, mais encore parmi les érudits de l'ancienne Lorraine.

J.-B.-A. Gillant.

(9 septembre 1899).

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

BAR-LE-DUC

(8 novembre 1899).

ABRÉVIATIONS ET SIGNES EMPLOYÉS

Ordre de la Légion d'honneur :

— ✻, Chevalier.
— O ✻, Officier.
— C ✻, Commandeur.

Instruction publique :

— A 🎓, Officier d'Académie.
— I P 🎓, Officier de l'Instruction publique.

Ordre du Mérite agricole :

— ❋, Chevalier.
— O ❋, Officier.

Ordre étranger : ✠

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

Composition du Bureau.

Président	M. Ch. Demoget, I P ❀, ✠ ;
Président honoraire	M. Antoni Poincaré, ❋, A ❀ ;
Vice-présidents	M. Ch. Collin, I P ❀ ;
	M. H. Dannreuther, A ❀ ;
Secrétaire	M. Konarski, I P ❀ ;
Secrétaire-adjoint	M. Al. Laurent, O ❋ ;
Bibliothécaire	M. le commandant Brocard, ❋, I P ❀ ;
Trésorier	M. Lucien Rousselle, rue Voltaire, 18.

Commission de publication.	M. Barrois, I P ❀ ;
	M. A. Renauld ;
	M. Charles Zurcher.

Membres honoraires.

Carriot, O ❋, I P ❀, inspecteur d'Académie, directeur de l'Enseignement primaire à la Préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

Charaux, I P ❀, docteur ès-lettres, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques-Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Giraud, Albert, A ❀, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Yon, par Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).

Jacob, Alfred, ✠ (Charles III d'Espagne), archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée municipal de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 29.

Masure, ❋, I P ❀, inspecteur honoraire d'Académie, rue de la Grenouillère, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

Date de la réception.

ANTHOUARD (comte d'), à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19... 7 mai 1890.

*BAILLY, Joseph, comptable, 51, rue de la Couronne, à Bar-le-Duc..... 5 déc. 1894.

BALDÉ, Louis, vice-président du conseil d'arrondissement de Montmédy, maire de Sorbey..... 6 février 1895.

BARROIS, I P ⚜, inspecteur de l'Enseignement primaire, rue du Bourg, 22, à Bar-le-Duc..... 1er mars 1893.

BAUDOT, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1873.

BAUFFREMONT (le Prince DE), duc d'Atriseo, au château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87..... 2 juin 1875.

BISTER, Alcide, A ⚜, conseiller général, industriel, à Revigny..... 5 déc. 1888.

BOINETTE, Alfred, A ⚜, O ❋, O ✠, vitieulteur à Bar-le-Duc..... 13 janvier 1894.

BOMPARD, Henry, ❋, ancien sénateur de la Meuse, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80.... fondateur.

BOSSU, Louis, I P ⚜, procureur de la République, rue Saint-Jean, 23, à Boulogne-sur-Mer..... 9 janvier 1895.

BOULANGER, E., C ❋, sénateur de la Meuse, Premier-Président de la Cour des Comptes, rue Glück, 4, à Paris..... 2 mai 1888.

BRIEY (S. G. Mgr DE), Marie-Ange-Emmanuel, Évêque de Meaux..... 5 juin 1889.

BROCARD, ❋, I P ⚜, chef de bataillon du Génie en retraite, correspondant des Académies des Sciences de Lisbonne et de Madrid, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc..... 4 avril 1894.

Date de la réception.

BUNGENER, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc ..... 4 avril 1894.

BUSSELOT, Charles, ✵, ancien maire de Bar-le-Duc, 7, rue du Baile, à Bar-le-Duc ..... 1er mars 1893.

CHAMPAGNE (marquis DE), maire de Méniljean, au château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 25 ..... 6 nov. 1889.

CHÉVELLE, Casimir, A ⚜, 52, rue Jean-Lamour, à Nancy ..... 5 janvier 1887.

COLLIN, André, notaire, rue du Bourg, 53 ..... 6 février 1889.

COLLIN, Charles, I P ⚜, ingénieur des Arts et Manufactures, adjoint au maire de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 48 ..... fondateur.

DANNREUTHER, Henri, A ⚜, pasteur de l'Église chrétienne réformée de Bar-le-Duc, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, quai Victor-Hugo, 3, à Bar-le-Duc ..... 4 mai 1881.

DEMOGET, Charles, I P ⚜, ✠ (Saint-Sylvestre), ingénieur des Arts et Manufactures, architecte, rue Sébastopol, 9, à Bar-le-Duc ..... fondateur.

DEVELLE, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145 ..... 4 mai 1870.

DEVELLE, Jules, ✵, ✠ (grand-croix d'Alexandre Newsky de Russie, etc., etc...), ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires Étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 131, à Paris, et rue du Jard, à Bar-le-Duc ..... 7 déc. 1887.

FENAUX, Charles, juge suppléant, 17, rue de la Banque, à Bar-le-Duc ..... 7 nov. 1898.

FORGET, Jules, A ⚜, inspecteur des Eaux et Forêts, à Darney (Vosges), et rue des Ducs-de-Bar, 71, à Bar-le-Duc ..... 4 sept. 1887.

FOURIER DE BACOURT (le Comte Étienne), rue Cortambert, 56, à Paris ..... 3 déc. 1890.

FREUND-DESCHAMPS, industriel au Vieux-Jean-d'heurs, maire de Lisle-en-Rigault (Meuse) .... 5 mai 1886.

Date de la réception.

GALLOPAIN, docteur en médecine, directeur de l'Asile départemental de Fains, par Bar-le-Duc... 5 avril 1893.

GILBERT, André, attaché au ministère des Affaires Étrangères, rue Barbet-de-Jouy, 21, à Paris... 3 juin 1891.

GRÉGOIRE (l'abbé Gaston), vicaire à Notre-Dame, 19, rue d'Arcole, à Paris..... 6 déc. 1888.

IMÉCOURT, Ferdinand DE VASSINHAC (Marquis D'), à Louppy-sur-Loison et à Sassy, par Motrée (Orne)..... 4 juillet 1883.

KONARSKI, Wlodimir, I P ⚜, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis*..... 2 nov. 1881.

LALLEMAND, Paul, ✲, conseiller honoraire de Cour d'appel, à Bizanos, par Pau (Basses-Pyrénées). 4 nov. 1891.

LAURENT, Alexandre, O ✲, vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Meuse, rue du Bourg, 24, à Bar-le-Duc..... 4 avril 1894.

LIGNIVILLE (le Comte Gaston DE), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Allianee, 15, à Nancy..... 7 mai 1890.

MAXE-WERLY, ✲, I P ⚜, membre non résident du Comité des Travaux historiques et des Beaux-Arts des départements, rue d'Assas, 22, à Paris. 6 juin 1883.

MERCERON, Gaston, A ⚜, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*..... 7 mai 1884.

PAGIS (S.G. Mgr. Jean-Pierre), Évêque de Verdun. 2 février 1898.

PANGE (Comte Maurice DE), rue de Lisbonne, 53, à Paris..... 4 juillet 1883.

PANGE (Marquis DE), O ✲, chef d'escadrons d'Artillerie, hôtel des Réservoirs, à Versailles..... 7 mars 1888.

PATTIN, président du Conseil d'administration des chemins de fer de la Meuse, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris.. ..... 2 sept. 1885.

PERNET, Albert, A ⚜, négociant, maire de Bar-le-Duc, rue Exelmans, 18, à Bar-le-Duc..... 4 déc. 1895.

Date de la réception.

PIERRE, Eugène, percepteur à Spincourt (Meuse). 6 janvier 1892.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (Marquis DE, Duc romain), membre du Conseil d'arrondissement, maire d'Echènay, au château d'Echènay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris..... 4 juillet 1883.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (Comte DE, Duc romain), capitaine breveté, attaché militaire à la légation de la République française, à Tokio (Japon)..... 3 déc. 1884.

PLAUCHE (Léopold l'abbé), rue Lapique, à Bar... 5 mars 1884.

PRINCE, Amédée, ✲, président de l'Association des Commissionnaires-Exportateurs, rue de Provence, 34, à Paris..... 4 mars 1896.

PRÉLAT, I P ◉, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, rue de la Banque, à Bar-le-Duc... 1er avril 1896.

RATTIER, Léon, propriétaire, à Jeand'heurs, par Robert-Espagne (Meuse)..... 7 févr. 1894.

RENARD, architecte départemental, ingénieur civil, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc..... 4 octobre 1893.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1879.

ROUSSELLE, Lucien, juge au tribunal de commerce, rue Voltaire, 18, à Bar-le-Duc..... 4 déc. 1895.

ROUYER, percepteur de la réunion de Naives-devant-Bar, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc.... 7 août 1895.

SEILLIÈRE (le Baron Ernest), rue Pierre-Charron, 54, à Paris..... 7 déc. 1887.

TANGRE, Ernest, notaire, rue Voltaire, à Bar-le-Duc..... 13 mai 1891.

WEIL, Maurice, ✲, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris..... 6 juin 1888.

ZURCHER, conseiller de préfecture, quai Carnot, 9, à Bar-le-Duc..... 1er mars 1893.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

	Date de la réception.
Aubry, Henry, avoué, rue Voltaire, 22, à Bar-le-Duc	8 janvier 1896.
Audiat, Étienne, lieutenant d'infanterie, à l'École de Guerre, à Paris	1er juillet 1896.
*Bala, ✻, ancien maire de Bar-le-Duc, rue du Pont-Triby, 8, à Bar-le-Duc	fondateur.
Barthélémy (Anatole de), ✻, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris	5 août 1883.
Baumann, ancien procureur de la République, 10, rue Raspail, à Vanves (Seine)	21 déc. 1895.
Bazoche, notaire honoraire, ancien conseiller général, à Commercy	7 avril 1897.
Beauzée-Pinsard, sculpteur, à Stenay	8 avril 1891.
*Bécourt, Eugène, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée, rue Stanislas, 59, à Nancy	4 mai 1881.
Beugnet (l'abbé) professeur au grand séminaire de Nancy	1er juillet 1891.
Bigé (l'abbé), curé de Lachalade (Meuse)	3 nov. 1897.
Biguet, instituteur public, à Gesnes (Meuse)	2 juin 1897.
Bizemont (Victe Arthur de), au château de Trembloy, par Bouxières-aux-Chênes (M. et M.)	3 mars 1897.
Blanchard, Jules, directeur du cours complémentaire de l'école municipale à Clermont-en-Argonne	5 juillet 1899.
Bonvalot, Édouard, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, place des Vosges, 2, à Paris.	6 déc. 1882.
Braux (le baron Charles-Gabriel De), propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)	3 avril 1878.
Buvignier-Clouet (Mlle), rue Saint-Maur, 11, à Verdun	5 juin 1889.
Capitain, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville.	2 sept. 1885.

	Date de la réception.
CHAMPIGNEULLE-BRASSEUR, ✻, rue Notre-Dame-des-Champs, 105. à Paris.....	6 octobre 1881.
CHAMPION, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris.....	6 juillet 1881.
CHANTEAU (Maurice de), avocat, au château de Peyrieux (Ain).....	6 sept. 1882.
CHAPELLIER (l'abbé), curé-doyen de Lamarche (Vosges).....	7 avril 1886.
CHARAUX, Henri, rue du Camp, à Pont-à-Mousseau.	4 déc. 1895.
*CHARDIN, ✻, docteur, en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc.....	5 mai 1875.
*CHAUSSINAND, Henry,.docteur en médecine, directeur de l'Asile d'aliénés de Saint-Dizier.....	4 juillet 1883.
CHAVANNE Maurice, capitaine au 12e chasseurs à cheval, place du Collège, 2, à Saint-Mihiel....	2 sept. 1896.
*CHÉRY, Louis, inspecteur du travail dans l'industrie, rue Sainte-Marie, 26, à Nancy.....	3 février 1886.
CHUQUET, Paul, licencié en droit, imprimeur, rue Voltaire, 4, à Bar-le-Duc.....	21 déc. 1895.
CIMOCHOWSKI Albert, I P ✻, viee-président de la Société des Gens de Lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris.....	4 avril 1883.
CISTERNES (Raoul DE), homme de lettres, 61, avenue Kléber, à Paris.....	3 février 1897.
COLLET, Louis (frère Valéry), professeur de littérature et d'histoire au pensionnat de Juvigny-sur-Loison (Meuse).....	3 nov. 1897.
COLLOT, Émile, imprimeur-libraire, à Bar-le-Duc, rue Entre-deux-Ponts.....	8 nov. 1899.
COLSON, instituteur à Malancourt (Meuse).....	6 sept. 1899.
COMTE, Firmin, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, rue du Jard, à Bar-le-Duc.....	7 juin 1899.
CONTANT-LAGUERRE, Arthur, imprimeur-libraire-éditeur, rue Rousseau, 36, à Bar-le-Duc.....	3 juin 1896.
DAVAL, Jules, A ✻, ancien greffier du Tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne).....	3 janvier 1890.

	Date de la réception.
Denizet, Albert, instituteur communal, à Le Buisson-sur-Saulx, par Haussignémont (Marne)....	2 sept. 1891.
*Despiques, Paul, agrégé d'histoire, professeur au lycée, 2, Boulevard Cérès, à Reims.....	6 mars 1895.
Desseille, propriétaire, à Avioth, par Montmédy.	3 août 1883.
Duval, Louis, numismate, rue des Ponts, 27, à Nancy	3 janvier 1877.
Énard (l'abbé), curé-doyen de Gondrecourt.....	5 mars 1879.
François (René), ancien lieutenant aux chasseurs à pied, à Ligny-en-Barrois.....	3 nov. 1897.
Ferrette, Henry, docteur en droit, avocat, député de la Meuse, rue de la Rochelle, 56, à Bar-le-Duc, et rue Claude-Bernard, 33, à Paris.....	6 mai 1896.
Fistié, Camille, docteur en médecine, rue de la Rochelle, 20, à Bar-le-Duc.....	8 janvier 1896.
Florange, Jules, numismate, quai Malaquais, 21, à Paris.....	1er août 1894.
Froussard, Victor, ✻, conservateur des Hypothèques en retraite, à Andelot (Haute-Marne).....	6 août 1885.
Génin, curé à Nant-le-Petit	1er juin 1887.
George-Lemaire, O ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de Rennes, 99, à Paris.....	5 février 1889.
Georges (Charles), curé de Saint-Sauveur, à Verdun.....	6 juin 1883.
*Germain, Léon, I P ⓒ, ✻, membre de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy.	6 juin 1897.
Gérard, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt (Meuse).....	9 nov. 1887.
Gillant, curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).....	4 août 1884.
Gillet, Stanislas (l'abbé), élève au grand séminaire de Verdun.....	5 mai 1897.
Goujon, avoué, à Montmédy.....	8 janvier 1879.
Grillet, Gaston, licencié en droit, rédacteur à l'Administration générale de l'Assistance publique, 41, rue des Tournelles, à Paris.....	6 sept. 1899.

Date de la réception.

GUYOT, Ch., A ✪, ✻, membre de l'Académie de Stanislas, directeur de l'École forestière, rue Girardet, 10, à Nancy..... 5 mai 1886.

HALDAT DU LYS (DE), membre de la Société d'Archéologie lorraine, à Nancy..... 8 avril 1891.

HAUTOY (Comte DU), 66, rue Damrémont, à Paris. 2 juillet 1884.

HÉBERT, Marcel (l'abbé), directeur de l'École Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris..... 5 nov. 1884.

HÉBERT, Charles, curé de Juvigny en-Perthois, par Savonnières-en-Perthois (Meuse)..... 5 octobre 1892.

HENRION, Alexandre, I P ✪, ✻, ingénieur-architecte, avenue de la Gare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)..... 7 juillet 1880.

HÉRELLE, Georges, professeur de philosophie au Lycée), 23, rue Vieille-Boucherie, à Bayonne (Basses-Pyrénées)..... 5 juillet 1882.

*HONORÉ, Ernest, ✻, conservateur des Eaux et Forêts, à Amiens (Somme)..... 5 sept. 1888.

HOUZELLE, A ✪, instituteur, à Montmédy..... 5 janvier 1887.

HOUZELOT (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire, directeur de la *Semaine religieuse*, à Verdun... 8 nov. 1899.

HUBER, Émile, ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, président de l'Académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 20, rue Rambuteau, à Paris..... 4 déc. 1889.

JACQUINOT-BOULANGER, Charles, ✻ (commandeur du Nicham-Iftikar et de l'Osmanié), docteur en droit, ancien procureur de la République, à Saint-Dizier (Haute-Marne)..... 4 mars 1896.

JACQUOT, Albert, I P ✪, correspondant du Comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy... 1er février 1888.

JEANNIN, Claude, négociant, voie Romaine, à Bar-le-Duc..... 8 janvier 1896.

JÉHET, Louis-Auguste, curé d'Abainville, par Gondrecourt (Meuse)..... 5 juin 1895.

JODIN DE FEISSOLLES, propriétaire, à Stenay (Meuse). 1er août 1871.

Date de la réception.

JOYEUX, Léon, notaire, à Triaucourt (Meuse).... 2 août 1899.

KRICK, Henri, pharmacien, à Bourg-la-Reine..... 9 mai 1889.

LABOURASSE, I P ⚜, inspecteur de l'Enseignement primaire, en retraite, membre correspondant de l'Académie de Stanislas, à Troyon (Meuse).... 6 juillet 1870.

LACOUR, curé d'Heudicourt, par Vigneulles (Meuse). 2 juin 1880.

LANDMANN (l'abbé), aumônier du Lycée, à Bar-le-Duc..... 7 août 1872.

LARCHER, Octave, professeur à la Faculté de Droit de l'Institut catholique, 212, boulevard Saint-Germain, à Paris..... 5 avril 1899.

*LAURENS, Léon, avocat, à Saint-Mihiel..... 6 juin 1894.

LECHEVALLIER, ✻, directeur des postes et des télégraphes, en retraite, 15, rue du Chemin de fer, à Villemomble (Seine)..... 7 oct. 1874.

LEDUC, instituteur, à Boviolles, par Ligny (Meuse). 6 déc. 1876.

LEFEBVRE, Henri, rue de Rigny, 17, à Nancy.... 5 octobre 1892.

LÉGER, Gaston, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, rue Nève, 34, à Bar-le-Duc..... 8 janvier 1896.

LEGRAND, curé de Gimécourt et Baudrémont, par Villotte-devant-Saint-Mihiel..... 4 sept. 1889.

LEHURAUX, instituteur à Liny-devant-Dun (Meuse). 2 déc. 1891.

LELOUP, Gabriel, licencié en droit, directeur d'Assurances, rue du Bourg, à Bar-le-Duc..... 8 janvier 1896.

LEMOINE, directeur de l'école publique de la Ville-Haute, à Verdun..... 7 nov. 1883.

L'HOSTE, Louis, maire d'Hattonchâtel (Meuse).. 5 avril 1882.

LIGNOT, Edmond, ancien magistrat, maire, à Nettancourt (Meuse)..... 6 juin 1897.

LOMBARD, ✻, I P ⚜, membre de l'Académie de Stanislas, professeur honoraire à la Faculté de Droit, à Nancy, rue Stanislas, 82..... 4 octobre 1871.

LORRAIN, percepteur, à Tronville-en-Barrois (Meuse)..... 7 mars 1894.

Date de la réception.

MADELIN, Émile-Marie-Louis, agrégé de l'Université de France, ancien membre de l'École Française de Rome, 61, rue Bonaparte, Paris..... 6 nov. 1895.

MARICHAL, Paul, A ❦, archiviste aux Archives nationales, 47, rue Bonaparte, à Paris..... 6 nov. 1889.

*MARTIN, Alexandre, I P ❦, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, à Mézières (Ardennes).. 6 oct. 1897.

MATHIEU (l'abbé), curé de Velaines (Meuse).... 3 nov. 1897.

MAUJEAN (l'abbé), curé de Longeville-devant-Bar. 4 mars 1896.

MENGIN, Henri, avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, rue Lafayette, 8, à Naney..... 3 février 1886.

MEUNIER, docteur en médecine, maire de Lavoye (Meuse)..... 1er avril 1896.

MICAULT, ingénieur civil, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc..... fondateur.

*MICAULT (Mgr Jean-Eugène), prélat de la Maison du Pape; chanoine protonotaire apostolique de Saint-Marc de Venise; chanoine honoraire de Lorette et d'Aquin; docteur en théologie et en droit canon; membre de l'Académie littéraire des Areades de Rome; curé d'Euville, à Euville (Meuse)..... 7 sept. 1893.

MIGNIEN, Edmond, A ❦, notaire, à Nubécourt, par Beauzée (Meuse)..... 7 mars 1888.

MOREAU, docteur en droit, maire de Froidos (Meuse). 4 déc. 1895.

MOREL, Émile (l'abbé), chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)..... 8 nov. 1871.

MOREL, Léon, I P ❦, receveur des Finances, en retraite, Président de l'Académie de Reims, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)..... 8 nov. 1871.

MOUGENOT, Léon, I P ❦, associé correspondant national des Antiquaires de France, consul honoraire d'Espagne, à Malzéville-Naney..... 1er oct. 1890.

Date de la réception.

*Mouilleron, peintre-verrier, rue des Ducs-de-Bar, 37, à Bar-le-Duc ..... 8 janvier 1874.

Muel, I P ✠, attaché à la Rédaction des procès-verbaux du Sénat, palais du Luxembourg, à Paris ..... 7 janvier 1891.

Munerel, Gustave, ancien président du tribunal de Commerce, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc. 2 nov. 1881.

Nettancourt-Vaubecourt (le Comte de), à Thillombois (Meuse) ..... 6 juin 1897.

Nicolas, Jules-Paul, curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay (Meuse) ..... 2 oct. 1895.

*Péroche, ✠, directeur des Contributions indirectes, en retraite, rue Alexandre Leleu, 31, à Lille. 7 janvier 1874.

*Persenot, Raymond, curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt (Meuse) ..... 2 nov. 1881.

Pierre, Émile, A ✠, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, à Houdelaincourt (Meuse) ..... 2 mars 1887.

Pierrot, Alfred, publiciste, directeur du *Journal de Montmédy*, à Montmédy ..... 7 avril 1897.

Pierson, Martin, sculpteur à Vaucouleurs (Meuse). 5 juillet 1882.

Pionnier, Louis, professeur d'Histoire au collège, 12, rue de la Galavaude, à Verdun ..... 1er juin 1898.

Plauche, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun ..... 4 juin 1873.

*Poincaré, Antony, ✠, A ✠, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite, rue du Regard, 14, à Paris ..... fondateur.

Poincaré, Raymond, ✠ (grand-croix de l'Aigle blanc de Russie), avocat à la Cour d'appel de Paris, vice-président de la Chambre des députés et du Conseil général de la Meuse, ancien ministre de l'Instruction publique, rue des Mathurins, 32, à Paris, et à Sampigny (Meuse) ..... 5 nov. 1884.

Poincaré, Lucien, A ✠, agrégé de l'Université, professeur au collège Louis-le-Grand, rue d'Assas, 17, à Paris ..... 5 déc. 1888.

Date de la réception.

PORIQUET, Charles, rue du Bourg, à Bar-le-Duc.. 5 février 1896.

PRUDHOMME, ✻, professeur départemental d'agriculture, à Commercy..... 3 mai 1893.

QUINTARD, Léopold, président de la société d'Archéologie lorraine, rue Saint-Michel, 30, à Nancy. 2 juillet 1884.

*RAULIN, Jules, directeur de l'Agence du Crédit foncier, rue de Serre, 16, à Nancy..... 4 janvier 1888.

RAULIN, ✻, I P 🌿, professeur honoraire de la Faculté des sciences, à Montfaucon-en-Argonne. (Meuse)..... 7 juin 1893.

RAULIN, Ernest, négociant, secrétaire général de la Société d'horticulture de la Meuse, à Verdun. 4 sept. 1895.

REISCHMANN, Frédéric, directeur de l'usine du Vieux-Jeand'heurs, par Robert-Espagne (Meuse). 5 février 1896.

RENARD, Gabriel (l'abbé), aumônier des Dames Dominicaines, chanoine honoraire, à Bar-le-Duc.

ROBINEAU, Georges, inspecteur adjoint de la Banque de France, à Paris, rue de Bruxelles, 17.. 7 février 1894.

*ROYER, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57, à Bar-le-Duc..... 3 avril 1878.

SADOUL, Louis, docteur en droit, procureur de la République, à Bar-le-Duc, 27, rue Saint-Urbain. 7 sept. 1898.

*SAILLIET, Pierre-Victor, ✻, I P 🌿, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18, à Bar-le-Duc. 3 août 1881.

SAINT-JOIRE, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Dizier, 25, à Nancy.. 6 mai 1885.

SAINTIGNON, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel..... 1er sept. 1875.

SCHAUDEL, Louis, A 🌿, rédacteur principal à la Direction générale des Douanes, 13, avenue Gambetta, à Paris..... 5 janvier 1887.

SIMON, Théodore, ✻, conseiller général, à Ligny-en-Barrois..... 4 déc. 1896.

SOUHAUT, chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny-en-Barrois..... 6 sept. 1882.

	Date de la réception.
THEURIET, André, O ✻, de l'Académie française, maire, à Bourg-la-Reine (Seine).....	4 octobre 1871.
TOUSSAINT, Oscar, inspecteur des Eaux et Forêts, rue de la Banque, 34, à Bar-le-Duc.....	21 déc. 1895.
ULRICH, Raymond président du Tribunal de Commerce, rue Lapique, à Bar-le-Duc.....	9 mai 1894.
VACANT (l'abbé), docteur en théologie, membre de l'Académie de Stanislas, professeur au grand séminaire, rue de Strasbourg, 95, à Nancy.....	6 juin 1888.
VANSON (le Général), C ✻, avenue de la Motte-Piquet, 5, à Paris.....	6 juin 1889.
VARIN-BERNIER, ✻, conseiller général, ancien président du Tribunal de Commerce, rue de la Banque, à Bar-le-Duc.....	2 nov. 1881.
VIARD, ancien président du Tribunal de Commerce, à Bar-le-Duc.....	4 mai 1892.
VILLARD, Émile-Cuny, A ⚜, docteur en médecine, à Verdun-sur-Meuse.....	2 sept. 1896.
VINCHON, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc.....	
WEISS, A ⚜ docteur en médecine, à Cousances-aux-Forges (Meuse).....	10 janvier 1894.
WIENER, Lucien, I P ⚜, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy.....	3 oct. 1883.
*YUNG, Alfred, I P ⚜, professeur de musique, rue du Tribel, 48, à Bar-le-Duc.....	6 avril 1870.
ZANETTI, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse.....	5 août 1886.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS

en correspondance

avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

A. — Le ministère de l'Instruction publique.

1 à 5. Cinq exemplaires (1).

B. — Sociétés françaises.

Aisne.....	6. Société Académique de Laon.
—	7. Société Académique de Saint-Quentin.
Ardennes.....	8. Société d'Études ardennaises, à Sedan.
Aube.....	9. Société Académique de Troyes.
Bouches-du-Rhône....	10. Académie d'Aix-en-Provence.
Calvados.....	11. Académie de Caen.
Charente-Inférieure. .	12. Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes.
Cher.....	13. Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
Constantine.....	14. Société Archéologique de Constantine.
Côte-d'Or.....	15. Académie de Dijon.
Doubs.....	16. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.
—	17. Société d'Émulation de Montbéliard.
Gard.....	18. Académie du Gard, à Nîmes.
—	19. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Gard, à Nîmes.
Gironde.....	20. Société Linnéenne de Bordeaux.

(1) « Les sociétés savantes devront envoyer au ministère cinq exemplaires de toutes leurs publications. Ces documents sont destinés à la Bibliothèque des Sociétés savantes, et aux commissions de publication du comité des travaux historiques et scientifiques » (Circ. min. du 31 janvier 1881).

Hérault.....	21. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.
—	22. Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers.
—	23. Société Académique de Béziers.
Isère.....	24. Académie Delphinale, à Grenoble.
—	25. Société de Statistique de l'Isère, à Grenoble.
Loire-Inférieure.....	26. Société Académique de Nantes.
—	27. Société Archéologique de Nantes.
—	28. Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.
Lot-et-Garonne.....	29. Société Littéraire, scientifique et artistique du Lot, à Agen.
Maine-et-Loire.....	30. Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.
Marne.....	31. Académie de Reims.
—	32. Société Industrielle de Reims.
—	33. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, à Châlons.
	34. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.
Marne (Haute-).....	35. Société Historique et Archéologique de Langres.
—	36. Société des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier.
Meurthe-et-Moselle.	37. Académie de Stanislas, à Nancy.
—	38. Société d'Archéologie Lorraine, à Nancy.
—	39. Société de Géographie de l'Est, à Nancy.
—	40. Société Lorraine de Photographie, à Nancy.
—	41. Société Philotechnique, à Pont-à-Mousson.
Meuse.....	42. Société Philomathique de Verdun.
—	43. Société des Amateurs naturalistes et archéologues, à Montmédy.
Nord.....	44. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.
—	45. Commission Historique du Nord, à Lille.
Oise.....	46. Société Académique d'archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.

Oise	47. Société Archéologique de Beauvais.
—	48. Comité Archéologique de Senlis.
Pas-de-Calais	49. Société Académique de Boulogne-s.-Mer.
Pyrénées-Orientales	50. Société Scientifique, Agricole et Littéraire, à Perpignan.
—	
Rhin (Haut-)	51. Société Belfortaine d'émulation, à Belfort.
Rhône	52. Académie de Lyon.
Saône (Haute-)	53. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Vesoul.
Seine	54. Société des Antiquaires de France, au Louvre, à Paris.
—	55. Société française de Numismatique et d'Archéologie, 58, rue de l'Université, à Paris.
Seine-et-Oise	56. Société des Sciences morales et des Lettres, à Versailles.
Seine-Inférieure	57. Société des Sciences agricoles et horticoles du Havre.
Somme	58. Société Académique d'Amiens.
—	59. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Var	60. Société Académique du Var, à Toulon.
Vaucluse	61. Société Littéraire et Scientifique d'Apt.
Vienne	62. Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Vosges	63. Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
—	64. Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié.
Yonne	65. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

C. — Sociétés savantes étrangères.

Alsace-Lorraine	66. Académie de Metz.
—	67. Société d'Archéologie de Metz.
—	68. Section Historique et Littéraire du Club Vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg.
Luxembourg	69. Institut Royal Grand-Ducal de Luxembourg.

Belgique.....	70. Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon.
Autriche.....	71. Musée d'Histoire naturelle de Vienne, 1, Burgring.
Prusse.....	72. Trierisches Archiv à Trèves.
Russie.....	73. Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg.
—	74. Société Impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
—	75. Société Impériale des Naturalistes, à Moscou.
Suède.....	76. Université d'Upsala (Institut géologique de l').
Égypte.....	77. Institut Égyptien, au Caire.
États-Unis.....	78. Smithsonian Institution, à Washington.
—	79. Université de Californie, à San-Francisco.
—	80. American Museum of natural History ; Central Park 77 th Street à New-York.
Brésil.....	81. Musée National de Rio-de-Janeiro.

D. — Bibliothèques, Revues, etc.

82. Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
83. Bibliothèque de la ville de Verdun-sur-Meuse.
84. Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.
85. Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
86. Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.
87. Bibliothèque du Cercle de l'Union, à Bar-le-Duc.
88. Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
89. Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.
90. Bibliothèque du Musée Guimet, place d'Iéna, à Paris.
91. Mélusine, *Revue des traditions populaires*, 2, rue des Chantiers, à Paris.
92. *Revue bénédictine*, à Maredsous (Belgique).

ERRATUM

Page xxxvj :

La question 23 posée par la Section d'Histoire et de Philologie est modifiée ainsi qu'il suit :

« Tracer, d'après les archives départementales et communales, l'histoire des fêtes nationales qui furent célébrées dans un *Chef-lieu de canton,* sous le Directoire ».

TABLE DES GRAVURES

Pages.

1° Vue de l'abbaye de Jandeures au XVIIIe siècle, reproduction de la gravure de Nicole..... 1

2° Château de Jeand'heurs (1845), reproduction de la lithographie de Ravignat..... 132

3° Château de Jeand'heurs (1899), vue générale, photographie de M. Dombrot..... 132

4° Château de Jeand'heurs (1899), côté sud, photographie de M. Cavénéget..... 132

5° Château et Parc de Jeand'heurs (1899), photographie de M. Cavénéget..... 132

6° Galerie du château de Jeand'heurs (1899), photographie de M. Berthelémy..... 132

7° Epée de Bronze découverte à Clermont-en-Argonne, dessin de M. E. Pierre..... 272

8° Médaille de René de Maria, abbé de Saint-Mihiel (1524).... 278

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Extraits du registre des procès-verbaux pour l'année 1898 I

Liste des ouvrages reçus et déposés à la Bibliothèque de la Société en 1898 XXIX

Programme du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1900 XXXIII

MÉMOIRES

H. Labourasse. — Notice sur l'abbaye et le domaine de Jandeures 1

Première partie. L'abbaye, 3. — *Seconde partie.* Jandeurs, 107. — La Vieille-Forge, 121. — La papeterie, 126. — Le domaine actuel, 138. — Pièces justificatives : Chartes, 133. — Liste des abbés, 198. — Liste des prieurs claustraux, 201. — Vente du mobilier de l'abbaye, 202. — Extrait du catalogue de la collection d'armes du maréchal Oudinot 220

C. Chévelle. — Burey-le-Petit 225

E. Fourier de Bacourt. — Le couvent du Carmel, à Bar-le-Duc 235

E. Fourier de Bacourt. — Premiers essais de fusion des Collégiales de Bar-le-Duc (1696) 247

Pages.

E. Fourier de Bacourt. — Menu d'un dîner d'amis offert par Antoine Morel, prévôt de Bar-le-Duc (1683)..... 259

A. Benoît. — Note sur la population du Clermontois en 1670.. 265

L. Morel. — Déeouverte d'une nécropole antique eontenant une épée de bronze, à Clermont-en-Argonne..... 272

L. Germain. — René de Maria, abbé de Saint-Mihiel, à propos d'une médaille à son effigie..... 277

***

Nécrologie. — MM. J.-B. Thomas, L. Humbert, P. Dony. . . 293

***

Liste des membres de la Soeiété (arrêtée au 8 novembre 1899). 303

Liste des Soeiétés, Bibliothèques et Revues correspondantes... 321

Table des gravures..... 325

BAR-LE DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00694 0619